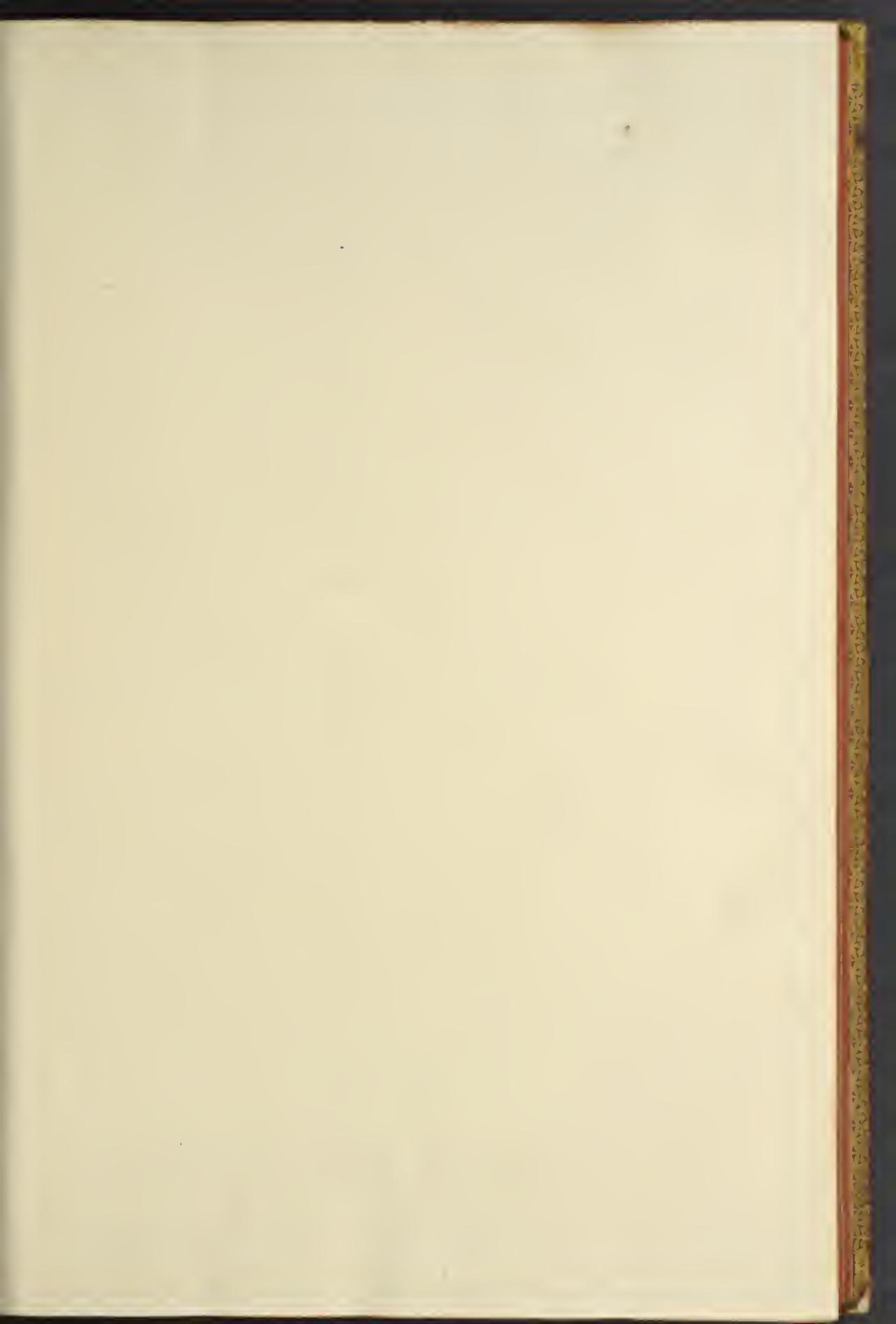
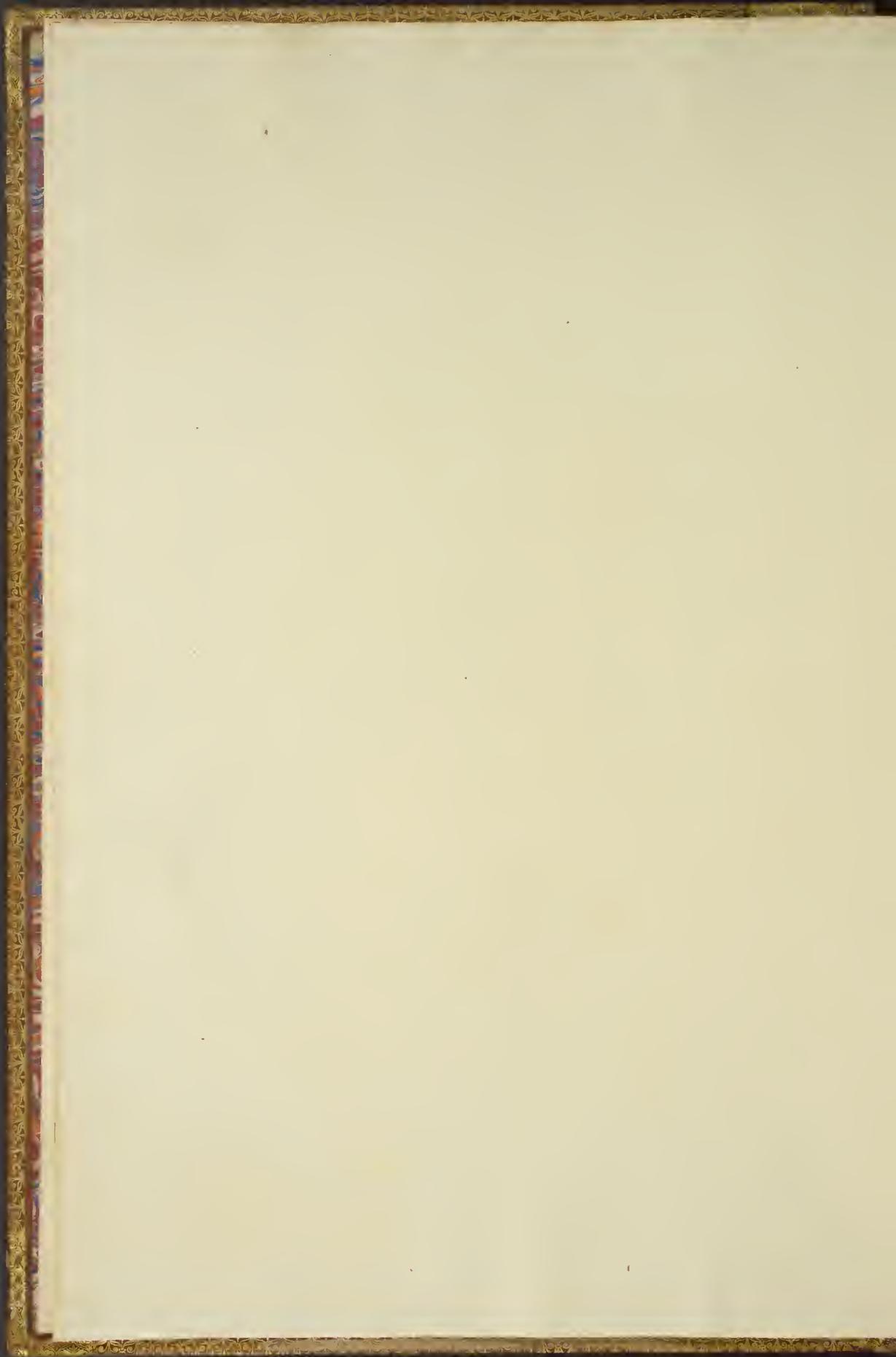


Novelle ciffre solidas et est un chola d'usage

74 5/6

68
15





LES MONUMENS
DE
LA MONARCHIE
FRANÇOISE,

QUI COMPRENNENT
L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME SECOND.

THE
MAGAZINE
OF
LITERATURE
AND
ART
PUBLISHED
BY
DODD, MEAD & COMPANY
NEW YORK

LES MONUMENS
DE
LA MONARCHIE
FRANÇOISE,

QUI COMPRENENT

L'HISTOIRE DE FRANCE,
AVEC LES FIGURES DE CHAQUE REGNE
QUE L'INJURE DES TEMS A EPARGNÉES.

TOME SECOND.

La Conquête de l'Angleterre par GUILLAUME, Duc de Normandie, dit le Bâtard,
tirée d'un Monument du tems. Et la suite des Rois, depuis LOUIS VI.
dit le Gros, jufqu'à JEAN II. inclusivement.

Par le R. P. Dom **BERNARD DE MONTFAUCON**,
Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur.



A P A R I S.

Chez { **JULIEN-MICHEL GANDOUIN**, Quai de Conti, aux trois Vertus :
E T
PIERRE-FRANÇOIS GIFFART, rue S. Jacques, à Sainte Theresé.

M. DCC. XXX.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

LES MONUMENTS
DE
LA MONARCHIE
FRANCAISE
PUBLIÉS PAR
L'INSTITUT DE FRANCE

Fautes à corriger.

- P. Age 10. ligne 13. Raoul, *lisez* Rual.
P. 16. l. 6. *lisez*, & mit Hugues en prison à Château-Landon.
P. 49. l. 3. *lisez* d Henri.
P. 161. l. 15. *lisez* 1250. *comme dans le latin.*
P. 162. l. pénult. *lisez* de Champagne.
P. 250. l. antepenult. le Comte de Hainaut. *lisez* Jean de Hainaut; & dans le latin,
Joannes Hannoniensis.
P. 260. l. 5. *lisez* qui ont fait le plus d'honneur.
P. 315. l. 15. à la marge, *lisez* le Roi Edouard, *au lieu de* le Roi de Navarre.



LES MONUMENS
DE
LA MONARCHIE
FRANCOISE,

QUI COMPRENENT L'HISTOIRE DE FRANCE:
AVEC LES FIGURES DE CHAQUE REGNE,
que l'injure des tems a épargnées.

La Conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, dit le Conquerant.



L'HISTOIRE de cette conquête ne peut être mieux placée qu'à la tête de ce Tome. La dernière Planche du Tome précédent représente le Roi Guillaume, sa femme, ses enfans, & son compétiteur Harold. On passe de là fort naturellement à cette Histoire, & au Monument sur lequel nous la décrivons, où Guillaume & Harold font les principaux personnages. Ce Monument me parut si intéressant, que dès que j'en eus la première partie, trouvée parmi les Manuscrits de feu Monsieur Foucaut, & gravée à la fin du premier Tome de cet Ouvrage, je fis toutes les diligences possibles pour décou-

MONUMENTA FRANCICÆ MONARCHIÆ
QUÆ FRANCICÆ HISTORIAM COMPLECTUNTUR:
cum iis cujusque Regni figuris quibus injuria temporum pepercit.

WILLELMUS NOTHUS DUX NORMANNIÆ,
Angliam armis sibi subigit.

OPORTUNE hanc historiam secundi hujusce tomi initio locamus: in postrema enim precedentis tomi incisa tabula exhibetur Rex Willelmus cum uxore & filiis atque Haroldo ejus competitori: quam ta-

bulam historia illius congruenter, nulla re interposita, sequitur, necnon monumentum illud insigne, quo præcipue usi sumus pro belli Willelmi inter & Haroldum suborti, atque ad exitum deducti, enarratione. Tanti precii visum est hoc monumentum, ut postquam primam partem in scriptis D. Foucaut *тѣ манускрипты* reperit, & jam vestustomi primi finem datam, nactus

Tome II.

A

2 CONQUESTE DE L'ANGLETERRE,

virer le reste. Je vis d'abord que cette partie ne pouvoit être que le commencement d'une longue Histoire. Je m'informai de mes confreres Benedictins de S. Erienne de Caen & de S. Vigor de Bayeux, s'ils connoissoient quelque Monument semblable chez eux ou dans leur voisinage. Sur la description que je fis de ce Fragment que j'avois reçu, ceux de S. Vigor comprirent que c'étoit une vieille & longue bande de tapisserie, qu'on exposoit en certains jours de l'année dans l'Eglise Cathedrale de Bayeux. Le R. P. Dom Mathurin l'Archer, alors Prieur de S. Vigor copia toutes les Inscriptions qui s'y trouvoient, & me les envoya. Je vis d'abord que c'étoit le Monument entier, dont je n'avois qu'une petite partie. Le tout a 212. pieds de long, & ce fragment n'en a qu'environ 30. la largeur n'est que d'un peu moins de deux pieds.

Cette bande de tapisserie n'a jamais été mise en sa perfection. Les hommes, les chevaux, les châteaux, les villes, & tout le reste, s'y trouve tissé & peint en couleurs; mais les espaces qu'on voit entre les faits representez, ne sont qu'un simple cannevas, qui n'a point été rempli. Ce défaut n'ôte rien de la suite de l'histoire. Ceux qui entreprirent de faire cette tapisserie n'eurent pas le tems de l'achever. L'opinion commune à Bayeux est, que ce fut la Reine Mathilde femme de Guillaume le Conquerant, qui la fit faire. Cette opinion qui passe pour une tradition dans le pays, n'a rien que de fort vraisemblable. Mathilde vertueuse Princeesse, qui s'interessoit fort à la gloire du Roi son mari, aura voulu laisser à la posterité ce Monument d'une des plus grandes & des plus heureuses expeditions qui furent jamais. Ce qui est certain, c'est que le Monument est incontestablement de ce tems-là. Le goût, la forme des armes, & tout ce qui s'observe dans cette peinture, ne laissent aucun lieu d'en douter.

J'envoiai à Bayeux pour le desliner M. Antoine Benoit un des plus habiles Desinateurs de ce tems, avec ordre de réduire les images à une certaine grandeur, & de ne rien changer dans le goût de la peinture de ces tems-là; goût des plus grossiers & des plus barbares, mais auquel il ne faut rien changer, la décadence ou le rétablissement des arts faisant à mon avis un point considerable de l'histoire. On apprend ici bien des usages de ce tems-là, sur les armes, sur la guerre, sur la marine, & sur beaucoup d'autres sujets. L'histoire representée dans la peinture & dans les inscriptions de la tapisserie est parfaite-

sum, omnem lapidem moverim, ut totum perquirem ac reperirem. A Sodalibus Benedictinis Cadomensibus & Baiocensibus experti, num quid simile nossent vel in locis ipsis vel in vicinia, addita etiam accepi fragmenti accurata descriptione: cujus ope Baiocenses Sodalales compererunt picturam esse aulæ longissimi & angusti, quod statò anni tempore in Ecclesia Cathedrali Baiocensi exponi solitum est. Tum D. Mathurinus l'Archer, S. Vigoris Prior, inscriptiones omnes in aulæ passim positas exscriptas mihi transmisit. Statimque percepi monumentum illud totum esse, cujus partem tantum pridem acceperam. Aulæ totius longitudo est 212. pedum. Fragmentum vero quod primum acceperam, triginta solum circiter pedum est. Latitudo totius ne ad duos quidem pedes peringit.

Hoc porro auleum nunquam omnibus suis partibus & numeris perfectum fuit: viri, equi, castella, urbes, & cætera intexta & suis coloribus depicta sunt. Verum spatia inter res gestas relicta, meta tela sunt, nullis decorata ornatus. Hinc tamen nihil ex historia decerpitur. Qui hoc auleum admandum suscipere, tempore deficiente, totum perficere non

potuerunt. Est omnium opinio Bajocis, Mathildem Reginam Willelmi North uxorem, hoc opus concinnavisse; quæ opinio istuc inter veterum traditiones censetur, nihilque habet non verisimile. Probis instructa moribus Regina, quæ conjugis celebrare gloriam in animo habuit, hoc posteris monumentum transmissit, quo depicta exhibetur expeditio inter maximas & felicissimas quæ unquam fuere computanda. Certum utique videtur hoc monumentum isto avo peractum fuisse. Picturæ namque ratio, armorum forma, cæteraque omnia, quæ passim observantur, ad istam ætatem hoc monumentum pertinere omnino suadent.

Bajocas porro mihi Antonium Benoit in delineandi peritia nulli secundum, cui edixi, ut res omnes depictas ad statam magnitudinem delinearet, nec rudem rerum omnium formam in aulæ expressam, elegantiorum in formam reduceret. Artium quippe vel florentium vel labentium ratio, meo quidem judicio, inter præcipuas historiarum partes censenda est. Multa hic edifici possunt circa armorum generum omnia, circa bella & rem nauticam, plurimaque alia. Historia porro quæ in hoc aulæ vel depingitur, vel inf-

ment conforme aux meilleurs Historiens de ce tems-là , & nous apprend bien des faits qu'ils avoient passé sous silence.

Il ne faut point douter , qu'il ne se soit perdu dans la suite du tems une bonne partie de cette bande de tapisserie. Ce qui en reste ne va que jusqu'à la défaite & la mort d'Harold , & à la victoire de Guillaume. La peinture devoit aller au moins jusqu'à son couronnement qui ne s'y trouve pas. La dernière partie de ce Monument est si gâtée , qu'il ne faut pas s'étonner si ce qui suivoit est entièrement perdu. Cette peinture & les inscriptions qui l'accompagnent sont les principaux matériaux de l'Histoire qui suit. Elle s'accorde presque par tout comme nous venons de dire , avec les meilleurs Historiens , les redresse quelquefois , & rapporte bien des choses , qu'ils avoient passées. La conquête de l'Angleterre fait au reste une partie considérable de l'Histoire de France , non seulement parce que Guillaume étoit Duc d'une de ses meilleures Provinces & vassal du Roi de France ; mais aussi parce que sa grande armée fut levée , & dans la Normandie & dans la plupart des Provinces du Roiaume.

Il faut rappeler ici ce que nous avons dit au Tome précédent , en expliquant la première partie de cette peinture. Edouard Roi d'Angleterre se voyant près de sa fin & n'ayant point de fils , jeta les yeux sur Guillaume Duc de Normandie son parent , pour lui succéder à la Couronne. Il fit son testament en sa faveur : & envoya Robert Archevêque de Canteburi lui en porter la nouvelle. Après celui-ci il y envoya encore Harold , que les Historiens appellent aussi Harald ou Herald , le plus grand Seigneur de l'Angleterre après le Roi. C'est là que commence l'Histoire dans la tapisserie de Bayeux. Le Roi Edouard dans son Trône donne ses ordres à Harold , qui part ensuite à cheval avec sa compagnie pour aller monter sur mer & exécuter sa commission. Il fait sa prière devant une Eglise , & monte sur un vaisseau avec ses gens. Les vents contraires le jettent sur la côte du Ponthieu , où il est saisi avec ses gens par le Comte Gui , qui selon toutes les apparences vouloit le mettre à rançon. Guillaume Duc de Normandie averti qu'Harold , député par le Roi Edouard pour venir lui confirmer ce que l'Archevêque de Canteburi lui avoit déjà annoncé , avoit été arrêté prisonnier par Gui Comte de Ponthieu , envoya le prier de rendre la liberté à Harold & à ses gens ; sur le refus qu'il fit de le lâcher , il envoya une seconde fois

criptionibus profertur , cum optimis illius aevi historiarum scriptoribus consonat , multaque ab illis prætermissa recenset.

Nec dubitandum est in decursu temporis non pauca ex aulæ amissa fuisse ; historia quippe que superest , ad cladem & necem Haroldi solum pertingit , atque ad Willelmi victoriam. Depicta vero historia ad usque illud tempus saltem producta fuit , quo Willelmus in Regem Angliæ electus & coronatus fuit : quod tamen hic non comparat. Ultima portio hujus aulæ pars , quæ superest , ita labefactata & detrita est , ut nihil mirum si illud quod sequatur omnino perierit. Hæc vero pictura & adjunctæ inscriptiones præcipue adhibentur in historia mox texenda. Hoc monumentum vero , ut modo dicebamus , cum optimis historiæ scriptoribus ut plurimum consentit , aliquando ipsos emendat , multaque recenset ab illis prætermissa. Cæterum Angliæ a Willelmo Duce Normanniæ subacta historia Franciæ partem complet , non modo quia Willelmus Dux erat provinciæ inter Franciæ optimas computandæ , & Regi Franciæ subditus ; sed quia etiam ingens exercitus ejus & ex Normanniæ & ex majori parte provinciarum regni educus est.

Tome II.

Hic in mentem revocanda sunt ea quæ in præcedenti tomo protulimus , dum præter hujusmodi monumenti partem explicarem. Eduardus Rex Angliæ , cum corporeas vires quotidie deficere cerneret , nec filium haberet , Willelmum Normanniæ Ducem cognatum suum in successorem sibi destinavit , testamentoque suo ipsi Angliæ regni coronam detulit , misitque Robertum Cantuarie Archiepiscopum , qui rem ipsi nunciaret ; posteaque Haroldum , quem scriptores Haroldum etiam vel Heraldum vocant , ad rem eandem misit. Hic incipit historia in aulæ Baiocensi. Rex Eduardus in folio suo Haroldum alloquitur , ac proficisci jubet. Migrat ille eques cum cætu suo ut ad mare se conferat , jussuque exequatur. Preces fundit ante Ecclesiam quamdam , & in navim cum suis conscendit. Adverso restante vento ad otam Pontivi tractus depellitur , ubi a Widone Pontivi Comite capitur cum cætu suo , qui Wido , ut videtur , redemptionis precium ab illo expectabat. Comperit Willelmus Dux Normanniæ Haroldum ab Rege missum , ut quæ Robertus Cantuariensis ipsi nunciaret , confirmaret , a Widone Pontivi Comite comprehensum fuisse , misit rogatum , ut Haroldum & socios dimitteret. Illo negante , alios misit nuncios , qui minis adhibitis edice-

A ij

4 CONQUESTE DE L'ANGLETERRE,
 menaçant Gui, que s'il ne rendoit pas Harold, il viendroit lui-même à main armée pour le délivrer. Ici finit la première partie du Monument donnée dans le premier Tome de cet Ouvrage, avec les explications nécessaires. Ce n'est que comme un préambule à la grande Histoire qui suit, & que nous allons décrire d'après ce Monument, & d'après les meilleurs Historiens. Mais comme dans cette tapisserie on a mis sur presque tous les points d'Histoire representez, des Inscriptions qui expliquent les faits historiques, on a jugé à propos de mettre ici ensemble toutes ces Inscriptions, qui font une suite d'Histoire.

REX.....RD

HAROLD DVX ANGLORUM ET SVI MILITES
 EQVITANT AD BOSHAM.
 ECCLESIA.

HIC HAROLD MARE NAVIGAVIT, ET VELIS VENTO
 PLENIS VENIT IN TERRA WIDONIS COMITIS
 HAROLD.

HIC APPREHENDIT VVIDO HAROLDV̄ ET DVXIT EVM
 AD BELREM, ET IBI EVM TENVIT : VBI HAROLD
 ET VVIDO PARABOLANT.

VBI NVNTII VVILLELMI DVCIS VENERVNT AD VVI-
 DONEM

TVROLD.

NVNTII VVILLEMIDVCIS

HIC VENIT NVNTIVS AD WILGELMVM (sic) DVCEM
 HIC WIDO ADDVXIT HAROLDVM AD VVILGELMVM NOR-
 MANNORVM DVCEM.

HIC VVILGELMVS CVM HAROLDO VENIT AD PALATIVM
 SVVM.

VBI VNVS CLERICVS ET ÆLFGYVA

HIC VVILLEM (sic) DVX ET EXERCITVS EIVS VENERVNT AD
 MONTEM MICHAELIS, ET HIC TRANSIERVNT FLVMEN
 COSNONIS

HIC HAROLD DVX TRAHEBAT EOS DE ARENA
 ET VENERVNT AD DOLET CONAN FVGA VERTIT
 REDNES

rent ipsi, nisi Haroldum sibi redderet, venturum se cum armata manu ad illum liberandum. Huc vero desinit prima pars monumenti hujusce, quæ in tomo primo data & explicata fuit. Est vero quasi prævia particula eximie illius historia, quam ex hoc monumento & ex accuratioribus Scriptoris adornabimus. Verum quia in aulico ad omnia fere gesta inscriptiones habentur res historicas explicantes, Inscriptiones illas quæ historie feriem esserunt, hic simul ponere visum est.

REX.....RD.

HAROLD DVX ANGLORVM ET SVI
 MILITES
 EQVITANT AD BOSHAM.
 ECCLESIA.

HIC HAROLD MARE NAVIGAVIT, ET
 VELIS VENTO PLENIS VENIT IN
 TERRA WIDONIS COMITIS
 HAROLD.

HIC APPREHENDIT VVIDO HAROLDV̄
 ET DVXIT EVM AD BELREM, ET IBI

EVM TENVIT VBI HAROLD ET VVIDO
 PARABOLANT.

VBI NVNTII VVILLELMI DVCIS VENERVNT
 AD VVIDONEM

TVROLD.

NVNTII VVILLELMI DVCIS

HIC VENIT NVNTIVS AD WILGELMVM
 (sic) DVCEM

HIC WIDO ADDVXIT HAROLDVM AD
 VVILGELMVM NORMANNORVM DVCEM.

HIC VVILGELMVS CVM HAROLDO VENIT
 AD PALATIVM SVVM

VBI VNVS CLERICVS ET ÆLFGYVA
 HIC VVILLEM (sic) DVX ET EXERCITVS
 EIVS VENERVNT AD MONTEM MICHAELIS,

ET HIC TRANSIERVNT FLVMEN COSNONIS
 HIC HAROLD DVX TRAHEBAT EOS DE
 ARENA

ET VENERVNT AD DOLET CONAN
 FVGA VERTIT
 REDNES

PAR GUILLAUME DUC DE NORMANDIE. 3
 HIC MILITES VVILLELMI DVCIS PVGNANT CONTRA
 DINANTES : ET CVNAN CLAVES PORREXIT.
 HIC DEDIT ARMA VVILLELM. HAROLDO.
 HIC VVILLELM. VENIT BAGIAS : VBI HAROLD SACRAMEN-
 TVM FECIT VVILLELMO DVCI
 HIC HAROLD DVX REVERSVS EST AD ANGLICAM TERRAM :
 ET VENIT AD EDWARDVM REGEM
 HIC PORTATVR CORPVS EADWARDI (fic) REGIS AD ECCLE-
 SIAM PETRI APLI
 ADWARDVS REX IN LECTO ALLOQVITVR FIDELES : ET HIC
 DEFVNCTVS EST.
 HIC DEDERVNT HAROLDO CORONAM REGIS
 HIC RESIDET HAROLD REX ANGLORVM
 STIGANT ARCHIEPS.
 ISTI MIRANTVR STELLAM
 HAROLD.
 HIC NAVIS ANGLICA VENIT IN TERRAM WILLELMI DVCIS
 HIC WILLELMVS DVX JVSSIT NAVES ÆDIFICARE
 HIC TRAHVNT NAVES AD MARE
 ISTI PORTANT ARMAS AD NAVES : ET HIC TRAHVNT CAR-
 RVM CVM VINO ET ARMIS
 HIC VVILLELM. DVX IN MAGNO NAVIGIO TRANSIVIT ET VE-
 NIT AD PEVENES Æ
 HIC EXEUNT CABALLI DE NAVIBVS : ET HIC MILITES FESTI-
 NAVERVNT HESTINGA VT CIBVM RAPERENTVR
 HIC EST VVADARDVS
 HIC COQVITVR CARO ET HIC MINISTRAVERVNT MINISTRI
 HIC FECERVNT PRANDIVM ET HIC EPISCOPVS CIBVM ET
 POTVM BENEDICIT.
 ODO EPS. WILLELM : ROBERT. ISTE JVSSIT VT FODERETVR
 CASTELLVM AT (fic) HESTENGA.
 CEASTRA (fic)
 HIC NVNTIATVM EST VVILLELM. DE HAROLDO

HIC MILITES VVILLELMI DVCIS PVGNANT
 CONTRA DINANTES : ET CVNAN
 CLAVES PORREXIT.
 HIC DEDIT ARMA VVILLELM. HAROLDO.
 HIC VVILLELM. VENIT BAGIAS : VBI
 HAROLD SACRAMENTVM FECIT
 VVILLELMO DVCI.
 HIC HAROLD DVX REVERSVS EST AD
 ANGLICAM TERRAM, ET VENIT AD
 EDWARDVM REGEM
 HIC PORTATVR CORPVS EADWARDI (fic)
 REGIS AD ECCLESIAM PETRI APLI.
 ADWARDVS IN LECTO ALLOQVITVR
 FIDELES : ET HIC DEFVNCTVS EST.
 HIC DEDERVNT HAROLDO CORONAM
 REGIS.
 HIC RESIDET HAROLD REX ANGLORVM
 STIGANT ARCHIEPS
 ISTI MIRANTVR STELLAM
 HAROLD.
 HIC NAVIS ANGLICA VENIT IN TERRAM
 WILLELMI DVCIS

HIC WILLELMVS DVX JVSSIT NAVES
 ÆDIFICARE
 HIC TRAHVNT NAVES AD MARE
 ISTI PORTANT ARMAS AD NAVES, ET HIC
 TRAHVNT CARRVM CVM VINO ET ARMIS
 HIC VVILLELM. DVX IN MAGNO NAVIGIO
 TRANSIVIT ET VENIT AD PEVENES Æ
 HIC EXEUNT CABALLI DE NAVIBVS :
 ET HIC MILITES FESTINAVERVNT
 HESTINGA VT CIBVM RAPERENTVR
 HIC EST VVADARDVS
 HIC COQVITVR CARO : ET HIC
 MINISTRAVERVNT MINISTRI
 HIC FECERVNT PRANDIVM, ET HIC
 EPISCOPVS CIBVM ET POTVM
 BENEDICIT.
 ODO EPS. WILLELM : ROBERT. ISTE JVSSIT
 VT FODERETVR CASTELLVM AT
 (fic) HESTENGA
 CEASTRA (fic)
 HIC NVNTIATVM EST VVILLELM. DE
 HAROLDO

HIC DOMVS INCENDITVR
 HIC MILITES EXIERVNT DE HESTENGA : ET VENERVNT AD
 PRÆLIVM CONTRA HAROLDVM REGEM
 HIC VVILLELMVS INTERROGAT VITALEM SI VIDISSET HA-
 ROLDI EXERCITVM
 ISTE NVNTIAT HAROLDVM DE EXERCITV VVILLELMI DUCIS
 HIC WILLELMVS DVX ALOQVITVR (sic) SVIS MILITIBVS VT
 PRÆPARENT SE VIRILITER ET SAPIENTER AD PRÆLIVM CON-
 TRA ANGLORVM EXERCITVM
 HIC CECIDERVNT LEWINE ET GVRD FRATRES HAROLDI
 REGIS
 HIC CECIDERVNT SIMVL ANGLI ET FRANCI IN PRELIO
 HIC ODO EP̄S BACVLVM TENENS CONFORTAT.....
 HIC EST VVILEL DVX
 HIC FRANCI PUGNANT , ET CECIDERVNT QVI ERANT CVM
 HAROLDO
 HIC HAROLDVS REX INTERFECTVS EST.....

J'ai averti dans le tome précédent p. 374. que ces Inscriptions ont dans l'original après chaque mot trois points, ou perpendiculaires, ou mis en triangle & quelquefois deux points seulement; nous nous sommes dispensés de les mettre ici. Il suffit qu'ils soient marquez dans les Planches, où ces Inscriptions se trouvent. L'usage de mettre trois points après chaque mot, se trouve dans une Inscription Greque d'Athenes, faite quatre cent cinquante ans avant l'Incarnation, en l'année de la mort de Cimon fameux Capitaine Athenien, dont l'Original en marbre blanc se trouve aujourd'hui au Louvre, à un Cabinet de l'Academie des belles Lettres. Je n'ai jamais vu d'exemple de ces trois points après chaque mot, dans les anciennes Inscriptions Romaines. Mais on en trouve souvent en France depuis près de mille ans, & peut être en d'autres pays, ponctuées en cette maniere.

PLAN-
 CHE I.

Gui Comte de Ponthieu craignant de s'attirer un aussi formidable adversaire que Guillaume Duc de Normandie, promet de lui remettre Harold: les Envoyez en apportent la nouvelle au Duc Guillaume. C'est ici que commence la partie de l'histoire peinte dans la tapisserie, dont nous donnons à present le

HIC DOMVS INCENDITVR
 HIC MILITES EXIERVNT DE HESTENGA :
 ET VENERVNT AD PRELIVM CONTRA
 HAROLDVM REGEM
 HIC WILLELMVS INTERROGAT VITALEM
 SI VIDISSET HAROLDI EXERCITVM
 ISTE NVNTIAT HAROLDVM DE EXERCITV
 VVILLELMI DVCIS
 HIC WILLELMVS DVX ALOQVITVR
 (sic) SVIS MILITIBVS VT PRÆPARENT
 SE VIRILITER ET SAPIENTER AD PRELIVM
 CONTRA ANGLORVM EXERCITVM
 HIC CECIDERVNT LEWINE ET GVRD
 FRATRES HAROLDI REGIS.
 HIC CECIDERVNT SIMVL ANGLI ET
 FRANCI IN PRELIO
 HIC ODO EP̄S BACVLVM TENENS
 CONFORTAT.
 HIC EST VVILEL DVX
 HIC FRANCI PVGNANT , ET CECIDERVNT
 QVI ERANT CVM HAROLDO
 HIC HAROLDVS REX INTERFECTVS EST.....

In tomo primo monui, p. 374. inscriptiones hæc in aulæo post singulas voces tria puncta in perpendiculum posita habere; aliquando etiam tria puncta in triangulum adornata, nec raro duo solum puncta; que puncta in hac inscriptionum collectione non posuimus. Satis quippe est si in incisus tabulis reperiantur cum inscriptionibus. Tria puncta post singula verba reperiantur in inscriptione quadam Græca Atheniensis 450. annis ante ortum Christi posita, quo anno Cimon Dux Atheniensis strenuus obiit. Quæ inscriptio in albo marmore incisâ hodie in Lupareis regis ædibus habetur in conclavi quodam ad Academiam Literatorum deputato. Hujusmodi tria puncta post singulas voces nunquam vidi in antiquis inscriptionibus: sed hujusmodi exempla sæpe videre est ab annis mille in inscriptionibus Galliarum, & aliarum fortasse regionum.

Wido Pontivi Comes ne Willelmum formidandum sibi Principem exasperaret, pollicitus est se Haroldum dimissurum esse. Missi nuncii id Willelmo Duci significarunt. Hic autem incipit hystoriæ pars illa major quam nunc damus. Dux in folio sedens pami-

dessein. Le Duc assis sur une espee de Trône, donne audience à son Envoïé qui est un fort petit homme, & pourroit bien être ce nain Turol, qui étoit en la compagnie des deux premiers Envoïez de Guillaume. Il en est parlé à la p. 378. du premier tome. Le Duc Guillaume est assis auprès de son Palais ou de son Château, qui se voit peint ici. Il y a une espee de donjon, à chaque côté duquel est un garde armé d'une lance. Il y a apparence que le château a été fait de la pure imagination du Peintre, comme la plupart des autres châteaux & bâtimens qui se voient dans la tapisserie. L'Inscription est ici, HIC VENIT NVNCIUS AD VVILGELMVM DVCEM, l'Envoïé vint ici trouver le Duc Guillaume. *W'ilgelmus* se lit ainsi quelquefois dans la suite. Le premier mot *Hic* ne se voit pas ici : il est à l'extrémité de la dernière Planche au tome précédent, n. XLIX.

Il pourroit bien se faire que ceux qui paroissent ici devant le Duc Guillaume, sont les premiers qu'il envoia. Ils avoient en leur compagnie Turol, qui par la petitesse de sa taille, & une force de corps extraordinaire dans un nain, devoit être fort connu dans la Cour du Duc de Normandie. Voyez ce que nous en avons dit à la page 374. du premier tome. Ces premiers Envoïez & Turol lui rapporteroient que le Comte Gui refusoit de mettre Harold en liberté. Il en envoia de seconds qui menacrent de sa part le Comte Gui, & Guillaume se mit en marche lui-même bien accompagné, pour aller l'obliger par force de lui remettre Harold.

Ce qui semble confirmer ma conjecture est, que Guillaume de Poitiers le plus exact de ceux qui ont écrit l'histoire de Guillaume le Conquerant, dit que le Comte Gui vint lui remettre son prisonnier à la ville d'Eu, *ad Aucense Castrum sibi presentavit*, c'étoit l'extrémité de la Normandie de ce côté-là, ce qui fait juger que le Duc s'étoit mis en chemin pour aller délivrer Harold. L'Inscription qui est au dessus est en ces termes: HIC WIDO ADDVXIT HAROLDVM AD WILGELMVM NORMANNORVM DVCEM. *Gui amena Harold à Guillaume Duc de Normandie.* Guillaume de Malmesburi, dit qu'il l'amena en Normandie, *ab ipso Guidone Normanniam ductus est*: ce qui s'accorde avec ce que dit Guillaume de Poitiers, qu'il le mena en la ville d'Eu, quelques autres moins exacts disent, qu'il se contenta de le lui renvoyer.

L'Image nous montre Gui à cheval avec toute sa troupe, & Guillaume aussi à cheval avec la sienne. Gui présente Harold au Duc de Normandie & le lui

lionem se alloquentem audit, estque fortasse Turol-dus ille, qui cum primis duobus nunciis missus est, de quo agitur, p. 378. tom. primi. Dux Willelmus propter ædes suas sedet, quæ castellum referunt. In medio ejus turris ceu ax erigitur, in cujus lateribus utrinque armati lancea viri singuli conspiciuntur. Forma vero castelli ex pictoris arbitrio proliit, ut & alia fere omnia castella & ædificia, quæ in hoc aulæ comparant. Inscriptio est: HIC VENIT NVNCIUS AD VVILGELMVM DVCEM. *W'ilgelmus* sic etiam aliquoties legitur in decu. su. Prima vox *hic* non comparat in tabula; sed in precedenti tomo, in ultima hujus historie tabula n. XLIX. legitur.

Verisimiliter dici possit, duos illos qui ante Willelmum Ducem stantes visuntur, primos illos esse nuncios a Willelmo missos. Cum illis erat Turol-dus, qui a staturæ brevitate & robore corporis non vulgari in pumilione, in aula Ducis Normanniæ notissimus fuisse videtur. Consule ea quæ de illo diximus, pag. 374. tom. primi. Duo priores illi nuncii & Turol-dus Comitis pertinaciam, qui nollet Haroldum dimittere, Duci retulerunt. Tum alios ille Comitum nuncios missi,

qui minis intentatis idipsum a Comite exigent: ipseque Willelmus cum armatorum manu profectus est, ut Haroldum vi reciperet.

Conjecturam meam confirmare videtur Guillelmus Pictaviensis, eorum qui Willelmi Nothi historiam scripserunt accuratissimus, cum dicit Widonem Comitem captivum suum Willelmo reddidisse in Augi oppido seu castro: *Ad Aucense castrum sibi presentavit*, qui extremus erat Normanniæ limes versus Pontivum: unde probatur Ducem jam iter suscepisse, ut Haroldum liberaret. Inscriptio aulæ sic habet: HIC WVIDO COMES ADDVXIT HAROLDVM AD VVILGELMVM NORMANNORVM DVCEM.

Willelmus autem Malmesburiensis sic habet: *Ab ipso Guidone Normanniam ductus est*: consonatque cum Guillelmo Pictaviensi, qui ad Augi castrum seu oppidum illum duxisse narrat. Aliqui minus accurati Scriptores Haroldum a Widone missum non ductum fuisse dicunt.

In depicta imagine visitur Wido eques cum aliis equitibus; itemque Willelmus Dux eques cum suis. Wido Haroldum Normanniæ Duci offert. Manu sinistra

Guillelm.
Pictavo.

Willelm.
Malmesb.

remet. Il porte sur sa main gauche un oiseau, marque d'une grande qualité en ce tems-là. Harold qui le suit porte aussi son oiseau de même; mais le bec en avant & non pas tourné vers lui, comme à la Pl. XLV. du premier tome, où l'oiseau tourné vers sa poitrine, en sorte qu'il ne pouvoit s'efforcer, marquoit que le maître étoit dans un état humilié. Guillaume, Gui & Harold portent des manteaux attachez à l'épaule droite, ou des chlamydes fort courtes. Ce qu'on remarque ici est que tous les chevaux ont un poitrail & point de croupiere, ce qu'on observe par tout ailleurs dans cette peinture. Des branches d'arbre qui s'élevent après les cavaliers de la fuite de Guillaume, marquent que cette scene est finie, & qu'une autre va commencer. Cet usage de mettre des arbres à la fin de chaque action est fort ancien. On l'observe sur les colonnes de Trajan & d'Antonin; cela a été continué jusqu'à des tems fort bas. Quand après une action il se trouve un château, une maison, ou une tour, ils ne mettoient point d'arbre: ces hauts bâtimens faisoient la séparation.

Harold
vient à
Rouen.

Le Duc amena Harold à son Palais, comme marque l'Inscription HIC DVX VVILGELM. CVM HAROLDI VENIT AD PALATIUM SVVM. Elle ne dit pas expressement qu'il soit venu à Roüen; mais Guillaume de Poitiers l'assure; c'étoit la ville capitale où étoit son Palais. Après cette marche on arrive à une espece de tour, où est la grande porte du Palais. On en remarque quelques-unes de même dans cette peinture. On voit ensuite une salle où est assis le Duc Guillaume, aiant un garde auprès de lui. Harold debout lui parle, & lui dit apparemment le sujet de sa venue. Derriere lui sont quatre hommes armez de la fuite. Dans les conférences qu'ils eurent ensemble, Harold lui promit, qu'il lui seroit toujours dévoué. Nous verrons plus bas qu'il lui prêta fort solennellement le serment de fidélité. Guillaume de son côté promit de lui donner en mariage sa fille Adele ou Adelize, que d'autres appellent Agathe.

M. Lancelot qui a donné de ce Monument une explication aussi savante que judicieuse, croit que c'est à ce futur mariage que se rapporte la Figure & l'Inscription suivante. Nous voions dans cette image, une femme ou fille entre deux colonnes, qui sont une espece de porte, & un homme à côté qui lui met la main sur la tête. L'Inscription est VBI VNVS CLERICVS ET ÆLFGYVA où l'on voit un clerc & Ælfgyve. Il semble que cette cérémonie ne peut se rapporter qu'à la promesse que venoit de faire Guillaume à Harold de lui donner sa

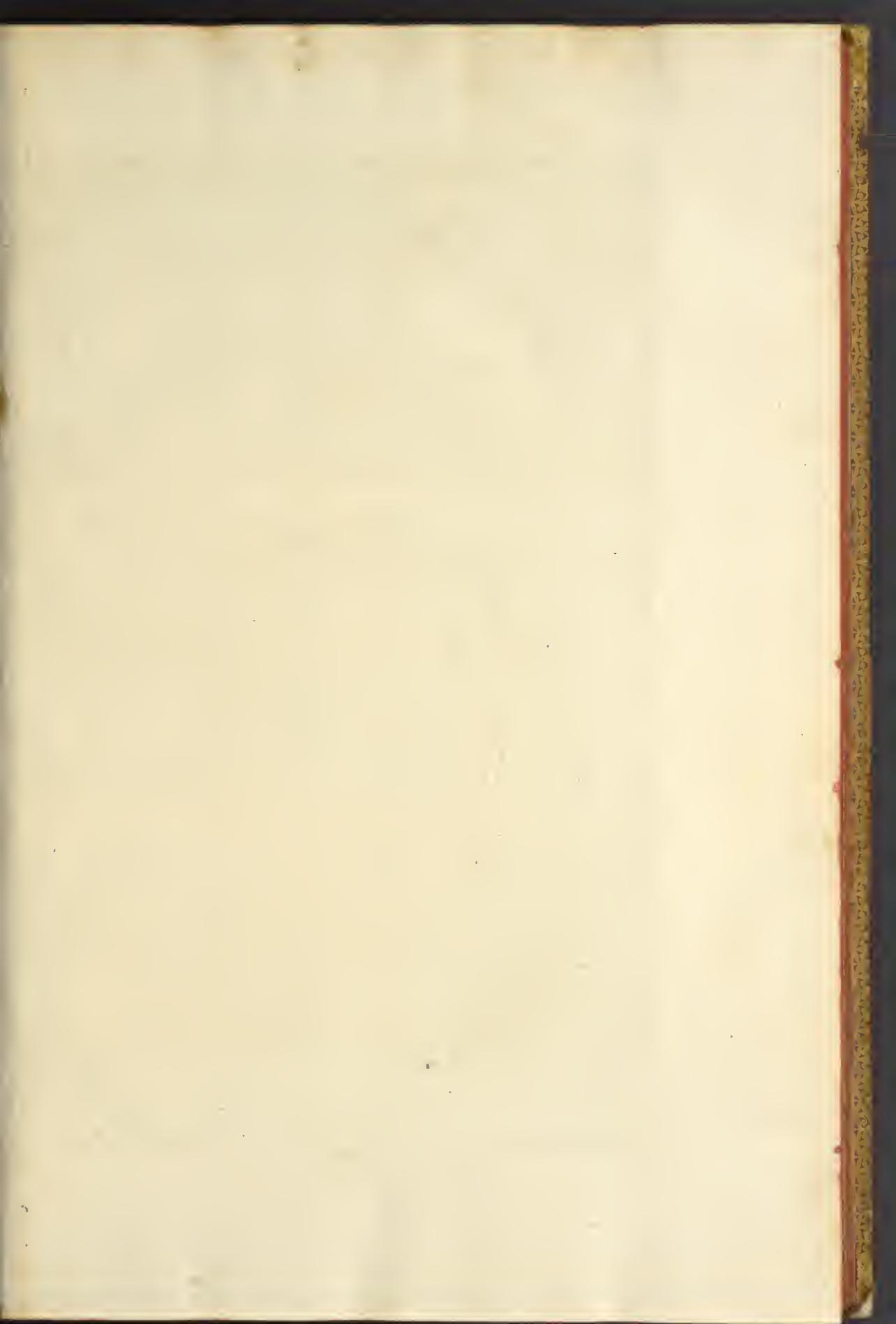
tra avem sustinet, quod tunc insigne nobilitatis erat. Widoneus sequens Haroldus avem & ipse sustinet, sed averso rostro, nec sibi averso, ut in Tab. XLV. tom. primi, ubi avolare non poterat, quæ res Haroldum in dejectiore esse conditione significabat. Willelmus, Wido, & Haroldus, palliola gestant ad humerum dextrum annexa, sive chlamydes breviores. Observandum autem hic est equos omnes antilenam, aut nullam postilenam habere, id quod in aulae toto sic deprehenditur. Rami arborum erecti & præalti post equites Willelmi locati, significant hanc finitam scenam esse. Mos hic, arbores ponendi in fine cujuslibet actionis vel rei gestæ, antiquissimus est. In columnis enim Trajana & Antonina observatur, & ad usque infima secula deductus est. Si vero post rem gestam, aut castellum, aut domus, aut turris occurrat, tunc arborum non apponunt. Illa quippe altiora ædificia, a posterioribus priora separant.

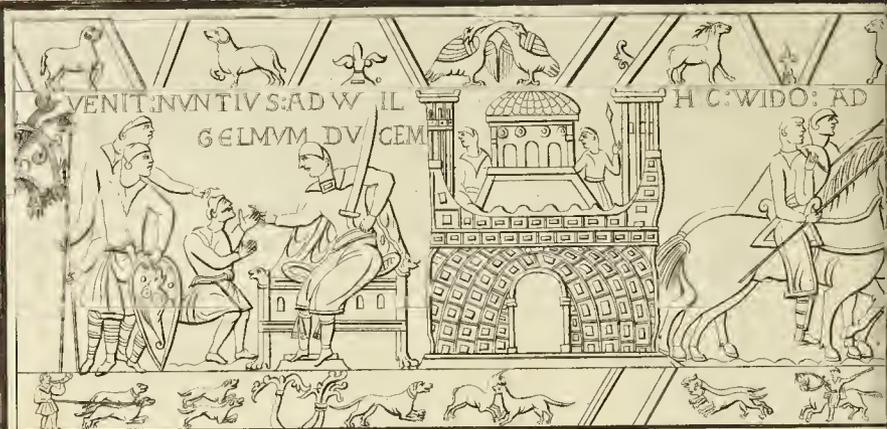
Willelmus Haroldum duxit ad Palatium suum, ut in inscriptione feratur: HIC DVX VVILGELM CVM HAROLDI VENIT AD PALATIUM SVVM: non dicit Rotomagum venisse: sed id narrat Guillelmus Picaviensis; erat quippe Rotomagus caput ut-

bium Normannia: & Ducis sedes. Post emensum iter, turris vilitur, in qua majus ostium Palatii erat: cujusmodi turres etiam alibi in hoc monumento observantur. Deinde aula conspicitur ubi sedet Dux Willelmus, adstante satellite. Stans Haroldus Ducem alloquitur, & professionis suæ causam, ut creditur, recenset. Pone illum quatuor armati viri sunt illius socii. In privatis colloquiis Duci pollicitus est Haroldus se ipsi ad dictum semper fore. Postea veto sacramentum fidei ipsi sollemniter præstitit, ut infra videbitur. Willelmus vero se ipsi in sponsam daturum esse promissit filiam suam Adelam, sive Adelisam, quam alii Agatham vocant.

Purat V. Cl. Lancelotius, qui hoc monumentum docte & sagaciter interpretatus est, imaginem atque inscriptionem sequentes hoc futurum connubium spectare. In hac imagine mulierem seu virginem videmus inter duas columnas, quæ quamdam ceu portam efficiunt, & a latere virum capiti ejus manum imponentem. Inscriptio est: VBI CLERICVS VNVS ET ÆLFGYVA. Hæc vero pictura & agendi ratio non videtur ad aliud pertinere posse, quam ad promissionem Willelmi Haroldo factam de connubio cum filia sua. Puella
fille

Guillelm.
Picavo.



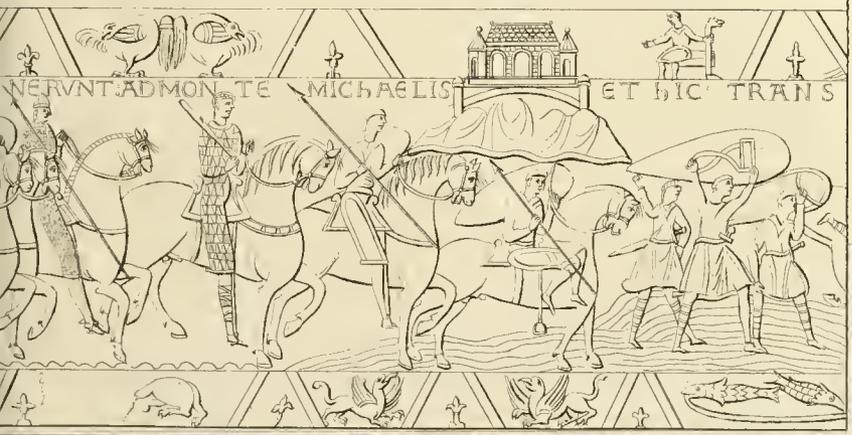
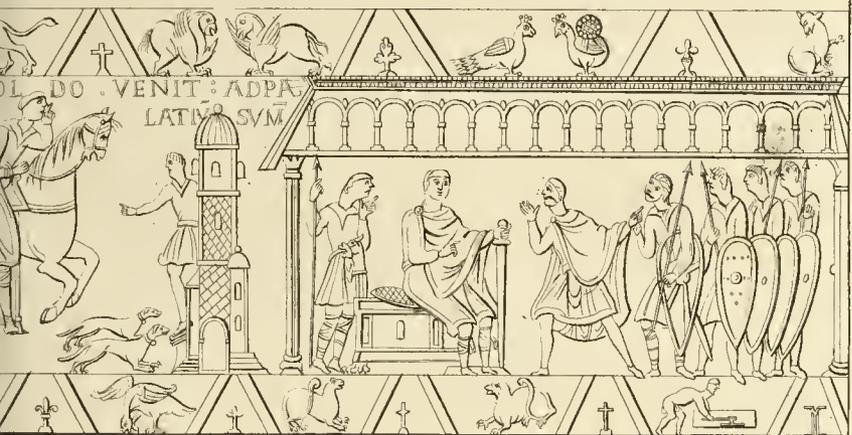


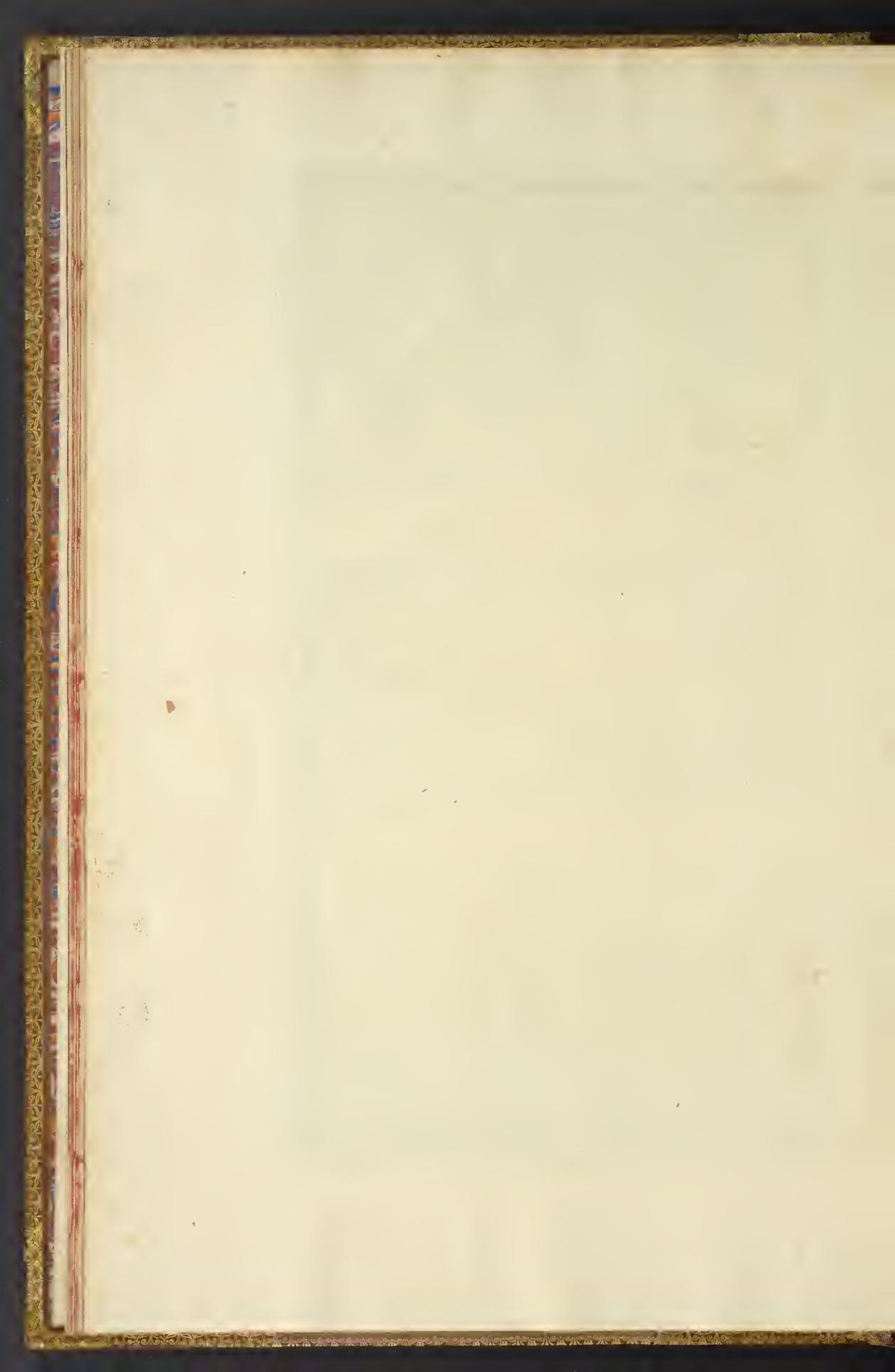
HISTOIRE DE GULLAU





LE CONQUERANT.





fille en mariage. Le nom de la Princesse ne convient pas à la vérité avec ceux que les Historiens lui donnent : mais ils varient entre eux , & cette variété pourroit faire soupçonner que ce ne sont que des corruptions du nom *Ælfgva* fort commun parmi les Anglofaxons , mais très-rare chez les autres nations. Il est à remarquer que ce nom se trouve écrit un peu différemment dans les Auteurs. La seconde femme de Charles le simple fille d'un Roi d'Angleterre , appelée *Ogiva* dans les Historiens , est nommée *Æthgiva* dans son Epitaphe , qu'on voit à S. Médard de Soissons. Il y a apparence que c'est le même nom écrit avec quelque petite diversité , ce qui étoit fort ordinaire en ces tems-là. Ce nom est aussi appellatif , dit-on , & signifie , une Dame , une Demoiselle & une Princesse , ce qui leveroit toute la difficulté. Ce Clerc ou Officier met la main sur la tête de la Princesse. C'étoit apparemment un usage de ces tems , & dans ces sortes de fonctions.

La guerre de Bretagne survint alors. Conan Comte de Bretagne avoit armé contre le Duc Guillaume , & lui déclarant la guerre , il lui avoit indiqué un jour où il devoit entrer dans la Normandie. Il avoit attiré à son parti le Comte d'Anjou , qui devoit lui fournir des troupes. Mais Guillaume étoit trop prompt à la main pour attendre que son adversaire vint ainsi l'insulter dans son pays. Il s'arma & il fit armer ses gens. Sachant qu'Harold étoit homme de guerre & fort brave , il l'invita lui & les siens à être de la partie. Harold s'arma volontiers pour se trouver à cette expedition. Ils prirent la route du Mont S. Michel , comme il est porté dans l'Inscription. *HIC VVILLEM. (sic) DVX ET EXERCITVS EIVS VENERVNT AD MONTEM MICHAELIS.* Le Duc Guillaume & son armée vinrent au Mont S. Michel. Le Mont S. Michel est ici représenté avec un petit château sur la croupe. Le Duc & ses gens à cheval marchent du côté de ce Mont , revêtus d'une espece de mailles de fer plates comme des écailles , ce qui s'appelloit anciennement *squamata vestis* ; au lieu que les autres cortés d'armes , composées de crochets de fer entrelacez , s'appelloient *hamata vestis*. On en voit quelquefois de ces dernières dans cette tapisserie.

Arrivez au Mont S. Michel , ils passerent la riviere de Coesnon que les fréquentes marées remplissent d'un sable mouvant , où l'on s'enfonce , & dont on a assez de peine à se tirer. Les voiageurs périrent-là quelquefois , quand la marée

Guere
de Breta-
gne.

nomen ut a plurimis scriptoribus varie refertur , cum *Ælfgva* non convenit ; sed illi in isto nomine referendo tantopere variant , ut hinc fortasse suspicio oritur , sic corruptum fuisse nomen *Ælfgva* , apud Anglofaxones frequentissimum , sed apud ceteros populos rarissimum. Annotandum porro est hoc nomen varie scriptum occurrere apud Scriptores. Secunda uxor Caroli Simplicis Regis Angliæ filia *Ogiva* a Scriptoribus appellatur ; sed in epitaphio suo quod vultur in Ecclesia S. Medardi Sueltonensis *Æthgiva* nominatur : videturque hoc ipsum , quod agimus esse nomen , cum aliqua scripturæ varietate ; quæ varietas istis temporibus frequentissima erat. Dicitur etiam nomen appellativum esse , quo significatur *Principissa* , Domina. Id vero omnem levaret difficultatem. Clericus seu Minister hic nobilissimæ puellæ capiti manum imponit , quæ ceremoniæ ratio in usu videtur fuisse istis temporibus.

Tunc bellum in Britannia movetur. Conanus Britannicæ Comes contra Willelmum Ducem arma sumferat , ipsique diem dixerat , quo cum exercitu in Normanniam ingressurus erat. Adgavensæm vero

Comitem sibi adjunxerat , qui copias ipsi subministraturus erat. At Willelmus bello suscipiendo paratior erat , quam ut expectaret donec hostis fines suos invaderet. Arma ergo sumit , & exercitum collegit. Cum comperisset autem Haroldum virum esse strenuum , illum cum sociis ad belli societatem concitavit : ad illam vero expeditionem libens Haroldus arma suscepit. Ad montem S. Michaelis iter direverunt , ut in inscriptione fertur. *HIC VVILLEM DVX ET EXERCITVS EIVS VENERVNT AD MONTEM MICHAELIS.* Mons autem S. Michaelis hic cum parvo in summitate castello representatur. Dux & equites ipsius versus montem illum tendunt thorace & tegmine quodam induti ex squamis ferreis concinnato ; quæ vestis squamata olim vocitabatur ; alia vero lorice ex quibusdam ceu uncinis ferreis adornatæ , *hamata vestis* appellabatur , cujus etiam generis quædam observantur in hoc aulæo.

Ad montem S. Michaelis cum pervenissent Cosnonem fluvium trajecerunt , quem supervenientes maris æstus quotidiani arena molli complent , ita ut qui iter agunt pedem figere non valentes aliquando pe-

Guillelm.
Picard.

PL.
II.
revient avant qu'ils soient dégagés. Le Duc avec ses troupes passa cette riviere. On en voit ici à cheval qui haussent leurs cuisses & leurs jambes, de peur que leurs pieds n'entrent dans l'eau. Plusieurs s'enfoncerent dans le sable & ne pouvoient s'en tirer. Harold qui étoit de grande taille & fort puissant en retira plusieurs, qui auroient eu peine à se dégager. C'est ce que nous apprend la peinture & l'Inscription qui est au dessus. ET HIC TRANSIERVNT FLVMEN COSNONIS. HIC HAROLDVS DVX TRAHEBAT EOS DE ARENA. *Ils passerent la riviere de Coesnon, & Harold les tiroit du sable.*

L'armée continua sa route & marcha du côté de Dol. Le Seigneur de la ville nommé Rual étoit en guerre avec Conan, qui venoit contre lui avec des troupes; mais qui s'enfuit, quand il fut l'arrivée du Duc de Normandie. Après avoir défilé le Duc, & lui avoir fait dire qu'il entreroit un tel jour à main armée dans la Normandie, il n'eut pas seulement le courage de l'attendre. Raoul fit dire au Duc qu'il lui étoit fort redevable de ce qu'il avoit obligé son ennemi de prendre la fuite, mais que si ses gens ravageoient ses campagnes & enlevoient ses moissons, ses affaires n'en iroient pas mieux, & qu'il lui importoit fort peu que ce fussent les Normans ou les Bretons qui fussent du dégât dans ses terres. Le Duc défendit qu'on touchât à rien. Dol est ici représenté par une tour, où l'on voit un homme qui descend par une corde, on ne fait ni pourquoi, ni à quelle occasion. L'Inscription porte ici : ET VENERVNT AD DOL, ET CONAN FVGA VERTIT. *Ils vinrent à Dol, & Conan prit la fuite.* On le voit ici fuyant avec ses gens à cheval. La ville où il s'enfuit est représentée par une espee de petit château, c'est Rennes. L'Inscription a REDNES, ou peut être REDONES. On voit Conan qui arrive à cette ville accompagné de quelques cavaliers. Ils vont tous au galop.

L'action qui se passe ensuite est plus remarquable. Les troupes de Guillaume vont attaquer Dinant, ceux de la ville se défendent. On les voit sur leurs remparts & derrière leurs palissades faisant tête à l'ennemi. La ville est située ici sur une éminence. Deux hommes armez viennent par le bas pour mettre le feu à leurs palissades, & l'y mettent effectivement. Je ne trouve cette expedition mémorable dans aucun Auteur Normand ni Anglois : & ce monument en dit trop peu pour nous apprendre tout le dénouement de cette guerre. Il nous donne

reant, cum aestus maris immetos interceptit. Dux cum copiis suis fluvium trajecit. Hic videas equitem, qui femur & tibiam sursum retrahit, ut ne pedes in aquam immittantur. Plurimi in mollem & aquis imbutam arenam immerguntur, neque exsurgere possunt. Haroldus vero qui proceræ staturæ erat, & corporeis viribus valebat, multos ex arena extrahit, qui vix potuissent emergere. Illud ex pictura discimus & ex inscriptione, quæ sic habet: ET HIC TRANSIERVNT FLVMEN COSNONIS. HIC HAROLDVS DVX TRAHEBAT EOS DE ARENA.

Pergit exercitus & Dolam contendit. Is ad quem urbs pertinebat Ruallus nomine, hostili animo etat in Conanum, qui tunc cum militum manu accessit, Ruallum bello impetiturus; sed cum comperrisset advenisse Notmanniæ Ducem, fugam capellivit. Sic qui Ducem provocarat, & jactabundus illi edixerat se tali die Notmanniam invasurum esse, ne expectare quidem illum ausus est. Ruallus Duci nuncios misit, qui gratias referrent quod hostem suum fugasset; adderentque, non melius tamen rem sibi cessuram esse, si Ducis copie agros suos devastarent,

ac messes auferret: sibi que parum interesset utri in terris suis prædas agerent, an Normanni an Britones. Tunc vetuit Dux ne quid quispiam auferret vel labefactaret. Dola hic turris forma exhibetur, ubi vir representatur, qui per funem sensim delabens foras exit; cur vel qua occasione ignoratur. Inscriptio sic habet: ET VENERVNT AD DOL: ET CONAN FVGA VERTIT. Is cum suis fugiens conspicitur. Urbs in quam receptum habet, hic ceu castellum depingitur; estque Rhedonum urbs. Inscriptio sic habet REDNES, vel fortasse REDONES. Hic Conanus cum aliis equitibus visitur, qui omnes concitato cursu urbem petunt.

Res notari dignior postea geritur, Willelmi Ducis milites Dinantium adoriuntur. Oppidani hostem propulsant, supra muros & pone vallum armati visuntur hostibus adversi. In edito loco hic urbs representatur. Duo viri facibus instructi ex infima parte sepibus vallum tuentibus, ignem injiciunt. Hanc expeditionem in nullo Scriptore vel Normanno vel Anglo reperit, in hoc autem monumento longe pauciora sunt, quam ut possint belli exitum clare docere: indicat vero

seulement à entendre qu'elle finit ici. Sur l'attaque de Dinant il dit : HIC MILITES VVILLELMI DVCIS PVGNANT CONTRA DINANTES. *Les gens du Duc Guillaume combattent contre ceux de Dinant*, & il ajoute : ET CVNAN CLAVES PORREXIT : & *Conan rendit les clefs de la ville*. On voit en effet un homme d'armes de la place, peut être Conan lui-même, qui présente ces clefs mises au bout d'une lance, & un homme à cheval du côté du Duc, & peut être le Duc lui-même, qui les reçoit & les enleve avec le bout de sa lance à laquelle étoit attachée une bannière. C'est la première fois que je vois cette cérémonie pour rendre les clefs d'une ville. L'Inscription & la peinture n'en disent pas davantage, & nous laissent à penser comment cela s'est fait, & comment cette guerre a fini. Voici la manière d'expliquer tout ceci, qui me paroît la plus naturelle.

Conan qui à l'arrivée du Duc de Normandie devant Dol, s'étoit retiré à Rennes, voyant qu'il venoit assiéger Dinant place considérable, & qu'il lui importoit beaucoup de conserver; s'y rendit d'abord, poussé du désir de faire sa paix avec cet ennemi redoutable. Après que ceux de la ville eurent fait quelque défense, il parla avec lui: car ces clefs ne furent assurément présentées qu'après les conventions faites. Le Duc qui avoit à soutenir une autre affaire plus importante & plus difficile, se trouva tout disposé à faire la paix à des conditions raisonnables. Ces conditions furent sans doute que Conan mettroit bas les armes, qu'il rendroit à Guillaume l'hommage dû pour la Bretagne, & qu'il lui présenteroit les clefs de Dinant. Guillaume de Poitiers dit seulement que le Duc mit en fuite Conan avec ses troupes & celles de ses alliés, & n'explique point comment finit cette guerre. Mais ce monument qui dit que Conan lui presenta les clefs de la ville, donne clairement à entendre, qu'il y eut quelque Traité entre eux; & ce Traité semble ne pouvoir être autre que celui que nous venons de dire. Il y a apparence que ces clefs de Dinant présentées au Duc Guillaume au bout d'une lance, ne furent qu'un acte de soumission, que Guillaume exigea pour son honneur, & que par le Traité la ville demeura en la puissance de Conan. Nous voyons dans la peinture qu'aucun Normand n'entre dans la ville, & qu'aucun Breton n'en sort, non pas même pour présenter au Duc les clefs de la ville. Si elle avoit été rendue au Duc, il en patoitroit quelque marque ou

tantum huc bellum desinere. De Dinantii oppugnatione hoc solum dicit: HIC MILITES VVILLELMI DVCIS PVGNANT CONTRA DINANTES; additque: ET CVNAN CLAVES PORREXIT, visiturque vir armatus in urbis muro, fortasse Conanus ipse, qui claves illas in extrema lancea sua appensas porrigit; & ex Ducis parte eques, imo ipse forte Dux, qui illas cum extrema item lancea, cui vexillum haeret, recipit & aufert. Hac prima vice sic claves urbis reddi vidi. Non plura essent inscriptio & imago, & divinandum relinquent: quis fuerit belli totius exitus. Hoc autem modo, mea quidem sententia, res explicari posse videtur.

Conanus, qui adveniente Normannorum Duce apud Rhedonas receptum habuerat, ubi illum Dinantium obsestum venire didicit, quam servare urbem cordi erat, statim istuc se contulit, cum tam formidando hoste pacem facere cogitans. Postquam oppidani aliquandiu hostem propulsaverant, cum Duce de concilianda pace per se vel per suos colloquia habuit. Claves quippe nonnisi post pacem conditionem relata

fuerunt. Dux autem cui res alia gravior tractanda & perficienda imminabat, pacem aequis conditionibus facere non dedignabatur. Condiciones autem tales profusus fuisse videntur; ut Conanus arma poneret, ut hominum pro Britannia Duci praestaret, ut Dinantii claves ipsi porrigeret. Guillelmus Pictaviensis hoc solum narat: Conanum cum suis & federatorum copiis a Duce profligatum fuisse, nec dicit quis fuerit postremus belli exitus. At hoc monumentum in quo fertur Conanum Duci urbis claves porrexisset, aliquid inter illos pactum fuisse subindicat: quod pactum non aliud fuisse videtur, quam id quod diximus. Verisimile quoque est claves in extrema lanceae parte Willelmo Duci porrectas, obsequentia solummodo signum fuisse, id exigente Willelmo honoris causa; tamenque illa conditione ut urbs sub Conani potestate maneret. Videmus sane in urbem Normannum nullum intrare, ex eaque nullum Britonem ingredi, ne quidem ad claves Duci porrigendas. Si urbs Normannicæ Ducederet, aliquid ejus rei signum esset, vel in depicta

Guillelm.
Pictav.

dans la peinture, ou dans l'Inscription. Je m'en rapporte au jugement du lecteur habile. Je suis persuadé au reste que c'est Guillaume lui-même, qui reçoit les clefs de la ville au bout de sa lance, où tient une bannière. On le voit plusieurs fois dans cette peinture avec une bannière. Lui & ceux qui l'accompagnent ont leurs boucliers marquez en différentes manières : c'étoient des figures arbitraires, ce que nous appellons blason n'étoit point encore en usage en ce tems-là.

La guerre de Bretagne étant ainsi finie, Guillaume à qui Harold avoit donné des preuves de sa valeur & de son courage, tâcha de le gagner, & de le mettre entierement dans son parti. Il le fit d'abord Chevalier, & l'arma lui-même. La cérémonie en est marquée dans la peinture & dans l'inscription, qui porte : HIC DEDIT VVILLELMVS ARMA HAROLDO. *Guillaume donne des armes à Harold.* Guillaume armé de pied en cap, & dont l'habit militaire est tout couvert d'écaillés de fer, met un casque à la tête d'Harold. Ce casque, comme tous les autres qu'on voit dans cette histoire peinte, est de fer & se termine en haut presque en cone. Il laisse le visage tout à découvert. Il a seulement une avance qui garentit le nez, & que nos Auteurs appellent *Nasal*. Harold est debout pendant la cérémonie & tient de la main gauche une bannière appuyée contre terre, c'étoit l'usage en ce tems-là de faire Chevaliers ceux qui s'étoient signalez dans les combats. Aux siècles suivans on faisoit aussi des Chevaliers avant les combats, pour les animer à bien faire.

Harold
prête ser-
ment de
fidélité à
Guillau-
me.

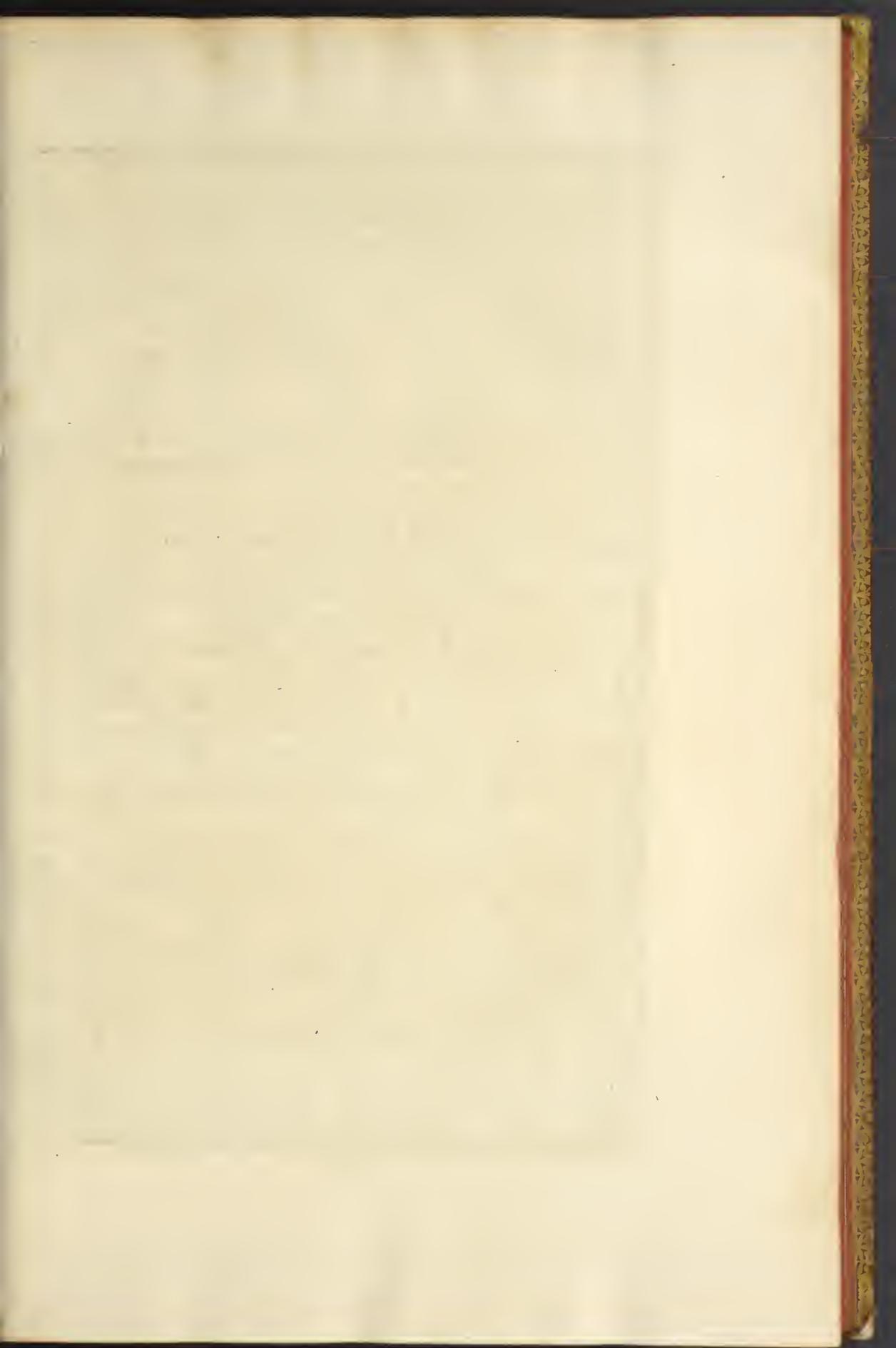
Guillaume & Harold viennent ensuite à Bayeux, comme porte l'inscription. HIC VVILLELMVS VENIT BAGIAS. Ce fut en cette ville, dont Eudes frere uterin du Duc Guillaume étoit Evêque, qu'Harold prêta serment de fidélité à ce même Duc. On remarque ici une grande variété dans les Auteurs touchant le lieu où Harold prêta ce serment. Il pourroit bien se faire que le même serment a été repeté en plusieurs endroits. Mais cet acte fut fait avec toute la solennité possible à Bayeux, comme le prouve fort bien M. Lancelot, dans une Dissertation qu'il a faite sur cette peinture & qu'il m'a communiquée. Le témoignage de l'Auteur de cette peinture est préférable à tout autre, & est encore confirmé par ce passage du Roman de Rou :

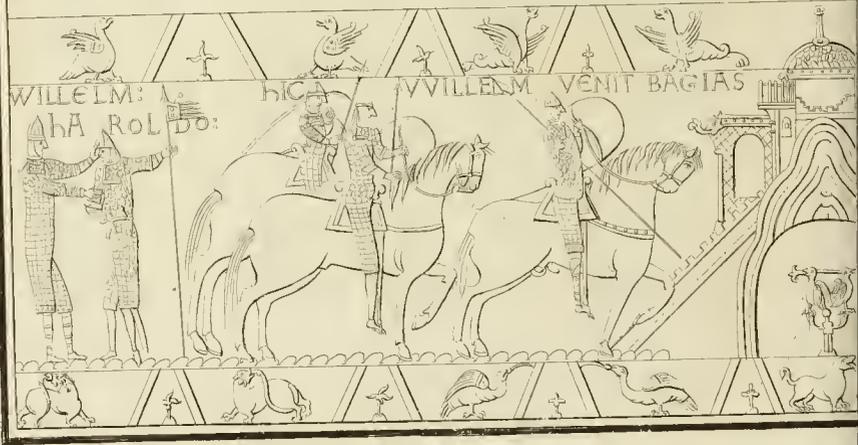
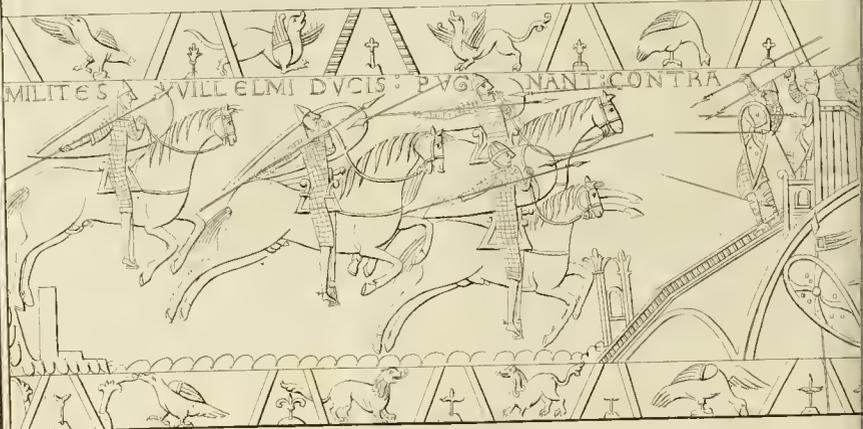
imagine, vel in inscriptione. Rem prudentis Lectoris arbitrio permitto. Exiitimo autem eum qui claves urbis in extrema lancea, cui hæret vexillum, accipit, Willelmum Duce[m] esse, qui in hoc aulae vexillum tenens sæpe visitur. Ipse autem & equites sui clypeos gestant, figuris variis distinctos, ex arbitrio positos. Nam insignia gentilitia nondum in usu erant.

Finito Britannico bello, Willelmus, qui Haroldum strenuum esse bellatorem experimento compererat, illum sibi devincire statuit. Equitem illum solito ritu fecit, armaque dedit ipsi. Illud vero depictum hic exhibetur, & inscriptio sic habet : HIC DEDIT VVILLELMVS ARMA HAROLDO. Willelmus a capite ad calcem armatus & squamis opertus, galeam Haroldi capiti imponit, Galea isthæc, ut & aliæ omnes, quæ in hac depicta historia cernuntur, ferrea est, & superne in conum fere definit, Vultum nudum relinquit : laminamque tamen demittit, quæ nasum obtegat. Illa vero a Scrip[tor]ibus *Nasale* vocatur. Stat Ha-

roldus dum Eques creatur, & sinistra manu vexillum tener. In usu erat tum temporis equites creare illos qui in præliis claruerant. Sequentibus vero sæculis etiam ante pugnam equites creabantur, ut hoc periculi honore fortiter pugnarent.

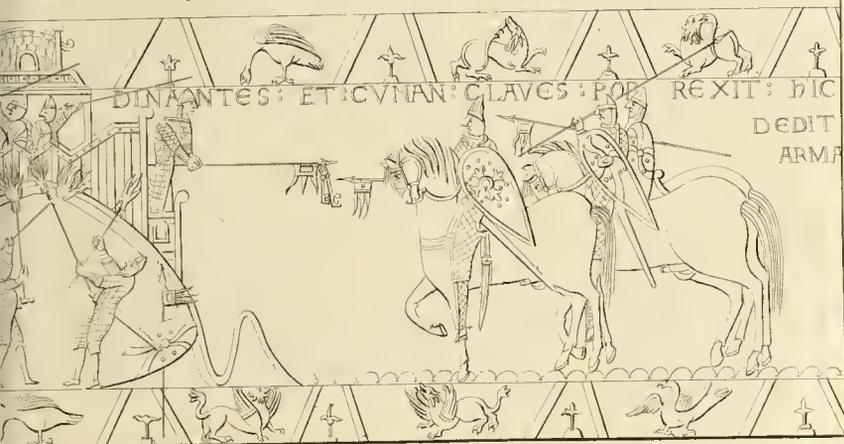
Willelmus & Haroldus deinde Baiocas pergunt, ut inscriptio habet : HIC VVILLELMVS VENIT BAGIAS. In hac urbe, cujus Odo frater uterinus Willelmi Ducis, Episcopus erat, Haroldus sacramentum fidei Willelmo Duci præstitit. Hic admodum variant Scrip[tor]es circa locum in quo præstitum fuit sacramentum. Fortasse vero idem sacramentum pluribus in locis repetitum fuerit. At solemniter omnino Baiocis res acta fuit, ut optime probat Lancelotus, in Dissertatione circa depictum hoc monumentum, quam mecum communicavit. Desumptum ex hac pictura testimonium cæteris anteponendum est, atque etiam confirmatur ex libro cui titulus *le Roman de Rou*, verbis Gallico vulgari idiomate, loci autem illius hic sensus







AUME LE CONQUERANT.



*A Baieux ceu souloient dire
Fist assembler un grant Concile
Tous les corz s'ainz fist demander
Et en un lieu tous assembler*

Cela s'accorde fort bien avec l'inscription & la peinture de notre monument. Les termes de l'inscription sont : HIC WILLELMVS VENIT BAGIAS : VBI HAROLDVS SACRAMENTVM FECIT WILLELMO DVCI. *Guillaume vint à Bayeux, où Harold lui prêta serment de fidélité.* Cela se fait ici avec solennité. Harold entre deux grandes chasses de reliques, étend la main droite sur l'une & la gauche sur l'autre chasse, & prononce en même tems son serment, par lequel il reconnoît Guillaume nommé par Edouard son successeur au Roiaume d'Angleterre, & promet de lui être fidele. Guillaume assis sur une espede de Trône est present à l'action. Il tient de la main droite une épée, & tend la gauche vers Harold. Celui-ci est revêtu d'une tunique qui lui descend au dessus du genou. Il porte dessus cette tunique un manteau plus long attaché sur le devant. Il importoit beaucoup au Duc Guillaume de gagner ce Seigneur, le plus puissant de l'Angleterre après le Roi. Avant son départ il le chargea de presens, dit Guillaume de Poitiers, & donna la liberté au frere d'Harold, d'autres disent à son neveu, qu'il tenoit en ôtage, de s'en retourner avec lui en Angleterre. Mais tout cela ne servit de rien; Harold malgré les sermens faits & les presens reçus, ne pût tenir contre la tentation d'acquiescer un Roiaume, comme nous verrons bien-tôt.

Son départ pour l'Angleterre est exprimé dans la peinture & dans l'inscription. Il passe dans un vaisseau, & aborde à une place ou une ville dont le nom n'est pas marqué. Il monte à cheval pour se rendre au Palais du Roi Edouard, où il met pied à terre & se presente au Roi, aiant derriere lui un homme qui porte une hache d'armes. Tout ceci se voit dans la peinture & dans l'inscription qui est telle : HIC HAROLDVS DVX REVERSVS EST AD ANGLICAM TERRAM ET VENIT AD EDWARDVM REGEM. *Il retourne en Angleterre & se presente au Roi Edouard, qui est assis sur son Trône portant une Couronne ornée de trêfles. Il a tout l'air d'un homme dont la santé est fort alterée. Harold lui rend compte du voyage qu'il avoit entrepris par son ordre.*

P L.
I I I.

est: Baiocis, ut narratur, magnum convocavit curiam, reliquias Sanctorum expetiit, & uno in loco poni iussit. Que verba cum inscriptione & pictura nostra consonant. Inscriptionis verba sunt: HIC WILLELMVS VENIT BAGIAS: VBI HAROLDVS SACRAMENTVM FECIT WILLELMO DVCI. Id solenni ritu peragitur. Haroldus inter duas majores reliquiarum captas, manum dexteram ad unam, sinistram vero ad alteram extendit, & sacramentum suum pronunciat, quo declarat Willelmum ab Eduardo Rege successorum sibi in Angliæ regnum declaratum fuisse, fidemque ipsi suam pollicetur: Adest Willelmus in folio sedens, manu dextera gladium tener, sinistram vero ad Haroldum tendit. Haroldus tunica induitur ad genua fere defluente; palliumque gestat longius, cujus latera supra pectus annexa sunt. Magni intererat Willelmo Duci Haroldum ad suas partes allicere, qui post Edwardum Regem in Angliam primas tenebat. Antequam proficisceretur, muneribus ipsum oneravit, in-

quit Guillelmus Pictaviensis, & fratri ejus, sive, ut alii dicunt, fratris filio, quem obsidem tenebat, libertatem dedit, ut in Angliam migraret. Hæc porto nihil profuere Willelmo; Haroldus enim posthabitis sacramento & muneribus, regni adipiscendi occasionem arripuit, ut mox dicitur.

Profectio ejus in Angliam depicta in aulæ, inscriptione etiam gaudet. In navi trajicit & appulit ad oppidum sive castrum, cujus nomen non annotatur. Inde eques ad Eduardi Regis Palatium migrat, Regemque adit, sequente alio qui securum tener. Hæc res inscribitur tum imago depicta, tum inscriptio, quæ sic habet: HIC HAROLDVS DVX REVERSVS EST AD ANGLICAM TERRAM ET VENIT AD EDWARDVM REGEM, qui in folio sedet, coronam regiam gestans trifolius ornatam: ex vultu & aspectu ægritudine laborare deprehenditur. Haroldus suscepti itinerrationem & res ab se jussu regio gestas commemorat.

Guillelm.
Pictav.

Après ceci il y a dans la tapisserie une transposition arrivée par je ne sçai quel accident. L'enterrement du Roi Edouard est mis avant sa dernière maladie & sa mort. Je mets ici les choses dans leur ordre naturel. Le Roi Edouard devint malade à l'extrémité, & se voyant au lit de la mort, il fit appeler ceux de sa Cour auxquels il avoit le plus de confiance, & leur déclara ses dernières volontez. L'inscription porte : ADWARDVS REX IN LECTO ALLOQUITVR FIDELES. On lit ici ADWARDVS pour EDWARDVS, mais les variations dans les noms étoient si fréquentes en ces tems-là dans toutes sortes d'écritures, qu'on ne s'y arrête pas. Quelques Auteurs Anglois, & entre autres Hoveden, disent qu'avant que de mourir, il déclara Harold son successeur. Mais les autres assurent qu'il s'en tint à ses premières dispositions en faveur de Guillaume. Il y a apparence qu'Harold, qui pouvoit tout à la Cour, eut soin de répandre qu'Edouard l'avoit déclaré son successeur avant que de mourir. Lui & ses Partisans publierent cela par tout, & ce fut sur cette prétendue déclaration d'Edouard qu'ils le couronnerent Roi d'Angleterre.

Mort de
Saint
Edouard
Roi d'An-
gleterre.

Le saint Roi mourut. On voit son corps étendu, & quelques personnes qui semblent le pleurer. Un Prêtre est-là qui paroît lui donner la bénédiction : l'inscription se lit ainsi : ET HIC DEFVNCTVS EST. Dès le lendemain de sa mort le jour de l'Epiphanie 1066. son corps fut apporté à l'Eglise de S. Pierre de Westminster, qu'Edouard avoit restaurée. Huit porteurs soutiennent la biere, qui paroît fort riche & fort ornée. A côté de cette biere sont deux garçons avec une sonnette à chaque main, à la maniere de nos crieurs d'aujourd'hui. Une quantité de peuple suit la biere, arrivée à la porte de l'Eglise : au dessus de la même Eglise on voit une main, qui descend du ciel, & qui semble donner la bénédiction. L'inscription est en ces termes : HIC PORTATVR CORPVS EADWARDI REGIS AD ECCLESIAM S. PETRI APOSTOLI. *On porte le corps du Roi Edouard à l'Eglise de S. Pierre Apôtre.*

Après la mort d'Edouard Harold ne manqua pas de faire agir les gens de son parti. Il y avoit trois Princes sur les rangs qui aspiraient à la Couronne d'Angleterre, & qui avoient leurs Partisans. Edgar Adelin jeune Prince de la race du Roi Edouard, Harold & Guillaume Duc de Normandie. Le parti d'Harold se trouva le plus puissant. Le même jour qu'Edouard fut enterré, on lui presenta

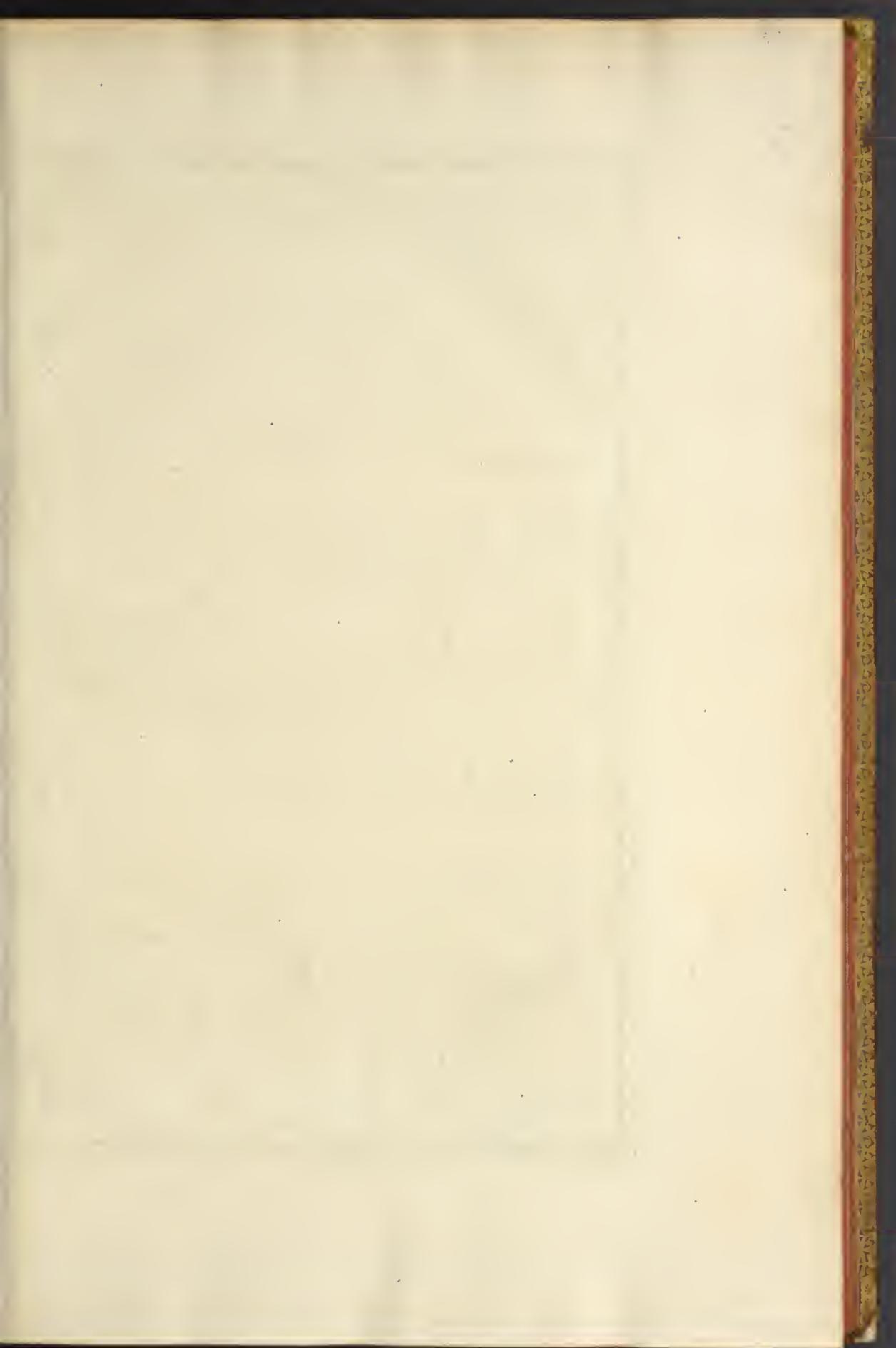
In aulro deinde transpositio deprehenditur, cujus causa ignoratur. Funus Eduardi Regis ante mortem ejus locatur. In decursu tamen historiae res secundum ordinem restituo. Eduardus Rex extrema laborans agitudine, in statu obitum cernens, fideles suos advocari jussit, ut supremam voluntatem declararet. Inscriptio sic habet: ADWARDVS REX IN LECTO ALLOQUITVR FIDELES. *Adwardus* hic pro *Edwardus* legitur. Verum illa varietas isto ævo ita frequenter erant, ut nihil hinc moræ pariat. Scriptores quidam Angli, speciatimque Rogerius ab Hoveden, narrant Eduardum antequam moreretur, Haroldum sibi successorem declaravisse. Alii vero dicunt ipsum semper pro Willelmo stetit. Verum Haroldus qui in Regia primas tenebat, Regem se ab Edwardo nominatum fuisse sparsit, sequacelque Haroldi hoc ubique publicari curavere: idcoque ipsi coronam detulere.

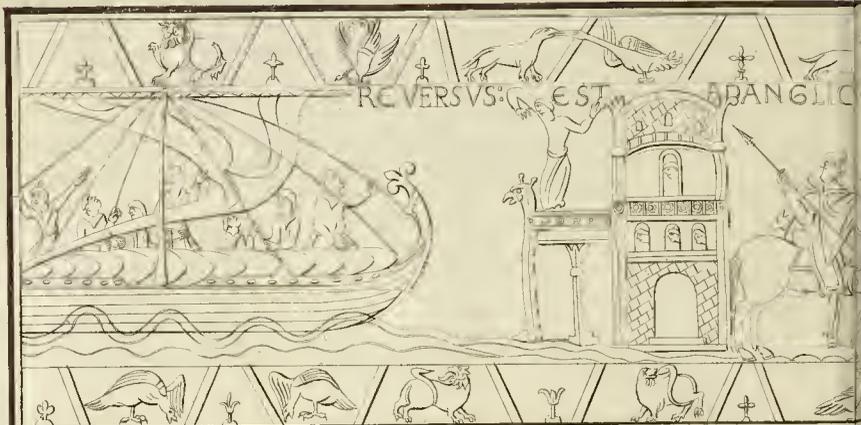
Roger.
ab Hoved.

Rex Sanctus obit. Corpus ejus extensum supinum videtur, & quidam circum stantes qui lugere videntur. Presbyter quidam defuncto benedictionem im-

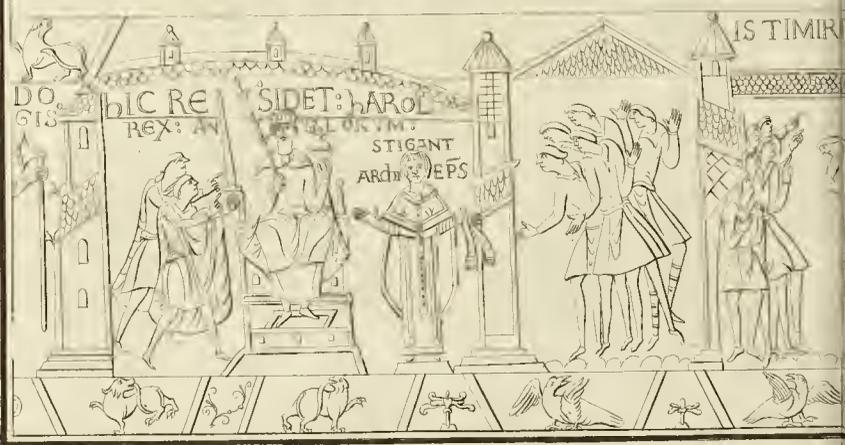
partire videtur. Inscriptio sic habet: ET HIC DEFVNCTVS EST. Insequente die, quæ erat Epiphania anno 1066. corpus ejus deferretur ad Ecclesiam Sancti Petri West-Monasteriensis, quam Eduardus restauraverat. Octo viri feretrum gestant, quod videtur preciosis ornamentis decoratum; pueri duo utraque manu tintinnabula movent, ut nosteres funerei precones. Turba populi feretrum sequitur, quod ad Ecclesie ostium pervenit. Supra Ecclesiam manus quadam quasi de celo descendens videtur, quæ benedictionem dare videtur. Inscriptio sic legitur: HIC PORTATVR CORPVS EADWARDI REGIS AD ECCLESIAM S. PETRI APOSTOLI.

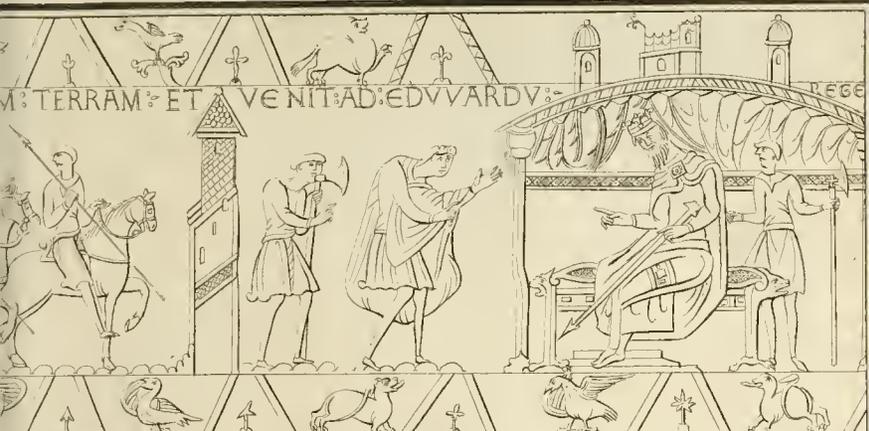
Post Eduardi obitum, Haroldus sequaces suos ad rem gerendam concitavit. Tres erant Principes, qui coronam ad se pertinere dicebant, & ex Anglis alii alii habebant, Edgarus Adelinus juvenis, ex stirpe Eduardi Regis; Haroldus & Willelmus Dux Normannie. Verum Haroldiana factio prevaluit: eodem quippe, quo Eduardus sepultus est, die, corona ipsi Angliæ



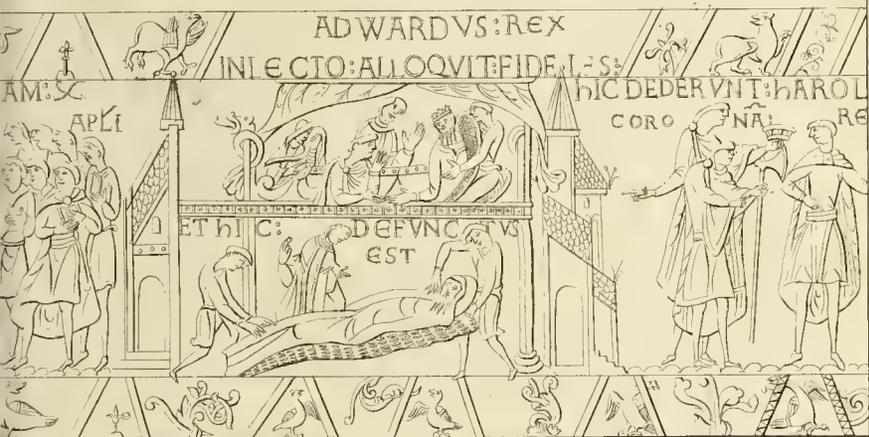


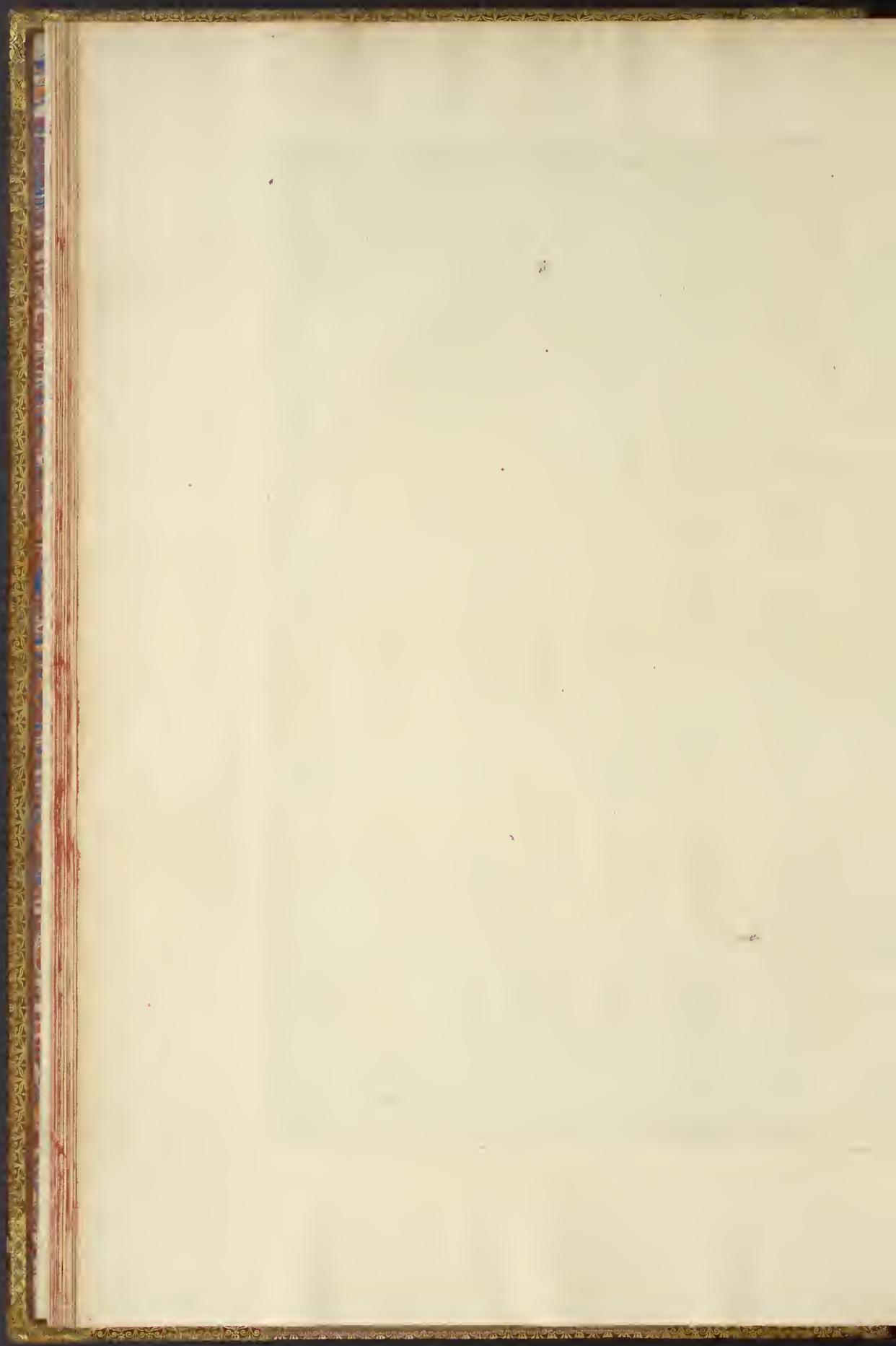
SUITE DE L HISTOIRE DE





WILLAUME LE CONQUERANT.





la Couronne d'Angleterre. On le voit debout tenant sa hache de la main gauche. L'inscription porte : HIC DEDERVNT HAROLDO CORONAM REGIS. Ils donnerent à Harold la Couronne Roiale. Il fut donc déclaré & reconnu Roi : & on le voit dans l'image suivante assis sur son Trône, tenant le Sceptre de la main droite, & un globe chargé d'une croix de la gauche. Deux Officiers sont à sa droite, dont l'un tient une épée la pointe en haut ; c'est apparemment son Ecuier. A son côté gauche est Stigant Archevêque de Canteburi, qui le couronna, quoiqu'il fut interdit par le Pape. Il fut depuis déposé à la sollicitation du Roi Guillaume. L'inscription en haut est : HIC RESIDET HAROLDVS REX ANGLORVM, & sur la tête de l'Archevêque STIGANT ARCHIEPISCOPIVS. Il est ici revêtu de ses habits Pontificaux, tels qu'il les portoit au couronnement d'Harold. Quelques Auteurs Anglois disent qu'il fut couronné par Aldrede Archevêque d'York. Mais il faut s'en tenir à notre peinture & à l'inscription, dont le témoignage est confirmé par Guillaume de Poitiers, le plus exact des historiens de la vie & des actions du Roi Guillaume.

Harold se fait couronner Roi d'Angleterre.

A l'autre côté sont plusieurs Anglois qui reconnoissent Harold pour leur Roi, & parmi ceux-là il y en a qui regardent une étoile ou comete qui paroît, & qui jette des raions. Cette Comete fut selon l'opinion du tems un présage de la grande révolution qui arriva depuis en Angleterre. La plupart des historiens en font mention, & rapportent ces deux vers qui furent faits au même tems à l'occasion de cette Comete.

*Anno milleno sexageno quoque seno
Anglorum metæ flammæ sensere Cometæ.*

L'inscription qui regarde la Comete est telle : ISTI MIRANTVR STELLAM. Harold est encore représenté ensuite sur son Trône. Un homme vient lui parler, & à ce qu'il paroît par la situation du Roi & de cet homme, il lui apprend quelque nouvelle importante. M. Lancelot soupçonne, qu'on l'avertit de l'invasion que les Norvegiens venoient de faire au Nord de l'Angleterre. L'inscription n'a que ce mot HAROLD.

La nouvelle du couronnement d'Harold fut bien-tôt apportée à Guillaume Duc de Normandie. Un vaisseau partit exprès de ce pays-là, on vint lui ap-

PL.
1 V.

desertur. Stans autem visitur, sinistra securim tenens. Inscriptio est: HIC DEDERVNT HAROLDO CORONAM REGIS. Rex ergo promulgatus est. In frequenti depicta imagine in folio sedens visitur; dextera sceptrum tenens, sinistra globum, cui crux imposita est. Ad dexteram ejus stant duo viri, quorum alter gladium tenet, ejus cuspis sursum posita est: is est, ut videtur, Scutifer ejus. Ad sinistram ejus stat Stigantius Cantuariensis Archiepiscopus, qui ipsi coronam imposuit, et si per Summum Pontificem a sacris remotus esset. Postea vero, curante Willelmo, depositus fuit. Inscriptio superne posita est: HIC RESIDET HAROLDVS REX ANGLORVM, & supra caput Archiepiscopi: STIGANT ARCHIEPISCOPIVS. Pontificali veste induitur, qualis erat cum Haroldum coronaret. Quidam Angli Scriptores narrant coronatum fuisse ab Aldredo Archiepiscopo Eboracensi; sed huic monumento & inscriptioni standum, cui suffragatur Guillelmus Picaviensis accuratissimus Scripitorum qui vitæ & gestorum Willelmi Regis historiam texuere.

Ad alterum latus stant Angli plurimi, qui Haroldum in Regem suum excipiunt, quorum quidam stellam seu cometam respiciunt, radios emittentem. Hic porro Cometæ illo ævo futuram in Anglia rerum mutationem portendere creditus est. Maxima pars Scripitorum Cometem illum memorant, atque hæcæ versus ejus occasione editos referunt:

*Anno milleno sexageno quoque seno
Anglorum metæ flammæ sensere Cometæ.*

Inscriptio talis est: ISTI MIRANTUR STELLAM. Haroldus secundo exhibetur in folio sedens: vir quidam ipsum adit & alloquitur; atque ut ex situ & gestu argui videtur, novi quidpiam Regi indicat. Suspiciatur Lancelotius, Haroldo nunciari Norvegos versus septentrionales oras Angliam invasisse. Inscriptio hanc unicum vocem habet, HAROLD.

In Regem coronatum fuisse Haroldum, quamprimum nunciatum fuit Willelmo Normanniæ Duci. Navis ad eam rem deputata in Normanniam appulit;

prendre tout ce qui s'étoit passé après la mort du Roi Edouard , les soins qu'avoit eu Harold de se faire promptement déclarer & couronner Roi. L'inscription est en ces termes : HIC NAVIS ANGLICA VENIT IN TERRAM WILLELMI DVCIS. *Un navire Anglois aborde au pays du Duc Guillaume.* Il n'est pas dit pourquoy. Mais ce qui précède & ce qui suit fait juger que ce ne peut être pour autre chose. Guillaume vit que toutes les démarches qu'il avoit faites pour gagner cet homme ambitieux , étoient inutiles ; qu'Harold aiant trouvé l'occasion de se faire déclarer Roi , n'avoit pas eu plus de scrupule de violer ses sermens que ses promesses. Le Duc de Normandie n'étoit pas d'humeur de le laisser jouir tranquillement de son usurpation. Il songea aux moyens de porter la guerre en Angleterre pour le détrôner. Il envoya des Ambassadeurs au Pape Alexandre II. pour lui exposer le droit qu'il avoit sur la Couronne d'Angleterre , & lui communiquer son dessein de porter la guerre en ce pays-là. Le Pape prit son parti , & lui envoya une bannière dont il se servit dans cette expedition.

Tostic frere aîné d'Harold , & malgré l'union du sang son ennemi mortel , fit son possible , selon Orderic Vital , pour engager le Duc de Normandie à passer avec une armée en Angleterre , pour faire la guerre à Harold. L'entreprise paroïssoit difficile , il assembla plusieurs fois son Conseil. Quelques-uns des plus sages lui dirent , que la Normandie ne pourroit fournir ni les troupes , ni l'argent nécessaire pour une telle expedition. Cela ne rebuta point Guillaume. Il invita ses alliez de venir l'aider à conquérir un Roïaume qui lui appartenoit. Il en trouva grande quantité , tant en Flandre qu'en plusieurs Provinces de la France , qui s'offrirent de marcher avec lui contre Harold , & qui vinrent en si grand nombre , que joints avec les troupes Normandes , cela faisoit une des plus grandes armées qu'on eût encore vû. Les Auteurs ne s'énoncent pas clairement sur le nombre.. Orderic Vital , dit qu'il y avoit dans cette armée cinquante mille hommes de guerre , sans compter les pétons , *Quinquaginta millia militum cum copia peditum.* Guillaume de Poitiers assure qu'il y avoit cinquante mille hommes à la folde de Guillaume , sans s'expliquer davantage. Pour transporter en Angleterre tant de gens , & un nombre prodigieux de chevaux & de provisions , il falloit une flotte des plus nombreuses.

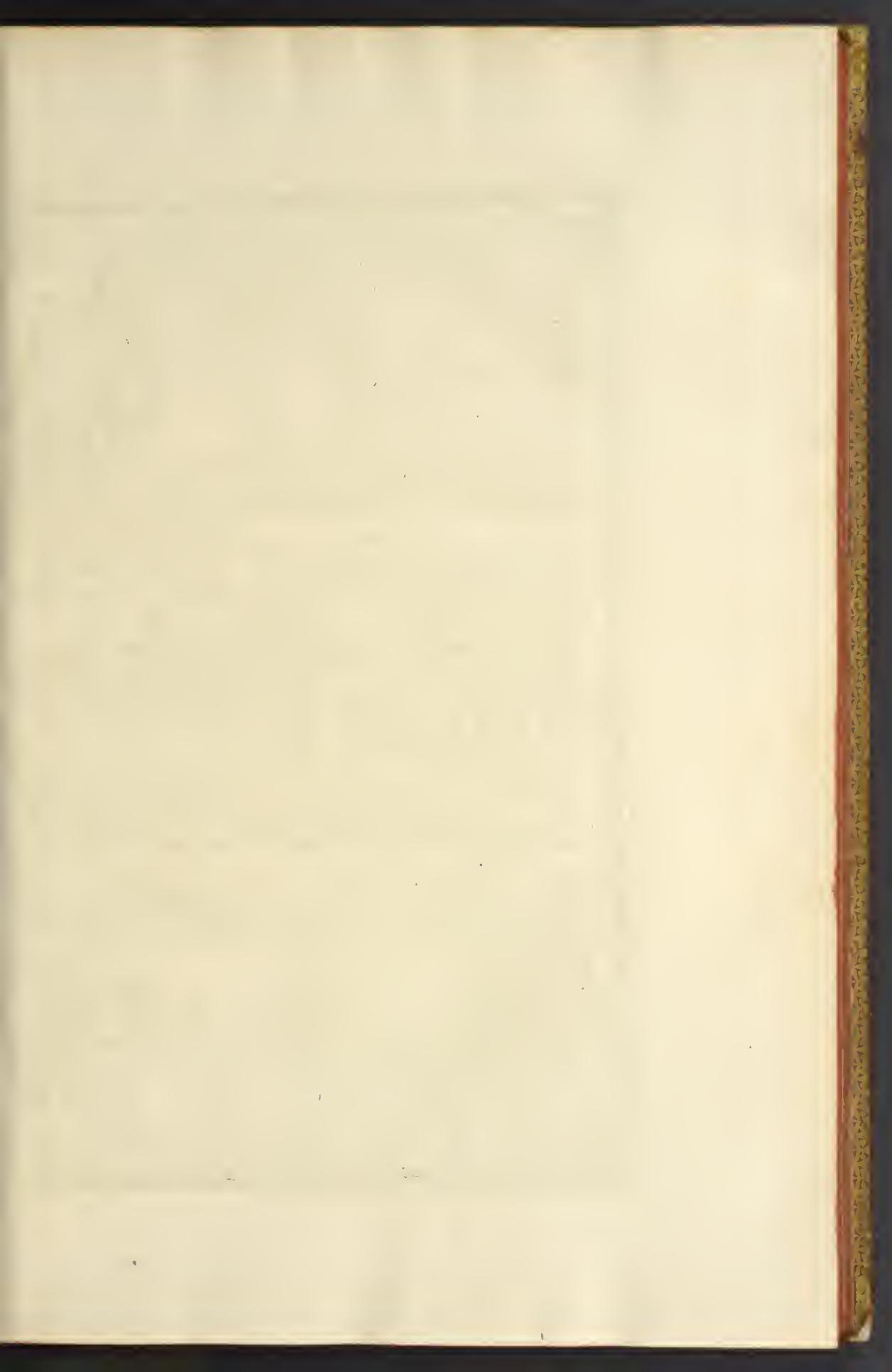
Préparatifs de Guillaume pour la guerre d'Angleterre.

edidit Dux illa omnia quæ post Eduardi obitum gesta fuerant , ac quam celeriter Haroldus se in Regem coronari curavisset. Inscriptio sic habet : HIC NAVIS ANGLICA VENIT IN TERRAM WILLELMI DVCIS. Ad quam rem venerit , non dicitur. Verum ex precedentibus & subsequentibus judicatur ea de causa venisse. Vidit Willelmus quæ fecerat omnia ut ambitiosum hominem sibi devinceret , inutilia fuisse ; & Haroldum nactum occasionem regni adipiscendi , non magis curavisse sacramenta , quam promissa. Non is erat Dux Normanniæ qui libenter sineret Haroldum usurpato regno frui. In mente verfabat quo pacto in Angliam bellum inferret , ut illum ex solio regio decuteret. Misit autem Oratores ad Alexandrum II. Papam , qui jure perirerit , & indicarent in animo sibi esse bellum in Angliam inferre. Summus Pontifex , ejus partes amplexus , vexillum ipsi misit , quo in ista expeditione Willelmus usus est.

Orderic Vital.

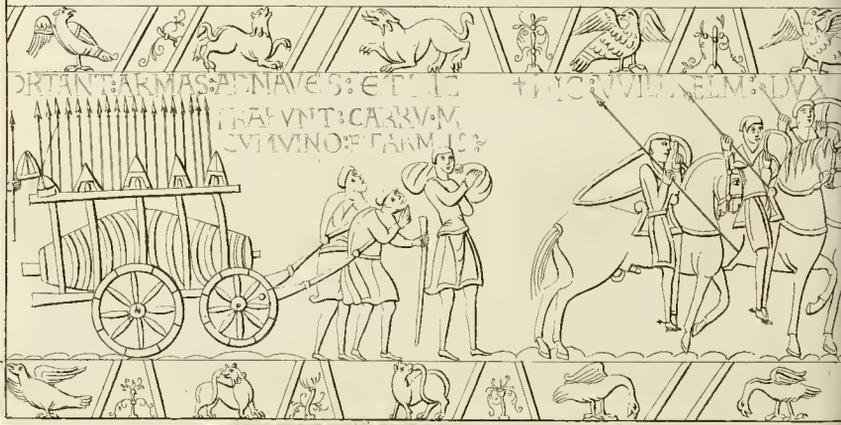
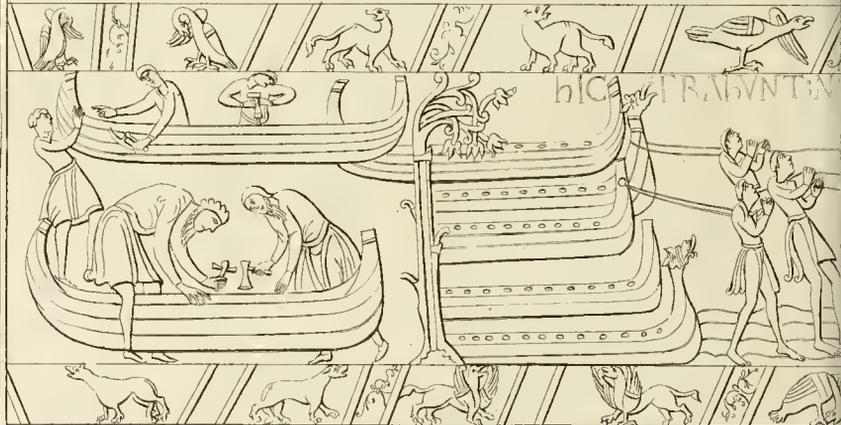
Tosticus frater Haroldi major , ipsique tamen inimicissimus , nihil non egit , ait Ordericus Vitalis ,

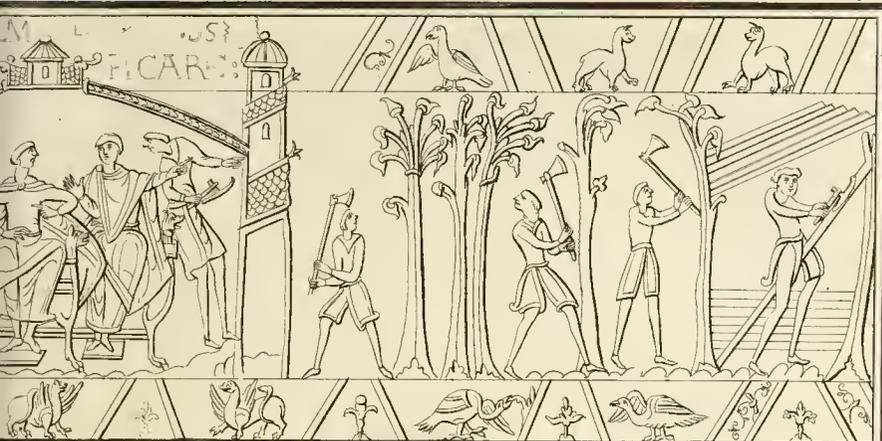
ut Ducem Normanniæ ad bellum Haroldo in Anglia inferendum conciraret. Res admodum ardua videbatur. Sæpe consilium habuit cum suis. Ex sagacioribus quidam dicebant non posse Normanniam tantam armorum copiam , nec tantum pecuniæ suppeditare , quantum esset ad talem expeditionem satis. Neque ideo Willelmus a sententia dimorsus est. Foederatos suos monuit , ut opem ferrent ad regnum adipiscendum , quod ad se de jure pertineret. Multos ad eam rem promtos , paratque invenit in Flandria , inque multis Franciæ provinciis , qui tanto numero accesserunt , ut cum Normannis militibus conjuncti , exercitum efficerent , quo vix major unquam visus fuerat. Numerum autem non clare enunciant Scriptores. Ordericus Vitalis ait , in illo exercitu quinquaginta mille milites fuisse , non annumeratis peditibus , *quinquaginta millia militum cum copia peditum.* Guillelmus Pictaviensis ait : *spendio ipsius millia militum quinquaginta utebantur.* Ut tantus exercitus cum equis innumeris , & ingenti commatu in Angliam transferrentur , classe opus erat , qua vix major unquam visa fuisse.



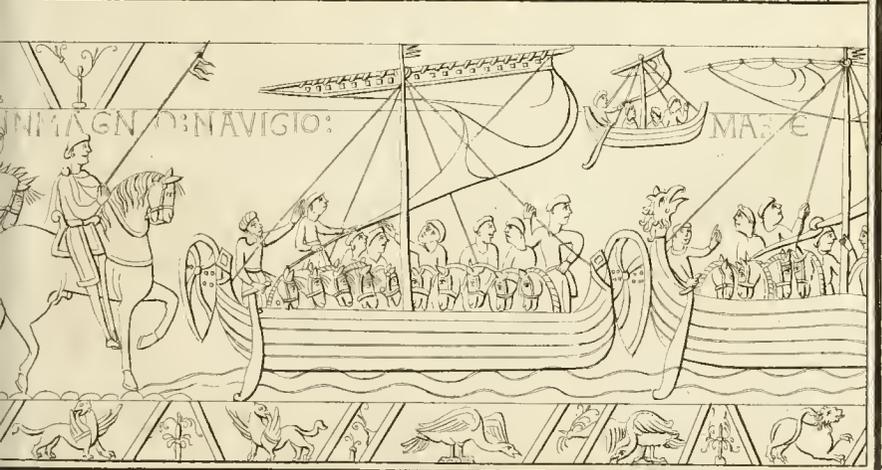
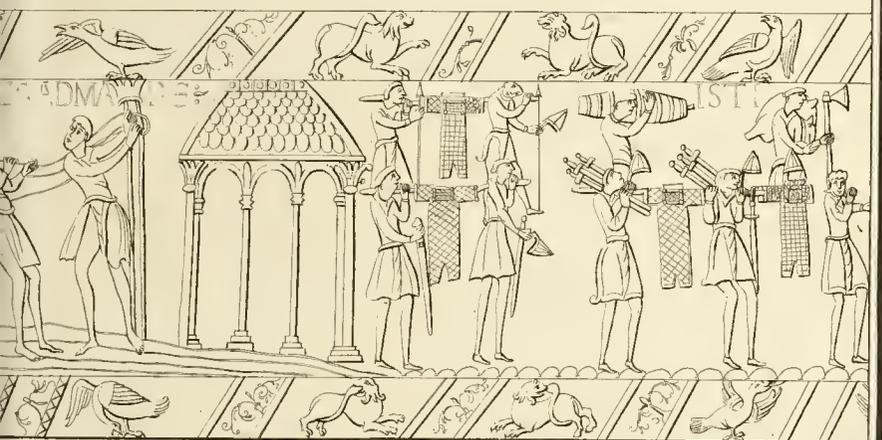


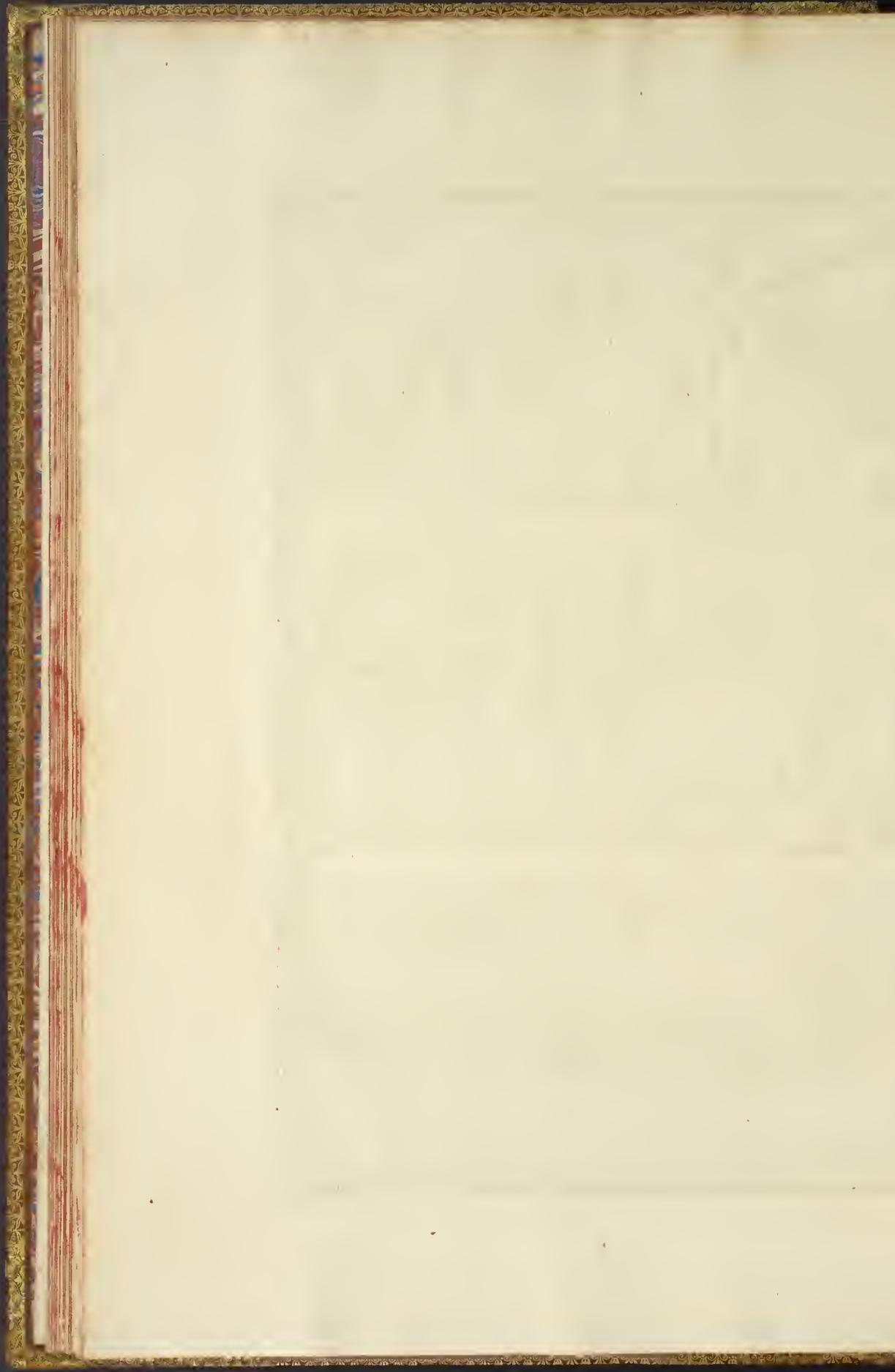
SUITE DE L'HISTOIRE DE





WILLAUME LE CONQUERANT.





Le Duc Guillaume y fait travailler en diligence. On le voit dans cette peinture donnant ses ordres pour cela. Assis sur son Trône dans son Palais & les mains sur les flancs, il commande qu'on mette la main à l'œuvre. Ceux qui sont auprès de lui paroissent en grand mouvement. L'inscription qui est au dessus est un peu gâtée, en sorte pourtant qu'on peut encore la lire. La voici. HIC WILLELMVS DVX JVSSIT NAVES ÆDIFICARE. *Il commanda qu'on travaillât à construire des vaisseaux.* On exécute promptement ses ordres. Les uns coupent des arbres, les autres applanissent des planches. Ces matériaux étant préparés, d'autres construisent des vaisseaux. Tout se fait en grande diligence. Après que les vaisseaux sont faits, on les tire avec des cordes pour les mettre en mer, c'est ce que dit l'inscription : HIC TRAHVNT NAVES AD MARE. Ils n'avoient pas l'art de les lancer dans l'eau, comme on fait aujourd'hui. Guillaume de Poitiers & Guillaume de Jumiege, disent que cette flote étoit composée de trois mille vaisseaux, & l'Auteur du Roman de Rou, cité par M. Lancelot, assure avoir appris de son pere, qui avoit été à cette expedition, que sept cens moins quatre, tant nefs, que bateaux & esquifs, étoient destinés pour porter seulement les armes & les harnois : cela confirme ce que les Auteurs disent de ce nombre prodigieux de vaisseaux qui composoient la flote.

La peinture nous montre ensuite des gens qui portent à ces vaisseaux des munitions de guerre & de bouche. Plusieurs sont chargés de ces armures ou cottes d'armes qui étoient en usage en ce tems-là, couvertes de mailles de fer, qui ont la forme d'écaillés : les autres portent des épées ou des haches, des barils de vin. Un grand char qui va devant tiré par deux hommes est chargé d'une fort grosse & longue piece de vin. Le dessus est tout hérissé de lances, & bordé de caques de la forme de ce tems-là, dont nous avons déjà parlé. L'inscription au dessus est telle : ISTI PORTANT ARMAS AD NAVES, ET HIC TRAHVNT CARRVM CVM VINO ET ARMIS. *Ceux-ci portent des armes aux navires, & mènent un char qui est chargé de vin & d'armes.* *Armas* pour *arma* se trouve ailleurs dans la basse latinité. Il est surprenant qu'un Duc de Normandie ait pû fournir aux frais de construire, armer & équiper une des plus grandes flotes, dont l'histoire fasse mention. Plusieurs de ces vaisseaux ont à l'extrémité de la poupe une espèce de bouclier, que nous avons déjà remarqué sur les vaisseaux qui transportèrent Harold de l'Angleterre dans le Ponthieu.

Guillelm. Willelmus hujuscemodi classem apparari diligenter curat. In depicto aulæo conspicitur his advigilans. *Pic. Lat.* In solio sedens in ædibus suis, manus ad latera applicans, ut manus operi admoveantur imperat. Qui circa Ducem sunt, perinde concitantur. Inscriptio superne posita labefacta fuit, ita tamen ut adhuc legatur : HIC WILLELMVS DVX JVSSIT NAVES ÆDIFICARE. Jussa celeriter complentur. Alii arbores succidunt, alii tabulas complantant. His vero peractis, alii naves construunt : omnia diligenter ac celeriter perficiuntur. Constructæ naves funibus ad mare trahuntur, ut fert inscriptio ; HIC TRAHVNT NAVES AD MARE. In aquam naves illa arte ducere nesciebant, qua hodie ducuntur. Guillelmus Picardienfis, & Guill. Gemmeticensis, ter mille navium fuisse classem dicunt ; & jam laudatus Auctor, qui verbis Gallico vulgari idiomate historiam edidit, narrat se a patre suo, qui in illa expeditione fuerat, edidicisse, septuagintas, demtis quatuor, naves aut naviculas &

scaphas, ad arma & militaria quæque gestanda deputatas fuisse : unde confirmatur id quod Scriptores de tam numerosa classe referunt.

Deinde in aulæo depicto videntur ii qui in naves arma & commeatum deferunt. Quidam loriceis illis & armatura squamata onusti sunt : alii gladiis, securibus, cadis vini. Carrus grandis a duobus pertractus per amplum & oblongum dolium vini plenum gestat, & superne erectis lanceis tegitur, cum galeis circum, quarum formam jam descripsimus. Inscriptio superne talis est : ISTI PORTANT ARMAS AD NAVES, ET HIC TRAHVNT CARRVM CVM VINO ET ARMIS. *Armas* pro *arma* apud Scriptores infimæ latinitatis alibi occurrit. Mirum certe Ducem Normannie tam stupendam classem parare, armis & commeatu instruere potuisse, cui classi vix parem in historia reperias. Aliquot ex navibus in extrema puppi quendam ceu clypeum habent, quod jam perperimus in navibus Haroldum in Pontivum ducentibus.

Les vents contraires empêcherent la flote de partir de l'embouchure de la Dive, & depuis du port de S. Valeri. Plus d'un mois se passa dans l'attente d'un vent favorable. Nous voions sur la tapisserie plusieurs Seigneurs à cheval, l'un desquels est sans doute le Duc Guillaume. Je ne doute point que ce ne soit celui qui va à la tête des autres portant la bannière. Après quoi la peinture nous représente une grande flote chargée d'hommes & de chevaux, qui paroissent ici rangez sur les bords. Le vaisseau sur lequel est le Duc Guillaume, est apparemment celui qui a sur le mât une bannière, sur laquelle est une croix bien formée. M. Lancelot croit qu'on a voulu désigner ici la bannière que le Pape Alexandre II. lui avoit envoieé comme une marque qu'il approuvoit son entreprise. Ce vaisseau est aussi le plus grand de tous. C'est, si je ne me trompe, ce même Duc qui est assis près de la proue, & donne des ordres. Ce vaisseau est encore distingué des autres par cette marque: on voit sur le haut de la proue la figure d'un homme qui tient une bannière, & joue de la trompette. L'inscription marque où il alla aborder: HIC WILLELMVS DVX IN MAGNO NAVIGIO MARE TRANSIVIT ET VENIT AD PEVENESÆ. *Le Duc Guillaume avec une grande flote passa la mer, & vint à Pevenese.* Je crois que *navigium* s'entend ici de la flote. Tous les Auteurs conviennent avec cette inscription que Guillaume aborda à Pevenese, c'est Pevincée ou Pemsley, dans le Comté de Suffex.

Guillaume en sortant de son vaisseau broncha & tomba à terre, ce que ceux qui l'accompagnoient prirent pour un bon augure, disant que c'étoit comme une prise de possession de cette terre, où il venoit de descendre. Toute cette grande armée sortit des vaisseaux, mais la peinture ne représente ici que le débarquement des chevaux, que l'inscription exprime en ces termes: HIC EXEUNT CABALLI DE NAVIBVS. *Les chevaux sortent des navires.* La grandeur de cette entreprise n'effraia jamais le Duc Guillaume. Mais plusieurs Normans de sa compagnie, considérant la valeur & le courage d'Harold, le grand nombre de ses troupes, l'or & l'argent qu'il avoit en abondance, craignoient fort pour le succès de cette expedition. Ils ne cachent point leurs sentimens. Le Duc s'aperçut de leur émotion, il les encouragea plus encore par son intrépidité, que par tout ce qu'il pût leur dire pour leur inspirer de la confiance. Après son arrivée il alla lui-même reconnoître le pays & le voisinage, accompagné seulement de vingt-quatre hommes.

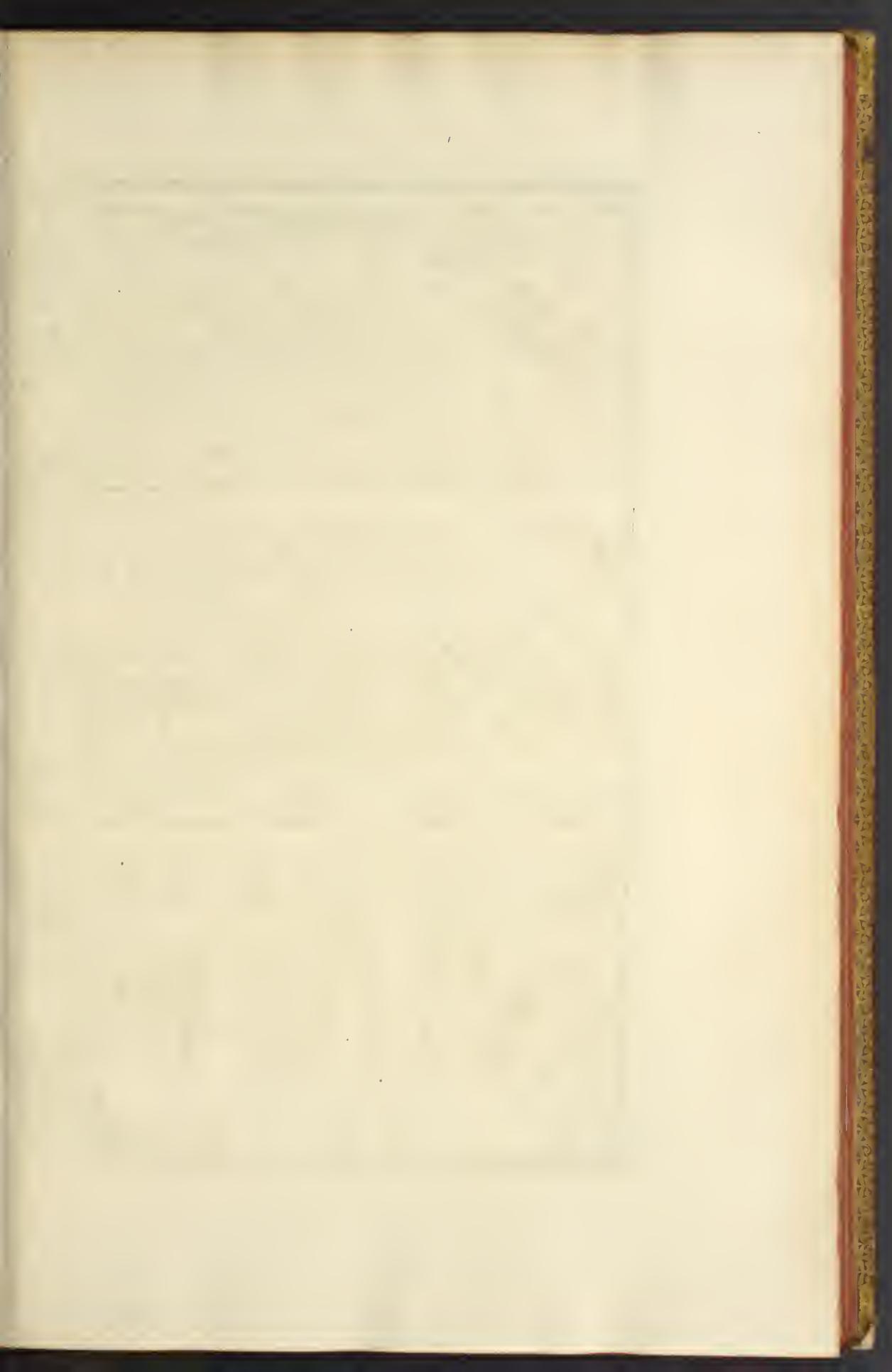
Guil. III. Adverso resstante vento, classis ex ostio Divæ fluminis, & postea ex portu S. Valarici proficisci non potuit. Plus uno mense expectatum est. Hic depictos videmus proceres plurimos equites. Ille vero qui prior vexillum tenens progreditur, Willelmus Dux omnino videtur esse. Hinc magnam conspicimus classem, viros gestantem & equos, quorum capita ad oras navium cernuntur. Navis quæ Willelmum gestat in malo vexillum habet cruce insignitum: putat Lancelotius designari vexillum ab Alexandro II. Papa Willelmo missum, quo significabat se expeditionem istam approbare, eisque navis isthæc omnium maxima. Is ipse Dux, ut quidem existimo, ad proram sedet, & imperantis gestum exhibet. Hoc etiam peculiare in ista navi deprehenditur: in puppis culmine stat vir, vexillum tenens, & tuba canens. Inscriptio docet ad quem locum classis appulerit: HIC WILLELMVS DVX IN MAGNO NAVIGIO MARE TRANSIVIT, ET VENIT AD PEVENESÆ. Hic puto *navigium* pro classe accipi. Scriptores omnes cum hac inscriptione con-

sonant, dicuntque Willelmum Pevenesam appulisse, diciturque *Pevincée* vel *Pemsley* in Comitatu Suffæxiæ.

Willelmus ex navi exiliens, in terram collapsus est: idque pro bono omine habuerunt qui circum erant, dicentes ipsum terre illius, in quam exilium fecerat, possessionem accepisse. Excelsum similiter fecit grandis ille exercitus; verum in pictura solum representantur equi ex navibus exeuntes, id quod in scripto sic exprimit: HIC EXEUNT CABALLI DE NAVIBVS. Expeditionis tantæ difficultates Willelmum Ducem nunquam exterrere. At multi ex Normannis sociis, perpendentes quam strenuus, quam audax Haroldus esset, quanto copiarum numero esset instructus, quam polletet opibus, auro atque argento, de expeditionis exitu timebant: nec quid ea de re sentirent tacebant. Commotos sentiens Dux, animos fecit metuentibus, ipsoque intrépido animo suo magis confirmavit, quam sermone. Pevenesam ubi pervenit, ipse cum equitibus viginti quatuor, agros circum exploratum ivit.

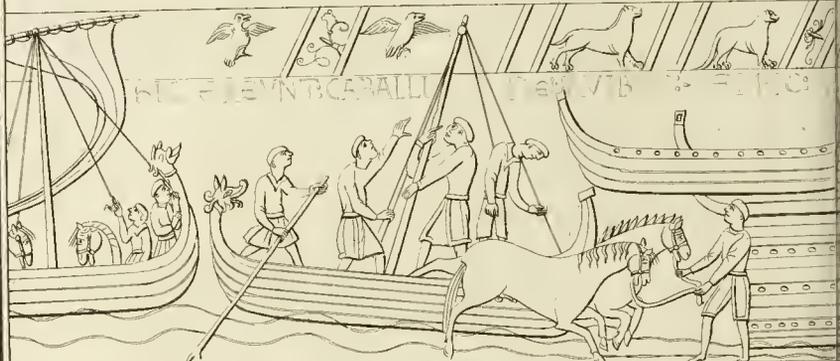
*Guillelm.
Malmesb.*

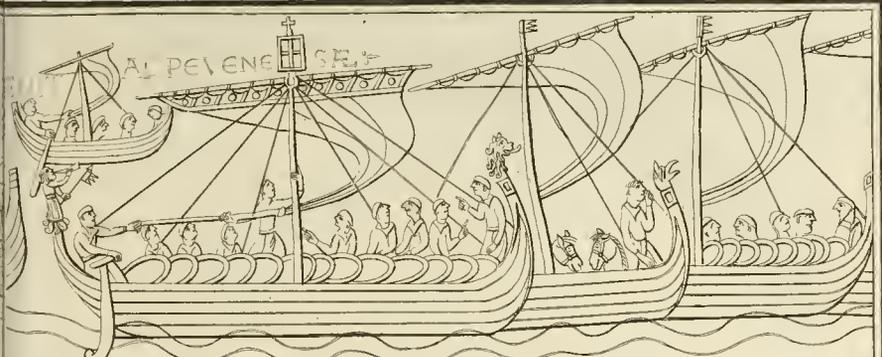
*Guillelm.
Picard.*





SUITE DE L'HISTOIRE



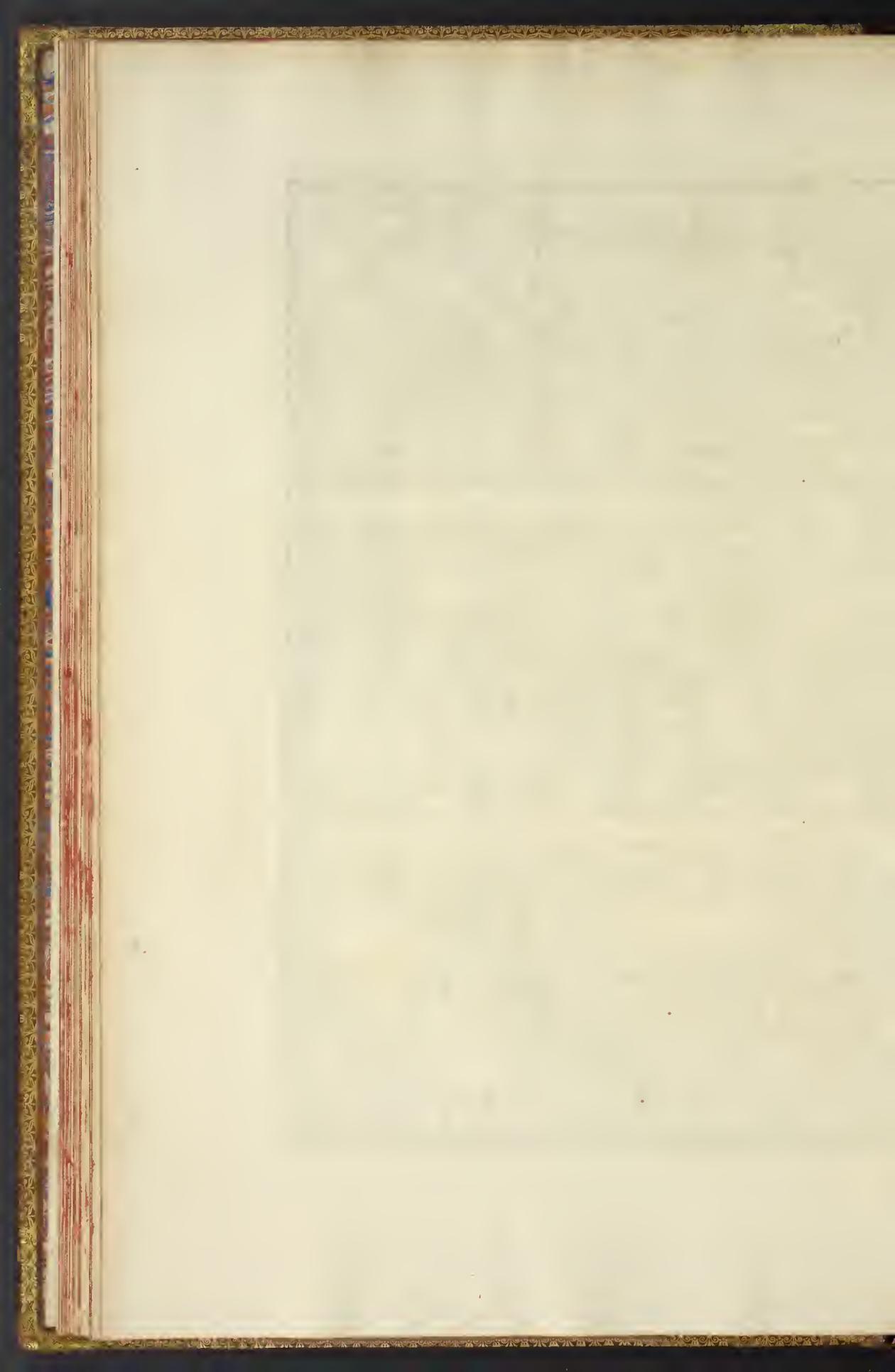


VILLAUME LE CONQUERANT.



ET IN MINISTRIS... MINISTERI... HIC FECERUNT





Dès qu'on eût pris terre, il crut qu'un grand repas, où le vin seroit distribué abondamment, pourroit être un moien efficace pour calmer la tristesse, où la crainte d'une malheureuse issue avoit jetté la plupart de ses gens. Les historiens parlent de ce repas, mais quelques-uns le mettent avant son départ, & la tapisserie nous montre en peinture & les préparatifs & le repas même. Guillaume donna ses ordres pour qu'on allât à Hasting enlever des troupeaux & des bœufs pour ce grand festin. L'inscription est en ces termes : ET HIC MILITES FESTINAVERUNT HESTINGA UT CIBUM RAPERENTVR.

Les soldats allerent promptement à Hasting, pour y chercher des viures. Le Latin n'est guere châtié. On voit-là des gens qui vont à cheval, d'autres qui courent à bride abbatue à la picorée, d'autres tuent des moutons ou des bœufs, d'autres en portent sur leurs épaules. Trois petites cases qu'on voit ici, sont à mon avis pour matquer, qu'il y avoit des lieux couverts pour s'y mettre, en cas que le mauvais temps ou la pluie ne permit pas que tous les préparatifs se fissent en plein air. Mais le Peintre a mis tout dehors, afin qu'il soit exposé à la vue.

Entre les bouchers & les cuisiniers qui suivent, est un homme à cheval revêtu de son armure de fer. Il a sur la tête un chaperon de mailles; nous en verrons plusieurs de même dans la suite de ce tome. Il porte à son bras gauche un bouclier long & pointu, & tient de la droite un bâton. Devant lui est un homme à pied, qui tient un cheval par la bride & porte une hache sur l'épaule. Il falloit que ce cavalier fut fort connu, puisqu'on a mis son nom en cette maniere : HIC EST VVADARDVS; s'il faut juger de son emploi par sa situation, il semble qu'il étoit-là pour maintenir le bon ordre parmi les Officiers de cuisine, & veiller sur tout ce qui regardoit la table. C'étoit autrefois l'office du Grand Queux. Ces cuisiniers apprenent les viandes à leur maniere; les serveurs de table sont d'autres fonctions, qu'il n'est pas aisé de distinguer, tant nos manieres sont différentes de celles de ces temps-là. L'inscription est en ces termes. HIC COQVITVR CARO ET HIC MINISTRAVERVNT MINISTRI.

On cuit ici des viandes & les serveurs de table font leurs fonctions.

Après cela viennent deux tables. La première, qui paroît ronde, est chargée de plats & de viandes; mais le tout représenté si imparfaitement, qu'on a peine d'y rien distinguer. Tous ceux qui sont autour de cette table se tiennent debout; ce qui fait juger que ce sont des Officiers qui font l'essai des viandes & des vins.

PL.
VI.

Post excensum vero factum, in quo vinum copiose funderetur, ad merorem parum ex metu insausi exitus mitigandum, vim magnam habiturum esse. Convivium illud memorant Historici, licet quidam ante professionem illud commemorent. In auleo depingitur & convivium & apparatus ad illud instruendum. Wilhelmus misit Hastingam qui pecora & boves adducerent ad prandium. Inscriptio sic habet : ET HIC MILITES FESTINAVERVNT HESTINGA UT CIBUM RAPERENTVR, rudiore Latio loquendi genere. Hic videntur equites, quorum aliqui concitato cursu properant, obvia abrepturi. Alii oves aut boves maciant, alii oves humeris gestant. Case tres modice, quae hic conspiciuntur, annotant, meo judicio, aliquot tecta loca fuisse, ut possent coqui vel pluvia vel aeris injuria ingruere, recti ferula parare, sed pictor omnia foras exposuit ut oculis parerent. Inter lanios & coquos, eques videtur armatus & ferro tectus, cuius caput regitur hamato caputio, quae

caputia hamata non paucis videntur in sequentibus. Brachio sinistro clypeum gestat oblongum & in acumen desinentem, dexteraeque baculum tenet. Ante illum pedes equum ducens videntur, securum humeris nixam gestans. Eques vero ille admodum notus fuisse videtur, quandoquidem nomen ejus ita scriptum est : HIC EST VVADARDVS. Si ex situ ejus officium dignoscendum sit, illic positus erat, ut rei coquinariae advigilaret, & convivii rebus prospiceret; quod erat olim officium magni Coqui. Coqui suo more carnes apparant, & ministri mensae officia alta exercent, quae non facile distinguantur; nam nempè in ritu & modo ab aeo nostro diversa sunt. Inscriptio sic habet : HIC COQVITVR CARO : ET HIC MINISTRAVERVNT MINISTRI.

Haec postea mensae comparent. Prima quae rotunda videtur, onusta ferulis est; sed tam rudi modo exhibitibus, ut vix quidpiam distinguas. Stant omnes qui circa mensam istam sunt, unde arguas esse ministros; qui ferula & vina praegustant. Unus cornu

Un d'entr'eux boit dans une corne, sorte de gobelet fort en usage dans les plus anciens tems, & dont on se servoit encore en ce tems-là, comme nous avons déjà vû au premier voiage d'Harold, lorsqu'il étoit sur le point de s'embarquer pour passer en Normandie, & aller voir Guillaume de la part du Roi Edouard.

La table suivante est celle du Prince. Elle a la forme d'un croissant de lune. J'ai été fort surpris de voir ici cette sorte de table d'un fort ancien usage, qui s'étoit maintenu jusqu'au tems de Guillaume le Conquerant. On l'appelloit *figma* à Rome, parce qu'elle avoit la forme du sigma Grec; non pas de l'ancien sigma dont la forme est telle Σ ; mais du sigma tel qu'il fut introduit du tems des premiers Empeereurs, sous la forme d'un C. Latin. Martial dit que le sigma admet sept personnes, & point davantage.

Septem sigma capit.

Et Lampride dans la vie d'Heliogabale, où il fait plusieurs fois mention du sigma, dit aussi que dans le sigma il n'y avoit place que pour sept personnes. Il raconte que cet Empeereur en invita une fois huit, afin que n'y aiant point de place pour le huitième, cela apprêtât à rire à la compagnie. L'usage du sigma se maintint encore longtems après. Les Auteurs de la vie de S. Martin disent que l'Empeereur Maxime l'invita à un repas, où la table avoit la forme du sigma. Et dans un tems plus bas Sidoine Apollinaire parle d'un festin donné par l'Empeereur Majorien, où les convives eurent sur le sigma les places qu'il a eu soin de marquer. Le sigma se trouve aussi dans un Manuscrit de l'Empeereur du cinquième ou sixième siècle, où le Roi Pharaon donne un repas tel que nous l'avons représenté dans l'Antiquité expliquée, tome 3. p. 112.

Il est à remarquer que ce sigma étoit le triclinion, ou une espece de lit, où se couchoient à demi les convives, & ceux qui prenoient leur repas. La table n'étoit souvent qu'un banc, ou quelque autre meuble de peu d'apparence. C'étoit le triclinion ou le sigma qui faisoit la principale figure dans les repas & les festins. L'usage des triclinions avoit sans doute fini du tems de Guillaume le Conquerant. On ne se couchoit plus pour manger, on s'asseoit autour d'une table. On ne fait pas quand cet usage cessa, ni qui fut le premier qui en introduisit un nouveau, ou pour mieux dire, qui en rappella un plus ancien.

pro poculo adhibet, quod præcis temporibus in usu erat, qui usus ad hæc usque in hinc sæcula devenerat, ut jam vidimus in prima Haroldi professione, cum navim conscensurus esset, ut in Normanniam ad Willelmum Ducem, jussu Eduardi Regis trajiceret.

Mensa sequens ad quam Willelmus Dux sedet, crescentis lune forma concinnata est. Non sine quadam stupore vidi, mensæ figuram illam antiquissimi usus, ad usque tempora Willelmi Nothi devenisse. Roma *Sigma* vocabatur, quia hujusce literæ græcæ forma concinnabatur. Non antiquum sigma græcæ forma exaratur Σ ; sed quale inductum est primorum ævo Imperatorum, formâ literæ latinæ C. Ait Martialis sigma septem solummodo convivas admittere:

Martial. l. 10. ep. 48.

Septem sigma capit.

Lamprid. c. 29.

Lampridius vero in vita Heliogabali, ubi sæpius sigma commemorat, narrat in sigmate nonnisi pro conviviis septem locum esse, atque Imperatorem illum octo aliquando convivas invitavisse, ut cum locus nullus esset octavo, hinc rîsus paractur, Sigmatis

usus diu post ævum illud adhibitus reperitur. Vita S. Martini Scriptores narrant, Maximum Imperatorem, sanctum virum ad mensam suam invitavisse, quæ mensa sigmatis more adornata erat. Ad diu postea Sidonius Apollinatis convivium memorat a Majoriano Imperatore datum, ubi convivæ loca occupavere, quæ singulatim ille recenset. Sigma etiam occurrit in manuscripto codice Imperatoris, quantum vel sextum sæculum referente, ubi Rex Phæro convivium parari jussit, exhibitum in Antiquitate explanata, Tomo 3. p. 112.

Notandum est præcis ævo sigma triclinium, seu lectum quendam fuisse, in quo convivæ accumbebant. Mensa vero ut plurimum, nonnisi scannum erat, vel aliud quippiam levissimi apparatus. Triclinium autem, seu sigma maxime observabatur in conviviis, prandiis, cænis. Tricliniorum usus jamdiu, ut videtur, abrogatus fuerat ævo Willelmi Nothi. Non tunc accumbebatur ad cibum sumendum; sed circa mensam sedebatur. Ignoratur porro quandonam usus ille cessaverit, & quis novum hodiernum induxerit; imo potius quis præcisum & anti-

Car du tems d'Homere on s'assieoit autour d'une table comme aujourd'hui.

C'est sur cette table qui a la forme du sigma, que le Duc Guillaume avec les principaux de son armée prennent leur repas. Quoique le festin fut fort grand, tout est représenté ici succinctement à l'ordinaire. Un Evêque, qui s'y trouve, benit la table, comme porte l'inscription : HIC FECERVNT PRANDIVM ET HIC EPISCOPVS CIBVM ET POTVM BENEDICIT. *C'est ici que se fit le repas, où un Evêque benit les viandes & la boisson.* Ce Prélat est Eude Evêque de Baieux, frere uterin de Guillaume, qu'il accompagna dans cette expedition.

Jusqu'ici Guillaume ne trouva point d'obstacle. Harold, qui avoit été couronné Roi comme nous avons vu, & qui savoit bien que le Duc Guillaume ne manqueroit pas de venir soutenir son droit sur la Couronne d'Angleterre avec une puissante armée, avoit d'abord muni Pevincé & Hasting, où il croioit que Guillaume viendroit aborder avec sa flote. Mais apprenant qu'un autre ennemi avoit fait descente en Angleterre a dessein de le combattre & de le détrôner, il fut obligé de marcher de ce côté-là & abandonna Pevincé & Hasting. Toftic son frere aîné, qui lui suscitoit autant d'ennemis qu'il pouvoit, avoit engagé Harold Roi de Norvege, d'équiper une flote, & de venir faire descente en Angleterre pour faire la guerre à Harold son frere. Il y vint & prit terre auprès d'York; là conjointement avec Toftic, il prit & saccoja la ville d'York. Harold couronné Roi d'Angleterre, ramassa autant de troupes qu'il pût, marcha contre eux, & leur donna bataille, qui fut longtems disputée. Il y périt un grand nombre d'Anglois & de Norvegiens; mais enfin Harold Roi de Norvege & Toftic aiant été tuez, toute leur armée fut défaite & taillée en pieces. Un Norvegien qui gardoit un pont, soutint pendant longtems lui seul l'effort des Anglois, en tua quarante de sa hache & fut enfin tué lui-même.

Victoire
d'Harold
sur le Roi
de Nor-
vege.

Après cette victoire Harold vint à Londres. Il apprit que le Duc Guillaume avoit fait descente en Angleterre avec une puissante armée, & étoit à Hasting. Un historien dit que le Duc Guillaume à la nouvelle qu'il s'étoit fait déclarer Roi d'Angleterre, lui envoya faire des reproches de ce qu'il avoit violé son serment, qu'il avoit fait si solennellement, & lui fit en même tems des proposi-

quissimum reperit. Nam Homeri tempore circa mensam sedebatur ut hodie.

Ad mensam istam signatis more concinnatam, Willelmus Dux & primores exercitus convivantur. Etenim magnum esset convivium, omnia in hac pictura brevem apparatus olent. Episcopus quidam, ex conviviis haud dubie unus, mensam benedicit, ut fert inscriptio: HIC FECERVNT PRANDIVM ET HIC EPISCOPVS CIBVM ET POTVM BENEDICIT. Hic porro est Odo Episcopus Baiocensis frater uterinus Willelmi Ducis, qui huic expeditioni interfuit.

Hactenus Willelmus obicem non habuit, hostem nullum vidit. Haroldus, qui Rex coronatus fuerat, ut narravimus, quique non nesciebat Willelmum cum numerofo exercitu ad Angliæ coronam sibi vendicandam esse venturum, Pevenslam statim & Hastingam munierat, quo appulsurum cum classe putabat Willelmum. At ubi comperit hostem alium imminere, qui in Angliam existentem fecerat, ut ipsum expugnaret, atque ex solio si posset decuteret; alio evocatus. Pevenslam & Hastingam deserere coactus est. Tofticus frater ipsius major, qui quotquot

poterat hostes in fratrem concitabat, Haroldum Norvegie Regem fratris cognominem, eo induxerat, ut classem apparet, & in Angliam appelleret, ut Haroldo fratri bellum inferret. Movit ille, trajecit, ac prope Eboracum appulit cum exercitu. Ubi Toftico junctus Eboracum cepit & expilavit. Haroldus vero Rex Angliæ coronatus, quantas potuit copias collegit, contra hostes movit, prelium commisit, ubi diu fortiter utrinque pugnatum est: ibi multi Angli & Norvegi perierunt: sed cum tandem Haroldus Rex Norvegiæ & Tofticus occisi fuissent, exercitus Norvegorum totus fufus atque deletus est. Norvegus porro quidam qui pontem custodiebat, diu solus Anglorum impetum sustinuit; ex iis quadraginta securi utens interfecit, ipseque tandem peremptus est.

Henr.
Hun.

Victor Haroldus Londinium se contulit, ubi edicit Willelmum Ducem cum numerofo exercitu Angliam invasisse, & Hastingæ castra posuisse. Air Scriptor quidam Willelmum Ducem cum comperisset Haroldum se Regem Angliæ coronari curavisse, mississe qui exprobrarent ei violatum sacramentum, & tamen conditiones quasdam Competitori obtulisse,

Guil. Ger.

rions d'accommodement fort avantageuses. Plusieurs de ses parens & amis, & entre autres sa mere & son frere le Comte de Word, qui est appellé Gurd dans une inscription plus bas, lui conseilloyent de ne point violer sa foi & son serment, & lui representoient qu'un parjure pourroit bien causer sa perte; & parce qu'il paroissoit obstiné, Word lui offrit d'aller lui-même à la tête de l'armée combattre Guillaume, ce qu'il pouvoit faire en honneur & en conscience, n'ayant pris aucun engagement avec le Duc de Normandie. Mais que pour lui qui lui avoit juré sa foi, il devoit bien se garder d'aller l'attaquer à main armée. Harold fier de la victoire qu'il venoit de remporter, ne tint aucun compte de ce discours, & indigné contre sa mere, qui l'exhortoit toujours à ne point se parjurer, il lui donna un coup de pied, assembla une armée la plus grande qu'il pût, & marcha contre son compétiteur.

Harold envoya des espions au camp du Duc de Normandie, pour être informé du nombre de ses troupes, & du lieu où il étoit posté. Ces espions furent pris & amenez à Guillaume, qui les fit mener par rout son camp pour y observer tout ce qu'ils voudroient, leur fit donner à manger & les renvoia à leur Prince, qui leur demanda s'ils n'avoient rien remarqué au camp des ennemis. Ils se louerent beaucoup de l'humanité de Guillaume, & ajouterent que son armée sembloit être composée de Prêtres; car pas un n'a, disoient-ils, ni barbe ni moustache. On infere de là que du tems de Philippe I. on ne portoit en France ni barbe, ni moustache, & qu'en Angleterre rous hors les Prêtres avoient une moustache. Nous voions effectivement qu'Harold est ici souvent représenté avec une moustache; & si quelquefois il ne l'a pas, cela peut venir ou de la négligence du peintre, ou de ce que les traits dans la rapisserie sonr, ou affoiblis, ou effacez.

Le Duc Guillaume après le repas somptueux qu'il venoit de donner, tint conseil sur ce qu'il y avoit à faire dans la conjoncture presente. Harold marchoit contre lui, il falloit prendre des expediens prompts sur la maniere de combattre un ennemi, qui après une grande victoire venoit plein de confiance donner une seconde bataille. Le conseil se tient sous un couvert soutenu sur des colonnes; c'est apparemment un caprice du peintre. Ils ne sont que trois dont les

quæ multa concedebat, quæ Haroldo gratissima esse poterant. Ex cognatis vero & amicis multi; imo & mater ipsius, & frater Wordius Comes, qui Gurd infra appellatur in inscriptione quadam, auctores ipsi erant, ut ne fidem ipsæ suam violaret, & metuendum dicebant, ne ex perjurio ipsi pernicies infereretur. Quia vero flecti nequibat, Wordius sese ipsi ducem obtulit, ac cum exercitu contra Willelmum se pugnare posse dixit, iturumque se, si vellet, quia cum Duce Normanniæ nullo sacramento, nulla pollicitatione irretitus, id tuta conscientia poterat: at ipsum Haroldum tot sacramentis devinctum, a bello Duci inferendo abstineri omnino debere. Haroldus ob reportatam victoriam ferocior effectus, hæc monita sprevit ac respuit, atque adversus matrem quæ instabat semper, & a perjurio abstineret edicebat, indignatus, ipsam pedis ictu repulit. Tunc quantum potuit exercitum collegit, & contra competitorum movit.

Willelm.
Haroldus.

Exploratores Haroldus misit ad castra Normanniæ Ducis, ut & copiarum numerum, ex castrorum locum & modum cognosceret. Ipsi vero capti & ad

Willelmum adducti sunt, qui illos in castra intro-mitti iussit, ut quæcunque vellent explorarent, ad mensam excipi iussit, & ad Haroldum remisit, qui sciscitatus est num quid in castris hostium observasset. Illi vero humanitatem Willelmi laudibus extulerunt, adjeceruntque in ejus exercitu milites omnes Presbyteros esse videri; nullum enim aut barbam aut mystacem habere. Inde inferendum est, Philippi I. tempore in Francia nec barbam nec mystacem in usu fuisse. In Anglia vero, exceptis Presbyteris, mystacem habebant omnes. Certe videmus Haroldum hic saepe cum mystace comparere, & si quandoque illo caret, id acciderit vel ex pictoris negligentia, vel quod multa in aulæ aut detrita aut penitus deleta sint.

Willelmus Dux post lautum illud convivium, consilium cum suis habuit, ut rem presentem tractaret. Haroldus veniebat cum exercitu, excipiendi hostis ratio exploranda erat; ille namque post magnam reportatam victoriam fiducia plenus accedebat, ut secundo belli fortunam tentaret. Habebat consilium in recto loco columnis fulso, ad arbitrium pictoris, ut videtur, facto. Tres tantum sunt, quo-

noms sont écrits sur leurs têtes. ODO EPS. WILLELM: ROTBERT. Guillaume tient le milieu & a l'épée à la main : à sa droite est Eudes son frere uterin ; & à sa gauche Robert Comte de Mortain autre frere uterin , homme d'un grand mérite. On ne fait rien de ce qui fut proposé & délibéré. Il y a apparence que le résultat fut qu'on se camperoit à Halsting, & qu'on fortifieroit le camp : il semble même qu'on n'en puisse pas douter , puisqu'un des trois qui tinrent conseil , va d'abord après donner des ordres pour cela. Ce monument nous apprend bien des particularitez qui ne se trouvent dans aucun historien.

Le Comte Robert fut donc chargé de faire travailler à ces retranchemens ; c'est ce que marque l'inscription , qui est immédiatement après le nom de Robert. *ISTE JVSIT VT FODERETVR CASTELLVM AT HESTENGA* ; *at est là mis pour ad. Celui-ci ordonna qu'on feroit un château à Halsting.* C'est ce que semble dire l'inscription latine ; mais je croi que le vrai sens est , qu'il ordonna , qu'on feroit un camp fortifié pour l'armée , & un fossé tout autour , ce qui est signifié par *foderetur* ; que ce camp seroit bien fortifié & bien palissadé , & nous voions en effet qu'il est dans la peinture : *ut foderetur castellum* , est une expression si extraordinaire , qu'il faut nécessairement chercher dans la peinture le moien de la bien expliquer. C'est apparemment Robert lui-même qui donne les ordres à des ouvriers qui travaillent : leurs instrumens sont fort differens de ceux d'aujourd'hui : le même Robert est encore représenté plus avant tenant sa banniere. Il veille sur les travailleurs qui bêchent la terre pour faire des fossés autour du camp. Ce camp posé sur une éminence est déjà palissadé avec l'inscription *CEASTRA* au lieu de *Castra*. Il y a apparence que ce travail ne fut pas achevé. La nouvelle qu'Harold approchoit avec son armée , interrompit tout. Le dessein d'Harold étoit , disent les historiens , de surprendre la nuit le camp de Guillaume , sept cent vaisseaux qu'il avoit tout prêts devoient venir en même tems donner sur la flote. Mais le Duc Guillaume sachant qu'il venoit à lui , ne jugea point à propos de l'attendre , il fit marcher son armée & alla à sa rencontre , comme nous verrons.

Guillaume de Poitiers raconte qu'Harold envoia un Moine au Duc Guillaume lui dire , que mal à propos venoit-il le troubler dans son Roiaume , qu'il possédoit légitimement : qu'à la vérité le Roi Edouard avoit déclaré le Duc

rum nomina superne scripta leguntur. ODO EPS. WILLELM: ROTBERT. In medio fedet Willelmus gladium tenens ; ad dexteram habens Odonem uterinum fratrem ; ad sinistram vero Robertum item uterinum fratrem Mortanii Comitem , præstantissimum virum. De rebus in consilio propositis nihil scimus. Verisimile autem est statum fuisse , ut castra Halstinge ponerentur ac munirentur , neque dubia res esse videtur , quandoquidem ex tribus qui consilium inierunt , unus statim illa ipsa fieri imperat. Multa speciatim recenset hoc monumentum , quæ in nullo Scriptorum reperiuntur.

Comiti itaque Roberto mandatur , ut vallum & munimina adornari curet ; id indicat inscriptio , quæ statim post Roberti nomen posita sic habet : *ISTE JVSIT VT FODERETVR CASTELLVM AT HESTENGA.* At hic pro *ad* positum est. Inscriptionis vero Latine hunc esse sensum existimo. Jussit Robertus castra pro exercitu assignata vallo & fossa muniri : idque significat illud *foderetur* ; itemque defixis paxillis circumdari , ut videmus in aulæo depicto. Illud , *ut foderetur castellum* , loquen-

di genus est , ita singulare , ut necesse sit in depicta imagine quid significet querere. Robertus ergo , ut videtur , operas jubet agere. Alios alia facientes cernimus. Instrumenta eorum ab hodiernis longe differunt. Idem Robertus postea iterum representatur ; vexillum tenens ; advigilat operi. Fodientes hic quosdam cernimus , ut circum castra fossam parent. Hæc vero castra in loco edito posita defixos circum palos exhibent cum inscriptione *CEASTRA* , mendose pro *castra*. Verisimile est non perfectum opus fuisse. Cum enim e vicino Haroldum esse , & ad concertandum pergere annunciatum fuisset , hæc imperfecta relicta sunt. Meditabatur Haroldus , inquit Scriptorum , Willelmi castra noctu invadere , septingentæ naves quas paratas habebat , in classem Willelmi eodem tempore irrupere jussæ fuerant. Verum Dux Willelmus , gnarus accedere Haroldum , noluit expectare venientem ; sed ei obviam ivit , ut videbimus.

Narrat Guillelmus Piclavientis ab Haroldo ad Willelmum Ducem missum fuisse Monachum , qui diceret illi , non æquam ipsam suscepisse expeditionem , ut legitime regnantem turbaret. Nam verum quidem

Guill. Piff.

Guillaume son successeur, & que lui-même Harold avoit été lui en porter la nouvelle, qu'il lui avoit prêté serment de fidélité sur la parole du Roi Edouard; mais que ce Prince aiant avant que de mourir déclaré Harold son successeur, sa dernière volonté devoit être exécutée, & qu'elle l'avoit délié du serment qu'il n'avoit prêté qu'en conséquence de sa première déclaration: que celle-là aiant été révoquée, le serment étoit devenu nul. Le Duc Guillaume lui envoya à son tour un Moine de Fécan lui dire qu'il savoit fort bien que le Roi Edouard avoit toujours persisté dans sa première volonté de le déclarer son successeur, ce qu'il n'avoit fait que du consentement des principaux de son Royaume. Qu'il s'en rapporteroit volontiers au jugement de personnes équitables, ou que si Harold vouloit, il étoit prêt de décider la querelle avec lui par un combat de seul contre seul.

Tous ces messages n'étoient que des amusemens. Harold avançoit toujours. On vint dire au Duc Guillaume qu'il étoit fort près de lui, & marchoit pour donner bataille. Le Prince assis apprend cela d'un homme qui tient une pique. L'inscription porte: HIC NVNTIATVM EST VVILLELM. DE HAROLD. *Guillaume reçut ici nouvelle d'Harold.* Le Duc tient une bannière marquée d'une croix. L'image que la tapisserie nous montre ici fait juger que le Prince fit brûler Hastings. On met le feu à une maison, & l'inscription est telle: HIC DOMVS INCENDITVR. On a peine à croire, qu'il n'ait fait brûler qu'une maison; il y a plus d'apparence, qu'il aura fait mettre le feu à la petite ville d'Hastings. Une femme fort de cette maison qu'on brûle, tenant son petit fils par la main. Le Roman de Rou cité par M. Lancelot dit que le Duc Guillaume, fit tirer les vaisseaux à terre, qu'il les fit désemparer, pour donner à entendre à ses gens qu'il falloit nécessairement ou vaincre ou mourir, quelques-uns ont dit aussi qu'il les fit brûler. Le Roman de Rou, raconte la chose ainsi:

*Donc fit à tous dire & crier
Et as marineaux commander
Que les nefz fussent dépechiez
A terre traites & perclues
Que li couars li reverrissent
Ne par elles ne s'ensuissent*

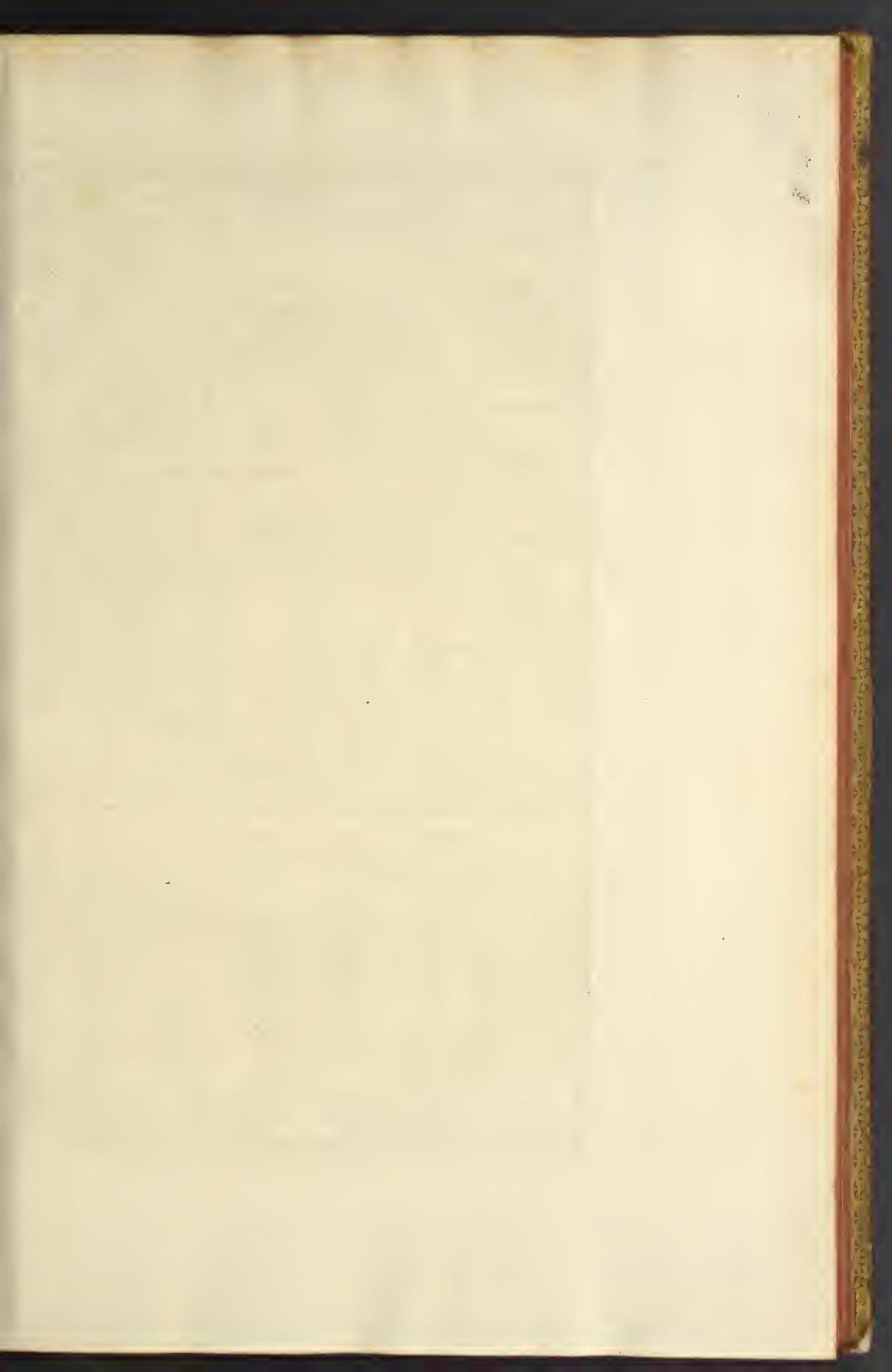
esse Eduardum Regem successorem suum declaravisse Willelmum Ducem, & Haroldum ipsum rem illi nunciavisse, ipseque sacramentum fidei præstitisse, nixum Eduardi dicto & voluntate. Sed cum Eduardus moriturus Haroldum sibi successorem declaravisset, hanc supremam voluntatem exsequi oportere, qua etiam Haroldus a sacramento fidei absolutus erat; quod nonnisi secundum primam declarationem præstitet: qua revocata, sacramentum nullum erat. Ipse quoque Willelmus Dux Haroldo misit Monachum Fiscanensem, qui diceret ipsi, se probe scire, Eduardum in pristina semper voluntate persistisse, qua Willelmum sibi successorem declaraverat; quod etiam ex consensu Procerum Angliæ fecerat. Se judicio & sententiæ proborum hominum stare vellet, si Haroldo luberet; aut si mallet ad litem singulari certamine dimittendam paratum esse.

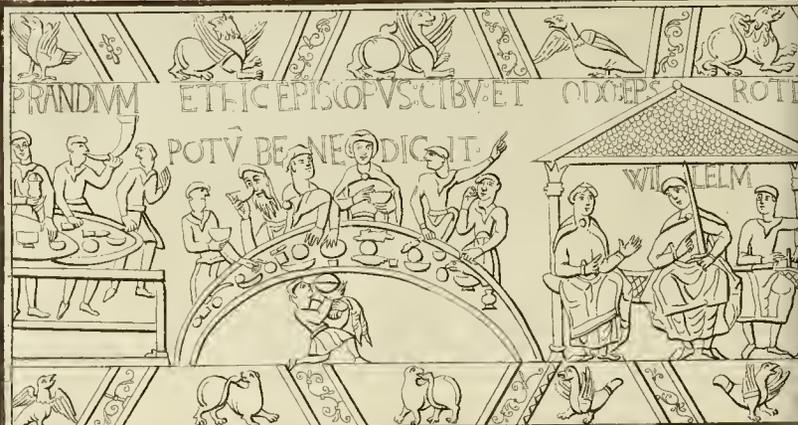
Hi utrinque missi Nuncii nihil efficiebant. Haroldus semper versus exercitum Willelmi propetra-

bat pugnaturus. Willelmo nunciatur e vicino esse hostem, & ad pugnam paratum. Sedens Willelmus id ediscit a viro hastam tenente. Inscriptio sic habet: HIC NVNTIATVM EST VVILLELM. DE HAROLD. Dux vexillum tenet cruce insignitum. Ex proposita in aulæ imagine existimatur ejus jussu incensam fuisse Hestingham. Domus incenditur: inscriptio id significat: HIC DOMVS INCENDITVR. Vix credatur illum domum unam tantum incendisse, veroque similis est ipsum Hastings oppidulum incendi jussisse. Mulier ex domo illa egreditur, puerum filium manu ducens. Liber ille dicitur, *le Roman de Rou*, a Lancelotio allatus, ait Willelmum jussisse naves ad terram trahi, & nauticis instrumentis nudari; ut intelligeretur aut vincere, aut mori oportere. Quidam etiam dixerunt ipsum naves incendi jussisse. Memoratus vero liber narrat, alta voce Willelmum mandasse, ut naves ad terram traherentur, & inutiles redderentur; ut si qui formidolosi essent,

Le Roman de Rou.

Mais



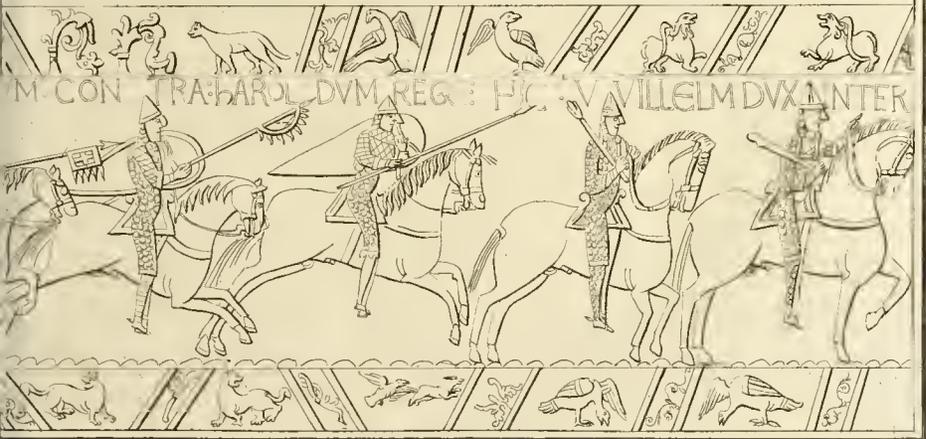
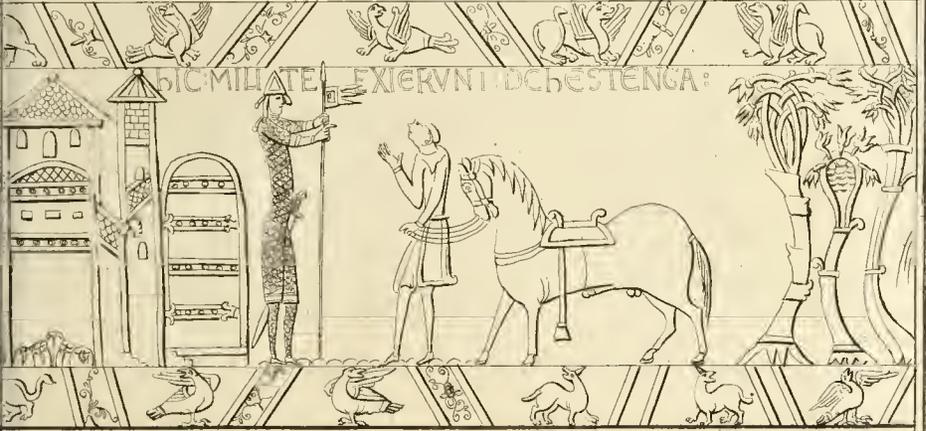


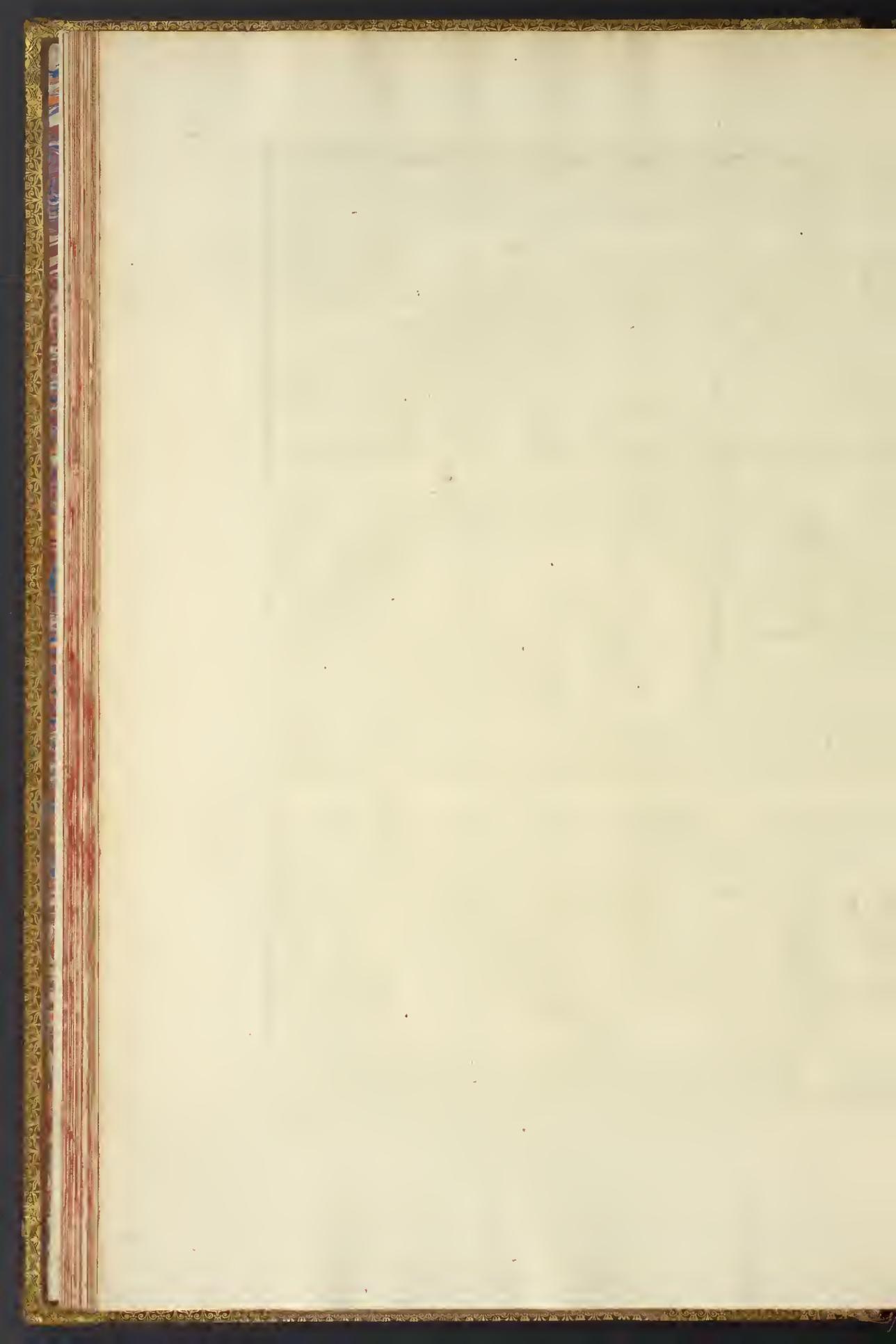
SUITE DE L'HISTOIRE





GUILLAUME LE CONQUÉRANT.





Mais les meilleurs Auteurs n'en parlent point , & il n'y a pas la moindre trace d'un fait si mémorable dans cette peinture. D'ailleurs quelle nécessité de brûler une flote pour cela , ne pouvoit-il pas la faire retirer sur les côtes de la Normandie ? Cette rerraite auroit sans doute fait la même impression sur ses gens , que l'incendie de tant de vaisseaux.

Guillaume , qui comme nous venons de dire , ne vouloit point qu'Harold vint l'attaquer dans son camp, entendit la Messe & communia ce jour-là ; il mit sur soi une partie des reliques sur lesquelles Harold lui avoit prêté serment de fidélité , après quoi il marcha avec son armée. On le voit d'abord à pied armé , portant le casque de la forme décrite ci-dessus. Il est maillé depuis la tête jusqu'aux pieds. Il tient une lance , au bout de laquelle est une bannière , peut être celle que lui envoya le Pape Alexandre II. qui prit son parti dans cette affaire contre Harold son competeur. Un homme qui l'aborde tient un cheval par la bride , apparemment celui que Guillaume doit monter. Dans l'image d'après Guillaume va à cheval à la tête d'une nombreuse cavalerie. Il est armé comme ci-devant , & tient de la main droite une massue. Cette arme étoit en usage dans ce tems-ci , & dans les siècles suivans ; encore plus du tems de S. Louis qui avoit des gardes de corps armez de massues , & qui se servoit lui-même fort adroitement de la massue dans les combats , comme il fit à la bataille de la Maffoure. Le cavalier suivant , qui pourroit bien être le Comte Robert frere uterin du Duc Guillaume , tient aussi une massue plus grosse par le bout. Elle approche un peu de la forme d'une main de Justice ; mais la peinture sur une tapisserie de plus de six siècles , aura souffert bien des changemens dans la forme des choses. Le cavalier suivant tient une lance , & celui d'après en tient aussi une , qui a au dessous du fer pointu qui est au bout , un demi cercle hérissé de pointes , dont il se servoit apparemment dans les combats pour frapper l'ennemi. Je ne comprends pas bien de quel usage pouvoit être une telle arme. L'inscription est telle : HIC MILITES EXIERVNT DE HESTENGA ET VENERVNT AD PRÆLIVM CONTRA HAROLDVM REGEM. *Les soldats sortirent d'Hafting , & vinrent combattre contre le Roi Harold.*

Guillaume qui , comme nous avons dit , étoit à la tête de la troupe , inter-

P L.
V I L.

nullum istic refugium habere possent. At accuratiores historix Scriptores & hoc monumentum nihil simile memorant. Aliunde vero , que necessitas illa de causa classim incendere : annon poterat illam ad Normannia oras mittere : que res in parem conditionem suos reduxisset , nec enim magis sic abactis quam exustis uti potuissent.

Willelmus , qui , uti diximus , nolebat Haroldi exercitum in castris expectare , illo die Eucharistiam accepit , & partem reliquiarum , quas tangens Haroldus sacramentum fidei præstiterat , secum assumptis. Postea vero cum exercitu movit. Visitur autem armatus , galeam gestans qualem descripsimus , hamis seu squamis operatus est a capite ad usque pedes. Lanceam tenet , in cujus suprema parte hæret vexillum , illud fortasse , quod acceperat ab Alexandro II. qui ejus partes sectabatur contra Haroldum competeitorem. Vir quidam illum adiens , equi habenas tenet , quem equum , ut verisimile est , consecratus erat Willelmus. In imagine sequenti Willelmus in fronte numerofis equitatus incedit , armatus

ut antea , manu dextera clavam tenens. Hoc armorum genus in usu erat avo isto & sequentibus seculis , præsertim S. Ludovici tempore. Illi namque factellites erant clavis armari ; ipseque Sanctus in præliis clava peritissime utebatur , ut in Maffurensi pugna. Eques qui sequitur , est , ut videtur , Robertus uterinus frater Roberti Ducis. Clavam & ipse tenet in summitate densiorem , ad manus justitie formam tantillum accedentem ; sed in aulæ isto in decursu armorum plusquam sexcentorum , forma rerum detrita , & aliquando non parum mutata fuit. Eques sequens lanceam tenet , & qui post illum venit lanceam & ipse gestat , que post acumen ferreum in summitate positum , semi-circulum habet ; unde erumpunt aculei , queis , ut credere est , utebatur in prælio. Cui usui esse possit hoc genus armorum non satis capio. Inscriptio est : HIC MILITES EXIERVNT DE HESTENGA : ET VENERVNT AD PRÆLIVM CONTRA HAROLDVM REGEM.

Willelmus , qui uti diximus , in fronte equitatus

D

roge un cavalier, qu'il avoit apparemment envoyé à la découverte, & qui revint au galop, s'il a vû l'armée d'Harold. Ce cavalier lui répond, & lui montre de la main que cette armée est tout auprès de là. Ce même cavalier est nommé Vital dans l'inscription, ce qui fait juger que c'étoit un homme connu & de distinction; cependant aucun des historiens n'en a parlé. Voici les termes de l'inscription: HIC WILLELMVS INTERROGAT VITAL. SI VIDISSET EXERCITVM HAROLDI. *Le Duc Guillaume interroge Vital, s'il avoit vu l'armée d'Harold.* Après cela marchent deux cavaliers, dont l'un au lieu du casque pointu, porte un chaperon de mailles, fort en usage en ce tems-là.

Harold de son côté envoioit aussi à la découverte, pour savoir où étoit l'armée de Guillaume. Un pionnier vient lui rendre compte de ce qu'il avoit observé, il lui apprend que l'ennemi est proche, & qu'il est remis de se disposer au combat. Harold & les siens sont atmez & revêtus comme les gens du Duc Guillaume. Un casque pointu avec un nasal, qui leur défigure le visage, déjà assez défiguré par la mal-habileté du peintre. Le corps tout maillé, & couvert de larges pieces de fer, qui avoient la forme d'une écaille. Ce qu'on appelloit *squamata vestis*. L'inscription se lit ainsi: ISTE NVNTIAT HAROLDVM DE EXERCITV VVILLELMI DUCIS. *Celui-ci dit à Harold où est l'armée du Duc Guillaume.*

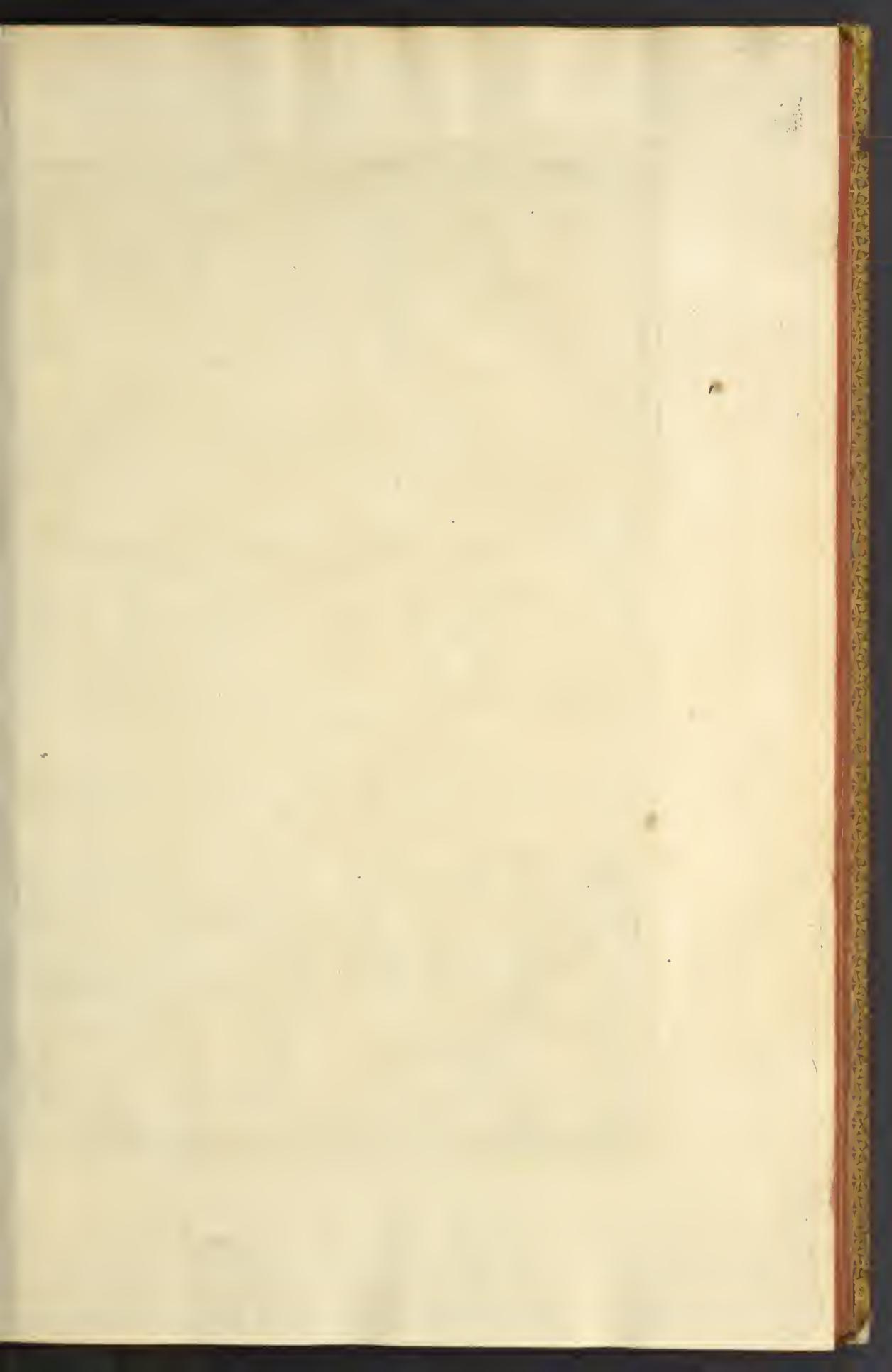
Enfin les armées se trouverent en presence l'une de l'autre. Le peintre n'étoit pas assez habile pour représenter deux armées rangées en bataille. Il passe tout d'un coup à la harangue que fit le Duc Guillaume à son armée. L'inscription seule nous l'apprend: HIC WILLELMVS DVX ALLOQVITVR SVIS MILITIBVS VT PRÆPARENT SE VIRILITER ET SAPIENTER AD PRÆLIVM CONTRA ANGLORVM EXERCITVM. *Le Duc Guillaume harangue ses gens. Il les exhorte de joindre la sagesse à la valeur pour combattre contre l'armée des Anglois.* C'est ce que dit l'inscription. Mais la peinture n'exprime rien de tout cela. On voit bien par le geste du Duc Guillaume qu'il dit quelque chose, mais tous les cavaliers lui tournent le dos & vont à la file: il n'y en a qu'un, qui en marchant comme les autres tourne un peu la tête vers le Prince. Henri de Huntindon historien Anglois, rapporte ici une longue harangue, que Guillaume fit à la tête de ses

incedebat, ab equite, quem forte miserat ad hostium exercitum exploiandum, & qui concitato cursu venit, sciscitatur an viderit exercitum Haroldi. Respondet eques, & tenfa manu monstrat exercitum illum e vicino esse. Eques autem ille in inscriptione Vitalis appellatur, quo innuitur fuisse virum notum & insignem, neque tamen a quopiam Scriptorum memoratur. En inscriptionem: HIC WILLELMVS DVX INTERROGAT VITAL. SI VIDISSET EXERCITVM HAROLDI. Hinc sequuntur equites duo, quorum unus galeæ loco caputium hamatum habet, quod tunc in usu frequenti erat.

Haroldus quoque exploratores mittebat, ut sciret ubinam esset Willelmi exercitus. Accedit pedes quifpiam, prope esse hostem nunciat, & jam tempus esse se ad pugnam apparandi. Haroldus & milites sui iidem armis reguntur, quos Willelmus & alii sive Normanni sive Franci. Galeam gestant acutam cum nasali, quod deformes reddidit jam fat deformatos ex pic-

totis imperitia, hamis & ipsi, atque squamis operiti sunt. Inscriptio est: ISTE NVNTIAT HAROLDVM DE EXERCITV VVILLELMI DUCIS.

Ambo tandem exercitus presentes ex adverso steterunt. Non fat peritus pictor erat ut duos exercitus coram positos delinearet. Transiit ille statim ad orationem, quam exercitui mox pugnatoro habuit Willelmus Dux: id nos brevi docet inscriptio: HIC WILLELMVS DVX ALLOQVITVR SVIS MILITIBVS VT PRÆPARENT SE VIRILITER ET SAPIENTER AD PRÆLIVM CONTRA ANGLORVM EXERCITVM. Sic inscriptio: at imago depicta nihil fere horum exprimit. Willelmus quidem ex gestu loqui videtur: verum equites omnes ipsam a tergo relinquentes ad ulteriora pergunt: unus tantum incedendo caput tantillum versus loquentem Principem convertit. Henricus de Huntindonio Scriptor Anglus hic longam orationem refert, quam dicit Willelmum habuisse



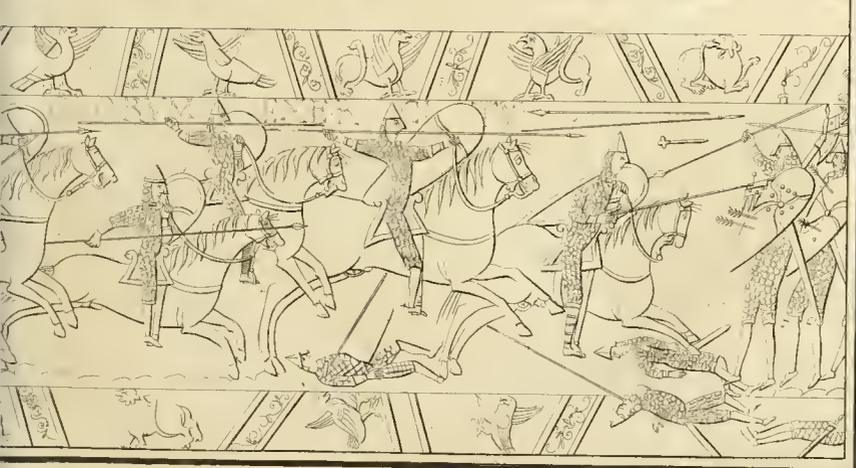


SUITE DE L'HISTOIRE DE





WILLAUME LE CONQUERANT.



troupes , où il parle fort à la gloire des Normans , & au mépris des Anglois. Ceux qu'il alloit combattre venoient pourtant de remporter une grande victoire contre les Norvegiens. Guillaume de Poitiers rapporte aussi le précis de cette harangue , faite pour être après coup comme rant d'autres.

Après cette harangue la bataille commence. Les gens de cheval levèrent leurs lances prêts à frapper. Les archers qui vont à pied devant eux ont leurs arcs tendus. On voit ensuite voler une grêle de flèches , de dards & de javelots. Plusieurs tombent morts sur la place , le carnage est grand. La bordure d'en bas , où étoient peints ci-devant des oiseaux , des animaux , des monstres & des grotesques , qui n'étoient-là que pour l'ornement , est présentement jonchée de corps morts. Harold avoit ramassé le plus de monde qu'il avoit pû , il avoit aussi appelé à son secours les Danois , qui lui avoient envoyé un renfort considérable. Cependant comme il croioit avoir en la personne du Duc Guillaume un plus redoutable ennemi que n'étoit le Roi de Norvege qu'il venoit de vaincre , il se posta sur un lieu éminent , pierreux & de difficile accès , où la cavalerie auroit peine à aborder. C'est ce que la peinture a représenté quoiqu'imparfaitement. A l'endroit où Harold reçoit nouvelle de l'armée du Duc Guillaume , il y a une éminence , & la terre est couverte de pierres , qui paroissent toujours au bas des images pendant une grande partie du combat. C'étoit un lieu où la cavalerie ne pouvoit combattre que difficilement. Il mit là ses pietons & ferra les rangs & les bataillons. Un Auteur dit que les Anglois armez de haches à deux tranchans , & ferrez les uns près les autres , firent de leurs boucliers une tortue à la manière des anciens Romains , & que ce corps d'infanterie étoit impénétrable. Ils envoioient sur les Normans une grêle de traits , de flèches & de pierres , qu'ils jettoient avec des machines de bois.

Le Duc Guillaume opposa à ce corps ainsi rangé son infanterie. Le combat fut rude & fort disputé , on se battit quelque tems à coup de flèches ; après quoi les deux partis s'approcherent l'épée à la main. Il y eut là une sanglante mêlée. Les Anglois firent merveilles : ils se battirent en desesperez , en sorte même qu'après un long combat les François & les Normans ploioient , & commençoient de prendre la fuite. Le Duc Guillaume vint , les encouragea & rétablit le combat. Il monroit l'exemple aux autres en se jettant des premiers dans la

Bataille
d'Haf-
ting.

P L.
VIII.

Guillelm.
Pictav.

ante pugnam , ubi Normannos laudibus extollit & Anglos deprimit. Et tamen Angli isti victoriam magnam de Norvegijs modo reportaverant. Orationis hujusce compendium refert etiam Guillelmus Pictaviensis : quæ fortassis post rem gestam de industria concinnata fuit , ut tot alia.

Post orationem illam pugna incipit : Equites lanceas suas vibrant , sagittarii qui ante illos pedibus graduntur , arcus tenos habent. Deindeque in aëre volare cernuntur sagitte , jacula , tela. Multi cadunt , strages magna visitur. Ora inferior in qua depicta antea erant animalia , aves , monstra & alia id genus ad ornatum posita , jam caesorum cadaveribus plena est. Haroldus quantas potuerat copias collegerat , Danosque in opem evocaverat , qui magno numero venerant. Attamen cum Willelmum formidabiliorum hostem putaret , quam Norvegia Regem , quem nuper vicerat , castra posuit in edito loco , aspero , petroso , aditu difficili , ubi equites vix pugnare poterant. Id in depicta imagine , licet non ita perite de-

lineata , animadvertimus. In eo loco ubi Haroldus , milite nuncio , de exercitu Willelmi Ducis certior factus est ; præruptus quidam locus visitur , ac terra lapidibus strata est , qui lapides per longum spatium in inferiore imaginis parte cernuntur : ubi , ut dictum est , equitatus vix pugnare poterat. Ibi ille pedites suos denso agmine constituit. Narrat quidam Scriptor , Anglos bipennibus instructos , densis cuneis , cum scutis suis testudinem effecisse , veterum Romanorum more , quod agmen peditem , inquit , pertumpi non poterat. In Normannos autem ceu grandinam emittebant telorum , sagittarum & petrarum , quas cum ligneis machinis confertim jaciebant.

Dux Willelmus pedites suos contra pedites Anglos constituit. Aspera & diuturna pugna fuit. Aliquando minus sagittarum jactu concertarum est : deinde cominus pugnatur cum gladiis. Cruentum prælium fuit : Angli fortiter ac strenue concertant ; ita ut post diuturnam pugnam Franci & Normanni jam terga dare inciperent. At Willelmus Dux suis animos facit , pu-

17^e Mem.
Malmeib.

Guillelm.
Pictav.

mêlée, & tuant plusieurs des ennemis de sa propre main : trois chevaux furent tuez sous lui. Il est certain qu'il contribua beaucoup au gain de la bataille.

Les Anglois se défendoient toujours, ils se tenoient ferrez, ils ne branloient point, ils ne reculoient point. Le Duc Guillaume s'avisa d'un stratagème, voyant la difficulté qu'il y avoit de les rompre dans ce poste avantageux, il dit aux Normans de faire semblant de s'enfuir pour revenir après cela sur eux, quand ils se feroient ébranlez pour les poursuivre. Ils le firent, & cela leur réussit. Les Anglois sortirent de leur poste, donnerent sur ces fuiards, qui après qu'ils les eurent attirés où ils vouloient, revinrent sur eux & les poussèrent si vivement, qu'ils les mirent en déroute. Là furent tuez Leuvin & Gurd freres d'Harold, comme il est marqué dans l'inscription : HIC CECIDERUNT LEWINE ET GURD FRATRES HAROLDI REGIS. Orderic Vital dit, qu'ils furent tuez après la mort de leur frere le Roi Harold ; mais il vaut mieux s'en tenir à ce monument, fait certainement peu de tems après la victoire du Duc Guillaume.

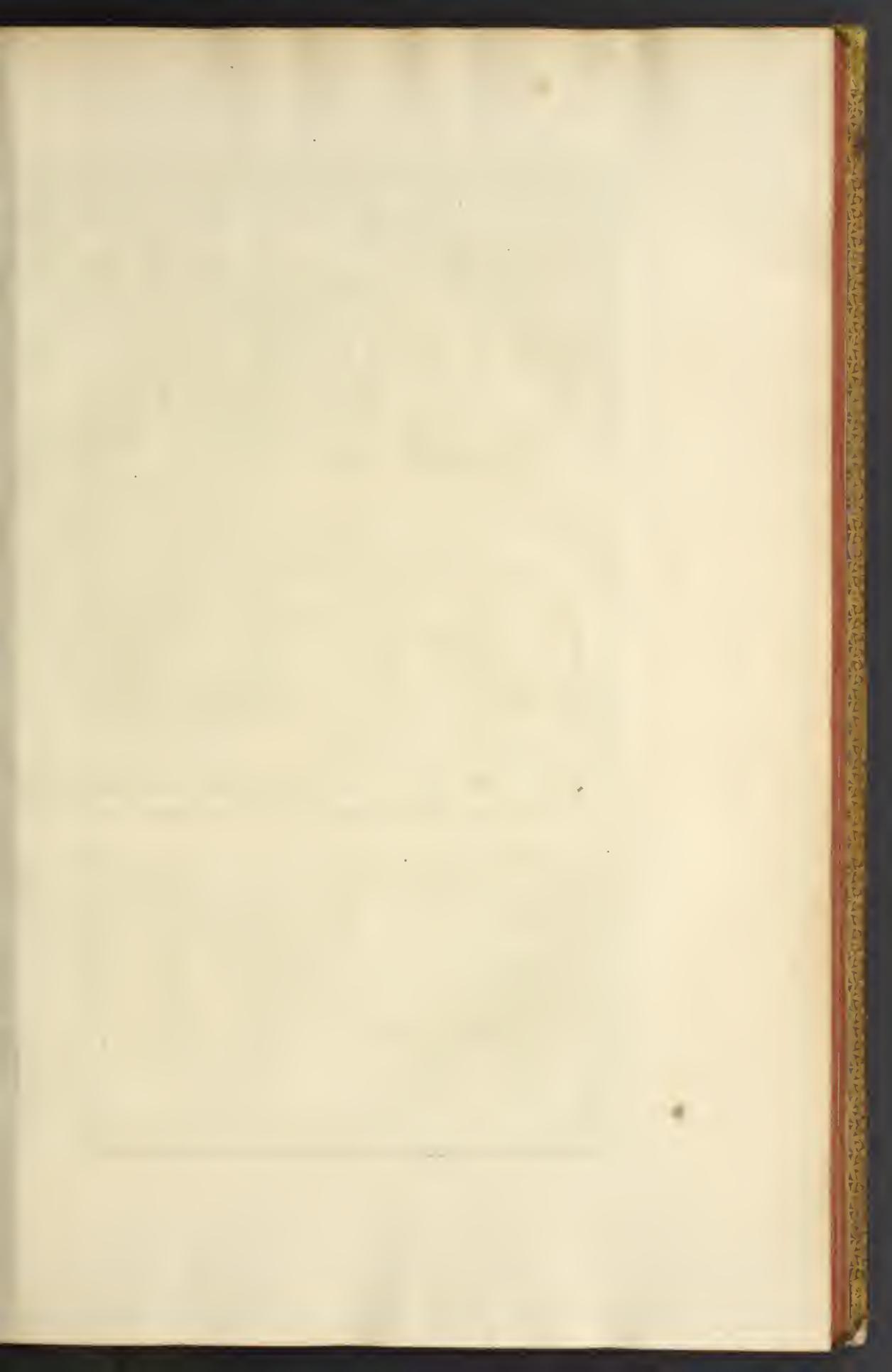
Les François & les Normans poursuivant toujours les Anglois, allerent imprudemment se culbuter dans un fossé. Il étoit déjà tard, de grandes herbes & des terres nouvellement remuées empêcherent qu'ils ne vissent ce fossé, où ils tomboient l'un sur l'autre. Les Anglois voiant cela, revinrent sur eux & les chargerent. Quelques Auteurs disent qu'il y eut là près de quinze mille hommes tuez. La tapisserie nous represente ceci, quoique grossièrement. On voit des gens qui tombent, qui se précipitent ; d'autres qui le battent. L'inscription dit : HIC CECIDERUNT SIMVL ANGLI ET FRANCI. Ici périssent en même tems plusieurs Anglois & François. Cet accident ébranla les troupes du Duc de Normandie. Il y a apparence que plusieurs alloient prendre la fuite. Ce qui le persuade est que l'Evêque Eude se voit ici à cheval, armé & maillé comme les autres cavaliers, tenant un bâton levé. Il ranime les François, & les fait revenir au combat. Il semble qu'il arrête un cavalier, qui alloit s'enfuir. L'inscription est ici : HIC ODO EPS BACVLVM TENENS CONFOR..... L'extrémité est effacée, il y avoit vraisemblablement : CONFORTAT FRANCOS, ou quelque chose d'équivalent, ce qui veut dire, *Eude tenant un bâton encourage les François.*

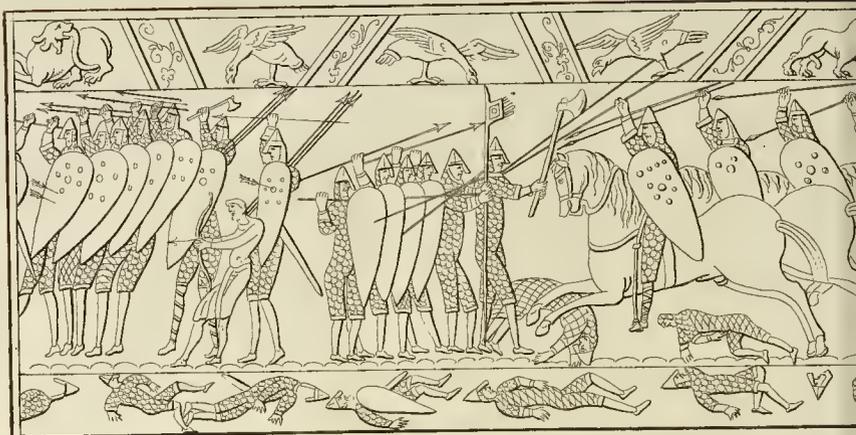
gnam testituit, inter primos concertat, plurimos manna sua peimens, tres autem equos pugnando vulneribus caesos amisit, ipseque precipua victorie causa fuit.

Angli denso semper agmine pugnabant imperterriti, neque loco movebantur. Tum Willelmus Dux cernens vix posse hostem loco moveri, Normannis auctor fuit ut fugam simularent, ut insequentes Angli ipsi cuneum suum perirerent, & sic turbatis ordinibus expugnari possent. Hoc sequenti consilium fuit Normanni, & res cessit ex voto. Fugam illi simulaturunt : Angli fugientes insequuntur, ordinisque turbant suos. Tum Normanni pugnam redintegrant, Anglosque tam strenue adoriuntur, ut in fugam vertant. Tunc caeli sunt Leuvinus & Gurdus fratres Haroldi, ut inscriptio docet : HIC CECIDERUNT LEWINE ET GURD FRATRES HAROLDI REGIS. Narrat Ordericus Vitalis caesos fuisse post mortem fratris sui Haroldi Regis ; sed praestat huic monumento fidem habere, utpote non diu post victoriam adornato.

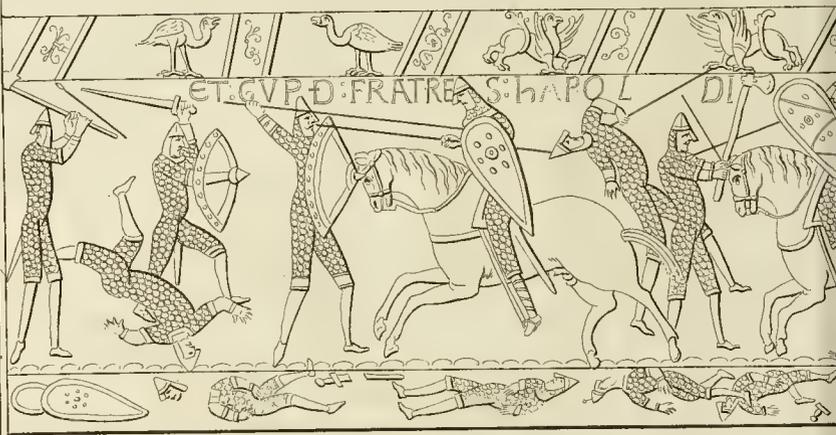
Orderic.
F. 114.

Dum Franci & Normanni Anglos insequerentur, in fossam quandam imprudenter proruperunt. Jam nox appetebat, herbe quoque grandes, & terra recens mota prohibebant quominus fossam viderent, in quam confertim cadebant. His conspectis Angli pugnam redintegrant. Narrant Scriptores quidam ibi cecidisse virorum pene quindecim millia. Haec in aula nostro, etsi rudi penicillo exprimantur. Hic videntur alii precipites acti, alii pugnantes. Inscrip-tio sic habet : HIC CECIDERUNT SIMVL ANGLI ET FRANCI. Hoc inopinato casu perterritos Francos & Normannos ad fugam capessendam paratos fuisse verisimile est : Odo enim Episcopus hic eques comparet armatus, ut alii, baculum tenens credum, animosque Francorum ad pugnam redintegrandam concitat, videnturque equitem fugam parantem retinere. Inscrip-tio talis est HIC ODO EPS BACVLVM TENENS CONFOR... Postremae litterae deletae sunt : legebatur haud dubie, CONFORTAT FRANCOS, vel quid simile.

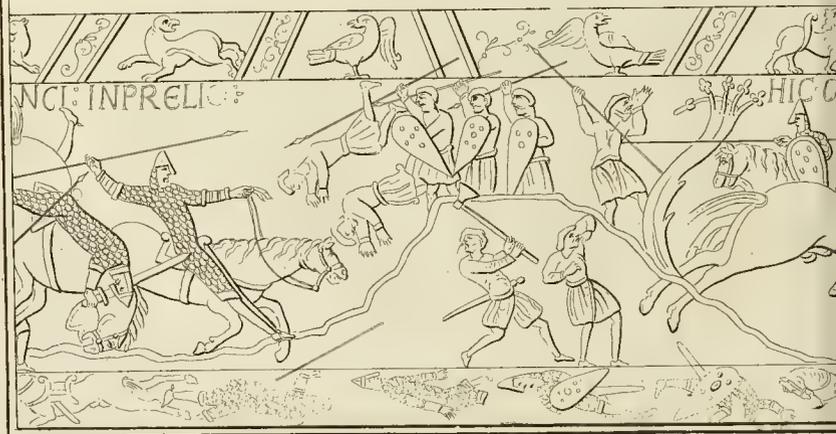




SUITE DE L'HISTOIRE DE

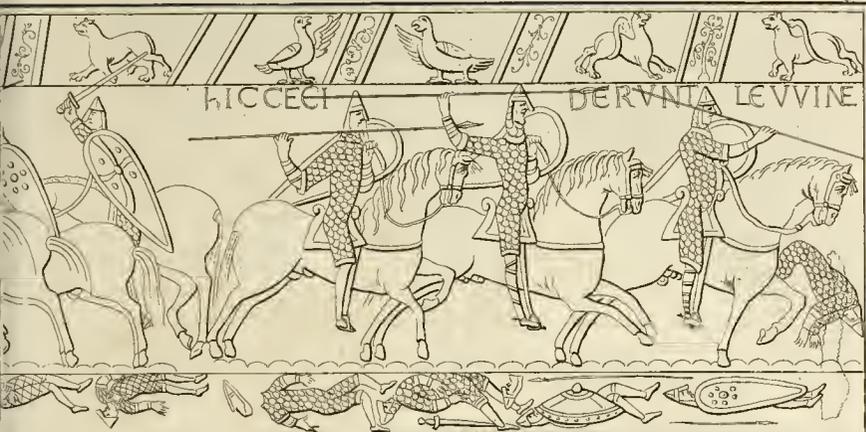


ET GVP D: FRATRE S: HAPO L DI

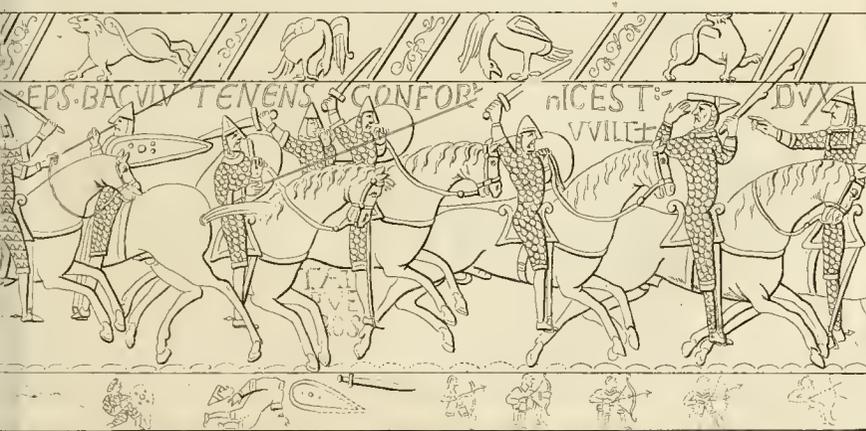


NCI: INPRELIC:

HIC



WILLAUME LE CONQUERANT



Le Duc Guillaume est aussi là pour les ranimer, quoiqu'il fut blessé & qu'il eût eu trois chevaux tuez sous lui. C'est l'inscription qui nous l'apprend: HIC EST WILELMVS DVX. Eustache Comte de Boulogne étoit alors sur le point de se retirer, craignant que les choses ne tournassent mal pour les François. Le Duc Guillaume, l'appellant par son nom, l'exhorta à tenir ferme. Eustache s'approcha du Duc & lui dit à l'oreille qu'il lui conseilloit de se retirer, s'il ne vouloit périr. Au même tenis qu'il disoit cela, il fut percé d'un trait & tomba mort sur la place. Le Duc fut si peu étonné de ceci, qu'il marcha fierement contre l'ennemi. Cela anima tellement les François, qu'ils revinrent au combat plus vigoureusement que jamais, & mirent les Anglois en déroute. L'inscription le marque ainsi: HIC FRANCI PUGNANT, ET CECIDERVNT QVI ERANT CVM HAROLDO. *Les François combattent, & l'armée d'Harold est taillée en pieces.* Harold fut tué lui-même; on le voit tombé de cheval & étendu à terre. L'inscription marque que c'est lui: HIC HAROLD. REX INTERFECTVS EST. Il mourut, dit un Auteur, après avoir regné neuf mois & neuf jours. Il fit dans cette bataille tout ce qu'on pouvoit attendre du plus brave homme. Mathieu Paris & un autre Auteur Anglois disent, qu'il mourut d'un coup de flèche, & qu'un homme d'armes du Duc Guillaume lui coupa la cuisse. Cela est autorisé par notre peinture. Un cavalier sans descendre de cheval coupe la cuisse à Harold: ce qui déplut tellement au Duc Guillaume, qu'il dégrada ce cavalier de la milice.

Pl.
I X.

Mort
d'Harold
& victoire
de Guil-
laume.

Ce qui reste de la tapisserie est si gâté qu'on n'y connoit presque plus rien, l'écriture y est absolument effacée. On y voit seulement en quelques endroits moins gâtés des François qui poursuivent leur victoire, tuent les Anglois qu'ils rencontrent. Cette bataille fut des plus longues & des plus disputées, dont l'histoire fasse mention. La tapisserie comme elle est à présent, ne vient que jusque-là. Il ne faut pas douter qu'elle n'allât au moins jusqu'au couronnement du Roi Guillaume. Mais toute cette fin aura péri, & j'admire même que ce qui reste ait pu se conserver l'espace de six cens cinquante ans. Pour ne pas laisser cette histoire imparfaite, je vais la poursuivre jusqu'au couronnement de Guillaume.

Dux quoque hic comparet, suis animos faciens, est facius, tres etiam equos amiserat: adesse illum inscriptio docet sic habens: HIC EST WILELMVS DVX. Eustachius vero Comes Bononie fugam meditabatur, Francis insultum futurum exitum metuens. Tum Willelmus Dux fugam parantem hortatur, ut fortiter pugnare perseveret. Tum Eustachius Ducem adit, ipsique ad aurem dicit, suadere se illi ut receptui canat, nisi perire velit. Dum hæc vero diceret, telo confossus occubuit. Quæ res tamen usque adeo Ducem non exterruit, ut ferocius in hostem irrueret. Ducis exemplo concitati Franci, pugnam audacius quam antea restitunt, Angli in fugam vertuntur, & confertim cadunt: Inscriptio sic habet: HIC FRANCI PVGNANT, ET CECIDERVNT QVI ERANT CVM HAROLDO. Haroldus ipse cecidit: visitur autem ex equo delapsus & mortuus. Inscriptio id docet: HIC HAROLD REX INTERFECTVS EST.... Mortuus est, inquit Scriptor quidam postquam novem menses & novem dies regnaverat. In hac vero

pugna quidquid a strenuissimo Duce expectandum erat præstitit. Matthæus Paris aliusque Scriptor Anglus narant ipsum icu sagittæ enectum fuisse, & militem quempiam Ducis Willelmi femur ejus excidisse, id quod ex imagine depicta nostra confirmatur. Eques enim in equo suo confidens femur Haroldi gladio amputat. Id vero Willelmo Duci ita displicuit, ut equitem ex militia gradu dejiceret.

Quæ supersunt in aulæo ita labefactata & erasa sunt, ut vix quidpiam percipi possit. Inscriptiones penitus deletæ sunt. In quibusdam tamen locis sanioribus Franci visuntur Anglos insequentes & cadentes. Hæc pugna inter diuturniores, & asperiores quæ in historiis narrentur, annumeranda. Aulæum ut jam Baiocis visitur eoulsque tantum pervenit. Nec dubitandum olim pervenisse saltem usque ad inaugurationem Willelmi in Angliæ Regem. Verum hæc extrema pars perierit. Miror certe quomodo ea quæ supersunt, sexcentorum quinquaginta annorum spatio asservari potuerint. Ne vero historia isthæc imperfecta relinquatur, cætera persequar ad usque inaugurationem Willelmi.

Matth.
Paris.

Après cette grande victoire, ce Prince fit enterrer le corps d'Harold, qu'on put à peine reconnoître parmi les morts, tant il étoit défiguré. La mere d'Harold lui envoya demander ce corps, offrant de lui donner son pesant d'or. Il le refusa, non par un mouvement de vengeance; mais parce qu'il croioit qu'un parjure étoit enterré assez honorablement à l'endroit où il l'avoit mis. Il punit ensuite les habitans du lieu nommé Romaner, parce qu'un de ses vaisseaux s'étant égaré de la flote, & aiant pris terre à ce lieu, les habitans étoient venus les attaquer, & qu'il y avoit eu beaucoup de gens tuez de part & d'autre.

Il se rendit de là à Douvre, qui passoit pour une place imprenable, & où un grand nombre d'Anglois s'étoient retirez, comme à un lieu de sûreté. Mais dès qu'ils virent le Duc Guillaume ils perdirent courage, & se voulurent rendre à composition. Les François qui vouloient piller la ville, y mirent le feu, & elle fut toute brûlée. Le Duc, à qui il importoit beaucoup de se concilier l'affection des Anglois, dédommagea tous les particuliers des pertes qu'ils avoient faites par l'incendie. Il auroit puni les incendiaires, mais ils étoient en trop grand nombre. Il laissa-là bonne garnison, & s'avança dans le pays pour s'en rendre le maître. Ceux de Canterburi vinrent au devant de lui, & après lui avoir prêté serment de fidélité, ils lui donnerent des ôtages. Il continua sa marche & vint en un lieu appelé la Tour ruinée, où il tomba fort malade: il n'y fit pourtant pas un long séjour, de peur que sa grande armée ne fut trop à charge à la contrée. Sa maladie ne fut pas de longue durée: il fut bien-tôt en état de poursuivre sa pointe.

Cependant l'Archevêque de Canterburi nommé Stigand, qui étoit à Londres, & qui par sa dignité & ses richesses s'étoit acquis beaucoup d'autorité parmi les Anglois, se joignit à plusieurs autres Seigneurs, qui vouloient un Roi de leur nation, & élu en la place d'Harold, un jeune Prince de la race du Roi Edouard, nommé Edgar Adelin. Un si grand nombre d'Anglois vint en armes à Londres pour soutenir le nouveau Roi, que la ville, quoique fort grande, avoit peine à les contenir. Guillaume averti de tout, marcha vers Londres, & détacha cinq cent chevaux Normans, qui s'avancerent jusqu'auprès des portes de la ville, un grand nombre de gens armez fortirent contre eux, mais ils furent

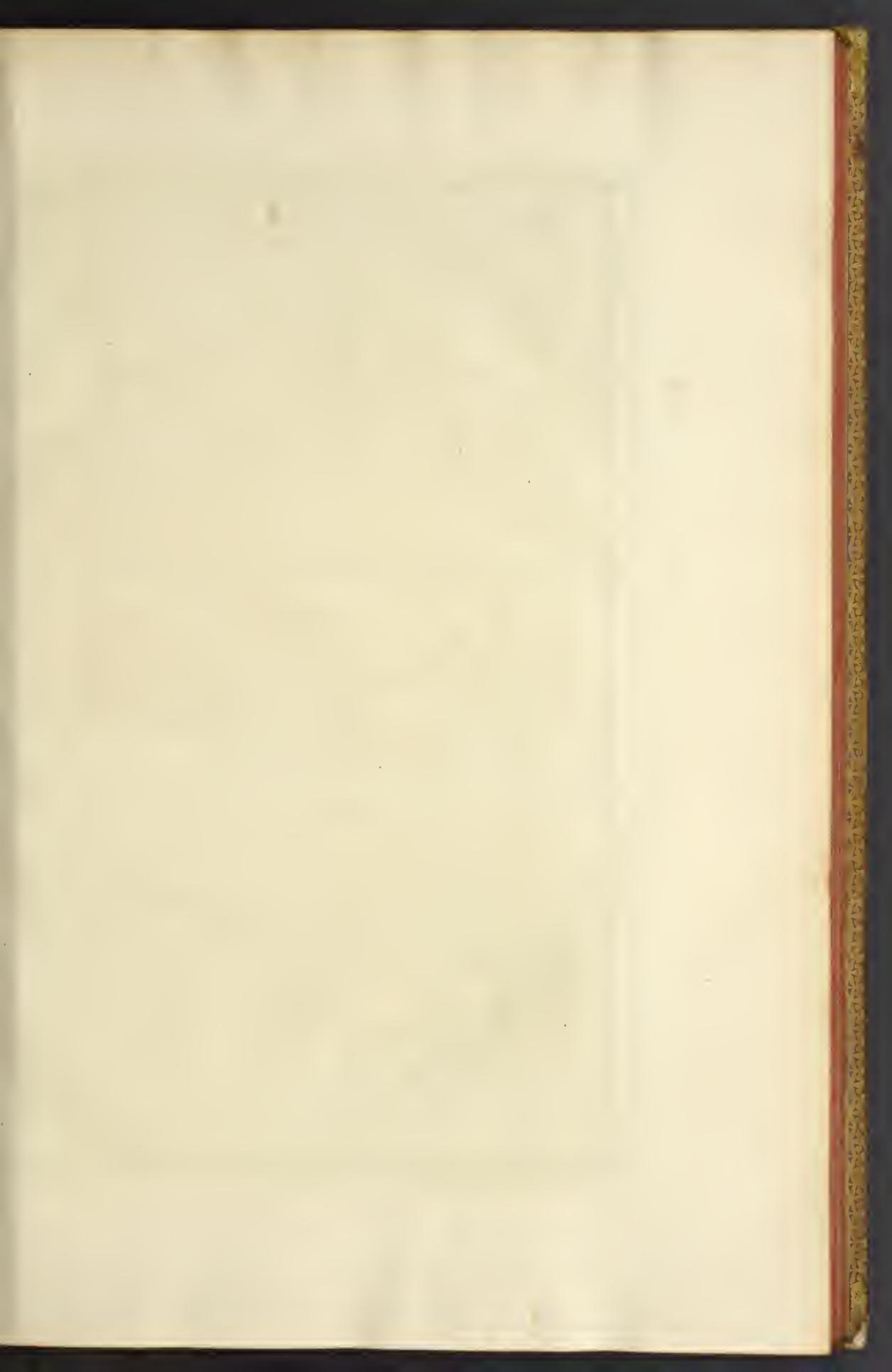
*Guill.
Philos.*

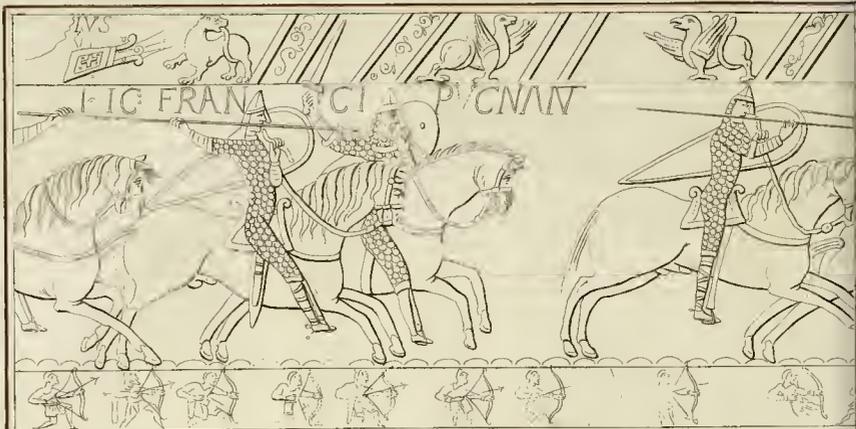
Post illam tantam victoriam, Haroldi corpus Willelmus sepeliri iussit, vixque potuit inter caelos dignoscere, ita nempe immutatum & deforme erat. Mater Haroldi a Willelmo corpore filii sui expetiit tantumdem auri pondo offerens. Abiit autem Willelmus, non ulciscendi animo permotus, sed quod putaret perjurum honorabiliorem sepulturam non mereri. Tum in oppidanos loci, cui nomen Romanetium fœvit, quoniam cum navis quedam, ex classe errore quodam separata, illo appulisset, loci incolæ in vectores irruerant; ita ut plurimi utrinque caderentur.

Inde vero Dubrin concessit, quæ urbs tunc inexplugnabilis habebatur. Illo confugerant Angli pene innumeri, majoris securitatis causa. At ubi accedentem Willelmum Ducem viderunt, animo fracti, deditionem pactis conditionibus facere voluerunt. Franci vero qui urbem diripere cupiebant, in illam ignem coniecerunt, ita ut flammis tota consumta fuerit. Dux autem qui Anglorum animos sibi conciliare e re sua fore putabat, singulorum damna per incendium allata

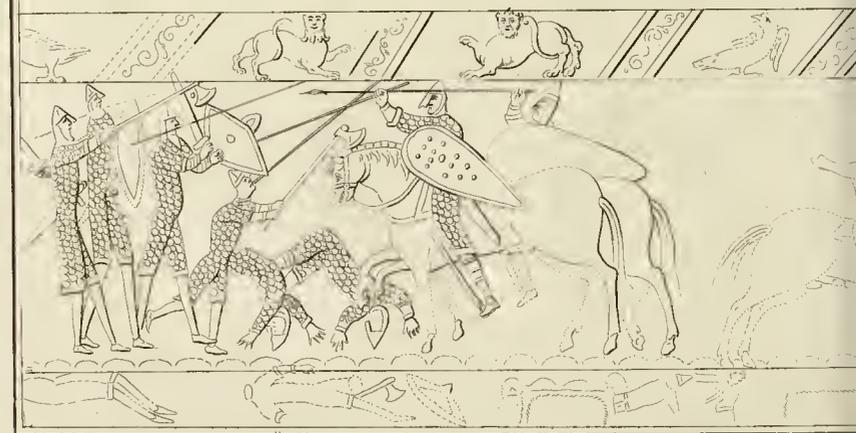
farfit. Incendii auctores poena affecisset, at nimius illorum erat numerus. Oppido probe munito, in regionem ingreditur ut illam sibi subigeret. Cantuarienses ipsi obviam venerunt, & fidei sacramento præstito, obsides dederunt. Movit inde venitque in locum, cui nomen Turris fracta, ubi in gravissimum morbum incidit. Nec tamen diu ibi mansit ne agrî circum a tanto exercitu devastarentur. Non diuturnus morbus fuit, & ipse ad ulteriora perrexit.

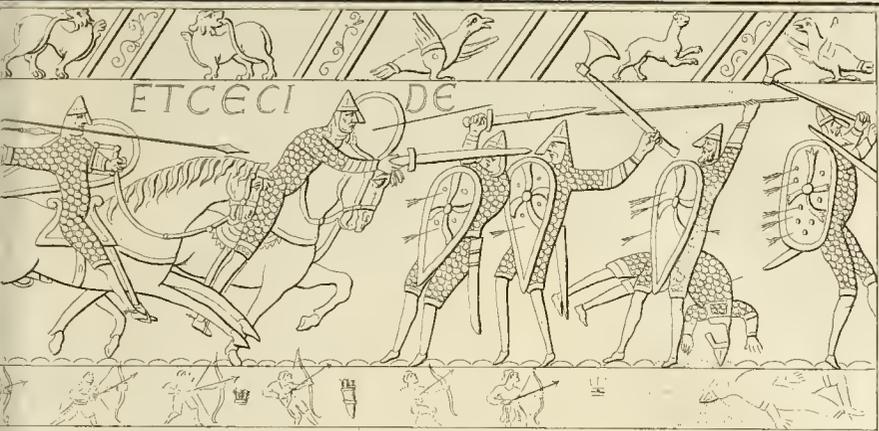
Interea vero Stigandus Archiepiscopus Cantuariensis, qui Londini erat, & a dignitate atque opibus apud Anglos multum poterat, cum aliis proceribus, qui Regem congenerem natione Anglum sibi constituturæ volebant, junctus est, atque in Haroldi locum juvenem principem ex stirpe Eduardi Regis elegit, Edgarum Adelinum. Londinum vero tot Angli armati contulerunt, pro novo Rege pugnaturi, ut quamvis amplissima urbs esset, vix posset eos capere. His compertis Willelmus Londinum movit, ac quingentos Normannos equites misit ad usque pene portas urbis. Angli magno numero adversus illos egressi, par-





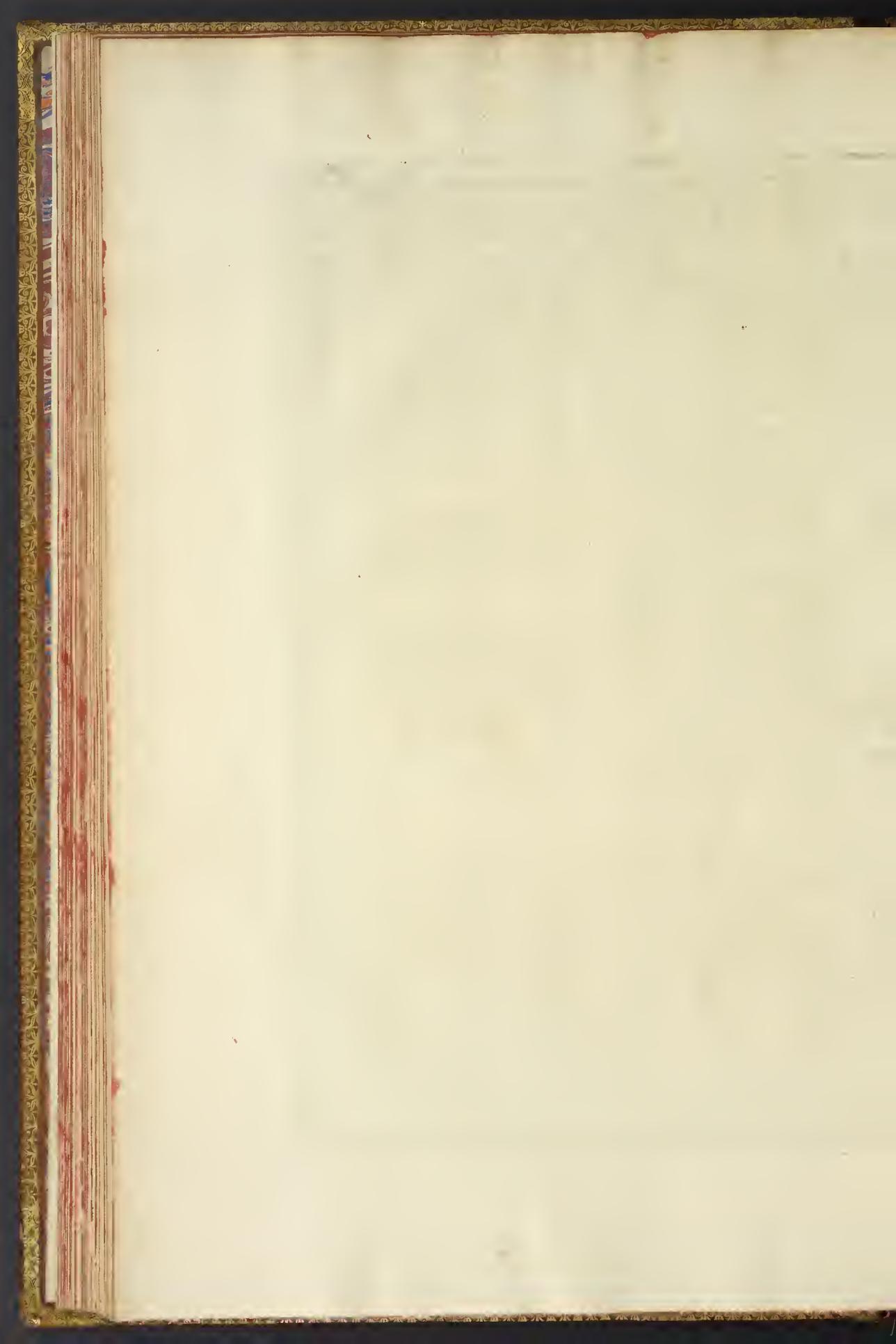
SUITE DE L'HISTOIRE DE





WILLAUME LE CONQUERANT





vivement repoussé, & laissèrent beaucoup des leurs sur la place. Pour jeter une plus grande terreur dans la ville, on mit le feu à toutes les maisons & aux autres édifices, qui étoient aux environs.

Stigand & ceux de sa faction ne se jugeant pas en état de soutenir un tel adversaire, prirent le parti de se tourner du côté du vainqueur, & d'abandonner le nouveau Roi. Stigand vint lui-même trouver le Duc Guillaume, & lui prêta serment de fidélité, les Seigneurs Anglois & les principaux de la ville vinrent aussi & le reconnurent pour leur Seigneur & leur Maître. Il demanda des otages, qui lui furent accordés : & il entra dans Londres. On le pressa d'abord de se faire couronner Roi : il vouloit attendre sa femme Mathilde pour y être couronné en même tems que lui. Il ceda enfin aux instances des Seigneurs Anglois, & se fit couronner par les mains de l'Archevêque d'York, Prélat recommandable par sa vertu & son mérite. C'étoit Stigand Archevêque de Cantorburi, qui devoit faire cette fonction : mais comme il avoit été excommunié par le Pape, il en fut exclus.

Guillaume couronné Roi d'Angleterre.

Avant que d'être couronné, il voulut que l'Archevêque d'York demandât au peuple assemblé à Londres s'il vouloit bien le reconnoître pour son Roi. Le peuple témoigna par ses acclamations qu'il ne souhaitoit rien tant que de le voir regner en la place du Roi Edouard son parent. Il y a apparence que ces acclamations ne furent pas sincères dans tous les Anglois qui se trouverent à Londres. Mais il fallut céder à la nécessité ; d'ailleurs il n'y avoit point d'autre moyen de mettre fin à cette guerre meurtrière, qui avoit tant fait périr de gens. Ceux qui ne goûtoient point le gouvernement d'Harold homme violent & avare, esperoient de trouver en la personne de Guillaume un Prince, qui se distingueroit par des vertus toutes contraires.

Il fut sacré & couronné dans l'Eglise de S. Pierre, où le Roi Edouard étoit enterré, en présence d'un grand nombre de Prélats, d'Abbez & de Seigneurs au jour de Noël de l'an 1066. Dès que la cérémonie fut faite, il s'appliqua sérieusement aux affaires de l'Etat. Un de ses premiers soins fut de distribuer largement les grands trésors qu'Harold avoit ramassés. Il en donna d'abord une partie à ceux qui l'avoient aidé à entreprendre & finir glorieusement cette guerre. Il fit de grandes aumônes aux pauvres & aux nécessiteux. Il enrichit

tim casti, partim pedem referre coacti sunt. Ut major in urbem terror injiceretur, aedes omnes & aedificia extra portas sita combusta sunt.

Stigandus & qui suae factionis erant, animadvertentes se non posse tantum hostem ferre vel depellere, ad victoris partes concedere, novumque Regem deserere decreverunt. Stigandus ipse Willelmum Ducem adiit, ipsique sacramentum fidei praestitit. Tum proceres omnes Angli & primores civitatis, ad Willelmum accesserunt, ipsamque ut dominum suum exceperunt. Obsides ille petiit, qui statim sunt adducti, & Londinum ingressus est. In Regem quam primum coronari Willelmum cupiebant illi: at Dux Mathildem uxorem, ut secum coronaretur expectare in animo habebat. Cessit tandem rogantibus Anglorum primoribus, coronatusque est manibus Archiepiscopi Eboracensis, virtute ceterisque dotibus conspicui. Id officii ad Stigandum Archiepiscopum Cantuariensem pertinebat, sed quia ille censuris Romani Pontificis itentus erat, a tali munere exclusus fuit.

Antequam coronaretur, ab Eboracensi Archiepiscopo petiit, ut a populo Londini coacto scificitaretur,

nam vellent Willelmum sibi in Regem constitui, ipsiusque imperio subditi esse. Tum populus acclamando testificatus est nihil sibi magis in voto esse, quam Willelmum videre cognati sui Eduardi solium occupantem. Verisimile tamen est, non Anglos omnes qui tunc Londini versabantur, pari erga Willelmum affectu fuisse. At parendum necessitati fuit. Alioquin vero nulla alia poterat via terminari bellum, quo tot jam millia hominum perierant. Qui autem Haroldo, utpote homini violento & avaro inensu fuerant, Willelmum sperabant contrariis & ex diametro oppositis virtutibus praeditum fore.

In regem ergo inauguratus coronatusque fuit in Ecclesia S. Petri, ubi Eduardus Rex sepultus jacebat, praesentibus multis Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, Primoribus, in die Natalis Domini anno 1066. Peracta celebritate tanta, negotiis regni administrandis omni studio incubuit. Hoc autem illi primum curae fuit, ut ingentes ab Haroldo coactas opes largiter spargeret. Et primo quidem illis partem non modicam distribuit, qui sibi ad tantam suscipiendam expeditionem opem tulerant. Egenis stipem liberali-

plusieurs Eglises , surtout l'Eglise Métropolitaine de Canteburi. Les Eglises de Normandie & de plusieurs Provinces de la France , comme aussi les Monastères se ressentirent de ses libéralitez. Il témoigna sa reconnoissance envers le Pape Alexandre II. qui l'avoit favorisé & soutenu dans cette guerre. Il lui envoya , dit l'historien , une quantité incroyable d'or & d'argent , pour l'Eglise de S. Pierre , & des riches présens de toute espee , entre autres une bannière toute tissue d'or , où étoit représenté Harold armé de pied en cap. Le Roi Guillaume se signala toujours depuis par sa valeur & par sa conduite , en sorte qu'il est comparable aux plus grands Princes de tous les siècles. Les Anglois lui ont cette obligation , que depuis que Guillaume & les Rois Normans ses successeurs ont occupé le Trône , leur Etat a incomparablement plus brillé qu'auparavant.

ter admodum rogavit; Ecclesiis immensa dona contulit, præsertimque Metropolitanae Ecclesie Cantuariensi, neque Anglicis modo Ecclesiis, sed etiam Normannicis & Francicis atque Monasteriis per provincias multis dona pene innumerabilia contulit. Gratum quoque suum erga Alexandrum II. Papam animum exhibuit, cui pro Ecclesia Sancti Petri pecuniam in auro atque argento majorem quam dictu credibile sit, misit, inquit

Orderic.
Vital.

Scriptor noster, multaque alia munera, in quorum

numero vexillum erat auro intertextum, ubi Haroldus a capite ad calcem armatus conspiciebatur. Rex porro Willelmus semper & fortitudine, & rerum gerendarum solertia claruit, ita ut cum optimis cæsaribus avi Principibus conferri valeat. Anglicanam vero rem tum ille, tum ejus successores Normanni Reges ita auxere, ut a Willelmi tempore longe magis floruerit Anglia, quam in præcedenti quolibet ævo.



LOUIS VI. dit le Gros.

LOUIS après avoir rendu les derniers devoirs à son pere, sachant qu'il y avoit un puissant parti pour l'exclure de la roiauté, de l'avis d'Yves Evêque de Chartres, Prelat fort sage & bien intentionné, se fit promptement sacrer à Orleans par Daimbert Archevêque de Sens accompagné de quelques autres Evêques. Raoul Archevêque de Rheims, alors en différent avec Louis, s'en formalisa, prétendant qu'il n'appartenoit qu'à lui seul de sacrer les Rois; il mit opposition à ce sacre, & envoya de ses gens pour empêcher qu'il ne se fît dans une autre ville; mais ils n'arriverent que quand l'affaire fut faite.

1108
Sacré de Louis VI.

Gui le Rouge de Rochefort grand ennemi de Louis, & Hugues de Creci son fils, brave de sa personne, mais accoutumé à piller & à brûler, artitoient à leur parti contre le Roi le plus de gens qu'ils pouvoient. Eude Comte de Corbeil frere d'Hugues, aiant refusé de se joindre à lui contre son Prince, il le surprit un jour qu'il étoit à la chasse, le chargea de chaînes, & le mit en prison dans un Château appelé la Ferté-Baudouin. Les Habitans de Corbeil vinrent s'en plaindre au Roi. Ils avoient quelque intelligence dans le lieu, moienmant laquelle le Roi esperant de surprendre la place, s'avança la nuit avec peu de monde; & son Seneschal Anseau de Garlande s'étant faisi d'une porte avec quarante hommes qu'il menoit, les habitans & la garnison s'éveillèrent au bruit, fondirent sur lui, chasserent ses gens, blessèrent & prirent Anseau, qu'ils mirent en prison avec Eudes de Corbeil. Louis assiegea le Bourg & le Château, & le ferra de près. Hugues tenta inutilement d'y jeter du secours, les assiegez furent enfin obligez de se rendre. Le Roi délivra ainsi les deux prisonniers, & pour punir ces rebelles, il dépouilla les uns de leurs biens, & mit les autres en prison, où ils demeurèrent long-tems.

1109.
Guerre contre quelques Seigneurs autour de Paris.

Une autre guerre plus difficile succeda à celle-ci. En voici le sujet. La riviere d'Epte servoit comme de borne & de limite entre la Normandie & les Etats du Roi, & la forteresse de Gisors en deça de la riviere étoit alors gardée par un nommé Paien. Henri Roi d'Angleterre & Duc de Normandie fit tant par prieres & par menaces qu'il l'engagea à la lui remettre. Cette place

1110:
Guerre contre Henri Roi d'Angleterre.

LUDOVICUS VI.

Cognomine CRASSUS, sive GROSSUS.

Suger. in vita Lud. Grossi. c. 13.
POSTQUAM paterna funera cohonestarat Ludovicus. gnarus non paucos esse, qui se a regno suscipiendo deturbare pararent; suadente viro probo, sibi que fidelissimo Ivone Carnorensi, sese continuo Aureliani inaugurari & in Regem sacrari curavit, manu Daimberti Senonensis Archiepiscopi, presentibus aliis Episcopis. Rodulphus vero Rhenensis Archiepiscopus, Ludovico infestus, rem indignè tulit, id officii sibi uni competere dicitans. Ne vero quivis alius Ludovicum regis sacris initiare auderet; viros misit qui obfisterent, si quis alius Principem regio oleo perfunderet vellet; sed antequam adissent illi, res peracta fuit.

n. 14.
Wido Rubeus de Rupeforti, & Hugo Creciacensis filius ejus; vir quidem strenuus, sed qui igni ferroque omnes circum agros populavit solebat: hi ambo, inquam. Ludovico regi infesti, quotquot poterant ad partes alliciebant suas. Cum autem Hugo fratrem suum Odonem Corboliensem Comitem ad arma contra

Regem suum capeffenda frustra hortatus esset, venantem ipsum interceptit, ac vinculis onustum in carcerem conjecit in castro cui nomen Firmitas-Balduni. Oppidani vero Corbolienses Regem supplices adeunt, & ut Comiti suo ferat opem precantur, quo amvenire, cum nonnullis sibi notis in castro illo versantibus, id agunt, ut regii quidam milites clam & noctu intromittantur. Accedit Rex caute, & Ansellum de Garlanda Dapiferum mittit, qui cum quadraginta militibus unam portarum occupat. Verum expectata oppidani, regio invadunt & fugant, Ansellumque castrum & captum cum Odone carceri mancipant. Rex autem castrum obsedit, ac frustra obnitente & opem ferre curante Hugone, oppidanos ad deditonem compulfit. Captos ambos & vinculis solvit: ex militibus vero alios multavit bonis, alios diuturno carceri mancipavit.

c. 15;
Huic aliud longe difficilius bellum successit. Epta fluvius ceu limes erat Normannorum inter & Francorum terras: Gisorsiumque castrum ad Franciam oram situm a Pagano quopiam servabatur, a quo illud Henricus Anglie rex tum blandicis, tum minis

donnoit moien aux Anglois d'enrrer dans les terres de France quand ils voudroient , & bridoit les François qui auroient voulu faire des incurfions dans la Normandie. Le roi Louis regardant cela comme une infraction de la paix , fit demander au Roi d'Angleterre ou qu'il rendit la fortereffe , ou qu'il la fit raser. Henri ne voulut entendre à aucun accommodement. Il fallut en venir aux armes. Louis affembla une armée , & appella au fecours les Princes fes feudataires. Robert Comte de Flandres , qui s'étoit fi fort fignalé dans la premiere Croifade , lui amena quatre mille hommes , le Comte de Champagne , le Comte de Nevers , le Duc de Bourgogne , plusieurs Archevêques & Evêques joignirent auffi le Roi avec leurs troupes. L'armée donna d'abord fur les terres du Comte de Meulan , qui étoit du parti du Roi d'Angleterre , pillant , brûlant & ravageant tout. Les armées étant en prefence , on parla de deux Batons contre autant du parti ennemi. On rejetta la propofition. Le Roi lui-même offrit de fe battre en duel contre Henri , qui tourna cela en raillerie. Les François indignez coururent aux armes , & marcherent contre les Anglois. Ils ne purent rien faire cette premiere journée , les Normans fe tenant en des lieux où ils ne pouvoient les aborder , & ils fe retirerent à Chaumont. Mais le lendemain ils fondirent fur ces Normans , les mirent en fuite , & les obligerent de fe retirer à Gifors , étant , dit l'Auteur , plus exercez dans l'art militaire qu'eux. Cette guerre dura près de deux ans , plus à charge au Roi Henri qu'à fon ennemi , parce qu'il falloit tirer de la feule Normandie des vivres pour une grande armée ; au lieu que le Roi de France , dont les troupes étoient nourries dans plusieurs Provinces , avoit encore l'avanrage de tirer des vivres par des courfes fur les terres de ceux qui lui refufoient obéiffance. L'affaire fe termina enfin par cette convention , que Guillaume fils d'Henri feroit hommage au Roi de France , qui lui laifferoit la poffeffion de Gifors.

1112.

Horrible forfait
d'un Normand,
puni.

Un forfait horrible attira toute l'attention des François. La Roche guion fur Seine étoit une fortereffe que la nature plus que l'art avoit renduë comme imprenable. Un nommé Gui la gardoit alors , c'étoit un grand homme de bien & fort attaché aux devoirs du Chriftianifme. Comme les gens de ce caractère font ordinairement plus aifez à fuprendre que les autres , Guillaume fon beau-pere , Normand de Nation , complotta de le mafacrer , de

extorfit. Quo ex loco Angli in Fraucorum agris excursionibus preda agere valebant ; nec poterant Franci pari referre , isto munimento prepediti. Hinc violatam pacem jure putans rex Ludovicus . ab Henrico petit , castrum vel redderet , vel solo aquaret. Neutrum admisit Henricus. Quapropter Ludovicus evocatis Principibus illis , qui sibi dicto audientes erant , exercitum collegit. Adduxit milites quatuor mille Robertus Flandrensis ille Comes , qui in Jerosolymitano bello ex fortiter gestis clarus evaserat. Adfuere etiam cum copiis Comes Campanie , Comes Nivernensis , Dux Burgundie , iremque Archiepiscopi & Episcopi non pauci. Hi omnes Mullantensis Comitis , qui Anglis favebat , agros depopulantur. Cum autem ambo exercitus in conspectum venerunt , de componenda lite actum est : propositumque fuit ut ex utraque parte duo ex nobilioribus pugnarent , & Gifortium victrici parti cederet. Non assensit Henricus , Rex quoque Ludovicus cum Henrico in conspectu exercituum armis contendere voluit , ut ex eventu pugnae lis dirimeretur ; quam conditionem Henricus rideus explofit. Ea re indignati Franci ad arma cucurrerunt , & Norman-

nos aggredi tentarunt ; sed illo die , quod Normanni in locis inaccessis flarent , manus conferere non valuerunt , remearuntque ad Calvum-montem. Insequenti vero die Normannos adorti , in fugam verterunt , & Gifortium sese recipere coegerunt. Præstabant enim Franci , inquit Sugerius , multo Marte exercitati longa pace solutis. Bellum porro ad annos fere duos extraxerunt cum majore Henrici quam Ludovici onere. Ille namque ex una Normannia commeatum parare poterat ; cum contra Ludovico tum ex omnibus circum Provinciis , tum ex incurfionibus in eos qui dicto audientes non essent , ad victum necessaria suppetent. Res tandem ea conditione composita fuit , ut Guillelmo Henrici filio Gifortium cederet , dum is Ludovico regi *boninium præstaret*.

Horrendum facinus Franci tunc spectaculo fuit. Rupes-Guidonis castrum erat ad Sequanam , plus natura quam arte munitum , quod tunc tenebat vir quidam probus Chriftianifque officii addictus , Guido nomine. Cum autem hujusmodi homines ut plurimum infidiis magis pateant , quam ceteri , Guillelminus focer ipfius , natione Normannus , genero ne-

Suger.
t. 16.

se saisir de la place & de se rendre par là formidable & aux Normans & aux François. Il lui fut aisé de faire son coup, il le tua traitreusement, s'empara de la place; & n'ayant pas assez de gens pour la garder, il invita les voisins à venir à son secours, leur promettant tous les avantages possibles: pas un n'y voulut entendre, & la renommée de cet assassinat aiant volé dans le voisinage, ceux du Vexin s'y rendirent, assiègerent le fort & en donnerent avis au Roi, qui y envoya des troupes. La forteresse fut prise avec Guillaume & le petit nombre de gens qu'il avoit. On les fit tous mourir par les plus cruels supplices. On arracha le cœur au scelerat Guillaume, & on le ficha à un pieu pour l'exposer à la vue du Public. Tous les cadavres de ces Normans furent mis sur une barque, qu'on laissa aller au courant de l'eau, afin qu'elle portât aux Normans, jusqu'à Rouen, cet exemple de la punition de leurs indignes compatriotes.

Louis avoit toujours des ennemis, & fort près de sa capitale: il eut le déplaisir de voir que son frere Philippe fils de Bertrade se tourna contre lui. Il se sentoit appuyé de sa mere, d'Amauri de Montfort son oncle, & de Foulques Comte d'Anjou son frere uterin, qui fut depuis Roi de Jerusalem. Il avoit à lui deux places Montleheri & Mante, d'où il faisoit des courses, ruinoit les pauvres gens, opprimoit les Ecclesiastiques, & faisoit d'autres vexations. Le Roi après l'avoir fait souvent avertir, marcha contre lui, attaqua Mante avec beaucoup de vigueur & l'emporta. Alors Philippe & Amauri de Monfort commencerent à craindre pour Montleheri, & pour le garantir ils le mirent entre les mains d'Hugues de Creci plus en état de le défendre qu'eux. Amauri lui donna aussi sa fille en mariage. Ils esperoient de mettre ainsi à couvert Châtres qui étoit de leur dépendance. Le Roi plus diligent qu'Hugues, se saisit de Châtres, & remit Montleheri à Milon fils du grand Milon, qui vint se jeter aux genoux du Roi, le suppliant de lui rendre une place qui lui appartenoit par droit d'heritage.

Un autre petit tyran lui donna plus d'exercice que les précédens, ce fut Hugues Seigneur du Puiset en Beauce, le plus grand pillard qu'on eût encore vu en ces contrées, il ravageoit toutes les campagnes, sans épargner ni Eglises ni Monasteres. Il s'étoit fort enrichi de ces dépouilles, & continuoit toujours ses brigandages. Il ruina tout le pays Chartrain. Thibaud Comte de Chartres, qui n'avoit pû avec toutes ses forces réduire ce bandit, vint prier le Roi de châ-

Philippe
frere de
Louis le
Gros se
tourne
contre
lui.
1113.

Prise du
Château
du Puiset.

cem inferre, & castrum occupare decrevit, ut illo potius, & Normannis & Francis formidandus esset. Inopinantem ergo generum obruncavit, occupatoque castro, cum pauci sibi viri ad loci tutelam, & incurfiones faciendas suppetere; finitimos in auxilium evocavit, multa pollicitus; sed nemo tam sceleratum homicidam adire voluit. Quinimmo Velocassus tanti fcinoris fama permoti, castrum obsederunt, Regique rem nunciarunt, qui copias misit in opem. Expugnatum ergo fuit castrum, capti sunt Guillelmus & socii, qui in cruciatibus petierunt: cor Guillelmi palo infigitur ad spectaculum. Omnium cadaveta navi imponuntur, quæ Rhotomagum usque in Sequana ad undarum libitum fluitet, ut contubulum exemplo Normanni erudiantur.

Non deerant Ludovico hostes, etiam urbi regie viciniores, quibus sese adjunxit frater ipsius Philippus Bertradæ filius. Huic favebant mater adhuc superstes, Amalricus de Monteforti avunculus, Fulco Andegavenfis Comes Philippi ex matre frater, qui postea Rex fuit Jerofolymorum. Tenebat autem Phi-

lippus Montemleherium & Meduntam, indeque vicinos agros, Ecclesiisque populabatur. Hec indigne ferens Ludovicus, sæpe fratrem submonuit, sed in cassum: quamobrem coactis copiis primo Meduntam adortus vi cepit. Tum Philippus & Amalricus Montileherio timentes, castrum Hugoni Creciacensi viro strenuo contulerunt, cui etiam filiam suam Amalricus in uxorem dedit. Hujus ope fe etiam Castra servaturum sperabat Amalricus. Verum Rex Hugone diligentior, Castra occupavit & Montemleherium Miloni, magni Milonis filio tradidit, qui ex jure hereditario castrum illud genibus flexis a Ludovico expevit.

In tyrannum postea cæteris favorem atma convertit & diuturnius bellum gessit Ludovicus. Is erat Hugo Putcolensis, qui præ cæteris omnibus agros devastabat, nec Ecclesiis patrens, nec Monasteriis. Hoc ille modo, magnas opes collegerat & prædas agere non desistebar; Carnotensemque agrum depopulabatur. Theobaldus vero Carnotensis Comes, qui cum copiis suis tantum prædonem abigete nequibat, Regem

Soger.
c. 18.

rier Hugues & de lui ôter son Château du Puiser, bâti par la Reine Constance, bisâieule de Louis le Gros, qu'Hugues avoit usurpé. Le Roi marcha de ce côté-là, & fomma Hugues de lui rendre le Château. Hugues le refusa. Louis assiegea la place, & l'attaqua vivement. Hugues après s'être bien défendu quelque tems, fut enfin pris avec son Château, que le Roi fit brûler & ruiner, & mis en prison à Château-Landon.

Thibaud en faveur duquel le Roi avoit entrepris cette guerre, lui en suscita une autre plus sâcheuse & plus difficile. Il vouloit bâtir un Château auprès de celui du Puiser. Le Roi ne le voulut jamais permettre. Le Comte demanda qu'on décidât l'affaire par un duel, & offrit pour champion André de Baudement son Procureur. Le Roi, qui n'avoit jamais admis de duel semblable, nomma de son côté Anseau de Garlande. Mais il ne se trouva point de Cour qui voulût autoriser ce duel. Thibaud qui vouloit à toute force l'emporter, & obtenir ce qu'il demandoit, voiant le Roi inflexible, demanda secours à Henri Roi d'Angleterre, & fit une puissante ligue, où entrèrent plusieurs Seigneurs. Le Roi peu éronné de cette grande levée de bouclier, appella à son secours Robert Comte de Flandres, & les autres Seigneurs de son parti. Il y eut quelques combats, le premier à un pont sur la Marne auprès de Meaux, où le Roi fut repoussé par les ennemis, & où périt ce brave Robert Comte de Flandres, qui dans la foule tomba de cheval, & fut écrasé sous les pieds des chevaux qui passèrent sur lui. Dans un autre combat donné aussi à un pont auprès de Lagni, le Roi poussa si vigoureusement les ennemis, qu'il les mit en fuite. Un grand nombre furent tuez, les autres se jetterent dans la Marne : après quoi les troupes du Roi firent un grand dégât dans la Brie & dans le pays Chartrain.

Le Latin de Suger est embarrassé, & peut-être corrompu.

1113.
Guerre contre Thibaud Comte de Chartres. Robert Comte de Flandres tué.

Intrepidité de Louis le Gros.

Le Comte craignant que l'issue de cette guerre ne lui fût pas favorable, fit son possible pour attirer à son parti plusieurs autres Barons : par presens, par promesses, il gagna Lancelin de Dammartin, Payen de Mont-Geai, Raoul de Beaugenci, Milon de Montleheri, Hugues de Creci, & Gui de Rochefort. Ces Seigneurs joints à Thibaud, qui avoit lui seul beaucoup de terres, interrompoient le commerce autour de Paris, dans la Brie & dans la Beauce. Henri Roi d'Angleterre fournissoit abondamment à Thibaud des troupes & de l'argent. Tout cela n'ébranla point le Roi Louis, qui parut toujours intrépide dans les plus grands périls.

supplex adit, rogans Puteoli castrum a proavia sua Constantia regina structum, & ab Hugone usurpatum, armis auferret. Admotis copiis Ludovicus castrum obsedit; fortiter obtulit Hugo, & cum castro tandem captus est. Castrum Rex incendio cremavit & diruit: Hugonem vero in turri Castril-Landulsi inclusit.

Suger. p. 301.

Ingratus Theobaldus, in cuius gratiam Ludovicus arma sumserat, longe gravius ipsi bellum suscitavit. Castrum prope Puteolum struere peroptabat: id Rex omnino recusabat. Comes pactum hoc offerebat per Andream de Baldamento terra sua procuratorem ratiocinare. Rex vero ratiore & lege duelli nunquam se pepigisse, per Ansellum Dapiferum summi ubique secure velent defendere. Qui viri strenui multas huic praelio postulantes curias, nullam invennerunt. Theobaldus qui rem totis viribus obtinere nitentur, ut vidit a Rege nihil impetrari posse, ab rege Henrico auxilium petit, aliique regi primoribus junctus est, qui copias subministravit. Ludovicus tanto belli apparatu minime perterritus, Robertum Flandrensem Comi-

tem aliosque sibi fidos Optimates evocavit. Pugnae aliquot commisit: in quarum prima ad pontem supra Matronam prope Meldas Ludovicus rex depulsus, Robertus vero Flandrensis Comes, ex equo lapsus est, eorumque pedibus calcatus & artibus interit. In altero autem praelio ad pontem prope Latiniacum, Rex hostem tam strenue adortus est, ut in fugam verteret. Ibi plurimi caesi sunt; ceteri in Matronam sese immisere. Deinde vero regis copiae Briam & Carnotensem Comitatum expilarunt.

Theobaldus exitum belli timeas, tum muneribus, tum sollicitationibus, Optimatum multos ad se pertraxit, Lancelinum Domini Marcini dominum, Paganum de Monte-Gaio, Radulfum de Balgentiaco, Milonem de Monte-leherii, Hugonem Creciacensem, & Guidonem de Rupeforti. Hi Theobaldo juncti, qui solus laram regionem occupabat, commercia distulabant circa Parisios, in Fria atque in Belfia. Henricus autem Angliae Rex Theobaldo pecuniam & copias suppeditabat. His omnibus minime exterritus fuit Ludovicus, ad pericula subeunda semper paratus.

Orderic. Vital. l. 11 p. 817. Suger. p. 302.

Eude Comte de Corbeil étant venu à mourir, Thibaud & ses confederez firent leur possible pour se rendre maîtres de Corbeil, alors place importante. Elle devoit venir par succession à Hugues du Puiset. Le Roi qui le tenoit prisonnier, traita avec lui. Hugues lui ceda certe place, & obtint ainsi sa liberté. Echappé des liens, il se joignit d'abord à Thibaud jadis son grand ennemi, & ils se mirent ensemble à rétablir le Puiset, prenant pour cela le tems où l'on disoit que le Roi devoit faire un voiage en Flandres. Mais ils furent bien surpris de le voir venir à eux à la tête de ses troupes, dans le tems qu'ils travailloient à rebâtir leur forteresse. Loüis les attaqua vivement, les poussa & les culbuta; mais lorsqu'il fut arrivé à un fossé, où les ennemis avoient mis des troupes, le combat se renouvela, les gens du Roi plierent & se débanderent. Le Roi, qui ne s'éfria jamais, rétablit le combat, rappella les fuiards & fit une vigoureuse résistance. Mais voiant arriver au secours du Comte cinq cens Normans tous frais, il se retira en bon ordre avec ses troupes, à Touri, où il passa la nuit, & mit ses gens en état de revenir à la charge.

Combat
contre
Thibaud.

Cependant le Comte & ses confederez mirent le Château du Puiset en défense. Louis, qui ne vouloit pas en avoir le démenti, l'alla de nouveau assiéger, fit ses préparatifs pour attaquer vivement la place, se faisit d'Yonville situé à demie-lieue du Puiset. Dès le commencement du siege le Comte Thibaud arrive avec une armée trois fois plus forte que celle du Roi. Le combat fut rude, une partie des gens du Roi sont poussez jusqu'à Yonville. Louis fit là des prodiges de valeur, aiant avec lui Raoul de Vermandois, & Drogon ou Dreux de Mouchi. La victoire sembloit pancher du côté de Thibaud, quand Raoul lui porta un coup, & le blessa grièvement: cela fit tourner la chance, les troupes du Roi reprirent courage, & poussèrent si vivement le Comte & sa troupe, qu'ils l'obligèrent de s'enfuir dans sa forteresse du Puiset. Thibaud fort blessé, ne trouvant pas apparemment dans ce fort les secours necessaires, envoya prier le Roi de lui donner un sauf-conduit pour se transporter à Chartres. Contre l'avis de ses gens le Roi le lui permit. Le Comte en partant laissa en la puissance du Roi le Puiset & Hugues qui fut desherité par le Roi, & le fort du Puiset rasé. Ce rebelle étant depuis rentré en grace avec le Roi, se révolta de nouveau, & fut encore assiégré par le Roi, pris & desherité une autre fois. Aiant

Défaite
de Thi-
baud.

Suger.
c. 19. 20.

Odone Corboliensi Comite defuncto, Theobaldus & socii Corbolum sibi opportunum presidium occupare totis nitentur viribus. Ad Hugonem vero Puteolensem successionis jure pertinebat, quem in carcere tunc degentem, eo deduxit Rex ut libertatis obtinenda causa, Corbolum sibi concederet. Elapsus Hugo statim Theobaldum nuper sibi inimicum adiit, junctisque animis Puteolum denuo excitare & construere utià ceperunt, se tempus opportunum nactus esse putantes, quo Rex in Flandriam iturus dicebatur. At dum operi manum admovent, Rex copiis instructus illos adortus est, & de ipsius adventu stupefactus, turbavit, ordinemque miscuit. Sed cum ad fossam pervenisset, armatis hostibus plenam: ibi redintegratur pugna; regii milites plerique fugam faciunt, & ad diversa loca tendunt. Ludovicus vero cujus animi fortitudo in periculis micare solebat, fugaces evocat, pugnam restituit, strenueque dimicat. Ubi autem videt quingentos Normannos ab Henrico rege missos adventantes ad opem Theobaldo ferendam, recepti canit, & Tauriacum sine ulla ordinum perturbatione se recipit, ubi totam egit noctem, & copias suas ad pugnam repetendam apparavit.

Interim Theobaldus & socii Puteolum castrum muniturunt. Rex autem, cui ceptam rem perficere & castrum diruere in animo erat, denuo obsidionem parat, ad castrum quatendum machinas omnes disponit, Yonis-villam occupat Puteolo vicinam. Sub initium obsidionis supervenit Theobaldus cum triplo majore copiarum numero, quam Rex haberet. Acre certamen inicit, pars exercitus Regis depulsa ad Yonis-villam se recipit. Rex strenue pro more pugnat, adstantibus Radulfo Viromanduenfi, & Drogone Montiacensi. Victoria tamen penes Theobaldum futura videbatur, quando ille a Radulfo gravi ictu confossus est. Tunc mutata rerum facie, resumptis animis Regii impetum fecere, & Theobaldum cum suis ad castrum Puteolum confugere compulerunt. Ibi Theobaldus ex vulnere decumbens, neque opportuna nactus remedia, ab Rege petiit sibi ut liceret Carnotum se conferre; id quod invidis suis Ludovicus concessit. Comes igitur abscessit relicto tam castrum Puteolo, quam Hugone arbitrio Regis, qui exheredavit Hugonem, & Puteolum solo arguavit. Hugo autem cum posita in Regis gratiam rediisset, sub hac denuo rebellis, tertio captus & exheredatus est. Cum-

Suger.
c. 20.

depuis tué Anseau de Garlande, il fit le voiage de Jerusalem, où il mourut.

1115.
Thomas
Sire de
Couci,
petit ty-
ran domté
par Louis.

Entre ces petits tyrans qui défoloient les contrées voisines, il n'y en avoit pas de plus pernicieux que Thomas de Marne ou de Marle Sire de Couci. Pendant que le Roi étoit occupé aux guerres précédentes, il ravageoit les campagnes de Lân & de Rheims, il n'épargnoit pas plus les Ecclesiastiques que les autres; il envahit les terres d'un Monastere de Religieuses de Lân. Il se faisoit des Châteaux de Creci & de Nogent, les fortifia, & portoit de là le fer & le feu dans les pays voisins. Il fut excommunié dans un Concile tenu à Beauvais, où l'on ordonna qu'on lui ôteroit le baudrier militaire, & qu'on le dégraderoit de tous honneurs comme un scelerat, un infâme ennemi du nom Chretien. Le Concile persuadé qu'un homme de ce caractère ne craignoit guères les foudres de l'Eglise, pria le Roi de punir ce brigand, & de le mettre hors d'état de continuer les pilleries. Louis marcha vers Creci, emporta d'abord le Château, prit avec la même facilité une forte tour qui y étoit, & punit de mort tous ceux qui gardoient la place. On vint l'avertir que ceux de Nogent faisoient encore plus de ravage, qu'ils avoient fait beaucoup de mal à la ville de Lân, brûlé une Eglise de Notre-Dame & plusieurs autres, tué l'Evêque Galderic, dont ils avoient exposé le corps tout nud au milieu de la place, pour y être mangé des bêtes & des oiseaux, après lui avoir coupé le doigt pour avoir sa bague. Le Roi s'y rendit, prit la forteresse, & punit grièvement tous ceux qui avoient eu part à ces violences. Il s'en alla ensuite à Amiens. Il assiegea là une tour dont un nommé Adam s'étoit emparé, & d'où il faisoit des courses pillant les Eglises & le voisinage; la tour ne se rendit qu'au bout de deux ans, & Louis la fit raser jusqu'aux fondemens.

Louis
range
Haimon à
son de-
voir.

Non moins attentif à ranger au devoir ceux qui violoient les loix de la justice, que les brigands & les voleurs, il marcha contre Haimon surnommé Vairevache, frere d'Archambaud de Bourbon défunt, qui au préjudice de son neveu fils d'Archambaud s'étoit saisi de la Seigneurie. Louis après avoir fait appeler en Justice Haimon, à son refus il l'assiegea dans son Château de Germigni. Haimon voiant qu'il ne pouvoit lui échapper, se vint jeter à ses pieds, lui remit le Château, & se rangea à son devoir.

Il y avoit toujours une secrète jalousie entre Louis Roi de France & Henri Roi d'Angleterre. Le premier regardoit l'autre comme son feudataire. L'Anglois

que Ansellum de Garlanda occidisset, Jerosolymam profectus, in via defunctus est.

Suger.
c. 21.

Inter pradones illos qui regiones vicinas depopulabantur, nullus perniciosior erat Thoma de Marna Cuciensis Toparcha. Dum enim Rex supra memoratis bellis distineretur, agros ille Laudunenses & Rheimenses devastabat, nec magis Ecclesie Ministris quam ceteris parcerebat. Is Sanctimonialium Laudunensium terras invasit, Creciacum & Novigentum castra occupavit ac munivit, indeque vicinas regiones ferro & igni depopulabatur. In Concilio autem Bellovacensi ex Christianorum societate ejectus est, præcipuumque fuit ut illi militaris baltheus auferretur, atque ceu infamis & scelestus Christiani nominis hostis, omni honoris gradu dejectus est. Quia vero non nesciebant Episcopi in Synodo collecti, talem hominem Ecclesie fulmina nihil curare, Regem rogant pradonem illum plectat & coerceat. Ludovicus ergo Creciacum se contulit, castrum cepit & turrim, custodiebant omnes morte multavit. Cumque didicisset, eos qui Novigentum custodiebant immanius grassati, damnaque plurima Lauduno civitati in-

tulisse, Ecclesiam beate Virginis incendisse, Episcopum ab se occisum in media platea nudum exposuisse, ut a bestiis & avibus devoraretur, digitumque illi abscondisse extrahendi annuli causa; eo se contulit, castrum cepit, graviterque noxios ultus est. Deinde Ambianum petit, turrimque obsedit, quam invaserat quispiam Adamus nomine, qui vicinas Ecclesias desolabat. Turris vero post biennium oblationem capta & solo æquata fuit.

Nec minus eos coercebat, qui a justitia legibus recedebant, quam pradones raptoreſque. Haimo quidam cognomine Varia-vacca frater Eichembaldi Bononii defuncti, excluso fratris filio, hereditatem invaserat. Ludovicus vero Haimonem in jus vocavit, quo non comparente, ipsum in castrum suo Geminiaco obsedit, qui se elabi non posse cernens, egressus ad Regis pedes procubuit, & castrum Regi, hereditatem fratris filio restituit.

Aliquid semper invidia suberat regem inter Ludovicum, & Henricum Anglie Regem. Prior Henricum quasi hominem suum, sibi que inferiorem habebat; Anglus vero se potentia & opibus prævalentem,

Suger.
p. 307.

se voiant & plus puissant & plus riche, souffroit impatiemment d'être d'un degré inférieur. Ci-devant il avoit donné secours à Thibaud Comte de Chartres son neveu, lorsqu'il faisoit la guerre au Roi. Ils s'unirent enfin ensemble pour l'attaquer plus puissamment. Thibaud envoya dans la Brie son frere Etienne Comte de Mortagne, craignant que tandis qu'il étoit occupé ailleurs, Louis ne sût attaquer ce pays qui lui appartenoit. Le Roi de France étoit également à portée de se jeter sur les terres de l'un & de l'autre Prince; & voulant alors faire une entreprise sur la Normandie, il envoya secrètement un petit corps de troupes pour se saisir d'un lieu appelé le Gué de Nicaise. Les Habitans firent grand' résistance, mais le Roi étant survenu, se rendit maître du lieu. Il apprit que le Roi d'Angleterre étoit auprès de là avec une puissante armée. Il appella à son secours les Seigneurs de son parti, qui vinrent d'abord. Baudouin Comte de Flandres, Foulques Comte d'Anjou, & un grand nombre d'autres Seigneurs furent de la partie. Ils entrèrent dans la Normandie, pays qu'une longue paix avoit mis dans l'abondance de toutes choses. Ils pillèrent & ravagerent tout. Cela étoit fort nouveau au Roi d'Angleterre, qui n'avoit point encore vû d'ennemi dans son pays. Pour y mettre ordre, il bâtit un Château, qu'il garnit de bonnes troupes. Mais le Roi Louis assambla son armée, alla attaquer ce Château, & l'emporta de force.

Fait la guerre à Henri I. Roi d'Angleterre.

Le Roi Henri se vit alors dans une fâcheuse situation. Le Roi de France le pouvoit de son côté, le Comte de Flandres entroit dans la Normandie par le Ponthieu, & le Comte d'Anjou par un autre côté. Outre ces ennemis, il en avoit encore dans son pays. Hugues de Gournai, le Comte d'Eu, le Comte d'Aumale, & plusieurs autres qui soutenoient Guillaume Cliton son neveu fils de Robert Courteheuse, & vouloient l'établir Duc de Normandie, aidez par le Roi de France & par Baudouin Comte de Flandres. Henri devint soupçonneux, il changeoit souvent de lit, & se méfioit de ses Valets de chambre. Il ne dormoit point qu'il n'eût toujours auprès de lui un bouclier & une épée. Il découvrit qu'un de ses Domestiques avoit conspiré contre lui. Il se contenta de lui faire perdre la vûë & de le rendre Eunuque, quoiqu'il eût mérité une plus grande punition. Pour surcroît de malheur, un nommé Enguerrand de Chaumont, brave & courageux, se saisit du Château d'Andeli, & tenoit par-là en sujétion une assez grande étendue de pays. Foulques aiant attaqué le Château d'Alençon, le Roi Henri aidé du Comte Thibaud y voulurent faire

Henri fort mal mené. 1118.

inferiorem esse agere sequebatur. Pridem ille opem tulit Theobaldo fororis filio Comiti Carnotensi contra Francorum Regem. Tandem ambo copias junxere, ut Ludovicum bello impeterent. Theobaldus Stephanum fratrem suum Moritanie Comitem in Briam misit, metuens ne dum ille alio bellum inferret, Ludovicus Briae agros invaderet; commode certe poterat Rex utriusque Principis regionem impetere. Cumque in Normanniam irrumperere vellet, clam manum militum misit, quae Vadum-Nigasi occuparet. Foritrer obstitit incolae; verum superveniente Rege captus locus fuit. Audivit porro Ludovicus Angliae Regem e vicino esse cum exercitu grandi; quapropter in opem evocavit Balduinum Comitem Flandrensem, Fulconem Comitem Andegavensem, aliosque Oprimates copias instructos. In Normanniam porro illi irrumperet; quae regio ex diuturna pace, rerum annonaeque copia affluabat; praedas illi undique egerunt. Involens profus res Henrico regi erat, qui nondum hostem in finibus suis viderat. Praefidi porro & tutele causa castrum excitavit, & militum manu munivit. Verum collecto exer-

citu Ludovicus castrum aggressus, vi cepit.

Tunc in angusto res Henrici fuere; irrumpebat in Normanniam Rex Francorum ex uno latere, ex Pontivo Flandrensis Comes, ex oppositis finibus Andegavensis eandem invadebat provinciam. Ad haec vero intra fines regionis non pauci erant qui bellum Henrico inferre pararent, Hugo nempe Gomacensis, Comites Oensis & Albemariensis, plurimique alii, qui partes Guillelmi Clitonis filii Roberti tuebantur, tentabantque ipsam Henrici regis loco Ducem Normanniae constituere, faventibus Ludovico rege & Balduino Flandrensi. Inde vero Henricus nemini mortalium fidere cepit, famulosque omnes aequè suspectos habere. Noctu formidine caprus a lecto ad lectum alium pergebat, semper clipeo munitus & gladio. Inter haec famulum adversus se conspirantem deprehendit, quem & oculis & virilibus partibus multavit saris habuit. Praeter supra memoratos Henrici hostes, Enguerrannus de Calvomonte Andeliacum castellum occupavit, indeque vicinos devastabat agros. Fulco Aleneticum castrum obsedit: opem obsecris ferre frustra

p. 308.

Orderic Vitalis, p. 843.

entrer du secours ; mais leurs troupes furent battues & le Château fut pris.

Il fallut un coup du ciel, dit l'Historien, pour le tirer d'un si fâcheux état. Il étoit pieux & grand aumônier, & Dieu après l'avoir châtié, poursuivit-il, se tourna tout d'un coup en sa faveur. Baudouin Comte de Flandres, voulant prendre le Château d'Eu, fut blessé au visage d'un coup de lance, & aiant négligé cette plaie, il en mourut. Enguerrand de Chaumont, qui ruinoit les terres de l'Archevêché de Rouen, tomba malade & mourut aussi. Foulques Comte d'Anjou, si attaché ci-devant au Roi Louis, sans le consulter donna sa fille en mariage au Prince Guillaume fils du Roi Henri, & par cette alliance il se détacha du parti qu'il avoit d'abord pris. Cependant Louis continuoit toujours à ravager impunément la Normandie. Cela se faisoit avec peu de précaution, ce qui donna lieu au Roi Henri de venir un jour après avoir assemblé son armée, attaquer en bon ordre celle de France. Le Roi Louis dès qu'il vit l'armée ennemie en mouvement, vint d'abord fondre dessus avec plus de hardiesse que de prudence. Ceux du Vexin, qui conduits par Bouchard de Montmorenci & Gui de Clermont, faisoient l'avantgarde, donnerent avec tant de vigueur sur les Normans, qu'ils les culbuterent. Mais ceux qui venoient après eux pour les soutenir, le firent avec si peu d'ordre, qu'ils furent bien-tôt en déroute. Louis que jamais rien n'épouvanta, fit tout ce qu'il put pour ranimer ses gens & rétablir le combat, mais sans succès ; il fut obligé de se retirer promptement à Andeli avec plus de désordre que de perte. Là ce Prince, le plus intrépide qui fut jamais, rassemble son armée, fait venir de nouvelles troupes, & va chercher le Roi d'Angleterre pour lui livrer une seconde bataille. Henri ne paroissant point ; pour l'attirer, il attaque Yvri, place alors très-forte, l'emporte d'assaut, y met le feu, & s'avance jusqu'à Breteuil, brûlant de désir d'avoir sa revanche. Orderic Vital raconte ceci différemment, & plus à l'avantage des Normans.

Louis
poullé
par les
troupes
d'Henri,
obligé de
se retirer.

Revient
pour lui
donner
bataille.
Henri se
retire.

Le Roi Louis voyant qu'Henri ne vouloit point tenter le sort d'une seconde bataille, se tourna contre le Comte Thibaud, & voulut faire brûler Chartres. Le Clergé & le peuple de la ville se voyant en péril, mirent dehors la Chemise de la sainte Vierge, & envoierent prier le Roi d'épargner leur Ville en considération de cette sainte Relique. Alors ce Prince non moins religieux que brave,

tentarunt Henricus & Theobaldus, captumque fuit castrum.

Suger.
p. 308.

Ope caelesti, inquit Sugerius, tandem recreatus Henricus est, pius namque erat, spem inopibus largiter erogabat : post hæc infortunia, in ejus gratiam mutata rerum facies est. Balduinus enim Flandensis, cum Oense sive Augense castrum impugnaret, lancea ictus in vultu, cum vulnus neglexisset, interiit. Engerannus, qui Archiepiscopus Rotomagensis agros depopulabatur, morbo consumtus obiit. Fulco Ludovici antehac paribus addictus, ipso inconsulto filiam suam Guillelmo Henrici filio sponsam dedit : tumque recessit a Ludovico. Nihil tamen minus Ludovicus Normannicæ agros villasque devastabat ; nec ita caute rem agens, animum dedit Henrico accedendi cum exercitu, ut cum Francis confugeret. Re comperta Ludovicus cum majori audacia quam prudentia manus conferere paravit. Vello-calles ducibus Burchardo Montemorenciacensi, & Guidone Claromontensi primam Normannorum aciem ita fortiter aggressi sunt, ut eam terga dare cogerent. Sed qui sequebantur Franci incondito agmine progressi, in fugam vertuntur. Ludovicus vero, quem

Orderic.
Vitalis,
p. 374.

nullis unquam adversus casus perterritus, suos ad redintegrandam pugnam hortatur, nihilque non agit, ut rem labentem restituat ; sed irrito conatu, ita ut non multis suorum amissis, sed perturbatis ordinibus, Andeliacum se recipere coactus sit. Ibi Princeps ille

Quo fortior alter
Non fuit in Francis

agmina restituit, novam militum manum evocat, & animosior Regem Angliæ denuo pugnaturus adit, qui non ultra comparuit. Laessendi ergo causa Ludovicus Ivricum munitissimum castrum obsidet, & vi captum incendit, atque Bretoium usque perexit, manus denuo conferendi desiderio captus. Rem senatus narrat Ordericus Vitalis, qui Normannis favor.

Suger.

Orderic.
Vitalis.

Cernens ergo Ludovicus Henricum nolle ulterius belli fortunam tenere, in Theobaldum Comitem arma convertit, & Carnutum incendere paravit. At Clerus populisque periculum cernentes, Camilliam beatæ Dei Genitricis eduxerunt, Regemque miserunt rogatum, in gratiam tam preciosi cimeli paceret civitati. Tunc Ludovicus non minus pius quam fre-

envoia

envoia dire à Charles Comte de Flandres, qui commandoit là, de ne point pour-
suivre l'entreprise.

En cette année arriva ce funeste accident où perirent Guillaume & Richard
fils du Roi Henri, & trois cens hommes de la premiere noblesse de sa cour, qui
s'embarquoient pour l'Angleterre. Les Matelots en partant demanderent au
Prince de quoi faire jouissance. Le Prince Guillaume leur donna imprudem-
ment trois muids de vin. Ils s'enyvrent tous, & ne sachant plus ce qu'ils fai-
soient, ils allerent se briser contre un rocher. Il n'y eut que deux hommes de la
troupe qui se sauverent.

1120.
Les
deux fils
d'Henri
submer-
gez en
passant en
Angle-
terre.

Le differend de l'Empereur Henri V. avec le Pape pour les investitures faisoit
alors grand bruit dans la Chrétienté. Paschal II. étant mort, Gelase II. fut mis
en sa place sans le consentement de l'Empereur, qui fit élire aussi de son côté
Maurice Burdin; ce qui causa un schisme dans l'Eglise. Gelase persecuté en Ita-
lie vint en France, où il fut bien reçu & reconnu de tout le Roiaume. Il mou-
rut peu de tems après. Son successeur fut Gui Archevêque de Vienne, qui prit
le nom de Callixte II. Ce Pape envoya des Legats à l'Empereur Henri V. pour le
porter à la paix & à la reconnoitre, mais sans nul effet. Il assembla un Concile à
Rheims où il excommunia Henri V.

1121.

L'Empereur irrité contre le Roi Louis de ce que ce Concile, où il avoit été
frappé d'anathême, s'étoit tenu dans son Roiaume, assembla une très-puissante
armée de Lorrains, d'Alemans, de Bavaois, de Sueves & de Saxons, & se dis-
posoit d'entrer en France, & de donner sur la Ville de Rheims, où il prétendoit
avoir été deshonoré. Henri Roi d'Angleterre son beau-pere le pouffoit aussi à
cette entreprise, lui promettant de faire diversion de son côté. Louis averti de
cela, alla à S. Denis prendre l'Oriflamme, marcha vers Rheims, & invita les
Seigneurs & les villes à venir défendre le Roiaume. Tous prirent l'affaire si à
cœur, qu'en peu de tems on vit arriver à Rheims une quantité extraordinaire
de troupes. Rheims, Châlon & les pays voisins fournirent plus de soixante mille
hommes tant à pied qu'à cheval; ce fut le premier corps d'armée. Le second
d'un pareil nombre fut celui de Lân & de Soissons; ceux d'Orleans, d'Etampes
& de Paris le troisième. Le Comte Thibaud malgré les differens qu'il avoit avec
le Roi, s'agissant d'une cause commune, y vint aussi avec son oncle Hugues

1124.
L'Empe-
reur Hen-
ri V. vient
avec une
grande
armée
porter la
guerre en
France.

mus, Carolo Flandrensi agminis ductori mandat ne
procedat ultra.

Anno 1120. infausta admodum Henrico res acci-
dit. Guillelmus & Ricardus ejus filii, necnon tre-
centi ex prima nobilitate perierunt, qui in Angliam
transmeaturi navem conscenderant. Cum enim ante
profectum nautæ a Guillelmo Principe munus potan-
di causa postulasent, imprudenter ille tres vini mo-
dios petentibus concessit. Tanto exhausto mero ebrii
nautæ, nec ultra mentis compotes, navim in rupem
compulere, qua contracta submersi omnes sunt, duo-
bus tantum exceptis.

In motu res tunc erant Henricum V. imperatorem
inter & Romanum Pontificem circa Beneficiorum col-
lationem seu investituram. Mortuo Paschali II. in ejus
locum substitutus fuerat Gelafus II. sine Imperato-
ris consensu. Qui alium deligii Papam curavit Mau-
ritium Burdinum, qui Gregorii nomen assumpsit. Hæc
causa dissensionis & schismatis fuit. Gelafus in Italia
consistere non valens, in Galliam se contulit, ubi ab
omnibus perhumaniter & ut legitimus Pontifex excep-
tus fuit. Is non multum postea obiit, in ejusque locum
subrogatus fuit Guido Archiepiscopus Viennensis Cal-

listi II. nomine. Delectus porro nuncios mittit ad
Henricum V. hortans uti se pro vero Pontifice habeat.
At Legati re infecta reversi sunt. Tunc coacto Rhemis
concilio Callistus Henricum anathemate percussit.

Rem indigne ferens Henricus, quia concilium illud
in Regno Ludovici celebratum fuerat, bellum ipsi in-
ferre paravit, collectoque grandi exercitu Lotharin-
gorum, Alamannorum, Bavarorum, Suevorum, Sa-
xonum, in Franciam intaturum, & Rhemos oppu-
gnaturum se minitabatur, quia in ista urbe dehonestatum
se dicebat. Ad hoc suscipiendum bellum hortaba-
tur ipsum Henricus Angliæ rex, pollicitus se ex altera
parte fines Francorum invasurum. Ludovicus rex in-
stare bellum cernens, in S. Dionysii Ecclesia vexillum
pro more suscepit, Remosque petens, primores Regni
& urbes ad regnum tuendum invitavit. Remi, Cata-
launum & circumvicinæ regiones sexaginta millia vi-
rorum equitum peditumve duxerunt; secundum ag-
men Laudunensium, Suessionumque ac finitimorum
pari numero accessit; tertium Aurelianensium, Stam-
pensium & Parisiorum fuit; quartum duxit Theobaldus
comes, pridem Regi infestus, sed cum res communis
ageretur, cum Hugone Trecenti comite patruo venit.

Sager. p.
312.

Comte de Troye, & fit le quatrième corps, & le Duc de Bourgogne avec le Comte de Nevers le cinquième. Le vaillant Comte de Vermandois Raoul avec les troupes de S. Quentin & de ses autres terres devoit faire l'aîle droite; & ceux de Ponthieu, d'Amiens & de Beauvais l'aîle gauche. Le Comte de Flandres devoit aussi amener dix mille hommes de troupes choisies. Tout cela faisoit plus de deux cens mille hommes, sans compter ceux que devoient fournir les puissans Princes plus éloignez, qui ne purent venir avec les autres, le Duc d'Aquitaine, le Comte de Bretagne, & le Comte d'Anjou, qui souhaitoient fort d'être de la partie, & faisoient leurs diligences pour cela.

Préparatifs de Louis contre l'Empereur, qui se retire.

L'Empereur effrayé de ce nombre prodigieux de troupes, se désista de son entreprise. Les François assemblez vouloient à toute force entrer dans le pays ennemi, y faire le dégât, & combattre l'Empereur s'il paroissoit encore. Les Archevêques, Evêques & Religieux qui voulurent les en détourner, eurent bien de la peine à les contenir. Le Roi d'Angleterre, pendant que ce grand nombre de troupes étoit d'un autre côté, voulut faire diversion, selon son projet; mais Amauri Comte de Montfort, qu'on avoit laissé avec les troupes du Vexin pour observer ses démarques, se défendit si bien, qu'il ne fit presque aucun dommage.

1126. Louis domte le Comte d'Auvergne,

L'Evêque de Clermont étant venu se plaindre au Roi que Robert Comte d'Auvergne exerçoit contre son Eglise une grande tyrannie, & envahissoit ses biens & ses droits, le Roi lui fit écrire d'abord, l'exhortant à satisfaire l'Evêque, & à réparer les dommages qu'il avoit faits. Voyant qu'il n'en tenoit point de compte, il marcha de ce côté-là avec une armée. Il arriva à Bourges, où Foulques Comte d'Anjou, Conan Comte de Bretagne, le Comte de Nevers & plusieurs autres Seigneurs, le vinrent joindre avec leurs troupes. L'armée étant entrée en Auvergne ravagea le pays autour de Clermont, & s'approcha de la ville. Les Auvergnats qui gardoient des châteaux aux environs de Clermont, les abandonnerent pour venir défendre la ville, qui étoit très-forte. L'armée alla d'abord attaquer un de ces châteaux des plus forts, qu'ils gardoient encore, nommé Pont, situé sur l'Allier, & l'emporta de force: ce qui étonna si fort ceux qui gardoient la ville, qu'ils s'enfuirent, & la laisserent sans défenseurs. Le Roi y entra, reudit à chacun ce qui lui appartenoit, & fit la paix entre l'Evêque & le Comte.

a 131. Cette paix ne dura que cinq ans, au bout desquels le Comte recommença à exercer ses violences sur l'Evêque & sur le Clergé. Le Roi averti de tout, marcha

Quantum dux Burgundia cum Nivernensi comite. Dextram alam strenuus ille Radulfus comes Vitomanduenfis duxurus erat fultus armatis viris ex S. Quintino cæterisque terris ipsius: sinistram constitururi erant Pontivi populi, Ambrianenses, Bellovacenses. Ad futurum quoque erat comes Flandrensis cum decem millibus selectis viris. Hi omnes ducentorum millium numerum superabant, non ammetatis iis, qui quod procul positi essent, non tam cito accesserant, sed se ad bellum apparabant, quales erant dux Aquitanie, comes Britannie, comesque Andegavensis.

Suger. p. 313.

De tanto belli pondere perterritus Henricus receptui cecinit. Una collecti Franci, urgebant, instabant, & hostium agros invadere gestiebant, cum Imperatoreque pugnare, si adhuc collecto exercitu compareret. Vixque poterunt Archiepiscopi, Episcopi, & Monachi, illos a tali consilio avvertere, & mitigare. Rex Anglie ita ditrahitis Francorum viribus, finitimam sibi regionem invadere tentavit; at Amalricus de Monteforti, illi sic obstitit, ut parum damni intulerit.

p. 314.

Adiit Regem Episcopus Claromontanus, quereus

Robertum Arvernorum comitem Ecclesie sue prædia juraque invasisse, & sibi attribuisse. Literis primo Rex virum moneri curavit, ut rapta restitueret, & damna faceret. Monita ille nihili fecit, quapropter Ludovicus collecto exercitu, versus illam Regionem movit. Bituricas cum pervenisset, Fulconem Andegavensem, Conanum Britannie, Nivernensem quoque comitem & alios cum copiis accedentes excepit, & in Arvernorum agros ingressus, omnia circum Claromontem devastavit. Arverni dimissis castellis circum positus in Claromontem civitatem manitum se contulerunt. Regii autem primo castellum quoddam munitissimum Pontem nomine aggrediuntur, ad Elaverem situm, quod vi occupant. Hinc terrore percussii qui urbem custodiebant, statim aufugerunt, & vacuam defensoribus urbem reliquerunt. Illo Rex ingressus, cuique suum restituit, pacemque Episcopus inter & comitem conciliavit.

Verum haud diuturna pax fuit; elapsenim quinque annis Comes Episcopum & Clerum denuo exagitare cepit. Quo comperto Ludovicus, cum majori exercitu

de nouveau avec une armée plus grande & plus forte que la première fois. Quoique appesanti par la taille, l'âge & les fatigues continuelles, il ne laissoit pas de monter à cheval, & de supporter la chaleur à son ordinaire. Les mêmes Seigneurs qui l'avoient accompagné à sa première expedition, vinrent le joindre avec leurs troupes. Arrivé auprès de la ville, il assiegea d'abord Montferrand. Les assiegez voiant une si puissante armée, se retirerent dans une tour, qui étoit comme le donjon de la ville, où ils se défendirent quelque tems. Amauri de Monfort prit par adresse quelques-uns des assiegez, fit couper à chacun une main, & les renvoia portant de l'autre main cette main coupée à leurs camarades; ce qui effraia toute la garnison, qui n'osa plus faire des sorties. Cependant Guillaume Duc d'Aquitaine beaupere du Comte arriva avec une armée. Mais voiant celle du Roi de beaucoup plus forte & plus aguerrie, il vint se foudrettre; les assiegez fuivirent son exemple. Le Roi aiant pacifié tout & pris des otages, s'en retourna à Paris.

& le Duc d'Aquitaine qui venoit à son secours.

Le Prevôt de Bruges & quelques autres de sa sequele, tous gens dont l'origine étoit de la lie du peuple, mais qui étoient riches & opulens, aiant cruellement massacré Charles surnommé le Bon, Comte de Flandres, lorsqu'il faisoit sa priere dans l'Eglise; les Barons du Pays vinrent s'en plaindre au Roi Louis, & lui en demander justice. Il se rendit en Flandres, y établit Comte Guillaume fils de ce brave Robert, qui s'étoit si fort signalé dans la première Croisade; après quoi il vint à Bruges, où ces scelerats s'étoient retranchés & fortifiés dans une Eglise & dans une tour voisine. Le Roi les assiegea là. Ils quitterent l'Eglise, se retirerent dans la tour, & furent tous pris. Burchard l'un des principaux, fut attaché à une rouë. On lui arracha les yeux, on lui déchira le visage, on éleva la rouë en l'air, & il fut là percé de coups de traits & de lances. Son corps fut enfin jetté dans un cloaque. Bertold autre chef fut mis à une potence avec un chien attaché à sa tête, qui toutes les fois qu'on le battoit, lui mordoit & déchiroit le visage. Il mourut comme cela miserablement. Tous les autres furent jettés de la tour en bas. Le Roi marcha ensuite contre Guillaume bâtard qui avoit eu part au meurtre, & qui osa se présenter avec trois cens hommes devant les troupes du Roi. Ses gens furent défaits, & il s'enfuit hors de la Flandre.

1127.
Il punit ceux de Bruges qui avoient assassiné leur Comte Charles le Bon.

Thomas de Marle Sire de Couci, dont on a déjà parlé ci-devant, continuoit à exercer toujours ses violences, à faire des extorsions aux Eglises de Lân.

citum movit. Esti vero atate, laborum diuturnitate, pinguedineque corporis, debiliior effectus, equitatem autemque tolerantiam non desistebat. Idem porro qui ad primam expeditionem se contulertant, copias cum Rege junxerunt. Movit autem Claromontem, & primo Montem-Ferrandum obsedit. Tantum cernentes exercitum oppidani, in turrim se receperunt, quæ arcis more posita erat, ibique obsidentibus fortiter obsistebant. Amalricus vero de Monte-forti astu quosdam ex obsessis cepit, quos alteram manum amputari iussit, ipsosque in turrim remisit, abscessam manum altera manu gestantes. Hoc spectaculo perterriti ii qui turrim custodiebant, non ausi sunt ultra incursionem facere. Interea vero Guillelmus Aquitanix dux socer Comitum cum exercitu advenit. Ut vero vidit Regium exercitum & numerosiore & in rebellia magis expertum, Regem supplex adiit, ejusque exemplo oppidani sese dedidere. Sic post factam pacem Ludovicus, obsidibus acceptis, reditum paravit.

maniter trucidarunt. Optimates seu *Barones* vicini, rem gestam indignè ferentes, Regem adierunt justitiam rogantes. Nec mora ille in Flandriam movet, & Guillelmum filium Roberti illius, qui in Palestina fortiter pugnaverant, comitem constituit, subindeque Brugas venit, ubi scelesti illi in Ecclesia quadam & in turri sese munierant. Rex ipsos obsidione cinxit. Illi relicta Ecclesia in turrim se recipiunt, ibique capti omnes fuere. Burchardus ex præcipuis unus ad rotam vincus est, oculi ipsius avulsi, vultus laniatus est. Turrorâ in sublimi posita, scelestus jaculis & lanceis confossus fuit, corpusque ejus in cloacam conjectum est. Bertoldus alius in patibulo positus est, alligato ad caput ejus cane, qui quoties verberabatur, vultum ejus mordebat & discerpebat, sicque ille misere perit. Cæteri vero omnes ex turri præcipitari sunt. Movit postea Ludovicus contra Guillelmum nothum, qui consensu parricidii fuerat. Is cum trecentis armatis viris obviam ire Regi ausus est: sed fuso fugatoque agmine suo aufugit & ille, arque Flandriam reliquit.

Thomas de Marna Cuciacensis, cuius supra mentio fuit, Laudunensibus semper Ecclesiis infestus, ipsa-

Suger.
p. 316.

Suger.
p. 315.

Brugenſis Præpositus & alii quidam, ex infima plebe omnes, sed opulenti, Carolum cognomine Bonum comitem Flandrensem precantem in Ecclesia im-

Défaite
& mort de
Thomas
Sire de
Couci.

On vint s'en plaindre au Roi, qui par le conseil de Raoul Comte de Vermandois alla assiéger le château de Couci, place qui passoit alors pour imprenable. Cependant Thomas qui étoit hors du château, dressa à l'armée du Roi une embuscade; mais elle fut découverte par Raoul, qui blessa Thomas à mort. Il fut présenté en cet état au Roi, qui le fit porter à Lân, où il mourut de ses blessures. Le Roi obligea sa femme & ses enfans à réparer les dommages que Thomas avoit faits.

1129.
Louis
fait déclai-
rer Roi
Philippe
son fils
aîné.

Le Roi Louis sentant qu'il vieillissoit plus par les fatigues continuelles, que par le nombre des années, selon l'usage de ses prédécesseurs, déclara son fils aîné Philippe Roi, & le fit couronner comme tel. La cérémonie fut faite à Rheims le jour de Pâques par l'Archevêque Rainaud, en présence du Roi d'Angleterre & de plusieurs Seigneurs, selon quelques Historiens.

1130.
Domte
Etienne
de Gar-
lande.

Un mécontentement d'Etienne de Garlande causa une guerre. Il possédoit deux charges; celle de Grand Senechal, la première de la Cour, & celle de Chancelier. S'étant brouillé avec la Reine, on croit qu'elle porta le Roi à le dépouiller de la première charge, qui d'ailleurs ne convenoit point à un Ecclesiastique tel qu'étoit Etienne. Lui voyant qu'il ne pouvoit plus la posséder, & la regardant comme un héritage, voulut s'en démettre en faveur d'Amauri de Montfort, qui avoit épousé sa nièce. Le Roi n'agréant point cette démission, il poussa si loin son ingratitude, que conjointement avec Amauri il se liga contre le Roi avec le Roi d'Angleterre, & Thibaud Comte de Chartres. Ces revoltés avoient fait fortifier le château de Livri. Le Roi va l'attaquer avec son fidelle Raoul Comte de Vermandois, & emporta le château. Raoul y perdit un œil, & le Roi lui-même fut blessé à la cuisse. Les revoltés se déportèrent enfin de leurs prétentions sur la charge de Grand Senechal, qui fut donnée à Raoul, & Etienne de Garlande garda celle de Chancelier.

Schisme
d'Ana-
clet.

Le Pape Honoré II. étant mort, la plus saine partie des Cardinaux, pour prévenir les factions & le tumulte, élurent le Cardinal Gregoire sous le nom d'Innocent II. Les autres Cardinaux, qui n'avoient point été appellez, soutenus de la plus grande partie de la noblesse Romaine, élurent aussi de leur côté Pierre fils de Leon sous le nom d'Anaclet. Voilà un schisme dans l'Eglise. Anaclet le trouvant le plus fort dans Rome, Innocent fut obligé de se retirer. Il vint en France, le refuge ordinaire des Papes persécutés. Il y fut fort bien reçu: mais comme il y avoit quelque difficulté sur son élection, le Roi fit à Etampes une

rumbona ditripiebat. Hinc ad Regem querimonie perpetuè deferebantur. Suadente igitur Radulfo comite Viromanduenfi Cuciacum castrum Ludovicus obsedit, quod tunc inexpugnabile habebatur. Thomas vero insidias exercitui paravit Regio. At detectis insidiis Radulfus, Thomam lethali vulnere fauciat. In extremis agens Thomas ad Regem deferitur: hinc Laudanum exportatur, ubi diem clausit. Ludovicus vero iussit Thomam uxorem damna a viro suo illata refarcire.

Aimoini
Continua-
tor.

Sentiens autem Rex se laborum assiduitate plus quam senio deficere, decessorum suorum exemplo, Philippum primogenitum suum Regem declarari atque coronari præcepit. Id Remis peractum fuit a Rainaldo Archiepiscopo, præsentè Henrico Angliæ Rege, adstantibusque aliis Regni primòribus, ut fert quorundam opinio.

Singer.
p. 317.

Nova belli occasio fuit Stephani Garlandensis pertinacia. Duobus ille præcipuis Officiis in Regia instructus erat, Dapiferi simul & Cancellarii munere gaudens. Ex quadam, ut putabatur, cum Regina similitate subortum dissidium fuit: illa quippe suadente Rex præcepit ut Stephanus dapiferatum deponeret, non decere putans Ecclesiasticum tale munus exercere. Ille

vero officium huiusmodi ad se ceu hereditatem pertinere ducens, Amalrico de Monte-forti, qui neptem suam duxerat, dapiferatum tradere voluit. Abnuente autem Rege, ingratus Stephanus, una cum Amalrico, ad partes Angliæ regis & Theobaldi comitis transit. Rebelles porro illi castrum Livriacum munièrant. Rex autem cum fidelissimo sibi Radulfo Viromanduenfi castrum obsedit & cepit. Verum in illa obsidione Radulfus oculum amisit, Rexque ipse in femore fauciat. Cessere tandem rebelles; Dapiferatus Radulfo cessit, & Stephanus Garlandensis Cancellarius mansit.

Honorio II. defuncto, Cardinalium pars sanior, ut factionum tumultuamque damna præverterent, Cardinalem Gregorium delegerunt nomine Innocentii II. Ceteri vero Cardinales qui accessit non fuerant, favente omni pene Romana nobilitate, delegerunt Petrum Leonis, qui Anacleti nomine insignitus est. Schisma igitur in Ecclesia fuit. Cum porro Anacletus Romæ longe viribus prevaleret, Innocentius abscedere coactus, in Franciam pulsum Pontificum asylum, se recepit. Honoricæ quidem ille exceptus est: sed quia in eius electione aliquid dubii & difficultatis inesse putabatur; iussit Rex conventum Stampis haberi Episcopo-

Singer.
p. 317.

assemblée d'Evêques, d'Abbez & d'Ecclesiastiques pour décider auquel des deux Papes élus il falloit adherer. L'Assemblée s'en raporta au sentiment de S. Bernard, qui prononça en faveur d'Innocent. Il fut ainsi reconnu en France : le Roi d'Angleterre & l'Empereur Lothaire le reconnurent de même. Cela affoiblit fort le parti d'Anaclet, qui ne finit pourtant qu'à sa mort.

Un accident terrible mit en deuil le Roi, la Cour & tout le Royaume. Philippe déclaré Roi, jeune Prince de grande espérance, allant à cheval dans un fauxbourg de Paris, un porc qui se jeta entre les jambes du cheval le culbuta, & fit tomber le cheval sur le Prince, qui fut écrasé. On l'emporta dans la maison la plus voisine, & il mourut la nuit suivante. Quand la douleur d'un cas si inopiné fut passée, l'Abbé Sugér & les autres Seigneurs de la Cour qui voioient le Roi de plus près, lui conseillèrent de faire couronner son fils Louis, l'aîné de ceux qui lui restoiient, Prince qui promettoit beaucoup. Le Roi, qui y étoit assez porté de lui-même, le mena à Rheims, où le Pape Innocent tenoit alors un Concile. Le jeune Louis fut là sacré & couronné à l'ordinaite.

1137.
Mort déplorable de Philippe déclaré Roi.

Louis le Jeune déclaré Roi du vivant de son pere.

Le Roi s'appesantissoit tous les jours, & sentoit que ses forces diminuoient.

La grosseur de son corps l'empêchoit d'agir autant qu'il le jugeoit à propos pour le bon état de son Roiaume. Il gemissoit souvent sur la condition humaine.

QUAND ON A LES FORCES, disoit-il, LA PRUDENCE MANQUE, ET QUAND LES FORCES S'EN VONT, LA PRUDENCE VIENT. Malgré ses infirmités il ne laissoit pas d'agir ou de faire agir quand il étoit nécessaire. Thibaud aidé du Roi d'Angleterre faisant souvent des entreprises contre le Roi & l'Etat, ce Prince fit brûler Bonneval que le Comte avoit fortifié, donnant ordre qu'on épargnât les lieux reguliers. Il fit aussi détruire Château-Renard, autre place du même Comte.

Louis le Gros continué à dompter les tyrans.

La dernière expedition qu'il fit en personne, fut sur la Loire. Le Seigneur de S. Brisson, château situé sur cette riviere, troubloit le commerce, voloit les marchands qui passoiient, & faisoit d'autres violences. Louis s'y rendit, brûla le château, prit la tour & le Seigneur qui s'y étoit réfugié, & remit le bon ordre dans le pays. En s'en retournant, il tomba malade d'une diarrhée : & le mal augmentant tous les jours, il crut que sa fin étoit proche, & souhaitoit beaucoup d'être transporté à S. Denis pour y prendre l'habit de S. Benoît, dévotion ordinaire en ces tems-là. Mais n'espérant point de pouvoir s'y rendre, il se disposa à

1135.

Tombe malade.

rum, Abbatum & Ecclesiasticorum, ut cui ex electis hærendum esset statueretur. Conventus porto torus S. Bernardi iudicio standum censuit. Ille autem pro Innocentio sententiam dixit; sicque ille in Francia pro vero Pontifice habitus est. Rex item Angliæ & Lotharius Imperator Innocentio hæserunt. Quo factum ut Anacleti partes admodum minuerentur, sed nonnisi illo mortuo penitus defecere.

Luctum grandem & Regi & regno artalit infaustus admodum casus. Philippus jam Rex promulgatus, magna spei juvenis, dum equo vectus in suburbio Parisiaco incederet, repentino casu perivit. Inter equi pedes illapsus porcus effecit ut eques in siliçe caderet, & equus mole corporis sui juvenem contereret. In vicinam autem domum allatus Philippus in sequenti nocte obiit. Postquam vero inopinati casus dolor luctusque deflerat, Sugerius Abbas, cæterique Regiæ primores, Regi auctores fuerunt, ut Ludovicum alterum filium, cæteris majorem & magnæ spei juvenem, coronari curaret. Ad eam tem jam propensius pater, filium cognominem Remos adduxit, ubi Innocentius Papa tunc concilium celebrabat. Ibi Ludovicus junior more solito inunctus coronatusque fuit.

Ætate jam, multoque magis laborum assiduitate & corporis mole Rex Ludovicus, ne pro consuetudine sua ageret, neve regni negotiis componendis uti cupiebat advigilaret, præpediebatur. Ingemebat autem frequenter, & conditionem humanam deplorans dicebat: *Cum vires adsunt, abest prudentia, & adveniente prudentia vires desiciunt.* Neque tamen desisteat, infirmus licet, ab expeditionibus vel per se vel per alios suscipiendis. Cum enim Theobaldus Anglorum fultus auxilio multa moveret ac susciperet, iussit Rex Bonnam-vallem, quem locum Theobaldus munierat, incendi, intactis tamen locis Regularibus; Castrum Renardi, etiam ad ipsum comitem pertinens dirui curavit.

Ultima quam ipse suscepit expeditio, contra S. Brictionis toparcham fuit, qui castrum renebat ad Ligerim, prædas agebat, negotiaque disturbans, mercatorum sarcinas diripiebat. Movit illo Ludovicus, castrum incendit, turrim cum prædone cepit, omniaque composuit. Verum in itinere gravi diarrhæa pressus, finem in stare vitæ putavit. Tunc ad S. Dionysii in Francia Monasterium se transferti peroptabat, ut ibi Monastica S. Benedicti veste, pro morte illius ævi, indueretur. Verum hoc se iter suscipere non posse putans, ad transi-

Suger. p. 319.

Duchêne 4. p. 323.

Suger. p. 318.

la mort de la maniere la plus touchante & la plus édifiante. Il fit assembler les Evêques, Abbez & autres Ecclesiastiques. Il se démit de son Roiaume entre les mains de son fils Louis, à qui il donna son anneau Roial, & fit de grands presens aux Eglises & aux pauvres. Il demanda le S. Viatique, & se mit à genoux pour le recevoir. Il fit auparavant sa profession de foi : après quoi s'étant confessé, il reçut le corps de notre Seigneur Jesus-Christ si dévotement, que tous les assistans en furent attendris.

1136. Il se trouva d'abord si soulagé de son mal, que peu de jours après il se fit porter à Melun; & de là continuant sa route, il arriva à Bestisi, où il reçut une ambassade de Guillaume Duc d'Aquitaine, qui lui apprenoit qu'avant que de partir pour son pelerinage de S. Jacques, il avoit laissé tous ses Etats en mariage à sa fille Alienor, offrant de la donner au jeune Roi Louis. Le Roi reçut volontiers l'Ambassade, proposa l'affaire à son Conseil, qui la jugea fort avantageuse. Il envoya en Aquitaine son fils Louis en bel équipage, accompagné de cinq cens Gentilshommes, conduits par le Comte Thibaud, Raoul de Vermandois, & d'autres Seigneurs. Il partit donc, & passant par le Limosin, il se rendit à Bourdeaux, où il épousa Alienor, & la fit couronner Reine. Il revint par Saintes, par Poitiers & par Bourges, & apprit en chemin la mort de son pere.

Louis le Jeune épouse Alienor d'Aquitaine.

Mort de Louis le Gros.

C'étoit au plus fort de l'été que Louis le Jeune entreprit ce voiage. Les grandes chaleurs augmentèrent la maladie de son pere, qui étoit alors à Paris. La dysenterie devint plus violente, & le réduisit à l'extrémité. Il fit appeller l'Evêque de Paris & l'Abbé de Saint Victor Gilduin, se confessa de nouveau & reçut le S. Viatique. Il souhaitoit fort d'être transporté à S. Denis; mais le mal ne le permettant pas, il fit étendre un tapis à terre, où il fit mettre de la cendre en forme de croix, se fit coucher sur cette cendre, & faisant le signe de la croix, il expira le premier jour d'Août, l'an trentième de son Regne, à commencer du tems qu'il fut déclaré Roi par son pere, en la soixantième de sa vie. Il laissa cinq fils & une fille.

Suger. p. 320.

tum ex hac vita sese apparavit, pietatemque ac religionem summam exhibuit: Episcopos, Abbates alioque Ecclesie ministros convocari jussit, Regnum deposuit, & Ludovico filio tradidit, ipsique annulum Regium dedit. Ecclesiis atque pauperibus multa largitus est. Sacrum viaticum expetit, genuaque flexit. Antequam vero reciperet, fidei professionem emisit, postaque peccata confessus, corpus Domini recepit cum tanto animi affectu, ut presentes omnes ad lacrymas usque commoveret.

A morbo statim recreatus, Melodunum se transferri jussit, indeque Bestisacum, quo ipsum adire Nuncii Guillelmi Ducis Aquitaniae. Legationis vero causa isthac erat: Antequam Guillelmus ad sanctum Jacobum peregrinandi & precandi causa proficisceretur, omnes ditionis suae terras Alienori filiae reliquerat, ut illas cum dotem futuro sponso afferret, & quidem Ludovico filio, si Regi placeret. Grata res fuit Ludovico patri, qui inuito consilio, Ludovicum filium cum magnifico famulatu in Aquitaniam misit, stipatum quin-

Suger. p. 321.

gentis nobilibus viris, quorum duces erant Theobaldus, Radulphus Viromanduenfis comites alique primores. Profectus Ludovicus per Lemovicinam regionem transiens Burdegalam venit, ubi Alienorem duxit, & Reginam coronavit. Inde vero per Santonas, Pictavos & Bituriges rediit, inque via patris mortem edidit.

Aestate media Ludovicus junior istud iter suscepit: aetate vero nimis patris tunc Lutetiae degentis agritudinem adauxit; dysenteria vehementior illum ad extrema deduxit. Episcopum Parisiensem & Gilduinum S. Victoris Abbatem evocavit: denuo peccata confessus, viaticum accepit; ad sanctum Dionysium transportari cupiebat; sed cum id morbi violentia non permitteret, tapeterni sterni jussit, ac cinere in modum crucis conspergi, ibique se sterni precepit; factoque signo crucis exspiravit prima Augusti die, anno regni trigesimo, initium sumendo a tempore quo rex a patre designatus fuit, aetatis sexagesimo. Filios quinque & filiam unam reliquit.



MONUMENS DU REGNE

DE LOUIS VI. dit LE GROS.

LA statue de ce Prince, & celle de son fils Philippe qu'il fit couronner Roi de son vivant, & qui mourut avant son pere, n'ont été faites que du tems de S. Louis, selon l'opinion commune. Louis le Gros a de la 1^{re} barbe ici comme dans ses feaux representez sur la même planche. Il n'y a rien que d'ordinaire dans son habit. Son manteau est ouvert par le devant. Sa couronne & celle de son fils ainé Philippe sont ornées de fleurons, comme la plupart des couronnes de la troisième race, jusqu'à des tems fort bas. Ce fils 2^e qui mourut fort jeune & d'une maniere extraordinaire, comme nous avons dit, porte ici non pas un manteau ouvert sur le devant comme son pere, mais une chlamyde.

Le 3^e premier des feaux de Louis le Gros est tiré d'une charte qu'il donna du vivant de son pere, lorsqu'il gouvernoit tout, quoiqu'il ne fût pas couronné, mais seulement désigné Roi. Le feau s'accorde avec l'Historien, *Sigillum Ludovici designati Regis*. Il est ici appelé *Lodovicus*, & dans les autres feaux *Ludovicus*. Il est représenté à cheval tenant la bannière; ce qui marque les expéditions militaires, qu'il faisoit perpetuellement en ce tems-là, comme on peut voir ci-devant à la fin du Regne de Philippe I. Le feau 4^e suivant est remarquable par une espee de fleur qu'il tient de la main droite. De la gauche il porte un long sceptre terminé en haut par une fleur de lis. Les lions qui soutiennent son trône, ont chacun un globe sur la tête. Le 5^e troisième feau ne differe qu'un peu du second, dans la forme de la couronne, du bâton qu'il tient de la main droite, & des lions qui soutiennent le trône.

Le portrait suivant est de Charles dit *le Bon* Comte de Flandres, fils de S. Kanut Roi de Danemarck. Il succeda à Baudouin VII. Comte de Flandres, mort en 1119. qui étoit son cousin germain. Ce Prince qui étoit fort pieux, & digne fils de Saint Kanut, fut massacré dans une Eglise par le Prevôt de Bruges & ceux de sa faction, comme nous avons rapporté en l'an 1127. Ce portrait a été copié par ordre de M. de Gagnieres, sur l'original qui se trouvoit alors chez M. le President Richardot. Les Flamans ont été fort curieux depuis long-tems de tirer

MONUMENTA REGNI LUDOVICI VI.

qui *GROSSUS* cognominatur.

REIS hujusce statuae, necnon altera filii ejus Philippi, qui patre vivente coronatus fuerat, qui que ante patrem obiit, S. Ludovici tempore factae sunt, ut plurimum fert sententia. Ludovicus vero Grossus hic barbatus est, ut in sigillis suis, quae eadem in tabula comparent. In veste nihil nisi consuetum observatur. Pallium anterius apertum est. Coronae Ludovici, & Philippi ejus filii, iisdem floribus ornantur, quae saepissime aliae Regum tertiae stirpis coronae ad infima usque saecula. Philippus vero, qui junior & inexpectato modo perit, ut narravimus supra, non pallium ut pater, sed chlamydem gestat.

Primum Ludovici sigillum, ex literis desumptum est, quas vivente patre dedit, cum omnia ipse administraret, et si designatus tantum, non vero coronatus Rex esset. Sigilli enim inscriptio cum historia consonat: *Sigillum Ludovici designati Regis*. Hic Ludovicus, in

aliis vero sigillis Ludovicus appellatur. Eques hic exhibetur vexillum tenens, quo significatur expeditiones illae militares, quas quotidie fere suscipiebat, ut supra videre est sub finem Regni Philippi I. In sequenti sigillo observandus flos ille, quem dextera tenet. Leva porro longum sceptrum habet, litto superne terminatum. Leones solum fulcientes singuli globum capite gestant. Tertium sigillum a secundoparum discrepat. In coronae forma differt & in baculo, quem manu dextera tenet, inque leorum, qui solum fulciant, figura.

Imago sequens est Karoli cognomine *Boni*, S. Kanuti Daniae Regis filii. Nam Balduino VII. Comiti Flandrensi, qui anno 1119. defunctus est, Karolus Danus consobrinus successit. Licet porro piissimus princeps esset, ac Sancti Kanuti patris vestigiis infisteret, in Ecclesia quadam a praeposito Brugensi ejusque sequacibus obruncatus est, ut narravimus ad annum 1127. Haec autem imago V. C. Gagnerii opera & sumtu ex autographo, tunc apud D. Praesidem Richardotium reperio, desumpta fuit. Flandri vero. Prin-

P L.
X.
I.

2.

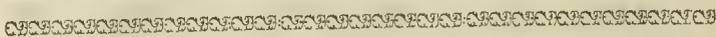
3.

4.

5.

P L.
X I.

& conserver les portraits de leurs Princes. Celui-ci paroît avoir été tiré d'après nature. L'habit, les boutons & le bonnet qui est d'une forme extraordinaire, sont rouges : le chapelet qu'il porte au cou est de couleur brune. On dit que ce fut Pierre l'Ermite, fameux dans la première Croisade, qui inventa l'usage du chapelet. L'inscription porte qu'il fut fait Comte de Flandres l'an 1119. qu'il mourut l'an 1127. après avoir tenu le Comté huit ans. Les Historiens disent qu'il avoit neuf pieds de haut; & l'on assure que ses os, que l'on conserve à Bruges, sont foi qu'il étoit de cette taille.



LOUIS VII. dit LE JEUNE.

1136. **L**OUIS VII. fut appelé le Jeune pour le distinguer de Louis le Gros, qui depuis qu'il eut fait couronner son fils, fut nommé le Vieux. Il apprit la mort de son pere étant encore en Aquitaine. Après avoir muni les places de cette Province, pour les mettre en défense contre les brigands, & autres gens qui troubloient le commerce, il se rendit à Orleans, où il reprima la violence de la Commune, qui sous prétexte des privileges accordez aux villes, pour se défendre de plusieurs Seigneurs, faisoit des entreprises contre l'autorité Roiale. Il vint ensuite à Paris, & y fut reçu avec joie & applaudissement de tout le peuple, qui esperoit que ce jeune Prince leur apporteroit la paix, & rétablirait le bon ordre dans son Royaume.

Les conjonctures étoient favorables. L'Empire & l'Angleterre étoient alors divizez par de puissantes factions, & par conséquent hors d'état de troubler la France. Le nouveau Roi, qui selon un Auteur du tems, n'avoit alors que quatorze ou quinze ans, ne laissoit pas de veiller au gouvernement de son Roiaume, & de faire même des actions de vigueur. La pernicieuse coutume des Seigneurs de se servir de leurs châteaux & forteresses pour infester les terres voisines, n'étoit pas encore abolie, malgré les soins qu'avoit eu Louis le Gros d'abattre ces petits tyrans. Gaucher de Montgeai étoit de ce nombre. Il faisoit des incursions sur les terres du Roi, & ravageoit le pays des environs. Louis ramassa promptement des troupes, marcha contre lui, prit son château, le mit rés pié rés terre, hors la grande tour qui fut conservée; & réduisit Gaucher à la raison.

Louis
le Jeune
domte
Gaucher
de Mont-
geai.

cipum suorum nativas imagines cum accuratione depictas fervare semper. Hæc porro ad exemplar viventis Comitis facta videtur. Vestis, globuli, & pileus, qui singularis est figuræ, rubei coloris sunt. Globulorum illa series et collo dependens fuscæ coloris est. Narratur vero usum sacrum globulorum hujusmodi Petro Eremita, qui in prima ad Terram sanctam expeditionem claruit, adinventum. Inscriptio imagini supposita est, *Karolus Bonus XIII. Com. Fland. anno Domini inauguratur 1119, obiit 1127. Imperii anno 8.* Narrant Scriptores staturam ejus novem pedum fuisse, affirmantque Brugenses hodierni, ossa ejus, quæ hæcenus asservantur, ad talenti staturam quadrare.

LUDOVICUS VII.

JUNIOR dictus.

Duchéne
t. 4. p. 390.

LUDOVICUS VII. junior dictus est, ut distinguetur a patre, qui postquam filium coronari jussit, Ludovicus senior appellari cepit. Dum in Aquitania adhuc esset, patris mortem edidit. Post-

quam vero provincie istius urbes & castra præfidiis munitæ, ut prædonibus obfistere possent, Aurelianum venit, ubi Oppidanorum violentiam repressit, qui obtentu privilegiorum, quæ ipsis concessa fuerant ut sese a primoribus vicinis tutari possent, auctoritatem regiam impetebant. Inde Lutetiam venit, ubi plaudente populo exceptus est. Sperabatur enim novi Principis operâ & pacem & tranquillam omnia in regno fore.

Id tunc sperare suadebat rerum conditio: Imperium & Anglia dissensionibus scindebantur, neque poterant in Francorum regno turbas dare. Rex etiam quatuordecim tantum annos natus, rebus tamen componendis diligenter advigilabat, & turbulentos vi compescere nitebatur. Mos ille perniciosus invaluerat, ut primores Regni ex castellis & munitionibus suis vicinos agros depopularentur; multos in ordinem redegerat Ludovicus senior; sed nondum res perfecta erat. Gaucherius de Monte-Gaio prædonemagebat. Regis agris, aliisque finitimis infestus, Ludovicus vero collectis copiis, castrum ejus obsedit, cepit & solo æquavit, excepta majori turri, Gaucheriumque ab incursionibus abfistere cogit.

Duchéne
t. 4. p. 412
413.

LOUIS LE GROS ET
PHILIPPE SON FILS.

2. Planche X. T. II. P. 48



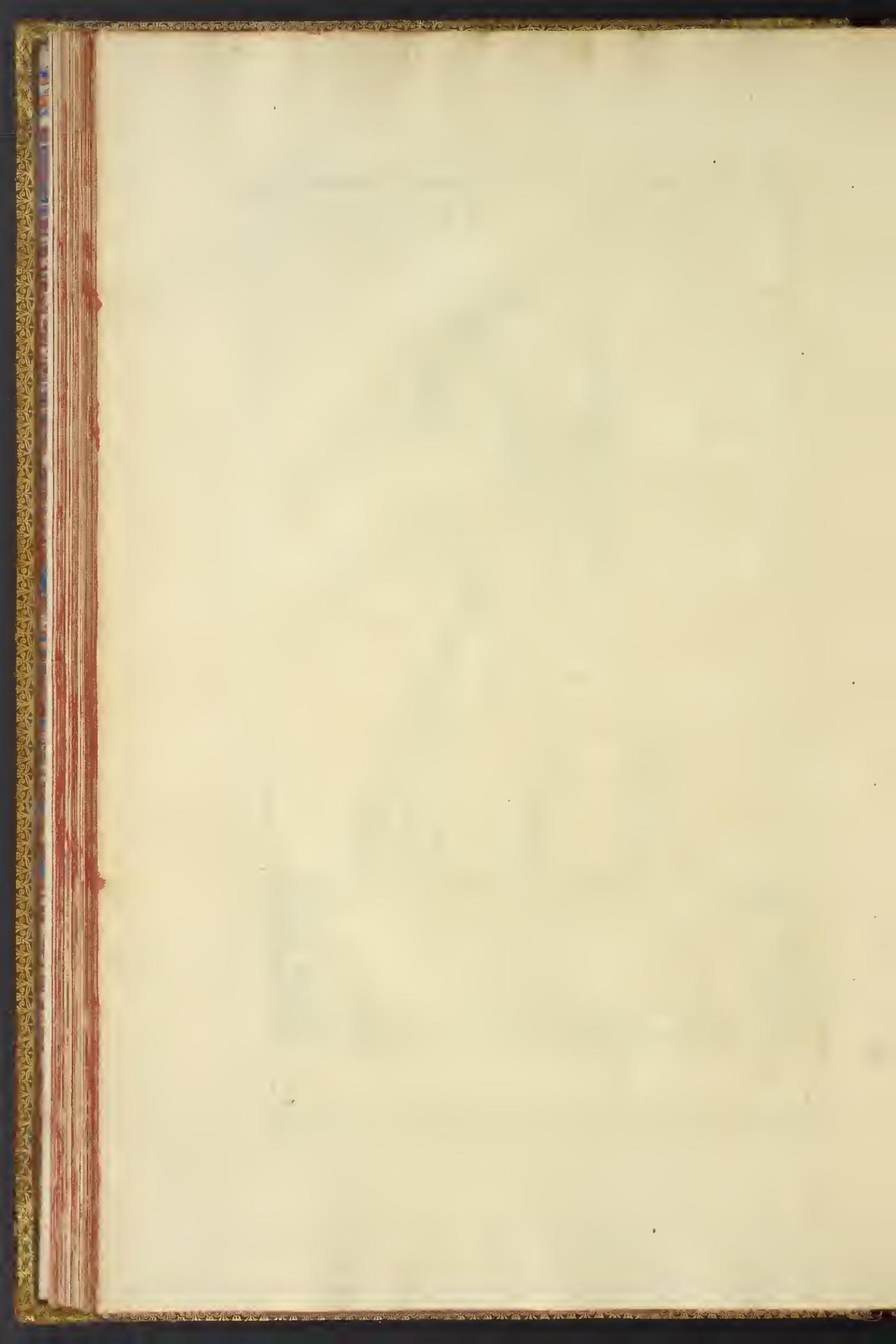
CHARLES LE BON COMTE DE FLANDRES .

XIPL. Tom. II
P. 48.



KAROLVS BONVS. XIII COM: FLAND:
AN: DNI: INAVG: 1119: OBIT: 1127: IMP: 8

AVTOGRAP EX MUSÆO
D. PRÆS. RICHARDOTI.



Il y avoit alors une grande dispute entre Etienne Comte de Boulogne, neveu de feu Roi Henri I. Roi d'Angleterre; & Gefroi Plantegenest Comte d'Anjou, qui avoit épousé Mathilde fille de Henri, & prétendoit que ses fils, alors en bas âge, devoient succéder à leur grand-pere. Etienne s'étoit déjà fait couronner Roi d'Angleterre, & y étoit reconnu pour tel. Gefroi & son fils Henri lui disputoient la succession. Ils tâchèrent de s'emparer de la Normandie, & implorèrent l'assistance du Roi Louis, dont elle relevoit. Le Roi les prit sous sa protection, marcha avec une armée pour faire reconnoître Henri, mit la Normandie sous sa puissance, & lui donna l'investiture du Duché en recevant son hommage. En reconnaissance Henri lui ceda le Vexin Norman. Selon Orderic Vital, Louis le Gros, avant que de mourir, avoit déjà donné l'investiture de la Normandie à Etienne. Louis le Jeune qui l'avoit d'abord donnée à Henri, changeant depuis de parti, la donna à Etienne lorsqu'il maria sa sœur Constance à Eustache fils du même Etienne.

1138.
Dispute pour la succession au Roiaume d'Angleterre & au Duché de Normandie.

Ce Prince aiant repassé en son Roiaume d'Angleterre, trouva un grand parti contre lui. Robert bâtard d'Henri I. & frere de Mathilde, avoit ramassé une puissante armée pour détronner Etienne, qui en assembla une autre des gens de son parti, & donna bataille à Robert. Etienne fit là des prodiges de valeur; mais n'étant pas secondé des siens, il fut pris & renfermé dans Lincoln. Voilà son parti à bas, & on alloit voir en Angleterre une révolution. Il fallut un coup aussi inespéré qu'extraordinaire pour remettre les choses au même état. Guillaume d'Ypre qui tenoit le parti d'Etienne, vint attaquer Robert, & le fit prisonnier. On fit un échange de Robert & du Roi Etienne, qui se trouva ainsi libre, & continua de faire la guerre au parti de Mathilde de Gefroi & d'Henri leur fils.

1139.
Guerre en Angleterre.

Cependant la France à la faveur de ces troubles d'Angleterre étoit en paix. Dans ces tems l'affaire d'Abailard exerça les Evêques & le Clergé de France. Ce Breton Philosophe de l'Université de Paris, avoit beaucoup d'esprit; mais un esprit subtil, qui se perdoit souvent dans ses idées. On prétendit qu'il renouvelloit les hérésies de Pelage, d'Arius & de Nestorius, & qu'il disoit que le S. Esprit étoit l'ame du monde: ce qui pourroit pourtant s'expliquer en un bon sens. Cela fit grand bruit dans le Roiaume. On l'obligea de venir rendre raison de sa doctrine au Concile de Sens. Il y vint, & S. Bernard pria par l'Archevêque de Sens

1140.
Affaire d'Abailard.

Duchêne
t. 4. p. 414.

Magna tunc dissensio erat Stephanum inter Bononiensem comitem, qui sororis Henrici I. Anglie Regis filius erat, & Gaufridum Andegavensem comitem, qui Mathildem Henrici filiam duxerat, ex illaque filios susceperat, quos adhuc juniores avi sui successores esse debere contendebat. At Stephanus celerior id egit ut in Anglia Rex coronaretur, & Regnum totum obtineret. Gaufridus & Henricus filius ejus cum Stephanode successione semper contendebant, Normanniamque occupare festinantes, opem Ludovici Regis qui superemus erat Dominus imploraverunt. Rex illos patrocinio suo fovit, movitque cum exercitu in Normanniam, ut Henricum Ducem constitueret; id quod etiam perfecit, & hominum ab eo accepit. In beneficii gratiam Henricus Vellocales Normannorum Ludovico Regi concessit. Narrat Ordericus Vitalis, Ludovicum Crassum antequam obiret, Normanniam Stephano concessisse. Ludovicus vero junior, qui ita cum illam Henrico dederat, ut diximus, mutato subinde consilio eandem Stephano concessit, quando Constantiam forem cum Eustachio Stephani filio connubio junxit.

Orderic.
l'ital. ad
ann. 1137.

bron.
Norman.

Stephanus in Angliam regressus, factionem grandem contra se insurgentem offendit. Robertus Henrici I. fi-

lius nothus & Mathildis frater, numerosum exercitum collegerat contra Stephanum, qui & ipse ex sibi faventibus alium paravit exercitum. Commissa pugna fuit, in qua fortissime decertans Stephanus, suorum ope destitutus, captus est, & apud Lincolnium in carcere positus. Mox a sequacibus suis deferendus erat, & magna rerum vicissitudo in Anglia instabat, quando singulari quodam & inexpectato casu res in integrum restituta est. Guillelmus Yprensis, qui pro Stephano stabat, Robertum aggressus, ipsum cepit. Hinc commutatione facta, uterque libertatem est adeptus: Stephanusque bellum redintegravit adversus Mathildem, Gaufridum & Henricum.

ANN. 1139.
& 1140.

Dum hæc bella circum gererentur, in pace Franci agebant, interimque Abailardi causa Episcopos & Clerum distinebat. Brito ille Philosophus in Universitate Parisiensi, ingenio multum valebat, sed meditando sublimitate, incertus sæpe vagabatur. Accusatus vero fuit, quod errores Pelagii, Arii & Nestorii renovaret, quodque diceret, Spiritum sanctum esse animam mundi, quæ tamen sententia posset recte intelligi & interpretari. Hinc rumor magnus in Galliis. J. Ius est Abailardus in Concilium Senonense venire: doctrinæ suæ rationem redditurus. Adfuit quoque S. Bernardus ro-

S. Bern.
Epi. 91.

s'y trouva aussi. Ce formidable adversaire s'étoit déjà déclaré contre sa doctrine. Abaillard apprehendant apparemment une dispute contre un homme aussi éclairé & aussi accredité, sans entrer en lice en appella au Pape, & prit le chemin de Rome : mais craignant que le succès de cette affaire, ne lui fût pas favorable, sans poursuivre sa route, il se retira à l'Abbaye de Cluni, où il vécut sagement le reste de ses jours. Il s'est trouvé des gens qui ont prétendu que les sentimens d'Abaillard étoient orthodoxes ; mais ils ne sçavoient nier qu'il n'ait hazardé des termes & des choses même nouvelles ; ce qui est toujours du moins dangereux dans des matieres si délicates. Quoiqu'il en soit, Pierre Abaillard, qui a tant fait parler de lui, s'est encore rendu fameux par ses amours avec Heloïse.

1141.
Affaire
de Bour-
ges.

Une autre affaire s'éleva vers le même tems, qui dans les commencemens ne paroïssoit pas être de si grande conséquence ; mais qui eut de fâcheuses suites. L'Archevêché de Bourges étant venu à vaquer, le Clergé élut sans le consentement du Roi, Pierre de la Chastre, recommandable par sa piété & par sa doctrine. Le Roi qui apparemment pour quelque raison inconnu ne goutoit pas Pierre, fort indigné de cette élection, refusa son consentement, & empêcha qu'il ne fût installé. Innocent II. prit vivement le parti de Pierre, & malgré tout cela le Roi s'opposant toujours à sa prise de possession, & lui défendant même d'approcher de son Archevêché, le Pape l'excommunia, & jeta l'interdit sur le Roiaume. Le Roi indigné de tout ceci, tourna sa colere contre Thibaud Comte de Chartres & de Champagne, le regardant comme le protecteur de Pierre, & chroiant qu'il le traverfoit en d'autres affaires. Il se mit donc à ravager ses terres. D'autres Seigneurs qui ne l'aimoient pas, ou qui vouloient faire plaisir au Roi, se mirent aussi à faire le dégât dans son pays.

Le Roi
Louis ex-
commu-
nié.

C'étoit ce même Thibaud qui avoit fait tant de peine à Louis le Gros, & qui n'avoit plus alors les secours d'Angleterre. Il s'étoit mis dans la dévotion, & faisoit largement des aumônes, frequentoit les Religieux & les personnes pieuses. Voilà pourquoi ses ennemis se moquant de lui disoient : *Ses arbalétriers sont les Moines & les dévots, qui ne peuvent le défendre.* Voiant donc ses terres exposées au pillage, il s'employa auprès du Pape pour faire lever l'excommunication, & elle fut levée en effet. Mais Innocent II. continuant toujours à soutenir Pierre de la Châtre, & le Roi s'obstinant à le persécuter, le Pape l'excommunia de nouveau.

1143.

Alors Louis qui regardoit le Comte comme la cause de tout ceci, fit le dégât

gatu Archiepiscopi Senonensis. Formidandus ille adversarius, contra Abailardi doctrinam jam sententiam dixerat. Abailardus non ausus, ut putatur, cum tanto tamque celebri viro disputare, ad summum Pontificem appellavit, & Romam iter suscepit. At exitum negotii metuens, ad Cluniacensem cœnobium se contulit, ibique in laudabili & sancto proposito ad finem usque vitæ perseveravit. Non desunt qui Abailardi doctrinam orthodoxam esse contendunt. At negare nequeunt ipsum nova quædam proculisse dicta, id quod in rebus ita sublimibus, periculosum saltem habetur. Ut ut res est, Petrus Abailardus, cujus fama ubique terrarum vagatur, ex ipsius cum Heloïsa amoribus satis superque notus est.

Negotium aliud, cujus initia non usque adeo insignia fuerunt, turbas deinde multas excitavit. Cum Bituricensis sedes vacaret, sine Regis consensu Clerus Petrum de Castro delegit, virum pietatis & doctrinæ conspicuum. Rex qui erga Petrum propensus non erat, quæ vero de causa ignoratur, rem indigne tulit, & ne ledem occuparet prohibuit. Innocentius II. Papa

Chronicon
Maurinien-
ses.

pro Petro stabat. Cumque nihilominus Rex insisteret Petroque coereret, ita ut ne quidem Bituricas accedere possent, summus Pontifex & Regem & Regnum religionis sacris interdixit. Itatus Rex in Theobaldum Carnotensem & Campaniensem Comitem, quem Petro favere, & sibi infestum esse putabat, arma convertit, agros terraque illius devastavit; ceterique Primores Regni, Theobaldo infensi, ut Regi placerent, agros ejus depopulari sinit.

Is ipse Theobaldus erat qui Ludovico Crasso bellum intulerat, quique tunc Anglorum ope non fruebatur. Ad pietatis ille demum officia se contulerat, inopibus sua largiter erogabat, atque Monachos pioque viros frequentans, hoc dictorio ab inimicis irridebatur: *Ejus basilicarii, inquebant, sunt Monachi & conversi, qui non possunt illum tueri.* Ut vidit ergo suas devastari regiones, ab Innocentio impetravit ut fulmina sua averteret. Sed ut Petro favere non cessabat Innocentius, ita illum a sede sua abigere non desistebat Ludovicus. Quapropter summus Pontifex fulmina sua denuo intonat. Ludovicus in Theobaldum rursus fœvit ut mali aucto-

Duchêne
t. 4. p. 420.

dans ses terres avec plus de violence qu'auparavant. Ses troupes prirent Vitri, & mirent le feu à l'Eglise, qui fut toute brûlée. Il perit là plus de treize cent personnes. Le Roi qui malgré son indignation contre Thibaud, avoit toujours la conscience tendre, fut si vivement touché de ce malheur, qu'il en pleura. Il ne s'opposa plus à la reception de Pierre de la Châtre. Il fit sa paix avec le Comte, & pensa serieusement à expier le crime de ce massacre, dont il ne pouvoit se consoler. 1144

Il avoit déjà fait vœu de faire un voiage en la Terre-sainte. Esperant donc d'obtenir par cette bonne œuvre la remission de ses pechez, & sur tout du massacre de Vitri, il résolut de se croiser. Les nouvelles du mauvais état des affaires des Chrétiens en ces pays-là furent encore un aiguillon pour accélérer la croisade. Sanguin Soudan d'Assyrie avoit pris la ville d'Edesse, qui étoit alors comme un rampart du Roiaume de Jerusalem. Après sa mort les Chrétiens l'avoient reprise, mais ils en avoient été chassés par Noradin, le plus brave Prince qu'on eût encore vû parmi ces infidèles, qui menaçoit ce Roiaume d'une entière désolation. A ces nouvelles on consulta S. Bernard, l'oracle de son tems. Il ne voulut rien décider là-dessus, qu'on n'eût eu l'avis du Pape Eugene III. qui lui donna ordre de prêcher cette croisade. 1145.

Il se fit pour cela une grande assemblée à Vezelai, & le bourg ne suffisant pas pour contenir le grand nombre de gens qui s'y trouva, on fut obligé de la tenir à la campagne. S. Bernard avec son éloquence & sa vivacité ordinaire exhorta toute l'assemblée à prendre la croix pour aller défendre la Terre sainte & la cause de Dieu. Il anima tellement tous les assistans, que chacun voulut être de la partie. Le Roi Louis prit la croix, & sa femme Alienor aussi. Il fut suivi d'un très-grand nombre de Seigneurs. Plusieurs Evêques & Abbez la prirent de même. En ces reme-là les Ecclesiastiques ne faisoient point difficulté de prendre les armes contre les Infidèles. 1145.

Tandis qu'on faisoit en France ces préparatifs, l'Empereur Conrad animé du même zele, tint une assemblée à Spire, pour porter les Allemans à aller secourir les Chrétiens. Il eut le même succès que le Roi Louis, fit une puissante armée de cent mille hommes, & se mit en marche pour Constantinople. Le Roi Louis fut obligé de retarder un peu son voiage pour recevoir Eugene III. qui aiant été chassé par les Romains, se refugioit en France, asyle ordinaire des Papes. Après lui

rem, agros & villas devastat, acrius Comitum impetit, copias ejus Vitriacum capiunt, Ecclesiam incendunt, ubi puberes, impuberes ad mille trecentos perierunt. Rex vero, etsi Comitum insensus, ut erat ad clementiam pietatemque pronus, de hujusmodi excidio, ita animo fractus est, ut in lachrymas erumperet. Non ultra Petro de Castro obstitit, quominus ille sedem suam occuparet: pacem cum Theobaldo fecit: ac deinceps in expiando caesorum tot hominum scelere totus incubuit, neque aliam consolandi sui viam admittitbat.

Jam sese voto obstrinxerat ad expeditionem in terram sanctam suscipiendam. Stimulos addebant peccata cetera, praecipueque Vitriaca caedes; quae omnia ut ablueret, crucem pro more accipere decrevit. Res Christianorum in regione illa labefacta erat; qua re profectio urgebatur. Sanguinus Assyriae Sultanus Edessam ceperat: quae urbs cum munimentum erat Regni Jerusalem. Sanguino mortuo Christiani urbem recuperaverant. Verum inde postea expulsi fuerant à Noradino strenuissimo omnium qui haecenus fuerant infidelium Principum, qui Regno Jerusalemitano extremam perniciem minitari videbatur. Consultit S. Ber-

nardus, qui oraculum illius avi habebatur. Nihil ille inconsulto Eugenio III. Papa decernere voluit. Eugenius vero jubet Bernardum ad expeditionem illam Christianos concitare.

Ea de causa conventus ingens Vezeliaci celebratur. Quia vero non poterat locus ille tantum capere cœtum, in aperto campo deliberatur, Bernardus ad expeditionem hujusmodi & crucem assumendam omnes concitat; animosque singulorum ita incendit, ut universi crucem accipere vellent. Princeps assumendi fuit ipse Rex Ludovicus cum Alienore uxore. Sequuti sunt innumeri Principes, Primores, Episcopi, Abbates. Illo quippe tempore Ecclesiastici omnes arma contra infideles gestare solebant.

Dum in Gallia tantus ille apparatus fieret, Imperator Conradus eodem incensus studio Spira cœtum habuit, ut Germanos ad opem Christianis ferendam concitaret. Eodem quo Ludovicus exitu suos ad hoc suscipiendum bellum incendit, & collectis centum mille armatis viris versus Constantinopolin movit. Ludovicus vero Rex profectioem differre coactus est, adveniente in Gallias Eugenio III. Papa, qui a Romanis pulsus ad Francos, pro more Romanorum Pontificum

Affaires de la Terre-sainte.

Assemblée du Vezelai.

Le Roi Louis se croise pour la guerre sainte.

L'Empereur Conrad aussi.

1147.

Idem.

avoir rendu ses devoirs, il laissa la Regence du Roiaume à Suger Abbé de S. Denis, Ministre sage & fidèle, qui devoit être assisté par Raoul de Vermandois, un des principaux Officiers de la Couronne, qui s'étoit signalé dans les guerres précédentes; & après avoir entendu la Messe à S. Denis la seconde semaine après la Pentecôte, il prit le bâton de pelerin & l'oriflamme, & se mit en marche par l'Allemagne.

Conrad
trahi par
les Grecs.

L'Empereur Conrad avoit pris les devans avec son armée, non-seulement parcequ'il se trouva plutôt prêt, mais aussi de concert avec le Roi Louis. Ces deux Princes ne jugerent point à propos que leurs armées allassent ensemble, de peur que les deux nations, dont l'humeur & les manieres étoient fort différentes, ne prissent querelle entr'elles, & qu'il ne se trouvât pas assez de vivres & de fourrages pour tant de gens. L'armée du Roi Louis étoit de beaucoup plus nombreuse que celle de Conrad. Il avoit presque autant de cavalerie que lui; mais son infanterie, dir l'Historien, *couvrit la face de la terre*. Conrad arriva à Constantinople, & fut bien reçu en apparence par l'Empereur Manuel, qui cependant prenoit des mesures pour le faire perir avec son armée. Conrad lui demanda des guides pour le conduire par des pays où il pût trouver des vivres & des fourrages. Ces guides instruits par Manuel, le menerent dans des détroits & des défilez, où les Turcs pouvoient aisément défaire son armée & la tailler en pieces. Quand ils les eurent engagez dans ces mauvais pas, ils s'ensuirent la nuit. Se trouvant ainsi sans guide & sans nulle connoissance du pays, ils ne faisoient s'ils devoient avancer, ou retourner sur leurs pas. Sur ces entrefaites les Turcs les virent attaquer montez sur des chevaux frais, & armez à la legere; ils leur tiroient des fleches, & puis ils faisoient volte face à la maniere des Parthes. La cavalerie Allemande armée pesamment les poursuivoit: les chevaux dessechez de la faim pouvoient à peine aller; & quand ils faisoient retraite, les Turcs fondaient sur ces pauvres cavaliers, les perçoient de leurs épées, ou les affommoient à coups de massues. Ils continuerent long-tems cet exercice sans presque aucune perte de leur part, & firent un grand carnage; en sorte que de cette grande armée à peine s'en sauva-t-il la dixième partie, qui se retira avec l'Empereur Conrad du côté de Nicée.

1148.

Le Roi Louis passa par la Hongrie, où le Roi Geila le reçut avec toute l'humanité possible, & lui fournit abondamment des vivres pour son armée. Il arriva

Griffa Lu-
dov. 111.
64.

confugit. Quem postquam cum debito exceperat honore Ludovicus, Regnum Sugerio S. Dionysii Abbati gubernandum reliquit, ministro fidelissimo ac prudenti: cui adjunxit Radulfum Viromandensem, inter ministros Regios principem. In bellis precedentibus clarum. Postquam vero secunda post Pentecosten hebdomada in Ecclesia sancti Dionysii sacris interfuerat, *baculum peregrinationis* deinde vexillum suscepit, in Germaniamque movit.

Conradus Imperator jam profectus cum exercitu erat; non modo quia prior ad expeditionem paratus fuerat; sed etiam ex amborum Principum consilio, ne inter nationes & genio & moribus diversas coarctentur dissidia, neve binis tam numerosis una coactis exercitibus amona & pabula deficerent. Ludovici porro exercitus longe numerosior erat exercitu Conradi. Equitatus utriusque pene par numero erat; sed Ludovici pedites *superficiem terra tegere videbantur*. Conradus Constantinopolim pervenit, & ab Imperatore Manuele honorifice & cum simulato amicitiae affectu susceptus est, dum clam illi perniciem pararet. Duces itineris ab

illo Conradus petiit & impetravit, qui se suumque exercitum peregriones & loca ducerent ubi ciborum & pabuli copia esset. Duces porro illi, Manuele jubente, in angusta & devia loca Germanos duxerunt, ubi facile poterant a Turcis deleri: tuncque illi noctu aufugere. Germani ducibus defuit, an ulterius procedendum, an recedendum esset ignorabant. Hoc in statu positos Turci adorti sunt, equis vechi vegetis, nec defatigatis, ac levi armatura instructi. Hi illos telis & sagittis impetebant, & more Parthorum terga dantes fugiebant. Germanorum vero equi armis & ursoribus onusti, & exallidna fame macilentis, vi insequi poterant, & cum ad suos revertebantur, a Turcis velocius insequentibus perimebantur equires gladiis & clavis. Hoc diuturno exercitio Turci cum nullo fere suorum interitu magnam stragem fecerunt; ita ut ex tanto illo exercitu vix decima pars evaserit. Qui vero superstites fuerunt cum Conrado Imperatore versus Nicaeam receptum habuerunt.

Rex vero Ludovicus per Hungariam iter agens a Geila Rege perhumaniter est exceptus, qui annonam

Griffa Lu-
dov. 111.

heureusement à Constantinople, où Manuel le reçut avec de grandes démon-
strations d'amirié. La plupart des Seigneurs instruits des fourberies des Grecs, ne
s'y fioient gueres. Plusieurs, & entr'autres l'Evêque de Langres, étoient d'avis
qu'on s'établît dans la Thrace, & qu'on assiégât Constantinople. Ils disoient
qu'il falloit que le Roi se liguât avec Roger Roi de Sicile, qui étoit en guerre
avec l'Empereur des Grecs, & qui ne manqueroit pas de venir avec une flote
assiéger Constantinople par mer, tandis qu'il l'assiégeroit par terre. Mais le Roi
avoit la conscience trop tendre pour faire ainsi la guerre à des Chrétiens. Il passa
donc le Bosphore, & s'arrêta en Bithynie du côté de Nicée. Il souhaitoit d'avoir
des nouvelles de l'Empereur Conrad. Ces perfides Grecs qui l'avoient trahi, &
avoient fait périr presque toute son armée, voulant jouer le même tour à Louis,
lui vinrent dire que l'armée des Alemans étoit arrivée à Iconium, avoit barru les
Turcs, & s'étoit enrichie de leurs dépouilles : mais on fut bien-tôt détrompé.
Un bruit courut que l'armée Imperiale avoit été désaire par les Turcs ; & Frederic
Duc de Suabe, neveu de l'Empereur, qui arriva peu après, leur apprit tout le
détail de cette malheureuse expedition. L'Empereur & le Roi s'entrevirent &
s'entr'embrassèrent cordialement ; après quoi Conrad s'en alla à Constantinople.

Le Roi de l'avis des Seigneurs qui l'accompagnoient, partit avec son armée,
laissant à gauche le chemin qu'avoit tenu l'armée de Conrad. Ils arriverent au
fleuve de Meandre, & se camperent dans une belle plaine. Les Turcs campez à
l'autre bord du fleuve, tiroient des fleches aux François quand ils venoient ou
prendre de l'eau, ou abbeuver leurs chevaux. Les troupes des Croisez qui souhai-
toient fort d'en venir aux mains avec ces Infidelles, chercherent un gué, & en
trouverent enfin un, dit l'Historien, que les gens du pays ne connoissoient pas.
Malgré une grêle de fleches que les Turcs tiroient sur cette nombreuse cavalerie
qui traversoit la riviere, elle atteignit enfin le bord opposé. Toure l'armée passa,
& attaqua les Turcs, qui se défendirent d'abord très-bien, mais enfin ils plierent
& prirent la fuite. Le plus grand nombre fut taillé en pieces, d'autres furent pris
& emmenez captifs : il ne s'en sauva que fort peu. Leur camp fut pillé ; on y
trouva bien de l'or, de l'argent & de riches dépouilles.

Après cette victoire ils continuerent leur route, & par l'imprudence de Geofroi
de Rancon, ils reçurent un grand échec. Il conduisoit ce jour l'avant-garde, &

Louis dé-
fait les
Turcs.

Son ar-
riere-gar-
de taillée
en pieces.

395. &
77.

ipfi ubertim suppediavit. Pari felicitate Constantinopoli pervenit, ubi a Manuele mira benignitatis specie exceptus est. Optimatum vero Francorum pars maxima, quibus notus erat Græcorum fallax animus, dictis ejus non fidendum esse censebant. Plurimi cum Episcopo Lingonensi in Thracia consistendum & Constantinopolim obsidendam esse dicebant, Regique auctores erant, ut cum Rogero Sicilia Rege, qui tum bellum gerebat contra Manuelem, armorum societatem iniret, atque cum illo id ageret ut cum classe Constantinopolim adventaret, & in mari cingeret urbem, dum exercitus Ludovici illam undique obsideret. Verum Rex pius eo adduci non potuit ut Christianis bellum inferret. Trajecto itaque Bosphoro, in Bithynia prope Nicæam castrametatus est. Quid Conrado & exercitui ejus accidisset, edificere summopere cupiebat. Perfidi autem Græci iidem qui Conradum prodiderant, & Germanis perneciem intulerant, id ipsum officii Ludovico præstare cupientes, nunciatum venerunt, exercitum Germanorum Iconium advenisse, Turcos devicisse. Ingentique præda & opibus potiturum esse. Verum cito detecta fallacia fuit: rumor enim erat exercitum Imperatoris a Turcis casum fuisse. Fredericus vero Suaviz Dux, fra-

tris Conradi filius, redux infelicis expeditionis exitum edocuit. Imperator deinde & Rex convenere, mutuifque sese amplexibus salutarere. Conradus postea Constantinopolim concessit.

Ludovicus, suadentibus Principibus exercitus, movit, ad levam relinquens viam, quam tenebat Conradus, & ad Meandrum fluvium pervenit, in planitieque castra posuit. Turci vero ad alteram ripam positi, sagittis & telis cruce-signatos a fluvio abigebant, si quando aequatum venirent. Franci vero manus cum illis conferere summopere cupientes, vadum tandem reperere, ipsis incolis, ut narratur, ignotum. Ingressi in fluvium equites, Turcis sagittarum & relorum grandinem emittentibus, ad alteram tandem ripam pervenerunt; totusque exercitus transit, & Turcos est aggressus, qui in irio foriter steterunt; tandemque in fugam versi sunt, eorum maxima pars aut casti aut capti sunt, paucique evaserunt: castra direpta fuere, ubi multum auri, argenti & præda magna victoribus cessit.

Post hujusmodi victoriam dum pergerent, & ad ulteriora tenderent, imprudentia Gaufridi de Ranconio magnam cladem acceperunt. Primam ille aciem duce-

Ibidem.

Ibidem.

avoit ordre de s'arrêter au haut d'une montagne, où le corps de bataille & l'arrière-garde devoient venir le joindre pour y camper & y passer la nuit. L'avant-garde étant arrivée là, on apperçut une plaine agréable un peu éloignée, où l'armée pourroit camper plus commodément. Ceux qui conduisoient le corps de bataille persuaderent à Rancon d'avancer jusques-là; ce qu'il fit sans faire avertir l'arrière-garde, où étoit le Roi, de ce changement d'ordre. Cette arrière-garde qui croioit devoir s'arrêter à l'endroit marqué, alla plus lentement, & se trouva enfin fort éloignée des deux autres corps. Les Turcs qui côroioient toujours l'armée, & observoient tous ses mouvemens, profitant de l'occasion enveloperent cette arrière-garde, enforte qu'elle ne pouvoit plus joindre les deux autres corps sans se faire jour au travers de leurs escadrons. Il y avoit dans ce dernier corps beaucoup de Vivandiers, de Voituriers & d'autres, qui empêchoient ceux qui étoient en état de combarre; cependant ceux-ci se défendirent vaillamment, & firent même un grand carnage des Turcs; mais comme les ennemis avoient toujours des troupes fraîches qui relevoient les autres, après un fort long combat, les nôtres furent enfin accablés. Les Turcs en tuèrent une grande partie, & firent les autres prisonniers.

Louis
sauvé de
la mêlée.

Pat bonheur sur la fin de ce malheureux combat, quelques-uns des plus braves voient que le Roi alloit être pris ou tué comme les autres, prirent son cheval par la bride, & le conduisirent hors de la troupe sur le haut de la montagne. Cependant la nuit arriva, & le Roi voiant les feux du reste de l'armée, se rendit au camp. D'autres disent que le Roi fut investi par les Turcs qui ne le connoissoient pas, qu'il se défendit vaillamment, qu'il monta sur un arbre; & que les Turcs s'étant enfin retirés, il rejoignit son armée. Après cette malheureuse affaire, quelques-uns qui à la faveur de la nuit s'étoient sauvés par les bois, par les rochers ou dans des cavernes, vinrent joindre l'armée, qui se trouvant sans vivres, sans fourrages, & n'ayant point de guide pour la conduire, se mit en marche au hazard, ne sachant quelle route prendre: elle avança toujours, arriva enfin dans la Pamphylie, & se rendit à Attalie, ville située sur le bord de la mer.

1149.

Se rend
par mer à
Antioche.

Le Roi Louis voiant les difficultés qu'il y avoit de continuer son voyage par terre, prit le parti de s'embarquer à Attalie pour Antioche. Il auroit bien voulu faire monter sur mer toute l'armée; mais ne se trouvant pas assez de vaisseaux pour cela, il prit

bat, jussumque ipsi fuerat in montis cacumine consistere, ibique castra ponere, ut medium & extremum agmen una jungerentur, ibique totus exercitus noctem transigeret. Cum autem prima illa acies ad summitatem montis devenisset, ulterior visa planities fuit, grata atque jucunda, ubi commodius castrametari poterat exercitus. Qui vero medium agmen ducebant Ranconio suaserunt, ut ad plantiam illam pergeret. Assensit Ranconius & illud perrexit, nec monuit postremum agmen, ubi Rex erat, se ulteriorem petere locum ad castra ponenda. Postremum porro illud agmen cum se in vicino & conspicuo monte noctem transacturum esse putaret, lentiore gradu incedebat, quo factum, ut priora duo agmina a postremo illo separata, longe ulterius procederent ad remotiorem illum castrorum locum. Turci qui exercitum Christianorum observabant, occasione rei bene gerendae captantes, ubi viderunt postremam aciem a duabus ceteris longe distitam, ipsam undique cinxerunt; ita ut non nisi in equitatum suum vi penetrando possent cetera agmina procul posita adire. In hoc autem postremo agmine multi calones inter seque homines armatis impedimento erant: hi tamen strepente hostem propulsabant, & magnam

Turcorum stragem ediderunt. Verum quia novi recentisque semper accedebant, post diuturnam pugnam Franci tandem caesi captivi sunt.

Feliciter accidit ut in fine praelii quidam viri fortissimi videntes futurum esse, ut Rex ipse vel caperetur vel occideretur, ipsum equo vectum per medios hostes ad montis cacumen adducerent. Deinde quae adveniente nocte, cum videret Ludovicus ignes in Francorum castris accensos, illo tandem se contulit. Narrant alii Regem a Turcis cinctum, strenue pugnavisse, neque a Turcis agnatum fuisse: deinde in arborem conscendisse, cumque Turci recessissent, exercitum suum petivisset. Post illam cladem, non pauci qui favente nocte vel in silvas, vel in rupes aut cavernas se receperant, ad exercitum venerunt. Tunc vero Franci annonam, pabulo & duce carentes, quo fors ferebat iter susceperunt, & progressi in Pamphyliam venerunt, & Attaliam tandem maritimam urbem se contulerunt.

Cernens Ludovicus quanti periculi, quante difficultatis esset terrestri itinere Antiochiam pervenire, conductis navibus se mare commisit. Exercitum vero totum secum abducere summe cupiebat. Sed cum non tantus esset navium numerus, ut totam gentem capere

Idem:
Fuit
Tyr. c. 20

avec lui les Barons, les Nobles & l'élite de son armée, & fit voile vers Antioche. Les troupes qu'il laissa là périrent presque toutes par divers accidens & en différentes rencontres. Raimond Prince d'Antioche, frere de Guillaume Duc d'Aquitaine, & oncle de la Reine Alienor, à la nouvelle de la venue du Roi Louis, fut rempli de joye : il esperoit qu'avec l'aide de ce Prince, il pourroit conquerir Alep, Césarée & d'autres places. Il le reçut avec tout l'accueil imaginable & lui & ses Barons. Il leur fit à tous des presens, & tâchoit de les gagner par toutes sortes de voyes. Il en fit enfin la proposition au Roi, qui du conseil de ses Barons lui répondit, qu'ayant fait vœu d'aller à Jerusalem pour la défendre, & qu'ayant perdu dans sa route beaucoup de gens, il étoit bien juste qu'il employât le peu qu'il lui restoit de troupes pour accomplir son vœu. Raimond indigné de cette réponse, & déchu de ses esperances, machina contre le Roi, & chercha autant à lui nuire, qu'il cherchoit ci-devant à lui faire plaisir. Il inspira à Alienor sa nièce du mépris pour le Roi son mari, & la porta à le quitter. Elle qui étoit d'ailleurs soupçonnée de galanterie & d'infidélité, suivit les mauvaises impressions que lui donna son oncle. Le Roi averti de tout ceci, partit de nuit d'Antioche avec tous ses gens & Alienor sa femme : d'autres disent qu'il la fit conduire à Jerusalem avant son départ d'Antioche. Louis avec ses troupes prit donc le chemin de Jerusalem, où étoit déjà arrivé l'Empereur Conrad avec les restes de son armée, conduit à la Terre-sainte de Constantinople sur les navires de l'Empereur Manuel. Alphonse Comte de Toulouse s'étoit aussi croisé pour cette guerre sainte, & avoit débarqué à S. Jean d'Acre ; mais s'étant mis en chemin pour Jerusalem, il fut empoisonné par on ne sçait qui, & mourut au grand regret du Roi Baudouin.

Louis arriva ensuite à la sainte Cité. Le Roi Baudouin envoya au devant de lui le Patriarche Foucher, & le reçut avec toutes les démonstrations possibles d'amitié. Tant de gens rassembles faisoient une armée considerable, & capable de quelque grande entreprise. On délibéra sur ce qu'il y avoit à faire, & la résolution fut prise d'assiéger Damas. La ville étoit alors occupée par les Turcs, & une des plus considerables de la Syrie, située, comme on fait, au delà du Mont Liban par rapport à Jerusalem. Les Princes convinrent entr'eux qu'on marcheroit en cet ordre : Baudouin & ses troupes, qui connoissoient mieux le pays, faisoient l'avant-garde ; le Roi Louis avec les François, le corps

Arrive à
Jerusalem.

possēt, principes tantum, nobiles & selectos secum assumpt, & Antiochiam perit. Que relicta Attalia sunt copia fere omnes variis casibus perire. Raimundus Antiochie Princeps, frater Guillelmi Aquitanie Ducis, & Alienoris Reginae patruus, ut comperit advenire Ludovicum Regem, lætus & gaudio plenus ipsi obviam venit, & magnifice Regem Primorelque excepit, munera multa contulit, illorum gratiam captans. Sperabat enim Regis & Francorum opera, posse se Alep, Cesaræam aliasque urbes capere. Rem vero tandem Regi proposuit, qui de consilio Primorum respondit, se ad Jerosolymam ab Infidelibus defendendam voto obstrictum esse, & cum majorem partem exercitus in via amisisset, æquum esse ut cum iis, qui sibi supererant, votum suum impleteret.

Iidem.

Repuliam indigne tulit Raimundus, speque lapsus, contra Regem Ludovicum, cujus gratiam prius captabat, machinari cepit, Alienorem Reginam fratris sui filiam eo suasionem sua deduxit, ut Regem conjungem despiceret. Illa cujus jam pudicitia gravi suspitione laborabat, patruo libenter aures præbuit. Hiis

comperitis Rex cum agmine toto & Alienore uxore Antiochia profectus est. Narant alii ipsum ante profectum suum Alienorem Antiochiam misisse. Cum copiis ergo suis Ludovicus Jerosolymam profectus est, quo jam pervenerat Conradus Imperator cum exercitus sui reliquiis, illò Constantinopoli navibus Manuelis advectus. Alphonseus etiam Comes Tolosanus pro sacro bello crucem acceperat, & cum ad sanctum Joannem Acconensem appulisset, dum Jerosolymam iter ageret, ab nescio quo improbo veneno sublatu est, nec sine magno Balduini Regis dolore.

Ludovico Jerosolymam advenienti obviam misit Balduinus Fulcherium Patriarcham, Regemque cum grandi lætitiæ amicitiaque significatione recepit. Tot una coactæ gentes grandem constituebant exercitum. De quadam expeditione suscipienda deliberatum est ; & cum ad Damascum, ultra Libanum sitæ urbis, obsidionem omnes inclinarent, ex Principum consilio hoc ordine movit exercitus. Balduinus Rex & sui, utpote locorum peritiores, primum agmen constituebant ; Ludovicus & Franci mediam aciem ;

Iidem.

de bataille ; l'Empereur Conrad & les Allemans , l'arrière-garde.

Les Croi-
sez affic-
gent Da-
mas.

Arrivez devant Damas , ils déliberèrent de quel côté ils attaqueroient la place. Il sur résolu que ce seroit du côté des jardins. Ce côté étoit pourtant le plus difficile : ces jardins entourés de murailles défendus d'un grand nombre de tours bien munies , & gardées par les Turcs , pouvoient retenir long-tems l'armée ; mais aussi ces tours étant une fois prises , la place qui n'avoit pas d'autres fortifications de ce côté-là , ne pouvoit plus tenir. Les Turcs se défendirent d'abord si vaillamment dans ces tours , que la plupart des Princes se repentoient d'avoir fait l'attaque de ce côté-là. Ce que voient le Roi Baudouin , il fit donner l'assaut à une partie de ces murs & de ces tours , en emporta quelques-unes , fit passer au fil de l'épée une partie des Turcs , qui s'y trouvaient , & les autres furent mis dans les liens. Cela étonna tellement ces Infidèles , qu'ils abandonnerent une bonne partie des jardins & des tours. Les Croisez s'en faaisirent , & ferroient en suite la place de plus près.

Cette difficulté étant levée , il y en eut une autre. Les Turcs avoient placé leurs meilleures troupes sur le bord du fleuve , où les Croisez venoient abreuver leurs chevaux , & prendre de l'eau pour leur usage. Le Roi Baudouin les attaqua : le combat fut rude ; les Turcs se défendoient bien : alors l'Empereur Conrad avec sa troupe s'avança contre les Turcs , donna sur eux avec vigueur ; & déchargea un si furieux coup de sabre sur un d'entr'eux , qu'il lui coupa la tête & l'épaule droite , qui tombèrent à terre : ce qui effraya tellement les autres , qu'ils prirent la fuite.

Les choses étoient en bon train , on avoit lieu d'espérer un succès favorable ; il fallut que la trahison s'en mêlât pour faire échouer l'entreprise. Les Turcs voient que la place alloit être prise , si l'on continuoit l'attaque du côté des jardins & du fleuve , firent tenter sous main quelques Batons Syriens , en leur promettant de grosses sommes d'or & d'argent , s'ils pouvoient persuader aux Princes Chrétiens d'abandonner leur attaque du côté des jardins & de la rivière , & d'aller battre la place du côté de l'orient & du midi. Ils les trouverent disposés à tout faire pour de l'argent , & leur inspirèrent de représenter à Baudouin l'impossibilité de prendre la ville par le côté des jardins & de la rivière , où les Turcs avoient fait des préparatifs pour la défense , qui paroissoient insurmontables. Cependant les Turcs étoient si pressés de ce côté-là , qu'ils se préparoient déjà & faisoient leurs paquets pour s'enfuir de la ville avec leurs femmes & leurs enfans :

Sont tra-
his par les
Barons
Syriens.

Conradus cum Germanis postremum agmen.

Tidem.

Cum ad urbis conspectum perventum esset , consilium initum est , qua ex parte moenia & propugnacula impetenda essent ; unoque omnium consensu , illud urbis latus machinis , telis & armis oppugnatur , in quo horti & pomaria muris conjuncta erant ; quod tamen latus aditu difficilium videbatur : singuli namque horti muris , fossis & turribus cincti erant , Turcis hortos singulos magno numero propugnantis. Attamen , illis expugnatis hortis , nulla supererant in hoc urbis latere munimenta , quæ postèr ulteriorem ferre obsidionem. Turci vero sub initium fortissime propugnabant hortos atque turres ; ita ut multos jam ex Principibus penetreret cepta hoc in latere oppugnationis. Id advertens Balduinus , muros turresque hujusmodi validius impugnari jussit , aliquot turres cepit. Turcos ibi comprehensos partim cædi , partim vinciri jussit. Qua re perterriti Barbari a maxima turrium hortorumque parte recessere , quam occupavit Christianus exercitus , ac deinde urbem arctius obsedit.

Ibid.

Hoc superato obice , aliud supererat. Ad oram al-

teram fluminis Turcorum fortissimi stabant , qui telis & sagittis Christianos aequatum venientes abigerent. Illos adortus est Balduinus , strenue pugnabant Barbari. Tuncque Conradus Imperator & Germani expostrema acie in primam erumpentes , Turcos aggressi sunt : ipseque Conradus unum tam valide gladio impetit , ut uno ictu caput ipsi & humerum amputaret : qua re perterriti ceteri terga dederunt.

Felicissime obsidio pergebat ; sperandumque erat ut brevi urbs in Christianorum potestatem caderet. Proditione opus fuit ut bene cepta labefactarentur. Turci cum cernerent mox capiendam urbem esse , si ex hortorum latere obsidio continuaretur , aliquot Syros *Barones* , oblata auri argentique vi magna , ad officia sibi præstanda allexerunt. Hi Turcis instigantibus , Balduino suasèrunt , non posse urbem ex parte hortorum illa capi , ubi Barbari propugnacula multa apparaverant ; meliusque processuram esse obsidionem , si a meridionali orientali parte urbs impeteretur. Et tamen Turci ex priore illa parte oppugnati eo necessitate devenerant ut fugam pararent cum uxoribus , parvulis &

car Damas dont l'enceinte étoit fort grande , n'étoit investi que d'un côté. Les traîtres ne manquèrent pas d'aller faire cette proposition aux Princes qui donnerent dans le panneau , changerent leur attaque , abandonnerent les jardins & les tours qui les défendoient , & allerent se poster du côté de l'orient & du midi. Cependant les Turcs se faisoient des jardins , reparerent les tours & les fortifications , & les mirent en meilleur état qu'avant le siege.

Dès que les Princes furent postez du côté de l'orient , ils s'apperçurent bien-tôt de la fraude. C'étoit un terrain sec & sterile , où il n'y avoit point de fourrages pour les chevaux. Ils s'étoient éloignez de la riviere , & ne pouvoient abreuver leurs chevaux comme auparavant ; les vivres ne venoient dans le camp qu'avec grande difficulté , de sorte que la famine y fut bien-tôt ; d'ailleurs la place étoit plus forte de ce côté-là que de celui qu'ils avoient quitté. Ils ne pouvoient plus revenir à leur premier poste , les Turcs aiant mieux fortifié leurs jardins , qu'ils n'étoient lorsqu'ils eurent tant de peine à s'en rendre maîtres. Il fallut donc lever honteusement le siege , tant par la trahison de ces Barons , que par la malhabileté des Princes , & fut tout de Baudouin , si mal instruit du fort & du foible d'une place qui étoit à la frontiere de son Roiaume. Pour réparer cette honte on proposa d'aller assieger Afcalon : quelques-uns étoient de ce sentiment ; mais la plupart dirent qu'il n'étoit pas de la prudence d'aller s'exposer une seconde fois à être trahis par ceux-là même pour l'avantage desquels on combattoit.

Leventle
siege.

L'Empereur Conrad & le Roi Louis prirent donc le parti de s'en retourner. Ce dernier en faisant voile rencontra la flote des Grecs , qui vouloient le prendre & l'amener à l'Empereur Manuel. Mais la flote du Roi de Sicile , commandée par le General Gregoire , arriva fort à propos. Le Roi s'en revint en France : ainsi finit cette malheureuse expedition.

Retour
de Louis
en Fran-
ce.

Louis à son retour trouva les affaires de la Normandie en une situation qui ne lui fit pas plaisir. Il avoit donné l'investiture du Duché de Normandie à Eustache fils d'Etienne Roi d'Angleterre. Henri fils de Gefroi Duc d'Anjou , & de Mathilde , prétendant que ce Duché lui appartenoit , y étoit entré avec une grande armée pour le revendiquer. Le Roi marcha avec ses troupes & celles d'Eustache , & s'avança jusques à Arques. Le jeune Henri vint à sa rencontre avec une armée de Normans , d'Angevins & de Bretons , tout disposé à lui donner bataille ; mais les plus sages de son Conseil l'en détournèrent. Sur ces entre-

1150.
Guerre
en Nor-
mandie.

sarcinis ; Damasci quippe mœnia tanta erant amplitudine , ut ab una tantum parte obsiderentur , neque urbem totam cingerent Cruce-signati. Proditores igitur Principibus mutanda obsidionis auctores fuerunt. Impudentique illi dimissis hortis & turribus , ad meridionales orientalesque partes concesserunt. Turci vero hortos recuperarunt , turres restauraverunt , fossaque & omnia accuratius munierunt.

Idem.

Cum Principes orientalem illam partem occupassent , fraudem cito senserunt. Aeridum sterileque solum nihil pabuli suppeditare poterat. Procul erat flumen , nec commodè ad potum duci equi valebant : annonæ castra adire vix poterat. Brevi itaque Cruce-signatos famés invasit. Illa pars murorum firmior erat quam altera : præca castrarepetere ne cogitare quidem licebat. Turci enim munitiores hortos fecerant , quam pridem erant cum a Cruce-signatis cum tanto labore occupati fuissent. Turpiter ergo obsidio soluta est , tam proditione Baronum , quam Principum imprudentia , præsertimque Balduini , qui finitimæ sibi urbis situm & statum usque adeo ignorabat. Quidam , ut tot fortium hominum pudori consulerent , Afcalonem obsideri vole-

bant. Alii autem numero plures dixerunt , non prudentium esse secundo fraudem experiri eorum , pro quibus pugnabatur.

Conradus itaque professionem paravit. Ludovicus , concessit navi , in Græcorum classem incidit. Qui clausi præerant , Regem comprehendere , & captivum Imperatori Manueli adducere in animo habebant. Verum opportunissime Regis Siciliae clausi duce Gregorio advenit , Ludovicumque liberavit , qui in Franciam rediit. Hic finis fuit infelicissimæ expeditionis.

Duché de
Normandie.
t. 4. p. 439.

Redux Ludovicus ingratum spectaculum in Normannia habuit. Eustachium Stephani Regis Angliæ filium , Ducem Normanniae constitutum ad dominium ipse admiserat. Henricus vero Goffridi Andegavenensis & Mathildis filius , Ducatum illum ad se pertinere contendebat , & cum grandi exercitu Normanniam invaserat. Movit Rex cum suis & Eustachii copiis , & ad Archas usque pervenit. Occurrit ipsi Henricus cum exercitu Normannorum , Andegavenensium & Britonum , pugnam commissurus ; sed qui prudentiores in cætu consilii sui erant , ipsum a tali proposito avertunt. Interea vero Rex in agritudinem incidit : tunc-

Chronie.
Norman.
ad ann.
1150.

faites le Roi étant tombé malade, on s'entremet de côté & d'autre pour faire premierement des treves, & ensuite un accommodement, selon lequel le Roi reçut hommage du jeune Henri pour le Duché de Normandie. Henri en reconnoissance ceda au Roi le Vexin Norman, qui comprenoit Gisors & quelques autres petites villes. Les Historiens ne sont pas tout-à-fait d'accord ni pour le tems ni pour les faits. Cette année moururent l'Abbé Suger, & Geoffroi Comte d'Anjou, qui laissa trois fils, Henri Duc de Normandie, Geoffroi & Guillaume.

1151.

Louis re-
pudie A-
lienor,
qui épou-
se Henri.

L'année suivante fut remarquable par le décès de Thibaud Comte de Champagne, qui avoit causé tant de mouvemens dans le Roiaume sous Louis le Gros. Le Roi Louis étoit toujours en dissension avec Alienor sa femme; il croioit d'ailleurs ce mariage illegitime à raison de parenté. Il fit donc une assemblée d'Evêques à Beaugenci, où le mariage fut déclaré nul, & la séparation fut faite. Alienor fut fort recherchée, mais elle se détermina en faveur d'Henri Duc de Normandie qui l'épousa. Le Roi fut très-fâché de ce mariage: il voioit par-là deux filles, qu'il avoit eues d'Alienor, exclues de la succession de l'Aquaine; & un Prince qui lui étoit déjà formidable, aggrandi par l'acquisition d'une grande Province. Il assembla donc ses troupes, les joignit à celles d'Eustache fils d'Etienne Roi d'Angleterre, de Robert Comte du Perche, & de Geoffroi frere de Henri, soit mécontent de son aîné: Geoffroi marcha vers l'Anjou pour le reduire sous sa puissance. Le Roi avec son armée entra en Normandie, & alla assiéger

Guerren
Norman-
dic.

Neuf-marché. Henri étoit alors à Barfieu sur le point de passer en Angleterre. A la nouvelle de ce siege il revint sur ses pas, ramassa une bonne armée, & vint pour secourir Neuf-marché. Avant qu'il arrivât, la place s'étoit rendue. Comme les affaires d'Angleterre & d'Anjou lui renoient au cœur, il demanda treves au Roi, qui les lui accorda. Jamais treves ne furent données plus mal-à-propos; c'étoit donner du repos à son ennemi de se tirer d'embaras, pour venir ensuite lui faire la guerre avec plus d'avantage. Après ces treves le Roi prit Vernon, qui soutint un siege de quinze jours.

1152.

La mort d'Eustache fils d'Etienne Roi d'Angleterre apporta un grand changement dans les affaires. Etienne n'avoit point d'autre fils pour lui succéder. Henri Duc de Normandie étoit son proche parent. Il s'accorda avec lui qu'il le laisseroit jouir du Roiaume d'Angleterre pendant sa vie, & il le déclara son successeur; après quoi Henri fit sa paix avec le Roi Louis, qui lui rendit Neuf-marché

1153.

que de induciis, posteaque de pace actum est. Rex ab Henrico pro Normannia hominum accepit. Henricus grati animi causa Vellocales Normannorum & Gisorsium ipsi concessit. Scriptores vero circa tempora & res ipsas non omnino consentiunt. Hoc anno obiit Sugerius Abbas, & Goffridus Andegavensis Comes, qui tres filios reliquit, Henricum Normanniae Ducem, Goffridum & Guillelmum. Anno sequenti vitam clausit Theobaldus Campaniae Comes, qui Ludovico Crasso regnante tot motus in Regno Francorum concitaverat.

Chronica
Norm.

Regem inter & Alienorem uxorem gravis semper dissensio erat. Aliunde vero ipse connubium consanguinitatis causa illegitimum esse putabat. Quapropter Baugentiacum Episcopus congregari iussit, ubi matrimonium nullum esse declaratur, & separantur conjuges. Alienor a multis exquisita est, atque Henrico Normanniae Duci nupsit: quae res Ludovico Regi admodum displicuit. Videbat enim filias duas, quas ex Alienore suscepit, ex Aquitaniae successione excidere: atque Henricum, qui iam sibi a nimia potentia formidolosus erat, Aquitaniae viribus auctum. Exercitum ergo collegit, copiasque Eustachii Stephani Regis filii, Roberti Petri-

centis Comitibus, & Goffridi Henrici fratris, sed ipsi admodum insensu, cum suis junxit. Goffridus vero ad Andegavenses profectus est, ut illos sibi subiceret. Rex cum exercitu in Normanniam ingressus Novum-Mercatum obsedit. Henricus tunc Barbestuvium erat, & in Angliam profectioem parabat. His vero auditis regressus, exercitum collegit ut Novo-Mercato opem ferret. Sed antequam adveniret, obsessi deditionem fecerant. Cum autem Angliae & Andegavensium negotiis distineretur Henricus, inducias petiit & impetravit: quae induciae inconsulto factae videntur; tempus namque dabatur hosti, ut alia simul ingruentia negotia componeret, & liber postea hostem unicum aggrediretur. Post haec inducias Rex Vernonem cepit, quod oppidum per quindecim dies obsederat.

Eustachii filii Stephani Regis Angliae obitus rerum faciem omnino mutavit. Non alius Stephano supererat filius, qui sibi succederet. Henricus Dux Normanniae cognatus ipsi erat: quapropter conventum inter illos est, ut Stephanus dum viveret regnum teneret, & sibi successorem declararet Henricum, qui postea pacem cum Ludovico Rege fecit, ea conditione, quod Rex ipsi

Chronica
Norm.

& Vernon , à condition qu'Henri lui donneroit pour les frais faits à prendre ces places , deux mille marcs d'argent. Ce qui fut executé.

Cette même année le Roi Louis épouſa Conſtance fille d'Alfonſe VII. Roi de Caſtille. Ce mariage fut fait à Orléans , où elle fut ſacrée par les mains d'Hugues Archevêque de Sens. Vers ce même tems Gefroi Comte de Gien , inſulté ſouvent par le Comte de Nevers , ne ſe ſentant pas aſſez fort pour lui réſiſter , voulut engager Etienne de Sancerre à le défendre en lui donnant ſa fille en mariage , & le Comté de Gien en dot , malgré l'oppoſition que ſon fils Hervé y mettoit. Hervé alla ſe plaindre au Roi Louis , qui ne pouvant ſouffrir cette injuſtice , marcha avec une armée , alla aſſieger le château de Gien , où Etienne de Sancerre avoit mis garniſon , le prit & le rendit à Hervé.

1154.
Louis
épouſe
Conſtan-
ce de Caſ-
tille.

Le Roi Louis qui avoit eu ci-devant de grands démêlez avec Henri , penſa à traiter avec lui depuis qu'après la mort d'Etienne il eut été reconnu Roi d'Angleterre. Il s'avança juſqu'à l'Epte pour faire la paix ; & pour la rendre plus ferme , il donna en mariage à Henri fils aîné du même Roi ſa fille Marguerite , qu'il avoit eue de la Reine Conſtance ; après quoi le Roi Henri vint à Paris , & fut reçu du Roi & de la Reine avec toute la magnificence poſſible. On remarqua qu'il ne voulut jamais ſouffrir qu'on vînt en proceſſion au devant de lui , quand il entroit dans l'Egliſe , quoique le Roi & la Reine l'en priaſſent. Le Roi étant allé en pèlerinage au Mont S. Michel , Henri vint au devant de lui , & le défraya pendant tout le tems qu'il fut dans la Normandie. Vers ce tems-ci commença la grande brouillerie entre le Pape Adrien IV. & l'Empereur Frederic Barberouſſe , qui dégénéra enfin en un grand ſchiſme , comme nous verrons plus bas.

1157
Mariage
du fils
d'Henri a-
vec la fille
de Louis.

Le Roi Henri toujours attentif à ſ'aggrandir , pour faire valoir ſes prétentions ſur la ville de Toulouſe , qu'il croioit appartenir à ſa femme Alienor , fit alliance avec Raimond Comte de Barcelonne , & aſſembla une grande armée , où ſe trouva Malcolme Roi d'Ecoſſe. Il s'avança vers Toulouſe pour en faire le ſiege. Cela allarma le Roi Louis , doublement intereſſé à défendre Raimond Comte de Toulouſe , tant parce qu'il avoit épouſé ſa ſœur Conſtance , veuve du Comte Euſtache fils d'Erienne Roi d'Angleterre , que parce qu'il lui importoit beaucoup d'empêcher qu'Henri déjà trop puiffant , ne ſ'aggrandît encore. Voiant donc que ſon rival avoit déjà pris Cahors & une partie du Comté de Toulouſe ,

1158.
Henri
veut ſe
rendre
maître de
Toulou-
ſe, Louis
l'en em-
pêche.

Novum-Mercatum & Vernonem reſtitueret , ipſeque Ludovico bis mille *marcbas* argenti daret ad expenſas obſidionum ſarciendas.

Hift. Lu-
ac. VII.
p. 415.

Hoc ipſo anno Ludovicus uxorem duxit Conſtantiam Alfonſi VII. Caſtellæ Regis filiam. Nuptiæ Aureliani celebratæ ſunt , ubi Conſtantia Hugonis Senonenſis Archiepiſcopi manu Regina ſacrata fuit. Eodem circiter tempore Goſtfridus de Gie mago a comite Nivernenſi ſepe impetitus , quo non ita viribus valeret , ut eum repellere poſſet , quo Stephanum de Sancerro ſibi adſciſceret , ipſi filiam ſuam in uxorem dedit , cui dotem adſcripſit Comitatum de Gie mago , repugnante ac contradicente Herveo filio ipſius , qui ea de re apud Regem Ludovicum conqueſtus eſt. Rex injuriam ut vindicaret , cum exercitu movit , Gie magum caſtrum obſedit , ubi Stephanus de Sancerro præſidium poſuerat , captumque illud Herveo reſtituit.

Chron.
Norm.

Ludovicus qui pridem bella geſſerat cum Henrico , pacem cum illo firmate voluit , poſtquam , mortuo Stephano , Rex Angliæ promulgatus fuerat. Ad Eptum vero movit ut cum illo paciſceretur ; utque firmior pax foret , Margaritam filiam ex Conſtantia ſuſceptam , Henrico Henrici filio nuptiæ dedit. Poſteaue Henri-

cus Rex Lutetiam venit , & magnifice a Rege Reginaque ſuſceptus eſt. Obſervatum porro fuit , ipſum nunquam *in Eccleſia cum proceſſione ſuſcipi voluiſſe* , rogantibus licet Rege atque Regina. Cum porro Ludovicus Rex religionis ergo , uti ſolebat , ad montem ſancti Michaelis peregrinatus eſſet , Henricus obviam ipſi venit , & ad ſuntum neceſſaria ſuppeditavit , quamdiu in Normannia fuit. Tunc temporis cepit ingens illa inter Adrianum IV. Papam & Federicum Anobarbum Imperatorem diſcordia , quæ in pernicioſum ſchiſma degeneravit , ut paulo poſtea narrabitur.

Henricus Rex , dilatandis finibus ſuis ſemper intentus , cum putaret urbem Tolofam ad conjugem ſuam Alienorem pertinere , cum Raimundo Barcinonenſi Comite ſocietate junctus eſt , exercitumque magnum collegit ; aderat etiam Malcolmus Scotiae Rex Henrico hærens : qui Tolofam movit , ut illam obſideret. Quo comperto Ludovicus , vehementer commotus eſt , tum quia Raimundus Tolofanus Comes Conſtantiam fororem ſuam , poſt Euſtachii mortem , duxerat , tum quia metuebat ne Henricus jam potentiſſimus , nimium viribus augetur. Cum audiviſſet ergo jam Cadurcum ab ipſo captum fuiſſe , & partem Tolofani co-

Chron.
Norm.

il se rendit en cette ville, la munit, & y demeura lui-même pour la défendre. Par respect pour le Roi de France, dit un Auteur Normand, le Roi Henri ne voulut pas poursuivre sa pointe. Il paroît en effet que malgré les differens que ces deux Princes eurent souvent ensemble, Henri eut toujours beaucoup de respect pour le Roi Louis. Tandis que le Roi d'Angleterre étoit occupé de ce côté-là, Henri Evêque de Beauvais & Robert Comte de Dreux, freres du Roi Louis, firent des courtes dans la Normandie, & les Normans tâchetent de leur rendre la pareille.

1159. L'Empereur Frederic Barberouffe, jeune Prince, fier, sogueux & entreprenant, & Louis Roi de France, étant en défiance l'un de l'autre, les amis communs moiennerent une entrevue, qui se devoit faire vers la Sône. Mais le Roi craignant qu'on ne lui jouât quelque tour, ne voulut pas s'y rendre, & Frederic fort mécontent, s'en retourna en Allemagne. En cette même année mourut en couche la Reine Constance, qui fut fort regrettée; & peu de tems après le Roi pour se concilier la maison de Champagne, qui suivoit depuis long-tems le parti du Roi d'Angleterre, épousa en troisièmes nêces Alix, que les Historiens appellent Adele ou Adelaïde, fille du Comte Thibaud, dont il est si souvent fait mention dans cette Histoire.

Mort de la Reine Constance, Louis épouse Alix de Champagne.

Le Pape Adrien IV. étant mort, les Cardinaux élurent un de leur corps appellé Roland, qui fut appellé Alexandre III. Il n'y en eut que deux, qui se joignant au peuple Romain, firent un autre Pape, sous le nom de Victor. Voilà un schisme dans l'Eglise. Le Roi Louis s'en rapporta au jugement de l'Eglise Gallicane, qui prononça en faveur d'Alexandre III. Il fut ainsi reçu en France, & tous les Etats de la Chrétienté le reconnurent, hors l'Empereur, qui soutint toujours Victor. Le Pape Alexandre, qui ne pouvoit en sûreté demeurer à Rome, vint en France, où il fut tres-bien reçu par les Rois Louis & Henri. L'Empereur qui vouloit, ou faisoit semblant de vouloir terminer cette affaire, demanda un pourparler avec le Roi Louis, qui s'avança jusq' à Dijon; mais se méfiant des Allemands, il s'en revint sans rien faire. Les Historiens different beaucoup entre eux sur ce fait. Ce qui est certain, c'est que cette affaire dura encore quelques années: que Victor étant mort, Frederic fit élire un autre Pape, & continua le schisme; & qu'il fut enfin

Nouveau schisme dans l'Eglise.

1160. & 1161.

mitatus, Tolosam ipse venit, urbem munivit, ibique mansit ut oppugnantem repelleret. Henricus vero urbem obsidere noluit, *deserens honorem Francorum Regi*, inquit Normannus Scriptor. Et vero licet sæpe Henricus Ludovicum bello impeterit, ipsum tamen magna semper reverentia prosequutus deprehenditur. Dum Rex Angliæ istis in partibus ageret, Henricus Episcopus Bellovacensis, & Robertus Comes Drocentis, Ludovici Regis fratres, incursiones in Normanniam fecerunt, & Normanni par pari retulerunt.

Chron. Norm.

Fredericus Enobarbus Imperator adhuc juvenis, ferrox, ad nova suscipienda promptus, & Ludovicus Rex Francorum, qui in prociectu discordiæ erant, a communibus amicis eo deducti sunt, ut una convenirent & de concordia agerent ad Ararim fluvium. Dies indictus fuit: verum Ludovicus aliquid sinistra metuens, locum illum petere noluit; Fredericus vero indignatus recessit. Eodem circiter anno Constantia Regina filiam enixa, in partus doloribus interit, & magnum sui desiderium reliquit. Nec multo postea Rex Ludovicus, ut sibi Campaniæ Comitum familiam conciliaret, quæ a multo jam tempore partibus An-

glicanis hærebat, Adelam sive Adelaïdem, Theobaldi Comitissæ filiam, tertium duxit uxorem: cujus Theobaldi crebra mentio superius fuit.

Adriano IV. defuncto, ex cœtu suo Cardinales Rolandum delegerunt, qui Alexander III. appellatus est. Duo autem ex Cardinalibus, favente Romano populo, Victorem ad pontificiam dignitatem evertunt. Schisma ergo in Ecclesia fuit, Ludovicus, uter admitendus esset, Ecclesiæ Gallicanæ judicandum remisit, quæ Alexandrum III. rite electum fuisse declaravit. Sic in Gallia tota admittitur, a cæteris quoque Principibus pro vero Pontifice habitus est, uno excepto Imperatore, qui Urbano semper hæsit. Alexander vero, cum non posset Romæ consistere, in Franciam venit, & a Regibus Ludovico & Henrico honorifice exceptus fuit. Imperator negotium componere volens, vel se velle simulans, Ludovicum convenire & alloqui voluit. Ludovicus Divionem usque perrexit; verum Germanorum insidias metuens, re infecta rediit. Circa res gestas Scriptores inter se non consentiunt. Certum autem est negotium hoc per aliquot annos protrahum fuisse: Victore namque defuncto, Fredericus alium deligi Papam curavit, & schisma per aliquod tempus perstitit;

Griffa Ludov. VII. p. 416.

Griffa Ludov. VII. p. 426.

obligé de venir demander pardon au Pape Alexandre III. & de s'humilier profondément devant lui.

Le Roi Louis toujours attentif à reprimer l'injustice & les violences, que plusieurs Seigneurs exercoient dans leur voisinage, apprit que le Comte de Clermont, son neveu le Comte du Puy, & le Vicomte de Polignac ravageoient les pays voisins de leurs Terres, pilloient les Eglises, détrouffoient les voyageurs, opprimoient les pauvres. Les Evêques du Pui & de Clermont en vinrent porter leurs plaintes au Prince, qui marcha d'abord avec une armée. Il défit leurs troupes, prit leurs châteaux, se faisit de ces Seigneurs, les retint long-tems prisonniers, & ne les lâcha qu'en leur faisant promettre de ne plus exercer ces violences.

1162.
& 1163.
Louisre-
prime la
violence
de quel-
ques Sei-
gneurs.

Le Comte de Châlon sur Sône autre tyran, avoit une bande de Brigans, qu'on appelloit les Brabançons, dont il se servoit pour piller & ravager les terres de l'Abbaye de Cluni. Il envoya un jour toute cette troupe de scelerats pour piller l'Eglise de Cluni. Les Moines portant les Reliques, avec un grand nombre de peuple, vinrent au devant d'eux en procession pour tâcher de les appaiser. Les Brabançons se jetterent sur ces Moines & les dépoüillèrent, donnerent sur la troupe, & tuèrent plus de cinq cens personnes. La renommée d'une action si barbare vola de tous côtez, & parvint jusqu'aux oreilles du Roi, qui marcha d'abord avec une armée, assiegea & prit Châlon, le Mont S. Vincent, & tout le Comté, l'ôta à l'indigne Comte qui la tenoit auparavant, & en donna une moitié au Duc de Bourgogne, & l'autre au Comte de Nevers, fit pendre tous les Brabançons qu'il put attrapper. Un qui offroit une grosse somme d'argent pour se garentir du supplice, fut pendu comme les autres.

La Commune de Vezelai soutenuë & incitée par le Comte de Nevers, refusoit à l'Abbé de le reconnoître pour son Seigneur; & non contente de cela, elle vint à main armée assieger l'Abbé & les Moines dans leur Monastere. Ces murins les accabloient d'une nuée de fleches, & continuant le siege, ils vouloient les obliger par famine de se rendre. L'Abbé trouva moien d'en porter sa plainte au Roi, qui envoya l'Evêque de Langres au Comte pour lui ordonner de faire cesser ce tumulte, de reprimer cette bourgeoisie, & de remettre les choses au premier état. Le Comte ne faisant pas grand cas de cet ordre, le Roi marcha contre lui avec une armée. Alors voiant que l'affaire étoit serieuse, il pria l'Evêque d'Au-

La Com-
mune de
Vezelai
punie.

demumque coactus Fredericus Alexandrum supplicem adit, veniamque ab illo petiit.

Ludovicus cui summa cura erat, ne populi a primoribus opprimerentur, cum didicisset Comites Claromontanum & Podiensem ac Vicecomitem de Polignaco, in vicinis agris pradas agere, Ecclesias devastare, viatores spoliare, inopes opprimere; acedentibus etiam ad opem implorandam Podiensi & Claromontano Episcopis, cum exercitu movit, eorum copias profligavit, castra cepit; Primores etiam illos comprehendit, & sub custodia diutenuit, nec dimisit donec pollicerentur, se nunquam quidpiam simile admitturos esse.

Cabilonensis vero Comes, tyrannus alius, praedonum manum collegerat, qui Brabanciones appellabantur, eorumque opera Cluniacensis Abbatia terras depopulabatur. Aliquando autem sceleratorum turmam misit, ut Cluniacensem Ecclesiam diriperent. Monachi vero assumtis Reliquiis, cum multitudine populi obviam ipsis venire, processionum more incedentes, ut sic illos mitigarent. At Brabanciones in Monachos irruptere, ipsosque spoliaverunt; in populi turbam item impetum fecerunt, & plus quam quingentos occide-

runt. Tantæ immanitatis fama ad Regem usque volavit, qui statim cum exercitu movit, Cabilonem obsedit & cepit, montemque S. Vincentii & totum comitatum occupavit, atque indignum illum Comitem praedonem spoliavit; dimidiam vero Comitatus partem Burgundia Duci, alteramque Nivernensi Comiti dedit, Brabanciones qui capti fuerent, omnes in paribus suspendi iussit. Ex ipsis quidam pro vita impetranda magnam argenti summam offerebat: at suspensus perierit.

Vizeliacenses oppidani concitante Nivernensi Comite nolabant Abbatem ut dominum suum agnoscerent; imo etiam Abbatem & Monachos in Monasterio obsidentes, sagittarum nubem in illos immittebant, obsidioneque diuturna illos ad deditionem fame compellere fatagebant. Amicorum opera Abbas Regis justitiam imploravit, qui Lingonensem Episcopum ad Comitem misit, praeciens ut tumultum sedaret, oppidanos reprimeret, remque in pristinum statum restitueret. Cum vero Comes Regis iussa nihil curaret, movit Rex cum exercitu, Comitem in ordinem redacturus. Qui videns sibi periculum imminere, Anrihodorensem Episcopum rogavit, Regi diceret se iussa exequi paratum,

Hist. Lon-
dov. VII.
p. 418.

xerre de lui dire qu'il executeroit ses ordres, & qu'il appaiseroit ces bourgeois. On les fit venir eux-mêmes, ils jurèrent qu'ils seroient à l'avenir sujets à l'Abbé, & on les obligea de lui payer quarante mille sous pour la peine de leur rebellion. Le Comte depuis ce temps-là inquieta de nouveau l'Abbé & les Religieux; mais le Roi le força de les laisser vivre en paix.

1164.
Thomas
Arch. de
Canter-
buri per-
secuté.

En ce temps-ci commença la grande affaire entre le Roi Henri & Thomas Archevêque de Canteburi. Il avoit été son Chancelier avant que d'être Archevêque, & le Roi l'avoit toujours honoré de sa confiance, le regardant comme un homme droit & sincère, tel qu'il étoit en effet. Dès qu'il fut Archevêque, il perdit bien-tôt ses bonnes grâces. Sa fermeté à soutenir ses droits, & à s'opposer aux volontés du Prince qui vouloit suivre les constitutions d'Henri I. contraires aux libertés & privilèges de l'Eglise; cette fermeté, dis-je, lui attira l'indignation du Roi, qui le bannit de l'Angleterre, & persecuta ses parens à outrance. Il se refugia en France, où le Roi le reçut avec toute sorte d'humanité, malgré les reproches que lui en faisoit Henri, disant qu'il protegeoit son ennemi. Thomas se presenta aussi au Pape, qui le reçut avec beaucoup d'affection, & l'envoia à l'Abbaye de Pontigni, le recommandant à l'Abbé du lieu.

1165.
Naissance
de Philippe,
dit
Auguste.

Toute la France fut dans la joie à la naissance de Philippe, qui fut appelé Dieu-donné. La Reine Alix accoucha de ce Prince la nuit du samedi dans l'octave de l'Assomption de Notre-Dame l'an 1165. Le Messager envoié pour en porter la nouvelle à S. Germain des Prez, y arriva lorsqu'on chantoit ce premier verset du Cantique: *Beni soit le Seigneur Dieu d'Israel, qui a visité & racheté son peuple*; ce qui convenoit parfaitement à la naissance de cet enfant si long tems désiré. Le lendemain le Roi le fit baptiser dans l'Eglise de S. Michel. Maurice Evêque de Paris fit la cérémonie en habit pontifical. Hugues Abbé de Saint Germain en tint sur les Fonts; l'Abbé de S. Victor & l'ancien Abbé de sainte Genevieve furent aussi ses parrains. Constance sœur du Roi Louis, femme de Raimond Comte de Toulouse, & deux veuves de Paris furent ses marraines. On lui donna le nom de Philippe.

L'affaire de Thomas Archevêque de Canteburi duroit toujours, & mit la division entre les Rois Louis & Henri. Celui-ci le poursuivoit à toute outrance, & le Roi de France lui donnoit sa protection & l'honoroit beaucoup. Il y eut sou-

oppidanorum repressurum esse. Illi porro accedere iussi, coacti sunt Abbatem dominum esse suum profiteri, atque obsequium illi promittere, in rebellionisque penam quadraginta millia solidorum ipsi numerare. Comes autem denuo Abbati & Monachis infestus esse cepit, sed Regis opera repressus fuit.

Vita san-
cti Thomæ
Arch. Cant.

Hoc circiter tempus cepit magnum illud negotium Henricum Regem inter & Thomam Archiepiscopum Cantuariensem. Is antequam Archiepiscopus esset, Cancellarius ejus fuerat, ipsique admodum placebat ob fidem & probitatem, quam semper exhibuerat. Ubi vero ad archiepiscopalem sedem evedtus est, Regis gratiam amisit, quod jura Ecclesiæ suæ firmiter tueretur, atque Henrici voluntati obstitit, qui constitutiones Henrici primi libertati & privilegiis Ecclesiæ suæ contrarias, sequi volebat. Hac ille constantia & firmitate Regis animum exasperavit, qui ipsum ab Angliâ exulare coegit; & in cognatos ipsius debacchatus est. Fugit Thomas in Franciam, ubi a Rege perhumiliter exceptus fuit, obmurmurante & querente Henrico Rege, qui dicebat inimicum suum ab Ludovico protegi. Summum etiam Pontificem Thomas adit, qui ipsum cum magna benevolentia significa-

tionem exceptum, ad Monasterium Pontiniacense misit, & Abbati commendavit.

Ingenti Francorum læticia natus est Philippus, diu expectatus Princeps, ideoque Adeodatus appellatus fuit. Peperit autem illum Adelaïs Regina sabbato in octava Assumptionis B. Mariæ Virginis anno 1165. Nuncius statim mittitur ad Monasterium S. Germani a Præcis, qui illud pervenit dum cantaretur primus ille versiculus Cantici: *Benedictus Dominus Deus Israel, quia visitavit & fecit redemptionem plebi suæ*, id quod divino nutu factum videbatur. Postridie illum Rex baptizari iussit in Ecclesia S. Michaelis. Mauritiu Parisiensis Episcopus ipsum Pontificali veste indutus aquis tinxit. Hugo etiam Abbas S. Germani Parisiensis patrinus puerum super fontem baptismatis in alvis suis tenuit. Hervœus quoque Abbas S. Victoris, & Odo quondam Abbas sanctæ Genovevæ, patrini exstiterunt. Constantia soror Regis Ludovici uxor Raimundi Comitis S. Eligii, & dua vidua Parisienses, matrina exstiterunt, vocatufque fuit Philippus.

Occasione Thomæ Archiepiscopi Cantuariensis, dissentio fuit Ludovicum inter & Henricum Reges. Acerbe illum exagitabat Henricus, Ludovicus honore affi-

Hist. Luc.
liv. VII.
p. 419.

vent des pourpatlets , des négociations de paix , des projets d'accommodement tant du côté du Pape que du côté du Roi d'Angleterre , des intrigues , des mé- naces dont le détail ferait une fort longue histoire. Une autre affaire qui sur- vint , causa la guerre entre les deux Rois. Guillaume ancien Comte d'Auvergne avoit dépossédé son neveu. Celui-ci eut recours au Roi d'Angleterre qui prit son parti , & pressoit l'oncle de rendre ce Comté. Guillaume s'adressa au Roi de France comme son Seigneur. Un autre sujet de dissension survint dans le même tems. On envoioit tous les ans une somme d'argent à Jerusalem , levée sur les provinces , les villes & les villages. La somme aiant été levée sur la ville de Tours , le Roi Henri disoit qu'elle devoit être envoiée par ses gens , soutenant que cette ville lui appartenoit. Le Roi de France succéda par l'Archevêque , pré- tendoit qu'elle étoit de son domaine. Cela causa une si grande brouillerie , que la ville de Tours avec l'Eglise principale en fut toute brûlée , à ce que raconte le Croniqueur de Normandie , sans dire par qui ni comment.

Dissen- sion en- tre Louis & Henri.

Les deux Princes se préparèrent à la guerre de part & d'autre , & leverent de grandes armées. Henri souhaitoit pourtant la paix , & le Roi Louis n'en étoit pas éloigné : mais les Seigneurs François le poussèrent à poursuivre sa pointe. Il entra dans la Normandie , & fit le dégât entre Mante & Paci. Henri de son côté prit le château de Chaumont , où le Roi avoit ramassé des vivres pour l'armée , & brûla plusieurs villages à l'entour. Le Roi de France animé par ces hostilités , saccagea & brûla dans le Vexin le lieu appelé le Gué Nicaise , & plusieurs autres villages. Il prit encore Andeli lieu considérable. Au mois d'Août suivant les deux Rois firent trêves ensemble , qui furent encore renouvelées jusqu'à la S. Jean de l'année suivante , & Henri alla faire la guerre en Bretagne.

1166.

Guerre en Nor- mandie.

1167.

Pendant l'octave de S. Jean on s'assembla à la Ferté-Bernard pour traiter de la paix entre les deux Rois ; mais il n'y fut rien conclu. Les Bretons & les Poitevins vinrent à la traversé pour obliger le Roi de France à continuer la guerre. Ils lui donnerent des otages pour l'assurer de leur fidélité , & il leur promit de ne point faire la paix avec le Roi d'Angleterre sans les y appeller , & sans les y compren- dre. Le Roi Henri engagea aussi par promesses & pat presens Matthieu Comte de Boulogne , à prendre les armes pour lui. Le Comte de Ponthieu ne voulut pas le laisser passer sur ses terres : il fut obligé de se rendre par mer en Norman-

ciebat , protegebatur. Sæpe de re componenda actum est , utrinque concilianda pacis via tentata , occultæ artes & mina sunt adhibita : quorum omnium recensio longior foret. Jam exasperatos animos ad bellum suscipiendum negotium aliud excitavit. Willelmus senior Comes Arvernensis , fratris filium exheredaverat : hic ad Regem Angliæ confugit , qui causam illius suscepit , & patrum ejus ut Comitatum ipsi restitueret urgebat. Willelmus Francorum Regem ut supremum Dominum adiit. Alta item discordiæ causa eodem ipso tempore suborta est : singulis annis pecuniæ summa Jerosolymam mittebatur , collecta ex provinciis , ur- bibus & pagis. A Turonum civitate præstitam sum- mam volebat Henricus a nunciis suis mitteri , quod illam ad se pertinere urbem contenderet. Rex Francorum concitante Archiepiscopo , urbem domini sui asser- bat. Hinc tanta exorta dissensio est , ut urbs tora Ecce- lesiæ præcipua igne combusta fuerint : rem ita narrat Normannus Chronographus , nec dicit à quo vel qua ratione ignis suppositus fuerit.

Utrinque magnus ad bellum apparatus , utrinque exercitus numerosi collecti sunt. Henricus tamen pacem peroptabat , neque abnuebat Ludovicus. Verum

Primores Franci inferendi belli fomites erant. In Nor- manniam ingressus exercitus villas Meduntam inter & Paccium devastavit. Henricus vero Calvum-montem castrum cepit , ubi annonam Ludovicus collegerat , & villas circum incendit. Indignatus Rex Francorum apud Vellocastres Vadum-Nigastum multasque villas in- cendit , & Andeliacum burgum optimum cepit. Mense Augusto sequenti ambo Reges inducias fecere , quæ postea ad usque festum S. Joannis Baptistæ anni se- quentis renovatæ sunt. Rex autem Henricus in Britan- niam Armoricam bellum intulit.

In octava S. Joannis Baptistæ in locum cui nomen Feritas-Bernardi pro tractanda pace conventum est , & re infecta discessum : Britones namque & Pictavi ut ad bellum prosequendum Ludovicum inducerent , obsi- des ipsi dederunt , fidemque polliciti sunt. Ipse quoque Rex vicissim promisit se nunquam cum Rege Angliæ pacem facturum , nisi & ipsi pacis ejusdem consortes essent. Rex item Henricus promissis & muneribus , Matthæum Comitem Bononiensem ad arma in sui gra- tiam sumenda pellexit. Cumque Pontivi Comes nolleret cum per ditionis suæ terras cum copiis suis transire , consensu navibus in Normanniam Matthæus appulit ,

Ibid.

Chron. Norm.

1166.

Ibid.

die, où il joignit le Roi Henri. Ce Prince indigné contre le Comte de Ponthieu, alla avec des troupes ravager ses terres. Le Roi de France entra en Normandie, brûla un lieu nommé Tefnebruc. Il prit aussi le château de Bruerolles, & y mit le feu. Il ravagea encore la plus grande partie de Perche. Il sembloit que ces deux Rois éviroient à dessein d'en venir à une action generale.

^h C'étoit le commencement de l'an 1169, selon la manière de compter d'aujourd'hui.

L'an * 1168. au jour de l'Épiphanie les deux Rois firent la paix ensemble. Henri fils du Roi d'Angleterre fit hommage au Roi de France pour les Comtez d'Anjou & du Maine. Louis reçut l'hommage du Duché de Bretagne : il l'avoit déjà reçu de celui de Normandie. Il donna aussi au jeune Henri la Charge de Senechal de France qui appartenoit aux Comtes d'Anjou, & en cette qualité de Senechal, il servit le Roi de France à rable le jour de la Purification. Il fit encore hommage à Philippe fils de Louis Roi de France. Richard fils d'Henri fit aussi hommage au Roi pour le Duché d'Aquitaine.

1170.

Cependant le Roi de France travailloit à reconcilier Thomas Archevêque de Canterburi avec le Roi d'Angleterre, & les choses étoient déjà bien avancées. Un nouveau sujet de brouillerie gêna tout, & fut même la cause que cette affaire se termina désagréablement. Le Roi d'Angleterre fit couronner son fils Henri par l'Archevêque d'Yorc : ce qui appartenoit de droit à l'Archevêque de Canterburi. Thomas s'en plaignit au Pape, qui suspendit de leurs fonctions l'Archevêque d'Yorc & l'Evêque de Londres. L'accommodement se fit pourtant ; Thomas repassa en Angleterre, & fut remis dans son Archevêché. Il publia alors la sentence du Pape portant suspension de l'Archevêque d'Yorc & de l'Evêque de Londres. Le Roi Henri, qui n'étoit pas patient, entra en fureur & se plaignit hautement de ce qu'ayant tant de serviteurs, il ne s'en trouvoit pas un qui le délivrât de la tyrannie d'un Prêtre. Quelques-uns de sa Cour, croiant faire plaisir à leur Prince, passerent en Angleterre, & allerent massacrer le saint Prelat au pied des Autels.

Martyre de S. Thomas de Canterburi.

1171. & 1172.

A la nouvelle de cet horrible assassinat, le Roi Henri protesta & jura, qu'il n'avoit nulle part à ce meurtre. Cependant comme ses paroles mal entendues pouvoient y avoir donné occasion, il subit volontiers toutes les penitences que les Legats du Pape voulurent lui imposer. Thomas fut canonisé comme Martyr

& Regem Angliæ cum copiis adiit, qui Rex in Pontivi Comitum indignatus movit, & agros villasque ejus depopulatus est. Ludovicus vero in Normanniam ingressus, Tefnebrucum incendit, Bruerolles item castellum cepit & ignem summissit, partemque majorem Perticensis comitatus devastavit. Sic ambo Reges a conflictu exercituum declinare videbantur.

Ibid.

Anno 1168. die Epiphaniæ inter ambos Reges pax facta est. Henricus Regis Angliæ filius *hominium* Regi Francorum præstitit pro Comitibus Andegavensi & Cenomansis. *Hominium* item Ludovicus accepit pro Britannia Ducatu; pro Normannia enim jam acceperat. Henrico etiam juniori dedit officium Senescalli Franciæ, quod pertinebat ad feudum *Andegavensium Comitum*: in Purificatione B. Mariæ Henricus, Parisius servavit Regi Francorum ad mensam, ut Senescallus Franciæ. *Hominium* quoque præstitit Philippo Ludovici Regis filio. Ricardus etiam Henrici filius de Aquitania *hominium* fecit.

flia Can. 31
T. 3. m. 1.
Chron.
Norm.

Interea Ludovicus Thomam Cantuariensem Archiepiscopum cum Henrico reconciliare satagebat; relque prospere cessura videbatur. Verum negotii quidpiam intervenit, quo res turbata est, indeque etiam factum

ut res infelicissimum haberet exitum. Rex Angliæ filium suum Henricum ab Archiepiscopo Eboracensi coronari curavit; quod coronandi munus ad Archiepiscopum Cantuariensem pertinebat. Thomas apud summum Pontificem questus est, qui Archiepiscopum Eboracensem & Episcopum Londinensem ab Episcopali exercitio suspendit. Composita tamen lis fuit. Thomas in Angliam regressus in sedem suam restitutus est. Tunc ille sententiam summi Pontificis, Archiepiscopum Eboracensem & Londinensem Episcopum ab exercitio omni suspendentis, publicavit. Res ad Henricum Regem perlata, in furorem ipsum concitavit: quare sui impotens alta voce questus est, se multos quidem habere famulos, at ne unum quidem ex illis esse qui se a Presbyteri unius tyrannide liberaret. Quidam veto ex aula Regiæ profecti, se rem Henrico gratam agere putantes, in Angliam traecerunt, & ad aras ipsas sanctum Antistitem trucidarunt.

Horrendæ cædis fama ad Henricum Regem perlata est, qui se nec concilium nec auctorem tanti sceleris esse sacramento affirmavit. Quia tamen ex verbis suis male intellectis huic tanto facinori occasio nata esse poterat, libenter penas omnes subit, quas imposuere Legati summi Pontificis. Anno sequenti Thomas ut

l'année

l'année d'après, & l'on raconte plusieurs miracles faits à son tombeau, & par son intercession.

Le Roi Henri aiant passé en Angleterre, revint en Normandie avec son fils aîné Henri, & trouva à Càn les Legats du Pape, par la médiation desquels il fit la paix avec le Roi Louis. Une des conditions fut qu'il feroit couronner son fils Henri Roi d'Angleterre, & que sa femme Marguerite fille de Louis feroit aussi couronnée. Ils passerent pour cela en Angleterre, & la ceremonie fut faite à Vinton, après quoi ils repasserent en Normandie. Le Roi Louis conseilla à son beau-fils Henri d'exiger de son pere, qu'il lui fit cession ou du Roiaume d'Angleterre, ou du Duché de Normandie, pour s'y établir. Ce conseil plut au jeune Roi; il demanda ou l'un ou l'autre à son pere, qui rejetta cette proposition. A son refus il se retira auprès de son beau-pere, comme ils en étoient convenus.

Le Roi tint alors à Paris une grande assemblée de Seigneurs, où se trouva le jeune Henri. Ils déliberent ensemble de faire la guerre au Roi Henri le pere pour l'obliger de donner satisfaction à son fils. La résolution en fut prise, & le jeune Roi jura qu'il ne feroit point la paix avec son pere que du consentement du Roi Louis & des Princes liguez. Il promit aussi au Comte de Flandres, au Comte de Boulogne, & à Thibaud Comte de Blois, qui étoient les principaux des Seigneurs assembles, de leur donner des Terres & des Seigneuries spécifiées dans le Traité.

Après Pâque de la même année commencerent les hostilités. Philippe Comte de Flandres, & Matthieu Comte de Boulogne son frere enterent en Normandie, & assiegerent Aumale, qui fut pris; après cela ils allerent assieger le château de Drincourt. A ce siege fut tué Matthieu de Boulogne frere de Philippe; après quoi le château se rendit. Le Roi de France de son côté accompagné du jeune Roi Henri, alla assieger Verneuil, qui fut vaillamment défendu par Hugues de Lasci & Hugues de Beauchamp. Verneuil avoit un château & trois bourgs separez l'un de l'autre & sermez de murailles. Le Roi fit dresser ses batteries devant celui qui s'appelloit le Grand bourg. Il fut un mois devant ce grand bourg, qui ne demanda à capituler que quand les vivres lui manquerent. Les conditions de la capitulation furent qu'ils auroient permission d'aller avertir le Roi d'Angleterre de l'état où ils se trouvoient, & que si au bout de trois jours ils n'étoient secourus, ils se rendroient. Le Roi Henri partit avec son armée, &

1173.

Louis
fait la
guerre à
Henri.

Martyr in Sanctorum numerum relatus est, miraculaque multa ad sepulcrum ejus facta narrantur.

Henricus qui in Angliam trajecerat, in Normanniam rediit cum Henrico filio, & Cadomi Legatos summi Pontificis reperit, quorum opera & studio pacem cum Ludovico Rege fecit. Inter conditiones pacis hæc fuere, quod filium suum Henricum in Angliæ Regem cum Margaritâ uxore ejus, Ludovici filia, coronari curaturus esset. Ea de causa in Angliam transfretarunt, & ambo conjuges Vintoniæ coronati sunt. Postea vero in Normanniam rediere. Auctor fuit Ludovicus Henrico genero suo ut a patre suo exigeret, vel Regnum Angliæ, vel Normanniæ Ducatum. Libens ille foecore paruit, & a patre alterutrum postulavit. Neutrum ille concedere voluit; quapropter apud Ludovicum se recepit, ut ambo convenerant.

Rex tunc Luceiæ versans magnum cæcum Primorum Regni convocavit, cui interfuit etiam Henricus Regis gener. Ibi de bello Henrico patri inferendo deliberatum est. ut cogeretur Henrico filio postulata concedere. Decretum itaque bellum fuit: juravit autem

Henricus filius se non nisi de consensu Ludovici foeceri & Principum cum patre pacem esse facturum. Pollicitus etiam est Comitibus Flandrensi, Bononiensi & Elessensi, qui inter præcipuos numerabantur, se singulis terras quasdam esse daturum.

Post Pascha ejusdem anni hostiliter agere cœperunt Philippus Flandrensis Comes & Mathæus Comes Bononiæ frater ejus, inque Normanniam inttautes Almarlam obsederunt atque ceperunt; posteaque Drincurtium castrum oppugnarunt, ubi occisus fuit Mathæus Bononiensis, castrumque sese dedit. Rex vero Francorum, cum Henrico juniore profectus, Vernolium obsedit: obsessi vero strenue pugnare, ducibus Hugone de Lasci & Hugone de Bello-campo. Vernolium castellum habebat tresque burgos separatos murisque clausos. Rex machinas adhiberi jussit contra burgum majorem. Mensam autem ibi transegit, nec nisi confumis cibis omnibus burgus Regi sese dedit, hæc conditione, quod Henrico Regi quo in statu res essent nunciare sibi liceret: & nisi intra triduum auxilium sibi daretur, burgus Ludovico cederet. Henricus

Idem.

arriva auprès de Verneuil le jour que le bourg devoit se rendre. Le Roi de France s'avisa alors d'un tour d'adresse: il envoya faire proposer au Roi d'Angleterre une entrevue pour le lendemain, où l'on traiteroit de la paix. Henri donna dans le panneau, & le lendemain matin le terme étant passé, le bourg se rendit. Louis, selon l'Auteur Anglois, ne tint point la convention: il brûla ce bourg, emmena avec lui les habitans prisonniers. Henri le chargea en queue, tua plusieurs de ses gens, & fit quelques prisonniers. L'année d'après les deux Rois firent trêves jusqu'après Pâques.

1174.

Louis apprit que le Roi Henri avoit passé la mer pour se rendre en Angleterre, & que Guillaume Roi d'Ecosse son allié avoit perdu une bataille contre les Lieutenans du Roi Henri, & avoit été pris; ce qui l'affligea beaucoup. Profitant de l'absence de son ennemi, il alla assiéger Rouen accompagné du jeune Henri & de Robert Comte de Flandres. Il fut un mois devant la place, & n'avança guères. Le Roi Henri eut le tems de venir à son secours; & la ville n'étant point investie de tous côtes, il y entra par une porte qui étoit libre. Louis voyant qu'il étoit impossible de continuer le siège, fit retirer la partie de son armée qui étoit la plus foible, puis il fit faire des propositions de paix à Henri, qui les écouta volontiers, & le laissa retirer librement avec le reste de son armée.

Levée du
siège de
Rouen.

1175. &

1176.

Paix faite
entre
les deux
Rois.

1177.

La paix fut traitée cette fois-ci à bon éficient; mais comme Richard second fils du Roi d'Angleterre & Comte de Poitou, y devoit être compris, le traité fut différé. Il avoit aussi pris les armes contre son pere, qui marcha en Poitou avec son armée. Richard après s'être enflui d'un lieu à un autre, vint enfin se prosterner aux pieds de son pere, qui le reçut en sa bonne grace. L'année 1177. fut remarquable par la paix établie & confirmée entre Louis Roi de France & Henri Roi d'Angleterre. L'acte s'en est conservé jusqu'à nos jours. Nous allons en extraire quelques-uns des principaux articles.

Condi-
tions de la
paix.

L'acte commence par l'engagement que les deux Rois avoient pris avec serment de se croiser ensemble pour aller porter secours à la Terre-sainte. Ils promettent de s'entrecourir l'un l'autre, comme bons amis, & que s'il arrive quelque malheur à l'un, l'autre fera son possible pour le reparer. Il est à remarquer que Henri parlant de Louis, l'appelle toujours son Seigneur; & Louis parlant de Henri l'appelle son homme & son fidele. Que si quelqu'un des deux vient

vero cum exercitu profectus ante Vernolium advenit, qua die burgus Regi tradendus erat. Tunc Rex Ludovicus astu est usus: Regi Angliæ assignari curavit diem sequentem, ut una ambo convenirent, & de pace agerent. Delusus Henricus, nihil illo die aggressus est, & in sequenti die cum concessus diestertius prætermisset, burgus sese Ludovico dedit: ille vero, inquit scriptor Anglus, contra pactum initum burgum incendit, oppidanosque secum captivos abduxit. Henricus vero extrema agmina aggressus, quosdam occidit, alios cepit.

Idem.

Ludovicus ubi didicit Henricum in Angliam transfretasse, & Guillelmum Scotiæ Regem sibi fredere junctum ab Henrici Ducibus victum captumque fuisse, ægerime rem tulit. Absente autem hoste Rothomagum obsedit, socios habens Henricum generum & Robertum Flandrensem comitem. Henricus ad opem urbi præstandam celeriter advenit: & cum urbs non undique ab exercitu Regio cingeretur, in illam ingressus est. Ludovicus videns non posse obsidionem continuari, partem exercitus debiliorem receptum habere jussit; posteaque de pace cum Henrico egit, qui

ejus tractandæ cupidine ductus, abscedenti Regi nihil obicis attulit.

De pace tunc serio actum est. Verum quia Ricardus secundus Henrici filius, Comes Pictaviensis, in ejus conditionibus locum habere debuit, hinc mora factæ sunt: Ricardus enim arma contra patrem sumferat, qui cum exercitu movit, & ad Pictavos venit. Ricardus primum ab alio ad alium locum fugit, deumque patrem supplex adit, ad ejusque pedes provolutus veniam impetravit. Annus 1177. insignis fuit ex pace illa facta firmataque Ludovicum inter Francorum Regem & Henricum Regem Angliæ, cujus acta ad nostram usque ætatem pervenerunt. Quosdam hic ex præcipuis conditionibus referimus.

Incipitur a voto ab utroque Rege suscepto, & de cruce agitur quam acceperant ad bellum sacrum suscipiendum. Mutuum sibi auxilium hac in re pollicentur; ita ut si quid adversi alterutri accidat, alter opem ferre debeat. Notandum porro est Henricum, ubi de Ludovico loquitur, ipsum semper Dominum suum vocare, & Ludovicum de Henrico loquentem hominem & fidelem suum dicere. Si quis vero ex duobus,

Annal.
Hove ten.
Duch. Sic
l. 4. p. 434

à mourir dans le voyage , ses gens obéiront à celui qui lui survivra comme à leur maître , & que celui-ci se servira de son or & de son argent pour les besoins de cette sainte expedition. Que si par quelque accident l'un paroit devant l'autre , celui qui restera aura soin de maintenir & défendre les Terres de son ami absent comme les siennes propres , jusqu'à ce qu'il soit en état de partir lui-même. Ce voyage de la Terre-sainte ne se fit pourtant pas. Louis étoit trop cassé pour l'entreprendre , & Henri avoit trop d'affaires dans tant de differens états pour s'absenter si long-tems.

Il y est dit aussi que pour les difficultez qu'ils avoient entr'eux pour la possession & le partage de plusieurs terres , ils s'en rapporteroient à ce que des Arbitres de part & d'autre statuoient. Ces Arbitres de la part du Roi Louis étoient trois Evêques & trois Barons ; sçavoir les Evêques de Clermont , de Nevers & de Troyes ; les Barons étoient , le Comte Thibaud & deux freres du Roi , Robert & Pierre de Courtenai. De la part du Roi Henri , les Evêques du Mans , de Perigueux & de Nantes ; & les trois Barons , Maurice de Craon , Guillaume Maingot & Pierre de Mont-Rabel. Qu'ils s'en tiendroient tous deux à ce que ces Arbitres auroient établi.

Que si par accident quelqu'un des Arbitres ne se trouvoit pas à l'assemblée , ils s'en tiendroient tous deux à ce que les autres auroient décidé , & si quelqu'un des nommez venoit à mourir , il seroit d'abord remplacé par un autre. Qu'aucun des deux ne feroit de la peine aux Arbitres , ni ne les persécutoit à raison de l'avis qu'ils auroient donné quand il le croiroit même désavantageux.

Cette paix fut ferme & stable. Les deux Rois s'entr'aimèrent depuis comme freres. En cette même année Audebert Comte de la Marche aiant perdu son fils unique , vendit son Comté au Roi Henri pour quinze mille livres monnoie d'Anjou , vingt mulets & vingt chevaux. L'année suivante le Roi Henri voulant passer en Angleterre , demanda à Louis alors son bon ami , des lettres où il declaroit qu'il défendroit & protegeroit ses Etats de deça la mer pendant son absence ; ce qu'il ne manqua pas de faire.

Un reste d'Ariens , ou plutôt de Manichéens , faisoient encore du bruit à Toulouse. Les deux Rois y envoierent un Cardinal & des Evêques pour les ramener à la Foi Catholique , & ordonnerent au Comte de Toulouse , au Vicomte de Turenne , à Raimond de Chateaufort , & à plusieurs autres de les soutenir

1178.

Ariens à
Toulouse
contraints
d'abjurer.

pergunt illi , in itinere obeat , illius copia superstiti ut domino suo obsequerentur : ipseque auro & argento illius uretur ad hanc sacram expeditionem. Si vero casu quopiam accidat , ut alteruter ante alterum proficiatur , qui manebit , terras absentis amici sui quasi sibi proprias tuebatur ac defendet , usque dum ipse proficiatur. Neuter vero expeditionem illam transmarinam suscepit , quia Ludovicus fractus viribus corporis erat. Henricus vero qui tot terras & ditiones separatas habere , tam diuturnam peregrinationem suscipere non valebat.

Quantum autem ad difficultates , quæ accidere poterant ob tot terrarum divisiones , statutum fuit ut per arbitrorum ex utraque parte sententiam hæc omnia dirimerentur. Arbitri ex parte Regis Ludovici erant Episcopi Claromontensis , Nivernensis & Trecentis , tresque Barones , Theobaldus Comes , ac Robertus & Petrus de Curteniac Regis fratres. Ex parte Henrici Regis Episcopi Cenomanensis , Patragoricensis & Nannetensis , Barones vero Mauritius de Craon , Guillelmus Maingot & Petrus de Mont-Rabel.

Si vero casu quopiam aliquis ex arbitris ad condic-

Tome II.

tum non veniret , reliquorum arbitrio ambo adimplerentur. Si quis vero ex arbitris obiret , alius statim in ejus locum substitueretur. Statutum item fuit , neutrum Regem cuiquam ex arbitris infestum fore , etiam si non ad placitum suum sententiam dixisset.

Pax isthæc firma fuit : ambo Reges postea sese mutuo amore complexi sunt. Eodem ipso anno Aldebertus sive Albertus Comes Marchie , cum filium unicum amisisset , Comitatum suum Henrico Regi vendidit pro quindecim millibus librarum monete Andegavensis & pro viginti multis & viginti palestridis. Anno sequenti Henricus cum transiret in Angliam , a Ludovico Rege sibi amico literas postulavit , quæ pollicebatur absente Henrico , se terras ejus omnes quas in Francia possidebat defendendum esse ; id quod etiam bona fide præstitit.

Arianorum vel potius Manichæorum quadam religione Toulouse turbas dabant. Ambo autem Reges illud Cardinalem cum copiis miserunt , qui lucifugas illos ad sanam fidem reduceret. Jussi sunt autem Raimundus Comes Tolosanus , Vicecomes Turense , Raimundus de Castro-novo & alii , Cardinalem prædicantem

Dechéu
p. 435.

Hoveden
ad ann.
1178. &
Duchêne
t. 4. p. 435.

dans leur prédication. Ils trouverent à Toulouse un richard, qui avoit un château dans la ville & un autre hors des murs, & qui faisoit profession de l'herésie avant l'arrivée du Cardinal : mais quand il le vit dans la ville, il se disoit Catholique. Le Cardinal le fit venir & l'interrogea sur sa foi : sa confession étant tout-à-fait heretique, il fut déclaré rel. On prononça sentence contre lui, que ses biens seroient confisquez & ses châteaux démolis. Il se jeta alors aux pieds du Cardinal & des Prelats, qui lui ordonnerent pour pénitence d'être mené tout nud & foueté par la ville ; ce qui fut fait. Il jura ensuite qu'il iroit à Jerusalem, & qu'il y passeroit trois ans au service de Dieu, après quoi on lui rendroit ses biens, mais que l'on mettroit à bas ses châteaux, & qu'il seroit obligé de donner au Comte de Toulouse cinq cens livres d'argent. Les autres heretiques, de peur d'être traitez de même, vinrent trouver secretement le Cardinal & les Prelats, confesserent leur erreur, & en obtinrent le pardon.

1179.
Agnés
fille de
Louisma-
riée à
Constantinople.

Le Roi Louis envoya sa fille Agnés à Constantinople pour y épouser Alexis Comnene fils de l'Empereur Manuel. Le tyran Andronic tuteur d'Alexis fit tuer ce jeune Prince, & épousa Agnés ; & ce tyran aiant été tué l'an 1185, elle se maria avec un Seigneur nommé Theodore Branas.

Louis
passe en
Angleterre.

Peu de tems après le départ d'Agnés & en la même année, Philippe son frere tomba malade à l'extrémité. Le Roi Louis dans l'apprehension de perdre ce fils unique, averti en songe, dit l'Historien, passa en Angleterre, & alla faire ses dévotions au tombeau de S. Thomas de Canterburi, accompagné de plusieurs Princes & Seigneurs. Le Roi Henri vint au devant de lui, le traita splendidement, & le désira lui & toute sa suite pendant tout le tems de son séjour en Angleterre. Le lendemain de son arrivée le Roi Louis alla à Canterburi, se rendit au tombeau du Saint, & fit sa priere. Il mit sur la tombe du Saint une grande coupe d'or, & fit une donation aux Religieux de cette Eglise de cent muids de vin paiables tous les ans à perpetuité, & par dessus cela il leur donna une exemption de tous droits & peages pour ce qu'ils acheteroient en France. A son retour il trouva Philippe en pleine santé, & le fit sacrer & couronner à Rheims le premier jour de Novembre. Le jeune Roi Henri se trouva à ce couronnement, & en qualité de Duc de Normandie il porta la couronne d'or

tueri. Erat Tolosæ homo quidam præpotens & dives, qui castrum in urbe tenebat, aliudque castrum extra muros urbis, quique ante Cardinalis adventum hæresin palam profitebatur. Sed ubi illum in urbe vidit explorantem, se Catholicum esse dicebat. Adduci sibi hominem jussit Cardinalis, & circa fidem interrogavit. Ille in omnibus responsis hæreticus deprehensus est, & ut talis damnatus. Hinc bona ejus sisco adjudicantur; castra sive tures ejus solo aquiri jubentur. Tunc ad pedes Cardinalis & Episcoporum provolutus ille veniam postulat. Illi vero penam indicunt supplicii, ut nudus per urbem ductus flagellis cadatur; id quod etiam factum est. Se Jerosolynam iturum jussus cum juramento promisit, ibique per triennium mansurum divino famulari addictum, posteaque bona sua recepturum esse, dirutus tamen castellis, jussus etiam est quingentas auri libras Tolosano Comiti solvere. Cæteri porro hæretici exemplo ejus perterriti, Cardinalem & Episcopos clam adierunt, erroremque confessi, veniam petierunt & impetrarunt.

Ludovicus Rex Agnerem filiam Constantinopolinam in conjugium jungendam Alexio Comnenæ filio Imperatoris Manuelis, Andronicus vero tyrannus Alexii

junioris tutor, ipsum occidi curavit, & Agnerem duxit. Cum autem Andronicus perentus fuisset anno 1185, nupsit illa Theodoro Branz vito præpotenti.

Paulo post Agnetis profectum eodemque anno Philippus frater ejus in periculosissimum morbum incidit. Ludovicus autem unico filio timens, & in somnis monitus, si Scriptori credatur, in Angliam trajecit, & S. Thomæ Cantuariensis tumulum, Principum multis comitantibus, supplex adiit. Ipsi obviam venit Henricus Angliæ Rex, splendideque illum excepit, & quanto tempore ille in Angliâ cum amicis suis mansit, omnia magnifice suppeditavit. Postridie quam advenerat Ludovicus, Cantuariam se contulit, & ad divi Thomæ sepulcrum preces fudit, craterem ingentem aureum dono obtulit & sepulcro imposuit. Centum vini modios quotannis in perpetuum solvendo Monachis dedit; & si quid ex Regno suo emtum exportari curarent, ab omni vectigalium genere liberos reddidit. Redux Ludovicus Philippum filium incolumentem, integra valetudine fruentem reperit, ipsumque Novembris prima die Remis sacrari & coronari Regem jussit. Juvenis Henricus Rex ceremoniæ adfuit, & ut Normanniæ Dux auream coronam qua coronandus

Hevelin
& Duchêne
t. 4. p. 436.

dont Philippe devoit être couronné ; les autres Princes & Seigneurs y firent chacun leur fonction. Son pere étoit alors si malade , qu'il ne put pas assister à cette ceremonie.

Ce Prince après son retour d'Angleterre fut frappé de paralysie ; depuis cela il ne fit plus que languir ; & pendant ce tems le jeune Roi Philippe , Prince de grande esperance , fit quelques actions de vigueur. Aiant appris que Hebon de Charanton dans le Berri faisoit des exactions sur les Ecclesiastiques , il s'y rendit avec des troupes , & se mit à ravager ses terres. Hebon voiant que Philippe lui alloit faire un mauvais parti , vint se jeter à ses pieds & lui demander pardon , promettant avec serment qu'il repareroit le mal qu'il avoit fait jusqu'alors , & qu'il s'abstiendrait à l'avenir de pareilles violences. Il domta de même Imbert de Beaulieu & le Comte de Châlon sur Sône qui tyrannisoient les Eglises : il marcha lui-même contr'eux avec un corps d'armée , fit le dégât dans leurs terres , & les obligea de rendre aux Eglises ce qu'ils leur avoient pris. Il alla aussi avec un plus grand corps de troupes contre quelques Seigneurs , qui méprisant apparemment sa jeunesse , faisoient des courtes sur les terres du Roi. Il les châtia si bien , qu'ils se rangerent à leur devoir , & n'osèrent plus irriter un Prince aussi vigilant & aussi actif que l'étoit déjà Philippe dans un âge si tendre.

Le premier jour de Juin de la même année , qui étoit le jour de l'Ascension , il épousa dans l'Eglise de S. Denis en France , Elisabeth , ou Isabelle fille de Baudouin Comte de Hainaut , & nièce de Philippe Comte de Flandres , qui s'y trouva , & porta l'épée devant le Roi à l'ordinaire. Ce fut Gui Archevêque de Sens qui fit la ceremonie des nôces. Le Roi Philippe y fut couronné de nouveau ; & la Reine sa femme y fut sacrée. Il arriva là un accident assez comique qui fut pris pour un bon augure. Un Gentilhomme levant sa baguette pour écarter la foule , cassa trois lampes qui brûloient devant le grand Autel : toute l'huile tomba sur la tête des deux époux. Cela fut regardé alors comme une espece de miracle , & comme un présage , dit l'Auteur , que le nom de Philippe se répandroit comme l'huile des Cantiques : *Oleum effusum nomen tuum*. Ce jeune Prince témoignoit beaucoup de piété , & avoit en horreur ceux qui blasphemoient ou juroient le nom de Dieu. Quand quelqu'un de ses gens , Gentilhomme ou autre , tomboit dans cette faute , il le faisoit d'abord jeter dans l'eau.

Le Roi Louis son pere mourut à Paris le 18 Septembre âgé d'environ soixante

1180.
Maladie
de Louis.
Philippe
Auguste
reprime
les vio-
lences
de quel-
ques Sei-
gneurs.

1180.
Il épousa
Isabelle
de Hai-
naut.

Mort de
Louis le
Jeune.

Philippus erat gestavit : ceteri quoque Principes quique suo functi sunt officio. Pater enim morbo quasi obrutus , celebrati interesse nequivit.

Post suum enim ex Anglia reditum Ludovicus paralyti percussus , adversa deinceps valetudine laboravit. Interimque Philippus etiam juvenis magnæ spei Princeps , fortiter se gerabat. Cum competisset Hebonem de Carantonio apud Bituniges Ecclesiâs & Clerum vexare , cum copiis movit , & agros ejus devastavit. Pejora metuens Hebo supplicet & ad pedes ejus provolutus , veniam postulat , pollicitus se damna reparaturum , neque ultra pari violentia usurum esse. Domuit quoque Imbertum de Bello-loco & Comitum Cabilonensem qui in Ecclesiâs tyrannidem exercebant. Movit enim in ipse cum exercitu , terras eorum depopulatus est , & ad ea restituenda , quæ rapuerant , compulsit. Cum majori autem copiarum numero quosdam Primores adortus est , qui juventutem ejus despectui habentes , regios agros depopulabantur. quosdam fortiter represit , ut in ordinem redigeret : neque ultra quidpiam aggredi fuit ausi , ita strenuum & vigilem nacti Princi-

pem etiam in juvenili ætate versantem.

Primo Junii die anni 1180. quo celebratur Ascensio Domini nostri , in Ecclesia sancti Dionysii in Francia Elizabetham seu Isabellam duxit filiam Balduini Comitum Hanoniæ , neptemque Philippi Flandrensis Comitum , qui gladium ante Regem tulit pro solito more. Nuptias autem illas celebravit Guido Archiepiscopus Senonensis. Philippus denuo coronatus est , uxorque ejus sacra unctione petrus. Res porro accidit quæ pro fausto auspicio habita est. Cum vir quidam nobilitis virga sua vellet turbam amovere , tres lucernas vitreas ante aram ardentem confregit , oleumque totum in capita sponsozum effusum est. Hoc porro tunc quasi miraculum habitum est , & quasi bonum omen , quod Philippi Regis nomen quasi oleum effusum futurum esset , inquit Rigordus. In adolescentia sua Philippus magna pietatis & religionis specimina dabat : blasphemantes & nomen Dei jurando compellentes horrebat : si quis ex suis in hoc peccatum incidere , statim ipsius iussu in aquam conjiciebatur.

Ludovicus Rex Lutetiæ obiit 18 Novembris anno-

I iij

Rigord.

Rigord.

ans, dans la quarante-quatrième année de son regne, selon la plus commune opinion; car il y a quelque difficulté sur le tems où il a commencé de regner. Ce fut un des plus pieux Princes que la France ait eu. Quelques-uns lui donnent aussi le surnom de *PIEUX*. Un Auteur l'accuse de trop de simplicité; & c'est à cette simplicité qu'il attribue quelques actions de sa vie, qui ne paroissent pas exemptes de blâme, comme d'avoir porté les enfans d'Henri Roi d'Angleterre à faire la guerre à leur pere. Plusieurs Historiens le blâment aussi d'avoir fait divorce avec Alienor, & perdu ainsi le Duché d'Aquitaine.

MONUMENS DU REGNE

DE LOUIS VII. dit LE JEUNE.

PL. **L** A 1^{re} premiere figure de Louis le Jeune, qui est sur son tombeau, au milieu du Sanctuaire de l'Eglise de Barbeau, paroît être originale. Sa couronne est à fleurons à l'ordinaire. Son sceptre est terminé par le haut d'une touffe de feuilles, qui approche de la forme d'une pomme de pin, tel que celui de Louis le Debonnaire Pl. xxv. du premier tome.

I.
2. ^a Le suivant m'a été envoyé par le R. P. Louis de Venoise Prieur de S. Pierre de Chartres, tiré des vitres de cette Eglise. On croit dans l'Abbaye que c'est le Roi Louis le Jeune qui y est représenté: mais il y a deux difficultez contre cette opinion; la premiere est qu'il a le nimbe ou le cercle lumineux, qu'on ne mettoit qu'aux Rois qui étoient reconnus pour Saints. La seconde est que sa tunique est chargée de fleurs de lis, mises dans des losanges; ce qui se trouve ailleurs, mais dans des tems plus bas: car quoique selon la plus commune opinion l'usage du blason & des armoiries qui ont passé successivement dans les familles, ait commencé à s'établir sous le Regne de Louis le Jeune, je ne sai si la mode d'aller revêtu de son blason, & de mettre ainsi les pieces qui le composent dans des losanges s'est introduite si-tôt: je croirois plus volontiers qu'on a voulu mettre ici S. Louis, & que la vitre aura été faite après sa canonisation; ou que si on a voulu représenter Louis le Jeune, il aura été fait dans des siècles posterieurs, & que ce nimbe & ce blason seront des caprices de l'ouvrier

rum circiter sexaginta, & ut fert vulgarior sententia, anno quadragelimo quarto regni sui, circa initium enim regni ejus aliquid subest difficultatis. Inter piissimos autem Francorum Reges numerandus est; ideoque ab aliquibus *PIUS* cognominatur. Scripto quispian illum nimie simplicitatis accusat; cui etiam simplicitati gesta quadam ejus non certe laudanda adscribit, quod verbi causa Henrici Angliæ Regis filios ad arma contra patrem sumenda concitaverit. A multis quoque reprehenditur, quod Alienorem repudiaverit, sicque Aquitaniam amiserit.

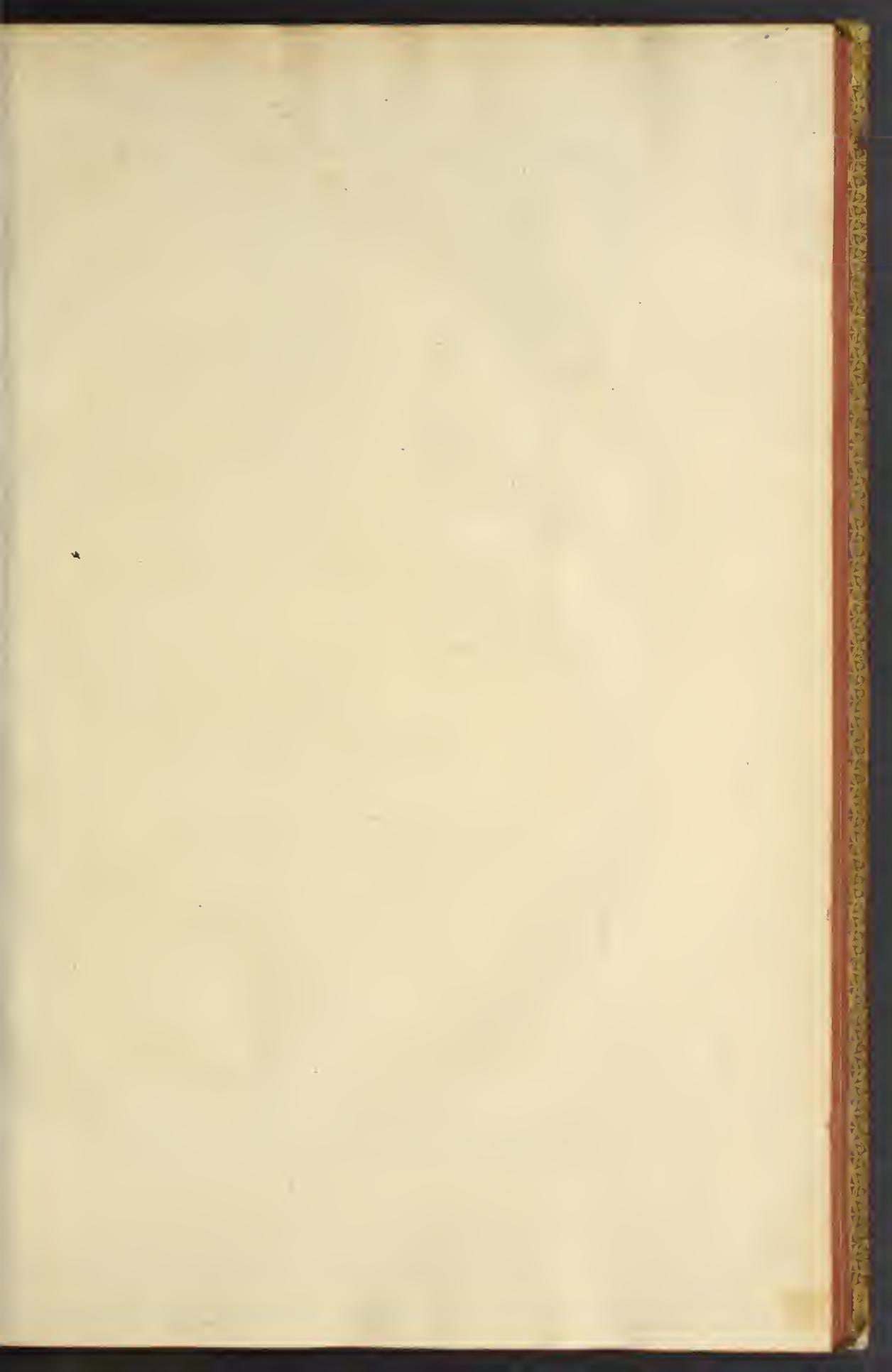
*Guillem.
Neubrig.
ad ann.
1180.*

MONUMENTA
LUDOVICI VII. REGIS,
cognomento *JUNIORIS*,
ET QUÆDAM ALIA ISTIUS ÆVI.

PRIMUM Ludovici Junioris schema in medio Chori Ecclesiæ de *Barbells*, ut vocant, in sepulcro positum, illo ipso ævo factum fuisse videtur, Corona soli-

tis ornatur floribus, Sceptrum addensatis foliis superne terminatur strobili formam referentibus, quale est Ludovici Pii Sceptrum tabula XXV. romi primi

Sequens a D. Ludovico de Venosia S. Petri Carnotensis priore mihi transmissus, putatur esse Ludovicus Junior, in vitreis fenestris Ecclesiæ istius depictus. At contra hanc opinionem duæ exurgunt difficultates. Prior est quod caput ejus nimbo exornetur; quod ornamentum non nisi Regibus qui ut sancti colebantur, adscribi, & apponi solebat. Altera est, quod tunica ejus sit liliis, in rhombo positis, conspersa, quod utique alibi observabitur, sed in sæculo posteriori. Etsi enim, ut peritorum fert opinio, usus insignium Gentiliorum, qui in Nobilium familiis ad posteros transmittitur, tempore Ludovici Junioris inductus sit; nescio an illo jam tempore insignia in vestibus appingit, & in rhombo locari ceperint. Libentius crederem hic S. Ludovicum representari, vitreamque fenestram, postquam ipse in Sanctorum catalogo adscriptus fuerat, concinnatam fuisse. Vel si omnino hic Ludovicus Junior exhibeatur, sculis certe posterioribus sic depictus fuerit, exque merito pictoris arbitrio nim-



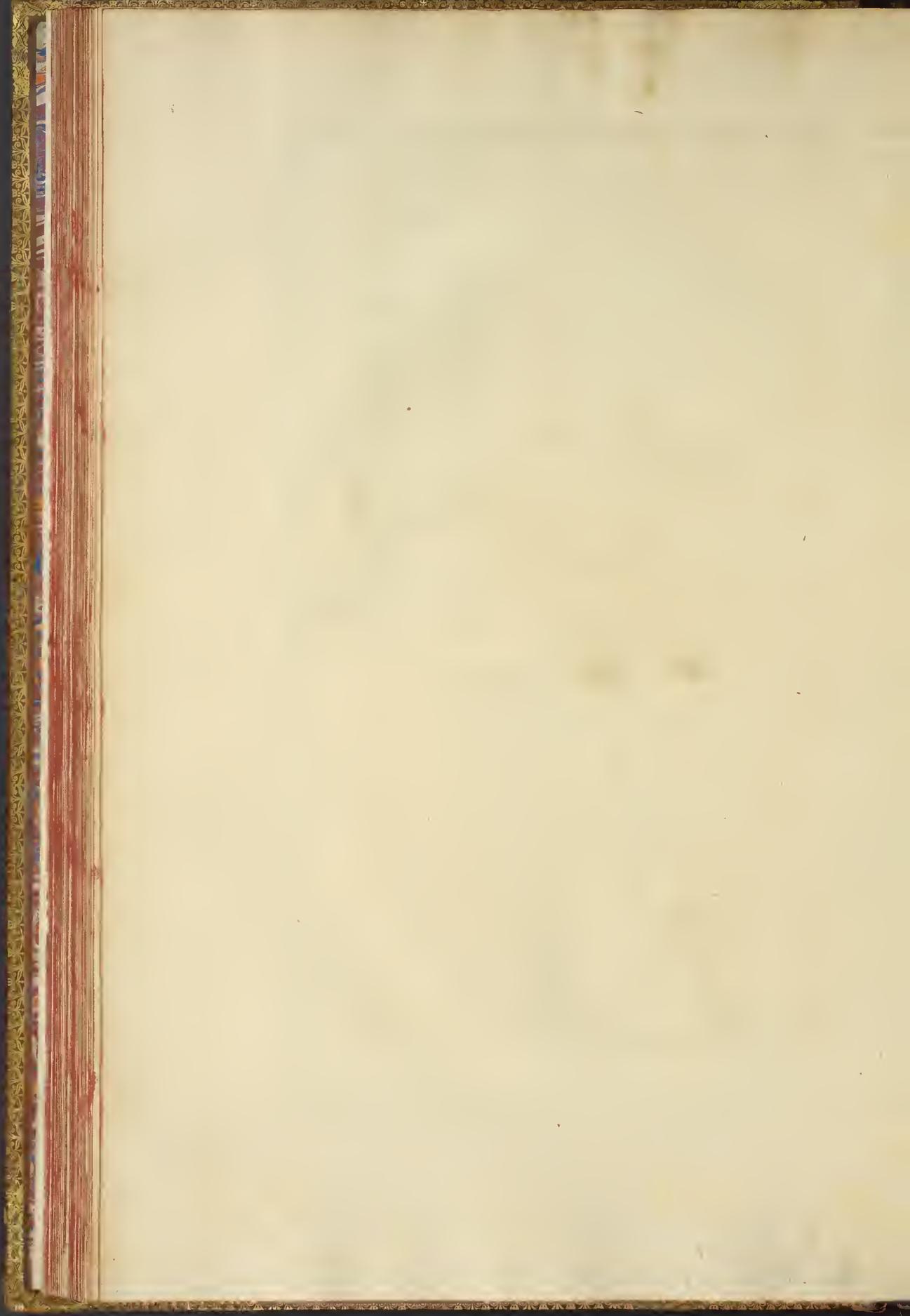




*Ense huc princeps predonum turba fugatur.
Eccliesque quies pace vigente datur.*

7





aussi-bien que la couronne & le sceptre, qui sont d'une maniere extraordinaire.

³ Constance de Castille, seconde femme de Louis le Jeune, se trouve aussi sur son tombeau en la même Eglise de Barbeau de la maniere qu'on la represente ici. Sa couronne est d'une forme assez remarquable. Ses habits n'ont rien que d'ordinaire. Elle mourut l'an 1160. 3.

⁴ Le seau pendant de Louis le Jeune, represente d'un côté le Roi assis sur son trône à l'ordinaire, qui tient de la main droite une fleur de lis sur un globe au bout d'un court bâton, & de l'autre un sceptre qui se termine en haut par une espece de losange dans lequel est une petite fleur de lis. L'inscription autour est, *Ludovicus Dei gratia Francorum Rex*: elle est continuée ainsi à l'autre côté, & *Dux Aquitanorum*. On le voit encore ici à cheval armé en guerre & tenant l'épée nuë. L'acte où est le seau fut donné l'an 1167. dans un tems où il étoit en guerre avec Henri Roi d'Angleterre. Il prenoit encore le nom de Duc d'Aquitaine long-tems après qu'il eut repudié Alienor; ce qui fut fait en l'an 1151. 4.

Agnés de Baudement qui suit, Dame de Braine, fut troisième femme de Robert de France Comte de Dreux, cinquième fils de Louis le Gros, qu'elle épousa en secondes nœcs. Cette premiere figure a été tirée par M. de Gagnieres de son seau attaché à une donation qu'elle & son mari firent en 1158. à l'Abbayie de S. Yved de Braine. ⁵ La figure suivante de la même Agnés est tirée de son tombeau qu'on voit au milieu du Chœur de l'Eglise de S. Yved de Braine dans l'Abbayie des Premontrez. Il reste sur son tombeau quelques traces de peinture bleuë ou d'azur. Elle mourut long-tems après son mari, & vivoit encore en 1202. L'espece de couronne qu'elle porte est assez singuliere. Nous verrons dans la suite plusieurs autres Dames couronnées, mais avec tant de variété, qu'on ne peut rien établir sur la figure des couronnes des Duchesses, Comtesses ou autres. Elle a une * escarcelle attachée à sa ceinture; ce qu'on voit souvent dans la suite jusqu'au tems de François I. & au-delà. 5. 6.

* C'étoit le nom qu'on donnoit à ces sortes de bourfes.

La figure ⁷ suivante est des plus singulieres: elle represente Gcoffroi le Bel Comte du Maine, fils de Foulques Comte d'Anjou & du Maine. Ce Geoffroi mourut le 7 Septembre de l'an 1150. On l'a copiée d'après une table de cuivre émaillé dans la nef de l'Eglise Cathedrale de S. Julien du Mans, à gauche contre 7.

bus & insignia posita fuerint, ut etiam corona & sceptrum quæ inuitate formæ sunt.

Constantia Regis Castellæ filia, Ludovici VII. secunda uxor, in eadem Ecclesia de Barbellis sepulta, in tumultu suo exhibetur, qualis hic depingitur. Corona ejus non vulgaris est formæ, vestes non insolito more concinnatæ sunt. Obiit autem anno 1160.

Sigillum Ludovici Junioris in altera facie Regem exhibet in folio sedentem, qui dextera florem liliæ baculo parvo superpositum tenet, altera vero sceptrum qui rhombo superne terminatur, in quo flos liliæ exiguus est. Inscriptio circum posita sic legitur, *Ludovicus Dei gratia Francorum Rex*, in altera vero facie sic absolvitur, & *Dux Aquitanorum*. In hac item averfâ facie eques representatur armatus, strictum gladium manu tenens. Instrumentum in quo sigillum habetur scriptum fuit anno 1167. quo tempore bellum gerebat contra Henricum II. Angliæ Regem. Adhuc vero sese Ducem Aquitaniz dicebat, diu postquam Alienoram repudiaverat; id quod factum fuerat anno 1151.

Agnes de Baldemento, quæ sequitur Domina Brennaci, tertia uxor fuit Roberti, qui Ludovici sexti quintus filius erat, cui post defunctum priorem vi-

rum nupsit. Primum ejus schema eductum fuit ex sigillo instrumenti, ubi cum conjuge suo Abbatiæ S. Evodii Brennacensis domum quodpiam tribuit, quam Abbatiam ipsa fundaverat. Schema vero sequens ex ejus tumulo in medio chori ejusdem Ecclesiæ posito desumptum est, in quo tumulo picturæ carulei coloris, reliquiæ quadam visuntur. Obiit autem Agnes diu post decessum viri sui, superstes enim erat anno 1202. illa ceu corona quam gestat admodum singularis videtur. Multas in sequentibus nobiles matronas vidimus; sed cum tanta coronarum varietate, nihil ut possit de forma coronarum certo statui, sive Ducissarum, sive Comitissarum, sive aliarum nobilium feminarum. Ad zonam autem marsupium alligatum habet, quod sæpe in sequentibus sæculis observatur ad usque tempus Francisci I. & ultra.

Schema sequens, inter singularissima computandum. Goffridum exhibet cognomine Pulcluum Cenomanensem Comitem, filium Fulconis Comitis Andegavensium & Cenomanensium. Hic vero Goffridus obiit 7 Septembris anno 1150. Exsumtum autem fuit ex aenea tabula encausto depicta, ad pilam apposita prope chorum Ecclesiæ cath. S. Juliani Cenomanensis.

le second pilier proche le jubé. Tout est extraordinaire dans cette figure. Le casque a la forme d'un bonnet Phrygien : la pointe qui le termine en haut est recourbée sur le devant. Son bouclier le plus grand qui se voine dans tous ces monumens , est fort creux ; il lui couvre les épaules , & descend en pointe jusqu'aux pieds. Il est chargé d'azur aux lionceaux rampans d'or, lampassez de guesules, & a une grosse pointe sur le milieu. Quoiqu'il tienne l'épée nuë de la main droite , tout le reste de l'habit n'a rien du militaire. On voit d'abord une tunique qui lui descend jusqu'aux pieds chausséz d'une espee de pantouffles , qui ne lui couvrent par dessus que le bout des pieds. Sur la tunique il porte une veste , qui lui descend jusqu'au dessous du genou : sur la veste est une assez large ceinture ; & par dessus cette veste il porte un grand manteau , & sur le manteau une bande en écharpe , de la même forme que sa ceinture. Sur la tête du Comte il y a deux vers latins qui marquent que son épée en chassant les Brigans , donnoit la paix aux Eglises.

PHILIPPE II. dit DIEU-DONNE' & AUGUSTE.

MEZERAU qui dit que c'est Paul Emile , Auteur de la fin du quinziesme siècle , qui a le premier donné le nom d'Auguste à Philippe II. fait voir par là qu'il n'a pas seulement jetté les yeux sur Rigord , le principal Historien de ce regne , qui vivoit du tems de Philippe même , & qui l'accompagnoit dans ses expeditions militaires. Il l'appelle perpetuellement *Philippus Augustus* , & rend raison dans son prologue , pourquoi il lui a donné ce surnom. *Augustus* , dit-il , vient du verbe *augeo* , *augere* , qui veut dire augmenter : c'est donc à juste titre , poursuit-il , qu'on lui donne ce surnom , puisqu'il a augmenté son Roiaume par la prise du Vermandois , perdu depuis long-tems , & par tant d'autres conquêtes.

1181.
Philippe
Auguste
chassé les
Juifs du
Roiaume.

Après la mort de Louis , Philippe qui se trouva seul maître , signala le commencement de son Regne par l'expulsion des Juifs , dont les richesses s'étoient prodigieusement accrues. Rigord dit que ceux de cette nation qui étoient à Paris , sacrifioient tous les ans un Chrétien en opprobre de la Religion. Ils crucifierent

Hic omnia pene præter morem solitum sunt. Galea tiaram Phrygiam refert , cujus acumen antroctum refleditur. Scutum omnium eorum qui in hisce monumentis comparent maximum , admodum concavum est. Humeros tegit , & ad usque pedes attingit in acumen inferne delinens. Est porro carulei coloris , leuculos exhibens erectos aureos , rubiâ linguâ. Ex medio scuto acumen emittitur. Etsi porro strictum gladium manu dextera teneat , nihil omnino militare in vestibus ejus comparet. Tunica ad pedes usque defluit. Calcei superne fere totum pedem nudum relinquunt , nec nisi unguilas tegunt. Supra tunicam , vestem aliam gestat , quæ sub genua defluit. Vestis lata zona cingitur , & supra vestem pallium magnum gestat , cui superponitur alia zona , præcedenti similis , quæ ab humeris demittitur. Supra figuram Comitibus duo versus leguntur :

*Ense tuo Princeps prædonum turba fugatur ,
Ecclesiisque quies pace vigente datur.*

PHILIPPUS II.

AUGUSTUS cognominatus.

MEZERÆVS cum dicit Paulum Emiliam , qui vertente sæculo decimo quinto scribebat , primum Philippo II. Augusti nomen dedisse , hinc testificatur se ne vidisse quidem historiam regni ipsius Rigordo scriptam , qui Rigordus ævo ejusdem Philippi vixit , illumque in militariibus expeditionibus sequutus est. Hic passim illum Philippum Augustum appellat , causamque affert in prologo cur hoc cognomine donarit. *Augustus* , inquit , vocare consueverunt Scriptores , Cæsares qui Republicam augmentabant , ab *augeo* , *auges* , dictos. Unde iste merito dicitur *Augustus* ab aucta republica. Adjecit enim Regno suo totam Vermanduam , quam Prædecessores sui multo tempore amiserunt , multaque alias terras.

Rigord.

Post Ludovici obitum Philippus , penes quem tunc summa rerum erat , Judæorum expulsiõne regni sui principia insignivit. Hi divitiis supra modum aucti erant : & Rigordo teste , qui Lutetia versabantur , singulis annis Christianum hominem in Religionis opprobrium immolabant : cruci etiam affixerunt virum

un nommé Richard , dont Dieu manifesta la sainteté par des miracles. Ils étoient répandus en très-grand nombre dans toutes les provinces & les villes du Roiaume , mais principalement à Paris, où ils étoient en possession de la moitié de la ville. Ils avoient pour serviteurs & servantes des Chrétiens & des Chrétiennes , dont plusieurs judaïsèrent avec leurs maîtres. Ils prêtoient à grosse usure aux Bourgeois & aux Payisâns , qui ne pouvant paier de si gros interêts, étoient obligez de leur ceder une partie de leurs biens. Ils tenoient chez eux d'autres débiteurs comme prisonniers & captifs. Ce qui étoit encore plus damnable , les Ecclesiastiques qui avoient besoin d'argent , leur donnoient en gage des crucifix & des calices d'or & d'argent , & les Juifs se servoient de ces calices pour y mettre de la boulie & pour boire. Cela fit grand bruit , on crioit de tous côtez contr'eux. Le Roi souhaitant d'y apporter remede , alla consulter Bernard Ermite du bois de Vincennes , qui étoit alors en grande reputation de sainteté ; par le conseil duquel le Roi déchargea tous ses sujets des dettes qu'ils avoient contractées avec les Juifs , en s'en reservant pour lui la cinquième partie ; ce qui apporta une grosse somme à son tresor.

Un cas extraordinaire qui arriva alors accelera la sentence contre cette nation reprouvée. Un Juif craignant que les Officiers du Roi ne vinssent faire la recherche dans la maison , cacha au fond des lieux une croix d'or couverte de pierres , & un livre des Evangiles orné aussi d'or & de pierres precieuses. Cela fut découvert. Le Roi les fit rendre à ceux qui les avoient mis en gage , en se reservant la cinquième partie de la dette. Après quoi il fit au mois d'Avril un Edit par lequel il ordonnoit à tous les Juifs de sortir de son Roiaume , ne leur donnant pour terme que jusqu'à la S. Jean de la même année. Il leur permit de vendre leurs meubles, & leur laissa le prix de la vente. Quant aux immeubles, maisons , champs , vignes , granges , pressoirs , & choses semblables , tout fut confisqué au profit du Roi & de ses successeurs. Les Juifs consternez d'une si prompte expulsion prirent differens partis : les uns se firent Chrétiens ; les autres gagnerent par argent les Princes , les grands Seigneurs & les Evêques , qui allerent prier le Roi de revoquer son ordre ; mais ce Prince demeurant inflexible, ils sortirent du Roiaume dans le mois de Juillet. Philippe ordonna que leurs Synagogues se-
roient changées en Eglises.

Ce Prince aiant chassé cette maudite engeance des Juifs , qui faisoient tant de mal à son Roiaume , s'appliqua à augmenter & orner Paris. Il fit faire au mar-

1182.

Il augmente & orne Paris.

nomine Richardum , cujus sanctitatem Deus miraculis illustravit. Magno autem numero per omnes Regni provincias & urbes dispersi erant ; maxime vero Lutetia , ubi dimidium urbem possidebant. Famuli ipsius & famulae erant Christiani & Christianae , quorum plerique judaizabant. Cum fenore magno civibus & rusticis pecuniam commodabant , qui cum tantam annuam summam solvere non possent , partem bonorum ipsis concedere cogebantur. Debitores alios in domibus suis detinebant , quasi captivos & servos. Quodque damabilius erat , Ecclesiastici quidam pecunia egentes , crucifixos ipsius & calices aureos argenteosque dabant , quos Judaei utebantur ad jufcula & potum. Hinc clamores adversus illos emissi. Rex tanto ut malo remedium afferret , Bernardum in silva Vincennarum Eremitam , tunc sanctitatis fama fulgentem , adiit , cujus consilio subditos suos omnes a talibus debitis liberos declaravit , quinta sibi retenta parte ; id quod ingentem summam in ararium Regium in-

damnationem & ejectionem acceleravit. Judaeus quidam metuens ne Regii Ministri donum suam accuratius scrutarentur , crucem auream gemmis ornatam , & librum Evangeliorum auro & lapullis decoratum in latrinis occultavit. Re detecta , Philippus jussit reddi iis qui in fœnus illa depulerant , reservata sibi quinta debiti parte. Sub hac mense Aprilis edicto præcipit , ut Judaei omnes ex regno suo excederent ante diem sancti Joannis Baptista ejusdem anni , concessitque illis ut suppellectilem omnem venderent preciumque sibi servarent , reservatis sibi & successoribus Regibus , domibus , agris , vineis , villis , torcularibus , & immobilibus. Judaei hoc ceu fulmine perterriti , alii Christiani sunt effecti ; alii pecuniae aditu , Principes , Primores & Episcopus alexêre ut Regem adirent , & edicti abrogationem impetrarent. Sed Philippo propositum non mutante , intra mensem Julium ex regno abscesserant. Rex vero Synagogas in Ecclesias mutari jussit.

Hac indigna gente Christianis perniciofa ex regno eliminata , Philippus orandæ & augendæ Lutetiae urbi operam dedit. In foro Campellis dicto duas magnas do-

Rigord. Hist. de Paris. Félix. Bien.

K

Res singularissima , quae tunc accidit , Judæorum
Tome II.

ché nommé Champeaux , des Halles pour la commodité des Marchands , & le fit entourer de murailles , afin qu'on pût le fermer la nuit. C'eft lui qui fit le premier paver les ruës de Paris. Il fit aufli clore de bonnes murailles la forêt de Vincennes , qui jufques-là avoit été ouverte à tout le monde. Il en vouloit faire un parc aux bêtes fauves. Henri le vieux Roi d'Angleterre, eut la courtoifîe de faire ramaffer dans l'Aquitaine & la Normandie quantité de cerfs, de daims & de chevreuils , & les lui envoya pour en garnir fa forêt. Etienne Comte de Chatillon-sur-Loire aiant bâti un château qu'il prétendoit être imprenable , & par lequel il vouloit fe rendre comme indépendant , Philippe l'affiegea , le prit & le rafâ. Etienne vint le trouver , s'humilia devant lui , & ils fe reconcilierent enfemble.

Mort du
jeune
Henri.

En cette même année mourut dans le Querci le jeune Henri Roi d'Angleterre , fort repentant d'avoir fait long-tems la guerre au Roi Henri fon pere. Il y avoit des troupes de brigans & de voleurs qui couroient par le Roiaume , & marchoient en corps & en nombre confiderable. On les appellôit les Brabançons & les Cottereaux. Ces derniers faifoient des maux incroyables dans le Berri : ils ravageoient les campagnes , emmenoit les hommes avec leurs femmes , dont ils jouiffoient en prefence de leurs maris. Ils mettoient le feu aux Eglifes , emmenoit les Prêtres & les Religieux , fe moquoient du chant de l'Eglife , battoient les Ecclefiastiques jufqu'à les faire mourir , en mettoient d'autres dans les fers pour les rançonner. En pillant les Eglifes , ils emportoient les vafes facrez , jettoient à terre le corps de notre Seigneur , le fouloient aux pieds , & profanoient les chofes faintes en d'autres manieres. Ceux du Berri en firent leur plainte au Roi. Il leur envoya des troupes , qui jointes à celles du pays donnerent fur ces Cottereaux impies , & en tuerent plus de fept mille.

Les Cot-
tereaux
impies
taillez en
pieces.

1184.
Guerre
contre le
Comte de
Flandres.

Enfuite vint la guerre contre le Comte de Flandres à l'occafion du Vermandois , que lui avoit cedé le feu Roi Louis , mais pour un tems feulement. Le Roi Philippe le redemandoit au Comte , celui-ci le refufoit. Il y eut là-deffus plusieurs conférences , qui ne conclurent rien. Il fallut en venir aux armes. Le Comte leva dans fon pays une grande armée , & fier de l'efperance d'un bon succès , vient affieger Corbie. Il prit d'abord le premier retranchement & le fauxbourg. Ceux de dedans rompirent les ponts , fe retirerent dans le corps de la place , & fe mirent en état de défenfe. Un fecours envoyé par le Roi , qui entra dans la place , releva le courage des affiegez. Après plusieurs jours de fiege le Comte defefpe-

Philippi-
car 7.

mos, quas vulgus Halas vocat, edificari joffit, & muris ambiri, ut noctu claudi poffent; vicos etiam Pariffiacos lapidibus ftravit. Muris etiam cingi juffit nemus Vicenarum, hætenus omnibus patens. Rex autem Henricus fenior per Notmanniam & Aquitaniam feras colligi curavit, cervos, damas & capras fylveftres, quas mifit Philippo, ut in claufum nemus immitteret. Eodem tempore Stephanus Comes Caftellionis ad Ligerim castrum excitavit quod inexpugnabile effe putabat, ita fe existimans a Regia potestate eximi. At movit Philippus castrum obfedit, cepit & folo aquavit. Stephanus vero illum adiit, veniam impetravit, & obfequentia fua ejus amicitiam fibi conciliavit.

Rigorâ.

Eodem anno in Cadutcenfi provincia obiit Henricus junior, penitentiaque veræ figna dedit, quod diuturno tempore contra patrem armatiffet. Erant tunc temporis prædonum quedam manus numerosiffima, quæ per regnum difcurrebant, vocabanturque Brabanciones & Cottarelli. Ifti præcipue Cottarelli mala vix credibilia defignabant apud Bituriges, agros depopulabantur, viros & mulieres adducebant, uxores violabant ante conjuges fuos, Ecclefiâs incendebant: Presbyteros &

Monachos fecum abigebant, cantum Ecclefiæ iridentes, Ecclefiasticos verberantes ad necem ufque. Alios vero in vincula conjiciebant, ut aurum extorquerent. Ecclefiâs dum expilarent, facta vafa abripiebant: quodque horrendum dictum est, corpus Domini noftri in terram abjiciebant pedibusque calcabant, aliisque modis profana perpetrabant. Bituriges vero apud Regem conquefti funt, qui manum militum militique cum Biturigibus juncti. Cotratellos funt adorti, eorumque plus quam feptem millia occiderunt.

Hinc fequitur bellum contra Flandrenfem Comitum occasione Vitomanduenfis regionis, quam ipfi concefferat Ludovicus, fed ad tempus quoddam tantum. Repetebat vero Pbilippus: refiftuere volebat Comes. De illa fæpe te colloquuti ambo, re infecta difcellerant. Ad arma tandem ventum est. Comes in Flandria grandem colligit exercitum, & Corbeiam obfider. Suburbium ftatim cum primo vallo capit. Oppidani pontes dirumpunt, intra urbem fe recipiunt, & ad repellendum hoftem fe comparant. Manus armatorum ab Rege miffa & in urbem ingreffa, animos fecit obfeffis. Poft aliquot obfiffionis dies Comes abfeff-

Rigorâ.
Philippicar
l. 2.

rant de prendre la place, décampa, passa l'Oise, ravageant & brûlant tout dans le pays où il passoit. Il arriva à Senlis, & trouva la place si bien munie, qu'il n'en osa tenter le siège. Il continua toujours de faire le dégât au pays des environs, surprit le château de Dampmartin, & ne se proposoit pas moins que de venir jusqu'à Paris. Les Seigneurs de sa troupe l'en dissuaderent. Il alla assiéger Bestif, petite place alors bien fortifiée. Cependant le Roi qui avoit assemblé une armée, marcha contre lui. Le Comte n'osant l'attendre se retira par la forêt de Cuise, & tenta en chemin faisant de prendre Choisi, alors place forte : mais le Roi le talonnant toujours de près, il s'enfuit en Flandres.

Philippe voyant que le Comte à qui il vouloit donner bataille, lui étoit échappé, s'avança vers Amiens, dans le dessein d'assiéger la ville, qui étoit alors entre les mains de son ennemi. Pour investir la place il falloit prendre quelques châteaux bâtis tout autour, qui en défendoient les approches. Il attaqua d'abord celui de Boves : l'attaque fut vive, on fit brèche, & la garnison se retira dans le donjon. On poussa les travaux pour y faire brèche, & on l'auroit emporté bientôt, quand voici arriver le Comte avec son armée, qui presenta la bataille au Roi. Il étoit tard lorsqu'il arriva, & l'Auteur donne à entendre, que ce n'étoit qu'une feinte pour obliger le Roi de lever le siège de Boves. Ce Prince vouloit aller le combattre sur le champ, mais il fut arrêté par l'Archevêque de Rheims & par le Comte Thibaud, qui lui persuaderent d'attendre au lendemain. Cependant le Comte qui ne vouloit rien moins qu'une bataille, se servit de l'obscurité de la nuit pour repasser la Somme, & se campa loin de l'armée du Roi. Il employa quelques Entremetteurs, qui lui demanderent trêve pour huit jours. Le Roi l'accorda, & pendant ce tems-là le Comte vint faire sa soumission, lui rendit tout le Vermandois, lui demandant pourtant Saint-Quentin & Peronne pour sa vie seulement ; ce qu'il obtint. Quelques Auteurs remarquent ici une chose fort singulière, qu'ils regardent comme un miracle ; c'est que le terrain où le Roi étoit campé devant Boves, ces champs foulés par les pieds des chevaux, par les charrettes, & par une infinité de gens, qui devoient selon toutes les apparences ne rien produire cette année, rendirent une plus belle récolte qu'aux années précédentes, au lieu qu'il ne vint rien au terrain qu'avoit foulé l'armée du Comte de Flandres. Cela a tout l'air d'une vision, ou pourroit être arrivé par quelque cause naturelle.

fit, Haram trajecit, ferro & igni omnia devastans, Silvanectumque venit : quam urbem ita munitam reperit, ut obsidionem tentare ausus non sit. Agros autem devastate pergens, Domni-martini castrum ex improviso cepit, & Lutetiam usque peregere parabat ; at suorum consilio Bestiacum oppidum parvum, sed munitum obsedit. Interea Rex collecto exercitu adversus illum movit : quem expectare non audens Comes, per Cotiam silvam receptum habuit, & Chosiacum munitum castrum raptim capere conatus est. Verum insequente semper Rege, in Flandriam fugit.

Videns Philippus Comitem, quicum manus conferere cupiebat, in Flandriam se recepisse, Ambianum venit, ejus obsidendi animo. Urbs enim illa tunc temporis ab hoste suo tenebatur. Ad illam obsidendam capiendam primum erant castella quadam circumstructa, quae a vicinis urbis exercitum accebat, Bobas castrum statim obsedit Philippus, admoventur machinae, muri dejiciuntur, oblectique in arcem confugiunt. Arcis muri impetuntur, quae mox a Rege capienda erant, quando Comes cum exercitu advenit quasi pugnam commisiturus : verum inuit Scriptor Comitem

non vere pugnam inire voluisse, sed astu accessisse ut ab obsidione Regem aveteret. Philippus vero statim in exercitum Comitis irumpere voluit ; sed ipsi Archiepiscopus Rhemensis & Theobaldus Comes auctores fuerunt, ut in castrum pugnam differret. Comes vero qui non pugnandi animo accesserat, favente nocte Somonam trajecit, & procul ab exercitu Regio castrametatus est. Tunc quorundam opera octo dierum inducias a Rege petiit. Postulatum Rex concessit, & Comes illo dierum spatio Philippum adiit, Viromandiam ipsi reddidit ; rogavit tamen, per totam vitam suam S. Quintinum & Peronam tantum sibi retinere liceret ; id quod ab Rege impetravit. Hic quidam rem notant singularem, quam prodigii loco haberi volunt. Solum illud, inquit, quod Regis exercitus ante Bobas occupabat, ab equis, carris, & innumera hominum multitudine tritum & calcatum, quod nullam segetem isto anno emissurum vero simile erat, mestem protulit abundantiorum quam annis superioribus ; cum contra nihil frugis in agris quos Flandrensium comitis exercitus calcaverat, emissum sit. Verum illud vel ex imaginatione Scriptorum prodigiis videtur, vel ex aliqua naturali causa acciderit.

Philippi
doi l. 2.

Rigordus.

1187.
Philippe
fait la
guerre à
Henri
Roi d'An-
glettre.

A peine cette guerre étoit-elle finie, qu'il en survint une autre, dont voici le sujet. Le jeune Roi Henri étant mort sans enfans, le Vexin Normand qui lui avoit été donné en dot de sa femme Marguerite sœur du Roi Philippe, lui devoit être rendu. Il le redemandoit, & exigeoit encore que Richard fils du vieux Roi Henri, qui avoit succédé à son frere, lui fit hommage des terres qu'il avoit en France. On lui refusa l'un & l'autre. Sur ce refus Philippe assembla une armée, & se rendit dans le Berri: il prit Issoudun, Grazi & plusieurs autres lieux, & alla assieger Château-Raoul, place très-forte & bien munie, qui se défendit fort bien contre les vives attaques des assiégeans. On dressa des batteries, on en vint un jour à l'escalade avec perte considérable des assaillans. Sur ces entrefaites le Roi Henri & son fils Richard approcherent avec une grande armée, & envoierent défier Philippe, qui ne demandant pas mieux que d'en venir à une bataille, rangea son armée. Tout étoit disposé pour le combat, les armées étoient en présence, lorsque Henri & Richard vinrent demander la paix au Roi, qui la leur accorda, & leur rendit les places qu'il avoit prises, hors Issoudun qu'il garda.

Naissance
de
Louis dit
le Lion.

Saladin
prend Je-
rusalem.

En cette même année toute la France fut en joie de la naissance de Louis fils aîné de Philippe & d'Isabelle de Hainaut sa femme; mais en même tems des tristes nouvelles vinrent de la Terre-sainte, qui portoiert que Saladin avoit défait & taillé en pieces l'armée des Chrétiens, pris Jerusalem & plusieurs autres villes, & qu'il étoit à craindre, qu'il ne s'emparât de même de tout ce que les Chrétiens avoient en ce pays-là. Il n'est pas possible d'exprimer la douleur que causa cette nouvelle dans toute la Chrétienté; on n'y entendoit que des cris & des gemissemens. Le Roi Philippe que ce malheur toucha sensiblement, souhaitant d'aller secourir les Chrétiens de ce pays-là, & de faire ses dévotions au sepulchre de notre Seigneur, prit la croix. Le Roi d'Angleterre & son fils Richard la prirent de même. A leur exemple un grand nombre de Ducs, Comtes & Seigneurs se croiserent aussi. Ce fut en ce tems-là que Philippe établit la dixme, qu'on appella Saladine, destinée pour la guerre sainte. Ce subside fut à charge à bien des gens.

Dixme
Saladine.

1188.
Philippe
fait la
guerre à
Richard
Cœur-de-
lion,

Tout sembloit disposé à cette sainte expedition; mais après ce premier feu la dissension qui se ralluma entre Richard fils du Roi d'Angleterre & le Roi Philippe, obligea de différer ce voiage à un autre tems. Ce Prince bouillant & impetueux s'avila de faire la guerre à Raimond Comte de Toulouze, fondé sur quelques

Philippi-
dos l. 2.

Hoc vix terminatum bellum aliud excepit, cujus hæc occasio fuit. Henricus junior Rex cum sine liberis obisset, Vellocassum Normannorum regio quæ Margaritæ sorori Philippo, & Henrici uxori in dotem data fuerat, Philippo Regi restituenda erat. Repetebat autem illam Philippus, exigebat insuper ut Ricardus Henrici senioris filius, qui fratri successerat, *hominium* sibi de terris, quas in Francia possidebat, præstaret. Petenti vero utrumque denegatum est; quamobrem Philippus collecto exercitu, movit in Bituriges, ubi Uxellodunum cepit & Crasium, castrumque Radulphi munitissimum obsedit. Obsessi vero Regii exercitus impetum strenue propulsarunt. Admovenitur machinæ, scalæque applicantur, sed cum gravi obsidentium pernicie. Interea Henricus Rex & Ricardus ejus filius cum exercitu magno accesserunt, ac Philippum ad arma provocaverunt, qui ardens animo exercitum suum ad pugnam apparat, ordinemque disponit. In prociectu utriusque exercitus erant, cum Henricus & Ricardus pacem postulatum venerunt. Res tum compositæ fuerunt, captas urbes Philippus reddidit, uno excepto Uxelloduno.

Hic ipse annus læticiam ingentem Francis attulit, nato Ludovico Philippo Regis & Elisabethæ conjugis primogenito. Verum eodem tempore ex Palestina tristia nunciata fuerunt. Saladinus Christianorum exercitum fuderat & conciderat, Jerusalem aliaque oppida ceperat, metendumque erat, ne ex cæteris locis omnibus, quæ Christianis supererant, ipsos expelleret. Hinc dolor & luctus Christianis omnibus. Hac re vehementer commotus Philippus, ut auxilium oppressis afferret, & sepulchrum Domini venerandum adiret, crucem accepit: accipere quoque Henricus Rex Angliæ & Ricardus filius; eorumque exemplo multi Duces, Comites alique. Tunc Philippus decimas illas pro bello sacro colligendas edixit, quæ ideo decimæ Saladinæ vocatæ sunt. Hoc vectigalis genus oneri plerisque fuit.

Omnia ad illam sacram expeditionem parata videbantur. Verum sedato illo prius concepto fervore, dissensio Ricardum inter & Philippum Regem coorta, iter Jerusalemitanum aliud in tempus differre coegit. Princeps enim ille fervens ac turbulentus Raimundo Comiti Tolosano bellum intulit, Tolosam contendens

Philippi-
dos l. 3.

R'gardus
p. 25.

Philippi-
dos l. 3.

prétentions que les Ducs d'Aquitaine avoient fur cette ville. On en a déjà parlé fous Louis le Jeune. Le Comte Raimond eut recours au Roi de France fon Seigneur. Philippe tâcha d'abord de détourner Richard de cette entreprife ; mais voiant qu'il ne gagneroit rien que par la force, il paffa la Loire avec fon armée , & atraqua Châteaue-Raoul, qu'il emporta dans fort peu de tems. Il prit enfuite Buzançaï , Argenton & Levroux. Il ne vint pas fi facilement à bout de Montrichard , place forte & bien munie, qui l'arrêta affez long-tems, mais il s'en rendit enfin le maître, fit toute la garnifon prifonniere , & ruina ce lieu ; de là il marcha vers Mont-Luçon , & fe rendit le maître de toute l'Auvergne.

Le Roi d'Angleterre aiant pris la route de la Normandie, Philippe le pourfuivit , & l'auroit atteint fi Vendôme n'avoit refusé de lui ouvrir les portes. Il s'arrêta là , & obligea enfin la ville à fe rendre. Sachant qu'Henri s'étoit rendu à Gifors, il y alla en diligence. Le Roi d'Angleterre lui fit demander une trêve pour trois jours, qui lui fut accordée. Pendant ce tems-là on traitoit de la paix, qui ne put être conclüe. L'Auteur de la Philippide met ici une particularité qui mérite d'être rapportée. Il y avoit devant la ville de Gifors un orme dont le pied étoit d'une groffeur fi démefurée , que huit hommes pouvoient à peine l'embrancher. Ses branches s'étendoient fi loin, que l'art aiant aidé la nature , elles couvroient l'efpace de plufieurs arpens. Des milliers de gens fous cet arbre touffu fe garentiffoient également du foleil & de la pluie ; & regardé de loin, cet arbre feul paroiffoit une forêt. Le tems étoit alors fort chaud. Tandis qu'à la faveur de la trêve on traitoit de la paix de part & d'autre, le Roi Philippe & les François fe tenoient au foleil, alors fort ardent , & fouffroient beaucoup de la chaleur ; & le Roi Henri avec un grand nombre d'Anglois étoient au frais fous cet orme. Ces Anglois fe moquoient des François ainfi brûlez par les ardeurs du foleil , & rioient à gorge déployée. Dès que les trois jours de trêve furent expirez fans rien conclure ; les François indignez de cette injulte donnerent fur eux. Les Anglois fe défendirent quelque tems ; mais enfin ils plierent & prirent la fuite vers la ville. La preffe fut grande à la porte, où plufieurs furent étouffez par la grande foule ; d'autres voulant fe fauver du côté de la riviere, furent tuez par les nôtres qui les talonnoient , ou fe noierent voulant paffer à l'autre rivage. Alors les François pour fe venger des railleries des Anglois, couperent par le pied cet orme : ce qui déplut extrêmement au Roi Henri, qui en faifoit fes délices.

& à Henri Roi d'Angleterre.

Orme prodigieux.

Défaite des Anglois.

ad Ducem Aquitanie pertinere; qua de re sub Ludovico VII. jam actum fuerat. Raimundus Comes Philippi supremi domini opem imploravit, qui statim Ricardum verbis a proposito abducere conatus est. Sed cum videret nonnisi vi rem periculi posse, cum exercitu Ligerim trajecit, castrum Radulfi statim vi cepit, hincque Buzancaium, Argentonium & Lebrosum. Non pari facilitate Montis-Tricardi sibi subdidit oppidum munitissimum; sed post multum temporis & oppidum & custodes cepit, totumque diruit. Inde Montem-Luzonis venit, totamque Avernorum regionem sibi subdidit.

Cum porro Henricus Angliæ Rex versus Normanniam iter haberet, illum Philippus insequutus attingeret, nisi ipsi Vendocinum portas clausisset. Ibi gradum sistere coactus, urbem tandem ad deditionem compulsi. Cum compenisset autem Henricum venisse Gifortium, festino gradu illo se contulit. Induciarum diem petit Henricum, quibus concessis, de pace actum fuit, que iniuri non potuit. Rem hic narrat auctor Philippidis plane fingularem. Ante Gifortium

urbem ulmus erat annosa, cujus stipes tantæ densitatis erat, ut vix octo viri extensis brachiis totum complexi valerent: rami vero usque adeo protensis erant, ut jugera plurima umbra ejus obtegeret:

Millibus ut multis solatia mille ministraret.

& procul conspecta arbor silva esse videretur. Tunc ingens erat æstus: cumque per inducias de pace ageretur, Philippus & Franci ardore solis æstuant; Henricus vero & Angli multi umbra fruebantur arboris tantæ. Hi Francos æstuantem irridebant, & cachinnis insecabantur. Postquam triduana induciæ completæ sunt, Franci ob dictæ indignati, Anglos adorti sunt. Hi post aliquantum certaminis in fugam versi, Gifortium petunt: ad portam vero tam densa turba fuit, ut multi oppressi interirent; alii ad fluvium currentes, vel a Francis insequentibus occiderentur, vel in aquas se precipites darent & submergerentur. Post pugnam Franci ut ludibria illa ulmiferentur, ulmum a stipite exciderunt, quod Henrico Regi admodum displicuit.

Après cet exploit le Roi Philippe s'en alla à Chaumont & le Roi Henri à Vernon, & de là à Pacy; d'où suivant le conseil de Richard son fils il alla assiéger Mante, & fit un dégât extraordinaire aux environs, ravageant & brûlant un grand nombre de bourgs & de villages; mais apprenant que le Roi Philippe arrivoit pour secourir la place, il se retira. Il y eut là un combat entre Richard fils du Roi d'Angleterre & Guillaume des Barres, deux des plus braves hommes du siècle, d'où Richard eut assez de peine de se tirer.

1188. Cependant ceux qui s'étoient croisez pour la Terre-sainte, & qui vouloient accomplir leur vœu, l'Archevêque de Rheims, les Comtes de Flandres & de Champagne, le Duc de Bourgogne & les autres Seigneurs s'étoient retirez avec leurs troupes. Ainsi le Roi Philippe n'étoit guère en état d'avoir des armées considérables. Il avoit alors à son service une espece de milice qu'on appelloit les Ribauds; c'étoient des fantassins armez fort legerement, dont on se servoit pour les expeditions promptes, & qui donnoient les premiers dans les combats. En ce même tems son armée se trouva renforcée par une revolte qui diminua d'autant celle des ennemis. Richard Cœur-de-lion devoit épouser Alix sœur du Roi; mais le Roi son pere la tenoit enfermée dans une tour. Richard la demande, Henri la lui refuse, & s'obstine à la tenir toujours sous sûre garde: ce qui sembloit confirmer l'opinion où l'on étoit qu'il s'en servoit comme de sa femme.

Richard se joint à Philippe contre son pere Henri.

Prise de Tours.

Richard indigné de ce refus quitte son pere, & va jointe le Roi Philippe, qui partit de Nogent en Perche avec son armée, & prit d'abord la Ferté-Bernard & Montfort, & s'en alla assiéger le Mans. Henri qui y étoit alors avec son armée, ne l'attendit pas: il se retira à Alençon. Le Mans fut bien-tôt pris, après quoi Philippe attaqua la forteresse qui fut aussi emportée dans peu de tems. Il alla ensuite assiéger la ville de Tours. La garnison & les habitans la voiant arriver, rompirent le pont. Il fallut chercher un gué pour passer la riviere. Le Roi alla lui-même sonder avec sa lance, & en trouva un où toute l'armée passa. Philippe alla ensuite reconnoître le fort & le foible de la place, & ses Ribauds, dont dont nous venons de parler, donnerent l'escalade, & entrèrent dans la ville, & toute l'armée après eux.

1190. Mort d'Henri II. Roi d'Angleterre.

Le Roi Henri accablé de douleur de tant de pertes & de malheurs, s'étoit retiré à Chinon. Il fut obligé de venir demander la paix au vainqueur, aiant déjà la fièvre. Il en passa par tout ce que Philippe voulut, & s'en retourna à Chinon

Philippus ados l. 3.

Post illam expeditionem Philippus ad Calvum-Montem se contulit. Henricus vero Vernonem & Paciacum petiit. Hinc concitante Ricardo Meduntam obsidet, ac vicinos agros & villas igni & ferro depopulatur. Sed ut audivit accedere Philippum opem laturum, receptui cecinit. Hic pugna fuit Ricardum inter Henrici Regis filium, & Guillelmum de Bartis, qui duo inter strenuissimos istius avi computandi; Ricardus vero vix salvus evasit.

Philippus ados l. 3.

Inerea qui ad bellum sacrum crucem acceperant, Archiepiscopus Rhenensis, Comites Flandriæ & Campaniæ, Dux Burgundiæ, cæteri que Primores cum copiis suis recesserant. Rex ergo Philippus grandes colligere exercitus vix poterat. Genus vero quoddam militiæ penes se habebat: hi Ribaldi vocabantur; pediteque erant levis armaturæ, ad expeditiones promptas subitanæque in usu, qui velutim instar primi in preliis hostem lacebant. Eodem tempore ejus exercitus auctus, & hostis ipsius eadem opera imminurus fuit, Ricardus, cui cognomen Corleonis, Adelam Philippi Regis sororem ducturus erat. Sed pater ejus Henricus illam in turri clausam tene-

bat. Perit illam Ricardus, negat pater.

Se super incestus suspectum crimine reddens, Corrupisse nurum fama vulgante notatus.

Repullam non ferens Ricardus, patrem deseruit, & cum Philippo junctus est, qui Novigento in Persica profectus, Feritatem-Bernardi cepit, & Cenomanorum urbem obsedit. Illum Henricus, qui apud Cenomanos erat, non expectavit, sed Alenconium se recepit. Cenomanensem urbem brevi cepit Philippus, posteaque arcem pari facilitate suam fecit. Inde Turo-num urbem obsesum venit. Accedente illo oppidanum cum militibus pontem diruperunt. Vadum ipse Rex queravit & immerfa lancea reperit, sicque flumen trajecit exercitus: posteaque cum observasset qua parte debilior, qua munitior urbs esset, Ribaldi scalas applicuerunt, & in urbem ingressos totus sequutus est exercitus.

Rex Henricus tam improperæ gestæ rei dolore obrutus, Chinonem se receperat. Pacem autem a victore postulavit, & quas Philippus voluit conditiones admisit, Chinonemque reversus æger in lecto decu-

Rogerius ab Hoveden.

où il fe mit au lit de la mort ; & aiant appris que Jean fon fils avoit fuivi Richard dans fa revolte , il leur donna fa malédiction , qu'il ne voulut jamais revoquer , quoique pour le refte il témoigna beaucoup de repentance de fes pechez . Il mourut donc , & fut enterré à Fontevrauld , où l'on voit encore aujourd'hui fon tombeau.

En la même année mourut le 15 de Mai la Reine Ifabelle ou Elifabet de Hainaut , premiere femme du Roi Philippe , qui étant alors de bon accord avec le Roi Richard Cœur-de-lion , devoit faire en fa compagnie l'expédition de la Terre-fainte . Il alla avant fon départ , le jour de S. Jean-Baptifte , à l'Eglife de S. Denis prendre l'oriflamme , le bourdon & l'efcarcelle ou la bourfe . Il fe rendit enfuite à Vezelai avec le Roi Richard : de là ces deux Princes allerent s'embarquer pour le Levant , Philippe à Genes , & Richard à Marfeille.

1190.
Mort de
la Reine
Ifabelle.

Philippe laiffa en partant le gouvernement de fon Roiaume à la Reine Alix mere & à l'Archevêque de Rheims . Il donna ordre qu'on bâtît des murs autour de la ville de Paris du coté du feptentrion avec des tours d'efpace en efpace ; ce qui fut executé dès qu'il fut parti . Il laiffa auffi le même ordre pour les autres villes . Richard arriva au Roiaume de Naples fans aucun accident fâcheux . Philippe souffrit beaucoup dans la route ; il fut agité de la tempête : ceux qui l'accompagnoient perdirent une bonne partie de leurs effets ; mais il eut foïn de les dédommager , quand ils furent arrivez à Meffine . Le Roi Tancrede lui fit un grand accueil , lui fournit abondamment des vivres & à tous fes gens , & lui offroit une groffe fomme d'or , s'il vouloit époufer une de fes filles , ou s'il vouloit la donner en mariage à fon fils Louis . Mais le Roi qui avoit des ménagemens à garder avec l'Empereur Henri , à qui ce mariage n'auroit pas plu , s'en excufa du mieux qu'il put . Richard eut de grands démêlez avec Tancrede à l'occafion de Jeanne fa fœur ; il y eut même quelques actes d'hoftilité . Mais felon nos Auteurs François , le Roi Philippe pacifia tout , en obligeant Tancrede de paier quarante mille onces d'or , dont les deux tiers furent pour Richard , & le tiers pour lui .

Philippe
part pour
la guerre
fainte.

Philippe eut un grand démêlé avec Richard au fujet de fa fœur Alix , que Richard fiancé avec elle ne vouloit plus époufer . L'Anglois avoit même déjà fait rechercher Berengere de Navarre , le mariage étoit conclu , & felon Guillaume le Breton , il étoit déjà confommé . Philippe le preffoit de dire les raifons

Son dé-
mêlé avec
Richard.

buit , atque morti vicinus edidit Joannem filium cum Ricardo rebelli junctum esse. Ambobus autem maledixit : neque maledictum unquam revocare voluit , et si de reliquo magnam de admiffis ab fe peccatis penitentiam exhibuerit. Obiit igitur , & apud Fontem-Evraldum fepultus est , ubi ejus hodieque fepulcrum vifitur.

Rigord.

Eodem anno 1190. 15. Maii , obiit Elifabeta de Hannonia uxor Philippi Francorum Regis , qui pacem habens cum Ricardo , illo ipfo comitante expeditionem in terram sanctam facturus , antequam iter susciperet , die S. Joannis Baptiste in Ecclesia sancti Dionysii vixillum , baculum & sportam accepit , indeque Vizeillacum venit cum Ricardo . Deinde ambo profecti sunt , & naves confecerunt , Philippus Genue , & Ricardus Massilie .

Rigord.

P. 25.

Ante profectiorem suam Philippus Regni sui administrationem dedit Adelæ matri & Archiepiscopo Rhe mensi . Jussit etiam circum Lutetiam edificari muros cum turribus hinc & inde , & cingi septentrionalem urbis partem ; idque statim susceptum perfectumque fuit . In aliis quoque urbibus idipsum peragi præcepit .

Rigord.

Ricardus feliciter in Neapolitanum regnum advectus est . Philippus vero multa perpeffus & a tempestate agitatatus fuit ; ita ut comites ejus ex suis multa amiserint , quibus ille amifforum precia Messana reddidit . Tancredus Rex magnifice excepit illum , annonam largiter & ipsi & suis suppeditavit ; ingentemque auri vim offerebat Philippo , si ex filiabus suis aliquam ducere , vel si in uxorem Ludovico filio suo dare veller . Verum Rex ne Hentico Imperatori amico suo tale connubium displiceret , quam urbanissime potuit rem negavit . Magna porro dissensio fuit Ricardum inter & Tancredum occasione Joanna fororis , etiamque ad hostilia ventum est . Verum narrancibus Francis Scriptoribus , Rex Philippus pacem fecit ea conditione ut Tancredus quadraginta millia unciarum auri solveret , quarum duz tertie partes Ricardo , tertie pars que supererat Philippo cederet .

Guillelmus
de moribus.

Philippus etiam cum Ricardo multum litigavit occasione Adelæ fororis suæ , quam sibi desponsatam ducere Ricardus volebat . Imo jam Berengariam Navarræ Regis filiam expetierat , ut vero ait Guillelmus Brito jam consummatum matrimonium erat . Cum instanter quæreret

Rogerius
Hoveden .
Ricardo .

pourquoi il ne vouloit plus d'Alix ; il lui répondit que sa conscience ne le lui permettoit plus , aiant appris que son pere qui l'avoit gardée long-tems, en avoit eu un fils ; ce qu'il prouva par le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi. Il lui dit de plus qu'il lui donneroit pendant l'espace de cinq ans deux mille marcs sterlins chaque année , & qu'après son retour , il lui rendroit Gisfors & le Vexin Norman. Le Roi Philippe, quoique peu content de Richard , dissimula son chagrin. Quand il fut tems de partir , le Roi avertit Richard qu'il falloit accomplir le vœu qu'ils avoient fait. Richard lui dit qu'il ne partiroit qu'au mois d'Août suivant. Il le fit sommer une seconde fois comme son vassal , Richard fit la même réponse. Alors le Roi fit dire aux autres Seigneurs de l'armée de Richard , qu'ils eussent à partir avec lui. Il n'y en eut que deux qui le suivirent , le Seigneur de Rancon & le Vicomte de Châteaudun. Cela déplut fort au Roi Richard , qui leur en fit bien porter la peine depuis. Le Roi de France fit donc voile , & aiant les vents favorables , il arriva en peu de tems à Acre , où il fut reçu par l'armée des Chrétiens avec toute la joie imaginable. Ils assiegeoient Acre depuis long-tems. Les assiegez se défendoient vaillamment , & Saladin avec son armée n'étoit pas loin : toujours attentif à jeter du secours dans la place , & à faire lever le siege s'il pouvoit. Le Roi de France prit ses quartiers devant la ville , & fit dresser ses machines pour faire brèche , & quand elle fut faite , il attendit le Roi Richard pour donner l'assaut. Ils étoient convenus ensemble , qu'ils ne le donneroient pas l'un sans l'autre. Cependant le Roi d'Angleterre s'étant arrêté en l'isle de Cypre , fit la guerre à Isaac Comnene qui la possédoit alors , & contre lequel il avoit des sujets de plainte : il prit toute l'isle en peu de tems , & fit prisonniers Isaac Comnene & sa femme , qu'il chargea de liens ; après quoi il se rendit à Acre. A peine y fut-il arrivé , que la division se mit entre les deux Rois. Un levain d'aigreur qui restoit encore depuis les affaires de Sicile , les rendoit prompts à prendre feu l'un contre l'autre. L'humeur altiere de Richard , propre à soutenir des querelles & à en faire naître de nouvelles , brouilloit tout , & empêchoit qu'on ne finît. Des Entremetteurs les accorderent enfin pour un tems. Richard fit aussi de son côté une grande brèche , & lorsque tout étoit disposé pour un assaut general , les assiegez parlerent de capituler. On fut long-tems à convenir des articles. Les conditions que les Princes croisez proposoient , ne pouvant être reçûes sans le consentement de Saladin , il falloit donner

Prise d'Acre par les Chrétiens.

Philippus , cur Adela ultra nollet ; respondit ille, id sibi non licere, cum sciret patrem suum , qui illam diu apud se retinuerat, ex ea filium suscepisse, quod etiam multorum fide dignorum hominum testimonio probavit. Promisit etiam se daturum ipsi per spatium quinque annorum duo mille marcas sterlins singulis annis, & post reditum, ipsi reddituram Gisfortium & Vilcastinum Normannicum. Rex Philippus, etsi Ricardi gesta non probabat, dissimulavit tamen: ac cum tempus esset proficiscendi, Ricardum monuit, & votum implendum esse dixit. Respondit Ricardus se non nisi Augusto mense iter esse suscepturum. Secunda vice illum quasi hominem suum moneo curavit, id ipsumque Ricardus respondit. Tunc Philippus Primobus qui in exercitu Ricardi erant, edixit ut secum proficiscerentur. Duo tantum ex ipsis obsequuti sunt, D. de Ranconio & Vicecomes de Castellodano; id quod ita Ricardus displicuit, ut illos post reditum acriter ultus sit. Solvit ergo Rex Philippus, & secundo vento brevi postea tempore Acconem appulit, ubi a Christianorum exercitu cum ingenti gaudio exceptus est.

Rigord.

A diuturno jam tempore Christiani Acconem obli-

debant, fortiter obsidebant Barbari. Saladinus vero non procul erat, observans si quo modo posset auxilia urbi mittere, obsidionemque solvere. Rex porro Francorum ante urbem castra posuit, obsidionales machinas adhibuit, partemque murorum decussit, ita ut jam posset extrema oppugnatio fieri. Verum ambo Reges pepigerant, ne alteruter altero non praesente id ageretur. Interea Rex Anglia Ricardus, in Cypro insula detentus, bellum moverat contra Isaacum insule Regem, qui sibi infestus fuerat, brevique insulam totam cepit, Isaacum & uxorem captos vinculisque onustos decinuit, posteaque Acconem se contulit. Statim atque illo pervenit, dissensio Philippum inter & Ricardum suborta est. Jam in Sicilia exasperati animi utrinque fuerant, omniaque miscebat Ricardi ferocitas & arrogantia. Res tandem quorundam intervntu composita inter ambos fuit. Ricardus adhibitis machinis aliam murorum partem decussit; ita ut jam essent omnia ad extremam oppugnationem parata. Tum obsessi de urbe Christianis reddenda pacifici postularunt; circa deditiois condiciones diu disceptatum est: cumque inconsulto Saladino non posset obsessi oblatae condiciones admittere, ipsum adeundi Barbaris liber-

Philippida 17.

la liberté aux affiegez de les lui propofer. On convint enfin à ces conditions, que Saladin rendroit la Croix de notre Seigneur, que la garnifon & les Mahometans d'Acree demeureroient prifonniers de guerre, & qu'on fetoit un échange d'eux avec les Chrétiens que Saladin tenoit en captivité.

La ville d'Acree fut donc renduë: on fit le partage entre les deux Rois, de la ville, des prifonniers & du butin. Saladin ne voulut pas tenir la capitulation; il difoit que la Croix de notre Seigneur ne fe trouvoit plus, & qu'il ne rendroit jamais les prifonniers Chrétiens. Richard fit alors inhumainement mafiacrer tout ce qu'il avoit de prifonniers, jufqu'à fept mille hommes, d'autres en mettent trois, d'autres cinq mille. Il y a une fi grande variété entre les Auteurs, fur tout entre les François & les Anglois, qu'on ne fait fouvent à quoi s'en tenir. Il mourut à ce fiége, foit par le fer, foit de maladie, un grand nombre de Seigneurs François; Thibaud Comte de Blois, grand Senefchal de France, le Comte du Perche, le Comte de Clermont, le Comte de Flandres & plusieurs autres. Le Roi Philippe lui-même tomba fort malade; quelques-uns difoient que c'étoit de poifon. Ce mal extraordinaire lui fit tomber les ongles des pieds; prefque tout fon corps changea de peau. Environ le même tems Louis fon fils fut attaqué à Paris d'une dyfenterie qui le mit à l'extrémité, enforte qu'on défefperoit de fa vie. On fit des prieres publiques & des proceffions, on lui appliqua les plus faintes Reliques, & il revint en fanté.

Maladie du Roi Philippe & fon retour en France. 1192.

Philippe hors d'état de pourfuivre la guerre dans la Terre-fainte, & en danger d'y perir de ce mal qui ne le quittoit pas, fut confeillé de s'en retourner en France. Avant que de partir, il laiffa fes ordres à Hugues Duc de Bourgogne, & lui donna le commandement de fes troupes, qui refterent là au nombre de dix mille, fans y comprendre les Gentilshommes, qui montoient à cinq ou fix cens. Avant que de partir, il promit avec ferment au Roi Richard de ne faire aucune entreprife fur fes terres, que quarante jours après qu'il feroit arrivé de fon voiage de la Terre-fainte. Il partit enfuite avec fes gens fur trois galeres de Genes, & vint aborder fur les côtes de la Pouille. Il fe rendit de là par terre à Rome, où il fut très-bien reçu par le Pape Celeftin III. fon parent; & après y avoir fait fes dévotions fur le tombeau des Apôtres, il revint par terre en France.

Richard demeura donc feul pour foutenir cette guerre fainte, prit Afcalon,

tas data est. Tandem cum Saladino pactum fuit, quod ipse Christianis Crucem Domini nostri redditurus esset, quodque Muhammedani omnes urbis custodes in manibus Principum Christianorum captivi mansuri essent, donec cum Christianis, apud Saladinum captivi, commutarentur.

Sic Acon urbs capta fuit, interque se ambo Reges partiti sunt urbem, captivos & prædam. Cum porro Saladinus nollet conditionibus stare, affirmaretque Crucem Domini non ultra reperiri posse, neque se unquam Christianos captivos redditurum esse, Ricardus captivos omnes Muhammedanos qui sibi cesserant immaniter trucidari curavit: alii septem, alii quinque, nonnulli tria tantum millia caesa fuisse dicunt. Tanta est inter Scriptores, præsertim inter Francos & Anglos varietas, vix ut sciat quid credendum, quid rejiciendum sit. Multi Francorum Principum & nobilium in hac obidione seu ferro seu morbo perierunt: Theobaldus Blefensis Comes magnus Franciæ senefcallus, Comes item Claromontanus, Perticensis & Flandrensis, multique alii. Rex quoque Philippus in gravem morbum incidit: quidam veneno partam ægritudinem dicebant. Ex pedibus ungues decidere omnes,

cutis tota corporis mutata fuit. Eodemque tempore Ludovicus filius ejus Lutetiæ versans dyfenteria captus, in extremum deductus est periculum, ita ut vix elapsurus speraretur. Tunc publicæ preces factæ & proceffiones, ægro admotæ factæ reliquæ sunt, Præceptique a morbo recreatus, incolumis evasit.

Cum non posset Philippus æger bellum sacrum peragere, instaretque mortis periculum, suorum consilio in Galliam reditum paravit. Ante profecionem Hugoni Burgundiæ Duci omnia commendavit, ipsamque copiarum suarum ducem constituit, quæ ad decem millia hominum pertingebant, non annumeratis nobilibus qui circiter sexcenti erant. Cum sacramento autem pollicitus est Ricardo Regi, se nihil contra regiones terraque ejus susceprurum esse, nisi post elapsos quadraginta dies a reditu ipsius Ricardi in Gallias. Tum Philippus concessis tribus navibus Januensibus solvit, & ad Apuliam oram appulit. Inde Romam se contulit, ubi a Cælestino III. Papa cognato suo perhumaniter exceptus est. Postquam autem ad Apostolorum sepulcra preces emiserat, in Galliam pedestrî itinere remeavit.

Ricardus igitur solus bellum sacrum fortiter gessit,

L

Guillelmus Aramoricus.

Philippi dei l. 4.

Exploits
de Ri-
chard
Cœur de
lion & sa
valeur.

Gaza, Joppé, & fit des prodiges de valeur en bien des occasions. Il se signala dans plusieurs combats; la victoire le suivait par tout. Dans une rencontre il se trouva tête à tête contre Saladin, & d'un coup de lance il le jeta à terre lui & son cheval, enforte que ses gens eurent bien de la peine à le sauver. Il perça une fois avec une poignée de gens l'armée des Infidèles qui assiegeoit Joppé, mit tout en déroute, & secourut la place. On disoit qu'il vouloit se faire un puissant état en ce pays: il y avoit tout lieu de le croire, puisque après avoir conquis le Roiaume de Cypre, il l'échangea avec Gui de Lusignan pour son Roiaume de Jerusalem, dont il n'avoit que le titre. La terreur de son nom avoit tellement frappé ces peuples Orientaux, qu'à peine osoient-ils paroître devant lui. Jerusalem seroit infailliblement tombée sous sa puissance, si Hugues Duc de Bourgogne avoit voulu se joindre à lui avec les troupes de France; mais il le refusa tout net. Peut-être avoit-il des ordres du Roi; cela vient d'abord dans la pensée. Mais quelle apparence y a-t-il que Philippe qui connoissoit bien ses intérêts, ait voulu empêcher la prise d'une ville, qui auroit donné moien à Richard de s'établir Roi dans ce pays-là, & qui auroit infailliblement éloigné de la France, du moins pour plusieurs années, un si formidable adversaire.

Richard
prison-
nier.

Après ce refus Hugues mourut; & le Roi Richard qui croioit sa présence nécessaire dans ses Etats, partit promptement. N'osant passer par la France, il alla prendre terre du côté d'Aquilée, & se travestit pour passer par l'Allemagne. Il fut reconnu, pris & amené à Leopold Duc d'Autriche, qui s'étant trouvé au siege d'Acre, avoit été fort maltraité par Richard. Le Duc se vengea de cet affront de la maniere la plus dure & la plus inhumaine. L'Empereur Henri indigné contre Richard de ce qu'il avoit soutenu son ennemi Tancrede en Sicile, souhaitoit de l'avoir entre ses mains. Le Duc d'Autriche le lui livra pour une somme d'argent. Ce changement de prison n'apporta aucun soulagement à son malheur: il y fut aussi maltraité qu'auparavant. Les Historiens Anglois disent, que le Roi Philippe agit auprès de l'Empereur, pour empêcher qu'il ne lâchât son ennemi. Enfin après un an & demi de prison, il donna pour sa rançon une si grosse somme d'argent à l'Empereur, qu'il le mit en liberté.

Malgré les sermens donnez par Philippe, qu'il ne feroit la guerre à Richard

Afcalonem, Gazam & Joppen cepit; atque ita strenue pugnavit, ut inter insigniores qui unquam fuere bellatores censeretur. Hunc victoria ubique comitabatur. Cum aliquando Saladinum offendisset, lancea impetitum & equum & equitem in terram decussit, ut vix cum sui a caede eriperent. Cum paucis militibus exercitum infidelium Joppen obsidentium aggressus, in medios hostes penetravit, obvios omnes fugavit, & urbi auxilium tulit. Narratur ipsum in animo habuisse Regnum sibi maximum in transmarinis regionibus parare; idque admodum probabile videbatur, quandoquidem Regnum Cypri, quod nuper acquisierat, Guidoni de Lusignano in commutationem tradidit pro Regno Jerosolymitano, cujus ne particulam quidem tunc tenebat Guido. Terror nominis Ricardi gentes illas orientales ita pceulerat, ut vix ante illum consistere auderent. Jerosolymam veto haud dubie cepisset, si Hugo Burgundia Dux Francorum exercitum cum Ricardi copiis jungere voluisset. Rogantem Ricardum repulit Hugo, jussus fortasse a Philippo Rege, uti statim in mentem venit. Veram re accuratus perpenfa, an verisimile fuerit Philippum, ne Jerosolyma a Ricardo caperetur impedire voluisse, quae capta Ricardus regnum in illis partibus sibi para-

viffet, id quod ad multos saltem annos in illa regione & procul a Galliis tam formidabilem adversarium detinuisset?

Post datam repulsam hujusmodi Hugo mortuus est. Ricardus vero ex re sua esse existimans, ut ad ditioris suae terras se conferret, continuo profectus est; cumque per Franciam transire non auctoret, prope Aquileiam appulit, mutataque veste ut per Germaniam transiret, agnitus tamen & captus fuit, atque ad Leopoldum Austriae Ducem adductus, cui Ricardus in Aconensi obsidione acriter insultaret: quamobrem ipse a Leopoldo immaniter exceptus fuit. Henricus Imperator Ricardo inensus, quod Tancredum inimicum suum in Sicilia juvisset, illum in potestate habere peroptabat. Dux vero Austriae pro pecunie summa illum Henrico tradidit; atque ita Ricardus ex carcere in carcerem alium translatus est, nec humaniorem Leopoldo expertus est Henricum. Narraat scriptores Angli Philippum Regem Imperatori suavisse ne inimicum sibi Ricardum dimitteret. Tandem vero postquam per annum & dimidium in carcere detentus fuerat, tantam pro libertate pecuniae vim obrulit, ut illam impetravit.

Juratus licet Philippus se non bellum illaturum Ri-

Reperit
ab Hovos
den.

que quarante jours après son arrivée en ses Etats, il trouva l'occasion si belle de se faire justice des torts que ce Prince lui avoit faits, qu'il prit les armes pour porter la guerre dans ses terres. Nos Historiens François disent que Philippe découvrit que Richard avoit gagné le vicil de la Montagne ou le Prince des Assassins pour envoier de ses gens tuer le Roi de France. Quoiqu'il en soit, Philippe alla prendre Gisors, & se rendit maître de tout le Vexin Normand, de Paci, d'Yvri, de Beaumont. Il porta Jean à prendre les armes contre son frere Richard, & lui persuada de se saisir du Roiaume d'Angleterre.

Philippe prend le Vexin.

L'an 1193. il demanda à Canut Roi de Danemarck sa sœur Isémburge ou Ingeburge en mariage. Elle lui fut accordée. Le mariage se fit à Amiens, Rigord dit à Arras, mais il est certain que ce fut à Amiens, comme le disent Guillaume Breton & Hoveden. M. Maillard m'a fait voir encore une lettre de cette Princesse, qui prouve que ce fut à Amiens. C'étoit une belle Princesse & d'excellentes mœurs. Le Roi l'épousa, & la fit couronner Reine : mais il se dégoûta d'abord d'elle pour quelque cause secrète, & demanda la dissolution du mariage pour raison de parenté. Il le fit effectivement déclarer nul : mais cette affaire revint sur le tapis, & il fut obligé de la reprendre, comme nous verrons plus bas.

1193. Se marie avec Ingeburge.

Au mois de Février de l'an 1193. le Roi avoit pris Evreux, & pour se concilier davanrage l'amitié de Jean frere de Richard, il lui donna certe ville, en se réservant seulement le château. Il lui donna de plus mille marcs d'argent. Mais ce perfide aiant appris que Richard étoit sorti de prison, & voiant bien qu'il ne pourroit soutenir sa rebellion contre un si puissant ennemi, invita à dîner tous les François qui étoient dans la ville. Ils vinrent ne se doutant de rien, & quitterent leurs armes pour se mettre à table. Jean avoit fait cacher des Anglois qui se jetterent sur eux, & les égorgerent ; après quoi Jean fit exposer leurs têtes autour de la ville, & alla trouver son frere Richard, qui improuva fort certe trahison ; mais il ne fut pas fâché de voir que son frere avoit changé de parti.

1193.

Trahison de Jean frere de Richard.

Philippe assiegeoit Verneuil lorsque cette sanglante scène se passa. Dès qu'il en apprit la nouvelle, il part promptement pour en tirer vengeance, entre dans la ville, & la fait réduire en cendres. Il ravagea ensuite tout le pays des environs, & obligea Richard qui avoit assiégué Arques, de lever le siege ; après quoi

1194.

Rigord. Guillelm. Anon. Philipp. doi II.
cardo esse, nisi post elapsos a redivo ipsius quadraginta dies, occasione opportuna nactus ulciscendi injurias ab eo sibi illatas, in agros regionisque illius arma intulit. Narrat scriptores Franci Ricardum apud senem Montis, sive Principem *Assassinorum* id egisse, ut suos mitteret occisum Regem Francorum. Ut ut res est, Philippus Gisorsium obsedit & cepit, Ylcastinumque totum Normannicum in potestatem suam redegit, itemque Paciacum, Ybriacum & Bellummontem. Joanni vero Ricardi fratri auctor fuit ut in fratrem arma sumeret, regnumque Angliæ sibi subigeret.

Rigord. Hoveden.
Anno 1193. a Canuto Daniæ Rege Ingeburgem seu Isémburgem sororem ipsius petit in uxorem. Rem concessit Canutus. Ingeburgem Philippus Ambiani duxit. Atrebat dicit Rigordus. At certum est Ambiani celebratum connubium fuisse, ut narrat Guillelmus Armoricus & Rogerius ab Hoveden. D. Maillard literas Ingeburgis ostendit mihi, quæ asserit Ambiani celebratum matrimonium fuisse. Eratque illa formosissima & morum probitate insignis. Rex illam duxit, ac Reginam coronari curavit; sed statim illam ignota de causa ita fastidivit, ut cognationis causa

connubii solutionem postularet. Solutum revera matrimonium fuit; nec tamen hic negotii finis fuit. Illam enim denuo in conjugem recipere coactus est, ut suo loco narrabitur.

Mense Februario anni 1193. Philippus Ebroicæ cepit, utque Joannis sibi affectum magis conciliaret, urbem dederat illi, reservata sibi arce tantum; insuperque plus quam mille marcas argenti ipsi obtulit. At perfidus ille cum didicisset Ricardum ex carcere egressum esse, videns se non posse contra tantum hostem bella gerere, Francos omnes qui in urbe erant ad convivium vocavit, qui accedentes arma posuerunt ut ad mensam sederent. Joannes in latebris Anglos posuerat, qui inermes aggressi jugularunt. Caesarum capita Joannes supra muros exponi jussit. Fratrem postea Ricardum adit, qui prodicionem quidem illam non probavit; sed fratrem ad suas reversum partes non illibenter vidit.

Philipp. doi IV.

Vernolium Philippus obsidebat cum cædes illa peracta est. Qua re audita Ebroicæ venit, urbem incendit in cinerisque redegit: regionem circum devastavit, & Ricardum qui Arcas obsidebat, obsidionem solvere coegit. Sub hæc in silva quadam pugna commissa est,

Philipp. doi IV.

Philippe Evêque de Beauvais, proche parent du Roi Philippe, armé de casque & de cuirasse à son ordinaire, matcha avec ses gens. Il eut le malheur d'être battu & fait prisonnier. Il étoit grand ennemi de Richard, qui le fit charger de liens, & mettre sous sûre garde. Il trouva moien de s'en plaindre au Pape, qui fit dire à Richard qu'il maltraitoit trop son très-cher fils l'Evêque de Beauvais. Richard lui envoya la cuirasse de l'Evêque route ensanglantée, en lui disant : *Voilà la tunique de votre très-cher fils.* Alors le Pape avoua qu'un Prelat qui faisoit lui-même la guerre en cer équipage, méritoit ce traitement.

Affaire de
Flandres.

Baudouin Comte de Flandres se plaignant que le Roi Philippe avoit occupé plusieurs places qui lui appartenoient, alla assieger & prendre Douai. Il mit ensuite le siege devant Arras. Le Comte de Namur son frere fut pris en ce tems-là par les troupes du Roi de France, avec quelques Seigneurs qui l'accompagnoient. Baudouin son frere continuoit le siege d'Arras. Le Roi Philippe marcha avec une armée pour lui faire lever le siege, & s'étant approché, il s'engagea dans des lieux marécageux, & Baudouin aiant fait lâcher des écluses, Philippe ne pouvoit plus ni avancer, ni reculer, ni recevoir des vivres d'aucun côté. Pour se tirer de ce mauvais pas il fut obligé d'entrer en composition avec Baudouin, & de lui promettre avec serment, qu'il rendroit au Comte & au Roi Richard toutes les places qu'il avoit prises sur eux, & assigna un jour pour cela. Il eut ainsi la liberté de se retirer. Il vint à Paris, & proposa l'affaire à son Conseil, qui jugea qu'il ne devoit pas tenir une parole qu'on avoit extorquée de lui par force. Nous ne tenons ceci que de quelques Auteurs Anglois; les Historiens François n'en disent pas un mot.

Le Roi Philippe imposa de grosses taxes, principalement sur les Ecclesiastiques : cela causa beaucoup de murmures. Il rappella aussi les Juifs à Paris, apparemment pour profiter de leurs dépouilles, comme la première fois. C'étoient comme des sangsues à qui l'on faisoit rendre gorge, après qu'ils s'étoient enrichis aux dépens du pauvre peuple; & tout cela venoit au Tresor Royal. Rigord qui s'étend par tout ailleurs sur les éloges de Philippe Auguste, le blâme fort ici sur ces exactions, & croit que ce fut là la cause du mauvais succès de ses armes dans le Vexin. En cette même année le Comte de Flandres prit S. Omet.

Philippe eut encore alors un échec considerable. Richard sachant qu'il avoit

Willelm.
Neubrig.
l. 5. c. 30.

deri cutavit. Philippus Bellocensis Episcopus Philippi Regis cognatus, casside & lorica pro more suo reclus, cum armatis multis advenit. Pulsus vero fugatissime fuis captus est. Erat autem Ricardo inimicus, qui illum vinculis onustus in custodia detinuit. Suorum autem opera Episcopus apud summum Pontificem conquestus est, qui Ricardum objurgavit quod dilectum filium suum tam aspere ageret; Ricardus vero Episcopi lorica sanguine tinctam ad summum Pontificem misit dicendo, *En tunica dilecti filii tui.* Tunc Papa fateretur Episcopum qui cum tali cultu bellum gereret, talia utique mereri.

Flandrensis Comes questus Philippum multas ad se pertinentes urbes occupavisse, Daacum obsedit & cepit. Deinde Atrebatum se contulit, urbemque obsidione cinxit. Comes Namutensis ejus frater hoc circiter tempus captus fuit cum sociis a Francorum armatorum manu. Balduino in Atrebatu obsidione persistente, Philippus cum exercitu movit ut illum a cepto dimoveret; cumque in difficilia & palustria loca venisset, Comes ante & post eum pontes & aquaductus aperuit; ita ut nec procedere, nec redire, nec

annonam accipere posset. In angustias ergo redactus, & ad Comitibus lubitum pacifici coactus, cum sacramento pollicitus est, se castella aliaque omnia quæ tum Comiti tum Ricardo Regi abstulerat, redditurum ipsis esse, die quodam ad eam rem constituto. Sic autem elapsus, Lutetiam venit, consiliumque cum suis habuit, qui uno ore dixere, promissis tanta vi extortis standum non esse. Hæc ita narrant Anglici quidam scriptores; Franci vero historici hæc de re ne verbum quidem habent.

Vestigialia multa Philippus imposuit, quæ Clero præsertim oneri fuere. Ea de re vehementer obmurmuratum fuit. Judæos etiam initio regni sui pulsos, Lutetiam revocavit, ut inde lucrum deciperet, ut antea fecerat. Erant enim Judæi quasi sanguifuge, quæ postquam populi opes exhaurerant, ad vomitum compellebantur, ut ararium Regium auferent. Rigordus qui nihilque Philippum laudibus celebrat, hic ea de re Principem admodum vituperat; & illam fuisse causam ait, quod apud Vellocas infausito exitu pugnaverit. Eodem anno Comes Flandrensis S. Audonarum cepit.

Infaulta altera Philippi expeditio fuit, Ut audivit

Philippi-
du l. v.
Matth.
Paris. ad
annum
x. 117.

Rigord.

laissé son armée à Mante, & qu'il alloit à Gisors, accompagné seulement de cent soixante chevaux, & de cent autres gens d'élite, l'attendit du côté de Vergi, aiant une armée composée de mille cinq cent chevaux, & d'une très-nombreuse infanterie. Philippe s'étant avancé auprès de cette armée, & voulant passer au travers des ennemis, le Seigneur de Mauvoisin l'arrêta par la bride, lui représentant le peril évident où il s'exposoit, & lui conseilla ou de se retirer promptement avec sa troupe, ou de s'en retourner lui seul, & de les laisser combattre. Le Roi répondit, qu'il falloit donner sur les ennemis pour se faire un passage, & qu'il ne convenoit pas qu'on pût reprocher à un Roi de France, qu'il avoit fui devant son ennemi. Le Roi donna avec ses gens au travers des escadrons de Richard, les perça, & malgré leur résistance gagna la plaine par où l'on alloit à Gisors. Cette cavalerie que les François avoient écartée pour se faire un passage, les chargea en queue, & les poursuivit vivement. Quand ils furent arrivés au pont de Gisors, la foule fut si grande, que ce pont fondit sous eux. Le Roi & plusieurs autres tomberent dans la riviere; mais monté sur un bon cheval il gagna l'autre bord, & entra dans Gisors. Là furent pris Matthieu de Marli, Philippe de Nanteuil, Gautier de la Porte, & plusieurs autres Seigneurs au nombre de 92. L'action fut des plus vigoureuses. On ne peut pas disconvenir qu'elle ne fût téméraire du côté du Roi de France. Les Historiens Anglois la racontent différemment. Ils disent que le Roi tombé dans la riviere fut sauvé par les plus braves de ses gens; qu'il y eut cent Seigneurs pris, deux cens autres chevaux, & bon nombre de gens de pied.

Combat de Gisors où Philippe pensa périr.

Le Pape sollicité par le Roi Philippe, envoya Légat en France le Cardinal Pierre de Capouë, pour faire la paix entre les deux Rois. Il n'y put réussir; il fit seulement une trêve pour cinq ans. Richard eut de la peine à s'y résoudre. Outre ses forces & ses nombreuses armées, il avoit un puissant parti dans le Roiaume. Il ne voulut jamais donner des otages; & il est à croire que s'il eût vécu, cette trêve établie pour cinq ans auroit été bien-tôt rompue.

1199.

Les Auteurs Anglois ne conviennent pas tout-à-fait avec les François touchant la mort du Roi Richard. Voici le fait. Un paysan en labourant la terre auprès de Limoges trouva un trésor considerable. C'étoit une pièce d'or d'un grand poids, où étoit représenté un Empereur à table avec sa femme & ses enfans. Richard

Mort de Richard Cœur de lion.

Philippi. des l. V.

Ricardus Regem Francorum telicito Medunte exercitu suo, comitantibus centum sexaginta equibus, centumque aliis (selectis viris Gifortium petere, illum circa Vergica vna, qua transitus erat, expectavit, cum exercitu magno mille quingentorum equitum, peditumque innumerabili pene multitudine. Accedente Philippo, hostiumque agmina trajicere, atque armis & ferro viam sibi parare cupiente, Male-vicinus vir nobilis, arreptis equi illius habentis, ne ulterius procederet rogabat; sed vel cum toto agmine recederet, vel solus abiret, & agmini soli periculum subire liceret. Tum Philippus viam armis parandam esse dixit, nec decere Regem Francorum conspecto hoste fugere. In turmas etgo Ricardi irrupit Philippus, denso agmine trajecit, viamque sibi paravit, atque inter fortiter pugnantem progessit, in planitiem venit qua itur Gifortium. Verum iidem ipsi equites, qui hinc & inde pulsi viam transeuntibus reliquerant, pergentium dorso insisterunt, qui concitato cursu ad Gifortii pontem pervenete; tum multitudine angusto limite compressa, cum tumultu oram adversam petere conatur, ita ut præ pondere calcantium equorum pons ipse subrueret, Rexque cum multis aliis in fluvium caderet. Verum strenuus Philippi equus ipsum in alteram na-

tando deduxit oram, ita ut incolumis Gifortium intraret. Illic capti fuere Matthæus de Marliaco, Philippus de Nantolio, Galtus de Porta, & plerique alii viri nobiles numero 92. Fortiter utique, sed temere a Rege Philippo & a Francis hic pugnatum est. Angli scriptores rem diversè narant. Regem dicunt in aquam lapsum, a fortibus viris susceptum & servatum fuisse, centum ex nobilioribus captos fuisse, ducentos alios equites, peditumque non paucos.

Hoveden fol. 444.

Summus Pontifex, instigante Philippo, Legatum in Franciam misit Cardinalem Petrum de Capua, qui pacem inter ambos Reges conciliaret. Neque pacem, sed solum inducias ad annos quinque impetravit, repugnante admodum Ricardo, qui viribus & copiis pollebat multis, insuperque plurimis Francorum Principibus federe junctus erat. Obsides autem dare noluit. Verisimile est quinquennes illas inducias non ad terminum usque servandas fuisse, nisi facta præoccupatus fuisset Ricardus.

Rigord.

Non sibi consentiunt Angli & Franci scriptores circa mortem Ricardi. Sic vero narratur. Russicus quispian, cum prope Lemovicas araret, thesaurum reperit, nempe aureum cimelium, ubi Imperator cum uxore & liberis ad mensam sedens representabatur.

Philippi. des l. V.

en eut avis: il demanda le trésor comme premier Seigneur: sur le refus qu'on lui fit il alla assiéger le château de Chalus. Il fut blessé dans ce siège, & mourut de cette blessure. L'Auteur de la Philippide dit que la blessure étoit legere, & qu'elle devint mortelle par l'incontinence de Richard. Selon les autres ce fut par la malhabileté des Chirurgiens.

La mort de Richard changea la face des affaires. Philippe délivré d'un redoutable ennemi, assiegea Evreux & le prit. Il ravagea ensuite toute la Normandie jusqu'au Maine. Jean frere de Richard se fit couronner Roi d'Angleterre. Artur son neveu se saisit du Comté d'Anjou, & vint au Mans en faire hommage au Roi. A lui appartenoit de droit la couronne d'Angleterre & le Duché de Normandie, mais Jean son oncle s'en empara.

Nous avons dit ci-devant que Philippe Comte de Namur, frere du Comte de Flandres, avec d'autres gens de qualité qui l'accompagnoient, avoit été pris par les François: avec lui fut pris Pierre de Corbeil nommé à l'Evêché de Cambrai, qui avoit été Précepteur du Pape Innocent III. Le Legat du Pape demanda sa liberté; mais Philippe qui savoit que ce prisonnier avoit machiné bien des choses contre lui, ne voulut pas le rendre. Sur ce refus le Legat du Pape jeta l'interdit sur le Roiaume; & Philippe craignant que cette affaire n'eût de fâcheuses suites, le lâcha enfin. Cette même année le Roi étant à Tours, la Reine Alienor vint lui faire hommage du Comté de Poitou, qu'elle possédoit par droit d'héritage. Philippe s'en retournant mena avec lui à Paris Artur Duc de Bretagne. Au mois d'Octobre suivant il fit trêve avec le Roi Jean & le Comte de Flandres jusqu'à la S. Jean suivant.

Au mois de Decembre de la même année le Cardinal Legat assembla à Dijon un Concile de tous les Evêques, Abbez & Prieurs du Roiaume, pour obliger le Roi sous peine d'excommunication & d'interdit de reprendre sa femme Ingeburge. Le Roi refusant de la reprendre, & en appelant au S. Siège; le Legat ne laissa pas de passer outre, & jeta l'interdit sur tout le Roiaume, qui ne devoit avoir son effet que vingt jours après Noël. Ce tems étant expiré, tout le Roiaume se trouva interdit. Le Roi entra en fureur, chassa de leurs sieges tous les Evêques qui avoient prononcé contre lui dans ce Concile, les Chanoines & les Clercs de

Re comperta Ricardus, thesaurum utpote dominus, repetit. Negantibus iis qui cimelium tenebant, ille Calacem castrum obsedit. Ex vulnere autem in obfitione accepto interitit. Ait Philippidos scriptor:

*Nec lethalis erat percussio, sed medicorum
Rex & amicorum monitus audire salubres
Ausugit: unde male veneris dum gaudia sano
Præfert consilio, mortem sibi nescius adscit.*

Alii narrant illum ex chirurgorum imperitia obiisse.

Ricardi obitus rerum faciem mutavit. Philippus metu formidandi adversarii liber, Ebroicæ obsedit & cepit; deindeque Normanniam ad Cenomanenses usque depopulatus est. Joannes Ricardi frater Anglici Regni coronam imponi sibi curavit. Arturus vero fratris filius Andegavensem Comitatum occupavit, & Cenomanum venit, hominum Philippo Regi præstiturus. Ad Arturum pertinebant quoque Regnum Angliæ, & Ducatus Normanniæ, sed utrumque Joannes invasit.

Diximus supra Namurcensem Comitem Flandrensis Comitibus fratrem & nobiles alios a Francis captos fuisse. Ex captorum numero erat Petrus de Corbolio, qui nominatus fuerat Episcopus Cameracensis, &

Præceptor fuerat Innocentii III. Pape. Legatus Pontificis emitti e carcere virum postulavit; Philippus vero gnarus illum contra se multa machinatum esse, emittere noluit. Legatus autem interdictum in Regnum Franciæ conjecit. Tunc Rex tristiora metuens, illum emisit. Eodem anno cum Rex apud Turones degeret, Alienor Regina hominum ipsi præstitit pro Picavensi Comitatu, quem hereditario jure possidebat. Philippus Lutetiam rediens, Arturum Britannicæ Ducem secum duxit. Mense autem Octobri sequenti inducias cum Joanne Rege fecit ad usque diem S. Joannis Baptiste anni 1200.

Mense Decembri ejusdem anni Cardinalis Legatus Synodum Divionæ congregavit omnium Episcoporum, Abbatum & Priorum Regni, ut ad restituendam Ingeburgem conjugem, fulminibus Ecclesiæ si opus esset adhibitis, Regem cogeret Philippum. Ille autem recipere noluit, & ad sanctam Sedem appellavit. Legatus interdictum in Regnum totum conjecit; quod die tantum Natali Domini inciperet. Elapso temporis interdictum, Regnum totum sub interdicto fuit. Qua de re furens Philippus, Episcopos omnes, qui contra se in Concilio sententiam dixerant, ex sedibus expulit; Canonicos & Clericos ex Capitulis,

leurs

leurs Chapitres, & les Curez de leurs Cures ; fit mettre en prison dans le château d'Etampes la Reine Ingeburge, sainte Princeſſe, qui paſſoit toute ſa vie dans des exercices de pieté. Il obligea les Gentilshommes à lui donner le tiers de leurs revenus, & mit des tailles & des levées inſupportables ſur le peuple.

L'an 1200. le jour de l'Ascenſion, la paix fut faite auprès de Vernon entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre. Le lendemain Louis fils du Roi épouſa Blanche fille d'Alfonſe Roi de Caſtille, & nièce de Jean Roi d'Angleterre, qui ceda aux nouveaux mariez tout ce que le Roi Philippe avoit pris de ſes Etats. Il leur donna auſſi tout ce qu'il avoit d'états & de terres en France, ſuppoſé qu'il vînt à mourir ſans enfans.

L'affaire d'Ingeburge revenoit ſouvent ſur le tapis. Oſtavian Cardinal Legat du Pape vint en France, ſ'aboucha avec le Roi, & lui perſuada de la reprendre. Il la reprit en effet, mais il la renvoya bientôt après : ce que voiant le Legat, il aſſembla un Concile à Soifſons, où l'affaire fut fort examinée & diſcutée. Le Roi Philippe ſ'ennuïant de ces longueurs, alla prendre Ingeburge, & envoya dire aux Prelats qu'ils n'avoient plus que faire de ſ'aſſembler, qu'il avoit repris ſa femme. Ainſi finit cette longue affaire. Marie-Agnés de Meranie, que Philippe avoit épouſée, mourut peu de tems après, & laiffa au Roi, un fils nommé Philippe, & une fille appellée Jeanne. A la priere du Roi Philippe le Pape déclara l'un & l'autre legitimes ; ce qui déplut à bien des gens.

Thibaud Comte de Troie & de Champagne mourut la même année, & laiffa une fille & ſa femme enceinte. Elle enfanta un garçon qui fut appellé Thibaud. C'eſt ce fameux Thibaud dont il fera parlé ſouvent dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Jean Roi d'Angleterre vint à Paris voir le Roi Philippe, qui le reçut magnifiquement, & lui fit toutes les démonſtrations poſſibles d'amitié. Il lui fit de grands preſens d'or, d'argent, & lui donna auſſi des vétemens précieux, des chevaux d'Eſpagne, des palefrois & autres choſes ; après quoi Jean fe retira fort content. Cette amitié ne dura guéte. Peu de tems après le Roi Philippe lui envoya ſignifier, qu'il eût à venir à Paris lui rendre hommage des Comtez de Poitiers & d'Anjou, & du Duché d'Aquitaine, lui aſſignant pour terme quinze jours après Pâques. Le Roi d'Angleterre n'y vint point, & n'envoya même perſonne de ſa part pour cette preſtation de ſerment de fidélité. Philippe aſſembla les Princes &

Parochos ex Parochiis. Ingeburgem Reginam in Stamparum caſtro carceri mancipavit ; eratque Ingeburgis, ſanctitate vix conſpicua, & pietatis exercitiis addiſta. Philippus in ſuper a nobilibus tertiam redituum ſuorum partem exegit ; atque vix ferendis vectigalibus populum oppreſſit.

Anno 1200, in die Aſcenſionis Domini pax facta eſt Reges inter Franciæ & Angliæ, & in ſequenti die Ludovicus Philippi filius Blancham Alſonſi Caſtellæ Regis filiam uxorem duxit. Erat illa neptis Joannis Angliæ Regis, qui conjugatis conceſſit illa omnia ad ſe pertinentia, quæ Philippus Rex invaſerat ; itemque omnia, quæ in Francia poſſidebat, ſi quidem ſine liberis obiit.

Ingeburgis Regina cauſa ſepe ſapius agitabatur. Oſtavianus Cardinalis Legatus in Franciam venit, Regem iuſiſit, ſuaſitque illi ut ipſam reſumeret, ſed reſumtam brevi expulſit. Tunc Legatus Concilium apud Sueſſionas congregat, ubi res diſcuſſa fuit, Philippus autem tam diuturnæ negotiationis tedio fractus, Ingeburgem adivit ſecumque adduxit, Episcopique edici juſſit, illa reſumtam tem eſſe finitam. Maria Agnes

de Merania, quam duxerat Philippus haud diu poſtea obiit, filiumque reliquit Philippum & filium Joannam. Hos rogatu Philippi Regis ſummus Pontifex legitimos declaravit ; quæ res multis diſplicuit.

Theobaldus Comes Treacarum & Campania eodem obiit anno, filiamque reliquit & uxorem prægnantem, quæ peperit filium patris nomine Theobaldum dictum, celebren illum Comitem, cujus frequens erit mentio in hac hiſtoria.

Joannes Angliæ Rex Lutetiam venit, atque a Philippo magnifice exceptus eſt, qui ipſi multa amicitiz pignora & dona retulit, aurum, argentum, preciosas veſtes, equos Hiſpanicos, aliaque plurima. Lætus abſceſſit Joannes. Verum non diuturna fuit amicitia ; haud diu namque poſtea miſit Philippus nuncios qui Joannem evocarent Lutetiam ad hominum ſibi præſtandum pro Comitibus Andegavenſi & Pictavenſi, & pro Ducatu Aquitaniæ, terminum ponens ad ulque decimam quintam diem poſt Paſcha. Rex Angliæ nec venit, nec quempiam miſit ad obſequium præſtandum. Tunc Philippus Princes & Barones advocat ad delibe-

Rigord.

Rigord.

Guerre
contre
Jean Roi
d'Angle-
terre.

les Barons pour délibérer fur cette affaire , & de leur confeil il entra avec une armée en Normandie , où il ruina un petit fort qu'on appelloit Boutavant , prit Argueil , Mortemer & Gournai. Il fit Chevalier le jeune Artur , & lui donna le Comté de Bretagne avec le Poitou & Angers ; & pour l'aider à conquérir ces pays deux cens Gentilshommes & une groffe fomme d'argent. Artur lui fit hommage de ces Etats. Ce jeune Prince, qui n'avoit point d'expérience, fans fe donner le tems d'afsembler fon armée, entra dans les terres du Roi Jean , qui vint le furprendre avec un grand corps de troupes , & le fit prifonnier avec plusieurs Seigneurs & une partie de fes gens. Le Roi Philippe qui étoit allé affieger Arques , apprit là cette nouvelle , leva d'abord le fiege , fe mit en marche avec fon armée, arriva à Tours , prit la ville & y mit le feu. S'étant enfuite retiré , le Roi Jean s'y rendit , & acheva de détruire la ville & la fortereffe. Ce Prince après avoir repudié fa femme , avoit enlevé Ifabelle époufe d'Hugues le Brun Vicomte de Touars. Cette violence & plusieurs autres qu'il avoit commifes , le rendirent fi odieux , que plusieurs Seigneurs du Poitou & des environs fe donnerent au Roi de France. Jean Roi d'Angleterre , pour fe délivrer d'un competeur , fit mourir depuis Artur fon neveu , qu'il tenoit prifonnier.

La Croi-
fada qui
prit Con-
ftantino-
ple.

En ce tems-là partirent pour une nouvelle Croifade Baudouin Comte de Flandres , Louis Comte de Blois , Erienne Comte du Perche , le Marquis de Montferrat & plusieurs autres Seigneurs. Ils s'en allerent à Venife , prièrent le Senat de leur fournir une flotte pour paffer dans la Terre-sainte ; ce que le Sénat fit volontiers à la perfuafion d'Henri Dandole Doge , à condition que ces Seigneurs compteroient à la République une groffe fomme d'argent. S'étant enfuite divifés , & une partie d'entr'eux aiant pris une autre route , ceux qui refterent ne fe trouvoient plus en état de paier toute la fomme ; mais par l'entremife d'Henri Dandole le Sénat réfolut de leur fournir la flotte , pourvû qu'ils allaflent les aider à prendre Zara , ville de la Dalmatie qui s'étoit revoltée , moiennant quoi ils leur donneroient terme pour s'acquitter de leur dette jufqu'après leur retour de la Croifade. La condition fut acceptée. Ils fe rendirent à Zara , & la ville fut bien-tôt prife. La réfolution des Croifés étoit de paffer de là en Egypte pour tâcher de s'en rendre maitres. Mais le jeune Alexis fils de l'Empereur Ifaac l'Ange , qui avoit été détroné & aveuglé par fon frere Alexis , étant venu leur demander fecours pour rétablir fon pere & chaffer le tyran ,

randum , ipfisque fuadentibus in Normanniam cum exercitu ingreffus, munitiunculam quamdam Botavam dictam diruit , Argellum cepit , Mortuum-inare , & Gornacum. Arturum Equitem declaravit , cui Britanniæ Comitatum dedit , itemque Comitatus Andegavorum & Pictavorum , quos exquisiturus erat , ducentos illi nobiles viros ad auxilium tradidit , addita pecuniæ fumma grandi. Arturus *hominum* ipsi præstitit ; juniorque cum effret ac consilii expertus , nondum collecto exercitu , in ditionem Joannis patruï ingreffus est , qui cum exercitu venit , illumque cepit cum plurimis aliis nobilibus , & copiarum parte. Rex Philippus , qui Arcas tunc obfeffus erat , hac re percepta , obfeffionem solvit , & ad Turones movit , urbemque cepit & incendit. Illo regresso venit Joannes , & urbem arcemque diruit. Cum vero uxorem repudiasset , Elisabetham duxit uxorem Hugonis *Bruni* Thoarcensis Vicecomitis : quod gestum cæteraque violenter acta , odium illi pepererunt ; ita ut multi Primorum ex Pictavis & vicinis , qui ejus *hominibus* ligii erant , Philippo Regi sese dediderint. Joannes vero Rex Angliæ competitorum Arturum , quem in vinculis tenebat , interficere curavit.

Illo tempore crucem acceperant Balduinus Flandrensis Ludovicus Blesensis , & Stephanus Perticensis Comites , itemque Marchio Montis-Ferrati , plurimique alii ex primoribus Venetiæ autem secontulerunt , & a Senatu naves petierunt , quæ in Palæstinam appellerent ; idque Senatus libenter concessit , suadente Henrico Dandulo Duce , ea tamen conditione , ut magnam pecuniæ summam solverent. Cum porro magna pars illorum iter aliud suscepisset , qui remanserant , summam totam solvere non ultra valebant. Verum curante Henrico Dandulo , Senatus nihilominus classem se illis paraturum pollicitus est , dum antea illi Zaram in Dalmatia expugnatum irent , quæ urbs tunc Senatuï rebellis erat , quo peracto officio , debitum nonnisi post eorum ex bello sacro reditum , exigendum ab ipsis erat. Accepta illi conditione , Zaram se contulerunt , quæ brevi expugnata fuit. Deceverant Cruce-signati in Ægyptum proficisci , ut illam sibi subigerent. Verum Alexis filius Isaaci Angeli Imperatoris , qui ex imperio defectus & oculis orbatus fuerat a fratre suo Alexio , auxilium petitum venit , ut tyrannum abigeret , & patrem in solium resti-

Villebar-
douin.

Après plusieurs délibérations les Croifez & Dandole prirent ce parti. Ils partirent donc pour Conftantinople, ils y aborderent, attaquèrent la ville, & le tyran Alexis s'enfuit. Ils rétablirent Ifaac & fon fils; & ceux-ci aiant été détrônés & maf-facrez par Alexis Murt-zuphle autre tyran, les Croifez lui firent la guerre, le battirent, prirent la ville de Conftantinople, firent perir Murt-zuphle, & élu- rent pour Empereur de Conftantinople Baudouin Comte de Flandres. Voilà en peu de mots l'effet de cette croifade, qui eut la gloire de former un Empire, mais de peu de durée.

Philippe dans le defsein de chaffer le Roi d'Angleterre de tous les Etats qu'il avoit en France, indigné de ce qu'il avoit fait ctuellement mourir Artur fon propre neveu, alla avec fon armée en Aquitaine, où les Bretons & les Poitevins fe joignirent à lui, & il prit plusieurs places. Le Comte d'Alençon s'étant donné à lui avec toute fa Comté, cela l'obligea de marcher vers la Normandie, où il prit Conches, l'Ifle d'Andeli & Vaudreuil. Le Pape cependant faifoit fes efforts pour ménager la paix entre les deux Rois. Mais Philippe n'étoit pas d'humeur de s'arrêter en fi beau chemin. Il affiegea donc Redepont place forte, fit faire des tours roulantes pour l'affaillir de plus près, & employa aufli d'autres machines. Il prit la place au bout de quinze jours avec la garnifon, compofée de vingt Chevaliers, cent Soldats, & trente Arbalétriers.

1202.

Après cette prife il entreprit le fiege de Château-Gaillard place très-forte fur la Seine; le Roi Richard avoit employé tout fon art pour la rendre comme impre- nable. Le Château-Gaillard étoit fur une roche vis-à-vis de l'ifle d'Andeli. Il y avoit dans l'Ifle même d'autres fortifications qu'il falloit prendre. Le Roi après plusieurs tentatives fit faire un grand pont de bois muni de tours, fur lequel il fit paffer au delà de la riviere une bonne partie de fon armée, & fit investir fi bien la place de tous côtez, que rien n'y pouvoit entrer. Il la fit battre avec toute forte de machines; tout cela faifoit peu d'effet. Le Roi Jean qui n'étoit pas loin de là, & à qui il importoit de conferver cette place, avoit afsemblé une armée: mais n'ofant attaquer en plein jour celle de France, il envoya la nuit fes Cottreaux & fes Routiers, forte de milice dont nous avons déjà parlé, accompagnez d'un petit nombre de Chevaliers, pour attaquer non pas le camp du Roi, mais celui qui étoit de l'autre côté de la riviere, compofé de Ribauds, de Vivandiers, de

Philippe
affiege
Château-
Gaillard.

tueret. Hac de re Cruce-fignati cum Dandulo delibe-
rarunt, remque propofitam fufcipere decreverunt.
Conftantinopolin igitur perierunt, & poftquam illo
appulerant, urbem oppugnarunt. Aufugit tyrannus
Alexius; & Cruce-fignati Ifaac & filio Imperium ref-
tituere. Verum his ab Alexio Mart-Zuphlo peremtis,
qui Imperium occupavit, Cruce-fignati Principes bel-
lum ipsi intulere, illoque victo fugatoque Conftanti-
nopolin cepere, Mart-Zuphus interemtus fuit: tunc-
que Cruce-fignati Balduinum Flandrenfem delegerunt
Imperatorem. En paucis belli hujus facri exitum:
Cruce-fignati fic novum Imperium erexere, fed non
diuturnum.

Philippi animus erat Regem Angliæ ex Francia
profus pellere, indignati quod Arturum fratris ip-
fius filium immaniter occidiffet. Cum exercitu au-
tem in Aquitaniam movit, & a Britonibus Pic-
taviſque junctus, multa oppida & caſtra cepit. Cum au-
tem Alenconius Comes cum Comitatu fuo ad partes
ipſius Philippi acceſſiffet, in Normanniam fe contu-
lit, & Concas, Aureliacum & Vallem-Rodolphi cepit.
Papa vero interim nihil non agebat ut inter ambos
Reges pacem conciliaret. Verum Philippus profpere
rem agens, ulterius ſemper procedebat. Radipon-

tem munitiffimum locum obſedit, erectis in circuitu
turribus lignæis ambulatoriis, aliſque tormentis quan-
plurimis, & quindecim dierum ſpatio viriliter impu-
gnavit ac cepit. In quo caſtro cepit viginti milites ſtra-
nuos deſenſores, centum ſervientes, & triginta balliſta-
rios.

Deinde vero Caſtrum-Gaillardum expugnandum ſuf-
cepit Rex, ad Sequanam ſitum. Nihil non egerat Ricar-
dus ut locum redderet inexpugnabilem. Caſtrum-Gail-
lardum in rupe ſtructum erat e regione inſule Andelia-
cenſis, in qua munitiones erant captu difficiles. Poſt-
quam plurima tentaverat Rex, juſſit ſtrui pontem ma-
gnum ligneum turribus munitum. Quo factò maximam
exercitus partem in alteram fluminis oram traduxit, lo-
cumque totum ita cinxit, ut ingredi nihil poſſet. Or-
ne genus machinarum ad muros decutiendos adhibuit,
ſed irritò fere conatu, Joannes vero Rex qui non pro-
cul erat, cujuſque plurimum intererat tam munitum
ſervare locum, exercitum collegerat. Verum non au-
ſus interdum cum exercitu Francorum congredi, no-
ctu miſit Cotavellos ſuos & Raptarios, de quo militiæ
genere jam actum fuit, cum modica equitum turma,
non ut caſtra Regis, ſed ut illos invaderent qui in altera
fluminis ripa debebant, Ribaldos nempe, Calones & eos

Guillelmus
Armoricus.
Rigordus.

Voituriers & d'autres gens qui étoient là pour le service de l'armée. Ils les surprirent de nuit, lorsqu'ils étoient endormis, & en tuèrent plus de deux cens. Cela mit l'alarme dans le camp, & ces gens ainsi surpris, s'enfuirent sur le pont en si grand nombre, qu'ils le rompirent, & ne pouvoient passer de l'autre côté, ni être secourus de ceux-là même qui étoient sur le pont. Mais les Chevaliers qui ne prirent point l'épouvante, du nombre desquels étoit le brave Guillaume des Barres, vinrent armez & arrêterent les fuyards, donnerent sur les ennemis, les mirent en fuite, en tuèrent beaucoup, & firent grand nombre de prisonniers.

Après cette première action, on vit arriver sur la pointe du jour des bateaux pleins de gens armez: mais comme on avoit déjà pris l'alarme, tout le monde étoit en garde, & on les vit venir de loin. On borda de bataillons l'un & l'autre rivage, & le pont qui avoit été réparé. Des Arbalétriers furent placez pour tirer dans les bateaux. Ceux qui bordoient la riviere des deux côtés ne purent empêcher que les bateaux ne passassent; mais ceux qui étoient sur les tours du pont, firent une telle décharge sur ces bateaux à coups d'arbalète, d'autres machines & à coups de main, qu'ils les obligerent de reculer.

Les assiégés avoient fait dans l'eau une espee de palissade qui alloit d'un bord de l'Isle au bord opposé, & qui empêchoit que les bateaux des François ne pussent descendre. On envoya là un certain Gaubert de Mante qui savoit très-bien nager, accompagné d'autres bons nageurs pour défaire cette palissade: ils la rompirent en differens endroits, & allerent encore mettre le feu à une autre palissade, qui entouroit la forteresse de l'Isle. Ceux qui la défendoient se voiant privez de ce rempart, & leurs murailles en plusieurs endroits fracassées & abattuës par les machines, se rendirent à discretion. Toutes les fortifications de l'Isle étant prises, le Roi y mit bonne garnison pour empêcher que ceux de Château-Gaillard ne s'échappassent par-là. Ils faisoient souvent des sorties, où ils tuoient bien des gens, & en perdoient aussi des leurs.

Le Roi s'absenta pour quelque tems, & revint lorsqu'on faisoit les vendanges. Voiant que la place étoit imprenable par la force, il résolut de la prendre par la famine. Il fit faire tout autour deux grands fossés; chaque fossé étoit muni de sept châteaux de bois posez de distance en distance. Chaque château étoit bien muni & avoit sa garnison. Entre les fossés qui avoient leurs ponts étoient

*Guillelmus
Armericus.*

qui annonam curabant, quos somno & vino oppressos adorti sunt, & plus quam ducentos occiderunt. Hinc clamor in castris exoritur: qui ex somno surtexerant, ad pontem fugiunt tanto numero, ut pontem ipsum dirumperent, ita ut non possent ad alteram fluminis oram pervenire, nec juvari ab iis, qui pontem custodiebant. At equites illi & strenui viri, qui a tanto tumultu perterriti non fuere, ex quorum numero erat Guillelmus de Baris, armis assumtis fugacem turbam coercuere, & hostem adorti, in fugam verterunt, multos occidere, pluresque cepere.

Post pugnam illam, insequente prima luce, naves armatis viris plene secundo fluvio accefferunt. Sed quia jam inexpectata pugna Franci omnes cautiore & pervigiles erant, naves illæ procul conspectæ sunt. Utraque fluminis ora cuneis pugnantium munita fuit, pontisque similiter, qui restauratus fuerat. Balistarii adorti sunt qui missilia in naves mitterent: qui autem erant in fluminis oris locati, non potuerunt cohibere naves ab accessu. Sed qui pontis turres occupabant, tantam cum missilibus, balistis & machinis

operam præstiterunt, ut hostem retrocedere cogerent. Obsessi vero in aqua vallum quodpiam infixorum stipitem fecerant, quod ab insula ad oram fluminis pertingebat, ita ut Francorum navicula descendere non possent. Illo missus est quidam Gaubertus Meduntensis nandi peritia insignis, cum aliis natate solitis, qui hoc vallum dirigerent. Hi vero multis in locis palos diruperunt, inque insula vallum aliud combussere, quo castrum cingebatur. Obsessi se vallo nudatos videntes, muroseque multis in locis dejectos a machinis, victoris arbitrio sese dederunt. Sic captis insulae totius munitionibus, præsidia ibi Rex posuit, ne qui in Castro-Gaillardo obsidebantur, istac elabi possent. Erumpebant autem illi sæpe in exercitum Regium, nec paucis suorum amissis Regiorum multos occidebant.

Philippus alio vocantibus se negotiis a castris aliquamdiu abfuit, vindemiarumque tempore ad exercitum rediit, videntesque castrum fere inexpugnabile esse, fame obsessos ad dedicationem compellere decevit. Vallum parari iussit undique, cum fossis grandibus, & castellis ligneis munitissimis hinc & inde positis. Inter fossas

*Guillelmus
Armericus.*

postez des gens qui gardoient toutes les avenues, enforte que personne ne pouvoit fortir de la place. Roger qui commandoit dans le château, craignant que la quantité de bouches inutiles ne l'affamât bien-tôt, fit fortir à deux fois bien des gens qui ne servoient de rien à la défense. Le Roi de peur que cela ne prolongeât le siege, défendit qu'on en laissât passer davantage. Après cela Roger en fit encore mettre dehors plus de quatre cens; mais ceux qui gardoient les châteaux & les fossés ne voulant pas les laisser passer, ils mouroient de faim entre le château & l'armée. Le Roi passant un jour par là, & voiant ces malheureux qui perissoient, fut touché de compassion, & ordonna qu'on les laissât passer: après qu'ils furent fortis, ils mangerent avec tant d'avidité, que presque tous moururent.

L'armée resta là tout l'hiver jusqu'au mois de Mars, & alors le Roi voiant qu'il seroit trop long de prendre la place par famine, fit faire un chemin couvert depuis le fossé jusqu'au haut du château, où sous des poutres & des herbes on montoit sans être vu. Au bout de ce chemin il fit bâtir un grand château de bois, à la faveur duquel on mina une grosse tour du château, & on la fit sauter. L'armée prit alors la première enceinte du château. Il restoit encore deux enceintes à prendre. On se saisit adroitement d'une chapelle, par laquelle on se rendit maître de la seconde; après quoi les mineurs de l'armée du Roi firent une brèche à la troisième, par où l'armée emporta la place, & prit toute la garnison qui montoit à quarante Chevaliers, six vingts Soldats, & plusieurs autres personnes. Ainsi finit ce long siege.

Après l'octave de Pâque le Roi Philippe alla à Falaise, place inexpugnable; mais au bout de sept jours de siege, les Bourgeois & la garnison n'esperant point de secours, se rendirent. Domfront, Càn, Baieux & toutes les autres places des environs, suivirent son exemple. Au même tems Gui de Thouars qui commandoit en Bretagne, s'avança avec quatre cens Chevaliers & une grande armée de Bretons, & observant le tems que la marée étoit basse, il prit & brûla le Mont S. Michel; après quoi il prit Avranches, pillant & brûlant les bourgs & villages, ravageant les campagnes jusqu'à Càn où le Roi l'attendoit. Philippe joignit à cette armée le Comte de Boulogne & Guillaume des Barres avec un bon corps de troupes Françoises & de Routiers, qui s'étoient donnez au Comte de Thouars à Falaise, & les envoya au Pont-Orson & à Mortaigne. Avec le reste

1203.

Prise de
Château-
Gaillard.

Conquê-
te de la
Norman-
die.

illis pontibus instructis, custodes erant qui observarent ne quispiam ex castris egrediretur. Rogerius vero obsessorum dux, ne fame citius ad deditionem compelleretur, inermes & imbelles extra castrum emitti iussit. Rex autem vetuit ne in posterum sic emissis transitus concederetur. Iterum Rogerius plus quadringentis emisit, qui inter castrum & vallum obsidentium ne ulterius procederent prohibiti, inedia peribant. Quos ubi semel vidit Rex misericordiam motus, a transitu non ultra arceri iussit. Hi cum libere transissent, tam avidè cibos devorarunt, ut pene omnes extincti sint.

Guillelmus
Armericus. Exercitus porro Regius sic hiemem transegit ad mensē usque Martium. Tum animadvertens Philippus diuturniorem fore obsidionem, si ex famis necessitate deditio expectaretur, viam parati iussit superne rectam, qua a vallo ad castrum ascendebatur. In suprema autem viæ parte castellum ligneum structum est, cuius ope magna turris castris cuniculis admotis subruit, & primum castris vallum cum muris tunc Franci occupavere. Restabant adhuc duo murorum ambitus, quorum secundus, capellâ quadam arte

captâ, Francis cecidit. Tertium murorum ambitum musculis aggressi sunt Regii, & murorum parte dejecta, castrum captum fuit cum custodibus; erant autem milites quadraginta, satellites centum viginti, & alii multi. Hic exitus fuit tam diuturnæ obsidionis.

Post octavam Pasche Philippus Rex Falasiam movit munitissimam urbem, illamque obsedit. Elapsis vero diebus septem, oppidani & satellites nullum sperantes auxilium, se dedidere Philippo; istiusque exemplo Domnostons, Cadomum, Baiocæ multaque alia circum oppida Regi portas aperuerunt. Eodem tempore Guido de Toarcia, qui tunc Britanniam regebat, cum quadringentis militibus & immenso Britonum exercitu movit, & observato maris recessu, Montem sancti Michaelis cepit & incendit; posteaque Abrincas occupavit, totamque regionem depopulatus est Cadomum usque; ubi Philippum Regem junxit. Toarcie vero Comitem Philippus cum Comite Bononiensi & Guillelmo de Barris, misit ad Pontem-Ulfonis & Motitaniam, adjunctis Francorum copiis, & Raptariis, qui sese Falasie Comiti Toarcie dederant. Cum reliquo

de l'armée, il s'en alla affieger Rouen, & prit d'abord la Barbacane, fortification qui couvroit le pont. La ville ne fe défendit que foiblement, demanda quelque trêve pour avertir le Roi Jean de la venir fecourir; & le fecours ne venant point, elle fe rendit après quarante jours de fiege.

Ainfi fut reprise toute la Normandie, près de trois cens ans après que Charles le Simple l'eût cedée par force à Rollon & aux Normans. Elle revint pourtant depuis fous la puiffance des Anglois, & donna bien de la peine à quelques Rois de France, comme nous verrons dans la fuite. En ce même tems la ville d'Angers fut réduite fous l'obéiffance du Roi.

Vers la fête de S. Laurent le Roi entra avec fon armée dans l'Aquitaine, affiegea & prit Poitiers, & fe faifit de toutes les villes & villages des environs. Il ne reftoit plus à prendre aux environs que la Rochelle, Chinon & Loches. Il fit affieger ces deux dernieres villes, & comme la faifon étoit fort avancée, il fe tetira, & laiffa continuer le fiege par fes troupes.

1204. Après Pâque de l'année fuivante Philippe affembla les Seigneurs qui devoient l'accompagner dans fon expedition, une nombreufe armée abondamment pourvûe de toute forte de munitions de guerre & de bouche, & alla pourfuivre le fiege de Loches. La place fut bien-tôt prife, & il la donna fous ferment de fidélité à Dreux ou Drogon de Merlot. De là il alla affieger Chinon, qui ne tint pas long-tems. La garnifon refta prifonniere, & il l'envoia à Compiegne. Cette place lui paroiffant importante, il la fit fortifier, & y mit bonne garnifon. 1205. Le Roi reçut l'année d'après plufieurs reliques tirées de la Chapelle Impériale de Conftantinople, que lui envoia l'Empereur Baudouin : il les fit mettre dans l'Eglife de S. Denis.

1206. L'an 1206. la Reine Alix mere de Philippe Augufte mourut à Paris, & fut enterrée à Pontigni auprès de fon pere Thibaud Comte de Troic & de Blois. Le Roi Philippe après lui avoir rendu fes devoirs, marcha avec une armée vers le Poitou. Son fils Louis tomba malade à Orleans, & revint bien-tôt en fanté. Le Roi Jean avoit levé une puiffante armée, & avoit abordé à la Rochelle. Philippe moins fort que lui, munit bien les places de ce pays-là, & mit de fortes garnifons à Poitiers, à Loudun & à Mirebeau; après quoi il s'en retourna à Paris. Le Roi d'Angleterre alla prendre Angers, & ruina cette ville de fond en comble. Alors le Vicomte de Thouars, qui avoit ci-devant fuivi le parti du Roi

autem exercitu Rex Rotomagum obfeffum venit, statimque Barbam-canam cepit, quod genus munitionis pontem tuebatur. Cives autem non ita fortiter oppugnantibus obstitere; impetratisque induciis, ut Regem Joannem rogarent ad sui defensionem accederet; nemine opem ferente, quadraginta elapsis diebus post politam obfidionem, sese Regi cum urbe dediderunt.

Sic Normannia tota in potestatem Regis Francorum redacta est, annis fere trecentis postquam Carolus Simplex illam Rolloni & Normannis invito concesserat. Postea tamen Anglis iterum cedit, & quibusdam Francorum Regibus multum molestia intulit, ut infra videbitur. Eodem tempore Andegavum Regi Philippo sese obtulit.

Guillelmus Armoricus. Rignradus.

Circa festum S. Laurentii Philippus in Aquitaniam ingressus, Pictavorum urbem cepit, oppidaque & vicinos circum occupavit. Haec sole cum supersissent capiendae urbes, Rupella, Chinonim & Lochae, duas postrema Rex obsideri iussit, ingruenteque hieme, copias reliquit quae ipsas circumcingerent.

Anno sequenti post Pascha, Philippus Principes & Primores qui expeditionem secum suscepturi erant,

convocavit, numerosumque exercitum collegit cum armis & annona competentibus. Deinde Locharum oppugnationem peregit, locum cepit, & Drogoni de Merloto post praestium fidei sacramentum dedit ac munivit. Deinde Chinonium post paucos obfidionis dies expugnavit. *Milites autem, balistarios & pedites defensores* Compendium misit & carceri mancipavit; castrum vero reparavit ac munivit, positis custodiibus ac praesidio. Anno sequenti Philippus reliquias multas Conftantinopoli a Balduino Imperatore missas accepit, & in Ecclesia S. Dionysii posuit.

Anno 1206. obiit Adela Philippi Regis mater, & Pontiniaci sepulta fuit prope Theobaldum patrem suum Comitem Trecentem & Bleisensem. Rex Philippus matris exequiis celebratis, cum exercitu ad Pictavos movit. Ludovicus vero filius ejus Aureliani aegrotavit, ac brevi convaluit. Joannes Angliae Rex exercitum maximum colleget, & Rupellam appulerat. Philippus tunc impar viribus, urbes & castra omnia munivit, maxime apud Pictavorum urbem: Laudunum & Mirabellam praesidia auxit, ac deinde Lutetiam venit. Rex Angliae Andegavum occupavit, urbemque totam diruit, Tunc Vicecomes Toarcis,

Idem.

Philippe, se rangea du côté du Roi d'Angleterre. A ces nouvelles le Roi de France assembla une grande armée, & marcha vers le Poitou. Le Roi Jean se tint toujours à Thouars, & n'osa point donner sur Philippe qui ravageoit les terres du Vicomte. A la Toussaint de la même année les deux Rois firent une trêve pour deux ans. Au mois de Decembre il y eut une si grande abondance de pluies, que les fleuves débordèrent plus qu'ils n'avoient fait de memoire d'homme. La Seine emporta trois arches du Petit-pont de Paris, & un grand nombre de maisons, & fit d'autres grands dommages.

Malgré la trêve Philippe entra l'année suivante avec une armée en Aquitaine, & fit le dégât dans les terres du Vicomte de Thouars, prit Parthenai & plusieurs autres châteaux & forteresses, qu'il laissa à la garde du Maréchal & de Guillaume des Roches. Ce même Maréchal aiant ramassé trois cens Chevaliers, marcha contre le Vicomte de Thouars & Savari de Mauleon, qui aiant assemblé beaucoup de troupes, faisoient le dégât sur les terres du Roi. Il fondit sur eux à l'improviste, les mit en déroute, prit quarante Chevaliers, du nombre desquels étoient Hugues de Thouars frere du Vicomte, Aimeri de Lusignan, & plusieurs autres. Après cela on fit trêve: le Vicomte n'étoit pas apparemment compris dans la trêve accordée au Roi Jean.

Le Roi se trouva bien-tôt après engagé en de plus grandes guerres, qui firent bien du bruit dans la Chrétienté. Avant qu'elles éclatassent, il arriva une affaire qui mérite d'être rapportée. Quelques Bretons avoient muni un château bâti sur une roche dans la côte septentrionale de la Bretagne nommé Guarplic, d'où ils faisoient de grandes courses dans les pays voisins, & recevoient quelquefois des Anglois dans leurs troupes pour exercer ce brigandage. Juchel Seigneur de Mayenne dont ils ravageoient les terres, se vint plaindre au Roi, qui convoqua ses Barons & les Evêques à Mante: ils eurent ordre d'amener leurs troupes: on en forma un corps d'armée, qui marcha sous la conduite du Comte de S. Paul & de Juchel. Le Comte se rendit avec ses troupes sur cette côte, & prit le château qu'il donna à Juchel après y avoir mis bonne garnison. Les Evêques d'Orléans & d'Auxerre qui avoient amené comme les autres leurs troupes à Mante, se retirèrent ensuite chez eux, & les congédierent, disant qu'ils ne marcheroient à ces expéditions que quand le Roi y alloit en personne. Philippe s'en formalisa, & les condamna à l'amende. Eux refusans de la paier, le Roi ordonna qu'on

1207.

1208.

1208.

1209.

Philippe punit quelques Evêques.

rigoratus.

qui Philippo junctus fuerat, ad partes Joannis Angliæ Regis declinavit. His auditis Philippus, collecto exercitu grandi, ad Picavos movit. Joannes in Toarcia castrum manebat, non ausus Philippum adoriri, qui Vicecomitis agros devastabat. In festo omnium Sanctorum ejusdem anni ambo Reges inducias ad biennium fecere. Mensis Decembris tanta aquarum & fluminum inundatio fuit, quantum nemo videt. Sequana tres arcus parvi pontis Parisiaci fregit, & quamplures domos evertit, infinitaque damna multis in locis intulit.

rigoratus.

Anno Domini 1207. non curans inducias Philippus cum exercitu in Aquitaniam movit, Vicecomitis Toarcia terras deprædatus est, Partenacum cepit, aliasque munitiones & castra, quæ sub custodia Marefcalli & Guillelmi de Rupibus reliquit. Idem ipse Marefcallus collectis recentis circiter militibus, Toarcia Vicecomitem & Savacium de Maloleone, qui cum copiis multis terras Regias depopulabantur, adortus est ex improviso, in fugam vertit & quadraginta milites seu viros nobiles cepit, ex quorum numero etiam Hugo Toarcensis frater Vicecomitis, Aimericus de Lusinia multique alii. Sub hæc induciæ factæ sunt. Videtur

autem Vicecomitem illum induciarum Joanni Angliæ Regi concessarum confortem non fuisse.

Majora sub hæc bella Philippum invasere quæ magnos in Europa motus excitarunt. Verum antequam illa palam erumperent, res accidit, quæ licet merito locum habeat. Britones quidam in rupe excelsa in ora septentrionali castrum extruxerant nomine Guarplicum, unde in vicinas terras incurfiones faciebant, Anglofque etiam in cœtu suo admittebant, quibuscum agebant prædas. Juchellus vero de Mediana, cujus illi terras depopulabantur, apud Regem Philippum questus est, qui Barones suos & Episcopos Meduntam convocavit, & copias suas adducere jussit. In unum coactæ copiæ sunt, ducibus Comite de sancto Paulo & Juchello. Comes ad illam maritimam oram pervenit, castrumque cepit, quod præsidio munitum Juchello tradidit. Episcopi vero Aurelianensis & Antistiodorensis, qui cum copiis suis Meduntam venerant, dimissis statim militibus domum rediere, dicentes se non debere copias ducere, nisi Rex ipse expeditionem aliquam susciperet. Rem indigne ferens Philippus, petiit ut hoc emendarent. Illis reluctans, Rex eorum regalia confiscavit, scilicet ea quæ ab eo feudata.

idem.

faifit leurs terres feigneuriales, & qu'on ne touchât point aux décimes. Ils allerent eux-mêmes à Rome, & en appellerent au Pape Innocent III. qui ne jugeant pas à propos de s'intereffer pour eux dans cette affaire, ils furent obligez de paier l'amende, & après deux ans de faifie, on leur reftitua leurs biens & leurs terres.

1210.

Othon
couronné
Empereur
à Rome.

Le Pape Innocent III. contre le fentiment de plufieurs Romains & d'un grand nombre de Princes de l'Empire, couronna Empereur Othon Duc de Saxe. C'étoit un ennemi déclaré de Philippe Roi de France, lié d'interêt avec Jean Roi d'Angleterre. Le S. Pere avant que de le couronner exigea de lui un ferment qu'il ne prétendroit rien fur le Patrimoine de S. Pierre, ni fur les terres que les Papes poffédoient. Le traité en fut paffé & figné par l'Empereur : mais, dit un Auteur, ce jour-là même après fon couronnement, il déclara au Pape qu'il ne pouvoit pas le laiffer en poffeffion de plufieurs terres, que les Empereurs fes prédeceffeurs avoient poffédées. Cela caufa une diffenfion dans la ville. Les Romains demandoient auffi avec raifon, qu'Othon paât ce qu'il avoit pris à credit à Rome. Les Bourgeois Romains fe plaignoient encore des mauvais traitemens qu'ils avoient reçu des Allemans de fa fuite. Voilà un grand tumulte. On en vint aux mains ; il y eut bien des gens tuez de part & d'autre : & de l'aveu même d'Othon il y perdit onze cent chevaux & beaucoup de fefgens. Il fortit de la ville, & fe faifit d'abord des châteaux & villes poffédées par les Papes, de Radicofani, de Montefalcone, de S. Quirico, d'Aquapendente, & d'autres lieux. Il paffa de là dans la Pouille, fit la guerre à Frederic fils de l'Empereur Henri, & prit en revenant les autres places du Patrimoine de S. Pierre. Le Pape l'envoia fommer de rendre ce qu'il avoit pris. Il n'en voulut rien faire, & empêchoit même les Pelerins qui venoient à Rome par dévotion, de continuer leur voyage. Alors Innocent III. l'excommunia ; & après cela voiant qu'il continuoit ces actes d'hoftilité, il délia fes fujets du ferment de fidelité, & défendit fous peine d'anathême qu'on le nommât Empereur.

1211.
Frederic
élu Em-
pereur.

Plufieurs Princes & Prélats d'Allemagne l'abandonnerent alors, & par l'intrigue de Philippe Augufte ils s'affemblerent en grand nombre, & élurent pour Empereur Frederic fils de l'Empereur Henri VI. Ils prièrent le Pape de confirmer l'élection : le S. Pere, quoiqu'il ne fût pas fâché qu'on eût fait un nouvel Empereur, ne fe preffâ pourtant pas de le confirmer, craignant qu'il ne marchât fur

liter tenebant, decimas & alia fpiritualia eis in pace dimittens. Illi vero Romam concefferunt, & ad Innocentium III. Papam appellaverunt, qui non putavit hæc ad fe pertinere negotia. Quamobrem julia Regi folvere coacti funt, & poft biennium bona terraque fuas receperunt.

Rigordus.

Innocentius Papa III. repugnantibus pro maxima parte Romanis, contradicentibus etiam Impetii Principibus & Optimatibus, Othonem Saxonie Ducem Imperatorem coronavit, qui Regi Francorum Philippo inimicus, & Joanni Angliæ Regi federe junctus erat. Antequam vero ipfum coronaret, facramentum ab eo exegit, quod nihil ex patrimonio S. Petri, exque terris quas Papa poffidebant reperiturus efferet. Ea de re instrumentum factum est, cui Otho fubfcripfit. Sed eadem ipsa die, inquit Scriptor quifpiam, cum coronam accepiffet, fummo Pontifici contra juramentum edixit, fe non poffe terras quas Imperatores poffederant, ipfi dimittere. Hinc diffenfio in urbe fuit. Jure petebant Romani, ut ea Otho folveret, que non dato precio acceperat. Cives autem Romani querebantur fe a Germanis Othonis fequacibus afpere habitos fuiffe. Hinc tumultus oritur, ad arma curritur, multi utrin-

que caduntur : fatente ipfo Othone, mille & centum equos amiffit ipfe, multoque Germanorum. Ex urbe egressus, ftatim castra & oppida Romanorum Pontificum occupavit, Radicofanum, Aquam-pendentem, S. Quiricum, Montem Falconis, aliaque multa loca. Inde in Apuliam tranfit, Frederico Imperatoris Henrici filio bellum intulit, & redeundo oppida cætera patrimoniæ S. Petri cepit. Indixit illi Papa ut omnia que ceperat redderet ; id quod non modo non fecit, fed etiam peregrinos qui religionis ergo Romam petebant, ne ulterius procederent coercuit. Tunc Innocentius illum a facrorum communiõne removit ; pofteaque videns illum hoftiliter nihilominus agere, fubditos ejus a facramento fidei abfolvit, & ne Imperator vocaretur fub anathematis pena prohibuit.

Tunc ab illo recessere Principes multi & Epifcopi Germani ; qui infligante Philippo Augufte, magno numero coacti, Fredericum Henrici VI. filium Imperatorem delegere ; fumumque Pontificem rogarunt electionem illam confirmare. Etfi vero non agere ferret Innocentius, quod novus creatus efferet Imperator, non ftatim tamen affenfus efferet, metuens ne Fredericus Hen-

les

les traces de son pere Henti , qui lui avoit fait tant de peine. Frederic pat le conseil du Roi Philippe passa en Allemagne, & se rendit à Constance. Othon devoit venir ce jour à la même ville: Frederic le devança de trois heures seulement, après quoi on ferma les portes à son competeur. Cette même année Frederic se rendit à Vaucouleur pour conférer avec le Roi Philippe, qui ne pouvant s'y rendre, y envoya son fils Louis accompagné d'un grand nombre de Seigneurs. Les deux Princes renouvelerent amitié, & firent un nouveau traité ensemble.

Le Roi Philippe fit faire de nouvelles enceintes de murs à Paris, qu'il aggrandit beaucoup, y renfermant bien des champs & des vignes, de l'un & de l'autre côté de la riviere: il obligea les possesseurs de ces champs & vignes d'y bâtir des maisons pour les louer. Il fit encore enfermer les autres villes de murs & de tours; & de peur que cela ne fût à charge à ses sujets, il contribua beaucoup à la dépense.

Reginald ou Renaud de Dammartin Comte de Boulogne, esprit remuant & entreprenant, ruina une forteresse qu'avoit bâtie Philippe Evêque de Beauvais, proche parent du Roi, qui faisoit ombrage à la Comtesse de Clermont sa cousine. L'Evêque par reprefailles ruina une autre forteresse que ce Comte avoit bâtie en la forêt d'Halmes. Le Roi à qui ce Comte étoit déjà fort suspect, tant à cause de la forteresse de Mortagne qu'il occupoit, située entre la Bretagne & la Normandie, qui passoit pour imprenable; que par ses liaisons avec l'Empereur Othon & le Roi d'Angleterre, lui demanda cette place. Il n'avoit garde de la lui remettre. Sur son refus Philippe marcha avec un corps d'armée pour l'assiéger, & contre toute sorte d'attente, il la prit au quatrième jour de siege, & y mit bonne garnison. Le Comte voyant que ses affaires tournoient mal, dit Rigord, remit Boulogne & tous ses châteaux à Louis fils aîné du Roi, de qui il les tenoit en fief. Philippe se faisit aussi de toutes les Seigneuries de Renaud, qui étoient en grand nombre; de Dammartin, d'Aumale, de l'isle-bonne, de Domfront. Le Comte dépouillé de tous ses biens se retira auprès du Comte de Bar son parent, & alla ensuite en Flandres, où il gagna le Comte Ferdinand ou Fermand fils de Sanche Roi de Portugal, & le porta à se tourner contre le Roi Philippe. Il passa de là en Angleterre, & sollicita le Roi Jean de faire un puissant

Guerre
contre le
Comte de
Boulo-
gne.

rici patris vestigiis insisteret, qui tot Pontificem injuriis affecerat. Fridericus suadente Philippo Rege in Germaniam venit, & Constantiam se contulit. Eodem illa ipsa die venturus erat Otho, sed tribus illis horis Fridericus anteverit, posteaque clausa porte fuerunt competitori. Eodemque anno Fridericus ad Vallem-Colonis venit cum Philippo Rege colloquaturus. Philippus vero, cum eò se conferre non posset, Ludovicum filium cum Primoribus Regni misit. Ambo Principes amicitiam renovarunt, deque in posterum agendis una consenserunt.

Rigordus. Philippus novos muros Lutetia construi jussit, urbemque multum amplificavit, atque versus utramque fluminis oram, campos & vineas intra murorum ambitum concludi curavit; possessoribusque præcepit ut domos novas in solo suo construerent, aliique locarent. Alias quoque Regni sui urbes mœniis turribusque cingi jussit; neve onerosa nimium res subditis suis esset, partem sumtuum ipse suppeditavit.

Rigordus. Reginaldus de Domno-Martino, vir rebus novandis & micendendis idoneus, munitionem, quam excitaverat Philippus Bellouacensis Episcopus Regis cognatus, solo æquavit, que videbatur posse damna facere

Comitissæ Claromontanae Reginaldi cognata. Vicissim autem Episcopus munitionem quam Reginaldus in silva Halmesæ struxerat diruit. Rex vero cui jam admodum suspecta erat Comitissæ fides; tum quod Moretonium castrum inexpugnabile, Neuftriam inter & Britanniam Armoricam occuparet, & admodum munivisset; tum quod Othoni Imperatori, & Joanni Angliæ Regi studeret: castrum illud a Reginaldo petiit; illoque negante, Philippus cum exercitu movit, illudque obsedit; & quod mirum videbatur, post quadriduum cepit, præsidioque munivit. Comes rei exitum metuens, inquit Rigordus, totum Comitatum *Bolonia*, & omnia castella dimisit Ludovico Philippi Regis primogenito, de quo id totum feodaliter tenebat. Philippus vero terras omnes, & oppida Reginaldi occupavit, quæ multa erant, Comitatum Domni-Martini, Comitatum Albemarle, Insulam-bonam, Domnifrontem aliaque multa. Comes omnibus spoliatus ad Comitem Barri cognatum suum confugit, indeque in Flandriam concessit, ubi Flandrensem Comitem Ferdinandum Sancii Lufitanie Regis filium, adversus Philippum Regem concitavit. In Angliam quoque trajecit; Joannemque sollicitando compulsit, ut cum ma-

armement pour revenir en France, & reprendre les Etats qu'il y avoit perdus.

Presque toute la Chrétienté étoit alors en mouvement. Les deux Empereurs élus avoient chacun ses partisans. Les Albigeois soutenus par Raimond Comte de Toulouse, & sous main par le Roi d'Aragon, faisoient de si grands progrès dans le Languedoc & dans la Gascogne, qu'on fut obligé de faire une croisade pour les reprimer, comme nous dirons bien-tôt. Les troubles de l'Angleterre étoient venus à un point, qu'il falloit nécessairement que l'affaire se terminât enfin en quelque maniere extraordinaire & désagréable pour quelqu'un des partis. Jean mécontent des Evêques & du Clergé, les avoit chassés de l'Angleterre. L'Archevêque de Canteburi s'étant réfugié en France, il s'étoit saisi des biens des Ecclesiastiques & des Abbayes. Le Pape jeta l'interdit sur l'Angleterre; & le Roi s'obstinant toujours à persecuter le Clergé, le saint Pere l'excommunia, délia ses sujets du serment de fidélité, leur défendit d'avoir aucun commerce avec lui, & donna ses Roiaumes au Roi de France & à ses descendants, exhortant tous les fidèles de lui donner secours pour les conquérir.

Le Roi Jean excommunié, & ses Erars donnez à Philippe.

1212.

Philippe profitant de l'occasion, fit une assemblée générale de ses Barons & des Prelats de son Roiaume, leur proposa son dessein de passer avec une grande armée en Angleterre, pour se saisir des Etats que le Pape venoit de lui donner à l'exclusion de Jean. Il les pria de l'aider de leurs troupes & de leurs personnes. Cette entreprise fut applaudie de toute l'assemblée; chacun promit d'y contribuer. Il n'y eut que Ferrand Comte de Flandres, qui ne voulut pas y donner les mains. Il se plaignoit de ce que Louis fils aîné du Roi tenoit deux de ses places, Saint Omer & Aire. Le Roi offrit de lui donner un contre-échange. Le Comte n'en voulut point & se retira, étant déjà ligué avec le Roi Jean par l'entremise du Comte de Boulogne.

1213.

Philippe rappella la Reine Ingeburge qu'il avoit repudiée depuis plus de seize ans, & ensuite reprit pour éviter les censures, & chassée de nouveau quand cette crainte fut passée. Ce rappel fit bien du plaisir aux François qui portioient compassion à cette Princesse, dont la vertu étoit à l'épreuve de tant de disgraces; après quoi il assembla une des plus grandes armées qu'on eût encore vûe, & une flote de mil sept cent voiles pour passer en Angleterre. Il se rendit à Boulogne, où il attendit plusieurs jours cette flote; & de là à Gravelines où la flote se rendit

Grande flote de Philippe.

gna classe & exercitu in Franciam trajiceret, & quæ amiserat omnia recuperaret.

Omnes fere Principes Christiani tunc in motu erant. Bini Imperatores electi fuerant: multos singuli ad suas partes allexerant. Albigenfes, favente Raimundo Comite Tolosano, & clam quoque Rege Aragonensi, tot in dies occupabant loca & oppida in Septimania & in Vasconia, ut Cruce-signatorum exercitu ad comprimentendam gentem opus fuisset, ut paulopost narrabitur. In Anglia tot tumultus erant tantaque rerum perturbatio; ut necesse profus videretur, alterutram contententium partem cum insulso exitu eliminatum iri. Joannes Episcopus & Clero insensus, ipsos ex Anglia eiecerat. Archiepiscopus Cantuariensis in Franciam confugerat, Rexque Joannes Ecclesiastica bona invaserat & Monasteria. Papa Angliam a sacris interdixit, Regeque semper Clerum asperere agente, summus Pontifex illum a communione privavit, subditosque ejus a sacramento fidei absolvit, ne cum illo aliquid negotii haberent prohibuit, Regnaque ejus Regi Francia ejusque successoribus dedit, fideles omnes adhortans ut ad illa subsicienda opem Philippo ferrent.

Rigord.

Philippus occasionem hujusmodi nactus, conventum generalem habuit, ubi adfuerunt Principes, Barones

& Episcopi Regni, quibus ille indicavit, se in Angliam cum exercitu magnotrajectum cogitare, ut quæ regna summus Pontifex, excluso Joanne, sibi concesserat, acquireret, eorumque rogavit, opem sibi ferret. Cum plausu Regi omnes obsequantur. Quisque operam pollicetur suam, uno excepto Ferdinando Flandrensi Comite, qui dictis non assensit. Querebatur autem Ludovicum Regis primogenitum duas ex urbibus suis occupare, Sanctum Audomarum & Ariam. Rex ipsi non eadem, sed omnino paria reddere voluit. Negavit Comes & abiit, jam federe junctus cum Joanne, hortatu, ut diximus, Bononiensis Comitris.

Philippus vero Ingeburgem Reginam ad se revocavit, quam ab amnis plus sexdecim repudiaverat, deindeque resumserat, ut Ecclesiæ censuras declinaret, iterumque pulso metu eiecerat. Revocatam cum gaudio magno vidit Franci, qui commiseratione ducebantur erga Reginam, cujus virtutem non potuissent tot calamitates frangere. Sub hac autem exercitum collegit Rex maximum, classemque paravit navium mille septingentarum, ut in Angliam transfretaret. Bononiam autem venit, ubi aliquot diebus classem expectat; indeque Gravelingam se confert, quo appulit

Rigord.

aussi. Il cita Ferrand pour comparoître devant l'assemblée des Barons. Le Comte lié d'intérêt avec tous les ennemis du Roi n'avoit garde de s'y rendre. Pour le châtier de sa désobéissance Philippe différa son expedition d'Angleterre, entra dans la Flandre, prit Cassel, Ypre & Bruges, & fit venir sa flotte au port de Dam, qui est à deux milles de Bruges. Il alla ensuite assiéger Gand, laissant fort peu de monde à la garde de sa flotte.

Cependant le Roi Jean se voyant sur le point d'être écrasé par les foudres du Vatican, s'étoit rendu à la merci du Pape, s'étant démis entre les mains du Légat Pandulfe de ses Roiaumes pour les remettre au Pape, & les recevoir ensuite de lui comme son vassal, en s'obligeant de lui paier tous les ans mille marcs d'argent. Le Légat du Pape après avoir réduit ainsi le Roi d'Angleterre, voulut persuader à Philippe de se désister de son entreprise : mais aiant déjà fait trop d'avances, de l'avis de ses Barons il poursuivit son premier dessein. Le Roi Jean sollicité par le Comte de Boulogne, fit un puissant armement sur mer. Les commandans étoient le même Comte de Boulogne, Guillaume Comte de Salisberi, dit à la Longue-épée, Hugues de Boves & plusieurs autres. Ils allèrent contre la flotte du Roi Philippe qui étoit au port de Dam, saisirent trois cent vaisseaux dégarnis d'hommes, mais chargés d'armes & de munitions que le port n'avoit pu contenir, en coulerent à fond cent autres, & assiègerent le port. Le Comte Ferrand averti de leur arrivée étoit venu les joindre avec ses troupes. A ces nouvelles le Roi Philippe quittant le siege de Gand, vint pour délivrer sa flotte, mit en déroute tout ce qu'il trouva sur terre, en tua environ deux mille, & fit beaucoup de prisonniers. Le Comte de Boulogne y fut pris aussi ; mais ses amis de l'armée du Roi, craignant qu'il ne lui fit couper la tête, le firent évader. Après quoi Philippe vint à Dam, brûla tout le pays des environs ; & voyant son entreprise d'Angleterre échouée, il fit vider tous ses vaisseaux chargés de vivres & d'armes, y fit mettre le feu, & brûla aussi la ville de Dam.

Il revint ensuite à Gand, qui fut bien-tôt pris. Oudenarde & Courtrai se rendirent. L'Isle ne tint que trois jours, & il y bâtit une forteresse. Il prit ensuite Douai, où il mit garnison. L'Isle s'étant revolté peu de tems après pour se donner à Ferrand, le Roi y revint, brûla la ville, & bien des gens perirent par l'incendie. Le Comte de S. Paul prit Tournai pour le Roi Philippe. Ce Prince s'étant

Le Roi Jean se raccommode avec le Pape.

etiam classis Regia. Ferdinandum Comitem jussit accedere, ut in cetera *Baronum* compareret. Comes qui cum omnibus Regis hostibus fœdere junctus erat, ne cogitavit quidem jussis parere. In pœnam rebellionis Philippus, missa aliud in tempus Anglica expeditione, in Flandriam intravit, cepitque Castellum, Ypram & Brugas, classemque ad Dami portum duabus leucis a Brugis distantem evocavit; posteaque Gandavum obsessum venit, minima exercitus parte ad classis custodiam relicta.

Guillelmus Interea Joannes se Vaticanis fulminibus pene obrutum videns, Pontificis veniam imploraverat, in manusque Pandulfi Legati, Regna sua deposuerat, summo Pontifici tradenda, illaque rursus accepturus, quasi subiectus, cum redigali annuo summo Pontifici solvendo mille *marcarum* argenti. Legatus porro ad hujusmodi censum redacto Angliæ Rege, Philippo suadere voluit, ut a suscepta expeditione desisteret. Sed cum jam multa parasset ingenti sumtu, de consilio Procerum in suscepta re persistit. Joannes Rex a Bononiæ Comite concitatus, ingentem paravit classem, cujus duces fuere idem Bononiensis Comes, Guillelmus Comes Salisberienfis, *Longa spatha* dictus, Hugo de Boves, & alii multi, qui versus classem Phi-

lippi, quæ tunc Dami erat, vela dantes, trecentas naves viris destitutas, sed armis & munitionibus onustas, quas portus continere non poterat, ceperunt, centum alias submerferunt portumque obsederunt. Junxerat illos Ferrandus, seu Ferdinandus Comes cum copiis suis. Hac re comperta Philippus, relicto Gandavo, classem suam liberatum venit, terrestres omnes copias fudit, his millibus caesis, multosque cepit. Comes quoque Bononiæ captus fuit: verum ejus amici, qui in exercitu Regis erant, ne capite truncaretur Comes, aufugendi modum ipsi præbuere. Postea vero Philippus Damum venit, agros circum incendit; vidensque de Anglica expeditione ne cogitandum quidem esse, ex navibus exportari jussit arma & annonam, illasque omnes, & Damum oppidum flammis tradi præcepit.

Indeque Gandavum reversus, urbem cito cepit. Audenarda & Contractum victoris legibus cessere. Insularum tantum dierum obsidionem tulerunt. Duacum deinde captum præsidio munitum fuit. Cum autem Insulari Regi rebelles, Ferdinando se dedidissent, reversus Philippus urbem flammis tradidit, accumulati incendio perire. Comes vero S. Pauli Tournacum cepit Philippo Regi. Cum autem receptum habuisset Phi-

Guillelmus Brito.

retiré, les Comtes de Boulogne & de Flandre firent le dégât dans le Comté de Guines, prirent & brûlerent la ville d'Aire, se faifirent du château de Lens, & firent de grands ravages aux environs.

La France se vit alors puissamment attaquée de deux côtez. Le Roi Jean passa de l'Angleterre avec une grande armée, & vint descendre à la Rochelle, tandis qu'Orthon du côté de Flandre en assembloit une des plus nombreuses qu'on eût jamais vû sur nos frontieres. Cela se faisoit de concert, par ces deux Princes, qui croioient que Philippe obligé de partager ses forces, ne pourroit soutenir deux si grands ennemis à la fois. Jean entra dans le Poitou, attira à son parti le Comte de la Marche, Geoffroi de Lusignan & plusieurs autres Seigneurs de l'Aquitaine, qui étoient auparavant liez au Roi Philippe. Aiant joint leurs troupes à son armée, il marcha vers Angers, prit cette ville & plusieurs petites places tout autour. De là il envoya ravager le territoire de Nantes. Robert fils aîné du Comte de Dreux fortit contr'eux; ils l'attirerent dans une embuscade, où il fut pris avec quatorze Chevaliers François. Le Roi Philippe envoya son fils Louis pour s'opposer au Roi d'Angleterre. Pierre de Dreux Duc de Bretagne leva un nombre considerable de troupes dans son Duché, & vint joindre l'armée de Louis, qui s'étoit rendu à Chinon pour observer les mouvemens de l'armée du Roi d'Angleterre. Ce Prince après avoir rétabli les murs de la ville d'Angers, pensa à étendre ses conquêtes, & alla attaquer un fort appelé la Roche-du-Moine. Il dressa ses machines & ses batteries pour l'emporter. Louis qui étoit à Chinon, vint avec son armée pour secourir la place. Jean apprenant sa venue ne l'attendit pas, il se retira avec précipitation. Son armée passa la Loire partie à gué, partie dans des bateaux: plusieurs de ses gens furent submergés dans les eaux, & d'autres qui fuioient furent tuez. Jean ne s'arrêta qu'après avoir fui l'espace de dix-huit lieues dans un jour, & laissa le champ libre à Louis, qui reprit toutes les places occupées par son ennemi, rasa le château de Beaufort, ravagea le Comté de Thouars, détruisit le château de Moncontour, & abbatit les murs d'Angers que Jean avoit rebâti.

Le Roi Jean porte la guerre dans le Poitou.
1214.

Chassé par Louis fils de Philippe.

Guerre contre Orthon,

Au même tems que ceci se passoit vers l'Aquitaine, Orthon se préparoit à donner bataille au Roi Philippe. Il assembla ses troupes à Valenciennes, accompagné des Comtes de Bologne & de Salisberï, qui marcherent aux frais & aux ordres du Roi Jean. Le Comte Ferrand, les Ducs de Brabant & de Limbourg joigni-

lippus, Comites Bononiensis & Flandrensis in Guina Comitatu prædas egerunt, Ariam captam incendunt, Lentium item castrum occuparunt, & terram circum depopulati sunt.

Rigord.

Tunc Francia ex oppositis partibus bello fortiter impetita fuit. Joannes Rex cum grandi exercitu Ruppellam appulit, quo tempore Orthon versus Flandriam copias aggregabat, quantæ in confinio Regni nunquam visæ fuerant. Id eo consilio fecere ambo Principes, ut Philippus contra tantos hostes copias dividere coactus, succumberet. In Picavos ingressus Joannes ad suas partes Comitum Marchie, Godefridum de Lusignano & plurimos alios allexit Aquitania: Primores, qui ante cum Philippo juncti erant. Illorum audus copiis, Andegavum venit, urbemque cepit, cum aliis circum munitionibus. Inde milit qui Namnetensem agrum devastarent. Robertus vero Drocensis Comitum primogenitus, in illos irrupens, & in insidias actus, cum quatuordecim Francis militibus captus est. Rex autem Philippus Ludovicum filium misit, qui Joanni Angliæ Regi obstitere. Petrus vero Drocensis Britanniarum Dux, multis collectis in regione sua

copiis, Ludovicum exercitum junxit, qui Chinonium venit, ut Angliæ Regis exercitum observaret. Hic vero postquam Andegavi mœnia restauraverat, spe bene agenda rei fultus, castrum Rupem-Monachi dictum obsedit, machinasque erexit ut muros decuteret. Ludovicus, qui Chinonii tunc erat, cum exercitu opem castrum laturus venit, Joannes vero accedentem non expectavit, sed festinanter terga vertit. Ejus exercitus partim vadis partim navigiis Ligetium trajecit; multi in aquis submersi sunt, alii fugientes peremerunt. Octodecim millia Joannes fugiendo una die periegit, liberumque fuit Ludovico omnia pro arbitrio facere, qui loca omnia ab hoste capta, castrumque de Bello-forti recuperavit, Thoarcesem Comitatum depopulatus est, Monconturium castrum diruit, murosque Andegavenfes a Joanne restauratos dejecit.

Quo tempore hæc in Aquitania gerebantur, Orthon contra Philippum Regem certamen inire parabat; copiasque suas Valentianis collegit. Aderat Comes Bononia, itemque Salisberienfis, ab Rege Joanne missi, & ad ejus stipendia militantes. Comes quoque Ferdinandus Duceque Brabantie & Limburgi cum militari-

Rigord.

rent aussi leurs troupes aux Imperiales. Le tout joint ensemble montoit à 150000 hommes. Le Roi de France, avec la moitié moins de gens que son ennemi, partit de Peronne, & entra dans la Flandre, ravageant & brûlant le pays par où il passoit, & se rendit à Tournai, où il tenoit garnison. Othon de son côté s'avança à Mortagne à six petites lieues de Tournai. C'étoit vers la fin de Juillet. Le Roi Philippe avoit envie d'aller attaquer l'armée Imperiale; mais ayant tenu conseil avec ses Barons, l'affaire fut jugée trop difficile, parce qu'on ne pouvoit aller à eux que par des défilés. Il partit de là, & se rendit à l'Isle. L'Empereur Othon fit aussi un mouvement. On envoya de l'armée du Roi le Vicomte de Melun à la découverte, accompagné de l'Elu de Senlis. Ils observerent la marche des ennemis qui passerent un ruisseau. Plusieurs crurent qu'ils vouloient se retirer vers Tournai; mais l'Elu de Senlis soutint toujours qu'ils venoient à notre armée, & qu'il falloit nécessairement combattre. L'armée de France arriva au pont de Bouvines: une partie passa le pont. Le Roi qui ne croioit pas qu'on fût si près d'en venir aux mains, étant fort fatigué, se dépouilla de ses armes, & se mit au frais sous un arbre. On vint l'avertir que l'ennemi avoit déjà commencé l'attaque, & que le Vicomte avec ses arbalétriers & la cavalerie legere avoit bien de la peine à soutenir le premier choc. Philippe entra alors dans une Eglise voisine, où il fit une courte priere, après quoi il s'arma & montra à cheval, aussi gai, dit l'Auteur, que s'il étoit allé à des nêces. On cria alors aux armes: ceux qui avoient passé le pont le repasserent. L'armée se mit en bataille, & se disposa à en venir aux coups.

Les ennemis qui ne croioient pastrouver l'armée du Roi en si bon ordre, firent un mouvement sur la droite. Le Roi en fit aussi un pour s'étendre du même côté. Il avoit auprès de lui le brave Guillaume des Bartes, Barthelemi de Roie, & un grand nombre d'autres vaillans hommes. Othon étoit vis-à-vis de lui dans un escadron choisi. Philippe fit alors une courre harangue à ses gens, & donna le signal de la bataille. Les trompettes sonnerent, & l'on fondit sur l'ennemi. Le combat fut rude, on se bartit bien de part & d'autre. Cependant la bataille ne commença point au côté où étoit le Roi. On étoit déjà venu aux mains contre Ferrand Comte de Flandres. Les Flamans se battirent bien, premierement contre de l'infanterie qui les attaqua vigoureusement, après cela contre de la cavalerie. Ils tinrent toujours ferme jusqu'à ce que Ferrand leur Comte qui se battoit en

Bataille
de Bou-
vines.

bus turmis suis exercitum Imperialem junxere. Totus certe exercitus ad centum quinquaginta millia hominum pertingebat. Rex vero cum exercitu dimidia parte minori, Perona profectus in Flandriam intravit, atque omnia igni ferroque depopularus, Tornacum venit, ubi præsidium habebat. Otho Moretaniam venit sex milliariibus a Tornaco distantem, circa finem Julii mensis. Cupiebat Philippus Imperialem exercitum adoriri: verum habito cum *Baronibus* suis consilio, res admodum difficilis visa fuit, quia arcus erat ad hostem aditus. Inde profectus Philippus Insulas petiit. Imperator quoque Otho movit; missique sunt ex Regio exercitu, ad observandum hostem, Meleduni Vicecomes & Electus Silvanectensis, videruntque hostem cum rivum quemdam trajiceret. Putavere autem quidam ipsos Tornacum versus secedere. Electus vero Silvanectensis certum habebat accedere Imperialem exercitum, ac necessario pugnandum esse. Exercitus Francorum ad Bovinensem pontem pervenit, parscopiarum pontem trajecit. Non putans Rex adesse hostem, fatigatus arma deposuit, & sub arboris umbra quævit. Nunciatur illi jam hostem manus conferece cœpisse, Vicecomitemque cum balistaribus &

levis armaturæ equitibus, vix eorum impetum sustinere posse. Philippus in Ecclesiam vicinam ingressus, brevem emittit precationem, tuncque arma induit, equum conscendit, *alacri vultu, nec minori lætitia, quam si ad nuptias vocaretur.* Tum ad arma conclamatur. Qui pontem transierant regressi sunt: ordinatur acies atque ad pugnam apparatur.

Hostes porro qui exercitum Regium non ita apparatum & expeditum putabant, ad dexteram sese extenderunt. Rex quoque eadem ratione aciem ipsis opponit ne cingi possent. Penes se autem habebat strenuum illum Guillelmum de Barris, Bartholomæum de Roia, aliosque fortissimos viros. E regione illius erat Otho cum equitum turma selecta. Tunc Philippus suis brevem orationem habuit, signum pugne dedit, & clangentibus tubis inimicos Regii sunt adorti. Acriter utrinque pugnatum; neque tamen a Regio agmine certamen initum est. Jam Regii alii Ferdinandum Flandriæ Comitem aggressi fuerant. Strenue Flandri pugnare, primo contra pedires acriter bellantes, secundo contra equitatum, neque recedebant, donec Ferdinandus fortiter decertans, multis confossus, ex

Rigorâus.

brave, & avoit reçu plusieurs blessures, eût été jetté à bas de son cheval, & fait prisonnier. Ils prirent alors la fuite.

Les bataillons des communes de Corbie, d'Amiens & d'autres villes, voiant l'étendart chargé de fleurs de lis, vinrent se mettre devant le Roi Philippe, le croiant apparemment trop exposé & trop près de l'ennemi; mais l'escadron d'Othon tout composé de gens choisis, les fit bien-tôt plier, & penetra presque jusqu'au Roi; c'étoit lui qu'Othon & ses Allemans cherchoient: mais les braves qui défendoient sa personne Roiale l'obligerent de se tenir derriere eux, & quoiqu'en petit nombre, ils repousserent les ennemis, qui cependant firent glisser quelques pietons qui entourerent le Roi, & le mirent à bas de son cheval. Jean Tristan y accourt, donne son cheval au Roi qui y monta dessus. Ces pietons furent taillez en pieces, & le combat recommença contre l'escadron d'Othon, qui fut enfin défait & mis en fuite. Pierre de Mauvoisin, plus brave que sage, dit l'Auteur, s'avança jusqu'à Othon, prit son cheval par la bride, & l'auroit emmené prisonnier, si la trop grande foule ne l'avoit empêché de passer avec sa capture. Un autre vint la dague à la main contre Othon, lui porta un coup, qui glissa sur ses armes, & vint après donner dans un œil de son cheval. Othon qui avoit déjà pensé deux fois être pris par Guillaume des Barres, prit alors la fuite, & son cheval étant tombé sous lui, on lui en fournit un autre avec lequel il s'échappa, & l'aigle Imperiale fut prise. La troupe d'élite qui défendoit Othon combattit encore quelque tems vaillamment après sa fuite; mais elle fut enfin défaite, & les principaux furent pris. Guillaume des Barres fit des prodiges de valeur. Son cheval ayant été tué, il se défendit assez long-tems contre une troupe qui l'environtoit: il auroit enfin cédé au nombre, si Thomas de S. Valeri qui menoit un corps de cinquante chevaux & deux mille hommes de pied, n'eût délivré.

Othon, le Comte Ferrand, & le Comte de Boulogne, contre le sentiment duquel la bataille fut donnée, avoient résolu de faire leurs efforts pour prendre ou tuer le Roi Philippe. Ce Comte de Boulogne se défendit fort vaillamment, & fut pris quoiqu'avec peine. Après tant de déroutes & de prises, les Brabançons tenoient encore, mais par ordre du Roi ils furent chargés & défaits par Thomas de S. Valeri, qui menoit, comme nous avons dit, cinquante chevaux & deux mille hommes de pied. Ce qui est fort singulier, c'est que lorsqu'il fit la revê

Victoire
de Philip-
pe Au-
guste.

equo dejectus & captus est: tunc enim illi terga verterunt.

Idem.

Agmina oppidanorum, Corbeiensium, Ambianorum, aliarumque civitatum, cum viderent vexillum floribus liliis distinctum, ante Regem, quem fortasse hostibus quam par esset vicinorem putabant, aciem suam direxerunt. At Othonis turma selecta illos cito repulit, & ad Regem usque fere penetravit. Illum querebat Otho, illum Germani insequabantur. At viri illi fortissimi qui juxta Philippum erant, illumque pone se posuerant, etsi pauci numero essent, hostes repulere. Quidam tamen pedites raptim transeuntes, Regem cinxerunt, atque ex equo dejecere. Accurrit Joannes Tristanus, equum suum Regi offert, qui illum conscendit, peditesque illi omnes ad unum cæsi sunt: tuncque contra Othonis agmen acriter pugnatum est, Germanique cæsi fugatique sunt. Petrus Malevicinus, plus armis, quam prudentia pollens, inquit Rigordus, ad Othonem usque pervenit, equum habentis apprehendit & abduxisset, nisi a nimia turba cohibitus fuisset. Ab alio autem Otho cultello impetitus fuit, sed armorum densitate, repulsus cultellus, in

oculum equi deflexit. Jam bis pene captus fuerat Otho a Guillelmo de Barris, tuncque fugam ille arripuit, atque equo ejus delapso, alius ipsi equus subfugatus fuit, quicum evasit. Aquila vero Imperialis capta est. Turma tamen Othonis selecta, fugiente illo, fortiter aliquanto tempore dimicavit, at cessit demum, nobilioreque capti sunt. Guillelmus de Barris mira fortitudinis specimen dedit. Cum equus illius peremptus esset, pedes solus contra multos circum positos pugnavit, tandemque a numero obrutus fuisset, nisi Thomas de sancto Valerio qui equites quinquaginta & bis mille pedites ducebat, illum eruit.

Otho, Comes Ferdinandus, & Bononiensis Comes, contra cujus sententiam initum certamen fuit, una decreverant, nihil non agendum esse, ut Rex Philippus vel caperetur, vel occideretur. Comes vero ille Bononiensis fortissime pugnavit, vix tandem captus est. Post tot clades acceptas, Brabanciones adhuc pugnant: verum jubente Rege a Thoma de S. Valerio fuisset fugatique. Hic, uti jam diximus, quinquaginta equites & bis mille pedites ducebat. Quodque singularissimum est, post tantam pugnam enumeratis agrinis

Idem.

de la troupe, il ne s'en trouva qu'un de manque, qui percé de coups étoit tombé parmi les morts : on le retira, on le pensa, & il revint en fanté.

La perte des ennemis fut grande. Le Comte de Bologne fut mis en prison à Peronne chargé de chaînes. Le Comte Ferrand fut amené à Paris comme en triomphe, & mis dans une tour du Louvre. La joie de cette victoire fut inconcevable. Philippe en memoire de ce grand bienfait, qu'il regardoit comme venu du Ciel, fit bâtir le Monastere de notre-Dame de la Victoire près de Senlis.

Une autre guerre qui s'éleva dans le même tems, mit le Christianisme en peril ; ce fut celle des Albigeois. C'étoit une branche de ces anciens Manichéens, qui admettoient deux Dieux, l'un bon, l'autre mauvais, qui rejettoient le vieux Testament, comme fait par le mauvais Dieu, & ajoutoient à ces erreurs beaucoup d'autres non moins pernicieuses. Cette hérésie n'avoit pas fait d'abord un grand éclat dans sa naissance comme d'autres, par exemple l'Arianisme ; mais elle se glissa & se répandit dans toute la Chrétienté, & se maintint en bien des endroits comme un feu caché sous la cendre, où elle excitoit des troubles en differens tems & en differens pays. De là vinrent les Priscillianistes en Espagne qui firent grand bruit au quatriéme siècle, ces Manichéens qui se révolterent contre les Empereurs de Constantinople, & ne furent réduits que par la force des armes, les Bogomiles de la Bulgarie, enfin les Paterins de l'Italie, & presque en même tems nos Albigeois.

Guerre
des Albi-
geois.

Ils s'étoient déjà fait connoître en France du tems du Roi Robert : le mal fut arrêté ou du moins assoupi dès le commencement. Ils firent encore quelque tumulte à Toulouse du tems de Louis le Jeune ; mais cela n'étoit rien en comparaison du grand trouble qu'ils exciterent au commencement du treiziéme siècle.

On les appella Albigeois, parce que ce fut principalement dans l'Albigeois qu'ils s'accrurent. Outre les erreurs principales des Manichéens, du Dieu bon & du Dieu mauvais, ils disoient & foutenoient d'autres blasphèmes horribles ; que Jesus-Christ né en Béthlehem étoit un méchant homme, qui étoit en mauvais commerce avec Marie-Magdelene ; que ce n'étoit pas le véritable Christ. Ils disoient que le Dieu bon s'étoit marié, avoit pris deux femmes dont il avoit eu des garçons & des filles. Il seroit trop long de rapporter les autres points de doctrine sur lesquels ils ne s'accordoient pas entr'eux ; mais ils convenoient tous dans une haine mortelle contre le Pape, les Evêques & tout le Clergé. Leurs mœurs

fui viris, unus tantum deus, qui multis acceptis vulneribus inter mortuos reperitus est, & exportatus, curatufque valetudinem recuperavit.

Magna cædes hostium fuit ; Comes Bononiensis cætenis onustus, Peronam adductus & in carcerem coniectus fuit. Ferdinandus vero Comes Luriam quasi in triumphum adductus, in Luparæ turri claufus fuit. Ingens fuit tantæ victoriæ læticia. In beneficii a Deo conceffi memoriam Philippus Beatæ Mariæ de Victoria Monasterium prope Silvanectum fundavit.

Bellum aliud eodem gestum tempore rem Christianam in periculum coniecit : ab Albigenfibus autem excitatum est. Erat autem hæc hæresis quasi ramus veterum Manichæorum, qui deos admittebant duos, alterum bonum alterumque malum ; vetus testamentum, quasi a malo deo datum rejiciebant, hisque erroribus alios non minus perniciosos adiciebant. Istæ hæresis non raras a principio turbas excitaverat, quantas alix, exempli causâ Arianismus ; verum sensim per totum orbem Christianum irrepsit, multique in locis pene larebat, turbasque identidem dabat variis in regionibus. Inde orti erant Priscillianista in His-

pania, qui quarto seculo surrexere : Manichæi illi qui contra Imperatores Constantinopolitanos arma sumserunt, belloque domiti sunt ; Bogomiti in Bulgaria, tandemque Paterini in Italia, ac eodem ferme tempore Albigenfes nostri.

Jam Roberti Regis tempore quidam surrexerant ; sed malum statim extinctum vel saltem sopitum fuit. Tumultum quoque Tolosæ excitavit regnante Ludovico VII. at illa pro nihilo pene habenda, si comparetur cum grandi illo tumultu ac bello quod cepit initio sæculi decimi-tertii.

Albigenfes porro vocari sunt, quia in Albigenfi tractu maxime incrementa cepere. Præter errores illos Manichæorum præcipuos circa deum bonum & deum malum, horrenda alia proferebant : Jesum Christum in Bethleem natum ; improbum fuisse hominem, qui cum Mariæ Magdalene carnaliter misceretur, neque illum verum esse Christum : aiebant item bonum deum duas duxisse uxores, ex quibus filios & filias susceperat. Longius ingratusque foret cætera proferre, in quibus non igitur se contentebant. In hoc autem una omnes convenerant, quod summum Pontificem, Episcopos & Clerum immmani odio profecerentur ; nec

Hist. Albi-
genfium,
Duchêne,
t. 5.

n'étoient pas moins corrompûs que leur doctrine. Ils s'abandonnoient à toute sorte de crimes. Les Vaudois ou les Pauvres de Lion s'unirent à eux, quoiqu'assez differens dans leurs sentimens, & moins mauvais que ces Manichéens. Dès l'an 1206. l'herésie avoit fait de grands progrès dans tout ce que nous appellons aujourd'hui Languedoc. La plupart des villes en étoient infectées. Raimond Comte de Toulouse, imbu de ces erreurs, étoit le principal soutien de ces Albigeois. On envoya pour ramener ces hérétiques au giron de l'Eglise, des Légats Apostoliques, l'Evêque d'Osme Prelat d'une grande sainteté, & deux Moines de Cîteaux. Ils prêcherent dans cette Province la saine doctrine avec peu de fruit.

Un de ces Légats nommé Pierre de Chateaufort, de l'Ordre de Cîteaux, aiant été assassiné par ordre, ou du consentement, comme il y avoit lieu de croire, du Comte de Toulouse, qui se portoit toujours manifestement comme le chef & le soutien de ces hérétiques, le Pape Innocent III. fulmina une Bulle d'excommunication contre lui, où il déloit ses sujets du serment de fidélité, & donnoit permission à qui voudroit d'envahir ses terres, & de le dépouiller de ses Etats. Il publia de plus une croisade genérale contre ce Comte. Un nombre infini de gens prirent la croix, & se préparèrent à marcher contre lui.

Raimond effrayé de la tempête qui alloit fondre sur lui, fit déclarer au Pape, qu'il le prioit de lui envoyer quelqu'un de sa part, s'offrant de subir telle pénitence qu'on voudroit, & de se soumettre en tout aux volontez de sa Sainteté. Le Pape envoya un nommé Milon, & Theodise de Genes, homme recommandable par sa probité. Milon ordonna au Comte de se rendre à Valence; il s'y rendit: il lui demanda sept de ses châteaux pour la fureré de sa parole, il les remit d'abord sans difficulté. On fit après cela la ceremonie la plus humiliante pour le Comte. Le Légat vint au lieu nommé S. Gilles, & obligea le Comte de se tenir nu à la porte de l'Eglise, où il jura en présence des Prélats, qu'il obéiroit en tout à la sainte Eglise Romaine. Alors le Légat lui mit une étole au cou, & le mena ainsi dans l'Eglise, tenant les bouts de l'étole, tandis qu'on le fouettoit sur ses épaules nus.

Raimond
Comte de
Toulouse
s'humili-
e.

1209.

Le Comte que la crainte du peril éminent forçoit à donner de fausses marques de repentance, prit aussi la croix contre les Albigeois, & alla en cet état au devant de l'armée presque innombrable de Croisez qui pottoient la croix sur la poitrine. Les principaux étoient l'Archevêque de Sens, les

minus motibus quam doctrina corrupti, sceleta quaque perpetrabant. Valdenses seu Pauperes Lugdunenses, etsi non doctrina similes, neque adeo corruptis moribus, societatem cum illis inierunt. Jam anno 1206. hæresis admodum in Septimania grassabatur: urbium pars maxima erroribus hujusmodi labefactata erat. Favebat Hæreticis illisque hærebat & patrocinabatur Raimundus Comes Tolosanus. Multi sunt qui Hæreticos illos in Ecclesiæ sinum reducerent, Episcopus Oxamenfis sanctitate conspicuus, duoque Cistercienses Monachi, qui Apostolici Legati sanam doctrinam per totam illam sparsere Provinciam, sed cum modico fructu.

Cum autem ex Legatis quidam nomine Petrus de Castro-novo Cisterciensis intererent fuisset, & quidem, ut suspicio erat, jubente vel consentiente Comite Tolosano, qui non obscure se patronum & ducem Hæreticorum profitebatur; Innocentius III. Papa, vibrato fulmine illum a communione fidelium segregavit, subditis ejus a sacramento fidei absolvit; facultatem cuius dedit ejus urbes & terras invadendi; insuperque Cruce-signatorum expeditionem generalem publicavit. Innumeri porro crucem acceperunt, bel-

lumque apparere contra Comitem Tolosanum.

Perterritus Raimundus, tanto imminente periculo, summum Pontificem rogari curavit, sibi quempiam mitteret, se paratum esse professus ad penitentiam quantumlibet subeundum. Misit Pontifex Milonem & Theodisium Genuesem probitate insignem. Jussit Milo Comitem Valentiam se conferre, Valentiam venit Raimundus, a quo Milo castella septem petiit ad fidei præstitæ securitatem. Illa sponte tradidit Comes. Hinc extrema abjectionis fuit id quod Comiti imperatum est. Legatus ad sancti Agidii locum, sic nuncupatum, se contulit, jussitque Comitem nudum stare ad portam Ecclesiæ, ubi cum sacramento pollicitus est se in omnibus sanctæ Ecclesiæ Romanæ obsequaturum esse. Tuic Legatus stolam collo ejus apposuit, illumque per Ecclesiam duxit, extremas stolæ partes manibus tenens, dum supra nudos humeros Comes flagellis caderetur.

Comes qui imminente periculo hæc falsa penitentia signa dare compulsus est, crucem etiam contra Albigenes accepit, & sic Cruce-signatorum exercitui pene innumero occurrit. Hi vero crucem in pectore gestabant. Horum Principes erant Archiepiscopus Se-

Hist. Albige.
c. 10.

Evêques

Evêques d'Autun, de Clermont & de Nevers, Eude Duc de Bourgogne; les Comtes de Nevers, de S. Paul, de Montfort, de Bar-sur-Seine, Guichard de Beaupré; Guillaume des Roches, le Senéchal d'Anjou, Gaucher de Joigni, Gui de Levis, Lambert de Tutey & un grand nombre d'autres Seigneurs. Raimond Comte de Toulouſe ſe joignit à eux, & offrit même de donner ſon fils en ôtage.

Toute cette grande armée alla aſſieger Beſiers, dont les habitans obtinrent hérétiques, étoient les plus mauvais de tous les Albigeois : la ville fut priſe, & tout y fut paſſé au fil de l'épée juſqu'au nombre de ſept mille hommes, Rigord dit dix mille, d'autres davantage. Ils allerent de là aſſieger Carcaſſonne qui ſe défendit quelque tems, & ſe rendit enfin à condition que les habitans ſortiroient nuds de la ville, & que le Vicomte qui étoit dans la place, demeureroit priſonnier. Après cela les Croiſez élurent le Comte Simon de Montfort pour leur chef. Le Comte de Nevers avec ſes troupes quitta l'armée, & le Comte de Montfort accompagné du Duc de Bourgogne, alla prendre Fanjaus. Il prit enſuite Caſtres, & tenta inutilement de forcer le château de Cabaret. Le Duc de Bourgogne s'étant depuis retiré avec ſes troupes, le Comte Simon malgré le petit nombre de gens qui lui reſtoient, prit encore Pamiers, Saverdun & Mirepoix, & ſe ſaiſit enſuite d'Albi & de Lombés; revenant d'un autre côté, il fortiſia Limoux, qui s'étoit rendu après la priſe de Carcaſſonne.

Progrès de l'armée des Croiſez contre les Albigeois.

L'armée des Croiſez étant réduite en fort petit nombre, Caſtres & Lombés ſe retirèrent de la domination du Comte de Montfort. Le Comte de Foix l'abandonna. Pour couper court, après pluſieurs négociations du Comte de Toulouſe auprès du Roi d'Aragon, qui étoit Seigneur de Carcaſſonne & d'autres lieux; ce Comte ne voulant point s'en tenir aux conditions impoſées par le Légar, prit les armes, ſe joignit au Comte de Foix, & ſe mit en état de ſe bien défendre. Simon de Montfort aidé du Comte de Bar & de ſes troupes, alla aſſieger Toulouſe, où s'étoient renfermez les Comtes de Toulouſe, de Foix & de Comminges, avec un bien plus grand nombre de troupes que n'en avoient les aſſiegeans. Simon voiant l'impoſſibilité de prendre la place avec ſi peu de gens, leva le ſiege. Il fut alors abandonné par le Comte de Bar, & ſe trouva avec un fort petit nombre de Croiſez. Le Comte de Toulouſe vint l'aſſieger à Caſtel-

nonenſis; Epifcopi, Auguſtodunenſis, Claromontanus & Nivernenſis, Odo Burgundia Dux, Comites Nivernenſis, de S. Paulo, de Monteforti, itemque Comes Barri ad Sequanam, Guiſcardus de Bello-prato, Guillelmus de Rupibus, Gaucherius de Juniaco, Guido de Levis, multique alij ex Primoribus. Raimundus vero Comes Tolofanus iis ſeſe adjunxit; ino etiam filium ſuum in obſidem dedit.

Hiſt. Albigeo.
t. 15.
Rigord.

Numeroſiſſimus ille exercitus Biteras obſeſſum ſe contulit, cujus urbis cives obſinati heretici erant, ceteris Albigenſibus petulantiores & nequiores. Capta urbs fuit, & oppidani omnes gladio caſi ſunt ſeptem mille numero, decem mille dicit Rigordus, numerum augent alij. Inde vero Carcaſſonam ſe contulerunt, urbemque obſederunt. Oppidani aliquandiu pugnare, indeque ad deditiorem compulſi, hiſ conditionibus egreſſi ſunt, ut nudi abirent, & Vicecomes in carcere detineretur. Poſtea Cruce-ſignati Comitem Simonem de Monte-forti in ducem delegerunt. Comes Nivernenſis cum copiis ſuis abceſſit, Comesque de Monteforti cum Duce Burgundia Fanum-jovis cepit, urbemque Caſtra dictam deditiorem habuit. Cabaretum oppugnare & capere fruſtra tentavit. Recedente autem Burgun-

dia Duce, cum modica militum manu manſit Simon Comes, & tamen Apamias, Saverdunum & Mirapicum cepit, deindeque Albigam & Lombariam occupavit, ad aliquam partem Provincie reverſus. Limonium munivit, quod oppidum poſt captam Carcaſſonam ſeſe dediterat.

Cum porro Cruce-ſignatorum exercitus quotidie minueretur, Caſtra & Lombardia ab illo deſecerunt, uti etiam Fuxenſis Comes. Ut paucis res afferatur, cum plurima tentaviſſet Comes Tolofanus apud Regem Aragonum, qui Carcaſſonæ aliorumque locorum ſupremus dominus erat; cum nollet idem Comes ſtare conditionibus a Legato impoſitis, arma ſumit, & cum Comite Fuxenſi copias junxit, ut cauſam ſuam armis propugnaret. Simon vero de Monte-forti cum Barenſi Comite junctis copiis Tolofam obſedit, in quam urbem ingreſſi erant Comites Tolofanus, Fuxenſis & Convenarum, cum majore armatorum numero, quam haberent ii, qui tantam urbem obſidebant, Simon autem videns non poſſe urbem cum tam modica militum manu expugnari, obſidionem ſolvit. Tunc porro abcedente cum ſuis Barenſi Comite, cum pauciſſima Simon pugnatorum manu manſit, & ad Caſtrum-novum ſe

naudarri : mais le Comte de Foix aiant été défait à un combat ; Raimond craignant que les vainqueurs ne vinssent fondre sur lui , leva le siège.

1213. Ce Prince se voiant depuis fort mal mené par le Comte Simon , eut recours à Pierre Roi d'Arragon , qui prit sa défense , & s'adressa d'abord au Concile qui se tenoit alors à Lavour , pour demander qu'il fit rendre au Comte de Toulouse les villes & les places qu'on lui avoit ôtées , & qu'il fit remettre dans leurs terres les Comtes de Cominges , de Foix & de Bearn ; mais n'aiant pu rien obtenir , il assembla une grande armée , & vint joindre les Comtes de Toulouse , de Cominges & de Foix. Ils allerent ensemble assieger Muret , place bien munie. Leur armée , dit-on , montoit à près de cent mille hommes. A ces nouvelles le Comte Simon , qui avoit fort à cœur de conserver cette place , s'y rendit avec ce qu'il put ramasser de troupes. Le siège étant formé , le Comte un jour après avoir entendu la Messe sortit avec douze cens hommes d'armes sur cette grande armée , l'attaqua vigoureusement , & la mit en déroute. Le Roi d'Arragon fut tué dans l'action , & toutes ses troupes dissipées. Cela paroît incroyable : peut-être que la disparité des forces n'étoit pas si grande qu'on l'a faite.

Bataille
de Muret
& victoire
de Simon
de Mont-
fort.

1215. Ce fut un coup de massue pour le Comte de Toulouse & pour les habitans de la ville , qui se rendirent à la merci du Légat. Cependant le Prince Louis fils de Philippe Roi de France , s'étoit croisé contre les Albigeois ; ce qui ne plut guère à son pere ; on n'en dit pas la cause. Il vint donc en 1215. accompagné d'un grand nombre de Seigneurs , d'Evêques & de gens de guerre. Il passa par Lion , Vienne & Valence , se rendit à Montpellier , & visita les autres villes de cette Province. Il n'y eut point d'occasion de faire preuve de sa valeur. Il fit ensuite du consentement du Légat , abattre les murailles de Narbonne & de Toulouse , & ses affaires l'appellant ailleurs , il ne demeura pas long-tems en ce pays-là.

En cette même année se tint à Rome le Concile de Larran. Le Comte Raimond & son fils s'y trouverent pour demander que leurs terres leur fussent restituées : mais malgré leurs instances , on donna le Comté de Toulouse à Simon Comte de Montfort. Le Pape réserva pourtant ce que le Comte de Toulouse avoit en Provence pour son fils , supposé qu'il se comportât bien , & qu'il fût

contulit. Movit autem cum Faxensi Comes Tolofanus , & Castrum-novum unaque Simonem Comitem obsedit : sed cum Faxensis Comes a Simone pulsus fugatus fuisset , metuens Raimundus ne in se suosque victor erumperet , obsidionem solvit.

Hist. Albig.

A Simone Comite oppugnatus Raimundus , cum male sibi res succederent , ad Petrum Aragonensem Regem confugit , qui ipsum amice recepit , ejusque causam propugnare cepit ; statimque ad Concilium Varense , quod tunc celebrabatur , nuncios misit , qui peterent ut Comiti Tolofano restituerentur urbes & castra ipsi sublata , similiter Comitibus Convenarum , Fuxi , & Benearnia ditiones redderentur. At cum nihil impetrasset , magnum collegit exercitum , veniensque copias Comitum Tolofani , Fuxi & Convenarum sibi adjunxit , unaque omnes Murellum obsederunt munitissimum castrum. Exercitus porro illorum , ut narratur , ad centum millia virorum pertingebat. Hac re audita Simon Comes , cui maxime cordi erat castrum istud servare ac defendere , collectis copiis omnibus , illo se contulit. Obsidione jam facta , quodam die Comes post auditum Missæ sacrificium , cum militibus mille ducentis exercitum tantum adortus est , in fugamque convertit , Aragonum

Rex occisus est , ejusque copia hinc & inde dispersa. Res incredibilis videatur ; fortalique Comes , non tam impar viribus erat , quam referunt Scriptores.

Tanta clade obrutus Raimundus , perterriti Tolofani sese Legati clementie dederunt. Interea vero Ludovicus Philippi Augusti Regis filius contra Albigenes crucem acceperat. Id Philippo patri non admodum placuit , ut quidem narratur , neque causa affertur. Venit igitur anno 1215. cum multis Primoribus , Episcopis atque militibus. Lugduno , Vienna , Valentia transit , & in Montem-pellulanum se contulit ; cæteras postea Septimaniae urbes inivit. Nullam probandæ fortitudinis occasionem habuit : deinde consentiente Legato , Tolosa & Narbona: metnia diruit , ac negotiis alio vocantibus , non diu in ista regione commoratus est.

Hoc eodem anno Romæ celebratum est Concilium Lateranense. Illo se contulere Raimundus Comes Tolofanus ejusque filius , rogantes ditionis suæ terras sibi restitui. Illud impetrare frustra nisi sunt : sed Pontifex Tolofanum Comitatum Simoni de Monteforti dedit. Reservavit tamen Raimundi filio terras illas quas in Gallo-provincia possidebat , dummodo

Hist. Albig.

attaché à la Religion Catholique. Le Comte de Montfort alla trouver le Roi Philippe pour recevoir de lui en fief ce Comté: ce que ce Prince lui accorda volontiers.

Le Comte Raimond se voyant ainsi destitué, passa en Catalogne & en Arragon, & ramassa tout ce qu'il put de troupes pour venir se rétablir dans Toulouse. Les dispositions des habitans lui étoient tout-à-fait favorables: ils ne cherchoient qu'à se révolter contre leur nouveau Seigneur. Raimond eut assez de peine à rentrer dans sa ville. Il s'y rendit enfin, & se mit conjointement avec les habitans à réparer ses murailles. Le Comte de Montfort vint assiéger une seconde fois cette ville, qu'il trouva bien munie & de gens & d'armes, fit une grande résistance. Il fut là neuf mois sans beaucoup avancer; au bout de ce tems-là, le lendemain de S. Jean-Baptiste, les Toulousains firent une sortie si furieuse, qu'ils mirent en fuite tous les assiégeans qui étoient les plus près du fossé. On alla avertir le Comte qui entendoit la Messe. Il voulut attendre que la Messe fût finie, & alors il se rendit au lieu du combat. Sa présence ranima ses gens, qui repoussèrent les Toulousains jusqu'au fossé. Cependant ceux-ci avec leurs machines envoioient une grêle de pierres sur les assaillans. Le Comte de Montfort fut là frappé d'une grosse pierre à la tête, & en même tems blessé de cinq flèches qui le firent tomber mort sur la place. Cette mort changea la face des affaires, comme on verra bien-tôt. Nous avons mis ici l'affaire des Albigeois tout de suite, & nous allons reprendre le fil de notre histoire.

L'Angleterre étoit en trouble. Le Roi Jean voulant établir des coutumes, qui étoient fort à charge aux Barons & au peuple, s'étoit attiré leur indignation. La perte qu'il avoit faite de tant de Provinces dans la France, le rendoit d'ailleurs fort méprisable. Tout étoit disposé à une revolte. Le Roi Jean se croisa alors pour le voiage d'outremer. Ce n'est pas qu'il eût aucune envie de l'entreprendre; mais comme le privilège des Croisés étoit de suspendre toute sorte d'affaires, & de les mettre à couvert de la poursuite de leurs parties & de leurs adversaires, il prit cet expédient pour se tirer d'embarras. Cependant les Barons & le peuple de la ville de Londres, déjà portés à déclarer Roi Louis fils de Philippe, & à chasser Jean qu'ils haïssoient à mort, envoient solliciter ce jeune Prince de venir avec des troupes pour être couronné Roi d'Angleterre: ils l'assuroient de leur foi & de leur fidélité par des sermens & des otages. Ce Prince, contre l'avis de son

Simon de Montfort assiege Toulouse.

1216.

1217.

1215. Troubles de l'Angleterre.

probris esset moribus, & Catholica Religioni hereret. Comes autem de Monte-forti Regem Philippum adiit, ut ab illo Comitatum Tolosanum in feudum impetraret, quod libenter illi concessum est.

Raimundus vero Comes se destitutum omnibus cernens, in Cataluniam & Aragoniam profectus est, & quantas potuit armorum copias collegit, ut Tolosam recuperaret. Ipsi favebant Tolosani cives, novumque Comitem depellere cupiebant. Non sine labore multo Raimundus intrare potuit, ingressusque cum civibus mentia restaurare cepit. Comes vero de Monte-forti iterum urbem obsessum venit, qua cum munitissima esset, fortiter obstitit. Per novem menses obsidio protacta est, nec multum profecit Simon. Hoc peracto tempore, die S. Joannis Baptiste festum subsequente, erupere cum tanto impetu Tolosani, ut hostes omnes qui prope urbis fossam erant, profligarent. Res ad Simonem tunc Missam audientem adferret; nec movit ille donec finiret Missa. Tunc pugnae locum petiit, praesentia sua obsidentibus animos fecit, qui Tolosates ad fossam usque muri repulerunt. Obsessi tamen machinis suis petrarum grandinem in hostes imittebant. Comes vero de Monte-

forti istu lapidis in capite percussus, & quinque confossus sagittis, mortuus cecidit. Exstincto autem Duce rerum facies mutata fuit, ut in historia de cursu narrabitur. Hic Albigensium tumultum ac bellum una serie recensimus, nunc intermissam historiam repetamus.

Anglia tunc tota tumultu motibusque agitabatur. Joannes Rex, cum onera insolita nobilibus & plebeis imponere vellet, in omnium indignationem odiumque incurreret: cumque tot regiones in Gallia amississet, subditis despectui erat omnibus. Omnia ad rebellionem inclinabant. Tunc ille ad transmarinam expeditionem crucem accepit: non quod eo pergere vellet; sed cum haec esset Cruce-signatorum prerogativa, ut negotia omnia in illorum gratiam suspenderentur, nec possent adversa partes aliquid contra Cruce-signatos vel suscipere vel pericere. hoc ille modo rebus suis cavere curavit. Intereaque Primores Regni plebsque Londinensis, quorum jam studia ad Ludovicum Philippi Francorum Regis filium destexerant, illum concitabant ut cum copiis accederet, Joannem populo perosum melinaret, & Rex Angliae coronaretur: fidem vero suam sacramentis & obsidibus confirmabant. Ludovicus autem, abnuente licet patre, qui summi Pon-

Guillelmus Armois.

Louis fils
de Philip-
pe établi
Roi d'An-
gleterre.
1216,

pere, qui craignoit l'indignation du Pape, accepta l'offre, & leur envoya du secours, leur promettant de se rendre en Angleterre, dès qu'il le pourroit commodément.

A ces nouvelles le Pape, dont le Roi Jean s'étoit déclaré vassal, prit fait & cause pour lui, envoya un Légat, pour empêcher que Louis ne passât en Angleterre. Cependant Louis se rendit à Londres, & y fut couronné Roi avec les acclamations du peuple. Le Légat excommunia alors Louis & tous ses adhérens: le Pape confirma l'excommunication; & malgré les protestations que Philippe Auguste faisoit, qu'il ne donnoit ni ne donneroit point de secours à son fils, il envoya ordre à l'Archevêque de Sens d'excommunier le Roi, & de jeter l'interdit sur le Roïaume: mais il fut résolu dans une assemblée tenuë à Melun, qu'on ne publieroit point cette excommunication, qu'on n'eût sù plus particulièrement les intentions de sa Sainteté. Sur ces entrefaites le Pape Innocent III. mourut. Le Cardinal Cenci fut élu en sa place, & prit le nom d'Honoré III.

1217.

Les commencemens du Regne de Louis en Angleterre furent assez heureux. Il prit plusieurs places, reçut l'hommage du Roi d'Ecosse. Tout tournoit bien, lorsque le Roi Jean Sans-terre, Prince des plus malheureux qui fut jamais, vint à mourir. Cela changea toute la face des affaires. Le Légat aiant fait élire Roi, Henri l'aîné des enfans de Jean Sans-terre, les Anglois que la haine de Jean avoit attachez au parti de Louis, commencerent d'abord à défilér, pour suivre celui du jeune Roi. Louis voiant ce changement, prit conseil de ses amis, & passa en France pour demander du secours au Roi son pere, qui ne voulut pas même le voir, tant il craignoit l'excommunication. Il ramassa le plus qu'il put de troupes, & repassa en Angleterre: mais son armée aiant été défaite par le Comte de Pembrok, il fut obligé de ceder la partie. Ce fut un bonheur pour Louis que les partisans d'Henri III. qui pouvoient facilement l'accabler, voulussent traiter avec lui. Il fut donc établi d'un commun consentement, que Louis sortiroit d'Angleterre avec ses gens, qu'il porteroit son pere à rendre à Henri toutes les terres que Jean avoit perduës en France, ou qu'il les rendroit lui même quand il seroit Roi de France. Reciproquement on promit de rétablir dans leurs droits & privileges tous les Barons Anglois, qui avoient suivi le parti de Louis. Le nouveau Roi Henri lui donna de plus quinze mille marcs

Louis est
obligé de
quitter
l'Angle-
terre.

Guillelmus
Stronitus.

tificis indignationem metuebat, oblatam coronam admittit, auxilia præstitit, pollicitusque est in Angliam se quæ celerrime posset iturum.

His auditis Papa, cui se subditum Joannes declaraverat, ejus causam suscepit, militique Legatum, qui Ludovicum cohiberet, ne in Angliam transiret. Ludovicus interim Londinum trajecit, ubi Rex cum acclamatione populi coronatus est. Legatus vero Ludovicum & concilio sacrorum communione privavit, sententiam vero ejus confirmavit summus Pontifex. Etsi vero rex Philippus testificaretur se opem nullam filio præstitisse vel præstiturum esse, Archiepiscopo Senonensi præcepit, ut Regem a communione excluderet, & *interdictum* in Regnum totum conjiceret. Verum in conventu quodam Milodunensi decretum fuit non publicandam esse sententiam, donec Pontificis mens & voluntas notior esset. Interea vero Innocentius Papa III. obiit, in ejusque locum Cencius Cardinalis electus fuit, qui Honorius III. appellari voluit.

Ibid.

Ludovici Regis Angliæ initia non infausta fuere. Castra cepit oppidaque multa, *hominibusque* a Rege Scotiæ accepit. Omnia feliciter procedebant, cum

Joannes Rex omnium infelicissimus obiit. Deinde versa omnia sunt. Cum Legatus deligere Regem curasset Henricum Joannis primogenitum, Angli etiam illi qui, Joanne depulso, Ludovicum sibi Regem staturant, ad partes Junioris Regis sensim defluerent. Hoc conspecto Ludovicus de consilio amicorum in Franciam trajecit, ut opem a patre postularer, qui ne videre quidem ipsum voluit, tantum Romana fulmina metuebat. Copias quantas potuit collegit, & in Angliam cursus trajecit. Sed cum exercitus ejus a Comite Pembroci profligatus fuisset, de reditu in Franciam cogitare cepit. Feliciter accidit, ut qui Henrici partes amplexi erant, quique ipsum opprimere facile poterant, de pacis conditionibus agere vellent. Ex pacto igitur utrinque inito statutum fuit, ut Ludovicus cum copiis suis ex Anglia discederet, & a patre impettaret restitui Henrico terras & urbes quas Joannes in Francia amiserat; vel, si id obtinere nequiret, ipse saltem post patris obitum rediret. Ex altera vero parte promissum fuit, restituendos in pristinum statum esse Primores Anglos, qui ad Ludovici partes deflexerant. Insuper Rex Henricus numeravit ipsi quindécim mille marcas argenti,

d'argent pour s'en retourner, & fe chargea d'obtenir pour lui & pour les fiens l'abfolution du Pape.

Après fon retour il fut envoyé par fon pere Philippe pour donner fecours à Amauri de Montfort, qui avoit afsez de peine à fe foutenir contre Raimond. Il s'y rendit accompagné de Pierre Duc de Bretagne, des Evêques de Noion, de Senlis, de Tournai, de plusieurs autres Prelats, & d'un grand nombre de Comtes & de Barons, avec une bonne armée qui vint à Marmande affiegée alors par Amauri. La ville fut prife, & l'on tailla en pieces tout ce qui s'y trouva, jufques aux femmes & aux petits enfans. Ce Prince alla enfuite affieger Touloufe. La ville fut foiblement attaquée & bien défenduë, & Louis fut enfin obligé de lever le fiege pour aller pacifier quelques troubles dans la Bretagne.

1218.
1219.

La France jouit de la paix pendant trois ou quatre ans, & l'an 1222. on vit une grande comete; cela fut pris depuis pour un prefage de la maladie & de la mort du Roi Philippe Augufte. On étoit en ces tems-là fort attentif aux pronostiques & aux prédictions de Merlin: nos Hiftoriens en font tous pleins. Ce Prince tomba malade peu de tems après d'une fièvre, qui le mina & le confuma peu à peu pendant une année. On tint en 1223. un Concile à Paris pour remedier aux affaires de Jerufalem, & à l'herese des Albigeois. Le Roi qui étoit pour lors à Pacy fur Epte, voulant y affifter, partit pour Paris; mais il fe trouva fi mal à Mante, qu'il fut obligé de s'y arrêter, & y mourut peu de jours après. Son corps fut apporré à S. Denis, où il fut enterré.

1220.
1221.
1222.
1223.

Mort de
Philippe
Augufte.

Philippe fut un des plus grands Rois que la France ait eus; fage, avifé, brave de fa perfonne, & entreprenant. Il chaffa les Anglois de la Normandie, de l'Anjou, du Maine & de la plus grande partie de l'Aquitaine, & étendit par là les limites de fon Roiaume. La fortune eut beaucoup de part à fes conquêtes; car fi Richard Cœur de lion n'étoit pas mort jeune, il y a apparence que de peur de choquer un fi rude adverfaire, il auroit mis fin à fes entreprifes. Les Hiftoriens l'accufent d'avoir été dur à fon peuple. Il regna quarante-quatre ans, à commencer du tems qu'il fut déclaré Roi par fon pere.

ad reditus fui expenfam, promiffique impetratum fe effe, ut ipfe & fequaces ejus abfolventur a fumo Pontifice.

Gallienus
Armoicus.

Post reditum, a patre miffus est Ludovicus ut opem ferret Amalrico de Monte-forti, qui vix poterat contra Raimundum stare. Illo autem movit cum Petro Britannia Duce, atque Episcopis Noviodunensi, Silvanectensi & Tornacensi, multisque alijs Episcopis, Comitibus, nobilibusque, atque numerofo exercitu; venitque Miramandam tunc obfeffam ab Amalrico. Urbs capta fuit, caefique sunt omnes oppidani, ne quidem exceptis mulieribus & infantibus. Deinde Tolofam obfeffum fe contulit Ludovicus. Srenue hoftem propulfarunt Tolofates, neque ita viriliter urbem aggreffi fuit ii qui obfeffebant. Demum, obfeffione foluta, Ludovicus in Britanniam movit, ut ibi motus quofdam compelleret.

Pacem habuere Franci per annos tres vel quatuor. Anno autem 1222. cometes magnus vifus est, qui post eventum, mortem Philippi Francorum Regis portendisse putatus fuit. Illo namque ævo prognosticis multum attendebatur, imo etiam prædictionibus Merlini, quæ paffim apud Scriptores memorantur. Rex

ergo non multum poftea in febrim incidit, qua paulatim per annum confumtus est. Anno 1223. pro rebus Jerofolymitanis, & contra hærefim Albigenfium Lutetia celebratum Concilium fuit. Philippus vero Auguftus, qui tunc Paciaci ad Eptam erat, cum Concilio adesse cuperet, profectus Lutetiam est: fed morbo preffus Medunte decubuit, paucisque poftea diebus 14. Julii obiit. Corpus ejus ad S. Dionysium deportatum, ibique feptum est.

Philippus inter maximos Francorum Reges computandus est. Prudentia ille & ad res gerendas dexteritate plurimum valebat. In re bellica strenuus, Anglos ex Normannia, ex Andegavenfi & Cenomanenfi tractibus, exque majore Aquitania parte exegit. Fatendum tamen tam prosperos exitus fortuna duce partos esse: nam fi Ricardus Cor-leonis appellatus non fato præoccupatus in juvenili ætate fuiffet, tam formidandum hoftem, ut credere est, læcifere Philippus non attentaviffet. Populis in vectigalium ratione onerosum Philippum fuille tradunt Scriptores. Regnavit annos 44. fi initium ducatur a tempore, quo patre jubente inauguratus fuit.



MONUMENS DU REGNE

DE PHILIPPE II. dit AUGUSTE.

- PL. **N**OUS ne trouvons la figure de ce Prince, un des plus grands Rois de la
XIII. Monarchie, que dans des sceaux, quoiqu'il ait régné quarante-trois ans.
1. ¹ Celui qu'on donne ici qui est grand, le représente à l'ordinaire assis sur son trône, tenant une fleur de lis de la main droite, & de la gauche son sceptre, terminé comme celui de son pere, par un losange qui renferme une fleur de lis. La charte où tient le sceau, fut donnée en la dix-huitième année de son Règne, & il est représenté sans barbe; & celle de Louis le Gros son grand-pere donnée l'an 1113. lorsqu'il avoit le même âge, nous le montre barbu; cela pourroit faire croire que c'est Philippe Auguste qui a introduit parmi nos Rois la coutume de ne point porter de barbe. Louis VIII. son fils dans une charte donnée au mois de Février de l'an 1224. où il avoit 36. ou 37. ans n'a point de barbe non plus. Il faudroit d'autres preuves pour assurer qu'ils n'en ont point porté. Ce qui est certain, c'est que ni S. Louis ni ses successeurs jusqu'à François Premier, n'ont point porté de barbe. S'il y a quelque exemple contraire, il ne doit point tirer à conséquence, comme nous verrons. Selon le P. Mabillon, Philippe Auguste est le premier qui s'est servi de contre-scel. Le sceau de son pere, qui marque des deux côtés, & qui le représente d'un côté comme Roi de France & de l'autre comme Duc d'Aquitaine, ne doit pas passer, dit-il, pour avoir un contre-scel. Ce sont deux sceaux d'égale grandeur, qui regardent deux Etats, & imprimez sur la même cire. Le contre-scel de Philippe Auguste est ici une fleur de lis.
2. ² Ingeburge, que d'autres appellent Issemburge, fille de Waldemare I. du nom Roi de Danemarck, fut la seconde femme de Philippe Auguste. Il l'épousa à Amiens la veille de l'Assomption de la Vierge l'an 1193. & la repudia peu de tems après sous prétexte de parenté. La crainte des foudres de l'Eglise l'obligea à la reprendre l'an 1201. mais il la renvoya bien-tôt. Cette belle & vertueuse

MONUMENTA
PHILIPPUM SECUNDUM,
cognomine AUGUSTUM,
EJUSQUE ÆVUM SPECTANTIA.

PHILIPPI Augusti imaginem nonnisi in sigillis ipsius reperimus, etsi ille inter magis conspicuos Francorum Reges numeretur, & quadraginta tribus annis regnaverit. Hic magnum ejus sigillum apponimus, ubi pro more in folio sedens exhibetur, florem lilii dextera, sceptrum sinistra tenens, quod superne rhombo florem lilii complectente terminatur. Charta ex qua sigillum dependet anno decimo octavo regni ipsius data fuit, & tamen imberbis ille representatur. In charta vero Ludovici VI. avi ipsius anno 1113. data, quo tempore ille tot vitæ annos, quor Philippus cum hanc chartam emisit, emensus erat, cum promissa barba Ludovicus representatur. Hinc forte suadeatur Philippum Augustum apud Reges Francorum barbam deponendi morem induxisse. Ludovicus enim VIII. ejus filius, in charta mente Januario anni 1224.

data, quo tempore ille 36. vel 37. annorum erat, imberbis & ipse est. Sed alia exempla desiderari videntur, ut probetur illos barbam omnino deposuisse. Illud vero certum exploratumque videtur, nec S. Ludovicum Primum, barbam gestavisse. Si quod exemplum contrarium occurrat, suo explanabitur loco. Dicit Mabillonius noster Philippum Augustum primum *contra sigillo* usum fuisse. Sigillum vero Ludovici VII. patris ipsius, ex utraque parte impressum, & in altera illum Regem Francorum, in altera eundem Ducem Aquitanorum exhibens, non *contra sigillatum* censeferi debet. Sunt enim duo sigilla paræ magnitudinis in eadem cera impressa: contra sigillum vero Philippi Augusti flos lilii est.

Ingeburgis, quam alii Issemburgem vocant, filia Valdemari I. Daniæ Regis, secunda uxor fuit Philippi Augusti. Illam vero duxit Ambiani in vigilia Assumptionis B. Mariæ Virginis anno 1193. & illam paulo postea cognationis causa repudiavit. Imminens porro Ecclesiæ fulminibus, ipsam reduxit anno 1201. sed eandem haud diu postea rejecit. Tantam calamitatem formosa & bene morata Regina ut Christianam



Ingebuge Reine .

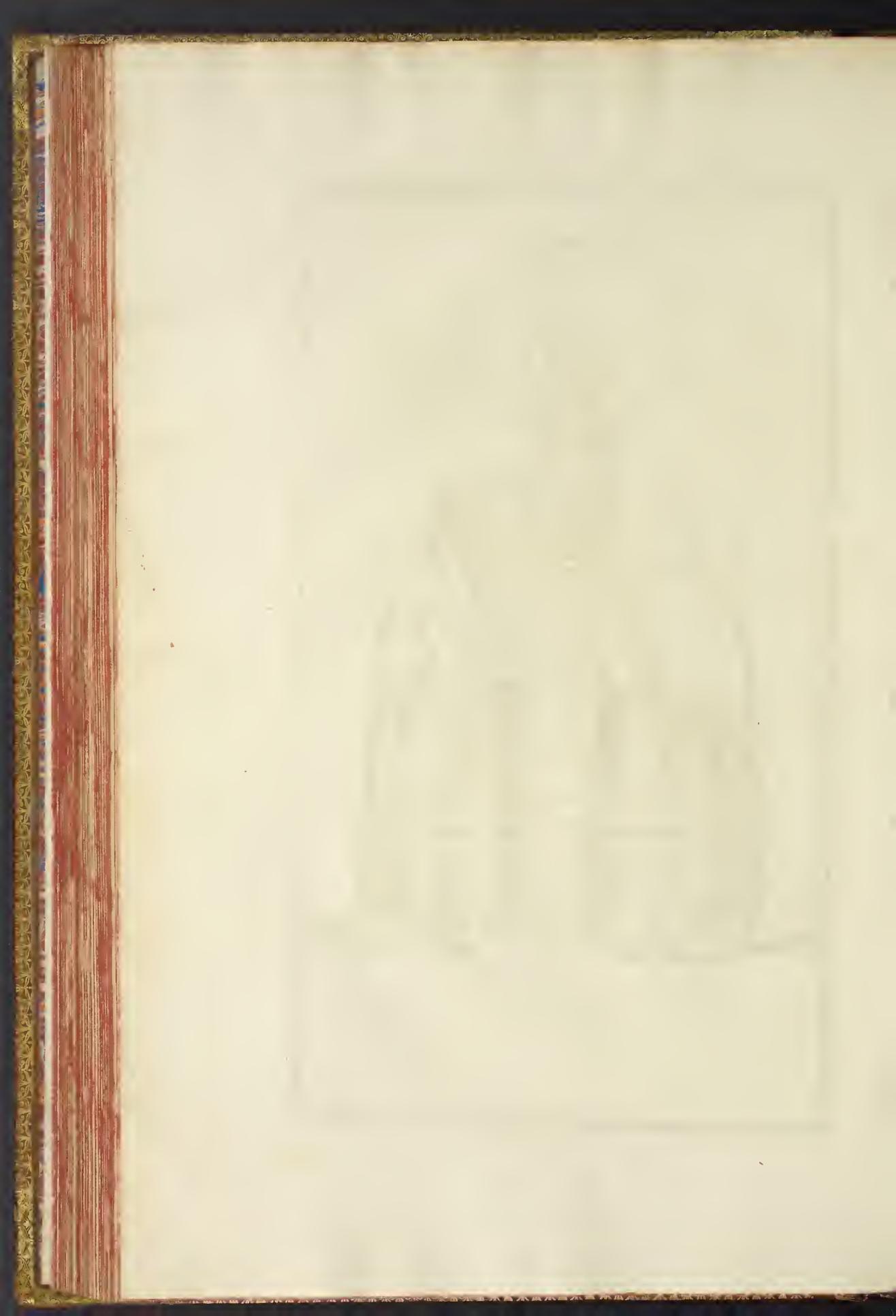
2



Robert comte de Dreux .

3

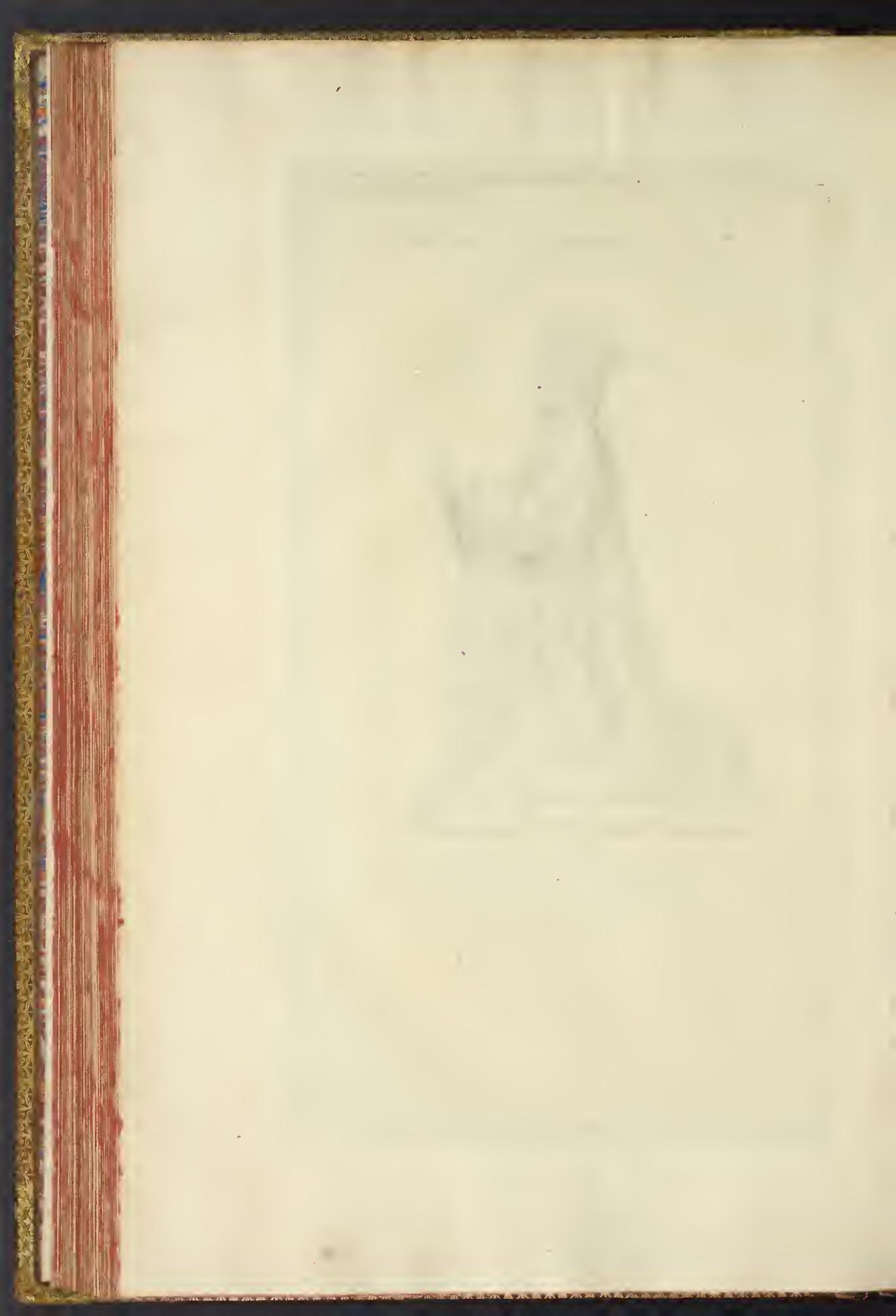




STATUE DU ROI PHILIPPE AUGUSTE .



Le dessein de cette statue qui est dans l'Eglise de l'Abbaye de la victoire près de Sens ne m'est venu qu'à la fin de l'impression de ce second tome elle fut apparemment faite lorsque ce Prince après la Victoire de Bouvines fonda cette Abbaye et lui donna le nom de Victoire .



Princesse supporta tant de disgrâces en véritable Chrétienne. Philippe la reprit enfin l'an 1213. & la garda jusqu'à sa mort. Elle deceda l'an 1236. âgée de près de 60. ans. Sa figure est gravée telle que nous la donnons ici sur sa tombe de cuivre au milieu du Chœur du Prieuré de S. Jean de l'Isle près de Corbeil.

³ Robert II. du nom Comte de Dreux, de Braine, de Nevers &c. fit le voiage d'outremer avec le Roi Philippe Auguste, accompagna ce Prince en d'autres expéditions, mena un grand secours à Simon de Montfort contre les Albigeois, accompagné des Evêques de Chartres, de Beauvais & du Comte de Ponthieu. Il mourut l'an 1218. le 28. Decembre. Il est représenté en relief sur sa tombe de cuivre au milieu du Chœur de l'Abbaye de S. Ived de Braine, aux pieds d'Agnés de Baudement sa mere, femme de Robert I. Comte de Dreux, fils de Louis le Gros. Il tient une fleur de lis à la main droite.

Barthelemi Sire de Roye, qui commence la planche suivante, fut fait Chambrier de France vers l'an 1210. Il combattit à la bataille de Bouvines l'an 1214. ¹ Il est gravé sur sa tombe dans le Chœur de l'Abbaye de Joyenval près de S. Germain en Laye. Il avoit fondé cette Abbaye l'an 1221. comme il est porté dans son épitaphe, où il est appelé Chambrier de France. Il est représenté revêtu d'une tunique & d'un long manteau. Il porte un petit bonnet pointu, & a l'escarcelle à la ceinture. Cet usage de porter ainsi l'escarcelle est ancien. Je ne saurois dire quand il a commencé en France. On voit des gens portant l'escarcelle ou la gibbeciere sur la colonne de Theodose, comme j'ai remarqué au quatrième tome de l'Antiquité. Ce même usage a duré jusqu'à des tems fort bas. On s'en servoit comme on se sert aujourd'hui de poches. Brantome dit, parlant du Maréchal de Mâtignon : *Il portoit ordinairement par l'avis de son Medecin dans sa gibbeciere, une petite burette d'eau-de-vie, afin que quand ce mal le saisiroit, il eût aussi-tôt recours à en boire ; mais il en fut si soudain surpris, qu'il n'eut pas le loisir de mettre la main à l'escarcelle.*

Les armes de Barthelemi sont, échiqueté d'argent & de gueules, au chef d'argent frété de sable. Ces mêmes armes se voient sur l'écu de Pierre de Roye Chevalier ² représenté dans la même Eglise sur sa tombe. Celui-ci est armé & maillé depuis la tête jusqu'à la pointe des pieds d'une maniere toute extraordinaire. Les mailles sont d'abord une espece de chaperon rabatu sur les

decebat toleravit. Illam tandem denuo reduxit Philippus Augustus anno 1213, & ad usque mortem suam retinuit. Obiit autem illa anno 1236. annorum circiter sexaginta. Ejus schema ut hic exhibetur, in tumulo ejus aeneo incisum est in choro Ecclesie sancti Joannis de Insula prope Corbolum.

Robertus II. Comes Drocentis, Brennacensis, Nivemenfis &c. transmarinum iter suscepit cum Philippo Rege, in aliisque expeditionibus illum comitatus est. Manum amatorum grandem duxit in opem Simoni de Monte-forti contra Albigenfes, & comitantibus Episcopis Carnotensi & Bellovacensi, & Comite Pontivi. Obiit autem anno 1218. Decembris vigesimo octavo die. In tumulo aeneo representatur in medio chori Ecclesie S. Evodii Brennacensis, ad pedes matris sue Agnetis de Baldemento, uxoris Roberti I. Comitris Drocentis filii Regis Ludovici VI. Manu dextera Robertus florem illi tenet.

Bartholomaeus D. de Rodio, sive de Roia, qui in tabula primus est, Francie Camerarius factus est anno 1210. In pugna Boviniacensi pugnavit anno 1214. In tumulo suo sculptus est in choro Abbatie Gaudiivallis prope S. Getmanum in Laia. Istam ille Abba-

tiam fundaverat anno 1221. ut in epitaphio ipsius fertur, ubi vocatur Francie Camerarius. Vestes ejus sunt tunica, oblongumque pallium. Pileo acuminato caput tegitur, & marsupium ad zonam appensum habet: qui marsupii gerendi modus vetus est, nec possum quando apud Francos coeperit indicare. Viri marsupium sic gestantes visuntur in columna Theodosiana, ut in quarto Antiquitatis explanatae tomo annotavi. Usus iste ad infima usque tempora invaluit. Marsupia hujusmodi utebantur, ut faeculis hodiernis. Brantomius de Maescallo de Matimone loquens ait: *Ex medici consilio phialam aque vite, seu stillati vini in marsupio suo gestabat, ut egritudine superveniente ex illa ebiberet; at tam repentino casu abreptus est, ut ne quidem attingendi marsupii spatium ipsi concessum sit.*

Insignia Bartholomaei gentilitia sunt, campus tessellatus argento & rubro colore, cum capite argenteo nigri rhombis instructo. Haec ipsa insignia visuntur in scuto Petri de Roia equitis, qui in eadem Ecclesia tumulatur. Hic porro armis instructus est, ac modo singulari a capite ad extremos usque pedes hamatus. Hami vero quoddam ceu captivum texunt ad hume-

3.

P L.

X I V.

1.

2.

épaules, qu'il mettoit sur la tête dans les combats. Sa cotte de mailles lui descend jusqu'au dessous du genou : mais comme il a par dessus les mailles une tunique d'étoffe, on ne voit cette cotte que par une fente qui est sur le devant de la tunique. Les bras sont tout maillez, & les mains de même, enforte que les doigts sont renfermez dans les mailles. Il porte au bras gauche son écu blasonné, dont la couleur & le métal sont marquez comme ici dans les Manuscrits de M. de Gaignieres, qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi.

- Philippe Comte de Boulogne, qui vient après, devoit être le premier de cette planche ; il a été dérangé par accident. ³ Il étoit fils du Roi Philippe Auguste & d'Agnes de Meranie sa troisième femme. Il étoit Comte de Clermont en Beauvoisis, de Mortain, d'Aumale, & par sa femme, de Bologne & de Dammartin. Il est appelé sur la vitre de Notre-Dame de Chartres, d'où il est tiré, *Ph. Comte de Bolone*. Les Historiens l'appellent aussi souvent Comte de Boulogne. Il nâquit en 1200. fut présent au sacre de S. Louis son neveu, & mourut à un tournoi qui se fit à Corbie en 1233. Il prie Dieu à genoux, *revêtu de son blason*, selon l'expression des Auteurs du vieux tems. Sa tunique de couleur d'azur est chargée de fleurs de lis sans nombre, au lambel de gueules à trois pendans ; mais je crois qu'il en faut supposer deux derrière, tant ici que dans la figure de sa femme qui suit. Il est certain qu'il y en avoit cinq, comme le prouvent les deux écus que nous voions sur cette planche. ⁴ Ce même Prince se voit encore ici à cheval, armé de pied en cap, portant l'écu de France au lambel à cinq pendans. Le haut du casque est tout plat, comme étoient tous les casques du siècle de S. Louis. Il étoit maillé depuis le casque jusqu'à la plante des pieds.
- ⁵ Mahaut Comtesse de Bologne & de Dammartin, fille unique de Renaud Comte de Dammartin & d'Ida Comtesse de Bologne, fut mariée en 1216. à Philippe Comte de Clermont. Elle fit hommage au Roi en 1233. du Comté de Bologne, & se remaria l'an 1235. avec Alphonse depuis Roi de Portugal III. du nom, qui la repudia. Elle est revêtue du blason de son mari, & porte une couronne assez particuliere.
- ⁶ Jeanne de Bologne Comtesse de Clermont & d'Aumale, fille de Philippe & de Mahaut, est tirée des mêmes vitres de Notre-Dame de Chartres. Elle fut accordée en Decembre 1236. à Gaucher de Chatillon Seigneur de Monjay, mariée l'an 1245. & mourut sans enfans. Elle porte aussi une espece de couronne.

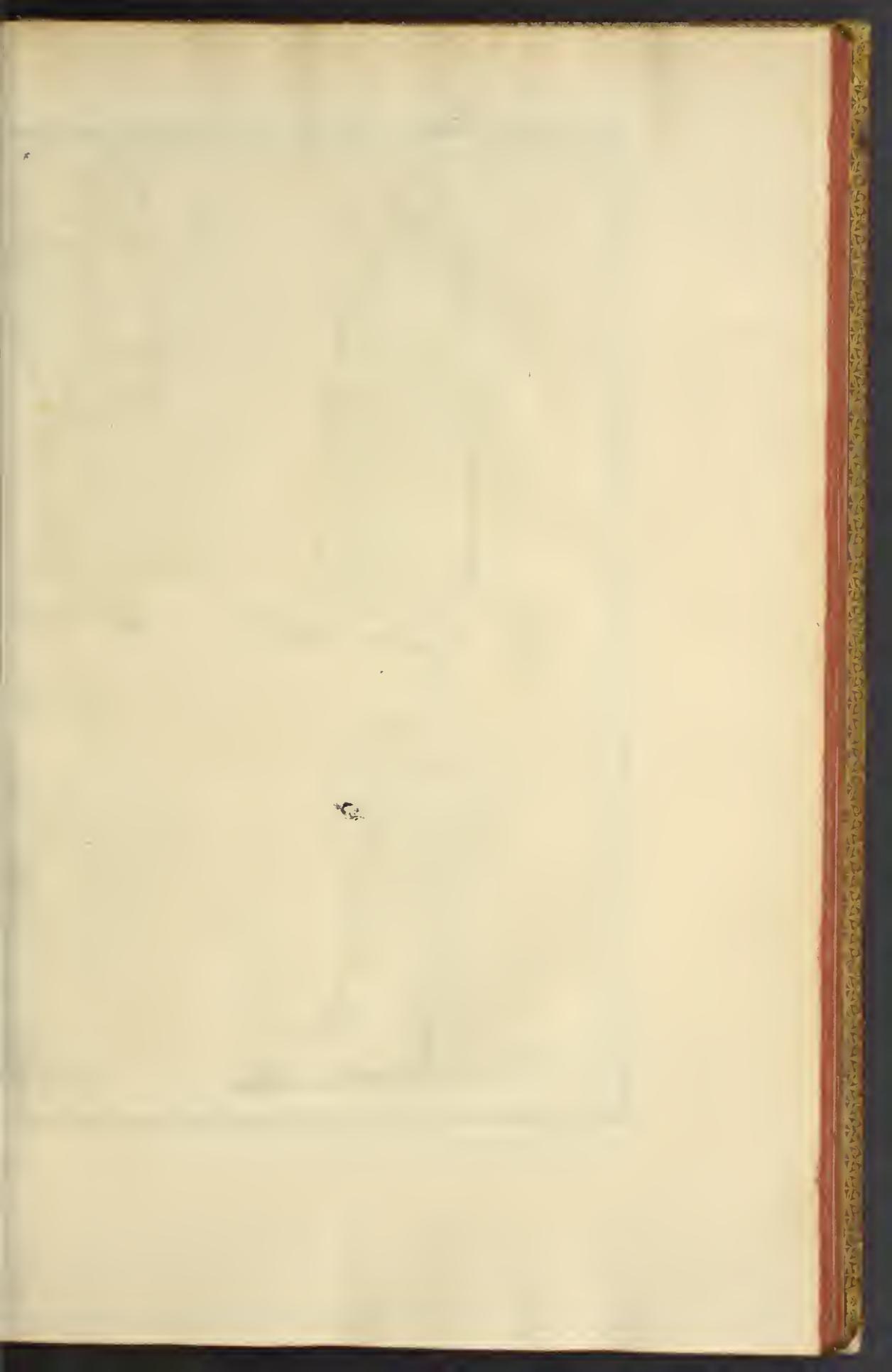
ros demissum, quod in pugna supra caput reducebatur : hamata vestis infra genua desuit. Sed quia altera tunica hami operiuntur, non nisi per fissuram quamdam exterioris tunicae visuntur. Hami brachia manufque obtegunt, ita ut ipsi digiti iis operiantur. In sinistro brachio insertum scutum habet, gentilicio insigni ornatum, cujus colores in cod. manuscripto D. de Gaignieres, qui jam in Bibliotheca Regia est, visuntur.

Philippus Bononiae Comes filius erat Philippi Augusti & Agnetis de Merania tertiae uxoris ejus; eratque Comes Clari-montis in Bellovacensi tractu, Mortaniae & Alhemale, & ex uxoris jure Comes Bononiae & Domni-Martini. In vitrea fenestra B. Mariae Carnotensis, unde hoc schema exsumtum fuit, vocatus *Ph. Comes Bononiae*; quo cognomine illum Scriptores saepe vocant. Natus est autem anno 1200. ac consecrationi inaugurationisque S. Ludovici fratris filii adfuit, & in ludicra equestri pugna Corbeiae obiit anno 1233. Hic genibus flexis Deum precatur, insignibus suis indutus caeruleo colore cum liliis sine definito numero, cum transverso limbo teneis quinque pendentibus instructo. Tres tantum taniae hic comparent; sed puto

duas in posteriori veste supponendas esse, in Philippi & in uxoris ejus schemate sequenti; nam certum est quinque fuisse, ut ex scutis duobus in eadem tabula positis probatur. Is ipse Comes in eadem tabula eques conspicitur armatus a capite ad calcem, scutum gestans cum limbo quinque teneiarum pendentium. Suprema galeae superficies plana est, quae forma galearum erat aeo S. Ludovici. Hamatus autem est a capite usque ad pedum solem.

Mathildis Bononiae & Domni-Martini Comitissa, unica filia Rainaldi Comitis Domni-Martini & Idae Comitissae Bononiae, Philippo Claromontensi nupsit anno 1216. pro Comitatu Bononiae *hominium* Regi praestitit anno 1233. & anno 1235. ab Aldefonso, qui postea Rex Lusitaniae tertius nomine fuit, in uxorem ducta est, sed postea repudiata. Insignibus Comitissae induta est, & non vulgarem gestat coronam.

Joanna Comitissa Clari-montis & Alhemale, filia Philippi & Mathildis, ex iisdem Carnotensibus vitreis fenestris exsumta est. Desponsata fuit anno 1236. mense Decembris Gaucherio de Castillione Domino de Montegaio, a quo ducta in uxorem anno 1245. sine liberis obiit. Ipsa quoque quamdam ceu coronam





3



4

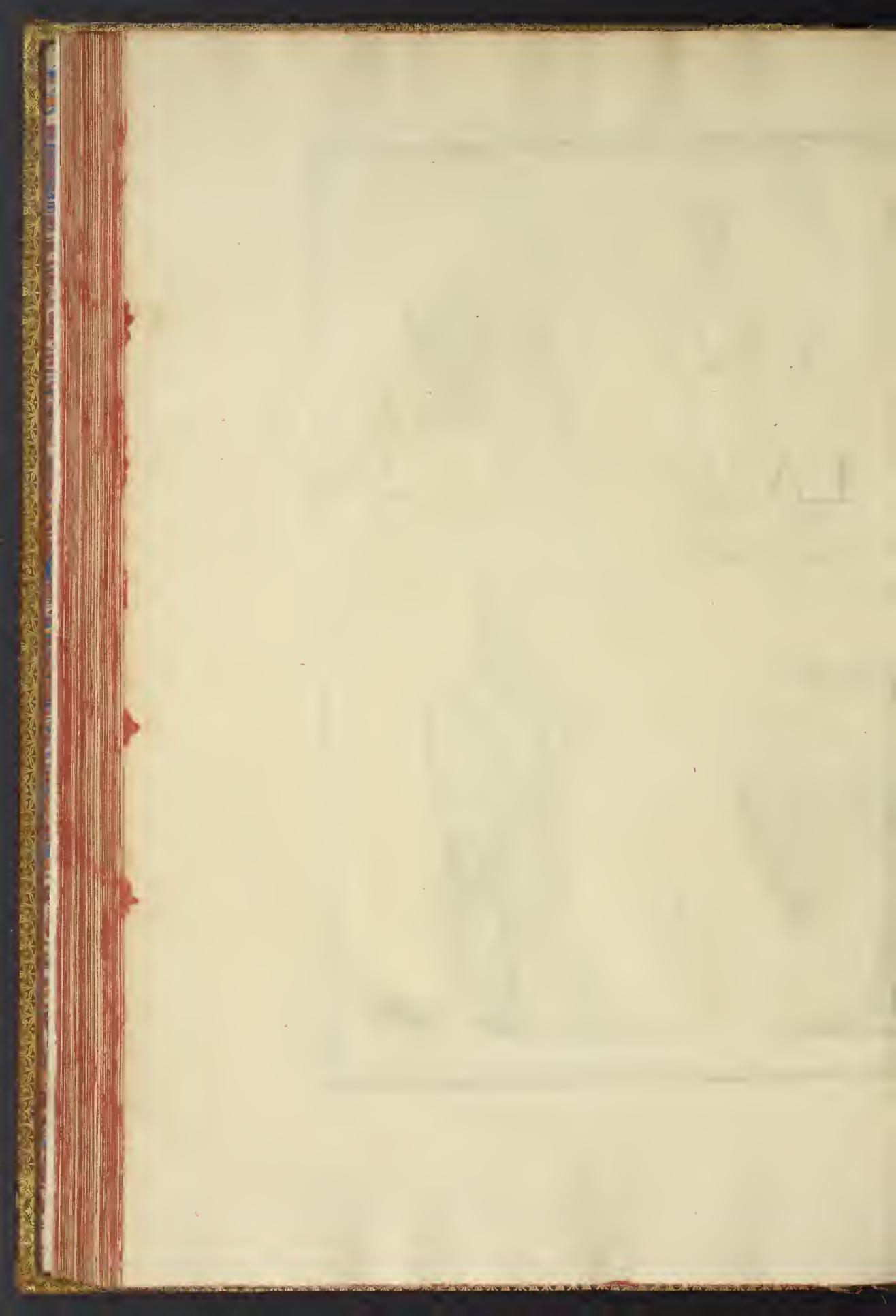


7



BNB





Sa robe est rougeâtre. Derrière elle est l'écu de France, brisé du lambel à cinq pendans.

⁷ Raoul de Beaumont fondateur de l'Abbaye d'Estival en 1210. se voit ainsi dans une chapelle de la même Abbaye, abbatuë depuis peu, dit M. de Gagnieres, qui a fait desliner cette figure. Raoul est armé singulièrement. Son casque ressemble à un chauderon renversé, plat sur le haut à la manière de ce tems-là. Une piece de fer qui descend depuis le casque jusqu'au menton, est là sans doute pour parer les coups de sabre & d'épée, qui venoient contre le visage. Il est maillé depuis le casque jusqu'à la plante des piés, & jusqu'au bout des doigts des mains. Il porte son épée d'une maniere extraordinaire. Son écu est chevronné d'or & de gueules de huit pieces.

Dans l'Abbaye de Fontevraud fondée par Henri II. Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & Comte d'Anjou, est son tombeau dans le chœur des Religieuses, avec celui de sa femme, de Richard son fils, & d'Elisabet de la Marche femme de Jean Sans-terre son troisième fils. Sur ces tombeaux les figures du Roi Henri & des autres font peintes de différentes couleurs, & dorées en quelques endroits. Nous y ajoutons trois autres figures, d'Henri fils aîné d'Henri II. de Richard Cœur de lion, & de Berengere sa femme, tirées de differens lieux.

¹ Henri II mourut à Chinon l'an 1188. & fut enterré à Fontevraud. Sa couronne est dorée. L'espece de manteau qu'il porte est d'un azur foncé, & sa tunique est rouge. Je ne fai que signifier les deux marques rondes qu'il a sur les deux mains. Il n'a point de barbe.

² Alienor Duchesse de Guienne, Comtesse de Poitou, épousa en premières nœces Louis VII. dit le Jeune, Roi de France : mais aiant été repudiée, elle se maria avec Henri II. Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & Comte d'Anjou. Elle mourut le 31. Mars 1202. Son manteau est d'un azur foncé, semé de fleurs d'or. Sa tunique est blanche, semée de fleurs rouges & d'azur.

Henri le jeune : fils d'Henri II. & d'Alienor, fut déclaré Roi du vivant de son pere, & prit depuis les armes contre lui. Il mourut jeune en 1183. & fut enterré à main gauche du grand autel de Nôtre-Dame de Rouen. Il est représenté en relief sur son tombeau, comme on le voit ici. Il porte une large ceinture, dont le bout pend jusqu'au bas de sa tunique. Sa coutonne est ornée de fleurons, un coup d'œil suppléera à la description de tout le reste.

7.

P L.
X V.

1.

2.

3.

gestat. Vestis ejus subrubra est. Pone illum sunt insignia Francica, cum limbo quinque pendentibus armis instructo.

Radulphus de Bello-monte, qui Abbatiam Æstivalis fundavit anno 1210. hac forma visebatur in capella quadam ejusdem Abbatie, quæ non ita pridem diruta est, teste D. Gagnerio, qui hoc schema delineari curavit. Singulari modo hic armatus Radulphus conspicitur. Galea inversum lebetem refert, superneque plana est pro more avi istius. Ferrea lamina a casside usque ad mentum producta, ne cassim gladio facies latatur adhibita haud dubie est. Hamis operatus Radulphus est a casside ad usque pedis plantas, & ad extremos etiam manus digitos. Gladium singulari prorsus ratione gestat. Scutum angularibus canteris octo alternatim aureis & rubris insignitum est.

In Abbatia Fontis-Ebraldi ab Henrico II. Angliæ Rege, Normannia Duce, & Andegavensi Comite fundata, sepulcrum ejus visitur in medio choro Monialium, cum sepulcro uxoris Alienoris, Richardi filii, & Elisabethæ de Marchia uxoris Joannis *Sine terra* tertii ejusdem filii. Hæc porro sepulcra & schemata Principum superposita, variis coloribus depicta, &

quibusdam in locis deaurata sunt. Historia aliâ adjicimus schemata, Henrici primogeniti Regis Henrici II. Ricardi *Cœur leouis* cognominati, & Berengariæ uxoris ejus, quæ variis ex locis desumpta prodeunt.

Henricus II. mortuus est Cainone anno 1188. & in Ecclesia Fontis-Ebraldi sepultus fuit. Corona ejus deaurata est : pallium ejus caruleum est & tunica rubri coloris. Quid significent duæ illæ rotundæ figuræ manibus superpositæ ignoro. Barbam nullam habet.

Alienor Aquitaniæ Ducissa, Pictavorum Comitissa, primo nupsit Ludovico VII. juniore, Regi Francorum; sed cum repudiata fuisset, ab Henrico II. Rege Angliæ ducta fuit. Obiit autem 31. Martii, anno 1202. Pallium ejus caruleum est, floribus ornatum; tunica alba floribus rubris & caruleis decorata.

Henricus junior filius Henrici II. & Alienoræ, Rex declaratus fuit vivente patre, & contra illum postea arma sumit. Juvencis adhuc obiit anno 1183, & ad levam atæ majoris B. Mariæ Rotomagensis sepultus est. In sepulcro autem suo sculpturæ representatur qualis hic exhibetur. Latam zonam gestat, cujus extrema pars ad imam tunicam defluit. Corona ejus floribus ornatur. Oculis cætera facile percipiuntur.

4. ⁴ Richard dit Cœur de lion, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, mourut l'an 1199. & fut enterré à Fontevraud, d'où est tirée la figure suivante. Son manteau est rouge & bordé de jaune ou d'or; sa tunique d'un azur foncé. Il a une marque ronde sur chaque main comme son pere. Il paroît impossible de donner raison pourquoi les deux Rois qui sont à Fontevraud ont cette matque sur la main, & pourquoi les deux Reines ne l'ont point. Le Roi Richard a un peu de barbe ici.
5. La figure ⁵ suivante du même Roi Richard est tirée de son tombeau de l'Eglise cathedrale de Rouen où son cœur est enterré. Il y est représenté sans barbe. La couronne qu'il porte est fort différente de celle qu'il a à Fontevraud.
6. ⁶ La Reine qui suit est Berengere femme de Richard I. dit Cœur de lion, Roi d'Angleterre, fille de Sanche Roi de Navarre & d'Aragon. Elle vécut long-tems après la mort de son mari, dont elle n'eut point d'enfants, & fonda l'an 1230. l'Abbaye de l'Espain près du Mans, où elle est représentée sur son tombeau au milieu du Chœur, telle que nous la donnons ici.
7. Elifabet ⁷ de la Marche Reine d'Angleterre, troisième femme de Jean Sans-tre, fut enterrée à Fontevraud, où elle est représentée sur son tombeau, comme on la voit ici. Sa tunique est d'un azur foncé semée de fleurs jaunes. Son manteau blanc est semé de fleurs rouges.

P L. La planche suivante nous montre d'abord ¹ Thibaud VI. Comte de Blois, de
 X V I. Chartres & de Clermont, qui mourut sans enfans vers l'an 1218. Il est ainsi représenté sur les vitres de la cathedrale de Chartres, d'où M. de Gaignieres l'a fait tirer. Sa tunique est rouge. Son écu de sinople, semé de croix-fleuronnées d'or, à la cotice d'or chargée d'une autre cotice d'argent, brochant sur le bout.

1. M. de Gaignieres a tiré son sceau ² qui suit d'une charte de l'Abbaye de S. Pere de Chartres, donnée en 1212. Il y est représenté à cheval l'épée à la main, tenant son écu du bras gauche. ³ L'autre figure à cheval du même est tirée des mêmes vitres de la cathedrale de Chartres. Le haut de son casque est plat; c'est la figure de tous les casques du siecle de S. Louis, comme nous verrons. Il est revêtu de son blason, selon la maniere ancienne de parler. La couleur de l'habit est de sinople; c'est aussi celle du champ. Les croix fleuronnées d'or s'y voient de même; mais la cotice est tournée de la gauche à la droite, au lieu que dans les

Ricardus Cor leonis dictus, Rex Angliæ & Dux Normanniæ obiit anno 1199, & ad Fontem-Ebaldum sepultus est, in suoque tumulo sculptus exhibetur, ut in hac tabula. Pallium ejus rubrum est, aureoque limbo terminatur. Tunica ejus carulei coloris est. Manus ejus utraque rotunda figura signatur, id quod etiam in patris ipsius manibus observamus. Nec videtur posse ratione percipi, cur ambo Reges hac nota in manibus insigniantur, Regina vero non item. Rex Ricardus hic cum exigua barba exhibetur.

Schema sequens ejusdem Ricardi ex ejus tumulo in cathedra Ecclesia Rotomagensi posito educum est, ubi cor ipsius sepultum fuit. Hic autem barba nulla comparat; corona vero quam gestat, Fontebaldensium multum abfimilis est.

Regina sequens Berengaria est, uxor Ricardi I. Angliæ Regis, filia vero Sancti Regis Navarræ & Aragoniæ. Diu illa post viri mortem superstes fuit, nullis susceptis liberis; atque anno 1230. Abbatiam de Spanno prope Cenomanorum urbem fundavit, ubi in medio choro sepulta, illo modo sculpta visitur, quo hic exhibetur.

Elifabeta de Marchia Angliæ Regina, tertia uxor

Joannis Sine-terra Regis, & apud Fontem-Ebaldi sepulta, sic ibidem sculpta & depicta visitur. Tunica ejus carulei coloris est, floribus aureis decorata. Pallium vero album rubris floribus exornatur.

Tabula sequens primo Theobaldum VI. exhibet Comitem Blefensem, Carnotensem & Claromontanum, qui sine liberis obiit anno circiter 1218. Sic autem exhibetur in vitrea quadam fenestra cathedrales Carnotensis, unde a D. de Gaignieris exsumtus est. Tunica ejus rubei coloris est. Scutum ejus pascuum crucibus aureis liliatis refertum est, cum fascia aurea diagonali superne omnia permeante, cui insidet altera fascia argentea. Idem vero D. de Gaignieris sigillum ejus sequens eduxit ex diplomate S. Petri Carnotensis anni 1212. in quo Theobaldus eques exhibetur strictum gladium dextera tenens, & sinistro brachio clypeum. Aliud schema ubi etiam eques visitur, ex vitrea fenestra cathedrales Carnotensis educum est. Suprema galea plana est, quales sunt omnes istius ævi galeæ, ut videbimus. Insignibus gentilicis indutus est pro more. Vestis color pascuus est, qui est feuti sive campi, ut vulgo dicunt; color: cruce aureæ liliatæ hic similiter comparat: at fascia diagonalis a sinistra

écus ci-devant elle est de la droite à la gauche; ce qui s'observe encore ailleurs. La bannière qu'il porte est chargée du même blason, & la cotice y est comme sur l'habit.

Louis Comte de Sancerre ⁴ qui suit, est tiré des mêmes vitres de la cathedrale de Chartres. Il étoit cousin issu de germain de Thibaud VI. Comte de Blois, & il épousa avant l'an 1220. Blanche de Courtenai, fille de Robert de Courtenai, Bouteiller de France, de laquelle il eut posterité. Il porte une tunique de sinople: c'est la couleur du champ de son écu, qui est le même que les précédens.

Après cette figure on voit sur les mêmes vitres l'écu d'Erienne de Sancerre, Seigneur de S. Briçon, frere de Louis Comte de Sancerre, dont nous venons de parler. La figure d'Erienne y étoit autrefois, mais il n'en reste plus que le bas, & au dessous on voit l'écu tout-à-fait différent de celui de Louis Comte de Sancerre. Le champ est de sinople semé de losanges d'or; a la cotice d'or chargée d'une autre cotice d'argent, au lambel de gueules de cinq pendans. Erienne de Sancerre étoit Bouteiller de France. en 1248.



LOUIS VIII. dit LE LION.

LOUIS succéda à son pere Philippe mort le 14. Juillet. Il fut couronné à Rheims avec la Reine Blanche le 6. Août de la même année par les mains de Guillaume Archevêque de la même ville. Jean Roi de Jerusalem assista à la ceremonie avec les Princes & grands Seigneurs du Roiaume. Henri Roi d'Angleterre l'envoia sommer de lui rendre la Normandie & les autres terres que son pere & lui avoient prises sur les Anglois, comme il avoit promis par serment avant que de partir de l'Angleterre. Louis répondit que ces terres lui appartenoient selon le droit & la justice, comme il étoit prêt de lui prouver en présence de sa Cour, s'il vouloit s'y rendre. Il ajouta que les sermens faits de part & d'autre en Angleterre, avoient été violez par Henri lui-même, lorsqu'il avoit fait payer de grosses rançons aux prisonniers, & que les libertez du Roiaume d'Angleterre pour lesquelles la guerre avoit été entreprise, & qui par leur traité

1223.
Louis
couronné
Roi.

ad dexteram procedit, quæ in precedenti scuto a dextera ad sinistram tendebat; id quod etiam alibi observatur. Vexillum ejus isdem insignibus ornatur, & fascia diagonalis eodem, quo in veste, situ est.

Ludovicus Comes Sacri Cereris, sive Sancerre, ut vulgo dicitur, ex vitrea fenestra ejusdem Carnotensis Ecclesie educus est. Erat ille sobrinus Theobaldi VI. Comitis Blefensis, & ante annum 1220. Blancam de Curtenao, filiam Roberti de Curtenao, Francie Buticularii, uxorem duxit, ex eaque liberos suscepit. Prasinam gestat tunicam, qui color est scuti ejus precedenti omnino similis.

Post hanc imaginem in isdem vitreis fenestris conspicitur scutum Stephani Sancerrensis Dom. S. Briccionis, fratris Ludovici Comitis Sancerrensis, de quo jam diximus. Stephani schema hic integrum olim comparebat; sed nescio quo casu pene totum sublatum fuit. Sub pedibus autem ejus visitur scutum, cuius insignia omnino diversa sunt ab his quæ Ludovicus Comes Sancerrensis exhibet. Campus nempe prasinus est, rhombus aureis confusus, cum fascia diagonalis aurea, cui insidet altera fascia argentea, & cum limbo rubeo ex quo pendent quinque tanæ. Stephanus porro

Sancerrensis, Buticularius Francie erat anno 1248.

LUDOVICUS VIII.

LEO dictus.

PHILIPPO patri 14. Julii defuncto successit Ludovicus filius, Remis autem ipse & uxor ejus Blancha coronati sunt sexta Augusti ejusdem anni 1223. manu Guillelmi ejusdem urbis Archiepiscopi. Adfuit celebritati Joannes Rex Jerusalemorum cum Principibus & Optimatibus Regni. Henricus Anglie Rex expectatum misit a Ludovico, ut Normanniam ceterasque terras, quas pater ejus & ipse Anglis abripuerant, sibi restitueret, ut sacramento suo pollicitus fuerat, antequam ex Anglia in Franciam rediret. Respondit Ludovicus, terras illas ad se ex jure & justitia pertinere, ut ostendere paratus erat, si vellet Henricus ad Curiam suam se conferre; adjecitque sacramenta ibidem præstita, ab Henrico ipso violata fuisse, quando ex captivis Francis summam pecunie grandem exegit, ut libertatem illis daret; libertatemque Anglicas propter quas bellum fuerat susceptum, quæque ex pacto restitui

De gestis
Ludovic.
Duchene,
t. 5, p. 284.

Matth. Pa.
rs. ann.
1223.

avoient été rétablies, se trouvoient alors plus lésées qu'avant la guerre. Les Ambassadeurs s'en retournerent avec cette réponse.

Amauri de Montfort ne pouvant plus se soutenir dans le Comté de Touloufe acquis par le Comte Simon son pere, vint remettre au Roi la ville de Carcassonne place très-forte, & quelques châteaux qui lui restoient dans ce pays-là.

1224.
Guerre
de Louis
en Poi-
tou.

A la S. Jean de l'année suivante le Roi après avoir tenu une assemblée d'Evêques & de Seigneurs partit avec une grande armée, & se rendit à Tours, & de là à Montreuil. Il confirma la trêve avec Aimeri Vicomte de Touars, ménageant apparemment ce Seigneur, de peur qu'il ne se rangeât du côté des Anglois dans la guerre qu'il alloit leur faire, pour les chasser entierement de la France : après quoi il assiegea Niort, & battit si rudement la place, que Savari de Mauleon fut obligé de capituler. Un des articles de la capitulation fut que la garnison ne pourroit se retirer qu'à la Rochelle, ni se rendre à quelque autre place que ce fût jusqu'à la Toussaint prochaine. De là après avoir bien muni le château de Niort, il marcha vers S. Jean d'Angeli, qui se rendit sans aucune résistance. Au mois d'Août suivant il forma le siege de la Rochelle. Savari de Maulcon gardoit la place avec trois cens Chevaliers, & grand nombre de fantassins qui se défendirent en braves, jusqu'à ce que Savari voulant tirer de l'argent des cofres envoie d'Angleterre par le Roi Henri III. pour la subsistance des troupes, n'y trouva que des pierres & du son. Cela mit la division entre les Anglois & les soldats du pays, & fut cause que la place se rendit deux jours après la fête de S. Pierre aux liens. Après cette prise le Limosin & le Perigord se rendirent à Louis : les autres Seigneurs de la Guienne suivirent leur exemple : il n'y eut plus que les Gascons de delà la Garonne, qui demeurèrent attachez aux Anglois.

Concile
de Mont-
pellier.

Au mois d'Août de la même année par ordre du Pape Honoré III. on tint un Concile à Montpellier en faveur de Raimond Comte de Touloufe, qui vouloit se reconcilier à l'Eglise avec plusieurs autres Barons. L'Archevêque de Narbonne y présida : il s'y trouva aussi plusieurs autres Evêques & Abbez. Le Comte & les autres Seigneurs promirent avec serment, qu'ils seroient soumis à l'Eglise Romaine, qu'ils rendroient aux Ecclesiastiques les biens qu'ils leur avoient ravis, & leur donneroient pour dédommagement dans l'espace de trois ans quinze mille marcs d'argent, qu'ils puniroient les heretiques convaincus, & seroient leur possible pour exterminer l'heresie.

debuerant, nunc violatas magis esse quam antebellum. Cum hujusmodi responso rediere Oratores.

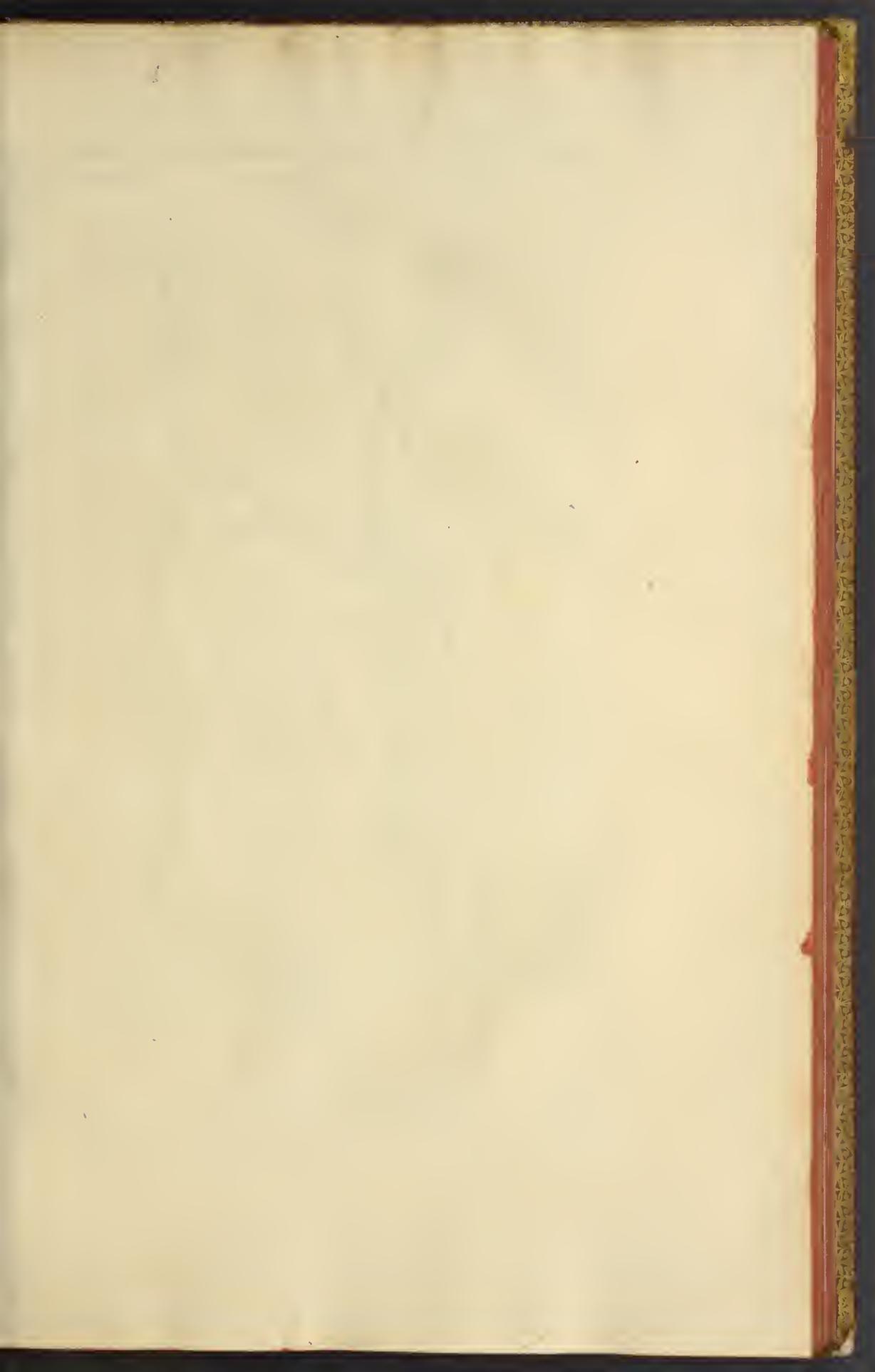
Amalricus de Monte-forti, cum non posset ultra in Comitatu Tolosano consistere, quem pater ipsius Simon Comes acquieverat, Regi Carcassonem urbem munitissimam, aliaque castra reddidit.

Geſt. Lud.

Adveniente S. Joannis die anni sequentis, Rex postquam Episcoporum & Procerum cœtum collegerat, cum exercitu in Turonum urbem se contulit, indeque Mofteriolum, ubi inducias cum Aimerico Vicecomite Toarcit confirmavit, mitius, ut videtur, cum illo se gerens, ne ad Anglos declinaret, quos, ut ex Gallis profus egeret, bello impetiturus Ludovicus erat. Posteaque Niordum obsedit, atque ita fortiter oppugnavit, ut Savaricum de Maloone ad deditiorem compulerit, illa conditione, ut præsidium non nisi ad Rupellam concedere posset, neque inde munitionem aliam petere ad usque festum omnium Sanctorum. Hinc postquam Niordi castrum probe muniterat, ad sanctum Joannem Angeriensem movit : oppidanti vero statim Regem honorifice susceperunt. Mense Augusto sequenti Rupellam obsidione cinxit, Urbem Savaricus

tuebatur cum trecentis equitibus, & grandi peditum numero, qui omnes strenue pugnarent. At cum pecuniam ex arcibus Angliæ missis ad annonam excipere vellet, lapides solum & fursorem invenit ; quæ res diffusionem creavit Anglos inter & armatos indigenas, urbemque ad deditiorem compulsi biduo post festum S. Petri ad vincula. Post captam Rupellam, Lemovicenses & Petragoricenses, horumque exemplo ceteri Aquitanix Principes Ludovico manus dedere.

Augusto mense ejusdem anni in Montepesulano urbe Concilium jussu Honorii III. celebratum est in gratiam Raimundi Tolosani Comitis, qui cum multis aliis Optimatibus sese Ecclesie subdere cupiebat. Prefuit Archiepiscopus Narbonensis, adfuerunt alii Episcopi cum Abbatibus. Comes & alii cum sacramento polliciti sunt, se Ecclesie Romanæ obsequiuros esse, rapta Ecclesie bona reddiuros, & ut damna sarciant, intra triennii spatium quindecim mille marcas argenti soluturos, seque ad hereticos plectendos, hæresisque si fieri posset, exstinguendam, operam daturus promiserunt.





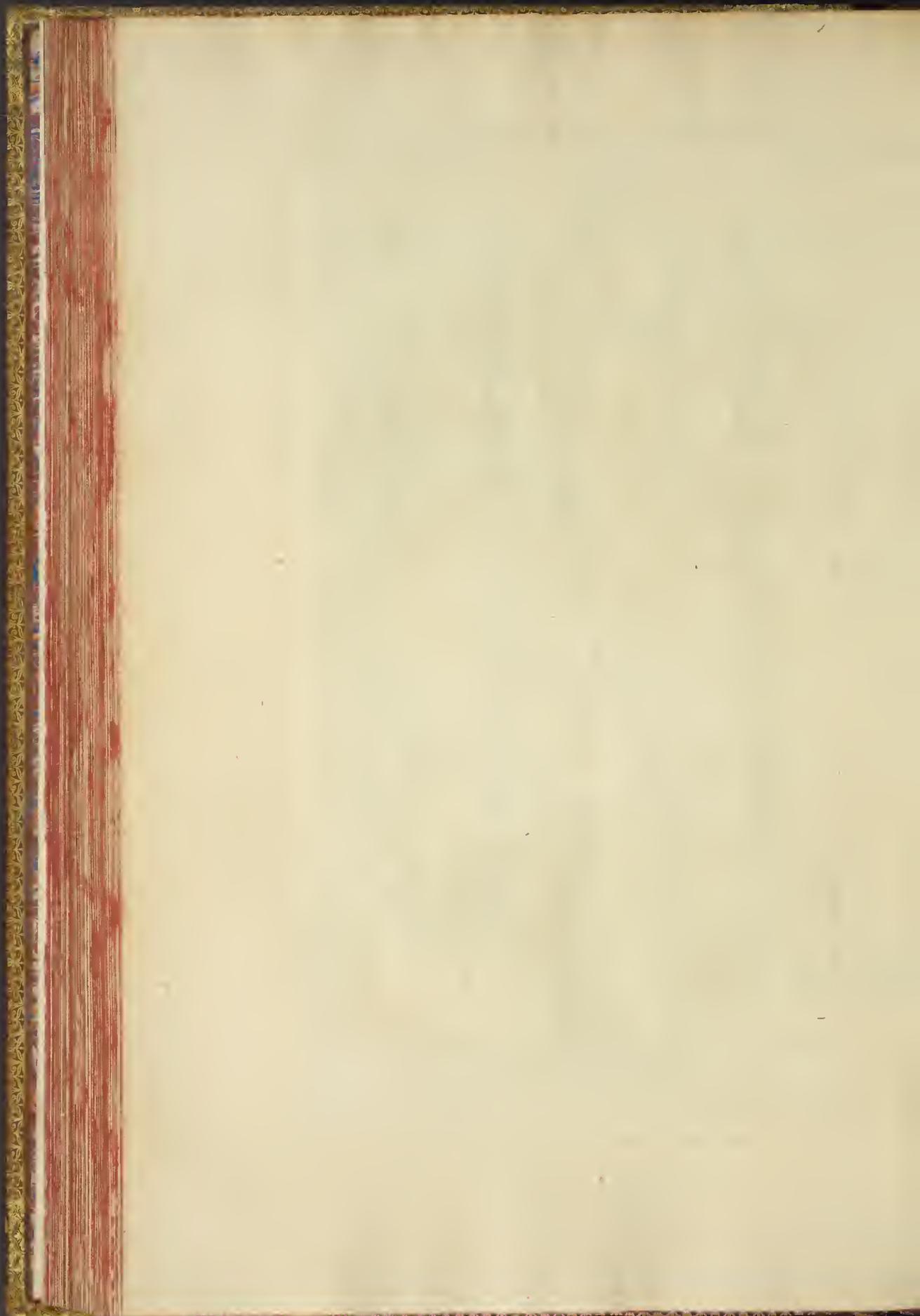
4

5

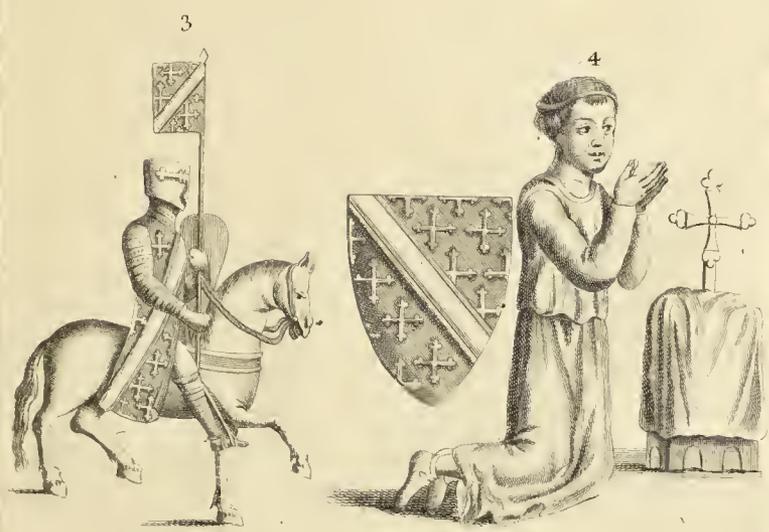
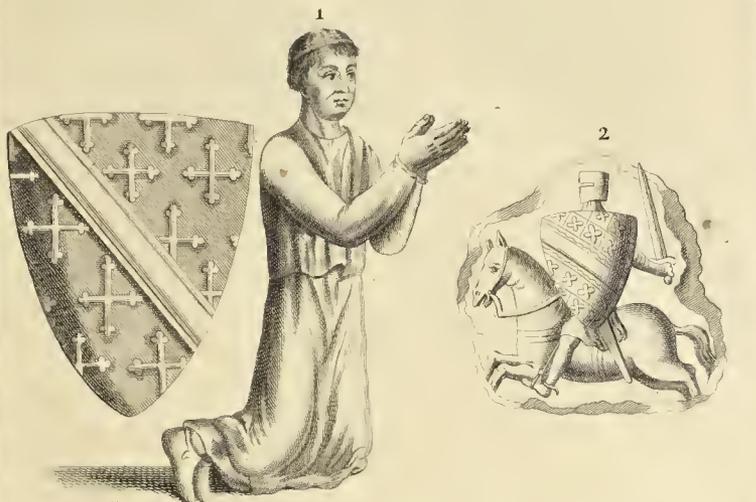
7

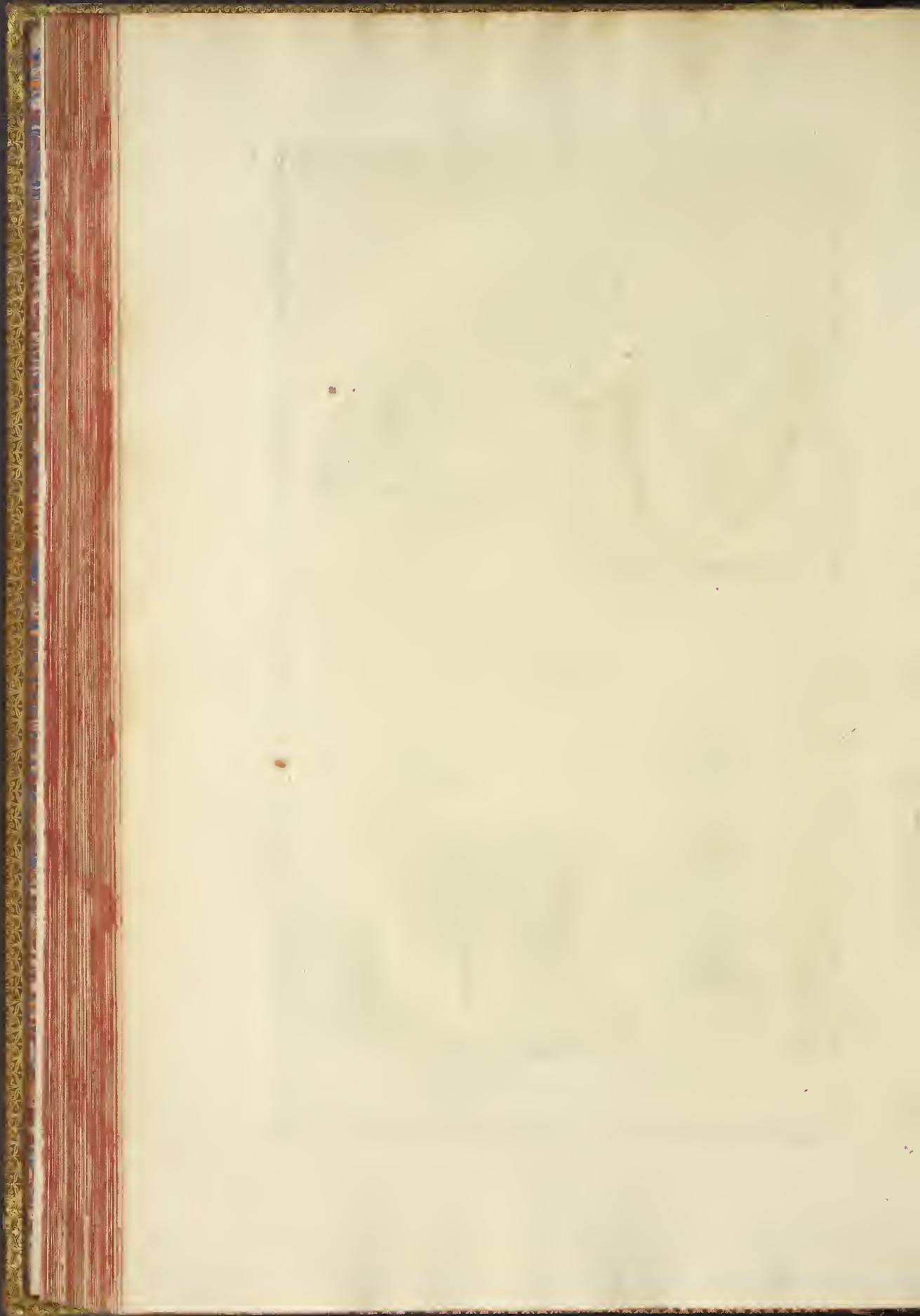


T. H. P.



SEIGNEURS DE LA MAISON DE BLOIS .





Il y eut au mois de Novembre de la même année à Vaucouleur une entrevûe de Louis Roi de France avec Henri Roi d'Alemagne , fils de l'Empereur Frederic , rouchant quelques affaires qui regardoient les deux Roiaumes , & que l'Historien ne spécifie point : il dir seulement que cette conference eut peu de succès.

Les Anglois qui après avoir rendu la Rochelle s'étoient embarquez pour retourner en Angleterre, étant entrez en défiance de Savari de Mauleon , voulurent se saisir de lui. Il en eut le vent , s'échappa de leurs mains , revint en France , se reconcilia avec le Roi Louis , & lui fit hommage de ses terres. Le Roi d'Angleterre fit alors une assemblée des Prelats & des Grands de son Roiaume , & leur demanda du secours pour reprendre l'Aquitaine. Ils se cotriferent au quinziesme de leurs biens immeubles pour l'aider à cette expedition. Il arma une flore de trois cens vaisseaux , chargée d'un grand nombre de troupes , & donna le commandement de certe armée à son frere Richard , qui s'éstant rendu à Bourdeaux , alla assieger S. Macaire qu'il prit , & ravagea le payis des environs. Il alla ensuite assieger la ville de la Reole : il trouva là des gens braves & aguerris qui firent une grande résistance. Il donna plusieurs assauts à la place , mais inutilement. Le Roi Louis y envoya son Maréchal avec une armée. Richard leva alors le siege , & l'armée de France assiegea & prit Limeil , & réduisit sous l'obéissance du Roi le Seigneur de Bergerac. Richard voyant que les affaires ne rounoient pas bien pour les Anglois , se retira en Angleterre.

1225.

Richard d'Angleterre fait la guerre en France.

il se retire.

Un homme se dit être Baudouin Comte de Flandres.

Un spectacle arrira alors l'attention de tous les Flamans & des François. Un homme qui vint en Flandres , dit qu'il étoit le Comte Baudouin depuis Empereur , qui aiant été pris par le Roi des Bulgares , après avoir resté long-tems en prison , s'étoit échappé comme par miracle. Il ressembloit apparemment beaucoup à ce Comte ; & il sçavoit d'ailleurs si bien les actions de Baudouin , & les particularitez de sa vie , répondant à tout pertinemment , & donnant toutes les marques qu'on pouvoit souhaiter , que la plupart des Flamans le reconnurent pour leur Prince. La Princesse fille de Baudouin & femme du Comte Ferrand , se voiant sur le point de perdre son Comté , alla trouver le Roi Louis , & lui demanda sa protection , pour chasser cet homme qu'elle prétendoit être un imposteur. Le Roi se rendit à Peronne , & manda cet homme , lui donnant un sauf-conduit. Il y vint. On l'interrogea sur plusieurs choses , & il ne voulut jamais rien répondre. Le Roi le

Ibid.

Menſe Novembri Ludovicus Rex Francorum & Henricus Rex Germaniæ filius Frederici Imperatoris apud Vallem-coloris una convenerunt , ibique de utriusque Regni negotiis actum est , neque speciaticim narratur colloquii argumentum , solummodo dicitur , cum parvo fructu hinc & inde recessum esse.

Idem.

Angli qui post amissam Rupellam naves conscenderant ut Angliam repeterent , Saviaricum de Malo-leone suspectum sibi comprehendere voluerunt. Reignarus Saviaricus dilapsus est , in Franciamque venit , & cum Ludovico reconciliatus , hominibus ipsi proditionis suæ teris præstitit. Rex autem Angliæ tunc Episcopos & Primores Regni convocavit , opemque postulavit ad Aquitaniam recuperandam : qui immobilium bonorum partem decimam quintam ad id operis exsequendum obtulerunt. Classem vero paravit Henricus trecentarum navium , copiis multis onustam , ducem Ricardo fratre. Is Burdegalam cum venisset S. Macarii castrum cepit , agrisque circum devastavit. Regulam postea oppugnavit ; at oppidani strenue fortiterque hostem propullarunt , sæpeque muros aggressi-

sum depulerunt. Tunc Rex Ludovicus Mareſcallum cum exercitu misit. Ricardus autem obsidionem solvit. Exercitus vero Francorum Limolium obsedit & cepit. Dominumque de Bergeraco ad obsequium Regi Ludovico præstandum coegit. Ricardus demum res non prosperè cedere videns , in Angliam transfretavit.

Spectaculum singulare Flandris Francisque fuit , cum vir quidam in Flandriam venit , se dicens esse Comitem Balduinum , qui postea Imperator fuerat , & a Rege Bulgarorum captum , postquam diu in carcere detentus fuerat , quasi per miraculum evasisse. Probabile autem est illum Comitem de facie similem fuisse. Gesta Balduini apprime callebat , ita ut ad quaesita omnino accurate responderet , signaque omnia proferret. Flandrorum ergo maxima pars illum pro Principe suo habuerunt receperuntque. Balduini vero filia Ferdinandi uxor , videns se brevi ex Comitatu pellendam fore , Regem Ludovicum adit , ejusque opem postulavit , ut vir ille , quem ipsa deceptorem dicebat , eliminaretur. Rex Peronam se confert , hominem accersit , securitatem scripto pollicitus. Venit ille , & interrogatus respondere noluit. Rex ut fallax-

regardant comme un fourbe, lui ordonna de sortir dans trois jours de ses Etats. Il s'en retourna à Valenciennes. Il fut d'abord abandonné de ceux qui l'avoient ci-devant reconnu. Il se déguisa alors en marchand, & s'enfuit par la Bourgogne, où il fut pris & envoyé à la Comtesse. Après qu'on lui eut fait souffrir bien des tourmens, il fut pendu.

Le Roi s'étant rendu à Chinon vers la fin de Juin, le Legat du Pape l'y vint trouver. Louis donna terme au Vicomte de Touars jusqu'au jour de sainte Magdelaine pour se ranger à son devoir, & s'en retourna à Paris. Le Vicomte ne manqua point de venir au tems marqué rendre hommage au Roi.

1226. Au mois de Février suivant, le Roi, les Princes & grands Seigneurs, les Archevêques & Evêques prirent la croix de la main du Cardinal Legat pour aller faire la guerre aux Albigeois. Ils s'assemblerent ensuite à Bourges, marcherent à Nevers, & de là à Lion, & allerent assieger Avignon, place très-forte & presque imprenable. Cette ville où l'herésie regnoit plus qu'en toute autre, étoit excommuniée depuis sept ans. Louis avoit fait traiter avec eux avant que d'y arriver; ils avoient promis de le laisser entrer dans leur ville; mais quand ils le virent dans leur pays, ils lui fermerent les portes. Le Roi assiegea alors la ville, divisa son armée en trois corps, & fit dresser toute sorte de machines pour la battre. Mais les assiegez se défendirent vaillamment, & le siege tira en longueur. La maladie se mit dans l'armée. A la fête de l'Assomption le nombre des morts montoit à deux mille tant tuez qu'emportez par la contagion. Le brave Comte de S. Paul y fut tué d'un coup de pierre. Le Comte de Champagne voiant qu'il n'y faisoit pas bon, s'en alla sans demander permission ni au Roi ni au Legat: le bruit coutut même qu'avant que de partir il donna le boucon au Roi Louis, craignant qu'après son retour il ne se ressentit de sa retraite. Malgré tout cela Louis continua vigoureusement le siege. Les assiegez voiant que le Roi étoit résolu de ne point decamper qu'il n'eût emporté la place, demanderent à capituler, & donnerent pour otages deux cent des principaux de la ville. On combla les fosses, on abbattit les murailles, & trois cent maisons de la ville fortifiées de tours furent mises à bas. C'étoit en ce tems un usage établi, que les principaux des villes avoient des petites tours à leurs maisons. Les habitans abjurèrent l'herésie, & se réunirent à l'Eglise Catholique. Le Legat leva alors l'excommunication.

Le Roi Louis assiege & prend Avignon.

cem habens, hominem jussit intra triduum ex terris suis excedere. Valencianas autem se consulit, statimque ab iis qui illum primo receperant depulsus est. Tandem mercatoris assumta specie dum per Burgundiam fugeret, a milite captus, & ad Comitissam missus, post cruciatus multos in patibulo suspensus fuit.

Chinionium cum venisset Rex vertente Junio, ipsum Legatus Papa adiit. Tunc vero Thoarcensem Comitem jussit Rex obsequium sibi præstare, dato temporis spatio usque ad festum S. Magdalene, & Lutetiam reversus est. Vicecomes autem ad conditum tempus venit, Regique *hominium* præstitit.

Gest. Lud. Regi.

Menſe Februario ſequenti Rex, Principes, Archiepiſcopi & Epiſcopi crucem acceperunt de manu Cardinalis Legati, ut bellum inferrent Albigenſibus; poſtea que apud Biturices coacti, Nivernum petierunt, indeque Lugdunum; & poſtea Avenionem obſellum venerunt, urbem munitiſſimam, ſereque inexpugnabilem, quæ hereli plus quam cæteræ omnes infecta erat, & a ſeptem annis a communione Eccleſiæ privata. Ludovicus antequam eo adventaret, cives de pace faciendâ convenire curaverat, pollicitique erant ſe

illum in urbem ſuam recepturos eſſe. At ubi Rex adventavit, portas ipſi claufere. Urbem obſedit Ludovicus, in tresque partes exercitum diviſit; omne machinarum genus adhibuit ut muros quateret. Obſedi fortiter pugnarunt, diuturna que fuit obſidio. Lue in exercitum graſſante, in Aſſumptionis feſto jam bis mille obierant tum morbo conſumpti, tum ceſſi. Comes S. Pauli vit ſtrenuus lapide percuffus occubuit, Comes vero Campanienſis, ut incolumitati ſuæ conſuleret, ſine licentiâ vel Regis vel Legati diſceſſit. Rumor autem fuit illum, antequam abiret, venenum Regi in potum dediſſe, ne reverſus de reſceſſu cum ipſo expoſtularet. His non fractus animo malis Ludovicus, urbem fortiter oppugnare pergebat. Animadvertentes oppidani non reſceſſurum eſſe Regem antequam urbem expugnaviſſet, pro deditione pacta iniere, & obſides dedere ducentos ex præcipuis civibus. Camulatae ſollæ ſunt, muri deſecti, trecentaque domus urbis turribus munitæ, ſolo æquatae fuerunt. Mos enim tunc invaluerat, ut præcipui cives ades turribus inſtructas haberent. Oppidani hæteſm abjuravere, & Eccleſiæ Catholice ſeſe adjunxere. Legatus vero ipſos ad communionem recepit.

Après la prise d'Avignon le Roi aiant passé le Rhône, s'avança jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Toutes les villes & forteresses qu'il trouva sur sa route se rendirent à lui. Il laissa dans le pays Humbert de Beaujeu pour le gouverner, & se mit en chemin pour s'en retourner. Dans sa route il fut attaqué d'une grande maladie, qui l'obligea de s'arrêter en Auvergne au château de Montpensier. Un Historien dit, qu'Archambaud de Bourbon, qui accompagnoit le Roi, aiant oui dire que le mal du Roi ne pouvoit se guerir que par le commerce charnel avec une femme, fit entrer une fille dans la chambre du Roi; mais que Louis renvoia la fille, disant qu'il aimoit mieux mourir que de commettre un péché mortel. Dans ces sentimens il passa en l'autre vie dans l'octave de la Toussaint.

Sa mort.



MONUMENS DU REGNE

DE LOUIS VIII. dit LE LION.

NOUS n'avons point d'autre figure de Louis VIII. que celle de son sceau. P L.
 Il y est assis sur son trône à l'ordinaire, tenant de la main droite une fleur de lis, & de la gauche son sceptre terminé en haut par un losange, dans lequel est une fleur de lis. Le contre-scel est l'écu de France. X VII.

Blanche de Castille, fille d'Alfonse IX. Roi de Castille, & femme du Roi Louis VIII. se trouve deux fois dans un manuscrit de M. de Gaigneris. La première figure est tirée des vitres de l'Eglise de Maubuisson. Il ne dit pas d'où il a pris la seconde figure, mais il ne l'a pas imaginée, & l'on peut s'en fier à lui. Elle ne diffère presque en rien de la première quant à l'habit. Cette seconde tient de la main droite une fleur de lis. Blanche paroît dans les deux images de belle taille. Elle porte une tunique, qui lui descend jusqu'aux pieds, & par dessus un manteau de même longueur, qui est doublé de vair renversé; doublure que nous verrons souvent dans la suite.

Post captam Avenionem Rex trajecto Rhodano versus Tolosam progressus est usque ad quartum ab urbe milliarium. Urbes omnes & castra qua occurrebant, Regi sese dederunt. In regione autem illa Praefectum reliquit Humbertum de Bello-joco, posteaque reditum paravit. Cum iter ageret, in gravissimum morbum incidit, & gradum sistere coactus, in castro Montis-pensieri in Arvernia decumbere coactus est. Narrat Scriptor quidam Arcimbaldum de Borbonio, qui tum penes Regem Ludovicum erat, cum a quopiam audivisset, non posse Regem a morbo convalescere, nisi cum muliere coiret, puellam in cubiculum regium intromississe; sed Ludovicum repulisse puellam, dixisseque, mori se velle potius quam gravi peccato commaculari. Obiit autem intra octavam omnium Sanctorum.

MONUMENTA
 AD REGNUM LUDOVICI VIII.
 cognomento LEONIS pertinentia.

NON alia adest Ludovici VIII. imago quam haec, ex sigillo ejus educta, ubi in folio sedens pro more exhibetur. Manu dextera florem lilii tenet, sinistra vero sceptrum, rhombo superne terminatum, in quo flos lilii. Contra sigillum vero est Francia scutum.

Blancha Aldefonsi IX. Regis Castellae filia, Ludovici VIII. uxor, bis in manuscripto quodam Domini de Gagneris occurrit. Primum schema ex vitreis fenestris Ecclesiae Malidumi seu Madibuvonii prodit. Unde secundum schema eduxerit, non dicit Gagnerius; at certum est ab illo non confictum vel excogitatum fuisse. A prima vero imagine patrum differt ea, quae secunda offertur, quae dextera lilium tenet. In duobus porro schematibus Blancha ajusta staturae exhibetur. Tunicam vero gestat ad pedes usque defluentem, & pallium talare, cum assuto subtus vario panno, in pallis nobilium feminarum frequentis usus, ut infra videbitur.



Guillelm.
 Poasio
 wrenii.

4. La figure * de Bouchard de Marli est mise ici pour ne pas séparer les enfans de Louis VIII. qui occupent les deux planches suivantes. Bouchard de Marli cadet de la Maison de Montmorenci se voit ainsi peint à genoux dans les vitres de Notre-Dame de Chartres. Il a derrière lui son écu dont le blason est d'or, à la croix de gueules cantonnée de quatre aiglettes ou allerions d'azur. Dans le
5. Chartier de la même Eglise on trouve un acte * entre Bouchard & Matthieu, tous deux de Marli, dont nous donnons les deux feaux. Il est à remarquer que Bouchard est appelé *Burcardus* dans l'acte, & *Bucardus* dans le feu. On y lit *Burhardus dominus Malliaci, & Matthæus de Malliaco*, & dans le feu il y a de *Marliaco*. C'est la remarque qu'a fait M. de Gagnieres. Mais rien de plus commun en ces tems-là que ces varietez. On voit souvent un homme écrire différemment son nom dans le même acte.

P L. XVIII. La planche suivante nous montre Philippe & Jean de France, fils de Louis VIII. & de Blanche de Castille, comme marque l'inscription tout au tour, en quatre très-mauvais vers Latins. Ils moururent tous deux fort jeunes. Leurs corps gisent sous la même tombe de cuivre au milieu du chœur de Notre-Dame de Poissi. Ils ont chacun une espece de petite couronne, & un sceptre qu'ils portent de la main droite, & qui se termine en haut par une fleur de lis. Celui qui est à la droite, tient de la main gauche un gand. C'est le gand de la main qui soutenoit l'oiseau que les grands Seigneurs, les Princes & les Rois mêmes se faisoient un honneur de porter. C'est Philippe qui le tient, & qui comme aîné de Jean, paroît avoir cette prérogative sur lui.

P L. XVIII. On n'a pas la figure d'Alfonse autre frere de S. Louis, mais voici celle de

X I X. 1. Jeanne sa femme, représentée ainsi sur son tombeau de pierre au milieu du chœur de l'Abbaye de Gercy en Brie, où l'on voit cette inscription. *ici gist le corps de haute & puissante Dame Jehanne Comtesse de Tolose & de Poitiers, épouse de très haut & puissant Prince Monseigneur Alfonse frere du Roy S. Loys, fondateurs de ceans, laquelle deceda l'an 1261. le jour de l'Assomption de notre-Dame. Priez Dieu pour son ame. Amen.* Elle étoit fille de Raimond Comre de Toulouse & de Sancia d'Aragon. Elle porte une couronne qui approche fort de celle des Reines de France.

2. La figure suivante représente * Charles I. du nom Roi de Naples, de Sicile & de Jerusalem, Duc de la Pouille, Comte d'Anjou, du Maine, de Provence &

Hic Burchardi de Marliaco imaginem apponimus, ne Ludovici VIII. filios, qui duas sequentes tabulas occupant separemus. Burchardus ergo ille, ex stirpe Montmorenciaca originem ducens, ut hic exhibetur in vitrea fenestra Ecclesie cathedralis Camotene genuflexus conspicitur. Pone illum est scutum ipsius his insignibus instructum: in campo aureo crux rubra, in quatuor angulis totidem minores aquilas cæruleas exhibens. In chartulario ejusdem Ecclesie instrumentum habetur pacti Burchardum inter & Matthæum, qui ambo Marliacenses erant, initii, quorum sigilla damus. Observandum porro est, Burchardum in diplomate sic *Burhardum* appellari, & in sigillo *Bucardum*. In ipso diplomate legitur, *Burcardus Dominus Malliaci, & Matthæus de Malliaco*; in sigillo autem, de *Marliaco* habetur. Hec annotavit D. de Gagneriis. Frequentissime vero istis temporibus hæc varietas occurrit: sæpe vir idem in eodem instrumento nomen suum varie describit.

In tabula sequenti videntur Philippus & Joannes, filii Ludovici VIII. & Blanche, ut notat inscriptio citum, quatuor inelegantisimis versibus constans. Ambobus admodum juvenes mortui sunt, eorumque corpora

jacet sub eadem tabula: nea in medio choro B. Mariæ Pissiacensis. Singuli coronam exigam habent, sceptrumque, quod manu dextera gestant, flore liliæ cumularum. Is qui dexteram occupat manicam seu chirothecam manu sinistra tenet. Chirotheca autem illa manui accipitrem sustinenti deputabatur, quem Proceres, Principes, Regesque ipsi manu gestare, honori sibi ducebant. Chirothecam tenet Philippus, qui ut ætate major, hanc obtinere videtur prerogativam.

Aldefonsi S. Ludovici fratris schema nullum reperimus; sed uxoris ejus Joannæ imaginem nacti sumus ex sepulcro ejus eductam, quod habetur in medio choro Abbatie Gerciacensis in Bria, ubi hæc inscriptio legitur: *Hic jacet celsissima potentissimaque Domina Joanna Comitissa Tolosæ & Picavorum, uxor celsissimi potentissimique Principis Domini Aldefonsi fratris sancti Ludovici Regis, qui hanc Ecclesiam fundaverit, que obiit anno 1261. die Assumptionis B. Mariæ. Deum precamini pro anima ejus. Amen.* Erat autem filia Raimundi Comitris & Sancia Aragonensis Regis filie. Coronam illa gestat Reginarum coronæ sat similem.

Sequitur Carolus I. Rex Neapolis, Sicilia, Jerosolymæ, Dux Apulie, Comes Andegavensium, Ceno-

1 MONUMENS DE LOUIS VIII^{ME} LE LION.

2 Planche XVII. T. II. P. 123



4



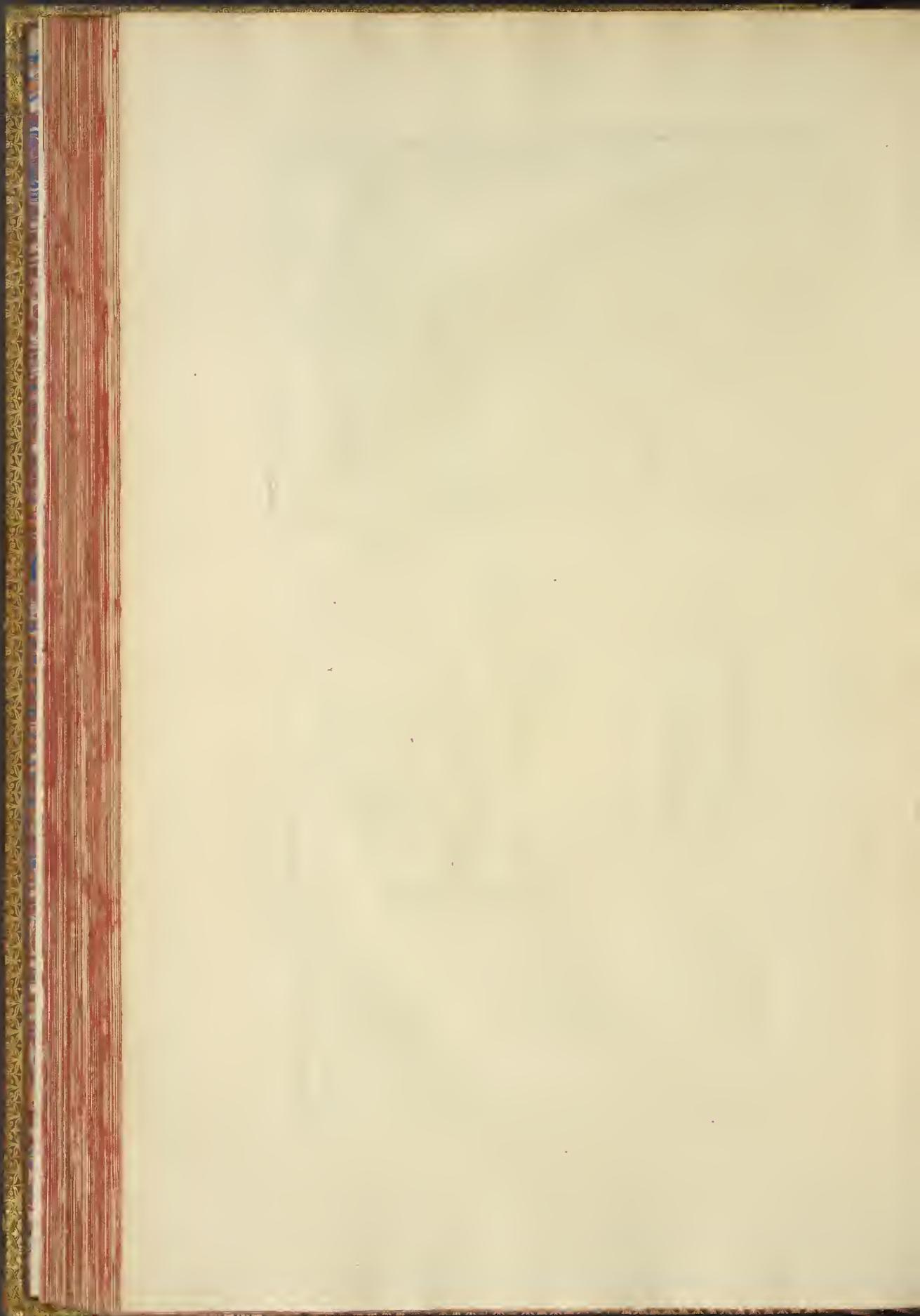
3



5

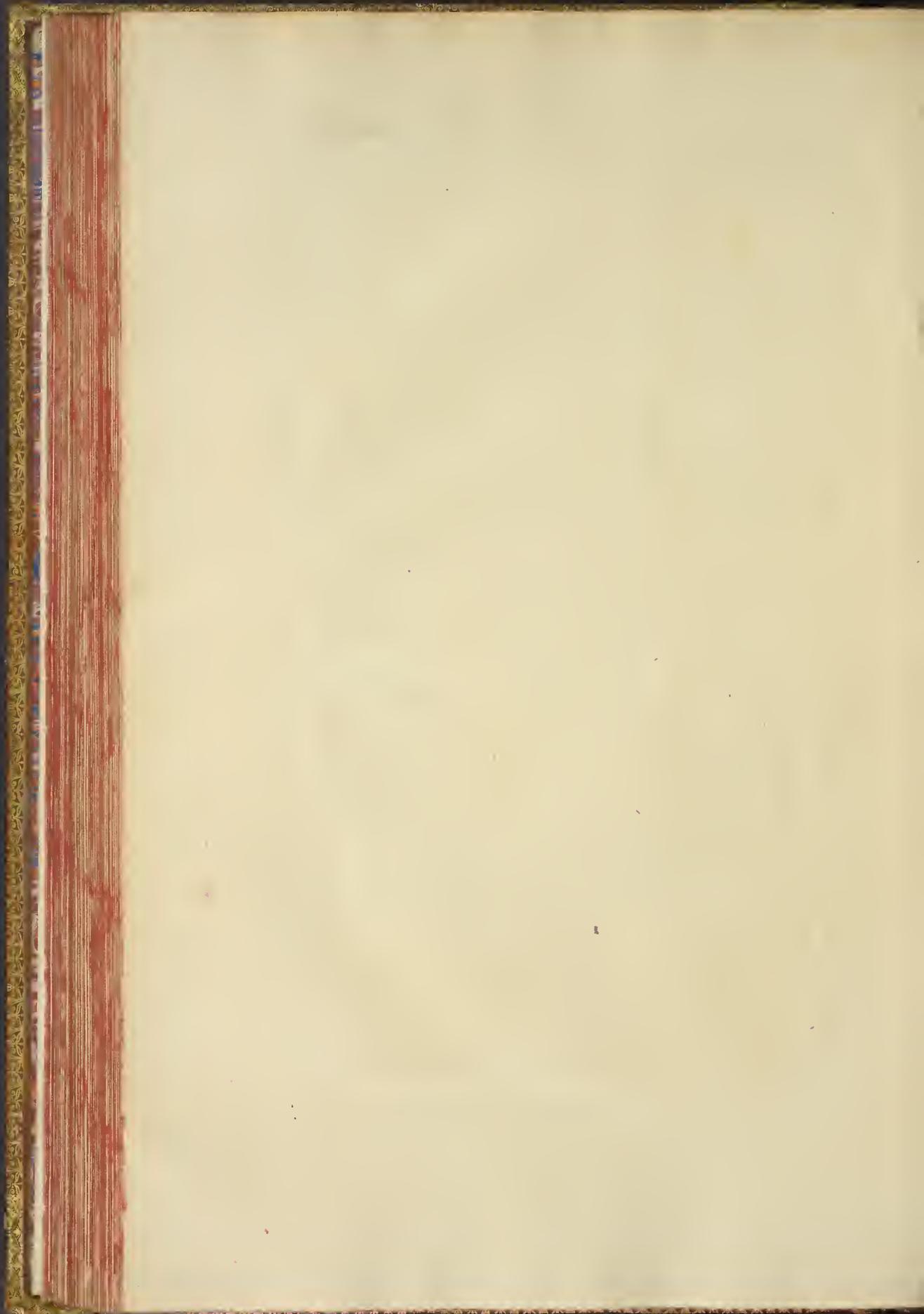


T. H. R.



PHILIPPE ET JEAN FILS DE LOUIS VIII.





1

FILS ET FILLES DE LOUIS
VIII. DIT LE LION.

Planche XIX. Tom. II. P. 123.

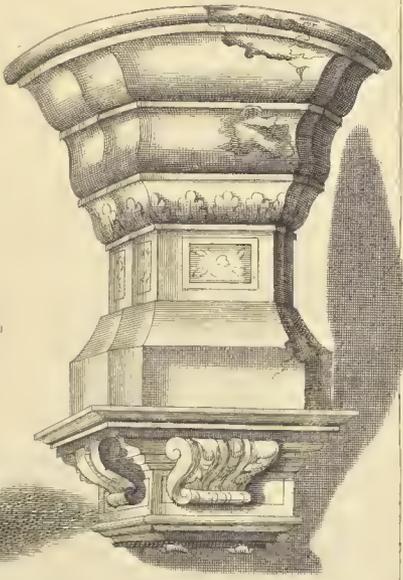
2



3



4



T. H. T.

de Forcalquier , septième fils de Louis VIII. Roi de France , & de Blanche de Castille , & frere de S. Louis. Ce Prince si celebre dans l'Histoire, mourut dans la Pouille le 7 Janvier 1285, & fut enterré dans la grande Eglise de Naples. Son cœur fut apporté en France , & mis aux Jacobins de Paris , où sur un tombeau de marbre noir le Roi Charles est représenté en relief de marbre blanc , tel que nous le donnons ici. Il porte la couronne Roiale ornée de fleurons. En habit de guerre il est revêtu d'une cotte de mailles, & par dessus d'une tunique, qui laisse voir ses bras tout maillez jusqu'au poignet. A cette cotte de mailles tient une espee de chapperon aussi de mailles rabattu sur les épaules & sur le dos, que nous avons déjà vû ci-devant , & qu'on faisoit monter sur la tête au tems du combat pour servir de casque. Ses pieds sont aussi maillez. Son bouclier est l'écu de France chargé d'un lambel à quatre pendans : on n'en met ordinairement que trois dans Anjou-Sicile.

Isabel de France qui suit , étoit aussi fille de Louis VIII. & de Blanche de Castille , & sœur de S. Louis. Elle fonda l'Abbaye de Longchamp , où elle prit l'habit de Religieuse. Elle remplit fort saintement les devoirs de sa profession , & mourut l'an 1269. On la voit représentée à Longchamp sous la petite grille du chœur des Religieuses , telle que nous la donnons ici. Elle porte l'habit de Saint François , aiant une corde pour ceinture. Son manteau est doublé d'hermines.

Pour remplir la planche nous ajoutons ici les fonts * baptismaux , où fut baptisé S. Louis , qu'on conserve dans l'Eglise de Notre-Dame de Poissy. Le saint Roi avoit une veneration si grande pour ce lieu où il avoit été regeneré en Jesus-Christ , que faisant quelquefois sa qualité de Roi dans les lettres qu'il écrivoit à ses plus familiers , il signoit *Louis de Poissy*, ou *Louis Seigneur de Poissy*, dit Nangis. Plusieurs Auteurs des plus bas tems ont écrit qu'il étoit né à Poissy , trompez apparemment par le passage de Nangis : mais M. Maillard Avocat , dans sa Dissertation manuscrite, qu'il m'a communiquée, fait voir qu'aucun Auteur du tems n'a dit qu'il soit né à Poissy , & rapporte trois Chartres ; deux de Louis XI. l'une de 1468. & l'autre de 1475. & une troisième d'Henri IV. 1601. où ces Princes donnent exemption de tailles & impôts pour quelque tems aux habitans de la Neufville en Hez dans le Beauvoisis , en considération de ce que

manorum , itemque Provincia & Forcalquerii , septimus filius Ludovici VIII. Regis Francorum , & Blanchæ uxoris ejus , frater S. Ludovici. Hic Princeps in historia celeberrimus in Apulia obiit 7 Januarii anni 1285. & in majori Ecclesia Neapolitana sepultus est. Cor ejus in Franciam allatum in Ecclesia Dominicorum depositum est ; ubi in sepulcro ex marmore nigro sternitur statua Caroli Regis in marmore candido sculpta , qualem hic representamus. Coronam ille Regiam gestat floribus ornatam. Armatus , hamis concinnata lorica induitur , quam superposita obtegit tunica. Brachia ejus ad pugnum usque hamis operiuntur. Lorice atroxitur quoddam ceu caputium ex hamis quoque confectum , & in humeros dejectum. Hujusmodi jam quædam observavimus. Hoc caputium pugne tempore supra caput reducebatur , ut galeæ loco esset. Pedes quoque ejus hamis sunt obrecti. Scutum ejus insignia Regis Francorum præfert , cum limbo & quatuor tenentibus : tres tamen solum præferunt tantis insignia Principum Andegavensium Siculorum.

Elisabeta in hac tabula posita , Ludovici VIII. & Blanchæ filia erat, sororque S. Ludovici. Ipsa vero Longicampi Abbatiam fundavit , ubi monasticam vestem

suscepit ; omniaque religionis officia cum diligenter exsequuta esset , obiit anno 1269. In Longicampi choro , sub clathris sepulta & representata videtur , ut hic illam proferimus. Vestem S. Francisci gestat , fune succincta. Pallio ejus muris Pontici pellis alluta est ; *Hermis* vulgo appellant.

In vacuo tabulæ spatio visum est apponere vas seu baptismalem fontem , in quo baptisatus est S. Ludovicus , qui hodieque servatur in Ecclesia B. Mariæ Pissiacensis. Sanctus vero Rex , locum , in quo secundum in Christo natales acceperat , usque adeo venerabatur , ut ad familiares scribens , *Ludovicus Pissiacensis* , vel *Ludovicus Pissiaci Dominus* , subscriberet , inquit Nangius. Complures avi nostri scriptores , Pissiaci natum dixerunt , hoc fortasse Nangii loco decepti. At vir clarissimus Malliardus in Dissertatione quadam sua , nondum in lucem emissa , quam mihi legendam obtulit , asserit nullum auctorem , qui ævo S. Ludovici scripserit , Pissiacum ipsi natalium locum assignavisse : triaque Regia acta asserit ipsa Ludovici XI. quorum alterum anni 1468. alterum 1475. tertiumque Henrici IV. anni 1601. in quibus Reges illi Novævillæ in Herio incolas , qui vicus in Bellovacensi tractu est , a tributis & vectigalibus omnibus ad aliquot an-

Nangian.

depuis Tours : il fut enfin conclu qu'elle se tiendrait à Vendôme, où ils se rendirent en posture de supplians. Tout y fut pacifié selon les apparences ; mais ces mécontents gardoient encore un levain d'aigreur dans l'ame, qu'ils firent éclater peu de tems après, lorsque le Roi étant sorti peu accompagné pour se rendre à Châtres, ils lui rendirent des embûches pour se saisir de la personne, & gouverner ensuite l'Etat à leur fantaisie. Le Roi & la Reine avertis du complot, se rendirent à Mont-leheri, où ils firent venir des troupes de Paris, & se retirèrent dans cette capitale sans que personne osât leur disputer le passage. Les Auteurs ne sont pas d'accord sur cette retraite du Roi. Plusieurs disent, que ce fut le Comte de Champagne qui donna avis à la Reine de ce complot, & qu'il vint lui-même avec trois cent Chevaliers pour lui aider à regagner Paris. Cette partie de l'histoire de S. Louis est rapportée si diversément par differens Auteurs, qu'on ne sçait souvent comment les concilier.

Conspiration de quelques Seigneurs pour se saisir du Roi.

Quelques-uns de ces mécontents, indignez de ce que Thibaud les avoit abandonnez, se mirent à ravager ses terres, & allerent assieger Chaoursé, lieu entre Troie & Bar-sur-Seine. Le Comte s'en plaignit au Roi, qui envoya ordre à ces Barons de mettre fin à ces actes d'hostilité. Sur le refus qu'ils en firent, le Roi marcha contr'eux avec une armée, qu'ils n'eurent garde d'attendre. Toute la troupe se dissipa. Les Auteurs ne conviennent pas sur le tems où ceci se passa.

1228.

Le Duc de Bretagne qui ne cessoit de remuer, avec d'autres Barons de son parti, entra dans les terres du Roi pour y faire des actes d'hostilité. Il appella à son secours Henri Roi d'Angleterre. Le Roi Louis marcha contre lui avec une armée de troupes choisies, & alla assieger Belleme, place que Louis son pere avoit donnée à garder au Duc de Bretagne, qui la retenoit comme lui appartenant en propre. Quoique la ville fût bien munie, le Roi l'attaqua si vigoureusement, qu'elle fut bien-tôt obligée de se rendre ; ce que voiant le Roi d'Angleterre, il ne pensa plus à secourir le Duc.

En cette même année Raimond Comte de Toulouse, qui s'étoit rétabli dans ses Etats, fut si vivement pressé par Imbert de Beaujeu, que Louis VIII. avoit laissé avec des troupes en ce pays-là, qu'il fut obligé de se rendre à la merci du Roi. Il vint à Paris, où il en passa par toutes les conditions que le Roi voulut, quoique très-dures pour la plupart. Ce traité porte, qu'il resteroit toujours attaché à l'Eglise Romaine, seroit fidèle & soumis au Roi, qu'il extermineroit tous

Traité avec Raimond Comte de Toulouse.

deinde apud Turones voluere; demumque Vindocini habitus fuit. Eo illi supplicantium more venerunt. Res ibi composita fuit, sed specie tantum, non re ipsa, ut eventu probatum fuit. Cum enim Rex, paucis comitibus, Castra oppidum peteret, insidias illi appararunt, ut comprehenderent ipsum, ac pro lubrico suo omnia sub Regia auctoritate moderarentur. Re comperita Ludovicus & Blancha, Montem-Lehericum petiere, quo evocatis Lutetia copiis, ad urbem reversi sunt, nullo obfistere auso. Hac vero de re non una consentiant Scriptores: alii namque dicunt Campaniz Comitem Regine conspirationem aperuisse, ipsumque cum trecentis equis venisse ut Regem Lutetiam redeuntem comitarentur. Hæc historia pars tam diverse narratur a Scriptoribus, ut necias vel cui credas, vel quomodo illos inter se concilies.

non obsequentibus, collecto exercitu movit. Illi non expectato Rege, ad sua sunt reversi. Quo autem anno id acciderit, non ita constat apud Auctores.

Dux Britannie, qui cum aliis Primoribus in motu semper erat, in Regios tractus ama intulit, Henricus Anglie Regis opem imploravit. Ludovicus vero cum selectarum phalangum copia contra illum movit, ac Belleme castrum, quod Ludovicus Regis pater Duci Britannie custodiendum reliquerat, quodque ut suum ipse detinebat, obsidione cinxit. Etsi vero munitissimum esset, ita fortiter Ludovicus oppugnavit, ut ad deditiorem compelleret. His conspectis Anglie Rex Duci opem ferre desuit.

Nanguis.

Eodem anno Raimundus Tolosanus Comes, qui ditionis sue terras recuperaverat, infectante Imberto de Bello-joco, quem Ludovicus VIII. cum copiis istuc reliquerat, ad tantas redactus angustias est, ut ad Regis clementiam confugere coactus sit. Lutetiam venit, ubi condiciones omnes a Rege propositas, etsi ut plurimum acerbas, admisit. Intu pasti hæc precipua capita fuere, ut Comes Ecclesie Romanæ in posterum semper hæretet, Regi subditus esset, Hæreticos omnes

Guillelm. de Ponto Laurentii c. 35.

Quidam ex federatis in Theobaldum Comitem indignati, quod ab ipsis defecisset ad Regem, agros villasque ejus depopulati sunt, & Chaurium obsederunt, situm inter Barrensem villam super Sequanam, & urbem Trecentem. Comes vero Regis opem imploravit, qui Barones illos jussit arma ponere. Illis vero

Tome II.

Q ij

les hérétiques dans les pays & villes de sa domination, qu'il restitueroit les biens d'Eglise dont il s'étoit emparé, donneroit des sommes d'argent à plusieurs Abbayes & aux Ecclesiastiques pour reparer les dommages faits ci-devant; ce qui est ici spécifié fort en détail: qu'il établiroit à ses dépens à Toulouse des Maîtres de Theologie & d'autres Professeurs; qu'en pénitence de ses péchez il se croiserait contre les Sarasins. Moiegnant cela on remettoit Raimond en possession de la meilleure partie de ses terres, à condition qu'il donneroit sa fille Jeanne en mariage à un des freres du Roi, qui après la mort de Raimond se mettroit en possession de ses biens & de ses terres; & que si sa fille venoit à mourir sans enfans, ses terres seroient réunies à la Couronne. Que cependant Raimond abbatroit les murs de Toulouse & de trente autres villes. Voilà les principaux articles de ce traité fait à Paris au mois d'Avril de l'an 1228. après quoi le Comte fit une rigoureuse pénitence publique. Il fut mené les pieds nus, n'ayant sur le corps qu'une chemise & des braves, depuis la porte de l'Eglise jusqu'à l'autel, & fut ensuite absous par le Légat. Ainsi finit pour un tems cette grande affaire.

1229.

Guerre
en Bre-
tagne.

Malgré le traité fait l'année de devant, le Duc de Bretagne se mit de nouveau à ravager les terres du Roi, qui fut obligé de marcher contre lui avec une armée. Il alla d'abord assiéger le château d'Oudon sur la Loire, qu'il emporta en fort peu de tems. Il attaqua ensuite Chantoçai. Ceux qui défendoient la place n'attendoient pas qu'on dressât les machines; ils apportèrent les clefs au Roi. Alors le Duc de Bretagne voyant ces prompts succès, vint demander grace. Après tant de levées de bouclier il méritoit que le Roi le traitât à la rigueur; mais les conjonctures du tems demandoient de certains ménagemens, qu'on n'auroit peut-être pas gardés, si le gouvernement présent & l'autorité de Blanche avoient été moins enviez qu'ils n'étoient.

Le Roi
d'Angle-
terre
vient en
France avec
une
armée, &
se retire.

Le Duc de Bretagne fit bien-tôt voir que ce n'étoit que la crainte qui l'avoit obligé de se réduire sous l'obéissance du Roi, & de lui faire sa soumission. Il sollicitoit le Roi d'Angleterre d'armer puissamment pour faire une descente en France, & reprendre les pays qu'il avoit perdus. Henri leva en effet une grande armée. Il passa en Bretagne, où le Duc, qui lui avoit fait hommage de ses terres, le joignit avec ses troupes. Plusieurs Seigneurs de Bretagne, mécontents de leur Duc, se tournerent du côté du Roi de France. Louis convoqua les Seigneurs, & malgré le mécontentement de plusieurs particuliers, il les engagea à

ex terris & urbibus suis eliminaret, ablata bona Ecclesiarum restitueret, summas pecunie Abbatis & Ecclesiasticis solveret ad damnorum reparationem, id quod apud Scriptorem minutatim recensetur; ut Tolosæ Doctores & Theologie Professores institueret; ut etiam in peccatorum penam crucem acciperet contra Saracenos. His conditionibus Raimundo ditionum suarum pars maxima restituebatur, dummodo filiam suam Joannam in sponsam daret alicui ex fratribus Ludovici Regis, qui post Raimundi obitum, Raimundi bona, terras, urbes possideret; si vero filia ejus sine liberis obiret, ditiones omnes ejus Regi accederent; interimque Comes, & Tolosæ, & triginta urbium moenia dirueret. Hæc præcipua fuere capita pacti Lutetie initii mense Aprilis anno 1228. Sub hæc autem Raimundus penitentiam egit publicam eamque asperitiam: nam a porta Ecclesie ad aram usque ductus est nudus in canisâ & braciis & nudis pedibus: posteaque a Legato absolutus est. Hic tantæ rei finis fuit, sed ad tempus solummodo.

Angluis

Contra pacta anno proximo inita Dux Britannie

Regis agros devastare itemque cepit. Ludovicus vero cum exercitu advenit, statimque castrum Audonis ad Ligerim oppugnavit, brevique cepit. Hinc Cantocium adortus est: oppidani vero obsidionis apparatus videntes, claves Regi attulerunt. Conspicte Dux Britannie tam prospera expeditione, veniam postulatam venit, qui post tanta infideli animi signa, asperiora certe merebatur; sed temporum conditio rem mitius peragere suavit, nam Blanche regimen invisum adhuc multis erat.

Britannia vero Comes se ex metu tantum, qui non diuturni est magister officii, cum Ludovico pepigisse comprobavit; Regem enim Anglie concitavit, ut in Gallias cum grandi exercitu trajiceret, & ablatas sibi terras recuperaret. Henricus cum ingenti armorum manu in Britanniam minorem trajecit, ubi Dux hominum ipsi prestitit, & copias suas cum ejus exercitu junxit. Multi vero ex Primoribus Britannia Ducis suo infensi, Francorum Regi adjuncti sunt. Ludovicus Principes & Primores convocavit, ipsosque cum copiis una ad bellum properare curavit, etiam eos qui

Matth.
Paris. Eccl.
Lond. p.
563.

amener leurs troupes , forma une puissante armée , & marcha vers la Loire. Cependant Henri étoit à Nantes dans l'inaction , vivant à son aise , & se donnant du plaisir. Les Anglois à son imitation ne pensoient qu'à se divertir. Ils s'épuiserent en frais & en dépenses. Louis alla assiéger Oudon , cette petite place qu'il avoit prise l'année précédente , & où le Roi d'Angleterre avoit mis depuis garnison. Il l'emporta & il passa la Loire , s'avança dans le Poitou , y reçut des hommages , & pacifia tout , tandis que cette grande armée d'Henri demeurait dans l'inaction vers Nantes , & se consumoit par les maladies. A son retour Louis vouloit aller la combattre ; mais par le sage conseil de sa mere , qui prévoyoit qu'elle alloit se dissiper sans rien faire , il abandonna ce dessein. Henri se mit enfin en campagne , passa jusqu'en Gascogne. Il reçut quelques hommages , qui n'étoient guère stables , & qui se donnoient au premier venu , quand il étoit armé. A son retour il prit Mirebeau , & ensuite s'embarqua pour retourner en Angleterre.

Louis après avoir terminé heureusement ces guerres , où malgré sa grande jeunesse il étoit toujours des premiers à affronter le peril , jouit pendant quelques années d'une profonde paix , & s'appliqua pendant ce tems-là à terminer les querelles & les divisions qui étoient entre les Seigneurs de son Roiaume. Ces brouilleries duroient depuis long-tems. Il n'eut pas peu de peine à démêler tant d'intérêts qui les causoient , & à pacifier des differents dont la longue durée sembloit rendre les parties irréconciliables. Il fit aussi des Edits contre les Juifs , qui aiant été chassés du Roiaume par Philippe Auguste , comme on a vû ci-devant , y avoient été rappelés depuis par le même Prince. Ils exerçoient l'usure à leur ordinaire , & étoient fort à charge au peuple , qu'ils ruinoient par leurs extorsions. Le Roi y mit ordre , en les obligeant de se contenter du capital payé en plusieurs termes. Les Barons avoient part au gain de ces sangsüës ; & comme ces Juifs trouvoient quelquefois mieux leur compte avec un de ces Seigneurs qu'avec un autre , ils quitoient souvent les terres d'un Baron pour passer chez celui qui les accommodoit le mieux ; ce qui causoit de la division entr'eux. Le Roi Louis tâcha de remédier à ce mal , en défendant aux Barons de recevoir chez eux ces Juifs qui s'enfuoient des terres d'un autre. Il semble par là que ce saint Roi regardoit cette liaison d'intérêt des Barons avec les Juifs comme licite ; car il en avoit lui-même dans ses terres , & son Ordonnance regarde ceux-là

1230.

Bon ordre mis par S. Louis dans son Roiaume.

inensi sibi fuerant , & cum grandi exercitu ad Liguriam contendit. Interea Henricus apud Namnetes in otio ac deliciis agebat : Angli quoque ejus exemplo in voluptate versabantur , & sumptibus assiduis pecunias effundebant suas : interimque Ludovicus Audonis castrum obsedit , quod anno praterito ceperat , & postea Henricus ab se occupatum munierat. Locum cepit Rex Francorum , & trajecto Ligeri , multorum hominum recepit , pacemque in illa regione conciliavit , dum Henricus in Namnetum urbe exercitum in otio adjunctis morbis consumeret. In reditu Ludovicus illum adire & adoriri parabat : verum suadente matre , quae exercitum Henrici sine hoste periturum esse putabat , a consilio desistit. Henricus vero tandem movit , atque ad Vasconiam usque pervenit. Aliquot hominum accepit Nobilitum , qui admodum instabiles primo occurrenti armato hominum praestabant. In reditu Mirabellam cepit , & concessis navibus in Angliam transfretavit.

Postquam felici exitu haec bella consecerat Ludovicus , ubi , junior licet , in periculis subeundis semper

inter primos claruerat , per aliquot annos profunda pace gaudens , jurgis & dissensionibus , subortis inter Regni Principes , sedandis operam dabat. Neque parum studii infumit in tam variis componendis rebus , odiisque mitigandis a multo jam tempore conceptis. Leges etiam protulit contra Judaeos , qui a Regno pulsi per Philippum Augustum , uti saepe supra narratum fuit , ab eodem revocati fuerant. Usuram pro more suo exercebant , populoque gravissimè rant , ipsisque bona extorquebant omnia. Rem ita temperavit Ludovicus , ut summam tantum mutuo datam , diversis temporibus solvere privati quique cogerentur. Primores etiam Regni cum sanguisugis istis scœnora partiebantur. Quia vero Judaei plus lucri fortiebantur cum aliquo ex Principibus quam cum altero , ab alio ad alium inter Batones oriebat , Ludovicus autem Rex hoc malum ut averteret , Baronibus edixit , ne Judaeos ab alterius Baronis terris fugientes , ipsi reciperent. Hinc videtur sanctum Regem hoc Judaeorum cum Baronibus commercium , ut licitum habuisse ; nam &

Constitutio-
nes S. Lud.
Dachéus
p. 421.

comme les autres. On ne fait pas en quoi consistoit ce commerce des Barons avec les Juifs ; ce qui est certain , c'est que S. Louis le regardoit comme legitime.

1231. Ses principales occupations furent toujours les exercices d'une solide pieté :
 1232. jamais Roi ne porta plus loin que lui ses attentions à remplir tous les devoirs du
 1233. Christianisme. Egalement penetré de ces devoirs dans toutes les parties de sa vie,
 Sa pieté. il s'appliqua dès qu'il eut l'usage de raison , à la priere , au jeûne & à l'aumône. L'humilité , le fondement de toutes les vertus , si difficile à allier avec la grandeur temporelle , occupoit tellement le fond de cette ame , qu'il se regardoit comme le plus vil de tous les hommes : il étoit simple dans ses habits , dans sa table , se plaisoit fort à laver les pieds des pauvres. On dit communément que la gloire suit ceux qui la cherchent , & suit ceux qui la fuient : ce proverbe s'accomplit en la personne de Louis : sa reputation vola par tout le monde ; il s'attira par sa pieté les respects de tous ceux qui faisoient profession de Christianisme.

Toujours appliqué à des œuvres pieuses , il fonda le Monastere de Mont-
 1231. Roial Diocèse de Beauvais pour des Religieux de Cîteaux , & l'an 1231. il fit
 reparer l'Eglise de S. Denis. Cette même année aiant appris que Thibaud Comte
 Sa fer- de Champagne alloit se marier avec la fille du Duc de Bretagne, il lui écrivit
 meté. vigoureusement , le menaçant de saisir tous les Etats qu'il avoit en France s'il
 1232. alloit s'allier avec son plus grand ennemi ; ce qui effraia tellement ce Comte ,
 1233. qu'il n'osa finir cette affaire. Ce saint Prince, quoique naturellement bon, se porta
 avec la même fermeté dans d'autres affaires qui survinrent , comme dans celle
 de Milon Evêque de Beauvais , & dans plusieurs autres qu'il seroit trop long de
 rapporter. En cette même année moururent Ferrand Comte de Flandres , le
 Comte de Dreux , & Philippe Comte de Boulogne fils de Philippe Auguste &
 oncle du Roi. Vers le même tems Thibaud Comte de Champagne , fut fait Roi
 de Navarre après la mort du Roi Sanche son oncle.

1234. Louis aiant dix-neuf ans étoit en âge de se marier. Il jeta les yeux sur Marguerite fille de Raimond Comte de Provence , Princesse qui joignoit à une grande beauté toutes les vertus chrétiennes , en un mot telle qu'il la falloit à un des plus saints Rois qui fut jamais. Il la fit demander à son pere , qui s'estimant fort honoré d'une telle alliance , y consentit volontiers. Louis envoya Gautier

ipse Judæos in ditone sua habebat ut & alii. Quodnam illud esset *Bavonium* cum Judæis commercium ignoratur ; sed certum videtur S. Ludovicum illud pro legitimo habuisse.

Dneb. vita S. Lud.

Veræ pietatis exercitia plus quam cætera omnia frequentabat. Nullus unquam Rex cum majori accurate Christianæ Religionis munia implevit. A teneris autem ad usque vitæ exitum pari studio precationem , jejunium , & pauperum curam exhibuit. Humilitas virtutum omnium fundamentum , quæ tam difficile cum temporali potentia copulatur , in Ludovici animo ita residebat , ut se mortalium vilissimum existimaret : veste mensaque tenui utebatur : libentissime pauperum pedibus abluendis manum & operam adhibebat. Vulgo dicitur gloriam se fugientes sequi , a sequentibus se fugere. Hujus adagii veritas in Ludovico maxime tenuit : ejus quippe fama per totum volavit orbem ; omnibusque , qui Christianam Religionem profitebantur , summa venerationi Rex sanctus fuit.

Nangius.

Joinville.

Piis semper operibus addictus Monasterium Cisterciensium Montis-Regalis in Diocesi Bellovacensi fundavit ; annoque 1231. Ecclesiam S. Dionysii restauravit.

rari curavit. Eodemque anno cum didicisset Theobaldum Campaniæ Comitem Britannici Ducis filium esse ducturum , literas ipsi misit , minis & objurigatione plenissimas , quæ edicebat ille , se omnes ditioris ipsius terras occupaturum , si cum viro omnium sibi inimicissimo asinitatem contraheret : quæ re perterritus Comes à cepto desistit. Esti natura sua mitis esset , in aliis quoque negotiis parem exhibuit firmitatem , ut erga Milonem Bellovacensem Episcopum alioque multos , quos longum esset recensere. Eodem ipso anno mortui sunt Ferdinandus Comes Flandrensis , Comes Droecensis , & Philippus Comes Bononiæ Philippi Augusti filius , Regique Ludovici patruus. Idem circiter tempus Theobaldus Campaniæ Comes , defuncto Sancio Navaræ Rege avunculo suo , Regnum ejus excepit.

Ludovicus novemdecim annorum cum esset , jam procreandæ proli maturus , Margaritam Raimundi Gallo-provinciæ Comitis filiam expertit , quæ & forma & morum probitate insignis erat , qualem decebat esse Regis omnium sanctissimi conjugem. Raimundus esse Regis omnium sanctissimi magno sibi honori ducens , filiam libentissime Regi concessit. Misit vero Rex Gal-

Nangius.

Atchevêque de Sens & Jean de Nesle pour lui amener cette Princeſſe. Après ſon arrivée, il l'alla épouſer à Sens, où ce même Prelat fit la ceremonie, & couronna la nouvelle Reine. On avoit auparavant obtenu diſpenſe pour quelque degre de parenté qui étoit entre les deux époux.

La treve faite avec le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne étant expirée, ſur l'avis que le Roi eut que ce dernier avoit déjà fait des actes d'hoſtilité, il leva une puiffante armée, & marcha vers la Bretagne, diviſa ſon armée en trois corps, & entra dans cette Province où il prit quelques places. Le Duc ſe voyant ſur le point d'être dépouillé de ſes Etats, paſſa promptement en Angleterre pour demander du ſecours au Roi Henri III. mais ne le trouvant pas dans des diſpoſitions favorables à ſon égard, il repaſſa en Bretagne, & alla ſe rendre à la merci du Roi, en paſſa par tout ce qu'il voulut, lui livra trois places pour la ſureté de ſa parole, & s'engagea de paſſer en Orient dès que ſon fils ainé ſeroit majeur.

Guerre
en Breta-
gne.

Il y avoit alors de grandes plaintes contre les Prelats, qui à la faveur des interdits & des excommunications atiroient à eux toutes les cauſes même civiles, & prétendoient annuller tout ce que le Tribunal ſeculier établifſoit. Le Roi reprima de tout ſon pouvoir les Evêques qui portoient leur autorité juſqu'à troubler l'Etat; & le mal continuant toujours, il aſſembla ſes Barons, & de leur avis il établit, que ſi les Juges Eccleſiaſtiques excommunièrent les Juges ſeculiers pour avoir prononcé ſur des matieres civiles, on faiſeroit leur temporel, & que les Clercs ſeroient obligez de comparoitre devant les Juges ſeculiers pour des affaires temporelles. Le Pape Gregoire IX. s'en formalifia, mais il ne paroît pas qu'on lui ait donné ſatisfaction ſur cet article.

Louis te-
prime les
Evêques,

Thibaud avoit promis de ne point marier ſa fille Blanche ſans le conſentement du Roi, & il l'a maria avec Jean fils du Duc de Bretagne, grand ennemi de Louis, qui lui envoia demander les trois places de Champagne, qu'il s'étoit engagé de donner, ſuppoſé qu'il manquât à ſa parole. Loin de donner ſatisfaction au Roi, Thibaud ſe prépara à lui faire la guerre. Louis toujours fort diligent dans ſes expéditions, aſſembla beaucoup de troupes au bois de Vincennes, & marcha vers la Champagne. Thibaud qui ne s'attendoit pas de le voir ſi promptement en ſon pays, & qui vit bien qu'il ſeroit ruiné avant que ceux qu'il avoit ſollicité contre le Roi le puſſent joindre, fit demander grace à Louis, & vint lui-même, s'offrant de lui livrer Brai-sur-Seine & Montereau-faut-Yonne.

1235.
& Thi-
baud
Comte de
Champagne.

terium Archiepiſcopum Senonenſem, & Joannem de Nigella, qui ſibi illam adducerent. Ilam vero apud Senonas duxit, eodem Archiepiſcopo ceremoniam perſolvente Regiſtanque coronante; diſpenſatione prius habita pro quodam cognationis gradu.

Induciarum cum Rege Angliæ & Britannia Duce abſoluto ſpatio, cum didiciſſet Britannia Ducem hoſtilia perpetraviſſe, in Britanniam movit cum grandi exercitu, quem tres in partes diviſit, & caſtra quædam cepit. Metuens Dux ne proſuſ e Britannia pelleretur, ad Regem Angliæ conſugit atque Henrici III. imploravit opem; ſed cum nihil impetraſſet, in Britanniam regressus ab Rege Francorum veniam petiit: quas Ludovicus voluit conditiones admitti; tria ipſi oppida tradidit in pignus & ſecuritatem; & in Orientem ſe tranſiturum promiſit, cum primum filius ſuus adoleviſſet.

Magnæ tunc querelæ jaçtabantur contra Epifcopos, qui per interdicia & excommunicationes, cauſas omnes, etiamque civiles, ad ſe pertinebant, atque ſic omnia que a ſecularibus curiis proferebantur, abrogabant. Rex autem pro virili Epifcopos cohibuit ne tantam in negotiis afferrent perturbationem. Cum

porro malum in dies ingraveſceret, Barones ſuos convocavit, ex eorumque conſilio ſtatuit, ut ſi judices Eccleſiaſtici ſeculares judices excommunicarent, eo quod circa civiles cauſas ſententiam pronunciaſſent; illorum occupanda eſſent bona temporalia. Statutum etiam fuit ut Clerici pro rebus temporalibus ante ſeculares judices comparere tenerentur. Diſplicuit res Gregorio IX. Pape; at non videtur ea in re aliquid mutatum fuiſſe.

Theobaldus qui pollicitus Regi fuerat ſe ſine conſenſu ipſius non nuptui collocaturum eſſe ſiliam ſuam cum Joanne filio Ducis Britannia, cum ipſo inconſulto id feciſſet, Ludovicus ab eo expetiit oppida tria, que ex pacto daturus erat, ſi promiſſis non ſtaret. Theobaldus vero bellum contra Regem paravit, ne dum traderet oppida. Ludovicus in expeditionibus promptus, ſtatim collegit exercitum ad novus Provinciæ, & in Campaniam movit. Theobaldus qui tam celeriter irrupturum eſſe Regem non putabat, qui que ſe opprimendum fore videbat antequam il quos ad opem evocarat accederent, ad clementiam Regis conſugit, obtulitque ipſi Brayum ad Sequanam, & Monſteriolum ad Icaunam. Cum vero Rex Comitibus mobilita-

Nangiu.

Matth.
Paris.

Duch. t. 5.
p. 691.

Grævus
Raimaldus.

L'humeur remuante de ce Prince fit que le Roi consentit avec peine à lui accorder la paix à cette condition.

1236.
Le Prince
des Assassins
veut
faire tuer
S. Louis.

La renommée du zèle de Louis pour la Religion Chrétienne volant par tout, & jusqu'en Orient, le Vieux de la Montagne, autrement dit le Prince des Assassins, craignant qu'il ne vint un jour porter la guerre dans son pays, envoya deux de ces Assassins pour s'en défaire. C'étoient des jeunes gens qu'il faisoit élever dès leur enfance : on leur inspiroit une extrême veneration pour leur Prince ; un dévouement à ses volontez si grand, que ni la mort, ni les plus cruels supplices ne les pouvoient détourner de se sacrifier pour executer ses ordres : on leur promettoit après leur mort toute sorte de félicité. Pour pouvoit les envoyer par tout le monde connu, on leur faisoit apprendre différentes langues, & on les exerçoit à manier les armes, & sur tout le poignard pour assassiner ou en secret, ou sans bruit, les Rois & les Princes, dont ce Vieux de la Montagne vouloit se défaire : c'est de là qu'est venu ce mot d'*Assassin*. Les deux meurtriers partirent donc pour la France, & s'embarquerent pour venir aborder à Marseille. Il arriva que ce Prince des Assassins aiant découvert son dessein, on lui parla si avantageusement du Roi de France, qu'il se repentit de l'ordre donné. Il dépêcha promptement deux autres de ses gens, leur recommandant de faire grande diligence pour aller donner avis au Roi de se donner de garde de ces deux hommes inconnus qui devoient l'aborder pour le tuer. Par une protection toute particuliere du Ciel ces deux derniers arriverent devant les autres, & donnerent cet avis au Roi. Il ajouta à ses gardes des hommes armez de masses de cuivre, qui devoient observer ceux qui l'abordoient. Après cet avis donné ces deux envoiez allerent chercher les deux Assassins, les trouverent enfin, & les amenèrent au Roi qui leur fit un bon accueil, & les renvoia chargez de presens tant pour eux que pour le Prince par l'ordre duquel ils étoient venus.

1237.
1238.

Louis maria vers ce tems-ci son frere Robert avec Mathilde fille du Duc de Brabant ; & peu de tems après ce mariage il le fit Chevalier à Compiègne. C'étoit un usage en ces tems-là dont nous trouvons bien des exemples : il lui donna là même à perpetuité pour lui & pour ses descendans le Comté d'Artois. Cela se fit en si grande ceremonie, qu'on n'en a guère vu de pareille en France. Il y avoit deux mille Chevaliers assemblez de toutes les parties du Roiaume, & un nombre infini de gens de pied. L'Empereur Frederic fit dire au Roi qu'il

tem animi probe nosset, vix illa conditione precantem admisit.

Nang'ni.

Ludovici ob studium Christianæ Religionis fama ad usque Orientem volante, Verulus de Montanis, Princeps *Assassinorum* altero nomine dictus, metuens ne tandem in regionem suam bellum illaturus accederet, *Assassinos* duos misit qui illum nec opinantem interficerent. Erant autem illi *Assassini*, sicarii, quos a teneris senex ille instituebat. Institutionis vero caput erat, ut Senem seu Principem summa veneratione colerent, iustisque ejus sine ulla vel periculi vel supplicii formidine parent. Post mortem autem omnimoda ipsis felicitas promittebatur. Ut possent per omnes mitti regiones, cujusque generis linguam docebantur, in armisque exercebantur : maxime vero pugionis usum ediscebant, ut facile possent clam & sine tumultu Reges & Principes confodere, quoscumque Senex ille de medio tollere optaret: inde vero *Assassinorum* nomen ortum est. Sicarii autem duo illi conscensa navi versus Massiliam iter habuere. Cum porro Princeps *Assassinorum* rem quibusdam aperuisset, illi Regem Francorum tot laudibus celebrarunt, ut Principem peni-

teret dare jussionis. Misit porro duos alios, qui quam diligentissime possent Regem Francorum adirent, monerentque ut sibi caveret a duobus ignotis viris, qui ipsum interficiendi animo venturi erant. Divina autem providentia factum ut hi postremo missi ante alios Regem adirent, Regique hæc monstra darent, qui statim custodibus suis addidit viros masses cupreas assidue deportantes, qui homines quosque Regem adeuntes observarent. Sub hæc autem duo illi postremo missi, in alios ad Regem confodiendum missos inciderunt, & Ludovico adduxerunt, qui benigne illos excepit, & muneribus onustos misit, quorum partem Principi suo darent.

Hoc circiter tempus Rex Ludovicus Robertum fratrem cum Mathilde Brabantiæ Ducis filia nubio junxit ; pauloque postea ipsum Compendii Equitem creavit, quod in usu erat illo ævo, ut exemplis comprobatur. Dedit etiam illi & successibus in perpetuum Arteliæ Comitatum. Id ita solemnè ritu factum est, ut vix quidpiam simile in Francia visum fuerit. Equites bis mille ex omnibus Regni partibus coacti in unum erant, pediteque innumeris, Fredericus vero

souhaitoit

Nang'ni

fouhaitoit une entrevûë à Vaucouleur, où il devoit se rendre en personne. Comme Louis ne se fioit apparemment guère à ce Prince fort décrié par ses perfidies, il voulut bien s'y rendre au jour marqué, mais avec toute cette compagnie qui faisoit une grande armée. L'Empereur effraï d'un si grand nombre de gens, ne voulut plus se rendre en un lieu, où il ne seroit pas le maître, il fit dire à Louis, que ses affaires ne lui permettoient pas de venir au lieu marqué. Bien des gens crurent qu'il avoit quelque mauvais dessein, & qu'il vouloit se saisir du Roi de France. Quoiqu'il en soit, il ne fut plus parlé d'entrevûë.

Un spectacle fort singulier & tout nouveau surprit en ce tems-ci toute la Chrétienté. Les Tartares aiant fait une irruption dans l'Asie, la Syrie & la Palestine, desoloient tous les pays par où ils passoient. La seule terreur de leur nom faisoit fuir les Sarrasins, rien ne leur résistoit. Non contents d'avoir ravagé l'Asie, ils passèrent en Europe, & firent des courses jusqu'aux frontieres de l'Autriche & de la Bohême. Les Sarrasins malmenez par ces Barbares envoierent demander secours, qui le croiroit, aux Chrétiens de l'Europe: Le Vieux de la Montagne joignit les Envoiez aux leurs. Ils s'adresserent premierement au Roi de France dont le nom étoit plus connu dans ce pays-là. Il ne faut pas demander si Louis fit une réponse favorable à ces grands ennemis des Chrétiens, dont il fouhaitoit la destruction entiere. Ils passerent ensuite en Angleterre, où ils eurent un même succès.

En ce même tems Baudouin Empereur de Constantinople, cherchoit du secours pour se soutenir dans son Empire, qui tomboit en ruine. Il fit présent à S. Louis de la couronne d'épines, & il reçut de ce pieux Prince tous les secours qu'il pouvoit esperer en argent, en trouces, & en toute autre maniere. On ne pouvoit faire de present plus agréable à ce saint Roi, qui fit porter cette Relique en procession & comme en triomphe depuis le bois de Vincennes jusqu'à l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Il reçut aussi une partie de la vraie Croix & le fer de la lance qui perça le côté de notre Seigneur.

Une grande croisade se fit vers le même tems pour la Palestine. Elle avoit été indiquée quatre ans auparavant, mais elle fut retardée par mille incidens que causerent divers interêts des Princes; ce qui sembloit déjà pronostiquer un mauvais succès. Le chef étoit Thibaud Roi de Navarre; après lui venoient le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne, le Comte de Bar, Amauri de Mont-

Irruption
des Tartares.

1252.

Croisade.

Imperator Ludovicum rogavit se conveniret ad Vallem-coloris, cum ipso colloquium habiturum. Cum porro, ut credere est, Frederico Ludovicus non multo fideret, utpote perfidia sua famosum, cum grandi illo exercitu eo profectus est. Imperator vero tot copiis instructum videns, noluit eo se conferre, ubi se viribus potentior aditurus erat. Ludovico autem nunciari curavit, se alio evocatum a negotiis fuisse. Multi credidere ipsum malo animo talem conventum postulavisse, & Regem apprehendere voluisse: ut ut res est, nullum habitum fuit colloquium.

Spectaculum singulare profusque novum, Christianis omnibus datum est. Tartari in Asiam, Syriam & Palestinam irumpentes, omnia depopulabantur: terrore nominis sui Saracenos in fugam vertebant, nemine obfistere audente. Post devastatam Asiam in Europam trajecere, & ad usque confinia Austriae & Bohemiae incursionem fecere. Saraceni vero infestantibus Barbaris, auxilium postularunt, quis unquam crederet? a Christianis Europaeis, quibus etiam adjuncti sunt nuntii Vetuli de Montanis. Primo Regem Francorum adiere, cujus nomen illis in regionibus notius erat; nec quaer-

endum an Ludovicus opem pollicitus sit Christiani nominis hostibus, quos exterminari optabat. In Angliam quoque illi trajecerunt, unde non majora mutati sunt auxilia.

Eodem tempore Balduinus Imperator Constantinopolitanus undique auxilium quarebat, ut labens Imperium erigeret, misitque Ludovico Regi coronam Domini spinem; ab illoque pecuniam quantam sperare poterat accepit, copias quoque & alia quae suppetebant adjumenta. Nullum munus sancto Regi gratius esse poterat, qui coronam illam quasi in triumphum cum processione gestari iussit a nemore Vincennarum ad usque Ecclesiam B. Mariae Parisiensis: partem etiam verae Crucis accepit, & ferrum lanceae quo latus Domini perforatum fuit.

Cruce-signatorum exercitus magnus illo tempore profectus est in Palestinam. Indicta expeditio fuerat ante quatuor annos, sed varia Principum negotia, nec citius susciperetur obfistere; id quod non faultum exitum portendere videbatur. Dux praecipuus erat Theobaldus Rex Navarriae; post illum vero Dux Burgundiae, Dux Britanniae, Comes Bari, Amalricus de

Nangiu.

Nangiu.
Bari.
Paris.

fort , & plusieurs autres avec un grand nombre de Noblesse. Une partie de la troupe s'embarqua à Marseille , & l'autre à Brindes dans la Pouille. Ils arriverent heureusement à Acre. D'abord après le débarquement la méfintelligence parut. Le Duc de Bretagne , sans prendre avis des autres , alla faire une course , & revint chargé de dépouilles. Cela donna envie à ceux qui restoient d'en faire de même. Amauri de Montfort , le Comte de Bar , Richard de Chaumont & les autres voulurent aller aussi tenter fortune. Ils marcherent toute la nuit , & se rendirent du côté de Gaza si fatiguez qu'ils n'en pouvoient plus. En cet état ils furent attaquez par les Infidèles ; & quoiqu'ils se défendissent autant que leur lassitude le pouvoit permettre , ils furent presque tous tuez ou faits prisonniers. Après cette malheureuse expedition , le Roi de Navarre & le Duc de Bretagne s'en retournerent en porter les nouvelles. Richard frere du Roi d'Angleterre , qui vint après à la Terre-sainte , raccommoda un peu les choses : il fit une trêve , moionnant laquelle les prisonniers furent délivrez , & procura aux Chrétiens un sauf-conduit pour aller visiter les lieux saints.

1240.
Le Comte
de Tou-
louse re-
primé.

Vers ce même tems il y eut des troubles dans le Languedoc & dans la Provence. Raimond Comte de Toulouse soutenu par l'Empereur Frederic , tâchoit de se rendre maître de plusieurs places de la Provence. Le Comte pere de la Reine hors d'état de résister à cet ennemi , implora l'assistance du Roi son beau-fils. Le Roi de concert avec l'Empereur , arrêta le Comte de Toulouse , qui se retira. Louis avoit déjà levé des troupes pour reprimer ce Comte ; mais les hostilités étant cessées de ce côté , il les envoya contre Trincavel Vicomte de Besiers , qui aiant pris les armes , tâchoit de s'emparer de Carcassonne , & tenoit d'autres places du Languedoc. Il donna le commandement de ce corps de troupes à Jean de Beaumont , qui prit Montreal & d'autres châteaux , & reduisit ainsi ce rebelle.

1241.
Dissen-
sion entre
Gregoire
IX. &
l'Empe-
reur Fre-
deric.

Cependant la dissension entre Gregoire IX. & l'Empereur Frederic croissoit tous les jours : le Pape qui l'avoit excommunié indiqua un Concile à Rome dans le dessein d'agir contre Frederic , & de lui ôter l'Empire. Celui-ci maître de presque toute l'Italie , gardoit tous les passages par où les Prelats se devoient rendre à Rome , & avoit une flote sur mer pour les empêcher d'y aborder. Ceux de France se mirent en chemin pour se rendre à Rome. Plusieurs d'entr'eux qui virent qu'ils s'exposeroient de tomber entre les mains de Frederic , s'en retourne-

Monte-forti & multi alii , cum nobilibus innumeris. Pars exercitus Massiliæ , pars Brundusii in Apulia naves conscendunt , Aconem vero feliciter appulere. Postquam exensum fecerant , quam parum concordies essent statim deprehensum est. Dux Britannie inconsultis aliis incurtionem fecit , ac manibus onustus reversus est. Allecti ceteri , prædas & ipsi agere voluerunt. Amalricus de Monte-forti , Comes Barenfis & Ricardus de Calvo-monte profecti , totaque nocte iter emensi , prope Gazam venerunt , ita defessi , vix ut consistere possent. Nec mora Saracenis invadentibus , quantum præ lassitudine poterant oblitere , sed omnes fere vel caesi vel capti sunt. Post tam infelicem pugnam Rex Navarre & Dux Britannie reverti in patriam sunt. Ricardus vero Regis Angliæ frater , qui postea in Terram-sanctam venit , labefactam rem quodammodo reparavit , inducias impetravit , & captivos liberari sagaciter procuravit , effectique ut cum *seuro-conductu* Christiani loca sancta & sepulcrum Domini invisere possent.

Matth.
Paris.

Hoc tempore tumultus magnus fuit in Septimania & in Provincia. Raimundus Comes Tolosanum favente Frederico Imperatore multa in Gallo-provincia oppida

occupare tentabat. Comes vero Regine pater , cum non valeret Raimundo oblitere , Regis generi sui opem imploravit. Rex vero Ludovicus una cum Frederico Imperatore , Raimundum ad id compulerunt , ut nihil ultra tentaret , ac receptum caneret. Jam copias collegat Ludovicus ut Comitem reprimeret ; verum postquam hostilia utrinque cessaverant , iussit eas contra Trincavellum Viccomitem Biterrensem procedere , qui armatus Carcassonam aliaque oppida in Septimania occupare tentabat. Hisce porro copiis præfecit Joannem de Bello-monte , qui Montem-Regalem aliaque oppida cepit , & sic Trincavellum repressit.

Interea vero dissensio Gregorium inter Papam IX. & Imperatorem Fredericum crescebat in dies. Summus Pontifex qui illum ab Ecclesiæ communione privaverat , Concilium indixit Romæ , ut contra Fredericum ageret , illumque ab Imperio extruderet. Fredericus vero , qui totam pene tenebat Italiam , omnes aditus observabat , ne quis posset Episcopus Romam se conferre , & classem habebat , qua impeditet ne conavibus appelleretur. Gallie Episcopi iter Romanum susceperunt. Ex iis vero pletique videntes periculum esse ne in Frederici manus incidere , regressi sunt.

Matth.
Paris.
Regius Or.
Raimundus

rent chez eux. Les autres qui se rendirent à Genes s'embarquerent sur une flote que le Pape avoit fait armer. Elle fut attaquée par celle de l'Empereur, & malgré toute la résistance elle fut défaite. Les Prelats de France & les autres furent pris & mis en prison. Le Roi Louis demanda à l'Empereur qu'il mît en liberté ceux de son Roiaume. L'Empereur fit d'abord beaucoup de difficulté; mais de peur de s'attirer un si puissant ennemi, qui les redemandoit avec instance, il les lâcha enfin, & ils s'en retournerent chez eux.

Le Pape de plus en plus indigné contre Frederic, lui cherchoit un successeur, résolu de le destituer absolument. Il fit offrir l'Empire successivement à plusieurs Princes, qui ne se sentant point assez puissans pour soutenir la guerre contre un tel ennemi, le remercièrent. Il s'adressa enfin au Roi de France, & lui marqua que de l'avis des Cardinaux, il étoit en dessein de destituer Frederic, & de mettre en sa place Robert Comte d'Artois son frere. Cette proposition fut rejetée en France comme ailleurs. Il seroit trop long de décrire les raisons qu'on apporta pour ne pas accepter l'offre de sa Sainteté. Environ ce tems le Pape Gregoire IX. vint à mourir; ce qui changea pour un tems la face des affaires. Celestin IV. qui lui succeda, mourut le dix-septième jour après son élection. Le S. Siege vaqua pendant un an huit mois, & l'on élut Innocent IV.

Cette même année Louis tint une assemblée generale des Seigneurs de son Roiaume à Saumur, où il fit Chevalier à la maniere de ces tems-là son frere Alphonse, & lui donna les Comtez d'Auvergne & de Poitiers. Il fit là une grande fête des plus splendides qu'on eût encore vüe, où se trouverent presque tous les Chevaliers du Roiaume. La magnificence en a été décrite assez amplement par le Sire de Joinville qui s'y trouva, & qui l'appelle *la Nompaille*. Après la fête le Roi se tendit à Poitiers pour faire rendre à Alphonse son frere par ses vassaux les hommages qu'ils lui devoient. Nangis dit qu'Hugues Comte de la Marche, qui s'étoit trouvé à la fête, refusa de le rendre. D'autres disent qu'il le rendit, & qu'animé par sa femme veuve du Roi Jean Sans-terre, il se retira d'abord, arma contre le Roi, & vint à Lusignan. Il y eut une entrevüe entre le Roi & le Comte dont on ne fait point le resultat. Louis s'exposa beaucoup en allant voir avec peu de monde son sujet armé contre lui. Cependant soit qu'il n'osât rien entreprendre contre son maître, soit par quelque autre raison, il ne se servit pas de cet avantage.

Alii autem qui Genuam petiere, in Genuensem classem conscendere quam Pontifex paraverat; sed illa ab Imperatoris classe oppugnata prostrataque fuit; Episcopi Galli & alii capti in carceremque conjecti sunt. Regni sui Episcopos Ludovicus ab Imperatore expevit. Denegebat ille initio; sed instanti Rege, ne sibi ille tantum pararet hostem, dimisit illos, qui in patriam sunt regressi.

Summus vero Pontifex majori contra Fredericum indignatione commotus, successorem ipsi querebat, postquam ipsum destituere decreverat. Multis itaque Principibus Imperium obtulit; alio quippe negante, alteri tantum munus offerebat; sed nemo cum tali de-certare hoste ausus est. Tandem vero Francorum Regi nunciari curavit, se de consilio Cardinalium Fredericum abrogaturum esse, & in ejus loco substituturum Robertum Artois Comitem Regis fratrem. Oblatum munus non admisit Regia Francorum aula. Quibus vero de causis rejectum fuerit, longius esset recensere. Idem circiter tempus obiit Gregorius IX. id quod rerum conditionem ad tempus saltem mutavit. Celestinus vero quartus, qui ipsi successit, decima-sep-

Tome II.

tima post electionem die mortuus est. Sedes vacavit per annum & octo menses, electusque est Innocentius IV.

Eodem anno Ludovicus conventum generalem habuit Salmurii, ubi equitem seu novum militem fecit Alphonsum fratrem suum, cui Comitatus Arvernorum & Picavorum dedit. Celebritas ibi fuit quanta nunquam visa fuerat, cui omnes fere Regni milites adfuerunt. Hujus magnificentia pluribus descripta fuit a D. de Joanvilla, qui adfuit, vocatque illam *incomparabilem*. Post hujusmodi festum Rex ad Picavos se contulit, ut Alphonso *hominia* ab *hominibus* suis reddi curaret. Ait Nangius Hugonem Marchie Comitem, qui celebritati interfuerat, *hominium* Alphonso negavisse. Alii vero reddidisse aiunt, sed ab uxore sua, que conjux olim fuerat Regis Joannis *Sine-terra* dicti, concitatum, statim recessisse, & armatum contra Regem Lusignanum venisse. Cum Rege autem colloquutus est, neque scitur colloquii exitus. Ludovicus vero multum periculi subiit, quando subditum suum armatum cum paucis comitibus adivit. Attamen Hugo, sive quod nihil contra Regem suum ausus fuerit, sive alia de causa, nihil tentavit.

Nangius.

Joinville

20.

Guerre
contre le
Comte de
la Marche
& le Roi
d'Angle-
terre.

1242.

Depuis ce tems à la sollicitation de sa femme il songea à faire une puissante ligue contre le Roi. Le Roi d'Angleterre fils de sa femme y entra ; un grand nombre d'autres se mirent de la partie , comme le Duc de Bretagne, le Comte de Toulouse , & tous ceux que ce Comte put engager. Le Roi voiant l'orage qui se préparoit à fondre sur lui , assembla son Parlement , où la guerre contre le Comte de la Marche fut résoluë. Il assembla ensuite une très-puissante armée , se rendit sur les terres du Comte , assiegea d'abord Montteuil en Gâtine , qui fit peu de résistance : ensuite la tour ou la forteresse de Beruge qui l'arrêta plus long-tems , mais elle fut enfin emportée & rasée. Il attaqua Fontenai. Cette place , qui étoit forte & à double enceinte, se défendit mieux. Le Roi fut obligé d'employer des machines pour la battre , des tours de bois & des mangonneaux. Les assiegez résistoient toujours en braves : Alphonse frere du Roi y fut grièvement blessé au pied. Cela anima le Roi ; les attaques furent redoublées & la place emportée. La Comtesse de la Marche enragée de voir que cette guerre entreprise à sa sollicitation tournoit si mal , voulut faire empoisonner le Roi : elle envoya des gens pour cela ; mais aiant été découverts , ils furent envoyez au supplice , & le Roi fut mieux gardé depuis.

Tandis que Louis étoit occupé à prendre ces places , le Roi d'Angleterre qui avoit abordé à Roian avec une armée considerable d'Anglois , fut joint par un grand nombre de Gascons , & se rendit à Saintes. Louis vouloit aller à sa rencontre & lui donner bataille. Il falloit passer la Charente , & il voulut d'abord faire des ponts du côté d'un marais ; mais s'apercevant qu'il seroit trop difficile de passer là en présence de l'ennemi, il tourna vers Taillebourg , où il se rendit. Les François pleins d'ardeur & de courage passerent en grand nombre sur des batteaux pour gagner l'autre bord , & en même tems d'autres attaquèrent un petit pont que les Anglois gardoient. Ils y trouverent grande résistance ; mais ils forcetent enfin la garde , & gagnerent le pont. Les Anglois revinrent plus furieusement sur eux , les obligerent de repasser , & se rendirent de nouveau les maîtres du même pont. Le Roi voiant l'affaire trop avancée , se mit à la tête avec un petit nombre des plus braves , & donna à tête baissée sur ceux qui gardoient ce pont , les obligea à le repasser , s'en rendit le maître , & continua à pousser les Anglois , qui combattirent vaillamment , & vinrent sur lui en si grand nombre , qu'il eut d'abord assez de peine à les soutenir ; ses gens ne pou-

Nangiar.

Hinc stimulantē conjugē magna contra Regem molitur. Rex Angliæ Henricus Hugonis privignus , ex numero fœderatorum fuit , ut & alii bene multi ; nempe Dux Britannię , Comes Tolosæ , & quotquot potuit Comes sibi adfœdere. Videns Rex tantum imminere bellum , conventum pro more habuit , ubi arma contra Marchiæ Comitē capeſſenda eſſe indictum fuit. Exercitum veto maximum Ludovicus coegit , & contra illum movit. Moſteriolum in Gaſtina obſedit , facileque cepit : indeque ad Burgiæ munitionem profectus , in oppugnatione ejus diutius detentus eſt ; ſed illam tandem expugnavit , & ſolo æquavit. Inde Fontenacum eſt adortus ; quod oppidum munitiſſimum , & duplici muro inſtructum , diutius obſtitit. Machinas Rex & Mangonellos erexit quibus impetrentur muri. Obſeſſi fortiter pugnarunt. Aldeſonſus Regis frater in pede ſauciatus graviter eſt. Hinc reſumtis animis Rex validius inſtitit , & oppidum expugnavit. Comitiſſa Marchiæ videns bellum ſe ſomite ſuſceptum infelicitè cedere in favorem adæ , veneno Regem de medio tollere molita eſt ; ſed ii qui illa de cauſa miſſi erant deprehenſi ſupplicio

Maitb.
Paris.

funt addiſſi. Circa Regem autem deinceps major cautela adhibita fuit.

Dum Ludovicus expugnandis oppidis operam navabat , Rex Angliæ qui cum numeroſo Anglorum exercitu Roianum appulerat , Vaſconum adjunctis copiis , ad Santonas movit. Ludovicus autem illum adoriri cupiens , ut manus confereret , Carantonum ſive Charantam fluvium tranſmare paravit , ſtatimque verſus paludem quampiam pontes ſtrui juſſit ad tranſitum. Cernens poſtea difficile eſſe hoſte præſente tranſire , ad Talleburgum ſe convertit , illoque ſe contulit. Franci tamen ardenti animo , ſtructis pontibus verſus paludem trajecere flumen , dum alii pontem parvum , quem Angli cuſtodiebant ſunt adorti. Fortiter Angli obſtiterunt , ſed irruentibus Francis ceſſerunt ; nec deterriti Angli , pontem recuperaturi , ardentius aggreſſi Francos repulerunt , pontemque denovo cepere. Tunc Rex cum ſelectis & fortiffimis Francorum in pontis cuſtodie irrupit , & ſtrenue cum ſuis dimicans pontem iterum cepit , atque Anglos ſemper pugnantes inſequutus eſt : ſed quia nonnulli pauci ſimul pontem trajicere poterant , cum modica

vant passer qu'en défilant sur ce petit pont pour grossir sa troupe : mais ceux qui avoient passé la riviere d'un autre côté, l'étant venus joindre, & le nombre des François augmentant toujours, ces Anglois furent mis en fuite ; & tombant sur le reste de l'armée qui les loutenoit, ils la mirent en désordre. Tout étoit disposé à une déroute générale, où le Roi Henri auroit couru grand risque d'être tué ou pris : alors Richard son frere qui s'étoit acquis l'estime des François dans la Terre-sainte, s'avança seul, & demanda à parler à Robert Comte d'Artois, qui le mena au Roi Louis son frere. Richard lui demanda trêve pour le reste du jour & pour le lendemain. Le Roi trop bon l'accorde. Une trêve accordée à l'ennemi qui prend la fuite, est un fait si singulier, que je ne fai si l'histoire en pourroit fournir un semblable.

Viçtoire
de Saint
Louis.

A la faveur de cette trêve le Roi Henri qui avoit déjà pris le chemin de Saintes, fut suivi de toute l'armée Angloise, & fit de sanglans reproches à son beau-pere le Comte de la Marche, qui l'avoit engagé dans cette malheureuse affaire. La trêve expirée, l'armée Françoisse marcha vers Saintes. Les fourrageurs, qui alloient devant, s'avancerent jusqu'aux portes de la ville. Le Comte de la Marche piqué des reproches du Roi Henri, donna avec un corps d'Anglois & de Gascons sur ces fourrageurs, qui se défendirent en braves; mais comme il venoit continuellement des troupes Angloises, les fourrageurs auroient été accablés, si l'avant-garde de l'armée de France n'avoit doublé le pas pour les dégager. La troupe grossissant ainsi des deux côtez, il se donna là une sanglante baraille, qui fut long-tems disputée; mais les Anglois cederent enfin. Le Roi Henri fut des premiers à prendre la fuite, après quoi la déroute fut générale. Il fut fait un grand carnage, & un grand nombre de prisonniers. Quelques François poursuivirent si chaudement les Anglois, qu'ils entrerent avec eux pêle-mêle dans Saintes. Le Roi fit alors arrêter ses gens, qui couroient en trop grand désordre après l'ennemi.

Anglois
défaits.

Henri sur l'avis qu'il eut que le Roi de France devoit venir l'assiéger dans Saintes, monta à cheval, & prit la fuite pour se rendre à Blaie. Tout ce qui restoit de son armée le suivit en désordre, craignant toujours que les François ne se missent à leurs trouffes. Le lendemain du départ du Roi d'Angleterre, Louis vint à Saintes, & y fut reçu des Magistrats avec beaucoup de joie. Le Comte

manu suorum Rex vix Anglorum multitudinem sustinere poterat. Verum iis qui versus paludem transierant advenientibus, Francisque continuo flumen transmeantibus, demum Angli in fugam versi sunt. Prima vero acies fugiens, in secundamque incidens, illam totam misit. Itaque in Anglorum exercitu perturbata & confusa omnia sunt, ingensque clades sequuntur erat ubi periculum erat ne Rex Henricus vel occideretur vel careretur. Tum Ricardus Regis frater, qui in Palaestina Francorum amicitiam existimationemque sibi conciliarat, solus venit, ac Robertum Arthenz Comitem adit, qui illum ad Ludovicum Regem deduxit. Ricardus inducias postulat pro illo & pro infrequenti die. Ludovicus vero mira & nimia benignitate rem postulatam concedit. Induciarum hosti terga vertenti & fugienti data tam singulares sunt, ut nesciam an quid simile in omnium gentium historia usquam occurrat.

Idem.

Faventibus induciis Henricus qui versus Santonas cursum dirigebat, cum toto Anglorum exercitu illo contendit, vitricumque suum Marchie Comitem asperere objurgavit, qui ipsum ad tantas redigisset angustias. Induciis cessantibus, Francorum exercitus ver-

sus Santonas iter habuit. Pabulatores vero Franci ad usque portas urbis accesserunt. Comes autem Marchie obiurgatus ab Henrico, indignatusque, cum Anglorum & Vasconum manu pabulatores illos invasit, qui fortiter pugnarunt. At Anglorum turmis perpetuo advenientibus, obruti tandem pabulatores fuissent, nisi prima Francorum acies citato cursu supervenisset. Cum utrinque copie confluerent atrox praelium fuit, tandemque cedentibus Anglis, Rex Henricus primus terga vertit, Anglisque omnibus in fugam versis, magna strages fuit, innumerique capti sunt. Quidam vero Franci fugientium dorsis usque adeo insisterent, ut cum illis in Santonum urbem ingressi sint. Rex vero suos sistere gradum jussit, ne major confusio oriretur.

Ut audivit Henricus Regem Francorum Santonum urbem obsesurum esse, consensu equo statim Blaia versus fugam cepisset. Qui ex acie Anglorum supererant perturbatis ordinibus Regem sequuti sunt, semper metuentes ne Franci fugacem turbam invaderent. Postridie autem quam Rex Angliæ discesserat, Ludovicus in Santonum urbem venit, & ab urbis Magistrarum cum gaudio exceptus fuit. Comes vero Marchie post

de la Marche se voiant absolument ruiné après cette défaite, & n'ayant point d'autre ressource, pensa à faire sa paix avec le Roi. C'étoit l'auteur de tout le mal, & il n'avoit pas tenu à lui que la France ne fût ruinée. Il falloit un Prince aussi bon que Louis pour le recevoir en grace jusqu'au point que de lui rendre son Comté. Il le fit donc, lui en laissa la jouissance. Hugues en fut quitte pour rendre ce qu'il avoit injustement acquis.

Le Roi s'étant avancé jusqu'auprès de Blaie, la maladie se mit dans son armée. Il tomba lui-même malade, mais le mal ne dura guère. Il fit alors une trêve pour cinq ans avec le Roi d'Angleterre, qui s'étoit retiré à Bourdeaux, & qui s'embarqua peu de tems après pour s'en retourner après une si malheureuse expedition. Le Comte de Toulouse, qui avoit pris les armes contre le Roi, vint aussi demander la paix, qui lui fut accordée.

1243. Le saint Siège étoit vacant depuis plus d'un an & demi; Louis, tous les Princes, & l'Empereur même, qui passoit pour l'auteur du retardement, sollicitoient vivement les Cardinaux d'élire un Pape, si long-tems attendu. Ils élurent enfin tout d'une voix Sinibalde Fiesque Gennois, qui prit le nom d'Innocent IV. On crut d'abord qu'il termineroit les différends de Gregoire IX. avec l'Empereur, si foudroyé excommunié; mais on vit bien-tôt qu'il alloit marcher sur les traces de son prédécesseur. Cependant Louis travailloit efficacement à maintenir la paix dans son Roiaume. La naissance de son premier fils, qui arriva le jour de Saint Matthias, sur un grand sujet de joie pour tout le Roiaume. L'Abbé de S. Denis le tint sur les fonts, & l'Evêque de Paris fit la cérémonie. Il fut appelé Louis.

1244. Le Pape qui étoit déjà fort brouillé avec Frederic, ne se croiant point en sûreté à Rome, en sortit de nuit pour se rendre à Genes. Il fit prier le Roi par les Religieux de Cîteaux d'agrèer qu'il se refugiât en France. Louis y étoit tout porté; mais avant que d'y consentir, il voulut proposer cette affaire aux Barons du Roiaume, qui s'y opposerent unanimement, jugeant que la résidence d'un Pape dans le Roiaume leur seroit fort à charge. Le Pape se rendit à Lion, dont l'Archevêque étoit alors Seigneur temporel, dans le dessein d'y tenir un Concile général.

Maladie
de Saint
Louis.

Peu auparavant que sa Sainteté arrivât en cette ville, Louis tomba grièvement malade à Pontoise au mois de Decembre, d'une dysenterie. Le mal allant

tantam cladem res suas omnes labefactatas cernens, nec aliam faciendi damni rationem esse advertens, de pace cum Rege faciendi cogitavit. Ille princeps mali auctor erat, & in Francorum perniciem nihil non molitus erat. Principe opus fuit miti ac benigno qualis Ludovicus erat, ut illum in gratiam suam restitueret, cum Comitatu terrisque suis, id utique fecit Rex pius, exegitque solum ab illo, ut injuste rapta redderet.

Cum Ludovicus Blaïam usque pervenisset, lues exercitum ejus invasit, ipseque in morbum incidit, sed non diuturnum. Tunc porro quinque annorum inducias pepigit cum Henrico qui Burdegalam se receperat, ac post infelicissimam expeditionem in Angliam demum transfretavit. Comes quoque Tolosanus, qui in Regem arma assumerat, pacem petiit & impetravit.

Sancta Sedes vacabat plusquam ab anno & dimidio. Ludovicus vero Rex, Principes omnes, imo etiam Imperator qui morarum auctor habebatur, apud Cardinales sollicitè instabant, ut tandiu expectatum Papam eligerent. Electus tandem fuit Sinibaldus Fiesicus Genuensis, qui Innocentius IV. vocatus est. Putabatur autem ipsum diffidiorum finem statim esse facturum,

quæ Gregorium IX. inter & Fridericum fuerant: nam Fridericus anathemate frequenter percussus fuerat. At non multum postea compertum fuit ipsum vestigiis decessoris sui institurum esse. Interea Ludovicus paci semper pro more suo studebat. Ingens porro Francorum læticia fuit, cum natus est primogenitus ejus Ludovicus, quem S. Dionysii Abbas ex sacro fonte suscepit; Episcopus vero Parisiensis Baptismi ceremoniam egit.

Summus Pontifex cujus cum Friderico discordia in dies augebatur, non se tuto Romæ degere putans, noctu profectus Genuam est. Per Cistercienses Monachos Ludovicum Regem rogavit, sibi liceret in Franciam confugere. Prouis Regis ad eam rem animus erat; sed rem voluit Primoribus Regni probari, qui una voce aditum Pontifici negandum esse dixerunt, sibi oneri fore si Pontifex in Regno degeret. Quapropter Innocentius Lugdunum, ubi Archiepiscopus tunc temporalis dominus erat, se contulit, ut ibi generale Concilium celebraret.

Paulo antequam summus Pontifex Lugdunum perveniret, Ludovicus in gravem dysentericæ morbum Pontifex incidit mense Decembri; cumque auge-

Nangius.

Matth.
Paris.

Idem.

toujours en augmentant , il fut à l'extrémité. La nouvelle s'en répandit dans tout le Roiaume. Tous ses sujets grands & petits qui s'intéressoient vivement à sa conservation , firent d'ardentes prières pour le rétablissement de sa santé. Cependant le mal continuant dans sa force , il reçut les derniers Sacremens , & pourvut à quelques affaires les plus pressantes. Il tomba ensuite dans une espèce de léthargie : on le tint pour mort , la nouvelle vola par tout le Roiaume , & vint même jusqu'aux oreilles du Pape Innocent qui étoit alors à Lion. Il revint un peu & demanda à se croiser pour le voyage de la Terre-sainte. On eut beau lui représenter qu'il falloit attendre pour cela le recouvrement de sa santé , il se fit mettre la croix sur l'épaule. Il guérit enfin de sa maladie ; & se trouvant parfaitement rétabli , il fit des préparatifs pour son expédition d'outremer. L'année suivante le 30. d'Avril , il lui nâquit un second fils qui fut appelé Philippe , & qui regna après lui.

Il prend
la croix
pour la
guerre
sainte.
1245.

Cependant le Pape tint son Concile général à Lion , où il excommunia l'Empereur Frederic , délia tous ses sujets du serment de fidélité , frappa d'anathème tous ceux qui lui obéiroient à l'avenir , & ordonna aux Electeurs de procéder à l'élection d'un autre Empereur. Louis s'employa souvent à raccommoder le Pape avec l'Empereur. Etant allé voir sa Sainteté à Cluni au sujet de la croisade qu'il alloit entreprendre , il ne manqua pas de le porter à faire sa paix avec Frederic : il fit encore depuis plusieurs tentatives pour cela , mais toujours inutilement. Le même zèle qui le portoit à aller délivrer les lieux saints des mains des Infidèles , lui faisoit désirer la réunion de tous les Princes Chrétiens , persuadé que les troubles , qui regnoient alors en Europe , nuisoient beaucoup à ces entreprises Orientales. Sur ces entrefaites le Comte de Provence étant venu à mourir , Charles Comte d'Anjou épousa Beatrix sa fille , & devint par là Comte de Provence.

1246.

Un grand nombre de Princes & de Seigneurs prirent la croix avec le Roi. Robert , Alfonse & Charles ses freres , Guillaume Comte de Flandres , le Duc de Bretagne , le Comte de la Marche , Archambaut de Bourbon , Hugues de Châtillon , & plusieurs autres qu'il seroit trop long de rapporter. Des Evêques furent aussi de la partie : en ce tems-là les Prélats ne faisoient point de scrupule de manier les armes contre les Infidèles. La Reine Blanche mere du Roi fit ce qu'elle pût pour le détourner de cette entreprise , mais cela ne l'ébranla point. Les engagements qu'il avoit pris étoient trop grands , pour que rien pût lui faire chan-

1247.
Seigneurs
qui se
croisèrent
avec Saint
Louis.

tur aggritudo , in extremum mortis periculum venit. Rei fama per Regnum totum volante , subditi ejus omnes cujusvis conditionis , qui conservari sibi sanctum Regem peroptabant , pro ejus valetudine vota precesque fundebant. Perseverante morbo ad extrema deductus , Sacramenta ultima percepit , & urgentiora quedam negotia disposuit. In lethargiam demum incidens , pro mortuo habitus est ; relique fama percrebuit ad usque aures Innocentii Papæ. Tam profundo demum sopore emergens , crucem accipere voluit , ut in Terram-sanctam proficisceretur. Qui aderant expectandam valetudinem esse ad pium hujusmodi opus suscipiendum , frustra dicebant. Sibi ille crucem humero apponi iussit ; demumque a morbo omnino recreatus , ad ultra-marinam expeditionem sese apparavit. Anno autem sequenti die 30 Aprilis , natus est ipsi filius , qui Philippus appellatus , post patrem regnavit.

per Papam cum Imperatore reconciliare conatus , cum Cluniacum visendi Pontificis causa venisset , ut de transmarina suscipienda expeditione cum illo ageret , pacem cum Frederico conciliandam proposuit , sapèque postea , sed incassum , instituit. Studium suscipiendæ contra infideles expeditionis , desiderium pariebat pacis inter Principes Christianos faciendæ , non nescius tumultus & turbas illas Europeas , Christianis in Palestina bellantibus admodum nocere. Interea Comite Gallo-provinciæ defuncto , Carolus Comes Andegavenfis Ludovici fratrem Beatricem filiam ejus uxorem duxit , & sic Provinciæ Comes effectus est.

Multi Principes & nobilissimi viri Regis exemplo cruce signati sunt ; Robertus , Aldefonsus & Carolus fratres ejus , Guillelmus Flandrensis Comes , Dux Britannicæ , Comes Marchie , Archembaldus Comes Borbonii , Hugo de Castilione , multiq. alii , quos longum esset enumerare. Plurimi quoque Episcopi crucem acceperunt ; nam illo ævo Præsules Ecclesiæ sine scrupulo arma tractabant contra Infideles. Nihil non egit Blanche Regina , ut filium a tali suscipienda expeditione averteret ; sed frustra cessit conatus. Post tantum enim belli apparatus , post paratissimum omnibus

Navigant.

Idem.

Interim vero Innocentius Papa Concilium generale Lugduni celebrabat , ubi Fredericum anathemate percussit subditos ejus a sacramento fidei absolvit , diris devovit eos qui ipsi in posterum obsequerentur. Electores iussit Imperatorem alium creare. Ludovicus vero sem-

1248. ger de résolution. Il laissa à sa mere le gouvernement du Roiaume pendant son absence.

S. Louis
arrive en
Chypre.

Il alla donc s'embarquer à Aiguemortes pour se rendre de là en l'Isle de Chypre, où il avoit fait passer une quantité extraordinaire de provisions : ce qui vint fort à propos ; car ce prodigieux nombre de gens que la Croisade y amena, & qui y séjourna si long-tems, auroit affamé toute l'Isle & le voisinage. Le Roi & l'armée passèrent là tout l'hyver. Ce long séjour ne fut pas approuvé de plusieurs personnes sages : on donnoit par là le tems au Sultan d'Egypte, où l'on devoit faire descente, de faire tous les préparatifs nécessaires pour la défense : de plus les troupes qui vivoient dans l'abondance dans une Isle où l'air est mal sain, eurent des maladies, qui emporterent un bon nombre de gens. Il reçut en cette Isle une ambassade des Princes Tartares, qui témoignoit de grandes dispositions pour embrasser le Christianisme. L'Ambassadeur disoit même qu'un de ces Princes s'étoit fait baptiser, & ajoutoit bien d'autres choses, qui avoient tout l'air d'une fable. Louis à qui son zèle pour la Religion Chrétienne rendoit tout cela vrai-semblable, reçut bien l'ambassade, envoya des présens au grand Kan, & en la compagnie de ces Ambassadeurs deux Dominiquains, qui devoient faire la fonction d'Ambassadeurs, & porter la Foi dans ces pays-là.

1249.
Descente
en Egypte
& prise de
Damiette.

Le printems étant arrivé, Louis fit monter son armée sur une grande quantité de vaisseaux. Cette flote souffrit beaucoup des vents contraires. Elle arriva enfin auprès de Damiette. Toute la côte se vit couverte d'un nombre prodigieux de Sarrafins rangez en bataille, cavalerie & infanterie, tout disposez à empêcher la descente. Cela effraia l'armée. Le Roi aiant rassuré ses gens, fut le premier dans l'eau auprès de la côte où l'on pouvoit aller à gué, & marcha droit à l'ennemi ; ce qui anima tellement tous les autres, que chacun à l'envi se jettoit hors des bateaux plats, qui servoient à l'abordage. Les Sarrafins commandez par Facardin se défendirent long-tems ; mais ils furent enfin obligez de prendre la fuite ; il en fut fait un grand carnage : & ce qui paroît surprenant, les morts du côté des François monterent à peine à cinq ou six, y compris trois qui se noierent. Le Comte de la Marche mourut de ses blessures.

Cette défaité jetta une telle terreur dans Damiette, qu'on ne pensa plus qu'à l'abandonner. Les gens de guerre s'en allerent, la populace les suivit, chacun

belli sacri gerendi propositum, nihil poterat Ludovicum a pristino consilio removere. Matri vero, se absente, regimen Francici Regni commisit.

Joinville.
Nangis.

Ad Aquas ergo Mortuas se contulit Rex, ibique naves conscendit ut in Cyprum navigaret. Jam annam premiserat ingentem, quod utique commodissimum accidit : nam grandis ille Cruce-signatorum numerus qui in Cyprum appulit, & diuturnas ibi moras traxit, famem in insulam & vicinas terras attulisset. In Cypro Rex cum toto exercitu hiemem transegit ; que moræ a prudentioribus non probatae fuere : nam Sultano Egypti, in quam regionem appellendum erat, spatium temporis dabatur, ut sese ad defensionem appareret. Ad hæc vero militum copie, que in rerum omnium abundantia degebant, in illa insula, ubi aeris temperies non ita salubris est, in morbos inciderunt, quibus magnus Cruce-signatorum perit numerus. In hac quoque insula nuncios accepit Principum Tartarorum, qui ad Christianam amplectendam Religionem se pronos esse testificabantur. Dicebant nuncii, unum ex Principibus jam Baptismum suscepisse, multis adjectis, que fabulam sapiebant. Ludovicus vero, qui Religionis studio incensus,

hæc omnia verosimilia esse putabat, nuncios excepti perhumaniter, magno Kano munera misit, & cum nunciis Dominicanos duos, qui Oratorum simul & Prædicatorum munere functuri erant.

Appetente vere Ludovicus exercitum innumeras conscendere naves iussit. Classis vero agitata a ventis admodum fuit, tandemque ante Damietam pervenit. Totum litus ingentem Saracenorum equitum pedumque numerum efferebat, qui ad pugnam parati, Christianorum exitum expectabant. Id vero Francorum exercitui terrorem incussit. At Rex cum suis animus indidisset, in aquam primus prope litus insiluit, ubi vadum reperiebatur, hostemque sine metu petiit. Regis exemplo ceteri omnes certatim ex naviculis exsiliabant. Saraceni duce Facardino diu pugnare, tandemque in fugam versi sunt, magnaque eorum strages facta est : quodque vix credatur, ex Francis quinque sexve tantum perierunt, ex quibus tres in aquis sunt demersi. Marchia Comes ex acceptis vulneribus interit.

Tantum clades isthac terrorem Damietæ urbi intulit, ut de fuga omnes statim cogitarent ; armati viri discesserunt, plebs illos sequuta est, suis onusta sar-

emportant

emportant avec lui ce qu'il pouvoit. L'armée Chrétienne qui avoit passé la nuit sous des tentes fut agréablement surpris le lendemain de trouver vuide cette place, qu'elle comptoit ne pouvoir prendre qu'avec bien du tems & du sang répandu. Le butin qui s'y trouva fut partagé, & le Roi y aiant mis bonne garnison, fit camper l'armée hors de la ville, résolu d'attendre là jusqu'à ce que l'été trop rude en ce pays-là, & le débordement du Nil seroient passés. Ce long séjour fut fatal à l'armée; les Seigneurs s'épuisèrent en festins & en magnificence: les soldats passoient leur tems à manger, à boire & à ivrogner. Ces désordres en entraînoient encore de plus grands. Quelque diligence que le saint Roi pût faire pour y remédier, il ne put arrêter la dissolution qui regnoit dans toute l'armée.

Quand le tems marqué pour entrer en campagne fut arrivé, on délibéra laquelle des deux grandes villes qui restoient à prendre on iroit assiéger, ou le Caire ou Alexandrie. Le vieux Duc de Bretagne, qui avoit plus d'expérience, étoit pour la dernière entreprise, & c'étoit le meilleur parti. Le Comte d'Artois frère du Roi opina pour le siège du Caire: tous les jeunes gens furent de cet avis, qui fut suivi. La Reine & les Comtesses d'Artois & de Poitiers furent laissées à Damiette; & l'armée se mit en marche le vingtième Novembre vers la Mafoure, ville presque à mi-chemin entre Damiette & le Caire. Le Comte de Salisberi vint joindre l'armée avec deux cens Chevaliers Anglois; mais les humeurs si différentes des deux nations ne pouvant comparir ensemble, il s'en alla, & se retira à S. Jean d'Acree. L'Historien Anglois dit qu'il avoit reçu des mauvais traitemens du Comte d'Artois. Peut-être que la faute fut des deux côtés. Le Comte de Salisberi revint pourtant à l'armée, à la prière du Roi, de l'honnêteté duquel il s'étoit toujours fort loué.

Le Soudan au bruit de la marche de l'armée Françoisé, craignant que le bonheur qu'ils avoient eu d'abord ne les accompagnât, envoya offrir au Roi de lui remettre Jerusalem & tout le Roiaume tel qu'il avoit été sous les Rois précédens, en y ajoutant même quelque chose, à condition qu'on lui rendroit Damiette & tous les prisonniers Sarrafins. La proposition, quoique avantageuse, fut rejetée par le Légat Apostolique, qui étoit à l'armée, & le Roi lui-même ne voulut pas l'accepter: peut-être n'osa-t-il point faire de traité avec ce Prince qui étoit alors à l'extrémité, & qui mourut peu de jours après: ç'auroit été à

Offres du Sultan à S. Louis.

cinis. Exercitus Christianorum, qui sub tentoriis noctem transegerat, non minus gratam quam mirabilem rem perspexit, ubi vacuum urbem reperit; quam non nisi multo temporis spatio, & cum magna pugnatorum strage expugnare se posse sperabat. Manubias inter omnes distribute sunt. Rex in urbe relicto praesidio grandi, extra muros castrametatus est; decrevitque eo loci manere donec aestas, in illis partibus incommoda, & inundatio Nili, preterissent. Hæc vero moræ exercitui noxiæ fuere. Primores expensis atque conviviis facultates consumere; pedites vero ingluviæ & ebrietati dabant operam, longæque pejora admittebant. Quantumcumque diligentiam Rex pius emendandæ luxuriæ adhibuerit, non potuit intemperantiam per exercitum grassantem comprimere.

Ubi tempus educendi exercitus adventit, deliberatum fuit utra ex duabus magnis urbibus quæ capiendæ supererant, oppugnanda esset, an Cairum, an Alexandria. Dux Britannia senior, usu belli exercitus, Alexandriam volebat obsideri, quæ sententia opportunior haud dubie erat. Comes vero Artisia junioresque Principes pro Cairi obidione fuere, cui opinioni

Rex assensit. Regina vero & Comitissa Artisia & Pietavorum, Damietæ relicte sunt; exercitusque movit vigesima Novembris versus Mafuram, quæ urbs dimidio fere spatio inter Cairum & Damietam sita erat. Comes Salisberienis cum ducentis equitibus Anglis exercitum junxit; sed cum ex diversis nationum moribus ac genio dissidia orientur, discessit Comes ille cum Anglis, & ad sanctum Joannem Acconensem se contulit. Narrat Anglus historicus Salisberiensem ab Artisia Comite male acceptum fuisse; forte amorum opera orta lis fuit. Comes tamen Salisberienis ad exercitum rediit, rogante Rege, cujus urbanitatem admodum semper commendavit.

Matth. Paris.

Sultanus cum comperisset exercitum Francorum iter Cairum suscepisse, metuens, ne pari felicitate cætera perficeret, Regi obtulit se Regnum Ierosolymitanum ipsi daturum esse, quale prius fuerat, quibusdam etiam additis, dum Damietam captivisque omnes Satacenos sibi redderet. Conditio, et si optima videretur, a Legato Apostolico rejecta fuit; neque Rex illam admisit; fortasseque ausus non est cum illo Principe pacisci, qui tunc morbo oppressus, paucis postea

recommencer avec le Soudan son successeur. Après quelques jours de marche les Sarrafins vinrent escarmoucher, & insultoient souvent les Chrétiens, sur tout ceux qui s'écartoient. Cependant l'armée arriva vis-à-vis de la Massoure. Il falloit passer le canal, ou le bras du Nil qui étoit entre deux.

Le Roi voyant que le passage seroit difficile, tant à cause de la qualité du terrain, que par la résistance que seroient les Sarrafins à l'autre bord, ordonna qu'on fit un fossé autour du camp pour mettre l'armée à couvert des insultes des Sarrafins; & voulant faire un pont pour passer de l'autre côté, il fit faire d'un bord une digue, & ensuite deux grandes tours de bois qu'on remplit d'arbalétriers & de machines à jeter des pierres. Mais tous ces travaux ne servirent de rien. Les Sarrafins avec leurs feux d'artifice qu'ils lançoient souvent, brûlerent les tours. Louis n'ayant plus d'espérance de passer le fleuve, étoit sur le point de reprendre le chemin de Damiete.

Un de ces Arabes, qu'on appelloit Beduins, vint alors dire au Connétable de Beaujeu, que s'il vouloit lui donner une somme d'argent, il lui montreroit un gué où l'armée pourroit passer. On accepta l'offre & la condition: il conduisit l'armée à ce gué. Le Roi marche avec ses trois freres, & laisse la garde du camp au Duc de Bourgogne. Le Comte d'Artois commandoit l'avant-garde où étoient les Chevaliers du Temple & de l'Hopital. Il fut joint par le Comte de Salisberi & ses Anglois. Le Roi qui connoissoit l'humeur impetueuse de son frere, lui recommanda fort de ne pas se laisser emporter par sa trop grande ardeur, mais d'attendre le reste de l'armée quand il seroit passé. Dès qu'il fut passé de l'autre côté, rien ne pouvant arrêter sa fougue, il courut vers le camp des Sarrafins, qui ne s'attendoient pas à cette attaque. Ceux qui gardoient le camp furent taillez en pieces; les autres prirent la fuite, & Facardin fut tué.

Après un succès si grand & si inopiné, le Grand-Maître du Temple étoit d'avis qu'on attendit le reste de l'armée; mais le Comte d'Artois rejetta avec mépris ce sage conseil. Il court vers la Massoure, toute la troupe le suit, & trouvant les portes de la ville ouvertes, tant la terreur y étoit grande, ils y entre-
 rent tous sans résistance. Jusqu'ici le bonheur avoit accompagné nos gens; mais dès qu'ils furent entrez dans la ville, ils se mirent à piller, & se disperserent de côté & d'autre. Les Sarrafins qui restoient encore dans la ville voyant cela, se rallierent, donnerent sur eux, en tuerent autant qu'ils en purent at-

Prise de la
Massoure.

diebus obiit, ita ut res denuo tractanda fuisset cum Sultano successore. Post peractum aliquot dierum iter, Saraceni velitati ceperunt adversus eos maxime, qui ab agmine se juncti vagabantur. Exercitus tamen e regione Massuræ concessit; sed Nili canalis trajiciendus erat, ut ad urbem perveniretur.

Difficilem trajectum esse cernens Ludovicus, tum ob terræ & solum naturam, tum quod Saraceni in opposita ora Francos propulsaturi adessent, Jussit fossam circa castra parari, ut tuti Franci essent ab incursionibus hostium. Cumque pontem struere vellet, aggerem erigi curavit cum duabus magnis turribus ligneis, in quibus balistarii positi sunt & petrarie machine. Verum hæc omnia inutilia fuere; Saraceni namque igneis missilibus cum artificio paratis turres combusserunt. Cum porro non ultra speraret Ludovicus posse se canalem trajicere, de reditu Damietam cogitare cepit.

Joinville.

Quidam ex Arabibus illis, qui Beduini appellabantur, Constabularium de Bello-joco adiit, & se vadum illi indicare posse dixit, quo exercitus trajicere posset, si quidem summam pecuniæ sibi promitteret. Re & conditione accepta, Beduinus exercitum ad vadum adducit. Rex cum fratribus tribus illo se confert, &

castra Duci Burgundia custodienda relinquit. Princeps acies imperabat Comes Arsefix, ac cum eo erant Equites Templi & Hospitalarii; ipsi adjuncti sunt Angli duce Comite Salisberienfium. Rex qui fratris animum noverat ardentem & impetu ferri solitum, monuit ipsum, ne festino nimis gradu curreret; sed ubi canallem trajecisset, sequentem exercitum expectaret. Verum frustra cessere monita; nam trajecto canali, ferrens Arsefix ad Saracenorum castra cucurrit, quos nec opinantes invasit, castrorum custodes alios peremit, alios in fugam vertit: ibi Facardinus occisus est.

Post rem tam prospere gestam Templariorum Magister auctor erat Comiti, ut exercitus expectaretur. At ille tam salubri spreto consilio, versus Massuram currit, agmen totum sequitur; patent urbis porte, tantus nempe terror Saracenos invaserat. Ingrediuntur omnes nemine prohibente: hætenus omnia feliciter acciderant; verum in urbem ingressi, omnes prædas agere ceperunt; atque hinc & inde sparsi sunt. Saraceni vero qui adhuc in urbe erant, distractos & nullum ordinem servantes ubi viderunt, in unum collecti segregatos adorti sunt, & occiderunt: hinc in

traper. Ils tombèrent aussi sur les Comtes d'Artois & de Salisberi & sur les autres en petit nombre, qui se défendirent vaillamment jusqu'au dernier soupir; il n'y eut que le Grand-Maître qui se sauva comme par miracle, chargé de blessures.

Le Roi aiant passé la rivière avec l'armée, apprit que le Comte d'Artois étoit enfermé dans la Massoure. Il voulut aller le secourir; mais il fut vivement attaqué par un grand nombre de Sarrafins commandez par Bondocdar. Le combat fut fort rude. Le Roi qui avoit l'œil à tout, couroit à ceux de ses gens qui avoient le plus de peine à soutenir le choc. Il se trouva seul au milieu de six Sarrafins; mais il les chargea si vaillamment de l'épée ou de la massue, qu'ils furent tous ou tuez ou mis hors de combat. En un autre endroit le Duc de Bretagne qui étoit aussi allé pour secourir le Comte d'Artois, fut percé de coups, & eut peine à se sauver.

Valeur de
S. Louis.

Le Roi Louis qui voioit par la contenance des Sarrafins qu'ils ne manqueroient pas de venir l'attaquer le lendemain, disposa son armée, assigna à chaque corps son poste, & les attendit de pied ferme. Aiant perdu la plupart de ses chevaux au combat précédent, il falloit nécessairement qu'il se tint sur la défensive. Les Sarrafins ne manquèrent pas d'y venir, & d'attaquer l'armée en différens endroits. Ils enfoncèrent le corps que commandoit Charles Comte d'Anjou frere du Roi, l'enveloperent lui-même; Louis le voiant en peril, y accourut, perça jusqu'au lieu où Charles étoit, & aiant ranimé les gens, il repoussa les Sarrafins, & les mit en fuite. Ils firent encore plier les Templiers, qui se trouvant en trop petit nombre, ne purent soutenir les gros escadrons qui les attaquoient. Ils trouverent par tout ailleurs une si grande résistance, qu'ils ne purent rien entamer. La troupe du Comte de Poitiers fut mise en déroute, & le Comte fut pris & emmené comme en triomphe; mais les vivandiers & les goujats, indignez de voir leur maître entre les mains des Infidèles, se jetterent sur eux, leur arracherent Alphonse frere du Roi, & les firent fuir bien loin du camp. Enfin les Sarrafins furent repoussez avec perte.

Cependant l'armée des François se trouva en un triste état. Ils ne pouvoient attaquer les ennemis, n'ayant plus de cavalerie, & n'étoit, pour ainsi dire, qu'une poignée de gens, en comparaison des Sarrafins, dont le nombre augmentoit tous les jours. La quantité d'hommes & de chevaux blessés, ne permettoit pas aux François de quitter si-tôt leurs postes pour se retirer. De plus la maladie

Mauvais
état de
l'armée
des Chré-
tiens.

Comites Artesiensis & Salisbriensis sociisque paucos irrupere, qui ad extremum usque halitum fortissime pugnarunt. Unus Templariorum Magister vulneribus confossus, evasit tamen; alii perempti sunt.

Cum canalem exercitus trajecisset, in urbe Masura inclusum Artesis Comitem Ludovicum edidit; & cum opem ferre pararet, a denso & numerofo Saracenorum agmine, duce Bondocdaro impetitus est, acerrimum praelium fuit. Suos autem inspectans Ludovicus, quos impetum Saracenorum vix ferre posse videbat, cursu usque veloci juvare conabatur. Solus autem a sex Saracenis cinctus, illos ita strenue & gladio & clava repulit, ut omnes vel caesi, vel a pugna cohibiti fuerint. Britannis Dux qui Comiti Artesie opem ferre voluit, vulneribus sauciatus vix evasit.

Ludovicus qui aestimabat Saracenos die sequenti ad pugnam venturos esse, exercitus ordines singulos disposuit, cuique agminis locum suum assignavit. Cum autem in pugna superiore maximam equorum partem amisisset, jam non adorti illos, sed aggredientes depellere poterat. Advenerunt utique Saraceni, & exer-

citum Francorum variis ex partibus aggressi sunt. In aciem vero Caroli Andegavenis Comitis penetrarunt, ipsumque cingere. Hoc conspecto Ludovicus accurrit, per mediolque hostes transiens, ad fratris agmen pervenit, & percussis Francis animos fecit, hostesque terga dare compulsi sunt. Templarios etiam, qui pauci numero erant repulere Saraceni. Comitis vero Pictaviensis Aldefonsi agmen profugaverunt. Comesque ipse captus, & quasi in triumphum adductus est. Verum annonae curatores & calones indignati, quod Principem suum Infideles sic abducerent, in illos irruerunt, Aldefonsum eripuerunt, barbarosque in fugam vertere. Alii vero exercitus partes ita fortiter obfiterent Saracenis, ut nihil ipsis damni inferre poterint. Sic hostes multis suorum amissis repulsi sunt.

Exercitus tamen Francorum in angustias redactus est. Hostem Franci invadere nequibant equis destituti, paucique numero, comparati cum Saracenorum multitudine, quae crescebat in dies. Tantus erat sauciorum hominum equorumque numerus, ut non posset exercitus sese loco movere. Lues insuper Francos in-

Joinville.

se mit dans le camp : un air empesté produisit le scorbout qui fit périr un grand nombre de gens : le Roi lui-même, qui prenoit un soin extraordinaire des malades, fut attaqué du même mal. Un autre fleau, qui survint dans le même tems, acheva de tout perdre : les Sarrasins aiant fait construire de grands vaisseaux, empêchèrent que les convois de vivres qui venoient par eau au camp des François ne pussent plus passer.

Le Roi voiant ses affaires en si pitoiable état, envoya faire des propositions de trêve ou de paix ; mais cela n'aïant pas réussi, il prit résolution de reprendre le chemin de Damiete. Il fit repasser les bagages & puis l'armée sur un pont : ce ne fut pas sans beaucoup de peine & de perte. L'armée marcha quelque tems en se défendant vaillamment contre les attaques des Sarrasins ; mais enfin la troupe extenuée par la maladie, la misère & la faim, ne pouvant plus se soutenir contre un si grand nombre d'ennemis, on parla encore d'une trêve. Les Sarrasins qui voiant la résistance que les Chrétiens avoient faite jusqu'alors, ne les croioient pas en si mauvais état qu'ils étoient effectivement, en écoutèrent volontiers la proposition, & l'on étoit convenu des conditions, lorsqu'un Huissier du Roi, soit épris de fraieur, soit par quelque autre motif s'écria, que le Roi ordonnoit à tout le monde de se rendre, si on ne vouloit le faire tuer. A ces paroles tous se rendirent, & de ceux qui étoient plus éloignés, la plupart furent tuez ou pris. Le Roi & ses deux freres Alphonse & Charles tomberent entre les mains des Sarrasins.

S. Louis pris.

La Reine Marguerite qui étoit à Damiete fut accablée de douleur à cette nouvelle : elle accoucha trois jours après d'un fils, qu'elle fit nommer Jean Trifan, parce qu'il étoit né dans un remis de tristesse. Elle apprit dans le même tems que les Genoïs & les Pisans vouloient se retirer, & que le menu peuple vouloit aussi abandonner la ville ; ce qui auroit tout perdu. Elle fit si bien par sa prudence qu'elle les arrêta tous. Elle avoit pour compagnes de sa douleur la Comtesse de Poitiers dont le mari étoit prisonnier avec le Roi, & la Comtesse d'Artois qui avoit perdu le sien.

Le Roi Louis dans sa prison ne perdit rien de sa constance & de sa fermeté. Soumis aux ordres de la Providence divine, il reçut cette disgrâce en vrai Chrétien. Il ne parut jamais de foiblesse en lui : cet acquiescement à la volonté du Seigneur faisoit qu'il avoit toujours un air tranquille ; ce qui lui attira le respect des

vasti, multique periete morbo afflicti. Rex ipse qui agros admodum curabat, in eamdem agritudinem incidit. Aliud ingruens malum rem nostrorum pessumdedit; Saraceni, magnis structis navibus, ne ulterius annonæ ad castra Christianorum per fluvium adveheretur, cohibere.

Idem.

In tam afflicto & tam misero rerum statu Rex induciarum vel pacis conditiones Saracenis offerri curavit; usque rejectis, decrevit Ludovicus Damietam iter suscipere, sarcinas primum, deindeque exercitum per pontem fluvium trajicere curavit; nec sine labore & multorum pernicie perfecta res est. Franci aliquantum progressi Saracenos invadentes ut poterant repellebant, demumque fame, tæbe & morbo pene consumti, & hostium numero obruti, vix consistere poterant. De induciis iterum actum fuit, Saraceni, qui Francos ita fortiter pugnantes hæcenus videntant, in tantas redactos angustias non putantes, libentissime de induciis egerunt, jamque propositas conditiones admiserant, cum ostiarius Regius quispian, seu metu percussus, seu alia de causa, in hanc vocem erupit: *Præcipit Rex ut omnes sese hosti dedant,*

nisi fortasse velint ipsum Regem interfici. Hæc audita voce omnes deditionem fecere: qui vero procul erant cæsi omnes vel capti sunt. Rex & fratres ejus Aldefonsus & Carolus in Saracenorum manus inciderunt.

Margarita Regina quæ Damietæ erat his auditis, tantæ calamitatis dolorem vix ferens, tertio postea die filium enixa est, quem, ceu præsentis tristitiæ monumentum, Joannem Trifitanum vocavit: nunciatumque illi fuit Genuensès & Pisanos reditum parare, plebem quoque ab urbe discessuram esse, unde extrema omnia sequutura erant. Verum prudentia & arte usâ Regina, id consequuta est, ut nullus abiret. Aderant ipsi doloris consortes, Pictavenis Comitissa, cujus conjux captivus erat, & Artoisæ Comitissa, quæ virum amiserat.

Idem.

Ludovicus vero in carcere positus, nihil de constantia vel de firmitate remisit. Divinæ providentiæ omnia committens, calamitatem illam ut Christianum decebat subit; nullum in illo dejecti animi signum fuit, cumque divino Numini pareret in omnibus, tranquillitatem animi vultus ipse indicabat; quem ita affectum cernentes, infideles ipsi cultodes

Navigans. Joinville

Infidèles mêmes qui le gardoient. Malgré sa maladie il ne discontinua point ses jeûnes. Il prioit souvent Dieu, recitoit le Pfautier. On le laissa au commencement avec fort peu de gens, mal fervi, mal vêtu; mais le Sultan quelques jours après, craignant que la mort ne lui enlevât bien-tôt ce prisonnier, dont il eseroit tirer une grosse rançon, le fit mieux traiter, & lui envoya des Médecins qui l'eurent bien-tôt guéri de son mal. Il fit ensuite proposer aux principaux prisonniers de se racheter à prix d'argent: mais Louis avec autant de prudence que de charité, craignant que les grands Seigneurs aiant païé de grosses sommes, on n'exigeât des autres plus qu'ils ne pouvoient payer, & que le plus grand nombre ne demeurât en captivité, dit qu'il vouloit payer pour tous, & empêcha qu'aucun des grands Seigneurs ne traitât.

Traité
fait par
S. Louis
pour sa
délivran-
ce.

On lui fit d'abord des propositions extraordinaires, qu'il rejetta avec fermeté; & malgré les menaces il ne voulut jamais rien passer que ce que la raison dictoit. Le Sultan lui dit qu'il fit des propositions pour la rançon tant de lui que de ses gens. Louis lui répondit que c'étoit à lui à les faire. Le Sultan lui dit qu'il rendroit Damiete, & qu'il donneroit un million de besans d'or tant pour sa rançon que pour celle des autres captifs. Louis répondit, qu'un Roi de France ne se racheroit point à prix d'argent, & qu'il donneroit volontiers Damiete pour lui, & le million de besans pour les autres captifs. Le Sultan Moadan se piquant alors de générosité, dit qu'il retrancheroit volontiers du million deux cens mille besans.

Les choses étoient alors en ces termes, lorsqu'une révolution subite changea toute la face des affaires. Il y avoit un puissant parti contre le Sultan Moadan, qui conspira sa perte, & il fut assassiné. Après cela les principaux s'assemblerent pour élire un nouveau Sultan. Ces Infidèles avoient conçu une si haute idée du Roi Louis, de sa valeur, de sa vertu, de son équité, de sa constance, qu'il fut du nombre des proposez pour succéder à Moadan: il n'y eut que son attachement pour la Religion Chrétienne, qui empêcha qu'il ne fût élu. Les voix tomberent enfin sur la Sultane, qui regnoit auparavant, à laquelle on donna une espece de Regent qui gouvernoit sous son nom. Dans ce commencement de regne le Roi & les autres captifs eurent beaucoup à souffrir: ils se virent à la veille d'être massacrés: mais enfin il fut résolu qu'on s'en tiendroit au traité fait, suivant lequel Louis rendit Damiete, & d'abord une partie de l'argent

venerabatur. Etsi ægritudine detentus, jejunia non omittēbat. Deum frequenter precabatur, Pfalterium recitabat. Initio cum comitibus paucis, nullo pene famulatu, vilibusque indutus vestibus jacebat. Verum postea Sultanus metuens ne captivus talis interiret, a quo ingens redemptionis precium expectabatur, majorem ejus curam haberi iussit. Medicosque misit, quorum opera Ludovicus cito convalescit. A captivitate postea Principibus redemptionis suæ precium postulavit. Verum Ludovicus timens ne si Principes illi ac Primores pecunie summas grandes exsolverent, ab aliis plus exigeretur, quam numerare possent, sicque longè plures in captivitate manerent, quam liberarentur, se pro omnibus soluturum esse dixit, & ne quis Principum pacificeretur cohibuit.

Conditions illi statim oblate sunt tam onerosæ, ut illas firmiter rejiceret, nec minarum formidine a proposito dimoveretur. Sultanus dixit, redemptionis precium ipse Ludovicus offerret. Respondit ille, a Sultano proponendas esse condiciones. Tum Sultanus, Damietam restitui postulat, & in redemptionem Regis cæterorumque dati decies centena millia aureorum.

Reponit Ludovicus, Regem Francorum non auro redimi, seque in sui redemptionem Damietam esse daturum, & decies centena millia aureorum pro captivis cæteris. Sultanus vero Moadanus, ut sese liberalem exhiberet, ex decies centenis millibus duo centena millia libenter demere se dixit.

In hoc statu negotium erat, cum rerum subito facta conversio est. Factio contra Moadanum Sultanum magna in ejus perniciem conspiravit, ipseque peremptus fuit. Tum Primores coacti de novo deligendo Sultano deliberarunt. Tanta porro vel apud Infideles erat Ludovici Regis exstimatione, a fortitudine, virtute, æquitate, constantia, ut inter eos qui Moadano substitui poterant, propositus ipse fuerit, solaque Christiana Religio, cui addictissimus ille erat, impedimento fuit quominus deligeretur. In Sultanam autem quæ antea regnaverat, vota confluxerunt, cui adjunctus vir quidam est, qui sub illa gubernaret. Hoc porro novi impetii initium Ludovico cæterisque captivis damnum intulit, parumque absuit quin omnes trucidarentur. At constitutum tandem fuit pactum jam initum, Damietam Ludovicus reddidit, & partem

Idem.

S. Louis
va à Saint
Jean d'A-
cre.

comme ils étoient convenus : il fut mis en liberté , & se retira avec la Reine à S. Jean d'Acre.

La nouvelle de la prise du Roi & de son armée ne vint en Europe qu'après sa délivrance. On ne peut exprimer la douleur qu'en eut la Reine Blanche , contre le sentiment de laquelle ce voiage avoit été entrepris. La consternation fut générale dans tout le Roiaume. Le Pape en parut inconsolable. Il écrivit de tous côrez , portant les Prélats & les peuples à concourir pour sa délivrance.

Louis arrivé à S. Jean d'Acre se trouva bien empêché. Les Princes ses freres & presque tous ceux qui l'accompagnoient vouloient s'en retourner en France. Il fit une assemblée pour délibérer là-dessus. Ses deux freres , Mauvoisin & presque tous les autres vouloient qu'on partît pour le retour. Joinville & un bien petit nombre d'autres croioient qu'il falloit rester encore quelque rems dans la Terre sainte. Louis fut du même avis. Deux raisons principales l'obligerent à prendre absolument ce parti. L'une étoit , que s'il abandonnoit ainsi la Terre-sainte , presque tous ceux qui s'y trouvoient alors pour la défendre , la quitteroient aussi pour le suivre , & qu'ainsi les Chrétiens seroient en danger de perdre tout ce qu'ils avoient en ce pays. L'autre raison étoit que ce grand nombre de prisonniers qui étoient encore en Egypte couroient risque d'être massacrez , ou d'être obligez de changer de Religion , si l'on ne les rachetoit promptement. Il donna pourrant à ceux qui voudroient la liberré de s'en retourner. Ses deux freres Alphonse & Charles partirent , & emmenerent avec eux la plupart de la noblesse.

Il mit ses plus grands soins à racheter les captifs de l'Egypte : il envoya quatre cens mille besans d'or de ce qui restoit à payer , & eut encore bien de la peine à les délivrer. Ils ne revinrent pas tous à la fois ; il fallut envoyer bien des fois pour les ramener tous , tant ceux qui avoient été pris avec le Roi , que les autres qui étoient dans les fers depuis un fort long-tems. Il s'appliqua aussi à reparer S. Jean d'Acre , la principale place que les Chrétiens eussent alors dans la Palestine , & fortifia encore d'autres châteaux des environs. Les Chrétiens étoient dans le calme par la division survenue entre les Sarrasins de l'Egypte & de la Syrie , qui se faisoient la guerre à outrance. Il se donna une bataille où il y eut un grand carnage. Chacun des deux partis avoit tâché d'attirer à lui le Roi Louis ; mais il fut le spectateur de cette sanglante tragedie si favorable aux

1251.
Guerre
entre les
Sarrasins.

pecunia ; libertatemque Rex adeptus , cum Regina ad sanctum Joannem Aconensem se contulit.

Captum fuisse Regem cum exercitu suo , non nisi postquam libertatem adeptus erat in Europa nunciatum fuit. Quanto hinc dolore affecta fuerit Blancha Regina , contra cujus consilium expeditio illa suscepta fuerat , vix exprimi possit. Hinc gemitus & luctus in toto Francorum Regno. Summus item Pontifex vix consolabilem suscepit dolorem ; litterasque ad Episcopos & Christianos misit , quæ hortabatur , ut pro Regis libertate obtinenda quædam conferrent.

Joinville.

Ludovicus ad sanctum Joannem Aconensem cum pervenisset , non modicam expertus est difficultatem. Fratres ipsius , omnesque pene alii , in Franciam redire cupiebant. Conventum autem habuit ut ea de re deliberaretur. Ambo fratres , Malevicinus , omnesque fere alii pro reditu erant. Joanvillanus autem cum paucis aliis manendum adhuc in Terra-sancta esse censebat. Huic assensit opinioni Ludovicus , duabus maxime de causis. Altera erat , quia si a Terra-sancta proficisceretur , omnes fere qui ad ejus defensionem istis in locis erant , illam deseraturi erant , unde timendum erat

ne Christiani omnia , quæ in Palestina possidebant , amitterent. Altera vero erat , quod periculum esset ne captivi illi , magno numero , qui adhuc in Ægypto erant , vel occiderentur , vel Religionem Christianam abnegarent , nisi cito redimerentur. Illis tamen qui vellent , redemendi licentiam dedit. Ambo igitur fratres ejus Aldefonsus & Carolus profecti sunt , & nobilitatis partem maximam secum abduxerunt.

Ludovicus redimendis captivis , qui in Ægypto erant , & operam & pecuniam contulit ; quadringenta aureorum millia ex iis quæ solvenda supererant misit ; nec nisi cum labore multo libertatem omnibus restituit. Non omnes simul redire : sæpe missi nuncii sunt qui illos reducerent , tam eos qui cum Rege capti fuerant , quam alios qui a diuturniori tempore in vinculis erant. Urbem etiam Aconensem , quæ tunc præcipua Christianorum in Palestina erat , restaurandam suscepit , & alia quoque circumposita castra munivit. Bellum inter Sarcenos Ægypti & Syriæ ortum Christianis tunc pacem conciliabat. Inter illos pugna ingens fuit cum fratre magna. Pars utaque bellantium Ludovicum ad sui opem evocare studuerat ; sed ille spectator fuit certa-

Navigat

Joinville

Chrétiens. Il vifitroit tranquillement les lieux faints. Il alla cette année paſſer la fête de l'Annonciation à Nazaret , & ſe rendit de là à Céſarée , où il demeura long-tems , & en fit relever les murailles. Les Ambaſſadeurs qu'il avoit envoiez de Chypre au grand Kan des Tartares , revinrent le trouver là , & lui porterent des nouvelles de ce pays-là.

Il fit dans la même ville un traité avec les Sarraſins & les Mammelus de l'Egypte , qui portoit que le Roi les aideroit de ſes troupes contre Nazer autre chef des Sarraſins , moienant quoi ils le tiendroient quitte du reſte de ſa rançon , & remettroient aux Chrétiens avec Jeruſalem tout ce qui étoit en deçà du Jourdain , hors Gaza & quelques châteaux. Le traité fut paſſé , mais il n'eut point ſon effet. Le Roi ſe rendit comme il leur avoit promis à Jaffa , où ils devoient venir le joindre ; mais les Egyptiens n'oſerent s'expoſer à y venir , parce que Nazer étoit entre deux : ils lui envoierent ſeulement les Chrétiens , comme ils en étoient convenus , & auſſi des enfans Chrétiens qu'ils élevoient au Mahometiſme , & lui firent encore préſent d'un éléphant , que le Roi fit depuis tranſporter en France. Nazer cependant tâchoit de l'attirer à ſon parti , & lui fit dire que ſ'il vouloit aller à Jeruſalem , il lui procuſeroit toute ſûreté pour cela. On ne jugea point à propos qu'un Roi de France allât ainſi faire ſes dévotions à la ſainte cité pour la laiſſer enſuite entre les mains des Infidèles.

1272.

Cependant ces ménagemens que les deux partis gardoient avec Louis , lui donnerent moien de rebâtir la ville de Jaffa & de la fortifier. Là vinrent le trouver quelques Seigneurs qui firent le voiage de la Terre-ſainte. Boemond Prince d'Anrioché y vint auſſi avec ſa mere ; & comme ils avoient quelque démêlé enſemble , Louis les raccommoda.

Vers ce même tems un Hongrois nommé Jacob , fanatique ou charlatan , ſe mit à prêcher en France au menu peuple , lui diſant qu'il étoit envoié de Dieu pour le porter à ſ'aſſembler , & aller à la Terre-ſainte délivrer le Roi , & chaſſer les Infidèles. Il ramaffa en peu de tems une foule de gens dans les campagnes , & grand nombre de bergers ; ce qui fit qu'on leur donna le nom de Paſtoureux. La Reine Blanche & les Magiſtrats ſouſponnant qu'il pouvoit y avoir quelque choſe de divin dans ce nouveau Prédicateur , le laiſſerent faire. La troupe augmenta merveilleuſement. Les bandits , les ſceletats & les coupe-

Aſſemblée des Paſtoureux diſſipée.

minum, quorum opera quieſcebant Chriſtiani. Loca ſancta Rex pius inviſebat. Hoc anno Annunciationem B. M. Virginis in Nazareta oppido celebravit ; indeque Caſateam migravit, ubi diu manſit, mirorſque reſtauravit urbis. Nunciis vero quos ex Cypro ad magnum Tartarorum Kanum miſerat, tandem iſtuc venere, & que in illa regione gerebantur narraverunt.

In eadem urbe pactum inijt cum Saracenis & Mamelucis Egypti, quibus ſe auxilium daturum eſſe pollicebatur contra Nazerum alium Saracenotum Ducem ; illa conditione, ut ipſi reliquam ſummam partem pro redemptione ſolvendam dimitterent, atque Chriſtianiſ Jeruſolymam redderent cum tota regione que citra Jordanem eſt, Gaza & quibuſdam caſtellis exceptis. Inijt quidem pactum, verum non perfecta res fuit. Rex, ut pollicitus erat, Joppen venit, quo & illi venturi erant ; at non auſi ſunt, viam occupante Nazero : capita ſolum Chriſtianorum ipſi miſerunt ut polliciti fuerant, & Chriſtianos pueros quos ad Mahummedanam religionem educabant. Elephan- tum quoque dederunt, quem Rex poſtea in Franciam tranſferri juſſit. Nazerus interea Ludovicum ad ſuas pertrahere partes ſatagebat, nunciisque illi juſſit, ſi Jeruſolymam ire vellet, ſe ipſi plenam ſecuritatatem daturum eſſe ; at judicatum fuit non decere Francie Regem ad ſanctam civitatem concedere, poſtea que illam in manibus Infidelium relinquere.

Hæc partium Saracenicatum ſtudia, que Ludovicum ad ſe pertrahere ſatagebant, id illi commodi pepererunt, ut Joppen urbem reſtaurare poſſet ac munire. Illo venerunt quidam primarii viri, qui iter in Terram-ſanctam ſuſceperant. Boemundus quoque Princeps Antiochenus Joppen venit cum matre ſua, diſſenſionemque quamdam matrem inter & filium ſubortam Ludovicus compoſuit.

Eodem circiter tempore Hungarus quidam nomine Jacob, aut fanaticus, aut veterator, in Francia prædicare cepit, plebique dicebat, ſe a Deo miſſum eſſe, qui populum una congregaret, ut in Terram-ſanctam ſe turmatim conferrent, Regem ex carcere educerent, & Infideles pellerent. Brevi autem turbam ingentem in agris collegit, Paſtoresque multos, unde Paſtorellorum nomen illi omnes ſortiti ſunt. Blanche Regina & Magiſtratus initio opinantes divini quidpiam inſell poſſe in huiusmodi Prædicatore, non illum reprimendum putarant. Miram in modum crevit conſuetudinem multitudo. At ſicarii, prædones, & ſcelefti quique homines in Paſtorellorum cæctum ad-

Jainville.

Mittb. Paris. Navajot.

Jainville.
Paris.

jarrets se joignirent aux Pastoureaux, & ils commencerent à piller & ravager les campagnes. On ouvrit enfin les yeux ; on courut sus à ces Pastoureaux, qui s'étant divisez en plusieurs bandes, se répandirent dans les Provinces. Leur chef fut tué auprès de Bourges, & toute cette canaille fut bien-tôt dissipée.

1253.
Mort de
la Reine
Blanche.

Peu de tems après la Reine Blanche vint à mourir. La nouvelle en fut apportée à Louis, qui aimoit tendrement cette mere, & fut extremement touché de sa mort. Ce fut en ce tems-ci qu'il fit une Ordonnance de chasser les Juifs de son Roiaume, tant pour en bannir l'usure qu'ils y exerçoient, & par laquelle seule ils se foutenoient, que parce qu'on les soupçonnoit d'avoir fuscité les Pastoureaux dont nous venons de parler.

Nazer aiant fait la paix avec les Egyptiens, il y eut quelques escarmouches de ses troupes avec celles du Roi Louis, qui avoit fort avancé les fortifications de Jassa. L'ouvrage étant fini, il envoya des gens pour fortifier de même la ville de Sidon, avec une troupe d'archers pour les défendre. Les Turcomans qui tenoient la campagne vinrent fondre sur cette troupe, en tuèrent une bonne partie : ceux qui purent se fuiverent dans un château. Le Roi marcha après ces Turcomans, les mit en fuite, prit une ville où ils s'étoient réfugiés. Il y avoit encore un château ; & voiant qu'il seroit trop difficile de le prendre, il s'en revint à Sidon qu'il fit fortifier comme Jassa.

Cependant il recevoit incessamment des lettres qui marquoient combien sa présence étoit nécessaire dans son Roiaume, sur tout depuis la mort de sa mere. Il prit donc résolution de s'en retourner après une si longue absence, & se mit en mer après Pâques de l'an 1254. Il courut quelque risque dans sa navigation, & fut agité d'une tempête ; mais il aborda enfin heureusement aux Isles d'Hieres avec la Reine sa femme qui l'avoit toujours accompagné, & se rendit à Paris, où il fut reçu avec la joie qu'on peut imaginer.

1254.
Retour
de Saint
Louis en
France.

Il pensa d'abord à corriger quelques abus qui s'étoient glifsez pendant son absence. Il fit des Ordonnances contre la venalité des charges, & des reglemens pour les Juges, leur défendant d'exiger & même de recevoir des presens des parties. Tandis qu'il étoit occupé à cet exercice, le Roi d'Angleterre, qui venoit de faire la guerre en Gascogne contre le Roi d'Arragon, voulut avant que de repasser en Angleterre, traverser la France, & venir à Paris. Il en obtint aisément la permission du Roi, qui lui fit tout le bon accueil imaginable. Henri alla loger

missi sunt ; tuncque prædas agere & agros devastare ceperunt. Reque comperta, contra Pastorellos arma sumuntur, qui in multas divisi turmas, sese per provincias dispererunt : dux & auctor fallacie prope Bitoricas interfectus est, & sedatus tandem tumultus fuit.

Nangiu.

Haud multum postea Blanche Regina obiit. Res Ludovico nunciatur, qui matris amanatissimus cum esset, defunctam admodum luit. Eodemque ferme tempore edixit, ut Judæi omnes ex Regno suo pellerentur, tum ut usutam de medio tolleret, quam exercebant illi, tum quia suspicio erat Pastorellos, de quibus modo actum fuit, ab illis fuscitatos fuisse.

Nangiu.
Jainvill.

Cum porro Nazerus pacem cum Ægyptiis fecisset, aliquot visitationes facere inter Saracenos & Francos. Ludovicus vero postquam Joppen munierat, misit ex suis quosdam, qui Sidonem similiter munierent ac restaurarent, cum balistariorum manu, quæ illos tegebat atque defenderet. Turcomanni, qui tum vicinos agros occupabant, hoc adorti sunt agmen, multosque occiderunt. Reliqui vero in castellum quoddam se receperunt. Rex Turcomannos illos insequitur, & in fu-

gam vertit, oppidum cepit, in quod confugerant. Castellum quoque supererat capiendum ; sed cum videret diuturna obsidione opus fore, Sidonem reversus est, quam ut Joppen restaurari & muniri curavit.

Inter hæc sepe per literas monebatur, quam necesse esset ut in Regnum suum transfretaret, maxime vero postquam mater defuncta erat. Reditum tandem paravit, navemque conscendit post Pascha anno 1254. Nonnihil periculi subijt à tempestate agitatus. Vetam feliciter tandem ad Insulam Olbiam appulit cum Regina uxore & tanti itineris comite, Lutetiamque se contulit, ubi cum gaudio & plausu omnium exceptus fuit.

Statim vero vitia quadam, quæ absente ipso irrepserant, emendare conatus est. Ediçta emisit contra Magistratum nundinationem, & statuta Judices spectantia, quæ prohibebantur munera exigere, imo etiam recipere. Dum hæc ageret, Rex Angliæ qui contra Regem Aragoniæ bellum modo gesserat, antequam in Angliam transfretaret, per Galliam, annuente Ludovico, iter habuit, & Lutetiam venit. Rex vero Francorum perhumaniter illum excepit, Henricus in Templo se-

Matth.
Paris.

au Temple, où il prépara un festin au Roi Louis, le plus grand, dit l'Auteur Anglois, qu'on eut jamais vû. Il y avoit des tables chargées de toute sorte de mets dans toutes les salles, dans les chambres & dans les cours même : toutes les portes étoient ouvertes, & y pouvoit venir manger qui vouloit, sans crainte que rien manquât, tant l'abondance étoit grande, quoique ce fût un jour maigre. La salle où les deux Rois, les Princes & Seigneurs devoient manger, étoit ornée de boucliers. A ce festin se trouverent vingt-cinq Ducs, douze Evêques, & plusieurs autres Seigneurs. Les Princesses & Comtesses s'y rendirent aussi au nombre de dix-huit. Henri obligea Louis de se mettre au milieu, entre lui & le Roi de Navarre, lui disant que cette place lui convenoit comme à son Seigneur & son Roi. Après le repas Henri fit des présens à tous les Seigneurs François. Il se rendit ensuite à Boulogne, & repassa en Angleterre. L'année d'après le Roi Louis lui fit présent d'un éléphant, le premier, dit Matthieu Paris, qui eût jamais été vû en Angleterre.

Henri III. Roi d'Angleterre, fait un festin superbe à Paris.

Le Roi Louis maria sa fille Isabelle avec le jeune Thibaud Roi de Navarre, fils du fameux Thibaud, dont il a été parlé si souvent dans cette histoire. Avant ce mariage il le raccommoda avec la Comtesse de Bretagne sa sœur.

L'année suivante il reprima les violences qu'un nommé Anferic exerçoit dans la Bourgogne, & alla ensuite faire la visite de son Royaume, pour mettre ordre aux abus, terminer les différens, & faire exercer la justice. Il se rendit à Tours, & de là il revint à Melun. En cette même année il fit avec le Roi d'Angleterre une prolongation de trêve pour trois ans. Il conclut le mariage de son fils aîné Louis avec Berengere fille du Roi de Castille, après quoi il visita l'Artois, la Flandre & la Champagne. Il établit des bureaux par toute la France pour examiner, si l'on y avoit pris quelque chose pour lui & pour son pere, & sur tout pour son grand-pere Philippe, qui l'obligea à restitution. Il fit rendre exactement tout ce qu'on avoit pris au delà de ce qu'on pouvoit raisonnablement exiger.

Soins du Roi Louis pour faire exercer la justice.

Il fit faire une Bibliothéque à la sainte Chapelle, composée des Livres de l'Ecriture sainte, des saints Peres & des bons Auteurs, où chacun pouvoit aller étudier. Toujours appliqué aux devoirs du Christianisme, il tâchoit de les remplir, & c'étoit le principal de ses soins. Mais croiant qu'un entier détachement de toutes choses, étoit un moien plus sûr pour arriver à la perfection,

Sa piété.

dem habit, ubi convivium Ludovico Regi apparavit, quo majus & nobilius non fuit unquam, inquit Anglicus scriptor. Mensæ erant omni ferculorum genere onuste in aulis omnibus & cubiculis, inque atriis. Portæ omnes apertæ erant; quivis poterat accumbere, tanta erat ferculorum copia, est pisculentis dies essent. Aula in qua ambo Reges accubuerunt cum Principibus & Primoribus, clipeis ornata erat. Ad convivium sederunt viginti quinque Duces, duodecim Episcopi, plurimique alii insignis nobilitatis. Principissæ & Comitissæ octodecim numero erant. Henricus Ludovicum in medio sedere voluit: ad ejusque latus alterum Rex Angliæ, ad alterum vero Rex Navarræ sedit; dixitque Henricus Ludovico hanc sedem competere, utpote domino suo. Post convivium Henricus Francorum Principibus omnibus munera obtulit; deindeque Bononiam petiit, & in Angliam trajecit. Anno autem sequenti Ludovico Henrico elephantum dedit; quod belluæ genus, inquit Matth. Paris, tunc primum in Angliam visum.

Deindeque Elisabetham filiam suam nuptui dedit Ludovicus Theobaldus Navarræ Regi, filio Theo-

baldi, cujus tam frequens mentio in hac historia fuit, postquam litem, quæ Theobaldum inter & forentem ejus Britannicæ Comitissæ liborta erat, composuerat.

Anno sequenti, cum tyrannidem, quam Anfericus quidam in Burgundia exercebat, repressisset, Regni sui partes varias invisit, ut damna sarciret, lites componeret, justitiam exerceri curaret. Turones autem petiit, indeque Melodunum venit. Hoc eodem anno inducias cum Angliæ Rege ad tres annos prorogavit. Connubium primogeniti sui Ludovici cum Berengaria Castellæ Regis filia conclusit. Artesiam invisit, Flandriam & Campaniam. Per totum Regnum tribunalia instituit, in quæ examinaretur, num quid pro se, pro patre, proque avo maxime, præter debitum exactum fuisset, ac restitui curabat quidquid ultra quam par erat, exceptum fuerat.

Bibliothecam paravit in sacra Capella, librorum sacre Scripturæ, SS. Patrum, probatorumque Scriporum, in quam liber quibuslibet aditus erat. Christianis semper addictus officii erat, hac præcipua detentus cura. Verum existimans certiorum securiorumque ad salutem viam fore, si secularibus omnibus rebus valediceret,

Jainville.

Matth. Paris. Duchêne.

Du. bôn.

il eut la pensée & l'envie même de se faire Religieux. Ils ne s'en ouvrit à per-
 sonne : mais enfin ne pouvant executer ce dessein que du consentement de la
 Reine Marguerite sa femme, il lui en parla. Elle lui apporta de si puissantes rai-
 sons pour l'en détourner, qu'il n'y pensa plus.

1256.

Guillaume Comte d'Hollande & Roi des Romains aiant été tué par les Fri-
 sons, les Electeurs de l'Empire disposez à vendre au plus offrant la couronne
 Imperiale, furent partagez : ceux qui avoient touché l'argent d'Alfonse Roi
 d'Espagne, l'éluèrent Empereur ; les autres gagnez par Richard Comte de Cor-
 nouaille & frere du Roi d'Angleterre, lui donnerent leurs voix, & quelque
 tems après le couronnerent à Aix-la-Chapelle. Guillaume Roi des Romains
 avoit donné au Comte de Savoie la ville de Turin : les habitans peu contens de
 ce nouveau Seigneur, se saisirent de lui. L'Eglise Romaine prenant fait & cause
 pour le Comte, les excommunia, & pria S. Louis de faire saisir les effets que
 ceux de Turin & d'Ast avoient dans son Roiaume. Il le fit ; & ce n'est pas la seule
 fois que nos Rois ont sévi contre ces Lombards, qui ont long-tems exercé l'usure
 en France.

Il fonde
 des Hôpi-
 taux.

Dans un voiage que Louis fit en Normandie, il travailla à mettre le bon
 ordre en cette Province, & rétablit l'Hôtel-Dieu de Vernon qui étoit presque
 tombé en ruine. Un de ses principaux soins fut toujours de fonder des Hôpi-
 taux. Il s'appliqua cette année à terminer la guerre de Flandres entre d'Avènes
 & Dampierre. L'affaire étoit épineuse & difficile ; il vint pourtant à bout de
 la finir heureusement, quoiqu'il fût malaisé de démêler les droits & les intérêts
 des uns & des autres, qui seroient trop longs à rapporter ici. Il regardoit tou-
 jours comme un des principaux devoirs du Christianisme de pacifier les diffé-
 rens.

Robert Sorbon fonda cette année 1256. le College, qui fut appellé de Sor-
 bonne, pour seize pauvres écoliers, quatre de chaque nation de l'Université.
 S. Louis lui donna quelques maisons, qui étoient dans la rue de Coupe-gueule
 vis-à-vis du Palais des Thermes, en contr'échange de quelques autres maisons
 que Robert Sorbon lui ceda pour les Religieux de Sainte-Croix de la Bretonne-
 rie. Je ne m'étendrai point ici sur les progrès de ce College, qui devint depuis
 le plus celebre de toute la Chrétienté.

En cette même année fut jugée en Cour de Rome l'affaire suscitée par des

Monachi statum amplecti voluit. Nemini propositum
 suum aperuit ; sed cum nonnulli consentiente conjuge
 rem exsequi posset, Regine Margarite illum indica-
 vit ; quæ validissimis argumentis & rationibus illum a
 tali consilio abduxit.

Nangui.

Guillelmus Comes Hollandiæ & Rex Romanorum
 a Frisonibus interfectus est. Tunc, pro pudor ! Elec-
 tores Imperii coronam auri precio obtulerunt, in duas
 que factiones sunt divisi. Qui pacione pecunie ad
 Aldefonsi Hispaniæ Regis partes deslexerant, ipsum
 delegerunt ; alii qui ad Ricardum Cornubiæ Comi-
 tem, Regis Angliæ fratrem, aurum offerentem con-
 cesserant, Imperatorem ipsum promulgare, nec diu
 postea Aquilgrani coronarunt. Guillelmus Romano-
 rum Rex Comitibus Sabaudie Taurinum dederat, qui
 Taurinensibus invisus, ab ipsis comprehensus. Ec-
 clesia vero Romana Taurinenses ideo a sacris interdi-
 xit, Regemque Ludovicum rogavit, res Taurinen-
 sium & Assensium, quæ in Francia tunc erant, occu-
 paret. Id ille exsequitur : neque hac sola vice Reges
 Francorum in feneratores Longobardos faverunt.

Iter agens Ludovicus per Normanniam, omnia ibi
 in ordinem redegit. Vernonii nosocomium pene lap-
 sum restauravit. Fundandis vero xenodochiis præci-
 puam adhibebat curam. Eo ipso anno inter Proceres
 Avennensem & Dampetrærum subortam litem com-
 posuit, etsi admodum difficilis res esset ; id quod mi-
 nutatim asserere & explicare longius esset quam insti-
 tuti nostri ratio ferat ; inter præcipua enim Christiani
 viri munia hoc censebat esse, ut lites componeret, &
 dissensiones sedaret.

Hoc anno 1256. Robertus Sorbonius collegium,
 cui Sorbona nomen fuit, fundavit pro sexdecim pue-
 ris inopibus, qui literis operam darent, delectis qua-
 tuor ex qualibet Universitatis natione discipulis. Ro-
 berto Ludovicus Rex aliquot ædes in vico Galæ-lecto-
 rum dicto, ante Palatium Thermarum sitas tradidit,
 qui vicissim Regi dedit ædes alias Monachis S. Cru-
 cis Britannicæ concedendas. De Collegii hujusce pro-
 gressu, quod ceteris omnibus per Europam antecel-
 luit, non plura dicam.

Hoc ipso anno, Mendicantibus Religiosis instanti-

Religieux Mendians contre Guillaume de S. Amour, à l'occasion de son Livre intitulé *de mundi periculis*. Ce Livre fut condamné par le Pape Alexandre IV. & puis brûlé. Il n'y avoit, disoit-on, point d'herésie; mais ces Religieux y étoient fort mal-traités.

Louis se donna de grands soins pour faire cesser des guerres que les Seigneurs particuliers s'entrefaisoient dans les campagnes, où ils se liguoièrent souvent plusieurs ensemble contre d'autres, d'où s'ensuivoient des meurtres, des incendies, & d'autres désordres, qui empêchoient le commerce & la culture des terres. Il commença par faire une Ordonnance où il défendoit à ceux qui se croioient offensés, sous peine d'être punis comme traîtres, d'attaquer les parens de leurs ennemis, qu'au bout de quarante jours, donnant cet espace de tems pour travailler à quelque accommodement. Il fit encore depuis d'autres Ordonnances, où il défendoit aux particuliers de porter les armes. Mais quelque soin qu'il prit pour abolir cette coutume, il ne put en venir à bout, & ces petites guerres durèrent long-tems après lui.

Louis fit l'année suivante un traité fort important, dont voici le sujet. Les Comtez de Roussillon, de Cerdagne & de Barcelonne relevoient de la Couronne de France, & faisoient partie du Roiaume, comme on peut voir dans plusieurs actes & dans un en particulier, que j'ai donné, où ces Comtes disent que l'acte a été fait sous le Regne du Roi Louis l'an 1114. c'étoit Louis le Gros. On n'avoit pas eu soin en France de se maintenir dans ces droits. D'un autre côté le Roi d'Aragon avoit des prétentions, qui ne paroissent pas mal fondées sur plusieurs villes & places de Languedoc, de Provence, de Rouergue & de Querci. Il se fit un traité par lequel Louis cedoit tout ce qu'il avoit de droits en ce pays-là, & le Roi d'Aragon ceda aussi beaucoup de choses au Roi de France.

Le saint Roi fit en la même année un autre traité avec l'Angleterre. La trêve alloit expirer, & le Roi Henri demandoit qu'on lui restituât la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, le Berri, la Saintonge, le Querci, le Perigord & le Limousin; l'hommage de la Bretagne, de la Marche, de l'Auvergne & de l'Angoumois. Malgré l'avis des Pairs & des Seigneurs les deux parties s'accorderent, & Louis ceda le Perigord, le Limousin, le Querci, la Saintonge & l'Agenois. Le traité de paix se fit à ces conditions; traité qui ne plut ni

1237.
Il tâche de terminer les guerres entre les Seigneurs.

1258.
Traité avec le Roi d'Aragon.

Autre traité avec le Roi d'Angleterre.

bus, & querelis suis Romanam curiam compellantibus, & Guillelmi a sancto Amore liber *de mundi periculis* damnatus ab Alexandro IV. Papa, & postea combustus fuit. Nullam, ut vulgo dicitur, hæresim præ se ferebat liber; sed Guillelmus in Mendicantes Monachos grassabatur.

Joiv. III. Nihil non egit Ludovicus, ut rixas & bella inter Nobiles tertarum dominos in provinciis oriri solita de medio tolleret. Sæpe plures una juncti alios invadebant. Hinc cædes, incendia, aliaque multa damna, quæ & commetio & agrorum cultura noxia erant. Edictum primo publicavit, quo sub poena proditoribus debita prohibebat, ne ii qui se lesos putarent, inimicorum suorum cognatos invaderent, nisi post elapsos quadraginta dies; hoc spatium temporis assignans, ut interea de rebus componendis ageretur. Alia quoque jussa protulit, quæ prohibebat arma gestare. Sed quantacumque adhibita cura, pravam hanc consuetudinem auferre non potuit, atque bella istæ inter Nobiles usque ad posteriora longe sæcula perturbaverunt.

Diarium
ulu. p. 7. Anno sequenti opportune pactum iniri, cujus hæc causa fuit. Hi Comitatus, Ruscionensis, Ceritanie

& Barcinonis a Francorum Regibus pendebant, Regni que partem constituiebant, ut in plurimis instrumentis asseritur, atque ex uno præcipue quod protuli in Diario Italico, ubi Comites isti dicunt rem actam esse Ludovico regnante anno 1114. sub Ludovico nempe Craffo. Ex incuria vero hæc Regni Francorum jura obsoleverant: ex altera vero parte Aragoniæ Reges jura proferebant non levia in urbes & oppida quadam Septimaniæ, Provinciæ, Ruthenorum & Cadurcensium. Ex pacto autem inito Ludovicus, illa omnia Aragoniæ Regi dimittebat: & vicissim Rex Aragoniæ multa concessit.

Castel. p.
21. & 199.

Aliud eodem anno cum Rege Angliæ pactum initum est. Proximus induciarum finis erat, petebatque Rex Angliæ restitui sibi Normanniam, Cenomanensium, Andegavensiumque Comitatus, Turonas, Pictavos, Biturigas, Santonas, Cadurcenses, Petragoricenses, Lemovicinos; *boninia* Britanniæ, Marchiæ, Arvernorum, Engolimensium. Contradicentibus Regni Partibus atque Primoribus ambo Reges pactum iniere. Concessit Ludovicus Henrico Petragoricenses, Lemovicinos, Cadurcenses, Santonas & Aginates. Sic conciliata pax fuit; quæ pax neque Angliis neque

Mart. b.
Paris.
Joiv. III.
Nangius.

aux Anglois, ni aux François, chaque nation prétendant que son Prince avoit trop cédé à sa partie.

1259.
Affaire
du Sire de
Couci.

L'affaire d'Enguerrand de Couci fait horreur à raconter. Trois jeunes Gentilhommes Flamans, que leurs peres avoient envoié au Monastere de S. Nicolas-aux-bois, étant allez en la forêt de Couci avec des arcs & des flèches sans chiens, & coutant après des lapins, furent pris par les gardeforêts, & menez à Enguerrand, qui les fit d'abord pendre. Louis indigné d'une telle inhumanité, fit enfermer Enguerrand dans la tour du Louvre, bien résolu de le punir de mort : mais les parens du coupable, qui étoient des premiers de sa cour, intercederent si vivement pour lui, que Louis se laissa enfin flechir, & le condamna à douze mille cinq cens livres d'amende, à trois ans de service à la guerre de la Terre-sainte avec un certain nombre de Chevaliers, à faire enterrer honorablement les trois jeunes Gentilshommes, à fonder pour eux trois chapelles & deux Messes par jour dans l'Abbaye de S. Nicolas, à perdre dans toutes ses terres le droit de condamner à mort, & d'emprisonner, & même toute haute justice & le droit de garenne.

1260.

Vets la fin de cette année Henri Roi d'Angleterre, qui avoit des affaires fâcheuses dans son Roiaume, vint à Paris, où après avoir ratifié le traité de paix, il prêta serment de fidélité à Louis. Peu de jours après Louis fils aîné du Roi de France, vint à mourir à l'âge de seize ans. C'étoit un Prince de grande esperance. Le Roi & la Reine le regretterent infiniment : non seulement la cour, mais aussi tout le Roiaume fut en deuil. On avoit tout lieu de croire qu'il marcheroit sur les traces de son pere, qui signala encore cette année sa pieté en fondant le Monastere de Longchamp pour sa sœur Isabelle, & augmenta le revenu de plusieurs Hopitaux, de ceux de Vernon & de Compiègne, & de l'Hôtel-Dieu de Paris, dont il avoit étendu les bâtimens jusqu'au petit-pont. Il fonda aussi l'Hopital des Quinze-vingts pour les aveugles, qui s'y trouverent au nombre d'environ trois cens, & c'est de là qu'ils prirent le nom de Quinze-vingts. La commune opinion du vulgaire est qu'il fut fondé pour trois cens Gentilshommes aveuglez par les Sarrafins ; mais cela ne se trouve dans aucun Auteur du tems.

Hopital
des Quin-
ze-vingts.

Duels
défendus.

Entre plusieurs autres beaux Reglemens qu'il fit, son Ordonnance contre les duels fut des plus remarquables. C'étoit une coutume invetee, qu'un homme

Francis placuit, utraque gente suam Principem plus quam par erat concessisse putante.

Ingilramni Cuciacensis facinus enarrare horret animus. Tres nobiles adolescentes ex Flandria, quos parentes sui in Monasterium S. Nicolai de Silvis educandos miserant, in Cuciacensem silvam cum arcibus & sagittis sine canibus venerunt : ac dum post cuniculos currebant, a silvæ custodibus capti, ad Ingilramnum ducti sunt, qui statim illos in patibulis suspendi iussit. Inhorruit his auditis Ludovicus, & Ingilramnum in Juppeream turrim conjici iussit, atque extremo supplicio plectendum esse decrevit. Intervenere Comitibus cognati, qui inter Primores aulae Regiae censebantur; tandemque Ludovicus exoratus, hanc in scelus illam sententiam tulit. Duodecim millium quingentarum librarum ipsi multam irrogavit; edixit ut in Terram sanctam cum stato equitum numero per annos tres bellum gereret, ut tres nobiles adolescentes honorifice tumulati curaret, tres capellas & duas quotidie Missas in Ecclesia S. Nicolai fundaret, ut in omnibus ditionis suæ terris jus ad necem dammandi, in carcerem conjiciendi, itemque *altam justitiam & jus garenna* proferus amitteret.

Hoc anno vertente Henricus Angliæ Rex, in Regno suo multis exagitatus negotiis, Lutetiam venit, ubi pacem initam confirmavit, & Ludovico Regi Sacramentum fidei præstitit. Paucis postea diebus Ludovicus, Regis primogenitus, sexdecim mensibus annos obiit : magnæ spei adolescens, quem Rex & Regina ingenti lætæ sunt profæquuti : neque modo Regiam, sed etiam Regnum totum amissi Principis dolor invasit, quem vestigia patris sequuntur speiabant. Ludovicus pia semper opera frequentans, hoc anno Monasterium Longi-campi sorori suæ Elisabethæ fundavit, Nosocomiorum reditus adauxit, Vernoniensis nempe, Compendiæ, & *Hospitalis-Dei* Parisiensis, cujus aedificia ad parvum usque pontem produxerat. Nosocomium etiam *Quindecim-vigesimorum* struxit cæcis recipiendis deputatum, qui tum ad trecentos usque recepti sunt, indeque *Quindecim-vigesimorum* nomen sortitum est Nosocomium. Vulgi opinio fuit fundatum fuisse pro trecentis nobilibus, qui à Saracenis excecati fuerant. Sed hæc opinio a nullo istius ævi Scriptore confirmatur.

Inter alia quæ pius Rex probe statuit, emicat edictum contra duella. In more positum erat, ut is qui de

Matth.
Paris.
Nangius,
Duchêne.

accusé de quelque crime , se purgeoit par le duel , s'il tuoit son adversaire ; ou étoit regardé comme coupable , s'il étoit ou tué ou vaincu. C'étoit tenter Dieu que d'en venir à ces épreuves ; & cette prévention que l'accusé qui tuoit son adversaire étoit innocent , étoit une erreur que l'usage sembloit avoir autorisée. Les duels ne furent pas pourtant entièrement abolis. Ils revinrent en usage , & durent encore long-tems , comme on verra dans la suite de cette Histoire.

En Italie les choses ne tournoient pas bien pour le Pape Alexandre IV. Malgré ses foudres & ses censures , Mainfroi s'étoit rendu maître de la Sicile , & fraudant son neveu Conradin de la succession de son pere & de son aïeul , il s'en fit couronner Roi. Alexandre étant venu à mourir , son successeur Urbain IV. entra dans les mêmes dispositions que son Prédecesseur contre Mainfroi. Pour lui susciter un puissant adversaire , il offrit la couronne de Sicile au Roi Louis , qui par scrupule de conscience ne voulut point l'accepter. Il l'offrit ensuite à Charles Comte d'Anjou , qui sans s'effraier de la grande guerre qu'il falloit entreprendre pour s'établir dans ce Roiaume , y donna les mains. Cependant Louis toujours appliqué aux devoirs d'un Souverain , à reformer les abus , à faire exercer la justice , à soulager tous ceux qui étoient dans l'indigence , employoit tout le reste de son tems aux exercices de piété ; à la lecture , à la priere. Quelques-uns lui dirent un jour , qu'il employoit trop de tems à ces pieuses occupations. *Si j'emplois* , répondit-il , *le double de ce tems à la chasse , ou à jouer aux dés , personne n'y trouveroit à redire.* Il avoit une attention particulière à délivrer ses sujets de l'oppression. Quand des gens plus puissans qu'eux envahissoient ou leurs biens , ou leurs droits , & qu'ils étoient hors d'état de se faire faire raison , il n'épargnoit ni les grands , ni ses parens , ni ses propres freres. Charles Comte d'Anjou éprouva plus d'une fois ; s'étant saisi de choses qui ne lui appartenoient pas , il le traita avec plus de rigueur que les autres. Cet amour de la justice l'occupoit tellement , qu'il entroit dans un détail prodigieux , se faisant rapporter jusqu'aux plus petites affaires.

Un de ses principaux soins étoit de bannir les usures , les monopoles , les faux poids & les fausses monnoies , d'entretenir en bon état les grands chemins & les rivieres navigables , de veiller à la liberté du commerce. La France recueillit de son tems les fruits de sa vigilance. Il ne mettoit d'impôts sur le peuple que dans l'extrême nécessité. Sa maxime étoit que **C E Q U I E S T A C H A R G E A U**

1261.
Affaires
d'Italie.

1262.

Soins de
S. Louis
pour faire
exercer la
justice.

scelerè quopiam accusaretur , duello sese purgaret ; & si adversarium occideret , crimine liber esset , sin occideretur , vel vinceretur , sceleris labem incurreret. Ad hanc probationem venire , hoc erat Deum tentare ; & tamen tam alte in hominum animis hæc infederat opinio , accusatum qui occideret accusantem , innoxium esse , ut usu firmatus error videretur. Duella tamen non tunc omnino cessavere , sed in usum revocata , diu frequentata sunt , ut in hujus historiz serie narrabitur.

In Italia non ad nutum Alexandri Papæ res gerebantur. Fulmina conjecerat in Manfredum Conradini patrum , qui Siciliam occupaverat , & Conradini hereditatem invadens , coronam sibi imponi curaverat. Alexandro autem defuncto , ejus successor Urbanus IV. decessoris sui vestigia sequens , Manfredum adversarium quærit , & Ludovico Francorum Regi Sicilia Regnum offert , qui repugnante conscientia oblatum Regnum non admittit. Oblatum vero sibi libenter accepit Ludovici frater Carolus Comes Andegavensis , tanti belli suscipiendi formidine non deteritus , Interea Ludovicus suis exsequendis officiis inten-

tus , ut depravata reformarentur , justitia exerceretur , inopes cujusvis generis fovarentur satagebat. Quidquid vero temporis supererat , lectioni & precationi impendebat. Obmurmurantibus quibusdam de piorum exercitiorum diuturnitate , respondit ille : *Si duplo plus temporis impenderem in venatu aut alea , nemo reprehensus esset.* Hoc maxime curabat ne minoris facultatis homines a potentioribus opprimerentur. Tunc autem nemini parcebat ille , non optimati , non cognato , ne fratribus quidem. Id expertus non semel est Carolus Andegavensis Comes , qui quod res alienas occupavisset , aperiens a Rege fratre multatus est , quam ceteri. Amore justitiz usque adeo detinebatur , ut minutatim omnia perquireret , & innumera vel minima negotia ipse examinaret.

Ufuram maxime eliminare studebat ; monopolia item , falsa pondera , vitiatamque moneta. Vias publicas reparari , flumina navigis apta permeabilia reddi curabat. Commerci libertati advigilabat assidue ; cujus vigilantiz fructus ipso Ludovici avo Francia suscepit. Nonnisi urgente necessitate populo vectigalia imponebat , hoc ceu adagio utens : **Q U O D**

D rebona
p. 454.

Joi. ville.

PEUPLE, NE SAUROIT ETRE AVANTAGEUX AU PRINCE. Cette liberté de commerce fit un grand bien au Roiaume, & par là, dit Joinville, les revenus du Roi augmentoient tous les ans de moitié.

1263.
Les Anglois le prennent pour arbitre de leurs différens.

Lorsque la France jouissoit d'une pleine tranquillité, l'Angleterre étoit divisée. Le parti des mécontents se fortifioit tous les jours, & augmenta tellement que le parti du Roi Henri se trouva le plus foible. Les particularitez de ce grand différend seroient un long détail, qui n'est pas de notre sujet. Les parties convinrent enfin qu'on prendroit le Roi Louis pour arbitre & médiateur des différens entre le Roi & les Seigneurs revoltés. Louis se rendit à Amiens, lieu indiqué pour tenir les conférences. Après avoir entendu les parties, il donna gain de cause au Roi, & les Seigneurs du parti opposé s'en retournerent si mécontents, qu'ils firent la guerre à Henri, lui donnerent bataille, où il fut défait & demeura prisonnier. Son parti se foutenant toujours malgré ce mauvais succès, on vint à une seconde bataille, où le Duc de Leicestre chef des revoltés fut tué, & son parti ruiné.

1264.
Ordonnance contre les Blasphémateurs.

L'année suivante le Roi maria son troisième fils Pierre avec Jeanne de Châtillon, & peu de tems après il fit éclater son zele contre les Blasphémateurs, qui se trouvoient en grand nombre dans son Roiaume. Après avoir fait dans une assemblée une Ordonnance contr'eux, un Bourgeois de Paris aiant blasphémé publiquement contre Dieu, le Roi lui fit marquer les lèvres d'un fer chaud. Quelques-uns trouverent cet exemple de severité trop rude; & Louis répondit, qu'il en souffriroit volontiers autant pour abolir le blasphème dans son Roiaume.

1265.
1266.
Charles d'Anjou défait Mainfroi.

Cependant Charles Comte d'Anjou après avoir été couronné à Rome Roi de Naples & de Sicile, reçut quelques secours de France, & marcha contre Mainfroi, dont l'armée étoit composée d'Allemans, d'Italiens & de Sarrasins, bien plus nombreuse que celle de Charles, qui s'avança vers le Roiaume de Naples, prit d'abord quelques places, & alla chercher Mainfroi, qui étoit à Benevent. Là se donna une bataille, qui fut assez long-tems disputée. Mainfroi fut enfin défait & tué. Charles se trouva maître du Roiaume de Naples; mais il eut bientôt après une autre affaire à terminer plus difficile que celle-ci.

1267.

Les nouvelles venues de la Palestine portoient que les affaires des Chrétiens alloient fort mal, & qu'on s'attendoit que les Infidèles emporteroient bien-tôt

Matth.
Paris.
Continuat.

ONERI EST POPULO, NUNQUAM UTILE PRINCIPALI. Commercii vero libertas bona ingentia Regno Francorum peperit, Regique reditus singulis annis duplo auctiores evadebant.

Dum in Francia tranquilla omnia erant, Anglia factionibus agitabatur. Qui contra Regem erant quotidie crescebant numero, ita ut Henrici sequacibus tandem prevalerent. Hec porro omnia minutatim recensere, nostri non est instituti. Ambae tandem partes arbitrum judicemque delegere Ludovicum Francorum Regem. Ambianum autem omnes convenere, ubi Ludovicus excussis omnium querelis, sententiam dixit pro Henrico Rege: id quod adeo displicuit Primoribus Henrico adversantibus, ut reversi Henrico bellum inferrent, commissoque prelio victum caperent, & in custodia detinerent. Post insaufum tamen exitum qui Regis partes tuebantur persistere bellantes. Secunda commissa pugna est, ubi Leicestrio rebellium duce occiso, ceteri compressi sunt.

Duchêne
p. 459.

Anno sequenti Rex Petro tertio filio uxorem dedit Joannam de Castillione; posteaque contra blasphematores, qui tunc magno numero erant, studia sua con-

vertit. In conventu autem edictum adversus illos emisit. Civem Parisensem qui jurando contra Deum verba publice profuderat, cauterizari precepit in labiis ferro candenti. Cum vero quidam hoc severitatis exemplum nimium esse dicerent, respondit Ludovicus, se libentissime talem subiturum esse poenam, si hoc modo posset deterritam consuetudinem de medio tollere.

Interea Carolus Comes Andegavensis, postquam Rex Neapolis & Sicilia coronatus fuerat, aliquid auxilii a Francia nactus, contra Manfredum movit; cujus exercitus Germanorum, Itolorum & Saracenorum, longe numerosior erat exercitu Caroli. Hic vero in Neopolitanum ingressus regnum, statim aliquot oppida cepit; ac contra Manfredum, qui Beneventi erat, iter suscepit. Ibi commissa pugna fuit, ac fortiter statim utrinque certatum fuit. At victo demum caeloque Manfredi, Neapolitano Regno Carolus potius est. At non diu postea alium formidabiliorem hostem propulandum habuit.

Duchêne
p. 376. &
843.

Res Christianorum in Palestina adeo labeatae erant, ut timeretur ne brevi ex illis oris Europaei ex-

Duchêne
p. 383. &
405.

tout ce qui regardoit aux Chrétiens dans ce pays. Louis s'interessoit vivement à tout ce qui reſtoit la Terre-sainte, & confervoit toujours dans son ame un desir d'y retourner. Ces dernières nouvelles l'ayant déterminé à exécuter ce dessein, il tint une assemblée générale à Paris le 25. Mars de cette année, où après avoir représenté les malheurs arrivés en la Terre-sainte, il déclara qu'il vouloit se croiser pour aller la secourir, & exhorta les autres à prendre la croix comme lui. Il la prit en effet; ses trois fils, Philippe, Jean & Pierre suivirent son exemple. Thibaud Roi de Navarre fut de la partie. Les Comtes de Bretagne & d'Eu se croiserent aussi avec un grand nombre de Seigneurs. Le Pape permit à Louis de faire de grandes levées de deniers sur le Clergé: ce ne fut pas sans difficulté, le Clergé se plaignant qu'on l'avoit épuisé par les croisades précédentes, qui avoient si mal réussi. Il fit aussi des levées sur le peuple pour cette pieuse expedition. En cette année naquit Philippe fils de Philippe le Hardi, qui regna après son pere sous le nom de Philippe le Bel.

Guerre d'outre-mer réfoluë.

1268.

Charles Roi de Naples, après la défaite & la mort de Mainfroi, eut un autre concurrent redoutable: c'étoit le jeune Conradin, fils de Conrad, petit-fils de l'Empereur Frederic II. Conradin avoit un grand parti en Italie, & étoit soutenu par Henri de Castille & Frederic d'Autriche. Il forma une puissante armée d'Allemands, d'Espagnols & d'Italiens, & entra au Royaume de Naples. Charles marcha contre lui inférieur en troupes de plus de la moitié. La bataille se donna, & fut long-tems disputée. Les François plièrent au commencement; mais Charles, qui suivant le conseil d'Erard de Valeri, s'étoit tenu à part avec un corps de réserve, rétablit le combat, l'armée ennemie fut mise en déroute, Conradin, Frederic & Henri furent pris. Charles bien éloigné de la clemence & de la moderation de son frere Louis, fit couper la tête à Conradin & à Frederic, & fit enfermer Henri dans une cage de fer. Cette cruelle action déplut à toute la Chrétienté, & aux François mêmes, ternit la gloire de Charles, & fut peut-être une des causes des mauvais succès qu'il eut depuis.

Défaite & mort de Conradin.

Cependant Louis se disposoit à sa grande expedition. Il accomplit cette année le mariage de sa fille Blanche avec Fernand de Castille, & de Marguerite avec Jean de Brabant. Il engagea Edouard fils du Roi d'Angleterre à l'accompagner à la guerre sainte qu'il alloit entreprendre. Il fit des Ordonnances contre les usu-

1269.

1270.

pellerentur. Quare comperta Ludovicus, cui cordi erat transmarinas illas urbes Christianis asserere, quique illo revertendi desiderium semper animo servabat, conventum generalem Lutetie habuit vigesima quinta Martii anni 1267. ubi postquam miseram illis in partibus Christianorum conditionem representaverat, se velle dixit crucem accipere ut opem ferret illis, aliosque ad id ipsum prestandum hortatus est. Crucem itaque accepit; tres ipsius filii, Philippus, Joannes & Petrus, ejus exemplum sunt sequuti. Theobaldus quoque Rex Navarra, Comites item Britannia & Auga, multique alii ex nobilioribus crucis signum sumserunt. Summo Pontifice concedente Rex a Clero Gallia grandem exegit pecunie summam, nec sine Ecclesiasticorum querimonia, qui dicebant, jam se exhaustos fuisse ad alias expeditiones, quae tam infelicitur cessarent. A populo etiam pro sacro bello vectigalia expetit. Hoc anno natus est Philippus Philippi Audacis filius, qui, cognomento Pulcher, post patrem regnavit.

Villan.

Carolus Rex Neapolis post fugatum casumque Manfredum, competitorum alium habuit longe formidabiliorum, Conradinum Conradi filium, Frederici secundum Imperatoris nepotem, qui multis Italo-

rum faventibus, opemque ferentibus Henrico Castellae Rege & Frederico Austriae Duce, numerosissimum exercitum Germanorum, Hispanorum & Italarum collegit, inque Neapolitanum Regnum ingressus est. Carolus vero movit in hostem, cum exercitu plus quam duplo minore numero. Commissa pugna, diuturnusque conflictus fuit, initio Franci cesserunt. Verum Carolus, qui Valerii cujusdam consilio secesserat cum valida manu, eventum prelii expectans pugnam renovavit, hostiumque exercitum fudit, Conradinum, Fredericum & Henricum capti sunt. Carolus vero a clementia & moderatione Ludovici fratris longe alienus, Conradinum & Frederici capita praecidi jussit, & Henricum in cavea ferrea includi praecipit: quae immanitas Christianis omnibus etiamque Francis displicuit, ipsiusque gloriam obscuravit; atque in causa fortasse fuit, ut postea rem infeliciter gereret.

Interea Ludovicus ad magnam expeditionem sese apparabat, filiamque suam Blancham Ferdinando Castellae Principi, Margaritam vero Joanni Babantiae Duci nuptui dedit. Cum Eduardo Regis Angliae filio id egit, ut secum bellum sacrum transmarinum susciperet. Contra usuram, circa Beneficio-

Continuat. Multis. Paris.

riers, pour la collation des Benefices & pour les dixmes. Il fit aussi son testament, & ensuite un acte par lequel il laissoit le gouvernement de son Roiaume en son absence à Matthieu de Vendôme Abbé de S. Denis, & à Simon Sire de Nesle; après quoi il prit son chemin vers Aigues-mortes, où se devoit faire l'embarquement; mais n'y trouvant point les navires de Genes, qui devoient lui servir pour le passage, il fut obligé d'attendre là deux mois; & pour éviter le mauvais air d'Aigues-mortes, il se tint à S. Gilles. Il reçut là les Ambassadeurs de Michel Paleologue, qui vinrent le prier de la part de leur maître d'interposer sa médiation auprès du Pape pour la réunion des deux Eglises. Ce n'est pas que ni lui ni les Grecs se souciaient beaucoup de cette réunion; mais il craignoit que restant séparé de l'Eglise Romaine, Charles frere du Roi, qui aspireroit à l'Empire de Constantinople, n'allât pour tâcher de s'en rendre le maître, ou que le Pape n'envoît là quelque Prince pour le détrôner, comme il avoit fait auparavant. Entre les presens qu'il lui fit, il y avoit un beau manuscrit Grec, qui comprend tout le nouveau Testament, où on lit ces nores en Latin, écrites dans le tems même, que nous traduisons ici en François: *Eltham Alahu Empereur des Tartares. Son fils Elcham Apagan, qui épousa la fille de Michel, fut baptisé avec plusieurs autres.*

Il reçoit
les Ambassa-
deurs de
Michel
Paleolo-
gue.

Au feuillet suivant on lit au haut de la page, où l'écriture est du tems même. *Jean Porastre.* C'est le nom de celui qui a écrit la note, qui est telle: *Pendant l'été de l'an 1269. (ces Ambassadeurs) vinrent trouver le Roi, & l'hyver suivant il reçut un autre Ambassadeur du même Michel. Après cela de la même main, Michel en Jesus-Christ Dieu, fidèle Empereur & Modérateur des Romains, surnommé, Ducas, Ange, Commene, Paleologue, nouveau Constantin, toujours Auguste, au serenissime Seigneur Louis très-illustre Roi des François, salut & accroissement.* A la page suivante est l'image de S. Matthieu qui écrit, & aux deux côtez de l'image, de la main du même Empereur *Michel en Jesus-Christ Dieu, fidèle Empereur & Modérateur des Romains, Ducas, Ange, Commene & Paleologue.*

Ce manuscrit passa depuis en différentes mains, & dans des tems plus bas il fut à M. D. Prez Savigni, & depuis aux RR. PP. Jésuites de Càn, comme marque la note faite là même en l'an 1640. M. le Chancelier Seguier ramassoit de tous côtez des manuscrits Grecs; les RR. PP. lui firent present de celui-ci.

Le retardement des Gennois, qui n'amenerent les vaisseaux que deux mois

rum collationem & circa decimas edicta emisit. Testamentum etiam suum edidit, & scripto declaravit se regimen Regni sui relinquere Matthæo Vindocinensi Abbati S. Dionysii, & Simoni Domino Nigellæ. Postea ad Aquas-Mortuas profectus est; sed cum Genuenses naves, in quas conscensurus erat, non advenissent, duos expectare menses coactus est. Quia vero in illa maris ora non salubri fructebatur aere; in S. Egidii oppido commoratus est. Illic vero Michaelis Paleologi nuncios recepit, qui rogabant a summo Pontifice impetraret, ut Ecclesia Romana & Græca una coirent & jungerentur: non quod vel Michael vel Græci conjunctionem illam curarent; sed quia metuebat Michael ne cum segregatus a Romana Ecclesia esset, Carolus Regis frater, qui Impetium Constantinopolitanum affectabat, ipsum invaderet; neve Princeps alius quispiam a Papa missus se ab Imperio deturbare conaretur, ut antea contigerat. Inter munera quæ Regi Imperator obtulit, novum Testamentum elegans Græce scriptum erat, in cuius initio hæ notæ Latinæ habentur eo ipso tempore scriptæ: *Eltham Alahu Imperator Tartarorum. Ejus filius Elcham Apagan, qui duxit filium Michaelis & baptizatus est, &*

Biblioth.
Cajetan.
p. 250.

multi alii. In summa pagina sequenti habetur nomen ejus qui hæc scripsit, *Joannes Porastus.* Infra vero: *Cum Romana (Sic) Anno Domini 1269. Itaque in æstate istius anni fuerunt ad Dominum Regem. Et in hieme sequente venit alius nuncius ab eodem Michael ad eundem Regem.* In ima pagina; *Michael in Christo Deo fidelis Imperator & moderator Reorum, Ducas, Angelus, Commenus, Paleologus & novus Constantinus semper Augustus, Serenissimo Domino Ludovico Illustrissimo Regi Francia salutem... & augmentum. Hic Rex Francia recepit....* Pagina sequenti est imago S. Matthæi scriptoris, & ad utraque imaginis latera hæc manu Imperatoris scripta sunt *Μιχαηλ εν Χριστω τω Θεω πιστε βασιλεβι αυτοκρατωρ των Ρομαλων Δεκας, Αγγελος, Κομνηνς ο Παλαιολογος.*

Hic vero codex in diversas transit manus, ut ibidem legitur sub imagine: *Ex Bibliotheca Patrum Cadomenium Societatis Jesu 1640. & fol. 3. in supremo margine, M. D. Prez Savigny.* Quia vero D. Seguerius Cancellarius Græcos codices manuscriptos orandæ Bibliothecæ suæ undique colligebat, RR. PP. Societatis Jesu hunc ipsi dono obtulerunt.

Genuensium moræ, qui duobus post indictum tempore

après

après le tems marqué , fut une des causes du mauvais succès de cette expedition. Les croisez se trouverent en campagne dans l'Afrique au plus fort de l'été , & de là vinrent les maladies. On s'embarqua enfin. La flote fut agitée da la tempête ; & le calme étant revenu , on délibéra sur la route qu'on devoit prendre. Le Roi étoit d'avis d'aller aborder en Egypte , mais le sentiment de ceux qui vouloient qu'on allât à Tunis, l'emporta. L'armée fit descente auprès de Carthage : il y eut peu de résistance du côté des ennemis , & l'on assiegea cette ville qui fut prise avec la même facilité. L'armée s'avança vers Tunis , dont le Roi ne voulut pas faire le siege avant l'arrivée de son frere Charles Roi de Sicile. On se tint là donc , & l'on fit de grands fossés autour du camp , pour arrêter les courses que les Sarrasins faisoient perpetuellement sur l'armée des Chrétiens. L'extrême chaleur qu'il faisoit, la disette d'eau douce , & mille autres incommoditez causerent bien-tôt la maladie & puis la peste dans le camp. Un grand nombre de gens mouroient tous les jours , plusieurs grands Seigneurs y perirent , & enfin le Roi lui-même tomba malade d'une dysenterie. Il ne laissa pas de donner ses ordres comme auparavant , & il reçut même en cer état la seconde ambassade de Michel Paleologue. Mais le mal empirant tous les jours , il sentit enfin que sa dernière heure approchoit. Il fit appeller Philippe son fils , & lui fit cette belle instruction , que les Auteurs nous ont conservée jusqu'à ce jour. Les avis qu'il lui donna , n'étoient autre chose que ce qu'il avoit pratiqué lui-même toute sa vie. Quand le moment de son trépas fut arrivé , il leva les yeux au Ciel ; & en prononçant ces mots : *J'entrerai , Seigneur , dans votre maison ; je vous adorerai dans votre saint temple , & je consacrerai votre nom* , il rendit son ame à Dieu le 25. Août , à la même heure que Jesus-Christ expira sur la croix. Ce Prince fut universellement regretté tant dans son armée , que dans son Roiaume , où cette nouvelle fut bien-tôt apportée.

Guerre de Tunis.

Mort de S. Louis.

Son frere Charles qui venoit d'aborder avec sa flote , arriva au camp dans le tems qu'il expiroit. Ses os séparés de la chair furent mis dans une riche châsse pour les porter en France. Sa chair & ses entrailles furent données à son frere Charles , qui les fit déposer dans l'Eglise de Montreal en Sicile.

Jamais Prince n'a été plus penetré des devoirs du Christianisme que l'étoit Louis. Uniquement appliqué aux exercices d'une solide pieté , il marcha toujours d'un pas égal dans la voie du Seigneur , sans jamais se démentir durant quarante-quatre ans de Regne. C'étoit un des plus braves Rois que la France

Son éloge.

Duchêne 462.
 pus mensibus naves ad Aquas-Mortuas duxere , inter infelicis exitus causas numerantur. Cruce-signati enim aestate summa in Africa castrametati sunt , bellumque gesserunt ; hinc porro ægritudines ortæ. Conscensibus navibus classis prima a tempestate jactatur. Ubi vero tranquillum mare fuit , quoniam appellendum esset de liberatum est. Rex in Ægyptum transfretare cupiebat , sed inualuit illorum opinio , qui Tunetem ire volebant. Exscensus prope Carthaginem factus est , parum obstititibus Africanis. Urbs ipsa obsidetur , & brevi capitur. Tunetem movit exercitus , quam urbem ante Caroli fratris Siciliae Regis adventum Rex obsidere noluit. Fossa circum castra parantur , quæ cohæbeantur Saracenorum incurSIONES. Aëstus vero nimius , aqua potabilis penuria , milleque alia incommoda , morbos , deinde pestilentiam , induxerunt in castra. Multi quotidie interibant , exque Primoribus non pauci. Rex tandem ipse in dysenteriam incidit. Hac pressus ægritudine rem tamen pro more administrabat , & nuncios secundo a Michæle Palæologo missos audivit. Verum invalescente in dies morbo , ubi sensit instare obitum , Philippum filium advocari jussit , cui

egregia illa monita dedit , quæ ad nostram usque ætatem pervenerunt. Illa vero quæ filio præscriptis nihil aliud erant , quam quæ ipse Ludovicus per totam vitam exercuerat. Instante mortis hora , sublati in cælum oculis , hæc postrema protulit verba : *Intraibo in domum tuam : adorabo ad templum sanctum tuum , & confitebor nomini tuo , Domine* ; & hæc dicens expiravit 25. Augusti , eadem hora qua Christus in cruce mortuus est. Nullus unquam Princeps majus sui desiderium reliquit , tam in exercitu quam in Regno suo , ubi res paucis post diebus nunciata est.

Frater ejus Carolus qui cum classe appulerat , in castra pervenit. quo tempore Rex extremum emittit hauritum. Ossæ illius a carnibus sejuncta in preciosa capsula deposita sunt in Franciam transferenda. Caro & intestina fratri Carolo data , in Ecclesiam Montis-Regalis in Sicilia missa sunt.

Ex Principibus & Regibus nemo unquam plus Christianis officiis & religionibus addictus fuit , quam Ludovicus. Quam semel susceperat pietatis viam pari semper gradu & sine offendiculo emens , annos Regni peregit quadraginta quatuor. Inter fortissimos

ait eus. Il affrontoit le peril dans les batailles, & fut un des plus rudes combatans de son siècle, comme il parut à Taillebourg, à Damiete & à la Massoure. Plusieurs, même de son tems, n'approuverent pas ses expéditions d'outremer, où il étoit difficile de faire des conquêtes, & encore plus difficile de s'y maintenir long-tems contre tant de nations infidèles: mais Louis animé du zèle d'étendre la Foi Chrétienne, & de délivrer les lieux Saints des mains des Infidèles, ne suivoit pas toujours ce que la prudence humaine pouvoit dicter sur ces sortes d'entreprises. C'étoit d'ailleurs le goût de ce tems-là: & ce ne fut que long-tems depuis qu'on s'aperçut enfin qu'il n'y avoit rien de plus ruineux que ces expéditions d'outremer, où un nombre infini de Chrétiens avoient péri sans aucune utilité.



MONUMENS DU REGNE

DE SAINT LOUIS IX. de ce nom.

P. L. **L**E sacre de S. Louis est représenté tel que nous le donnons ici dans la vitre
 X. X. d'une chapelle de la sainte Vierge, derrière le chœur de l'Eglise de S. Louis de Poissi. Elle a été faite long-tems après la mort de S. Louis, & comme je croi, bien avant dans le quatorzième siècle. L'inscription qui est sur la vitre même est telle: *L'an de grace mil deux cens vingt-six, fut oingt & sacré Monseigneur saint Loys dans l'Eglise de Notre-Dame de Reims, par très-reverend Pere en Dieu Messire Jaques de Basoches Evêque de Soissons, le premier Dimanche des Advents en presence du Roy d'Angleterre & des Princes freres du Roy nostre Sire, dont moult fut grand joye.*

L'Auteur de l'inscription s'est mépris, en disant que le Roi d'Angleterre y fut present. Il n'étoit point en France en ce tems-là, & aucun Historien n'a dit qu'il soit venu à ce sacre. On voit dans la foule la tête d'un Roi couronné que le Peintre a mis ici pour le Roi d'Angleterre, conformément à l'inscription.

quoque Reges Francorum computandus. Peticula in-
 trepidus adibat, & manu propria decertans strenuissi-
 mos quoque superabat, ut videre erat Taliebutgi,
 Damiete, & in Massurensi pugna. Expeditiones vero
 illius ultramarinae, non omnibus etiam aeo ipsius,
 probatè fuerè: nam certe difficile admodum erat in
 tam procul positis oris urbes & regiones expugnare,
 longeque difficiliter expugnatas contra tot barbaras
 nationes, verè insensas Religioni, tueri. At Ludovicus
 illius propagande, & sacra loca recuperandi
 studio incensus, humanae prudentiae ratione & consilio
 non usque adeo movebatur. Ad hac vero sacri
 belli studium, isto aeo, omnium pene animos &
 religiones concitabat. Nec nisi diu postea animadvert-
 sum fuit, perniciosà admodum esse transmarina hu-
 jusmodi bella, ubi infinitus pene Christianorum nu-
 merus nullo fructu perierat.

MONUMENTA AD SANCTUM LUDOVICUM EJUSQUE REGNUM SPECTANTIA.

SANCTI LUDOVICI inauguratio, sive in Re-
 gem unctio, depicta videtur in vitrea fenestra ca-
 pella B. Virginis pone choram Ecclesiae sancti Ludovici
 Pissiacensis. Pictura vero diu post obitum ipsius
 concinnata fuit; atque, ut mea fert opinio, cum sa-
 culi decimi-quarti magna pars jam effluxisset. In-
 scriptio in ipsa vitrea fenestra hujusmodi legitur Gal-
 lico vulgari idiomate: *Anno gratiae millesimo ducente-
 simo vigesimo sexto in unctus & sacratu fuit Dominus
 sanctus Ludovicus in Ecclesia Beate Mariae Rhemensis, à
 reverendissimo patre Domino Jacobo de Basochis Episcopo
 Suesfionensi, Dominica prima Adventus, presentibus
 Rege Angliae & Principibus Domini Regis nostri fratri-
 bus; unde ingens exorta latitia fuit.*

Errat is qui inscriptionem hujusmodi posuit, cum
 dicat adfuisse Angliae Regem. Is tunc in Gallia non
 erat; nullusque Scriptorum dixit ipsum ad hujusmodi
 inaugurationem se contulisse. In adstantium turba ca-
 put Regis coronari conspicitur, quem quasi Regem
 Angliae pictor apposuit, ut fert inscriptio. Hic Pater



LE SACRE DE SAINT LOUIS.

Planche XX. Tome II.
P. 154.



L'an de grace, mil deux cens vingt
six fut oingt et Saere monseigneur
saint loys, dans l'eglise N. Dame de
Reims, par tres reuerend pere en dieu
messire Jacques de basoches eueque de
Soissonz, le premier dimanche des aduents
en presence du Roy d'angleterre, et des princes
freres du roy nrestr, dont moult fut grand ioy;

MONUMENS DU REGNE DE SAINT LOUIS, &c. 155

Les Pairs de France ne patoissoient pas ici faisant leurs fonctions comme dans d'autres sacres.

Le jeune Roi assis porte une couronne à fleurons. Il tient de chaque main un sceptre d'or. Son manteau de couleur d'azur est chargé de fleurs de lis d'or à l'ordinaire. L'Evêque qui est à sa droite, & qui lui donne la benediction, porte une chape de couleur de pourpre. L'autre Evêque qui est à sa gauche tient la sainte Ampoule. Il porte une chasuble de même couleur, & selon la forme antique. Elle descendoit également de tous les côtez & tout autour, & on la relevoit avec les bras; ce qui se comprend aisément sur l'image.

Le portrait de S. Louis qui commence la planche suivante, est tiré d'un tableau, qu'on garde à la sainte Chapelle de Paris, fait l'an 1226. lorsqu'il n'avoit encore que treize ans. On ne sait s'il fut peint ainsi avant ou après son sacre qui fut fait en la même année, comme nous venons de voir. Le portrait a été fait d'après nature. Louis a les cheveux courts, & porte un bonnet de velours rouge. Il tient l'oiseau sur la main gauche à la maniere des Princes & des Seigneurs de ces rems-là, & de la main droite il tient une petite baguette pour retenir cet oiseau. Il est revêtu d'une tunique, & par dessus d'un autre habit, qui paroît fourré d'une peau veluë, à larges manches fenduës : il passe les bras par la fente. Cet habit est brun semé de fleurs rouges.

Le portrait suivant de ce saint Roi est si ressemblant au précédent, qu'on pourroit d'abord croire que l'un a été copié sur l'autre; mais quand on y regarde de près, on voit que celui-ci représente S. Louis homme fait, & qu'il y a beaucoup d'autres petites differences. Il est ici représenté tout entier debout; au lieu que le tableau précédent ne montre que son buste. Il tient ici l'oiseau sur la main. Son habit est de la même forme & couleur: ses bas sont rouges & ses fouliers noirs. Cette figure se trouve dans les portefeuilles de M. de Gagnieres parmi les portraits de S. Louis. Il a oublié de marquer d'où il l'avoit tirée; mais il est certain qu'elle n'a pas été faite de pure imagination.

On le voit après armé à cheval, tenant le bouclier du bras gauche; c'est l'écu de France; & la lance où tient la bannière, de la droite. Son casque est tout plat par le haut. Le reste du corps couvert de mailles jusqu'à la plante des

P L.
X X I.
1.

2.

3.

Francia suo fungentes munere non comparant, quales in aliis sacris unctionibus videntur.

Seder Rex juvenis admodum: corona ejus, non liliis vulgaribus ornatur, sed aliis floribus. Ambe manus scepro suo aureo singulari munita sunt. Pallium ejus caruleum, pro more, liliis aureis ornatur. Episcopus ad Regis dexteram stans, & benedictionem ipsi impertiens, cappam gestat purpurei coloris. Alter Episcopus ad laevam, sacram phialam tenet: gestat vero casulam item purpuream, veteri forma concinnatam, quæ undique ad pedes usque defluebat, & brachiis relevebatur; id quod ex depicta imagine facile intelligitur.

S. Ludovici imago, quæ prima in tabula insculpta sequenti videntur, ex veteri tabula, quæ in sancta Capella Parisiensi asservatur, exsumta fuit: anno autem 1226, cum ipse tredecim æmense annos esset, depicta fuit: utrum autem ante vel post inaugurationem ejus ignoratur; quæ inauguratio anno 1226, facta est, ut narravimus. Ad nativam imaginem delineata hæc figura fuit. Breviorem Ludovicus & attonsam habet comam. Pileum gestat ex villosa serico rubro; avemque accipitrem sinistra tenet manu, more Principum & Procerum Francorum illius ævi; dextera vero

virgam tenet regendo accipitri. Tunica indutus, exteriore quoque veste contegitur, cui assutus videtur pelliceus pannus villosus: huic hærent amplæ manicæ pendentes ac diffusæ: per silluram vero brachia extrahuntur. Vestis fufci coloris, rubris floribus ornatur.

Imago sequens precedenti ita similis est, ut ex illa exsumta fuisse statim videatur: sed rem accuratius attentiusque consideranti, in secunda imagine deprehenditur Ludovicus juvenilem ætatem prætergressus, aliæque observantur minora discrimina. Hic totus & stans exhibetur. In altera vero tabula dimidium solummodo staturam conspicis. Hic etiam avem gestat manu. Vestis ejusdem formæ colorisque est, tibialia rubra, calcei nigri. Hoc porro schema in codicibus D. Gagnerii habetur, inter imagines sancti Ludovici. Neque annotavit, ut solet, indenam excepit: at certum est illud nec confictum, nec ex mera imaginatione concinnatum fuisse.

In tabula sequenti Ludovicus Rex eques armatus representatur, clypeum, Regum Francorum insignibus onustum, in leva insertum habens, & dextera lanceam tenens, cui hæret vexillum isdem insignibus ornatum. Galea ejus superne plana est: reliquum cor-

pieds, enforte que les mailles enferment indistinctement tous les doigts de la main. Par dessus ces mailles il porte une veste de couleur d'azur. S. Louis est monté sur un cheval blanc, parce que le cheval blanc étoit une marque de souveraineté, comme nous verrons dans la suite. Cette figure est tirée des vitres de Notre-Dame de Chartres.

4. Le voici en habit Roial, ⁴ tel qu'il est représenté dans l'Eglise des Religieuses de Poissy au dessus du jubé. La couronne est à fleurons comme la plupart des couronnes des Rois de la troisième race jusqu'au quinzième siècle. Le manteau Roial ou la chlamyde d'azur est semée de fleurs de lis d'or à l'ordinaire, & doublée d'hermines. S. Louis a les cheveux courts dans toutes ses images. On remarque que presque toutes les figures d'homme & de femme faites en ce siècle-là en statué ou relief, ont la mine riante. C'est dans le treizième siècle que la statuaire commença à se relever un peu. On trouve quelques statüés de ces tems-là d'un dessein assez passable.

5. Dans l'image suivante tirée ⁵ des vitres de Notre-Dame de Chartres, S. Louis un genou en terre offre un reliquaire, sans doute à l'Eglise de Chartres. L'écu de France se voit derrière lui, apparemment pour faire reconnoître ce Prince.

Aux vitres de la sacristie de l'Abbaye de S. Denis on voit des peintures au nombre de huit, qui regardent la vie, la mort & les miracles de ce saint Roi. A chaque peinture il y a un vers, qui explique le sujet représenté. Les caractères dont sont écrits les vers, semblent marquer que les vitres ont été faites au quatorzième siècle, avant que ce siècle fût fort avancé, & dans un tems où il pouvoit y avoir encore des vieillards, qui se souvenoient de S. Louis. Il y en aura peut-être qui soutiendront que ces peintures ont été faites dans un tems plus bas, fondez sur ce que dans une de ces peintures on voit sur la tête des fils de S. Louis l'écu de France chargé seulement de trois fleurs de lis. Or suivant l'opinion ci-devant reçüe, l'écu de France, qui étoit au commencement chargé de fleurs de lis sans nombre, ne fut réduit à trois fleurs de lis que du tems de Charles VI. mais l'on a découvert & l'on découvre tous les jours des écus bien plus anciens réduits à ce nombre de trois fleurs. On en a trouvé de Charles V. du Roi Jean, de Philippe de Valois, & peut-être en trouve-t-on d'autres de tems plus reculés. Ce qui me seroit croire que ces vitres ont été peintes avant l'an 1350. c'est que

pus hamis opertum ad extremos usque digitos; ita ut etiam hami manum totam cum digitis indifferenter complectantur. Supra hamatam illam vestem alteram ceruleam gestat. Equo albi coloris vehitur Ludovicus, quia equi hujusmodi supremum dominium significabant. Hoc schema ex vitrea fenestra Ecclesie B. Mariæ Carnotensis extulturnm fuit.

Regis indutus vestibus conspicitur, qualem hic referimus, in Ecclesia Monialium Pissiacensium ante chorum. Corona, non liliis, ut vocant, sed aliis floribus ornatur, quod etiam in plerisque aliis Regum coronis observatur ad usque seculum decimum-quintum. Pallium Regium, seu chlamys cerulea, liliis aureis pro more conspersa est, cui assidue sunt murium Ponticorum pelles. Breve capillitium gestat Ludovicus. Observatur porro viros mulieresque in statuis & anaglyphis, isto awo factis, subridentes exhiberi. Et tamen isto seculo decimo-tertio cecepit ars statuaria a prisca barbarie emergere. Aliquot occurrunt istius aevi statuae non ineleganter factae.

In sequenti schemate ex vitrea fenestra B. Mariæ Carnotensis educto, flexo genu Ludovicus thecam Reliquiarum offert, Ecclesiae, ut videtur, Carnotensi.

Pone illum visitur scutum insignibus Francie onustum, ut hinc agnosci Rex possit.

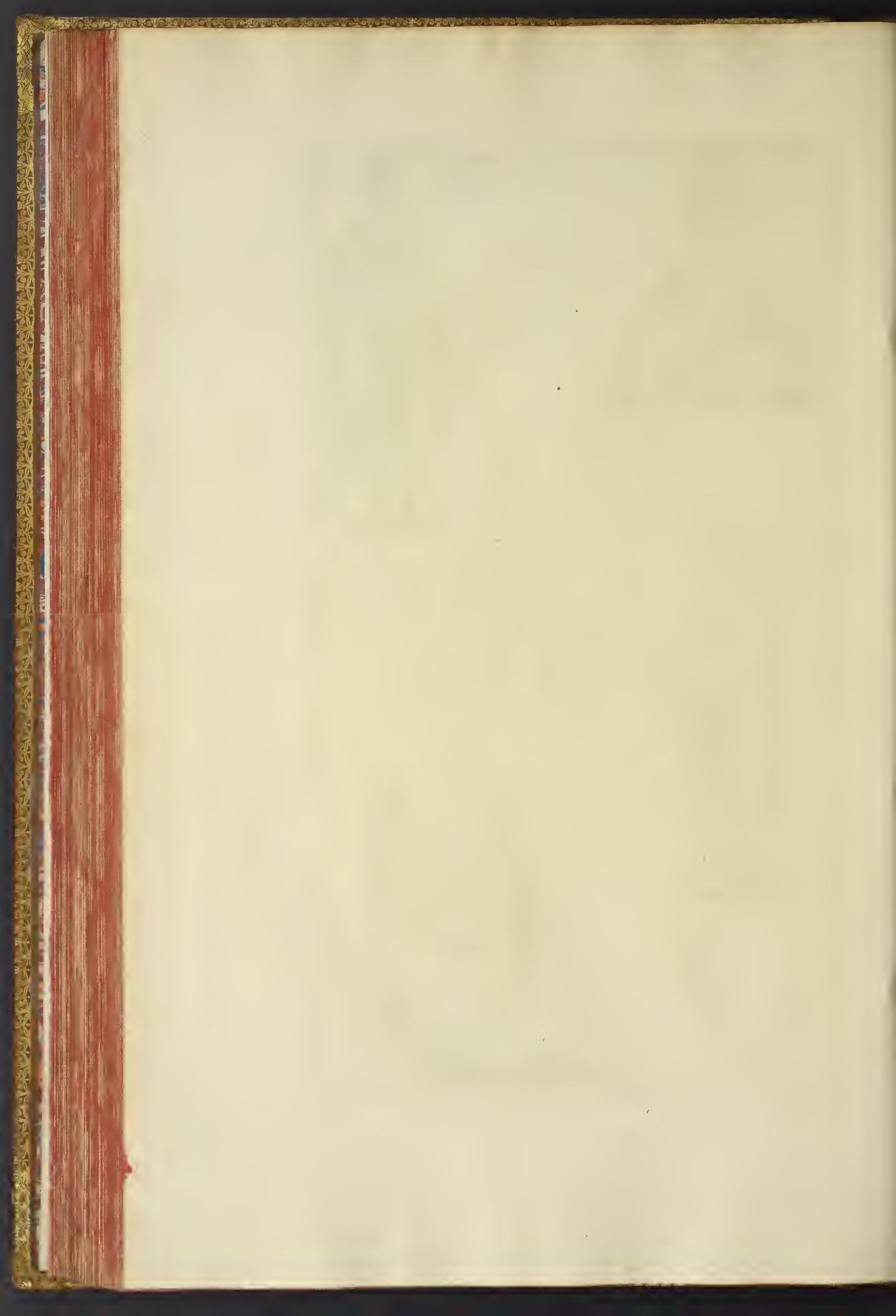
In magna vitrea fenestra sacristie S. Dionysii in Francia, depictæ historie visuntur, quæ ad vitam, obitum & miracula sanctissimi Regis pertinent. Ad singulas histocias singula sunt hexametra, rem de qua agitur significantia. Ex literarum forma comprobari videtur, has vitreas fenestras factas fuisse decimo-quarto seculo nec vertere, cum adhuc superesse possent fenestras, qui sanctum Ludovicum viderant. Non deerunt fortasse, qui in ævum inferius hæc remitti debere contendunt, quia nempe in quadam vitrea fenestra parte scutum Francicum, sancti Ludovici filiorum caputibus imminens, cum tribus tantum liliis conspicitur; atqui secundum opinionem non ita pridem in Francia receptam, scutum Francicum, initio floribus liliis sine definito numero onustum, tempore solum Caroli VI. ad tria tantum lilia reductum fuit. Verum jam deprehensa sunt & in dies deprehenduntur scuta priorum Regum cum tribus tantum liliis; Caroli nempe V. Joannis, & Philippi Valoisii, & fortassis anteriorum temporum reperitur. Hinc eo adducor ut credam has vitreas fenestras ante annum

1
DIVERS PORTRAITS DE S. LOUIS

Planche XXI. 2 Second Tom. P. 150



T. II. C.



je vois dans ces vers des lettres dont l'usage avoit cessé avant ce tems-là. Je m'en rapporte au jugement des habiles.

La planche qui suit represente S. Louis allant sur mer. C'étoit à sa premiere P L.
 expedition pour la Terre-sainte. Cette peinture est d'un goût fort grossier. Il X X I I.
 va sur mer dans un vaisseau où l'on ne voit en sa compagnie que deux Domini- I.
 cains qu'on reconnoît à leur couronne, & un rameur. S. Louis regarde le Ciel, & tient les mains jointes. Il porte la couronne d'une forme assez particuliere, & qui est toujours la même dans les images suivantes. Sa tête y est entourée du nimbe qui renferme une espece de coquille, telle à peu près qu'on la voit dans les figures de Pepin & de Carloman à la Planche xx. du premier tome. Il porte le nimbe, parce qu'il avoit été canonisé avant que la peinture fût faite, & qu'il étoit honoré comme Saint. Le vers d'enhaut dit, que c'est la premiere fois que S. Louis passé la mer pour l'amour de Jesus-Christ.

Transit primo mare Christi Ludovicus amore.

Il y a quelquefois dans ces vers des lettres brouillées, & d'autres qui ne marquent pas; mais on lit tout facilement à la saveur du metre & de la rime des vers leonins. On voit ici ce que nous avons remarqué ci-devant, trois points après chaque mot; usage des plus anciens, comme nous avons fait voir.

S. Louis qui étoit parti d'Aigues-mortes, se rendit avec son armée en Chypre, de là il passa en Egypte, prit Damiette, & gagna quelques victoires sur les Sarasins; mais après que tous les chevaux eurent péri, la maladie s'étant mise dans son armée, il fut fait prisonnier avec les restes de ses troupes. Le voici en prison, 2.
 tenant les mains jointes, & la tête tournée vers le Ciel. Un Ange qui lui apparoît, tient une épée à la main. Son Confesseur Dominicain vient le visiter avec son Compagnon. Il tient un livre à la main sur lequel est écrite deux fois cette lettre X. X. ce qui semble signifier *Christus*; c'est apparemment le livre des Evangiles. Le vers d'enhaut marque seulement que S. Louis est en prison.

Est istic sanctus Ludovicus carcere clausus.

Le saint Roi instruit ses fils, qui sont à genoux devant lui: les préceptes qu'il P L.
 leur donne sont renfermez dans ces mots écrits sur un rouleau, qu'il tient dé- X X I I I.
 ploié, *Diligite justitiam*, aimez la justice. Au dessus des trois fils de S. Louis, est un écu de France à trois fleurs de lis dont nous avons parlé ci-devant, qui mar-

1350. factas esse, quod in verbis ibidem scriptis literarum formas videam quarum usus illo tempore cessaverat. Rem vero penitorum judicio permitto.

Tabula sequens navigantem Ludovicum exhibet, quo tempore scilicet bellum sacrum primo suscepit. Rudi admodum more depingitur hic Ludovicus, marinum iter agens in navi, ubi duo tantum Dominicani, & remex unus cum Rege visuntur. Caelum autem junctis manibus respicit. Caput ejus nimbo ornatur, in quo cochlea includitur, similis iis quæ visuntur in nimbo Pipini & Carlomanni in tabula XX. tomi primi. Nimbum autem gestat, quia jam in Sanctorum albo descriptus fuerat ante, quam hæc pictura adornaretur, & ut sanctus colebatur. In versu superne descriptio dicitur Ludovicum nunc primo mare pro amore Christi trajicere.

Transit primo mare Christi Ludovicus amore.

In his potro verbis literæ quandoque occurrunt confusæ & aliæ pene deletæ; sed ex metri, & aliquando rythmi ope leguntur. Hic etiam observatur id quod alibi sæpe deprehendimus, tria videlicet puncta post singula verba; quæ mos antiquissimus est, ut alias ostendimus

Sanctus Ludovicus qui ad Aquas-mortuas navem conscenderat, in Cyprum cum exercitu se contulit, indeque Agyptum petit, Damietam cepit, & deinde Saracenis postea aliquot victorias reportavit. Sed postquam omnes fere equi perierant, lucus exercitum invasit; ipseque cum residuis Francorum copiis captus & in carcerem conjectus est. En illum in carcere detentum, junctis manibus, caput & oculos in caelum attollentem. Adstat illi Angelus, strictum tenens gladium. Dominicanus apud quem peccata exonerare solebat cum socio adest; librumque manu tenet, in cujus e-rima facie hæc litera reperita comparet XX. quo significatur, ut puto, *Christus*. Est fortassis liber Evangeliorum. Superpositus versus carcerem solummodo indicat.

Est istic sanctus Ludovicus carcere clausus.

Præcepta dat sanctus Rex filiis, qui flexis genibus patrem audiunt; quæ præcepta omnia duobus verbis in revoluta ebarta exaratis includuntur: *Diligite justitiam*. Supra caput trium sancti Ludovici filiorum visitur scutum Francicum, tribus tantum liliis instructum, de quo supra paucis distulerimus: significat au-

*Dich fue
p. 476. C
1350.*

que que ce font des enfans de France, & les fils de S. Louis, comme dit ce vers:
Advocat hic natos Ludovicus, & instruit ipsos.

2. Le devot Prince² se fait donner la discipline; c'est son Confesseur Dominicain qui le fouette. Le Compagnon du Confesseur tient un livre marqué de deux X. comme ci-devant. S. Louis a les épaules nuës, un genou à terre, & les mains jointes. L'action est marquée par ce vers:

Castigat sanctus Ludovicus verberere corpus.

Il se confessoit tous les vendredis, dit un Auteur, & après la confession il se faisoit toujours donner la discipline.

P L. Je ne fai pas bien à quoi se rapporte l'histoire suivante. S. Louis¹ ramasse des os & des têtes de mort, apparemment pour les faire ensevelir. Les deux Religieux qui sont en sa compagnie se bouchent le nez, tant l'odeur étoit mauvaise; cela me fait croire que ce ne sont point des reliques: le vers qui est en haut ne le dit pas:

1. *Istic truncata Ludovicus colligit ossa.*

2. Dans l'image suivante² S. Louis donne avec une cuillier quelque chose à manger à un lepreux. Les Auteurs de sa vie disent qu'il en guérissoit plusieurs. Celui à qui il donne à manger est un Religieux couché dans son lit, tout couvert de lepre. Quelques autres sont presens à l'action, exprimée par ce vers:

Multum leprosis datur hic cibus a Ludovico.

Je ne fai s'il y a leproso ou leprosis.

S. Louis aiant entrepris une seconde croisade, prit terre avec son armée en P L. Afrique, se rendit maître de Carthage, & alla mettre le siege à Tunis. La ma-
X X V. ladie & puis la peste se mit dans son armée. Il en fut atteint lui-même, & mourut. Il est ici représenté venant de mourir, & tenant les mains jointes. Son

1. Confesseur & deux autres personnes, qui sont auprès de son lit, pleurent. Son ame sous la forme d'un jeune homme nud, est représentée à genoux les mains jointes, soutenuë dans un drap par deux Anges. Le vers Latin dit que Louis meurt pour allet jouit de la paix céleste:

Cali, dum moritur, Ludovicus pace potitur.

Le saint Roi délivré des liens de cette vie, & reçu dans le Ciel, fut canonisé

tem illos esse Regios filios, id quod hoc versu exprimitur;

Advocat hic natos Ludovicus, & instruit ipsos.

Verberibus etiam corpus castigari suum curat Rex pius. Dominicanus autem apud quem peccata deponere solebat, verberandi officio fungitur. Socius illius interim librum illum tenet duplici X. notatum. Genu alterum flecitur Ludovicus, nudosque humeros exhibet, junctis manibus. Rem sic exprimit hic versus:

Castigat sanctus Ludovicus verberere corpus.

Quelibet sexta feria, inquit Scriptor quidam, peccata confitebatur, & post confessionem se verberibus caedi curabat.

Haud certo dicere possum quæ res in sequenti delineata significatur. S. Ludovicus ossa & crania mortuorum colligit, ut fortassis sepeliri curet. Duo adstantes Monachi nares manu obturant, ne tetro afficiantur odore. Hinc suadet mihi has non esse sacras reliquias; neque vero id dicitur in superposito versu:

Istic truncata Ludovicus colligit ossa.

In imagine sequenti Ludovicus cum cochleari ali-

quid forbendum leproso offert. Multos ipsum mundavisse leprosis narrat vitæ illius Scriptores. Is cui cibum offert ad medelam Monachus est decumbens, lepra undique contractus; alii spectatores adsunt. Res hoc versu significatur:

Multum leprosis datur hic cibus a Ludovico.

Nescio an *leproso* an *leprosis* legendum sit.

S. Ludovicus secundo crucem pro bello sacro accipit, & classe in Africam appulit: excursu facto Carthaginem cepit, & postea Tunetum obsedit. Morbus & postea lues exercitum invasit, ipseque ægritudine affectus obiit. Hic post extremum emissum halitum representatur junctis manibus. Adest Dominicanus apud quem peccata confiteri solebat. Adsunt etiam alii duo, lacrymas fundentes. Anima sancti Ludovici, nudi juvenis specie, exhibetur genibus flexis, junctis manibus, & a duobus Angelis in linceo sustentatur, sicque cælestem pacem consequitur, ut hic versu indicat:

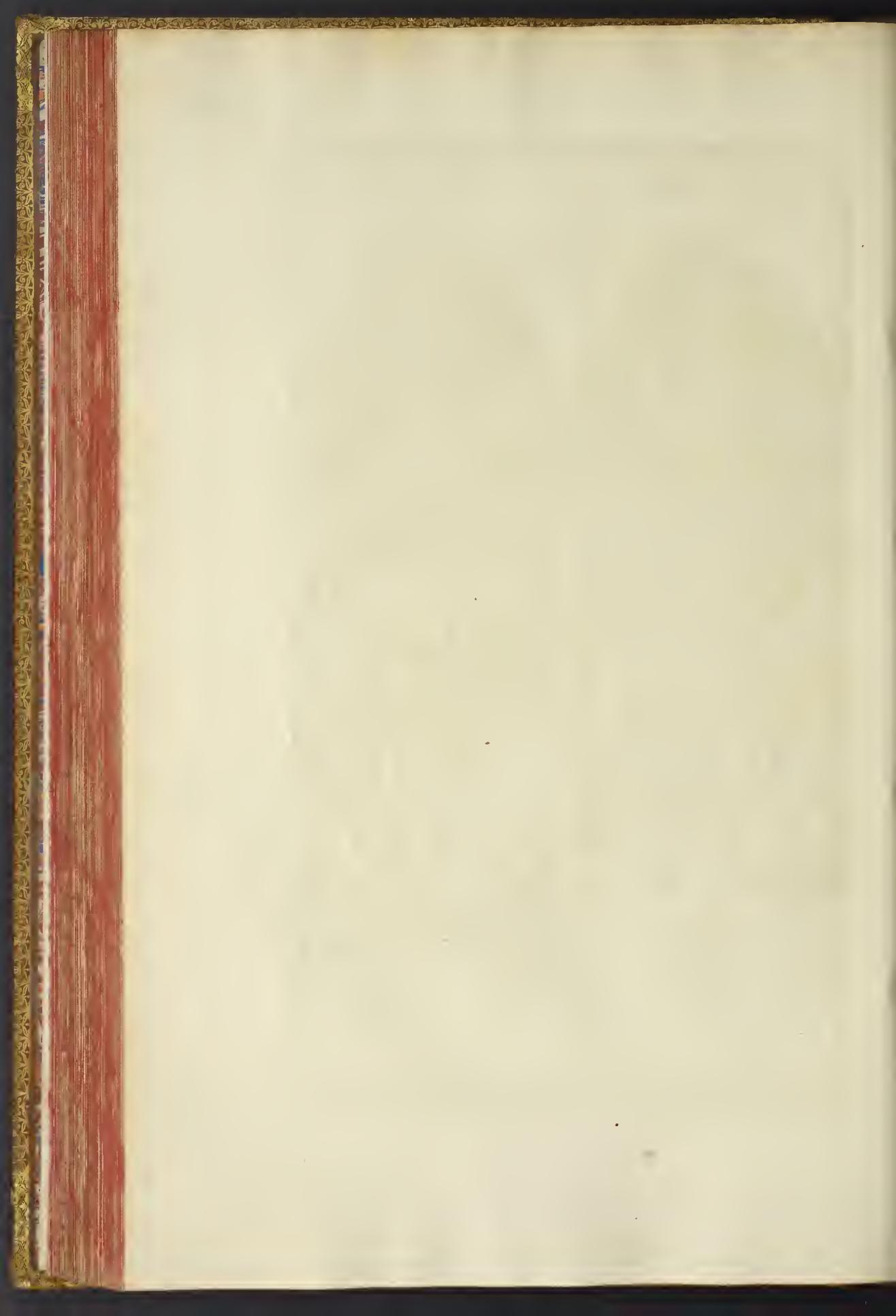
Cali dum moritur Ludovicus pace potitur.

Rex sanctus terrene vitæ vinculis ereptus, & in cælos translatus, a Bonifacio Papa VIII. Sanctorum nu-

S^t Louis va sur mer.

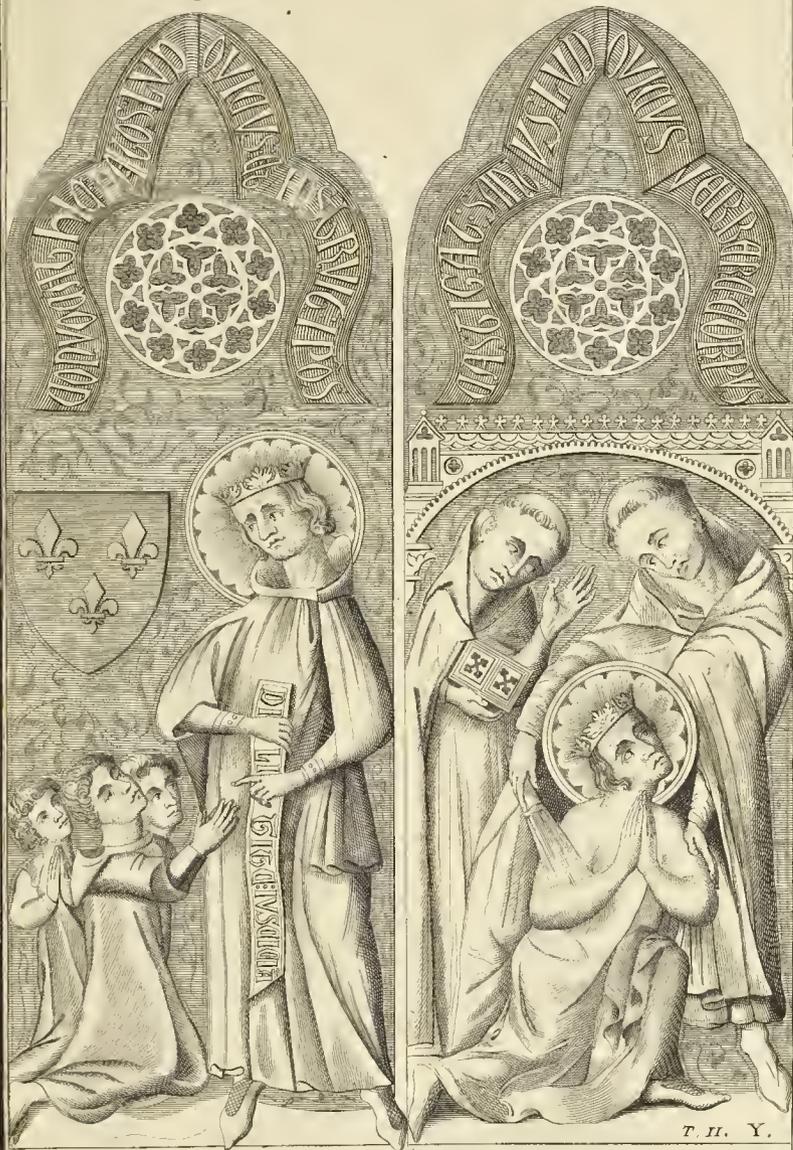
Il est en prison.



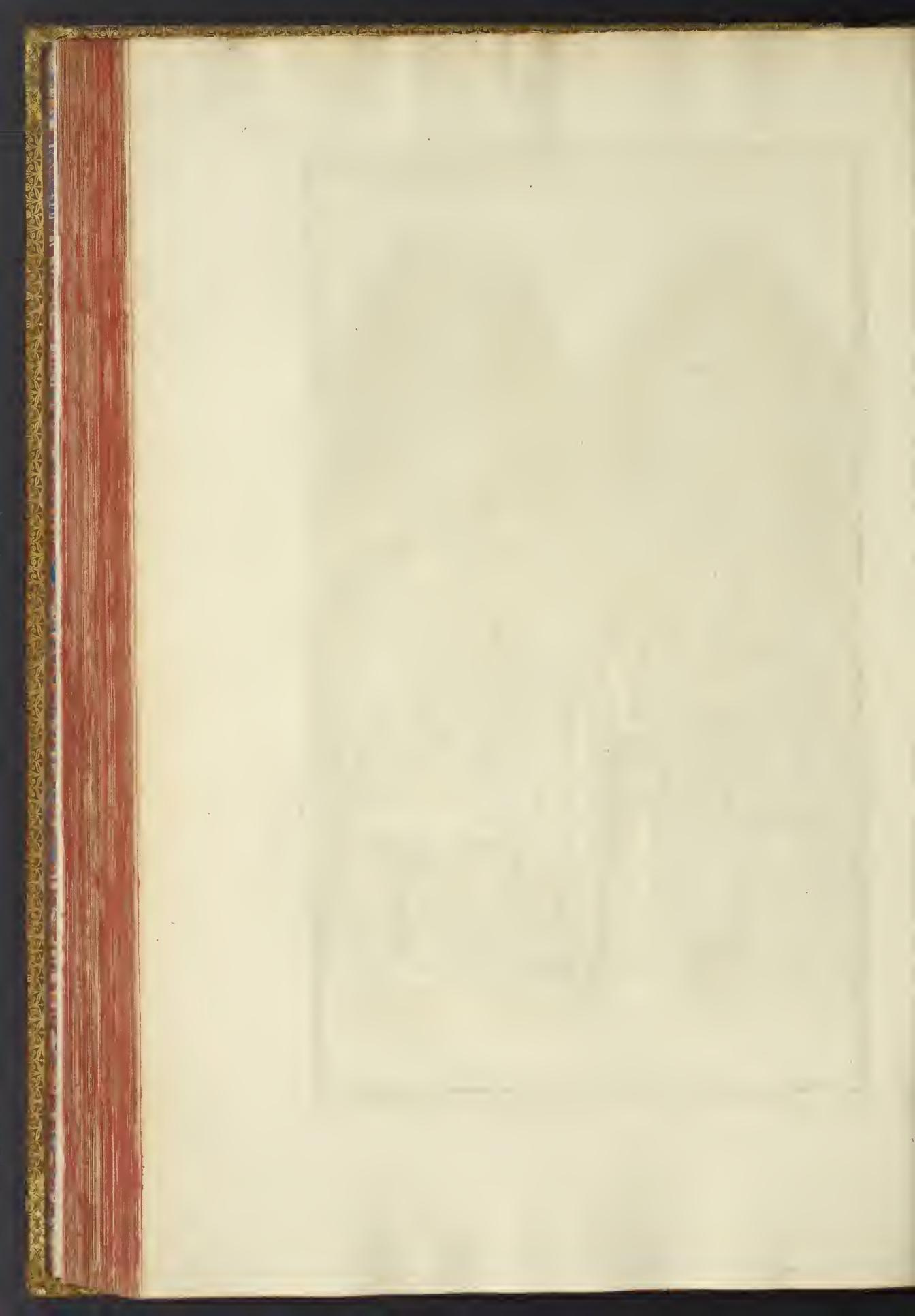


S^t Louis instruit ses enfans.

se fait donner la discipline.

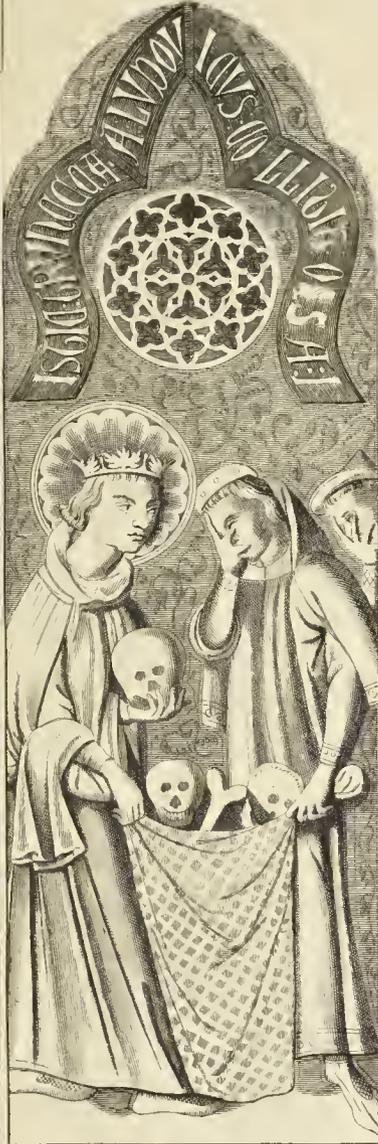


Les vitres de la Sacristie de S^t Denis.



Il ramasse des os

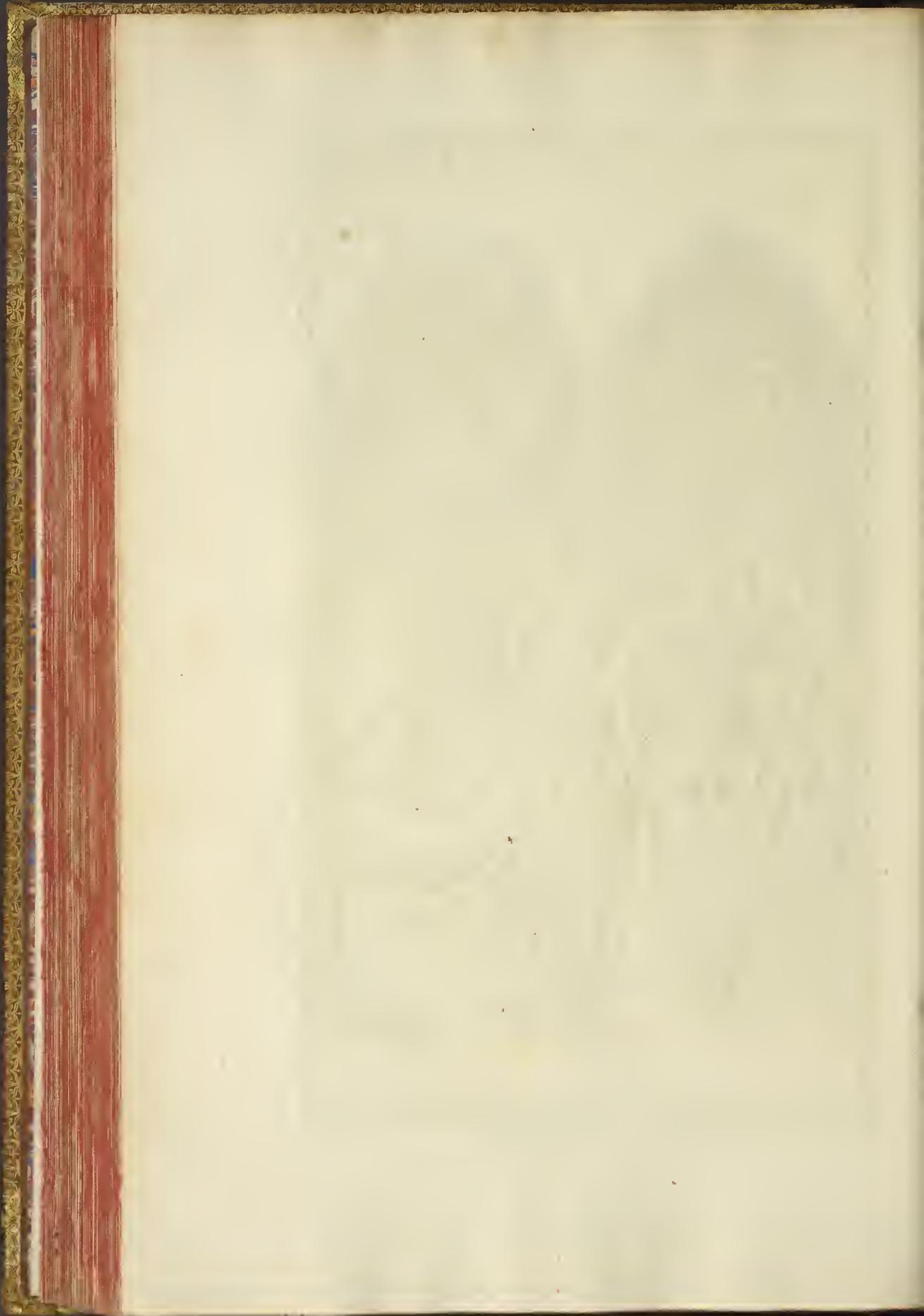
2



Il donne a manger a un
Lepreux

1

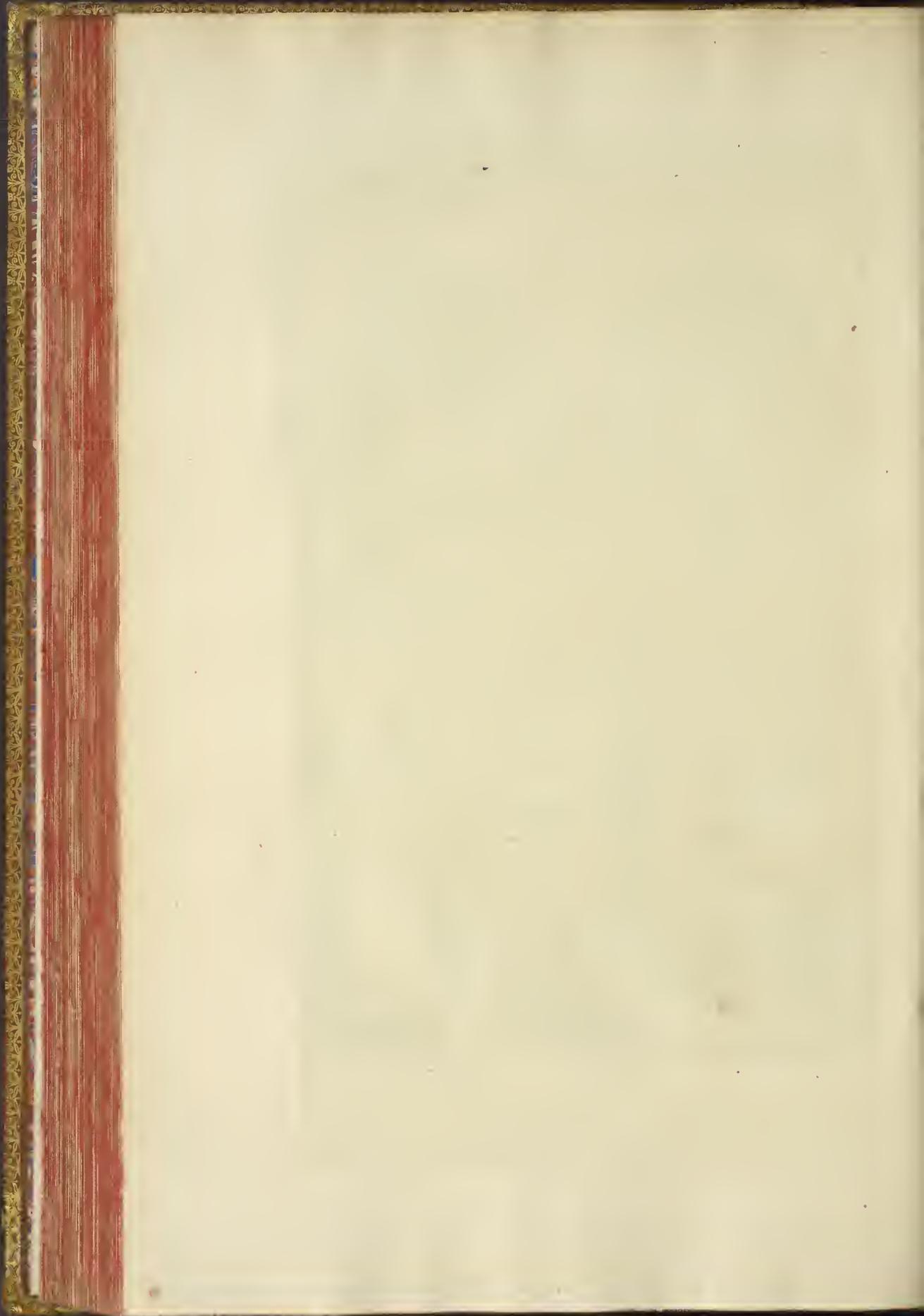




1

2





par le Pape Boniface VIII. Il fut mis sur les Autels, & se signala alors par un grand nombre de miracles, rapportez au long dans sa vie. Sa statue est ici élevée au dessus d'un autel. Il tient une double croix de la main droite, & les trois cloux de la croix de la gauche. Bien des gens viennent y faire des vœux pour obtenir la guérison de leurs maladies. Ils apportent des presens qui paroissent être des rouleaux de bougie. Un des deux qui sont à genoux ouvre une grande bouche. Il y a apparence que c'est un démoniaque, ou se croiant tel: ce qui le persuade, est qu'auprès de sa bouche ouverte est une espece de dragon ou de monstre, qui ne peut être qu'un diable. Ces hommes qui sont devant l'autel ont des capuchons ou des chaperons: ce ne sont pourtant pas des Religieux, car ils n'ont point de couronne; & du tems de S. Louis il y avoit bien des gens qui n'étoient pas Moines, qui portoient le chaperon en forme de capuchon. Au haut de l'image il y a des vœux attachez & suspendus, comme on voit encore aujourd'hui dans plusieurs Eglises. Ces vœux sont des boucliers, des épées, une figure humaine, & d'autres choses. On avoit recours à S. Louis pour toutes sortes de maux. Il guérissoit tous ceux qu'il vouloit favoriser de ses prières, comme porte le vers au haut de l'image:

Omnis abest morbus pro quo petit hic Ludovicus.

La couronne d'or de S. Louis qui commence la planche suivante est consacrée comme une Relique dans le tresor des RR. PP. Dominicains de Liege. Le dessein m'en a été envoyé par M. le Baron de Craffier, qui a un grand goût pour tout ce qui regarde les Monumens anciens de toute espece. Cette couronne n'a aucune des marques des couronnes des Rois de France. Je ne doute pas que S. Louis n'en ait fait présent aux Dominicains, auxquels il a été fait attaché pendant toute sa vie; mais je croirois volontiers qu'il l'avoit fait faire pour quelque statue de Saint; les Anges qu'on y voit tout autour semblent le persuader.

Marguerite de Provence, que S. Louis âgé de dix-neuf ans épousa à Sens en 1234. est ici représentée en Reine, la couronne sur la tête ornée de fleurons dans le manteau Roial de France chargé de son blason. Elle est ainsi en statue dans l'Eglise des Religieuses de Poissy. Sa tunique est rouge ornée de fleurs. Au près de la tête on voit les armes de France & celles de Provence, qui sont d'or aux trois pals de gueules, d'autres y mettent quatre pals; mais elles sont ici souvent répétées avec trois pals seulement. Elle a la mine riante, comme son mari

mero adscriptus est. In aris tunc collocatus, miraculorum complurium splendore fulsit, quæ in vita ejus longa serie recensentur. Super aram hic ejus statua erigitur. Duplicem crucem manu dextera tenet, & tres crucifixi clavos sinistra. Multi veniunt rogarum a morbis convalescant, muneraque deferunt, & urvidetur, ceros in circulum convolutos. Ex duobus qui flexis genibus sunt, unus hianti est ore, videturque a malo demone vexari, vel forte se ab illo cruciari putat; idque suaderi videtur ex dracone vel monstro, quod prope os ipsius visitur; demum malus haud dubie pingitur. Qui ante aram sunt, capitibus sunt instructi, neque tamen sunt Monachi, corona quippe capillaria carent; tempore namque S. Ludovici multi caputia gestabant. In superna imagine vota seu dona appensa visuntur, qualia hodieque in Ecclesiis cernere est: sunt porro scuta, gladii, humanum corpus nudum, & alia. Ludovici auxilium implorabatur in morbis cujuslibet generis. Quos volebat ille, precibus ad bonam valetudinem revocabat, ut hoc versu superposito exprimitur:

Omnis abest morbus pro quo petit hic Ludovicus.

Corona S. Ludovici aurea, quæ prima in tabula sequenti visitur, inter Reliquias allervatur a Dominicani Leodiensibus, mihi que depicta a D. Barone de Craffierio Leodiensi, Antiquarie rei studioso transfusa fuit. In hac corona nihil prioris ad Francorum Regum coronas pertinens observatur. Nihil dubito quin S. Ludovicus illam Dominicani, quibus semper addictus fuerat, dederit: at libenter crederem illam pro sancti cujuspiam statua factam fuisse; id vero suadere videntur Angeli in illa frequenter exhibiti.

Margarita Comitissæ Provinciae filia, quam duxit uxorem Ludovicus, novemdecim annos natus, anno 1234. Hic Regina representatur cum corona, qua floribus aliis, non liliis, ornatur, & pallio Regio cum Francia insignibus. Tunica ejus rubra est floribus confersa. Prope caput ipsius in Pissiacensi Ecclesia visuntur insignia Franciæ, itemque Provinciae, quorum campus aureus est cum tribus palis rubris: alii quatuor palis apponunt; at hic tres palii visuntur in scutis superius repetitis. Hic subridens Margarita exhibetur eadem de

P L.
X X V I.
1.

2.

- ci-dessus. Le plus grand éloge qu'on peut faire de sa vertu, c'est de dire qu'elle étoit digne épouse d'un des plus saints Rois qui fut jamais. La figure³ suivante de la même Reine est tirée d'un Armorial manuscrit de M. de Gagnières, qui n'a guère plus de trois cens ans d'antiquité. Sa coëffure fort extraordinaire a tout l'air de n'être qu'un caprice du Peintre. Elle porte le manteau Roial de France d'azur chargé de fleurs de lis d'or. Sa runique qui a des manches brunes, est rouge, traîne à terre, & ne laisse voir que l'extrémité de ses souliers, dont la pointe est fort longue & menuë. La Reine Marguerite mourut l'an 1295. vingt-cinq ans après le décès du Roi son mari. Elle fut enterrée à S. Denis au milieu du chœur. ⁴ Sa figure est gravée sur sa tombe de cuivre, telle que nous la donnons ici.

P L. La planche suivante contient les fils de S. Louis, hors Philippe le Hardi qui
XXVII. lui succéda, & qui est réservé pour la première planche de son Règne. Le premier est Louis qui nâquit le 21. Septembre 1243. & mourut à Paris l'an 1260.

1. Il fut extrêmement regretté. Nous le donnons ¹ d'abord comme il est représenté à Poissy, portant une robe de couleur d'azur semée de fleurs de lis. Au haut de la robe est une espèce de chaperon rabattu sur les épaules du Prince: l'inscription au bas est *Loys fils aîné de saint Loys*. On le voit de ² même sur son tombeau dans l'Abbaye de Royaumont sans presque aucune différence. Il est aussi sur les vitres de Notre-Dame de Chartres, priant Dieu à genoux. Son habit est rouge-brun.
3. Ses longues manches pendantes sont percées en haut pour y passer les bras, comme sont ci-dessus celles de S. Louis, qui tient l'oiseau sur le poing. Il a derrière lui l'écu de France.

4. Jean ⁴ autre fils de S. Louis & de Marguerite de Provence, ne peut être né avant l'an 1246. puisque son aîné Philippe nâquit au mois de Mai de l'an 1245. Le même Jean mourut l'an 1247. le 10. de Mars: c'étoit l'an 1248. selon notre manière de compter d'aujourd'hui. Voici les termes de son épitaphe écrite autour de son tombeau, qui est à Poissy avec la figure que nous donnons ici.

Hic jacet Joannes excellentissimi Ludovici junioris Regis Francorum filius, qui in ætate infantia migravit ad Christum, anno gratiæ millesimo ducentesimo quadragesimo septimo, sexto Idus Maii.

Il est donc mort dans la plus tendre enfance, & cependant le voici représenté

causa, qua supra Ludovici. Nulla potest hæc Regina majori laude celebrari, quam si dicatur dignam uxorem fuisse Regis inter sanctissimos computandi. Schema sequens ejusdem Regine exsumtum fuit ex manuscripto insignium gentilitiorum Domini de Gagnieris, annis abhinc non multo plus trecentis exarato ac depicto. Ornatus capitis prorsus singularis, ex meto pictoris arbitrio profectus videtur. Regale pallium Francicum gestat caruleum, liliis aureis ab altera parte conspersum. Tunica ejus rubra est, sed manice fusci coloris. Tunica terram contingit, ita ut extrema calcæorum tantum compareant: qui calcæi admodum acuti & longi sunt. Obiit Margarina Regina anno 1295. viginti quinque annis post obitum Regis conjugis, & in Ecclesia sancti Dionysii sepulta est, ubi in tabula aenea sculpta representatur illa forma, quam vides in tabula nostra.

In sequenti tabula videntur filii S. Ludovici, uno excepto Philippo Audace, ejus successor, qui in Regni sui tabulis appingitur. Primus est Ludovicus, natus anno 1243. qui obiit Lutetia anno 1260. magnamque sui desiderium reliquit. Sic primo profectur, ut videretur in Ecclesia Pissiacensi, cum veste caru-

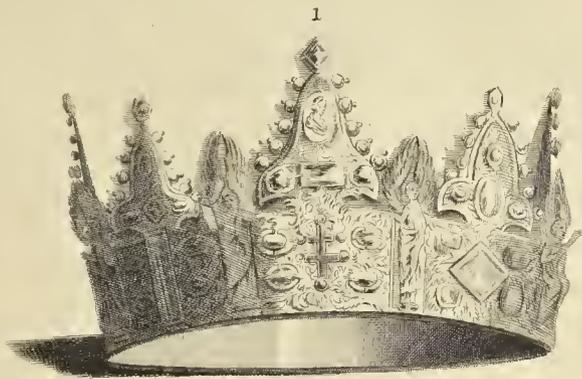
lea liliis conspersa. In suprema veste quoddam ceu caputium est in humeros demissum. Inscriptio inferne denotat ipsum primogenitum esse sancti Ludovici. Representatur quoque in sepulchro suo in Abbacia Regalis-Montis, priori omnino similis. Videntur etiam in vitrea fenestra B. Marie Carnotensis, ubi genuflexus preceatur. Vestis ejus subtruba & fusca est. Oblongæ manice perforantur, ut possint brachia emitti, quales sunt supra manice vestis sancti Ludovici accipitrem pugno gestantis. Pone se scutum Francisci ornatum insignibus habet.

Joannes alter filius sancti Ludovici & Margaritæ uxoris ejus, nasci non potuit ante annum 1246. quandoquidem major ipso Philippus natus est anno 1245. mense Maio. Idem ipse Joannes obiit anno 1247. Martii decimo die. Erat ille annus 1248. secundum hodiernum computandi morem. En inscriptionem sepulchralem circa tumulum ejus exaratam Pissiaci, ubi etiam ejus schema conspicitur.

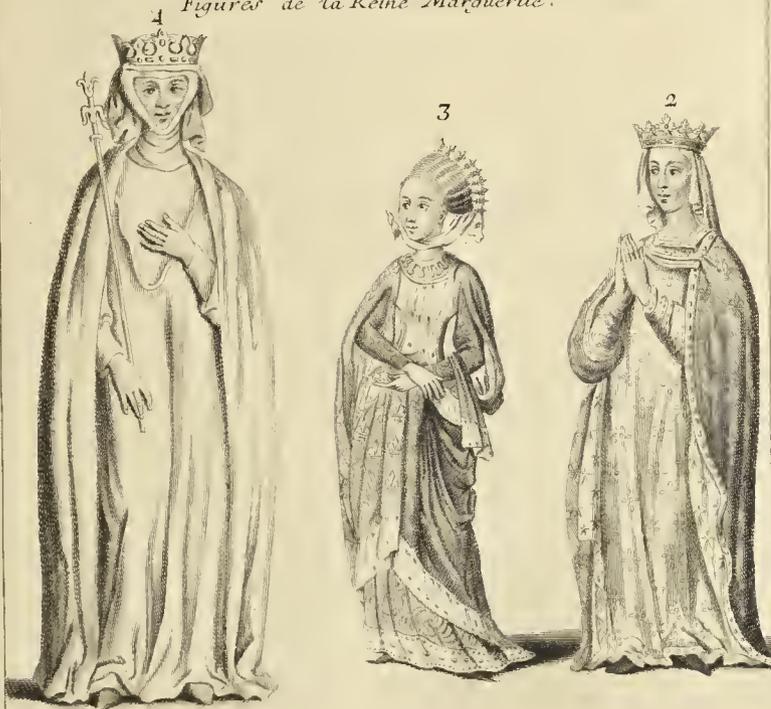
Hic jacet Joannes excellentissimi Ludovici junioris Regis Francorum filius, qui in ætate infantia migravit ad Christum, anno gratiæ millesimo ducentesimo quadragesimo septimo, sexto idus Maii.

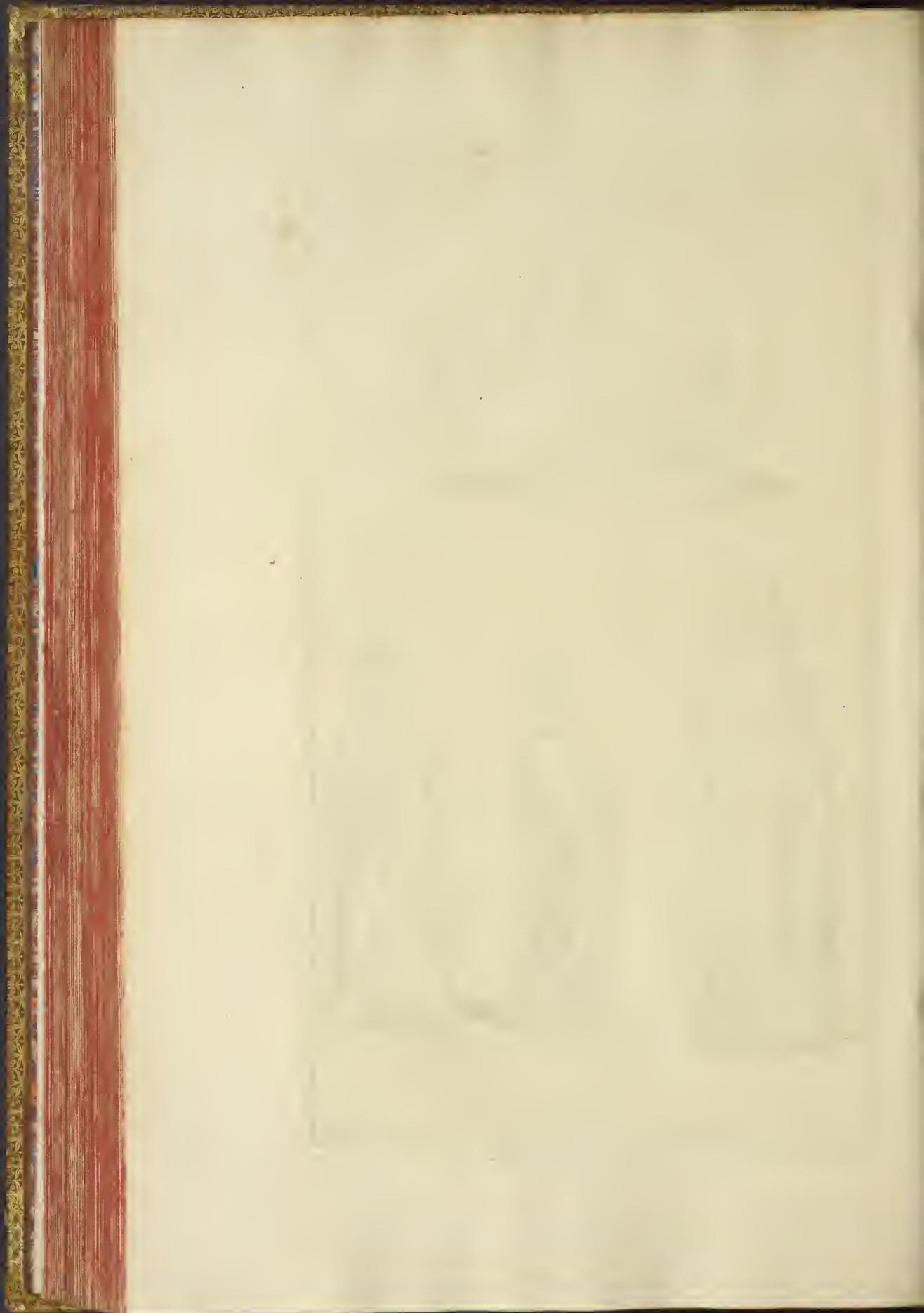
In terrerima ergo infantia mortuus est, & tamen

Couronne de S.^t Louis.



Figures de la Reine Marguerite.





MONUMENS DU REGNE DE SAINT LOUIS, &c. 161

en grand jeune homme : mais cela n'est pas nouveau ; nous en avons déjà vu , & nous en verrons d'autres exemples. Il est ainsi gravé sur une tombe de cuivre émaillé , tenant ses deux pieds sur un lion. Il tient un sceptre terminé en haut par une fleur de lis. Son habit est tout marqué de lozanges, qui contiennent alternativement la fleur de lis de France & les armes de Castille en l'honneur de sa grand'-mere Blanche.

Autour de sa figure on voit un grand nombre d'écussons. Celui de France y est cinq fois ; celui de Castille cinq fois. De France parti de Castille une fois. Aragon s'y voit aussi d'ot à cinq pals de gueules. On n'y met ordinairement que quatre pals.

Le même Prince ⁵ se voit encore gravé sur une plaque de cuivre relevée contre la muraille dans le chœur de l'Abbaye de Royaumont , à main gauche du grand autel. Sa robe est blasonnée de France. Il tient de la main gauche un oiseau , & de la droite un gand. 5.

Jean ⁶ autre fils de S. Louis nâquit à Damiete l'an 1240. Il fut appelé Trifran , parce qu'il vint au monde lorsque sa mere étoit dans la tristesse , son mari S. Louis aiant été pris par les Sarrasins. On l'appella aussi Jean de Damiete. Il mourut sans enfans l'an 1270. L'inscription est , *Jehan Comte de Nevers*. Sa figure qui est dans l'Eglise de S. Louis de Poissi , est toute semblable pour l'habit & pour la situation à celle de ses freres qu'on voit sur la même planche. 6.

Pierre ⁷ Comte d'Alençon , autre fils de S. Louis , vient ensuite. Sa figure se trouve à l'Eglise de S. Louis de Poissi tout-à-fait de la même parure que les autres qu'on voit dans la même planche. Il mourut à Salerne en 1283. d'autres metrent 1284. 7.

Ce même ⁸ Prince se trouve comme le précédent dans les Manuscrits de M. de Gagnieres pris sur un vieux pastel , qui ne le montre qu'à moitié. Il a un bonnet sur la tête , revêtu d'une veste fort simple. Il tient de ses deux mains une épée , qu'il va tirer du fourreau. Il ressemble assez de visage à l'image précédente. 8.

Robert ⁹ Comte de Clermont , tige de la Roiale Maison de Bourbon , nâquit en 1256. & mourut au mois de Février 1317. Il est représenté avec ses freres dans l'Eglise de S. Louis de Poissi. Il a un bonnet sur la tête ; tient de la main gauche un gand ; c'est pour soutenir l'oiseau de sa main , comme 9.

magna staturâ adolescens hic representatur. At non nova res est, cujus exempla jam vidimus & postea videbimus. Sic porro sculptus exhibetur in sepulchrali tabula aenea incauto obducta. Supra dorsum leonis stat erectus. Vestis rota rhombis distinguitur, insignia Franciæ & Castellæ alternatim referentibus; Castellæ nimitum in aviar suæ Blanche honorem.

Circum autem imaginem Principis scuta multa insignibus ornata sunt. Franciæ scutum quinquies comparet, Castellæ totidem vicibus, Franciæ & Castellæ simul juncta insignia semel. Scutum item Aragoniæ cum campo aureo & quinque palis rubris. Quatuor tantum pali solent hodie apponi.

Idem ipse Princeps in tabula aenea sculptus visitur contra murum exposita in choro Abbatiæ Regali-Montis, ad lavam aræ majoris. Vestis insignibus Franciæ decoratur. Sinistra manu accipitrem tenet, dextera manicam sive chirothecam, qua de re sæpe actum est.

Joannes alius S. Ludovici filius, Damietæ anno 1250. natus est, Trifranque cognominatus, quia mater ejus, capto a Saracenis Ludovico Rege, in trif-

ritia degebat. Joannes quoque de Damietæ appellatus fuit. Sine liberis mortuus est anno 1270. Hic vero vocatur Joannes Comes Nivernensis. Ejus schema, quod in Ecclesiâ S. Ludovici Pissiacensis comparet, quantum ad vestem & situm omnino simile est fratribus imaginibus in eadem tabula positis.

Petrus Comes Alenconiensis alius S. Ludovici filius sequitur, ut in Ecclesiâ S. Ludovici Pissiacensis existat, cultu fratribus suis prorsus similis, ut in tabula videre est. Obiit Salerni anno 1283, vel ut alii narrant 1284.

Alteram Principis hujus figuram ex Mss. Dom. de Gagneris, ut & præcedentem eduximus, quam ipse ex veteri *Pissillo*, ut vocant, exsumerat. Pileum capite gestat, simplicique veste contextus, utraque manu gladium tenet, quem e vagina educere videtur. Præcedenti schemati vultu sat similis est.

Robertus Comes Claromontanus, Regalis familiæ Borboniæ stirps, natus est anno 1256. obiitque anno 1317. mense Februario. Cum fratribus autem in Ecclesiâ S. Ludovici Pissiacensis exhibetur. Caput pileo tegitur: sinistra manu chirothecam gestat, qua accipitrem sustentaret, ut sæpe diximus. Baculus quem

nous avons souvent dit. Le bâton qu'il tient à la main fait la brisure de son écu.

10. Le même ¹⁰ est représenté sur son tombeau dans l'Eglise des Jacobins de Paris, dans la chapelle de S. Thomas d'Aquin. Il porte une petite couronne, maillé depuis la tête jusqu'à la plante des pieds : il est revêtu d'une tunique qui couvre les mailles, & ne laisse voir que les bras, les jambes, & l'espece de cha-peron de mailles rabattu sur les épaules, qu'on relevoit sur la tête au tems du combat. Il porte l'écu de France avec la brisure du bâton.

11. La figure ¹¹ suivante du même Prince est tirée d'un Armorial manuscrit d'Auvergne de M. de Gagnieres d'environ trois cens ans. Il porte un bonnet extraordinaire, qui approche de la forme d'un chapeau. Il est revêtu de son blason selon l'ordinaire de ces tems. La grande robe qu'il porte, se termine en bas par une longue frange.

P. L. Blanche ¹ fille de S. Louis née en 1240. qui mourut dans sa plus tendre enfance en 1243. le 29. Avril, a ici la taille d'une grande fille. Cela est si ordinaire, qu'on ne s'y arrête plus. Elle est gravée sur sa tombe de cuivre, & peinte au dessus contre la muraille, à main gauche du grand autel dans le chœur de l'Abbaye de Royaumont. Elle est revêtue de son blason, & tient de la main droite une fleur de lis.

2. Ifabeau ² de France fille de S. Louis née en 1241. fut mariée à Thibaud II. Roi de Navarre, & mourut l'an 1271. Elle est revêtue d'une robe d'azur semée de fleurs de lis; robe d'une si extraordinaire longueur, qu'elle n'auroit pu marcher qu'en la relevant de rous côtez.

3. Blanche ³ qui suit, fille de S. Louis & de la Reine Matguetire, vint au monde plusieurs années après la mort de sa sœur de même nom. Elle nâquit en Syrie en 1252. & fut mariée à Ferdinand Infant de Castille. Après la mort de son mari elle revint en France, comme nous verrons sous Philippe le Hardi. L'image que nous donnons ici de certe Princesse après M. de Gagnieres, est prise d'un pastel. Sa coëffure & sa robe sont chargées de perles, & pourroient bien être à l'Espagnole de ces tems-là.

4. Beatrix ⁴ de Bourgogne Dame de Bourbon, & femme de Robert Comte de Clermont fils de S. Louis, est représentée ici comme on la voit sur son tombeau au milieu du chœur des Cordeliers de Champaigne. Elle porte une couronne qui approche fort de celle des Reines. ⁵ L'autre image de la même qui

5. L'autre image de la même qui

manu tenet, fortassis ad insignia distinguenda hic appositus fuit.

Is ipse Robertus in sepulcro suo representatur in Ecclesia Dominicanorum Jacobaei vici Lutetiae. Coronam parvam capite gestat, hamisque totus operatus est a capite ad extremos usque pedes. Tunica induit hamos obtegens, exceptis brachiis, cruribus & capite ad humeros dejecto, quod pugnae tempore ut caput tegeter erigebat. Scutum Franciscis insignibus ornatum gestat, cum baculo distinguente.

Schema sequens ejusdem, ex libro insignium Arvernorum ab annis circiter trecentis exarato a D. de Gagneriis educatum fuit. Singularem perasum gestat ad formam hodiernorum accedentem. Insignibus suis induitur pro more illius aevi, quam gestat vestis oblongis inferne ornatur fimbriis.

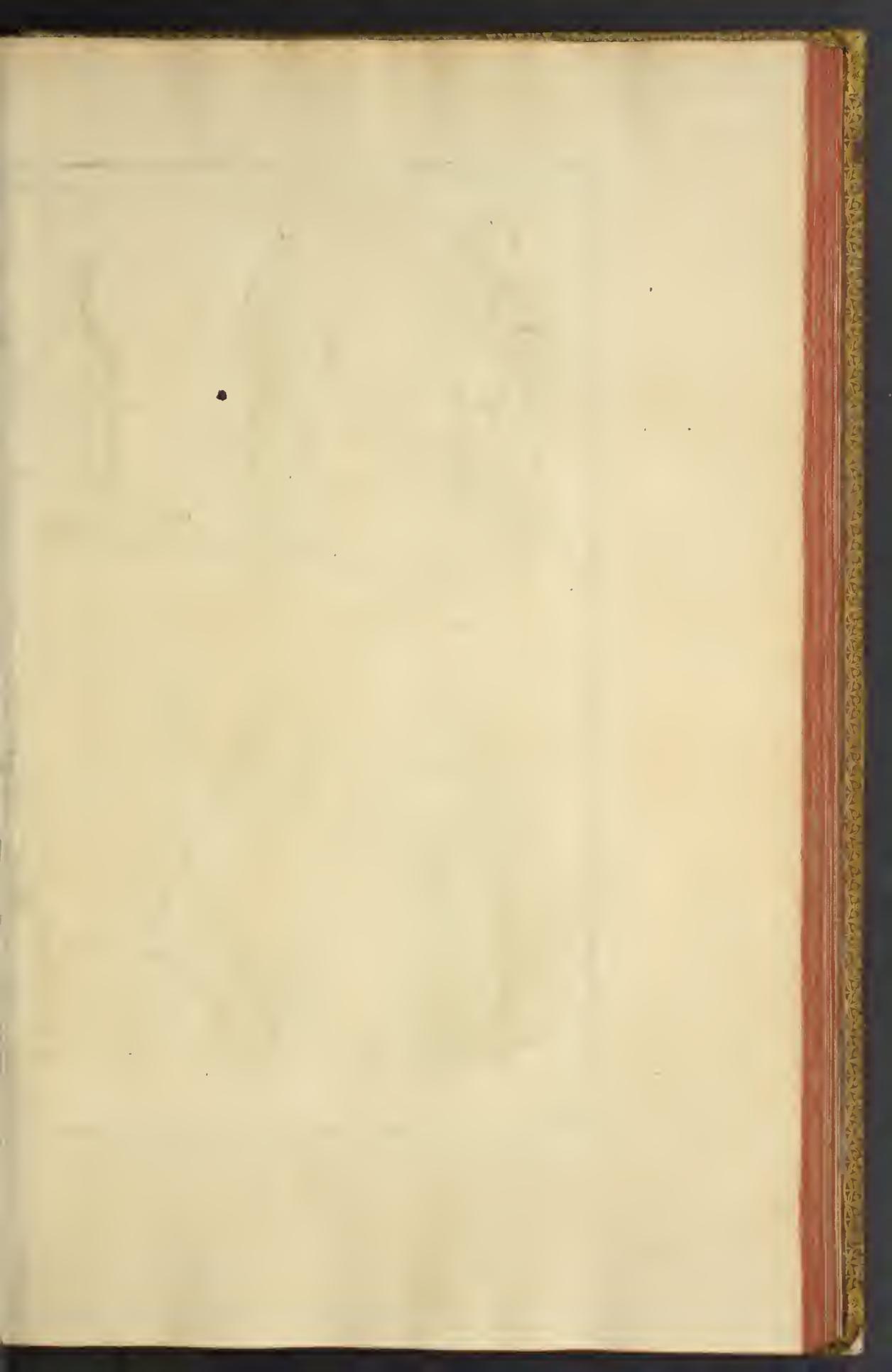
Blancha S. Ludovici filia nata anno 1240. quae in tenerissima aetate obiit anno 1243. vigesimo nono die Aprilis, hic grandis & maturae viro puella staturam refert, quae res tunc frequenter occurrit, ut moniti non sit opus. In sepulchrali vero tabula insculpta est in

choro Regalis-Montis ad lavam arae majoris. Insignibus Regis Franciscis induta, manu dextera liliam tenet.

Elisabeta filia S. Ludovici nata anno 1241. in uxorem ducta fuit a Theobaldo II. Rege Navarrae, obiitque anno 1271. Caerulea veste liliis confersa induitur tanta longitudinis, ut non nisi sublata, & in altum reducta infima ora, pedes movere posset.

Blancha altera priori cognominis, filia S. Ludovici, multis post Blanchae sororis obitum annis nata est in Syria anno videlicet 1252. nupsitque Ferdinando Regis Castellae filio. Post viri sui mortem in Franciam reversa est, ut sub Philippo Audace narrabitur. Schema ejus ex codice D. de Gagneriis exsumtum, ex *Pastello* quodam educatum fuit. Vestis ejus & capitis cultus, frequentiumque margaritarum ornatus, Hispanicum fortasse illius aevi usum refert.

Beatrix de Burgundia Domina Borbonii, uxor Roberti Comitis Claromontani filii sancti Ludovici, hic exhibetur, ut videtur in sepulcro suo in medio chori Franciscanorum de Campago. Coronam gestat Regiarum Franciae coronae similem. Aliud ejusdem schema



LES FILS

1



2



3



7



8



9

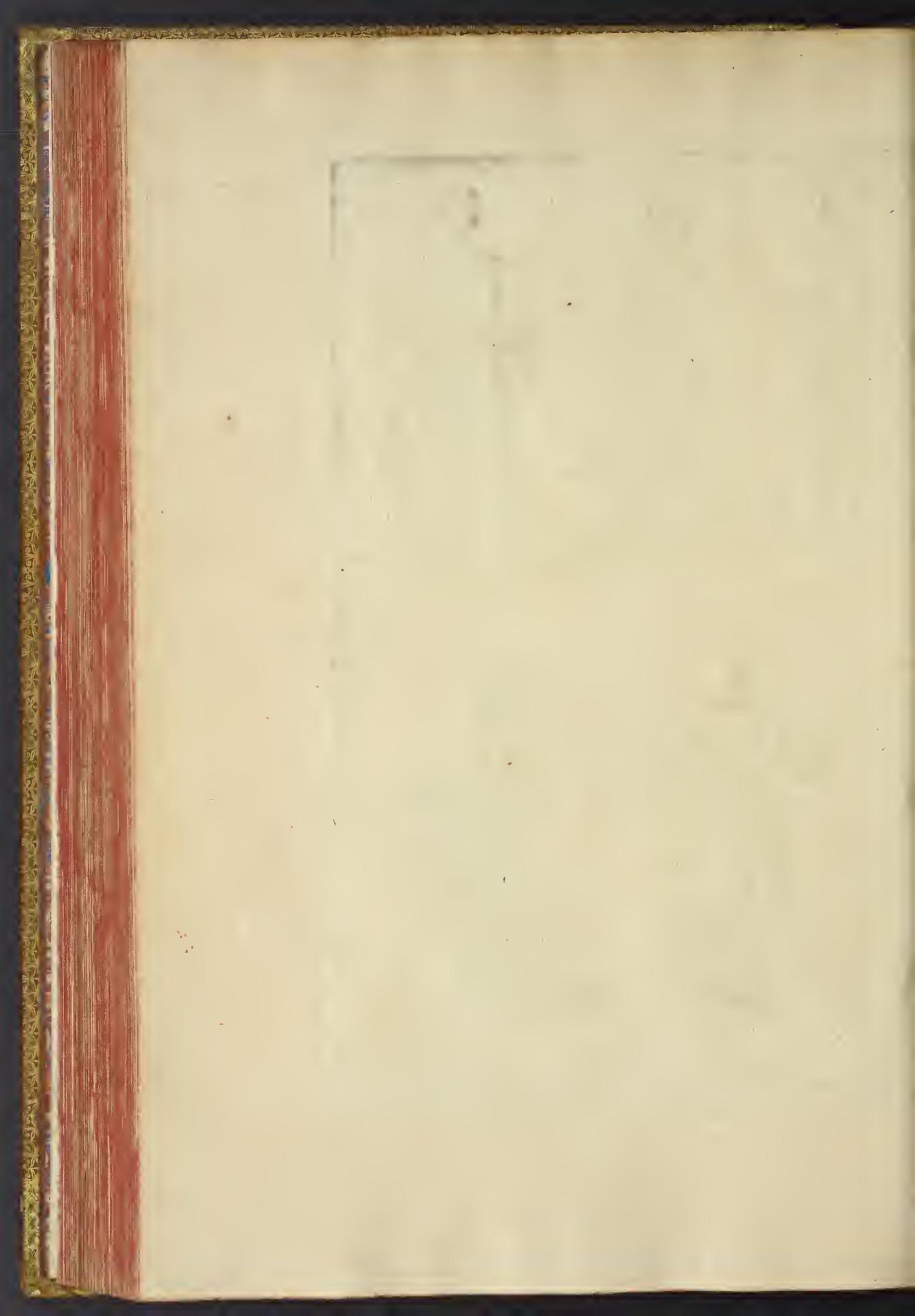


S^T. LOUIS.

Planche XXVII Tom. II. P. 102.



T. H. DD.



FILLES DE S^T. LOUIS.



fuit, est prisé sur un Armorial de 300 ans de M. de Gagnieres. Sur le bas de sa robe sont les armes de France Bourbon parti de l'ancien Bourbon d'or au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur. Sa couronne & sa coëffure sont extraordinaires : ses fouliers finissent en une fort longue pointe.

Robert III. Comte de Dreux Prince du sang commence la 1^{re} planche suivante. Il étoit fils de Robert II. fils de Robert I. un des fils de Louis le Gros. Ce Robert III. Comte de Dreux & de Braine mourut l'an 1233. Nous le donnons ici tel qu'il est gravé sur sa tombe de pierre dans le chœur de l'Abbaye de S. Yved de Braine. Il a sa main gauche dans un gand, & tient l'autre gand plié dans la droite.

Ferdinand III. Roi de Castille & de Leon, représenté sur les vitres de Notre-Dame de Chartres, aura place ici comme cousin germain de S. Louis. Il étoit fils d'Alphonse IX. Roi de Leon & de Berengere de Castille sœur de Blanche de Castille, mere de S. Louis. Ce Prince se signala par ses conquêtes sur les Mores. Il prit Cordouë le 29. Juin 1236. & puis Seville le 22. Decembre 1248. après un siege de seize mois. Il mourut en vrai Chrétien le 30. Mai 1252. Ferdinand est à cheval armé. Le haut de son casque est tout plat à la maniere du tems. Il est maillé depuis le casque jusqu'à la plante des pieds. La tunique qui couvre une partie des mailles, laisse voir le bras droit qui en est tout couvert. La main y est enfermée, en sorte qu'on ne voit aucune distinction des doigts. Le bouclier qu'il tient est chargé des armes de Castille de gueules au château sommé de trois tours d'or. Ce blason est repeté dans la banniere qu'il tient de la main droite. Ces armes s'y voient une autre fois en grand, & occupent presque une vitre entiere, avec cette particularité que l'ouverture de la porte est de sinople.

Robert 3 de Suzane vient après. C'étoit un Roi d'armes, dont l'office étoit de commander aux Heraults, de présider à leurs assemblées, de marcher lui-même pour les affaires importantes; ce qui est exprimé par ce vers de son épitaphe :

Par tout su moustrer ses escus.

C'étoit autrefois une charge considerable, occupée par des gens de qualité. La maison de Suzane étoit une des plus anciennes de Picardie. Sa tombe qui est

P L.
XXIX.

1.

2.

3.

sequens ex Mss. insignium gentilitiorum D. de Gaigneris trecentorum annorum, de quo sapius actum est supra, eductum fuit. In ima veste comparent insignia Franciæ Borbonica, juncta insignibus veterum Borboniorum, in aureo campo, cum leone rubro, circum positis octo conchis caruleis. Corona ejus & capitis cultus singulares sunt. Calcei admodum longi & acutissimi.

Robertus hoc nomine tertius Comes Drocentis, Regia ex stirpe ortus, in sequenti tabula primus, filius erat Roberti II. hic autem filius Roberti I. qui patrem habuit Regem Ludovicum VI. Hic vero Robertus III. Comes Drocentis & Brennacenensis, obiit anno 1233. Ejus hic schema proferimus, quale visitur in sepulchro lapideo in choro Abbatie S. Evodii Brennacenensis. Manum sinistram in chirotheca inclusam habet.

Ferdinandus III. Rex Castellæ & Legionis, in vitreis fenestris B. Mariæ Carnotensis exhibitus, ut sancti Ludovici confobris hic exhibetur. Filius erat Aldefonsi IX. Legionis Regis & Berengariæ Castellæ Regis filiæ, sororis Blanche matris S. Ludovici. Hic Maurorum domitor, Cordubam cepit 29. Junii anno 1236. Hispalimque post sexdecim mensium obsidionem 22. Decembris anno 1248. sancteque obiit anno 1252.

Tome II.

Ferdinandus eques armis instructus est, Galeam gestat superne planam pro more istius ævi. Uno excepto capite corpus totum ad usque extremos pedes hamis opertum est. Tunica, quæ hamorum partem operit, brachia non contegit, visiturque dextrum brachium hamis obductum ad extremam usque manum; ita ut digitorum nulla distinctio compareat. Scutum ejus Castellæ insignibus ornatur. In campo rubro castellum aureum est tribus munitum turribus. Hæc insignia repetuntur in vexillo, quod manu dextera tenet. Longe ampliora repetuntur insignia in altera vitrea fenestra, cujus partem maximam occupant; & hoc singulare habent, quod portæ apertæ spatium viride sit.

Robertus de Suzana qui sequitur, Rex armorum erat, sive Præfectus Feccialium vel Caduceatorum, cujus officium erat Feccialibus seu Caduceatoribus impetare, eorum cœtibus & conventibus præesse, atque etiam ad res majoris momenti tractandas proficisci; id quod in ejus epitaphio exprimitur:

Ubique scuta sua monstravit.

Erat olim munus præcipuum, quod exercebant viri nobilitate insignes. Suzanorum familia inter vetustissimas Picardiæ numerabatur. Ejus sepulchralis lapis in

X ij

dans une chapelle de l'Abbayie du Mont S. Quentin, est d'une pierre noire. Robert de Suzane mort l'an 1260. y est gravé dessus en habit militaire, tel qu'il le portoit dans l'exercice de sa charge. Il est majillé depuis la tête jusqu'à la plante des pieds. Ces mailles, que nous avons souvent vûës rabatuës sur les épaules des Princes en forme de chaperon, couvrent ici sa tête comme un casque. Il porte à l'ordinaire une tunique sans manches, qui couvre une partie des mailles. Son écu est chargé de trois chevrons doublez : c'étoient ses armes. Outre celui-ci on en voit auprès de lui six autres, dont deux sont sans blason. Je ne sai que signifient ces deux pieces en quarré long qui couvrent ses deux épaules.

Voici son épitaphe.

† *Chi gist de Suzane Fauviaus ,
Rois d'armes , fors , preus , & loiaus ,
Plains des meurs de chevalerie ,
Esperanche de se lingnie.
Vainquierres fu , & nient vaincus ,
Par tout fu moustrer ses escus.
Robers fu apelés par non
Li vrais Dix li sache pardon
M. et cc. et lxx. ans
Mourut dont mains bons fu dolans.*

Dessus la tête de Robert de Suzane on lit encore cette inscription :

† *Vous qui passés dans me lame
Proiés Dieu quait merchi de mame.*

Il entend par sa lame sa tombe qui fait partie du pavé de la chapelle.

PL. La Planche qui vient après montre d'abord Pierre de Dreux, dit Mauclerc,
XXX. Duc de Bretagne, Comte de Richemont, second fils de Robert II. du nom
I. Comte de Dreux. Il se signala beaucoup dans les armes. Au commencement du
Regne de S. Louis il se tourna contre la Reine Blanche Regente du Roiaume.
Aiant depuis fait sa paix, il alla avec Thibaud Roi de Navarre à l'expédition
qu'il fit en la Terre-sainte contre les Infidèles l'an 1239. Il accompagna encore
S. Louis en son voiage d'Egypte, l'assista de ses conseils, se trouva à la bataille
de la Massoure, & mourut sur mer au retour le 22. Juin 1250. Son corps fut
enterré en l'Eglise de S. Yved de Braine, où il est représenté en bossé sur sa

capella quadam Abbatiae Montis S. Quintini prope Peronam, niger est. Robertus de Suzana mortuus anno 1260. sculpsit ibi est cum veste militari, qualem gestabat cum munus suum exsequeretur. Hamis operus est a capite ad usque plantam pedis. Hamos autem quos caputii more in humeros Principum dejectos saepe vidimus, hic caput ipsius operientes conspicimus. Pro more tunicam sine manicis gestat, quae hamorum partem magnam operit. Scutum ejus tribus cantheriis duplicibus notatur; quae erant insignia ejus gentilitia. Praeter hoc scutum sex alia circa ipsum videntur, quorum duo insignibus vacua sunt: quid vero significant duo illa quadrata oblonga, quae humeros operiunt, prorsus ignoro.

En épitaphium illius :

† *Hic jacet de Suzana Fauvellus, Rex armorum fortis, strenuus, fidelis, moribus nobilitatem exornans, spes posteritatis suae. Victor fuit, nunquam victus, ubique scuta sua monstravit. Robertus nomine dictus est, verus Deus illi parcat. Anno MCC LX. obiit, & apud viduos magnam sui desiderium reliquit.*

Supra caput Roberti de Suzana haec quoque legitur inscriptio:

*Qui per laminam meam transit
Precamini Deum, ut veniam tribuat anima mea.*

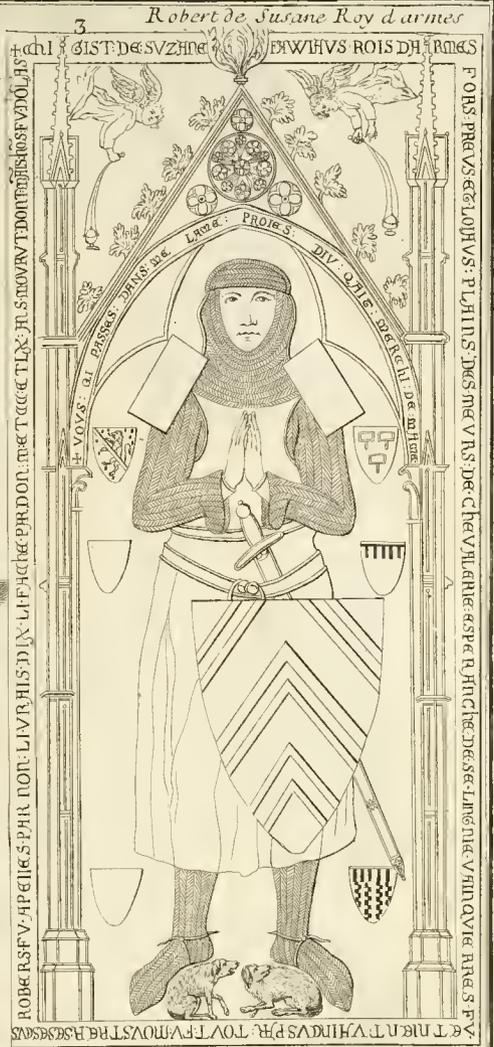
Laminam suam vocat tabulam lapideam sepulcralem suam, quae in capella pavimenti partem efficit.

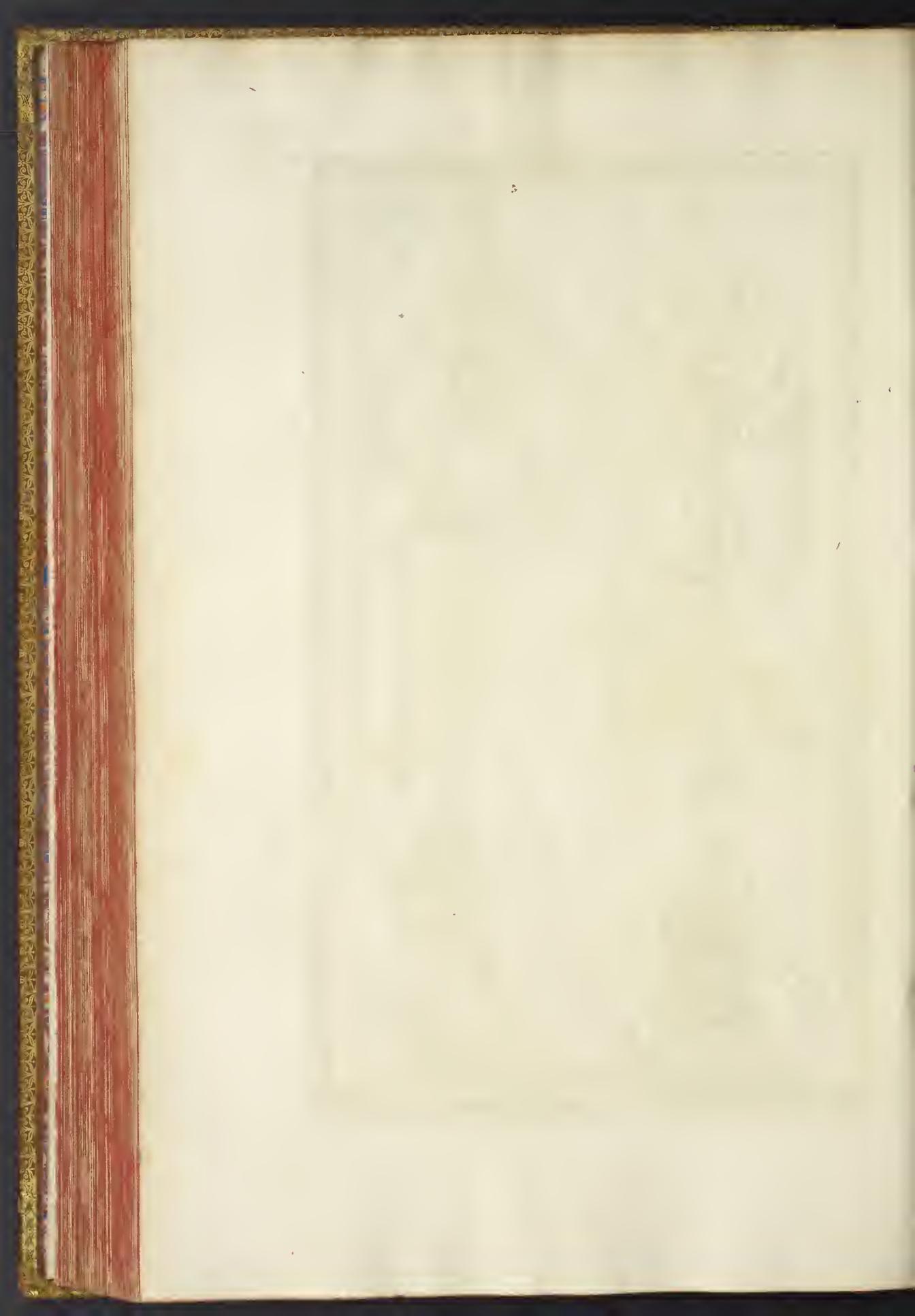
In tabula sequenti primus exhibetur Petrus Drocentis, cujus cognomen Malus-clericus, Dux Britannie, Comes Ricomontis seu Divitis montis, secundus filius Roberti II. Comitis Drocentis. Hic in armis strenuus fuit. Initio Regni S. Ludovici contra Blancham Regentem matrem arma sumit. Conciliata deinde pace, cum Theobaldo Rege Navarre in terram-sancitam expeditionem suscepit contra infideles anno 1239. Sanctum etiam Ludovicum, idem bellum suscipientem, comitatus est, consiliis juvit, & in Masfurensi praelio decertavit, ac cura rediret in navi mortuus est 22. Junii anno 1250. Corpus ejus sepulcrum fuit in Ecclesia sancti Evodii Brennacensis. In sepulcro autem suo prominente corpore videntur, hamatus totus

Robert cente de Dreux.

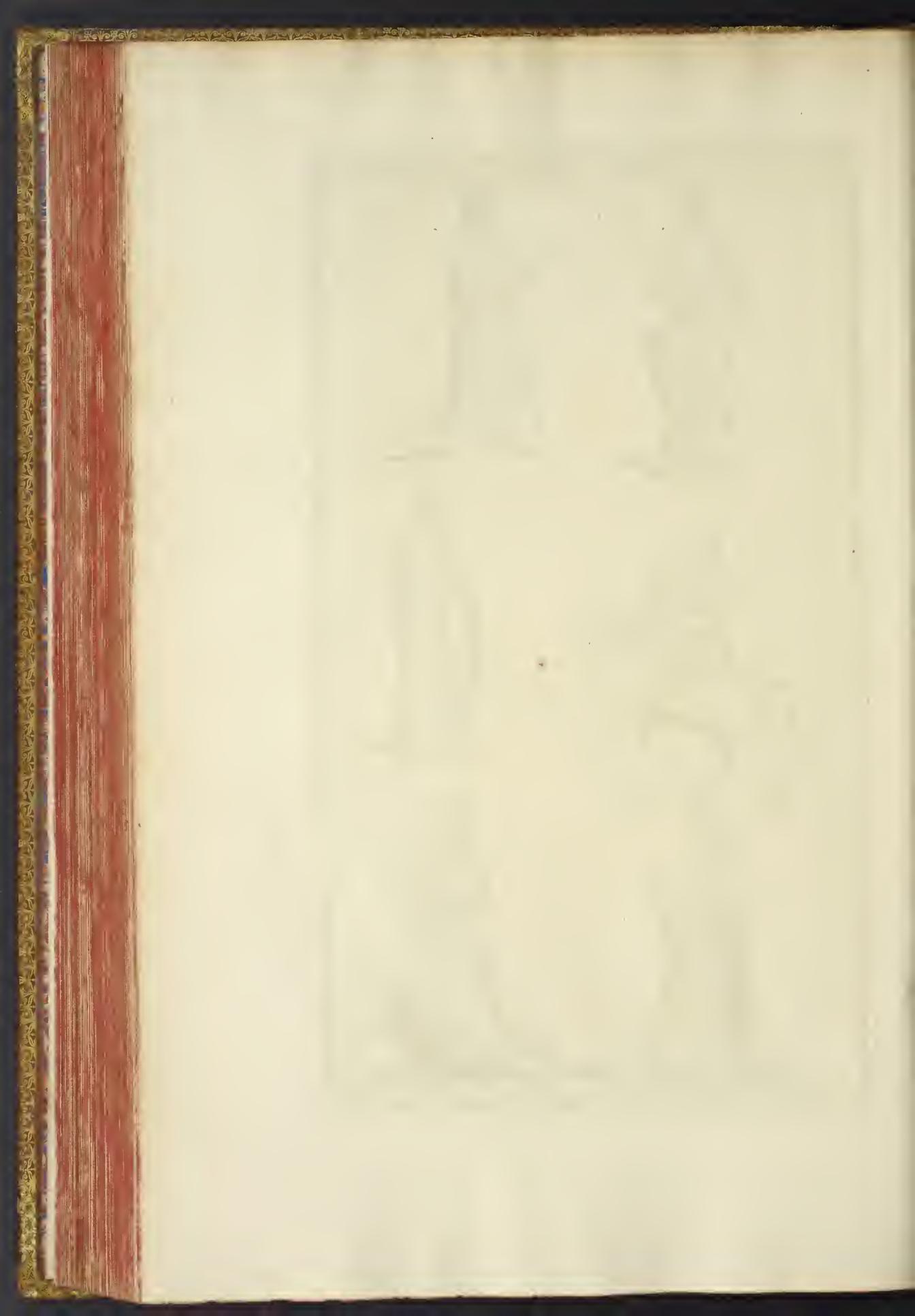


Ferdinand Roy de Castille









tombe de cuivre , maillé à l'ordinaire avec un chaperon de mailles. Il porte son écu au côté gauche sur son épée. Il est revêtu d'une tunique qui descend jusqu'au bas des jambes.

L'autre figure du même ² est tirée des vitres de Notre-Dame de Chartres. Il a un genou à terre & fait sa priere revêtu de son blason échiqueté d'or & d'azur au canton d'hermines, à la bordure de gueules en haut & en bas de l'habit. On le voit ³ ensuite à cheval tiré des mêmes vitres. Il est armé le casque plat, & le corps maillé à la maniere de ces tems-là. Ce qu'il y a à remarquer ici, c'est qu'il porte trois fois les mêmes armes, sur son habit, sur son écu & sur sa banniere qui a la forme d'un des vitreaux de la fenêtre.

Alix de ⁴ Bretagne fille aînée & heritiere de Gui de Thouars, Comre de Bretagne à cause de Constance sa femme, épousa Pierre de Dreux, dit Mauclerc, l'an 1213. & mourut le 11. d'Août 1221. Elle fut enterrée dans l'Abbayie de Villeneuve près de Nantes. Elle a une espece de couronne singuliere, qui se voit la même dans la figure suivante. Elle est représentée en relief sur un magnifique tombeau de cuivre émaillé. Sur sa robe elle porte un manteau doublé de vair, & tient un sceptre de la main droite. Elle laissa deux fils, Jean & Artus, & une fille nommée Yoland. On la ⁵ voit aussi sur les vitres de Chartres à genoux les mains jointes, portant une couronne semblable à la précédente. Elle est revêtuë de son blason, & porte un manteau par dessus sa tunique.

Le second fils de Pierre Mauclerc & d'Alix, nommé Artus, ⁶ se voit ensuite tiré des mêmes vitres priant Dieu, revêtu de son blason comme ci-devant. Il vint au monde l'an 1220. fut accordé à l'âge de trois ans avec Jeanne de Craon fille unique d'Amaury Sire de Craon, & mourut peu de tems après.

Je ne sai si la bourse que nous donnons ici est la même chose que la *Sporta peregrinationis*, que Philippe Auguste prit à S. Denis, avec l'oriflamme & le bourdon, lorsqu'il partit pour aller à la guerre sainte. Voici ce qu'en dit M. de Gagnieres, qui l'a fait tirer d'après l'original: *Bourse dans laquelle les Princes & Seigneurs ont apporté des Reliques d'outremer. Ils faisoient broder leurs armes dessus: celle-ci est prise sur une, qui étoit à S. Tved de Braine. Les Princes de la branche de Dreux & de Bretagne ont eu beaucoup de devotion pour cette Eglise.*

La bourse est dorée & divisée en lozanges, dont les angles sont chargez d'autres lozanges plus petits, ornez de figures. Les armes de plusieurs Princes & Chevaliers y

cum caputio ex hamis concinnato, tunica indutus non manicata, que ad imas tibias desinit.

Alterum ejus schema eductum fuit ex vitrea fenestra Ecclesie B. Mariæ Carnotenæ. Geni flectit ille precans, insignibus suis indutus, quorum campus tessellatus auro & ceruleo colore, cum quadrato angulari ex muris Pontici pelle, ac limbo rubro. In iisdem vitreis fenestris eques exhibetur. Galeam gestat superne planam, & hamis operatus est more illius ævi: quodque notandum, ter insignia gestat, in veste nempe, in scuto & in vexillo, quod ad vitrorum formam hic concinnatum est.

Adelaïs Comitissa Britannie filia primogenita erat Guidonis de Thuarco, qui ex jure Constantiæ uxoris, Britannie Comes fuit. Nupsit autem Petro Drocenti anno 1213, obiitque 11. Augusti 1221. & in Ecclesia Abbatiæ de Villanova prope Namnetis sepulta est. Coronam gestat singularem, que eadem profus est in imagine sequenti. Vistur autem in magnifico sepulcro anteo, ubi schema ipsius prominens encauto & coloribus decoratur. Supra tunicam pallium gestat, cui asutum est vellus varium; septentrumque manu dextera tenet. Filios duos reliquit, Joannem & Arturum,

& filiam Iolandam. Vistur etiam Adelaïs in vitreis fenestris Carnotenensibus, ubi genibus flexis, manibusque junctis precatur; coronamque gestat præmissæ similem. Insignibus illa suis amicitur, & supra tunicam pallio etiam induitur.

Secundus filius Petri Mali-clerici & Adelaïdis, Arturus nomine, in iisdem vitreis fenestris vistur, qualis hic exhibetur precans, insignibus gentilitatis vestitus. Natus est anno 1220. Triennis desponsatus fuit Joannæ filiæ Amalrici Credonensis Domini, & paulo post obiit.

Nescio utrum marsupium, quod hic proferimus, id ipsum sit quod *Sporta peregrinationis*, quam Philippus Augustus apud S. Dionysium accepit. De hujusmodi marsupio hæc habet D. de Gaigneriis, qui illud secundum exemplar expressit. *Marsupium in quo Principes & Proceres Reliquias ex ultramarinis partibus deportarunt, insignia sua in superficie concinnari curabant. Hoc autem exemplum est ex simili, quod in Ecclesia S. Ewaldi Brennacensis servatur. Principes Drocentis Britannici istam Ecclesiam pio cultu sunt prosequuti.*

Marsupium deauratum est, & in rhombos majores minoresque distinctum, minores figuris oriantur. Hic

font souvent répétées. On y voit celles des Ducs de Bretagne de la maison de Dreux, 1. échiqueté d'or & d'azur au canton fenestre d'hermines, à la bordure de gueules; 2. celles de Dreux, échiqueté d'or & d'azur à la bordure de gueules; 3. celles de Flandres, d'or au lion de sable; 4. celles de quelque bâtarde de Flandres, d'or au lion de sable, à la barre de gueules; 5. celles de Nefle-Offemont, de gueules aux deux barbeaux addossés d'or, accompagnez de neuf trestles de même, trois, trois, & trois, & plusieurs autres que je ne connois pas; savoir, 6. burellé d'argent & d'azur, à la barre de gueules; 7. burellé d'argent & d'azur; 8. d'azur au sautoir dentellé d'or; 9. d'azur à sept besans d'or, trois, trois & un, au chef d'or chargé d'un lion naissant de gueules; 10. de gueules aux deux fasces d'or; 11. de gueules aux deux fasces d'or, au lambel d'azur de cinq pendans; 12. barré d'or & d'azur à la bordure de gueules. 13. d'or à la barre de gueules, chargée d'une autre barre componée d'argent & d'azur; 14. d'azur aux sept besans d'or, trois, trois & un, au chef du second; 15. barré d'or d'azur, à la bordure de gueules.

Il y a quelques bourses semblables à l'Abbaye de Corbie: elles pouvoient être employées à quelque autre usage, mais je n'oserois rien hasarder là-dessus. Ce qui paroît certain, est qu'elles servoient à plusieurs Princes & Seigneurs en même tems. Celle-ci paroît avoir servi à Pierre de Dreux dit Mauclerc Duc de Bretagne, qui est enterré au même lieu où l'on garde la bourse, & dont les armes se trouvent plus souvent ici que celles d'aucun autre. Je remarque pourtant que le canton d'hermines est toujours fenestre dans la bourse, & dextre dans les figures données ci-devant; mais il me semble qu'en ces tems-là on n'y regardoit pas de si près. Jean de Bretagne qui suit le porte aussi du côté fenestre.

- P. L. Après la mort de Pierre Mauclerc, Jean son fils lui succéda. Il étoit né l'an
 XXXI 1. 1217. S. Louis le fit Chevalier à Melun, où Jean lui rendit hommage-lige du
 Duché de Bretagne au mois de Mars de l'an 1239. Il accompagna S. Louis en
 son voiage d'Afrique, se trouva au siege de Tunis l'an 1270. & mourut en
 1. 1286. Cette figure est prise des vitres de Notre-Dame de Chartres. Jean est

visuntur insignia Principum & Procerum sapientia repetita; videlicet 10. Ducum Britanniarum Ducensium, quorum campus tessellatus auro & cæruleo colore, cum quadrato angulari ex vellere muris pontici, & limbo circum rubro. 20. Ducensium Comitum, campus est auro & cæruleo colore tessellatus cum limbo rubro. 30. Flandrensium Comitum, aureus campus cum leone nigro. 40. Cujusdam forte nothi Comitum Flandrensium, aureus campus cum leone nigro & tenia diagonali rubra. 50. Nigellæ Offemontii scutum, campus ruber cum duobus barbibus aversis aureis, novemque trifoliis item aureis. Alia sunt insignia non nota mihi. 60. Campus fasciis minutis argenteis cæruleisque distinctus, cum tenia diagonali rubra. 70. Campus minutis fasciis argenteis cæruleisque distinctus. 80. Campus cæruleus cum septem byzantiis aureis, & superiore fascia aurea nascentem leonem rubrum exhibente. 100. Campus ruber cum duabus fasciis aureis. 110. Campus ruber cum duabus fasciis aureis & limbo cæruleo cum quinque pendentibus tenuis. 120. Campus tenuis diagonalibus aureis cæruleisque distinctus cum limbo rubro. 130. Campus aureus cum tenia diagonali rubra, cui superponitur alia ex argenteo & cæruleo colore composita. 140. Cam-

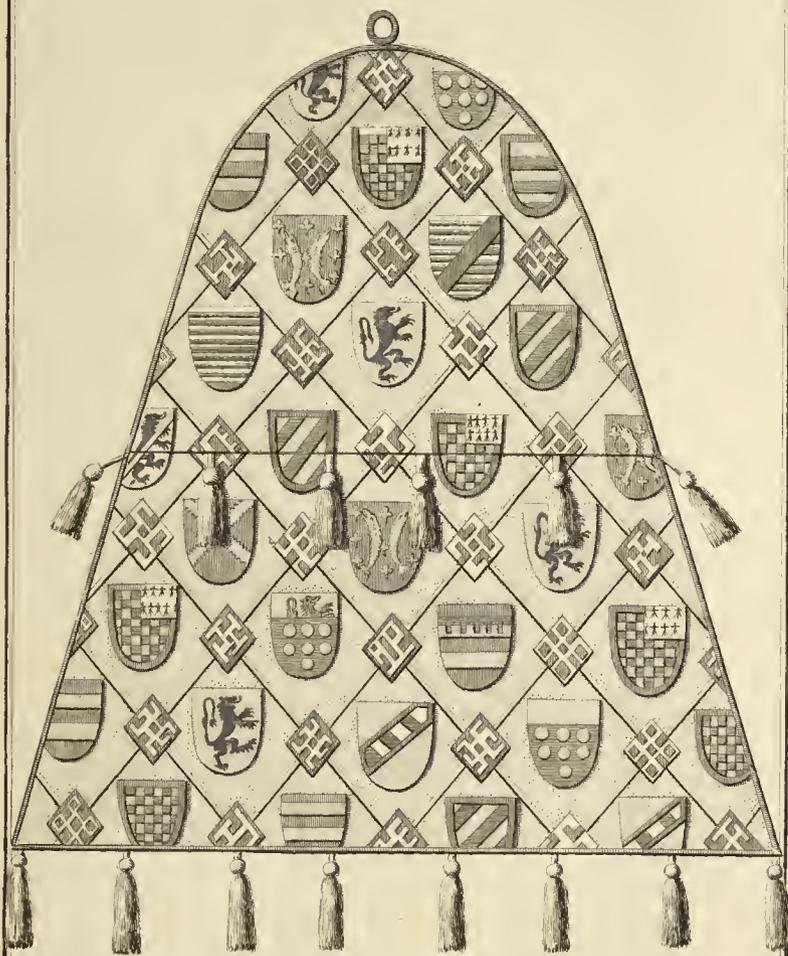
pus cæruleus cum septem byzantiis aureis, cum suprema fascia aurea. 150. Campus aureis cæruleisque vittis distinctus, cum suprema fascia rubra.

Aliquot hinc similia marsupia habentur in Abbacia Corbeienſi, poterantque fortassis ad alios adhiberi usus, verum hæc de re nihil sine auctore proferte aſſim. Certum autem est illa multis simul Principibus & Primotibus inferviſſe. Hoc porro videtur fuisse Petri Mali-clerici Britanniarum Ducis, qui eodem in loco jacet ubi marsupium aſſervatur, & cujus insignia hic frequentius apponuntur, quam aliter cujuslibet. Observo tamen quadratum angulare ex vellere muris pontici, hic in sinistro angulo semper poni, in precedentibus vero schematibus in dextro. Verum illo ævo, ut videtur, hæc non ita stricte servabantur; nam Joannes Dux Britanniarum sequens quadratum illud angulare in sinistro angulo habet.

Defuncto Petro Malo-clerico successit Joannes filius, qui natus erat anno 1217. Illum S. Ludovicus equitem creavit Meloduni, ubi Joannes ipsi *hominium ligna* pro Ducatu Britanniarum præstitit mense Martio anni 1239. Cum S. Ludovico in Africam transmeavit, Tunis obſidionem interſeruit anno 1270. obiit autem anno 1286. Hoc porro schema e ductum est ex vitreis fenestris B. Marie Carnotensis. Joannes itat pre-

BOURSE POUR LES CROISADES .

XXXI. Pl. Tom II.
P. 166.



T. H. GG

debout les mains jointes revêtu de son blason, échiqueté d'or & d'azur, au canton fenestre de gueules, comme nous venons de dire.

Yoland de Bretagne fille de Pierre Mauclerc, fut promise à Richard d'Angleterre Comte de Cornouaille, & depuis à Jean de France Comte d'Anjou en 1227. Jean étant mort jeune, elle fut mariée en 1238. avec Hugues XI. dit le Brun, Sire de Lüzignan, Comte de la Marche & d'Angoulême. ² Sa figure est prise des vitres de Notre-Dame de Chartres, où elle est debout les mains jointes, revêtuë de son blason échiqueté d'or & d'azur au canton dextre d'hermines. Elle mourut à Bouteville le 10. Octobre 1272. & fut enterrée dans le sanctuaire de l'Abbaye de Villeneuve près de Nantes, auprès de sa mere: ³ elle y est représentée sur un tombeau de cuivre émailié, telle que nous la donnons ici.

Celui qui suit dans la même planche est ⁴ Pierre de Courtenai Seigneur de Conches, Mehun-sur-Yevre, Selles & Château-Renard. Il étoit fils de Robert de Courtenai Seigneur de Champinelles, Bouteiller de France, second fils de Pierre de France Seigneur de Courtenai, dernier fils de Louis le Gros. Pierre fils de Robert fit hommage à S. Louis dans la ville de Mante de la Seigneurie de Conches au mois de Juin 1238. le suivit au voiage de la Terre-sainte en 1249. & mourut en Egypte après la bataille de la Massoure donnée le 8. Février 1250. Sa figure est prise sur les vitres de Notre-Dame de Chartres. Il est à genoux armé le casque en tête avec des brassards & des gantelets. Son écu porte d'or à trois tourteaux de gueules, au lambel d'azur à trois pendans.

Ce Pierre ⁵ de Courtenai est aussi peint sur les mêmes vitres à cheval armé le casque plat en tête. Il est couvert de son écu d'or à trois tourteaux de gueules au lambel d'azur à cinq pendans. Il n'y en a que trois dans le précédent; mais il y en a encore cinq dans un grand écu, qui est auprès de Raoul de Courtenai qui suit.

Ce Raoul ⁶ tiré des mêmes vitres de Notre-Dame de Chartres, étoit Seigneur d'Illiers & de Neuvy, frere de Pierre de Courtenai qui précède. Il vendit Illiers à Robert de Courtenai son frere Doyen de l'Eglise de Chartres l'an 1247. Ce Robert fut depuis Evêque d'Orleans. Raoul accompagna Charles de France Comte d'Anjou à la conquête du Roiaume de Naples, & Charles lui donna le Comté de Chieti. Raoul de Courtenai mourut l'an 1271. & ne laissa qu'une

cans junctis manibus, insignibus suis indutus, ut modo dicebamus.

Yolanda filia Petri Mali-clerici Britannie Ducis desponsata fuit Ricardo Anglie Principi Comiti Curiosolitarum, posteaque Joanni Comiti Andegavensi anno 1227. Cum autem Joannes juvenis obiisset, nupta fuit anno 1238. Hugoni XI. cognomine Bruno, Domino Lusini, Marchie & Engolimi. Ex iisdem ipsis vitreis Carnotensis educta est, ubi stat manibus junctis, insignibus induta suis, que superius repetita sunt. Butevillæ autem obiit decima Octobris anno 1272. & sepulta fuit in choro Abbatie Villæ-novæ prope Namnetes juxta matrem suam, ibique exhibetur in sepulcro quod encausto & pictura obducitur, quæ figura hic representatur.

Qui in tabula sequitur est Petrus de Curtenaco, Dominus Couchæ, Magduni ad Avoram, Cellæ & Castrî-Rainaldi, filiusque erat Roberti de Curtenaco Domini de Campinellis, Buticularii Francie, secundi filii Petri de Curtenaco, qui postremus erat filius Ludovici VI. Regis, Petrus autem hic Roberti filius, Medunte anno 1238. hominum S. Ludovico præstitit pro terra sua Concha dicta, ipsiisque in transma-

rina expeditione comitatus est, atque in Ægypto obiit post Massutensem pugnam commissam 8. Februarii anno 1250. Imago ejus ex vitrea fenestra B. Matie Carnotensis eruta est. Genuflexus galeam capite gestat, manicasque habet bellicas. Scutum aureum gestat cum tribus *torris* rubris & limbo caruleo ex quo pendunt tres tæniæ.

Is ipse in iisdem fenestris eques visitur armatus cum galea supetne plana, & scuto eodem, cum hoc tamen discrimine, quod limbus caruleus, quinque pendentes tæniæ habeat, in præcedenti vero tres tantum tæniæ comparent. Verum in scuto Radulphi de Curtenaco sequentis quinque tæniæ ut hic habentur.

Radulfus de Curtenaco ex iisdem vitreis fenestris Carnotensibus exsumtus, Dominus erat Ileræ & Noviduni, frater Petri de Curtenaco præcedentis. Ileram autem vendidit Roberto fratri Decano Ecclesie Carnotensis anno 1247. qui Robertus postea Episcopus Aurelianensis fuit, Radulfus Carolum Andegavensem Comitem ad Neapolitanum Regnum occupandum proficiscentem comitatus est; quo acquisito Regno Carolus Comitatum Teatensem dedit illi. Radulfus de Curtenaco obiit anno 1271. & filiam uni-

filie. Il est ici représenté à genoux les mains jointes, revêtu d'une tunique & d'un manteau.

- P. L. Amauri VI. Comte de Montfort, Connétable de France sous le Roi S. Louis
 en 1231. continua la guerre contre les Albigeois après la mort du fameux Comte
 xxxiii. 1. Simon de Montfort son pere. Il est pris sur les vitres de Notre-Dame de Chartres,
 où il est à cheval. Son casque est plat, & le corps tout maillé à l'ordinaire. Le même
 Amauri en 1234. confirma une donation faite au Chapitre de l'Eglise cathedrale
 2. de Chartres. Le titre est dans le Chartrier de cette Eglise & scellé & contrefcellé
 comme il est ici. Ses armes sont de gueules au lion d'argent. Amauri représenté dans
 son feu les montre trois fois, sur son écu, sur le cou du cheval & sur la croupe. Le contre-scel représente sa bannière avec l'inscription *Veritas*.
 3. Simon de Montfort Comte de Leicester, frere du Connétable, est aussi tiré
 des mêmes vitres. Il est armé à cheval, & porte la même bannière que son
 frere. Ce qu'il a de particulier, c'est qu'il a ôté la visiere, & que sous son casque
 plat au dessus à l'ordinaire, il montre son visage.
 4. Henri Seigneur de Mez, Maréchal de France du tems de S. Louis, est représenté
 dans les vitres de Notre-Dame de Chartres recevant l'oriflamme de la
 main de S. Denis, dont le nom est écrit au dessous *S. Dionysius*. Cette oriflamme
 est une bannière rouge au haut d'une pique. La bannière est divisée au milieu
 en plusieurs longues pointes, qui flottent dans l'air. Le Maréchal est maillé depuis
 la tête jusqu'à la plante des pieds. Il a son chaperon de mailles rabatu sur les
 épaules, pour le mettre sur sa tête dans les combats. Ses bras & ses mains sont
 aussi maillez; en sorte pourtant que les doigts y sont distinguez l'un de l'autre
 comme dans un gand; au lieu qu'en plusieurs autres endroits nous voions les
 doigts mis ensemble sans séparation comme dans un sac. Au dessus des mailles
 le Maréchal porte une tunique sans manches, qui représente son blason, d'azur
 5. à la croix ancrée d'argent traversée d'un bâton de gueules. Dans une charte de
 l'Abbayie de S. Denis datée du mois de Février 1263. il est appellé, *Henricus Ma-*
richaut de France Sires d'Argenton & de Mez Chevalier. Le feu de cette charte est
 représenté ici, mais imparfait. Le Maréchal s'y voit à cheval l'épée à la main.
 Par le reste de l'inscription il paroît qu'on y lisoit, *Henrici Marecalli Francie*. Le
 contre-scel n'a que ses armes.

La planche suivante montre d'abord deux jeunes freres, qui ne sont connus

cam reliquit. Hic genuflexus, junctis manibus, tunicam gestat & pallium.

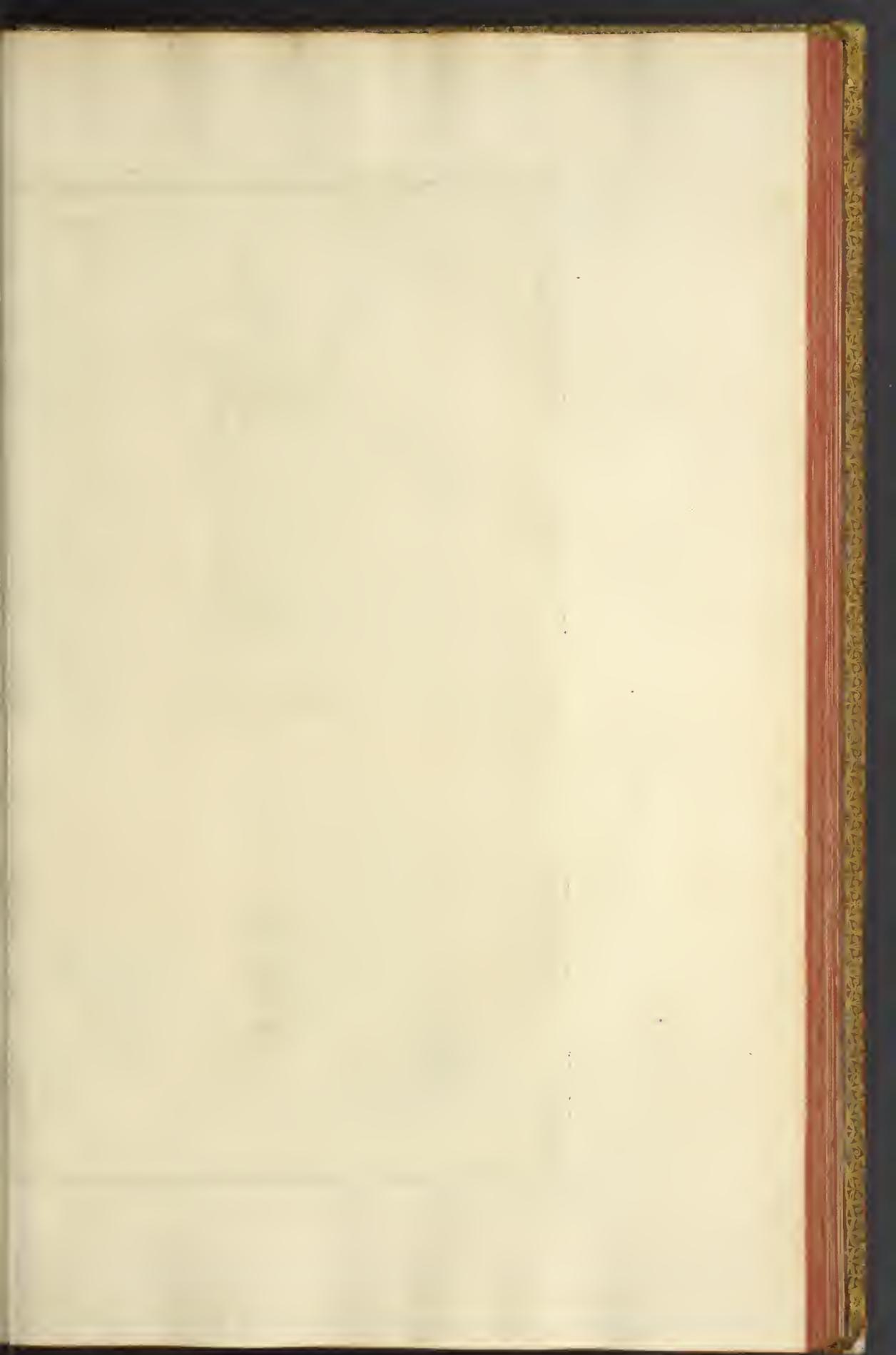
Amalricus VI. Comes Montis-fortis Constabularius Francie regnante S. Ludovico anno 1231. Albigen-sibus bellum intulit post patris Simonis de Monte-forti cadem. Ex vitreis autem fenestris B. Marie Carnotensis eductus est. Eques galeam gestat superne planam, totumque corpus hamis obtegitur. Idem Amalricus anno 1234. donum Capitulo Ecclesie cathedralis Carnotensis factum confirmavit. Instrumentum vero donationis sigillo & contra-sigillo munitum est, ut hic exhibetur. Insignia ejus sunt, in campo rubro leo argenteus, ter exhibita in sigillo. In contra-sigillo autem exprimitur vexillum ejus cum hac inscriptione
 VERITAS.

Simon de Monte-forti Comes Leicesterie, Constabularii frater, ex iisdem fenestris eductus est. Eques & armatus conspicitur cum vexillo eodem quo frater. Sublato autem conspiciuntur vultus ejus comparet in casside superne plana.

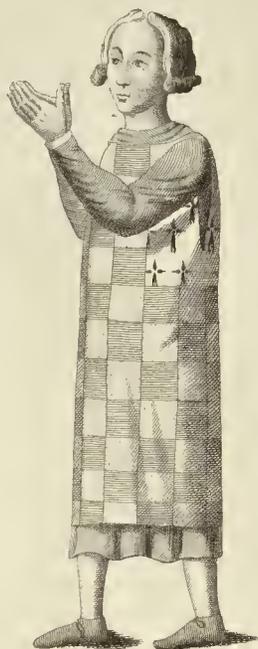
Henricus Dom. de Mezo, S. Ludovico regnante

Marecallus Francie, in iisdem vitreis fenestris exhibitur, vexillum seu Auriflammam accipiens ex manibus S. Dionysii cujus nomen infra scriptum est. Est autem vexillum rubrum in suprema hasta positum, & a medio divisum in particulas fluitantes. Marecallus porro hamis opertus est a capite ad usque plantas pedum. Ex hamis vero capitium habet in humeros dejectum, pugnae tempore supra caput reducendum; & brachia & manus hamis tecta sunt, cum distinctione digitorum. Tunicam autem non manicatam hamis operientem gestat, ubi ejus insignia comparent: in campo carulco crux argentea ancorata: superposito diagonali baculo a dextra ad levam. In diplomate Sandionysiano anni 1263. mensis Februarii dicitur *Henricus Marecallus Francie Dominus Argentonii & Mezi eques*. Illius diplomatis sigillum hic exhibetur, sed lacerum. Marecallus ibi eques stricto gladio representatur. Contra-sigillum insignia tantum ejus habet.

Tabula sequens fratres duos admodum juvenes refert, qui ab infelici tantum vite exitu nosi sunt, dans



1



4



2 ET DE COURTENAI.

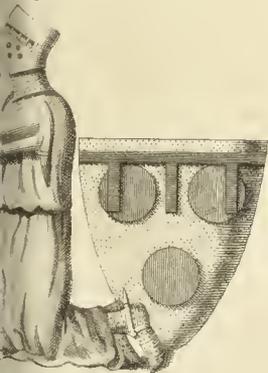


Planche XXXII. Second Tome.
Pag. 168.

3



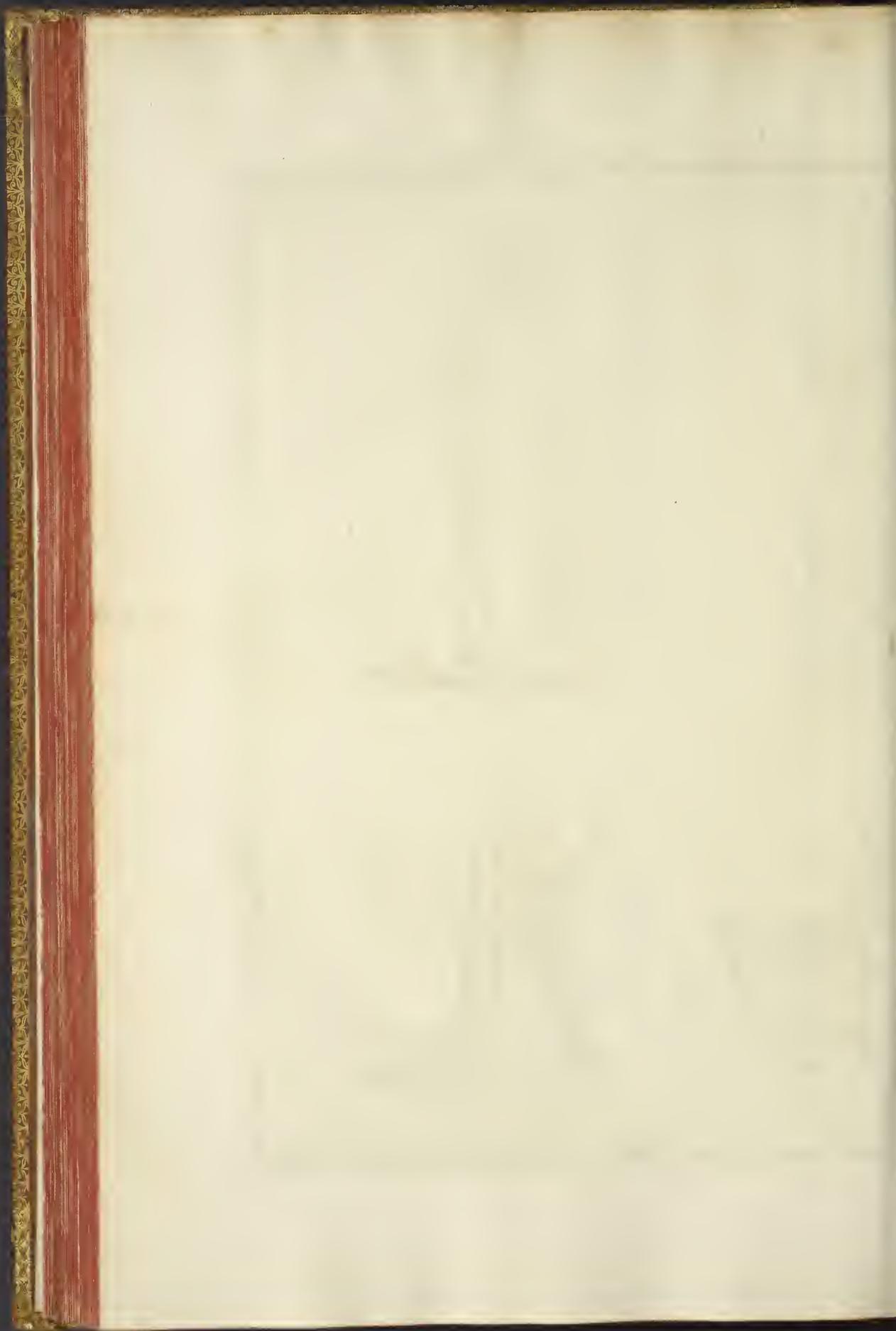
5

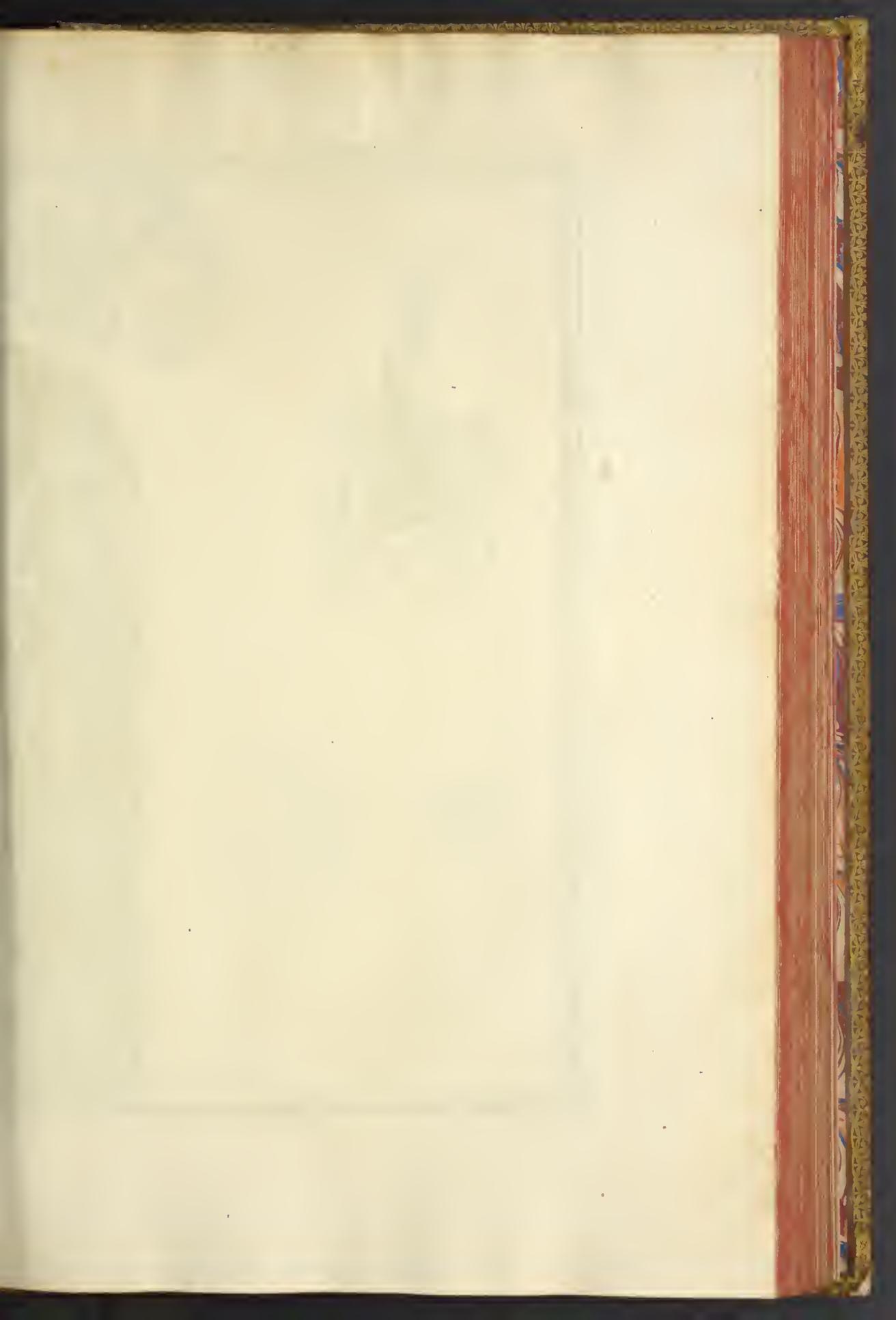


6



T. II. HH.

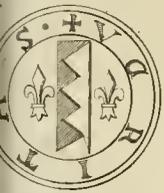




Amauri de Montfort



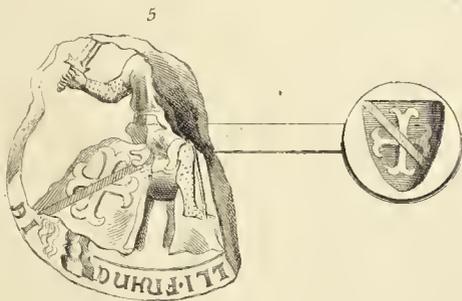
Henri de Mes qui



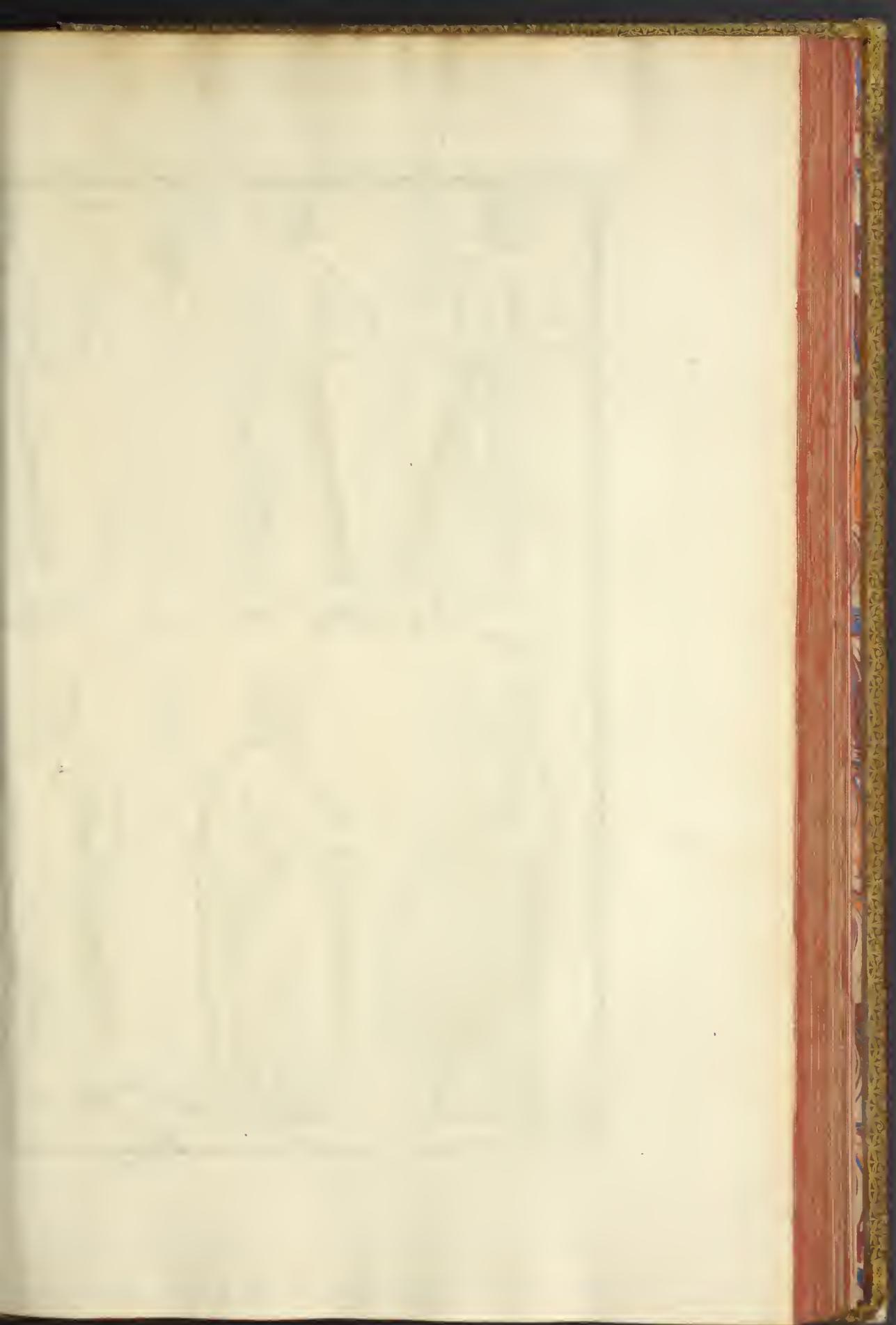
Simon de Montfort.



Le Maréchal de Metz



l'islamme





DE ST. LOUIS. 4

5

XXXI. Pl. Tom. II.
P. 168.



9

10



T.H. K.K.

dans l'histoire que par leur triste fin, Thibaud & Jean de Sancerre fils d'Erienne de Sancerre, qui étoit Bouteiller de France en 1248. Ces deux Seigneurs se noierent près de Melun, & furent enterrez dans le Chapitre de l'Abbayie de Barbeau. Ils y sont gravez sur leurs tombes, & c'est de là qu'on a tiré leur figure. 1 Thibaud revêtu d'une tunique a la main gauche dans un gand, & tient de cette main le gand de la droite, qu'il élève. Jean 2 son frere vêtu de même, a ses deux mains dans les gands, & tient de la gauche un oiseau, & de la droite le pied coupé d'un autre oiseau. C'est ce que je n'ai point encore vû dans ces Monumens.

Adam 3 dit *Chambellan*, fils d'Adam Seigneur de Villebeon Chambellan de France, mourut l'an 1264. au mois de Septembre. Il fut enterré dans l'Eglise de l'Abbayie du Jard près de Melun, où il est gravé sur sa tombe tel que nous le representons ici.

Thibaud de Montmorenci 4 est ainsi gravé sur sa tombe dans le cloître de l'Abbayie du Val. Le tems de sa mort n'y est pas marqué. Duchesne dans l'Histoire de la Maison de Montmorenci p. 159. dit que dans une charte de l'Abbayie de S. Denis du mois d'Avril de l'an 1267. il est qualifié Clerc & frere de Matthieu Seigneur de Montmorenci, & le Calendrier de l'Abbayie du Val marque sa mort au 29. Decembre. Thibaud est ici revêtu d'une tunique, & a sur la poitrine un ornement rond, qui a la forme d'un œil humain. Je me suis avisé trop tard que je pouvois mettre ici Matthieu le Grand Sire de Montmorenci, Connétable de France, tel que l'a donné Duchesne p. 144. quoique la figure qu'il en a donnée ait été faite dans un siecle beaucoup plus bas que S. Louis : mais elle pourra venir en quelque autre endroit.

Erard de Trainel 5 Seigneur de Foilly est enterré dans le chapitre de l'Abbayie de Vauluisant, où il est gravé sur sa tombe tel que nous le representons ici. Son épitaphe ne marque pas le tems de sa mort ; mais il vivoit en 1236. au mois de Juin, où il vendit à l'Abbé & au Couvent de Vauluisant quarante arpens de bois, comme il paroît dans un titre de ce Monastere. Il porte un ornement rond sur la poitrine, que nous avons déjà vû.

Agnès de la Queue 6 premiere femme d'Erard de Trainel, est gravée sur sa tombe dans le chapitre de l'Abbayie de Vauluisant, comme nous la donnons

Theobaldum nempe & Joannem de Sancerre filios Stephani de Sancerre, qui Buticularius Francia: erat anno 1248. Hi nobilissimi adolescentes aquis submersi sunt prope Melodunum, & in capitulo Abbatie de Barbellis sepulti fuere. In tumulis suis insculpti sunt, ut hic exhibentur, Theobaldus tunica indutus, sinistra manu in chirothecam immissa, eadem manu chirothecam dexteræ tenet, dexteramque erigit. Joannes frater ejus ambas manus in chirothecis inclusas habens sinistra accipitrem sustinet, & dextera accipitris alterius pedem excisum tenet, id quod in hisce monumentis nondum videram.

Adam Cambellanus dictus, filius Adami Domini de Villabeonis Cambellani Francia:, obiit mense Septembris anno 1264. sepultusque est in Abbatia Jardi prope Melodunum, & in sepulcro suo insculptus videtur, ut hic proferimus.

Theobaldus de Montmorenciaco hac forma insculptus est in tabula sua sepulchrali in claustrum Abbatie de Valle. Mortis tempus ibi non notatur : sed Duchesnius in historia familie de Montmorenciaco p. 159. notat in quodam diplomate Monasterii sancti Dionysii anno 1267. mense Aprilis dato, ipsium Cleri-

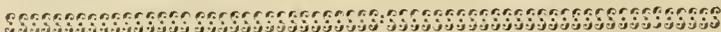
cum dici, & fratrem Matthai Domini de Montmorenciaco. In Kalendario autem Abbatie de Valle, mortuus dicitur 29. Decembris. Theobaldus hic tunica induitur; atque in pectore nescio quid gestat, quod ad formam humani oculi accedit. Sero venit in mentem hic apponi potuisse Matthæum de Montmorenciaco, Magnum dictum, Francia: Constabularium, ut dedit Duchesnius p. 144. et si schema illud diu post sancti Ludovici sæculum factum vidcatur. At alium in locum induci poterit.

Erardus de Trainello, sive ut quidam volunt, de Triangulo, Dominus de Fosliaco, sepultus est in capitulo Abbatie de Valle-lucenti. Ejus imago, ut hic exhibetur, in sepulcro ipsius insculpta est. Inscriptio sepulchralis tempus mortis ipsius non indicat; sed in vivis erat anno 1236. mense Junio, quo tempore in diplomate quodam dicitur vendidisse Abbati & Conventui Vallis-lucentis quadraginta silvæ jugera. In summo pectore ornatum quemdam gestat, quem jam vidimus.

Agnes de Cauda, prior uxor Erardi de Trainello, in tumulo suo insculpta est in capitulo Abbatie Vallis-lucentis, qualem hic proferimus. Annus mortis

ici. L'année de sa mort n'y est pas ; mais elle vivoit en 1236. au mois de Juin, comme il est porté par un titre de cetre Abbayie, où elle confirme une vente faite à ce Monastere par son mari. Il est scellé de son seau, & elle y est représentée avec un oiseau sur le poing.

7. Yoland de Monraigu ⁷ seconde femme d'Erard de Trainel, est aussi gravée sur sa tombe, telle qu'on la voit ici. Elle est auprès d'Agnes premiere femme d'Erard dans la même Abbaye de Trainel.
8. Jean de Trainel ⁸ fils d'Erard Sire de Foissi, est de même gravé sur sa tombe, tenant sur sa main gauche munie d'un gand un oiseau auquel il donne à manger, & de la droite l'autre gand plié.
9. Dreux Sire de Trainel ⁹ en Champagne est gravé sur sa tombe dans le même Chapitre de l'Abbayie de Vauluisant. Le tems de sa mort n'y est pas marqué, mais il vivoit en 1259. Un titre de cetre Abbayie du mois de Février de cette année en fait foi. Il est scellé du seau de Dreux de Trainel & de Beatrix sa femme, qui vendent des bois à l'Abbé & au Couvent de S. Pierre-le-Vif de Sens.
10. Anseau de Trainel ¹⁰ Sire de Voisines Connétable de Champagne, est gravé sur sa tombe dans le Chapitre de l'Abbayie de Vauluisant. L'année de sa mort n'y est pas, mais il vivoit en 1262. Dans un titre de cete Abbayie datté du mois d'Octobre de cette année, lui & sa femme donnent un bois à ce Monastere. Ces Seigneurs de Trainel n'étoient pas conformes dans leurs armoiries, comme on observe sur cete planche.



PHILIPPE III. dit LE HARDI.

1270.

DES le 27. Aoûr, deux jours après la mort de Louis, Philippe reçut l'hommage des Princes & des Seigneurs de l'armée, & se mit à executer les dernières volontez de son pere. Il envoya d'abord en France donner avis de ce qui s'éroit passé, & de la mort du saint Roi. Il déclara qu'il ne changeoit rien de ce que son pere avoit établi tant pour sa Maison Roiale que pour tout le Roiaume. Il avoit trois fils, Louis l'ainé, qui mourut peu d'années après, Philippe qui lui succéda, & Charles Comte de Valois ; & comme ils étoient encore enfans, il ordonna que s'il venoit à mourir, le Comte d'A-

non ibi notatur; sed superflus erat anno 1236. mense Junio, ut in diplomate hujus Abbatie dicitur, ubi venditionem quamdam a viro suo factam confirmat. Ejus sigillo munitum diploma est, ubi illa avem pugno gestans exhibetur.

Yolanda de Monte-acuto secunda uxor Erardi Domini Fossiacensis, in sepulcro suo prope Agnetis sepulcrum posito insculpta est, ut hic exhibetur.

Joannes de Trainello Erardi Fossiacensis domini filius, in lapide sepulcrali suo insculptus est. Manu sinistra, qua chirotheca munita est, accipitrem tenet, cui cibum præbet, & dextera alteram chirothecam plicatam.

Dreux Trainelli in Campania dominus, in lapide sepulcrali insculptus visitur in capitulo Abbatie Vallis-lucensis. Non notatur annus mortis, sed in vivis erat mense Februario anni 1259. ut in diplomate fertur, quo ipse & uxor ejus nemora vendunt Abbati & Conventui S. Petri Vivi Senonensis cum sigillis utriusque conjugis.

Anseillus de Trainello dominus de Vicinis, Constabularius Campanie, in lapide sepulcrali insculptus

est in capitulo Abbatie Vallis-lucensis, sine nota anni mortis; sed superflus erat anno 1262. ut ex diplomate Abbatie istius mense Octobri dato asseritur, ubi Anseillus & uxor suam dant Monasterio. Proceres illi de Trainello variis utebantur insignibus, ut in hac tabula observatur.

PHILIPPUS III.

AUDAX dictus.

AUGUSTI die 27. biduo postquam S. Ludovicus obierat, Philippus sacramenta fidei accepit a Principibus & Primoribus exercitus, atque postrema patris sui placita exequi cepit. In Franciam primum viros misit, qui & res gestas & patris mortem nunciarent. Se nihil mutaturum esse significavit in iis que pater circa Regiam Regnumque totum statuerat. Tres ipse filios habebat Ludovicum primogenitum, qui paucis post annis obiit, Philippum qui Rex post illum fuit, & Carolum Valencie Comitem. Cum autem illi adhuc pueruli essent, præcepit ut si ipse obiret, Comes Alenconius Regni administrationem haberet,

lençon gouverneroit pendant la minorité , qu'il fixa à l'âge de quatorze ans.

L'arrivée du Roi de Sicile aiant remis les affaires des Croisez sur un meilleur pied, ils donnerent trois combats aux Sarrasins, les mirent en déroute, & en tuèrent un grand nombre. Ils se préparèrent à battre la ville de Tunis, & dispoient leurs machines pour y faire breche; mais la contagion étoit toujours dans l'armée, & il y avoit à craindre que le mal n'empirât; ce qui fit qu'on écouta volontiers les propositions de paix que fit le Roi de Tunis. Les sentimens furent d'abord partages; mais on conclut enfin une trêve pour dix ans, dont les articles furent que les prisonniers seroient rendus de part & d'autre; qu'il y auroit liberté à Tunis pour les Marchands Chrétiens & pour les habitans de la même Religion; que ceux de Tunis continueroient à payer au Roi de Sicile le tribut établi; que le Roi de Tunis donneroit au Roi de France & à ses Barons deux cens mille onces d'or pour les frais de la guerre, la moitié comptant, & le reste dans deux ans.

Guerre
de Tunis
terminée.

A peine la trêve étoit-elle faite, que le Prince Edouard d'Angleterre avec une grande troupe qui faisoit une armée, arriva au camp. Il y fut très-bien reçu; & ne voulant point s'en retourner si-tôt, il alla passer l'hyver en Sicile, & se rendit de là à S. Jean d'Acre, où il ne fit pas de grands exploits.

Toute l'armée Françoisé s'embarqua pour s'en retourner. Philippe pressé par les Regens de revenir dans son Roiaume, où sa présence étoit nécessaire, se rendit à Trapani, où mourut Thibaud Roi de Navarre, qui fut regretté universellement. Son corps fut embaumé & apporté en France, où il fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers de Provins en Brie. De là le Roi vint à Palerme, & puis à Messine, où passant le Phare il prit terre pour traverser la Calabre. Sa femme la Reine Isabelle passant une riviere à cheval, tomba, & fit depuis une fausse couche à Cofence. Elle mourut le 28. Janvier, & fut infiniment regrettée & du Roi & de tous les François qui honoroient sa vertu. Il alla ensuite à petites journées à Rome, & de là à Viterbe, où les Cardinaux étoient assemblez pour élire un Pape, qu'on attendoit depuis long-tems. Il les exhorta de donner bien-tôt cette satisfaction à la Chretienté; & continuant sa route, il se rendit à Paris le 21. Mai. Le Roi fit conduire à Notre-Dame les corps de son pere, de sa femme, & de Jean Comte de Nevers son frere. Ils furent portez le lendemain matin à S. Denis.

1271.

Mort de
la Reine
Isabelle.

quamdiu primogenitus suus minor esset, id est, ad usque quartum-decimum ejus ætatis annum.

Cum Regis Sicilia adventus Christianorum exercitum restaurasset, tribus commissis præliis Saracenos semper illi fugarunt, eorumque magnam stragem fecerunt, seseque ad oppugnandam urbem & ad mœnia machinis quatenda apparabant. Verum lue in exercitu semper grassante, quia periculum erat ne malum in dies augetur, ideo Tunetis Regi pacis conditiones offerenti assenserunt tandem Principes, postquam diversæ prius sententiæ in unum coierant. Induciæ ad decem annos pactæ fuere his conditionibus, ut captivi utrinque redderentur, liberumque foret Tuneti Christianis mercatoribus commercium, eademque libertas Christianis Tunetem incolentibus concederetur; ut solitum vestigal Tunetis Regi Sicilia solverent; ut Rex Tunetis Regi Franciæ & Primoribus exercitus ducenta millia unciarum auri solveret, quarum pars dimidia tunc, pars altera post biennium numeraretur.

Vix pactæ fuerant induciæ, cum Eduardus Princeps Anglus, cum grandi armatorum manu ad castra pervenit, ubi perhumaniter exceptus, regredi cum Francis noluit; sed post exactam in Sicilia hiemem,

Tome II.

ad S. Joannem Aconensem se contulit, nec cum fausto expeditionis exitu.

Francorum exercitus totus naves conscendit in patriam reverfurus. Philippus vero Rex urgentibus Regni administratoribus ut profectum maturaret, Drepanum venit, ubi obiit Theobaldus Rex Navarrae, nec sine grandi Christianorum luctu; corpusque ejus in Franciam translatum, apud Franciscanos Provincienfes sepultum est. Inde Rex Panormum se contulit, & postea Messanam, transactoque fretto per Calabriam iter fecit. Ibi Elisabetha conjux Philippi ex equo delapsa est, & postea Cofentia abortum fecit, & 28. Januarii obiit, atque ob virtutem morumque probitatem luctum ingentem & Regi & Francis omnibus attulit. Inde lento gradu Philippus Romam perexit, posteaque Viterbium, ubi Cardinales ad summum Pontificem diu expectatum deligendum coacti erant; quos Rex hortatus ut quamprimum Christianorum desiderio facerent satis, longamque emensus viam, Lutetiam advenit vigesima prima Maii; patris uxorisque corpora necnon Joannis Nivernenfis Comitis fratris sui in Ecclesiam B. M. Parisiensis intulit; insequente vero die, in Ecclesiam S. Dionysii translata sunt; narraturque

Duchêne
p. 522. 524.
& 543.

Navigat.

Y ij

On dit que le Roi prêta lui-même les épaules à porter le corps de son pere en se reposant de tems en tems , & qu'aux endroits où il se reposa , on a bâti ces especes de pyramides qui sont encore aujourd'hui sur pied. Vers ce même tems mourut en Toscane Alphonse Comte de Poitiers & de Toulouse frere de S. Louis, en revenant de l'expédition de Tunis.

Sacre de
Philippe
le Hardi.

En la fête de l'Assomption de la même année , selon Nangis , le Roi fut couronné & sacré à Rheims par les mains de l'Evêque de Soissons , le siege étant vacant. Ce fut Robert Comte d'Artois qui tint l'épée de Charlemagne pendant la ceremonie du sacre. A la priere du même Comte il se rendit à Arras , où il fut reçu avec magnificence. Dès le commencement de son Regne on le vit marcher sur les traces de son pere. Mathieu de Vendôme , homme sage , pieux & habile , des conseils duquel le Roi défunt s'étoit servi utilement , fut son principal Conseiller. Ce Prince étoit aussi fort adonné aux exercices de pieté. Il portoit le cilice , jeunoit souvent , & vivoit toujours avec une grande frugalité. Il étoit doux , affable , modeste & éloigné du faste. On remarquoit en lui toutes les vertus chrétiennes.

Sa pieté.

1272.

Il avoit pourtant de la fermeté quand il falloit reprimer la violence , comme il le fit voir dans une occasion qui se presenta alors. Girard de Casaubon Seigneur de Hautpui , eut quelque différent avec le Comte d'Armagnac sur l'hommage de la Baronnie de Casaubon , que le Comte prétendoit relever de lui. Girard soutenoit au contraire , qu'elle relevoit immédiatement du Duc de Guienne. La dispute s'échauffa tellement qu'il y eut un combat entre Girard & Arnaud-Bernard d'Armagnac frere du Comte , où celui-ci fut tué avec quelques cavaliers. Casaubon pour se mettre à couvert de la vengeance du Comte d'Armagnac , se rendit dans les prisons du Sénéchal de Toulouse , remit sa terre entre les mains du Roi , offrant de se purger du meurtre d'Arnaud-Bernard s'il en étoit accusé , & consentant que le Roi confiscât la terre à son profit , s'il ne se justifioit pas. Le Comte d'Armagnac suscita contre Casaubon le Comte de Foix son parent , qui vint attaquer le château de Hautpui , quoiqu'il fût sous la sauve-garde du Roi. Il le prit , passa au fil de l'épée tout ce qu'il y rencontra , & démolit le château. Le Roi étoit alors en chemin pour se mettre en possession des Comtez de Toulouse & de Poitiers , qui lui étoient échus par la mort d'Alphonse. Il assembla une armée , vint assiéger le Comte dans son château de Foix , où il

Il punit
le Comte
de Foix.

Regem ipsum humeros suppositis paterno feretto , atque in locis ubi parum quieverat , pyramides illas excitavisse , quæ hodieque supersunt. Eodem ferme tempore defunctus est in Tuscia Aldefonius Comes Pictavenfis & Tolosanus S. Ludovici frater , cum ex Tunecica expeditione rediret.

Nangis.

In festo Assumptionis ejusdem anni , inquit Nangius , Philippus Remis coronatur & inungitur manu Episcopi Suesifionensis , sede nempe vacante. Ibi gladium Caroli Magni Robertus Artesis Comes tenuit ; qui postea Philippum togavit , Atrebatum se conferret , ubi magnifice exceptus fuit. A regni sui initio patris vestigia sequutus , a consiliis habuit Mathæum Vindocinensem ; prudentem piisque virum , qui Ludovico patri admodum utilis , rem sapienter administrarat. Patris exemplo Philippus pietatis exercitiis operam dabat ; cilicio indutus , jejuniis addictus , frugali semper utebatur mensa : eratque mitis , affabilis , modestus , a fastu alienus , christianisque virtutibus ornatus.

Nangius.
De historia
Eist. de

Tamenque cum opus erat procacitatem violentiamque repressisse narratur , ut hoc comprobatur

exemplo. Girardus de Casaubono , dominus de Alto-Bearn , l. 2. c. 26. podio , exigente Arminiensi Comite , uti sibi hominum præstaret pro Baronis Casaubonensis , contendebat non ipsi , sed Duci Aquitanie hominum hujusmodi debere. Effervescente dissidio , in quadam pugna Girardum inter & Arnaldum Bernardum Arminiensis Comitum fratrem , hic cum aliquot equitibus occisus est. Girardus vero ut Arminiensis Comitum furori se proriperet , in Senescalli Tolosani catereum se contulit , terramque suam in Regis manus deposuit , ac si de eade Arnaldi Bernardi accusaretur , ad sui purgationem paratum se esse dixit , illa conditione , ut nisi culpam ab se removeret , terram illam Rex sibi retineret. Comes vero Arminiensis Fluxensem Comitum cognatum suum contra Casaubonum concitavit , qui Alci-podii castrum oppugnavit & cepit. Omnes qui intus erant gladio peremit , castrumque solo aquavit. Tunc iter susceperat Rex ut Comitatus Pictavensem & Tolosanum , mortuo Aldefonso fratre , hereditario jure , ditioribus suis adjungeret. Exercitum vero collegit , & Fluxensem , qui in castrum suum Fluxense receptum habuerat , obsedit. Castrum vero

s'étoit réfugié , regardant la place comme imprenable. Elle étoit effectivement de difficile accès ; mais le Roi faisant reflexion combien il lui étoit important au commencement de son Regne de châtier ce rebelle , fit diligemment tracer un chemin dans la montagne pour attaquer le château de plus près. Le Comte voiant que ce travail avançoit , & craignant l'issuë , prit le parti d'aller s'humilier aux pieds du Roi , & d'implorer sa miséricorde. Philippe le fit mettre en prison , & emmena sa femme qu'il traita honorablement. Le Comte fut un an prisonnier : après cela , dit Nangis , le Roi le mit en liberté ; & ce Comte gagna tellement ses bonnes grâces , qu'il le fit Chevalier , le préposa sur tous les maîtres qui apprenoient à faire des armes , & lui rendit enfin son Comté.

Gregoire X. qui après un long interregne venoit d'être fait Pape , tint un Concile general à Lion , où il fut traité de la procession du S. Esprit , de la réunion de l'Eglise Grecque à la Romaine , & des moyens de secourir la Terre-sainte. Le Roi Philippe alla le voir , & traita avec lui de plusieurs affaires importantes. Il épousa la même année Marie fille du feu Duc de Brabant , qui fut couronnée fort solennellement l'année d'après.

L'affaire de Castille , qui survint alors , fut causée d'un différent entre Philippe & Alphonse Roi de Castille. Ferdinand fils aîné de celui-ci vint à mourir. Il laissa de Blanche fille de S. Louis sa femme deux fils en bas âge , Alphonse & Ferdinand , à qui selon le droit la couronne devoit appartenir ; car outre qu'ils étoient fils de l'aîné Ferdinand , ils l'étoient aussi de Blanche fille de S. Louis , qui aiant droit sur la couronne de Castille , fit pour le bien de la paix ce mariage , en tirant promesse que les enfans qui en naîtroient succederoient à leur pere & à leur grand-pere Alphonse ; cependant Alphonse , suivant le conseil des Grands de Castille , décida que Sanche son second fils succederoit , & qui pis est , il refusa à Blanche de lui rendre sa dot qu'elle demandoit. Philippe prenant l'intérêt de ses neveux , envoya à Alphonse des Ambassadeurs , dont le chef étoit Jean d'Acres , Bouteiller de France , fils de Jean de Brienne Roi de Jerusalem. Ces Ambassadeurs avoient ordre de sommer le Roi de Castille de faire justice aux deux fils de Ferdinand & de Blanche , de leur rendre leur droit de succeder à la couronne , ou du moins d'agréer qu'ils emmenassent en France la mere avec ses deux enfans , en lui rendant sa dot. Ils firent ces propositions au Roi de Castille , qui les rejetta : il ne voulut ni rétablir ses deux petits-fils dans leur droit

1273.
1274.1275.
Affaires
de Castil-
le.

inexpugnabile habebatur ; eratque revera accessu admodum difficile. Sed cogitans Philippus quantum interesset sibi initio Regni sui rebellem hujusmodi comprimere , excavari viam in monte curavit , ut castrum adiri & expugnari posset. Rem celeriter perfici videns Comes , ac de exitu timens , Regis clementiam implovavit. Illum Philippus in carcerem conjecit , uxoremque illius secum abduxit , honorificeque excepit. Comes annum integrum in carcerem transegit. Eductus deinde , inquit Nangius , Regis gratiam ita captavit , ut ipsum novum militem faceret , & magistrus ac custodes in armis traderet ad tyrocinia exercenda , Comitatumque suum ipsi tandem reddidit.

Gregorius X. qui postquam diu sedes vacaverat , jam Pontifex creatus fuerat Concilium generale Lugduni habuit , ubi de processione Spiritus Sancti actum est , de reconciliacione Ecclesie Græcæ cum Romana , deque modis auxilia ferendi in terram sanctam. Illum adit Rex Philippus , ac cum illo de rebus tractavit gravissimis ; eodemque anno filiam defuncti Brabantie Ducis Mariam duxit uxorem , quæ solemnii ritu anno proximo coronata fuit.

In Castellæ Regno res tunc agitari cepit , quæ dissidii causa fuit Philippum inter & Aldefonsum Castellæ Regem. Ferdinandus Aldefonsi primogenitus obiit , exque Blanca uxore S. Ludovici filia perulos duos reliquit , Aldefonsum & Ferdinandum , quibus ex jure corona debebatur , tum quia ex Ferdinando primogenito filio nati , tum quia Blanca filii erant , filia Ludovici Regis , qui cum in Castellæ coronam jus haberet , ad pacem conciliandam filiam suam Ferdinando dedit , ea conditione ut filii ex hoc connubio nati patri & avo Aldefonso succederent ; tamenque de consilio Optimatum definitum fuit Sancium minorem filium esse succellurum ; quodque iniquius erat , Blanca dotem suam reddere Aldefonsus noluit. Philippus vero sororis suæ filiorum causam suscipiens , Aldefonso nuncios misit , quorum princeps erat Joannes Acconenfis Franciæ Buticulatus , filius Joannis Jerosolymorum Regis. Jussi vero sunt nuncii ab Rege Castellæ expetere , ut filiis Ferdinandi & Blanca jus succedendi restitueret , vel saltem matrem cum filiis traderet nunciis , ut in Franciam ducerentur , matricque dotem suam restitueret. Abnuvit Rex Castellæ ; Blancham

Nangius.

de succession, ni les remettre aux Ambassadeurs pour les amener en France : il consentit seulement que leur mere Blanche partît avec eux pour s'en retourner en son pays. Les Ambassadeurs choquez de ce refus, lui parlerent d'une maniere fort aigre. Alphonse leur répondit sur le même ton, & donna ordre sous main qu'on les arrêtât à un certain passage. Jean d'Acte, qui en eut le vent, partit d'abord, & fit une telle diligence avec Blanche & ses compagnons, qu'il revint les ordres du Prince, & amena en France la Princesse, qui fut très-bien reçûe, & fut traitée honorablement le reste de sa vie, qu'elle passa sans se marier.

Plusieurs Seigneurs Castillans, qui regardoient comme injuste ce qu'on venoit de faire en faveur de Sanche, refuserent de lui rendre hommage. Un d'entr'eux, qui soutenoit apparemment avec plus de chaleur la cause des pupilles, en fut puni par Alphonse, qui confisqua toutes ses terres. Il s'appelloit Jean Nugnez. Ce brave Chevalier se voyant dépouillé de tous ses biens, se refugia auprès du Roi Philippe, qui lui donna de quoi subsister fort honorablement.

1276.
Faux
soupçons
contre la
Reine
Marie.

La mort de Louis fils aîné de Philippe, qui arriva en cette année, mit toute la Cour en trouble. Pierre de la Brosse Chambellan voulut persuader au Roi qu'il avoit été empoisonné, & jettoit secrettement tout le soupçon sur la Reine Marie, prétendant qu'elle seroit mourir de même les autres fils du Roi du premier lit, afin que la couronne passât à ses enfans. Il y avoit trois personnes, qui par une sainte dévotion s'étoient attiré l'estime du monde, le Vidame de Laon, un Moine vagabond, & une Beguine de Nivelles en Flandre, que l'on consultoit comme un oracle, & que l'on regardoit comme inspirée de Dieu. A la persuasion de Pierre de la Brosse, le Roi envoya consulter la Beguine par l'Evêque de Bayeux allié du même la Brosse, & par l'Abbé de S. Denis. L'Evêque prit le devant, & parla à la Beguine. L'Abbé vint après, & elle ne voulut lui rien dire. Le Roi qui eseroit de découvrir par leur rapport la vérité du fait, voulut favoir des Députez ce que la Beguine avoit dit. L'Evêque répondit qu'il ne favoit rien d'elle que sous le secret de la confession; & l'Abbé dit qu'il n'en avoit pu rien tirer. Philippe en envoya d'autres: ceux-ci lui rapportèrent, que la Beguine assuroit que la Reine n'avoit nulle part à la mort de son fils. Le Roi fut alors persuadé qu'il avoit auprès de lui des gens qui excitoient ces troubles; mais la recherche en fut renvoïée à un autre tems.

solum concessit cum nunciis reverti in Franciam. Ob repulsam indignati nuncii, aspersi illum verbis infectantur: acerbioribus responderet Aldefonsus, clamque jubet illos redeuntibus in angustiis quibusdam locis apprehendi ac detineri. Submonitus Joannes Acconenfis, statim profectus est, & incredibili celeritate usus, Aldefonsi iussa elusit, atque in Franciam Blancham deduxit, quæ honorifice suscepta, & per totam vitam curriculum culta fuit, viduaque mansit.

Nangius.

Ex Castellanis vero Primores quidam, injustam putantes sententiam in gratiam Sancii latam, sacramentum fidei ipsi prestare noluerunt. Ex iis quidam Joannes Nummius dictus, qui fortassis ardentius quam ceteri pupillarum causam tuebatur, ab Aldefonso plexus est, qui terras ejus omnes sicco addixit. Ille autem vir strenuus, se spoliatum cetens, in Franciam confugit ad Philippum Regem, qui largiter illi omnia ad victum & cultum necessaria subministravit.

Nangius.

Ludovici primogeniti filii Regis mors, in Regia turbas maximas dedit. Petrus de Brocia Cambellanus clam Regi suggererat ipsum veneno fuisse sublatum,

& Mariæ Reginae opera id factum fuisse, quæ alios etiam Regis filios sublaturos esset, ut corona ad natos suos transferretur. Tunc potro tres erant, qui ementa pietatis specie famam sibi conciliaverant, Vicecomes Laudunensis, Erro quidam Monachus & Beguina Nivelensis in Flandria, qui quasi afflatu numinis loquentes, & oracula fundentes, adiri solebant. Petro de Brocia suadente Rex misit ad Beguinam Episcopum Baiocensem Petto de Brocia affinem: misit quoque & Abbatem S. Dionysii, qui dicta ejus exciperent. Episcopus prior Beguinam est alloquutus, postea eandem convenit S. Dionysii Abbas, cui nihil ipsa respondere voluit. Rex qui iisdem referentibus se rei veritatem comperturum putabat, quid illa dixerit expetit. Episcopus vero dixit se nihil ab illa nisi sub secreto confessionis accepisse; Abbas vero dixit, nihil illam sibi respondisse. Alios misit, qui dixisse Beguinam retulerunt nihil operæ contulisse Reginam ad Ludovici filii obitum. Tunc Rex suspicatus est quosdam in Regia fisa esse qui turbas moverent; quod inquirendum in aliud tempus missum est.

Il avoit toujours fort à cœur l'affaire de Castille, & pensoit à faire rendre justice à ses neveux. Il envoya encore une fois des Ambassadeurs à Alphonse pour le même sujet, avec ordre de le *désier*, ou de lui déclarer la guerre, s'il ne vouloit pas lui donner satisfaction. Sur le refus qu'en fit le Roi de Castille, Philippe leva dans toutes les Provinces du Roiaume, & même dans quelques Etats voisins, une armée des plus grandes qu'on eut encore vû. Il alla prendre l'oriflamme à S. Denis, & marcha vers l'Espagne. Il reçut en chemin une ambassade du Roi Alphonse. Après avoir fait quelque difficulté de donner audience aux Ambassadeurs, il la leur accorda enfin. Ils lui parlerent avec beaucoup d'arrogance, & d'un ton menaçant & plein de rodomontades, ils lui déclarèrent la guerre. Le Roi les écouta sans s'émouvoir, & continua sa route. Arrivé aux frontières de l'Espagne, il s'arrêta au lieu nommé Sauveterre. Son armée étoit assez grande pour conquérir toute l'Espagne; mais il y eut si peu de prévoyance pour le succès d'une si grande entreprise, que les fourrages & les vivres manquèrent dans peu, & l'hiver approchant, il fut obligé de congédier son armée. L'Historien dit qu'il fut trahi, & effectivement il y avoit de ses gens qui étoient d'intelligence avec le Roi de Castille. Il est cependant difficile de l'excuser: il faut qu'il y ait eu de son côté manque d'attention & de diligence, pour être obligé de s'en retourner sans rien faire après une si grande levée de bouclier.

Préparatifs pour la guerre de Castille sans effet.

Avant cette retraite du Roi, l'affaire de Navarre avoit commencé à cette occasion. Après la mort d'Henri le Gras Roi de Navarre, Blanche d'Artois sa femme avoit été obligée par les factions qui s'élevoient contre elle, de se réfugier en France avec sa fille Jeanne, qui n'avoit que trois ans. Le Roi Philippe envoya Eustache de Beaumarchais avec des troupes pour réduire les Navarrois à l'obéissance. Eustache s'acquitta fort bien de sa commission; mais lorsqu'il travailloit à mettre le bon ordre dans Pampelune, les Rois de Castille & d'Arragon, qui ne voioient pas volontiers que les François s'établissent dans ce pays, suscitèrent les Navarrois & ceux de Pampelune, qui prirent les armes, & assiègerent Eustache & les François dans un château qui tenoit à la ville. La nouvelle en vint au Roi lorsqu'il alloit à Sauveterre, & il envoya Robert Comte d'Artois & Imbert de Beaujeu Connétable, avec ordre de ramasser les troupes du Languedoc & du Périgord, de les joindre à celles du Comte de Bearn & de Foix, & d'entrer avec ce corps d'armée dans la Navarre pour domter les rebelles.

Guerre de Navarre.

Robert executa diligemment les ordres du Roi, entra quoiqu'avec beaucoup

Cordi erat Philippo Regi Castellani negotium, & filiorum sororis causam suscipere meditabatur. Nuncios igitur iterum misit ad Aldefonsum, qui iussi sunt ipsi bellum denunciare, nisi quod ex jure debebatur illis restitueret. Negante Aldefonso, Philippus ingentem exercitum collegit in Francia inque vicinis regionibus, & vexillo apud S. Dionysium assumpto, in Hispaniam movit. Iter agenti autem occurrunt Aldefonsi nuntii. Aegre illos Philippus admittit, sed ipso tandem annuente, nuntii arroganter, minisque adhibitis bellum ipsi indixere. Rex illis moderate auditis, pergensque ad Hispaniam limites advenit, & in loco, cui Salvaterra nomen, stativa habuit. Taurus erat exercitus ut ad totam Hispaniam acquirendam satis esse videretur: sed cum tanta incuria res agebatur ut pabula & annonae statim defecerint, & ingruente hieme Rex exercitum solvere coactus sit. Narrat historia scriptor proditum Regem fuisse, & revera in Regia erant qui cum Rege Castellae consentirent, reque clam agerent. Vix tamen excusari potest Philippus: nam grandis negligentia & oisitantia ejus fuerit necesse est, qui tanto

collecto exercitu re non infecta modo, sed ne tentata quidem, redire coactus sit.

Antequam Philippus reditum pararet, in Navarra motus quidam ceperant hac occasione. Mortuo Henrico Crasso Navarrae Rege, Blanca Artesia uxor ejus, urgentibus factionibus quibusdam, in Franciam cum filia Joanna hieme confugere coacta fuerat. Rex vero Philippus Eustachium de Bello-marchefio cum copiis miserat, qui Navaros in ordinem redigeret. Bene rem gessit Eustachius: sed dum Pompelonenfibus componendis rebus operam daret, Reges Castellae & Aragoniae, qui aegre ferebant quod Franci in regione illa sedes ponerent, oppidanos concitarunt, qui arma fumentes Eustachiam & Francos obsederunt in castris, quod urbi haerebat. Res perlata Philippo fuit cum Salvam-terram iret; misitque ille Robertum Artesiae Comitem, & Imbertum de Bello-joco Constabularium, justos ex Septimania & ex Petragoricis copias colligere, & cum Benearnensibus & Fluxensibus junctas in Navarram adducere, ut rebelles domarent.

Nangis.

Robertus iussa Regis diligenter exsequutus, in Na-

de difficultez dans la Navarre avec une armée de vingt mille hommes, & alla assiéger Pampelune. Il dressa ses machines de guerre, & commença de battre la place aux premiers jours du mois de Septembre de cette année. Les pierriers, les mangonneaux, & les autres instrumens de batterie jouèrent, & mirent la fraieur dans la ville. Les chefs de la revolte trouverent le moien de s'enfuir. Le Roi de Castille, qui étoit proche de là avec quelques troupes, envoya des Catalans pour secourir la ville; mais ceux-ci aiant appris que l'armée de France avoit formé le siège & battoit la place, n'osèrent avancer. Les Bourgeois abandonnez de leurs chefs demanderent à capituler. Le Comte d'Artois envoya le Connétable pour traiter avec eux; mais dans le tems qu'on parlementoit, les troupes des Comtes de Bearn & de Foix grimperent par dessus les murailles, qu'ils trouverent sans défense, se mirent à piller & saccager la ville, massacrèrent hommes & femmes & tout ce qu'ils purent rencontrer. Le Comte d'Artois qui vouloit qu'on traitât humainement cette bourgeoisie, arrêta quoiqu'avec peine ce désordre, rétablit les Ecclesiastiques & les Bourgeois dans leurs biens & dans leurs privileges, & leur fit rendre, autant que cela se pouvoit faire, ce que ces pillards leur avoient enlevé; après quoi il prit les autres villes & forteresses de la Navarre, excepté sept châteaux, dont la prise étoit plus difficile.

Le Roi de Castille envoya prier instamment le Comte d'Artois son cousin de venir le voir pour conférer avec lui sur les affaires présentes. Le Comte croiant que cette entrevûe ne se pouvoit faire sans le consentement du Roi, qui étoit encore à Sauveterre, lui en donna avis. Philippe y donna les mains, & le Comte d'Artois alla trouver Alphonse, qui après lui avoir fait un grand accueil, le pria de moienner la paix entre le Roi de France & lui. Dans le tems qu'ils conféroient ensemble, la nouvelle arriva au Roi de Castille, que le Roi de France s'étoit retiré, & avoit congedié son armée. Il l'apprit au Comte d'Artois, qui s'aperçut que le Roi de Castille étoit informé de ce qui se passoit dans la Court de France; ce qui lui fit juger qu'il étoit d'intelligence avec quelqu'un du conseil du Roi, & il en soupçonna d'abord le Chambellan Pierre de la Brosse. Robert d'Artois de retour à Pampelune, laissa une partie de ses troupes à Eustache de Beaumarchais, & revint en France.

Cette année fut remarquable par la mort inopinée du Pape Adrien V. Il avoit fait bâtir une nouvelle chambre dans son palais de Viterbe: cette chambre

varam nec sine difficultate ingressus est cum armatis viginti mille, & Pompelonem obsedit. Machinas erexit, urbemque impetere cepit ineunte Septembri. Petrarica, mangonelli, cateraque instrumenta bellica terrorem in urbem conjecerunt. Factionis principes clam aufugerunt. Rex Castellæ qui prope cum armatis non multis erat, Catalanos misit, qui ubi opem ferrent. Hi cum didicissent urbem obsessam machinasque erectas fuisse, non ausi sunt ultra procedere. Civis autem ducibus destituti, deditionem facere postulabant. Misit vero Comes Artesiæ Constabularium, qui de conditionibus ageret cum illis. Dum vero res tractaretur, Bearnenses & Fluxenses in muros confecerunt incusoditos, & in urbem ingressi, pradas agere, obvios quosque viros, mulieres atque parvulos trucidare ceperunt. Comes vero Artesiæ qui civis humaniter excipere peroptabat, prædones illos cohibuit, nec sine labore tumultum sedavit. Ecclesiasticis & civibus bona sua atque privilegia restituit, exque prædonibus rapta, quantum potuit, recepit ut redderet; posteaque cætera Navarræ oppida cas-

traque expugnavit, septem exceptis quæ munitionaria erant.

Rex Castellæ Artesiæ Comitem cognatum suum rogavit se adire, ut una de negotiis instantibus ambo agerent; qui non se putans posse sine nutu Regio id suscipere, rem Philippo nunciavit. Consentiente illo Robertus Aldefonsus adiit, qui benignissime illum excepit, & ad pacem cum Rege Francorum conciliandam ipsius opem postulavit. Dum una colloquerentur, nuncio quodam referente Aldefonsus edidit, Philippum soluto exercitu regressum esse, qua de re Robertum certiorum fecit. Intellexit autem Robertus, ipsum, Aldefonsum cum aliquo ex Primoribus Regiæ Francorum clam commercia literarum habere, quem suspicabatur esse Petrum de Brocia Cambellanum. Pompelonem reversus Artesius, Eustachio de Bello-marchesio partem copiarum reliquit, & in Franciam remeavit.

Hic annus insignis fuit ex inopinato obitu Adriani V. Papæ. Cubiculum ille novum in ædibus suis Viterbiensibus apparari & strui jusserat. Subruit cubi-

Nangius.

fondit

fondit sous lui. On le trouva entre les bois & les pierres, tout fracassé de sa chute. Il mourut six jours après, & on élut en sa place le Pape Jean XXI. qui ne tint le siege que huit mois. Après lui fut fait Pape le Cardinal Cajetan de la maison des Ursins, sous le nom de Nicolas III. auquel succéda peu après Martin IV.

Charles Roi de Naples, dont l'ambition n'avoit point de bornes, acheta de la Princesse Marie, fille du Prince d'Antioche, le Roiaume de Jerusalem sur lequel elle avoit droit, lui donnant quatre mille livres de rente annuelle pendant sa vie à prendre sur son Comté d'Anjou.

Les soupçons contre Pierre de la Brosse étoient déjà fort violens; un accident découvrit toute l'intrigue. Il arriva qu'un Messager s'étrant arrêté dans une Abbaye, y mourut. Avant que d'expirer, il pria les Moines qui l'assistoient de ne donner une boëte où étoient plusieurs lettres qu'au Roi Philippe. Un de ces Moines alla trouver le Roi, qui étoit alors à Melun. Le Roi assembla son Conseil, & ouvrit la boëte, où l'on trouva des lettres scellées du sceau de Pierre de la Brosse. L'affaire fut depuis tenuë si secreete, qu'on ne fut point ce qui étoit contenu dans ces lettres. L'évenement fit juger qu'on y avoit trouvé des preuves de sa trahison. La Brosse fut pris au bois de Vincennes, & mené à Paris, où il fut mis en prison. On le mena de là à Janville dans la Beauce, où il fut enfermé dans une tour. L'Evêque de Bayeux son allié craignant d'être envelopé dans sa disgrâce, s'enfuit à Rome, où il demeura long tems sous la protection du Pape. La Brosse fut ramené à Paris, où il fut condamné à être pendu. L'exécution fut faite en présence des Princes. Comme son crime étoit inconnu, plusieurs en murmurèrent.

1277.

1278.

La Brosse traître executé.

L'an 1279. Charles Prince de Salerne, fils de Charles Roi de Naples & de Sicile, vint en France, où il fut reçu avec beaucoup de joie & de magnificence. On fit des joütes & des tournois en signe de réjouissance, & l'on n'oublia rien de ce qui pouvoit exprimer le plaisir qu'on avoit eu de son arrivée. Cependant le Roi Philippe étoit toujours en mouvement pour faire rendre justice aux deux Princes fils de Blanche sa sœur. Il alla en Gascogne pour traiter avec Alphonse & Sanche son fils; il fit différentes propositions qui furent toutes rejetées. Il étoit enfin sur le point de porter la guerre en Espagne; mais le Pape Nicolas, peut-être gagné par le Roi de Castille, défendit à l'un & à l'autre de décider de cette succession par les armes. Il eut aussi à Toulouse sur cette même

1279.

1280.

culum, & Adrianus inter ligna & lapides attritus reperi-
tus, post diem sextum obiit. In ejus locum electus fuit
Joan. XXI. qui octo tantum mensibus sedit. Hunc excepit
Cardinalis Cajetanus ex Ursinorum familia, nomine
Nicolaï III. cui paulo post successit Martinus IV.

Carolus Neapolitanus Rex, imperia regnaque femper
appetens, ex Maria Antiocheni Principis filia, quæ
Regnum sibi Jerosolymitanum competere dicebat,
jus illud adeptus est, atque in precium dedit ipsi qua-
ter mille libras annuas, pro vitam suam ex Comitatus
Andegavensis provenitu accipiendas.

Suspiciones illæ memoratæ contra Petrum de Brocia
multum accreverant: casu vero tandem occultiora
ejus consilia detecta fuere. Cum nuncijs quidam iter
agens ad vicinum Monasterium divertisset, in mor-
bam incidit; instanteque obitu Monachos rogavit py-
xidem epistolis plenam uni Regi traderent. Illo de-
functo Monachus quidam Regem tunc Meloduni ver-
santem adiit, qui familiaribus convocatis pyxidem
aperuit, in qua epistolæ erant sigillo Petri de Brocia
munite. Arcana admodum res fuit, nec nisi ex eventu
existimatum fuit literas illas proditiõnis argumenta

pre se tulisse. In Vicennarum silva captus Petrus, &
Luteriam adductus, in carcerem conjectus est. Dein-
deque Janvillam in Belsia adductus, in turri collocatur.
Tunc Episcopus Baiocensis, Petrus de Brocia affinis,
sibi metuens Romam aufugit, ubi annuente summo
Pontifice diu mansit. Petrus autem de Brocia Luteriam
reductus, damnatusque ad patibulum presentibus
Principibus suspensus est, nec sine murmuratione ple-
bis, causam supplicii ignorantis.

Anno 1279. Carolus Princeps Salernitanus, Catoli
Neapolis & Siciliæ Regis filius, in Franciam venit, ubi
magnifice exceptus est: deditque licentiam Philippo Rex
in Indis tyrocinorum milites exercendi; nihilque præter-
missum est, quo partum ex adventu illius gaudium
exprimi posset. Interea Rex Philippus in motu semper
erat, ut filiis sororis suæ Blanchæ sua restitui curaret.
In Vasconiam se contulit, ut cum Aldefonso & San-
cio res componeret. Condiciones multas obtulit, sed
cum repullâ semper. Proximum autem erat ut bellum
in Hispaniam inferret: sed Nicolaus Papa, fortassis
clam movente Castellæ Rege, utrumque vetuit de
hujusmodi successione armis decernere, Tolosæ etiam

Maria: Naugius.

affaire avec Pierre Roi d'Aragon une conference, qui n'aboutit à rien.

Cette année la Seine déborda de telle maniere, qu'elle emporta deux arches du grand pont & une arche du petit pont. La campagne étoit tellement inondée, que du côté de S. Denis on ne pouvoit venir à Paris que par bateau, & de l'autre côté de la riviere les bateaux alloient par toute la place Maubert.

1281.

Pierre Roi d'Aragon après avoir negocié avec le Roi Philippe sur l'affaire de Castille, alla tramer en Sicile une conspiration contre Charles Roi de Sicile, qui eut des suites fâcheuses pour ce dernier. Pierre de concert avec sa femme Constance, qui comme fille de Mainfroi Roi de Sicile prétendoit avoir droit sur cette couronne, suscita dans cette Isle tous les ennemis des François. Quoique ces menées fussent fort secretes, bien des gens en donnerent avis à Charles, qui tout occupé du dessein chimerique qu'il avoit de se rendre Empereur de Constantinople, ne se mit guère en peine de prevenir la conjuration. Les Siciliens donc suscitez sous main par le Roi d'Aragon & par plusieurs autres, s'étant donné le mot par toute l'Isle, avec un secret entre tant de personnes éloignées les unes des autres, le plus surprenant qu'on ait jamais vû dans les histoires, se jetterent sur les François, qui ne se doutoient de rien, les massacrerent, sans épargner ni les femmes ni les petits enfans. Leurs femmes enceintes, quoique Siciliennes, furent éventrées. Tout cela se fit par toute l'Isle le jour de Pâques à l'heure de Vêpres: de là ce massacre prit le nom de *Vêpres Siciliennes*. Le nombre des morts monta à huit mille.

1282.
Vêpres Siciliennes,

A cette terrible nouvelle Charles envoya le Prince de Salerne son fils en France pour lever des troupes, & assemblant d'abord une armée, il passa le détroit, & alla assieger Messine. Il l'auroit emportée en peu de tems, tant les Messinois furent surpris d'une si prompte venue; mais le Cardinal Légat lui persuada de tâcher de gagner les habitans par la douceur, de temporiser & de traiter avec eux; & cependant ils se fortifierent & se munirent si bien, que lorsqu'il commença ses attaques il vit qu'il auroit bien de la peine à s'en rendre maître, & le siege tirant en longueur, il fut obligé de repasser dans la Calabre & dans la Pouille pour contenir les peuples, fort disposez à la revolte. Cependant Pierre Roi d'Aragon, qui avoit assemblé une puissante flotte, vint aborder à Palerme, & se fit couronner Roi de Sicile.

eadem de causa cum Petro Aragoniæ Rege colloquutus est, sed nullo fructu.

Ineunte Januario anni 1281. Sequana exundans pontis magni arcus duas & unam parvi Lutetia decessit. Qui ex S. Dionysii oppido veniebant, non nisi naviculis in urbem ingredi poterant: in altera vero fluminis ora scaphæ per totam Malberti plateam undis ferebantur.

Villani
l. 7. c. 61.
Nangius.

Petrus Aragoniæ Rex cum Philippo Rege de Castellæ Regis negotio colloquutus, ut dictum est, in Siciliam veniens, clam Carolinæ gentis perniciem molitus est. Cum Constantia igitur uxore, quæ cum Manfredi filia esset, Siciliæ Regnum ad se pertinere contendebat, dira machinatur. In insula Caroli inimicos clam concitat, conspirationem contra illum orditur. Etsi secreto res ageretur, nunciatur tamen a multis Carolo Regi, qui Constantinopolitanum Imperium animo versans, illud occupatum se frustra sperabat, & de Sicula conjuratione nihil curate videbatur. Mox tunc igitur Aragonensi Rege Siculi per insulam quasi uno animo, ne sententibus quidem vel dubitantibus Francis, quod mirum & inauditum est, cum tot tamque diffusi conjurati essent, ad conditam

horam in Francos imparatos irruunt, omnes interficiunt; nec mulieribus nec parvulis parcunt; prægnantes Siculas Francorum uxores una perimunt cum fetibus suis. Hac porro gesta per totam insulam sunt hora Vesperarum, unde interuicio illa Vesperarum Sicularum nomen sortita est. Octo millium caesorum numerus fuit.

Re tam tristi comperta Carolus Principem Salernitanum in Franciam misit copias collecturum; ipseque coacto exercitu in Siciliam trajecit, Messanamque obsedit. Urbem veto perterritis civibus statim capturus erat; verum Cardinalis Legatus Carolo suavit, ut mansueti tractandi modo Messanenium affectum sibi conciliaret, tempus concederet, ac cum illis rem lentius ageret. Spatium temporis hæc Messanenenses urbem ita munierunt, ut cum oppugnare urbem cepit Carolus, adverterit diuturnam fore obsidionem: quamobrem cum extraheretur oppugnatio, Carolus in Calabriam trajecit, posteaque in Apuliam venit, quod illarum regionum populi ad rebellandum proni essent. Inter hæc Petrus Aragoniæ Rex, qui classem magnam paraverat, Paonorum appulit, & Rex Siciliæ coronatus est.

Nangius.

Le Pape Martin IV. qui regardoit l'affaire de Sicile comme sa cause propre, lança ses foudres sur la tête de Pierre Roi d'Aragon; le priva non-seulement du Roiaume de Sicile, mais aussi de celui d'Aragon, qu'il donna à Charles II. fils de Philippe; défendit sous peine d'excommunication aux Aragonois de prêter secours ni obéissance au Prince anathématisé & dégradé. Il publia aussi une croisade contre le Roi d'Aragon. Vers ce même tems arriva au Roi Charles un puissant secours de France, qui le rendir fort supérieur en troupes à Pierre Roi d'Aragon; en sorte que celui-ci se sentant trop foible, & hors d'état de tenir la campagne contre son adversaire, s'avisa d'une supercherie des plus extraordinaires qu'on eut encore imaginées. Il fit proposer à Charles de se battre eux deux avec cent hommes contre cent autres, que chacun choisiroit parmi ses troupes. Il assigna le champ dans la plaine de Bourdeaux pour le premier jour de Juin suivant, sous condition que le vaincu cederait la Sicile au vainqueur. Charles donna dans le panneau, sans considérer que laissant là des troupes fraîches, qui pouvoient le mettre au dessus de ses affaires, il ralentissoit leur ardeur; qu'il étoit à craindre que l'armée étant dans un climat si chaud & dans l'inaction, la maladie ne s'y mît avant qu'elle eût rien entrepris; que l'assignation du champ à un lieu si éloigné ne pouvoit se faire qu'à dessein de le tromper. Sans faire, dis-je, aucune de ces réflexions, il accepta le défi; & malgré le conseil du Pape & des Cardinaux, qui voulurent l'en détourner, il se rendit au camp le jour marqué. Le Roi Philippe s'y trouva aussi. Pour ce qui est de Pierre, il n'eut garde d'y paroître. Quelques-uns disoient, qu'il y vint la nuit de devant avec deux de ses gens seulement; que se présentant en secret au Senechal de Bourdeaux, il lui dit qu'il ne se rendroit point le lendemain au camp marqué, parce qu'il craignoit le Roi de France qui devoit s'y trouver.

Le Roi Philippe indigné contre Pierre qui avoit manqué à sa parole, envoya Jean Nugnez qui s'étoit donné à lui, avec une armée, & lui donna ordre d'entrer en Aragon par la Navarre. Il y entra en effet, ravagea les campagnes, prit quelques places, & se retira ensuite. Pierre qui ne s'attendoit pas à cette guerre dans son pays, se trouva hors d'état de lui résister; & l'on disoit que si Nugnez avoit poursuivi sa pointe, il se seroit rendu maître de l'Aragon.

Le Roi Philippe s'étant croisé pour la guerre d'Aragon, Charles son oncle après avoir passé près d'une année en France, se rendit à Marseille, où il prépara

Supercherie de Pierre Roi d'Aragon.

1283.

1284.

Angius.

Martinus IV. Papa, qui tem Siculam ut suam habebat, Vaticanis fulminibus Petrum Aragonie Regem impetuit, ipsumque non Siciliæ tantum, sed etiam Aragonie Regno spoliavit, deditque Carolo Regis Philippi secundo filio; communionem Ecclesiæ privavit Aragonenses, qui Petro vel obsequerentur, vel opem ferrent; crucem item contra illum ut Ecclesiæ hostem assumendam esse indicit. Eodem tempore Carolus Francorum manu validissima recepta, longe superior Petro videbatur esse; qui cum tanto exercitui se obfistere non posse cerneret, consilio usus est vaserimo simul & singularissimo. Carolo hanc conditionem obtulit, ut ipsi ambo cum centum viris selectis singuli pugnant. Campum vero assignavit in Burdigalensis planitie, pacto inito ut qui victus esset, Siciliam victori concederet. Falsa specie delusus est Carolus, nec cogitavit copias illas ingentes, quas modo receperat, non otiosas esse relinquendas. Hinc primum fervorem minui, periculumque esse ne exercitus in austrosa regione otiosus, a morbis vela lue invaderetur: non secum reputabat campum non nisi fal-

lendi animo tam procul fuisse assignatum. Hec non animadvertens ille rem propositam admisit, & frustra suadentibus summo Pontifice & Cardinalibus, ne pactum admitteret, illo se contulit. Philippus quoque Rex ad conditum diem venit. Petrus vero non comparuit. Nonnulli tamen dicunt illum clam venisse; & precedenti nocte cum duobus suorum Seneſcallum Burdigalensem adisse, significasseque illi se die sequenti in campum venturum non esse, quod timeret a Philippo Rege, qui adfuturus erat.

Indignatus Philippus, quod Petrus oblate ab se pactioni non stetit, Joannem Nunnium, qui ad se confugerat, cum exercitu misit, quem jussit per Navatram in Aragoniam irumpere. Ingressus ille agros depopulatus est, oppida & castra aliquot cepit. Petrus inexpectato bello obfistere non valebat, putabaturque Nunnium si cepta prosequutus fuisset, Aragoniam totam occupare potuisse.

Postquam Philippus ad bellum Aragonicum gerendum crucem acceperat, Carolus patruus ejus anno ferme in Francia transacto, Massiliam venit, classem-

Nangius.

Nangius.

Prise de
Charles le
Boiteux.

une grande flote pour passer à Naples. Il envoya ordre au Prince de Salerne son fils de retenir ses vaisseaux dans le port, & de ne point donner combat aux Siciliens, mais d'attendre qu'il fût arrivé avec sa grande flote : mais par malheur ses messagers furent pris par les Siciliens, qui lurent ces lettres. Profitant de la conjoncture, ils allèrent avec vingt-sept galeres défier ce jeune Prince à venir se battre contre eux. Il n'en fallut pas davantage pour l'attirer : il monta lui-même sur des vaisseaux, & fit monter des François peu experts dans la marine. Le combat se donna, la flote François fut battue, & Charles Prince de Salerne demeura prisonnier. Il fut amené à la Reine Constance, qui ordonna d'abord qu'on le ramenât devant Naples, & qu'on envoiât dire à sa femme que si elle ne lâchoit la sœur de Constance que Charles tenoit prisonniere, on couperoit la tête au Prince de Salerne, & qu'on jetteroit son corps dans la mer. La Princesse de Salerne renvoia d'abord cette sœur, comptant qu'en échange on lui rendroit son mari; mais il fut ramené en Sicile & retenu prisonnier. Quatre jours après arriva le Roi Charles, qui trouva les Napolitains revoltés. Il les rangea bien vite à leur devoir. Il vouloit aller assiéger Messine; mais la saison étoit trop avancée, il différa cette entreprise. Il tomba ensuite malade, & mourut dans la Pouille, qui se seroit infailliblement revoltée & la Calabre aussi; mais le Comte d'Artois qui s'y trouva avec les troupes de France, les contint dans leur devoir.

1285.
Mort de
Charles
Roi de
Naples.

Ainsi finit le Roi Charles, un des braves Princes qui soient sortis du sang de France. Le Villani dit qu'il n'y en avoit point eu de pareil depuis Charlemagne. Il éprouva de grands revers de fortune sur la fin de sa vie. On s'apperçoit aisément que ce fut quelquefois par sa faute, & peut-être par une punition divine de la cruelle mort des deux jeunes Princes, Conradin & Frederic. Le Pape Martin IV. qui s'interessoit fort à conserver le Roiaume de Naples à Charles le Boiteux alors prisonnier, envoya au même Comte d'Artois une grosse somme d'argent pour payer ses troupes.

Charles Prince de Salerne & les prisonniers François qui étoient avec lui, furent amenez à Messine. On les mit en prison, & le Prince fut mis en un autre lieu sous sure garde. Les Messinois coururent à la prison pour tuer les François prisonniers, qui se mirent en défense; alors les Messinois mirent le feu à la prison, & la brûlerent avec les François qui étoient dedans. Ils voulurent encore

Villani.

que magnam paravit ut Neapolim trajiceret, nunciumque misit ad Principem Salernitanum filium, quo monebat ut naves suas in portu contineret, nec cum Siculis confingeret, seque cum classi magna advenientem expectaret. Verum forte accidit ut a Siculis Nuncius caperetur, qui literas illas legerunt. Arrepta illi occasione cum viginti septem navibus, quas Galeas vocant, ante portum Neapolitanorum Principem ad pugnam provocant. Ille juvenis admodum & animo fervens, naves committit cum Francis rei navalis imperitis. Pugna committitur, Francorum classis profligatur, Carolusque Princeps Salernitanus capitur, & ad Constantiam Reginam adducitur, quæ statim præcepit reduci Carolum ante Neapolim, & uxori ejus nunciari, nisi ipsa Constantiæ sororem, quam Carolus captivam tenebat dimitteret, caput Principis Salernitani statim amputatum, & corpus in mare projectum iri. Salernitani Principis uxor statim sororem ejus remisit, fore sperans ut conjux suus sibi remitteretur; sed in Siciliam reductus, & in custodia detentus fuit. Quatriduo postea advenit Rex Carolus, ac Neapolitanos, qui defecerant, statim in ordinem redegit. Messanam obsessum ire volebat; verum instante

hieme rem distulit. In Apulia autem in morbum incidit ac defunctus est. Apulia vero & Calabria haud dubie rebellassent, nisi ad fuisset Robertus Artesis Comes cum Francorum copiis, quæ ausus illorum comprimerent.

Hic exitus fuit Caroli Regis inter strenuissimos Francorum Principes computandi. Ait Villanus a Carolo Magno nullum ipsi parem fuisse. Circa finem vite contrarios fortunæ casus expertus est. Facile autem advertitur ita quandoque, ipso secus res moderante accidisse; vel fortassis ita numen immaniter cæcos juveniores Principes Conradinum & Fredericum ulcisci voluit. Martinus vero Papa, qui Neapolitanum Regnum Carolo Claudio defuncti filio tunc in carcere degenti servare volebat, Artesis Comiti magnam pecuniæ summam misit in armatorum subsidium.

Carolus Salernitanus Princeps & captivi Franci Messanam adducti sunt, & in carcerem conjecti; sed Carolus a cæteris segregatus in tuta custodia positus est. Messanenſes porro in carcerem Francos perempturi accurrerunt. Illi sanguinariam turbam propulsabant. Quapropter furens oppidanorum cætus ignem in carcerem conjecit, ipsumque cum Francis flammis tradidit & combussit. Eodem impetu petulans turba in

Villan.

aller couper la tête à Charles Prince de Salerne ; mais la Reine Constance leur dit que cela ne se pouvoit sans le consentement du Roi Pierre, qui étoit absent. Elle arrêta ainsi leur fureur.

En la même année le lendemain de l'Assomtion de Notre-Dame, Philippe dit le Bel, fils aîné du Roi de France, épousa Jeanne fille & heritiere d'Henri le Gras Roi de Navarre & Comte de Champagne. La Princeesse étant sa parente, il fallut dispense du Pape pour ce mariage. Au mois de Novembre, la veille de sainte Catherine, il fit un vent si furieux dans tout le Roiaume, qu'un grand nombre de maisons & de clochers furent mis à bas : les plus grands arbres furent abbattus en divers lieux.

Le Roi Philippe qui s'étoit croisé contre le Roi d'Aragon, marcha vers la Pentecôte avec un nombre incroiable de troupes, dit Nangis, rassemblées de tout son Roiaume, accompagné du Cardinal Légat, appelé Jean Cholet, & de ses deux fils Philippe & Charles. Il entra dans le Roussillon, où il fut reçu fort honorablement par Jacques Roi de Majorque, qui se joignit à Philippe contre son frere Pierre Roi d'Aragon. Celui-ci dès qu'il apprit que le Roi de France puissamment armé alloit entrer dans son Roiaume, quitta la Sicile pour venir mettre la Catalogne & l'Aragon en état de défense. Les Siciliens s'étoient saisis de Charles fils du Roi de Naples, & l'avoient transferé de Messine, où il étoit gardé, à un autre château de la Sicile, dans le dessein, disoit-on, de se raccommoder avec lui, & de le remettre sur le trône, tant ils étoient changeans, & peu fermes dans leurs résolutions. Pierre se doutant de leur dessein, trouva moyen de s'en rendre le maître, & le transporta en Aragon, où il le mit sous sûre garde.

Guerre de Philippe contre le Roi d'Aragon.

Philippe s'étant rendu à Perpignan, s'en alla assieger Elne, ville qui doit appartenir au Roi de Majorque, mais qui s'étoit donnée au Roi d'Aragon. Il fit d'abord attaquer la place. Les assiegez se défendirent bien le premier jour, mais avec perte. Le lendemain lorsqu'on se dispoisoit à revenir à l'assaut, ils demanderent quelque tems pour délibérer sur les conditions qu'ils devoient proposer pour rendre la place : cela leur fut accordé ; mais on s'apperçut d'abord qu'ils ne demandoient trêve que pour avertir le Roi d'Aragon, qui n'étoit pas loin de là, de l'état où ils se trouvoient, & pour cet effet ils allumerent un grand feu sur le plus haut clocher de la grande Eglise. Le Roi voyant cela fit disposer

Carolum Salernitanum Principem irrumpere voluit, ut illum capite truncaret: at Constantia Regina, non posse rem tantam perfici dicens inconsulto Petro Rege tunc absente, furibundam plebem compefcuit.

Nangis.

Eodem anno die Assumptionem B. Mariæ insequente, Philippus Pulcherdichus Regis Franciæ primogenitus, Joannam Henrici Craffi Navaræ Regis & Campaniæ Comitissæ filiam & heredem, duxit uxorem; & quia cognata sua erat, cum dispensatione summi Pontificis connubium factum est. Eodem anno mensè Novembri in vigilia B. Catharinæ tanta fuit in toto Regno ventorum vehementia, ut multæ domus & campanariæ turres deciderint, arboreque magnæ sint avulsæ.

Philippus Rex qui contra Aragoniæ Regem crucem acceperat, circa Pentecosten movit cum ingenti copia- rum ex toto Regno collectarum numero, comitante Joanne Cardinali Choletio. duobusque filiis Philippo & Carolo. In Rulcinonem vero tractum intravit, ubi Jacobo Majoricarum Rege magnifice exceptus fuit, qui sese Regi Francorum adjunxit contra fratrem suum Petrum Aragoniæ Regem. Hic autem ut audivit Francorum

Nangis.

Regem cum tanto exercitu in Regnum suum irrump- rum esse, ex Sicilia profectus est ut Catalauniam & Aragoniam defensum veniret. Siculi Carolum Clau- dum apprehensum Messana in alterum Siciliae castrum transfulerant, eo animo, narrabant quidam, ut pace cum illo facta, Regem ipsum constituerent, tanta erat incertæ plebis animi mobilitas. Re comperta Pe- trus arte captivum cepit, & in Aragoniam trans- tulit.

Philippus vero cum Perpinianum venisset, Elnam obsedit, quæ ad Regem Majoricarum cum pertine- ret, Regi Aragoniæ sese dederat. Illam subito Rex oppugnari iussit. Primo die oppidani strenue pugna- runt, ex suisque multos amiserunt. Insequenti vero die cum ad pugnam redirent Franci, aliquid temporis obsessi postularunt, ut de pacis & urbis reddendæ conditionibus deliberarent. Concessum id fuit; at fla- rim animadversum est inducias illos postulavisse, ut Regi Aragoniæ, qui non procul erat, indicarent quo in statu tunc ipsi essent, ideoque in altiore turri cam- panaria majoris Ecclesiæ ignem magnam emittentem flammam accenderunt: quo conspecto Rex, urbem

Maria His- panica.

Nangis. Villanus.

l'affaut. Le Légat dit qu'il ne falloit faire aucun quartier à ces excommuniés qui méprisoient les loix de l'Eglise. On vint à l'attaque, on rompt les portes de la ville. Le soldat n'épargna ni âge ni sexe; on tua jusqu'aux plus petits enfans, sans faire quartier même à ceux qui s'étoient réfugiés dans l'Eglise. On ne donna la vie qu'au nommé le Bâtard de Roussillon, qui servit depuis de guide dans les lieux les plus difficiles des Pyrenées. La ville fut ruinée de fond en comble.

Siege de
Gironne.

Après cet exploit, on s'avança vers les montagnes, dont les passages, assez difficiles d'eux-mêmes, étoient devenus davantage par les travaux qu'y avoient faits les Aragonois, qui les gardoient. Le Roi Pierre y étoit lui-même en personne: mais le Bâtard de Roussillon montra au Roi un passage négligé par les Aragonois, qui voiant l'armée passée, abandonnerent leurs tentes & pavillons, & prirent la fuite. Leur camp fut pillé par les François, qui prirent Pierrelate. Philippe le Bel fils aîné du Roi força la ville de Figueres; & plusieurs autres places aiant été prises, Philippe assiegea la ville de Gironne, qui étoit très-forte & bien munie. Les assiegez commandez par Raimond de Cardonne se défendirent vaillamment. Le Roi aiant fait dresser une grande machine pour battre les murailles, ils la brûlerent, & tuerent l'Ingenieur. L'armée souffroit d'ailleurs beaucoup de la chaleur & de certaines mouches d'été extrêmement incommodes. La difficulté des vivres étoit encore un obstacle. Une grande flote les conduisoit à Roses; mais il y avoit quatre lieues de là à l'armée, & le Roi d'Aragon étoit toujours aux aguets pour empêcher les convois, & il y réussissoit souvent. Il dressa un jour une embuscade pour saisir un grand convoi, qui devoit venir de Roses à l'armée de France: c'étoit la veille de l'Assomtion. Par malheur il fut découvert. Le Connetable de Nefle & le Maréchal d'Harcourt prirent cent cinquante-six chevaux. Le Villani en met trois cent, & dit qu'ils allerent en si petit nombre, de peur que le Roi d'Aragon n'évitât le combat, si la troupe des François eût été plus nombreuse. L'Aragonois qui avoit cinq cens chevaux & deux mille hommes de pied, croiant qu'il viendroit facilement à bout d'une si petite troupe, vint au devant d'eux pour les charger; mais les François donnerent si vigoureusement sur ces Aragonois, qu'ils en jetterent d'abord cent sur le carreau; les autres prirent la fuite. Les François les talonnerent de près, en bleferent & en tuerent un grand nombre. Le Roi Pierre lui-même fut grièvement blessé au visage d'un coup de lance; après quoi il fut pris par les rênes de son cheval,

Mort de
Pierre Roi
d'Aragon.

oppugnari precepit. Legatus vero ab Ecclesiæ societate abscessit & Ecclesiasticas leges despicientibus nullo modo parcendum esse dixit. Tunc oppidum magna vi impetitur, portæ franguntur. Franci nec ætati nec sexui pepercerunt, etiamque parvuli sunt interempti cum aliis, ne exceptis quidem illis qui ad Ecclesiam confugerant. Uni notho de Ruscinone vita concessa fuit; qui postea in Pyreneorum arduis locis ducem se præbuit. Oppidum autem solo æquatatum fuit.

idem.

Hoc peracto ad montes itur, quorum semita: per se arduæ ac præruptæ, Aragonensium munimentis, ipso Rege Petro duce, difficiliore evaserant. At nothus de Ruscinone iter ab Aragonensibus neglectum Regi ostendit. Illi vero ubi exercitum montes superasse viderunt, tentoriis papilionibusque relictis, fugam fecerunt, ipsorumque castra direpta sunt a Francis, qui Petramlatam ceperunt. Philippus Pulcher Regis filius Figueriam oppidum expugnavit, multaque alia capta sunt loca. Tunc Rex Gerundam obsedit urbem munitissimam. Oppidani & custodes urbis, duce Raimundo de Cardona, fortiter pugnavere. Cum grandem machinam Rex stuxisset ad muros oppugnandos, illam Aragonenses missis ignibus combusserunt,

& machinæ structorem occidere. Laborabat autem multum exercitus ab æstu grandi, & æstivæ muscæ multum incommodi paiebant. Difficilis quoque commeatu erat. Annona classè Rhodam vehebatur; sed Rhoda ad exercitum usque quatuor leuca erant, Rexque Aragoniæ commeatum observabat ut intercepter, ac felici sæpe conatu. Cum aliquando commeatu ingens accederet, in vigilia Assumtionis B. Mariæ Aragonius Rex cum selectis quingentis equitibus & bis mille peditibus in insidiis locatus annonam subripere parabat, sed infausto exitu; nam re comperta Constabularius de Nigella & Harecurtus Marecallus cum selectis centum quinquaginta sex equitibus; trecentos numerat Villanis; certamen initari accessere; additque Villanus tam paucos delectos equites fuisse, ne pugnam vitaret Petrus, si major fuisset armorum numerus. Petrus ergo sperans se tam parvam manum facile profigaturum esse, movet, & Francos adoritur; at fortiter obstitentes Franci, centum statim equites occiderunt, totam turmam profigarunt, fugientiumque dorso insistentes multos occiderunt. Petrus quoque Rex gravi lanceæ ictu in vultu saucius, & pene captus fuit, nam habenas equi Franci jam tenebant, du-

& on l'amenoit prisonnier ; mais il coupa les rênes d'un coup d'épée, & s'enfuit à Villefranche. Il fut mal pansé de sa playe, & mourut quelque tems après. Les François ne perdirent dans ce combat que deux hommes. Après cela Gironne se rendit. Le Roi munit cette place, y laissa bonne garnison ; & voiant que l'hiver approchoit, il reprit le chemin de France.

Il fut encore forcé de se retirer, parce qu'ayant congedié une grande partie de sa flotte qui étoit à Roses, la flotte ennemie commandée par l'Oria vint fondre sur le reste, le défit, prit le chef, & dissipa tous les vaisseaux. Le Roi Philippe dont la santé étoit déjà fort altérée, tomba malade en se retirant par les montagnes, se fit apporter en litière à Perpignan où il mourut. Sa chair & ses entrailles furent enterrées dans la Cathedrale de Narbonne, & le reste de son corps fut apporté à S. Denis. Peu de tems après les Aragonois reprirent tout ce que les François avoient conquis. Gironne se rendit à composition.

Mort de
Philippe
le Hardi.

Le Villani remarque que dans la même année 1285. moururent quatre puissans Princes ; le Pape Martin IV. Charles Roi de Naples, Pierre Roi d'Aragon, & Philippe Roi de France.

MONUMENS DU REGNE

DE PHILIPPE III. dit LE HARDI.

PHILIPPE dit le Hardi est représenté fort jeune à Royaumont. Les manches de sa tunique interieure sont rouges. La robe de dessus est bleuë ou de couleur d'azur ornée de fleurs, & brodée d'or. Ses fouliers sont noirs & aussi brodez d'or.

P L.
XXXV.
1.

La figure suivante qui est à Poissi, est la seconde des six enfans de S. Louis, qui sont en relief hors du chœur des Religieuses de Poissi. L'inscription qui est au bas, *Philippe depuis Roi de France*, a été mise depuis la mort de S. Louis. Il n'est pas même certain que ces figures aient été faites de son vivant. Ses fouliers sont noirs comme dans l'autre image. Il est revêtu de son blason, d'azur aux fleurs de lis d'or.

2.

cebantque Regem ; verum ille habenas gladio præcidit, & ad Villam-francam aufugit ; ac imperito iustus medico, non diu postea obiit. Ex Francis vero duo tantum in hac pugna cæsi sunt. Posteaque Gerunda sese deditit, Urbem Rex munivit, & grandi istic præsidio relicto, ingruente jam hieme, reditum in Franciam paravit.

Ut autem receptui caneret necesse erat, quia cum clavis ejus, que in portu Rhodensi erat, magnam partem distraxisset, & alio misisset in reliquas naves, hostium classis duce Oria irrupit, navesque alias cum duce cepit, alias disperfit. Rex autem Philippus jam ægitudine laborans, dum montes superaret, in gravem morbum incidit, ac lætica Perpignanum deportatus obiit. Cato & viscera ejus in Ecclesia cathedrali Narbonensi sepulta sunt, reliquum corpus in Ecclesiam S. Dionysii translatum est. Aragonenses brevi oppida & castra que Franci occupaverant recuperarunt. Gerunda vero deditionem fecit.

Observat Villanus hoc anno 1285. quatuor potentissimos Principes obiisse ; summum Pontificem Martinum IV. Regesque Carolum Neapolitanum, Petrum

Aragonensem, & Philippum Francorum Regem.

MONUMENTA
AD PHILIPPUM TERTIUM,
cognomento AUDACEM,

ÆJUSQUE REGNUM SPECTANTIA.

PHILIPPUS Audax dictus in Abbatia Regalimontis junior exhibetur ; manica interioris tunicae rubrae sunt, superior vestis cærulea floribus ornata & auro intertexta. Calcei nigri sunt, & auro circumornati.

Schema sequens in Pissiacensi cœnobio videri, estque secunda imago sex liberorum S. Ludovici extrachorum Monialium posita. Inscriptio infra scripta sic habet ; *Philippus qui postea Rex Francie fuit*. Posita haud dubie post mortem S. Ludovici ; neque certo dici potest hæc imagines ipso vivente factas fuisse. Calcei nigri sunt, ut in precedenti schemate. Insignibus suis induitur. Vestis cærulea est, conspersa liliis aureis.

3. Dans l'image ³ d'après on le voit tel qu'il est représenté en relief sur son tombeau dans l'Abbaye de S. Denis. Sa tunique & son manteau n'ont rien que ce que l'on voit le plus ordinairement dans ces figures sepulcrales. La couronne est ornée de fleurons.
4. Le buste suivant ⁴ est tiré de son tombeau qui est dans le chœur de l'Eglise Métropolitaine de Narbonne. Le dessein m'en a été envoyé par M. d'Aigrefeuille pere, Président en la Cour des Comptes de Montpellier. Ses entrailles y furent enterrées, & son corps embaumé fut apporté à S. Denis. Sa couronne est ornée de fleurs de lis. Il a de la barbe, contre l'usage de ces rems-là. Peut-être a-t-il laissé croître sa barbe & ses cheveux qui sont ici fort longs, sur la fin de sa campagne, lorsque ses convois étant coupez & manquant de tout, il fut obligé de repasser les Pyrenées, ou peut-être est-ce un caprice du sculpteur. L'inscription sepulcrale porte que Philippe Roi de France fils de S. Louis, attaqué d'une fièvre ardente mourut à Perpignan le 7. Octobre de l'an 1285. On ne convient pas du jour de sa mort; & l'on prétend que Philippe le Hardi n'étoit pas encore mort le 7. Octobre. Ces termes de l'inscription, *filius B. Ludovici*, semblent marquer que l'épithape a été mise depuis la canonisation de S. Louis.
5. Isabel d'Aragon ⁵ première femme de Philippe le Hardi, qu'il épousa le 28. Mai l'an 1262. accompagna son mari en son voyage d'Afrique, & mourut à Cosenza dans la Calabre d'une chute de cheval le 28. Janvier 1271. Elle est représentée ainsi en relief de marbre blanc sur un tombeau de marbre noir à main droite dans le chœur de l'Abbaye de S. Denis.

- P L.
XXXVI.
1. Celle qui commence la planche suivante est Marie de Clermont ¹ ou de Bourbon, fille de Robert Comte de Clermont fils de S. Louis. Elle est représentée sur sa tombe dans l'Eglise de S. Louis de Poissy. Elle fut Prieure & Religieuse de ce Monastere, & vécut 73. ans depuis qu'elle eut pris l'habit. Elle mourut l'an 1372. le 17. Mai âgée de 87. ans.
2. L'autre Marie de Bourbon ² qui suit étoit troisième fille d'Archambaud VIII. du nom Sire de Bourbon, mariée en 1240. à Jean I. du nom Comte de Dreux & de Braine. Elle mourut la vigile de la S. Barthelemi l'an 1274. & fut enterrée dans l'Eglise de S. Yved de Braine, où elle est représentée en relief sur son tombeau de cuivre au côté droit du chœur de cette Abbaye.

Imago sequens ex ejus sepulcro Sandionysiano exsumpta fuit. Tunica & pallium nihil nisi obvium prae se ferunt. Corona non liliis, sed aliis ornatur floribus.

Protome sequens ex ejus sepulcro educta fuit, quod habetur in choro Ecclesiae Metropolitanae Narbonensis, ac mihi depicta transmissa fuit a D. de Agrifolio in curia Computorum Montepessulanensi Praefide. Istic viscera ejus sepulta sunt; corpus vero aromatibus conditum, in Ecclesiam S. Dionysii translatum, ibidem tumulatum fuit. Corona illius liliis ornatur. Barbatus vero est contra usum & motem istius aevi. Fortasse cum interceptis commentibus exercitus annonae & rerum omnium inopia laboraret, & post expeditionem illam Pyrenaeos montes & saltus superare cogere, barbatus & comam, quae hic longior est, crescere siverit, vel forsan ex mero sculptoris arbitrio sic concinnatus fuit. Inscriptio sepulcralis sic habet: *Sepultura bonae memoriae Philippi quondam Francorum Regis filii B. Ludovici, qui Perpignanensi castris febri ab hac luce migravit 11. nonas Octobris, anno Domini MCLXXXV.* Neque tamen de die mortis ejus concursus est scriptorum opinio, putaturque Philippum Audacem post illam diem obiisse. Haec inscriptionis verba, *filius Beati*

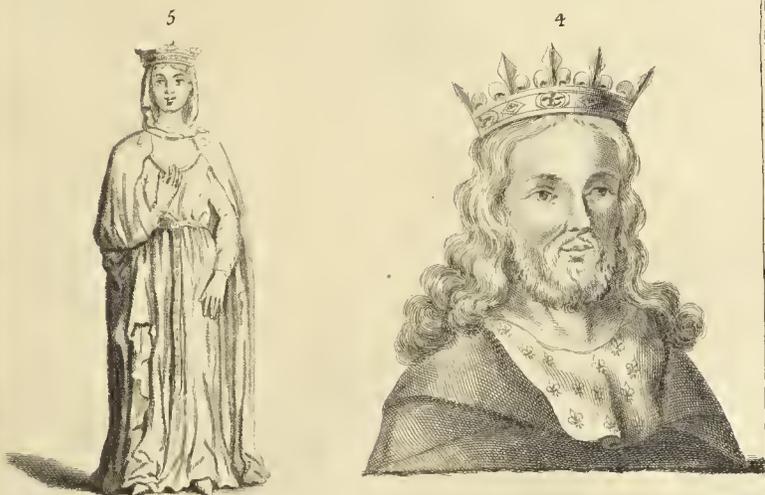
Ludovici, indicare videntur positam illam fuisse postquam Ludovicus IX. in Sanctorum numerum relatus fuerat.

Isabellina Aragonica, prima uxor Regis Philippi Andacis, quam ille duxit 28. Maii anno 1262. Virum suum in expeditione Africana comitata est; atque ex equo delapsa & attrita, Cosenzae in Calabria defuncta est 28. Januarii anno 1271. Schema ejus ex matrem albo prominens representatur supra sepulcrum ex marmore nigro confectum in choro Ecclesiae sancti Dionysii.

Quae prima est in tabula sequenti, Maria Claramontana seu Borbonia, filia Roberti Comitis Claramontis filii S. Ludovici, in lapide sepulcrali exhibetur in Ecclesia S. Ludovici Pithacensis, ubi Monialis & Praefecta Monialium fuit. A quo tempore monasticam vestem accepit annis 73. vixit. Obiit autem anno 1372. 17. Maii annos nata 87.

Maria Borbonia sequens, tertia filia erat Arcimbaldi Dom. Borbonii, Nupsiit autem anno 1240. Joanni I. Comiti Drocenti & Brennacensi; obiitque in vigilia S. Bartholomaei anno 1274. Sepulta est in Ecclesia S. Evodii Brennacensis, ubi schema ejus prominens in sepulcro aeneo, in choro Abbatiae istius ad dexteram.

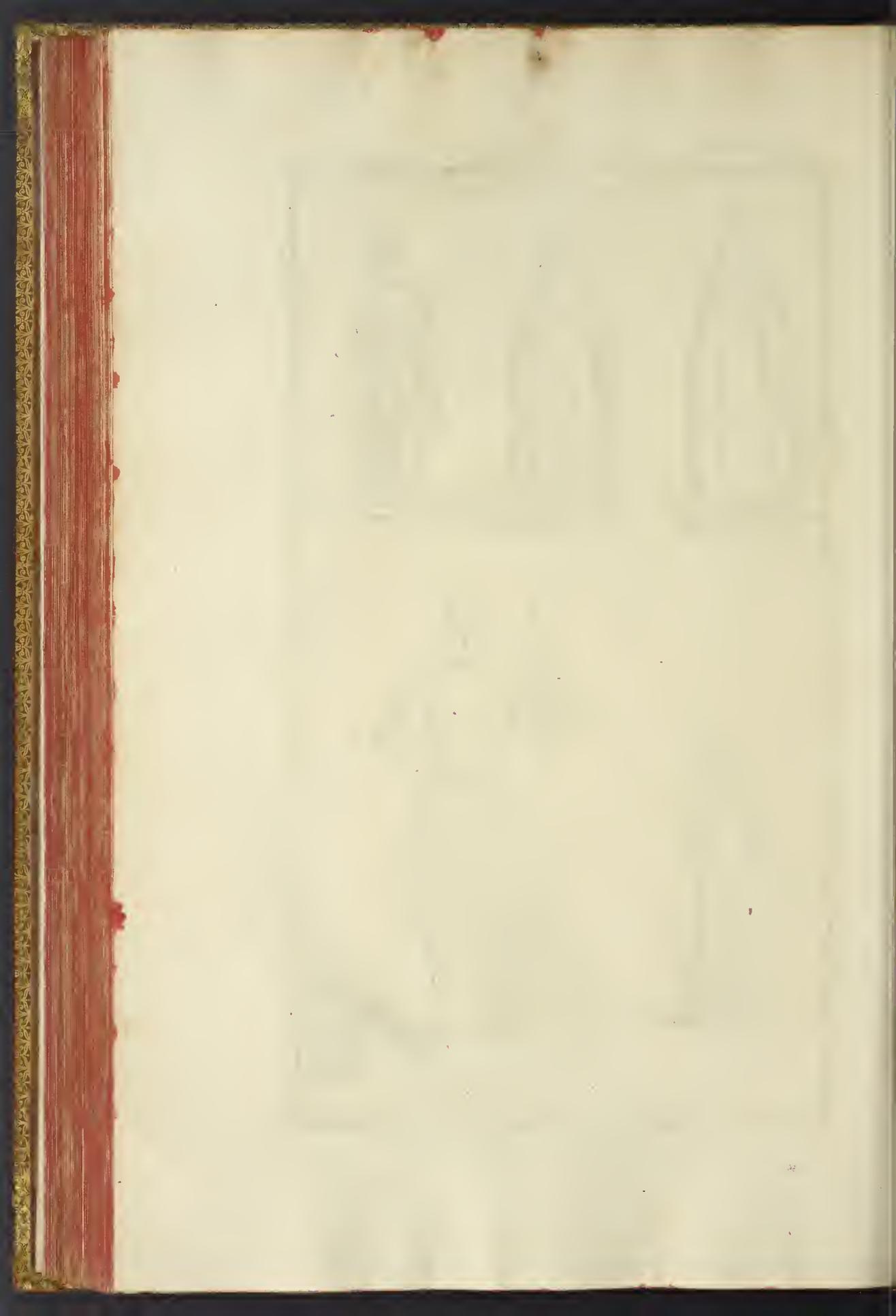
PHILIPPE LEHARDI.



PRINCESSES ET SEIGNEURS.
du tems de Philippe le Hardi.

Planches N. C. Tome II. pag. 174



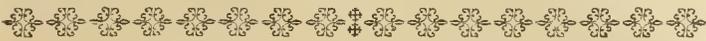


MONUMENS DU REGNE DE PHILIPPE III, &c. 185

Jean de Dreux ³ Chevalier de l'Ordre des Templiers second fils de Jean I. Comte de Dreux & de Braine, & de Marie de Bourbon, vivoit en 1275. on ne fait pas l'année de sa mort. Il est en cette forme auprès de sa mere dans l'Eglise de S. Yved de Braine. La croix qu'on voit sur son manteau, est la marque de son Ordre. 3.

Yolande ⁴ femme du Seigneur d'Aubigné en Anjou mourut l'an 1272. Elle est gravée, comme on la voit ici sur sa tombe dans la Chapelle d'Aubigné contre le mur dans l'Abbaye de Villeneuve près de Nantes en Bretagne. 4.

Hugues ⁵ Vidame de Châlon en Champagne mourut le jour de la Conversion de S. Paul l'an 1279. Il est gravé sur sa tombe dans le Sanctuaire à gauche dans l'Eglise de l'Abbaye de Châlon en Champagne. Il est armé & maille jusqu'au bout des doigts & jusqu'à la plante des pieds. Son casque, qui est plat en haut, a sur le devant une croix fleutonnée. Il tient une pique, & porte sur les mailles qui le couvrent, une tunique chargée de son blason. 5.



PHILIPPE IV. dit LE BEL.

PHILIPPE après son retour de Catalogne alla se faire sacrer & couronner à Rheims au jour de l'Épiphanie par les mains de l'Archevêque. Jeanne de Navarre sa femme y fut aussi couronnée. Vers le même tems Alphonse fils aîné de Pierre qui venoit d'être tué devant Gironne, se fit couronner Roi d'Aragon. Jaques son frere puîné se rendit en Sicile. Le Villani dit que Pierre avant que de mourir déclara Alphonse son aîné Roi d'Aragon, & son puîné Jaques Roi de Sicile. Jaques aidé de sa mere Constance, s'y fit couronner Roi. Le Pape Honoré IV. renouvela sur les deux fils & sur la mere la Sentence d'excommunication que son prédécesseur avoit prononcée contre Pierre. 1286.

Edouard Roi d'Angleterre passa la mer, se rendit à Amiens & de là à Paris, où il fut reçu avec magnificence. Il fit hommage au Roi, de l'Aquitaine & des autres terres qu'il avoit en France. Il s'en alla ensuite à Bourdeaux, où il reçut les Ambassades de Castille, d'Aragon & de Sicile. Ce qui donna quelque soup- 1287.

PHILIPPUS IV.

PULCHER dictus.

Joannes Drocentis eques ordinis Templariorum, secundus filius Joannis I. Comitis Drocentis & Brennacensis & Mariæ Borboniæ, in vivis erat anno 1275. Mortis annus ignoratur. Hac forma visitur prope matrem suam in Ecclesia S. Evodii Brennacensis. Crux in pallio depicta signum Ordinis sui est.

Yolanda uxor Domini Albiniacensis apud Andegavos obiit anno 1272. sic exhibetur in lapide sepulchrali in Capella Albiniacensi Abbatiæ villæ Novæ prope Namnetes.

Hugo Vicecomes Catalaunensis in Campania obiit die Conversionis S. Pauli anno 1279. Supra tumulum suum insculptus visitur in choro Ecclesiæ Abbatialis Caralaunensis. Hamis operus munitusque est ad usque extremos manus digitos, & ad usque pedum solem. Galea ejus superne plana, in anteriori parte cruce referit floribus terminatam. Hastam tenet, arque supra hamatam vestem gestat tunicam insignibus suis ornatam.

EX Catalaunia redux Philippus, Remos petit, ubi in die Epiphaniæ ab Archiepiscopo inunctus coronatusque fuit: Joanna quoque uxor ejus coronatur: eodemque tempore Aldefonsus Petri, qui prope Gerundam cæsus fuerat, filius, Rex Aragoniæ coronatus est. Ejus frater minor Jacobus Siciliam petit. Narrat Villanus Petrum antequam moreretur Aldefonsum majorem filium Regem Aragoniæ declaravisse, & minorem Jacobum, regem Sicilia. Jacobus, juvante Constantia matre, rex coronatus fuit. Honorius vero IV. Papa, ut in patrem, sic & in filios ambos fulmina Vaticana vibravit.

Eduardus Rex Angliæ trajecto mari Ambianum, indeque Lutetiam venit, ubi honorifice exceptus fuit. *Hominum* vero Regi pro Aquitania præstitit, proque aliis terris, quas in Francia possidebat. Inde vero Burdegalam concessit, ubi nuncios accepit ex Castella, Aragonia atque Sicilia. Inde suspicio in Francia Re-

çon à la Cour de France qu'il ne tramât quelque chose contre l'Etat. Ce fut cependant par son entremise que Charles le Boiteux Roi de Naples, prisonnier en Aragon, fut délivré de prison & revint dans son Roiaume.

Affaires d'Aragon. Alfonse Roi d'Aragon & Jaques Roi de Sicile son frere envoierent des Ambassadeurs au Pape pour le prier de lever la Sentence d'excommunication prononcée contre leur pere, par laquelle déclarant ses sujets d'Aragon déliez du serment de fidelité, il donnoit ce Roiaume à Charles de Valois frere du Roi de France. Le Pape rejetta l'Ambassade, & déclara qu'Alfonse ne devoit point esperer de grace, qu'il n'eût mis en liberté Charles Roi de Naples, qu'il tenoit prisonnier, & qu'il ne fût venu lui-même après cela défendre sa cause à Rome. Alfonse craignant que Charles de Valois ne vînt avec une armée pour tâcher de se saisir du Roiaume que le Pape lui avoit donné, & qu'il ne se trouvât par là engagé dans une guerre, dont le succès pouvoit être douteux, souhaitoit de détourner cet orage, qui grondoit sur sa tête. La victoire navale remportée par la flote de son frere Jaques Roi de Sicile fut un acheminement à faire la paix: voici comment cette affaire se passa.

Guerre de Sicile. 1288. Robert d'Artois Regent du Roiaume de Naples, fit faite une descente en Sicile par Rainaut d'Avella, qui prit Agousta. Le Roi Jaques assambla des troupes, assiegea Rainaut qui se défendit bien: comme il manquoit de vivres & de munitions, le Comte d'Artois fit équiper une flote pour y porter du secours. Cette flote fut entierement défaire par l'Amiral de l'Oria fameux Capitaine de mer, & Agousta fut reprise. Edouard Roi d'Angleterre se servit de cette conjoncture, où les deux parties se trouvoient en souffrance, l'une par la crainte d'une peilleuse guerre, l'autre par la nouvelle de cette défaire, pour moienner une paix. Il porta le Roi d'Aragon à mettre en liberté Charles le Boiteux: ce qu'il fit à ces conditions; qu'il cederoit à Jaques la Sicile & toutes ses appartenances, qu'il feroit son possible pour faire renoncer Charles de Valois au Roiaume d'Aragon, & pour porter le Pape à consentir à ce renoncement. Il le fit jurer que si dans l'espace de trois ans il ne pouvoit accomplir sa promesse, il viendroit se remettre en prison. Pour la sûreté de sa parole, il l'obligea de lui remettre en ôtage ses trois fils Robert, Raimond & Jean, avec cinquante Gentilshommes de Provence. Il lui fit outre cela donner pour son rachat trente mille marcs d'or. Il sortit ainsi de prison au mois de Novembre

Charles le Boiteux délivré de prison.

gia fuir, ne contra regnum quidpiam moliretur. Et tamen ejus interventu Carolus Claudus Rex Neapolis in Aragonia detentus, libertatem & regnum adeptus est.

Idem.

Aldefonsus vero Aragoniæ Rex & Jacobus Rex Siciliae fratres, nuncios ad Papam miserunt, rogantes sententiam contra patrem suum latam revocaret, qua subditos ejus Aragonenses a Sacramento fidei solverat, regnumque dabat Carolo Valesio, Regis Franciæ fratris. Summus vero Pontifex nuncios repulit, dixitque nullam gratiam Aldefonso sperandam esse, nisi Carolus Regi, quem in custodia detinebat, libertatem daret, & nisi ipse Aldefonsus se purgatum Romam veniret. Aldefonsus vero metuens ne Carolus Valesius cum exercitu veniret, ut Regnum a summo Pontifice sibi concessum occuparet, argue hinc bellum sibi immineret, cujus exitus dubius foret, hoc malum avertere peroptabat. Navalis vero victoria a classe Jacobi fratris sui Siciliae Regis reportata, ad conciliandam pacem viam paravit. Res hic gesta fuit.

Navigatio Duberæ.

Robertus Articius, qui Neapolitanum regnum ad-

ministrabat, in Siciliam exsensus fieri jussit duce Reginaldo de Avella, qui Augustam cepit. Rex vero Jacobus collectis copiis Augustam obsedit & Reginaldum, qui oppugnanti se fortiter obstitit. Cum autem obsellus annoa non suppeteret, Robertus classem paravit quæ ipsi opem ferret; quæ classis ab Oria eximio duce profligata est, & Augusta capta fuit. Rex autem Eduardus occasionem nactus, cum partes utrinque laborarent, altera quod periculosum bellum formidaret, altera quod classem amisisset, paci conciliandæ operam dedit. Ab rege Aragoniæ impetravit ut Carolum Claudum liberum dimitteret, illa conditione, ut Regnum Siciliae totum ipsi concederet, & apud Carolum Valesium id ageret, ut Regno Aragoniæ renunciaret; & apud Papam ut renunciacionem ratam haberet; sacramentumque a Claudio exegit, ut si trium annorum spatio promissa pericere non posset, in carcere ponendus rediret. Ad securitatem Carolus tres filios suos obfides dedit, *Robertum, Raimundum & Joannem, & quinquaginta nobiles Provinciales: prætereaque triginta mille marchas auri exegit. Sic ex custodia liber

V. Manus.

* Sic *V. L. Manus*; alii dicunt, Ludovicum, Robertum, & Raimundum-Berengarium.

de cette année, dit Villani; mais Nangis l'en fait fortir vers la Purification de l'année suivante. Charles étant en pleine liberté ne se crût pas obligé de rien tenir de ce qu'il avoit ainsi promis par force. Il se rendit à la Cour de France, où il fut un tems considerable. Après quoi il passa en Italie & arriva à Florence le second jour de Mai de l'an 1289. Les Florentins le reçurent avec tout l'accueil imaginable, lui firent de grands présens, le retinrent trois jours, & le firent accompagner à son départ par un grand nombre de gens de pied & de cheval. Ils lui demanderent un des Seigneurs de sa suite pour être leur Commandant. Il leur donna Americ de Narbonne Chevalier fort brave & des plus sages, de la conduite duquel les Florentins furent fort contens. Charles se rendit à Rome, où il fut honorablement reçu du Pape Nicolas IV. & des Cardinaux, & fut couronné le jour de la Pentecôte Roi de Sicile & de Pouille: on lui fit de grands présens d'or, d'argent & de joyaux, & il s'en alla reprendre possession de son Royaume.

Au mois de Juin de la même année il y eut un combat, qui intéressa une bonne partie de la Chrétienté. Le Duc de Brabant & le Comte de Luxembourg étoient en différent sur le Duché de Limbourg, que chacun d'eux croioit lui appartenir. Ils convinrent entr'eux que l'affaire seroit décidée par un combat de quinze cent Chevaliers de chaque côté. Le Comte de Luxembourg rassembla les plus excellens Chevaliers qu'il pût trouver sur le Rhin & dans l'Allemagne. Le Duc de Brabant ramassa tout ce qu'il y avoit de bons Chevaliers dans le Brabant, dans la Flandre, mais les meilleurs lui vinrent de France. Le Connétable & le Maréchal furent de la partie & un grand nombre de Barons, qui à la priere de la Reine Marie de Brabant veuve de Philippe le Hardi, allerent se ranger du parti du Duc de Brabant. Le combat qui se donna entre la Meuse & le Rhin fut furieux & dura fort longtems à différentes reprises. Le Duc de Brabant fut enfin victorieux, & ce fut aux Chevaliers François, dit le Villani, qu'il fut redevable de la victoire. Cinq cent des meilleurs Chevaliers de part & d'autre resterent morts sur la place, dont la plus grande partie étoit de la troupe du Comte de Luxembourg, qui y fut tué lui-même avec trois de ses freres, & un grand nombre de braves Seigneurs & Barons Allemans: il y eut aussi beaucoup de prisonniers de leur côté; car on remarqua que malgré le mauvais succès du combat, peu de Chevaliers Allemans prirent la fuite. Le Duc de Brabant resta victorieux & possesseur du Duché de Limbourg. Il se racommoda depuis avec

Combat fameux.

exiit mense Novembri hujus anni, inquit, Villanus; at Nangius circa Purificationem anni sequentis dicit. Carolus ita solutus nulli ex conditionibus vi extorris se obstrictum putans, Regiam Francorum adiit, ibique diu commoratus, in Italiam transit & Florentiam venit secunda Maii anni, 1289. Quanto Florentinorum gaudio & cum quanta magnificentia exceptus sit, vix exprimi possit. Muneribus enim illum cumularunt ac per triduum detinuerunt; exeunti vero comitatum dederunt equitum peditarumque multorum, ab illoque petierunt, ut aliquem sibi ex primoribus clientela suae ducem concederet: delitque illis Americum de Narbona prudentem ac strenuum virum, cujus gesta Florentinis admodum placuere. Carolus Roman se contulit, ubi honorifice exceptus a Papa Nicolao IV. fuit, necnon a Cardinalibus; atque in die Pentecostes Rex Siciliae & Apuliae coronatus fuit, muneribusque ami, argenti, gemmarum onustus, regnum suum adiit & occupavit.

Mense Junio ejusdem anni certamen fuit in Europa celeberrimum. Dux Brabantiae & Comes Luxemburgi circa Limburgensem Ducatum admodum dissen-

tiebant, quem ambo contendebant ad se pertinere. Inter utrumque convenit solvendam litem esse ex eventu certaminis inter mille quingentos ex utraque parte equites. Comes Luxemburgensis selectos ex Rheno & ex Germania equites convocavit. Dux vero Brabantiae Brabantinos & Flandrenses equites quos meliores potuit, collegit; sed selectiores ex Francia venerunt, inter quos fuere Comes Stabuli & Marecallus, *Baronesque* multi, qui rogante Maria Brabantina defuncti Philippi Regis uxore, illò pro duce Brabantiae pugnaturi se contulere. Certamen porro illud Mosam inter & Rhenum commissum, diuturnum fuit, saepeque resumtum est. Victoria penes Ducem Brabantiae fuit, quam, inquit Villanus, equitibus Francis debuit. Quingenti ex optimis equitibus ex ambabus partibus cecidere, quorum maxima pars ex turma Comitis Luxemburgensis erant, qui cum fratribus tribus occisus est, multisque nobilibus & optimatibus Germanis; multi etiam ex illis capti fuere. Observatum quippe fuit, etsi male pugna Germanis cederet, paucos tamen ex illis fugam fecisse. Dux Brabantiae victor Limburgensem Ducatum obtinuit. Posteaque cum Henri-

le jeune Henri Comte de Luxembourg, à qui il donna sa fille en mariage. Ce fut depuis l'Empereur Henri VII. si fameux par sa guerre d'Italie.

Guerre de
Naples.

Au même tems que ceci se passoit, Robert Comte d'Artois étoit occupé dans la Calabre à assiéger le Château de Catarzano, qui s'étoit révolté & s'étoit donné à Jaques d'Aragon. Jaques vint avec une flotte de cinquante Galeres & d'autres vaisseaux, accompagné de Roger de l'Oria, qui mit pied à terre avec six cens chevaux Catalans, & donna sur la cavalerie Françoisé. Mais ces Catalans ne tintent point contre les François. Il y en eut deux cent tuez ou pris. Jaques voiant qu'il n'y faisoit pas bon pour lui, remonta sur mer, & pour faire diversion il s'en alla assiéger Gaïete. Le Roi Charles assambla des gens de guerre de tous côtez, & Robert d'Artois laissant ce qu'il falloit de gens pour continuer le Siege, vint joindre Charles avec sa cavalerie. Jaques se voiant hors d'état de résister à cette puissante armée, demanda une treve : le Roi Charles contre toute apparence de raison l'accorda pour deux ans. Robert d'Artois fort indigné de cette treve, s'en retourna en France. Le Villani dit que la treve fut fort utile au Roiaume de Naples, extrêmement foulé d'une si longue guerre.

1290.

L'année d'après Charles Roi de Naples dont les fils étoient encore détenus prisonniers par le Roi d'Aragon, fit des efforts pour les avoir. Alfonso ne vouloit pas les rendre à moins que Charles Comte de Valois ne renoncât à ses prétentions sur le Roiaume d'Aragon. Il y renonça enfin par un Traité qu'il fit avec le Roi de Naples, qui lui donna sa fille en mariage & en dot les Comtez d'Anjou & du Maine ; ce qui valoit bien mieux que des prétentions qui n'auroient apparemment jamais eu d'effet. Alfonso donna alors la liberté aux trois Princes, qu'il avoit longtems détenus prisonniers.

Accord
avec le
Roi de
Castille.

En cette même année le Roi Philippe & Sanche Roi de Castille s'entrevirent à Baïonne. Il sembloit difficile dans la conjoncture du tems d'établir une bonne paix entre les deux Couronnes. Les interêts des enfans de Blanche de France auroient paru un obstacle invincible à cette paix. Mais le Roi Philippe étoit si mécontent de ce qu'ils s'étoient mis sous la protection du Roi d'Aragon son grand ennemi, qu'il n'eut pas de peine à faire sa paix avec Sanche, en lui cédañt même, dit Mariana, les droits *que des flatteurs & des ennemis de la paix*, lui avoient fait croire qu'il avoit sur la Castille.

1291.

L'an 1291. la nuit qui précédoit le premier jour de Mai, le Roi Philippe fit

co Juniore Comite Luxemburgensi pacem fecit, cui etiam filiam suam nuptui dedit. Hic postea fuit Henricus VII. Imperator, ob bellum in Italiam illatum clarus.

Villanus.

Dum hæc gererentur, Robertus Artesie Comes castrum Catarzanum in Calabria obsidebat, quod ad Jacobum Aragonensem defecerat. Venit Jacobus cum classe quinquaginta navium, duce Rogerio de Oria, qui sexcentos equites Catalanos ex navibus emisit: hi vero equitatum Francorum adortu sunt. At Catalani Francorum impetum non tulerunt. Ducenti ex illis vel caesi, vel capti sunt: quo conspecto Jacobus in naves descendit, & ut Robertum amoveret ab obsidione Gaïetam obsesum venit. Tunc Rex Carolus copias undique collegit. Robertus quoque relicta suorum parte, ad cingendum oppidum, cum equitatu suo Carolam junxit. Jacobus cum non valeret tanto exercitui obsistere, inducias petiit; Carolus inconsultis suis ad biennium illas concessit: Quare indignatus Robertus, in Franciam reversus est. Ait tamen Villanus inducias istas Regno Neapolitano peritiles fuisse, tam diuturni belli sumptibus exhausto.

Nangius.

Anno sequenti Carolus Rex Neapolis, cujus filii ad-

huc ab Aldefonso Rege detinebantur, ipsorum obtinere libertatem nititur. Aldefonsus vero illa tantum conditione ipsos reddere paratus erat, ut Carolus Valesius Aragonensi Regno renunciaret. Pacto autem cum Valelio into Neapolitanus Rex illi filiam suam in uxorem dedit, & in dotem Comitatus Andegavensem & Cenomanensem assignavit. Ipse vero Carolus jura sua in regnum Aragonense deposuit: certaque & presentia incertis & nunquam forte futuris antetulit. Sicque Aldefonsus tribus Neapolitanis principibus, qui ditu captivi detenti fuerant, libertatem dedit.

Hoc ipso anno Philippus Rex & Sancius Rex Castellæ Baionam convenerunt. Difficile videbatur in tali rerum conditione pacem inter ambos conciliare, Blanche filiorum jura nullam pacificandi rationem relinquere videbantur. Verum Rex Philippus indignatus, quod cognati sui principes ad Regis Aragoniæ, sibi inimicissimi, patrocinium confugissent, non ægre ad pacem cum Sancio faciendam deductus est; celsisque ipsi, inquit Mariana, jura, que in Castellæ regnum adulatores quidam & pacis inimici ipsum Philippum habere dicebant.

Mariana.

Anno 1291. nocte primam Maii diem præcedente Villanus.

faïfir tous les Banquiers Italiens qui à la trop grande charge du pauvre peuple , exerçoient depuis longtems & impunément l'ufure. Le mal fut qu'on arrêta indifferemment tous les négocians , même ceux qui faisoient un commerce licite & utile à l'Etat. On tira des uns & des autres de grosses sommes. Le Villani croit que cette injustice fut la cause des malheurs qui arriverent depuis à la France. C'étoient ordinairement les Lombards & les Caourfins qui exerçoient l'ufure en France. On les chassa souvent du Roiaume , & dans ces occasions , il étoit fort difficile de ne pas envelopper quelquefois l'innocent avec le coupable.

Les Auteurs ne font pas bien d'accord sur l'origine de la guerre qui survint en ce tems-ci entre la France & l'Angleterre. Ils conviennent pourtant que la querelle commença entre des Marchands Gascons & Normands. Nangis dit qu'Edouard faïfant semblant de se préparer à aller fecourir la Terre-Sainte , fit un grand appareil de guerre , & suscita sous main ceux de Baïonne & ses autres sujets Gascons pour courir sus aux Normands & à ceux qui étoient sous la domination du Roi de France. Ils firent le dégât autour de la Rochelle. On vit de part & d'autre des actes d'hostilité. Les sujets du Roi étant venus se plaindre à la Cour des injures & des insultes que leur faïsoient tous les jours ces Gascons , il somma le Roi d'Angleterre & ses Lieutenans en Gascogne , d'envoyer à Perigueux les principaux auteurs du trouble , pour y être punis selon les Loix de la Justice. Edouard refusant de le faire , il le cita lui-même pour venir lui rendre hommage de la Gascogne & du Ponthieu. Edouard regardant cette sujerion d'aller prêter hommage comme au dessous de lui , envoya son frere Edmond pour faire cette fonction en sa place. Le Roi ne voulut pas le recevoir , prétendant qu'Edouard devoit y venir en personne , & le regardant comme conrumace , il le fit déclarer par la Cour des Pairs déchu de toutes les terres qu'il avoit en France. Il envoya le Connétable Raoul de Nesle qui prit Bourdeaux , Baïonne & d'autres places. On se prépara à la guerre de part & d'autre.

Il fallut faire des levées extraordinaires de deniers pour la soutenir. Le peuple fut foulé plus qu'à l'ordinaire. La populace de Rouën se mutina contre cette *maltoie* , ainsi l'appelloit-on deslors. Ils forcerent la maison du Collecteur , enleverent les deniers qu'ils jetterent dans les places publiques ; assiegerent les Maîtres de l'Echiquier dans le Château. Mais le Maire & les Bourgeois s'étant

1292.
Guerre de
Guienne
contre les
Anglois.

Rex Philippus numularios omnes Italos apprehendi iussit, qui usuram exercentes, infimæ plebi oneri admodum erant. Sed Philippo non fuit satis feneratoribus illos iniquos impetisse; indiscriminatim enim mercatores omnes etiam eos, qui legitimo commercio operam dabant, ad ingentes pecuniæ summam numerandas adegit. Putatque Villanus hanc violentiam causam fuisse malorum, quæ postea Franciam invaserunt, Langobardi & Caorcini, ut plurimum, usuram in Galliis exercebant. Sæpe expulsi fuerunt. In huiusmodi autem perquisitionibus difficile erat fontes ab infontibus distinguere.

Quæ causa fuerit belli Francos inter & Anglos suborti, non consentiunt inter se scriptores. Hac in re inter se conveniunt, quod dissensio illa primum Vascones inter & Normannos mercatores nata sit. Ait Nangius Eduardum expeditionem sacram simulantem, magnum apparatus belli fecisse, ac Baïonenses alioquo Vascones subditos suos suscitasse, ut in Normannos alioquo Regis Franciæ subditos incurfiones facerent. Vascones autem, inquit, circa Rupellam præ-

das egerunt, & utrinque hostiliter actum est: cumque Regem Francorum adissent subditi sui, de Vasconum injuriis quotidianis querentes; ipse Angliæ Regi & præfectis ejus edixit, ut præcipuos turbarum auctores Petrocoram mitterent, quo secundum iustitiæ legem plecti possent. Id negante Eduardo, ipsum Philippus evocavit, ut sibi pro Vasconia & Pontivo hominum redderet. Eduardus tam humile officium se indignum putans, Edmundum fratrem suum misit qui sui loco sacramentum præstaret, Philippus Edmundum non admisit, uni Eduardo id competere contendens, Coactisque Franciæ Paribus, ipsum ex terratum, quas in Francia tenebar possessione excidisse declaravit. Constabularium vero Radulfum de Nigella misit, qui Burdegalam, Baïonam aliaque oppida cepit. Tunc ad bellum apparatus utrinque facti sunt.

Pecunia ad bellum expetita fuit, nec sine magno populi onere. Tunc plebs Rotomagensis contra *malantolam* huiusmodi, (sic vocabant) concitata est. Seditiosi collectoris aedes invaserunt, oblataque pecuniæ in plateas publicas coniecere: Magistrisque *Scacarii* in

assemblez, ils appaierent la sédition. Plusieurs des plus mutins furent pendus, d'autres furent mis dans les prisons.

1293. Jean Comte de Hainaut faisoit des courses sur les terres du Roi & molestoit les Eglises. On s'en plaignit à lui, on l'avertit de s'abstenir de ces violences, & il n'en tint compte. Charles Comte de Valois assembla à S. Quentin une armée considerable pour marcher contre lui. Jean ne se voiant pas en état de résister à une si grande puissance, se rendit à Paris sans armes & obtint la paix en réparant tous les dommages qu'il avoit faits.

1293. Le Comte d'Armagnac aiant pris querelle contre Raimond-Bernard Comte de Foix qu'il accusa de trahison, fut appellé par lui en Duel. Le lieu du combat fut Gisors, où ils devoient se battre devant le Roi & ses Barons. Mais Robert d'Artois, qui s'interessoit pour cette affaire, obtint du Roi qu'on les séparât dès le commencement du combat, & se chargea de les accommoder ensemble.

1294. Edouard Roi d'Angleterre équipa une grande flote, qu'il envoya vers la Gascogne. Elle fit descente dans l'Isle de Ré & y fit de grands ravages. Elle alla ensuite du côté de Bourdeaux. Les Anglois attaquèrent & prirent Blaye & trois autres villes, où les Gascons tuèrent une partie des soldats François qui les gardoient & chasserent les autres. Ils se présenterent aussi devant Bourdeaux; mais sçachant que le Connétable étoit dedans en état de bien défendre la ville, ils marcherent promptement vers Baionne. Les habitans leur livrerent d'abord la ville, & les François se retirerent dans la forteresse, où ils se défendirent longtemps; mais ils furent enfin obligez de rendre la place.

Cependant Philippe armoit puissamment par mer & par terre. Il envoya sa flote pour faire descente en Angleterre; elle s'en revint sans avoir fait autre dommage aux ennemis, que d'avoir pillé & brûlé les environs de Douvre. Edouard faisoit son possible pour attirer bien des Princes à son parti. Il gagna à force d'argent l'Empereur Adolphe de Nassau, qui envoya défier le Roi de France. Philippe ne tint pas grand compte de ses menaces: & Adolphe ne fit aucun mouvement pour secourir son allié. Edouard gagna aussi sous main Gui Comte de Flandres: qui croiant ses menées fort secretes vint peu de tems après à Paris avec sa fille qu'il avoit fiancée au Roi d'Angleterre. Il fut saisi au corps avec cette Princesse & mis en prison. Il fut relâché peu de tems après; mais on

arce obséderunt. At Major urbis & cives præcipui una collecti plebem sedarunt: & ex seditiosis plurimi suspensi, alii in carcerem conjecti sunt.

Nangius.

Joannes Hanonite Comes, Regias ditiones & Ecclesias incurfionibus devastabat; ac sæpe monitus, monitaque nihil curans, in cepto perseverabat. Tunc Carolus Valesie Comes collecto ad Sanctum Quintinum exercitu, contra illum movit. Joannes se viribus imparem videns, Lutetiam inermis petiit, pacemque illa conditione impetravit, ut illata damna faceret.

Comes Armeniacensis cum Raimundum Bernardum Fluxensem Comitem de prodicione accusaret, eo ventum est, ut Fluxensis Comes illum ad singulare certamen provocaret, ante Regem & Barones committendum. Locus pugne Gisorsium erat, jamque pugnaturi ambo stabant & arma movebant. At Robertus Artensis ab Rege impetravit ut a concertando desisterent, & litem componere fategit.

idem.

Edouardus classem magnam apparavit, quam in Valsconiam misit. Excensum vero fecere Angli in insulam Ream, agroque devastarunt. Posteaque classis ver-

sus Burdegalam movit, Angli Blaiam triaque alia oppida ceperunt, Francos custodes partim occiderunt, partim fugaverunt. Ante Burdegalam etiam venere. Sed cum Constabularius in urbe esset numerofo instructus præsidio, Burdegalam relicta, Baionam contenderunt. Oppidani portas illis aperuerunt, Franci vero in arcem confugere, ubi diu fortiterque pugnare, deumque deditionem facere coacti sunt.

Interea Philippus grandem exercitum colligebat, classemque parabat. Quæ classis in Angliam missa, excensum facto agros circum Dubrin depopulata est, hocque tantum intulit insule damnus. Eduardus nihil non agebat ut principes quotquot possent ad suas partes alliceret. Imperatorem Adolsum auto sibi conciliavit, qui Regi Francorum bellum indixit. Philippus minas hujusmodi nihil curavit: & revera non movit Adolsum ut federato suo ferret opem. Eduardus Vidonem quoque Flandrie Comitem sibi clam sociavit. Vido rem admodum arcanam esse putans Lutetiam venit cum filia sua, quam Anglie Regi desponderat. Apprehensus autem in carcerem conjectus, ejus vero filia in Regiam familiam inducta est, ut ibi

Villanus.

Nangius.

garda sa fille pour l'élever dans la famille Roiale. Le Villani dit que le Comte s'échappa & s'enfuit en Flandres, & que sa fille mourut peu de tems après, non sans soupçon de poison.

Charles Comte de Valois frere du Roi marcha vers la Gascogne avec une puissante armée. Il alla assieger Rions place très-forte que les Gascons avoient livrée aux Anglois. La garnison Angloise étoit composée de gens d'élite. Le Connétable de Nesle vint avec un corps de troupes pour joindre le Comte, & assiegea en chemin faisant le Fort de Podensac. Il étoit gardé par des Anglois & des Gascons: au bout de huit jours, c'étoit la fête de Pâque, les Anglois capitulerent pour eux seulement, & obtinrent par composition qu'ils se retire-roient la vie sauve. Les Gascons furent pris au nombre de soixante & envoyez au Comte de Valois, qui les fit tous pendre devant Rions. Les habitans de Rions qui sçurent que les Anglois avoient fait leur capitulation sans y compren-dre les Gascons, en furent si indignez qu'ils étoient sur le point de se jeter sur ceux de cette nation qui gardoient la ville avec eux. Ces Anglois ne se croiant point en sûreté parmi ce peuple mutiné, s'enfurent la nuit pour aller gagner leurs vaisseaux, qui étoient loin de là. Les Gascons indignez contre ces Anglois, qu'ils regardoient comme des traîtres, coururent après eux, & en tuerent plu-sieurs. Peu de tems après les François donnerent un assaut à Rions, emporte-ent la place & tuerent beaucoup de Gascons.

Prise de plusieurs places en Guienne.

1295.

Quoique le Pape Boniface s'entremît pour faire la paix entre les deux Rois, la guerre ne laissa pas de continuer encore. Charles de Valois alla assieger S. Sever: le siege dura presque tout l'été, & la Ville soutint plusieurs assauts. Elle se rendit enfin: & le Comte s'en étant retourné en France, elle se remit bien-tôt du parti des Anglois. La Reine Marguerite femme de S. Louis mourut cette année, vingt-cinq ans après la mort de son Mari, auprès duquel elle fut enter-rée à S. Denis.

Il falloit faire en France des levées extraordinaires pour soutenir cette guerre; la maltote, ainsi l'appelloit-on, qu'on levoit sur les Marchands, ne suffisant pas, on obligea tant les Clercs que les Laïques à paier le centième, puis le cinquantième de leurs biens. Le Pape Boniface fit alors un Decret, par lequel il excom-munioit les Rois, les Princes & les Barons, qui feroient de ces levées sur le Cler-gé sans la permission du S. Siege, de laquelle excommunication ils ne pouvoient être absous que par le Pape, hors à l'article de la mort. En cette même année il

1296.

Commencement de brouillerie avec Boniface VIII.

educaretur. Villanus vero refert Comitem ex carcere evasisse & aufugisse, ipsius vero filiam haud diu postea obiisse, haud sine veneni suspitione.

Idem. Carolus Comes Valesie frater Regis cum exercitu magno in Vasconiam movit. Rionium vero oppidum munitissimum obsedit, quod Vascones Anglis tradiderant. Anglicum praesidium ex selectis viris constitutum erat. Constabularius de Nigella, cum manu militum venit, ut Comitem jungeret, atque iter agens Pondenciacam Castrum obsedit, quod Angli & Vascones custodiebant. Post octo obsidionis dies in festo Paschatis, Angli pro deditione pepigerunt, ipsi tantum, & incolumes abierunt. Vascones vero sexaginta numero capti sunt, & ad Valesium Comitem missi, qui ipsos suspendi iussit ante Rionium. Tum oppidani gnari Anglos inscius Vasconibus deditionem fecisse, usque adeo indignati sunt, ut parum abfuerit quin irruerint in illos. Angli vero, cum furerent oppidani, saluti suae consulentes, noctu aufugerunt ut naves suas procul postas peterent. Multi pro Vascones indignati in Anglos, quos proditores habebant,

illos concitato cursu insequuti, multos occiderunt. Paulo post Franci oppidum validius oppugnarunt atque ceperunt: multique Vascones perempti sunt.

Etsi vero Bonifacius Papa pro pace ambos inter Reges concilianda nihil non agebat, bellum tamen adhuc perseveravit. Carolus Valesius sancti Severi oppidum obsedit, per totam fere aetatem protracta obsidio est, oppidumque saepe vi oppugnatum fuit: deditionemque demum fecit. Vetum Comite in Franciam reverso, oppidani sese quam primum Anglis dediderunt.

Ad belli tanti sumtus vectigalia ingentia exigenda erant. Nec satis erat *mala-tolita*, sic dicta, quod a mercatoribus male tolleretur & exigeretur. Ecclesiasticis vero simul & Laicis centesima primum, deinde quinquagesima pars bonorum ablata. Bonifacius autem Papa tunc decretum edidit, quo Reges, principes & Barones, qui sine Sanctae Sedis licentia a Clero aliquid exigerent, ab Ecclesiae societate segregavit: nec poterant illi absolvi ab alio quam a summo Pontifice, nisi in articulo mortis. Eo ipso anno Bonifacius

Navigius.

Idem.

érigea en Evêché l'Abbaye de Saint Antonin de Pamiers, & y mit pour Evêque l'Abbé du lieu, nommé Bernard Saiffet, ce qui fâcha fort le Roi Philippe, à qui ce nouvel Evêque ne plaisoit pas. Ce fut le commencement des brouilleries avec la Cour de Rome.

Charles de Valois étant revenu de Gascogne, le Roi envoya en sa place Robert d'Artois. Edmond frere du Roi d'Angleterre, qui commandoit pour lui, vint à mourir à Baïonne. Les Officiers Anglois ne se croiant pas assez forts pour tenir la campagne contre l'armée de France, formerent un corps de sept cent chevaux & de cinq mille hommes de pied pour ravitailler les places & fortifier les garnisons. Le Comte d'Artois fonda sur ce corps le mit en déroute, en coucha cinq cent sur la place, fit cent prisonniers parmi lesquels étoient les principaux d'entre les Anglois; & si la nuit n'étoit survenue, il s'en seroit peu sauvé de toute cette troupe. Depuis ce tems les François furent maîtres de la campagne en ce pays-là. Au mois de Décembre de cette année la Seine déborda d'une telle maniere, qu'on n'avoit jamais rien vu ni ouï dire de semblable. On ne pouvoit aborder d'aucun côté à Paris que par bateau; on alloit de même par bateau dans presque toutes les ruës, deux ponts de pierre avec les moulins & les maisons qui étoient dessus furent emportés & le petit Châtelet ruiné, pendant huit jours entiers on n'apporta des vivres à la ville que par bateau.

Les Anglois défaits en Gascogne.

1297.

Henri Comte de Bar qui avoit épousé la fille du Roi d'Angleterre, s'étant mis du parti de son beau-pere, se jeta sur la Champagne & y fit le dégât, tuant, brûlant & saccageant tout. Le Roi envoya contre lui Gautier de Créci Seigneur de Châtillon, qui ramassant les milices de Champagne entra dans le Comté de Bar, & y fit un si grand dégât que le Comte fut obligé de se retirer pour défendre son pays.

Guerre de Flandres.

Cependant Philippe se dispoisoit à porter la guerre en Flandre, où devoit être le plus grand effort. Il assembla une grande armée à Compiègne, où il fit Chevaliers son jeune frere Louis Comte d'Evreux, un autre Louis fils de Robert Comte de Clermont, & six-vingt autres jeunes gens de qualité. Le Roi alla d'abord assiéger l'Isle, & investit la place la veille de S. Jean-Baptiste. Il fit ravager tout le pays à quatre lieues aux environs. Il y avoit à Comines un corps de troupes des ennemis: Gui Comte de S. Paul, le Connétable de Nesle & le Maréchal son frere allerent les attaquer, les mirent en deroute, en tuèrent un grand nombre

S. Antonini Apamienfis in Abbatiam Episcopatum erexit, & Episcopum constituit Bernardum Saiffetum; idque Philippo Regi, qui Bernardo insensus erat, admodum displicuit. Et hæc primordia fuere dissidii Philippi inter & Bonifacium.

Angli.

Cum e Vasconia Carolus Valesius rediisset, in ejus vicem misit Rex Robertum Artesium in exercitus ducem. Edmundus vero Regis Angliæ frater, qui Angliis in Vasconia imperabat, Baïona mortuus est. Tum Angli procetes qui copias præerant, animadvertentes non posse se contra Francorum exercitum in aperta planicie stare, congregatis equitibus septingentis & pedibus quinque millibus, oppida & castra annona & validiore præsidio munire studebant. Artesius vero coactam illam armatorum manum invasit & profligavit, Anglos plus quam quingentos occidit, centum captivos detinuit. Inter quos primos Anglici exercitus erant, & nisi nox supervenisset, pauci ex turba illa evasisent. Postea vero Franci in aperto campo nullum adversarium habuerunt, Anglie in præsidio constituti non aucti postea sunt extra munitiones discurrere. Mense Decembri ejusdem anni usque adeo Sequana exundavit, ut nunquam quid simile visum fuerit:

non nisi naviculis adiri Lutetia poterat. In vicis pene omnibus par eundi modus observabatur, lapidei pontes duo cum domibus & molendinis sublati sunt, minusque Castellum dirutum fuit. Per octo dies non nisi navibus annona in urbem advecta est.

Henricus Comes Barenfis, qui Regis Angliæ filiam duxerat, fœderi partibus adjunctus, Campaniam devastare cepit, igni ferroque omnia depopulans. Misit adversus illum Rex Galterum de Creciaco Castellionis Dominum, qui in agros Barenstantam attulit vastitatem, ut Comes receperit canere & sua defendere coactus sit.

Inter hæc Philippus bellum contra Flandros apparabat, ubi amorum contentio major futura erat. Tandem vero exercitum Compendii collegit, ubi equites creavit Ludovicum Comitem Ebroicensem fratrem suum, Ludovicum item filium Roberti Comitis Clavomontensis, centumque viginti alios nobiles ex junioribus. Indeque statim Insulam obfessum ivit, urbemque cinxit in vigilia S. Joannis Baptiste. Agros vero circum ad quatuor leucarum spatium devastari jussit. Cominis porro manus hostium erat, quam Guido Comes de S. Paulo, & Constabularius de Nigella sunt adorti & in fugam verterunt, multos occiderunt, &

Idem.

Idem.

& firent beaucoup de prisonniers , parmi lesquels étoient plusieurs Chevaliers Allemands , qui étoient venus servir le Comte de Flandres. Robert d'Artois qui commandoit l'armée du Roi en Gascogne , laissant le commandement à d'autres , vint à sa Comté d'Artois , & se rendit à S. Omer , où conjointement avec son fils Philippe , il ramassa une grande quantité de Noblesse & de troupes , & entra dans la Flandre. Le Comte Gui marcha contre lui & vint l'attaquer avec une armée considérable. La bataille se donna à Furnes , & fut assez longtems disputée ; mais enfin la victoire se déclara pour le Comte d'Artois , une partie de ces Flamans fut taillée en pieces , il y eut bien trois mille hommes tuez , ou faits prisonniers , entre lesquels étoient Guillaume de Juliers & le Comte Henri de Blamont , qui furent amenez à Paris. Philippe fils du Comte d'Artois fut fort blessé à cette bataille , & mourut l'année d'après. Robert d'Artois prit ensuite Furnes & Cassel avec le pays des environs. L'Isle se rendit à composition : & Robert fils du Comte de Flandres , qui y commandoit , se retira avec peu de gens à Bruges. Il y trouva Edouard Roi d'Angleterre , qui étoit venu avec une quantité médiocre de troupes au secours du Comte de Flandres , esperant que l'Empereur Adolphe s'y trouveroit aussi avec une nombreuse armée , comme il le lui avoit promis. Une grosse somme d'argent qu'il avoit donnée à Adolphe pour l'engager à cette guerre , lui faisoit regarder ce secours comme infaillible. Cependant il n'y vint point , gagné, disoient quelques-uns , par une autre grosse somme d'argent , que le Roi Philippe lui avoit donnée pour le détourner de se mettre en campagne. D'autres disoient avec plus de vraisemblance que Philippe l'empêcha d'y venir , en lui suscitant habilement un puissant ennemi l'Archiduc d'Autriche. La guerre qu'il eut avec ce Prince donne lieu de croire , qu'il n'en falloit point chercher d'autre cause.

Bataille de Furnes gagnée.

Après la prise de l'Isle , Philippe s'avança vers Courtrai qui se rendit d'abord. Il marcha ensuite vers Bruges : le Roi d'Angleterre & le Comte de Flandres , voyant cette ville sans murs ni fortifications , & le peuple tout disposé à se donner au Roi de France , se retirerent à Gand. Le Roi Philippe vint à Bruges , qui se rendit d'abord : après quoi il marcha avec son armée pour assieger Edouard & le Comte dans la ville de Gand. Le Roi d'Angleterre hors d'état d'en fortir pour donner bataille à Philippe , & craignant le succès de ce siège , envia demander une trêve. Il sembloit que dans une conjoncture pareille le Roi Philippe n'accorderoit

Guerre de Flandres.

alioque magno numero ceperunt , inter quos plurimi Germani erant , qui Comiti Flandrensi auxilium venerant , Robertus vero Artesius , qui in Vasconia imperabat , misso alii imperio , in Artesia Comitatum suum se contulit , & ad S. Audomarum venit : ibique cum Philippo filio , magnum nobilium armorumque numerum collegit , & in Flandriam ingressus est. Contra illum cum exercitu movit Guido Comes. Fumifera commissa pugna fuit : strenue utrinque diu pugnatum est ; sed victoria tandem penes Artesium fuit , Flandrorum pars magna cecidit ; ad tria millia vel caesi , vel capti sunt , inter quos erant Guillelmus Juliacenensis Comes & Henricus Comes Albi-montis , qui Lutetiam adducti sunt. Philippus Artesii Comitis filius , in pugna admodum sauciatus , anno sequente interijt. Artesius vero postea Furnas & Castellum cum vicinis castris cepit. Insula sese Regi dederunt ; Robertus vero Comitis Flandrensis filius qui urbem defendebat , cum paucis Brugae se recepit : ubi tunc Eduardus erat , qui cum mediocri pugnatorum manu opem laturus Comiti Flandrensi venerat , sperans venturum

cum numerofo exercitu Adolsum Imperatorem , ut Comiti auxilium praestaret. Cum enim grandem pecuniae summam ad eam rem Adolfo numerasset , adfuturum illum esse sperabat. Tamenque ille non venit , auro corruptus a Philippo , ne praebere opem hosti suo , ut quidam narrant. Verosimilius dicebant alii , Philippum alio modo obtinuisse , ne Adolfo accederet , suscitando illi hostem Ducem Austriae ; id certe ex bello inter ambos orto longe credibilis videtur.

Post captas Insulas Philippus Contracum venit , quod oppidum statim se dedit. Inde Brugae versus tendit. Rex autem Angliae & Flandrensis Comes , cum adverterent sine muris urbem esse , civisque ad sese dedendum Regi Franciae pronos , Gandavum se contulere. Philippus vero Brugae venit & ab oppidanis receptus , Gandavum movit ut Regem Angliae & Comitem Flandriae una cum urbe obsideret. Eduardus vero non par viribus ut cum Francorum exercitu pugnaret , cum metueret obsidionis exitum , inducias a Philippo petiit. Verisimile utriusque non videbatur inducias concessurum esse Philippum hostium principibus , quos

videtur.

Trêve.

point de trêve aux Chefs de ses ennemis renfermez dans une place, qu'il alloit assiéger; cependant aiant appris que Charles Roi de Sicile venoit de la part du Pape lui demander cette trêve, il l'accorda pour deux ans; d'autres disent pour moins de tems, à condition que Bruges, l'Isle, Courtrai & les autres villes qu'il avoit conquises en Flandres lui resteroient pendant ce tems-là. En cette même année le Pape canonisa le Roi Louis IX. dit depuis Saint Louis, & l'année d'après son corps fut levé de terre, & exposé en cette qualité à la vénération publique.

Bulle de Boniface VIII.

Boniface VIII. avoit donné une Bulle par laquelle il défendoit à tous Ecclesiastiques de quelque Ordre, grade & dignité qu'ils fussent, de rien contribuer, ni paier aux Rois & Princes quels qu'ils pussent être, de n'accorder ni dixième, ni vingtième, ni cinquantième, ni centième, sans la permission expresse du Saint Siege. Cette Bulle avoit allarmé la Cour de France. On en fit des plaintes au Pape même, qui voiant les fâcheuses conséquences que pourroit avoir une telle Bulle, en donna une autre, où expliquant la première, il ajoutoit que cette Bulle n'avoit pas lieu dans les nécessitez pressantes de l'Etat, où le Roi & ses Successeurs pouvoient disposer des biens Ecclesiastiques sans consulter le S. Siege. Le Roi montra aux Prélats assemblez à Paris, cette Bulle, où le Pape lui accordoit aussi durant la guerre la jouissance d'une année des Benefices vacans, il en exceptoit pourtant les Archevêchez, Evêchez & Abbayies.

Commentement de discord de entre Boniface VIII. & Philippe le Bel.

Les affaires sembloient raccommoquées avec Rome. Mais une nouvelle Bulle donnée par Boniface déplût fort au Roi. Il s'étoit rendu l'arbitre des différens entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre, & prenant un ton de maître & de souverain, il commandoit à l'un & à l'autre sous peine d'excommunication d'en passer par les conditions qu'il leur marquoit. Cette Bulle fut apportée par les Evêques d'Albe & de Palestrine Légats du Pape. Philippe informé du contenu de la Bulle, sans leur permettre de la lire, fit ses protestations contre, déclarant que pour le temporel de son Roiaume il ne reconnoissoit point le Pape. Il avoit reçu un autre mécontentement de Boniface, quand sans consulter le Roi il démembra de l'Evêché de Toulouse, Pamiers & ses environs pour en faire un nouvel Evêché, & nomma pour Evêque Bernard Saiffet, sujet fort desagréable au Roi. Ces semences de division éclaterent depuis d'une maniere fort extraordinaire.

1298.

Albert Duc d'Autriche aiant attiré à son parti les Princes de l'Empire fit la

obsequium etat : & tamen ille cum didicisset Carolum Sicilia Regem, rogatu summi Pontificis accedere, inducias illas postulatatum, illas pro biennio concessit, ea conditione, ut Bruga, Insula, Cotracum aliaque urbes quas in Flandria cepat, sibi toto induciarum tempore manerent. Hoc ipso anno Papa Ludovicum nonum, qui postea S. Ludovicus appellatus est, in Sanctorum numerum retulit. Anno autem sequenti corpus ejus ex terra educum, venerationi publicæ expositum fuit.

Bulle Boni. facia VIII.

Bonifacius VIII. Bullam emiserat, qua Ecclesiasticis cujusvis ordinis, gradus & dignitatis prohibebat, ne sine expressa Sanctæ Sedis licentia, decimas, vicimas, quinquagesimas vel centesimas solverent. Hac porro Bulla Regie Francorum admodum displicuit. Hinc querimonie ad summum Pontificem allata. Metuens vero Bonifacius ne hinc grave quodpiam damnum emergeret, aliam emisit Bullam, in qua priorem explicans hac adjiciebat: Non intelligi Bullam de necessitatibus publicis, ob quas Rex & Successores ejus poterant inconsulta Sancta Sede, Ecclesiasticis uri bonis. Rex vero Episcopus Bullam illam ostendit,

ubi etiam Papa concedebat ipsi perseverante bello annuum beneficiorum vacantium fructum, exceptis tamen Archiepiscopatus, Episcopatus & Abbatibus.

Cum Romana fede res compositæ videbantur: at nova Bulla a Bonifacio data Regi admodum ingrata fuit. Arbitrum se Papa constituerat inter Franciæ & Angliæ Reges, & quasi supremus omnium dominus, utrique sub *excommunicationis* pœna imperabat, ut ab se propositas condiciones acciperent pacemque facerent. Hac porro Bulla ab Episcopis Albeni & Prensino Legatis allata est. Cum non nesciret Philippus quid in Bulla contineretur, illam coram se legi non sivit, sed contestando declaravit se in temporalibus potestatem Pontificum nullam agnosceret. Alia querimonia causa hinc orta est, quod mortuo Ludovico Episcopo Tolosano, Bonifacius Apamiam vicinamque terras ex Episcopatu illo, Rege inconsulto avulsisset, ut Episcopatum novum constitueret, Episcopumque nominavisset Bernardum Saiffetum, cui Philippus infensus erat. Hac dissensionis initia in discordiam erupere ingentem, ut mox narrabitur.

Albertus Austria dux cum multis Imperii principi-

guerre à Adolphe, & lui donna une bataille où Adolphe fut tué en combattant vaillamment. Après quoi Albert fut élu & depuis couronné Empereur. L'année suivante il y eut une entrevûe entre le même Empereur Albert & Philippe Roi de France. Les Auteurs ne conviennent pas sur les affaires qui y furent négociées de part & d'autre. Les deux Princes conclurent là le mariage de Blanche sœur du Roi avec Rodolphe fils de l'Empereur.

1299.

La trêve avec le Comte de Flandres étant expirée, le Roi envoya son frere Charles Comte de Valois avec une puissante armée pour lui faire la guerre. Il prit d'abord Douai & Bethune : de là il se rendit à Bruges dans le dessein de se rendre maître du Port de Dam. Robert fils du Comte vint l'attaquer ; les Flamans après quelque combat se voiant mal-menez, se retirerent à Gand. Charles après avoir pris Dam, vint pour assieger la ville. Le Comte croiant qu'il auroit meilleure composition en se rendant alors que s'il attendoit l'extrémité, vint avec ses enfans se remettre à Charles à certaines conditions. Charles les fit conduire à Paris, où ils demanderent pardon au Roi, qui ne jugeant pas à propos de les relâcher si-tôt, sépara les enfans du Pere & les fit mettre sous sûre garde. Le Villani dit que Charles de Valois avoit promis au Comte de Flandres qu'il le remettrait en la bonne grace du Roi, & qu'il lui feroit rendre son Comté ; mais qu'il lui manqua de parole. Charles après avoir fini cette guerre, se retira, & laissa en Flandres pour gouverner en sa place Jâques frere du Comte de Saint Paul, qui maltraita fort les Flamans, & les chargea d'impôts extraordinaires.

Guerre en Flandres.

1300.

Le Pape Boniface VIII. commença cette année le Jubilé universel, où il donnoit rémission de tous les péchez à ceux qui viendroient visiter les Eglises de S. Pierre & de S. Paul à Rome. Ce Jubilé se devoit renouveler tous les cent ans, il fut depuis réduit à cinquante ; ensuite à trente-trois, & enfin à vingt-cinq.

Jubilé universel.

Le Roi Philippe fit un Edit par lequel il défendoit sous de grieves peines de transporter ni or, ni argent, ni marchandises hors du Roiaume, & mit des gardes à toutes les frontieres pour empêcher qu'on ne contrevînt à son Ordonnance.

1301.

Le Pape Boniface fit appeller Charles de Valois frere du Roi, lui faisant espérer, dit le Villani, qu'il le déclareroit Empereur, n'ayant point encore consenti à l'élection d'Albert. Il se rendit donc à Rome, où Boniface l'établit Vi-

1301.

bus junctus, bellum movit contra Adolphum, pugnaque commissa Adolphus fortiter pugnans occisus est. Albertus vero Imperator electus, postea coronatus fuit. Anno sequenti Albertus & Philippus Rex Franciæ una convenerunt. Quid agitatum, quidve gestum hic fuerit non convenit inter scriptores. Connubium vero Blanchæ sororis Philippi Regis cum Rodulpho Imperatoris filio istuc constitutum fuit.

Cum induciarum inter Reges Franciæ & Angliæ tempus effluxisset, misit Rex Carolus Valefium fratrem cum exercitu magno ad renovandum bellum. Cepitque statim Duacum & Bethuniam ; deindeque Brugas venit, ut Damum portum occuparet. Flandri vero qui initio obstiterant, se asperè agi cernentes, Gandavum auferunt. Carolus postquam Damum cepit illam urbem obsedit. Comes vero putans se meliori futurum conditione, si tunc manus daret, quam si post diuturnam oblidionem pacifceretur, cum filiis suis ad Carolum pacto quodam inito venit. Carolus illos Lutetiam duci curavit, ubi à Rege veniam precati sunt. Qui non statim liberos illos emittendos esse existimans, filios a patre segregavit, eosque sub arcis custodia tenuit. Narrat Villanus Valefium promississe

Comiti Flandrensi, se ipsi Regis gratiam conciliaturum esse, & id acturum ut Comitatus ipsi restitueretur ; sed promissis non stetit. Hoc finito bello Carolus reversus est, & in Flandria ad gubernandam provinciam illam Jacobum Comitis S. Pauli fratrem reliquit, qui Flandros asperè egit, ipsisque vectigalia multa imposuit.

Bonifacius Papa octavo anno 1300. Jubilæum universale indixit, quo omnium peccatorum veniam dabat iis omnibus qui Ecclesiæ sanctorum Petri & Pauli Romæ inviserent. Jubilæum primo singulis centenis annis renovandum statutum fuerat : deinde vero ad quinquagesimum, post ad trigessimum tertium, demumque ad vigesimum quintum quemque annum deductum est.

Edictum emisit Rex Philippus, quo gravi indicta pœna vetabatur aurum, argentum aut qualibet mercatura extra regnum Franciæ veheretur : ob hoc magna diligentia introitus omnes & exitus caterosque Regni passus faciens custodiri.

Bonifacius Papa Carolum Valefium Regis fratrem evocavit, spemque indidit, se illum Imperatorem declaraturum esse ; nondum enim Alberti electioni consenserat. Romam ergo petiit Carolus, ubi Bonifa-

Continua. tor Nangil.

Villanus.

1302. caire & défendeur du S. Siege, & l'envoia à Florence, accompagné de quelque cavalerie Françoisë & d'autres troupes : & il chassa de cette ville les Gibellins, qui y étoient en grand nombre. Ces deux factions des Guelfes & des Gibellins divisoient alors les villes d'Italie & mettoient tout en trouble & en combustion. De là Charles de Valois se rendit à Naples où il monta sur la flote préparée par le Roi Charles, & alla prendre terre en Sicile dans le dessein de la conquérir pour le Roi de Naples. Il prit d'abord la forteresse de Termoli, après quoi Frederic d'Aragon qui n'étoit pas assez fort pour tenir la campagne contre lui, se mit adroitement à lui couper les vivres, en quoi il réussit si bien, que le Comte de Valois ne pouvant avancer, & de surcroit la maladie s'étant mise dans son armée, il fut obligé de faire avec Frederic un traité qui ne lui fit point honneur. La chose est rapportée au long par le Villani & par d'autres Auteurs. Mais des affaires plus importantes au cours de notre histoire nous rappellent en France.

Different
de Bonifa-
ce VIII.
avec Phi-
lippe le
Bel.

1301. Boniface avoit publié une Croisade, de laquelle il se déclaroit le Chef, où parlant impérieusement à son ordinaire, il ordonnoit à tous les Princes de s'armer pour la guerre-sainte. Il fit porter cet ordre au Roi par Bernard Saiffet Evêque de Pamiers, qui parla à Philippe d'une maniere hautaine, & tint même des discours séditieux, qui indignèrent tellement le Prince, qu'il fit arrêter l'Evêque. Le Villani dit qu'il fut pris par ordre du Roi, près de Carcastone, *nel Carcastese*. A ces nouvelles le Pape, qui n'étoit pas patient, envoya au Roi l'Archidiacre de Narbonne, chargé d'une Bulle, où il déclaroit qu'il étoit le Maître du Temporel & du Spirituel des Rois : que le Roi étoit son Sujet en l'un & en l'autre; déclaroit nulles toutes les collations de Benefices qu'il avoit faites, lui défendoit la jouissance des Benefices vacans, qu'il lui avoit pourtant accordée par une Bulle précédente; déclaroit heretiques ceux qui croiroient autrement. Le Roi averti de ceci, fit enlever la Bulle à l'Archidiacre, avant qu'il vint en sa presence. On l'apporta à la Cour; elle y fut luë publiquement, & brûlée devant tout le monde : le Villani dit que ce fut le Comte d'Artois qui la jeta dans le feu.

Après cela on se porta aux dernieres extremités de part & d'autre. Le Roi écrivit au Pape une lettre en termes les plus injurieux, où il lui déclaroit que dans le Temporel il ne le reconnoissoit point pour son Supérieur; que les droits de Regale pour la collation des Benefices lui appartenoient, & avoient

cius illum Vicarium ac defensorem Sanctæ Sedis constituit, Florentiamque misit ipsum, cum equitatu Francorum aliisque copiis. Ex urbe autem Gibellinos expulit, qui magno istic numero erant. Hæc due factiones Guelforum & Gibellinorum Italicas urbes tunc scindebant magnasque turbas concitabant. Inde Carolus Neapolim contendit, ubi classem conscendit a Rege Carolo paratam, inque Siciliam exscensum fecit animo subigendæ Carolo insula. Termolum castrum statim cepit. Fredericus vero Aragonius, impar viribus, arte annonam ipsi subtrahere nisus est, & tam felici exitu, ut Carolus comiteatu destitutus, cum etiam morbi in exercitu grassarentur, cum Frederico pacifici coactus sit, nec sine suo dedecore. Res pluribus narratur a Villano & ab aliis Scriptoribus; verum series rerum in Francia gestarum nos alio evocat.

Nicol. Gill.
Villan. Dis-
seront de
Boniface
86.

Bonifacius bellum sacrum indixerat, & imperantis more principes omnes ad hanc sacram expeditionem arma sumere jubebat. Literas hujusmodi Bernardo Saiffeto Episcopo Apamienis tradidit ad Philippum Regem Francorum deferendas. Bernardus vero superbis sedi-

tiosisque verbis apud multos usus est. Qua re compta Rex Philippus indignatus iussit illum apprehendi. Narrat Villanus captum fuisse Bernardum in Carcastonenis tractu. Hæc ut audivit summus Pontifex, iratus misit ad Regem Archidiaconum Narbonensem cum Bulla, qua se dicebat esse Regum dominium temporalem atque spirituale, ac Regem in utroque sibi subditum esse. Nullas denunciabat esse collationes Beneficiorum, quas ipse fecisset, prohibens ne fructum vacantium Beneficiorum perciperet, quos tamen ipsi pridem concesserat. Hæreticos declarabat quotquot aliter crederent. Hæc cum didicisset Rex, Bullam Archidiacono auferti curavit, antequam ad se perveniret. In Regiam vero allata Bulla fuit, ubi publice lecta, in ignem conjecta fuit. Ait Villanus Artestum Comitum Bullam flammis tradidisse.

Deinde vero extrema quæque admilla urine sunt. Rex summo Pontifici literas misit contumeliosis plenas, ubi declarabat se in temporalibus non illum superiorem agnoscere, juraque regaliæ pro collatione Beneficiorum ad se pertinere, ut ad Reges decessores suos pertinuerant. Quia vero jussit Bonifacius Episcopos

toujours appartenu aux Rois de France. Et fut ce que le Pape avoit ordonné à tous les Prelats du Royaume de se rendre à Rome ; le Roi défendit aux mêmes d'y aller, & à tous ses sujets d'y envoyer ni or ni argent. Le Pape de son côté, soutenoit ses premières démarches : il excommunia Philippe, délia ses sujets du serment de fidélité : se mit à favoriser les Flamans, qui en ce tems-ci se revolterent contre le Roi de France : suscita l'Empereur Albert à porter la guerre en France, & à se saisir du Roiaume, dont il lui offroit la Couronne. Mais Albert ne jugea point à propos de se mêler dans cette querelle. Le Roi

1302.

1303.

convoqua alors une assemblée generale de tous les Prelats & Barons de son Roiaume, qui, après avoir deliberé sur l'affaire presente, appellerent à un Concile General, & resolurent de mettre tout en œuvre pour défendre le Roi & sa Couronne qu'il avoit reçu de Dieu seul. Nous avons encore aujourd'hui cet acte passé le 15 de Juin 1303. On ne s'en tint pas là ; le Pape Boniface fut encore accusé d'herésie, de simonie, d'homicide & de plusieurs autres crimes énormes & incroyables.

Non content de tout ceci, le Roi à la persuasion des Colonnes, que Boniface avoit violemment persécuté, envoya Guillaume de Nogaret, homme hardi & propre à une entreprise semblable, pour se saisir adroitement du Pape, & l'amener en France, s'il se pouvoit. Il partit bien fourni d'argent & de lettres de change, pour attirer autant qu'il pourroit des gens à sa suite. Il se joignit à Sciarra Colonne, grand ennemi du Pape : & ils concerterent ensemble sur les moyens de prendre Boniface, qui étoit alors avec sa Cour à Anagni sa patrie. Ils garderent un si grand secret, qu'on n'eut pas le moindre vent de leur dessein. Ils gagnèrent aussi plusieurs habitans d'Anagni qui se mirent de leur parti ; & au mois de Septembre accompagnez de trois cens chevaux, & de beaucoup de gens à pied, ils entrerent de grand matin dans Anagni, en criant : *A la mort de Boniface ; Vive le Roi de France !* La populace se joignit d'abord à eux ; & ils allerent droit au Palais du Pape. Au bruit de ce grand tumulte, Boniface se croiait perdu, se fit mettre en habit Pontifical, la Tiare en tête, les Clefs & la Croix à la main ; & s'affit sur son Siege Papal. Les Cardinaux s'enfuirent & s'allerent cacher. Les Conjurez étant entrez, Sciarra Colonne dit beaucoup d'injures au Pape, & l'arrêta lui & sa famille. Le Pape

Nogaret
va à Ana-
gni.

omnes Francie Romam venire, vetuit Philippus ne quisquam eo se conferret, prohibuitque ne quis ex subditis suis autum vel argentum illo mitteret. Bonifacius captis insistent, Philippum Ecclesie communione privavit, subditos ejus a sacramento fidei absolvit, Flandros concitavit, qui tunc contra Francie Regem arma sumere ceperunt, Albertum Imperatorem commovit ut Franciam invaderet, ipsamque occuparet, oblatamque sibi coronam susceperet. At Albertus huic se immiscere negotio noluit, Philippus vero conventum generalem habuit, cui adfuere omnes Archiepiscopi, Episcopi & Barones regni, qui re secum deliberata, ad Concilium generale appellarunt, & nullam non operam se daturos esse polliciti sunt, ut Regem defenderent, necnon coronam quam ab uno Deo acceperat ; superest hodieque Rescriptum illud datum anno 1303. 15 Junii. Ad hæc vero Bonifacius accusatus fuit de hæresi, simonia, homicidio, aliisque gravissimis sceleribus, quæ fidem omnem superant.

His non contentus Philippus, hortantibus Colum-
nisi, quos Bonifacius asperissime insequutus fuerat,

misit Guillelmum Nogaretum virum audacem & hujusmodi expeditioni idoneum, ut arte quadam si posset Papam comprehenderet & in Franciam adduceret. Instructus pecunia grandi & commendatiis literis ad argentarios, ut quotquot posset auro sibi adungeret, cum Sciarra Columna, qui Pontifici infensissimus erat, profectus est. Ambo simul deliberarunt quo pacto Bonifacium, qui tum Anagnin vesabatur, apprehenderent. Clam omnino res acta fuit, ita ut ne minima quidem negotii tanti suspicio fuerit. Plurimos etiam ex Anagninensibus oppidanis sibi devinxere, ac mensè Septembri cum manu trecentorum equitum peditumque multorum Anagninam primo diluculo sunt ingressi, clamantes : *Moriatur Bonifacius ; Vivat Rex Francie.* Multitudo plebis ipsam adiungitur, & ad aedes pontificias turmatim accurrit. Audito tumultu Bonifacius, extrema metuens, pontificiam assumpsit vestem atque tiaram, & utraque manu claves & crucem gestans, in papali solio sederet. Cardinales porro aufugere & latebras quaesire. Ingressis autem conjutatis, Sciarra Columna Papam contumelias affectum apprehendit cum toto famularu. Bonifacius nec

demeura ferme fans s'étonner de ces discours injurieux, ni des menaces de Guillaume de Nogaret, qui lui disoit qu'il alloit l'amener à Lion, où il seroit déposé dans un Concile General. Les Auteurs ne s'accordent pas sur ce qui se passa ici. Il y en a qui disent que Sciarra frappa Boniface : mais Le Villani, qui vivoit alors, assure que personne n'osa le toucher, & que les Conjurez voulant piller ses tresors, lui donnerent une *garde courtoise*, c'est-à-dire, qui ne lui fit aucune violence. Cependant le peuple d'Anagni, qui s'étoit d'abord joint à Nogaret & à sa troupe, s'étant ravisé, commença à s'assembler & à se muriner, & vouloir lui courir sus, en criant : Vive le Pape : A la mort des Traîtres ! Lui craignant d'être pris à son tour, se retira avec ses gens. Le Pape étant ainsi délivré, fut pénétré d'une si vive douleur de l'accident qui lui étoit arrivé, qu'il n'en put revenir : il tomba malade, & la maladie, dit le Villani, se tourna en une espece de rage ; en sorte qu'il se mordoit & se déchiroit lui-même. Il mourut le 12 d'Octobre de l'an 1303. Plusieurs Auteurs Italiens ont parlé fort mal de ce Pape : quelques-uns publierent à son sujet cette prophétie faite comme tant d'autres après l'événement : *Il entrera comme un renard, regnera comme un lion, & mourra comme un chien.*

Mort de
Boniface.

1302.
Guerre de
Flandres.

La suite de l'affaire de Boniface, que nous n'avons pas cru devoir interrompre, nous a obligé de renvoyer ici la revolte & la guerre de Flandres, qui se passoit dans le même tems. Nous avons déjà dit que Jacques de Charillon frere du Comte de S. Paul, que le Roi Philippe avoit laissé Gouverneur en Flandres, accabloit le peuple d'impôts ; & le traitoit si durement, que ceux de Bruges en vinrent porter leurs plaintes au Roi, qui n'y eut aucun égard. Ce peuple en fureur se jeta alors sur les François, & en tua autant qu'il en put trouver. Le Roi y envoya mille Chevaliers, pour réprimer ces Seditieux. Mais ceux de Bruges de complor ensemble, se jetterent sur eux une nuit, & les massacrerent tous. Voiant bien que Philippe ne manqueroit pas d'envoyer une puissante armée en Flandres, pour les punir de leur rebellion & de tant de massacres, ils attirerent à leur parti plusieurs autres villes de Flandres ; augmenterent considerablement le nombre de leurs troupes ; appellerent pour leur commander Robert Comte de Namur, fils du Comte de Flandres, & Guillaume de Juliers brave Chevalier : & se disposerent à se bien défendre. Robert alla assieger Courtrai ; & Guillaume aussi de son côté mit le siege devant Cassel.

Sciarra contumeliosus perterritus est, nec Nogareti minis, qui dicebat Lugdunum adducendum esse Bonifacium, ubi in Concilio generali deponeretur. Cetera illa quae hic gesta fuere, non consentiunt Scriptores : narrat quidam Bonifacium a Sciarra percussum fuisse. Villanus vero, qui tunc in vivis erat, affirmat neminem fuisse qui Bonifacium vel tangere auderet ; sed conjuratos qui thesauros ejus diripere volebant, *custodians urbanam* ipsi dedisse, quo significatur nullam ipsi vim illatam fuisse. Interea vero Anagninensis populus, qui sese statim Nogaretum junxerat, mutato consilio, contra Nogaretianos conversus, in illosque irumpere paratus, clamavit ; *Utraque Papa, moriantur proditores.* Nogaretus vero sibi timens, cum tuema sua receptui cecinit. Sic liberatus Bonifacius, ex illata sibi injuria tanto dolore affectus est, ut in morbum incidere ; aggritudineque in rabiem versa, inquit Villanus, seipsum morderet ac laceraret. Obiit autem 12. Octobris anno 1303. Plurimi Italici Scriptores in hunc Pontificem debacchantur. Quidam vero hoc de illo vaticinium publicarunt ; vaticinium, inquam, post rem gestam, ut fieri so-

let, confictum. *Intrabit ut vulpes, regnabit ut leo, morietur ut canis.*

Hujus tanti negotii series, quae non distrahenda videbatur, ut Flandricum bellum, eodem tempore gestum, huc remitteremus suavit. Supra diximus Jacobum de Castilione fratrem Comitis Sancti Pauli, quem Philippus in Flandria praefectum reliquerat, populum vetricibus atque tributis supra modum oneravisse ; & quidem tam aspere cum illis egit, ut Brugenfes ad Regem questum venerint, qui rem nihili fecit. Tunc furens populus Francos adortus est, & quotquot potuit trucidavit. Misit Rex mille equites qui seditiosos cohererent. At Brugenfes in unum coacti, noctu illos invaserunt & ad unum trucidarunt. Gnari vero Philippum grandem exercitum in Flandriam esse missurum, ut rebelles comprimeret plectereturque, multas Flandriae urbes ad partes suas traxerunt, copias collegere plurimas, duces sibi adseverunt Robertum Comitem Namurcensem, & Guillelmum Juliacensem strenuum virum ; sicque omnia ad defensionem pararunt. Robertus Courtracum, & Guillelmus Cassellum, seu Cassellum obsedit. Rex ve-

Stephanus
de Infesta.
78.
Villani.

Le Roi envoya le Comte d'Artois contre ces Rebelles avec une armée de dix mille Chevaux, & de quarante mille hommes de pied. A leur arrivée, les Flamans leverent le siege de devant Courtrai & Cassel, & vinrent se camper derriere un fossé profond pratiqué pour l'écoulement des eaux. L'armée de France fut rangée en bataille. Les plus sages Capitaines & le Connetable de Nelle étoient d'avis de laisser combattre l'Infanterie, prévoiant que la Cavalerie, quoique des plus belles qu'on eût encore vuës, ne pourroit franchir ce grand fossé pour aller aux Flamans, sans s'exposer à une déroute : ils disoient que les Flamans n'ayant point ramassé des vivres pour se tenir longtems au même endroit, il falloit les fatiguer par les attaques continuelles de l'Infanterie de France, deux fois plus nombreuse que la leur ; & que quand ou la faim, ou les combats si fréquens les auroient oblizez de changer de poste, la Cavalerie pourroit fondre sur eux avec avantage. Le Comte d'Artois méprisa ce sage conseil. Il fit attaquer par sa Cavalerie les Flamans ainsi postez. Cette Cavalerie commença donc la bataille : ceux qui entroient dans le fossé, arrivez avec peine à l'autre bord, étoient repoussez à coups de lances par les Flamans, & retomboient sur ceux qui les suivoient. Une grande poussiere s'éleva, & si épaisse, qu'ils ne voioient plus où ils alloient : & comme ils avançaient toujours, les rangs se trouverent si ferrez, qu'ils se pousoient les uns les autres dans le fossé, où ils étoient assommez. Les Flamans voiant ce désordre, passerent le fossé sur les corps morts, tomberent sur la Cavalerie à demi défaite, la mirent en déroute ; ils eurent ensuite bon marché de l'Infanterie fort ébranlée par la premiere défaite : leur victoire fut complete. Là perirent le Comte d'Artois, le Connétable, un grand nombre de Seigneurs & en tout plus de vingt mille hommes. Toutes les villes de Flandres, Gand, Ypre, l'Isle, Douai, se mirent du parti des victorieux.

1302.

Bataille de Courtrai perdue.

A ces tristes nouvelles le Roi Philippe fit promptement assembler une puissante armée de près de cent mille hommes, & se rendit aux frontieres de Flandres : mais la saison étant avancée, les grandes pluies gâterent les chemins, en sorte que les convois ne pouvant plus venir qu'avec beaucoup de peine, il se retira & congédia son armée. Quelques-uns disoient qu'il se retira ainsi sans rien faire, parce que sa sœur la Reine d'Angleterre à la suggestion du Roi son mari, lui donna un faux avis qu'il devoit être trahi. Les grandes dépenses qu'il

ro Robertum Artesium contra rebelles misit cum exercitu equitum decem millium, peditumque quadraginta millium. Tanto superveniente exercitu Flandri obsidionem Curtaci & Casselli solvunt, & pone fossam profundam, ad aquarum effluxum paratam, castra posuerunt. Exercitus vero Francorum ad pugnam instructus fuit. Constabularii de Nigella, & prudentiorum consilium erat ut pedites solum cum Flandris configerent : aestimabant enim equites, cessi ex selectioribus essent, non posse sine magno periculo tantam fossam transire ut Flandros adoriantur. Dicebant insuper Flandros nullum annonæ commectum habentes, non posse diu usdem in castris consistere ; uestitionibusque peditum Francorum, qui duplo majore numero erant, comprimendos esse : & quando vel ex fame, vel ex assiduus præliis ad castra mutanda compulsi forent, runc immittendum equitatum esse. Hoc prudentissimo spreto consilio Artesius equitatum in Flandrorum castra immisit. Sed quoniam fossam sese conjiciebant, ab altera ripa Flandrorum lanceis repulsi, in equites subséquentes recidebant. Pulsis autem ingens ærem obnubilavit, ita ut nihil postea videntes, quo pergerent ignorarent. Quia vero pos-

teriores ordines versus fossam semper incedebant, compulsi priores in fossam cadebant, ubi à Flandris trucidabantur. Tum illi Francorum rem labefactatam videntes, fossam cadaveribus pene complanatam transire, perturbatos equites profligavere, pedites quoque tanto strepitu ac tumultu perterritos in fugam verterunt, ita ut victoriam omnino reportaverint. Ibi perierunt Comes Artesius, Constabularius, & primores Franci quamplurimi, castrorumque numerus ad viginti saltem millia pergit. Omnes porro Flandriae urbes, Gandavum, Ypra, Insulæ, Duacum, ad victorum partes transferunt.

Philippus vero post tantam cladem exercitum celeriter collegit maximum, armatorumque pene centum millium, atque in Flandriam movit. Verum imminente jam hieme, supervenientes imbres nimii vias publicas labefactarunt, ita ut nonnisi cum labore multo possent commectus in exercitum duci. Quapropter exercitum Philippus solvit ac regressus est. Narrant alii, ideo receptui cecidisse Philippum, quia soror ejus Angliæ Regina, instigante viro, fratrem monuit insidias a proditoribus parari ; id quod falsum omnino erat. Cum ingenti sumtu ad tam in-

Villani

falloit faire pour soutenir une guerre si ruineuse, obligerent Philippe de faire une alteration considerable dans les monnoies. Les Flamans enorgueillis de si heureux succès, firent des courtes dans le Hainaut & dans l'Artois; mais y ayant reçu quelques échecs considerables, ils se retirerent chez eux.

1303. Edouard Roi d'Angleterre profita de l'embaras où se trouvoit alors le Roi de France, & fit un Traité de Paix avec lui, par lequel il lui rendoit tout ce qu'il tenoit dans la Gascogne. Philippe apprenant qu'il se tramoit quelque chose contre lui en Languedoc, alla faire un tour en ce pays-là, & s'y montra si affable & si liberal, qu'il y gagna l'affection de tout le monde. Gui Comte de Flandres, qui étoit depuis longtems en prison, obtint du Roi permission d'aller en son pays pour tâcher d'adoucir l'esprit des Flamans devenus trop fiers de leurs bons succès; mais ne pouvant rien gagner sur eux, il revint trouver le Roi, & mourut peu de tems après âgé de plus de 80. ans.

Philippe fils du Comte de Flandres qui étoit dans le Roiaume de Naples, & à qui le Roi Charles avoit donné des terres considerables, quitta tout pour revenir dans son pays, & se mettre à la tête des Flamans, qui fiets de leur victoire, faisoient tous les jours des courtes & des entreprises.

1304. L'année suivante Guillaume Comte de Hainaut fonda sur une grosse troupe de Flamans qui ravageoient son pays, en tua un grand nombre & mit en suite le reste. Ils reçurent encore un bien plus grand échec, lorsqu'étant venus brûler le fauxbourg de Saint Omer, la garnison qui étoit forte, sortit, les attira dans une embuscade & en tua plus de trois mille. Cependant Philippe qui avoit toujours fort à cœur de réduire ce peuple qui paroïssoit indomtable, leva deux grosses armées, l'une de mer, l'autre de terre. La flote commandée par Renier Grimaldi Gennois habile homme de mer, alla vers la Zélande, & donna bataille à Gui de Flandres qui assiegeoit Ziricée: la flote des Flamans étoit incomparablement plus forte que celle de Grimaldi; mais il usa d'un stratagème qui lui réussit. Il avoit vingt vaisseaux armez à la maniere de l'Océan, sur lesquels il ne comptoit pas beaucoup, & seize galeres de Gennois bien armées, pleines d'arbalétriers Gennois, experts aux combats de mer. Les Flamans vinrent avec quatre-vingt vaisseaux. Grimaldi voiant la partie si inégale, se retira à force de rames avec ses seize galeres; & les Flamans donnerent sur les vingt vaisseaux,

*Continuat.
Nangii.*

faustum bellum opus esset, Philippus monetam adulterare coactus est. Flandri vero ex fausto armorum exitu superbi, in Hannoniam & Artesiam incurfiones fecerunt; sed sepe compulsi, amissisque suorum multis, tandem quieverunt.

Idem.

Eduardus Rex Angliæ occasione nactus Flandricorum motuum qui Franciæ Regem totum distinebant, pace cum illo facta, quicquid in Vasconia Philippus occupabat obtinuit. Philippus vero cum didicisset aliquid contra se moveri in Septimania, illo se contulit, atque affabilitate, muneribus, liberalitateque sua omnium sibi animos conciliavit. Guido Flandrensis, qui a multo jam tempore in custodia detinebatur, permittente Rege in Flandriam concessit, ut feroces Flandrensiū animos mitigaret; sed cum nulla ipsos arte flectere potuisset, ad Regem reversus, paulo postea obiit annorum plus octoginta.

Illani.

Philippus Flandriæ Comitis filius, qui tum in Neapolitano regno versabatur, & cui Rex Carolus optimas ditiones concesserat, omnibus dimissis ac reiectis in Flandriam rediit, ut Flandris ex victoria tumētibus se ducem præberet. Illi vero quotidianis incurfionibus vicinos agros devastabant.

Anno sequenti Guillelmus Comes Hannoniæ agmen Flandrensiū incurfantium invasit, ac multis occisis reliquos vertit in fugam. Majorem sunt cladem experti, quando S. Audomari suburbium incensum viderunt. Prædidium namque numerosum infidias illis paravit, & plus quam tria millia occidit. Interea Philippus, cui cordi semper erat bellum Flandricum, ac ferocem populum domate satagebat, classem magnam paravit, & exercitum numerosissimum collegit. Classis duce Reguario Grimaldo Genuesi navalium peritissimo, Zelandiam versus contendit, & cum Guidone Flandrensi, qui Ziricæam obsidebat, pugnavit.

Longe numerosior Flandrorum classis erat illa, *Illani.* quam ducebat Grimaldus. At ille arte usus singulati, rem felicissime gessit. Viginti naves habebat Oceanico more instructas, quæ non admodum fidebat; sexdecimque Genueses naves longas, quæ remis undas secare solebant, balistarum Genuesibus, navali certamini afuctis, onustas, Flandri vero cum navibus octoginta in Grimaldi classem intrupere, qui superiore numero hostem conspiciens, cum sexdecim illis longis navibus, quas *Galeas* vocabant, longe re-

en prirent une partie , & mitent les autres en fuite ; & croiant avoir remporté une pleine victoire , ils ne gardoient plus aucun ordre : Grimaldi vint alors avec ses feize galeres à force de rames ; attaqua d'abord le vaisseau de Gui de Flandres & le prit avec le Chef. Les autres découragés ne firent guere plus de résistance : Grimaldi prit la plupart de ces vaisseaux , fit lever le siege de Ziricée , fit beaucoup de prisonniers , qui furent depuis amenez avec Gui à Paris.

L'armée de terre qui étoit de plus de douze mille chevaux & de soixante mille hommes de pied , fut conduite par le Roi lui-même: Les Flamans vinrent hardiment avec une puissante armée présenter la bataille au Roi. Elle se donna à Mons en Puellès. Les Flamans qui avoient un grand nombre de chariots , s'en firent comme un rempart & en entourèrent toute leur armée. La bataille dura longtems , & l'armée Flamande fut très-mal-menée par l'infanterie Françoisé , dont une partie montoit sur les chariots , en chassoir ceux qu'elle y trouvoit , & accabloit après cela les Flamans à coup de fleches. Le Roi fatigué de la durée de ce combat s'étant retiré dans ses tentes pour se reposer , Guillaume de Juliers détacha de l'armée des Flamans un corps de gens d'élite , poussa jusqu'au pavillon du Roi , qui n'avoit avec lui que peu de gens , dont la plupart furent tueez. Il devoit être pris ou tué lui-même : ce fut une merveille comme il échappa. Etant monté à cheval il appella ses gens : on y accourut de toutes parts ; le Comte de Valois son frere y vint accompagné d'une grande quantité de Noblesse. La troupe étant ainsi grossie ils fondirent sur l'ennemi , repoussèrent les Flamans , Guillaume de Juliers fut tué : & les François mirent en déroute l'armée Flamande , qui perdit là vingt-cinq mille hommes. Il perit aussi beaucoup de François dans ce combat qui fut long & sanglant.

Après cette victoire le Roi alla assieger l'Isle ; mais il fut fort surpris peu de jours après de revoir ces Flamans , ces peuples coutageux , au nombre de soixante mille qu'ils avoient levez promptement après leur défaite , demandans ou la bataille ou la paix. Philippe assembla son Conseil , qui d'une commune voix opina , qu'il valloit mieux faire la paix que de risquer une autre bataille qui seroit peut-être suivie d'une troisième. La paix se fit à ces conditions , que le Roi mettroit en liberté les Princes Flamans qu'il détenoit prisonniers , qu'il maintiendrait le pays dans ses franchises , & qu'il retiendrait toutes les Villes ,

Victoire
de Mons
en Puellès.

Paix avec
les Fla-
mans.

trocessit. Flandri vero viginti alios adorti , partem ceperunt , partem longe in altum fugere compulerunt. Tum se victoriam omnino reportavisse putantes , nullum ultra ordinem , profligatam hostium classem rati , servabant. Tunc Grimaldus cum sexdecim aliis navibus vi remorum , Flandrorum classem imparatam , & præ victoria lætitia de pugna nihil cogitantem aggredditur , & primo Vidonis Flandrensis classis Præfeci navim impetit , ipsamque cum Duce capit. Tum ceteri stupore terroreque percussi , vix obstitere victori ; navium partem maximam Grimaldus cepit , Ziricææ oblidionem solvere compulsi , Flandrenses multos cum Duce captos Lutetiam adduxit.

Exercitus autem alius equitum plus duodecim millium , peditumque sexaginta millium Rege duce movit. Flandri cum grandi exercitu audacter contra Regem venerunt. Commissa pugna fuit apud Montem in Pabulis , Flandri caris multis instructi , illis quasi vallo sese circum munierunt. Diuturna pugna fuit , exercitumque Flandrorum a Francis peditibus asperime actus est , qui in caros confidentes pulsus inde Flandris , hostes postea sagittarum emissâ nube confodiebant. Rex vero ex pugne diuturnitate defes-

sus , in tentoria sese ad modicum tempus recepit. Guillelmus autem Juliacensis cum militum delectu ad Regis usque tentorium advenit , eos qui cum Rege erant numero paucos aut occidit aut fugavit ; mirumque fuit quod Regem non ceperit aut occiderit. At Philippus consensu equo , suos advocavit. Accurrere undique multi : advenit & Valcius frater cum numerosa Nobilium turba , qui Flandros adorti , ipsos profligarunt. Cæsus ibi fuit Guillelmus Juliacensis , exercitumque Flandrorum Franci in fugam verterunt , quorum 25. millia caesa sunt. In tam diuturna pugna multi quoque Franci ceciderunt.

Hac parva victoria Rex Insulas obsedit. At paucis clapsis diebus , admodum obstupuit , ubi vidit Flandros sexaginta mille numero armatos post cladem tantam celeriter collectos audacter redire , aut pugnam petentes aut pacem. Consilio habito Philippus , ex omnium sententia pacem maluit , quam secundam tentare pugnam , quam fortassis tertia sublequuta esset. Pax itaque his conditionibus constituta fuit , quod Rex Flandrenses Principes , quos in custodia detinebat , dimissurus esset liberos ; quod Flandrensi populo sua privilegia restitueret ; quod urbes

Villani.

qui étoient au de-çà de la Lis ; l'Isle, Douai, Bethune & autres, jusqu'à ce que les Flamans lui auroient payé deux cens mille livres. Ainsi finit cette guerre meurtrière.

Il y eut cette année une grande dissension entre l'Université de Paris & le Grand Prévôt. Celui-ci dans un tumulte qui arriva, fit pendre un Ecolier sans gardet aucune formalité de Justice. Toutes les Facultez fermerent leurs Ecoles & demanderent au Roi raison d'une si grande injure. Philippe ordonna au Prévôt de faire satisfaction à l'Université, & d'aller demander au Pape l'absolution d'un si grand crime. Les Ecoles furent ouvertes à la Toussaint d'après. Un autre mal plus pressant affligea cette année la France & sur tout la ville de Paris. La cherté du blé fut si grande, qu'il se vendoit jusqu'à cent sols & même jusqu'à six livres parisis le sétier, prix fort extraordinaire en ces tems-là. Le Roi croiant y remédier fit un Edit, qui portoit défense de vendre le blé plus haut que quarante sols le sétier. Cela pensa gêner tout. Les Marchands se baricaderent dans leurs maisons, & la famine alloit être dans Paris. Pour y remédier Philippe revoqua promptement son Edit, & ordonna qu'on visiteroit tous les greniers des riches & des plus aîsez, & qu'on les obligeroit de vendre leur blé à juste prix ; par ce moien la cherté cessa peu à peu, & le blé revint à un prix supportable.

2305. Benoît XI. qui avoit été élu Pape après Boniface VIII. ne tint le siege que quelques mois, & mourut empoisonné, selon la plus commune opinion. Après sa mort la vacance dura près d'un an, & l'on élut enfin Bertrand de Gothe, Archevêque de Bourdeaux, sous le nom de Clement V. Il fut sacré à Lion ; le Roi de France, les Princes & toute la Court se trouverent au Sacre, qui se fit dans l'Eglise de S. Just. Après la cérémonie, le Pape monta à cheval revêtu de ses ornemens pontificaux, & alla comme en triomphe par la ville, pour se rendre à son Palais. Le Roi Philippe marchant à pied tenoit par la bride le cheval du Pape ; les Princes l'entouroient. Le peuple couroit en foule, pour voir cette pompe, qui devoit passer devant un grand mur. Tous s'empressoient pour être spectateurs d'un si grand cortège : & le mur se trouva si chargé de gens, qu'il tomba ; cassa la Tiare du Pape, & le désarçonna ; blessa grièvement le Duc de Bretagne, qui mourut quelque tems après, & à ce qu'on crut, du coup qu'il avoit reçu ; blessa de même Charles de Valois frere du Roi : de la populace, il

Continuator Nangii.

& oppida omnia citra Legiam sita sibi retineret; Infulas nempe Duacum, Bethuniam & cetera omnia, donec Flandrenses ipsi numerassent librarum millia ducenta. Talis fuit tam asper belli finis.

Ingens hoc anno dissensio fuit Universitatem inter & Præpositum magnum Parisiensem. Hic suborto tumultu Scholare, nullo servato juris ordine, suspendio perire iussit. Tum Facultates omnes scholas clausere suas, & ab Rege postularunt, ut tantam illatam sibi injuriam ulcisceretur. Mandat Philippus ut ab Universitate Præpositus veniam suppliciter impetret, & a tanto scelere per Summum Pontificem se absolvi curet. Sicque Scholæ in festo omnium Sanctorum sequenti apertæ fuere. Longe gravior calamitas Galliam totam, maximeque Lutetiam urbem invasit. Tanta fuit annonæ caritas, ut frumenti sextarius centum solidis imo sex libris Parisiensibus veniret, quod tunc precium ingens erat. Ut malo hujusmodi mederetur Philippus, edicto vetuit ne sextarius frumenti plus quadraginta solidis veniret. Hinc vero perniciēs major sequuta est, mercatores quippe, in ædibus conclusi suis nec frumentum

emittentes, id unum curabant ne vi traherentur foras: hincque famēs sequutura erat. Quo conspecto Rex edictum revocavit, justique invisi & producti horrea divitum, ac fumenta eorum justo precio vendi; sicque paulatim annonæ precium immittum est.

Bonifacio VIII. Papa defuncto, Benedictus XI. illi substitutus aliquot tantum mensibus sedit, venenoseque sublatu est, ut quidam opinabantur. Sedesque uno pene anno vacavit. Electus tandem fuit Bertrandus de Gothe Archiepiscopus Burdegalenſis, qui Clementis V. nomine insignitus est. In Lugdunum consecratus est: quo Rex etiam cum Regiæ suæ Primoribus se contulit, ut tantæ celebritati adesset. In Ecclesia S. Justi consecratus Papa equum conscendit, pontificiis ornatus vestibus, & triumphantis more per urbem vehitur in ædes suas. Rex vero Philippus pedes Proceribus stipatus, habemas equi tenebat. Ardens plebs ad spectaculum accurrebat, edita occupans loca & murum, qui via imminēbat. Murus vero tot hominum pondere onustus subruit, Papæ tiamam fregit, ipsumque ex equo decussit, Ducem Britannię graviter vulneravit, quo haud diu postea ex vulnere,

y eut des gens tuez, & un grand nombre de bleffez : la grande joie de l'exaltation de Clement V. fut ainsi changée en deuil & en tristesse.

Le Roi Philippe fit l'année d'après un notable changement dans la monnoie. Celle qu'il avoit fait frapper au commencement de son regne, qui étoit foible, fut encore fort affoiblie par l'usage de près d'onze ans. Il fit faire de la monnoie beaucoup plus forte que la précédente, & décria l'autre. Cela apporta un grand changement dans les baux à ferme, louages de maisons & autres contrats, & des disputes parmi les particuliers. Dans ce trouble la populace s'ameuta, & alla assieger le Roi, qui étoit alors dans le Temple; & se divisant par bandes, ils gardoient les avenues pour empêcher qu'on n'apportât des vivres au Temple; comme s'ils avoient voulu affamer leur Prince. La même bande alla piller la maison d'Etienne Barbette, un des plus riches bourgeois de Paris, située dans le fauxbourg auprès de S. Martin des Champs. Il étoit Prefet de la monnoie; & l'on croioit que c'étoit par son conseil que s'étoient faits ces changemens. Le Roi qui n'eut pas grande peine d'échapper à la troupe des Mutins, en fit tuer une partie, & fit pendre les Chefs aux principales entrées de la Ville. On accusa les Templiers d'avoir excité cette sédition : ce qui fut peut-être une des causes qui porterent le Roi Philippe à les exterminer.

1306.

Change-
ment sur
les mon-
noies.

En cette même année mourut Edouard I. Roi d'Angleterre : Prince brave & prudent; qui subjuga l'Ecosse. Edouard II. son fils, qui lui succeda, dégénéra beaucoup des vertus & des bonnes qualitez de son pere, & finit malheureusement, comme nous verrons.

L'année suivante Philippe alla à Poitiers voir le Pape & les Cardinaux. Il fut là traité de plusieurs affaires importantes; & en particulier de celle des Templiers, que le Roi vouloit détruire. La suite fit voir qu'ils avoient pris là leurs dernières résolutions. Peu de tems après le Roi donna des ordres secrets dans tout son Royaume, de saisir au même jour & à la même heure tous les Templiers, qui se trouvoient en France : ils furent tous pris & mis en différentes prisons le 13 Octobre de grand matin. Le Grand-Maitre de l'Ordre, qui étoit alors à Paris, fut emprisonné comme les autres. On les accusoit de crimes abominables : les voici tels qu'ils sont rapportez dans la Chronique de S. Denis.

1307.

1. Ils ne croioient point en Dieu, & faisoient en secret la cérémonie de recevoir un nouveau Chevalier.

Affaire
des Tem-
pliers.

ur putabatur, obiit. Carolus item Valefius faucius evalit. Ex plebe multi perierunt, sicque letitia in luctum versa est.

Anno sequenti Rex in monetam mutationem nimiam invenil. Ea quam initio regni sui cudi curaverat, levis admodum, undecim annorum usu detrita valde fuerat. Novam cudi jussit graviorem, & pristinam abrogavit. Hinc magna fuit mutatio ac perturbatio in locutionibus & contractibus, hinc contentiones & tumultus. Plebs simul coacta Regem in Templo versantem obsedit, aditusque occupavit, ne Regi vidualia deserterent. Eadem turba domum Stephani Barbette viri prepotentis ac divitis, in suburbio prope S. Martinum de Campis obsedit. Is Prefectus Moneta erat; putabaturque ipsius consilio talem monetam mutationem factam esse. Rex ab insultu rebellis turme facile elapsus, alios cædi, seditionis vero principes ad præcipuos urbis aditus in patibulis suspendi curavit. In crimen vocati Templarii fure, quod seditionem tantam excitavissent; quæ

res fortassis inter causas cur a Rege Philippo sublata de medio fuerint, censeri potest.

Hoc anno obiit Eduardus I. Angliæ Rex, Princeps strenuus atque sagax, qui Scotiam subegit. Huic successit filius Eduardus II. qui a patris virtute multum degeneravit, misereque perit, ut narratur infra.

Anno sequenti Philippus in Pictavorum urbem concessit, ubi Papam Cardinalesque invisit. De gravissimis ibi negotiis actum, præcipue de Templariis quos Rex exterminare volebat. Ex iis quæ sub hæc gesta sunt palam fuit rem tunc decretam fuisse. Nec multum postea jussit Philippus Templarios omnes eodem die eademque hora in toto Regno comprehendi. Capti omnes inque diversis carceres conjecti sunt decima-tertia Octobris. Magnus Ordinis Magister summo mane captus carcerique mancipatus est. De excrandis vero sceleribus Templarii accusabantur, quæ sic recenseantur in Chronico Sandionysiano.

1. In Deum non credebant, clamque recipiendo novi Equitis ritum celebrabant.

Cont.
Nang.

2. Ce nouveau Chevalier étoit mené dans une chambre , où on lui faisoit renier Dieu , fouler la Croix aux pieds , & cracher dessus.
3. On lui faisoit adorer une vieille Idole , qui avoit en la place des deux yeux , deux escarboucles.
4. On disoit que ce fut par la trahison des Templiers que S. Louis fut pris , & la ville d'Acre fut conquise par les Sarasins.
5. Qu'ils trahissoient les Chrétiens qui passoient au Levant , & les faisoient tomber entre les mains du Soudan de Babylone.
6. Qu'ils avoient donné l'argent du Roi à ses ennemis qui lui faisoient la guerre.
7. On les accusoit aussi du crime détestable , qu'ils commettoient entr'eux.
8. Ils brûloient les corps des Templiers qui mouroient dans l'idolâtrie , & faisoient avaler la cendre de leurs corps aux jeunes Templiers , pour les rendre plus fermes dans leur créance.
9. Ils portoient une ceinture en laquelle ils avoient grande foi & esperance.
10. Ils s'abstenoient de baptiser autant qu'ils pouvoient , & s'ils entroient dans quelque maison où il y eût une femme qui vînt d'accoucher , ils marchoient à reculons.

11. S'il naissoit quelque enfant d'un Templier & d'une fille , ils le faisoient rôtir & se servoient de la graisse pour oindre leur Idole.

Il ne paroît pas possible que toutes ces abominables maximes soient entrées dans cet Ordre célèbre : & encore moins qu'elles y aient été observées long-tems secrètement parmi tant de gens , & si éloignez les uns des autres. D'un autre côté , on ne peut croire que le Pape , le Roi , & toutes les Puissances tant Ecclesiastiques que Séculières eussent concouru à la destruction de l'Ordre , & au supplice des particuliers , si le desordre n'y avoit été fort grand.

Les deux accusateurs furent deux Templiers , le Grand Prieur des Templiers de Toulouse , nommé . . . de Montfaucon , & un certain Naffodei Florentin , deux scelerats , dont les Historiens nous font une peinture affreuse , & qui périrent enfin tous deux : Naffodei fut pendu , & l'autre mourut misérablement.

Le Grand Maître de l'Ordre aiant été pris , dit l'Historien , confessa d'abord une bonne partie des crimes qu'on objectoit à son Ordre ; mais il nia tout ce qui regardoit le péché de Sodomie ; il nia aussi qu'il eut jamais craché sur la Croix ;

2. Novus Eques in cubiculum inducebatur , ubi cogebatur Deum negare , crucem calcare , in illamque spuere.

3. Idololum ipsi adorandum proponebatur , cujus oculi duo carbunculi erant.

4. Dicebatur ex Templariorum prodicione S. Ludovicum captum fuisse , & urbem Acconensem a Saracenis postea expugnatam fuisse.

5. Christianos qui in Orientem venirent prodere solebant , curabantque ut in manus Sultani Babylonie inciderent.

6. Accusabantur etiam quod pecuniam Regis ipsius inimicis contra ipsum bellantibus dedissent.

7. De crimine pessimo inter ipsos Equites admisso inculcabantur.

8. Templariorum corpora , qui idololatras obirent comburebant , cineresque deglutandos dabant Templariis junioribus , ut sic illos in fide sua firmiores redderent.

9. Cingulum gestabant , in quo fidem spemque suam locabant.

10. Quantum poterant a baptismate abstinebant , ac si in domum quamdam intrarent , in qua recens

puerpera jaceret , retrocedendo ambulabant.

11. Si quis infans ex Templario & ex puella nasceretur , ipsum igni torrefaciebant , ut ex adipis ejus Idololum suum ungerent.

Vix credatur execrabilis hosce mores atque ritus omnes in hoc celeberrimo ordine admittos fuisse ; credi quoque difficilius est multo tempore clam observatos fuisse inter viros tanto terrarum spatio diffitos. Si in aliam vero partem nos convertamus , quis patet summum Pontificem , Regem , ceterosque principes tam Ecclesiasticos , quam sæculares , ordini destruendo , & tot militibus extremo supplicio afficiendis operam dedisse , nisi ingens fuisset morum perveritas , nisi conspicua flagitia ?

Accusatores fuere Templarii duo . . . de Monte-Falconis Magnus Prior Templariorum Tolosæ , & quidam Naffodeius Florentinus , scelesti homines , iniquiunt scriptores , qui ambo misere perierunt. Naffodeius enim suspensus fuit ; alter vero , repentino & infausito obitu diem clausit ultimum.

Magnus Ordinis Magister captus , inquit Nangii Continuator , statim partem scelesterum ordini suo oblatorum confessus est. Sed quæ Sodomicum scelus spec-

Villanus.

Conin. Nangii.

il avoia seulement qu'il avoit craché contre terre à côté de la Croix, & il confessa tout le reste. Des autres Templiers, quelques-uns sans y être forcez avoüerent d'abord tous les crimes dont on les accufoit, & en témoignèrent une grande repentance; d'autres ou mis dans des cachots, ou appliquez à la question ne confessèrent rien que par la violence des tourmens; quelques-uns nièrent toujours ce qu'on leur impofoit. Plusieurs de ceux qui avoient tout avoüé se rétractèrent ensuite, & nièrent tout jusqu'au dernier soupir. Ceux-là furent brûlez tous vifs & à petit feu, le Grand Maître Jâques de Molai, Gui frere du Dauphin de Viennois & plusieurs autres gens de qualité furent de ce nombre: ils protestèrent jusqu'à l'heure de la mort, qu'ils n'étoient point coupables des crimes qu'on leur avoit impofez.

Execu-
tions des
Tem-
pliers.

L'horreur d'un tel supplice & la constance qu'ils avoient à le supporter, excita la compassion de bien des gens: il y en eut qui prirent leur défense, & qui les regardèrent comme exemts des crimes qu'on leur impofoit. Les Auteurs Italiens, Bocace, le Villani & S. Antonin même dans sa Chronique, regardent cette cruelle execution, comme l'effet ou de la calomnie, ou du dessein qu'on avoit formé de se saisir des grands biens de cet Ordre du Temple. L'execution dont nous parlons ici, ne fut faite que l'an 1309. & l'an 1310. après que les Templiers eurent été longtems gardez en prison. Quelques-uns qui témoignèrent une sincere repentance furent relâchez, & d'autres mis dans des cachots. Le Grand Maître & le frere du Dauphin ne furent executez que l'an

1313.

En l'année 1307 les nouvelles vinrent à la Cour qu'un Chevalier nommé Fortune, que Louis Roi de Navarre, fils aîné de Philippe, avoit établi Gouverneur de la Navarre, tâchoit de s'en établir Roi, & étoit soutenu de plusieurs Seigneurs. Louis s'y rendit promptement, chassa Fortune & les siens, & se fit couronner Roi dans Pampelune.

1307.

Edouard II. Roi d'Angleterre vint au mois de Janvier suivant à Boulogne sur mer, pour y épouser Isabelle fille unique du Roi, âgée seulement de douze ans. Philippe s'y trouva avec les plus grands Seigneurs de sa Cour; & Edouard y avoit aussi amené les principaux Barons de l'Angleterre. La Princesse fut là couronnée Reine avec grande solennité.

1308.

L'Empereur Albert aiant été tué par un de ses proches, les Electeurs furent

1309.

tabant omnia negavit, & se contra crucem nunquam confuisse testificatus est; sed in terram tantum atque a latere cencis. Ex aliis vero Templariis quidam statim, neque torti, facinora omnia sunt confessi, magna que poenitentia signa dederunt. Alii vel in cryptis inclusi, vel variis torti suppliciis, quædam confessi sunt; aliqui omnia semper negarunt. Plurimi ex iis qui omnia in tormentis confessi fuerant, postea supplicio cessante, ad extremum usque halitum omnia subinde negarunt. Hi autem vivi sunt combusti, sed lentiore ideoque graviore cruciata. Magnus Ordinis Magister Jacobus de Molaio, Guido Delphini Viennensis frater, multique alii nobiles viri ad usque mortis horam contestati sunt, se de memoratis sceleribus falso accusari.

Horror supplicii tanti, equitumque in eo ferendo constantia multos ad commiserationem movit. Quidam eorum susceperunt defensionem, & ut innoxios habuere Scriptores Itali. Bocaccia, Villanus & S. Antoninus in Chronico, ex calumnia tortos equites narrant, & ideo deletos ut ipsorum bona invadi pos-

sunt. Hæc porro supplicia, de quibus agitur, in annos 1309. & 1310. conferenda sunt. Postquam Templarii cæteri diu in carcere detenti fuerant, alii qui magna poenitentia signa dabant liberi sunt dimissi, alii in cryptis inclusi sunt. Magnus Ordinis Magister & Delphini frater anno tantum 1313. lento & gravissimo supplicio perierunt.

Anno 1307. in Regia Francorum nunciatum fuit equitem quemdam nomine Fortunium, quem Ludovicus Philippi filius Rex Navarre, rectorem in ipsam Navarram miserat, regnum sibi parare studere, multis procerum sibi faventibus. Tunc Ludovicus illo statim se contulit, Fortunium expulit & sequaces ipsius, atque Pompelonæ Rex coronatus fuit.

Covin.
Nang.

Eduardus II. Rex Angliæ mense Januario sequenti Bononiam venit, ut Elisabetham duceret filiam Philippi Regis unicum, quæ tunc duodecim annorum erat. Eo se contulit Philippus cum primoribus Regis; Eduardus quoque proceres regni sui illò duxerat: in celebritate magna ibi Elisabetha coronata est.

Idem.

Imperatore Alberto a quodam suorum interempto, Villani.

en dissension, pour lui donner un successeur, Philippe Roi de France, qui en étoit depuis long-tems à faire élire son frere Charles, crut avoir trouvé l'occasion favorable : Il avoit grand pouvoir auprès du Pape Clement V. Il prit conseil de ses plus intimes, & résolut d'aller à Avignon trouver le Pape ; mais bien accompagné, & avec des troupes considérables, pour être en état d'y employer la force, s'il étoit besoin. Son dessein étoit de faire déclarer son frere Empereur par le Pape, malgré les Electeurs mêmes, s'ils s'y oppoient. Pour mieux cacher son jeu, il publia qu'il vouloit se rendre à Avignon, pour terminer l'affaire du feu Pape Boniface : mais quelque soin qu'il prit pour cacher sa véritable intention ; le Pape la découvrit par le moien du Cardinal del Prato, & prit le parti, pour se tirer d'intrigue, d'envoyer exhorter les Electeurs d'élire promptement un Empereur, pour des raisons importantes. Ils le firent, & nommerent Henri Comte de Luxembourg que le Pape leur avoit indiqué.

1310.

L'année d'après mourut Charles II. dit le Boireux Roi de Naples. Il fut universellement regretté de ses sujets. Il n'y eut jamais de Prince plus doux, plus affable, plus liberal. Il ne fut pas heureux en guerre. On le blâma, surtout vers la fin de ses jours, d'incontinence. Le Villani dit qu'il s'excusoit en disant qu'il ne pouvoit autrement se conserver en bonne fanté. Il laissa un grand nombre d'enfans : Charles dit Martel son fils aîné fut Roi d'Hongrie : Louis le second, méprisant les grandeurs humaines, se fit Religieux de saint François ; fut depuis Evêque de Toulouze, & vécut si saintement, qu'il fut canonisé après sa mort. Robert le troisième, fut Roi de Naples après la mort de son pere.

Le Pape Clement V. étant à Avignon fit déclarer, & même afficher que tous ceux qui avoient accusé Boniface VIII. ou qui avoient appelé contre lui, eussent à comparoitre dans un certain tems marqué ; faute de quoi ils ne seroient plus entendus : & il leur étoit enjoint de garder le silence. Il ordonna à Guillaume de Nogaret de s'y rendre personnellement au tems assigné. Il y vint ; mais si bien accompagné, qu'on ne pouvoit impunément lui faire insulte. Il se présenta au Pape, renouvela l'appel fait contre Boniface, & les accusations qu'il avoit intentées contre lui ; il demanda qu'on détérât son corps, comme on détérroit ceux des Heretiques ; & qu'on le brûlât. Quelques Cardinaux &

Electores circa successorem deligendum dissentiebant. Philippus vero Rex Francorum qui jamdiu fratri Carolo hoc dignitatis fastigium obtinere cogitabat, occasionem se nactum esse putavit. Multum poterat apud Papam Clementem V. consilioque cum amicis habito, Avenionem petere decrevit, ut Papam conveniret, sed cura magna armatorum manu, ut extorquenda rei vim etiam adhiberet, si necesse foret. Illud autem in optatis habebat, ut Papa fratrem suum Imperatorem declararet, invitatis etiam Electoribus, si tamen illi obstitissent. Ut propositum suum arcanum esset, ementitus est se ideo Avenionem concedere, ut ortum circa Bonifacium VIII. Papam negotium componeret. Verum quantumvis consilium suum arcanum servare studeat, submonitus Clemens a Cardinali de Prato rem edidit, ac Philippum prævertens, misit ad Electores nunciatum, ut Imperatorem quam primum deligerent. Illi vero Henricum a Luxemburgo, quem Papa indicaverat, nominaverunt.

Idem.

Anno sequenti obiit Carolus II. claudus cognomine, Rex Neapolis ; magnamque apud Neapolitanos fuit desiderium reliquit. Nullus inter Principes ul-

quam fuit mitior ; affabilitate, & liberalitate sui avi omnes superavit. Bella non ita fausto exitu gessit. Nimia postremis vitæ annis libidine notatum dicit Villanus : ille vero se valetudinis causa puellas frequentare dicebat. Filios reliquit multos : Carolus Martellus primogenitus ejus Rex Hungarie fuit ; Ludovicus secundus filius despectis sæculi dignitatibus, Franciscanorum vestem & statum induit, & postea Episcopus fuit Tolosanus, adeoque sancte vixit, ut Sanctorum post mortem catalogo adscriptus sit. Robertus autem tertius filius, post patrem Neapoli regnavit.

Clemens Papa V. Avenione versans in palatio suo intimationem quandam appendi fecit, ut omnes qui Bonifacium VIII. accusaverant, aut contra illum appellerant assignato quodam tempore accederent, limitus, non ultra audierunt illos esse declarabatur, ac silentium ipsis imperabatur ; justitiam autem Guillelmum Nogaretum comparere. Venit ille, sed cum Comitatu tanto, ut non posset impune lædi. Pontificem autem adiit, appellationem contra Bonifacium factam renovavit, necnon accusationes contra illum oblatas ; postulavitque ex sepulcro educi corpus ejus, ut edu-

*Contin.
Nangl.*

plusieurs autres qui s'y trouverent, prirent la défense de Boniface, & accusèrent Nogaret de plusieurs crimes énormes. L'affaire fut renvoyée à une plus mûre délibération.

Marguerite Porrete venuë de Hainaut fit en ce tems-ci un livre plein d'erreurs & de nouveautez. Elle disoit entr'autres choses, qu'une ame qui étoit comme anéantie dans l'amour de Dieu, pouvoit & devoit même s'abandonner à tous les appetits de la nature. Elle fut excommuniée par l'Inquisiteur de la Foi : mais elle persista dans son erreur, & la soutint avec obstination pendant plus d'une année. Après quoi elle fut livrée au bras seculier. Le Prevôt la fit brûler en Place de Greve en presence du Clergé & du peuple. Allant au supplice, elle donna de grandes marques de repentance, & abjura son erreur. On l'exécuta pourtant ; car en ce tems-là on brûloit sans misericorde. On brûla le même jour un Juif qui après s'être converti faisoit de nouveau profession du Judaïsme, & crachoit sur les images de la sainte Vierge qu'il rencontroit. Un autre, nommé Guiard, se disoit être l'Ange de Philadelphie. Il portoit un habit & une ceinture de peau, qu'il ne déposeroit jamais, disoit-il ; quand même le Pape l'ordonneroit. Mais voyant qu'on l'alloit brûler, il abjura son erreur, déposa sa ceinture & son habit, & l'on se contenta de l'enfermer pour le reste de ses jours entre quatre murailles. Malgré la severité de la Justice en ces tems-là, il y avoit beaucoup de fanatiques & de gens qui s'adonnoient aux prestiges & aux malefices.

Les Lionnois qui avoient été ci-devant une portion du Roiaume d'Arles, avoient joui depuis d'une espece de liberté ; n'ayant pour leur Seigneur temporel & spirituel que leur Archevêque. Mais se voyant enfin tombez sous la domination Françoise, ils se revoltèrent, suscitèrent par leur Archevêque Pierre de Savoie ; ils pillèrent le château de S. Luc, & firent de grands fosses autour de leur ville pour la mettre en état de défense. Le Roi envoya contre eux son fils aîné Louis avec une armée. A son approche les Lionnois perdirent courage, & se rendirent à la merci du Prince. Depuis ce tems là par l'entremise du Comte de Savoie, l'Archevêque s'accommoda avec le Roi, en lui cedant la domination temporelle.

L'affaire de Boniface se traitoit toujours dans la Cour du Pape Clement V. Ceux qui soutenoient la cause du Roi, demandoient qu'on condannât sa memoire. Le Pape qui n'avoit nulle envie de condamner son Predecesseur, &

Lion ré-
duit sous
l'obéis-
sance du
Roi.

cebantur cadavera hæreticorum, atque comburi, Cardinales quidam & alii complures qui aderant, causam Bonifacii propugnarunt, & Nogaretum de sceleribus multis accusarunt. Sicque negotium ipsum ad pleniorum super hoc deliberationem fuit positum in suspensio.

Margarita Porreta ex Hannonia profecta librum edidit erotibus novisque opinionibus referentem. Inter alia vero dicebat, quod anima adhibilata in amore conditoris, sine reprehensione vel remorsu potest & debet natura quicquid appetit & desiderat concedere. Ab Inquitore autem fidei a sacris interdicta fuit. Sed perstitit in errore suo, quem pertinaciter plus quam per annum defendit. Demum seculari Curie tradita est, ac prapósito, qui illum in communi platea Graviae coram clero & populo jussit incendi. Cum ad supplicium pergeret, magna dedit panitentia signa & errorem abjuravit. Sed illo avo, qui errores hujusmodi professi erant, seculari justitia traditi, sine misericordia cremabantur. Incendio eadem die perit Judæus, qui postquam Christianam fidem amplexus erat, Judaïsmum demum profitebatur, & in obvias B. Mariæ Virginis imagines conspuebat. Alius nomine

Guiardus se Angelum Philadelphie esse dicebat. Is vestem & cingulum pelliccum gestabat, quod ne Papa quidem jubente se depositurum dicebat. Verum tandem incendii timore cingulum, vestem & errorem deposuit, & adjudicatus est perpetua muri inclusione precingi. Etiam tam asperè tunc justitia exercebatur, multi tamen erant fanatici, malefici & præligiatores.

Lugdunenses, qui pridem portio fuerant regni Avelatensis, quamdam postea libertatem nacti, uni Archiepiscopo in spiritualibus & temporalibus subditi fuerant. Verum se Regis Francorum imperio parere ægre ferentes, ab Archiepiscopo Petro de Sabaudia concitati, Castrum S. Lucæ diruperunt, & fossas grandes circa urbem excavarunt, ut oppugnantibus obsistere possent. Misit Rex cum exercitu Ludovicum filium primogenitum. Quo adveniente perterriti Lugdunenses, manus dederunt. Sub hac opera Comitibus Sabaudia: res composita fuit, Archiepiscopusque temporalem dominatum Regi concessit.

In curia Clementis V. Bonifacii negotium semper agebatur. Qui pro Rege stabant, ejus damnati memoriam postulabant. Repugnabat Pontifex ; ut Regis

L'ém.

L'ém.

qui vouloit pourtant donner quelque satisfaction à Philippe, prit le parti de déclarer le Roi absous de toutes les excommunications prononcées contre lui, comme n'ayant nulle part à l'insulte faite au Pape Boniface, quand il fut pris dans Anagni. Nogaret & ses Complices, qui avoient pris le Pape, & pillé ses trésors, n'étoient point compris dans cette absolution, ce qui ne plaisoit pas à Philippe; & il fit tant auprès du Pape, qu'il lui donna enfin l'absolution: mais à condition, & non autrement, qu'il iroit à la première expedition de la Terre-sainte; qu'il y demeureroit toujours, à moins qu'il n'eût permission expresse du S. Siege de s'en revenir; & qu'en attendant que la guerre-sainte fût indiquée, il feroit plusieurs pelerinages.

1311.
Concile
general.

Le Concile General indiqué à Vienne par le Pape Clement V. fut commencé l'an 1311, & finit l'année d'après. Il y fut traité de l'abolition de l'Ordre des Templiers, d'une nouvelle expedition pour la guerre-sainte, & de la reformation du Clergé. Le Roi Philippe accompagné de ses trois fils & des principaux de sa Cour, se trouva à la seconde session, qui se tint le lendemain de la *Quasimodo*. Il étoit assis à la droite du Pape, mais sur un siege un peu plus bas. L'Ordre des Templiers y fut éteint & aboli; & après plusieurs délibérations, quelques-uns proposèrent de fonder un nouvel Ordre, qui posséderoit les biens des Chevaliers du Temple: mais il fut enfin conclu qu'on les donneroit aux Chevaliers de l'Hopital de S. Jean de Jerusalem. Quant au second article, qui étoit l'expédition d'outremer, le Roi promit qu'il prendroit la Croix avec ses fils & ses freres, & qu'il se rendroit dans la Terre-sainte, où il feroit la guerre l'espace de six ans; moiennant quoi les Prelats lui accorderent pendant ces six années la levée des decimes.

1313.

Il y eut l'an 1313 une forte guerre entre le Duc de Lorraine & l'Evêque de Metz, pour un sujet, disoit-on, fort leger, & qui auroit pû se terminer à l'amiable. L'Evêque aidé de son neveu le Comte de Bar, & du Comte de Salmes, ramassa un beaucoup plus grand nombre de troupes, que le Duc n'en avoit. Mais le Duc plus habile, & qui savoit mieux la guerre, usant de stratagême, donna sur l'armée de l'Evêque d'une maniere imprévuë, la mit en déroute, fit prisonniers les deux Comtes de Bar & de Salmes, & ne leur donna la liberté, que moiennant une grosse rançon.

1315.

Le Roi d'Angleterre & sa femme vinrent à Paris, pour se trouver à la

tamen Philippi gratiam sibi conciliaret, ipsum ab omni Ecclesiastica sententia absolutum declaravit, quasi nulla sua opera injuria Bonifacio Anagnina illata fuisset. Non perinde Nogaretus & socii ejus absoluti sunt, qui Papam Anagnia ceperant, quæ res Philippo minime placebat. Curante tandem Philippo, Nogaretum Pontifex absolvit, ea conditione, ut in prima ad Terram Sanctam expeditione ipse proficisceretur; ibi semper mansurus, nisi reverendi licentiam a sancta Sede impetraret: interimque donec bellum sacrum indiceretur, multas susciperet peregrinationes.

Contin.
Nang.

Concilium generale Viennæ indictum a Papa Clemente V. anno 1311. ceptum est. Actum ibi fuit, de abrogatione Ordinis Templariorum, de nova expeditione ad bellum sacrum, deque Clericorum reformatione. Illo venit Rex Philippus cum filiis tribus, & Regiæ suæ optimatibus posttridie Dominicam in Albis. Sedit Rex ad dexteram Pontificis, sed in demissiore sede. Templariorum ordo extinctus fuit, de-

inde de bonis ac prædiis ordinis deliberatum est; alii volebant novum creari ordinem, qui isthac possideret: decretumque tandem fuit, ut attribuerentur illa equitibus Hospitalis S. Joannis Hierosolymitani. Quod ad expeditionem transmarinam, promissit Rex se crucem accepturum cum filiis fratribusque suis, & ad Terram Sanctam iturum, ibique per annos sex bellum esse gesturum. Cujus rei causa Episcopi per sex annos decimas ipsi concesserunt.

Acre tunc bellum erat Lotharingæ Ducem inter & Episcopum Metensem rei levissimæ causa, ut dicebatur, quæ facile componi potuisset. Episcopus ope Comitis Barensis fratris filii, & Comitis Salmenfis, longe majorem armatorum manum collegit quam Dux haberet. Verum Dux in re bellica peritior, imparatos adortus est & profligavit, Comites ambos cepit, qui nonnisi magna numerata pecuniæ summa redempti sunt.

Rex Angliæ & uxor ejus Lutetiam venerunt, ut celebritati novorum creandorum equitum interessent. grande

Idem.

grande cérémonie de la création de nouveaux Chevaliers que le Roi fit au jour de la Pentecôte. Ces nouveaux Chevaliers furent les trois fils du Roi, le Duc de Bourgogne & plusieurs autres. Le mercredi suivant le Roi, ses trois fils & tous les nouveaux Chevaliers prirent la Croix; & le Roi Edouard la prit aussi avec plusieurs Seigneurs Anglois. Il fut fait cette année à Courtrai un nouveau Traité avec les Flamans, qui portoit; que les Flamans paieroient le reste de la somme établie cy-devant: qu'ils démoliroient les fortifications de Bruges & de Gand; & que pour la sûreté de l'exécution, ils donneroient pour otage Robert fils du Comte de Flandres, & les Châteaux de Courtrai. En ce même tems le Roi fit des alterations dans la monnoie, qui firent bien du tort aux Marchands, & causerent de grands murmures parmi le peuple. Les taxes excessives susciterent aussi beaucoup de trouble dans le Roiaume: il sembloit que tout fut disposé à une révolte.

L'Empereur Henri VII. peu de tems après son élection passa en Italie, & y porta la terreur. Il réduisit plusieurs Villes sous sa puissance. Toute la faction des Guelphes se réunit contre lui: il favorisoit les Gibellins. Ces deux factions divisoient alors toute l'Italie. Robert Roi de Naples s'unit avec les Florentins pour s'opposer à lui, & l'empêcher même de venir se faire couronner; mais ils n'y réussirent pas: Il fut couronné à Rome, & marcha contre Florence, qu'il assiegea. Il fut obligé de lever le siège, & prit le chemin du Roiaume de Naples pour détrôner le Roi Robert. Mais étant arrivé à Bonconvento dans le Siennois, il tomba malade & mourut. Plusieurs ont dit qu'il fut empoisonné par un Dominicain, qui le communia avec une hostie où il avoit mis du poison. Mais Jean Villani, qui vivoit en ce tems-là, & qui étoit à Florence, ne parle point de poison, & donne à entendre qu'il mourut de sa mort naturelle. Il commença, dit-il, à se trouver mal à son départ de Pise le 5. d'Août 1313. & s'en alla à Sienna. Etant parti de cette Ville il tomba tout à fait malade, & se mit en chemin pour Machereto, à dessein d'y prendre les bains: de là il se rendit à Bonconvento, où le mal empirant toujours, il mourut enfin le jour de la saint Barthelemi 24. Août. S'il y avoit eu du poison, ou seulement soupçon de poison, cet Historien n'auroit pas manqué de le dire; comme il fait par tout ailleurs. Ceux qui disent qu'il fut empoisonné, attribuent l'empoisonnement, les uns à Robert Roi de Naples, les autres aux Florentins. Quoiqu'il en soit

1313.
Exploits
& mort de
l'Empe-
reur Hen-
ri VII.

tum interessent. Cerimonia in die Pentecostes facta est. Novi equites fuere tres Regis filii, Dux Burgundiae & alii plurimi. Sequenti die Mercurii Rex, filii ejus, omnesque novi equites crucem acceperunt: itemque Rex Edwardus cum Anglorum proceribus. Hoc anno Curtraci novum pactum initum est: quo tenebantur Flandri residuum promissae summae solvere. Brugarum & Gandavi munitiones demoliti, & in rei firmitatem obsequium dedere Robertum Flandrensis Comitis filium, cum Castellis Curtracensibus. Eodem tempore adulterata iterum moneta fuit, quae res Mercatoribus nocuit, quaelasque multas populares peperit. Vestigalia ingentia imposita motus per regnum concitarentur, videbanturque omnia ad rebellionem parata.

Henricus VII. Imperator, postquam electus fuerat, in Italiam pertransiit, ibique formidolosus multis fuit. Urbes aliquot sibi subegit. Guelphorum factio rota contra illum sumit arma: ipse namque Gibellinis favebat. Ambe autem factiones illae divortia in Italiam induxerant. Robertus Neapolitanus Rex societatem inivit cum Florentinis & simul adversus il-

lum arma sumere, ut impedirent quominus ille Romam coronam sumpturus accederet. Verum frustra conatus ille cessit. Romam quippe venit, ibique coronatus est; Florentiam postea movit, urbemque obsedit. Soluta vero obsidione, Neapolim iter capessivit ut Robertum ex regno decederet. Sed cum ad Bonum-conventum in Senenii tractu pervenisset, in morbum incidit ac decessit. Plurimi dixerere illum toxico sublatum fuisse a Dominicano, qui venenatam ipsi hostiam dedit. At Joannes Villanus, qui tum in vivis & Florentiae erat, nullam facit oblati veneni mentionem: mortemque illius refert, quasi naturalem eventum; in infirmitatem, inquit, primo cecidit, cum Pisis profectus esset 7. Augusti 1313. Senaeque petiit. Ex qua urbe profectus in gravem incidit morbum, & ad balnea Machereti valetudinis causa profectus est, indeque ad Bonum-conventum, ubi morbo oppressus interiit die 24. Augusti in festo S. Bartholomaei. Si veneno sublatum illum vel suspicio fuisset, Scriptor ille id dicere, ut saepe saepius facit, non neglexisset. Qui veneno mortuum referant; alii Roberti Regis, alii Florentinorum opera, rem gestam fuisse narrant. Ut ut res est,

Dd

Tome II.

Villani

les uns & les autres furent délivrez d'un formidable ennemi.

1314. Au mois d'Avril de l'année suivante mourut Clement V. Les Auteurs Italiens ne sont pas d'accord sur les qualitez de ce Pape. Le Villani en fait une peinture affreuse. C'étoit, dit-il, un homme avare, simoniaque, qui vendoit les Benefices au plus offrant, & laissa des trésors immenses à ses neveux. Il entretenoit un commerce criminel avec la Comtesse de Perigord. Il avoit recours aux Nécromantiens, & découvrit par là qu'un Cardinal son neveu mort avant lui, brûloit dans les Enfers, & qu'il y avoit là même une place préparée pour lui après sa mort, qui arriva peu de tems après. Le Platina dit au contraire, que c'étoit un Pontife prudent & sage, qui remplit le Sacré College de gens de bien : qui eut soin de bannir les sentimens erronez sur la foi, zélé pour la guerre Sainte, qui résista à Philippe le Bel, quand il lui demanda des choses déraisonnables. Il ne lui impute aucun défaut, quoique ce soit celui de tous les Historiens, qui épargne le moins les Papes. Après sa mort le Saint Siege vaqua deux ans, trois mois, dix-sept jours.

1313.
Affaires
fâcheuses
de Philip-
pe le Bel.

Philippe eut la dernière année de son regne deux affaires fâcheuses. Ses trois belles-filles furent premièrement soupçonnées & puis accusées d'adultere. La femme de Louis étoit Marguerite fille du Duc de Bourgogne. Celle de Philippe, Jeanne fille du Comte de Bourgogne; celle de Charles, Blanche sœur de Jeanne. On se saisit d'elles & on les mit en prison. Deux freres Philippe & Gautier de Launay pris & convaincus, avouèrent qu'ils avoient commis le crime, le premier avec Marguerite, & le second avec Blanche, & continué trois ans ce commerce : ils furent livrez à la justice, qui les condamna à être écorchez tout vifs. Après quoi on leur coupa la tête, & on les pendit par les épaules à une potence. Le Portier & plusieurs autres qui avoient concouru au crime, ou aidé les criminels, furent punis de divers genres de mort. Les deux Princesses furent enfermées pour le reste de leurs jours. Jeanne femme de Philippe, après avoir demeuré près d'un an en prison, fût reconuë innocente, & revint joindre son époux.

L'autre affaire qui tourna aussi fort mal, fut la révolte des Flamans, qui chasserent de Courtrai le Bailli du Roi. Philippe leva une puissante armée, qu'il divisa en quatre corps, l'un commandé par Louis son fils aîné se rendit à Douai; le second conduit par Philippe Comte de Poitiers, alla à S. Omer : le troisième qui

utrique a formidando hoste sunt crepti.

Aprili mensis anni sequentis, obiit Clemens V. cuius mores & gesta scriptores Italici diversè omnino narrant. Villanus illum deterrimis coloribus depingit. Erat, inquit, avarus, Simoniacus, qui beneficia plus offerenti concedebat, & vim auri immensam nepotibus reliquit. Cum Comitissa Petragoricorum rem habebat. Ad Necromantes adibat, quorum opera edidit Cardinalem nepotem suum defunctum, in inferis esse : ibique locum paratum esse Pontifici post mortem, quæ paulo post accidit. Contra vero Platina, Clementem, Pontificem ait fuisse prudentem sapientemque, qui sacrum Collegium probis Cardinalibus repleverit, errores circa fidem eliminavit, cui sacrum bellum cordi fuerit, qui Philippo Pulero, cum quid præter rationem postularet, obstiterit. Nihil illi lapsi, nihil vitii adscribit; etsi scriptorum nullus tam libere fumos Pontificis casperit. Illo autem defuncto sedes vacavit annis duobus, tribus mensibus, septemdecim diebus.

Cont.
Nang.

Ultimo regni sui anno Philippus gravissimis duobus negotiis implicatus fuit. Tres filiorum ejus uxores in suspicionem primum adultærii venerunt, deinde

que ut adulteræ sunt accusatæ. Uxor Ludovici erat Margarita Burgundiæ Ducis filia; Philippi, Joanna Burgundiæ Comitissæ filia; Caroli, Blancha Joannæ soror. Captæ autem illæ sunt & in carcerem trusæ. Duo fratres Philippus & Galterus de Launay, capti atque convicti, confessi sunt se adulterium admisisse, Philippum nempe cum Margarita, & Galterum cum Blancha; ac per tres annos in adulterio perseverasse. Judicibus vero traditi in sceleris poenam, postquam pellis vivis detracta fuerat, capite plexi sunt, corpora vero ab humeris in patibulo suspensa fuerunt. Ostiarius & alii, qui adulteris famulati erant, variis perierit supplicis. Margarita & Blancha perpetuo carceri mancipatæ sunt. Joanna vero Philippi uxor postquam annum fere unum in carcere transegerat, innoxia deprehensa, conjugii suo restituta fuit.

Negotium aliud, quod male Philippo cessit, rebellio Flandrorum fuit, qui *Balium* Regium ex oppido Curtraco eiecere. Numerosum Philippus exercitum collegit, quem in partes quatuor divisit : unam ducebat Ludovicus primogenitus ejus, qui Duacum petiit; alteram Philippus Pictaviensis Comes ad S. Audomarum duxit; tertia duce Carolo Regis tertio filio,

Cont.
Nang.

avoit pour Commandant Charles troisiéme fils du Roi, aidé de Charles de Valois, eut ordre d'aller à Tournai : le quatrième, qui avoit pour Chef Louis Comte d'Evreux, fut envoyé à l'Isle. Toute cette grande levée de bouclier ne produisit qu'un accord fait avec le Comte de Flandres & les Flamans à des conditions assez defavantageuses.

On avoit établi pour cette expedition un impôt tout nouveau, & dont on n'avoit jamais entendu parler; tous ceux qui achetoient & vendoient, étoient obligez de donner sur l'achat & la vente six deniers parisis par livre, & plus encore. Cela révolta tout le monde, nobles, roturiers, pauvres & riches; sur tout les Picards, les Champenois & les Normands, qui se joignirent ensemble & jurèrent, qu'ils sacrifieroient plutôt leurs vies que de subir un impôt si onereux. Le Roi craignant les suites de cette affaire, abolit cette taxe. On disoit que ce n'étoit pas lui, mais ses Conseillers qui l'avoient imposée.

Impôt extraordinaire.

Après la mort d'Edouard I. les Ecoissois conduits par Robert de Brus, reprirent les terres que ce Prince avoit conquises sur eux. Edouard II. qui avoit succédé à son pere assembla une armée, & marcha contre les Ecoissois pour les combattre. L'armée des Anglois étoit de beaucoup plus nombreuse, que celle de leurs ennemis. Cependant les Anglois furent défaits & mis en déroute, le Comte de Glocestre tué, plusieurs autres gens de qualité furent ou tuez ou pris. Les Ecoissois tirerent de ces prisonniers une grosse rançon.

Le Roi Philippe tomba malade, d'un mal où les Medecins ne connoissoient rien, & qui tira en longueur. Sentant que ses forces diminuoient tous les jours, il se fit porter à Fontainebleau, où il déclara Charles son plus jeune fils Comte de la Marche. Quand il vit que son heure approchoit, il pensa aux affaires de sa conscience. Il fit cesser les impôts: donna des avis salutaires à son fils aîné Louis, reçut tous ses Sacremens avec beaucoup de devotion, & mourut la veille de S. André.

Mort de Philippe le Bel.

C'étoit le plus beau Prince de son tems, brave, mais peu heureux en guerre: la plupart de ses entreprises tournerent mal. Il étoit vindicatif jusqu'à l'excès, dur & impitoyable à ses sujets. Pendant le cours de son regne, il y eut plus d'impôts, de taxes & de maltôtes, que dans tous les regnes précédens.

moderante etiam Carolo Valesio Regis fratre, Tornacum ire iussa est; quarta duce Ludovico Ebroicensi Comite, Insulas mittitur. Tantus autem belli apparatus illud solum commodi attulit, ut pax nec tam honorificis Regi conditionibus cum Flandris illorumque Comite statueretur.

Idem.

Ad hujusmodi expeditionis sumtum vectigal novum ac prorsus insolitum statutum fuerat; ita videlicet ut euentes & videntes quilibet pro rata sua de libra sex denariis Parisiensis Regi solvere cogerentur. Quod omnibus admodum displicuit. Nobiles, inquit Scriptores, & ignobiles, necnon Picardi, Campanici, Normanni, per juramentum ad invicem confederati pro sua & patria libertate ferre nullatenus sustinentes, ad hoc viriliter se opponunt. Rex tristiora metuens, vectigal hujusmodi abrogavit. Fama autem erat non ab Rege, sed ab iis qui ipsi a consiliis erant, vectigal tale profectum esse.

Idem.

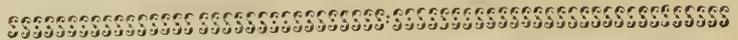
Post Eduardi I. mortem Scoti, duce Roberto de Brus, terras illas suas occupavere, quas ceperat Eduardus I. Filii autem ejus Eduardus II. qui patri succes-

serat, collecto exercitu movit contra Scotos. Anglorum exercitus duplo major erat: atamen illi proficugati devictique sunt. Dux Glocestriae cecidit, multi alii caesi, alii capti sunt; magna quoque auri summa redempti.

Philippus Rex in morbum incidit, medicis ignotum ac diuturnum; quo ingravescente ac deficientibus quotidie corporis viribus, se apud Fontem-Blandi transferrî precepit, ubi juniorem filium Carolum Marchiae Comitem declaravit. Ut vidit instare mortis tempus, de purganda conscientia cogitare cepit; vectigalia imposita abrogavit. Ludovico filio salutaria dedit monita: cum magna pietatis significatione externa Sacramenta recepit: obiitque in vigilia sancti Andreae.

Principum omnium sui aevi pulcherrimus Philippus erat, atque in bellis strenuus. At bella non ita feliciter gessit, nec saepe plerumque exitu pugnavit. Ad vindictam plus quam par erat pronus: subditis suis asper & immitis: plura ipse vectigalia imposuit, quam ceteri omnes, qui praecesserant Reges.

Idem.



MONUMENS DU REGNE

DE PHILIPPE IV. dit LE BEL.

- PL. XXXVII. **L**A premiere figure de Philippe ¹ le Bel Roi de France & de Navarre , est tirée de son Tombeau , qui est dans le Chœur de S. Denis à main droite.
1. Le Tombeau est de marbre noir , & la figure du Roi qui est au-dessus , de marbre blanc. Il n'y a rien que d'ordinaire dans cette figure.
 2. La suivante est plus remarquable. ² Elle est tirée du Tombeau fait pour son cœur , qui est dans l'Eglise de S. Louis de Poissi , au milieu du Chœur des Religieuses. Il tient de la main droite le Sceptre , dont le haut est une espee de fleur qui a presque la forme d'une pomme de Pin ; & la main de Justice de la gauche. Cette main de Justice est ici la main droite , de même que celle que tient Hugues Capet dans son sceau donné au premier Tome , Planche XXXIII. Je ne trouve la main de Justice dans ces Monumens , que ces deux seules fois : Les deux mains de Justice qu'on voit au trésor de S. Denis , sont aussi la main droite. Ce n'est que par la mal-habileté d'un Dessinateur , que la main de Justice donnée à la Planche III. du premier Tome avec les autres marques de Roiauté , se trouve la main gauche. On n'a pû encore découvrir rien de certain touchant l'origine de cette main de Justice. Ces mains que nous voions descendre du Ciel sur les têtes de Charlemagne & de Charles le Chauve , pourroient avoir quelque rapport à la main de Justice de nos Rois. Mais on n'oseroit rien établir là-dessus sans d'autres preuves. Aux quatre bouts de la Tombe sont alternativement les Armes de France & de Navarre.
 3. Jeanne Reine de Navarre & Comtesse de Champagne ³ dont le buste se voit ensuite , a été tirée d'un vieux Pastel , par M. de Gaignieres. Elle est coëffée d'une maniere assez singuliere , & tient un petit chien entre ses bras. Elle épousa Philippe le Bel l'an 1284. & mourut l'an 1304. âgée de 33. ans.
 4. Sa Statue se voit aussi ⁴ sur la porte du College de Navarre au côté gauche. Elle soutient sur ses mains la figure du College , dont l'inscription la dit Fondatrice. On voit au dessous de la Statue l'Ecu de France , parti de

MONUMENTA

AD PHILIPPUM QUARTUM,
cognomine PULCRUM,
ET ILLIUS ÆVI PROCERES SPECTANTIA.

PRIMUM schema Philippi Pulcri Francorum Regis ex sepulcro ejus eductum fuit. Jacet autem in choro Ecclesiæ Sandionysianæ. Sepulcrum ex nigro, figura Regis ex albo marmore facta est. In veste & in corona nihil singulare occurrit.

Imago secunda insignior educta est ex sepulcro alio quod habetur in Ecclesiâ S. Ludovici Pisiacensis in medio chori Monialium, ubi cor Philippi Pulcri depositum fuit. Manu dextera sceptrum tenet in quemdam ceu florem desinens, qui strobilum pene refert; manum vero justitiæ in sinistra habet. Hæc potto manus justitiæ hic manus dextera est ut & illa, quam tenet Hugo Capetus in sigillo suo, quod visitur in Tabula xxxiii. primi Tomi. In his tantum monumentis duobus manus justitiæ reperi. Ambe item manus, quæ in thesauro Sandionysiano asservantur,

dextera sunt. Ex imperitia vero delineatoris ejuſdem manus justitiæ, quæ inter regia symbola data fuit, sinistra est. Nihil dum certi deprehendimus circa originem manus justitiæ hujuscemodi. Manus illa quæ supra capita Caroli Magni & Caroli Calvi, quasi de celo descendere videmus, aliquid affinitatis habere posse videntur cum manu justitiæ Regum nostrorum. Sed nihil hac de re statuum, nisi accedant argumenta nova. Ad quatuor angulos sepulcralis tabulæ, insignia Franciæ & Navarræ alternatim posita habentur in tumulo.

Joanna Navarræ Regina & Campaniæ Comitissa, cujus protome ex veteri pathilo a Dom. de Gagneris educta fuit, hic cum viro suo profertur: cultum capitis præ se fert singularem & catellum inter brachia sustinet. Philippo Pulcro nupsit anno 1284. & obiit anno 1304. triginta tres annos nata.

Statua ejus visitur etiam supra portam collegii Navarræ ad sinistram. Collegii veto formam ipsa manus sustentat, & ipsum collegium fundavisse dicitur in inscriptione. Sub statua ejus sculpta sunt insignia



Navarre & coupé de Champagne. L'inscription marque que Jeanne Reine de France & de Navarre, Comtesse de Champagne & de Brie, a fondé ce College.

Louis de France Comte d'Evreux, d'Estampes &c. fils puîné de Philippe III. du nom dit le Hardi Roi de France, & de Marie de Brabant sa seconde femme, nâquit au mois de Mai 1276. se maria l'an 1300. avec Marguerite d'Artois. Il est représenté dans la Chapelle de sainte Anne derriere le Chœur de l'Eglise de Notre-Dame d'Evreux sur une vitre. Il est à genoux maillé de pied en cap, avec son chaperon de mailles, revêtu d'une tunique de couleur d'azur blasonnée des fleurs-de-lis de France, avec le bâton componé d'argent & de gueules. Il porte une espee de diadème qui paroît être d'or. Ses éperons ne sont qu'une pointe. Il tient de ses deux mains une fenêtrée d'Eglise vitrée. L'inscription sur la vitre est *Dom. Ludovicus Comes Ebroicensis.*

Ce Prince mourut le 19. Mai 1319. & fut enterré au milieu du Chœur des Jacobins de Paris, où on le voit en relief de marbre blanc sur un Tombeau de marbre noir armé comme nous le donnons ici.

Marguerite d'Artois sa femme, qu'il épousa l'an 1300. est représentée sur une autre vitre de la même Chapelle: elle y est revêtue du même blason que son mari sans aucune difference; avec l'inscription *Margarita Comitissa Ebroicensis.* Elle mourut le 23. Avril l'an 1311. & fut enrerrée aux Jacobins de Paris, où on la voit auprès de son mari. Il n'y a dans son habit rien de fort remarquable qu'une Couronne crénelée qu'elle a sur la tête.

Philippe d'Artois Seigneur de Conches fils de Robert second du nom, Comte d'Artois & d'Amicie de Courtenai, mourut le 11. Septembre 1298. des blessures qu'il reçut à la bataille de Furnes, & fut enterré aux Jacobins de la rue S. Jaques de Paris, où l'on voit son Tombeau de marbre noir, sur lequel il est représenté en relief de marbre blanc. Il est revêtu de mailles à l'ordinaire, & porte son bouclier fermé de France au lambel de gueules à quatre pendans, dont chacun est chargé de trois Châteaux d'or. Auprès de lui est enterrée sa femme Blanche de Breragne, fille aînée de Jean II. Duc de Breragne, & de Beatrix d'Angleterre. Elle mourut le 19. Mars de l'an 1327. Elle est aussi en relief de marbre blanc, comme on la voit sur la Planche.

P L.
XXXVIII

1.

2.

3.

4.

5.

6.

Francia, adjunctis Navarra & subjunctis Campaniæ insignibus. Inscriptio furtus posita sic habet:
Joanna Francie & Navarra Regina, Campaniæ Brieque Comes Palatina, has ades fundavit 1304.

Ludovicus Comes Ebroicensis, Stampensis &c. filius Philippi III. Audacis Francorum Regis, & Mariæ Brabantiae secundae uxoris ejus, natus est mense Maio anni 1276. Uxorem duxit anno 1300, Margaritam Artesiam. Depictus habetur in vitrea fenestra in Capella S. Annae, quæ est in Ecclesia B. Mariæ Ebroicensis. Genuflexus hamis operatus est a capite ad extremos usque pedes, cum hamato caputio. Tunicam gestat caruleam liliis aureis conspersam cum baculo seu taniola ex argento & rubro colore alternatim composita. Quoddam eui diadema gestat aureum ut videtur. Calcaria ejus aculeum simplicem habent: ambabus tenet manibus fenestram Ecclesiæ vitream. Inscriptio in vitro adest: *Dominus Ludovicus Comes Ebroicensis.*

Obiit autem Ludovicus 19. Maii anno 1319. & sepultus est in medio choro Dominicanorum viæ Jacobæ Lutetiæ in marmoreo nigro sepulcro, cui impo- nitur schema ejus ex marmore albo: armatus autem

est ut hic conspiciatur.

Margarita Artesia uxor ejus, quam duxit anno 1300. in altera vitrea fenestra ejusdem capellæ depingitur. Hædem induta insignibus sine ullo discrimine cum inscriptione, *Margarita Comitissa Ebroicensis.* Obiit autem 23. Aprilis anno 1311. & in eadem qua postea vir suus Dominicanorum Ecclesia sepulta fuit. Nihil in cultu ejus observatur, nisi corona pinnis distincta, quam capite gestat.

Philippus Artesius Conchæ Dominus, filius Roberti secundii Artesii Comitis & Amiciæ de Courtenaco, in Furnensî pugna faucibus ex vulneribus obiit 11. Septembris anno 1298. sepultusque est apud Dominicanos Jacobæos in quorum Ecclesia sepulcrum ejus ex nigro marmore schema ipsius ex albo sculptum sustinet, quale hic representatur. Hamatus pro more est, & scutum gestat insignibus Franciæ instructum cum limbo rubro & quatuor pendentibus taniis, quarum singulæ tria Castella aurea referunt. Juxta ipsum sepulta est Blanche uxor ejus, filia major Joannis II. Britannicæ Ducis, & Beatrix filia Henrici III. Angliæ Regis. Mortua est Blanche 19. Martii anno 1327. sic autem in marmore albo sculpta est ut eam hic locamus.

Dd iij

7. La figure suivante est de 7 Jakemes Loucart Chevalier du Roi, ainsi est-il appelé, qui fonda la Chapelle de la Madeleine dans l'Eglise de l'Abbaye d'Orcamp. Il est gravé sur une pierre contre la muraille de cette Chapelle. On le voit revêtu de son blason, qui est d'un Lion souvent repeté sur sa tunique. M. de Gaignieres n'a pas marqué le tems où il vivoit; mais sur la forme de son armure je croirois volontiers qu'il est d'un tems postérieur à Philippe le Bel. Marguerite 8 sa femme est aussi gravée auprès de lui.

8. Jeanne de Senlis 9 femme d'Adam Vicomte de Melun, Sire de Montreuil-Bellai, mourut l'an 1306. le 4. Mai. Elle est représentée en marbre blanc sur son tombeau à l'Abbaye de S. Antoine des Champs à Paris.

9. Pierre Outeble d'Ermenonville Ecuier, mourut l'an 1322. au mois de Mai. Il est 10 gravé sur sa tombe à l'Abbaye de Chaalis, à la troisième Chapelle à droite: c'est apparemment en qualité d'Ecuier qu'il porte son écu représenté quatre fois sur son habit.

P L.
xxxix. Dreux de Trainel Chevalier, qui mourut au mois d'Avril l'an 1312. est gravé sur sa tombe dans le Chapitre de l'Abbaye de Vauluisant. Il 1 est revêtu de mailles à la maniere de ce tems-là, comme nous avons si souvent vu. Jeanne de 2 S. Verain sa femme, qui mourut au mois d'Août l'an 1297. est gravée auprès de son mari, comme nous la donnons ici.

3. Garnier de Trainel 3 le jeune, Sire de Marigni, est gravé sur sa tombe dans le Chapitre de l'Abbaye de Vauluisant. Le tems de sa mort n'y est pas marqué, mais on apprend par un acte qu'il vivoit en 1355. car au mois de Septembre de la même année il confirme à ce Monastere une donation de dix livres de rente, que défunt Garnier de Trainel Seigneur de Marigni son pere y avoit faite.

4. Les trois qui suivent étoient de bas Officiers du Roi. Le premier est 4 l'Ecuyer Valet du Roi Philippe le Bel, qui mourut l'an 1293. Il est gravé sur sa tombe dans le Cloître de l'Abbaye de Roiaumont. On le voit maillé depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, & jusqu'à l'extrémité des doigts. Il porte par dessus une tunique sans manches, chargée deux fois de son blason, qu'on voit encore à ses pieds sur son écu; à dix billetes quatre, trois, deux, une; à l'épée mise en bande brochante sur le tout.

5. Jean l'Archer 5 Valet du Roi, Seigneur du Coudray, mourut l'an 1296.

Imago sequens est Jakemesii seu Jacobi Lucardi equitis Regii, sic enim appellatur. Is S. Magdalene Capellam fundavit in Abbacia Urficampi. Ejus forma insculpta est in lapide contra murum capellæ stante. Insignibus suis gentilitiis induitur, Leone scilicet in veste ipsius sæpius repetito. Quo tempore vixerit non indicavit D. Gagnerius. Sed ex forma armorum & cultu, posterioris avi esse suspicor. Margarita uxor ejus juxta illum sculpta est.

Joanna Silvanectensis uxor Adami Vicecomitis Melodunensis Domini Monasterii-Berlarii, obiit anno 1306. 4. Maii. In marmore albo prominet ejus imago in Monasterio S. Antonii de Campis Lutetia.

Petrus Otheblus de Ermenonvilla Scutifer obiit anno 1322. inense Maio. In lapide sepulchrali sculptus est in tertia Capella ad dexteram Abbacie Cariloci. Ut Scutifer scutum suum quater in veste representatum habet.

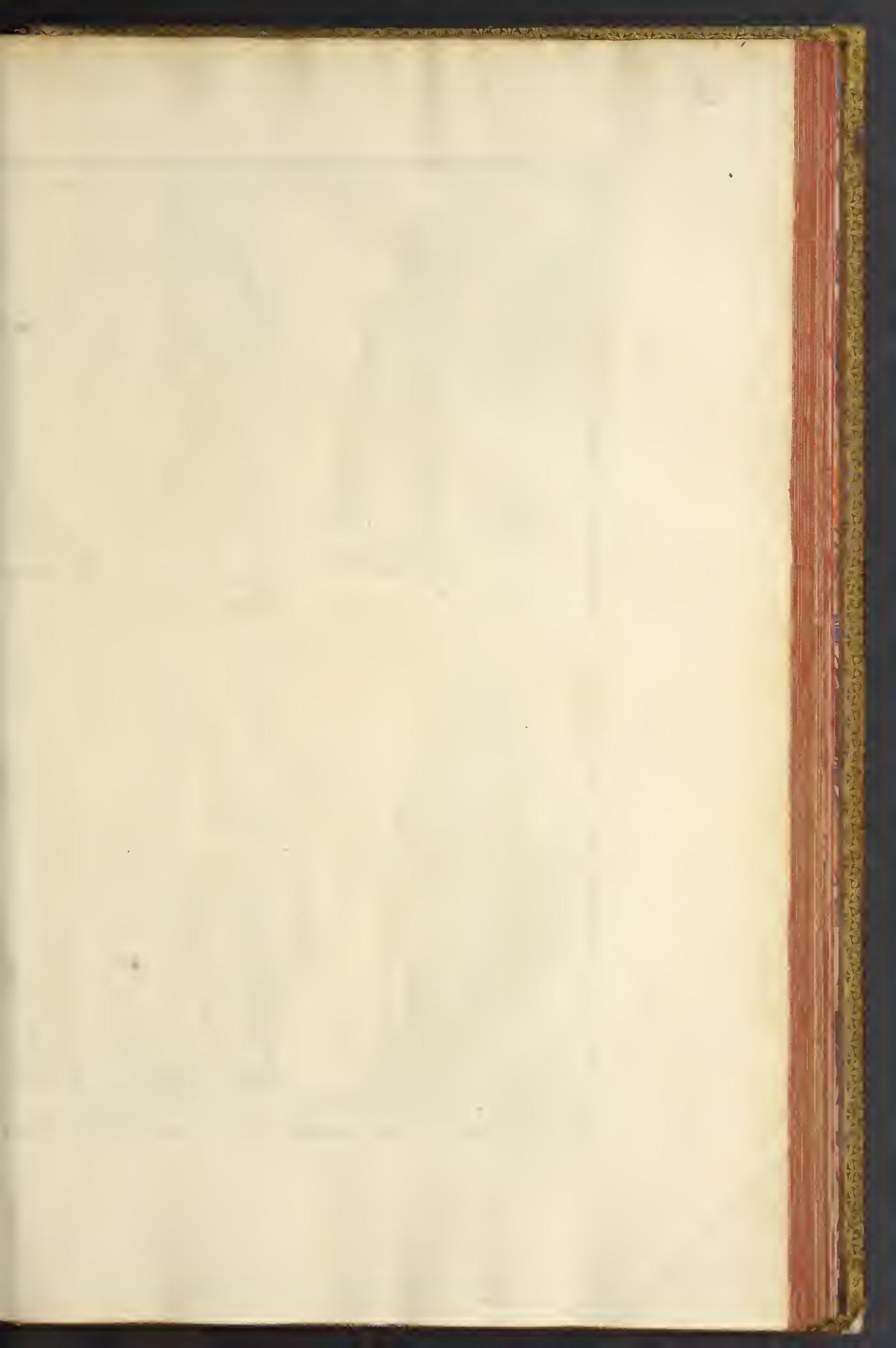
Dreux de Trainello Eques, qui obiit inense Aprili anno 1312. in sepulchrali lapide suo sculptus est in capitulo Abbacie Vallis-Lucensis. Hamis indutus est secundum illius temporis usum jam sæpe notatum. Joanna de Sancto Veranio uxor ejus defuncta est men-

se Augusto anni 1297. & prope conjugem sculpta est ut illum proferimus.

Gagnerius de Trainello junior. Mariniaci Dominus, in eodem capitulo Abbacie Vallis-Lucensis sculptus in sepulchro suo visitur, sine ulla temporis nota. Verum ex diplomate discimus illum anno 1355. in vivis fuisse. Nam inense Septembri ejusdem anni donum decem librarum annuarum a Patre suo Galterio de Trainello Domino Mariniaci, huic Monasterio factum, confirmat.

Tres sequentes viri famuli Regis Philippi erant. Primus cujus nomen primum excidit, erat... Scutifer Philippi Polcri Regis famulus, qui mortuus est anno 1293. In lapide sepulchrali sculptus exhibetur in claustro Abbacie Regalis-montis. Hamatus est a summo capite ad usque plantam pedum, & extremos manus digitos. Tunicam exteriorem gestat non manicatam, bis insignia sua exhibentem: que etiam in supposito scuto notantur: suntque decem scheda primo quatuor, postea tres, deinde due, demum una, cum transverso gladio omnia supergrediente.

Joannes l'Archer, seu Sagittarius Dominus Coryleti mortuus est anno 1296. In tabula sepulchrali visi-



PRINCES PRINCESSES

SEIGNEURS OFFI



4

5



9

10



SEIGNEURS DAMES ET BAS OFFICIERS DU ROI. XXXI. Pl. II. P. 214



Il est gravé sur sa tombe dans l'Eglise du Coudray sur Seine, revêtu d'une simple tunique, comme nous le représentons ici.

Celui qui suit est un Veneur du Roi, qui s'appelloit Guillaume Malgeneste. Il mourut au mois de Janvier 1301. On voit sa figure telle qu'on la donne ici, gravée sur sa tombe dans le Cloître de l'Abbaye de Longpont. Il est revêtu d'une tunique, porte son épée à l'ordinaire au côté gauche sur le devant, & son cor de chasse au côté droit; il tient un chien attaché à une corde passée dans son bras.

Le tableau suivant est remarquable. Jean de Mehun continuateur du Roman de la Rose, présente au Roi Philippe le Bel son livre de la Consolation de Boece traduit en François. Le Roi est assis sur son trône, sur lequel s'éleve un dais semé de fleurs de lis. Il porte une couronne ornée de trefles, tient de la main gauche un sceptre terminé par une fleur de lis. Sa robe de couleur d'azur, a un collet & en bas une bordure d'hermines. A ses deux côtés sont trois Seigneurs ou Officiers de la Cour, deux Massiers, & un qui a l'air d'un Valet, six hommes vêtus les uns de rouge, les autres de verd, ou de brun, ou d'azur. Jean de Mehun qui présente son livre un genou à terre, est vêtu de couleur d'azur, sa ceinture & son bonnet sont rouges, le livre qu'il présente a aussi la couverture rouge, doré sur tranche. Tous ont les fouliers noirs, extrêmement longs & pointus. Le dessein de cette Planche est tiré d'une miniature qu'on voit au commencement du Prologue manuscrit de ce Livre.

Jean de Mehun étoit appelé *Clopinel*, parce qu'il étoit boiteux. Il est surnommé de *Meung*, dit *Fauchet*, à cause qu'il naquit en cette villette assise sur la riviere de Loire, quatre lieues sous Orleans. A l'occasion du livre que Jean de Mehun présente ici au Roi, *Fauchet* continue au même endroit en ces termes: *Au commencement du livre de la Consolation, fait en Latin par Boece, & par lui mis en François, il dit le tems qu'il a vécu. A la Royale Majesté, tres-noble Prince, par la grace de Dieu Roy des François, Philippes le quart, je Jean de Meung, qui jadis au Romans de la Roze, puisque Jalouse ot mis en prison Belaccueil, enseigné la maniere de Chastel prendre, & de la Roze cueillir: & translaté de Latin en François le livre de Vegece de Chevalerie: & le livre des merveilles de Hirlande, & le livre des Epitres de Pierre Abeillard & Helois sa femme, & le livre de Aelred*

P.L.
X.L.

tut ut hic exhibetur; jacetque in Ecclesia Coryleti (du Coudray) ad Sequanam, simplici indutus tunica.

Guillelmus Malgenesta, Venator Regius, obiit mense Januario anni 1301. Ejus schema, ut hic profertur, visitur in sepulchrali ipsius lapide in claustris Abbatie Longi-pontis. Tunica indutus gladium pro more gestat in latere sinistro anteriori, & cornu venatorium in dextera. Canem fune ligatum ducit, brachio in funem inferto.

Tabula sequens depicta insignis est. Joannes de Magduno, qui fabulosam narrationem de Rosa dictam continuavit, Regi Philippo librum saum de consolatione Boetii offert. Rex in solio sedet, umbella superne tectus, liliis conspersa. Coronam gestat trifolius ornatum; vestis Regia carulea, muris Pontici vellere deluper & in ima ora exornatur. A lateribus ejus tres Regii Ministri proceres sunt, duo satellites clavis instructi, & alius qui Regis famulus esse videtur. Hi sex viri, alii rubra alii viridi, quidam fulca, vel carulea veste reguntur. Joannes vero Magdunensis, qui genua flexens librum offert, carulea indutus est veste, zona & pileus

rubri coloris sunt. Libri etiam operimentum rubrum est, incisa folia deaurata. Calcis utuntur omnes nigris, oblongis & acutissimis. Educta autem est hæc tabula ex folio, quod initio istius libri depictum fuit.

Joannes de Magduno Clopinellus appellabatur, quia claudicabat. De Magduno cognominabatur, inquit Fauchet, quia in hoc natus erat oppido, ad Ligerim sita, ab Aurelianensi urbe quatuor leucis distante. Libri hujus occasione, quem hic Joannes de Magduno Philippo Regi offert, ita pergit Fauchet eodem loco. *Initio libri de Consolatione, quem Latine Boetius edidit, & Joannes in Gallicam idioma convertit, tempus, quo vixit ille refert. Regia Majestati nobilissimi principis Dei gratia Regis Francorum Philippi quarti. Ego Joannes Magdunensis, qui olim in fabula de Rosa, cum zelotypia Belle-exipientem in carcerem conjecisset, docui modum expugnandi castri & capenda rose, & Vegetii librum in Gallicam idioma converti, necnon librum de mirabilibus Hibernandis: librum item epistoliarum Petri Abailardi, & Heloise uxoris ejus: librum quoque Aelredi de Spiritualis amicitia;*

de spirituelle amitié ; envoie ores Boece de Consolation , que j'ai traduit en François , j'ai ce que entendez bien Latin. Il avoit donc bien composé des Ouvrages avant que de venir à cette traduction de Boece. Faucher poursuit la même histoire de Jean de Mehun , dont plusieurs autres Auteurs ont parlé.

P L.

X L I.

J'ai cru devoir mettre ici la planche qui regarde l'histoire de Chalo de S. Mars , ou de S. Mard. Selon l'opinion la plus commune elle devoit être mise dans les Monumens de Philippe I. Mais l'Auteur du grand Convoi de la Reine Anne , dit que les descendans de Chalo ou Chaillou raconroient la chose comme s'étant passée du tems de Philippe le Bel. Sans prendre parti pour l'un ni pour l'autre sentiment , j'en mets ici l'histoire. Elle est assez fameuse. Plusieurs Auteurs en parlent : Pasquier , Loisel , Choppin & d'autres. André de la Roque dans son Traité de la Noblesse , rapporte cette histoire assez au long : en voici un précis :

Philippe I. aiant fait vœu d'aller en pèlerinage au S. Sepulcre , Eude le Maire d'Etampes , dit Chalo de S. Mars , s'offrit d'y aller pour lui armé de toutes pieces. Le Roi accepta l'offre , & donna à Chalo un privilege d'exemption de tous péages , tributs & autres droits pour lui & pour toute sa race de l'un & de l'autre sexe. Eude partit , & laissa sous la protection du Roi, Ansolde son fils , & cinq filles qu'il avoit. Les Lettres Patentes données à Etampes sont rapportées au long par Choppin. Il est parlé de ce privilege dans les Registres de la Chambre des Comptes. Il étoit general pour toute sorte d'impôts & de péages par terre & par eau. Ce même privilege fut confirmé par le Roi Jean en 1360. & encore par d'autres Rois que rapporte Choppin.

Mais le fils de Chalo de S. Mars & ses cinq filles multiplierent extremement cette race. Les filles qui en descendoient , étoient fort recherchées , & même sans dot ; parce qu'elles apportoient la noblesse & ce privilege pour leurs descendans de l'un & de l'autre sexe. Le nombre s'en étant trop multiplié , François I. fit une Ordonnance en 1540. où il déclara que les descendans d'Eude le Maire jouiroient de leur franchise à l'égard de ce qui se leveroit sur leur fonds ; mais qu'ils paieroient tous les péages. Henri III. en 1487. donna encore une nouvelle atteinte à ce privilege. Mais Henri IV. en 1601. déclara que tous les descendans de Chalo de S. Mars paieroient la taille & tous les droits que paioient ses autres sujets.

nunc Boetium de Consolatione offero , quem in Gallicum idioma transfuli , est ipse Latine optime scias. Multa igitur ediderat opera , antequam Boetii interpretationem aggrediretur. Ibidem vero Fauchetus Joannis de Magduno historiam texere pergit , de quo multi alii scriptores tractaverunt.

Hic apponendam duxi tabulam , quæ respicit historiam Chaloti de sancto Martio , vel de sancto Medardo , ut aliis placet. Secundum vulgarem opinionem , inter monumenta Philippi I. reponi debuit. Sed qui funebre iter Annæ Reginae descripsit , ait Chaloti posterorum rem enarravisse sibi quasi tempore Philippi Pulcræ gestam. Neutram propugno opinionem , sed hic historiam appono : sicut celebris res est , a plurimisque scriptoribus memoratur , a Pasquero , Loisello , Choppino & aliis. Andreas de Rupe in libro suo de Nobilitate , historiam hanc recenset , quam compendio referam.

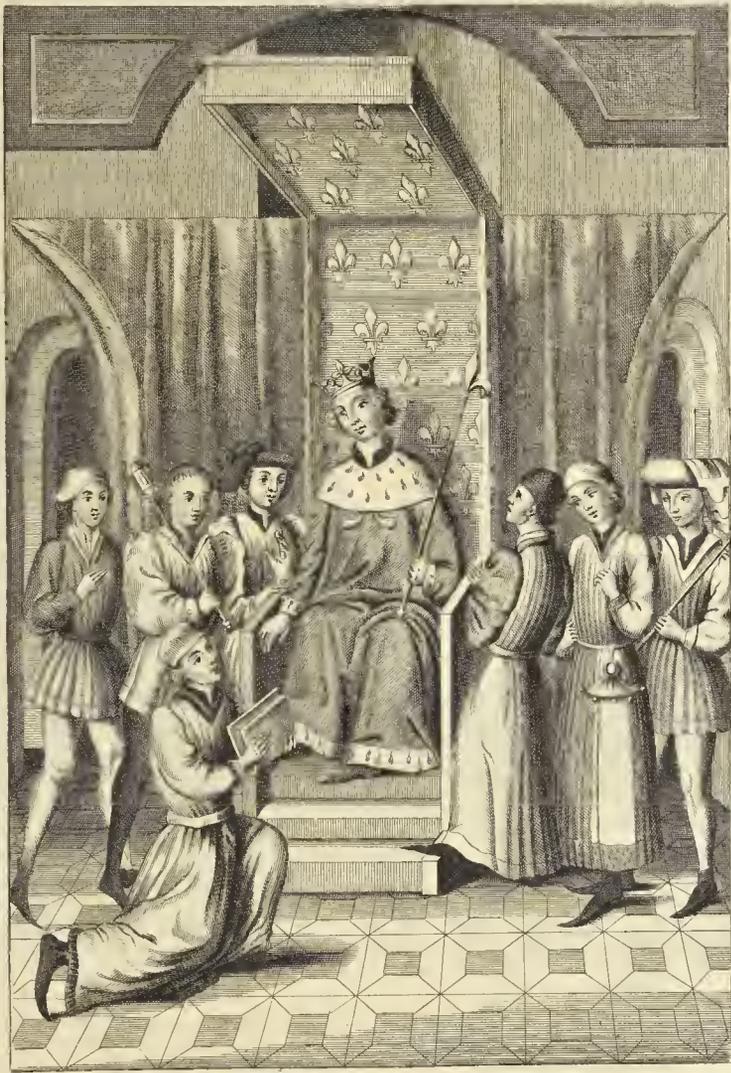
Cum Philippus I. sese ad sepulcrum Domini inviscendum voto obstrinxisset , Odo Major Stampensis , seu Chalotus de S. Martio , sese Regi obtulit , ut ipse loco tantam peregrinationem armatus susciperet. Annuit Rex & Chaloto grati animi significationem non exiguam obtulit : privilegium nempe dedit , quo

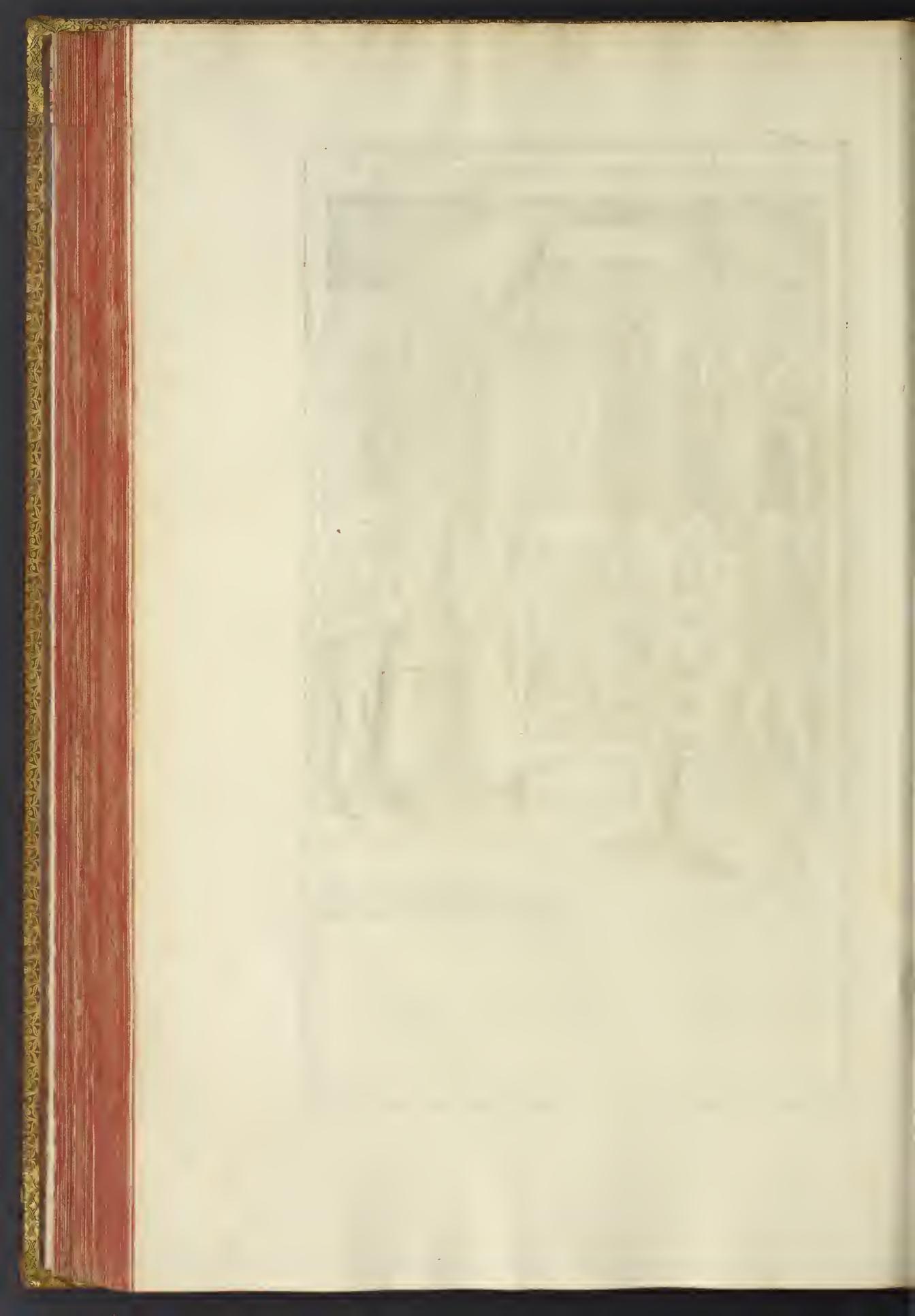
ipse & posterius ejus utriusque sexus sine discrimine ab omni vectigalium genere eximerentur. Proficiens Odo filium Ansoldum & quinque filias suas Regi commendavit. Regi literæ Stampis concessæ a Choppino afferuntur. In Computorum Regionum codicibus memoratur hoc privilegium , quo eximuntur Chaloti posterius ab omni tributo , vectigali , portorio cujusvis generis. Hoc ipsum privilegium confirmatum fuit a Joanne Rege anno 1360. & ab aliis quoque Regibus referente Choppino.

Verum Chaloti filius & quinque filiarum progeniem supra modum amplificaverunt , quæ ex posteris nascebantur puellæ , a multis certatim appetebantur in uxores , etiam sine dote : quia non modo nobilitatem progenies suæ , utriusque sexus , sed etiam immunitatem illam tantam asserabant. Hinc demum prodit nimis exemptorum numerus. Quare Franciscus I. anno 1540. decretum edidit , quo declarat Odonis Chaloti posterius exemptos tantum fore a vectigali , ratione prædiorum & terrarum exigi solito : cæteraque omnia soluturos esse. Henricus etiam III. hoc privilegium imminuit. Demum Henricus sextus privilegium Chalotianis sustulit , ipsosque ad omnia , perinde atque cæteros subditos , solvenda adstrinxit.

JEAN DE MEHUN PRESENTE UN LIVRE A PHILIPPE LE BEL.

Planche de L. Tome II. pag. 218.





CHALO DE S^TMARS.

VII. Pl. T. III.
P. 216.



Les armes de Chalo & de ses descendans font de Jerusalem, d'argent à la croix potencée d'or accompagnée de quatre croifetes de même, à enquerre, écartelé de sinople à l'écu de gueules chargé d'une feuille de chêne d'argent, à la bordure d'or. Ils prétendoient que Philippe I. leur avoit donné ce quartier de Jerusalem. Erreur manifeste : car en ce tems-là il n'y avoit point d'armoiries, & les Rois ne donnoient point de lettres de noblesse.

Celui qui a fait l'histoire du convoi & des obseques de la Reine Anne, imprimée par Theodore Godefroi in-4°, l'an 1619. & qui se trouve dans un manuscrit de M^{sr} de Mets, écrit dans le tems même; celui-là, dis-je, rapporte différemment l'histoire de Chaillou de S. Mats. Voici ses termes, que je copie d'après le manuscrit. Parlant de l'arrivée du convoi à Etampes, & de ceux qui sortirent pour lui faire honneur, il en fait ainsi la description :

» Il y avoit bien huit cens flambeaux, partie aux armes de la Ville, qui sont
» de gueules à ung chateau d'or, maçoné, fenestré & crenelé de sable. Sur
» le tout ung escu écartelé; le premier de France, le second de gueules à une
» tout d'or, portée, fenestree & crenelée de sable.

» Et le parvus étoient * six cens habitans vestus en deuil, qui portoient
» chascun ung flambeau blanc armorié d'ung escu écartelé le premier de
» Jerusalem, & le second de sinople à un escu de gueules soutenu d'or sur
» une feuille de cheffe d'argent. Je m'enquis pourquoi ils portoient ce quartier
» des armes de Jerusalem: l'on me répondit qu'ils estoient yslus d'un noble
» homme nommé Hue le Maire, Seigneur de Chaillou, lequel estant averty
» que le Roi Philippe le Bel devoit un voiage en Jerusalem à pied armé portant
» ung cerje; ce que le bon Roi ne peult pour quelque maladie qui lui survint.
» Et entreprint ledit Seigneur de Chaillou le voyage: ce qu'il fist & accomplit.
» Et pour partie de sa remuneration iceluy Roy luy octroya ung quartier des
» armes de Jerusalem. Et franchit & exempta de tous subfides & tailles luy, ses
» successeurs & heritiers & ceulx qui d'eux viendront. Ainsi ils sont peuplés de
» puis en grand nombre. Pour ce font-ils tenus de venir au devant du corps des
» Rois & Reynes à leur entrée à Estampes. Et sy ils y reposent morts, sont tenus
» de garder & veiller le corps: ce qu'ils ont fait ce voiage à ladite Raine; &
» s'appellent la Franchise.

* L'im-
primé met
200.

Insignia Chaloti & suorum eadem que Jerosolymæ sunt quæ Jerosolymam ille profectus est: in campo argenteo crux aurea oblongis oris terminata, additis quatuor exiguis crucibus aureis, contra morem insignium gentiliorum. Hoc adjungitur insigne aliud; in campo viridi, scutum rubrum, cum querno folio argenteo, & ora aurea. Contendebant autem Chalotiani insigne Jerosolymæ a Philippo I. sibi datum fuisse; errore manifestissimo. Illo quippe ævo insignia gentilicia non erant, neque nobilitatis literas Reges concedebant.

Is qui exequiarum & funebri itineris Reginae Annæ defunctæ historiam scripsit, quod opusculum a Theodoro Godefrido anno 1619. prelo datum fuit, & in manuscripto quodam Bibliothecæ Seguerianæ nunc Metensis Episcopi habetur, eo ipso pene tempore descripto; is ipse, inquam, historiam Chaloti de S. Martio alio modo refert. En locum ipsum ex manuscripto excerptum, ubi agitur de adventu Stampas funerari cætus, deque oppidanis, honoris causâ obviam egressis, ita loquitur.

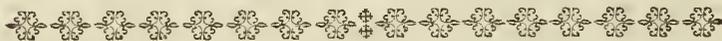
» Octingenti saltem occurrerunt cum cereis insignia præ se ferentibus, quæ insignia partim urbis erant, hoc ritu: In campo rubro castellum aureum, cum

» juncturis lapidum, fenestris & pinnis nigris. His superponitur scutum Franciæ Regium. cui adjungitur aliud insigne: in campo rubro, turris aurea, cum porta, fenestris & pinnis nigris.

» Cæteri vero oppidani numero * 600. lugubri veste, prostraverunt cum cereis singuli hæc insignia ferentibus, primo Jerosolymæ, secundo, in campo viridi scutum rubrum cum ora aurea, & querno folio argenteo. Rogavi cur insignia Jerosolymæ gestarent. Dicitum mihi fuit ortos illos esse ex viro quodam nobili Odone Majore Chaloti domino: qui cum comperisset Philippum Pulcrum Regem sese voto adstrinxisse ad iter Jerosolymitanum pedibus suscipiendum, cum armis & cereo in manu, nec posse agritudinis causâ votum implere; pro Rege ipse iter illud suscepit ac peregit. Atque in mercedem Rex concessit illi, ut Jerosolymæ insignia suis adjungeret: insuperque a tributis & vectigalibus omnibus ipsum totamque ipsius progeniem exemit, quæ supra modum aucta est. Tenentur autem Chalotiani isti cum Regum Reginarumve corpora defuncta Stampas afferuntur, obviam prodire, & si ibi pernoctent, circum illa vigiles stare: id quod Regina præstiterunt, seque eximitorum nomine insigniunt.

* In Editis
200. lan-
tuam.

L'exemption de Chalo de S. Mars & de la race est donc certaine : mais il n'est pas aisé d'en découvrir l'origine , ni de savoir à qui il faut s'en rapporter. L'affaire est trop peu intéressante pour s'y arrêter davantage. La Planche qui suit est tirée d'un tableau fait apparemment par quelqu'un des descendans de Chalo de S. Mars. Il est sur bois , & paroît fait environ le tems de François I. Le Roi est assis. Sa Couronne étoit autrefois fermée par le haut; mais après qu'elle fut faite, on fit reflexion que dans des tems plus reculez les Couronnes de nos Rois étoient ouvertes : on racla le dessus, on l'accommoda de maniere que la trace paroiten-core & on la fit ouverte. Le Roi vêtu d'une tunique & d'un manteau d'azur fleurdelizé, tient de la main droite son sceptre, & de la gauche il donne à Chalo de S. Mars des Lettres scellées. Chalo est armé de toutes pieces de la maniere qu'on s'armoit du tems de François I. il porte une longue épée. Sa femme derriere lui tient de la main gauche son fils Ansolde en bas âge. Ses cinq filles sont derriere leur mere, toutes presque de la même taille. Sous la femme de Chalo est un écu de sinople au serpent entortillé d'or, surmonté d'une fleur de lis d'or couronnée de même. Ce sont apparemment les armes de cette femme. On ne fait si l'on a voulu représenter ici Philippe I. ou Philippe le Bel.



L O U I S X. dit H U T I N.

1314.

CE Prince fut surnommé Hutin, vieux mot qui signifie noise, querelle, mutinerie; parce qu'il étoit, dit-on, mutin & querelleux dans son enfance. Après la mort de son pere il ôta d'abord la charge de Chancelier à Pierre de Latilli, Evêque de Châlons sur Marne, soupçonné de plusieurs crimes; & la donna à Etienne de Mornai. Il envoya chercher Clemence fille de Charles Martel Roi d'Hongrie, qu'il épousa. La trop longue vacance du S. Siege depuis la mort de Clement V. causoit bien des murmures dans la Chretienté. Louis envoya des Ambassadeurs aux Cardinaux pour presser l'élection d'un Pape; mais ils avancerent peu: le S. Siege vaqua longtems, comme nous venons de dire.

Exemptos itaque fuisse Chalorum & posteros certam est, at rei originem assequi, & cui scriptori fides habenda sit decernere, non ita facile; non tanti vero momenti res est, ut nos ultra distineat. Tabula sequens exsumta fuit ex depicta imagine, quam aliquis haud dubie ex Chalori posteris apparari curavit. In tabella lignea picta historia fuit, & quidem, ut videtur, tempore circiter Francisci I. Rex sedet, corona ejus olim superne clausa fuerat, sed postquam illa depicta fuit, animadvertum est prateritis saculis coronas Regias apertas fuisse: pars tunc superior abrafuit, & corona jam aperta est; sed ita ut clausæ olim vestigia comparcant. Rex tunicam gestat, & palmium caruleum liliis aureis confersum. Dextera sceptrum tenet, sinistra vero sigillatas literas dat Chaloto. Ipse vero Chalotus armis obtectus est, illo scilicet armorum genere, que in usu erant Francisci primi tempore: oblongumque gladium gestat. Pone Chalotum uxor ejus, sinistra tenet Ansoldum filium infantem. Quinque filia ejus que ad sunt, ejusdem pene stature omnes sunt. Sub Chaloti uxore scutum visitur cum

his insignibus: in campo viridi serpens obvolutus aureus, supra quem flos liliæ aureus coronatus auro. An vero Philippum I. an Philippum Pulcrum exhibere pictor voluerit, incertum.

L U D O V I C U S X.

H U T I N U S dictus.

Hutinus cognominatus fuit Ludovicus, quod in pueritia sua perricax, & rixis deditus esset. Id enim significabat olim Hutini nomen. Postquam paterno funeri justa solverat, Cancellarii munus Petro de Latillaco Episcopo Catalaunenti abstulit, qui in multorum scelerum suspicionem venerat, deditque Stephano Mornacensi; misit vero qui Clementiam Hungariae Regis filiam sibi adducerent, quam etiam duxit uxorem. Cum Romana sedes jamdiu vacaret, a tempore nempe obitus Clementis V. non sine querela Christianorum omnium, Ludovicus oratores misit ad Cardinales, rogans moias omnes rumpere: at non fausto exitu. Sedes enim diu vacavit, ut diximus.

Contin.
Nangii.

Le Roiaume étoit alors en combustion. L'altération trop fréquente des monnoies : les extorsions violentes qu'on avoit faites dans toutes les Provinces, avoient mécontenté la Noblesse, le Clergé & le Peuple. Tout étoit disposé à une révolte générale. On s'en prenoit à Enguerrand de Marigni, qui sous le regne précédent avoit toujours été à la tête des affaires, & à qui le Roi défunt avoit laissé l'administration des finances. Les Auteurs parlent très-différemment de ce Ministre. La plupart semblent le justifier. Le Continuateur de Nangis dit que c'étoit un homme prudent & sage; que le Roi étoit pour lui au commencement; mais que l'autorité de son oncle Charles Comte de Valois, qui étoit à la tête de ceux qui demandoient la perte d'Enguerrand, l'entraîna de l'autre côté. L'Accusé, dit cet Auteur, demanda plusieurs fois avec instance d'être entendu pour se justifier; mais il ne put l'obtenir.

1315.

Affaire
d'Enguerrand
de
Marigni.

Les grandes chroniques de S. Denis ne s'éloignent pas de cet Historien, & nous apprennent bien des choses remarquables. Le trésor du Roi se trouvant vuide, dit le Chroniqueur, le Comte de Valois demanda à Enguerrand, qui avoit été arrêté & mené à la tour du Louvre, qu'étoit devenu ce trésor. Il répondit qu'il en rendroit bon compte. Rendez-le donc présentement, répartit le Comte. Volontiers, reprit Enguerrand; je vous en ai déjà remis la meilleure partie, & le reste a servi à payer les dettes du Roi votre frere. Charles de Valois lui donna alors un démenti: Enguerrand lui rendit son démenti: ce qui mit Charles en si grande furie, qu'il l'auroit tué sur le champ, si on ne l'avoit enlevé de devant ses yeux. Le Comte de Valois suscita alors tous ceux qui avoient des plaintes à faire contre Marigni, & les porta à venir l'accuser. Il obtint du Roi qu'il seroit transféré de la tour du Louvre au Temple. On se saisit aussi des autres Officiers du trésor Roial. Les uns furent mis à la question, & les autres dans des prisons étroites.

Au commencement, dit le même Auteur, le Roi & son Conseil avoient dessein de traiter doucement Enguerrand, & de se contenter de l'envoyer pour un tems en exil en l'Isle de Chypre: mais Charles de Valois aiant été informé que la femme & la sœur d'Enguerrand avoient employé un nommé Jacques de Lor, sa femme & son valet pour faire de petites statues, & envouter ainsi, c'est-à-dire, enforcer le Roi & son oncle Charles; on se saisit de Jacques de Lor, & on le mit en prison, où il se pendit lui-même. Sa fem-

In regno tunc omnia permixta & confusa erant: adulteratio monetarum frequentior, exactiones pecuniarum nimia, clerum, nobiles & plebem commoverant, erantque omnes ad rebellionem parati. In crimine vocabatur Ingerannus Marigniacensis, qui sub Philippo Rege administraverat Marigniacensis, qui sub illo rei arariae praefectus fuerat, quemque ille rei arariae praefectum reliquerat. De hoc Ministro diversa narrat scriptores; magna pars illum a crimine purgat omni. Ait Continuator Nangii fuisse illum prudentem, aequi amantem & Ludovicum Regem initio illi habuisse, sed a Carolo patruo, qui princeps Ingeranni perniciem machinantium erat, abductum esse. Ait Nangius accusatum illum saepe sui purgandi licentiam petiisse: verum id impetrare non potuisse.

Magnum Chronicon Sandionysianum a Nangii Continuatore non dissentit, verum multa adjicit singularia. Cum res araria exhausta esset, inquit, Carolus Valefius Ingerannum qui in Luparæ turri inclusus erat, interrogavit, quorsum abisset res araria. Rationes optime reddidit, inquit ille. Redde igitur

nunc, inquit Comes. Libenter, reponit Ingerannus: Majorem ejus partem tibi numeravi; reliqua debitis Regis solvendis insumta sunt. Mentiri illum dixit Comes: mentiri Comitem reposuit Ingerannus. Tunc Comes exardescens Ingerannum occidisset, nisi subductus ille fuisset. Tum Valefius omnes concitavit quotquot querelas contra Ingerannum proferendas haberent, ut eum accusatum accederent: ab Rege etiam impetravit ut a Luparæ turri ad Templum transferretur. Apprehensi quoque sunt alii omnes rei arariae praefecti, quorum aliqui torti sunt, alii in arcta custodia positi.

Initio, inquit idem Scriptor, Rex & ii, qui a consiliis ipsi erant, mitius cum Ingeranno agere & in exilium solum modo virum pellere atque in Cyprium insulam mittere cogitabant. Sed Carolum Valefium, cum edidisset uxorem sororemque Ingeranni fortilegum quemdam Jacobum de Loro, uxoremque ejus & servum adhibuisse, ut Regem fortilegio involvarent, necnon patruum ejus ipsum Carolum Valefium: id egisse ut Jacobus de Loro apprehenderetur,

Ee ij

me fut brûlée vive. La femme & les sœurs d'Enguerrand furent emprisonnées : & l'on traita deslors Enguerrand en criminel , quoiqu'il n'eût aucune part à toutes ces choses.

Execu-
tion de
Marigni.

Il fut amené depuis à Vincennes devant le Roi , le Comte de Valois & toute la Cour. Là le nommé Jean Barriere fit une violente invective contre lui. A ce qu'il paroit, il ne fut pas entendu sur faits & articles : & on ne lui donna pas du tems pour se justifier. Les énormes dépenses que le feu Roi avoit faites pour la guerre de Flandres en plusieurs expéditions , étoient suffisantes pour épuiser les plus grands trésors. Il falloit du tems pour rendre raison de tout cela. Mais comme on avoit résolu de le perdre , on lui ôta le moien de se justifier. Il fut donc condamné à être pendu au gibet de Montfaucon ; & y fut amené sur une charrete. Il alla à la mort avec une grande constance ; disant au peuple : *Bonnes gens priez Dieu pour moi.* Cette execution fut faite le 30 Avril, veille de l'Ascension l'an 1315.

Sa mé-
moire ré-
tablie.

Charles Comte de Valois étant tombé grièvement malade au mois de Décembre de la même année , eut un cuisant repentir d'avoir ainsi fait mourir un homme de qualité , qu'il regardoit sans doute comme innocent. Il fit distribuer des aumones dans Paris , avec ordre aux distributeurs de dire : *Priez Dieu pour Monseigneur Enguerrand de Marigni, & pour Monseigneur Charles de Valois.* Il fit depuis enterrer honorablement son corps par la permission du Roi Philippe le Long son neveu. La mémoire d'Enguerrand de Marigni fut réhabilitée. Louis XI. donna l'an 1475. des Lettres Patentes , par lesquelles il permettoit au Chapitre des Chanoines d'Escouis , dans l'Eglise desquels il étoit enterré , de mettre sur sa tombe un épitaphe à sa louange ; pourvu qu'il n'y fût point fait mention de la Sentence de sa condamnation.

Pierre de Latilli Evêque de Châlons , à qui le Roi avoit ôté la Charge de Chancelier , accusé d'avoir empoisonné le feu Roi , fut arrêté & donné en garde à l'Archevêque de Rheims. On assambla un Concile à Senlis , où l'Evêque se purgea du crime dont on l'accusoit , & fut renvoyé absous.

Raoul de Penars Avocar en Parlement , soupçonné d'empoisonnement , fut mis en prison à sainte Genevieve. On lui donna la question. Il la soutint longtems sans rien avouer ; & il fut mis en liberté. Les empoisonnemens ne furent jamais si communs qu'ils l'étoient en France en ce tems-ci. Trois femmes

qui laqueo se suspendit, uxorque ejus viva combusta fuit. Ingeanni vero uxor & sorores in carcerem conjectæ sunt. Cum Ingeranno autem tamquam noxio tunc agi ceptum est, etsi de sortilegio nihil sciret.

Ingeannus postea Vincennas ante Regem, Valesii Comitem & Regiæ optimates adductus est, ubi Joannes de Barreria contra illum longam orationem habuit. Ut autem videtur, sese purgandi licentiam non impetravit, nec ad eam rem tempus illi concessum est. Ingentes illi sumtus quos in bello Flandrensi, in aliisque expeditionibus Rex Philippus effuderat, rem arariam quamlibet effundere poterant. Tempore opus erat ut horum omnium rationes reddi possent. Sed quia illum de medio tollere peroptabant, nullum sui purgandi spatium obtinere potuit. Ex judicium ergo sententia in Montis-Falconis patibulo suspensus est, inque caro adductus populo dicebat, *Precanini pro me.* Supplicio autem affectus est trigesimo die Aprilis, in vigilia Ascensionis Domini.

idem

Cum porto Carolus Valesius mense Decembri ejusdem anni in gravem morbum incidisset, pœnitentia

motus, quod nobili viro sic pœnitentem intulisset, quem haud dubie innoxium putabat, misit qui stipem inopibus largirentur, dicerentque : *Precanini pro Domino Ingeranno de Marigniaco, & pro Domino Carolo Valesio.*

Deinde autem a Rege Philippo Longo impetravit ut corpus a patibulo ablatum honorifice sepeliretur. Ingeannus de Marigniaco memoria deinceps restituta, ab omni dedecore libera mansit. Ludovicus XI. anno 1475. Regis literis concessit ut Canonici Scutiffi ejus sepulchro Epitaphium apponerent, dum ne sententia contra eum lata ibi memoraretur.

Petrus Latiliacensis Catalaunenſis Episcopus, accusatus quod Regem Philippum veneno sustulisset, captus & Archiepiscopo Rhemenſi custodiendus traditus fuit; at cum in Concilio Silvanectensi sese purgasset, liber dimissus est.

Radulfus quoque de Penatis *Advocatus in Parlamento precipuus*, in parem oblatis veneni suspicionem venit, & in carcerem trusus est apud S. Geneviam, diuque tortus nihil confessus est, liberque dimissus fuit. Nunquam adeo frequens toxicæ usus in

Idem.

Idem.

convaincues d'avoir donné du poison, furent brûlées vives dans une petite Île de la Seine.

Robert Comte de Flandres & les Flamans ses sujets aiant souvent violé le Traité fait avec Philippe le Bel, le Roi avoit fait citer le Comte dès le mois de Février de l'an 1315, de venir rendre raison de sa conduite; voyant qu'il ne comparoissoit point, il ramassa, & non sans grande peine, de l'argent pour lui faire la guerre. Il se fit couronner à Rheims avec sa femme Clemence le 24. Août; & marcha avec son armée vers la Flandre. Il alla d'abord assiéger l'Île: mais les pluies continuelles inondant les campagnes, & n'y aiant aucun moien de faire venir des vivres; après avoir tenu conseil avec ses Barons, il s'en retourna sans rien faire, laissant toujours les choses au même état.

Par un surcroit de malheur, la France foulée & épuisée ci-devant par les extorsions des gens du Roi, & par des levées extraordinaires de deniers; se trouva encore affligée d'une cherté de vivres causée par ces pluies continuelles; & si grande, que le blé se vendoit cinquante sols forts le setier, l'orge trente, & l'avoine dix-huit. Ces sols forts étoient d'argent: & dans ce tems-là c'étoit un prix fort excessif.

Louis étant à son Palais de Vincennes fut attaqué d'une grosse fièvre, qui l'emporta après cinq jours de maladie le cinquième jour de Juillet. Comme l'usage du poison étoit alors fort commun en France, quelques-uns ont dit qu'il avoit été empoisonné. Il fut enterré à S. Denis: & laissa sa femme Clemence enceinte.

1316.

Mort de
Louis
Hutin.

REGENCE DE PHILIPPE LE LONG.

Philippe son frere, second fils de Philippe le Bel, se trouva alors à Avignon, où il étoit allé pour presser l'élection d'un Pape, le Siege étant vacant depuis trop longtems. A cette nouvelle il vint promptement à Paris, où il arriva vers la mi-Juillet. Il fit une assemblée du Parlement & des Seigneurs qui se trouverent à la Cour, où il fut établi que, quand même la Reine Clemence acoucherait d'un fils, Philippe seroit pendant dix-huit ans Regent des Roiaumes de France & de Navarre. Il avoit fort à cœur l'expédition en la Terre

1316.

Francia fuerat. Tres quoque mulieres, quas venenum obtulisse deprehensum est, in quadam Sequana insula vivæ combustæ sunt.

Idem.

Cum Comes Flandrensis ejusque subditi Flandi pacta cum Philippo Pulcro inita sæpe violassent, Ludovicus Rex postquam Comitem gestorum rationem redditurum advocaverat mense Februario anni 1315, illo nihil curante; cum nec sine difficultate, pecuniam ad bellum ipsius inferendum collegisset, sese primo cum Clementia uxore Rheims coronari curavit, movitque cum exercitu in Flandriam, insulasque obsedit. At cum perpetui imbres campos inundassent, nec ullo modo possent commeatu accedere, consilio cum *Baronibus* habito, re infecta reversus est, negotiis in statu pristino manentibus.

In saustis inausulta superaddita sunt, quando Francia vetricibus ingentibus oppressa, in tantam annonæ caritatem ob imbrum frequentiam nimiam incidit, ut frumenti sextarius quinquaginta fortibus solidis, hordei triginta, avenæ octodecim veniret. Solidus vero for-

tis moneta erat argentea: taleque venalium precium ingens & inauditum erat.

Ludovicus in Vicenarum Regiis ædibus febri gravissima correptus, quinta & morbi & mensis Julii die obiit. Cum autem illo ævo veneni usus nefarius adhiberi soleret, quidam dixere ipsum veneno sublatum fuisse. Sepultus est autem in Ecclesia S. Dionysii, uxoremque Clementiam pragnantem reliquit.

Idem.

PHILIPPUS LONGUS,

REGNUM MODERATUR.

Philippus frater ejus, Philippi Pulcri secundus filius, tunc Avenione erat, ut sede jamdiu vacante, Papam tandem eligi curaret. Audita fratris morte, Lutetiam celeritè se contulit circa medium Julii mensis. Collectis autem *Baronibus* & primariis viris, qui tunc in Regia erant, statutum fuit, ut etiam Clementia Regina filium pareret, Philippus regna Franciæ & Navarræ administraturus esset, Expeditionem in Terram

Idem.

Sainte , pour laquelle il s'étoit déjà croisé du vivant de son pere. Les Comtes de Clermont & de Soissons se croiserent , & Philippe fixa le remis du départ pour la guerre d'outremer à la Pentecôte de l'année suivante. Après une vacance de deux ans & près de quatre mois , les Cardinaux élurent enfin un Pape : ce fut le Cardinal Jâques d'Osâ qui fut nommé Jean vingt-deuxième de ce nom.

Affaire de
Robert
d'Artois.

Philippe pendant sa Regence fut obligé de se mettre en campagne pour l'affaire du Comté d'Artois. Voici le fait. Robert Comte d'Artois , qui fut tué à la bataille de Courtrai , avoit vû mourir quatre ans auparavant Philippe son fils , qui laissa un fils fort jeune nommé Robert comme son grand-pere. Selon la Coutume d'Artois , qui n'admet point de représentation , le Comté devoit revenir à Mathilde ou Mahaut sœur de Philippe. Elle s'en mit en possession. Robert fils de Philippe & neveu de Mathilde étant devenu majeur disputa l'an 1309. le Comté à Mathilde. Philippe le Bel décida en faveur de la Dame ; & Robert quoique peu content de la décision , se tint en repos jusqu'à cette Regence de Philippe le Long. Alors prétendant que ce Comté lui appartenoit , il fit des efforts pour s'en rendre maître. Le Regent qui étoit saisi de cette affaire , dit le Continuateur de Nangis , envoya le Connétable Gaucher de Chatillon pour empêcher les violences. Malgré tout cela Robert ramassa assez de gens de ses amis & autres pour faire un corps considerable. Il se rendit dans l'Artois & prit Arras. S. Omer fit quelque résistance : mais enfin la ville se rendit , selon le même Auteur. Le Regent le cita au Parlement de Paris : il refusa d'y venir. Philippe s'avança jusqu'à Amiens avec une bonne armée. Robert ne se voyant pas en état de se soutenir , entra en composition. On convint de part & d'autre qu'on nommeroit des Commissaires pour accorder Robert avec Mathilde ; & que s'ils ne pouvoient pas y réussir , l'affaire seroit portée à la Cour des Pairs : que malgré le jugement qui en avoit été porté , elle seroit remise au même état qu'elle fut à la mort de Robert II. Comte d'Artois , pere de Mathilde , & grand-pere de Robert : que cependant le Comté seroit mis comme en sequestre , & que Charles Comte de Valois , & Louis Comte d'Evreux son frere en recevroient & garderoient les fruits. Robert accusé d'avoir pris les armes contre le Roi , avoua ce qu'il avoit fait avec le secours de ses amis : mais il s'offrit de prouver qu'il n'avoit rien fait contre la Majesté Roiale , & de se remet-

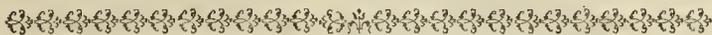
Sanctam tunc moliebatur Philippus , qui vivente patre crucem acceperat , ejusque exemplo Comites Claromontanus & Suesionensis idipsum fecere. Professionis vero tempus pro bello sacro , ad Pentecosten anni sequentis Philippus renisit. Postquam Romana Sedes per duos annos & quatuor pene menses vacaverat , electus fuit Jacobus de Osâ Cardinalis , qui Joannes XXII. appellatus fuit.

Contin.
Nangis.

Dum regnum administraret Philippus , pro Artesiana disensione bellum suscipere coactus est. Sic autem illa coorta est. Robertus Artesius Comes , qui in Cortracensi pugna cecidit , Philippum filium ante quatuor annos amiserat ; qui Philippus filium reliquit juniorem , avi sui nomine Robertum appellatum. Artesianus autem mos erat , a Franco longe diversus , ut Comitatus ille non Roberto Philippi filio , sed Mathildi ejusdem Philippi sorori cederet ; ipsaque Artesiam occupavit. Robertus autem Philippi filius , cum ad virilem ætatem pervenisset , Comitatum repetebat anno 1309. repugnante Mathilde. Philippus Pulcher in amicitia Roberti gratiam protulit sententiam. Robertus vero , etsi rem ita decisam fuisse ægre ferret , quievit tamen ad usque tempus regiminis Philippi Longi. Tunc vero Comitatum ad se pertinere contendebat , utque

illum sibi vi acquireret nihil non agebat. Philippus vero regni moderator , qui rem curandam suscepit , inquit Chronographus , Comitem Stabuli , Galterum de Cassillone misit , qui vim vi repelleret. At Robertus amicorum ope armorum manum validam paravit , & in Artesiam ingressus Arebatum cepit , & Sanctum Audomarum , quæ urbs initio oblitita , sed postea cessit. Mandat Philippus ut rationem reddidurus in Curiam Parisinam se conferat : Negat Robertus. Tum Philippus cum exercitu Ambianum usque venit. Robertus autem viribus impar manus dare coactus est ; sicque res composita fuit. Conscendere ambo , ut res viris committeretur , qui Mathildis & Roberti jura & postulata conciliare conarentur ; si vero non possent , negotium in Curia Parisiæ Franciæ tractaretur : intertinque nulla habita lata sententia ratione , eodem in statu res maneret , quo fuerat cum Robertus II. Artesiæ Comes Mathildis pater , & Roberti avus , cæsus fuerat ; intereaque Comitatus Artesiæ proventus Carolus Valisus & Ludovicus Ebroicenis fratres perciperent , & quasi sequestris servarent. Robertus vero accusatus , quod contra Regem arma movisset , quod amicorum ope fecerat confensus est , sed contra Regiam Majestatem se nihil egisse

tre en prison jusqu'à ce qu'il l'auroit prouvé. Il fut en effet quelque tems prisonnier au Châtelier, & puis à S. Germain des Prez. Nous verrons plus bas la fuite de cette affaire.



P H I L I P P E V. dit L E L O N G.

LA Reine Clemence malade d'une fièvre quarte, accoucha le 15. Octobre d'un fils qui fut appelé Jean, & qui mourut peu de jours après sa naissance. La Couronne devoit venir de droit à Philippe; mais il y avoit bien des gens qui n'étoient pas pour lui; les Comtes de Valois & d'Evreux, & un bon nombre de Seigneurs ne vouloient pas le reconnoître: & Jeanne fille du Roi Louis Hutin mit opposition à son couronnement, prétendant devoir succéder à son pere. Il prit prudemment le parti de s'aller faire sacrer & couronner avec sa femme. Son frere le Comte de la Marche l'accompagna jusqu'à Rheims; mais pour quelque mécontentement il ne voulut point entrer dans la ville, ni assister au couronnement. Philippe de peur que quelqu'un ne vînt troubler la cérémonie fit fermer les portes de Rheims. Il fut sacré & couronné, & fit couronner sa femme.

1317.

Sacre de Philippe le Long.

A son retour Philippe fut reçu à Paris avec de grandes démonstrations de joie; les Princes, les Prelats, les grands & les petits, tous applaudirent à son couronnement. Il fut aussi déclaré que les femmes ne succederoient point à la couronne. Robert neveu de la Comtesse d'Artois sortit de prison, & épousa la fille de Charles Comte de Valois. Peu de tems après Louis fils unique du Roi Philippe mourut.

Les Flamans toujours rebelles ne tenoient aucune des conditions des Traitez précédens. La dissension durant toujours, ils convinrent enfin ensemble qu'ils s'en tiendroient à la décision du Pape. Mais les Flamans fiers de quelques succès précédens ne voulurent accepter aucune des conditions proposées, ils éludoient tous les moiens de paix, & vouloient vivre dans une entière independance. Dans le tems que tout paroissoit disposé à la guerre, le Duc de Bourgogne qui s'étoit d'abord déclaré contre le Roi, par la médiation de quelques amis communs, entra fort avant dans ses bonnes graces.

1317.

Affaires de Flandres.

probatarum esse dixit & donec probasset se carceri mancipandum consentit, verique in Castelleto indeque in carcere S. Germani a Pratis, aliquandiu inclusus mansit. Negorii senem infra videbimus.

P H I L I P P U S V.

L O N G U S appellatus.

Clementia Regina quatríduana febris laborans filium peperit decima quinta Octobris, qui Joannes appellatus fuit, & post aliquot dies defunctus est. Philippo corona Regia debebatur. At multi contra illum stabant, Comites Valesius & Ebroicensis, plurimique alii ex primoribus ipsam Regem agnoscere volebant. Joanna Ludovici Hurni filia Regiam sibi coronam & dignitatem deberi contendebat. Ipse vero cum uxore Rhemos petiit, ut ibi coronaretur. Comes Marchie frater ejus ad usque Rhemos cum illo profectus est, nec in urbem tamen ingressus, quia de causa ignoratur, recessit: neque ceremonie interfuit. Philippus autem ne quis in cerimonia ista turbas-

daret, portas urbis claudi jussit, & cum uxore sua coronatus undecusque fuit.

Redux Lutetiam cum plausu & lætitia magna exceptus fuit. Principes, Episcopi, primores, plebei, omnes denique in partem gaudii venerunt. Tunc porro decretum fuit feminas in successionem regni nunquam admittendas esse. Robertus autem Artelinus ex carcere eductus fuit, atque Caroli Valesii filiam duxit uxorem. Sub hæc Ludovicus unicus filius Philippi Regis obiit.

Idem.

Flandri semper rebelles pacis conditionibus non stabant. Cum autem dissensionis finis nullus esset, inter se tandem consenserunt rem ad summi Pontificis judicium esse referendam. Verum Flandri ex rebus quibusdam bene gestis ferociores effecti, nullam conditionem admittebant, arte omnes conciliandæ pacis modos rejicientes, ut sub nullius dominatu degerent. Cum omnia ad bellum prona viderentur, Dux Burgundia qui contra Regem stabat, amicorum opera, gratia apud Regem multum valuit. Ere Philippi erat ipsum ad partes suas allicere, quando bellum contra

Idem.

Idem.

Philippe avoit d'autant plus d'interêt à le gagner , que la guerre contre les Flamans paroissoit inévitable. Il se fit pourtant une trêve jusqu'à Pâques , qui fut depuis prolongée jusqu'à la Pentecôte. Environ ce même tems , les amis d'Enguerrand de Marigni , par la faveur de Charles de Valois obtinrent du Roi que son corps seroit ôté de la potence. Il fut enterré aux Chartreux , & de là transporté depuis à Escouis comme nous avons dit.

Vers ce tems-là commença cette dispute chimerique qui causa tant de brouilleries dans l'Eglise. La question étoit , si les Religieux mendians avoient la possession , ou seulement l'usage des vivres , des habits & des autres nécessitez de la vie. Un sujet si frivole fut traité avec tant d'animosité , que l'affaire étant devenu fort sérieuse , les Papes , les Conciles , & les Chefs d'Ordre en firent long-tems leur principale occupation.

1318. Les affaires de Flandres loin de se raccommo-der , devenoient tous les jours plus difficiles à terminer. Louis Comte de Nevers & de Retel , fils aîné du Comte de Flandres , étoit le plus grand ennemi qu'eût le Roi & le Roiaume de France. Il somentoit la rebellion des Flamans , & suscitoit à Philippe le plus d'ennemis qu'il pouvoit. Le Roi le cita pour comparoître devant sa Cour , & rendre raison de sa conduite. Louis loin d'obéir se retira en Flandres. A son refus le Roi se fit saisir des Comtez de Nevers & de Retel. Le Pape Jean XXII. faisoit tous les jours de nouveaux efforts pour vuider ce différent : mais les Flamans éludoient toutes les démarches qui se faisoient pour la paix , ils faisoient semblant de traiter , & ne vouloient rien conclure.

Il y eut en la même année une division entre l'Evêque & les habitans de Verdun. L'Evêque qui avoit ses partisans , chassa une partie des Bourgeois de la ville. Le Comte de Bar se saisit de la conjoncture , & se rendit maître de quelques forts du territoire de Verdun. La ville étoit sous la garde du Roi Philippe. Il y envoya son Connétable , qui pacifia tout , & rappella les Bourgeois chassés.

En cette même année fut décidée l'affaire de Mathilde & de Robert d'Artois. Par un Jugement solemnel le Comté d'Artois fut adjugé à la Comtesse Mathilde ou Mahaut : Robert d'Artois lui-même ratifia ce Jugement par des Lettres. Le Comte de Richemont oncle de Robert , le Comte de Namur son beau-frere , les Princes du Sang , & entr'autres Philippe de Valois s'engagerent de faire observer cette décision & d'agir contre celle des deux parties , qui voudroit l'attaquer.

Flandros mox futurum esse videbatur. Induciae tamen factae sunt ad usque Pascha proximum , ac deinde ad Pentecosten usque productae fuere. Eodem tempore Ingeranni Marigniacensis amici , favente Carolo Valensio , ab Rege impetrarunt ut corpus e patibulo sublatum , in Ecclesia Carthusianorum tumularetur ; indeque Scutium translatum est , ut jam diximus.

idem.

Hoc citatim tempus coepit illa quaestio insulsa , quae tot turbas in Ecclesia dedit : an Religiosi Mendicantes , ciborum , vestium aliorumque ad vitam necessarium possessionem , an usum tantum haberent ? Tam inutilis quaestio usque adeo animos utrinque exasperavit , ut eam quasi rem seriam , summi Pontifices , Concilia , Praefecti Ordinum diu tractaverint.

Res Flandrenses in dies difficiliore evadebant , nec componi posse videbantur. Ludovicus Comes Nivernenis & Retelensis Comitatus Flandriae primogenitus , & Regi & Regno Franciae inimicissimus , rebelles Flandros , caterisque quotquot poterat contra Regem Philippum concitabat. Mandat illi Rex ut veniat causam in Curia sua dicentem. Ludovicus in Flandriam re-

cessit , nedom pareret. Illo non obsequente , Philippus Comitatus Nivernensem & Retelensem ipsi abstulit. Joannes vero Papa nihil non agebat , ut pacem conciliaret. Verum Flandri , operam danti semper illudebant , se paci studere simulabant ; ita ut nihil unquam perficerent.

Eodem anno dissensio Virduni fuit inter Episcopum & cives. Episcopus suorum fulcus auxilio , civium maximam partem ex urbe ejecit. Comes autem Barenfis occasionem captans , aliquot Castralla Virdunensis agrum occupavit. Urbs tum sub custodia erat Philippi Regis , qui illo Constabularium misit. Hic vero omnia composuit , pullosque cives in urbem reduxit.

Hoc eodem anno in negotium Mathildem inter & Robertum Artesium sententia prolata est. Mathildi Comitatus Artesiae adjudicatus fuit : ipseque Robertus consensum suum literis consignavit ; Comes Divitis-Montis , Comes Namucensis , itemque Regiae familiae principes cum Philippo Valensio , latam sententiam se propugnatos polliciti sunt , si quis ex contententibus illam denuo oppugnaret.

Robert

Robert Roi de Naples faisoit la guerre en Italie pour le Pape contre la faction des Gibelins, qui y étoit très-puissante. De concert avec Sa Sainteté il appella à son secours Philippe qui fut depuis Roi de France, fils de Charles Comte de Valois. Il partit pour la Lombardie accompagné de Charles son frere & de quantité de Noblesse; & se rendit à Asti. Un grand nombre de troupes devoit le venir joindre de Florence, de Boulogne, de Provence & d'ailleurs; en sorte qu'il auroit pu faire la guerre aux Gibelins avec avantage & esperance d'un bon succès. Mais gagné ou trompé, dit le Villani, par Marthieu Visconti Capitaine de Milan, qui lui fit de grands presens, il s'en revint en France, sans rien faire: ce qui ne lui fit pas honneur. D'autres disent qu'il se retira, parce que son ennemi étoit deux fois plus fort que lui, & que les secours promis ne venoient pas.

Le Comte de Flandres voulant se rendre maître de l'Isle, où il y avoit garnison Françoisé, se dispoisoit à passer la Lis avec une armée, pour aller assieger cette ville. Mais les Gantois las de tant de troubles, dirent qu'ils vouloient garder la trêve pour laquelle ils avoient prêté serment; & toutes les troupes de Gand, qui faisoient une partie considerable de son armée, se retirerent. Le Comte indigné condamna la ville à une grosse amende. Les Gantois refusèrent de la paier. Alors le Comte se mit à faire des actes d'hostilité, il fit garder les passages, emprisonna ceux de Gand qu'il pût attraper, & en tua plusieurs. Les Gantois se mirent en défense, & coururent sus à ses gens. Cette nouvelle affaire rendit le Comte plus traitable. Il parla avec un Cardinal envoyé par le Pape pour faire sa paix avec le Roi de France, & promit d'aller à Paris vers le milieu du Carême pour rendre hommage au Roi. Mais le tems étant venu, il s'en excusa sur des raisons frivoles. Il y vint pourtant l'année d'après, avec le Comte de Nevers son fils, & les Procureurs des Communes de Flandres. Cette ame hautaine & superbe voulut exiger du Roi avant que de lui prêter serment, qu'il lui rendroit l'Isle, Douai & Bethune. Le Roi indigné jura qu'il ne lui rendroit pas une de ces villes, & obligea toute sa Cour de jurer comme lui. Le Comte se retira, & prit sans dire adieu son chemin vers la Flandre. Les Procureurs des Communes coururent après lui, & lui dirent qu'ils ne parti-roient point de Paris que la paix ne fut faite, bien certains que s'ils s'en retour-noient sans rien faire, ceux qui les avoient envoieez ne manqueroient point de

1320.

Brouil-
lerie en
Flandre.

1320.

Robertus Rex Neapolitanus in Italia pro summo Pontifice bellum gerebat, contra Gibellinorum factionem, quæ tunc potentissima erat. In opem vero assentiente summo Pontifice, Philippum Valesium, qui postea Rex Franciæ fuit, evocavit. Is Langobardiam cum Carolo fratre & nobilium numero grandi concessit: Astamque se contulit. Ingentem armorum manum expectabat ex Italiæ urbibus, Florentia, Bononia, ex Gallo-provincia aliisque locis; quibus junctis copiis Gibellinos debellare facile potuisset. Verum Matthiæ Vice-Comitis Mediolensium Ducis vel muneribus delinitus, vel artibus deceptus, inquit Villanus, in Galliam re infecta regressus est. Alii dicunt receptui cecinisse, quia hostium exercitus duplo numerosior erat, & promissa auxilia non comparabant.

Robertus Comes Flandriæ, cum Insulas; ubi Francorum presidium erat, expugnare cuperet, Legiam trajecit, ut illam obsideret. At Gandaveses perpetuæ discordiæ fastidio permoti, se inducias observare velle dixerunt, pro quibus servandis sacramentum præstiterant, omnesque Gandaveses copias, quæ maximam exercitus partem constituabant, discesserunt.

Indignatus Comes grandem multam Gandavesibus imposuit. Cum illi solvere nollent, Comes incuriones in agros Gandaveses fecit, vias observavit, & quotquot potuit Gandaveses in carcerem conjecit, multosque occidit. Gandaveses vicissim Comitibus agmina adorti sunt. Mutata rerum conditione, Robertus ad pacem cum Rege Philippo faciendam propensior, Cardinalem audivit a Summo Pontifice ad eam rem missum, promisitque se in media Quadragesima Lutetiam venturum, & sacramentum fidei Regi præstiturum esse. Non stetit promissis Comes, inaniaque prætendens Regem adire neglexit. Tandemque anno sequenti venit Lutetiam cum filio Nivernensi Comite & Procuratoribus Communium Flandriæ. Antequam vero sacramentum fidei Regi præstaret, ab illo superbe exigebat, ut sibi Insulam, Duacum & Bethuniam restitueret. Indignatus Rex cum sacramento edixit se non redditurum esse, & Regiæ suæ primores ad idem sacramentum emittendum induxit. Tum Robertus secrete versus Flandriam iter cepit: at Procuratores memorati illum insequuti, cum propetantem attingissent, non posse se dixerunt re infecta Lutetia proficisci, ne si non conciliata pace redirent, ab iis qui se

Contn.
Nangii.
Dauberis.

Le Comte de Flandres forcé de rendre hommage au Roi.

leur faire couper la tête. Le Comte craignant que les Communes ne se tournassent contre lui, & qu'il ne vint à perdre son Comté, revint à Paris, & quoique bien malgré lui il prêta au Roi le serment de fidélité. Le Roi donna à Louis fils aîné du Comte de Nevers une de ses filles en mariage, & lui rendit les Comtez de Nevers & de Retel; à condition qu'il ne rechercheroit point ceux de ses vassaux de ces Comtez qui s'étoient tournés contre lui.

Les Pâtoureaux.

En cette même année s'assembla une grande troupe de Pâtoureaux, comme du tems de saint Louis. Ils disoient qu'ils vouloient faire le voiage d'outremer pour délivrer la Terre Sainte. Ils avoient à leur tête deux scelerats: un Prêtre à qui pour ses crimes on avoit ôté son bénéfice, & un Moine apostat de l'Ordre de saint Benoît. Les Bergers quittoient leurs troupeaux pour suivre cette bande qui s'accrût merveilleusement. Ils agissoient avec violence, & alloient délivrer de force ceux d'entr'eux qui étoient mis en prison. Ils entrèrent au Châtelet de Paris pour en tirer quelques-uns des leurs, & précipitèrent par l'escalier le Prevôt qui les vouloit empêcher. Après quoi ils allèrent se ranger en bataille au Pré aux Clercs. Personne n'alla contre eux, & on leur laissa la liberté de se retirer. Ils marchèrent vers l'Aquitaine, tuant tous les Juifs qu'ils trouvoient, & se saisissant de leurs effets. Arrivés à une Tour où beaucoup de Juifs s'étoient retirés pour s'y défendre & éviter ainsi la mort, ils l'assiégerent; les Juifs s'y défendirent quelque tems. Les Pâtoureaux mirent le feu à la porte. Les Juifs voiant qu'ils ne pouvoient leur échapper, se firent tous tuer par un des leurs; qui après cette expedition descendit & demanda le Barème pour lui & pour quelques petits garçons Juifs qui l'accompagnoient, disant qu'il venoit de ruer tous les autres. Les Pâtoureaux le mirent en pieces comme meurtrier de ses Compatriotes, & firent baptiser ces enfans. Arrivés en Languedoc auprès de Carcassonne, ils continuèrent à ruer les Juifs: mais celui qui gouvernoit pour le Roi dans le pays, assembla des troupes, donna sur ces canailles, en tua quantité, en prit un grand nombre, les fit pendre par vingtaines & par trentaines, & dissipa en peu de tems toute la troupe.

Le Comte de Nevers fils aîné du Comte de Flandres, fut accusé en cette année d'avoir voulu faire empoisonner son pere. Sur cette accusation on se saisit de lui par ordre du Comte, & en même tems d'un certain Frere Gautier de l'Ordre des Hermites de saint Guillaume, qui étoit toujours auprès du Comte

miserant, capite plecerentur. Comes autem metuens ne civitatibus contra se conversis, ipse a Flandria Comitatu pelleretur, Lutetiam rediit, ac vel invitus sacramentum fidei Regi præstitit. Philippus Ludovico filio Comitis Nivernensis ex filiabus unam nuptui dedit, Comitatusque Nivernensem & Retelensem ipsi testituit, illa conditione, ut in Nivernenses & Retelenses, qui Regi faverant, non sevirer.

Idem.

Eodem anno coit Pastorellorum turba ut tempore S. Ludovici, qui se transmarinam expeditionem susceperunt jacitabant, ut Terram Sanctam liberarent. Duces erant scelesti viri duo: quorum alter Sacerdos facinororum causa beneficium suum amiserat; alter vero Monachus Sancti Benedicti, qui ab Ordine defecerat. Opiliones passim relictiis gregibus catervam mirum in modum augebant. Violentia urens incondita turba: si quos ex suis facinorum causa in carcerem trufos videret, impetu facto ex carceribus extrahabat. Sic in Castellum Parisinum ingressi Pastorelli, quosdam ex suis eduxerunt, obnitentemque Præpositum, per gradus præcipitarent. Post hæc autem in Præto Clericorum aciem instruxerunt, obtulente nemine. Profectique

versus Aquitaniam, Judæos quoque obvios trucidabant, eorumque bonis direptis, ad cæpta perficienda properabant. In turrim quandam inciderunt, quo Judæi multi, vitæ servandæ causa confugerant: oppugnata turris, Judæi hostem propulsant, Pastorelli ad portam ignem conjiciunt: Judæi ne torti vel combusti perirent, alicui ex suis se jugulandos præbent, qui cum omnes peremisset, descendit & cum puerulis quibusdam Judæis baptismum petit, se Judæos omnes in turri inclusos occidisse dicens. Pastorelli vero istum ut contribulium interfectorem trucidant, puerulosque Judæos baptisati jubent. In Septimaniam cum venissent, prope Carcassonem Judæos perimere pergebant. At Rector Provincie, collecta armatorum manu, scelestos illos adortus est, multos occidit, alios vicenos & tricenos suspendi jussit, sicque totum agmen dissipavit.

Ludovicus Comes Nivernensis Roberti Comitis Flandrensis primogenitus, accusatus quod patri venenum propinare voluisset, patre jubente, comprehensus est, & cum illo Fratre Galterus ex ordine Eremitarum Sancti Guillelmi, qui Comiti Nivernensi familiaris, vene-

Idem.

de Nevers , & qu'on affuroit avoir voulu donner le poison au Prince. On mit ce Frere à la question , où il n'avoüa jamais rien. Le Comte de Nevers fut pourtant toujours gardé en prison , & n'en sortit à la fin qu'à condition que du vivant de son pere il n'entreroit plus en Flandre. On crût que c'étoit son second frere Robert qui lui avoit joué ce tour , pour se mettre en possession du Comté de Flandre après la mort de son pere. Louis mourut avant Robert son pere , & laissa un fils du même nom que lui.

Philippe qui avant que d'être Roi avoit été Comte de Poitou , aimoit cette Province , la visitoit souvent , & se dispoisoit , dit-on , à y faire un long séjour. Il y alla dans ce dessein ; un bruit se répandit alors que les Lépreux du pays avoient empoisonné les fontaines & les puits : en sorte que ceux qui buvoient de cette eau , ou mouroient bien-tôt , ou devenoient lépreux comme eux. Le Roi en aiant eu avis de plusieurs endroits , se retira bien vite , & repassa la Loire. Il donna ordre qu'on arrêta les Lépreux dans tout son Roiaume , & qu'on leur fit leur procès. On disoit que c'étoit le Roi de Grenade Sarazin , qui par l'entremise des Juifs avoit porté les Lépreux à conspirer ensemble pour faire périr les Chrétiens ou les faire devenir lépreux comme eux. On fit brûler dans tout le Roiaume un grand nombre de Lépreux & de Juifs , & quelquefois sans discerner l'innocent du coupable. A Paris on agit avec plus de moderation : on fit brûler ceux qui furent convaincus , & l'on condamna tous les autres à un exil perpetuel. On retint quelque tems les plus riches pour découvrir où étoient leurs biens , qui furent confisqués au Trésor Roial. On disoit que la somme monta fort haut. Il y en eut qui crurent qu'on suscita cette querelle aux Lépreux , pour se saisir de leurs biens qui étoient très-considerables. Il est en effet très-difficile de croire , que tous les Lépreux du Roiaume eussent conspiré ensemble pour faire périr tout le reste des hommes , ou les rendre Lépreux comme eux. Cela à tout l'air d'un conte fait à plaisir.

1327

Execu-
tion des
Lépreux
& des
Juifs.

Les Juifs furent accusés , comme nous venons de dire , d'avoir eu part à la conspiration des Lépreux. On en prit quarante à Vitri , & on les mit en prison. Jugeant bien qu'on les meneroit de là au supplice , & qu'ils périeroient tous par le feu ; ils resolurent de se faire mourir , & prièrent le plus ancien & le plus vénérable de la troupe de les tuer tous l'un après l'autre. Il demanda pour l'aider , un jeune homme qui lui fut accordé. Les deux tuerent tous les autres. Après cela ils disputerent entr'eux lequel des deux tueroit l'autre. Le vieux

natum poculum patri oblatum fuisse dicebant. Tortus Gaterus nihil unquam confessus est. Comes vero Niverneus diu in carcere detentus , tandem illa conditione dimissus est , ut vivente Patre in Flandriam nunquam accederet. Rumor autem fuit fratrem ejus minorem Robertum hanc calumniam commentum fuisse , ut post patris mortem Flandriæ Comitatum invadere possit. Ludovicus vero ante patrem obiit , & filium cognominem reliquit.

Multi in regno leprosi, Judæique plurimi combusti sunt, sæpeque sine discrimine fontes cum infontibus perierunt. Lutetiæ vero æqui legibus servatis, qui noxi detentus sunt, igne consumti; cæteri que omnes in perpetuum exilium missi sunt. Qui opulentiores erant, diutius detentus sunt, ut eorum bona omnia dignosci possent, quæ Regi addicta rem ærariam regiam multum auxere, ut fama ferebat. Quidam vero putarunt consecratam querelam fuisse, ut hæc simulata specie, leproforum bona tunc ingentia invaderentur. Vix certe creditur, leprosos omnes per Gallias sparsos, in cæterorum hominum perniciem conspiravisse, ut universos perderent, vel leprosos redderent. Id certe fabulam sapit.

Accusati Judæi fuere, ut supra diximus, quod cum leprosis conspirassent. Quadraginta autem numero Vitriaci comprehensi sunt, & in carcerem conjecti. Cum autem se extremo plectendos supplicio & incendio perituros non ignorarent, seniores venerabilioresque cætus sui rogarunt se singularim & ad unum periret. Ille ex junioribus aliquem expetiit, qui secum hoc fungeretur officio; quod cum impetrasset, ambo cæteros jugularunt. Tum inter ambos contentio fuit uter

Idem.

Idem. Philippus, qui antequam Rex esset, Picavorum Comes fuerat, provinciam illam amabat. Illo sæpe se conferebat, & diuturnum ibi temporis spatium transigere parabat. Cum autem illò pervenisset, rumore nuncio publicatum est, leprosos istius regionis veneno fontes & putcos omnes infecisse, ita ut qui ex aquis istis potum accepissent, aut statim morerentur, aut leprosi evaderent. Quæ res cum ad Philippi aures undique perferretur, celeriter profectus ille Ligetum trajecit, justitque leprosos omnes per totum regnum apprehendi, ut rei veritas exploraretur. Narrabatur autem Granatensem Regem Saracenum, Judeorum opera, leprosos suscitavisse ut Christianis omnibus perniciem aut lepram inferrent.

voulut à toute force être tué par le jeune, & le fut effectivement. Après cela ce jeune ramassa tout l'or & l'argent de ses Compatriotes morts, & chercha le moien de se sauver. Il fit une corde de leurs habits, l'attacha & se laissa couler tout doucement. La corde se trouva trop courte, & comme il étoit fort chargé d'or & d'argent en tombant il se cassa une jambe. Il fut pris & envoyé au supplice.

Entreprise de Philippe le Long.
1321.

Philippe fit alors une entreprise qui auroit causé de grands mouvemens, s'il avoit eu le tems de l'exécuter. Il voulut établir dans tout le Roiaume les mêmes poids, les mêmes mesures & les mêmes monnoies. Il envoya pour cet effet de tous côtez, & sur tout aux Princes & aux Prélats qui avoient droit de battre monnoie. Et comme il supposoit que ce changement ne se pouvoit faire sans une grande dépense, il vouloit exiger de tous les sujets la cinquième partie de leurs biens. La seule proposition d'une levée si extraordinaire révolta tout le monde. Les Princes, les Evêques, les Communes des Villes, & tous les particuliers furent effrayez d'un tel projet. Les Princes & les Prélats, qui avoient droit de battre monnoie, s'y opposerent. Les Communes & les particuliers étoient si disposés à une revolte, qu'on n'y pensa plus. On continua pourtant à faire des extorsions : & plusieurs crurent que ce fut en punition de cela, que le Roi mourut jeune.

Sa mort.
1322.

Au commencement d'Août Philippe fut attaqué d'une dysenterie & d'une fièvre quatre, qui le mina peu à peu. Dans le cours de sa maladie il eut quelque répi, & se trouva considérablement soulagé : mais n'ayant pas gardé le régime convenable, il retomba & mourut le troisième de Janvier. Son corps fut porté à saint Denis le jour de l'Epiphanie, & mis dans son Tombeau près du grand Autel.

alterum occideret; id demum obtinuit senior ut a juniore interficeretur. Hic vero postea aurum & argentum contribulium suorum collegit, & quo pacto evadere posset cogitavit. Ex singulorum vestibus funem apparavit, quo firmiter alligato sensim delapsus est; cumque longe brevior funis esset, quam ut tetram contineret, ex auri argentique ponderè gravius subruit, & fracto crure, loco movere non potuit. Captus igitur ad extremum supplicium adductus est.

Idem.

Rem tunc aggressus est Philippus, quæ motus ingentes in Regno concitasset, si perficere illam potuisset. In regno toto eadem pondera, easdem mensuras monetæque inducere voluit. Misit ergo ad Principes & Episcopos, qui jus cudendæ monete haberent. Cumque supponeret mutationem illam non nisi sumibus maximis induci posse, a subditis omnibus quintam bonorum partem exigere parabat. Ex sola tanti vectigalis

fama omnium animi exasperati sunt, Principes, Episcopi, civitates & populi perterriti sunt: hincque similitri quidpiam oriturum videbatur. Principes & Episcopi qui cudendæ monete jure fruebantur, oblitere: cumque civitates defectionem pararent, a tali proposito Philippus desistit: neque tamen vectigalium onera extincta fuere. Multi ideo putavere ex ultione divina Philippum interisse.

Initio Augusti Rex in gravissimum dysentericæ & febris quartanæ morbum incidit, sensimque defecit. In decursu morbi quædam recuperandæ valetudinis spes affulsit; sed cum Philippus non caute & temperate se gereret, in graviorem lapsus ægri tudinem, tertia Januarii die obiit, corpusque ejus in Ecclesiam Sancti Dionysii translatus, prope aram majorem sepultum fuit.



CHARLES IV. dit LE BEL, Roi de France.

CHARLES Comte de la Marche succeda à son frere sans aucune opposition, & se fit sacrer à Rheims. Il pensa d'abord à faire déclarer nul son mariage avec Blanche d'Artois, qui aiant été convaincuë d'adultere, étoit en prison. La raison de nullité étoit que l'aian levée des fons, il avoit contracté avec elle une alliance spirituelle, & qu'il l'avoit épousée sans dispense du Pape. Sa Sainteté commit l'affaire aux Evêques de Paris & de Beauvais, & à Geoffroi du Plessis Protonotaire; sur le rapport desquels il déclara le mariage nul. Charles aiant ainsi répudié Blanche, épousa Marie de Luxembourg fille de l'Empereur Henri VII. qui fut couronné l'année suivante.

Dès le commencement de son regne il s'appliqua beaucoup à réformer les monnoies fort alterées dans les Regnes précédens; afin que la matiere, dit-il dans une de ses Ordonnances, qui est allée hors de notre Royaume, à grand dommage de nous & de nostre peuple par l'engin & cautelle des subtils & malicieus gens, puisse revenir arriere en nostre Royaume. Il ôta le cours des mauvaises monnoies & en fit frapper de bonnes, qu'il fut depuis obligé d'alterer pour fournir aux frais de la guerre contre les Anglois en Gascogne.

Robert III. Comte de Flandte étant mort, Louis fils de Louis Comte de Nevers, dont nous venons de parler, & Robert second fils de Robert III. se disputèrent la succession. Louis Comte de Nevers accusé d'avoit voulu empoisonner son pere, fut banni de la Flandre, & mourut comme nous avons dit ci-devant. Robert qui à ce qu'on croioit avoit suborné les accusateurs, étoit aux aguets pour se mettre en possession du Comté. Après la mort de son pere, il se saisit de quelques places, dans le dessein d'exclure son neveu Louis de la succession. Louis vint à Paris: son droit paroissoit le meilleur, & d'ailleurs les Communes de Flandre avoient déclaré, qu'elles ne vouloient point d'autre Comte que lui. Le Roi Charles reçût donc son hommage, & il fut établi Comte du consentement de tous les Flamans.

1322

Affaires de Flandre.

Cette même année le Roi Charles contre le bien de l'Etat, & suivant le conseil pernicieux de quelques-uns de ses gens, prit résolution d'affoiblir les mon-

CAROLUS IV. PULCHER dictus.

CAROLUS Comes Marchie fratri nullo obistente successit, seque Rheims inungi curavit. Statim vero id allequi conatur ut suum cum Blancha Arreia concubium nullum declararet; quæ cum adultera deprehensa fuisset, in carcere detinebatur. Nullum autem esse concubium probabatur, quod ipse Carolus Blancham in fonte baptismatis tenuisset, & spirituali affinitate sibi conjunctam sine summi Pontificis dispensatione duxisset uxorem. Examinandam rem Papa commisit Episcopo Parisiensi ac Bellovacensi, atque Goffredo de Plessiaco Protonotario, quibus res ut acta esset referentibus, matrimonium nullum esse Pontifex declaravit. Carolus veto Mariam Luxemburgensem Henrici VII. Imperatoris filiam duxit, quæ anno sequenti coronata fuit.

Adulteratas monetas de medio sustulit, & novas sincereque cudi curavit. Sed illas postea adulterare coactus est, ingruente Anglorum in Vasconia bello.

Roberto III. Flandrensi Comite defuncto, Ludovicus, Ludovici Nivernensis Comitæ, de quo supra actum fuit, filius cum Roberto patruo, Roberti III. secundo filio de successione contendit. Ludovicus pater hujus Ludovici accusatus quod patrem veneno tollere voluisset, ex Flandria exulare coactus fuerat, ut diximus. Robertus vero frater, qui testes subornavisse credebatur, occasione captabat ut Flandrie Comitatum invaderet. Defuncto patre, aliquot oppida occupavit eo animo, ut Ludovicum a successione excluderet. Ludovicus Lutetiam venit: æqui ratio pro illo pugnare videbatur, & alioquin Flandrie civitates edixerant, se non alium quam Ludovicum Comitem admitturas esse. Carolus igitur Rex sacramentum fidei ab illo accepit, & ex consensu Flandrorum omnium Comes susceptus est.

Hoc ipso anno Rex Carolus, quorundam seductus consilio postquam monetam reformaverat, ut modo di-

Idem.

noies, qu'il venoit de mettre en bon état : ce qui fut la source de maux infinis.

1323.
Jourdain
de l'Isle
scelerat.

Jourdain de l'Isle homme de qualité entre les Gascons, mais qui se deshonorait par des actions indignes du rang qu'il tenoit, fut accusé & cité devant le Roi. Il y eut dix-huit chefs d'accusation contre lui ; c'étoient autant de crimes dont le moindre méritoit la mort, & de pas un desquels il ne pût se justifier. Mais le Pape Jean XXII. dont il avoit épousé la nièce, interceda pour lui auprès du Roi, & obtint sa grace. Bien loin d'en devenir plus sage ; il ajouta crime sur crime : il violoit les jeunes filles, faisoit souvent des meurtres, nourrissoit des bandes de scelerats & de voleurs. Rebelle à la Justice il tua à coup de bâton un Sergent du Roi revêtu de ses armes. Il fut cité de nouveau, & obligé de se rendre à Paris pour subir le Jugement. Il fut assez mal-habile pour y venir, se confiant en plusieurs Comtes & Barons de l'Aquitaine qui l'accompagnoient & qui soutenoient sa cause ; mais il en vint aussi un grand nombre pour l'accuser, dont quelques-uns étoient de la première qualité. Sa cause fut examinée, il fut d'abord mis au Châtelet, & par la Sentence des Juges condamné à être traîné à la queue des chevaux & puis pendu en place publique : ce qui fut exécuté la veille de la Trinité.

Le couronnement de la Reine Marie de Luxembourg fille de l'Empereur Henri VII. se fit avec une grande solemnité. L'Archevêque Electeur de Trèves y assista avec plusieurs autres Princes & grande quantité de Noblesse. L'Archevêque de Sens célébra la Messe dans la Sainte Chapelle, & fit la cérémonie.

Maléfices
& prestiges.

Il est incroïable combien on s'adonnoit alors en France aux maléfices & aux prestiges, qui donnoient beaucoup d'exercice aux Inquisiteurs de la foi. Voici un fait qui fit un grand bruit, & qui mérite d'être rapporté. Un Abbé de l'Ordre de Cîteaux avoit perdu une grosse somme d'argent. Il traita avec un de ces prestigiateurs, qui lui promit de lui faire retrouver ce qu'il avoit perdu, & de lui découvrir les voleurs. Voici le prestige dont il se servit. Il prit un chat noir, l'enferma dans un coffret, avec la nourriture qu'il lui falloit pendant trois jours. Cette nourriture étoit du pain trempé dans le Saint Chrême & dans l'eau benite. Il fit ensuite une fosse dans un chemin public où il enterra le coffret & le chat, & mit deux tuiaux, qui montoient depuis le coffret jusqu'au dessus du chemin, par où le chat pouvoit respirer jusqu'au troisième jour, qu'il devoit venir le déterrer. Des bergers passerent par là : leurs chiens sentirent le chat par

cebamus, debitem moneram poni instituit; unde in populo postea damna innumerabilia sunt sequuta.

Idem.

Jordanus de Insula inter Vascones genere nobilis, sed qui indignis facinoribus nobilitati suae dedecus magnum inferrebat, ante Regem accusatus & evocatus est. Octodecim illi crimina oblata sunt; haec turpissima scelera erant, ex quorum numero quod levius esset mortem merebatur. Ex nullo autem sese purgare potuit. Verum interveniente Papa Joanne XXII. cujus neptem Jordanus duxerat uxorem, venia ipsi ab Rege concessa fuit. Sub hac vero pejora ille admisit, nedum respiceret. Puellas enim violabat, homicidia perpetrabat, praedonum sceleratorumque hominum turmas fovebat, Regis Servientem regia insignia ferentem baculo interfecit. Denuo autem evocatur Lutetiam judicium subiturus, imprudenterque illò concessit, absque metu quod Comites & Primores Aquitanicos secum haberet causa suae defensores: at plurimi quoque venire illum accusaturi, quorum quidam ex prima nobilitate erant. Excussa causa fuit. In Castellum ille detrusus, ex Judicium sententia ad caudam equorum tractus, posteaque in patibulo suspensus fuit, in vigilia S. Trinitatis.

Cum celebritate maxima coronata Regina fuit Maria Luxemburgensis filia Imperatoris Henrici VII. Adfuit solemnitati Archiepiscopus Trevirensis; adfuerunt item Principes plurimi ingenio Nobilium ceteris. Archiepiscopus Senonensis in Sacra Capella Missam celebravit, Reginaeque coronavit.

Vix credatur quam tum maleficia, quot quantaque praestigiae in regno Francorum exercerentur, quantumque iis excutiendis rebus Inquisitores fidei operam ponerent. En historiam sane memorandam quae isto anno contigit. Abbas quidam Cisterciensis magnam pecuniam summam perdidit. Praestigiatorem vero quendam adiit, qui id actum pollicitus est, ut & pecunia ipsi restitueretur, & detegerentur fures. Hoc autem praestigiarum modeste usus. *Catam nigram* sumisit, & in quadam *cista sive scrinio* inclusit, cibum consecrum de pane maledicto in chrismate, oleo sancto & aqua benedicta, quod sibi ad triduanum victum posse sufficere in *cista* inclusit. Fossam postea in quadrivio paravit in qua scriinium & solum repositum operuitque, relictiis fistulis duabus, quarum ope felis respiraret ad usque tertium diem, quo illum praestigiator educturus erat. Verum istuctransemitibus cum grege suo opilionibus, canes

Idem.

les trous , & se mirent à fouiller & à creuser avec leurs ongles , découvrirent le coffre & ne purent l'arracher. Un berger va trouver le Juge , & lui fait rapport de tout ceci. Le Juge y vient bien accompagné , fait tirer le coffre de terre , & pour découvrir l'auteur du fortilege , il fit venir tous les Menuisiers de Paris : celui qui avoit fait le coffret , lui dit que c'étoit lui qui l'avoit vendu au nommé Jean Prevôt , mais qu'il ne savoit pour quel usage. Jean Prevôt fut pris & mis à la question. Il confessa tout , & dit que le grand maître dans l'art des fortileges & des malefices , étoit le nommé Jean de Perfant , & que ses complices étoient , un Moine apostat de Citeaux son disciple , l'Abbé de Sarconcelles de l'Ordre de Citeaux , & quelques Chanoines Réguliers , qui furent tous pris & menez devant l'Official de l'Archevêque & les autres Inquisiteurs de la foi. On demanda aux auteurs du prestige ce qu'ils prétendoient faire avec ce chat enfermé. Ils répondirent qu'après trois jours ils l'auroient écorché & divisé sa peau en plusieurs courroies , qui jointes ensemble auroient fait un cercle dans lequel un homme auroit pu se tenir. Que le prestigiateur se feroit mis dans ce cercle aianr à son derriere une partie de la nourriture préparée pour le chat , qu'il auroit invoqué un démon nommé Berich , qui n'auroit pas manqué de venir , & qu'étant interrogé il auroit découvert les voleurs , & tout ce qui étoit à propos de savoir sur l'affaire présente. Après cette confession , Jean de Perfant & Jean Prevôt , furent condamnés à être brûlez tout vifs. L'un des deux mourut avant l'exécution : le mort & le vivant furent réduits en cendre. L'Abbé & les autres convaincus de fortilege ; ceux aussi qui avoient donné le Saint Chrême à Jean Prevôt , furent dégradés & mis dans des prisons perpétuelles.

En la même année parut un Livre fait par un Moine de Morigny près d'Estampes , qui contenoit plusieurs images de la sainte Vierge. On y voioit un grand nombre de noms inconnus ; c'étoient apparemment les noms d'autant de diables. L'Auteur promettoit à ceux qui feroient copier ce Livre , & qui y seroient peindre les images qui s'y trouvoient , en y mettant leur nom , toute sorte de biens , de richesses & de délices , & tout ce qu'ils pourroient souhaiter. Ce Livre fut condamné comme superstitieux. L'Historien ne dit pas qu'on ait puni l'Auteur.

Le Roi Charles fit cette année un voiage en Languedoc , menant avec lui

ferm per fistulas odorantur , unguibus tertam amovent , & ad scrinium perveniunt ; verum illud abstrahere non poterunt. Tum Pastor quidam Judicem adit , & hac illi renunciat. Hic cum plurimis locum petit , scrinium auferri jubet ; utque prestigiarum auctorem detegeret , fabros omnes lignarios Parisiacos advocari jubet. Qui scrinium concinnaverat , statim dixit se illud vendidisse cuidam Joanni Prestigiosi , nec scire cui usui. Illico Joannes ille comprehenditur , & tormentorum vi pressus , omnia fatetur ; prestigiarum & maleficiorum magistrum dicit esse Joannem de Perfant ; conficos autem & consortes esse , Monachum quemdam Cisterciensem ejus discipulum , Abbatem de Sarconcellis Cisterciensis Ordinis , & aliquot Canonicos Regulares , qui capti omnes & victi ducti sunt ad Officialem Archiepiscopi. Interrogantur prestigiatores quid cum incluso felle facturi erant. Respondent illi : Post triduum detractam felis pellem in corrigias dividendam fore , quæ corrigiæ simul junctæ circumum efficerent : in quo prestigiator consistere posset , in postevivibus suis ponens de prædicto cibo cati. Tum Prestigiatore

rem in circulo positum invocaturum fuisse demonem nomine Berichum , qui haud dubie venisset , & rogatus furum nomina protulisset , & omnia ad præsens negotium pertinentia aperuisset. Post illam confessionem Joannes de Perfant , Joannes Prestigiosi ignis supplicio damnantur ; sed altero ante supplicium defuncto , ejus cadaver cum vivente combustum est. Abbas & alii fortilegi deprehensi , tum illi etiam qui sanctum Christum Joanni Prestigiosi dederant , gradu dejecti , & in perpetuum carcerem trahi sunt.

Eodem anno editus est liber a quodam Monacho Motiniacensi prope Stampas , plurimas B. Virginis imagines complectens. Multa ibi ignota nomina comparabant , quæ , ut putabatur , demonum totidem nomina erant. His vero qui librum exscribi , & imagines depingi curarent , suo apposito nomine , pollicebatur Scriptor bona qualibet , divitias , delicias , & quidquid sibi cordi esset. Hic porro libet ut superstitionibus refertus damnatus fuit ; nec dicit Scriptor an auctor plexus fuerit.

Hoc anno Carolus iter in Septimaniam suscepit se-

Idem.

la Reine Marie qui étoit enceinte. Au retour elle accoucha avant le terme d'un fils, qui mourut dès qu'il eut reçu le Batême. On attribua ces couches précipitées à la fatigue du voiage. Elle mourut peu de jours après, & fut enterrée dans l'Eglise des Dominicaines de Montargis. Quelque tems après Charles épousa avec dispense du Pape Jeanne fille de Louis Comre d'Evreux sa proche parente.

1324,

Guerre
en Gasco-
gne.

Le Seigneur de Montpefat en Gascogne fut la cause d'un grand démêlé entre la France & l'Angleterre. Il fit bâtir un fort sur des terres qui appartenoient au Roi de France; mais qu'il soutenoit être sous la domination du Roi d'Angleterre. L'affaire est portée à la Cour de France, où il fut décidé que la terre étoit du Roi, de l'aveu même des Anglois; & qu'ainsi la Forteresse ou la Bastide, terme usité en ce tems-là, lui appartenoit. On s'en saisit donc pour le Roi, & l'on y mit garnison Françoisse. Montpefat indigné de cela, ramassa une troupe de soldats Anglois, alla surprendre la Bastide, massacra toute la garnison, fit pendre les Chefs, rasa la Forteresse, & emporta en son Château de Montpefat tous les effets qui s'y trouverent. C'étoit une infraction de paix manifeste; cependant le Roi & la Cour jugerent à propos de demander au Roi d'Angleterre réparation de l'injure. Le Roi d'Angleterre envoya en France son frere Edmond & d'autres Seigneurs, qui convinrent avec le Roi Charles, qu'on lui livreroit Montpefat, le Sénéchal des Anglois & quelques autres, & qu'on lui remettrait le Château. Ce Traité ne fut que simulé du côté des Anglois: après qu'ils se furent retirés, ils ne tinrent aucune des conditions arrêtées. Le Roi envoya son oncle Charles Comte de Valois, ses deux fils Philippe & Charles, & quantité de troupes pour tirer raison de l'injure. Ils allerent d'abord à Agen, qui se rendit sans coup ferir: de là ils marcherent vers la Réole, qui voulut se mettre en défense; mais les habitans se voiant assiégés dans les formes, se rendirent à condition qu'ils seroient sujets au Roi de France: permis pourtant à ceux qui aimeroient mieux la domination Angloise de se retirer où ils voudroient. Le Comte de Valois subjuga aussi plusieurs autres places, & fit raser le Château de Montpefat: en sorte qu'il ne resta plus aux Anglois en ce pays-là que Bourdeaux, S. Sever Cap, & Baïonne. Edmond frere du Roi Edouard se retira en Angleterre. Les troubles qui agitoient alors toute l'Isle, empêcherent que cette expedition n'eût des suites: on fit treve jusqu'à Pâques de l'année suivante.

cum ducens Mariam Reginam prægnantem. Dum reverteretur autem Maria maturius enixa filium est, qui post baptismum statim obiit. Puerulus ille ante solitum tempus, itineris labori adscriptus est. Regina quoque paulo post defuncta, in Ecclesia Dominicanarum Montis-Argillii sepulta fuit. Haud multum postea Carolus Joannam Ludovici Ebroicensis filiam, cognatam suam cum dispensatione Summi Pontificis ducit uxorem.

Idem.

Dominus de Monte-pefato in Vasconia magnæ inter Franciam & Angliam dissensionis causa fuit. Castellum excitavit in terra quadam, quæ ad Franciæ Regem pertinebat; sed quam contendebat ille Regis Anglorum esse. Re ad Regiam Francorum perlata, judicatum est, ipsiis tantibus Angliis, terram ipsius Francorum Regis esse, Castellumque ad ipsum pertinere. Occupatum itaque fuit a Francis, in eoque Francicum presidium positum est. Indignatus Monte-pefatus, collectis Anglorum copiis, castellum ex improviso cepit, presidium totum trucidavit, duces suspendi jussit, castellum solo æquavit, & prædam omnem in castrum suum de Monte-pefato comportari præcepit. Pax sine dubio violata fuerat: attamen Rex, de consilio aulicorum, ab Rege Angliæ petiit refar-

ciri damnum. Eduardus vero Edmundum fratrem cum aliis optimatibus misit, qui cum Carolo Rege pacti sunt, ipsi tradendos esse Montem-pefatium, Anglorum Senescallum & quosdam alios, castellumque Franciæ esse reddendum. At hoc pactum ex Anglorum parte simulatum fuit. Postquam profecti sunt, nullam ex conditionibus servarunt. Misit Rex Carolum Vasconum patrum cum exercitu, ut Anglos ulciscerentur. Statim vero Aginum venerunt, quæ urbs subito capta fuit. Inde vero Regulam petiere, quæ statim defensionem parabat: sed oppidani se obfessos cernentes, se illa conditione dediderunt, ut Regi quidem Francorum subditi forent; ita tamen ut ipsi Regis Anglorum dominationi subesse mallent, quo vellent se recipere possent. Alia quoque oppida cepit Comes Vasconum & Montis-pefati castrum solo æquavit. Hæc postea urbes tantum in Aquitania Angliis superfuere, Burdegala, S. Severus in capite Vasconia & Baiona. Edmundus Regis Angliæ frater in Angliam reversus est. Cum tota insula in motu esset, hinc factum ut hac expeditione non fuerint ad amissa repetenda concitati. Sed induciæ ad Pascha usque sequens factæ sunt.

L'Angleterre

L'Angleterre étoit en combustion , Hugue Spenser & son fils de même nom que lui , étoient tellement maîtres de l'esprit du Roi Edouard II. qu'il ne faisoit rien qu'à leur suggestion. La guerre d'Ecosse aiant très-mal réussi , on attribua ce mauvais succès aux conseils des Spensers. Il se forma un grand parti contre eux , à la tête duquel étoit Thomas de Lancastré cousin du Roi. Les Spensers avertis de tout firent entendre au Roi , que ce parti se formoit pour le détrôner , ce qui n'étoit pas hors d'apparence. Edouard fit saisir en plein Parlement les principaux de ce parti , & fit couper la tête à vingt-deux : de ce nombre fut Thomas Comte de Lancastré , cousin du Roi , Prince d'une grande piété , & dont la sainteté , dit Froissart , fut manifestée par plusieurs Miracles. Cette action attira aux Spensers la haine de tous les Anglois , & en particulier de la Reine Isabeau sœur de Charles le Bel. Les Spensers ne manquèrent pas de faire entendre au Roi que la Reine étoit du parti de ses ennemis. Elle craignant qu'on ne lui jouât quelque tour , se déroba adroitement de la Cour d'Angleterre , accompagnée de son fils Edouard , & d'Edmond Comte de Kent frere du Roi , & s'en vint en France , où elle fut reçue du Roi Charles son frere avec toutes les démonstrations possibles d'amitié & de tendresse.

Isabeau
Reine
d'Angle-
terre
vient à
Paris.

Le Continuateur de Nangis qui a été suivi par du Tillet , raconte la chose fort différemment. Il dit que ce fut Edouard II. lui-même qui envoya la Reine sa femme en France , pour maintenir la paix entre lui & le Roi Charles , mécontent de ce qu'il n'avoit pas assisté à son Sacre comme Pair de France , & de ce qu'il ne venoit pas lui rendre hommage de son Duché d'Aquitaine. Quoiqu'il en soit , une miniature de l'ancien Manuscrit de Froissart , qui est à la Bibliothèque du Roi , nous représente l'entrée de la Reine Isabeau dans Paris. Le Roi son frere vient au devant d'elle jusque hors la porte de la ville , ce qui semble ne pas s'accorder avec le recit de Froissart , qui dit qu'il vint au devant d'elle , lorsqu'elle alloit entrer dans sa chambre. Le Roi est monté sur un cheval dont la housse est chargée de fleurs-de-lis , & celui de la Reine Isabeau porte de France écartelé d'Angleterre. Elle a une coëffure en pain de sucre d'une hauteur extraordinaire , chargée de denteles , qui flottent en l'air. Cette mode a duré en France près de deux cens ans , comme nous verrons dans la suite. Un chien qui va devant le Roi , a un drap attaché au cou , chargé de fleurs-de-lis qui voltige en arriere. On voit ici une petite partie de la ville de Paris ; mais on n'oseroit décider , si elle est faite avec exactitude , ou si c'est un pur caprice du Peintre. On

P L.
XLII.

Tard. Ardebat tunc Anglia rixis & contentionibus. Hugo Spenser & cognominis ejus filius ita Regis Eduardi II. animum occupaverant , ut nihil nisi instigantibus illis ageret. Cum bellum contra Scotos male cessisset , factio magna contra illos insurrexit , cujus Princeps erat Thomas Comes Lancastrius Regis cognatus. Rei hujuscæ gnati Spenseri , Regi dixere , factionem illam ad ipsum ex solo despicendum apparari , id quod a verosimili non abhorrebat. Eduardus in curia *Parlamenti* viginti duos ex consiliis apprehendi , illique capita præcidi iussit , ex quorum numero erat Thomas Lancastrius , Princeps piissimus , cujus sanctitas , inquit Froissartius , miraculis illustrata fuit. Hæc porro cades , Anglorum omnium odium in Spenseros concitavit , præcipueque Elisabethæ Reginæ Caroli pulcri Regis sororis. Spenseri autem Regi nuntiavit inimicorum suorum partibus hæere Reginam. Timens illa ne quid sinistra sibi accideret , secteto ex regis ædibus se subduxit una cum filio Eduardo & Edmundo Comite Cantie Regis fratre , in Franciamque venit , ubi a Rege Catalo fratre cum affectu magno suscepta est.

longe alio modo rem enarrat. Rex Eduardus II. inquit , Reginam in Franciam misit , ut pacem foveret inter se & Regem Carolum , ægre ferentem , quod suæ unctioni & coronationi non adfuisset , ut Patrem Franciæ decebat , & quod ipsi sacramentum fidei pro Ducatu Aquitania præstiturus non accederet. Ut ut res est , imago sequens ex veteri Froissartii codice , qui in Bibliotheca Regis exstat , Elisabethæ Angliæ Reginæ ingressum Lutetiam exhibet. Rex Carolus frater ejus obviam ipsi venit , & extra portam urbis egressus visitur : id ad historiam Froissartii quadrare non videtur , qui ait obviam illi venisse , cum ad cubiculum regium accederet. Regis equus liliis operatus est. Equus autem Elisabethæ insignia Angliæ Franciæ adjuncta habet. Ornatum capitis gestat apicem in conum desinentem , quod muliebri genus ornamentis per annos ferme ducentos in usu fuit apud Francos , ut infra videbitur. Canis ante Regem prodiens pannum collo annexum habet retro volitantem , liliis operatum. Hic pars Lutetiae urbis conspicitur ; neque affirmare austin an accurate ut erat tunc , an ex mero pictoris arbitrio delinea-

G g

laissé au lecteur à remarquer bien des des choses sur les habits & sur les montures.

Isabeau
obligée de
se retirer.

Isabeau demeura longtems à Paris, & tacha de porter le Roi Charles à lui donner du secours pour retourner en Angleterre & mettre à bas le parti des Spenfers. Charles de l'avis de son Conseil ne jugea point à propos de rompre avec l'Angleterre. Il dit seulement à sa sœur qu'il lui donnoit la liberté d'engager autant de gens qu'elle pourroit à son service, pour les mener en Angleterre, & s'en servir contre le parti opposé. Elle le fit aussi secrettement qu'elle pût, & trouva bien des gens disposez à la suivre. Les Spenfers avertis de tout ceci firent tant auprès du Roi de France par presens ou autrement, qu'il défendit à tous ses sujets de prendre parti avec sa sœur. Le Roi Edouard écrivit au Pape, le priant d'obliger le Roi de France de lui renvoyer sa femme, absente depuis longtems. Le Pape lui envoya cet ordre, le menaçant de l'excommunier s'il y manquoit. Le Roi congédia sa sœur, qui se rendit dans le Hainaut, où elle trouva le Comte tout disposé à lui donner secours: Jean de Hainaut frere du Comte s'offrit d'aller accompagner la Reine avec quantité de Seigneurs & grand nombre de Chevaliers. Avec cette troupe elle passa en Angleterre, où les mécontents qui faisoient le plus grand nombre la vinrent joindre. On matcha d'abord contre les Spenfers qui étoient à Bristol: on se saisit du pere & du Comte d'Arondel, qui furent exécutez: on alla assiéger ensuite le Château où étoient le Roi & le jeune Spenfer. Ce Château étant situé sur le bord de la mer, ils voulurent se sauver sur une barque; mais ils furent pris. Spenfer fut condamné à un cruel supplice & fut executé, & le Roi Edouard lecond fut renfermé pour le reste de ses jours dans un Château, où sa femme le fit péir. Le jeune Edouard fut reconnu Roi d'Angleterre, & sa mere gouverna avec lui pendant un tems; mais les choses changerent de face depuis, comme nous verrons plus bas.

Après que la Reine Isabeau fut partie de France, un bruit se répandit que le Roi d'Angleterre avoit fait tuer tous les François qui étoient dans son Roiaume & confisqué tous leurs biens. A cette nouvelle le Roi Charles fit mettre en prison tous les Anglois, pour leur faire le même traitement. On laisse à penser quelle fut la terreur de ces prisonniers. Mais la nouvelle s'étant trouvée fausse, ils furent relâchez. On confisqua pourtant une partie des biens des plus

ta fuerit. Plurima vero lectori annotanda relinquuntur, tam circa vestes, quam circa equorum strata & ornatus.

Proffard.

Opem Caroli diu imploravit Elisabetha soror ejus, ut in Angliam cum exercitu trajiceret, Spenferosque debellaret. Carolus veto de consilio suorum contra Anglos arma movere noluit, Sororique dixit, licere ipsi quos possit ad partes suas trahere, ut cum ipsa in Angliam trajicerent, & oppositas ipsi partes oppugnarent. Id illa secreto praestitit, multosque reperit, qui se in Angliam sequi vellent. Hoc comperto Spenferi Regem Francorum tum muneribus, tum alia quavis excogitatione eo adduxerunt, ut prohiberet ne subditi sui fororis partes sectarentur. Eduardus vero Rex ad Summum Pontificem literas misit, rogans Regi Francorum praeciperet, ut sibi conjugem remitteret, quam diu jam retinuerat. Papa vero edixit Carolo ut fororem viro suo remitteret, minas intentans, ab Ecclesiae communione privandum Catolum esse nisi obsequeretur. Valedixit ergo Rex forori, quae in Hannoniā migravit, ubi Comitum ad opem sibi praestandam paratum invenit. Joannes vero Comitis frater, Regi-

nam in Angliam comitatum iturum se pollicitus est, cum primoribus multis & equitibus magno numero. Cum agmine hujusmodi Regina in Angliam transfretavit. Factio tota, quae Spenferianos numero superabat, Reginam junxit, movitque exercitus contra Spenferos qui tunc Bristolii erant, Spenferus pater & Arundellianus Comes comprehensi, truncati sunt. Inde vero castrum in quo Rex & Spenferus filius erat, obsessum fuit. Illi autem navicula se subducere tentantes capti sunt. Spenferus immani supplicio periit, Eduardus II. in castello conclusus in perpetuum, conjugis suae opera interit. Eduardus filius Rex Angliae proclamatur, Materque ejus cum illo una imperabat: at retum facies postea mutata fuit, ut infra videbimus.

Post professionem Elisabethae Reginae ex Francia, rumore nuncio ferebatur, Regem Angliae Francos omnes qui in regno suo erant, occidi curavisse. Rex vero Carolus vicissim Anglos omnes in carcerem conjecit, ut par pari referret. Quis in clusorum Anglorum terror fuerit, haud difficile est augurari. Sed cum falsa comperta essent ea quae de Anglorum Rege dicta fuerant, Angli dimissi liberi sunt: opulentiorum tamen bona

ENTRÉE D'ISABEAU REINE D'ANGLETERRE A PARIS.



riches ; ce qui déplût extrêmement à tous les gens de bien.

Pendant que ces choses se passoient , la France étoit dans l'attente. La Reine Jeanne étoit enceinte , & les Astronomes , dit un Auteur , pronostiquoient qu'elle auroit un fils ; mais elle accoucha d'une fille.

La Flandre étoit alors en grand mouvement. Le Comte Louis craignant que son oncle Robert ne lui jouât quelque mauvais tour, voulut le faire tuer à Varneton. Mais Robert en aiant été averti, il évita le coup. La plupart des Flamans étoient fort mécontents de leur Comte ; une affaire qui arriva vers ce même tems, fit éclater leur ressentiment. Le Comte Louis faisoit lever sur les Communes une somme d'argent, qu'il falloit payer au Roi Charles. Les gens de la ville & de la campagne s'aperçurent qu'on levoit beaucoup au de-là de la somme. Cela causa de la rumeur, on s'en plaignit hautement, les Communes & les payisâns se tournerent contre les Collecteurs, qui s'ensuivirent à Courtrai ; on courut après eux : pour écarter la troupe ils mirent le feu aux fauxbourgs ; l'incendie gagna aussi la ville & la consuma toute entiere. Les Flamans prirent les armes & allerent saisir leur Comte, qu'ils mirent en prison à Bruges : ils établirent Robert son oncle Gouverneur de tout le Pays. Il n'y eut que les Gantois qui tinssent pour le Comte. Ils prirent les armes contre ceux de Bruges, leur tuèrent cinq cens hommes ; cependant le Comte demeura toujours en prison. Le Roi Charles les envoia prier de le mettre en liberté ; mais ils n'en voulurent rien faire ; cela eut de fâcheuses suites, comme nous verrons.

Le Pape Jean XXII. faisoit une forte guerre aux Gibelins, & sur tout aux Galeasses Seigneurs de Milan, leur plus fort appui. Les troupes qu'il avoit rassemblées avec de grands frais, furent défaites & dissipées par les Gibelins. Les Finances se trouvant absolument épuisées, & n'étant plus en état de soutenir cette guerre, qu'il avoit fort à cœur, il crut pouvoir trouver une ressource dans l'Eglise de France. Il demanda des subsides. Le Clergé de France assez chargé d'ailleurs, s'y opposa ; & le Roi Charles refusa d'abord au Pape son consentement, disant qu'il ne vouloit pas introduire cette nouveauté dans son Roiaume. Mais ils convinrent depuis ensemble, que le Pape permettroit au Roi de lever les décimes pendant les deux années suivantes, & que le Roi laisseroit lever au Pape le subsidé qu'il demandoit. Cela déplut infiniment au Clergé de France :

1326.

1325.
Les Flamans emprisonnent leur Comte.

Subsidé levé en France par le Pape.

quædam fisco addicta fuere; quæ res probis omnibus admodum displicuit.

Dum hæc gererentur, Francia inter spem & metum fluctabat. Joanna Regina prægnans erat: Astronomi, ait quidam Scriptor, eam masculum parituram pollicebantur: at illa filiam peperit.

Flandria in motu tunc erat. Ludovicus Comes ne Robertus patruus quidpiam sinitri sibi moliretur, Varnetoni ipsi necem inferre molitus est. Verum monitus Robertus se subduxit. Flandri Comiti suo jam insensu erant: resque tunc accidit, qua in dissensionem maximam eruperunt. Ludovicus Comes vestigal in civitatibus colligi curabat, quo solveretur summa Carolo Regi debita: cives autem ubique & rusticis adverterunt longe plus exigi, quam solvendum esset. Hinc rumor, hinc querela. Cives autem cum rusticis exactores insequuti sunt, qui Curtracum aufugerunt. Insequentibus aliis, ut turbam amoverent exactores, ignem in suburbia conjecerunt. Incendium autem & suburbia invasit & urbem, quæ tota combusta est. Tum Flandri arma sumere, & apprehensum Comitem Brugiis in carcerem conjecere: Robertum vero pa-

truum ejus Provincia Rectorem constituerunt. Gandavenfes solum pro Comite suo steterunt, armaque contra Brugenses moverunt, ac quingentos ex ipsis occiderunt. Interim vero Comes semper in carcere erat. Carolus vero precatum misit Brugenses, ut liberum Comitem emitterent. Negarunt illi, resque ingratus postea cecidit, ut videbimus.

Bellum gerebat contra Gibellinos Joannes XXII. Papa, maxime vero contra Galeatos Mediolani Principes, qui Gibellinorum pars magna erant. Verum quas ingenti sumtu Joannes collegerat armatorum manus, ex a Galeatis prostrigata dissipataque sunt. Exhaustis porro pecuniis, cum non ultra bellum, quod præcipue cordi erat, sustinere posset; ad Gallicanum Clerum, unicum perfugium se convertit, subsidiumque petit. Abnuic Clerus aliis oneratus subsidiis. Rex quoque Carolus non statim Pontificis petitionem admittit, rem novam in regnum inducere suum nolens. Sed ambo postea hac conditione convenere, ut Papa Regi decimas duobus annis sequentibus solvendas dimitteret, Rexque Papam fineret optatum subsidium exigere. Hæc admodum Clero displicuere. Palam dicebant Ec-

Idem.

les Ecclesiastiques disoient hautement : *Ils se sont accordéz tous deux à cette condition, que l'un nous tondra & l'autre nous écorchera.* Le subside que le Pape leva fut le revenu d'une année de tous les benefices.

L'Allemagne étoit divisée : il y avoit deux élus Empereurs ; Louis de Baviere & Frederic d'Autriche. Louis faisoit la guerre à Frederic avec avantage ; mais le Pape soutenoit ce dernier : il avoit excommunié Louis, & délié ses sujets du serment de fidelité. Deux Docteurs de Paris, l'un François nommé Jean de Gandunoin ; l'autre Italien appellé Marille de Padoue, allerent trouver Louis de Baviere, & lui dirent que le Pape n'avoit point de pouvoir sur l'Empire, qui avoit été fondé avant l'Eglise Chrétienne : & que même il y avoit eu plusieurs Empereurs qui avoient confirmé les Elections des Papes & assemblé des Conciles. Louis proposa cela à son Conseil, dont l'avis fut qu'il ne devoit pas publier ce que ces deux Docteurs lui avoient suggéré, & que s'il le faisoit, il risqueroit son Empire ; mais qu'il devoit plutôt punir ces Docteurs. Louis suivit en partie cet avis, il ne publia point ce sentiment des Docteurs ; craignant dit l'Historien, que cela ne le fit passer pour hérétique, & ne ruinât ses affaires. Mais il traita humainement les Docteurs, les retint auprès de lui, & leur assigna une honnête pension pour leur subsistance.

En cette année mourut Charles Comte de Valois oncle du Roi, toujours boutrelé jusqu'à la fin de sa vie des remords de conscience, d'avoir fait supplicier Enguerrand. Il fit distribuer avant que d'expirer de grandes aumônes aux pauvres, en leur recommandant de prier pour le Seigneur Enguerrand & pour le Seigneur Charles.

Brigands
appellez
Bâtards.

Une grosse troupe de brigands, qu'on appella les Bâtards, parce qu'ils étoient conduits par quelques Bâtards de Seigneurs Gascons, se mit à faire des courses sur les terres de France : plusieurs Anglois se joignant à eux, pillotent & ravageoient les pays sujets au Roi Charles. Il envoya contre eux Alphonse de Castille, dit de la Cerde, qui tomba malade & fut obligé de s'en revenir. Le Roi y envoya d'autres Chefs. Les Bâtards s'avancerent jusqu'à Saintes, qui appartenoit au Roi, quoique le Château eut garnison Angloise. Les Bâtards surprirent par artifice la ville de Saintes. Mais les troupes du Roi étant venues contre eux, ils prirent la fuite & furent poursuivis jusqu'au fond de la Gascogne. Ils n'osèrent plus depuis exercer leurs brigandages.

clesiastici : ambo consenser hac conditione ut alter nos tonderet, alter excoriarer. Subsidium vero Summo Pontifici expetitum fuit, annuus proventus omnium beneficiorum.

Idem.

In Germania dissensio erat : duo electi fuerant Imperatores, Ludovicus Bavarix, & Fredericus Austrix Dux. Ludovicus bellum feliciter contra Fredericum gerebat. Sed Summus Pontifex pro Frederico stabat, Ludovicumque sacris interdixerat, subditosque ejus a sacramento hâci abolverat. Duo Parisienses Doctores, quorum alter Francus, Franciscus de Gandunoino, alter Italus, Mattheus de Padua appellabatur, Ludovicum Bavarum adierunt, dixeruntque illi, nihil potestatis habere Papam in Romanum Imperium. Ecclesia Christiana antiquius, a plurimisque Imperatoribus Summos Pontifices confirmatos, & concilia celebrata fuisse. Ludovicus consilium cum suis habuit, quorum opinio fuit, non par esse Imperatorem ea quæ Doctores illi dixerant, publicare, ne in periculum amittendi Imperii incidere, sed expedire potius Doctores illos plectere & poenis afficere. Hoc consilium Ludovicus partim sequutus est, partim rejectit : Doctorum sententiam non publicavit, metuens, ne si hæc pro-

deret, pro hæretico haberetur, resque suas labefacteret. Verum Doctores humaniter excepit, penes se detinuit, ipsisque justum stipendium assignavit.

Hoc anno obiit Carolus Valesæ Comes, Regis patris opera Ingerannus de Marignaco suspensio perisset. Ante obitum enim suum stipem largiter inopibus distribui iussit, quibus accipientibus dicebatur : *Preca-mini pro Domino Ingeranno, & pro Domino Carolo.*

Ingens turba prædonum : qui *Bastardi* seu Nothi appellabantur, quia agminis duces Nothi erant, filii Optimatum Vasconum, incursionibus Francorum terras devastare ceperunt. His adjuncti etiam Angli, agros qui sub dominatu Regis Francorum erant, depulabantur. Misit autem Carolus Aldefonsum de Castella, dictum de Cerda, qui prædones illos proffigaret. At ille in morbum incidit, & retrocedere compulsus est : aliique missi duces fuere. Bastardi vero ad usque Santonas venerunt, quæ urbs Regis Francorum erat, cæsi in arce præsidium esset Anglicum. Uibem Santonum arte cepere Bastardi : at regis copiis contra illos moventibus, in fugam versi, & ad extremam usque Vasconiam pulsi, non auri sunt postea prædas agere.

Idem.

La Reine accoucha cette année d'une autre fille, qui mourut peu après sa naissance. Le Comte de Flandre fut enfin mis hors de prison par ceux de Bruges, après qu'ils lui eurent fait promettre par serment, qu'il les maintiendrait dans leurs droits, leurs libertez & leurs coutumes: qu'il ne se ressentiroit point de ce qu'ils l'avoient mis en prison, ce qu'ils n'avoient fait, assüroient-ils, que pour son propre avantage; que dans les affaires de consequence il n'agiroit que par leur conseil. Il obtint ainsi sa liberté, & ne tint pas une des conditions, dit l'Historien.

Le Roi Charles envoya sommer le jeune Edouard Roi d'Angleterre de venir lui rendre hommage du Duché d'Aquitaine. Il répondit qu'il ne pouvoit au commencement de son regne s'absenter de son Roiaume sans péril. Charles se contenta de cette excuse, & voulut bien remettre l'hommage à un autre tems.

Cette année fut remarquable par un Traité de Commerce qui se fit entre les Rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Aragon, de Sicile & de Majorque, qui portoit, que les Marchands de chacun de ces Roiaumes, moieissant un sauf-conduit pouvoient passer de l'un à l'autre, pour négotier avec toute liberté. Ce Traité fut proclamé dans tous ces Roiaumes, & publié par tout.

Le Roi Charles tomba malade la nuit de Noel, & la maladie augmentant tousjours, il mourut à Vincennes la veille de la Purification; laissant sa femme enceinte. Il fut enteré dans l'Eglise de S. Denis.

1327.

1328.
Mort de Charles le Bel.

MONUMENS DES REGNES

DE LOUIS X. dit HUTIN, DE PHILIPPE V. surnommé LE LONG,
& de CHARLES LE BEL IV. de ce nom.

Il a peu de Monumens des trois fils de Philippe le Bel, qui n'ont regné tous trois que quatorze ans. Louis X. dit Hutin fut couronné le 24. Août 1315. & mourut le 5. Juin 1316. âgé de 25. ans quelques mois. On le voit dans le chœur de S. Denis en relief de marbre blanc sur son Tombeau de marbre noir; c'est de là qu'est tirée la figure qu'on donne sur cette Planche.

P L.
XLIII
I.

Idem.

Regina hoc anno filiam peperit alteram, quæ paulo post obiit. Comes vero Flandrensis ex carcere tandem a Brugensibus eductus fuit, cum sacramento antea pollicitus, se jura, privilegia & consuetudines ipsorum intacta servaturum esse, nec scilicet in ipsos quod in carcere illum derisissent, id quod in ipsius Comitis bonum se fecisse profitebantur: seque in gravioribus negotiis nihil nisi de ipsorum consilio acturum esse. Sic libertatem adeptus, ne unam quidem ex conditionibus illis servavit, inquit historia Scriptor.

Carolus Eduardo Angliæ Regi juniori mandat, ut sacramentum fidei sibi pro Aquitaniæ Ducatu præstiturus accedat. Respondit Eduardus, non posse se initio regni sui, sine periculo ex Angliâ proficisci. Quam excusationem admittens Carolus, in aliud tempus rem distulit.

Cont. n. Rangü.

Rem singularem hic profert Auctor Chronici. Hoc eodem anno concordatum est inter Regem Franciæ & Regem Angliæ, Hispaniæ, Aragoniæ, Siciliæ & Majoricarum, ut mercatores undecunque terrarum cum securo conducto possent de regno in regnum, tam per terram quam

per mare, cum mercimoniis suis incedere, & mercimonia sua deportare: & ut hoc editum nulli lateret vel latere potuisset, fuit hoc per singula regna proclamatum publice.

In nocte Natalis Domini Rex Carolus in morbum incidit. Ingravescente autem ægritudine, in vigilia Purificationis B. Mariæ obiit, prægnantem relinquens uxorem; sepulchusque est in Ecclesiâ S. Dionysii.

Idem.

MONUMENTA

REGUM LUDOVICI X. cognomine HUTINI,
PHILIPPI V. LONGI dicti, & CAROLI IV.
cognomento PULCRI.

PAUCA sunt Monumenta trium Philippi Pulcri filiorum, qui omnes quatuordecim tantum annos Regni sunt emensi. Ludovicus Hutinus coronatus fuit 24. Augusti, anno 1315, obiitque 5. Junii anni 1316. viginti quinque annos & aliquot menses natus. In sepulchro autem suo in choro S. Dionysii in marmoreo tumulo exhibetur, qualis hic profertur.

Gg iij

2. Sa femme Clemence d'Hongrie mourut l'an 1328. au mois d'Octobre, dans l'Hôtel du Temple de Paris. Elle est représentée telle que nous la donnons ici sur son Tombeau dans le chœur des Dominicains de la rue S. Jâques à Paris. Sa Couronne & celles de tous les enfans de Philippe le Bel & de leurs femmes, sont ornées de fleurons & non de fleurs-de-lis.
3. Jean Roi de France & de Navarre 3 fils posthume de Louis Hutin, nâquit le quinze Novembre 1316. mourut peu de jours après, & fut enterré à S. Denis auprès de son pere où on le voit en la forme qu'il est ici représenté, qui est d'un assez grand garçon, & non d'un enfant de quatre ou cinq jours. Mais c'étoit la maniere de ces tems-là : nous avons déjà vu des enfans de trois ou quatre ans peints comme de grandes personnes. Cela s'observe encore dans de bien plus anciens tems.
4. Philippe V. du nom, dit le Long 4 à cause de sa grande taille, succeda à son neveu le jeune Roi Jean, fut sacré à Rheims le 6. Janvier 1317. & mourut le 2. Janvier 1322. Il est représenté ainsi sur son Tombeau, près du grand Autel de S. Denis.
5. Charles IV. dit le Bel, Roi de France & de Navarre, fut sacré le 21. Février 1322. & mourut la veille de la Purification de l'an 1328. On le voit sur son Tombeau à S. Denis à la droite du grand Autel, tel qu'on le donne ici. Jeanne d'Evreux sa troisième femme s'y voit aussi en la même forme que nous la donnons dans cette Planche. Elle fut mariée l'an 1325. 6 & mourut le 4. Mars 1370. Son Tombeau est dans le chœur de l'Eglise de S. Denis avec sa figure telle qu'on la voit sur la même Planche.

Uxor ejus Clementia Caroli Martelli Hungarie Regis filia obiit anno 1328. mense Octobri in aedibus Templi Lutetiae. Schema autem illius eductum est ex sepulchro ejus, quod visitur in choro Dominicanorum Jacobæorum Lutetiae. Corona ejus, & coronae filiorum Philippi Pulchri, non liliis, sed aliis floribus ornatae sunt.

Joannes Rex Francie & Navaræ filius postumus Ludovici Hutini, natus quinta die Novembris anno 1316. paucissimis postea diebus obiit, & ad pedes patris sepultus est, ubi ea forma comparet, qua hic exhibetur: fat grandis nempe pueri, non quatuor vel quinque dierum infantis. Sic autem solebant illo tempore: vidimus enim puerulos trium vel quatuor annorum, ut grandis statura juvenes representatos;

id quod etiam in prisca temporibus observatur.

Philippus V. Longus cognomine quod proceræ esset stature, fratris filio Joanni infanti successit, Rhemifque in Regem inunctus est sexta Januarii die anno 1317. obiitque secunda Januarii die anni 1322. Hac vero forma exhibetur prope aram majorem Sancti Dionysii.

Carolus IV. Pulcher dictus, Francie & Navaræ Rex Rhemis inunctus fuit 21. Februarii anni 1322. obiitque in vigilia Purificationis B. Mariæ anno 1328. In sepulchro suo prope aram majorem Sandionysianam visitur, ut hic exhibemus. Uxor quoque ejus tertia Joanna Ebroidensis in eadem Ecclesia jacet, & exhibetur ut hic depingitur. Nupsit autem Regi anno 1325. & obiit 4. Martii anni 1370.



1
Louis X dit Hutin.



2
Clemence d'Hongrie sa Femme.



3
Jean leur Fils.



4
Philippe V dit le Long.



5
Charles II dit le Bel.



6
Jeanne d'Evreux sa femme.



PHILIPPE VI. dit de VALOIS, & le bien fortuné.

IL y eut une dispute entre les partisans d'Edouard Roi d'Angleterre, & ceux de Philippe Comte de Valois, à qui auroit la Régence du Roiaume. Il paroît que les deux partis convenoient que celui des deux qui avoit droit de succéder à la Couronne, devoit aussi être Régent pendant la grossesse de la Reine. Ils demeuroient d'accord aussi que les femmes ne pouvoient succéder. Mais les partisans d'Edouard soutenoient qu'étant neveu du Roi défunt, il devoit être préféré à Philippe, qui n'étoit que son cousin Germain. Les autres en plus grand nombre, disoient qu'Edouard ne pouvoit avoir aucun droit à la succession que par sa mere, & que sa mere en étant exclue par les loix & usages, le fils n'y pouvoit rien prétendre. Par le Jugement des Barons, Philippe fut déclaré Régent. Froissart dit que Charles le Bel l'avoit déclaré tel avant que de mourir. Le premier jout d'Avril suivant, qui étoit un Vendredi Saint, la Reine Jeanne accoucha d'une fille : & les Etats reconnurent Philippe pour Roi sans aucune opposition.

Dispute
sur la suc-
cession.

Peu de jours après, c'étoit le 25. Avril, fut faite une execution de Pierre Remi de Montigni, principal Trésorier du Roi Charles, dit l'Historien. Il avoit été mis en prison après la mort du Roi, accusé d'avoir détourné du Trésor Roial à son profit plus de douze cent mille livres, somme prodigieuse en ce tems-là : convaincu de ce vol, il fut condamné à être pendu. Etant au pied de la potence il confessa qu'il avoit trahi le Roi dans quelque affaire de Gascogne, que l'Auteur n'indique pas. Après cette confession on le traîna à un plus grand gibet, qu'il avoit fait dresser lui-même, où il fut executé.

Dès le commencement du regne de Philippe, les Prélats, les Barons, & le peuple se plainquirent que les monnoies étoient si foibles, & courroient pour si grand prix que tous en étoient grevez, & endommagez, tant pour toutes marchandises, denrées, vivres, journées d'ouvriers & d'autres choses, qui étoient desordonnement cheres, qu'en d'autres manieres ; & prièrent le Roi d'y mettre ordre. Il fit pour cela une assemblée, de Prélats, de Barons & de députez des Villes, & suivant leur conseil, il fit frapper les monnoies selon leur ancien poids, & les remit au même état qu'elles étoient du tems de Saint Louis. Il en fit plus fabriquer d'or qu'aucun de ses

Ordon-
nance de
Philippe
de l'an
1328.

PHILIPPUS VI. VALESIUS dictus.

Froissart.
Contin.
Nang.

CONTENTIO fuit inter eos qui Eduardi Angliae Regis partes sectabantur, & eos qui pro Philippo Valoisio stabant, uter eorum regimen assumpturus esset. Ambae vero partes hac in re consentire videbantur; eum nempe qui defuncto successurus esset, adhuc praegnantem Regina, regnum moderari oportere. Hac etiam in re concordēs erant, non posse feminas succedere; sed qui pro Eduardo erant, contendebant eum qui filius sororis Regis defuncti erat, praefendum Philippo esse, qui patris tantum Regis esset. Alii majore numero dicebant Eduardum nominis maternum jus habere posse; cum autem mater ex jure & lege exclusa esset, excludi etiam debere filium. Iudicio itaque Baronum Philippo regimen datur. At vero Froissartius Carolum Pulcrum ipsum Regentem declaravisse ante obitum suum. Prima die Aprilis sequentis in Parasceven cadente, Joanna Regina filiam peperit, omnique regni Ordines uno animo Philippum Regem agnovere.

Paucis elapsis diebus 25. nempe Aprilis, Petrus Remigii de Montignaco, principalis Thesaurarius Caroli Regis, qui statim post mortem ejus in carcerem coniectus fuerat, accusatus quod plusquam duodecies centena millia librarum ex thesauro regio furatus esset, qua summa illo aëvo ingens erat, convictus cum fuisset, ut suspensio vitam finiret, damnatus est: sed ad patibulum adductus confessus est, se Regem in Valconia prodidisse; qua vero in re Scriptor nonrefert. Id confessus, ad majus patibulum, quod ipse crexerat adductus, ibi suspensus fuit.

Ineunte Philippi regno, Episcopi, proceres & populi conquesiti sunt monetas adeo tenues esse, & tanti tamen precii, ut res in omnium demum vergeret; hinc enim erat, quod merces, annua, cibi, divinae opera, ingenti precio venirent, multaque alia, inde sequebantur detrimenta, Regemque rogarunt hac emendare. Ceterum Philippus collegit Episcoporum, Procerum & Legatorum a civitatibus; eorumque metu & consilio monetas cudi iussit praei ponderis, quales erant Sancti Ludovici aëvo. Aureas vero plures emisit, quam decessorum

Continu-
tar Nangii.

prédécesseurs : & toutes de bon aloi & bien monnoyées.

Philippe rendit au Comte d'Evreux, nommé Philippe, la Navarre qui lui appartenoit de droit, étant marié avec Jeanne fille de Louis Hutin Roi de France par son pere, & de Navarre par sa mere. Il fit en même tems une échange avec lui des Comtez de Brie & de Champagne, avec le Comté de la Marche & quelques autres terres, après quoi il alla se faire sacrer & couronner à Rheims avec sa femme. La cérémonie se fit le Dimanche de la Trinité de la même année. Ce fut Guillaume de Trie Archevêque de Rheims, qui sacra & couronna le Roi & la Reine, & la solennité, qui dura quinze jours, fut des plus grandes, qu'on eut vû de mémoire d'homme.

L'Italie étoit en grand mouvement au sujet de Louis de Baviere élu Empereur, qui aiant été appelé par la faction des Gibelins, vint à Milan, où il fut couronné de la couronne de fer, dont on couronnoit anciennement les Rois de Lombardie. Il fit ensuite la guerre en Italie, prit la ville de Pise, & fit quelques autres exploits pendant le long séjour qu'il fit en ce pays-là. Il se rendit enfin à Rome, où il fut reçu à la grande joie & aux acclamations du peuple. Il y fut couronné Empereur & Auguste. Le peuple mécontent de ce que le Pape Jean XXII. ne résidoit point à Rome, ville capitale du monde Chrétien, prêta volontiers l'oreille à certains esprits remuans & séditieux, qui semoient des bruits par toute la ville, que puisque Jean XXII. s'étoit retiré de Rome & ne vouloit plus y revenir, quoiqu'on l'en priât; on pouvoit regarder le Siege comme vacant, & élire un nouveau Pape. On demanda hautement qu'il fût procédé à une nouvelle élection. Elle fut faite; les Chanoines de Saint Jean de Larran & de Saint Pierre nommerent un Franciscain appelé Pierre Rainalucci de Corrare, sous le nom de Nicolas V. Le long séjour à Rome de l'Empereur & de l'Antipape, aussi dépourvus d'argent l'un que l'autre, ne pouvoit être qu'à la grande charge du peuple; qui murmura d'abord & se mutina enfin: en sorte que Louis & Nicolas voiant qu'il n'y faisoit pas sûr pour eux, se retirerent & gagnerent les champs, pour suivis à grands coups de pierres par cette même populace qui leur avoit tant applaudi au commencement, & qui crioit alors, à l'heretique, à l'excommunié.

L'Empereur Louis & l'Antipape tirerent vers la Lombardie, & indiquèrent un

Anti-Pape élu.

quispiam, omnesque sinceræ & elegantiores præcedentibus.

Philippus Navarræ Ebroicensi Comiti Philippo restituit, quæ ad ipsum ex jure pertinebat, ut conjugem Joannæ filix Ludovici Hutini, qui paterno jure Rex Franciæ, materno Rex Navarræ fuerat, cum illo autem commutavit cum Briæ & Campaniæ Comitibus, quos Ebroicensis tenebat, Comitatum Marchiæ aliaque terras. Postea vero Rhemos cum uxore concessit, ubi cum eadem ipsa coronatus est in Dominica Trinitatis ejusdem anni. Guillelmus de Tria Archiepiscopus Rhemenfis Regem, Reginamque inunxit & coronavit. Celebritas vero ad quindécim dies protracta, tanta fuit, quantum nemo viderat.

Moribus tunc exagrabatur Italia occasione Ludovici de Bavaria, qui Imperator electus fuerat. Is evocante Gibelinorum factione, Mediolanum venit, ubi corona ferrea coronatur more veterum Regum Langobardorum. Hinc in Italia bellum movit, Pisas cepit, & per diurnam moram, expeditiones aliquot suscepit. Romam tandem venit, ubi cum gaudio & acclamatione populi exceptus, coronatus, atque Augustus & Imperator appellatus fuit. Ægre ferebat Roma-

nus populus, quod Joannes XXII. Papa, Romæ, quæ caput urbium Christianarum erat, non sedem haberet: quapropter, quibusdam petulantibus, seditiosisque hominibus aures præbuit, qui obviis hæc decantabant: Cum Joannes Papa, inquietant, ne rogatus quidem Romam redire velit, sedes quasi vacans habenda, novus Pontifex deligendus est. Tunc palam vulgus novam expetit electionem. Alium nominaverunt Papam Canonici Lateranenses & S. Petri, scilicet Petrum Rainaluccium de Corrare ex Ordine S. Francisci, qui coronatus, appellatusque fuit Nicolaus V. At cum per diurnas moras Imperator & Antipapa, pecunia profusus jambo destituti, populo omnia suppeditanti admodum oneri essent; hunc murmur primo, deinde seditio coorta est. Ludovicus autem & Nicolaus ubi subortum rumorem augeri senserunt, periculum imminere videntes, receptui cecinerunt, & ex urbe sunt egressi, insequente plebe, ac lapidibus fugacem turmam impetente; plebe, inquam, quæ cum tanto plausu illos exceperat, jam vero clamabat: Feri hæreticum, feri damnatum anathemate.

Ludovicus & Nicolaus versus Langobardiam iter habuere, & Concilium Mediolani celebrandum indicere.

Contin.
Nangii.

Concile

Millani.

Concile à Milan, où devoit être déposé solennellement le Pape Jean XXII. Ils faisoient leur possible pour attirer l'Eglise de France à leur parti. Ils écrivoient des Lettres à l'Evêque de Paris & aux Chefs des Ordres, faisoient jeter des Ecrits aux portes des Eglises, où l'on voioit un portrait affreux du Pape Jean, & invitoient tous les Prélats à se rendre au Concile general, qui se devoit tenir, disoient-ils, à Milan. Tout cela ne fit qu'aigrir les esprits des François déjà prévenus contre le nouveau Pape. Pour mettre fin à leurs menées & à leurs instances, l'Evêque de Paris accompagné de plusieurs Prélats en habit Pontifical, & d'une bonne partie du Clergé, prononça Sentence d'excommunication contre Louis de Baviere, l'Anti-Pape Nicolas, & Michel de Cefene General des Français, qui s'étoit mis de leur parti.

Philippe après son couronnement se disposa à aller faire la guerre en Flandre. Louis son parent & son vassal Comte de Flandre, vint lui rendre hommages, & l'engagea à le soutenir contre ses sujets révoltez. Les villes de Bruges, d'Ypre, de Cassel & plusieurs autres lui refusoient obéissance : il ne pouvoit se tenir ni même entrer dans aucune de ces villes, il n'y avoit que les Gantois qui le voulassent recevoir chez eux. Le Roi marcha à la tête d'une armée considérable, & se rendit auprès de Cassel.

Les Flamans peu étonnez de ces préparatifs, assemblèrent aussi une armée, & mirent bonne garnison à Cassel. Ils se moquoient même des François, & tournant en dérision leurs vains efforts; ainsi les qualifioient-ils; ils éleverent au lieu le plus éminent de Cassel une toile, sur laquelle étoit peint un grand coq avec cette inscription : *Quand ce coq chanté aura, le Roi Cassel conquerra.* Après quoi ils se divisèrent en trois corps de bataille, & partirent sur le tard pour aller surprendre le Roi & son armée. L'un des corps marcha vers les tentes du Roi Philippe; l'autre vers celles du Roi de Bohême; & le troisième droit au Comte de Hainaut. Le corps des Flamans qui vint à la tente du Roi, alloit doucement & sans bruit, tous gardoient un profond silence. Peu s'en fallut que Philippe ne fût surpris. Il étoit encore à table, & ne fut averti que lorsque les Flamans étoient tout auprès. Il falloit que son camp fut très-mal gardé. A peine eut-il le tems de s'armer & de monter à cheval; il sortit avec Miles de Noyers, qui portoit l'Oriflame. Ce fut Philippe d'Evreux Roi de Navarre, qui l'empêcha de tomber entre les mains des Flamans. Voici le troisième

Bataille
de Mont-
Cassel &
victoire
du Roi
Philippe.

runt, ubi solemniter deponendus erat Joannes XXII. Nihil non agebant ambo, ut Gallicanam Ecclesiam ad partes suas allicerent. Literas mittunt ad Episcopum Parisiensem, ad Ordinum Praefectos. Schedas & rescripta ad valvas Ecclesiarum conjici curant, quae Joannem Papam tetris coloribus depingunt, Episcoposque omnes compellant, uti ad Concilium generale Medionali celebrandum itineri se committant. Haec porro omnia Francorum animos, quae perosus erat novus ille Papa, magis exasperabant. Ut autem finem scribendi & instandi facerent, Parisiensis Episcopus, comitantibus aliis multis Episcopis, pontificali veste, praesentibusque aliis ex Clero bene multis, anathema dixit Ludovico Bavariae, Nicolao Antipapa, & Michaeli de Cæsena, Franciscanorum Generali Praefecto, qui sese illis adjunxerat.

Sub haec autem Philippus ad Flandricum bellum sese apparavit. Ludovicus cognatus ejus Comes Flandrensis, sacramentum fidei ipsi praestitit, ab illo impetravit ut rebelles subditos in ordinem redigeret. Bruges, Hypre, Castellum, plurimaque alia oppida obsequi Comiti volebant: in nulla earum urbium vel

residere, vel intrare poterat; soli Gandavenses illum recipiebant. Rex cum exercitu movit, & prope Castellum castrametatus est.

Flandri tanto belli apparatu non petteriti, exercitum & ipsi collegerunt, praesidio grandi Castellum munierunt. Francos etiam deridebant vana moliri dicentantes, ad ludibrium etiam in Castellum urbis eminentissimo loco telam exposuerunt, ubi depictus erat Gallus magnae staturae cum hac inscriptione: *Cum hic Gallus cantabit, Rex Castellum expugnabit.* Postea exercitum suum in tres acies divisit, quarum altera ad Regis Philippi tentoria contendit, altera ad Regis Joannis castra, tertia ad Comitem Hanoniensem. Quae Philippum Regem petebat lente & cum silentio magno procedebat, partumque abfuit quin Rex ipse caperetur. Ad mensam adhuc sedebat, & tunc solum innotuit ei cum Flandri aderant: tanta nimirum erat in custodiendis castris negligentia. Vix potuit Rex armis assumtis equum conscendere. Egressus autem est cum Milone de Nucheris Vexillifero. Philippus porro Ebroicensis Rex Navarrae Regem excitavit, ac ne in Flandrorum manus caderet, effecit. Tres jam nume-

Cont.
Nang.
Froissart.

Roi Philippe, qui pensa être enlevé au milieu de son armée. Philippe Auguste fut ainsi sauvé à la bataille de Bouvines; Philippe le Bel à celle de Mons en Puelles, & Philippe de Valois à Cassel; mais tous trois remportèrent la victoire. Miles de Noyers s'étant donc avancé avec l'Oriflamme, les autres voyant l'Eten-dard du Roi se rangerent autour de lui & donnerent sur ces Flamans, qui furent attaquez vivement par tous les autres qu'ils avoient voulu surprendre. Ils se défendirent vaillamment; mais ils furent enfin défaits, & il en fut fait une horrible boucherie. Selon Froissart les Flamans rangez en trois corps de bataille, se battirent jusqu'au dernier soupir; en sorte qu'il n'y en eut pas un qui reculât, & que tous demeurèrent morts sur la place au nombre de seize mille. Leur Chef y fut aussi tué. Le Continuareur de Nangis assure qu'il a vû la Lettre du Roi Philippe à l'Abbé de saint Denis, où ce Prince disoit, qu'il ne s'en falloit que deux cens que le nombre des Flamans morts à la bataille ne montât à vingt mille.

Cassel se rendit & on y mit le feu. Ypre & Bruges se soumirent implorant la clemence du Roi, qui prit un grand nombre d'otages. Le Comte Louis traita les Auteurs de la révolte à la dernière rigueur, & en fit mourir une grande quantité, jusque près de dix mille, dit un Auteur; ce qui le rendit fort odieux à ces peuples, qui depuis ce tems-là cherchent toujours les occasions de remuer. Le Roi Philippe vint rendre grâces à Dieu & à la Sainte Vierge de cette grande victoire. Il offrit à l'Eglise de Notre-Dame de Paris sa Statue à cheval telle que nous l'y voyons aujourd'hui, & que nous la représenterons ci-après. Il envoya l'année suivante Jean de Vienne Evêque d'Evreux bien accompagné, pour raser les fortifications de Bruges, d'Ypre & de Courtrai, & mettre à bas les portes de ces villes; croiant les mettre ainsi hors d'état de se révolter une autre fois. Mais ces précautions ne servirent de rien, comme on le verra dans la suite.

Le Roi Philippe envoya sommer Edouard Roi d'Angleterre, de venir lui rendre hommage du Duché d'Aquitaine. L'Envoi du Roi n'eut point d'Audience, & s'en revint sans aucune réponse. Sur quoi Philippe assembla son conseil; il fut délibéré s'il se feroit de l'Aquitaine, & s'il la réuniroit à son domaine. Mais Edouard n'ayant point refusé l'hommage, & différant seulement de le rendre, il fut résolu qu'on se contenteroit de saisir les revenus de l'Aquitaine jusqu'à ce qu'il auroit prêté le serment de fidélité. On prit ce parti & l'on envoya

ratur Philippi Reges, qui in medijs castris suis fere capti sunt; Philippus Augustus ad Bovinensem pugnam, Philippus Pulcher Montibus in pabulis, & Philippus hic, qui tres tamen victores exstiterunt. Milo igitur de Nucheris cum vexillo prodiit. Ceteri vexillum Regis conspicientes, accessere, ut Flandros una adorirentur. Acerrima pugna fuit, cætera quoque exercitus partes, quas ex inopinato Flandri invadere voluerunt, ad prælium parate in illos irruerunt. Ipsi vero fortissime pugnarunt, ac victi tandem non fugati sunt, ipsorumque magna strages facta est. Narra- rat Froissartius, in tres acies divisos Flandros ad extremum usque halitum pugnasse, ita ut ne unus quidem pedem retro moverit, sed omnes ad sexdecim millia eodem in campo cæsi sint cum belli Duce. Nangii vero Continuator affirmat vidisse se epistolam Philippi Regis ad Abbatem Sandionysianum, ubi dicebat Philippum viginti mille Flandros, ducentis minus, casos fuisse.

Ibidem.

Castellum sese dedit & combustum fuit. Brugæ, & Hypræ victoris clementiam implorarunt, qui multos obides cepit. Ludovicus vero Comes, in rebellio-

nis auctores admodum sevit, multosque interfecit, & ad usque decies mille, ut quidam narret, unde magnum sibi peperit odium apud plebem, que postea semper occasionem turbas dandi captavit. Rex vero Philippus rediit, gratias Deo & B. Virgini de tanta victoria retulit. In Ecclesia autem B. Mariæ Parisiensis statuam equestrem suam obtulit, qualem hodieque conspiciamus, ut postea incisam representabimus: misitque anno insequenti Joannem de Vienna Episcopum Ebroicensem cum militum manu, qui Brugarum, Hyprarum & Courtraci moenia deuterent, portasque auferrent, ratus nullam postea superfuturam rebellionis ansam; at res secus cessit, ut videbimus.

Rex Philippus Eduardo Angliæ Regi edixit, ut sacramentum fidei pro Aquitanicæ Ducatu sibi præstiturus accederet. Regis vero nuncius ne auditis quidem rediit; quapropter Philippus in unum collecto consilio suo deliberavit, an Aquitaniam caperet, & dominio suo attribueret. At cum Eduardus hominum non negaret, sed differret tantum; satis esse videbatur si proventus tantum Aquitanicæ sibi Rex attribueret, donec Eduardus sacramentum fidei præstitisset. In

Ibidem.

des gens en Aquitaine pour faïsit tout ce que le Roi d'Angleterre levoit en ce pays-là en qualité de Duc, & le Roi fit passer en même tems des Ambassadeurs en Angleterre pour sommer Edouard de venir rendre cet hommage, faute de quoi on procederoit contre lui comme le cas le requeroit.

Le Roi d'Angleterre vint enfin bien accompagné, & se rendit à Amiens, où Philippe l'attendoit avec sa Cour pour recevoir l'hommage. Edouard avant que de le rendre demandoit qu'on lui restituât ce que le Roi de France avoit pris sur son pere. On lui répondit, que son pere avoit justement perdu ce qu'il demandoit, ayant manqué à son devoir à l'égard de son Seigneur. On convint enfin qu'il rendroit hommage, & que s'il se croioit lésé, il viendrait soutenir sa cause au Parlement de Paris. Il rendit en effet l'hommage, mais de parole seulement, sans mettre ses deux mains entre les mains du Roi, & sans observer quelques autres formalitez usitées, disant qu'il ne pouvoit aller plus avant jusqu'à ce qu'il auroit lû ses privileges qui étoient en Angleterre, & qu'il auroit appris en quoi consistoient la forme & les termes de cet hommage. Le Roi Philippe se contenta de cela : Edouard de retour en Angleterre aiant pris l'avis de son Conseil, déclara par des Lettres publiques, qu'il reconnoissoit que l'hommage qu'il avoit rendu étoit lige, & qu'il promettoit au Roi de France *foi & loiauté*. Il ajouta qu'il devoit mettre ses mains entre les mains du Roi de France : & prescrivit les termes dont il devoit se servir : ce qui fut au gré du Roi Philippe.

Quand Edouard alla rendre hommage il venoit d'enfermer sa mere dans un Château pour le reste de ses jours. En voici l'histoire en peu de mots : elle est rapportée diversément par differens Auteurs, qui ne conviennent point aussi sur le tems, quelques-uns la mettent avant, d'autres après l'hommage prêté. Edouard II. aiant été emprisonné pour le reste de ses jours, Edouard III. son fils fut déclaré Roi. Il se gouverna pendant un tems par les conseils de sa mere, du Comte de Kent son oncle & de Roger de Mortemer. La jalousie s'étant mise depuis entre l'oncle & Mortemer, celui-ci appuyé de la Reine mere, l'accusa d'avoir formé le dessein d'empoisonner le Roi, pour regner en sa place selon quelques Auteurs, ou selon les autres pour remettre sur le Trône son frere Edouard II. qui vivoit encore alors. Le jeune Roi ajoutant trop facilement foi à cette accusation, fit décoller publiquement le Comte de Kent son oncle. Cela attira à la Reine mere & à Mortemer la haine de tous les Anglois. Un bruit

1129.
Edouard III. Roi d'Angleterre rend hommage au Roi pour l'Aquitaine.

1330.

Affaires d'Angleterre.

Aquitaniam ergo missi sunt, qui reditus omnes Regis Angliæ, qui Dux Aquitanie erat, Regi Francorum sequestrarentur; misitque Philippus nuncios in Angliam, qui Eduardo edicerent, ut hominum præstiturus accederet: alioquin veto ut in tali casu faciendum erat, se facturum esse minabatur.

Venit tandem Rex Angliæ & Ambianum se conulit, ubi ipsum cum Optimatibus regni expectabat Philippus ut hominum acciperet. Ante vero quam hominum redderet Eduardus, sibi restitui petebat ea quæ Rex Francorum patri suo ademerat. Responsum autem est, patrem suum illa jure amisisse, quod debitum Domino suo Regi officium non præstitisset. De reddendo tandem hominio conventum est: ita ut si læsum in aliquo putaret Eduardus, causam diciturus accederet ad Parisinum Senatam. Hominum utique reddidit, sed voce tantum, nec manus suas intra Philippi manus posuit, nec alios quosdam ritus servavit, se non ultra processurum dicens, donec privilegia sua, quæ in Angliæ erant, legisset, didicissetque & formam hominum & verba proferenda. Hæc satis Philippo fuere. Eduardus vero in Angliam rediit, re cum cœtu consilii sui pertractata, publicis literis declaravit, se jam intelligere hominum, seu homagium, quod Regi Philippo præstiterat, *ligum* esse, ac se Regi Francorum fidem promittere. Addiditque se manus suas intra manus Regis Francorum ponere debuisse, & quibus verbis sibi utendum fuisset, præscripsit. Id quod Philippo Regi probatum fuit.

Quando Eduardus hominum redditurus transfretavit, jam matrem suam in castellum incluserat, ut ibi vitæ suæ residuum transigeret. En paucis historiam, quæ diverse a scriptoribus narratur, qui scriptores etiam de tempore non inter se consentiunt: quidam enim ante, quidam post hominum præstitum illam referunt. Postquam Eduardus II. in carcerem conjectus fuerat, Eduardus III. filius ejus Rex promulgatus fuit. Initio ille consilio matris, Cantie Comitissæ patris sui & Rogerii de Mortuo-Mari, rem administrabat. Invidia deinde suborta inter patruum & Rogerium; hic favente Regina matre, Cantie Comitem accusavit, quod Regem veneno tollere voluisset, ut ejus loco regnum occuparet: sic narrant aliqui, vel ut fratrem suum Eduardum II. restitueret, ut referunt alii. Rex vero facilius, quam par erat, accusatori fidem habens, Comitem Cantie patruum capite plecti publice curavit: quæ res Anglorum omnium animos, in Reginum matrem & in Rogerium concitavit. Rumor etiam erat,

1129.
Edouard III. Roi d'Angleterre rend hommage au Roi pour l'Aquitaine.

couroit aussi , & trop bien fondé , disoit-on , que Mortemer étoit favori de la Reine , & qu'elle étoit enceinte de son fait. Tout cela vint aux oreilles du Roi , qui fut informé encore que c'étoit par leur cabale & sans cause légitime que le Comte de Kent son oncle avoit été exécuté. Le jeune Roi fit saisir Mortemer , le fit mourir publiquement d'un cruel supplice , & fit enfermer sa mere dans un Château où elle demeura le reste de ses jours.

Vers ce tems-ci le Roi Philippe fit une assemblée de Prélats pour mettre ordre aux entreprises des Evêques & de leurs Officiaux , dont la Noblesse se plaignoit , & dont il étoit fort parlé dans la Cour du Roi. Cela allarma l'Etat Ecclesiastique , il craignit que le Roi ne voulût lui ôter toute Jurisdiction temporelle. Le Roi s'apercevant de l'émotion des Evêques & de la crainte qui les avoit saisis , leur dit , qu'il les avoit fait assembler non pas pour diminuer les privileges & les graces que ses prédécesseurs avoient fait aux Eglises ; mais plutôt pour les augmenter : qu'il vouloit mettre ordre aux excès où se portoient non seulement leurs Officiaux , mais aussi les Officiers Roiaux : il leur fit un détail de ce qui méritoit correction , & les exhorta en les congédiant à y prendre garde.

Affaire de
Robert
d'Artois.
1330.

L'affaire de Robert d'Artois se renouvela en ce même tems. Il étoit , comme nous avons dit ci-devant , petit fils de Robert II. Comte d'Artois , qui fut tué à la bataille de Courtrai. Philippe qui devoit succéder à son pere Robert II. étoit mort quatre ans avant lui , laissant un fils en bas âge nommé Robert , qui est celui dont nous parlons. Selon la Coutume d'Artois , qui n'admettoit point de représentation , le Comté devoit venir à Mathilde fille de Robert II. & tante du jeune Robert. Elle se mit en possession de l'Artois , & malgré les oppositions de son neveu , elle y fut maintenue par plusieurs Sentences , la dernière desquelles fut ratifiée par Robert d'Artois lui-même. Mais après que Philippe de Valois fut monté sur le Trône , Robert son beau-frere , qui lui avoit toujours été fort attaché , & qui l'avoit soutenu plus que tout autre contre ceux qui vouloient établir Edouard Roi de France , crut avoir trouvé un remède favorable pour faire revivre ses prétentions ; il remit l'affaire sur pied dès le tems que le Roi étoit à Amiens. Il avoit trouvé , disoit-il , certaines Lettres qui prouvoient que le Comté d'Artois lui appartenoit , & faisoit instance pour en obtenir la possession. La Comtesse Mathilde sa tante & sa partie vint à la Cour en 1329. au mois de Novembre pour défendre son droit : mais elle mourut à Paris , empoi-

Cont.
Nangis.

nec sine grandibus indicis , Rogerium cum Regina matre familiariter agere , illamque ejus opera prægnantem esse. Hoc comperto Rex , cum didicisset etiam ex ipsorum calumnia Comitem Cantii perissequi , Rogerium de Mortuo-Mari patibulo suspendi jussit , & matrem in castellum includi præcepit , ubi reliquam transegit vitam.

Hoc circiter tempus Rex Philippus , conquerentibus Nobilibus , rumoremque in Regia spargentibus , Episcopos congregavit , ut eorum pariter & Officialium vim usurpationeque reprimeret. Id vero Episcopis metum incussit , formidantibus ne Rex illos omni jurisdictione temporali privare vellet. Commotos illos & trepidantes cernens Philippus , dixit se non animo spoliandi illos privilegii & donis , que a decessoribus suis acceptant , ipsos in unum coegisse , qui augere potius illa optaret ; sed ut abusus tollerent ministrorum , non modo Ecclesiasticorum , sed etiam Regiorum. Minutam autem illa reulit , que emendatione opus habebant , & monitos ut iis remedium afferrent remisit.

Roberti Arceffii lis hoc rursus tempore discussa fuit. Erat ille , ut jam diximus , nepos Roberti Arceffæ Co-

mitis , qui in Curtracensi pugna cecidit. Philippus qui Roberto Comiti patri suo successurus erat , annis quatuor ante patrem obierat , filiumque tenellum reliquerat Robertum , de quo nunc agitur. Arceffiano autem more , quo nulla representatio admittebatur , Arceffæ Comitatus ad Mathildem Roberti illius casu filiam , & Roberti , quod agimus , amitam pertinebat. Arceffiam ergo illa occupavit , & repugnantem licet Roberto fratris filio , per plurimas juridicales sententias Arceffia illi adjudicata fuit. Postremam vero latam sententiam ipse Robertus competitor ratam habuit. Verum postquam Philippus ad regale solium evectus est , hic Robertus , qui sororem ejus duxerat , quique ipsi addictus semper fuerat , fortiterque steteret adversus eos qui Eduardum Francorum Regem statuere peroptabant , opportunitatem se nactum putavit , ut Arceffiam repeteret. Litem porro movere cepit , quotempore Philippus Ambiani erat. Literas quasdam se nactum asseverabat , queis probaretur Arceffiam ad se pertinere , instabatque ut impetraret. Mathildis porro amita ipsius , Regiam petiit anno 1329. mensis Novembris , ut jura sua propugnaret : verum ipsa Lutetie obiit , nec sine

sonnée à ce qu'on disoit, & laissa le Comté à la Reine Jeanne sa fille, veuve de Philippe le Long. Elle mourut aussi un mois après du même genre de mort, selon l'opinion publique; laissant ses droits à Jeanne de France sa fille, qui avoit épousé le Duc de Bourgogne. Robert continua à poursuivre son affaire, montant ces lettres, qu'il disoit avoir trouvées comme par miracle. La cause fut portée au Parlement, qui déclara en 1331. les lettres fausses, & prononça sur le Comté d'Artois en faveur du Duc de Bourgogne. On mit d'abord en prison une Demoiselle accusée d'avoir fait ces lettres, on se saisit aussi du Confesseur de Robert d'Artois Dominicain. La Demoiselle avoua qu'elle les avoit fabriquées, & montra devant le Roi l'art dont elle s'étoit servie pour les faire, à la sollicitation de Robert d'Artois. Atteinte de ce crime & de plusieurs autres malefices, elle fut condamnée à être brûlée vive. La Sentence fut exécutée en la place qu'on appelloit des Cochons.

1331.

Robert d'Artois, dès qu'il vit que l'affaire tournoit si mal, jugea à propos de se retirer, & se refugia auprès du Duc de Brabant son parent. Froissart dit qu'il se retira d'abord à Namur, & de là chez le Duc de Brabant. Son Confesseur fut mené au Palais de l'Evêque, où se trouva Pierre de la Palud Patriarche de Jerusalem, avec plusieurs Maîtres de Theologie, & quelques Secretaires du Roi. On l'interrogea sur ces fausses Lettres: il répondit qu'il n'en savoit rien que sous le sceau de la confession: mais que si tous ces Maîtres de Theologie lui assuroient qu'il pouvoit le reveler sans péché, il ne feroit plus difficulté de le dire. Ils conclurent tous qu'il pouvoit sans péché dire ce qu'il en favoit: & il déclara tout. On crût que c'étoit par complaisance pour le Roi qu'ils avoient ainsi décidé. Cela ne fut point approuvé: & ce qui rendit la chose encore plus odieuse, c'est qu'on remit ce Religieux en prison, & qu'on ne fût plus depuis ce qu'il étoit devenu. C'est ce qu'en rapporte le Continuateur de Nangis sur un bruit public. Dans ces occasions on prend volontiers le parti des malheureux. Mais l'Acte porte que ce Confesseur étoit un fourbe, qui par des équivoques indignes déguisoit la vérité. Nous passons bien des formalitez pour abréger une affaire déjà trop longue.

Au mois de Février de l'an 1331. c'étoit l'an 1332. à la maniere de compter d'aujourd'hui, le Roi fit assembler au Louvre les Pairs du Roiaume avec plu-

1332.

oblati veneni suspicione. Cessit porro Artesia Joannæ filie ejus Regina, quæ uxor fuerat Philippi Longi Regis. Hac veto post unum exactum mensem eodem mortis genere sublata est, ut narrabatur, juraque sua reliquit Joannæ filie Burgundie Ducis uxori. Instabat semper Robertus, literas illas ostentans, ab se mira quadam ratione reperas. Res ad Curiam Parisinam Senatus defertur, qui literas illas supposititias esse pronunciat, & Artesie Comitatum adjudicavit Burgundie Duci. In carcerem statim conjicitur muliercula, quæ has confinxisset literas accusabatur. Comprehenus item fuit Dominicanus quidam Roberti Artesii Confessarius. Paterur muliercula se literas concinnavisse, atque ipso presente Rege, qua arte rogante Artesio illas confecerisset, ostendit. Cumque muliercula maleficiis multis obnoxia deprehenderetur, ultricibus flammis ex Judicum sententia tradita est in platea illa Parisina, quæ Porcorum appellabatur.

Tunc finitum rei exitum metuens Artesius, receptui canendum esse ratus, ad Brabantie Ducem cognatum suum aufugit. Namurcum primo, inquit Froissartius, petiit, indeque apud Brabantie Ducem se rece-

pit. Ejus porro Confessarius ad Episcopales ades adductus est, ubi aderat Petrus de Palude Patriarcha Jerosolymitanus, cum aliis multis, Scribisque Regiis. Interrogatus vero circa literas illas supposititias, respondit se nihil ea de re scire alio modo, quam sub confessionis sigillo: sed si tot Theologie Doctores decernerent posse se sine peccato illa revelare, omnia se dicturum esse. Edixerunt illi posse sine noxa totum detegi, & omnia ille declaravit. Multorum opinio fuit, talem dixisse sententiam Doctores Regi ut placerent, quæ res probata non fuit; additurque Monachum illum in carcerem conjectum, quorum alibi est ignotum profus fuisse: quæ res odiosa videbatur. Ita rem rumore tantum nuncio narrat Continuator Nangii. In rebus autem hujusmodi ad infelicitum partes ignarum vulgus accedit. In rei hujusce authentico instrumento narratur, Confessarium illum versipellem hominem fuisse, qui veritatem indignis modis detorquebat. Multa consulto prætermissimus brevitatis causa.

Mense Februario anni 1331. is erat annus 1332. secundum hodiernum computandi morem, jussu Regis ad Lupatras ades convenere Francie Pares cum

Contin.
Nangii.

sieurs Seigneurs, & d'autres gens pour délibérer & prononcer sur l'affaire de Robert, qui avoit été ajourné trois fois. Il n'eut garde de s'y rendre lui-même ; mais il y envoya un Abbé de l'Ordre de S. Benoît, avec quelques Gentilshommes de sa suite, sans donner pourtant procuration ni aux uns ni aux autres. L'Acte dit qu'il y envoya Henri de Bruxelles Doien de Cambrai, & Jean Copelet Avocat. Ceux-ci demanderent un nouveau délai pour Robert d'Artois. On presenta le même jour au Roi & aux Barons, une Demoiselle, qui avoit été longtems auprès de Robert d'Artois & de Jeanne sa femme sœur du Roi, & qui s'étoit enfuie avec lui dans le Brabant. On l'interrogea sur les accusations intentées contre Robert & sa femme. Elle avoua que la plupart étoient véritables, & chargea plus la femme que le mari, sur tout à l'égard des fausses lettres.

Lit de
justice re-
présenté
en pein-
ture.

Cette célèbre séance, qu'on appelle Lit de Justice, se trouve représentée en peinture dans deux Manuscrits de la Chambre des Comptes, & dans un autre qui appartient à M^{re} le Garde des Sceaux, je m'en vai en faire ici la description, où je me sers souvent d'un mémoire que m'a fourni M. Lancelot, qui se signale tous les jours par des découvertes considérables sur plusieurs points de l'Histoire de France.

P L.

XLIV.

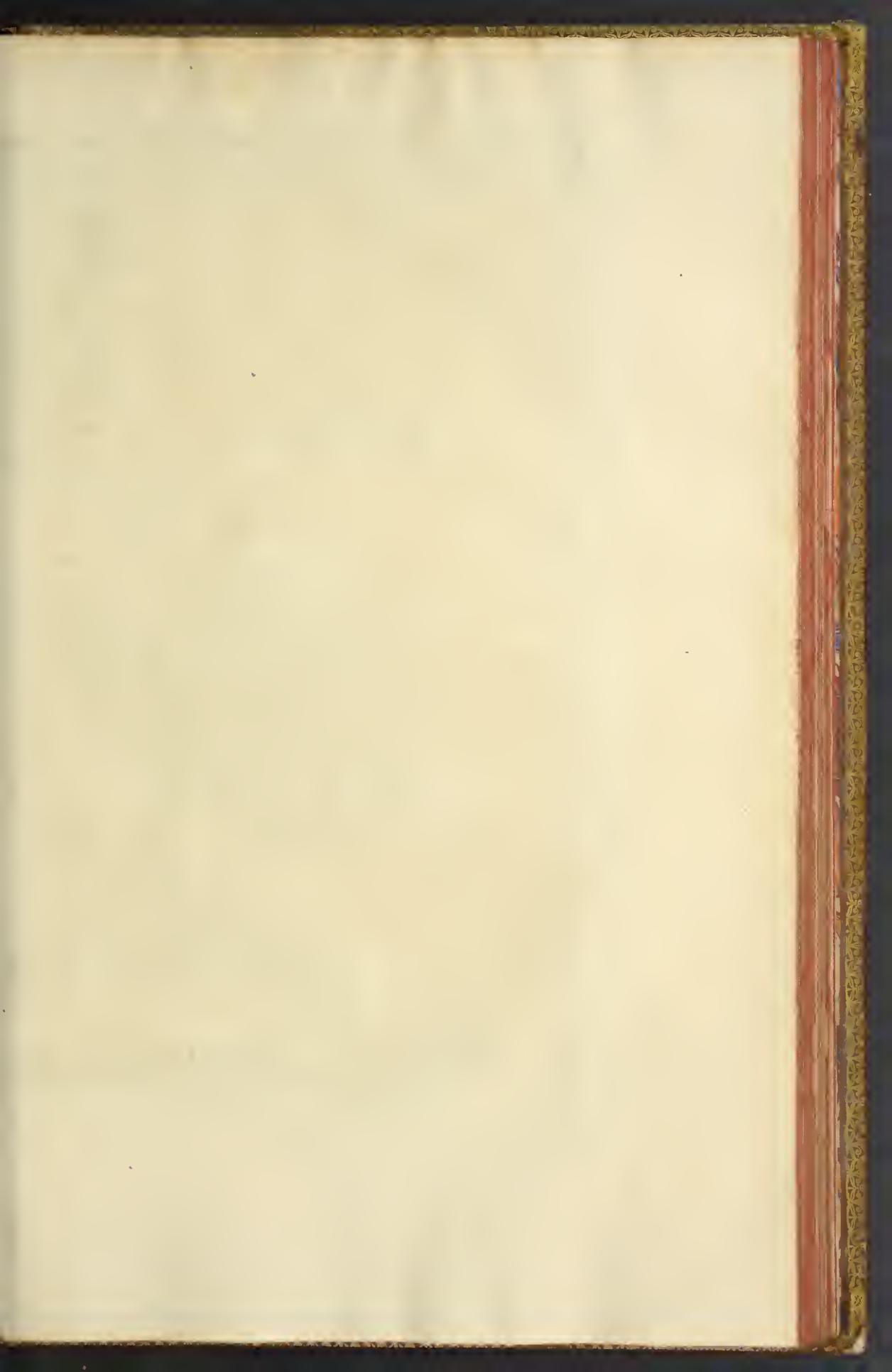
La planche que je donne ici est tirée d'après la peinture qu'en a fait faire M. de Gagnieres sur celui des deux Manuscrits de la Chambre des Comptes, qui representoit les choses en meilleur ordre. Le Roi est assis sur son Trône, sous un grand dais. Il parle à l'assemblée en faisant des gestes des mains. A son côté droit sur un banc particulier & séparé des autres, sont assis le Roi de Bohême & le Roi de Navarre, que l'on reconnoît à leurs écussons placez à côté de leurs têtes. Les armes de Navarre, écartelé d'Evreux se distinguent aisément. M. de Gagnieres a pris celles de Bohême pour les armes du Comte de Beaumont, qui portoit fascé d'argent & d'azur de six pièces, ou comme d'autres disent, fascé d'argent & de gueules de six pièces, écartelé au 1. & 4. de gueules au lion d'or : au 2. & 3. comme dessus. Mais le Comte de Beaumont n'auroit pas eu place au dessus des Pairs, dont plusieurs étoient Princes du Sang : & d'ailleurs le Roi de Bohême se trouvoit alors à Paris, & s'intéressa même pour Robert d'Artois, comme nous dirons plus bas sur le témoignage du Moine de S. Denis continuateur de Nangis. Il n'y a point à douter que celui qui est assis le plus près du Roi Philippe, ne soit le Roi de Bohême, & le suivant le Roi de Navarre. Il est pourtant vrai,

proceribus multis & aliis juridicialis ordinis, ut deliberaretur, sententiaque ferretur circa rem Artesii cui ter dies indictus fuerat, ut compareret. Qui istuc se conferte non ausus, Abbatem quemdam Ordinis Sancti Benedicti misit cum aliquot nobilibus viris, sed sine ulla seu gerendi seu concludendi negotii facultate. In instrumento fertur missum ab illo fuisse Henricum Beuxellensem Cameracensem Decanum & Joannem Copeletum causidicum. Hi pro Roberto Artesio temporis spatium prorogari postularunt. Eodem ipso die ad Regem & proceres Pedisequa adducitur, quæ diu penes Artesium & uxorem ejus Joannam Regisforem, versata in Brabantiam cum illo auferatur. Interrogatur illa de criminibus Artesii & uxori ejus oblati, quæ sere omnia esse vera constititur, & uxori, magis quam viro dicam impingit circa illa maxime, quæ supposititias literas spectabant.

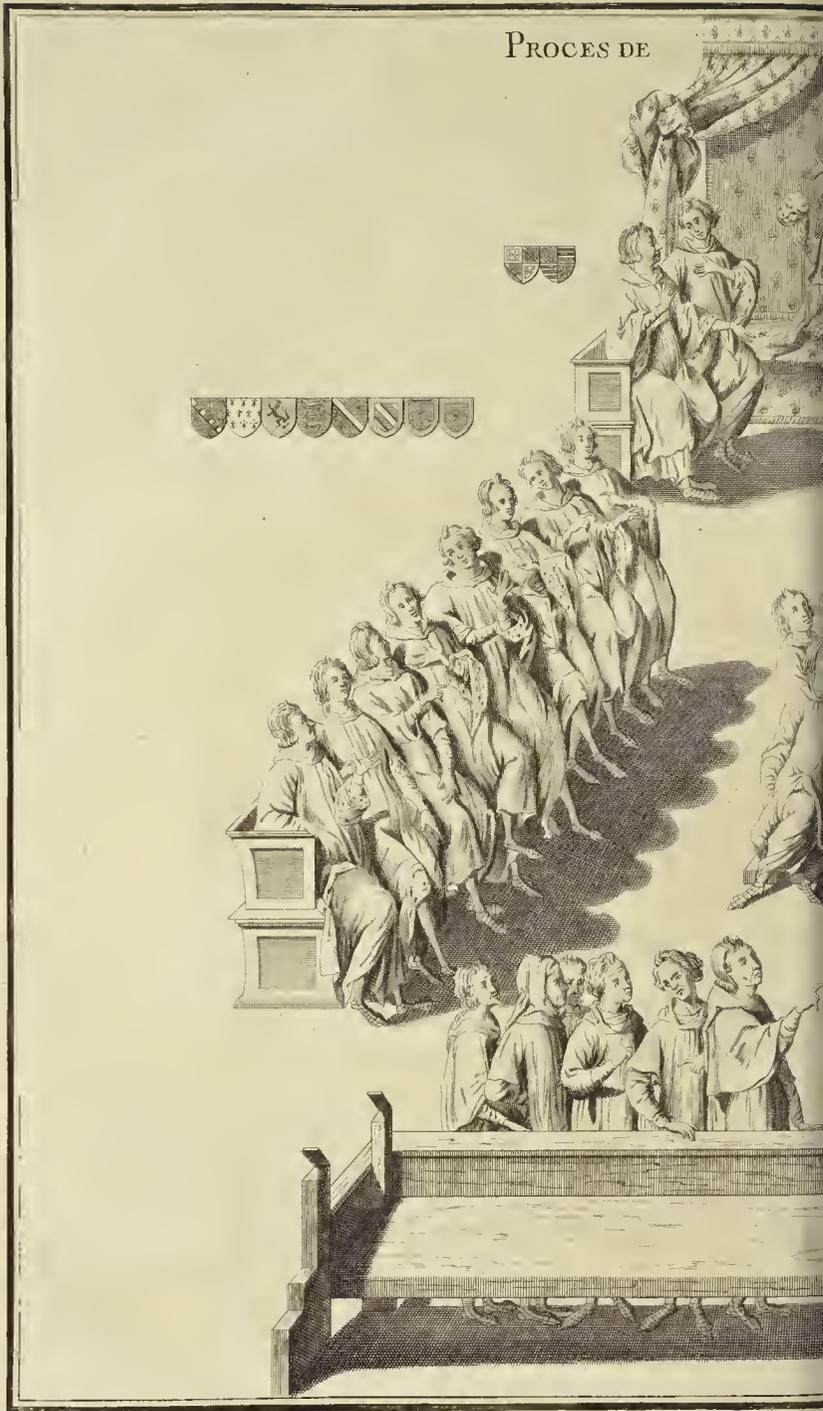
Celebris ille confessus, quem *justitia lectum* vocare solent, bis depictus videtur in Computorum Camera, semelque in altero ad Illustrissimum D. regiorum sigillorum Custodem pertinente. Hujusce justitie lecti hic jam descriptionem aggrediar, utarque sæpe diatriba quadam, cujus mihi copiam fecit D. Lancelotus, qui novis, egregiisque dissertationibus historiam

Francicam in dies illustrat.

Quæ hic profertur tabula excepta fuit ex depicta imagine, quam D. de Gaigneris ex accuratore Camera Computorum codice, in quo res ordine meliore profant, concinnata fuit. Rex in folio sedet, tegia tectus umbella. Orantis gestum manibus exprimit. Ad dexteram ejus in peculiari scamno sedent Rex Bohemæ & Rex Navarre, qui a scutorum suorum insignibus noscuntur. Navarre insignia Ebroicensibus adjuncta, facile perspicuntur: Bohemæ autem insignia putavit Gaigneris esse Comitibus de Bello-monte, qui fascias argenteas cartuleis intermixtas sex gestabat; vel, ut alii referunt, argenteis & rubris fasciis: in quadripartito scuto, primam & quartam partem occupante leone auro in campo rubro, secundam & tertiam ea quæ supra. Verum Comes de Bello-monte non ante Pares Franciæ locatus fuisset, quorum quidam Principes Regii Sanguinis erant. Et alioquin Rex Bohemæ tunc Latetie erat, atque etiam pro Roberto Artesio Regem precatus est, ut mox dicemus, narrante Monacho Sandionysiano, Nangii Continuatore. Nihil ergo dubitandum est, qui proxime Regem Philippum sedet, esse Regem Bohemæ, & sequentem Regem Navarre. Verum quidem est in Bohemæ insignibus



PROCES DE



ROBERT D'ARTOIS .

Planche XLIV. Second Tome.
Pag. 246.



qu'il y a quelque variété dans ces armes de Bohême, qu'elles ne font pas tout à fait les mêmes dans deux peintures que j'ai vûes, & qu'elles ne s'accordent pas bien avec celles que les Auteurs de blason donnent aux Rois de Bohême; mais ces variations se trouvent si souvent dans les armoiries, comme nous avons observé plusieurs fois, que cela ne doit point arrêter.

Sur le banc suivant du même côté, sont assis les Pairs au nombre de huit, désignez par huit écussons, qu'on voit sur leur tête un peu à côté. Ces écussons ne sont point rangez dans l'ordre qu'ils devoient être. Le premier dessinateur & peintre a eu soin d'avertir de cela en ces termes : *Il ne sont pas pairs si comme il doivent seoir, mais l'ordre est ou feuillet precedent.* L'ordre des écussons qui se trouvent dans le tableau est tel. 1. Le Duc de Normandie, Jean fils du Roi Philippe de Valois; de France à la bordure de gueules. 2. Le Comte d'Alençon; de France à la bordure besantée d'argent. 3. Le Duc de Bourgogne; bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueules. 4. Le Duc de Bourbon; de France au bâton de gueules. 5. Le Duc de Guienne Angleterre; de gueules à trois Leopards d'or. 6. Le Comte de Flandre, d'or au lion de sable. 7. Le Duc de Bretagne, d'hermines. 8. Le Comte d'Etampes; de France au bâton composé de gueules & d'hermines.

Vis-à-vis de ces Pairs à la gauche du Roi, sont les six Pairs Ecclesiastiques, avec leurs écussons. Les trois Pairs Ducs, sont 1. Rheims, d'azur semé de fleurs-de-lis d'or à la croix d'argent; d'autres disent à la croix de gueules. 2. Langres, d'azur semé de fleurs-de-lis d'or au sautoir de gueules. 3. Laon, d'azur semé de fleurs-de-lis d'or à une croisse d'argent en pal. Les Pairs Comtes sont 1. Beauvais, d'or à la croix de gueules, cantonnée de quatre clefs de même posées en pal. 2. Noion, d'azur semé de fleurs-de-lis d'or à deux croisses addossées de même. 3. Châlon, d'azur à la croix d'argent, d'autres disent d'or, cantonnée de quatre fleurs-de-lis d'or.

Sur le devant entre les deux rangs des Pairs, on voit des gens au nombre de huit, assis à plate terre dans une des peintures; & dans une autre, d'après laquelle a été dessinée la planche que nous donnons ici, ils sont assis sur une petite élévation de quatre ou cinq doits, qui paroît être une espece d'estrade de bois.

Au bas du tableau auprès d'un grand banc, du côté des Pairs laïcs, six per-

istis aliquid discriminis observari; illaque in duabus hujus historiae depictis tabulis aliquid varietatis admittere, & cum iis insignibus, quae Bohemiae Regibus vulgo tribuantur, non profus consentire. Verum illae varietates in insignibus, ita frequenter occurrunt, ut jam saepius observavimus, ut id nihil negotii facillime debeat.

In scamno frequenti eodemque latere sedent Pares octo numero, totidem scutis insignia ferentibus designati, quae scuta eorum ferme capitibus imminet: nec cum debito ordine locati sunt; quae de re monet is qui unam ex depictis tabulis concinnavit, his verbis: *Non illo ordine quo deberent depicta sunt; sed ordo verus est in praecedenti folio.* Hic ordo observatur in tabula. 1. Dux Normanniae Joannes Philippi Valerii Regis filius, insignia Franciae gestat cum limbo rubro. 2. Dux Alenconius cum limbo rubro Byzantiae aureis onusto. 3. Dux Burgundiae, transverse tenae aureae & ceruleae sex cum limbo rubro. 4. Dux Borbonius insignia Franciae cum baculo rubro. 5. Dux Aquitaniae Anglus, in campo rubro tres leopardi aurei. 6. Comes Flandriae in campo aureo leo niger. 7. Dux Britanniae muris

pontici pellis. 8. Comes Scampensis, insignia Franciae cum baculo ex rubro colore & muris pontici pelle composito.

E regione Parium secularium ad alterum latus sunt Pares Ecclesiastici, sex cum scutis, insignibusque suis. Tres Pares Duces sunt. 1. Rhemensis Archiepiscopus, qui in caeruleo campo liliis consperso, crucem argenteam gestat; alii crucem rubram dicunt. 2. Lingonensis, in campo caeruleo liliis consperso decussis rubri coloris. 3. Laudunensis, in campo caeruleo liliis consperso, Episcopalis baculus argenteus erectus, Pares Comites sunt. 1. Bellovacensis Episcopus, qui in campo aureo crucem habet rubram quatuor rubris clavibus erectis stipatam. 2. Noviomensis, in campo caeruleo liliis aureis consperso, duo Episcopales baculi aurei obversi. 3. Catalaunensis, in campo caeruleo crux argentea, alii auream dicunt, quatuor liliis aureis stipata.

Inter ambos Parium ordines octo viri visuntur vel humi, ut in alia pictura, vel in fratro ligneo sedentes, ut in nostra exhibentur.

In tabula infima parte prope scamnum oblongum, ad latus illud in quo Pares Laici sedent, stant sex viri

sonnes debout semblent être là pour parler contre Robert d'Artois. Des six il n'y en a qu'un qui ait le chapperon levé sur la tête, & qui tourné vers les députez de Robert d'Artois, gesticule & semble se porter pour accusateur. De l'autre côté ces députez au même nombre de six, sont désignez par l'écusson de Robert d'Artois. Un qui est encapuchonné pourroit bien être cet Abbé de l'Ordre de S. Benoît, qu'il envoya avec quelques Gentilshommes de sa suite. Mais ils ne furent point entendus, parce qu'ils n'avoient point de commission pour comparoître à l'ajournement.

Les opinions alloient au bannissement hors du Roiaume & à la confiscation de tous ses biens; mais à la priere du Roi de Boheme, de Jean Duc de Normandie fils du Roi, & d'autres Barons; le Roi accorda encore un délai jusqu'au mois de Mai suivant, & Robert d'Artois ne comparoissant point, la Sentence fut publiée à son de trompe: il fut banni du Roiaume, ses biens furent saisis & unis au Domaine. Sa femme Jeanne, quoique sœur du Roi Philippe, fut arrêtée, & depuis releguée à Chinon, & ses enfans à Nemours. Robert se refugia enfin auprès du Roi d'Angleterre.

Robert
d'Artois
exilé du
Roiaume.

1335.

En ce même tems-ci se fit le mariage de Jean Duc de Normandie fils du Roi Philippe, avec Bonne de Luxembourg, fille de Jean Roi de Boheme. Et le jour de S. Michel, le nouvel époux fut fait Chevalier par son pere. La solennité fut grande: les Rois de Boheme & de Navarre s'y trouverent; les Ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant, de Bourbon, & une infinité de Noblesse furent aussi de la partie. La fête se termina par le mariage de la Princesse Marie fille du Roi Philippe, avec le fils du Duc de Brabant.

Après la mort de Robert de Brus Roi d'Ecosse, qui avoit fait avec succès la guerre aux Anglois, David son fils lui succéda. Il eut guerre contre le jeune Roi Edouard, qui prit la ville de Warvic, & n'en seroit peut être pas demeuré là, si les vives sollicitations de Robert d'Artois, ne l'eussent enfin déterminé à porter la guerre en France; ce qu'il fit quelque tems après, comme nous le verrons plus bas.

En la même année le Roi déclara qu'il vouloit aller faire la guerre en la Terre Sainte, & laisser son fils Jean Regent du Roiaume: & l'année d'après le Pape Jean XXII. envoya l'Archidiacre de Rouen, exhorter tous les François de concourir à la délivrance des Lieux saints occupez par les Infideles. Le Roi prit

ri, qui contra Robertum Artesium agere videntur. Ex his unus, qui caputio obtegitur, ad Roberti Artesii deputatos conversus, accusare illum, & gestibus suis criminari videtur. Ab altera vero parte sex Deputati, qui Artesium defendere videntur, scuto & insignibus Artesii designantur. Unus qui caputio obtegitur, est fortassis Abbas ille Ordinis Sancti Benedicti, quem cum quibusdam nobilibus viris sibi inhaerentibus, misit. At illi auditi non fuere, quia nullam scriptam habebant vel gerendi, vel concludendi negotii facultatem.

Contin.
Nangii.

Eo sententiae omnes confluebant, ut Robertus Artesius extra regnum exilii mitteretur, bonaque ejus omnia fisco addicerentur. Verum rogatu Bohemiae Regis, Joannis Normanniae Ducis filii Regis, aliorumque procerum, prorogata res fuit ad usque Maium mensis sequentem. At non comparente Artesio, ex illius sententia cum sono tubae ubique proclamata est, bonaque illius dominio regio adjuncta sunt. Uxor ejus Joanna, estis Philippi Regis soror, comprehensa, & postea Chinonium adegata fuit: filii ejus Nemurium missi sunt.

Hoc tempore connubium celebratur Joannis Normanniae Ducis filii Regis Philippi & Bonae Luxemburgensis filiae Regis Bohemiae, & die S. Michaelis, novus sponsus Eques a patre creatur. Ingens fuit solennitas, cui adfuere Bohemiae & Navarrae Reges, Burgundiae, Britanniae, Lotharingiae, Brabantiae & Borbonii Duces cum infinita pene Nobilium turba. Celebratam demum clausit connubium Mariae filiae Philippi Regis, cum filio Ducis Brabantiae.

Defuncto Roberto Brusio Scotiae Rege, qui felici exitu bellum Anglis intulerat, David filius successit. Hic bellum gessit cum Rege Eduardo juniore, qui Warvicum urbem cepit, & fortassis ulterius progressus fuisset, nisi cum Robertus Artesius vehementer commovisset, ut bellum contra Regem Francorum susciperet, eoque demum adductus est, ut infra videbimus.

Eodem anno edixit Rex velle se in Terram Sanctam expeditionem parare, & Joanni filio regimen regni sui relinquere. Anno autem sequenti Joannes XXII. Papa Archidiaconum Roromagensem misit, qui Francos hortaretur, ut ad loca sacra de manibus Infidelium eripienda operam suam conferrent. Rex crucem acce-

alors

alors la croix , un grand nombre d'autres suivirent son exemple , & la croisade fut prêchée par tout le Roiaume. Une autre affaire attira alors l'attention de toute la France. Le Pape prêchant à Avignon le premier Dimanche de l'Avent l'an 1331. avoit dit , que les ames des Bien-heureux ne verroient l'essence de Dieu & ne jouiroient d'une parfaite beatitude , qu'après la résurrection des corps. Cela ne fut pas d'abord relevé. Mais plus d'un an après un Dominicain prêcha contre cette erreur. Le Pape indigné le fit mettre en prison. Il envoya ensuite deux Nonces , le General des Freres Mineurs & un Docteur Dominicain , dans le dessein de faire recevoir cette doctrine dans l'Université de Paris. Ces Nonces firent d'abord semblant d'être envoiees pour faire la paix entre les Rois d'Angleterre & d'Ecosse ; mais arrivez à Paris , ils tâcherent de répandre cette doctrine. Le General des Cordeliers la fournit un jour devant plusieurs Ecoliers : ce qui causa un grand scandale. Cela vint à la connoissance du Roi , qui fit faire une assemblée de Docteurs , & leur proposa ce sentiment du Pape sur la vision beatifique : ils la reprouverent tous comme hérétique. Il en fit une autre à Vincennes , où se trouverent quantité d'Evêques , d'Abbez & de Docteurs , qui d'un commun accord rejeterent cette proposition comme contraire à la foi. Le Roi exigea d'eux qu'ils donnassent des Lettres scellées de leurs sceaux , où ils déclareroient leur sentiment sur la proposition avancée. Ils le firent ; & le Roi les envoya au Pape Jean XXII. qui tomba malade peu de tems après , abjura son erreur sur la vision beatifique , & mourut le 4. Décembre 1334. Le Platina dit que de tous les Papes qui avoient été auparavant , c'est celui qui laissa le plus d'or dans ses coffres. Peu de jours après fut élu le Cardinal de sainte Prisce sous le nom de Benoît XII.

Erreur
de Jean
XXII.

1334.

Un différent survenu entre le Duc de Brabant & le Comte de Flandre touchant quelques droits sur la ville de Malines , pensa susciter une grosse guerre. Chacun des deux avoit attiré plusieurs Princes & Seigneurs à son parti. Le Roi de Boheme , l'Evêque de Liege , le Comte de Hainaut & plusieurs autres Seigneurs étoient pour le Comte de Flandre : le Roi de Navarre , les Comtes d'Alençon , d'Etampes , & bon nombre d'autres soutenoient le Duc de Brabant. Mais le Roi Philippe s'entremet pour faire la paix. Il accorda enfin les deux parties , & mit fin à une dissention , qui auroit pu avoir de fâcheuses suites.

1334.

pit : alii bene multi ejus exemplum sequuti sunt , perque totum regnum concionatores ad sacrum bellum cohortantur. Aliud superveniens negotium multorum animos per Galliam commovit. Cum Papa concionaretur Avenione anno 1331. Dominica prima Adventus , dixerat Beatorum animas non nisi post resurrectionem corporum essentiam divinam visuras & plena beatitudine fruituras esse. Nemo tunc rem extulit ; sed post clapsum annum , Dominicanus quidam contra hujusmodi errorem concionatus est. Indignatus vero Pontifex illum in carcerem trudi jussit ; missique postea Nuncios duos , Fratrum Minorum Generalem & Dominicanum Doctorem , illo animo ut doctrinam hujusmodi in Parisianam Universitatem inducerent. Hi Nuncii statim quasi aliud agentes , & missi ut pacem Reges inter Anglie & Scotie conciliarent accessere ; sed doctrinam hujusmodi spargere ceperunt. Fratrum Minorum Generalis ipsam aliquando scholaribus bene multis presentibus propugnavit ; id quod plurimum officiculo fuit. Res ad Philippum Regem deferretur , qui Doctorum cœtum colligi curavit , ipsique hanc de visione beatifica summi Pontificis doctrinam proposuit , qui illam ore & animo uno quasi ha-

reticam respuerunt. Celebratiorem alium conventum Vincennis habuit , cui interfuere Episcopi multi , Abbates atque Doctores , qui concordissime omnes doctrinam illam quasi sanae fidei adversantem rejecerunt. Expetit Rex ab illis ut literis sigillo suo munitis sententiam confirmarent suam ; qua re peracta misit Rex literas illas Summo Pontifici Joanni XXII. qui haud diu postea in morbum incidit , erroremque suum circa visionem beatificam abjuravit , & mortuus est 4. Decembris anno 1334. Narrat Platina , neminem Pontificum qui antea fuerant plus auri in arcis reliquisset. Paucis post ejus obitum diebus electus Pontifex fuit Cardinalis de Sancta Prisca , nomine Benedicti XII.

Dissensione suborta Brabantiae Ducem inter & Comitum Flandrensem circa Machliniensia jura quæpiam , ad bellum omnia parata erant. Pro Comite Flandrensi stabant Rex Bohemæ , Episcopus Leodiensis , Comes Hanoniensis , alique plurimi ; Ducis Brabantiae partes sectabantur Rex Navarre , Comes Alenconensis , Stampensis & multi alii. Verum Rex Philippus intervenit , & inter ambos pacem conciliare fatigat , reque tandem composita , belli quod portendebatur occasio sublata fuit.

1335. L'Année suivante Jean Duc de Normandie fils aîné du Roi , tomba si malade , que les Medecins desespéroient de sa guerison. On ordonna des prieres dans toutes les Eglises , on fit des processions , & le Prince revint en santé.

1336. Le Roi Philippe accompagné des Rois de Boheme & de Navarre , & d'un grand nombre de Ducs , Comtes & Barons , se rendit à Avignon où étoit le Pape Benoît XII. Le Roi d'Aragon y vint aussi. Le Pape aiant eu nouvelles que les affaires de la Terre Sainte alloient fort mal , prêcha lui-même le jour du Vendredi Saint , devant cette assemblée des plus augustes qu'on eût encore vu il y avoit longtems. Il exhorta tous ces Princes à prendre la croix pour aller délivrer les Chrétiens de ce pays & la sainte Cité , de l'oppression où ils étoient sous des Princes Infideles. Il les anima tellement que le Roi de France se croisa d'abord. Les autres Rois , Ducs , Comtes & Seigneurs suivirent son exemple. Philippe prit l'affaire si fort à cœur , qu'il fit des préparatifs plus grands que tous ceux qu'on avoit vus ci-devant , en sorte que selon Froissart cette Croisade devoit surpasser celle de Godefroi de Bouillon , la plus grande , & la plus nombreuse , qu'on eût fait jusqu'alors. On avoit arrêté un grand nombre de vaisseaux & de galeres , aux ports de Marseille , d'Aiguemortes & de Narbonne ; les provisions se faisoient en abondance pour un si grand voiage. Une partie des troupes devant aller par terre , il avoit engagé le Roi d'Hongrie à fournir à ses gens des vivres & des rafraichissemens lorsqu'il passeroit sur ses terres. Le Continuateur de Nangis n'est pas tout à fait d'accord avec Froissart sur quelques particularitez ; mais ils conviennent pour le fonds.

Tous ces grands préparatifs ne servirent de rien : une autre guerre qui tourna au grand malheur de la France , empêcha cette grande expedition d'outramer. Robert d'Artois , qui comme nous avons dit s'étoit réfugié auprès du Roi d'Angleterre , animoit sans cesse ce jeune Prince fier de la victoire qu'il venoit de remporter sur les Ecoissois , à revendiquer le Roiaume de France comme lui appartenant par sa mere , & à faire la guerre au Roi Philippe. Edouard en prit enfin la résolution , & employa son argent & ses soins à attirer le plus de Princes qu'il pût à son parti. Le Comte de Hainaut étoit à lui , aussi-bien que Louis de Baviere , qui se portoit pour Empereur , & qui lui donna le titre de Vicaire de l'Empire. Il gagna aussi beaucoup d'autres Princes d'Allemagne : il

Anno sequenti Joannes Normannia Dux Regis primogenitus in morbum incidit gravissimum; ita ut medici de recuperanda valetudine nihil ultra sperarent. Tunc in Ecclesiis omnibus preces publicæ fuerunt. Tum extra Ecclesias supplicantium incendientiumque cohortes videre erat, demumque Joannes secundum vota publica convaluit.

Froissart.

Rex Philippus cum Regibus Bohemie & Navarre, magnaue Ducum Comitum Baronumque frequentia Avenionem venit, ubi erat Benedictus Papa XII. Illo se contulit etiam Rex Aragonie. Papa vero cum audisset rem Christianam in Terra-Sancta pejorem semper in statum delabi, orationem habuit coram auditorum cœtu, quo vix unquam augustior visus fuerat, Principesque omnes præsentis hortatus est, ut crucem acciperent, quo Christianos Palestinae sanctam civitatem a Principum infidelium oppressione liberarent. Usque adeo autem præsentibus animos fecit ut Rex Philippus statim crucem acciperet, ejus exemplum sequuti sunt alii omnes Reges, Duces, Principes & Optimates. Res autem ita Philippo Regi cordi erat ut apparatus omnium maximos faceret; ita ut hoc bellum sacrum, auctore Froissartio, Godefridi Bullio-

nii expeditionem numero superaturum esset, quæ tamén omnium maxima & numerosissima fuerat. Ingens navium collectus numerus fuerat in portu Massilie, ad Aquas-mortuas & Narbonæ, comitatus undique afferebatur ad tam diuturnum iter, quia pars magna exercitus terrestrem viam emensura erat, cum Hungariae Rege initum pactum fecerat, ut annonam transseuntibus copiis subministraret. Continuator Nangii cum Froissartio non omnino consentit. Sed quantum ad res præcipuas ambo conveniunt.

Omnes illi apparatus inutiles fuisse: aliud enim bellum quod Francis infeliciter cessit, transmarinam illam expeditionem cohibuit. Robertus Arvensis, qui ut jam diximus ad Regem Angliæ confugerat, Eduardus adhuc juveni auctor erat ut Franciæ regnum peteret, quod materno jure ad se pertineret. Eduardus tandem ex victoria de Scoris reportata ferocior effectus, hoc amplecti consilium decrevit, ac pecunia, modique omnibus ad suas partes quanto plures potuit Principes allexit. Comes Hannoniæ hærebatur ipsi, Ludovicus Bavarie, qui se Imperatorem ferebat, impedit Vicarium illum consilium. Multos sibi attraxit Germaniæ Principes, Flandros etiam sibi adjunxit ope-

Idem.

mit dans son parti les Flamans, par le moien de Jâques ou Jaquemar d'Arte-
 velle homme de bas lieu, & brasleur de biere; mais qui par son esprit, son adref-
 se & son courage, s'étoit rendu maître si absolu en Flandre, qu'il dispoit de
 tout à sa volonté. Il levoit les tailles, impôts & tous les droits qui appartenoient
 au Comte de Flandre, & les dépenfoit sans en rendre compte à personne. Il
 n'y avoit, dir Froissart, ni Duc ni Prince, qui pût avoir un pays si à sa volonté
 qu'il avoit la Flandre. Le Comte Louis n'y avoit plus aucune autorité, il n'o-
 foit même entrer dans les villes; hors l'Isle, Douai & Orchies, qui étoient au
 Roi de France. Il avoit en l'Isle de Cadfant ou Cagant quelques troupes de
 gens de guerre, qui incommodoient fort les Anglois sur leur passage. Le Roi
 d'Angleterre les envoia attaquer: le combat fut rude & longrems disputé; mais
 enfin les Flamans furent défaits. Edouard prit la qualité de Roi de France, &
 envoia défier Philippe tant de sa part, qu'au nom de ses alliez.

Edouard
 fait la
 guerre au
 Roi Phi-
 lippe.

1337.

Philippe de son côté avoit pour alliez le Roi de Boheme, le Roi d'Ecosse,
 l'Evêque de Liege, les Rois de Navarre, d'Aragon & de Castille, il faisoit
 de grands préparatifs pour la guerre. Il fit équiper une des plus puissantes flotes
 qu'on eût encore vû; composée de François, de Gennois & d'Espagnols, qui alla
 courir les côtes d'Angleterre, & fit de grands ravages, prit & saccoia la ville
 d'Hanton, d'où elle remporta un grand butin, & se retira après sur les côtes de
 Normandie.

1338.

Edouard aiant renforcé son armée d'environ vingt mille Allemans des troupes
 de ses alliez, vint assieger Cambrai, & fit battre rudement la place. Tandis
 qu'il étoit occupé à ce siège, il se faisoit des détachemens de son armée, pour
 aller ravager les contrées voisines. Une action considerable fut celle de Jean de
 Hainaut, du Sire de Fauquemont, & du brave Jean Chandos, qui allerent bien
 accompagnez attaquer le Château d'Oisi en Cambresis. Ils firent bien des efforts
 pour se rendre maîtres d'une porte. Ceux de dedans, qui avoient reçu un ren-
 fort du Roi Philippe, se défendirent en braves; Jean Chandos se rendit maî-
 tre d'une barriere. Mais les François continuant toujours à les repousser vive-
 ment, ils se retirèrent enfin, *bien lassez & bien battus*, dit Froissart. Cependant
 les assiegez de Cambrai se défendoient si bien, qu'Edouard voiant que l'affaire
 tiroit en longueur, leva le siège, & entra sur les terres de France où il fit bien
 des ravages. Jean de Hainaut s'avança vers Guise, dans le dessein de brûler la

1339.
 Siege de
 Cambrai.

ra Jacobi de Arzevella, infimæ fortis hominis, qui
 Cervisiam parare solebat, sed ingenio, arte & animo
 Flandros ita sibi devinxerat, ut omnia ipse pro lubito
 moderaretur: vectigalia, tributa & onera omnia quæ
 ad Flandrenses Comites pertinebant, ipse percipiebat,
 neminique acceptæ pecuniæ rationem dare cogebatur.
 Neque Dux, neque Princeps quispiam erat, qui ita
 dicto audientes subditos haberet, ut Flandri Jacobo
 parebant. Ludovicus vero Comes nihil ibi autoritatis
 habebat, nec ausus quidem esset in Flandricas urbes
 intrare, exceptis Insulis, Duaco & Origiaco urbibus,
 quæ Regi Francorum parebant. Manus tamen arma-
 torum Comitum Flandriæ in Cassanda insula erat, quæ
 Anglis transieantibus multum incommodi pariebat.
 Misit autem Rex Angliæ copias que illos adorirentur.
 Strenue utrinque pugnatum est, sed profligati tandem
 Flandri fuerunt.

Pro Philippo autem Rege stabant Rex Bohemiæ,
 Rex Scotiæ, Leodiensis Episcopus, Reges Navaræ,
 Aragoniæ, Castellæ. Apparatus ille magnos fecerat.
 Cassam vero paravit, quæ major vis, vix fuerat, Franco-

rum, Genensium, Hispanorum: quæ classis in Angli-
 cis oris multa vastavit, prædas egit, Hantonium oppi-
 dum cepit ac diruit, & ad Normanniæ littora remeavit.

Eduardus cum viginti mille circiter Germanos exer-
 citui suo adjunxisset, Cameracum obsessum venit,
 urbemque validissime oppugnavit. Dum urbem ille
 obsidebat, militum manus mittebantur, quæ vicinos
 agros depopularentur. Res autem insignis gesta est,
 cum Joannes Hannoniensis, Dominus de Falconis-
 monte, strenuusque ille Joannes Chandosius Anglus
 cum manu valida, Osiacum castrum in Cameracensi
 tractu oppugnare. Nihil non egerunt illi ut portam
 occuparent. Oppidani, accepto Philippi Regis justis
 subsidio fortiter obsistere. Joannes Chandosius exterius
 munimentum oppugnavit: sed cum Franci strenuissi-
 me hostium impetum propulserent, illi tandem fessis
 & casti discesserunt, inquit Froissartius. Interim Came-
 racensi præsidio strenuissime obsistente, cum videret
 Eduardus diuturnam fore obsidionem, movit inde, &
 Francorum agros depopulari cepit. Joannes Hanno-
 niensis Guisam se contulit, oppidi succedenti animo.

Idem.

ville : sa fille la Comtesse de Blois , qui étoit dans le Château , envoya prier son pere d'épargner la terre & l'héritage du Comte son fils ; mais sans aucun égard à la priere de sa fille il fit brûler Guise , & abatre ses moulins.

Philippe de son côté s'avança aussi & assembla une grande armée , qu'on fait monter jusqu'à cent mille hommes. Les deux Princes se trouverent en presence & mirent leurs troupes en ordre de bataille à Vironfosse dans le Cambresis. Edouard envoya demander à Philippe la journée de bataille : Philippe accepta l'offre , & assigna le Vendredi suivant. Il y avoit , dit Froissart , dans son armée 1100. bannieres , quatre Rois , ceux d'Ecosse , de Boheme , de Navarre , & lui ; six Ducs & vingt-six Comtes. On délibéra si l'on donneroit bataille ; les opinions étoient différentes dans le camp des François : les uns disoient qu'il falloit donner bataille , & profiter de la supériorité en nombre de troupes ; les autres étoient d'un sentiment contraire , disant que si le Roi venoit à la perdre , il risquoit son Roiaume ; au lieu qu'Edouard ne risquoit rien pour l'Angleterre , & qu'en ce point la partie n'étoit point égale. Le Roi reçut aussi une lettre de Robert Roi de Sicile son oncle , qui passoit pour Astrologue , & se mêloit de prédire l'avenir. Il lui disoit de se donner de garde d'en venir aux mains avec Edouard , & que s'il le faisoit , il perdrait la bataille. On disoit encore que le Roi Philippe craignoit d'être trahi. Quoiqu'il en soit , le Vendredi se passa sans qu'il présentât la bataille , & les deux armées se retirèrent. Il arriva ce jour-là même une assez plaisante chose dans l'armée des François ; un lievre vint passer au travers de leurs escadrons , cela causa du tumulte , & ceux qui étoient derrière , croiant qu'on étoit aux mains avec les ennemis mirent *le bacinet en tête* , & se mirent en état de combattre. On fit ce jour-là même plusieurs Chevaliers , & le Comte de Hainaut en fit quatorze des siens , qu'on nomma toujours depuis les Chevaliers du lievre.

Après cette retraite , il se fit de grandes incursions de part & d'autre. Les François ravagerent les terres & les campagnes qui tenoient pour le Roi d'Angleterre , ceux-ci firent des courses sur celles de France , la fortune favorisa tantôt les uns , tantôt les autres. Le Roi Edouard sollicitoit les Flamans de se joindre à lui pour faire la guerre au Roi de France , leur promettant de les aider à reprendre l'Isle , Douai , & Bethune. Les Flamans lui répondirent , qu'ils étoient engagez par serment à ne point faire la guerre au Roi de France ; mais que s'il

Ejus vero filia Blefensis Comitissa , quæ in castello erat , patrem rogatum misit patceret terræ & hereditati Comitissæ filii sui. At ille posthabitis filia precibus oppidum flammis tradidit , & molendina sustulit.

Philippus vero numerosissimum & ipse collegit exercitum , centena millia pugnatorum fuisse narrat. Ambo autem Reges e vicino positi , ad pugnam acies instruxerunt in agro Cametacensi. A Philippo petiit Eduardus ut diem pugnae assignaret. Philippus vero Veneris diem sequentem indixit. Erant , inquit Froissartius , in exercitu ejus 1100. vexilla , quatuor Reges , nempe Scotiae , Bohemiae , Navarrae cum Philippo , sex Duces , & viginti sex Comites. De committenda pugna deliberatum est. In castris vero Francorum sententiarum fuit diversitas. Alii Philippum utpote numerosiore instructum exercitu pugnam committere volebant , non parem esse utrinque dicentes rerum conditionem : nam si vincatur Philippus , ne regnum amittatur periclitatur ; si vero Eduardus profigetur , nullum pro regno Angliæ periculum subit. Literas etiam accepit Philippus ab Roberto avunculo suo Rege Siciliae

missas , qui Astrologus habebatur , & futura prædicere solebat. Monebat autem illum ne cum Eduardo manus confereret , & si id tentaret , eadem prænucciabat. Narrat aliqui Philippum ne proderet formidavisse : ut ut res est , feria sexta præterijt , nec pugna fuit , amboque exercitus receptui cecinerunt. Eodem die in exercitu Francorum ludicra res accidit : Lepus inter medias equestres turmas ingressus , tumultum excitavit. Posteriora autem agmina cum putarent priora cum hoste congredi , sese ad pugnam apparaverunt. Tunc multi Equites facti sunt , Comesque Hammonienfis quatuordecim ex suis Equites creavit , qui postea Leporei Equites sunt vocati.

Sub hæc autem utrinque incursionibus factæ sunt. Franci hostium & cum Anglis federatorum agros devastarunt. Angli vero Francorum terras depopulati sunt , fortuna modo his , modo illis favit. Eduardus vero Rex Flandriæ auctor erat , uti secum armorum societatem contra Regem Francorum inirent , pollicitus se ipsis auxilio fore ut Insulas , Duacum & Bethuniam subigerent. Respondent Flandti se sacramento obstrictos esse , ut ne Regem Francorum bello impetrent.

vouloit prendre lui-même le titre de Roi de France & charger son écuillon des armes de France; ils pourroient le servir sans fauffer leur serment, & sans payer deux millions de florins, qu'ils s'étoient engagez de compter au Pape, en cas qu'ils vinssent à le violer. Edouard prit volontiers ce parti; chargea son écu de fleurs-de-lis, & se déclara solennellement Roi de France, en présence de ses alliez, avec lesquels il convint qu'ils se rejoindroient l'année suivante pour faire le siège de Tournai. Après quoi il repassa en Angleterre.

Edouard
prend le
titre de
Roi de
France.

Cependant la flote du Roi Philippe faisoit de grands ravages sur les côtes d'Angleterre, & du côté de Douvre. Elle étoit composée de Gennois, de Normans, de Picards & de Bretons, qui tuoient inhumainement tous ceux qu'ils rencontroient: ils faisoient des courses sur les villes maritimes, en sorte que personne n'osoit sortir des ports d'Angleterre. Ils prirent un grand navire du Roi d'Angleterre nommé Christophe richement chargé, s'enrichirent du pillage & massacrèrent tous les Anglois qui s'y trouverent. On faisoit aussi en France des incursions dans les pays ennemis. Le Roi Philippe envoya une grosse troupe pour ravager les terres de Jean de Hainaut, qui étoit du parti du Roi d'Angleterre, tandis que son neveu Guillaume Comte de Hainaut étoit allié du Roi de France & faisoit conjointement avec lui la guerre aux Anglois. Le corps détaché par le Roi Philippe saccagea les terres de Jean de Hainaut, & dans le même tems, des troupes de Cambrai entrèrent dans le pays du Comte, & pillèrent la ville d'Haspre. Le Comte indigné de cette insulte & vivement sollicité par son oncle Jean de Hainaut, envoya déclarer la guerre au Roi Philippe, & se mit à faire des incursions sur les terres de France. Il fit un corps considérable de ses gendarmes & de ceux de son oncle, qui l'accompagna dans cette expedition. Ils entrèrent dans la Tierafsche & allerent attaquer Aubenton, ville sans murs & sans fortifications, mais défenduë par le Vicomte de Châlon, & quelques autres Seigneurs qui firent une vigoureuse résistance; mais la ville fut enfin prise, pillée & ruinée, le Vicomte de Châlons tué. Le Comte & ses gens firent d'autres ravages dans la Tierafsche, & puis ils se retirèrent.

Le Comte de Hainaut se tourna contre le Roi de France.

Le Roi Philippe aiant appris que les Flamans s'étoient tournez du côté du Roi Edouard, donna ordre à ceux de Tournai, de l'Isle & de Douai, & d'autres lieux où il tenoit grosse garnison, de courir sus aux Flamans. Ils le firent avec succès, ravagerent les campagnes auprès de Courtrai, & em-

Se si ipse Regis Francorum nomen & insignia Francie assumeret, se deinceps sine metu violandi sacramenti arma cum Eduardo juncturos esse; exemptoque se illo modo putare, ne vices centena millia florenorum Summo Pontifici solverent, que se numeraturos polliciti erant, si sacramentum illud violarent. Hoc sequutus consilium est Eduardus: scuto suo insignia Francie adjecit, leque Francorum Regem publice declaravit, federatis presentibus, quibuscum statuit jungendas fore anno proximo copias ut Tornacum consideretur. Hinc in Angliam trajecit Eduardus.

Idem.

Interea classis Philippi Regis oras Anglicanas infestas habebat, & versus Dubrin exscensus faciens, agros & vicos depopulabatur. In ea erant Genueses, Normanni, Picardi & Britones, qui circa maritimas urbes preda agebant, & obvios quoque trucidabant, ita ut ex Anglicanis portibus nemo egredi auderet. Navim illi magnam regiam ceperunt nomine Christophorum, preciosis onustam mercibus, quas diripuerunt, vestrosque omnes Anglos interfecere. In Francieque incursionem in vicinis hostes videre erat. Rex Philippus densum agmen misit, quod in Joannis Han-

noniensis agris preda ageret: ille namque Anglicanas partes sectabatur; dum fratris filius Guillelmus Comes Hannoniensis pro Rege Francorum stabat, & junctis cum illo copiis contra Anglos bellum gerebat. Manus illa militum ab Rege missa Joannis Hannoniensis agros devastabat. Intereaque ex urbe Cameracensi egressi pradones, Haspram oppidum quod ad Guillelmum Hannoniensis Comitem pertinebat, diripuerunt. Indignatus Comes, stimulos addente Joanne patruo, bellum Regi Philippo indixit, junctisque ambo copiis, in Tieraciam ingressi sunt, Albentoniemque oppidum sunt aggressi, eratque illud muris & munitimentis destitutum. Verum aderat Vicecomes Catalaunensis cum aliis nobilibus viris, qui fortiter pugnarunt: sed oppidum captum tandem fuit, Vicecomesque occisus est. Alias quoque in Tieraciam incursionem fecit, & in Hannoniam postea receptum habuit.

Idem.

Cum comperisset Rex Philippus Flandros ad Regis Anglie partes descivisse, jussit copias suas, que magno numero Tornaci, Insulis, Duaci & aliis in locis erant, in Flandros irumpere. Jussis parvum praesidiorum Duces, nec infelici conatu; abegere nam-

menerent une prodigieuse quantité de bestiaux, qui montoient dit Froissart à dix mille bêtes blanches, & bien autant de bœufs, vaches & cochons. Cela mit le trouble dans la Flandre. Jaquemar d'Artevelle assembla un grand corps de troupes pour aller ravager le pays autour de Tournai, il pria les Comtes de Salisberi & de Suffolk de se mettre à leur tête, ce qu'ils firent volontiers. Ils marcherent du côté de l'Isle, & tomberent dans une embuscade, où tout ce corps de troupes fut défait. Les Comtes de Salisberi, de Suffolk & plusieurs autres furent faits prisonniers, & amenez dans l'Isle.

Irruption
du Duc
de Nor-
mandie
dans le
Hainaut.

Philippe à qui le Comte de Hainaut venoit de déclarer la guerre, apprenant les actes d'hostilité qu'il venoit de faire dans la Tierasche, envoya son fils Jean Duc de Normandie avec un corps d'armée considerable, de six mille hommes d'armes & huit mille hommes de pied : avec lui marcherent le Connétable, deux Maréchaux de France & la fleur de la Noblesse Françoisé. Il ravagea tout le Hainaut, pilla & brûla un grand nombre de villes, bourgs & vilages. Il pensa deux fois être pris par le peu de soin qu'il avoit de faire garder sa personne. Ce qui fit le plus de peine au Comte & à ceux du pays, c'est qu'il prit le Château d'Escandure, d'où les Hennuyers faisoient des courses dans le Cambresis. Ce Château fut rasé. Le Duc alla ensuite assieger le fort Château de Thin-l'Evêque. Mais le Comte de Hainaut appella à son secours les Flamans, qui lui amenerent soixante mille hommes ; & le Duc aiant eu nouvelle que le Roi Edouard arrivoit après avoir défait la flotte Françoisé, leva le siège. Les hostilités continuerent toujours entre ceux de Hainaut & les sujets du Roi de France, avec différens succès.

1340.
Bataille
navale où
Edouard
est vain-
queur.

Le Roi Edouard qui avoit repassé en Angleterre, fit de nouvelles levées d'argent & de troupes. Il arma aussi une puissante flotte, avec laquelle il se mit en mer pour se rendre à l'Ecluse. La flotte de France l'attendoit-là. Il se donna une bataille des plus sanglantes & des plus disputées dont on ait jamais ouï parler. Les Anglois demeurèrent enfin victorieux, avec perte de quatre mille des leurs. Les François y en perdirent vingt mille, & leur flotte fut dissipée. Le Villani dit qu'il y périt dix mille Anglois & vingt mille François, & le Continuateur de Nangis ajoute que les Anglois furent fort aidez des Flamans, qui amenerent bien des vaisseaux à leur secours. Bouchet un des Chefs de la flotte des

que prædam pecudum decem millium, boumque vaccarum & suum pari numero, quæ res Flandris supra modum ingrata fuit. Jacobus autem de Artevelle magnam armorum manum collegit; quæ circa Tornacum erumperet & par pari referret. Tum Comites Salisberiensem & Suffolcianum Anglos rogavit Duces agminis essent: haud agre illi operam suscipiant, & cum agmine versus Insulas movent. At illi in insidias deducti profligati sunt, ambo Comites capti cum aliis bene multis Insulas deducti sunt.

Ut Hannoniæ Comitem, qui bellum sibi indixerat, & hostilia in Tieracia perpetrarat ulcisceretur Philippus, Joannem filium Normanniæ Ducem misit cum exercitu sex millium armorum equitum, peditumque octo millium. Cum illo profecti sunt Constabularius & duo Franciæ Marescalli cum selecta nobilium Francorum manu, Hannoniam ille totam devastavit, multaque oppida, castella, vicus depopulatus est, atque incendit. Quod vero corporis sui custodiam parum curaret, bis in manum hostium pene incidit. Quod vero ingratum valde Comiti Hannoniæ fuit; Dux Nor-

manniæ Castellum Escanduram dictum cepit & solo æquavit, unde solebant Hannonienses in Cameracenses agros irrumperere. Sub hac autem Thinum-Episcopi munitissimum castrum obedit. At Comes Hannoniæ Flandros in opem evocavit, qui ad sexaginta millia venerunt. Cum comperisset autem Dux Normanniæ Eduardum Regem, devicta Francica classe, ad illas oras appulisse, obsidionem solvit. Hostilia tamen Hannonienses inter & Francos non cessavere, sed cum vario exitu alii alios impetebant.

Intereaque Eduardus in Angliam trajecerat, ubi pecunias, novisque armorum copias collegit, ingentemque classem apparavit ut Slusam peteret. Francorum classe ipsum expectante, acerrima commissa pugna fuit, cujus exitus diu dubius existit. Angli denum victores fuere, amissis suorum quatuor millibus. Ex Francis viginti millia perierunt. Classis eorum dissipata est. At Villanus decem millia Anglorum, & viginti millia Francorum in illa pugna periisse. Addit Nangii Continuator naves multas a Flandris in Anglorum open adductas fuisse. Captus Bouchetius ex Ducibus unus

François fut pris & pendu , en vengeance des grands ravages & tueries que cette flote avoit fait sur les côtes d'Angleterre.

A cette nouvelle le Roi Philippe congedia une partie de ses gens , & envoya un grand renfort de troupes à Tournai , avec ordre de bien munir la place , qui alloit être assiégée par le Roi Edouard. Il l'assiegea en effet avec une armée formidable de plus de six-vingt mille hommes, Anglois , Allemans , Flamans. La garnison fit une belle défense , & le siège tira en longueur. Le Roi Philippe à qui il importoit beaucoup de conserver cette place , fit assembler tout ce qu'il put de troupes , appella à son secours les Princes ses alliez , & ses amis , d'Allemagne , de Savoie & d'ailleurs , & leva ainsi une prodigieuse armée. Le siège continuant toujours , plusieurs Princes de l'armée d'Edouard faisoient des courses sur les terres de France avec differens succès. La plus sanglante action fut celle qui se passa devant S. Omet. Les Flamans commandez par Robert d'Artois au nombre de quarante mille , dit Froissart , ferroient la place , & venoient escarmoucher jusqu'aux faubourgs. Le Duc de Bourgogne qui étoit dedans sortit sur eux , & Philippe son fils étant venu le joindre avec le Comte d'Armagnac , il les mit en déroute ; il y en eut quatre mille huit cens tuez & quatre cent prisonniers , le reste s'enfuit dans le camp. Sur le minuit la terreur se mit dans ce même camp , les Flamans prirent la fuite , malgré tous les efforts que Robert d'Artois & Henri de Flandre purent faire pour les arrêter , ils se retirèrent en désordre. Les François pillèrent leur camp & les tentes qu'ils avoient laissées , entre autres celle de Jâques d'Arvelle ; & les deux Chefs furent obligez de se retirer en l'armée du Roi Edouard , qui assiegeoit Tournai.

Edouard
assiege
Tournai.

Les Fla-
mans
vaincus
devant
S. Om

Ce siège duroit toujours & la ville manquant de vivres , étoit sur le point de se rendre , lorsque par l'entremise de Jeanne Comtesse de Hainaut veuve , sœur du Roi Philippe & mere de la Reine d'Angleterre , & par la sollicitation du Pape , il se fit entre les deux Rois une trêve jusqu'à la S. Jean de l'année suivante. Le Roi Edouard , qui n'avoit fait cette grande expedition que pour prendre Tournai , & qui voioit la ville réduite à l'extremité , n'auroit eu garde d'accepter cette trêve , & de perdre ainsi le fruit de tant de travaux & de tant de dépenses. Mais il n'étoit pas tout à fait le maître. Sa grande armée étoit pour la plupart composée des troupes de Princes indépendans de lui. Le Villani , dit que Philippe de Valois gagna par argent le Duc de Brabant , qui fut un des prin-

Siege de
Tournai
levé.

suspensus fuit , in ultionem depredationum ac caedum , quas in oris Anglicanis classis illa perpetraverat.

Hoc comperto Rex Philippus , partem exercitus dimisit , praesidiumque Tornacense numero auxit , justisque diligentius muniri urbem , quam obsessurus Eduardus erat. Obsedit utique cum ingenti exercitu armatorum plus centum viginti millium Anglorum , Germanorum , Flandrensium. Oppugnantes strenue populavit Francorum praesidium , diuturna quoque obsidio fuit. Philippus veto Rex cui magni intererat hanc servare urbem , quantas potuit copias collegit , ex Germania , Sabaudia , federatisque omnibus , armatorum agmina accivit , numerosissimumque paravit exercitum. Manente obsidione , Principes quidam ex foederatis Eduardi agros Francorum incurtionibus devastabant , euentu vario. Cruenta vero pugna fuit ante Sanctum Audomarum. Flandri namque Duce Roberto Artefio , quadraginta mille numero urbem cingebant , & ad usque suburbia cum praesidio manus conferebant. Dux porro Burgundiae qui in urbe erat , egressus Flandros adortus est. Superveniente autem Philippo filio ejus cum Comite Arminiacensi , junctis copiis illi hostem prostrigant , caesique sunt Flandri qua-

ter mille octingenti , capti quadringenti , caeterisque ad castra fugerunt. Circa mediam vero noctem terror castra invasit , fugaque fecere Flandri , frustra obnitentibus Roberto Artefio & Henrico Flandrensi. Castra vero a Francis direpta sunt , tentoriaque in eorum potestate mansere , quorum unum erat Jacobi de Artevelle. Ambo autem Duces in exercitum Eduardi Tornacum obsidentis confugere coacti sunt.

Interim veto perseverabat obsidio , deficientique annona proximum erat ut urbs obsidentibus sese dederet , cum interveniente Hannoniae Comitissa vidua , Philippi Regis sorore , & Regina Angliae matre , monituque etiam Summi Pontificis , inter ambos Reges induciae conciliantur ad usque festum S. Joannis anni sequentis. Eduardus , qui Tornaci capiendi causa , tantam expeditionem susceperat , totque sumtus profuderat , quique urbem videbat ad extrema deducendam , nunquam induciis hujusmodi manum dedidit. At non penes illum erat totum imperium. Ille tantus exercitus , copiis Principum auctus erat , qui ex arbitrio suo accedere discedereque poterant , nec nutui ipsius omnino parebat. Narrat Villanus , Philippum Regem pecunia Ducem Brabantiae ad suas partes tra-

Idem.

Idem.

Froissart.
Cassin.
Nangii.
Villani.

cipaux entremetteurs de la trêve. Nous voions aussi dans Froissart, que les Brabançons furent les premiers à se retirer de l'armée. La trêve se fit donc le 20. Septembre 1340. jusqu'à la S. Jean de l'année suivante. Les Ecois, qui pendant qu'Edouard faisoit la guerre en France, avoient reconquis la meilleure partie de ce que les Anglois avoient pris sur eux, furent aussi compris dans cette trêve.

1341.
Cause de
la guerre
de Bre-
tagne.

L'année n'étoit pas encore finie qu'un nouveau sujet de guerre empêcha que la France ne jouit tranquillement d'une trêve, qui lui étoit venuë si à propos. Jean II. Duc de Bretagne qui étoit avec ses troupes à l'armée du Roi Philippe, comme il s'en retournoit en Bretagne, tomba malade en chemin & mourut. Il ne laissa point d'enfant, & selon la disposition qu'il avoit faite pendant sa vie le Duché devoit tomber à Jeanne fille de son frere Gui défunt, de même lit que lui. Il avoit encore un frere d'un autre lit nommé Jean Comte de Montfort, & prévoient que celui-ci ne manqueroit pas de disputer le Duché à sa niece, il la maria à Charles Comte de Blois neveu du Roi Philippe, pour engager par là ce Prince à soutenir les droits de Jeanne. Dès que le Comte de Montfort eut appris la mort de son frere, il se rendit à Nantes avec sa femme Marguerite de Flandre, qui avoit un courage d'Héroïne. Il tourna si bien la bourgeoisie, qu'il y fut déclaré Duc de Bretagne.

PL.
XLV.

Le plus ancien Manuscrit de Froissart de la Bibliothèque du Roi, représente en peinture la réception que lui firent les Bourgeois de Nantes. Ils viennent au devant de lui & de sa femme, ils lui tendent les mains & le reçoivent avec des acclamations, vêtus sort différemment les uns des autres. Ils ôtent tous leurs bonnets devant leur Prince, qui demeure la tête couverte. Les habits de la troupe sont ou rouges, ou bleus, ou verts, & d'assez différentes formes. Leurs souliers sont noirs & fort pointus. Jean de Montfort est sous un dais avec sa femme Marguerite de Flandre. Il porte un bonnet noir de forme singulière, d'où descend une bande noire, qui remonte après sur l'épaule gauche, ce qui se voit encore ailleurs dans ce siècle-ci. Son habit court est gris-brun. L'habit de la Comtesse est bleu; l'ornement de tête en pointe, qui paroît avoir près de deux pieds de haut, est vert. A l'extrémité de la pointe est attaché un linge blanc, qui lui descend jusqu'au dessous de la ceinture. Cet ornement de tête a duré jusqu'à la fin du quinziesme siècle.

xiffé, qui etiam inter præcipuos induciarum auctores fuit. Ideoque apud Froissartium legimus Brabantios priores ab exercitu discessisse. Pactæ sunt ergo induciæ vigesima Septembris anno 1340. ad usque festum S. Joannis anni sequentis. Scotos etiam, qui dum Eduardus in Francia bellum gereret, amissa pene omnia recuperaverant, induciæ illæ complectebantur.

Froissart.

Hoc anno nondum evoluto, coorta dissensio, ne tam opportunis induciis Franci tranquille fruenterent obsuit. Joannes II. Britannia Dux, qui cum copiis suis in exercitu Regis Philippierat, dum in Britanniam rediret, in morbum incidit, obiitque. Prolem nullam ipse reliquit; ut autem ille statuerat Britannia Ducatus successura erat Joanna Guidonis fratris sui defuncti filia. Sed alterum fratrem non uterinum habebat, nomine Joannem Comitem de Monte-forti. Cum prævideret autem Joannem, exclusa, si posset fratris filia, Ducatum sibi vendicaturum esse, illam nuptui dedit Carolo Comiti Blefensi sororis Philippi Regis filio, ut hinc ad Joannam protegendam ipse Rex adstringeretur. Ubi primum Monte-fortius mortem fratris audivit, ad Namnetas properavit cum uxore Margarita Flan-

drensi, virilis animi femina. Namnetas autem ita ad partes suas allexit, ut Britannia Dux declararetur.

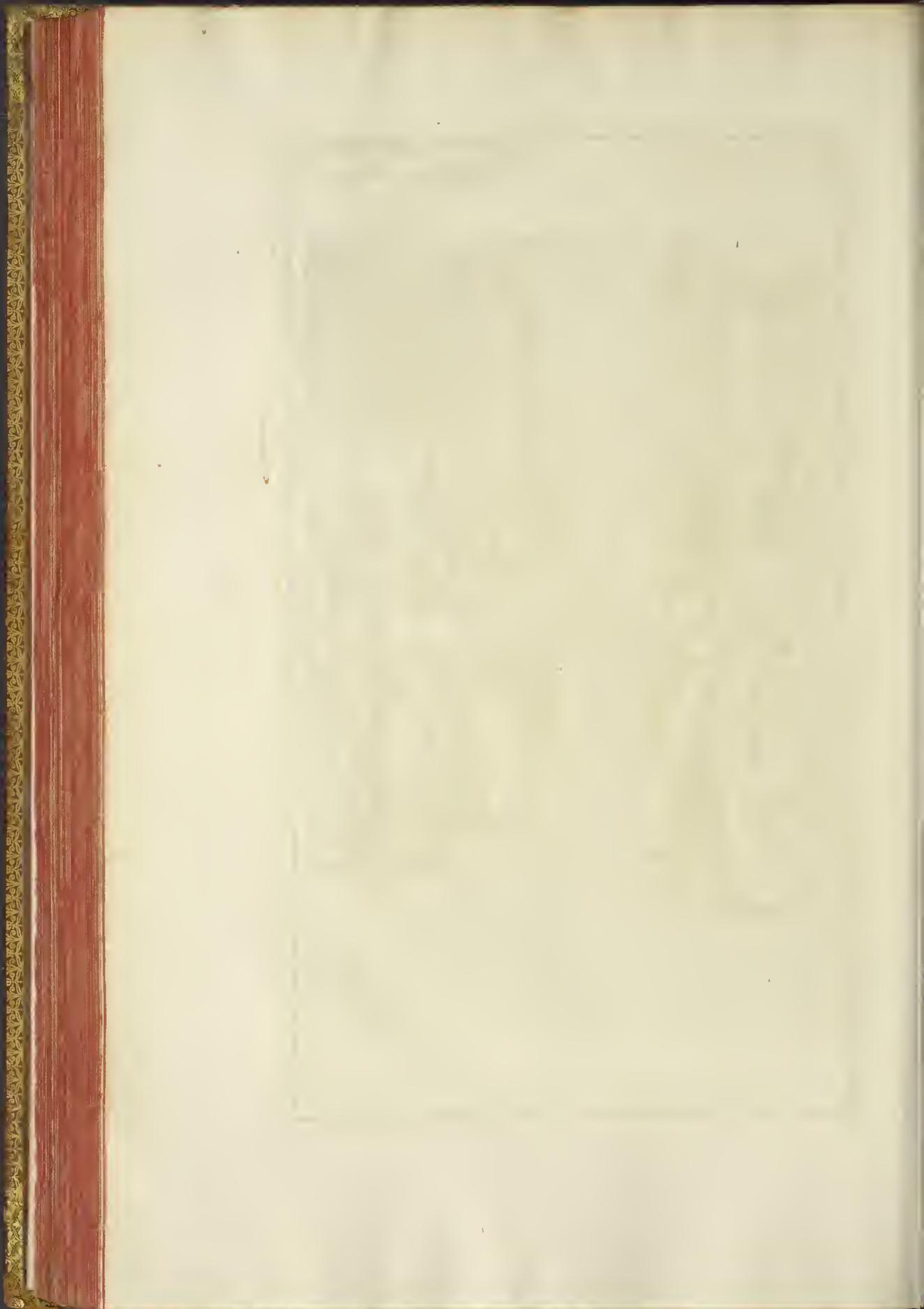
Omnium venustissimus Froissartii codex in depicta tabula Montefortium exhibet a Namnetensibus civibus exceptum. Ipsi autem & uxori obviam veniunt: manus tendunt, accedentem cum uxore libenter & cum acclamationibus recipiunt. In vestibus ipsorum varietates multa observantur. Sublatis pileis Namnetenses omnes capita detegunt ante Principem suum, qui tecto capite stat. Civium vestes alia rubra, alia caruleæ, vel virides sunt, forma vero sat diversa. Calcei nigri & acutissimi. Joannes Montefortius & Margarita Flandrensis uxor ejus stant sub umbella. Joannes pileum gestat singularis formæ, ex quo defluit fascia nigra, que ad humerum sinistram reducitur, qui tegminis modus etiam alibi hoc sæculo observatur. Vestis ejus non longa, fusci coloris est. Comitissæ vestis carulea est. Ornatus capitis ejus in conum desinens, duorum fere pedum sublimitatem habet, viridisque est, ex acuminetania defluit, & infra zonam pertingit. Hoc muliebri ornamentum ad usque sæculi decimi-quinti finem in usu fuit.

Jean

JEAN DE MONTFORT, ET SA FEMME REÇUS A NANTES.

Planche XLV. Tome II. Page 256.





Jean de Montfort se rendit ensuite bien accompagné devant la ville & le Château de Brest , où commandoit Garnier de Clifton qui se mit en défense , & ne voulut point lui rendre la place. Il la fit attaquer vivement , la ville fut emportée de force , & Clifton blessé à mort se retira dans le Château. Il y mourut peu de jours après , & le Château se rendit. Montfort alla ensuite assiéger Rennes , où commandoit un Chevalier nommé Henri de Penhoet , qui étoit résolu de se bien défendre. Il fit une sortie avec deux cens hommes , & comme il se retiroit avec précipitation , il fut pris par les gens du Comte de Montfort , qui sachant qu'il étoit fort aimé de la bourgeoisie , le fit amener devant une des portes de la ville , & fit dire aux habitans , qu'il alloit le faire pendre s'ils ne se rendoient. Il y eut d'abord quelque contestation entre eux ; mais ils se rendirent enfin. Penhoet se tourna du parti du Comte , & ce fut par son moyen , que la ville & le Château d'Hennebond , où commandoit le frere d'Henri de Penhoet , se rendirent à lui. Montfort prévoyant bien qu'il auroit une forte guerre à soutenir contre le Roi de France , passa en Angleterre : & pour engager le Roi Edouard à prendre ses intérêts , il lui fit hommage du Duché de Bretagne. L'Anglois lui promit son assistance , & prit des mesures pour le secourir puissamment.

Charles de Blois voyant que son compétiteur se rendoit ainsi maître de la Bretagne , vint demander justice au Roi son oncle , qui fit assembler les Pairs , & de leur avis il fit ajourner le Comte de Montfort pour venir défendre sa cause. Après les démarches qu'il avoit faites , il sembloit qu'il ne pouvoit se rendre à Paris sans peril pour sa personne. Il y vint pourtant & se presenta devant le Roi , qui lui fit entendre qu'il étoit informé de tout , & lui défendit de sortir de Paris de quinze jours. Montfort vit alors qu'il n'y faisoit pas sûr , il se déroba de sa compagnie , s'enfuit en Bretagne , & travailla à s'assurer les Villes & Châteaux qui étoient en sa puissance. Le Roi aiant appris sa fuite , laissa passer la quinzaine pour prononcer sur cette affaire : après quoi le Duché fut adjugé à Charles de Blois. Il y envoya une bonne armée , commandée par le Duc de Normandie qui entra en Bretagne , prit Chastonceaux & une autre petite ville , & alla faire le siège de Nantes. Ceux de la ville aiant fait une sortie , ils perdirent beaucoup de gens & laisserent deux cens des leurs prisonniers. Cela alarma les bourgeois , qui craignant pour eux & appréhendant de perdre leurs biens & leurs

Guerre
en Bre-
tagne.

idem. Inde Montfortius cum numerosa armorum manu ad oppidum & castellum Bretense se contulit , cuius praesidio praerat Gomerius Clifonius qui Montfortio obstitit. Urbem fortiter oppugnavit Montfortius , Clifonius faucibus ad castellum aufugit , ubi paucis elapsis diebus ex vulneribus interit. Castellum autem Montfortio se dedit , qui postea Rhedones obseffum venit. Praesidii praefectus erat eques quidam nomine Henricus de Penhoetio , qui erat ad propulsandum hostem paratus. Cum ducentis porro suorum egressus erupit in hostem : sed cum praecipuus in urbem se reciperet , a Montfortianis captus est. Gnarus autem Montfortius illum a Rhedonenibus multum amari , ante portam quamdam urbis adductum Montfortius se illum suspensio sublatum esse minatus est , nisi ipsi sese cum urbe dederent. Statim contentio quaedam inter cives fuit ; sed tandem omnes deditio- nem fecerunt. Penhoetius ad Montfortii partes transiit : eiusque opera urbs & castellum Hennebondi , ubi praerat Penhoetii frater , Montfortio se dederunt. Gnarus autem ille se gravissimo bello impetendum fore a Francorum Rege , in Angliam trajecit ; atque ut

Eduardum Regem sibi devinciret , pro Britannia ipsi sacramentum fidei praestitit. Opem ipsi pollicitus est Anglus , & apparatu magno auxilia destinavit.

Carolus Blefensis competitorum videns Britanniam occupare , avunculi Regis aequitatem & opem imploravit , qui convocatis Paribus , eorum consilio diem dixit Montfortio , ut causam suam defensum veniret. Post gesta illa quae narravimus , videbatur Montfortius non posse sine periculo Lutetiam venire , tamenque venit & Regem adivit. Qui se omnium gnarum esse testificatus , vetuit ne per dies quindecim ab urbe Lutetia discederet. Tunc se in periculo versati putans Montfortius , sese subdixit , in Britanniamque fugit , & urbes castraque jam ab se occupata munivit. Rex ejus comperta fuga , quindecim dierum finem expectavit , posteaque Ducatus Carolo Blefensi adjudicatus est ; misitque Rex illud exercitum duce filio suo Joanne. Is in Britanniam ingressus Castoncellum cepit , aliudque castrum ; indeque Nannetum urbem obseffum iit. Oppidani erumpentes in Francos , multos ex suis cesos reliquerunt , ducentique praeterea capti sunt ; hinc perterriti cives , sibi bonisque suis timentes , clam

Froissart.

vies, traitèrent secretement avec le Duc de Normandie, & lui livrerent le Comte de Montfort avec la place. Ceci arriva vers la fête de la Touffaint. L'armée du Roi se retira alors, & le Duc de Normandie revint à Paris avec le Comte de Montfort, que le Roi fit enfermer dans une tour du Louvre.

La Comtesse aiant eu nouvelle de la prise de son mari en fut très-affligée; mais sans perdre courage, elle alla visiter toutes ses places, renforça les garnisons, exhorta ceux de son parti à tenir ferme, leur promettant récompense: & pour être plus à portée de recevoir des secours de l'Angleterre, elle se rendit à Hennebond. Quand la belle saison fut revenue, l'armée de France commandée par le Duc de Normandie se rendit en Bretagne pour mettre les autres places de cette Province sous la domination de Charles de Blois. Le premier exploit que fit cette armée, ce fut d'assiéger Rennes, qui se défendit quelque tems, & se rendit enfin malgré le Gouverneur que la Comtesse de Montfort y avoit établi. Après quoi l'armée alla assiéger Hennebond où étoit la Comtesse, qui encouragea ses gens, & défendit la place aussi-bien que le plus brave & le plus expérimenté Capitaine auroit pu faire. Elle fit aussi une action des plus hardies & des plus vigoureuses, qui lui réussit heureusement. Etant montée sur une haute tour, dans le tems que les ennemis donnoient un furieux assaut, elle s'aperçût que les Seigneurs & les autres François avoient abandonné leurs tentes, & s'étoient fort avancés pour voir le succès de l'attaque. Elle descend, monte sur son coursier armée, prend avec elle trois cens cavaliers, & passant par une porte éloignée de l'attaque se rend à ces tentes abandonnées, où il n'y avoit que des valcs & des goudats, qui prirent la fuite. Elle fit mettre le feu aux tentes. Les Seigneurs François voiant tout en flammes dans leur camp, se mirent à crier à la trahison; ceux qui donnerent l'assaut se retirerent. Ils vinrent tous ensemble vers leurs tentes. La Comtesse jugeant qu'elle ne pourroit entrer dans Hennebond qu'avec grand péril, prit avec ses gens le chemin de Brest. Louis d'Espagne la poursuivit accompagné d'un grand nombre de gens d'armes, atteignit la troupe de la Princesse, & tua quelques-uns de ses gens; mais elle se sauva avec la plus grande partie dans le Château de Brest; où aiant ramassé cinq ou six cens hommes de cheval, elle partit quelques jours après sur le minuit avec cette troupe, & se rendit au Château d'Hennebond. Pendant les attaques étant violentes, la ville étoit réduite à l'extrémité; quelques-uns parlemen-

1342.
Exploits
de la
Comtesse
de Mont-
fort.

cum Duce Normannie pacti, Montefortium cum urbe ipsi tradiderunt. Id accidit circa festum omnium Sanctorum. Exercitus vero regius receptum habuit; Duxque Normannie Luretiā rediit cum Montefortio, quem Rex iussit in Luparæ turri includi.

Idem.

Montefortii Comitissæ uxor, ut captum conjugem dividit, dolore quidem affecta est; at resumptis animis, oppida omnia & castra sua invisit, præsidia auxit, suosque hortata est ut fortiter starent, mercedem pollicita. Ut autem ex Angliâ auxiliū facile posset excipere, Hennebondum venit. Appetente vere exercitus Francorum eodem ducē in Britanniam movit, ut reliquas provincias urbes in potestatem Caroli Blesensis reduceret. Primo autem exercitus Rhedonum urbem obsedit, quæ aliquot diebus hostem propulsavit, & sub hæc frustra repugnante Præfecto, quem ibi Comitissa statuerat, portas aperuit. Hinc Hennebondum oppugnatum ivit, ubi Comitissa erat, quæ animum indidit obsessis, urbemque defendit viis ac strenuissimis ducis instar. Rem etiam aggressa est arduam, & quæ virilem præ se ferebat audaciam, quæque ipsi feliciter

cessit. Cum hostes acerrime muros impugnarent, ex turri præalta vidit illos omnes qui in castris relicti fuerant, pugnae tempore relicti tentoriis propius accessisse, ut eventum conspicerent. Illa confestim egressa equum conscendit, trecentos equites secum allumfit, ac per remotam a certamine portam ad desertam illa tentoria perexit, ubi calones quidam erant, qui statim fugam fecerunt. Tunc illa ignem tentoriis subijci jubet. Ubi flammam videre Franci, se proditos esse existimarunt; tum ad tentoria accurrerunt: illi quoque qui muros impugnabant abscesserunt opem la-turi. Comitissa videns se non sine periculo ad urbem redire posse, Brestum cum suis concitato cursu se confert. Ludovicus porro de Hispania cum armatorum manu valida surgentium dorso insulit, extremum agmen attingit, & aliquos peremit. Verum Comitissa cum majori suorum parte ad Brestensē castellum se recepit, paucisque elapsis diebus cum quingentis, sexcentive equitibus media nocte profecta, Hennebondum se contulit. Sed cum fortiter oppugnaretur, ad extrema deducta urbs erat, & quidam deditionem fa-

toient déjà pour rendre la place, lorsque le secours qui venoit d'Angleterre parut, & qu'on vit la flote qui alloit aborder : ce fut un grand sujet de joie à la Comtesse & aux assiégez. Les Anglois commandez par Gautier de Manni entrèrent dans la ville, & firent bien-tôt une sortie, où ils tuèrent beaucoup de gens, mais avec une assez grande perte des leurs. Louis d'Espagne qui commandoit alors à ce siège pour Charles de Blois, jugea à propos d'abandonner l'entreprise ; il alla prendre Dinant & Guerrande, & fut ensuite battu dans une rencontre par Gautier de Manni, où il perdit un nombre considerable de Gennois & d'Espagnols, & eut assez de peine de monter sur mer pour se sauver.

Ces troupes envoyées d'Angleterre remirent un peu les affaires de la Comtesse de Montfort ; mais elles n'étoient pas suffisantes pour arrêter les progres du Comte de Blois, qui prenoit tous les jours des places. Il revint même assiéger une seconde fois Hennebond ; mais la place étoit trop bien munie, & l'hiver approchant, il leva le siège, & fit une trêve avec la Comtesse.

Elle passa ensuite en Angleterre, pour demander au Roi Edouard un puissant secours. Il envoya une flote considerable chargée de troupes sous le commandement de Robert d'Artois. Cette flote rencontra vers l'Isle de Grenesai celle de France commandée par Louis d'Espagne, & composée de Gennois & d'Espagnols. Il y eut un grand combat naval, bien disputé de part & d'autre, sans qu'on pût voir à qui demeureroit la victoire. Une grande tempête sépara alors les deux flotes, celle de France prit quatre navires Anglois chargez de provisions.

Cette bataille est peinte dans l'ancien & beau Froissart de la Bibliothèque du Roi, telle qu'on la voit ici gravée. Les vaisseaux Espagnols se reconnoissent par les armes de Castille écartelé de Leon, qu'on voit dans quelques-uns ; le mot *Castille* écrit sur la hune, distingue les autres. Les vaisseaux Anglois portent les armes d'Angleterre écartelé de France, & sur la bandelette attachée à la pointe du mat on voit l'inscription *S. George* ; c'étoit le cri des Anglois. On se bat des deux côtés avec l'arbalète, la pique & l'épée. Les hunes sont chargées de gens qui tirent des flèches & des dards. Tout le combat n'est qu'à coups de main. La tempête qui survint sépara les combatans.

En cette même année 1343. selon la maniere de compter d'aujourd'hui, le 19. de Janvier mourut à Naples le Roi Robert, qui se qualifioit Roi de Jerusalem, de Sicile & de Pouille, âgé de 80. ans, après en avoir regné trente-trois.

Bataille navale.

PL. XLVI.

ere parabant, quando classis & auxilium ex Anglia missum advenit : hinc gaudium ingens Comitissæ & obsessis Angli, duce Gualterio de Mannio in urbem ingressi sunt, & quamprimum etuperunt in hostem, ubi multos occiderunt, sed cum non pauca suorum cæde. Ludovicus vero de Hispania, qui tunc pro Carolo Blefensi urbem oppugnabat, obsidionem solvendam esse putavit ; posteaque Dinantium cepit, & Guerrandiam, sed a Gualterio de Mannio sulus semel est, multoque Genuenses & Hispanos amisit, vixque naves conscendere potuit, ut saluti suæ consuleret.

Hæc Angliæ copia Comitissæ rem utcumque restituerunt ; sed non poterant omnino Comitrem Blefensem arcere ab urbibus capiendis. Denuo etiam ille Hennebondum obsedit. Sed cum munitionibus urbesisset, infatigatæ hiems, obsidionem solvere coactus, inducias cum Comitissa fecit.

Ille vero deinde in Angliam trajecit ab Rege Eduardo open majorem petitura. Misit ille classem armatis viris onustam, duce Roberto Artesio, quæ prope in-

fulam Garnesiam in Franciæ classem incidit, Genuensibus & Hispanis onustam. Pugna fuit navalis, ubi strenue utrinque dimicatum est, ita ut cui cessura esset victoria vix æstimari posset. At ingens tempestas pugnam diremit. Franciæ vero Classis naves quatuor Anglicas cepit, annonæ & comæatu onustas.

Hæc classica pugna depingitur in veteri MS. Froissartii in Bibliotheca Regia, qualis hic in tabula exhibetur. Hispanæ naves dignoscuntur ex insignibus Castellæ, adjunctis Legionensibus. In quibusdam navibus *Castellen* nomen legitur in carthesio. Angliæ naves insignia Anglica præ se ferunt, adjunctis Francicis. in fascia illa quæ suprema navis malo hæret, legitur *S. Georgius*, quæ erat vox acclamationis Anglorum. Pugnatur utrinque cum arcu, lancea, gladio. Carthesia pugnantibus plena sunt : nulla hic machinæ comparent ; suborta tempestas pugnam diremit.

Hoc anno 1343. secundum hodiernum computandi modum 19. Januarii, Neapoli obiit Rex Robertus, qui se Regem dicebat Jerosolymæ, Siciliæ & Apulix, natus annos 80. postquam regnerat annis

Il fut universellement regretté, sur tout à Naples & à Florence. Le Villani Auteur contemporain dit, que depuis cinq cens ans on n'avoit pas vû dans toute la Chrétienté un Prince si sage, & si orné de toutes sortes de vertus, si doux & si moderé. Il étoit, dit-il, encore bon Theologien & grand Philosophe. C'est un des Princes qui ait fait le plus d'honneur au Sang Roial de France.

Robert d'Artois après la rempête alla aborder près de Vannes, il assiegea la ville, qui étant mal défenduë d'un côté où étoit Olivier de Clifson, fut prise d'assaut. Clifson & Henri de Leon se sauverent par la fuite. Cependant Louis d'Espagne, dont la flote étoit composée de bien plus gros vaisseaux que celle des Anglois, avoit pris le large au tems de la tempête, de peur que ses grands navires ne vinssent se briser contre terre. Il en perdit deux avec tous les hommes qui étoient dedans, & fut poussé par les vents jusqu'aux côtes de l'Espagne. Après quoi il reprit la route de Bretagne, prit en passant quatre navires de Bayonne qui venoient de Flandre, & fit tuer tous les hommes qui les montoient. Il arriva aux côtes de Bretagne dans le tems que Robert d'Artois avoit déjà formé le siège de Vannes. Après la prise de cette place, le Comte de Salsberri, & plusieurs autres Seigneurs Anglois, avec la meilleure partie des troupes se mirent en marche pour aller assieger Rennes; une autre partie des Seigneurs & Chevaliers qui étoient dans Vannes, partit avec la Comtesse de Montfort pour se rendre à Hennebond; enforte que peu de gens reslerent à Vannes avec Robert d'Artois. Alors Olivier de Clifson & Henri de Leon, qui avoient mal défendu Vannes, voulant rétablir leur honneur, ramassèrent du monde de tous côtes jusqu'au nombre de douze mille hommes, & vinrent assieger Vannes. De peur que l'armée qui étoit devant Rennes ne vint leur faire lever le siège, ils donnerent d'abord un assaut si violent, que malgré la résistance de Robert d'Artois, & des Anglois qui se défendoient vaillamment, ils prirent la ville. Robert d'Artois grièvement blessé, trouva moien de se sauver, & se retira à Hennebond: il monta sur mer ensuite pour se rendre à Londres, où il esperoit trouver de meilleurs Chirurgiens; il y arriva & mourut peu de jours après.

Mort de
Robert
d'Artois.

Edouard
fait la
guerre en
Bretagne.

Le Roi Edouard regretta beaucoup Robert d'Artois, & pour vanger sa mort, dit l'Auteur, il résolut de passer en Bretagne. Il fit armer une puissante flote, & assëmbra une grande quantité de troupes. Ces préparatifs furent prompts: au bout

33. magnumque sui desiderium reliquit, maxime apud Neapolitanos & Florentinos. Villanus coævus Scriptor dicit, ab annis plus quingentis nullum fuisse in toto orbe Christiano Principem tam sapientem, totaque virtutibus ornatum, tam clementem & modestum: eratque insuper, inquit, in Theologia peritus, eximiusque Philosophus. Pauci fuerunt Principes, qui regium Francicum sanguinem adeo exornaverunt.

idem.

Robertus Artesius prope Venetias Armoricas appulit. Urbem ille obsedit, quæ cum in illa parte ubi Olivarius de Clifsonio erat, non ita strenue defenderetur, capta fuit. Clifsonius autem & Henricus de Lehone fugerunt. Intereaque Ludovicus de Hispania, cujus classis majoribus constabat navibus, quam Anglica, ingruente tempestate in altum processerat, ne graviores illæ naves contra terram impingerent & confringerentur. Duas tamen naves ille cum vectoribus omnibus amisit, & a ventis ad oras usque Hispanicæ pulsus fuit. Postea vero Britanniam Americam versus vela dedit, & quatuor Baiouenses naves, quæ ex Flandria veniebant, cepit, vectoresque omnes occidit: ad oram autem Americam pervenit, cum jam

Robertus Artesius Venetias obsideret. Post captam urbem, Comes Salsiberiensis cum Anglis proceribus non paucis, assumta maxima copiarum parte, urbem Rhedonum obsessum venit. Altera vero pars Optimatum & Equitum cum Comitibus de Montforti profecti sunt Hennebondum; ita ut pauci cum Roberto Artesio manerent. Tunc Olivarius de Clifsonio & Henricus de Lehone, qui tam ignave Venetias defenderant, pudore & faciendæ famæ cupidine moti, copias undique collegere ad usque duodecim millia pugnantium, & Venetias obsessum venerunt: ac ne exercitus qui tunc Rhedonum urbem oppugnabat, obsidionem interturbaret, cum tanto impetu urbem oppugnarunt, ut fortissime licet obstitissent Robertus Artesius & Angli, urbem illi ceperint. Robertus Artesius gravi accepto vulnere, aufugit Hennebondum. Inde vero concessit navi Londinum venit, ubi sperabat se Chirurgos peritiores reperire. Verum paucis post diebus occubuit.

Luxit Artelium Rex Eduardus; atque necem ejus ulcisceretur, inquit Froissartius, in Britanniam trajicere decrevit. Classem magnam apparari iussit, & copias armatorum multas collegit, id quod celerime fac-

BATAILLE NAUALE DE GRENSAI



d'un mois après la résolution prise, il monta sur mer, & vint aborder auprès de Vannes, il prit terre & assiegea la ville. Il fit donner un assaut violent qui dura la moitié d'une journée, & trouva une si grande résistance du côté des assiegez, qu'il vit bien que le siège tireroit en longueur. Il partit de là, laissant une partie de ses gens pour continuer le siège. Après son départ il y eut un grand combat entre ceux de la ville & les Anglois qui la tenoient investie, les assiegez étant sortis sur les assiegeans la mêlée fut rude, où du côté des Anglois fut pris le Baron de Stanfort, & du côté des Bretons Olivier de Clifton & Henri de Leon demeurèrent prisonniers entre les mains des Anglois.

Cependant le Roi Edouard, étant venu à Rennes, dont ses gens avoient formé le siège, ne demeura que cinq jours devant la place & alla assieger Nantes, où étoit alors Charles de Blois. La place se trouva si bien munie, & si bien défendue, qu'il vit bien qu'il y seroit longtems avant que de la prendre. Et voulant se signaler par quelque exploit de conséquence, il laissa-là une partie de ses gens, & alla assieger Dinant. Quatre des principales villes de Bretagne se trouverent assiegees par les Anglois, Nantes, Rennes, Vannes, & enfin Dinant, qui fut pris après quatre ou cinq jours de siège. Ensuite Edouard revint à Vannes. Cependant Louis d'Espagne avec sa flotte incommodoit extrêmement les Anglois; il arrêtoit les vivres & les rafraichissemens qu'on leur envoioit d'Angleterre, prenant sur le passage les vaisseaux qui les portoient. Peu s'en fallut une fois qu'il n'enlevât la flotte du Roi Edouard, qui étoit à l'ancre dans un port auprès de Vannes. Ses gens tuèrent la plupart des Anglois. Les autres Anglois campez devant Vannes y accoururent & sauverent leur flotte; mais ils ne purent empêcher que Louis d'Espagne n'emmenât quatre vaisseaux chargez de vivres, & qu'il n'en coulât à fonds trois autres.

Le Roi Philippe voyant le Comte de Blois attaqué si vivement, envoya contre Edouard le Duc de Normandie avec une puissante armée, où se trouvoient un grand nombre de Princes & des plus grands Seigneurs du Roiaume. Le Roi d'Angleterre, voyant que cette grande quantité de troupes venoit fondre sur lui, rappella ses gens qui étoient devant Nantes. Le Duc de Normandie se rendit en cette ville, où il s'arrêta quelques jours: & pendant ce tems les Anglois qui assiegeoient Rennes, donnerent un furieux assaut, qui dura un jour entier. Si

tum est, vix mense transacto, classem conscendit, & trajecto mari prope Venetias appulit, Excensu facto, urbem obsedit, illamque per dies unius dimidium vehementissime oppugnavit. Sed ita strenue urbem propugnare obsessi, ut diurnam fore obsidionem Eduardus perspiceret; profectus est inde, exercitus parte ad obsidendam relicta. Post discessum illius ingens pugna fuit oppidanis inter & Anglos qui urbem cingebant. fortiter utrinque pugnatur; ex Anglorum parte capitur *Baro* de Stanfortio, ex Britonum vero parte *Olivarius* de Clifone, & *Henricus* de Leonio.

Interea Rex Eduardus qui ante Rhedonum urbem venerat a suis obsellam, quinta ab adventu suo transacta die, *Nannetes* obsellum venit, ubi tunc erat *Carolus* *Blesensis*; urbem adeo munitam, & tam numerofo presidio instructam reperit, ut statim adverterent diurnam fore obsidionem; cumque vellet aliqua expeditione famam sibi parere, relicta ante urbem suorum parte, cum reliquo exercitu *Dinantium* obsellum venit. Quatuor ex præcipuis urbibus *Armoricæ* ab Eduardo uno tempore obsellæ fuerunt; *Nannetes*, *Rhedones*, *Venetis*, & postremo *Dinantium*, quod oppidum post quinque obsidionis dies captum fuit.

Inde Eduardus ante Venetias rediit. Interea Ludovicus de Hispania cum classe sua damna innumera Anglicis rebus infererebat, comœatum omnem pene ex Anglia ad Regia castra missum interceptabat, navisque in trajectu plurimas capiebat; parumque absuit quin una vice totam Eduardi classem, in portu quodam prope Venetias versantem abduceret. Ex classe ipsius in Anglos vectores impetu facto, omnes illi pene sunt occisi: ceteri vero Angli qui circa Venetias castrametabantur, accurrerunt, classemque suam ne prorsus abriperetur, custodierunt, nec impedire tamen poterunt quominus Ludovicus de Hispania quatuor Anglicas naves comœatu & cibus onustas abduceret, tresque alias submergeret.

Comitem *Blesensem* fortiter oppugnatum cernens *Philippus*, contra Eduardum missi *Normannicæ* Ducem cum numerofo exercitu, in quo multi *Principes* & *Oprimates* regni magno numero erant. Ut audivit Rex Angliæ tantum exercitum contra se mitti, copias quæ ante *Nannetes* erant evocavit. Dux vero *Normanniæ* in urbem illam venit, ubi per dies aliquot commoratur. Interea vero Angli, qui *Rhedones* obsidebant, muros per diem integrum magno impetu suut adorti.

l'attaque fut vive, la défense fut des plus belles. Un grand nombre de Seigneurs & de braves gens, parmi lesquels étoit Bertrand du Guesclin, repoussèrent si bien les Anglois, que sans rien avancer, ils y perdirent un grand nombre de leurs gens : l'Evêque de la ville y donna aussi des preuves de son courage.

Le Duc de Normandie partit de Nantes, & marcha vers Vannes pour donner bataille au Roi d'Angleterre, qui retrancha son camp, rappella les troupes qui étoient devant Rennes, & fit cesser les attaques contre la ville de Vannes, pour épargner ses gens. Les deux armées demeurèrent ainsi en présence l'une de l'autre. Il y eut plusieurs escarmouches & bien des gens tués des deux côtés. Cependant l'armée Angloise se trouva fort à l'étroit, il ne venoit plus de vivres à leur camp. La flotte de Louis d'Espagne, qui croisoit auprès de Vannes, empêchoit que rien ne pût aborder du côté d'Angleterre, ils ne pouvoient aller au fourage qu'avec un grand péril & avec perte de leurs gens. D'un autre côté les François étoient fort incommodés des pluies continuelles qui inonderent leur camp & les obligèrent de changer de place : ils perdoient la plupart de leurs chevaux, & ne pouvoient durer longtems en cette situation. Les Cardinaux députés par le Pape pour moiennner une paix ou du moins une trêve entre les deux Rois, trouverent les dispositions favorables de part & d'autre. La trêve fut conclue pour trois ans, pendant lesquels tout acte d'hostilité devoit cesser. A la faveur de cette trêve Jean de Montfort sortit de prison, & s'en alla en Bretagne où il mourut peu de tems après.

Trêve
entre la
France &
l'Angle-
terre.

1344.
Cruauté
du Roi
Philippe.

Selon Gaguin, Philippe établit sur le sel un impôt, qui fut fort à charge au peuple. Il augmenta aussi considérablement le prix des monnoyes, ce qui causa une grande cherté de denrées. Une scène qui se passa à Paris lui attira l'indignation d'un grand nombre de gens dedans & dehors le Roiaume. Sur un simple soupçon d'intelligence avec le Roi Edouard, il fit arrêter Olivier de Clifson ci-devant prisonnier en Angleterre, & dix ou douze autres Seigneurs Bretons, & leur fit couper la tête. A cette nouvelle Edouard en fureur, voulut d'abord faire le même traitement à Henri de Leon, qui se trouva alors prisonnier en Angleterre, mais ses gens l'en détournèrent. Il envoya le Comte d'Erbi en Gascogne avec une bonne armée, qui alla descendre à Bayonne : ce Comte alla d'abord attaquer Bergerac. Le Comte de l'Isle Gouverneur pour le Roi Philippe en ce

illos strenuissime exceperunt viri Nobiles multi, ex quorum numero erat Bertrandus Guesclinius, & tam fortiter hostem propulserunt, ut Angli multis suorum amissis, a cepto desisterent. Inter pugnantem claruit urbis Episcopus.

Dux vero Normanniae ex Namnetibus profectus, Venetias movit, cum Angliae Rege pugnaturus. Eduardus vero castra sua vallo munivit, & manum illam pugnatorum, quae ante Rhedontum urbem erat, accievit, iussitque intermitti Venetiarum oppugnationem, ne credibus exercitus minueretur. Sic ambo exercitus diu coram mansere, frequentesque fuere velitationes & pugnae, ubi multi ex utraque parte cecidi. Inter haec vero Anglorum exercitus annonae carebat; nullus accedebat commectus. Clavus Ludovico de Hispania duce impedimento erat quominus ad victum necessaria transportarentur ex Anglia, pabulatum autem nonnisi cum magno periculo ire poterant. Franci quoque petentibus imbris agros inundantibus, castra mutare coacti sunt; eorum maxima pars peribat, nec poterat diutius exercitus castrametari. Cardinales a Summo Pontifice missi ut vel pacem vel inducias inter am-

bos Reges conciliarent, opportunam nacti occasionem, inducias triennales induxerunt, quo temporis spatio hostilia omnia cessatura erant. Ob pactas inducias Montefortius, qui Lutetiae in carcere degebat, liber dimissus, in Britanniam profectus est, ubi haud diu postea obiit.

Auctore Gaguino in salem impositum vectigal francis admodum oneri fuit. Monetarium etiam precium Rex adauxit, id quod magnam in vexit annonae caritatem. Res tum Lutetiae gesta in indignationem complures Francos & exteros contra Regem Philippum concitavit. Ex suspitione quadam quod Olivarius Clifsonius, qui in Anglia pridem captivus fuerat, & decem duodecimve alii nobiles Britones rebus Eduardi Regis studebant, illos comprehendendi & capite truncari iussit. Re comperta Eduardus furens, eandem statim poenam Henrico de Leone qui tunc in Anglia captivus erat infligere voluit, sed a suis mitigatus, a proposito abstinuit. Tunc Comitem Erbensem in Vasconiam cum exercitu misit, qui Baionam appulit & excessum fecit, statimque Bergeracum oblectum ivit. Comes Insulae, qui pro Rege Philippo istis in partibus Praefectus

Gaguinus.

pays-là, s'étoit rendu dans cette ville avec quantité de Seigneurs & de Chevaliers. Il fit d'abord une vigoureuse résistance. Le Comte d'Erbi jugeant qu'il auroit bien de la peine à prendre la place du côté de terre, où elle étoit bien fortifiée, & s'étant aperçu, que du côté de la rivière elle n'avoit qu'une simple palissade, résolut de l'attaquer de ce côté-là, & fit avancer des bateaux chargez de gens de guerre & d'archers. Le Comte de l'Isle voiant que la ville alloit être prise, se retira avec ses gens, & n'y laissa que la bourgeoisie, qui se rendit à la merci des Anglois. Le même Comte n'étant pas assez fort pour tenir la campagne contre l'armée Angloise, partagea ses troupes entre plusieurs Seigneurs, & les envoya en differens endroits pour les défendre. D'Erbi prit alors la route de l'Agenois & conquit aisément un grand nombre de Châteaux & de places. Il entra ensuite dans le Périgord, & vint devant le Château de Bourdeille; il étoit si fort & si bien gardé, qu'il passa outre sans l'assiéger de peur d'y perdre sa peine. La ville de Pétigueux étoit aussi très-bien fortifiée, le Comte de Périgord y étoit avec grand nombre de Seigneurs & de Chevaliers, le siège auroit été long, & le succès de l'entreprise paroïssoit douteux. Cela obligea le Comte de passer plus avant, & d'aller assiéger un Château, que Froissart nomme Pelagrué, qui se défendit fort bien. Le Comte de Périgord envoya une nuit deux cens lances, qui vinrent fondre sur un quartier du Comte d'Erbi, tuèrent plusieurs Anglois, prirent le Comte de Kenfort & trois autres de sa compagnie, & les emmenèrent prisonniers à Pétigueux. L'Anglois qui vouloit retirer ces prisonniers, fit un Traité avec le Comte de Périgord, par lequel ils faisoient un échange, & le Comte d'Erbi promettoit de ne faire aucun acte d'hostilité dans le Périgord durant l'espace de trois ans. De là le Comte d'Erbi marcha vers Auberoche, qui se rendit sans coup ferir. Il prit avec la même facilité Libourne, & se retira ensuite à Bourdeaux pour s'y reposer & y rafraichir ses troupes.

Le Comte de l'Isle, qui s'étoit tenu à la Réole tandis que les Anglois prenoient des Villes & des Châteaux, voiant qu'ils s'étoient retirez à Bourdeaux crut l'occasion étoit favorable pour faire quelque entreprise. Il pria les Seigneurs de Gascogne & du voisinage de lui amener des troupes; il ramassa dix ou douze mille hommes, & alla assiéger Auberoche. Il fit venir quatre grandes machines de Toulouse, c'étoit apparemment des pierriets, qu'il fit jouer sans cesse; le poids des pierres & d'autres choses que les machines jettoient, étoit

Guette
en Aquitain.

vicem agebat, cum primoribus & equestris ordinis viris illò se contulit, statimque hostium strene propulsavit. Comes autem Erbiensis, ut vidit nonnisi magno conatu posse oppidum ex parte agrorum expugnari, muris, munitionibusque instructum; cum comperisset ex parte fluminis nonnisi defixis palis aditum custodiri, naviculas admovit onustas militibus & sagittariis. Tum Comes Insulæ cernens brevi captum iri oppidum, cum suis alio se contulit, solis oppidanis intra relictis, qui statim Angli portas aperuerunt. Idem ipse Comes se viribus imparem conspiciens, copias suas dividit, & multis proceribus, qui castra & oppida tuerentur, distribuit. Erbiensis vero in Aginnenis aëros movit, multaque castella & oppida cepit. Inde vero Petragoricensem tractum invasit, & ad Burdelle castrum se contulit, munitissimum & amplo praesidio instructum, nec obfidionem tentare ausus est. Petrocora etiam urbs munitionibus instructa, a Petragoricensi Comite, cui aderant viri nobiles & equites bene multi custodiebatur; quare se illam vix expugnare posse putans Erbiensis Comes, ulterius progressus castellum Pelagruam dictum obsedit. Fortiter obstitit praesidiarii, Comes

vero Petragoricensis ducentos lanceis instructos nocte immisit in Anglos, qui ex uno latere illos adorant, multos occiderunt, Kenfortium Comitem cum tribus ejus sociis ceperunt, abduxeruntque Petrocoram. Erbiensis vero Comes ut captivis libertatem restitueret cum Petragoricensi Comite pacifiscitur, illa conditione ut captivi utrinque redderentur, & Angli per tres annos ab incursionibus in Petragoricensem tractum abstinere. Sub hac Erbiensis Albam-Rupem oppidum adortus est, quod accedenti portas aperuit, posteaque Liburnum pari facilitate cepit. Denum Burdegalam reversus est, ut post tot labores quieti sese daret.

Comes Insulae, qui dum Angli oppida & castra expugnarent, in urbe Regula manserat; ubi vidit illos Burdegalam se recepisse, occasionem se natum putans, primores Vasconia, vicinarumque regionum rogavit se cum copiis convenirent, sicque ad decem duodecimve millia hominum una coegit, & Albam-Rupem obsedit. Tum quatuor obfidionales machinas Tolosa sibi transmitti curavit, quibus petras & immantia pondera continuo in oppidum immittebat, his

fi grand qu'il abbatoit les combles des tours & des maisons, en forte que les assiegez ne se pouvoient mettre à couvert, que sous terre ou sous des voutes. Se voiant si mal-menez, ils chargerent un valet de lettres pour le Comte d'Erbi, où ils lui apprennoient l'état où ils se trouvoient, & lui demandoient un prompt secours. Ce valet fut pris par les Gascons, on lût ces lettres par ordre du Comte, elles furent attachées au cou du porteur, & on l'attacha lui-même à une des machines, qui le jeta dans la place, où il tomba mort; ce qui effraya encore davantage la garnison. Le Comte d'Erbi aiant appris d'ailleurs ce qui se passoit à Auberoche, ramassa vite ceux de ses gens qui se trouverent à Bourdeaux & aux environs, & marcha en grande diligence, n'ayant pas plus de mille hommes; c'étoit bien peu contre dix ou douze mille: il fallut user de stratagème: étant arrivez à deux lieues d'Auberoche, à la faveur d'un bois, ils allerent à couvert jusqu'au camp des François; c'étoit l'heure du souper, les Gascons se mettoient à table, & faisoient si mauvaise garde, que ce corps d'Anglois se trouva au milieu d'eux avant qu'ils en eussent la première nouvelle. Les Anglois les tuoient sans presque aucune résistance. Ceux qui voulurent gagner les champs voisins pour se mettre en état de combattre, y trouverent des archers Anglois, qui les écartèrent bien vite, & en tuèrent un grand nombre. Si la nuit n'étoit survenue, il y auroit eu une bien plus grande tuerie. Le Comte de l'Isle & grand nombre d'autres Seigneurs & Chevaliers furent faits prisonniers. Les Anglois les traitèrent fort humainement, & donnerent la liberté à plusieurs de ces Seigneurs prisonniers d'aller chez eux, à condition qu'ils se rendroient à Bourdeaux ou à Bergerac dans un certain tems. Après cette victoire le Comte d'Erbi alla passer l'hiver à Bourdeaux, & se remit en campagne au printemps suivant dans le dessein d'aller assiéger la Réole, alors place très-forte. Il prit d'abord quelques Châteaux. Il trouva de la résistance à Montsegur, qui capitula enfin à cette condition, que si dans un mois il ne venoit point une armée de France qui pût tenir la campagne contre le Comte d'Erbi, la place se rendroit à lui. Il fut agréablement surpris lorsque le Châtelain d'Aiguillon, place qui passoit alors pour imprenable, vint au devant de lui pour la lui remettre, sans attendre qu'il en eut formé le siège. Ce traître étant allé depuis à Toulouse, fut saisi & envoyé à la potence. Le Comte alla enfin assiéger la Réole, qui se défendit longtems & soutint plusieurs assauts. Après plus de deux mois de siège, le Gou-

& turrium fastigia & domorum tecta decubantur; ita ut obsessi non nisi in subterraneis fornicibus tuto manere possent. In tali rerum conditione famulo cui-piam literas tradunt ad Erbiensem Comitem perferendas, quæis quo in statu essent enuntiabant, opemque illius implorabant. Ille porro famulus a Vasconibus captus fuit: literæ lectæ fuerunt, jusque Comitibus ad collum famuli alligatæ fuere, ipseque famulus perpetuam machinam coniectus, in oppidum immisus est, deciditque mortuus, quæ re oppidani admodum perterriti sunt. Erbiensis porro Comes cum aliunde comperisset quo in statu Alba-rupes & prædianæ ejus essent, quam celerrime potuit armatos Burdegales, & in vicinia collegit, millecetero numero, pauci utique ut decem millia hominum adorirentur, stratagemate uti opus fuit. Cum ad duo tria millia prope Albam-Rupem pervenisset, Angli favente silva, ad Vasconum castra pervenerunt. Hora tunc cœnæ erat, mensæ apparatus, tantaque incuria erat circa castrorum custodiam, ut Anglorum manus illa in mediis Vasconum cuneis imparatis comparuerit, qui punctim castrum occidebantur, nullo pene obsistente. Siqui tæpè vicinos campos petere curabant, ut pugnandi spa-

tium haberent, ii a sagittariis Anglis abigebantur, ex hisque multi ceciderunt: nisi vero nox advenisset, longe plures perituri erant. Comes Insule, multique alii primores & equites capti sunt, qui ab Anglis perhumaniter excepti fuere, & licentiam impetrarunt ad suos redeundi, dum ad conditum diem Burdelagam vel Bergeracum se conferrent. Post talem victoriam Erbiensis Comes Burdegalam ad hiberna petiit. Atque verno sequenti tempore cum exercitu movit, ut Regulam mantissimum oppidum obsideret. Aliquot statim castella cepit, Montem-securum adortus, & a prædianæ strenue repulsus, cum illis demum pactus est, ut nisi intra mensis spatium exercitus Francorum adveniret, qui posset Erbiensi Comiti obsistere, castrum ipsi dederetur. Grata res admodum fuit Erbiensi Comiti cum Castellanus Aculæ sive Aiguillonii, quod tunc oppidum inexpugnabile habebatur, nec rogatus, nec expectata obidione, oppidum atque castellum ipsi tradidit. Qui proditor cum postea Tolosam venisset, captus suspendio vitam finivit. Erbiensis demum Regulam obsedit. Fortiter obsistere prædianæ, & muros impetentium hostium conatus strenue propulsarunt. Post peractos duos obidionis menses, cum videret

verneur

vetneur voiant que les bourgeois vouloient se rendre, se retira avec ses gens dans le Château, où il foutit longrens le siège, & ne se rendit qu'à l'extrémité. Le Comte d'Erbi maître de la campagne, prit encore quelques places & Châteaux, & alla mettre le siège devant Angoulême, qui après quelque défense composa à cette condition, que s'il ne venoit point d'armée de France pour tenir la campagne contre les Anglois, la ville se rendroit au bout d'un mois; & l'armée n'étant point venue, elle ouvrit ses portes aux Anglois.

Le Roi Philippe qui s'étoit déjà attiré la haine d'une bonne partie de la Noblesse de France par sa conduite dure & inexorable, & sur tout par l'execution d'Olivier de Clisson, & de plusieurs autres Seigneurs Bretons, conçût, on ne fait pourquoy, une si grande haine contre Geoffroi de Harcourt, un des plus grands Seigneurs de Normandie, que s'il l'avoit tenu, il lui auroit fait le même traitement qu'aux précédens. Il le bannit du Roiaume de France. Geoffroi s'enfuit d'abord dans le Brabant. Le Roi fit saisir tous ses revenus: il demeura longtems auprès du Duc de Brabant son cousin, qui s'employa pour le remettre en grace avec le Roi, mais inutilement. Geoffroi ne voiant aucun moien de réconciliation, se refugia auprès du Roi d'Angleterre, & causa depuis des maux infinis à la France.

Jâques d'Artevelle qui jusq'à ce tems-ci, avoit gouverné la Flandre, & qui partie de gré, partie de force menoit les Flamans à sa volonté; aiant promis au Roi Edouard de lui remettre tout le pays, & de faire déclarer son fils aîné Duc de Flandre; car il vouloit ériger ce Comté en Duché; Edouard se rendit à l'Ecluse avec le Prince de Galles son fils aîné, & grande quantité de Seigneurs. Artevelle l'y vint trouver pour traiter avec lui, & executer sa promesse. La proposition qu'il en fit déplût extrêmement aux députez des Communes de Flandres. Ils remontèrent très-humblement au Roi qu'ils ne pouvoient conclure une affaire si importante sans le consentement general de tous les Flamans, à qui ils en alloient faire la proposition. Ils se retirèrent ensuite, & animerent tellement leurs compatriotes contre Artevelle, qu'étant revenu à Gand, il fut massacré dans sa maison par la populace. A cette nouvelle le Roi Edouard en fureur se préparoit à vanger la mort de son ami. Mais les députez des autres villes, laissant-là ceux de Gand, allèrent lui faire satisfaction, disant que ce n'étoit point de leur consentement qu'Artevelle avoit été tué par la populace de Gand; ils

Jâques
d'Arte-
velle tué.

praesidii Praefectus velle oppidanos deditonem facere, in castellum cum suis se recepit, ubi post diuturnam obsidionem, ad extrema redactus, castellum tandem ex pacto tradidit. Comes Erbiensis, nullo sese efferebant exercitu, liberamactus omnia tentandi viam, oppida alia & castella cepit; ac demum Angolismam obsedit, quae non diu obsidit obsidionibus: & pactum iniit, ut nisi Francorum exercitus intra mensem in aperto campo contra Anglorum exercitum comparet, illa sese deditura esset. Cumque statuto tempore non advenisset exercitus, portas illa suas Anglis aperuit.

Philippus Rex, qui jam multorum Nobilium sibi odium conciliaverat praeduritie & immanitate; pae-
cipueque ob caedem Clissonis, aliorumque nobilitate insignium Britonum, tantam concepit iram in Geoffredum de Harcourtio inter primores Normanniae conspicuum; qua vero de causa nescitur; ut si eum comprehendere potuisset, eadem qua ceteros poena mulcaturus fuisset; ex regno autem ipsum exulare iussit. Rex ejus bona & praedia omnia occupavit. Geoffredus vero apud Brabantiam Ducem cognatum suum diu versatus est, qui in Regis gratiam ipsum restitue frustra conatus est. Geoffredus nullam certens reconcilia-

tionis viam, ad Regem Angliae confugit, & multa deinceps damna rei Francicae intulit.

Jacobus de Artevelle qui haecenus in Flandria omnia moderabatur, quique partim amicitia, partim vi Flandros ad arbitrium regebat, cum Eduardo Regi promississet se omnem ipsi regionem traditurum esse, atque id effecturum ut filius ejus Dux Flandriae declararetur; Comitatum enim in Ducatum erigere volebat; Eduardum allexit, ut ea de causa Slusam se conferret cum Gallensi Principe & proceribus multis, ipsumque adiit Artevelle pronissus ut sciret, & cum Eduardo pacificeretur. Aderant civitatum Flandrensi-
um Legati, qui ignota simul & ingrata sibi audientes, Regi insinuarunt, non licere sibi rem tantam perficere citra Flandrorum omnium consensum, quos tunc ea de re conventuri erant. Deinde ad civitates suas reversi, populos in iram contra Jacobum de Artevelle concitaverunt. Ille vero Gandavum redux a furenti plebe trucidatus est. His auditis Eduardus in furem actus, amici sui mortem ulcisci parabat. At ceterarum civitatum Legati, Gandavenibus relictis, Eduardum adierunt, sibi non imputandam caedem, sed Gandaveni tantum plebi dicentes; addideruntque,

1345. ajoutèrent qu'ils ne pouvoient se résoudre à deshériter leur Comte, quoiqu'il eut pris le parti du Roi de France, mais qu'il y avoit un autre moyen de faire tomber le Comté au Prince de Galles, en lui faisant épouser la fille de leur Comte; à quoi ils consentirent volontiers. Edouard leur pardonna & accepta l'offre.

Mort du Comte de Hainaut. Guillaume Comte de Hainaut, qui avoit quelques droits sur la ville d'Utrecht, s'y rendit à main armée, & força les habitans de lui donner satisfaction. Il prétendoit aussi que la Frise lui appartenoit, & l'Auteur dit que sa prétention étoit bien fondée. Il n'étoit pas aisé de réduire ces peuples féroces, ce qui l'obligea de faire de grandes levées dans le Hainaut, dans le Brabant & la Flandre, la Hollande, Gueldres & Juilliers. Il monta une flote & y alla faire une descente. Il donna bataille aux Frisons, & il fut défait & tué: une grande partie de ses gens périt dans cette expedition. Le brave Jean de Hainaut oncle du Comte, qui ne se trouva pas à la bataille, vouloit à force aller combattre les Frisons; mais ses gens jugeant que la partie n'étoit pas égale, l'obligerent de s'en revenir dans le Hainaut. Le Roi Philippe souhaitoit fort de l'attirer à son parti. Mais il étoit depuis longtems attaché au Roi d'Angleterre, qui lui avoit donné des revenus considérables dans son Roiaume. Le Roi lui en offroit autant & plus en France. Il résista quelque tems; mais il se rendit enfin & se tourna pour la France contre l'Angleterre. Philippe lui tint sa parole, & lui fit plus d'avantage qu'il n'en avoit en Angleterre.

1346. Le Duc de Normandie fait la guerre en Aquitaine. Le Comte d'Erbi continuoit ses conquêtes dans la Guenée sans presque aucun obstacle. Pour arrêter ses progrès le Roi Philippe envoya un mandement à tous les Princes & Seigneurs de de-çà la Loire de se rendre avec leurs troupes à Orleans & à Bourges; ceux de de-là la Loire, se devoient rendre à Toulouse, où vinrent aussi ceux qui s'étoient assembles à Orleans. Quelque grande que fut la ville de Toulouse, elle ne pût tenir dans son enceinte cette prodigieuse quantité de troupes, qui montoit à environ cent mille hommes. Une partie se campa aux environs. Le Chef de cette grande armée fut Jean Duc de Normandie; il se mit en campagne après la fête de Noël de l'an 1345. & alla d'abord assiéger le Château de Miramont, gardé par cent Anglois. Il y avoit dans l'armée de France un grand corps d'arbalétriers Gennois, qui furent employés à cette attaque. Le Château fut pris &

se nolle quidem Comitum suum ex hereditario jure extrudere, etsi ille ad Regis Francorum partes se contulisset; sed aliam superesse viam, qua possent Principem Walliae Eduardi filium sibi Comitum adsciscere, si nimirum ille filiam Comitum sui in uxorem duceret. Eduardus mitigatus conditionem accepit.

Eroiffart. Guillelmus Comes Hannoniensis, qui jura aliquot in urbem Ultrajectinam habebat, cum armorum manu illò se contulit; atque Ultrajectinos ut sibi facerent satis adegit. Frisiam quoque ad se pertinere contendebat: atque Froissartius id jure expertisse Guillelmum: neque ita facile erat ferocem populum in ordinem redigere: ideoque Guillelmus magnum pugnantium numerum collegit in Hannonia, Brabantia, Flandria, Hollandia, apud Gueldriam & Juliacum. Classem conscendit, & in Frisiam excessum fecit. Commissa autem cum Frisonibus pugna, proligatus ipse & interfectus est, magnamque suorum partem amisit. Strenuus autem ille Joannes Hannoniensis Comitum patrum pugna non interfuerat, & in Frisones etiam pere volebat. At qui illum comitabantur, imparem viribus cernentes, ut in Hannoniam rediret effecerunt. Illum Rex Philippus ad suas partes allicere perorabat.

Verum Joannes a multo jam tempore Eduardo Regi addictus erat, qui illi in Anglia amplos proventus attribuebat. Paria & plura Philippus ipsi offerebat in Francia. Abnuisit aliquandiu Joannes, tandemque ad Francorum partes & contra Anglos conversus est; Rexque Philippus, ut pollicitus erat, plura illi concessit in Francia, quam in Anglia obtinuerat.

Idem. Comes Erbiensis nullo fere obice, urbes & castella quotidie expugnabat in Aquitania; quem ut reprimeret Rex Philippus, iussit Principes & primores, qui cis Ligerim erant cum copiis suis Aurelianum & inde Bituricas se conferre, eos vero qui ultra Ligerim erant Tolosam petere. Illo postea omnes omnino confluxere. Etsi ampla urbs Tolosa esset, non poterat tantus ille armorum numerus, qui ad centum mille pertingebat, intra moenia ejus recipi. Pars autem magna in vicinis agris castrametata est. Tanto exercitui praerat Normanniae Dux. Movit autem ille post Natalis Domini festum anni 1345. & Miramontis castellum obsedit, ubi erant centum Angli praesidiarii. In exercitu Francorum erant magno numero sagittarii Gennoenses, qui ad oppugnandum castellum missi sunt. Castellum captum fuit, & omnes fere Angli caesi sunt.

presque toute la garnison taillée en pieces. Villefranche d'Aginois fut prise de même. On eut l'imprudence de laisser les murs de la ville & le Château sur pied sans y mettre garnison : ce qui fit que les Anglois s'en emparerent de nouveau dès que l'armée fut partie : ils la mirent en état de défense, & y laisserent plus grosse garnison qu'auparavant. L'armée alla ensuite assieger Angoulême : la ville étoit forte & bien défendue. On donna plusieurs assauts, où l'on perdoit beaucoup de monde sans avancer. Ce qui obligea le Duc de faire cesser les attaques, esperant d'avoir la place par la famine. Mais il étoit aussi à craindre que cette si grande armée ne fût plutôt affamée que la ville.

Le Sénéchal de Beaucaire homme sage & avisé, alla demander au Duc de Normandie un détachement de son armée pour aller dans la vallée voisine enlever des bestiaux, qui pourroient servir à la subsistance de l'armée. Le Duc le lui permit. Quantité de Princes & de Seigneurs voulurent être de la partie. Le Sénéchal avoit un espion qui connoissoit bien le pays, & qui le mena auprès d'une ville que Froissart appelle Athenis, qui avoit été prise par les Anglois, & dont la garnison montoit à six-vingt hommes d'armes Anglois ou Gascons, & à trois cens autres Anglois; l'espion fit remarquer au Sénéchal de Beaucaire, que les Anglois qui étoient dans la ville, envoioient de grand matin leurs bêtes à corne & leurs troupeaux pour paître dans les vallées. Le Sénéchal prit alors soixante lances, & pria les Princes & Seigneurs qui l'accompagnoient de se mettre à un certain poste pour donner sur les Anglois & les Gascons, supposé qu'ils sortissent de la ville pour empêcher qu'on n'enlevât leurs bestiaux. Ce qu'ils firent volontiers. Il descendit ensuite dans la vallée, & se mit à chasser les bêtes au devant de sa troupe pour les mener au camp des François. Quand la garnison vit qu'on enlevoit ses bestiaux, elle sortit toute entiere pour l'empêcher, & ne laissa dans la ville, que quelques pauvres habitans. Alors les Seigneurs & la troupe du Sénéchal donnerent sur eux, en taillerent en pieces la plus grande partie, & prirent les autres prisonniers. Ils prirent la ville dont les portes étoient ouvertes, & s'en retournerent ensuite au camp avec leur proie. Cette action fit beaucoup d'honneur au Sénéchal de Beaucaire.

Le siège d'Angoulême duroit toujours. Les François, quoiqu'ils eussent discontinué leurs attaques, n'étoient point dans l'inaction. Ils faisoient des courses perpétuelles sur les pays voisins occupez par les Anglois, ils enlevoient des bestiaux, emmenoit quantité de prisonniers. Les deux freres Princes de Bourbon, qui

Villa-Franca etiam in Aginenſi tractu capta fuit, ſed oppidi & caſtelli muri illaſi ſine præſidio imprudenter relictis ſunt: quomobrem poſtquam exercitus receſſerat, Angli Villam-Francam denuo occuparunt, & numeroſus, quam ante, præſidium ibi reliquerunt. Exercitus poſtea Engoliſmam obſeſum venit: urbs munitiſſima erat: ſæpe oppugnati muri fuere; ſed incaſſum & cum magna pugnarorum pernicie, quapropter juſſu Ducis ab oppugnando ceſſatum eſt. Sperabatur enim fame compellendam urbem eſſe ad deditionem: ac metuendum etiam videbatur ne fames citius exercitum tantum, quam urbem invaderet.

Senecaſcallus autem Belloquadre, vir ſtrenuus atque prudens, ab Duce Normannia perijt militum manum, cujus ope in valle vicina pecora caperet abduceretque in uſum exercitus. Annuente Duce Principes proceresque multi cum illo profecti ſunt. Senecaſcallus exploratorem habebat locorum peritum, qui illum prope urbem quendam duxit, nomine Athenis, inquit Froiſſartius, ab Anglis captam, cujus præſidium erat centum viginti equorum, ut illo ævo, Anglorum & Vaſconum, & trecentorum pedum Anglorum. Explorator

autem Senecaſcallum monuit Anglos qui in urbe erant, horis matutinis pecora & armenta ſua ad vicinas valles paſtum mittere. Tunc Senecaſcallus ſexaginta viros lanceis armatos ſecum aſſumſit, ac Principes, proceresque rogavit quemdam locum occuparent, ut in Anglos & Vaſcones irrumperent, ſi ex urbe ad tuenda pecora ſua egrederentur. Id quod illi polliciti ſunt. In vallem deſcendit Senecaſcallus, & armenta atque pecora ante turmam ſuam cœpit abigere verſus caſtra Francorum. Præſidarii vero ubi vident abripi ſibi pecora, egrediuntur ad unum omnes, relictis ſolum in urbe plebeis, ad pecora ſervanda properant. Tunc autem proceres illi & Senecaſcalli turma in præſidarios Anglos irruunt, qui omnes vel caſi vel capti ſunt: oppidum ipſum cujus apertæ porte erant capiunt, & cum præda ſua ad caſtra revertuntur, felixque rei exitus Senecaſcallo honorem attulit.

Engoliſmam ſemper obſidebant Franci, ac etſi muros impugnandi ſinem fecerant, non otio tamen torpebant; ſed incurſiones perpetuo faciabant in loca ab Anglis occupata, pecora, armenta, captivos ad caſtra ducentes. Duo Principes fratres Borbonii, qui inter obſiden-

se trouverent à ce siège étoient perpetuellement à cheval, & se signalerent par dessus tous les autres. Cependant les vivres manquoient dans Angoulême, la ville ne pouvoit plus tenir. Jean Normech qui commandoit pour les Anglois dans la place, voiant la Bourgeoisie toute disposée à se rendre, & fouhaitant de sortir avec sa garnison sans capituler, s'avisa d'un stratagème qui lui réussit. La veille de la Purification, il demanda au Duc de Normandie une trêve pour le lendemain, & cessation de tout acte d'hostilité en l'honneur de la sainte Vierge. Le Duc lui accorda sa demande. Normech sortit le jour de la fête avec toute sa garnison. Les François voulurent lui courir sus, & l'arrêter prisonnier avec ses gens: il s'écria que c'étoit un jour de trêve, & qu'il n'étoit pas permis de lui faire insulte. On s'adressa au Duc de Normandie, qui ordonna qu'on le laissât passer. Le lendemain la ville se rendit avec le Château. Le Prince y mit garnison, & se disposa à continuer ses conquêtes. Il fit attaquer le Château de Damasson, qui se défendit jusqu'à l'extrémité. Il fut emporté au bout de quinze jours, & toute la garnison composée d'Anglois & de Gascons fut passée au fil de l'épée. De là il vint attaquer la ville de Tonneins sur la Garonne. La garnison composée d'Anglois & de Gascons se défendit assez longtems, & rendit enfin la place par capitulation. Le Port Sainte Marie, autre petite ville défendue par deux cens Anglois, fut emporté d'assaut, & la garnison demeura prisonniere.

Siege
d'Aiguil-
lon.

Après cet exploit le Duc de Normandie vint mettre le siège devant le Château d'Aiguillon, la plus forte place qu'eussent les Anglois en ce pays-là; elle étoit parfaitement bien munie. La garnison composée de gens d'élite étoit fort grosse, commandée par le Comte de Pembroc & le brave Gautier de Manni. L'armée de France étoit d'environ cent mille hommes. Il fallut faire un pont pour passer la Garonne, qui est large & profonde en cet endroit. On y employa trois cens ouvriers. Les assiégez qui avoient quelques bateaux, vinrent lorsque le pont étoit à demi fait, & chasserent les ouvriers. Gautier de Manni y vint une autre fois, & détruisit tout ce qui avoit été fait. Mais les François ayant renforcé la garde, le pont fut achevé & l'armée passa. On donna d'abord de violens assauts à la place; mais les assaillans furent toujours repoussés avec perte. Le Duc de Normandie donna ordre qu'on fit venir de Toulouse huit grandes machines à jeter des pierres. Elles arriverent, & l'on en fit faire qua-

tes erant, equos quotidie conscendebant ut incurrerent in hostem, atque inter strenuissimos censebantur. Interea annona in urbe deficiebat. Joannes vero Normechus praesidiariorum Anglorum Praefectus, cum cerneret Engolismenses civis de deditioe cogitare, atque in optatu haberet sine pacto cum hoste inito, praesidarios suos incolumes abducere, arte usus singulari, elapsus cum suis est. In vigilia Purificationis B. Virginis, inducias a Normanniae Duce postulavit, ut die sequenti in honorem Virginis Matris hostilia omnia cessarent. Annuit petenti Normanniae Dux, in dieque festo Normechus cum praesidiariis omnibus ex urbe egreditur, & per castra hostium iter habere coepit ut alio concederent. Franci Normechum & suos comprehendere & captivos detinere volebant. Clamat Normechus id non licere ob pactas inducias. Ad Normanniae Ducem itur, qui liberum Normechum cum suis dimitti jubet: die sequenti urbs & castellum Duci deduntur. Qui praesidio in urbe relicto ad caetera capiendi castra & oppida movit. Damassonem castellum adortus est. Fortiter pugnarunt Angli & Vascones, & post obsidionem dierum quindecim, capto castello, praesidiarii omnes caesi sunt. Inde Tonnintium ad Garumnam obseffum venit. Prae-

sidiarii autem Angli & Vascones, oppidum quod per aliquot dies propugnarant, ex pacto conditione reddiderunt. Portus S. Mariae aliud oppidum impetu Francorum cum ducentis Anglis praesidiariis captum fuit.

Hic peractis Dux Normanniae Aiguillonem castrum petit, omnium quae tunc Angli in ista regione tenebant munitissimum. Nihil ad diuturnam defensionem de erat: Praesidiarii inter strenuissimos selecti, Praefectus Comite Pembroci, & fortissimo illo viro Gualterio Manio. Exercitus Francorum ad centum mille circiter armatos pertingebat. Primo pons ad exercitus transitum construendus erat: eo loci autem Garumna fluvius latus, profundusque est. Trecentae operae illi construendo manum admoverunt. Praesidiarii Angli cum naviculis accedentes, cum jam pontis pars dimidia constructa esset, fabros & operas amoverunt. Gualterius vero Mannius altera vice, quod jam confectum fuerat destruxit. Verum Franci, auctis custodiis, pontem tandem fecerunt, exercitusque totus transit. Grandi impetu oppugnati statim inuri fuerunt; sed Franci, multis suorum amissis, repulsi sunt. Jussit Dux Normanniae octo grandes petarias machinas Toulousa in castra advehi; quibus adductis, quatuor etiam

Idem.

tre autres plus grandes. Tout cela joua à la fois. Mais les assiegez avoient d'autres machines qui démontoient celles-là, de sorte que la grande dépense qu'on avoit faite à les construire devint inutile. Les assiegez sortoient souvent pour aller en course; une fois Gautier de Manni fut rencontré par Charles de Montmorenci bien mieux accompagné que lui, & qui amenoit quantité de bestiaux pour ravitailler l'armée, le combat fut rude, Gautier de Manni, malgré le petit nombre de ses gens se défendoit bien, il auroit été enfin accablé par le nombre; mais le Comte de Pembrock sortit de la place bien accompagné pour le secourir. Tandis qu'on se battoit de part & d'autre, les bestiaux furent conduits au camp, & Montmorenci eut assez de peine de se sauver de la mêlée. Les assiegeans s'efforcèrent ensuite de gagner le petit pont de la porte du Château, ce ne fut qu'avec beaucoup de perte de leur côté, & tout cela ne servit de rien, les assiegez le reprirent la nuit, & le fortifierent mieux qu'auparavant. Le siege tirant en longueur, deux Ingenieurs offrirent au Duc de Normandie de faire quatre échaffaux plus hauts que les murs du Château, moiennant lesquels on pourroit combattre contre les assiegez avec avantage. Les échaffaux étant faits, ils furent rendus inutiles par des machines que les assiegez avoient, & qu'ils appelloient martinets. Après tous ces efforts le Duc de Normandie voiant qu'il ne pouvoit prendre le Château de force, sembloit balancer s'il se retireroit, il attendit sur cela l'ordre de son pere, qui lui manda de continuer le siege jusqu'à ce que la famine auroit forcé les assiegez de capituler.

Le Roi Edouard ayant appris qu'Aiguillon, place d'une grande conséquence, étoit puissamment attaqué, & craignant de perdre tout ce que le Comte d'Erbi avoit conquis dans la Guienne, assembla une armée considérable, & fit apprêter un grand nombre de vaisseaux, où il s'embarqua avec plusieurs grands Scigneurs, quatre mille hommes d'armes, dix mille archers, & un bien plus grand nombre d'Irlandois & de Gallois. Il vouloit aller aborder en Guienne, mais les vents contraires le repousserent sur la côte de Cornouaille, & continuant toujours de souffler du même côté, il ne pouvoit avancer. Gefroi de Harcour prit de là occasion de lui conseiller d'aller descendre en Normandie, pays des plus gras du Roiaume, puisque les vents l'y pouvoient, & qu'il pourroit faire là de plus grands exploits que dans la Guienne; les Normans étant peu aguerris, & la

alia grandiores concinnatae sunt, omnesque adhibita fuerunt, sed nullo fructu. Obfessi namque machinas alias penes se habebant, quibus Francicae labefactabantur: ita ut ingenti sumtu adhibita molimina inutilia fuerint. Praesidiarii saepe egressi incuriones faciebant. Semel egressus Gualterius Mannius in Carolum Montmorencium incidit, numerosiore armorum manu instructum, qui pecora multa ad castra ducebat. Accrime pugnatum est. Gualterius etsi viribus impar strenue dimicabat; sed cessisset tandem, nisi Comes Pembroci ex castris egressus cum armorum manu in opem supervenisset; dum ambae partes manus confererent, pecora in castra deducenda sunt. Montmorencius autem vix ex pugna evasit. Franci postea parvum pontem ante castellum portam diu concertantes occupavere, sed nullo fructu. Angli quippe noctu illum denuo expugnaverunt, & accuratius munierunt. Cum diuturnior obfessio esset, duo machinatores Ducem Normanniae adierunt, & quatuor machinas se facturos polliciti sunt muris castris altiores, quarum ope ex superiori loco cum obfessis pugnaretur. Annuente Duce machinae paratae fuerunt, & ad oppugnationem adhibita. Verum per alias obfessorum machinas, quas Martine-

tos vocabant, haec novae machinae inutiles evaserunt. His omnibus tentatis, Dux Normanniae cum cerne- ret se non posse castrum vi capere, an receptui caneret dubitabat, patrisque ea de re iussa expectavit, qui mandat ipsi ut pergit castrum obsidere donec Angli ad deditionem fame compellantur.

Eduardus ut vidit Aiguillonem castrum munitissimum, quod servare permagni intererat, validissime oppugnari, ac periculum esse ne omnia quae Comes Ebriensis acquirerat in Aquitania, brevi amitterentur, exercitum magnum collegit, & ingentem navium copiam, quas concenderunt milites quatuor mille, sagittarii decies mille, multique alii pedites Hiberni & Gallenses majore numero; ipsaque Eduardus cum multis proceribus navem conscendit, ut Aquitaniam peteret. Verum adverso reflante vento ad Cornubi- oram classis depellebatur, ac perseverante semper, non poterat destinatum iter persequi. Tunc Geoffredus Harcurtius, hinc arrepta occasione, auctor Regi fuit ut in Normanniam exilium faceret, illo ventis impelli classem, esseque regionem fertilissimam, ac felicius posse bellum geri in ista provincia, quam in Aquitania; esse populum ex diuturna pace imbellem, nul-

Idem

Descente
du Roi
Edouard
en Nor-
mandie.

Province tout à fait dépourvûe de gens de guerre. Edouard suivit ce conseil, & alla descendre sans aucun empêchement à la Hogue S. Vaast dans le Couëntin, la côte étant entièrement dégarnie & dépourvûe de gens de guerre. En sortant du vaisseau il tomba & donna si rudement contre terre, que le nez lui en saigna. Quelques-uns voulurent tirer de là un mauvais augure, & lui conseillèrent de remonter sur mer; mais il tourna cela en plaisanterie. Il divisa son armée en trois corps de troupes qui devoient tenir différentes routes, & qui prirent & pillèrent plusieurs riches villes, Harfleur, Mondebouurg, Valogne, Carentan, & s'enrichirent des dépouilles d'un pays, qui depuis fort longtems n'avoit vû de guerre. A cette nouvelle le Roi Philippe, qui ne s'atendoit pas de voir l'armée Angloise de ce côté-là, y envoya promptement le Connétable d'Eu, & le Comte de Tancarville avec les autres Chevaliers & Gendarmes qui se trouverent prêts. Il ramassa aussi des gens de tous côtés, & envoya prier les alliez de venir à son secours avec le plus de troupes qu'ils pourroient en amener. Le Roi de Bohême y vint avec son fils Charles, le Duc de Lorraine, les Comtes de Flandre & de Namur, Jean de Hainaut & plusieurs autres, avec une grande quantité de gens de guerre.

Le Connétable, & le Comte de Tancarville se rendirent à Caen, où le Roi d'Angleterre venoit aussi de dessein de prendre & piller la ville. Le Connétable arma la Bourgeoisie & sortit pour aller combattre les Anglois, mais ces Bourgeois qui n'avoient jamais vû ni guerre ni combat, s'ensuirent dès qu'ils virent venir à eux les Anglois. Le Connétable & le Comte de Tancarville furent faits prisonniers, & la ville fut pillée. De là Edouard s'avança vers Rouën, qu'il laissa à sa droite, parce que la ville étoit trop bien munie, par la même raison il laissa à gauche Evreux, & vint prendre Louviers, qui fut pillé, & d'où les Anglois tirèrent un grand butin. Ils allerent ensuite à Gisors & mirent le feu à la ville, ils brûlerent & pillerent Vernon, Mante, Meulan, saint Germain en Laye, & poussant plus avant, ils brûlerent saint Clou, Boulogne & Bourg la Reine.

Tandis que les Anglois brûloient les bourgs, villes & villages autour de Paris, le Roi de Bohême, le Duc de Lorraine, les Comtes de Flandre & de Blois, & un grand nombre de Barons & Seigneurs étoient à S. Denis avec leurs troupes. Le Roi sortit de Paris pour aller les voir. Les Parisiens effraiez de la venue des Anglois, crioient après le Roi, & le prioient de demeurer avec eux

lamque ibi armatorum esse manum. Eduardus hoc sequutus consilium est, & ad Ogam S. Vedasti in Constantiensi tractu exiensum fecit, nemine obistente, nullæ quippe erant in ora tota Normannica armatorum copie. Ex navi exiliens Eduardus, in terram pronus delapsus, ita ut ex naribus sanguis emitteretur. Hinc male aucupantes quidam consilium dabant, ut in navem deinde confunderet. At ille rem in jocum convertit. Exercitum suum tres in partes divisit, quæ diverso itinere pergerent; quæque urbes multas opulentas diripuerunt, Harflevium, Montisburgum, Valloniam, Carentonium, prædamque multam egerunt in regione quæ a multo tempore bellum experta non erat. Re comperta Philippus Rex, inopinato bello prospiciens, Constabularium de Augio & Comitum de Tancarvilla misit cum equitibus & armatis viris, qui ad manum fuere. Milites etiam undique collegit. Federatos quoque rogavit, cum numerosioribus quam possent auxiliis accederent. Rex Bohemæ statim cum Carolo filio venit, Dux Lotharingiæ, Comites Flandriæ & Namurci, Joannes Hannoniensis & multi alii, cum cohortibus & phalan- gibus bene malis.

Constabularius vero & Tancarvillus Cadomum venerunt, quo venturus etiam Eduardus erat, urbem ut caperet, ac diriperet. Constabularius Cadomensem populum armis instruxit, & cum Anglis pugnaturus egressus est; verum populus ille Cadomenfis imbellis, ubi primum vidit Anglos instructæ acie venientes, fugam fecit. Constabularius vero & Tancarvillus capti sunt, urbs direpta fuit. Eduardus Rotomagum movit, quæ urbe utpote munitissima ad dexteram relicta, & Ebroicis eadem de causa ad sinistram dimissis, Lupariam cepit, ibique prædam multam egerunt Angli. Inde Gisorsium Germanum in Laia deprædati flammis tradidère: & prope Lutetiam accedentes, Sanctum Chlodoveum, Bononiam & Burgum Reginæ combusserunt. Dum Angli circum Lutetiam omnia flammis dabant, Rex Bohemæ, Dux Lotharingiæ, Comites Flandrensis, Blefensis, multique alii Barones & proceres ad Sanctum Dionysium cum copiis suis venerant. Rex vero Philippus Lutetia egressus est, ut illos inviseret. Tum Parisini Anglorum invasione petterriti, Regem præ-

pour les défendre. Mais il les rassura en leur disant qu'il ne sortoit que pour aller le combattre. Au même tems le Roi Edouard étoit à Poissi où il séjourna cinq jours, & y célébra la fête de l'Assomtion. Geoffroi d'Harcourt avec sa troupe, rencontra un corps de Bourgeois d'Amiens, qui venoient à cheval joindre le Roi Philippe. Il les chargea, le combat fut rude & long, mais les Amiennois furent enfin défaits.

Le Roi Philippe voyant l'ennemi aux portes de Paris, fit diligence pour assembler ses troupes, & courir après les Anglois, qui en passant attaquèrent Beauvais, & furent vigoureusement repoussés. Le Roi Edouard se mit en chemin pour gagner la Somme, qu'il vouloit passer pour se rendre à Calais. Il fit tenter plusieurs passages, mais inutilement, aiant toujours à ses trouffes Philippe qui le talonnoit avec une puissante armée, en sorte qu'il fut une fois obligé de laisser un diner tout prêt & une partie de son bagage, pour échapper au Roi de France, qui vouloit l'enfermer entre son armée & la Somme, pour le combattre à son avantage. Edouard trouva enfin un prisonnier nommé Gobin Agace, qui lui montra un gué au lieu nommé Blanchetaque au dessous d'Abbeville, où il se rendit: mais il fallut attendre que la marée fut descendue, & l'autre bord étoit défendu par Godemar du Fay Baron Normand, avec un corps de mille hommes d'armes, six mille pietons, & douze mille des milices d'Abbeville. Les Anglois passerent & eurent à combattre ce corps de troupes, qui fit d'abord une grande résistance; jusqu'à ce qu'une bonne partie de l'armée ennemie fut passée, alors les François prirent la fuite, & Godemar se voyant abandonné, se retira à Abbeville. L'armée des Anglois n'étoit pas encore tout à fait passée, quand les courcours de l'armée Françoisse arriverent, tuèrent plusieurs Anglois sur le rivage, & prirent quelques chevaux.

Edouard
passé la
Somme.

Le Roi Edouard alla se camper à Creci, où il divisa ses troupes en trois corps, & mit son armée en belle ordonnance de bataille. Le Roi Philippe qui arriva le même jour fut conseillé de laisser reposer son armée fatiguée de la marche, & de différer la bataille jusqu'au lendemain matin. Il vouloit suivre cet avis, & ordonna à ses Maréchaux d'arrêter ceux qui s'étoient trop avancez; mais ils n'en furent pas les maîtres, ceux qui étoient derrière gaignoient le devant pour être en présence de l'ennemi; après cela ils se retiroient en desordre: d'autres avan-

Bataille
de Creci.

cantur ut maneat ad hostem propulsandum ab urbe. Tum Rex illis animos facit, dicendo se debellandi hostis causa egredi. Eodem tempore Eduardus Pissiaci erat; ubi per dies quinque moratus, festum Assumptionis celebravit. Geoffridus vero de Harcurtio copiis infraus Ambianensium civium agmen offendit, qui equites Regem Philippum junctum veniebant. Adortus illos est; strenue utrinque pugnarum est: sed tandem Ambianenses fusi sunt.

id. en.

Rex Philippus hostem videns ad Lutetia fere portas grassantem, celeriter copias collegit, ut Anglos insequeretur, qui Bellovacum adorti, strenue repulsi sunt. Eduardus vero Somonam petiit, ut illa trajecta, Calctum se conferret. Vada multa tentavit, sed frustra; insequente semper cum exercitu Philippo Regis; ita ut semel paratum prandium & partem sarcinatum relinquere coactus sit, ut elaboretur, Philippo illum inter Somonam & exercitum suum includere moliente, ut opportunius illum adoriretur. Vadum tandem Eduardus reperit monstrante captivo quodam, qui Gobinus Agacius appellabatur; in loco *Albatana* dicto sub Abbatis-villa, quo se consultit cum exercitu

Eduardus. At expectandum fuit donec aestus maris minueretur: & ab opposita ripa trajicientes propulsabat Godemarus de Fay Baro Normannus, cum equitibus mille, pedibus quatuor millibus, & duodecim millibus in Abbatis-villa ex promiscuo collectis. Trajecere tandem Angli, initioque Franci fortiter resistere; at ubi Anglorum pars magna ripam alteram attingit, Franci fugam fecere, & Godemarus a suis desertus, coactus est in Abbatis-villam confugere. Cum nondum Anglorum exercitus rotus trajectisset, prima Francorum acies advenit, qui Anglos non paucos extremi agminis occiderunt, & equos ceperunt.

Eduardus vero Creciaci castrametatus est: exercitum totum tres in partes divisit, rectissimeque acies ordinavit, Rex vero Philippus eadem die adveniens suorum consilio, ut cessis spatium quietendi daret in diem sequentem pugnam diserte voluit, *Marescallis* suis mandavit, ut illos cohiberent, qui nimium processerant, sed non potuerunt. Nam qui retro positi erant, nemine jubente, & nullo servato ordine ad ulteriora pergebant, ut cum primis coram hoste confisterent; posteaque receptum pro lubito habebant. Alii ad anteriora

Froissart.

coient tandis que leurs voisins se tenoient en leurs places. Les Seigneurs qui y étoient en grand nombre, pour montrer leur puissance, faisoient des mouvemens que le caprice leur inspiroit, les uns alloient devant, les autres derriere. En un mot le desordre étoit si grand selon Froissart, qui dit l'avoir appris des Anglois mêmes, que personne ne pouvoit rien comprendre à leur ordonnance de bataille. Les archers Gennois commencerent le combat, mais une pluie qui survint accompagnée de tonnerre roidit les cordes de leurs arcs, en sorte que ne pouvant les rendre, ils demeuroident sans rien faire, & accablez par les flèches des archers Anglois, ils reculerent. Le Roi Philippe voyant cela commanda qu'on les taillât en pieces, & mit ainsi lui-même la déroute dans son armée. Les Anglois donnerent sur les uns & les autres, & tuoient tout sans donner quartier à personne. Là fut tué Jean Roi de Boheme, après avoir fait des prodiges de valeur & tué quatre hommes de sa main. Les Comtes d'Alençon & de Flandre pénétrèrent jusqu'au corps de bataille du Prince de Galles, & combattirent vaillamment, mais ils furent accablez par le grand nombre. Il y en eut encore d'autres François, Allemans, Savoiards, qui firent preuve de leur courage. Mais que peut servir la valeur de quelques particuliers dans une armée aussi mal commandée que celle-là? Le Roi Philippe tint ferme jusqu'à ce que la bataille fut perdue, après quoi Jean de Hainaut l'obligea de se retirer. Il alla d'abord au Château de la Broie: il étoit fort tard, & le Châtelain demanda *Qui vive! Ouvrez, ouvrez*, dit le Roi; *c'est la fortune de la France*. Le Châtelain reconnut la voix du Roi, & baissa le pont. Philippe entra dans le Château peu accompagné, beut un coup, & se retira à Amiens.

Nombre
de morts.

Cette déroute fut grande: il y périt plus de vingt mille hommes, Froissart dit trente mille, douze cent Chevaliers, & un grand nombre de Princes ou de gens de la première distinction demeurèrent sur la place; le Roi de Boheme, le Duc de Lorraine: les Comtes d'Alençon & de Flandre, le Comte d'Harcourt & plusieurs autres Comtes, une infinité de Seigneurs. Depuis la fondation de la Monarchie, il n'y avoit guere eu de perte pareille à celle-ci.

Le lendemain de la bataille le Roi Edouard détacha un corps de troupes pour aller à la découverte, & voir si les François ne se rallioient point en quelque endroit après leur fuite. Ces Anglois tomberent sur un corps de troupes des Communautes de Rouen & de Beauvais, qui ne savoient rien de la défaite, les mi-

procedebant, dum vicini suo loco consistenter. Primores autem exercitus, qui magno numero erant, ut potentiam suam ostentarent pro arbitrio suo loca mutabant, alii ante, alii retro incedentes. Tam confusa tota acies erat, inquit Froissartius, qui se illud ab Anglis edidicisse testificatur, ut capere nemo posset quem pugnandi ordinem servare Franci vellent. Pugne initium fecerunt Sagittarii Genueses. Sed superveniens imber chordas arcuum induravit, ita ut tendere arcum non valerent, nihilque damni hosti inferre possent, ac sagittis Anglorum obruti retrocedere coacti sunt. Hoc conspecto Philippus Genueses concidit iussit, quo iussu ipse suum prostravit exercitum. Angli in Francos simul & Genueses iruerunt, omnesque trucidabant, ne deditionis quidem parcentes. Joannes Rex Bohemæ strenuissime pugnans occisus est postquam Anglos quatuor manu propria peremerat: Comites Alenconius & Flandrensis ad usque agmen principis Gallensis fortissime dimicaverunt, sed a multitudine obruti sunt. Alii quoque Franci, Germani, Sabaudi, ut vitos fortes decebat concertaverunt. At

quid fortitudo possit, ubi nullus ordo, sed perturbata & confusa omnia sunt, Philippus Rex fortiter & ipse stetit donec suffus exercitus, donec illum Joannes de Hannonia ad discedendum cogit. Primo ad castellum de Broia se contulit. Jam nox erat, & Castellanus exclamavit, quis esset? *Aperi, aperi*, inquit Rex, *est fortuna Francie*. Vocem agnovit Castellanus, demisitque sublicio ponte, Regem admisit cum sequacibus, qui postquam potum petierat, Ambianum se contulit.

Magna strages fuit, ad 20000. pugnatores perierunt, 30000. dicit Froissartius, mille ducenti Equites, multi que Principes, virique primarii, Rex Bohemæ, Dux Lotharingæ, Comites Alenconii, Flandriæ & Harcurii, plurimi alii Comites, innumeri nobiles. A Monarchiæ fundatione, vix tanta clades unquam visa fuerat.

Postridie pugnam, Eduardus manum pugnatorum misit, qui dispicerent num dispersi Franci sese rursum in agmina colligerent. Hi vero in turram inciderunt, ex armatis civibus Rotomagenibus & Bellovacensibus,

rent

idem.

rent en déroute, & en tuèrent sept mille. Ils rencontrèrent ensuite un autre plus grand corps commandé par l'Archevêque de Roüen & le grand Prieur de France ; ceux-ci se défendirent mieux , mais ils furent enfin défaits & taillés en pièces. J'ai peine à croire ce que met ici Froissart , qu'il y eut quatre fois plus de François tuez le Dimanche , que le Samedi jour de la bataille. Il y en eut le jour de la bataille plus de trente mille , selon son compte ; le nombre des morts tuez ces deux jours monteroit donc à plus de cent cinquante mille , ce qui est incroyable. Peut-être a-t-il voulu comprendre dans les douze cens Chevaliers & les trente mille autres , tant ceux qui demeurèrent sur le champ de bataille , que ceux qui furent tuez le lendemain. Mais s'il l'a entendu ainsi , il s'est mal expliqué. On a peine à comprendre aussi comment il a pu se faire que ces deux grands corps de troupes trouvez si près de Créci , ne fussent rien ni de la bataille , ni de la déroute des François , quoiqu'ils vinsent du côté par où un grand nombre des fuiards devoit se sauver.

Après cette grande victoire Edouard assiegea Calais. La ville étoit des mieux fortifiées & bien munie de gens de guerre , commandez par Jean de Vienne Bourguignon. L'Anglois jugeant bien que s'il vouloit prendre la ville de force , il y perdrait beaucoup de monde , en danger même de ne point venir à bout de son entreprise , fit fortifier son camp , & fit bâtir dans son enceinte des hôtels & des maisons pour se loger lui & ses gens. C'étoit une ville de bois , où il y avoit des ruës , des halles & des marchez , où l'on apportoit abondamment des vivres & toutes les choses nécessaires à la vie , que lui fournissoit l'Angleterre & la Flandre ; sans compter ce que les Anglois de son camp amenoient tous les jours de leurs courfes qu'ils faisoient dans le Comté de Guines , & jusqu'aux portes de Boulogne & de S. Omer. Jean de Vienne voiant que le Roi Edouard vouloit affamer la place , fit sortir de la ville toutes les bouches inutiles , hommes , femmes & petits enfans , qui vinrent passer au travers du camp des Anglois , au nombre de 1700. Le courtois vainqueur ordonna qu'on les laissât aller , leur fit donner à manger , fit present à chacun de deux livres sterlins , & leur donna liberté de se retirer où ils voudroient.

Tandis que tout ceci se passoit , le siège continuoit toujours devant Aiguillon. Philippe de Bourgogne Comte d'Artois & de Boulogne , proche parent du Duc de Normandie , étoit venu depuis à son secours. C'étoit un jeune Prin-

quam in fugam verterunt , ex illisque septem millia occiderunt. Aliud postea longe majus agmen offenderunt , Ducibus Archiepiscopo Rotomagensi , & magno Francie Priore. Hi vero aliquantotempore pugnare , ac fugati tandem & interecione pene deleti sunt. Vix tamen credam quod hic refert Froissartius , quatuor plures fuisse Francos interfectos die Dominica , pugna diem sequente , quam sabbato pugna nempe die. In pugna vero die plusquam triginta mille cecidisse narrat ; itaque secundum eundem scriptorem , diebus Sabbati & Dominice , plusquam centum quinquaginta millia Francorum periere , quæ res fidem omnem superat. Fortasse vero cum mille ducentos Equites , & triginta mille alios cæcos dixit , omnes connumerare voluerit , tam eos qui Sabbato , quam eos qui Dominica sequenti cæsi sunt ; sed si sic intellexerit , male rem enunciarit. Vix intelligatur etiam quo pacto illa duo tanta , tam numerosa agmina , quæ postredie pugnam non procul Creciacum reperta sunt , cladem illam proflus ignoraverint.

Post illam tantam victoriam Eduardus Caletum obsedit. Urbs munitissima erat , & fortissimo instructa

praesidio , cui praefectus erat Joannes de Vienna Burgundus. Cernens Eduardus si vi urbem oppugnare vellet , magnam fore suorum stragem , nec sine periculo insausi exitus , castra sua muniri & vallo circumdari iussit ; intra ambitum aedes & domos strui curavit , in quæ ipse & sui habitarent. Erat urbs lignea , in qua & vicos & fora venalium videre erat , quo ad victum & usum necessaria omnia deferrebantur tam ex Anglia , quam ex Flandria. Præterea vero Angli ex castris circumquaque discurrerant & prædas agebant ex agris Comitatus Guinenfis , Bononiae & S. Audomari. Joannes vero de Vienna cum adverteret Regi Eduardo in animo esse , ut urbem fame ad deditio-nem compelleret , infimam plebem , mulieres & parvulos ex urbe emisit , qui per castra Anglicana transeuntes ad mille septingentos a benignissimo rege perhumaniter excepti sunt. Iussit Eduardus mensam illis apparari , singulis dari libras duas sterlinas , cum libertate se conferendi quo magis placeret.

Dum hæc agerentur perseverabat Agullionensis obsidio. Philippus de Burgundia , Comes Artois & Bononiae , Ducis Normanniae cognatus , nuper auxiliatum

Jean Duc
de Normandie
rappelé
de l'Aqui-
taine.

ce, brave, & qui cherchoit à se signaler en quelque occasion. Il s'en presenta une; les Anglois firent une surieuse sortie, une bonne partie de l'armée y accourut pour les repouffer. Le jeune Comte monta à cheval pour s'y rendre promptement. Le cheval prit le mors aux dents, & en courant il précipita le Comte dans un fossé: on le retira tout froissé, & il mourut peu de tems après. Le Duc de Normandie reçût nouvelle de la malheureuse journée de Créci, & en même tems ordre de son Pere de lever promptement le siège, & de venir le joindre pour l'aider à défendre son Roiaume. Le Prince, quoique fort à contre-cœur, fut obligé d'abandonner son entreprise, & partit pour s'en retourner. Tous les François leverent le piquet, la garnison Angloise leur donna sur la queue, en tua quelques-uns, & fit plus de quarante prisonniers.

Le Roi Philippe qui après la journée de Créci s'étoit retiré à Amiens, fut sur le point avant que d'en partir pour Paris, de faire pendre Godemar du Fay, qui défendit avec un grand corps de troupes le passage de la Somme à Blanchetaque, & malgré lequel Edouard passa la riviere avec son armée. Plusieurs animoient le Prince contre lui & l'accusoient de trahison. Il y étoit de lui-même si porté, qu'il l'auroit fait executer; si Jean de Hainaut, ne lui eût représenté, qu'il ne falloit pas s'en prendre à Godemar s'il n'avoit pu soutenir l'effort d'Edouard, puisque lui-même avec toutes les forces de la France n'avoit pu lui résister. Cela sauva la vie à ce malheureux.

Ce Prince vindicatif pensa faire une autre action qui lui auroit attiré le blâme de toute la Chrétienté. Le brave Gautier de Manni, qui avoit si bien défendu Aiguillon, voulant aller voir le Roi Edouard son maître, qui assiegeoit alors Calais, demanda un saufconduit au Duc de Normandie pour passer par la France, le Duc le lui accorda volontiers. Manni étant arrivé à Orleans, fut faisi par ordre du Roi, qui le regardant comme son ennemi, vouloit le faire mourir. Le Duc de Normandie alla trouver le Roi son pere, & lui dit d'un ton menaçant, que s'il ne rendoit pas la liberté à ce prisonnier, il ne s'armeroit jamais pour défendre son Roiaume, & qu'il détourneroit tous ceux qu'il pourroit de s'armer pour son service. Philippe persistoit toujours dans sa résolution. Le Duc de Normandie lui fit parler par d'autres Seigneurs. Il se rendit enfin, & pour réparer l'insulte, il fit venir Gautier de Manni, le fit manger à sa table,

ci venetat: juvenis erat princeps, strenuus, ardens cupidine gerendi belli: occasio sese paulopost obtulit: Angli ex castro erupere cum impetu. Major exercitus occurrit ad depellendum hostem. Comes Artellus in equum conscendit pugnandi cupidus: effrenis equus concitato cursu, habenis non parens, juvenem in fossam præcipitat: attritus ipse reportatur, & paucis post diebus interiit. In fossam deinde Creciacam pugnam Dux Normanniæ edidit, eodemque tempore justus est obsidionem solvere, & ad patrem redire, ut secum propulset hostem. Inventus dux obsidione soluta profectus est. Angli prædianii in extrema Francorum recedentium agmina erumpunt, quosdam interficiunt & plus quadraginta captos abducunt.

Idem.

Rex Philippus, qui post Creciacam pugnam Amibanum se receperat, antequam inde Lutetiam proficisceretur, de ulciscendo Godemaro de Fayo cogitabat, qui a Somonæ transitu Eduardum arcete cum magna armatorum manu conatus fuerat, neque impedire potuerat quominus Angli fluvium trajicerent. Suggestebant Regi non pauci ipsum rem Francicam prodidisse, proximumque erat ut ad vindictam pronus princeps illum suspendio necari juberet. Verum Joan-

nes de Hannonia Regi dixit, non mirum videri si Godemarus Regem Angliæ coercere non potuisset, nequid ejus culpa evenisset, quando ne ipse quidem Philippus cum totis Francorum viribus potuerat ipsi obsistere, quæis Godemarus Joannes ab imminente periculo eripuit.

Parum autem abfuit quin idem Rex Philippus rem aliam designaret, quæ ipsi odium & vituperium Christianorum omnium attraxisset. Strenuus ille Anglus Gualterius de Mannio, qui Agullionem ita fortiter defenderat, cum ad Regem suum Eduardum, tunc Caletum obsidentem proficisci vellet, a Duce Normanniæ securitatis literas impetravit, ut per Franciam iter habere posset. Cum autem Aurelianum advenisset, comprehensus est, jubente Rege, qui illi ut in festo sibi & inimico vitam adimere parabat. Advolat ardens Dux Normanniæ & patri comminando dicit, se nunquam pro defensione regni arma sumpturum esse, nisi Mannio libertatem restitueret, & quotquot posset a societate armatorum cum Rege Philippo aversum esse. Perlat in proposito Philippus. Tum Joannes filius alios submittit qui Regem a tali consilio avertant. Cestit demum Philippus, & ut Gualterium injuria affectum mitigaret, ipsum ad mensam suam sessurum evocat; sum-

Idem.

lui fit rembourser les frais de son voyage, & le renvoia chargé de presens. Gaurier lui dit qu'il n'acceptoit ces presens, qu'à condition que le Roi son maître agréeroit qu'il les gardât. Edouard voulut qu'il les renvoiat au Roi Philippe, qui les donna au porteur.

Après la retraite du Duc de Normandie & de son armée, le Comte d'Erbi qui s'étoit tenu à Bourdeaux pendant le siège d'Aiguillon, manda tous les Seigneurs de Gascogne, & forma un corps de troupes considerable. Il passa ensuite la Garonne & vint en Saintonge, où il prit un grand nombre de places. Il entra dans le Poitou, où il prit Mortagne & Taillebourg, dont la garnison fut passée au fil de l'épée. Les Anglois brûlerent la ville de Lusignan; mais ne purent prendre le Château, non plus que celui de S. Maixant. S. Jean d'Angeli se rendit au Comte, & prêta serment de fidélité au Roi d'Angleterre. Il fut attaqué Niort, & donna trois assauts à la ville; mais ceux de dedans se défendirent si bien, que n'espérant point de la prendre, il partit de là & prit de force le bourg de S. Maximien, où il fit tout passer au fil de l'épée. Il alla ensuite assiéger Montreuil-bon-vin, où il y avoit, dit Froissart, plus de deux cent *Monnoyeurs qui forgeroient des monnoies pour le Roi de France*. Ils ne voulurent pas se rendre, mais ils furent pris d'assaut & tous taillez en pieces. Il fit après le siège de Poitiers; l'enceinte de la ville étant trop grande, il ne l'attaqua que d'un côté, & donna un assaut, où il fut repoussé, quoiqu'il n'y eut dedans que la Bougeoisie, & pas un seul Seigneur ou Chevalier pour commander. Le lendemain il divisa ses troupes en trois. La ville fut prise. La plupart des habitans s'enfuirent par différentes portes. Les Anglois & les Gascons tuoient tous ceux qu'ils trouvoient sans distinction d'âge ni de sexe. Le butin fut si grand, qu'ils laissoient les étoffes & brûloient les Eglises, jusqu'à ce que le Comte d'Erbi, défendit sous peine de la corde, qu'on y touchât. Il s'arrêta douze jours à Poitiers, & la ville étant d'une trop grande enceinte pour la garder, il l'abandonna, & s'en alla à S. Jean d'Angeli, d'où après quelque séjour, il se rendit à Bourdeaux.

Prise de Poitiers par les Anglois.

Dans ce malheureux tems la France étoit accablée de tailles, d'impôts, de la Gabelle, & de taxes extraordinaires sur toute sorte de marchandises. Mais ce qui ruinoit tout, c'étoit le trop fréquent changement des monnoies. On décrioit les vieilles, on les cifeloit, & l'on obligeoit les possesseurs de les donner

ut itineris ipsi numerari jubet, & muneribus onustum dimittit. Illa conditione Mannius munera accipit, ut si Eduardus consentiat, illa servet; sin minus, eadem restituat. Jussit Eduardus munera remitti; Philippus vero referenti dedit.

Postquam Dux Normannie cum exercitu recesserat, Comes Erbiensis, qui Aguilonensis obsidionis tempore Burdegala manserat, proceres omnes Vascones cum copiis suis evocavit, & collecto exercitu Garumnam trajecit, & in Santonum regionem ingressus, oppida & castra multa cepit. Inde in Pictavos transiit, ibique Montaniam cepit & Tailleburgum, cujus praesidarii ad unum omnes interfecit sunt. Angli Lusitaniam oppidum incenderunt, sed castellum occupare frustra tentaverunt, itemque in Castello S. Maxentii repulsi sunt. S. Joannis Angetiensis oppidum sese Comiti dedit, & Angliae Regi sacramentum fidei praestitit. Niortum poltea impetivit, terque muros ejus oppugnavit, sed irrito conatu. Inde profectus S. Maximiani castrum cepit, ubi omnes oppidani gladio caesi sunt. Postea Monasteriolum-bonum-vinum obsedit, ubi, inquit Froissartus, plusquam ducenti monetarii erant, qui monetas pro Rege Francorum cudabant. Hi noluerunt

Anglis manus dare, sed oppidum vi captum fuit, omnesque monetarii caesi sunt. Pictavorum poltea urbem obsedit. Cum amplissimus esset urbis ambitus, ex uno tantum latere urbem oppugnavit, & a civibus repulsus est, etsi nulli ibi praesidarii essent, nec quisquam ex primoribus vel nobilibus ducis partes ageret. Die sequenti exercitum suum tres in partes divisit; urbemque impetivit & cepit. Civium & plebis pars maxima per diversas portas aufugit. Angli & Vascones obvios quosque cujusvis sexus & aetatis trucidabant. Tanta praeda fuit, ut missis preciosis pannis aliisque rebus, aurum tantum & argentum caperent. Ecclesias vero diruebant incendebantque, donec Comes Erbiensis talia patransibus suspensum poenam indixit. Per dies autem diodecim Pictavis remansit. Et quia praesidio ingenti opus fuisset ad tam amplam urbis custodiam, illa deserta, ad S. Joannem Angetiensem se contulit, unde post paucos dies Burdegalam reversus est.

In tam infausta rerum conditione Francia, tributorum & vectigalium omnis generis, in salem, in merces quassibet onere premebatur; quodque gravissimum erat, monetarum mutatio frequentior omnia pessumdabat. Veteres monetae abrogabantur, & scindebantur.

Contin. Nangli.

à grande perte. On levoit aussi les décimes avec la permission du Pape : avec tout cela le Roi étoit toujours pauvre ; il est vrai que les malheurs fréquens y contribuoient beaucoup ; il n'y avoit presque que les Financiers qui étoient dans l'opulence , & qui s'attiroient la malediction du peuple.

La victoire suivoit par tout les armes du Roi Edouard. David Roi d'Ecosse aiant à la sollicitation du Roi Philippe porté la guerre en Angleterre , il fit de grands ravages dans les Provinces frontieres. La Reine fit assembler un corps de troupes , qui marcherent vers Neuchâtel sur Thin : il y eut là une grande bataille , où les Ecossois furent défaits & perdirent quinze mille hommes. Le Roi David fut pris par un Chevalier Anglois nommé Coppellant. La Reine lui demanda son prisonnier : il répondit qu'il ne le remettrait jamais qu'au Roi son maître. Il passa à Calais , où le Roi Edouard le recompensa amplement , & l'obligea de mettre le Roi David entre les mains de la Reine d'Angleterre.

*347.

Le siege de Calais continuoit toujours. Le Roi Philippe avoit fait mettre dans les places voisines de grosses garnisons , qui faisoient des courses , empêchoient les fourrageurs & venoient quelquefois combattre jusqu'aux portes de la ville. Tantôt les uns , tantôt les autres avoient du pire. Il y avoit de plus deux hommes de mer d'Abbeville , qui venoient furtivement apporter quelques vivres à Calais. Ils coururent souvent risque d'être pris par les Anglois , dont ils firent périr un bon nombre ; mais ils échapperent toujours , & continuoient d'en faire passer , mais en petite quantité. Ce siege qui fut long ennuyoit fort le Roi Edouard. Il fit faire quelques machines pour ferrer davantage ceux de la ville ; mais ils en faisoient d'autres qui rendoient les siennes inutiles.

Pendant ce long siege , le Roi Edouard traitoit d'une affaire qu'il avoit fort à cœur ; c'étoit de se maintenir en bonne amitié avec les Flamans. Il ne voioit pas de meilleur moien pour cela qu'en faisant épouser Isabelle sa fille , au Comte Louis fils de Louis Comte de Flandre , tué à la bataille de Créci. Il promettoit aux Flamans de les aider à conquérir l'Isle , Douai & les autres villes qui étoient entre les mains des François. Les Flamans y donnoient les mains ; mais leur jeune Comte , qui étoit en la Cour de France , & tout François d'inclination , disoit tout haut qu'il n'épouserait jamais la fille de celui qui avoit tué son pere. D'un autre côté le Duc de Brabant vouloit aussi lui donner sa fille en mariage.

tur, vilique precio recipiebantur. Decimæ etiam permitte summo Pontifice solvebantur. Et tamen semper Rex inopia laborabat: quod ex tam infaustis casibus oriebatur. Monetarium tantum præfecti divites erant, & a populo maledictis impetebantur.

Froissart.

Victoria ubique Eduardi Regis auma sequebatur. David Rex Scotiae, instigante Francorum Rege, bellum in Angliam intulerat, viciniasque provincias depopularat erat. Regina vero Angliæ maximam collegit armatorum manum, quæ versus Novum-castrum ad Thinum movit. Illic pugna commissa fuit, ubi Scoti profligati sunt; & ad quindecim millia suorum amiserunt. Rex David captus fuit a Coppellancio Equite Anglo. Captum Regina postulat. Negat Coppellancius se cuiquam redditurum nisi uni Eduardo Regi. Calerum autem trajecit, ubi ab Rege Eduardo amplis muneribus donatus est, justisque fuit Regem Davidem Reginae Angliæ tradere.

Caletana obsidio admodum diuturna fuit. Rex Philippus in oppidis & castris vicinis numerosa præsidia locaverat, quæ pabulatores Anglos coercerent. Præsidium autem illi ad portas usque Caleti incursionem fa-

ciabant modo felici, modo minus fausto exitu. Erant etiam in Abbatis-villa civitate viri duo qui annonam & commentum aliquem intra Calerum furtim ducebant, ac sæpe cum periculo, ne ab Anglis caperentur; elapsi tamen semper sunt, & multos Anglorum peremerunt. Rex Eduardus tam diuturnæ obsidionis radio commotus machinas quasdam strui jussit, quæ Præsidium arcibus degerent. At illi machinas machinis opponebant, & Anglicanas inutiles reddebant.

Tam longæ obsidionis tempore Rex Eduardus rem tractabat, quæ sibi maxime cordi erat, ut Flandrorum nempe amicitiam sibi conciliaret; utque illos arcibus devinceret, Isabellam filiam Ludovico filio Comitis Flandrensis, qui in Creciaca pugna ceciderat, nuptui dare cogitabat. Flandris pollicebatur, se opem ipsis laturum, ut Insulas, Duacum, ceterasque urbes, quæ in manibus Francorum erant, recuperarent. Annuebant Flandri: sed Ludovicus Comes qui in Regia Francorum versabatur, Francique addictus erat, palam dicebat se nunquam filiam ducturum ejus, qui patrem suum interfecisset. Eodem tempore Dux Brabantia filiam suam eidem Comiti in sponsam dare pet-

Idem.

Le Roi de France y consentoit , & le jeune Comte y donnoit aussi les mains. Le Duc de Brabant gagna aussi la plus grande partie des Flamans , de sorte que le mariage fut conclu. Alors les Flamans envoierent prier leur Comte de venir chez eux , lui promettant de le bien recevoir & de rétablir ses revenus ordinaires. Il y vint & y fut reçu avec tout l'honneur , & tout l'accueil imaginables. Le Roi d'Angleterre avetti que le Duc de Brabant avoit gagné une bonne partie des Flamans , craignant que cette affaire qu'il souhaitoit tant n'échouât , envoia quelques Seigneurs Anglois en Flandre , qui tournerent si bien ces peuples , que le plus grand nombre prit son parti. Ils presserent leur Comte pour le porter à épouser la fille du Roi Edouard. Il répondit que quand même il lui donneroit la moitié de l'Angleterre , il n'épouserait jamais la fille du meurtrier de son pere. Les Flamans voiant qu'ils ne gagneroient rien par prieres , faisoient leur Comte qui n'avoit que quinze ans , & lui donnerent , dit Froissart , une *prison courtoise* , c'est-à-dire , qu'il étoit bien traité pour tout le reste ; mais qu'il étoit gardé à vûe de peur qu'il ne s'enfuit. Le Comte voiant qu'il ne pouvoit leur échapper autrement , fit semblant d'y consentir enfin. Il vit le Roi d'Angleterre , le mariage fut conclu , & se devoit célébrer un certain jour. Le Comte se contentait si bien , que les Flamans crurent qu'il étoit tout à fait changé , & qu'il souhaitoit ce mariage. Il alloit souvent s'ébattre à faire voler des oiseaux. Il alla un jour le long de la riviere , en lâcha deux & courut à cheval après eux. Les Flamans qui ne se doutoient plus de rien , le laisserent courir , & quand il se vit un peu éloigné d'eux , il piqua son cheval , s'en alla à bride abbatue sur les terres de France , & se rendit auprès du Roi Philippe.

En ce tems-ci après une trêve entre la Comtesse de Montfort & Charles de Blois , pendant laquelle les deux parties demeurèrent dans l'inaction , la guerre recommença en Bretagne. La Comtesse avoit reçu du Roi d'Angleterre un renfort considerable , commandé par Thomas d'Agorne. Il y eut plusieurs rencontres , où tantôt les uns , tantôt les autres avoient du pire. Thomas d'Agorne de beaucoup superieur en nombre de troupes , alla assieger une ville , qui s'appelloit la Roche de Rien , où commandoit pour Charles de Blois , Tassart de Guines. Les assiegez se défendirent si bien que les Anglois n'y purent rien avancer ; mais ils prirent dans une rencontre Tassart de Guines , & le menacerent de

Guerre
de Bre-
gne.

optabat , annuente etiam Rege Philippo ; quod conubium juniori etiam Comiti placebat. Dux Brabantie Flandrorum partem maximam ad partes suas allexit , omniumque consensu res concluditur. Tunc Flandri Comitem rogant se conveniat , polliciti fidem ac benevolentiam , reddituumque restitutionem. Venit Comes , ac cum honore & affectu magno excipitur. Eduardus Rex cum comperisset Ducem Brabantie majorem Flandrorum partem sibi conciliasse , metuens ne secus quam optabat ipsa res cederet , misit Anglos proceres quosdam in Flandriam , qui rem tanta dextertate egerunt , ut Flandrorum partem maximam ad Regis sui partes deducerent. Hi apud Comitem instabant ut Regis Eduardi filiam duceret. Reponit ille , etsi dimidia pars Angliæ sibi daretur , nunquam ducturum se filiam ejus , qui patrem suum occiderat. Tunc Flandri cementes frustra cessuras esse preces , Comitem suum , qui tunc quindecim annorum erat , comprehenderunt , & in carcerem *urbanum* , inquit Froissartius , conjecerunt : id est , etsi sub accurata custodia degeret , ne fugam faceret ; urbane tamen & honorifice cum illo agebatur. Cementes Comes se alio evadere modo non posse , se assensum præbere simulavit , Regemque Angliæ vi-

dit : statutum conubium fuit in assignato die celebrandum. Rem ita callide tractavit Comes , ut putarent Flandri ipsum animo profusus mutatum esse , & nuptias hujusmodi in optatis habere. Ille vero recreandi animi causa egressus , saepe rapaces aves emittebat. Quodam die in fluminis ora duas hujuscemodi aves emisit , & consensu equo post illas currebat. Flandri vero qui omnem miserant suspensionem , currentem cementes nihil metuebant : at ille , ut se procul jam positum vidit , admotis calcariibus , & concitato cursu in Francorum terras venit , & Regem Philippum adivit.

Eodem tempore post diurnas inducias inter Comitissam de Montforti & Carolum Blefensem , bellum in Britannia Armorica resumtum est. Comitissa a Rege Angliæ auxiliares copias acceperat , duce Thoma Agorno. Sub hæc pugnae frequentes & velitationes fuerunt , in quibus modo hi , modo alii superabant. Thomas Agornus copias numero longe superiores habens , oppidum obsedit nomine Rupem-Reni. Præsidarii vero ita fortiter pugnabant , ut Angli nihil proficerent. In Rupe-Reni præerat pro Carolo Blefensi Tassartius Guineus , qui cum armatis aliquando egressus , ab hostibus captus est , qui mortem

idem.

le tuer s'il ne leur faisoit rendre la place. Dans cette extrémité Tassart pour sauver sa vie rendit la place, & se tourna avec les siens du côté de la Comtesse de Montfort. Charles de Blois, à qui il importoit beaucoup de recouvrer la Roche de Rien, ramassa dans la Bretagne & dans la Normandie un corps de troupes considerable de douze mille hommes de pied, de quatre cens hommes d'armes, & d'une nombreuse cavalerie, & alla assieger cette place. Les attaques furent vives, Charles de Blois employa un grand nombre de machines; qui jouoient sans cesse, & réduisirent la place à l'extrémité. La Comtesse de Montfort envoya pour la secourir Thomas d'Agorne & deux autres Chefs, avec un corps de mille chevaux, & huit mille hommes de pied. Dès qu'ils furent arrivez auprès de la Roche de Rien, ils resolurent d'attaquer dès le lendemain le camp des ennemis. Mais Thomas d'Agorne ne jugea point à propos d'attendre le tems & l'heure marquée; il prit pendant la nuit la moitié de son monde, & marcha tout bellement & sans bruit dans le dessein de surprendre le camp des assiegeans. Il y entra en effet, & donna sur les François qui ne s'attendoient à rien moins. Il entra d'abord un assez grand nombre; mais les autres s'étant éveillez au bruit, vinrent sur Thomas d'Agorne & sa troupe, qui fut bien-tôt défaire. Agorne grièvement blessé fut fait prisonnier; ceux qui pûrent échapper furent rejoindre leur troupe. Il fut résolu que le lendemain ce corps de troupes s'en retourneroit à Hennebond vers la Comtesse de Montfort.

Charles
de Blois
pris.

Il sembloit que les François & Charles de Blois, qui avoient ainsi été surpris devoient faire meilleure garde, les ennemis étant si près d'eux, mais tout au contraire ce bon succès leur inspira tant de confiance, qu'ils furent plus négligens que jamais. Les Anglois & les Bretons étoient sur le point de partir pour s'en retourner à Hennebond; mais Garnier de Cadudal, qui arriva au même tems de la part de la Comtesse de Montfort avec un renfort de troupes, & qui étoit bien informé de la négligence extrême que les François apportoient à la garde de leur camp, leur persuada d'aller sur l'heure même les surprendre. Ils y allerent, & comme les François ne faisoient point de guet, ils se rendirent dans la tente de Charles de Blois, le prirent dans son lit, & se faisoient de même des autres Barons de Normandie & de Bretagne. L'armée fut toute dissipée; Charles de Blois fut amené à Hennebond à la Comtesse. La femme de Charles de Blois qui portoit le nom de Duchesse de Bretagne, & qui avoit beaucoup de courage, continua la guerre en gardant toujours les places de Bretagne, que son mari tenoit.

illi comminati sunt, nisi oppidum ad deditionem compelleret. Ad extrema deductus Tassartius oppidum reddidit, & ad partes Comitisse se convertit. Carolus Blefensis, ut sibi rebusque suis opportunum oppidum recuperaret, in Armorica & Normannia duodecim mille pedites collegit, quadringentos equestris ordinis, ac præterea numerololum equitatum, ac Rupem-Renii obsedit. Acriter oppugnatum oppidum fuit, obsidionales machinae adhibita sunt, & ad extrema redactum oppidum. In auxilium misit Comitissa de Montforti Thomam Agornum cum aliis ducibus duobus, mille equitibus, peditibus octo millibus. Cum ante oppidum pervenissent, communi calculo decretum fuit, ut sequenti die castra hostium oppugnarentur. At Thomas Agornus assignatum tempus non expectandum duxit; sed ea ipsa nocte cum dimidia exercitus parte, quiete & sine strepitu in castra hostium ingressus est, ut imparatos offenderet. In Francos autem irrupit, & multos statim occidit. Verum ex rumore & strepitu experfacti alii, Agornum & suos adorti sunt, & proffigarunt. Agornus graviter

faucibus captus est, qui evadere potuerunt ad suos reversi sunt; decretumque fuit, ut residui postridie ad Comitissam Hennebondum revertentur.

Crédere erat utique Francos & Carolum Blefensem, qui sic imparati hostes suos exceperant, & aditus & castra accuratus custodituros esse: verum contra accidit: nam ex felici exitu inflati nullam postea sui custodiendi curam habuere. Angli & Britones Hennebondum repetere cogitabant. Verum Gualterius de Cadudalo, qui illo tempore advenit a Comitissa missus cum amatorum manu, qui que Francorum incuriam probe noverat, illis animos fecit, ut confestim castra Francorum invaderent. Profecti statim omnes sunt, & nulla speculavel custodia præpediti ad usque tentorium Caroli Blefensis perveniunt, decumbentem in lecto comprehendunt, cæterosque similiter *Barones* Normannos & Britones capiunt, exercitus vero totus dissipatus fuit. Carolus Blefensis à Hennebondum ad Comitissam adductus est. Uxor autem ejus, quæ Britannix *Duchissa* vocabatur, quæque virili animo prædita erat, bellum gerere perrexit, & castra oppidaque viri sui illa ferveavit.

Calais étoit réduit à l'extrémité, la famine y étoit, & les assiégés ne pouvoient plus tenir. Le Roi Philippe assembla une grande armée à Amiens. Il tâcha de gagner les Flamans, mais ils étoient trop attachés au Roi Edouard pour écouter les propositions avantageuses qu'il leur fit faire. L'Anglois pour s'assurer davantage la conquête de cette ville, fit faire un grand château de bois près de la mer, dans lequel il mit quarante hommes d'armes & deux cens archers, pour empêcher que rien n'entrât dans la place. Il sollicita les Flamans de se mettre en campagne contre le Roi de France. Il les trouva aussi disposés à s'armer pour lui, qu'ils étoient éloignés de traiter avec le Roi Philippe. Ils s'assemblerent au nombre de cent mille hommes & allèrent assiéger Aire, saccaquant & brûlant toutes les places des environs. Le Roi Philippe se rendit avec son armée à Arras, munit bien toutes les places des environs, & envoya à saint Omer Charles d'Espagne, qui faisoit alors l'office de Connétable; le Comte d'Eu qui occupoit cette charge étant prisonnier en Angleterre. Les Flamans hors d'état de faire quelque entreprise, se retirèrent chez eux. Le Roi Philippe s'approcha alors de Calais, & envoya reconnoître le camp des Anglois, pour voir s'il n'y auroit pas quelque endroit par où il pourroit l'attaquer, ou faire entrer des vivres dans la place. Mais Edouard avoit si bien pourvu à tout, qu'il n'y avoit point de poste par où on pût l'entamer. Philippe fit demander à Edouard un champ de bataille pour se battre contre lui, hors de ces retranchemens. Mais Edouard répondit, qu'il étoit-là pour prendre Calais: que la place seroit bien-tôt à lui, & qu'il n'avoit nul besoin de hasarder une bataille pour le prendre. Deux Cardinaux, qui vinrent au camp du Roi de France, s'entremirent pour faire la paix entre les deux Rois; il y eut plusieurs conférences pour cela, mais sans aucun succès. Le Roi Philippe voyant qu'il n'y avoit plus rien à espérer se retira & congédia son armée.

Quand ceux de Calais virent que l'armée de France s'étoit retirée, n'espérant plus de secours, ils allèrent prier le Commandant Jean de Vienne de rendre la ville, & de ne point les faire périr de faim. Il demanda à capituler. Edouard vouloit que tous se rendissent à discrétion, & auroit fait un mauvais parti aux assiégés, tant il étoit indigné de la longueur du siège, mais ses Barons l'adoucirent un peu. Il exigea qu'on lui envoiât six des plus notables Bourgeois la corde au cou, la tête & les pieds nus pour lui apporter les clefs de la

1348.
Calais se
rend.

Caletum invalescente fame ad extrema redactum erat; nec poterant ultra prædianii urbem defendere. Rex Philippus grandem exercitum Ambiani collegit: Flandros sibi devincire tentavit. Verum illi Eduardo Regi addicti, ne audire quidem oblatas sibi conditiones voluerunt. Eduardus veto ut urbem citius ad deditionem compelleret, castellum magnum ligneum juxta mare apparari jussit, in quo quadraginta armatos nobiles, & ducentes sagittarios ad custodiam reliquit; ne quid in urbem ingrederetur. Flandros excitavit ut contra Regem Francorum arma fumerent, quos ita promos invenit ad opem sibi ferendam, ut alieni erant ab omni cum Philippo Rege societate. Uno animo centum mille Flandri coacti Æriam obsellum venerunt, igni ferroque circum loca omnia devastantes. Rex vero Philippus cum exercitu suo Atebatum movit, omnia circum castra & oppida munivit, & ad Sanctum Audomarum Carolum de Hispania misit, qui tum Constabularii officium gerebat, dum Comes Augi Constabularius captivus in Anglia erat. Flandri autem se nihil posse perficere videntes, receptui cecinerunt. Tunc Rex Philippus prope Caletum accessit, ex-

ploratoresque misit, qui Anglorum castra observarent, & an possent aliqua ex parte impeti referrent, ut annonâ in urbem imitti posset. Verum Eduardus omnem aditum ita præcluserat, ut nihil tentari posset. Philippus ab Eduardo locum pugnae petiit, ut extra castra ambo exercitus confingerent. Respondit Eduardus, in proposito sibi esse ut Caletum caperet, quæ urbs propediem sua futura erat, nec opus sibi esse ad illam capiendam pugnam tentare. Duo Cardinales qui ad castra Regis Francorum venerunt, inter ambos Reges pacem conciliare tentaverunt: illa de re sæpe conventum est. Philippus videns nihil ultra sperandum, abcessit & exercitum dimisit.

Ut videre Caletenses exercitum Francorum discessisse, nihil ultra sperandum rati, Joannem de Vienna rogarunt urbem redderet, nec se fame perire cogeret. Ille condiciones pro deditione offert. Volebat Eduardus omnes tum prædianarios tum cives ad ejus voluntatem sese dedere, male excepturus illos, quod tam diuturnam obsidionem tulissent. At primores Angli mitigarunt illum. Exegit autem ut sex ex honorabilioribus civibus mitterentur fune ad collum ligato, nudis capitibus & pedibus, qui claves ipsius urbis afferrent,

ville, & qu'il traitetoit ceux-là à sa volonté. Les Messieurs de ville s'assemblerent. La difficulté étoit de trouver des Bourgeois qui voulussent se charger d'un tel message. Alors le plus honorable Bourgeois de la ville, nommé Eustache de S. Pierre se leva & dit genereusement qu'il étoit prêt d'y aller, & de se sacrifier pour le peuple de Calais, à son exemple cinq autres s'offrirent pour cette dangereuse commission. Il y allerent en cet équipage, Edouard leur vouloit à force faire couper la tête, sans écouter plusieurs grands Seigneurs qui tâchoient de le détourner cet acte d'inhumanité; il fallut que la Reine vint se mettre à genoux & demander grace pour eux. Edouard ne l'accorda qu'avec peine: puis s'adouçissant tout d'un coup, il ordonna qu'on leur servit à diner, & donna à chacun d'eux six pieces d'or. Il fit sortir de la ville tous les anciens habitans, & mit des Anglois en leur place. Le Roi Philippe mit tous ces Bourgeois dans les bonnes villes de France, la plupart se retirerent à saint Omer. Après la prise de Calais, le Cardinal de Boulogne Legat du Pape moienna entre les deux Rois une trêve pour deux ans.

Cette trêve n'empêcha point que les François & les Anglois ne continuassent la guerre dans la Gascogne, dans la Saintonge & dans le Poitou. Ils prenoient des châteaux, des villes & des bourgades. La fortune favorisoit tantôt les uns tantôt les autres. A l'occasion de ces petites guerres, plusieurs Brigans se mirent en campagne, & alloient piller les villes & châteaux. Un d'entre eux nommé Bacon, de Languedoc, se signala par dessus les autres, il prit un château avec le Seigneur, qu'il mit à une grosse rançon en gardant le château. La renommée de Bacon vola jusqu'à la Cour du Roi Philippe. Il le fit venir, le fit son Huissier d'armes, & lui acheta le château dont il s'étoit rendu maître, au prix de vingt mille écus. La guerre continuoit de même en Breragne, où les Brigans faisoient aussi tous les jours des entreprises. Ils prenoient des villes, bourgs & châteaux, les revendoient ensuite aux habitans, & ramassoient ainsi bien de l'or & de l'argent. Un nommé Croquant se distingua plus que tous les autres, & ramassa une grosse somme d'argent. Mais moins heureux que Bacon, il monta un jour un beau coursier, qui lui avoit coûté trois cens écus; le coursier prit le mors aux dents, & en sautant un fossé il jetta dedans son maître, qui se rompit le cou.

Le Roi d'Angleterre avoit mis Gouverneur de Calais Aimeri de Pavie Lom-

quos ipse pro arbitrio excepturus esset. Insigniores cives convenere. Difficile utique erat cives reperire qui tali munere fungi vellent. Tum omnium honorabilissimus civis Eustachius a S. Petro, surgens, se paratum esse dixit ad illud officium exsequendum pro salute Calatenfis populi, ejusque exemplo quinque alii sese obtulere. Supra memorato illi cultu accesserunt. Eduardus illos capite truncari volebat, nec atredebatur iis qui ipsum a tam inhumana re avertere satagebant; donec ipsa Regina genibus flexis rogavit illis vitam concederet. Ægre annuit Rex, deindeque mitigato repente animo, iussit illis prandium apponi, & cuiuslibet eorum sex aureos dedit. Omnibus porro civibus ex urbe ejectis, Anglos tantum ibi collocavit. Rex vero Philippus Calatenfes cives omnes in optimis Franciæ civitatibus posuit: major vero pars apud Sanctum Audomarum se recepit. Post captum Calatem Cardinalis Bonontensis Legatus Apostolicus biennii inducias inter ambos Reges conciliavit.

Idem.

Licet induciæ datæ fuissent & publicatæ, Franci tamen & Angli in Vasconia, itemque apud Santones & Pictavos, a mutuo bello non abstinebant. Oppida

& castra expugnabant. Fortuna modo huic, modo alteri partium favebat. Occasione turbarum & belli, prædones multi discurrerant, & oppida diripiebant atque castra. Exiis unus Bacon nomine ex Septimania, alios longe superavit. Castellum cepit & Dominum ipsum: a Domino pro libertate summam grandem accepit, reservato sibi castello. Baconis fama ad usque Regiam Philippi volavit, qui ipsum accersivit, & sibi Offitium armorum elegit, castellumque emit precio viginti millium scutorum. In Britannia bellum gerebatur. Prædones isthic etiam expeditiones suscipiebant. Oppida & castra occupabant, quæ postea oppidanis vendebant & incolis, sicque magnam corradabant vim auri & argenti. Inter illos micabat quidam nomine Croquantius, qui ingentem pecuniæ summam collegit; sed minus felix Baconem equum egregium aliquando conscendit, quod 300. scutorum precio emerat. Equus autem ferocior & habenis non obsequens Croquantium in fossam præcipitem dedit, qui ibidem attritus & extinctus est.

Rex Angliæ Caleni Præfectum reliquerat Aimericum de Papia Langobardum, cujus ipse Rex, dum infans

Idem.

bard,

bard , qui l'avoit élevé dans son enfance. Geofroi de Charni , que le Roi Philippe avoit laissé Commandant sur les frontieres , sachant que les Lombards étoient aisez à corrompre par argent , lui fit proposer secretement de lui vendre la place pour une grosse somme. Le Lombard écouta volontiers cette proposition , & ils convinrent ensemble pour le prix de vingt mille écus. Le marché ne fut pas si secret que le Roi Edouard n'en fût averti , il envoya ordre à Aimeri de passer en Angleterre , & de venir le trouver à Westminster. Aimeri croiant que le Roi ne pouvoit rien savoir de sa trahison , s'y rendit. Le Roi lui dit qu'il est informé du Traité fait avec Charni. Le Lombard se jette à ses genoux & lui demande misericorde. Le Roi lui dit , qu'il veut bien lui pardonner pourvu qu'il execute ses nouveaux ordres , qu'il fasse semblant de continuer dans son dessein de vendre la place , qu'il prenne jour avec Charni pour l'execution , & qu'il l'avertisse du jour assigné pour cela. Aimeri bien aise d'en être quitte à si bon compte , lui promet tout cela. De retour à Calais , il prend jour avec Charni au dernier de Décembre de l'an 1348. & en avertit le Roi , qui ne manqua pas de s'y rendre avec trois cens hommes d'armes choisis , & six cens archers. Il entra dans Calais sur le tard avec son fils le Prince de Galles & sa troupe , personne dans la ville ne fût que le Roi y étoit , & il alla avec ses gens s'enfermer dans le Château. Il ordonna que Gautier de Manni commanderoit la troupe dans le combat qui devoit se donner , & que lui & son fils le Prince de Galles combattoient sous sa banniere comme hommes d'armes. Geofroi de Charni qui étoit parti d'Arras avec un bon nombre d'hommes d'armes & d'arbalétriers , envoya demander à Aimeri , s'il étoit tems qu'il envoiât des gens pour se saisir du Château. Il répondit qu'oui : & Charni envoya douze Chevaliers , dont un portoit les vingt mille écus , & cent hommes encuirassés & armez de fer. Aimeri prit l'argent , & amena tous ces François à la Tour où étoit le Roi d'Angleterre. Là vinrent sur eux deux cens hommes armez d'épée & de hache ; eux se voiant trahis , se rendirent , & furent faits prisonniers.

Aimeri de Pavie veut vendre Calais aux François.

Le Roi d'Angleterre sortit alors avec ses gens , il se mit avec son fils sous la banniere de Gautier de Manni. Il y avoit encore avec lui six bannieres & un grand nombre d'archers. Sachant que Charni avoit laissé la plupart de ses gens à la garde d'un pont , il détacha ces six bannieres & trois cens archers pour aller

Combat du Roi Edouard.

esse, alumnus fuerat. Geofridus autem de Carniaco , cui Rex Philippus copias suas in confiniis istis regendas commiserat , gnarus Langobardos facile posse pecunia corumpi , offerri ipsi curavit grandem pecuniam summam , si vellet sibi urbem & castellum tradere. Aimericus libenter conditionem accepit , & viginti milium scutorum precio urbem se traditurum esse promissit. Esti secreta pactio esset , ad aures tamen Eduardi Regis pervenit. Jussit autem Aimericum in Angliam trajicere & in Westmonasterium se convenire. Non putans Aimericus pactiorem suam Regi notam esse posse , regem convenit , qui sibi notam esse pactiorem significavit. Ad Regis pedes provolutus Langobardus veniam postulat , se veniam ipsi concessurum inquit Rex , dummodo nova jussa sua exsequatur , ac se si mulet ve le promissis stare , diem cum Geofrido statuat ad prodicionem , sibi que indicet assignatum diem. Aimericus facilem Regis placandi viam nactus , omnia pollicetur. Caletum reversus diem cum Geofrido statuit ultimum Decembris anni 1348. Regemque monuit , qui Caletum trajecit cum selectis 300. armatis Nobilibus & sexcentis Sagittariis. Caletum intrat noctu cum principe Galleni filio & selecta manu. Ne-

mini in urbe notum erat adesse Regem , qui cum suis in castellum ingressus est. Jussit Galterium Mannium turme toti praesse in pugna mox futura , seque & Principem Gallensem filium sub vexillo ejus pugnaturum esse statuit perinde atque ceteros. Geofridus vero de Carniaco Atrebaro profectus erat cum armatis nobilibus & balistaribus bene multis : misitque ad Aimericum petens an tempus esset , ut viros mitteret , qui castellum occuparent. Tempus esse respondet Aimericus : Geofridus vero duodecim equestris ordinis viros misit , quorum unus viginti millia scutorum ferebat , centumque alios lorica & ferro tectos pugnatores. Aimericus pecuniam accepit , & Francos illos omnes in turrim adduxit ubi Rex Angliae erat. Hofce Francos tunc adorti sunt ducenti viri cum gladiis & securibus. Franci se proditos videntes , manus dederunt & capti sunt.

Eduardus vero cum filio egressus est sub vexillo Galterii Mannii. Cum illo etiam erant sex alia vexilla & grandis Sagittariorum numerus. Cum sciret autem Geofridum maximam suorum partem ad pontis custodiam reliquisse , sex illa misit vexilla cum trecentis Sagittariis , qui illos impugnant. Praetium ibi

Idem.

les combattre. Ils allèrent les attaquer, les François se défendirent vaillamment, mais comme les Anglois croissoient toujours en nombre, ils furent obligez de prendre la fuite, après avoir perdu six cens hommes ou tuez ou noiez. Les Anglois les poursuivirent longtems, & le grand jour étant venu ces François qui fuioient revinrent contre les Anglois, les chargerent, firent plusieurs prisonniers, & se retirèrent *avec honneur & profit*, dit Froissart.

Edouard étoit dans l'autre troupe sous la bannière de Gautier de Manni pour combattre contre Charni : qui encourtegea ses gens, & voiant que ses chevaux étoient si harrassés qu'ils pouvoient à peine se soutenir, il mit pied à terre pour combattre, & tous les autres firent de même. Edouard toujours sous la bannière de Manni, fit aussi mettre ses gens à pied; Charni & les siens quoique fort inférieurs en nombre se défendirent en braves. Edouard se battit contre Eustache de Ribamont, le plus vaillant Chevalier de la troupe, qui fit deux fois tomber le Roi sur ses genoux; mais voiant que la plupart des François étoient ou tuez ou pris, il se rendit au Roi, qu'il regardoit comme un simple Chevalier. Il fut le dernier de tous à se rendre. Ces prisonniers furent amenez au Château de Calais, où le Roi Edouard aussi courtois que brave, fit manger à sa table les Chevaliers François prisonniers, leur fit mille honnêtetes, & donna à Eustache de Ribamont un collier de perles, lui disant qu'il le regardoit comme le plus vaillant Chevalier du monde, & il lui donna en même tems sa liberté.

Horrible peste.

Le Moine de S. Denis Continueur de Nangis, dit qu'au mois d'Août de cette année 1348. avant que le soleil se couchât, on vit à l'Occident de Paris une grande étoile fort luisante, qui ne paroissoit pas fort éloignée de terre : qu'elle demeura ainsi jusqu'à la nuit, & qu'alors elle envoya plusieurs raions du côté de l'Orient, après quoi elle disparut. Quelques-uns la regarderent comme un présage de la peste, qui fit de grands ravages cette année, non seulement en France, mais presque dans toutes les parties de notre hemisphere. La mortalité fut si grande à Paris & dans toute la France, qu'à peine pouvoit-on suffire à enterrer tant de corps. Le mal emportoit plutôt les jeunes que les vieux de l'un & de l'autre sexe. Ceux qui en étoient attaquez mouroient au second ou au troisième jour, & conservoient une pleine connoissance jusqu'au dernier soupir. Ce mal contagieux se déclaroit par des bosses sous les aisselles, ou dans l'aîne, & quand ces marques paroissoient il n'y avoit plus de remede. Le nom-

committitur, Franci fortiter pugnans; sed cum Angli semper numero crescerent, sexcentis suorum amissis, seu cassis, seu in aqua submersis, in fugam versi sunt. Insequuntur Angli: sed postquam dies illuxerat, Franci illi qui fugiebant, converso vultu in Anglos irruunt, multos capiunt, & postea, inquit, Froissartius, cum honore & lucro ad sua reversi sunt.

Eduardus cum alia turba erat sub vexillo Galterii de Mannio, ut contra Geoffridum de Carniaco pugnaret. Hic vero Francos ad pugnam hortatus est: at cum adeo defessi equi essent, ut vix incedere possent, defilientes Franci, pedites pugnare coacti sunt, atque etiam numero impariter strenue decertarunt. Eduardus sub vexillo semper Galterii Mannii, missis equis pedes cum suis pugnavit: ac cum Eustachio de Ripa-montis, Francorum fortissimo, bis manus conferuit, qui bis Eduardum in genua ruere coegit. Sed cum videret Francorum plurimos aut cesos aut captos esse, Eduardo, quem equestri ordinis vitum putabat, sese dedit, & Francorum postremus captus est. Franci vero capti in Caltenense castellum adducti sunt, ubi Rex Eduardus, perinde comis atque strenuus, Francos illos equites omnes

captivos ad mensam suam exceptit & honorifice habuit. Eustachio de Ripa-montis, quem fortissimum omnium, qui tunc in vivis erant, equitum esse dicebat, collare ex unionibus concinnatum dono obtulit, ipsique libertatem dedit.

Monachus Sandionysianus, Nangii continuator, ait Augusto mense anni hujusce 1348. antequam sol occideret apparuisse ad occidentem Lutetiae stellam magnam lucidissimam quae non procul a terra esse videbatur, & ad usque noctem eodem in loco mansit: deinde multos emisisse radios versus orientem: neque ultra visa fuit. Quiddam putarunt stellam illam portendisse luem illam & pestilentiam, quae non modo in Francia, sed etiam in omnibus fere hemisphaerii nostri partibus grassata est. Tanta fuit Lutetiae & in Francia mortalitas, ut vix possent tot cadavera tumulari. Lues potius juvenes, quam senes utriusque sexus invadebat exstinguerebatque. Qui morbo corripiebantur, secundo vel tercio die interibant, animi sensum & mentis usum ad extremum usque halitum servantes. Mali signa erant tumores sub axillis aut in inguine, quibus sese exhibentibus signis, nihil ultra remedi erat. Tan-

Contin.
Nangii.

bre des morts étoit si grand , qu'on n'avoit jamais rien vû de semblable. On emportoit tous les jours plus de cinq cens corps entassez sur des chariots de l'Hôtel-Dieu , au Cimetiere des Innocens. La contagion qui commença en 1348. dura encore jusques bien avant dans l'an 1349. Les campagnes se trouverent désertes , plusieurs maisons , qui n'étoient plus habitées , tomberent. Il y en eut même à Paris qui coulerent dénuées d'habitans. Ce mal passa aussi en Allemagne ; mais il n'y fit pas tant de ravages qu'en France. On soupçonna les Juifs d'avoir empoisonné les eaux & d'avoir infecté l'air , & sur ce simple soupçon , on en brûla quantité en Allemagne. On dit qu'ils alloient au supplice avec beaucoup de constance , & que les femmes jettoient leurs enfans dans le feu de peur qu'on ne les baptisât.

1349.

La peste aiant cessé , il sembla que la nature voulût réparer ses pertes. Tout ce qui restoit à marier d'hommes & de femmes , se maria. On ne voioit point de femme stérile , la plupart enfantoient des jumeaux , & plusieurs jusqu'à trois enfans. Ce qui est fort merveilleux , poursuit le même Auteur ; c'est que les enfans nez après cette mortalité , quand ils étoient devenus grands & hommes faits n'avoient que vingt ou vingt-deux dents ; au lieu qu'auparavant les hommes & les femmes en avoient ordinairement trente-deux.

En cette année 1349. mourut Jeanne Reine de Navarre , fille de Louis Hutin Roi de France & de Navarre , femme de Philippe d'Evreux , qui fut tué dans le Roiaume de Grenade , en combattant contre les Mores. Elle laissa trois fils , Charles , Philippe & Louis , & une fille appelée Blanche. En la même année mourut Bonne de Luxembourg , femme de Jean Duc de Normandie , de laquelle il avoit quatre fils , Charles , qui regna après lui , Louis , Jean & Philippe , & deux filles. Jeanne de Bourgogne Reine de France , suivit de près sa bru. Elle laissa deux fils , Jean Duc de Normandie , qui regna après son pere : Philippe Duc d'Orleans , & une fille nommée Marie. Peu après la mort le Roi Philippe épousa en secondes noces Blanche de Navarre , âgée d'environ dix-huit ans.

1349.

Humbert II. Dauphin de Viennois , ennuié de la guerre , qu'il ne pouvoit soutenir que difficilement contre le Comte de Savoie , & accablé de douleur de la perte de son fils aîné qui s'étoit noyé dans l'Isère , conçût un si grand dégoût pour les choses de ce monde , qu'il résolut de se dépouiller de ses Etats. Voulant mettre

Dauphiné
donné au
Roi de
France.

erat defunctorum numerus , ut nihil unquam simile visum fuerit. In carris quotidie plus quam quingenta corpora deferebantur ab Hospitali-Dei , ad cœmeterium SS. Innocentium. Lues que cœpit anno 1348. ad annum etiam 1349. extracta est. Agri deserti relicti sunt. Multæ domus , nemine incolente lapsæ sunt , etiam complures Lutetia ruerunt. Lues in Germaniam quoque transiit , sed non tantum ibi grassata est. In suspicionem venerunt Judæi , quod aquas & aerem veneno infecerent , & hac arcepta occasione , multi flammis traditi sunt. Narratur autem illos cum animi firmitate magna hoc supplicium sibiisse ; mulieresque infantes suos in ignem conjecisse , ne postea baptizarentur.

Postquam pestilentia cessaverat , visa est natura damna sua laedere voluisse. Quotquot supererant viri femineque in nuptiis , se se connubio junxerunt. Nulla stertilis mulier occurbat : maxima prægnantium pars gemellos pariebat , ac pleræque ternos emittebant fœtus , quodque mirum videatur , inquit idem scriptor , qui post pestilentiam illam nati sunt , cum ad maturam devenerant ætatem , viginti tantum , aut viginti duos ad summum dentes emittebant , cum antea tam viri quam

feminae ut plurimum triginta duos haberent.

Hoc anno 1349. obiit Joanna Navarra Regina filia Ludovici Hutini Regis Franciæ & Navarrae , uxor Philippi Ebroidensis , qui in Granata regno contra Arabes pugnans cæsus est. Tres autem filios reliquit , Carolum , Philippum & Ludovicum , & filiam Blancham nomine. Eodem anno obiit Bona Luxemburgensis uxor Joannis Normanniæ Ducis , ex qua quatuor filios suscepit : Carolum qui post illum regnavit , Ludovicum , Joannem & Philippum. Joanna Burgundia Regina Franciæ paulo post nutum suam defuncta est , duoque filios reliquit , Joannem Normanniæ Ducem , qui post Patrem regnavit , & Philippum Aurelianensem Ducem , filiamque nomine Mariam. Paulo post Joannæ mortem , Rex Philippus secundam uxorem duxit Blancham Navarrae , quæ octodecim circiter annorum erat.

Idem.

Humbertus II. Delphinus Viennensis rædio affectus ob diuturnum bellum contra Sabaudia Comitem , a quo frequentissime impetebatur ; atque etiam dolore obrutus ob amissum primogenitum filium , qui in Isaram delapsus , demersus fuerat , tantum suscepit ream humanatum fastidium , ut statum ditionemque suam deponere decreverit. Ut sui loco principem sta-

N n ij

en sa place un Seigneur puissant , & qui fût en état de reprimer le Comte de Savoie , il s'adressa l'an 1343. au Roi Philippe , auquel il fit une donation du Dauphiné pour Philippe Duc d'Orleans son second fils , ou pour celui qu'il voudroit des fils de Jean Duc de Normandie , à condition que le Prince qui seroit en possession de cette Province , & ses successeurs porteroient le nom & les armes de Dauphins de Viennois , écartelé de France. Le Traité en fut fait au mois d'Avril de l'an 1343. Il fut confirmé en l'an 1349. & il fut alors établi que le Dauphiné seroit réuni à la Couronne , & que les premiers nez du Roi de France seroient appellez Dauphins. Humbert se fit Jacobin , & fut depuis honoré du titre de Patriarche d'Alexandrie.

Le Roi Philippe acheta de Jâques Roi de Majorque le Comté de Rouffillon & de Cerdagne , la Baronnie de Montpellier & le Château de Lares , pour prix & somme de six vingts mille écus d'or.

1350. L'an 1350. au commencement du mois d'Août , Raoul de Caours avec plusieurs Chevaliers & Ecuiers au nombre de six vingts hommes d'armes , se batit contre autant d'Anglois commandez par Thomas d'Agorne , devant le Château nommé Au Lion : Thomas d'Agorne & cent des siens demeurèrent sur la place , & Raoul demeura victorieux.

Mort du Roi Philippe VI. En la même année le vingt-deuxième jour du mois d'Août le Roi Philippe mourut , & laissa sa nouvelle épouse enceinte. Ce mariage avec une si jeune Princesse abregea apparemment ses jours. Le Jeudi suivant son corps fut enteré à S. Denis , & ses entrailles aux Dominicains de la rue S. Jâques. Son cœur fut apporté à la Chartreuse de Bourg-Fontaine.

Le jour de sa mort est rapporté diversement. L'Epitaphe de son tombeau qui est dans la Chapelle des Bourbons en l'Eglise des Dominicains de la rue saint Jâques , sous lequel tombeau sont ses entrailles ; cette Epitaphe , dis-je , le fait mourir le 28. d'Août. La voici.

Ci gissent les entrailles du Roi Philippe , le vray Catholique , qui regna XXII. ans , & trépassa le XXVIII. d'Aoust MCCC. priez Dieu qu'il en ait l'ame. A fait faire cette sepulture la Reine Blanche son épouse.

Il semble d'abord que la date tirée de cette incscription sépulcrale mise par ordre de la Reine son épouse , doit être la véritable , cependant elle est fausse. Il

tueret potentem , qui Sabaudie Comitem audacem & regioni suæ infestum profligaret , anno 1343. Philippum Regem adiit , cui Delphinatum dono obrulit , conferendum aut Philippo Aurelianensi Duci , secundo Regis filio , aut alicui ex filiis Joannis Normannia Ducis. Illa pacta conditione , ut qui Princeps illam obtineret provinciam , necnon successores ejus Delphini nomine appellarentur , & insignia Delphinarum Viennensium assumerent cum Francis conjuncta. Sic pacta res fuit mense Aprili anno 1343. confirmataque est anno 1349. tuncque res sic composita fuit , ut Delphinatus Francie coronæ adjungeretur , & primogeniti Regum Francorum Delphini appellarentur. Humbertus vero Dominicanorum statum vestemque suscepit ; & Patriarchæ Alexandrini nomine insignitus est.

A Jacobo item Majoricæ Rege , emit Philippus Comitatus Ruscinonensem & Ceritaniensem , Baroniam Montis-peffulani , & castellum Larensis precio aureorum scutorum centum viginti millium.

Anno 1350. ineunte Augusto mense , Radulphus de Caursio , cum Equestris ordinis viris & Scutariis

numero centum viginti , cum totidem Anglis , duce Thoma Agorno , conflixit ante castrum Leonis dictum. Thomas Agornus & centum ex suis ceciderunt , & victoria penes Radulphum fuit.

Eodem anno , vigesimo secundo die Augusti mensis , obiit Rex Philippus , & uxorem suam pregnantem reliquit. Hoc cum Regia juniore puella conubium , mortem ipsi , ut videretur , maturavit. Die Jovis sequenti corpus ejus apud Sanctum Dionysium tumulatum est , viscera ejus apud Dominicanos vici Jacobæ sepulta sunt. Cor ejus allatum fuit ad Cartusianos Burgi-Fontis.

Dies mortis Philippi VI. Regis varie refertur. Inscriptio sepulcralis tumuli ejus in Capella Borboniorum Ecclesie Dominicanorum Jacobæ vici , ubi ejus viscera posita sunt , sic habet :

Hic jacent viscera Regis Philippi veri Catholici , qui xxxi. regnavit annis , obiitque xxxviii. Augusti MCCC. Precamini Deum , ut animam ejus recipiat. Hoc sepulcrum constructum fuit Blanche Regina uxor ejus.

Primo conspectu creditur annotatum diem in epitaphio justæ Reginae uxoris Philippi posito , verum ,

faut s'en tenir au témoignage de Froissart, qui dit qu'il mourut à Nogent le Roi, le vingt-deux d'Août. Le Nécrologe de la Chartreuse de Bourg-Fontaine, dit que son cœur y fut enterré le vingt-sixième d'Août, auquel jour on célèbre tous les ans son Obit dans cette Eglise. Ce qui favorise la date de Froissart, & détruit l'autre.



MONUMENS DU REGNE

DE PHILIPPE VI. dit DE VALOIS.

Les trois premières figures du Tableau que nous donnons sont peintes à fresque au dessus de la grande porte de l'Eglise de la Chartreuse de Bourg-Fontaine auprès de Villiers Cofterets. La première est de S. Louis Evêque de Toulouſe, fils de Charles le Boiteux Roi de Naples. Il étoit perit neveu du Roi S. Louis, & avoit été Religieux de l'Ordre de S. François, & mourut en 1297. à l'âge de vingt-trois ans & demi. Il a sur sa main droite une Couronne à fleurs de-lis, passée par le bâton de sa croſſe. Il tient par la main Charles de France Comte de Valois fondateur de la Chartreuse, mort en 1325. C'est la seconde figure qui soutient d'un côté l'Eglise de cette Chartreuse, Philippe de Valois son fils Roi de France, la soutient aussi de son côté, son pere étant venu à mourir, il acheva de la faire bâtir. Ils sont tous deux à genoux. L'Evêque, qui est debout porte sous sa chappe l'habit de S. François, & à des galloches aux pieds. Charles de Valois a son habit chargé des couleurs & des armes de France avec la bordure de gueules, c'étoit son blason. Philippe qui porte la couronne aux fleurs-de-lis, a l'habit & les couleurs de France.

La première figure de la Planche suivante 1. montre le même Roi Philippe de Valois. Elle est tirée d'un Tableau sur bois, que je crois original. L'espect de bonnet qu'il porte étoit alors en usage. Ce portrait paroît d'assez bon goût, & a été fait de son tems.

L'image qui vient ensuite 2. se voit sur son tombeau de S. Denis, sa couronne y est ornée de fleurs-de-lis, son manteau est attaché sur l'épaule droite à la manière des anciennes chlamydes.

indubitatumque esse; & tamen dies ille falso exaratur: standumque iis quæ Froissartius dixit, qui illum mortuum narrat vigesima secunda Augusti. Necrologium Cartusie Burgi-Fontis dicit cor ejus ibi sepultum fuisse vigesima sexta Augusti, qua etiam die singulis annis exsequia illius celebrantur, id quod Froissartius dictum confirmat, alteram vero anni notam eliminat.

MONUMENTA

AD REGNUM PHILIPPI VI.
VALESII DICTI SPECTANTIA.

PRIORA tria schemata, quæ hic proferuntur, depicta sunt in muro supra majus ostium Ecclesie Cartusianorum Burgi-Fontis prope Villarem-ad-colum-Retia. Primus hic comparet Sanctus Ludovicus Episcopus Tolosanus, Caroli fratris Sancti Ludovici Regis nepos: hic Franciscani Ordinis fuerat, & obiit anno 1297, annos æmulus 23. & dimidium. Supra manum dexteram coronam gestat liliis ornatam, Epif-

copali baculo insertam, & sinistra tenet manum Caroli Valesii Comitis, Cartusie istius Fundatoris, qui defunctus est anno 1325. Carolus altera manu Ecclesiam quam fundaverat sustinet. Philippus vero Rex Francie coronatus, ambabus illam sustentat manibus. Patre namque mortuo Philippus ipsam perfecit. Ambo Principes flexis genibus sunt. Episcopus vero stans sub cappa sua vestem S. Francisci gestat. Pedes ejus nudi gallicis inserti sunt. Carolus Valesius vestem habet, insignia Francie referentem cum limbo rubro, qui Valesiorum erat. Philippus vero coronatus regia insignia præ se fert.

Prorome illa, quæ prima est in tabula sequenti, Philippum Valesium refert in lignea tabula depictum, & quidem ævo ipsius, ut arbitror. Cultus ille capitis quem gestat, illo tempore in usu erat, nec imperitæ manus pictura esse videtur.

Schema Philippi aliud ex sepulcro ejus Sandionysiano eductum fuit. Corona liliis ornata, chlamyde induitur ad humerum dextrum annexa.

PL. Le voici à cheval tel qu'il est représenté dans l'Eglise Cathedrale de Paris, contre le pilier de la nef, qui est devant la Chapelle de Nôtre-Dame. ¹ Philippe fit ériger ce monument en mémoire d'un vœu qu'il avoit fait à la Sainte Vierge, s'étant trouvé en un très-grand danger à la célèbre bataille de Mont-Cassel, qu'il gagna sur les Flamans le 22. Août 1328. Le casque est fort pointu par le haut : la mode des casques plats, qui avoient été en usage durant le siècle de Saint Louis avoit passé, & ne revint plus depuis. Cette forme de casque étoit fort mal entendue, les coups de massue & d'épée portoient avec toute leur force sur cette surface plate ; au lieu que sur ces casques si pointus, ils ne faisoient que glisser. La massue, comme nous avons dit ailleurs, étoit en usage du tems de S. Louis. Il s'en servoit lui-même dans les combats, comme nous avons vû à la bataille de la Maffoure, & parmi ses gardes il y en avoit qui portoient des massues.

2. Après Philippe à cheval, nous mettons son formidable adverfaire Edouard III. ² à cheval tiré du beau Manuscrit de Froissart de la Bibliotheque du Roi numero 8320. fol. xviii. Chap. xviii. Froissart finit son histoire en 1400. & les connoisseurs conviennent que ce Manuscrit fut écrit peu de tems après. Edouard est représenté ici fort jeune, faisant la guerre aux Écossois l'an 1327. son casque se termine en pointe, & sur la pointe s'élevent quatre plumes. Ce casque descend fort bas en s'élargissant, & lui couvre tout le front jusqu'aux yeux. Le gorgerin est si relevé qu'il va presque jusqu'à la hauteur du nez, couvrant les levres & la bouche. Il laisse une assez grand espace pour la respiration, en sorte que sans visiere presque tout le visage hors le nez & les yeux, est à couvert des coups. Nous verrons plus bas sur Charles V. un casque fait comme celui-ci. La cuirasse d'Edouard est dorée à fleurs rouges. Les restes de l'armure sont les brassards, les cuissarts, les genouilleres & les greves, la selle de son cheval est fort relevée devant & derriere, pour mettre les cuisses à couvert. Les rênes de la bride sont d'une forme particuliere. Edouard porte sur les épaules une piece d'étoffe quarrée, qui flote au gré du vent, marquée des armes de France, écartelé d'Angleterre, ce qui se voit aussi sur la croupe du cheval. Edouard dans sa premiere guerre d'Ecosse n'avoit pas encore pris la qualité de Roi de France : il reconnut l'an 1329. Philippe de Valois, & lui prêta serment de fidelité pour l'Aquitaine. Ce ne fut qu'en 1336. qu'il se déclara Roi de France,

En illum equitem, qualis in Ecclesia Cathedrali Parisiensi representatur contra pilam navis ante Capellam B. Mariæ; quod monumentum etigi ipse curavit in memoriam voti B. Mariæ oblati, cum in præclara pugna Montis-castelli antequam victoriam reportaret, magno in periculo fuit 22. Augusti anno 1328. Galea superne acuta est: nam galearum superne planarum usus transierat, neque ultra resumtus est. Galeæ enim istiusmodi non opportuna pugnanti erant: gladium pondus ferientis manus excipiebant: in acuminatis verogaleis in declivi cito dilabebantur. Clava, ut alibi diximus, in usu erat S. Ludovici ævo. Illa ipse Sanctus Ludovicus utebatur in præliis, ut in pugna Maffurensi: atque inter stipatores corporis, armatos clava ipse admittebat.

Post Philippum equitem, formidandum ejus adverfarium locamus Eduardum III. equo vectum, exsumtum ex Froissartii elegantis codice Bibliothecæ Regiæ, n.º. 8320. fol. xviii. cap. xviii. Qui Froissartius usque ad annum 1400. historiam suam prosequitur. Existimant vero peritii hunc codicem paulo postea

exaratum fuisse. Eduardus hic junior exhibetur, bellum Scotis inferens anno 1327. Galea ejus in acumen definit, & in acumine quatuor plume eriguntur. Galea frontem operit ad usque oculos, omnia obtegens. Pars illa galeæ, quæ jugulum & maxillas tegit, ad usque nares pene ascendit; sed spatio relicto pro respirandi libertate; ita ut sine alio tegmine totus fere vultus præter nares & oculos obtegarur. Galeam huic similem Caroli V. caput obtegentem infra videbimus. Eduardi locica deaurata est, floribusque rubris ornata. Reliqua Eduardi armatura, tegmina nempe brachiorum, femorum, genuum, tibiarum hic conspiciuntur. Ephemium ante & retro ira reductur, ut femora obtegat: habentæ singularis sunt formæ. Pannum pone humeros fluitantem gestat Eduardus, ubi insignia Franciæ & Angliæ depicta sunt, quæ etiam in equi straro posteriori visuntur. Eduardus quando primum contra Scotos bellum suscepit, nondum sese Regem Franciæ dicebat. Anno autem 1329. Philippum Valesium Regem agnovit, ipsique pro Aquitania hominum præstitit: ac nonnisi anno 1336. sese Regem Francorum

S. LOUISEVEQUE DE TOULOUSE, CHARLES DE VALOIS, ET
LE ROI PHILIPPE DE VALOIS.



PHILIPPE DE VALOIS .

Planche XLVIII Tome II. Pag. 28

1



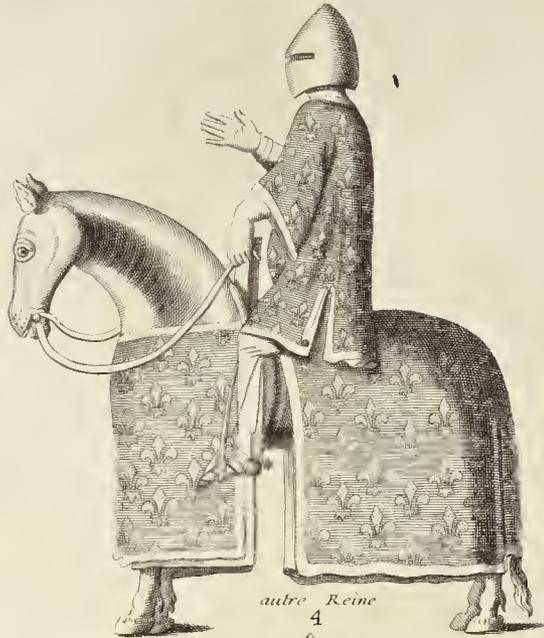
2



T. II. 22.



Philippe 1 de Valois



autre Reine

4



Duch



2



Joan of Orleans



Reine 3 Plancha XLIX Tome II, Pag. 286



Marie 6 de France



T. II. AAA



& commença à disputer le Roiaume à Philippe. Ce sera donc le Peintre, qui peu instruit en la Chronologie, lui aura mis au tems de la premiere guerre d'Ecoffe ce blason, qu'il ne prit que plusieurs années après.

Jeanne de Bourgogne ³ qui suit, est la premiere femme de Philippe de Valois, qu'il épousa l'an 1313. elle fut couronnée à Rheims avec son mari le jour de la Trinité 1328. & mourut le 12. Septembre 1348. Elle est representée en relief de marbre blanc sur son Tombeau de marbre noir près du grand Autel de S. Denis, comme on la voit ici. Elle a les cheveux tressez d'une maniere particuliere.

Blanche de Navarre ⁴ seconde femme de Philippe de Valois Roi de France, mariée le 29. Janvier 1349. mourut le 5. Octobre l'an 1398. Elle se voit en relief de marbre blanc sur un Tombeau de marbre noir, au milieu de la Chapelle de S. Hippolyte dans l'Eglise de S. Denis.

Blanche de France ⁵ Comtesse de Beaumont, fille du Roi Charles le Bel & de Jeanne d'Evreux, naquit en 1328. fut mariée le 18. Janvier 1344. avec Philippe de France Duc d'Orleans, & mourut sans enfans le 7. Février 1392. ou selon notre maniere de compter 1393. Sa figure en marbre se voit à saint Denis auprès de Marie sa sœur, telle que nous la donnons ici.

Marie de France ⁶ fille de Charles IV. Roi de France & de Navarre, dit le Bel, & de Jeanne d'Evreux sa troisième femme mourut sans alliance le 6. Octobre 1341. Elle est representée en relief de marbre blanc sur son Tombeau à S. Denis dans la Chapelle de Notre-Dame la Blanche.

Philippe Comte d'Evreux fils de Louis de France fils puiné de Philippe le Hardi, épousa l'an 1316. Jeanne de France fille unique de Louis Hutin, laquelle devoit succeder à son pere au Roiaume de Navarre. Mais comme ils étoient tous deux trop jeunes, Philippe le Long & Charles le Bel qui lui succeda, furent Rois de Navarre. Après la mort de ce dernier, Philippe & Jeanne allerent se faire couronner à Pampelune le 5. Mars 1328. Ce qui est à remarquer, c'est que le Continuareur de Nangis dit qu'il fut déclaré Roi, *positus super scutum*, monté sur un bouclier, à la maniere ancienne. Ce fut avant ce couronnement, lorsqu'il n'étoit encore que Comte d'Evreux, qu'il se fit peindre dans la vitre de la Chapelle de sainte Anne de Notre - Dame d'Evreux avec l'inscription : *Dom. Philippus Comes Ebroicensis*. Il est à genoux les mains jointes, portant une

3.
4.
5.
6.
1.

PLAN-
CHE L.

declaravit, deque regno cum Philippo Valesio contendere cepit. Pictor ergo rei chronologica non ita peritus, hac insignia ipsi in primo Scotic bello adscriptis, quæ non nisi diu postea ipse usurpavit.

Joanna Roberti II. Burgundiar Ducis filia, prima uxor fuit Philippi Valesii, quam duxit ille anno 1213. Coronata cum ipso fuit die Sanctæ Trinitatis Remis anno 1328. obiitque 12. Septembris anno 1348. Sic autem in marmore exhibetur prope aram majorem Ecclesiæ S. Dionysii, Comam singulari modo concinnatam haber.

Blancha, Philippi III. Navarræ Regis filia, secunda uxor fuit Philippi Valesii Regis, cui nupsit illa 29. Januarii anno 1349. Obiit 5. Octobris anno 1398. Sepulta est in Capella Sandiomyssana S. Hippolyti, ubi in marmore sculpta visitur, qualis hic exhibetur.

Maria Caroli IV. cognomine Pulcri Francorum Regis filia, in nupta obiit 6. Octobris anno 1341. In marmore sculpta exhibetur in sepulchro suo in Capella Sanctæ Mariæ Albe S. Dionysii.

Blancha foror ejus Comitissæ Belli-montis filia Caroli Pulcri & Joannæ Ebroicensis nata est anno 1328. In

uxorem ducta fuit a Philippo Philippi Valesii filio Duce Aurelianensi, & sine liberis obiit 7. Februarii 1392. aut secundum hodiernum computandi morem 1393. Marmorea ejus imago prope sororem visitur in Ecclesia S. Dionysii, qualis hic repræsentatur.

Philippus Comes Ebroicensis filius Ludovici filii Philippi Audacis Francorum Regis, anno 1316. uxorem duxit Joannam filiam Ludovici Hutini, quæ patri in Navarræ regno successura erat; sed quia ambo conjuges juniores erant, Philippus Longus & Carolus Pulcher successor ejus, Reges Navarræ fuerunt. Post Caroli Pulcri mortem, Philippus & Joanna Pompelonem se contulerunt, ubi coronati sunt 5. Martii anni 1328. Quod autem observatu dignum est, narrat Nangii Continuator ipsum *positum super scutum* Regem declaratum fuisse, more antiquissimorum Regum. Antequam vero coronaretur Rex, cum Comes tantum Ebroicensis esset, depingi se curavit in vitrea fenestra Capellæ Sanctæ Annæ Ecclesiæ Beatæ Mariæ Ebroicensis cum inscriptione. *Dom. Philippus Comes Ebroicensis*, genibus flexis, manibusque junctis,

petite couronne ornée de tréfiles. Il est maillé depuis la tête jusqu'aux pieds, & à son capuchon de mailles. Au dessus la cotte de mailles il porte une tunique chargée du blason de France, au bâton composé d'argent & de gueules.

Ce Prince mourut à Xerès des blessures qu'il avoit reçues au siège d'Algefira au Roiaume de Grenade le 16. Septembre de l'an 1343. Son corps fut enterré dans l'Eglise de sainte Marie la Réale de Pampelune, & son cœur fut apporté à l'Eglise des Jacobins de Paris, où il est enterré au milieu du chœur avec sa figure en relief de marbre blanc sur un Tombeau de marbre noir. Sa couronne ressemble à un mortier de Président.

Jeanne sa femme fille unique de Louis Hutin, apporta à Philippe son mari le Roiaume de Navarre, comme nous venons de voir. Elle mourut le 6. Octobre 1349. & est enterrée à S. Denis aux pieds du Roi son Pere. Sa figure y est telle que nous la ² representons ici. Sa couronne est ornée de fleurons, comme la plupart de celles des Rois de France de ces tems-là. Le cœur de cette Princesse fut apporté aux Dominicains de la rue S. Jâques, où l'on voit Jeanne ⁴ en relief de marbre blanc auprès de Philippe, comme nous la donnons ici. Elle n'a pour couronne qu'un cercle ou une espece de mortier comme son mari.

Charles Comte d'Alençon, de Chartres, du Perche &c. Pair de France, second fils de Charles de France Comte de Valois & de Marguerite de Sicile sa premiere femme, mourut le 26. Août 1346. à la bataille de Créci, où il combattit vaillamment. Il est représenté ¹ en marbre blanc sur son Tombeau, dans la Chapelle du Rosaire de l'Eglise des Dominicains de la rue S. Jâques, tel que nous le donnons ici. L'écu qu'il porte est semé de France, à la bordure de gueules, chargée de dix-huit besans d'argent: on n'en met ordinairement que huit.

Marie d'Espagne sa femme, veuve de Charles d'Evreux Comte d'Estampes, & fille de Ferdinand d'Espagne II. du nom, Seigneur de Lara, épousa Charles d'Alençon l'an 1336. & mourut le 19. Novembre 1379. On la voit ² en marbre blanc auprès de son mari. Elle porte une couronne comme plusieurs autres Princesses, Duchesses &c.

Louis premier du nom Duc de Bourbon, Comte de Clermont, de la Marche & de Castres, fils de Robert de Clermont sixième fils de S. Louis mourut en Janvier 1341. ³ Sa figure est en relief de marbre blanc sur son

parvam coronam gestat trifolliis ornatam, Hamis operus est a collo ad extremos usque pedes; capitulumque habet pro more solito. Supra hamatam vestem tunicam gestat insignibus Francicis ornatam cum tania transversa ex argento & ruheo colore alternatim composita.

Obiit autem Xera ex vulneribus in obsidione Algefira, sive Carteix in Granatensi regno, acceptis 16. Septembris anno 1343. Corpus ejus sepultum fuit in Ecclesia B. Mariæ Regalis Pompelonensis. Cor autem ejus allatum est in Ecclesiam Dominicorum Jacoborum Parisiensem, ubi in medio choro sepulcrum est, cum Philippi imagine in marmore candido sculpta. Corona ejus Præsidis Mortarium, ut vocant, refert.

Joanna unica filia Ludovici Hutini Philippo viro suo regnum Navarre attulit, ut diximus. Obiit autem 6. Octobris anno 1349. & sepulta est apud S. Dionysium ad pedes patris. Ipsi marmorea imago huic a nobis allata similis est: Corona ipsius non lilis, sed aliis floribus ornatur, ut maxima pars coronarum Regum illius ævi. Cor ejus sepulcrum est apud Dominicanos

Jacobæos, prope Philippum conjugem suum; ibique illa depingitur. Ejus corona conjugis sui coronæ similis est.

Carolus Comes Alenconensis, Carnotensis, Peritensis &c. Par Franciæ, filius Caroli Valesii frater Philippi Valesii Regis Francorum, strenue pugnando cæcus est in Creciaco certamine 26. Augusti 1346. In marmoreo sepulcro exhibetur armatus in Capella Rosarii Ecclesiæ Dominicorum Jacobæorum. Scutum ejus lilis conspersum est cum limbo rubro, octodecim byzantiis insignito. Vulgo tamen non nisi octo byzantiis apponuntur.

Maria filia Ferdinandi Hispanici Principis Domini Laræ, uxor primo Caroli Ebroicensis Comitis Stampensis, secundo Caroli Alenconensis, cui nupsit anno 1336. mortua est 19. Novembris anno 1379. In candido marmore exhibetur prope virum suum. Coronam gestat, ut alix uxores Principum, Ducum, &c.

Ludovicus I. Dux Borbonis, Comes Claromontis, Marchiæ & Castri, filius Roberti Claromontensis sexti filii S. Ludovici, mortuus est mense Januario anni 1341. In marmoreo sepulcro representatur in Capella

LE COMTE D'ÉVREUX
ET SA FEMME.

L. L. Tom II.
Pag. 288.

1



2



3



4



T. II. B B B.

PRINCES ET PRINCESSES.

L'Pl. Tom. II.
Pag. 288.



Tombeau de marbre noir, dans la Chapelle de S. Thomas d'Aquin des Jacobins de Paris. Il est vêtu & couronné à l'ordinaire.

Le même tiré d'un Armorial d'Auvergne de M. de Gaigniere d'environ 300. ans, * porte un manteau chargé de son blâson, semé de France au bâton de gueules, fourré d'hermine : sa couronne est différente de la précédente.

4.

5.

Du même Armorial est tirée la femme Marie de Hainaut, fille de Jean II. Comte de Hainaut. Sa robe dont les manches pendent presque jusqu'à terre, est blasonnée de la ceinture en bas, de Bourbon, parti écartelé au premier d'or au lion rampant de gueules, qui est Hollande, au second d'or au lion rampant de sable, qui est Flandres. Ces deux Hollande & Flandres font les armes de Hainaut. La couronne de Marie est des plus ornées.

Charles de Châtillon dit de Blois & de Bretagne, dont il est si souvent parlé dans cette histoire, disputa long-tems le Duché de Bretagne à Jean de Montfort, à sa femme & à son fils Jean de Montfort. Cette guerre occupa les forces de la France & de l'Angleterre, & eut différens succès favorables tantôt à Charles, tantôt à son compétiteur. Charles fut enfin tué à la bataille d'Avrai. Le voici tel qu'on me l'a communiqué. Il a de la barbe contre l'usage de ce tems-là. Il tient de la main droite son épée, & de la gauche un livre. C'étoit un Prince fort pieux & qui mourut en odeur de sainteté, on lui attribua même plusieurs miracles. Il a sur sa cuirasse des hermines comme Duc de Bretagne. L'habit militaire tel qu'il le porte avec des brassards, des cuissars, des greves & des genouillères, pourroit avoir commencé du tems du Roi Jean & de Charles V. On en voit sous ce dernier plusieurs revêtus de même.

P L.
L I I.
1.

Gaucher de Châtillon Comte de Porcean fut fait Connétable de France par Philippe le Bel l'an 1302. & se maintint avec honneur dans cette charge sous cinq Rois. Il mourut sous Philippe de Valois l'an 1329. âgé de 80. ans. Il m'a été communiqué avec le précédent. On le voit armé à l'ancienne maniere, maillé depuis la tête jusqu'à la plante des pieds, avec un chaperon de mailles rabattu sur les épaules; habit militaire, qui duroit depuis plus de deux cens ans. L'écusson de Gaucher & celui de Charles est ici de gueules aux trois pals de vair, au chef d'or, avec cette différence que Gaucher a le chef chargé à gauche d'un

2.

S. Thomæ Aquinatis Ecclesiæ Dominicanorum Jacobeorum: in veste & corona ejus nihil nisi soliti usus est.

Is ipse in codice insignium natalitiorum Arvernorum Doidæ Gagneris depingitur, franciæ insignia in pallio gestans cum transversâ tenia seu baculo rubro, Bourboniæ familiæ tessera. Corona ejus non est præcedenti similis.

Ex eodem codice educta fuit uxor ejus Maria filia Joannis II. Comitissæ Hannoniæ. Vestis ejus cujus manica ad terram usque desiliunt, a zona ad imam usque oram insignia franciæ referunt; junctâ insignibus primo Hollandiæ, quæ in campo aureo leonem rubrum erectum referunt; secundo Flandriæ, quæ in campo aureo leonem nigrum erectum exhibent. Hollandiæ & Flandriæ insignia simul junctâ, Hannoniæ sunt insignia. Mariæ corona ornatissima est.

Carolus de Castellione, Blesensis & Britannicus dicitur, qui frequentissime in hac historia commemoratur, pro Britannicæ Armoicæ Ducatu, cum Joanne de Monteforti, cumque ejus uxore ac filio Joanne de Monteforti, diu concertavit. Ad hoc bellum evocati sæpe fuerunt exercitus Francorum & Anglorum, cum vario præliorum eventu, fortunâ modo uni, modo alteri favente. Cecidit tandem Carolus in pugna Avra-

centi. En ejus schema quale mihi transmissum est, nec dubito ex veteri & ævi istius exemplari eductum fuisse. Barbatus tamen est contra usum istius sæculi. Dextera gladium, sinistra librum tenet. Pissinus erat Princeps, probis ornatu moribus; adeo ut ipsi miracula adscripta fuerint. Thorax ejus muris Pontici notis, quas *Hermis* vocant, ornatu: hæc vero sunt Britannicæ Ducum insignia. Militaris ejus vestis ferrea præ se ferit tegmina brachiorum, femorum, tiliarum & genuum, quæ fortassis in usu frequenti esse ceperunt, regnantibus Joanne & Carolo V. filio: cujus postremi avo multi sic armati videntur.

Galterius de Castellione Comes Porceanus, Constabularius franciæ creatus est a Philippo Pulcro anno 1302. quod munus ille cum honore gessit sub Regibus quinque. Obiit autem sub Philippo Valefio anno 1329. octoginta annos natus. Mihi porro cum Carolo Blesensi oblatu fuit, qualis hic exhibetur; hamis operatus veteri more a capite ad calcem, cum caputis hamato, atque in humeros dejecto; quæ militaris vestis ab annis plus ducentis in usu erat. Galterii ut etiam Caroli scutum hæc præfert insignia; campus ruber est; cum tribus palis ex vario, ut vocant, ac fronte aurea; sed in Galterii scuto, in sinistra frontis

oiseau. Il est à remarquer que Gaucher qui a une épée dans son fourreau à la hanche droite sur le devant, tient une autre épée à la main droite aussi dans son fourreau ; celle-ci est l'épée du Connétable, & l'autre celle du Chevalier.

3. Jeanne de ³ Sancerre étoit fille de Jean II. Comte de Sancerre femme de Jean de Trie II. du nom, Comte de Dammartin ; duquel mariage vint Jacqueline de Trie, femme de Jean de Châillon Comte de Porcean. Elle est ainsi représentée à son Tombeau dans le chœur de l'Eglise de S. Pierre de Dammartin. Ses armes sont fascé d'argent & d'azur de six piéces à la bordure de gueules, parti de Champagne.

4. Marguerite de Beaujeu ⁴ femme de Charles de Montmorenci, mourut l'an 1336. le 5. Janvier, & fut enterrée à l'Abbaye du Val, où elle est gravée sur sa tombe, comme on la voit ici. Son habit est assez remarquable : son écusson, de Montmorenci parti de Beaujeu.



J E A N II. dit LE BON , ROI DE FRANCE.

J E A N Duc de Normandie fils aîné de Philippe de Valois, fut sacré & couronné à Rheims avec sa femme Jeanne de Bologne le 26. Septembre de l'an 1350. Il fit là Chevaliers Charles Dauphin de Viennois son fils aîné, Louis Duc d'Alençon son second fils, Philippe Duc d'Orléans son frere, le Comte d'Etampes, Jean d'Artois, le Duc de Bourgogne & un grand nombre d'autres Princes & Seigneurs. Le 16. de Novembre suivant, Raoul Comte d'Eu & de Guines, Connétable de France, nouvellement venu d'Angleterre, où il étoit prisonnier, fut saisi à l'Hôtel de Nesle, & gardé au même Hôtel jusqu'au Jeudi suivant, où le Roi lui fit couper la tête en présence du Duc de Bourbon, du Comte d'Armagnac & de plusieurs autres Seigneurs, pour les grandes trahisons, qu'il avoit confessées presens le Duc d'Athenes & plusieurs autres, dit Froissart, sans expliquer en quoi consistoient ces trahisons. La charge de Connétable fut donnée au mois de Janvier suivant à Charles d'Espagne Comte d'Angoulême, fils d'Al-

Le Connétable d'Eu a la tere coupée.
1351.

parte avis locatur. Observandum autem est Galterium, qui ad femur dextrum antecius gladium habet in vagina, alium in vagina gladium dextera tenere: qui postremus gladius est Constabularii, alter vero equitis.

Joanna de Sancerre, (sive ut alii dicunt, de Sacro-Cæsariano) filia erat Joannis II. Sancerre Comitis, uxor Joannis de Trie, hujus nominis secundi, Comitis Domini-Marrini, quorum filia fuit, Jacoba de Trie uxor Joannis de Castellione, Comitis Porceani, Joanna, inquam, de Sancerre; hac forma visitur in choro Ecclesie S. Petri de Domino-Martino. Ejus insignia sunt sex fascie alternatim argenteæ & cæruleæ, adjectis Campanie insignibus.

Margarita de Bellojoco uxor Caroli de Monte-Maurentiaco, obiit anno 1336. quinta Januarii. Sepulta fuit in Abbacia de Valle, ubi in lapide insculpta visitur, ut hic representatur. Vestis ejus singularis est. Insignia Montis-Maurentiani, hic cum insignibus Belli-joci juncta visuntur.



JOANNES II. REX FRANCORUM, BONUS DICTUS.

J O A N N E S Normannie Dux, Philippi Regis primogenitus, inunctus coronatusque fuit Rheims cum uxore sua Joanna Bononiensi 26. Septembris anno 1350. Equites vero fecit Carolum Delphinum Viennoisem & Ludovicum Alenconii Ducem secundum filium, Philippum fratrem Ducem Aurelianensem, Comitem Stampensem, Joannem Arseum, Ducem Burgundie, multosque alios Principes & Optimates. Die sexta - decima Novembris sequentis, Radulphus Comes Angi & Guine Comes Stabuli, ex Anglia nuper revertus, ubi in carcere fuerat, in ædibus Nigelle comprehensus est; ibidemque sub custodia mansit usque ad festam quinque sequentem, qua die Rex illum capite truncari jussit, presentibus Duce Borbonio, Comite Arminiacensi, multisque aliis primoribus, cum sese in rebus gravissimis proditorem fuisse, presentibus Athenarum Duce & aliis, confessus esset, inquit Froissartius; neque explicat quod prodicionis genus fuerit. Constabularii manus Carolo de Hispania datum fuit Comiti Encolismensi, filio Aldefonhi de Cerda,

Froissart.

Charler de Blois



Gaucher de Chastillon Conetable

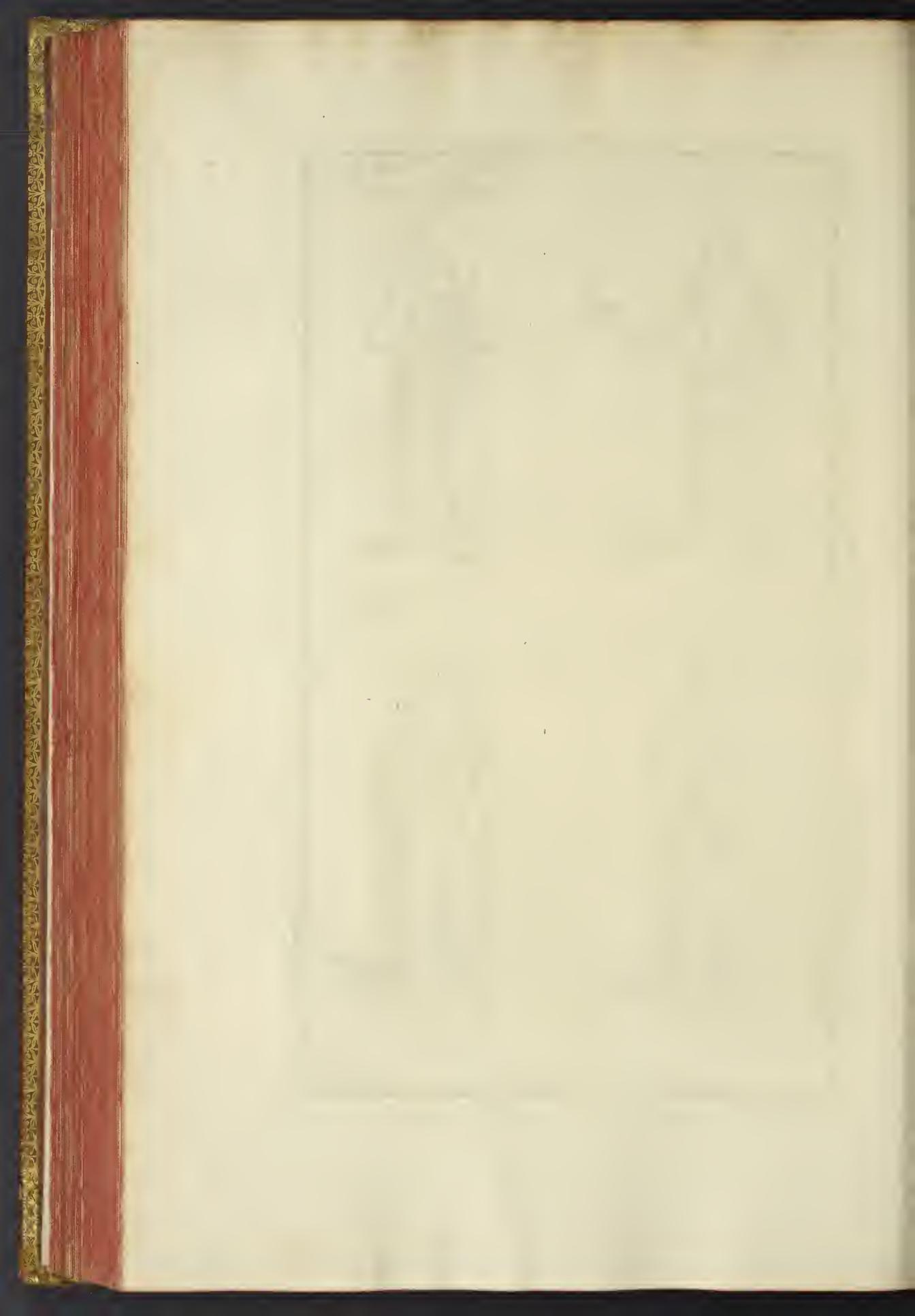


Jeanne de Sancerre



Marguerite de Beauceu





foncé de la Cerde, & petit fils de Blanche de France fille de S. Louis. Il avoit déjà été fait Connétable l'an 1347. durant le siège de Calais, selon le même Froissart; mais ce ne fut apparemment que pour tenir la place du Comte d'Eu, pendant le tems de sa prison. Le Comté d'Eu fut donné à Jean d'Artois fils de Robert d'Artois; & le Comté de Guines, à Jeanne fille unique du Connétable Raoul, femme de Louis Comte d'Estampes, de la branche d'Evreux, tige des Comtes d'Eu, Princes du Sang.

Au mois d'Avril Gui de Nefle Maréchal de France, combattant contre les Anglois & les Gascons en Saintonge fut défait, & demeura prisonnier avec plusieurs autres Seigneurs. En la même année les François reprirent S. Jean d'Angeli, que les Anglois avoient tenu pendant cinq ans. Le Roi institua ou renouvela l'Ordre de l'Etoile, qui fut depuis extrêmement avili par la grande quantité de gens de toute condition qu'on y admit. Il y eut cette année une si grande cherté de vivres, que le setier de blé se vendoit huit livres parisis; c'étoit un prix exorbitant en ces tems-là. Les Anglois de Calais se faisaient pendant la trêve de la ville de Guines.

Mathieu Villani dit, que ce fut un Anglois prisonnier dans la Forteresse de Guines, qui trouva moien de reconnoître la place, & remarqua les endroits par où on la pourroit surprendre, & qu'après avoir obtenu sa liberté en paient rançon, il vint la nuit bien accompagné, appliqua des échelles, ajouta-t-il, & se rendit le maître de la forteresse & de la ville, qu'il remit au Roi Edouard. Il ajoute que le Roi de France se plaignit au Pape de ce que le Roi d'Angleterre avoit violé la trêve en saisissant ainsi la forteresse de Guines. Les Envoies du Roi Edouard répondoient, qu'il n'avoit point violé la trêve: mais que le Comte d'Eu & de Guines Connétable de France, prisonnier de guerre en Angleterre, s'étoit engagé de donner pour sa rançon, ou quatre-vingt mille écus d'or, ou son Comté de Guines, & que n'ayant pas de quoi paier cette somme, le Comté de Guines appartenoit de droit au Roi Edouard. Que le Roi Jean avoit fait couper la tête au Connétable comme traître, pour priver le Roi Edouard de la rançon, ne voulant ni lui paier les 80000. écus d'or, ni lui céder le Comté de Guines, ce qui étoit contre la justice. Ces raisons parurent foibles à la Cour de Rome; car enfin un sujet du Roi de France pouvoit-il ainsi sans son consentement céder à un ennemi de son Etat des places de sa dépendance. L'Anglois

1352.

Ordre de
l'Etoile.Trêve
violée
par les
Anglois.

& Blanche filie Sancti Ludovici. Hic, auctore Froissartio, jam Constabularii munus acceperat anno 1347, obidionis Calatenfis tempore; verum, ut videtur, donec Comes Augensis in prelio captus, libertatem recuperaret. Comitatus Augi datus fuit Joanni Atlesio Roberti filio, Guine vero Comitatus Joanne Radulphi Constabularii unice filie, que uxor erat Ludovici Stamparum Comitissæ Ebroicensis stirpe, unde orti Comites Augi, Regii Sanguinis Principes.

Idem. Mensis Aprilis Guido de Nigella Francie Marefcalus, dum contra Anglos & Valcones in Santonibus pugnaret, victus captusque fuit cum aliis multis Optimatibus. Eodemque anno Franci S. Joannem Angeriacensem recuperant: quod oppidum per annos quinque Angli tenuerant. Joannes vero Rex, Stellæ ordinem Equitum vel instituit, vel renovavit, qui Ordo, quod infimæ sortis hominibus passim concessus fuerit, despectui demum habitus est. Hoc anno annonæ caritas magna fuit: fumentum enim octo Parisinis libris emebatur, quod precium tunc ingens erat. Angli Calatenfes induciarum tempore Guinam ceperunt.

Narrat Mathæus Villanus Anglum quemdam in
Tome II.

Guinenfæ captivum, opportuna clam invadentibus loca exploravisse, & cum postea soluto redemptionis precio libertatem nactus esset, noctu cum armata manu venisse, admotisque scalis arcem cepisse & oppidum, Eduardoque Regi tradidisse: adjicitque Regem Francorum quod Summum Pontificem conquestum fuisse, quod Eduardus, violatis induciis, Guinam occupasset. Qui autem ab Eduardo missi fuerant, inquit, contendentibus illum nihil præter pacta & inducias fecisse: sed Comitum Augi & Guine, qui in Anglia captivi erant, pro libertate adipiscenda pepigisse datum se aut octoginta scutorum aureorum millia, aut Guine Comitatum: & cum non possent pecuniam numerare tantam, Comitatum Guinenfem ad Regem Eduardum de jure pertinere; Regem vero Joannem, Constabulario ut proditori caput amputari jussisse, ut Regem Eduardum redemptionis precio privaret; cum nollet nec summam illam numerare, nec Guinam concedere, id quod contra jus factum erat. Non magis habita Romæ fuit hæc Eduardi excusatio: etenim an poterat vir Francorum Regi subditus, ipso inconsulto, imo etiam invito, oppida sua hosti Regis tradere? Cum videret ergo Rex Anglorum Summum

voiant que le Pape alloit prononcer contre lui, rendit pour un tems la forteresse de Guines à celui qui la lui avoit remise. Ce point d'histoire qui regarde l'exécution du Connétable & la perte de Guines, n'est pas encore suffisamment éclairci.

Les Seigneurs François qui par la double trahison d'Aimeri de Pavie Lombard, avoient été faits prisonniers devant Calais, aiant recouvré leur liberté en payant rançon, faisoient des courses sur les Anglois de Calais, où tantôt les uns tantôt les autres avoient du pire. Ils se rencontrèrent un jour auprès d'Ardes : le combat fut rude & sanglant ; le Maréchal de Beaujeu, qui commandoit les François y fut tué ; mais les François remportèrent la victoire & firent plusieurs prisonniers, entre lesquels se trouva Aimeri de Pavie, qu'ils firent écarteler en punition de sa perfidie.

1353.

Gui de Nesle Maréchal de France, qui avoit été pris par les Anglois dans la Saintonge, aiant obtenu sa liberté moyennant rançon, alla commander en Bretagne, où il fut tué dans un combat, avec lui périt quantité de noblesse, tant François que Bretonne.

1354.

Charles
d'Espa-
gne Con-
nétable
assassiné
par ordre
du Roi de
Navarre.

Charles Roi de Navarre, dit le Mauvais, foit par jalousie de ce que Charles d'Espagne avoit été fait Connétable & étoit en faveur auprès du Roi Jean, foit parce qu'il le croioit opposé à ses intérêts, alla le faire assassiner dans la ville de l'Aigle en Normandie dans une hôtellerie, où il reposoit dans son lit. Il se porta hardiment pour l'Auteur du meurtre, publia par tout que c'étoit lui qui l'avoit fait tuer, envoya au Roi Jean faire ses excuses sur ce meurtre, & lui demander en même tems des dédommagemens pour certaines terres que le Roi tenoit, & qui avoient appartenu à ses aieux. La suite de cette histoire nous persuade que le Roi Jean extrêmement indigné de cet attentat, ou fit semblant d'admettre ses excuses, ou ne jugea pas à propos, prévoyant la guerre qu'il alloit avoir contre Edouard, de s'attirer encore cet ennemi. Le Roi de Navarre vint à Paris, & le Roi Jean se rendit en apparence aux prières qu'on lui fit pour obtenir sa grace : il lui donna même des dédommagemens qu'il demandoit pour la Champagne & pour d'autres terres qu'il prétendoit lui appartenir ; mais il couvoit apparemment dans son ame quelque chose contre lui, qui éclata dans la fuite.

Il remit aussi en sa grace le Comte d'Harcourt & quelques autres Seigneurs qui avoient concouru au meurtre du Connétable, & se reconcilia avec

Pontificem adversum se sententiam dictum esse, Guinam Anglo, qui sibi tradiderat, ad tempus reddidit. Fatendum certe hæc quæ ad Constabularii supplicium & amissam Guinam pertinent, nondum satis illustrata fuisse.

Franci proceres illi, qui ex duplici prodicione Aimerici de Papia Langobardi ante Caletum capti fuerant, postquam soluto redemptionis precio in libertatem restituti fuerant, incurSIONES in Caletenses Anglos faciebant, fortuna belli modo his, modo illis favente. Propter Ardram autem aliquando manus conferuerunt, fortiter utrinque pugnatum est, cruentumque prælium fuit. Cecidit ibi Marefcallus de Bellojoco Dux Francorum, Victoriam tamen Franci retulerunt, ex hostibusque multos ceperunt, inter quos fuit Aimerius de Papia, quem in perfidiæ poenam, in partes discerpi curarunt.

Froissart.

Guido de Nigella Marefcallus Franciæ, qui ab Anglis captus fuerat, cum precio libertatem obtinisset, in Britannia copiatum Dux effectus, pugnans interfectus est ; & cum illo nobiles multi Franci ac Britones perire.

Carolus Rex Navarre, *Malus* cognominatus, seu invidia motus, quod Carolus de Hispania Comes-Stabuli creatus esset, & gratia apud Regem valeret, sive quod illum putaret sibi adversari, ipsum in Normanniæ urbe Aquila dicta decubentem jugulari curavit : seque cædis auctorem audacter publicans, sese apud Regem, quod id perpetrasset excusavit, eodemque tempore petit ab Rege compensationem sibi dari pro terris quibusdam tunc regie ditionis, quæ olim ad avos suos pertinetant. Ex hujus historiæ serie argui videtur Joannem de tanto facinore indignatum, aut exculationes ejus admittere se simulavisse ; aut cum bellum sibi imminere videret contra Eduardum Regem, voluisse alium sibi hostem concitare. Rex Navarre Lutetiam venit, Joannes specie saltem ipsum in gratiam suam admisit : imo & ipsi pro Campania, quam ad se pertinere dicebat, alia ad compensationem dedit : verum, ut ex iis quæ sequuta sunt arguitur, Joannes aliquid sinistra animo meditabatur.

Harcurtii quoque Comitem, aliosque qui cum Navarre Rege Constabularii eadem machinati fuerant, eodem modo in gratiam suam admisit, donec feliciter

Idem.

Idem.

eux comme avec le Roi de Navarre ; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il auroit trouvé une occasion plus favorable de les punir. Il se rendit quelque tems après dans la Normandie, & se saisit de plusieurs places du Navarrois, & y mit garnison. Le Roi de Navarre qui s'étoit rendu secrètement à Avignon, & avoit passé de là en Navarre, vint par mer à Cherbourg avec dix mille hommes, & au même tems les garnisons qu'il avoit à Evreux & à Pont-Audemer, pilloient & défoloient le pays des environs. Il y avoit cependant des pourparlers de paix entre les deux Rois. Le Roi de Navarre alla joindre le Dauphin Charles qui étoit alors à Verneuil, & ils allèrent ensemble à Paris, où ils virent le Roi Jean. Il se fit-là une autre réconciliation aussi sincère que la première.

1355

La guerre recommence.

La trêve étant expirée, le Prince de Galles passa la Garonne, entra en Languedoc, se rendit à Carcassonne, & ne pouvant prendre la ville, il brûla le bourg. Il alla jusqu'à Narbonne, & emmena quantité de prisonniers sans trouver aucune opposition ; à la grande honte de ceux qui commandoient en ce pays-là, dont les principaux étoient, Jâques de Bourbon Connétable de France, le Comte d'Armagnac Lieutenant du Roi en Languedoc, le Comte de Foix, le Maréchal de Clermont, avec plusieurs Seigneurs, & beaucoup plus de monde que le Prince de Galles n'en avoit. Le Roi d'Angleterre descendit aussi à Calais, & alla faire quelque dégât du côté d'Hedin. A ces nouvelles le Roi Jean se rendit à Amiens, assembla ses gens & alla après Edouard, qui se retira à Calais. Le Roi Jean l'envoia défier, ou *corps à corps, ou pouvoir contre pouvoir* ; c'est-à-dire, de se battre contre lui, ou seul contre seul, ou chacun avec certain nombre de Chevaliers : Edouard ne voulut point en tâter, & s'en retourna en Angleterre.

Les Anglois aiant surpris par escalade le château de Nantes, le Comte Gui de Rochefort qui commandoit dans la place, les attaqua si vivement, qu'il reprit le château la nuit même. Tous les Anglois qui se trouverent dedans furent ou tuez ou faits prisonniers.

Vers la fin de la même année, le Roi assembla à Paris les Etats du Roiaume, & demanda les subsides nécessaires pour soutenir les frais de la guerre. L'alteration qu'on avoit ci-devant faite dans les monnoies étoit fort à charge à ses sujets : il s'offrit d'en faire battre de toute espece, *fortes & durables*, pourvu qu'on trouvât quelque autre moien de lui fournir l'argent nécessaire. Il fut réso-

opportunum illos ulciscendi tempus adesset. Exindeque Joannes Normanniam petiit, urbes atque castra quædam ad Regem Navarræ pertinentia occupavit, ac præsidia munivit. Rex autem Navarræ, qui Avenionem, indeque in Navarram se contulerat, confensis navibus, Caroburgum in Normannia appulit cum armatis decem millibus, eodemque tempore præsidarii ejus Ebroicensis & Pontis-Audomari agros circum depopulabantur. De pace tamen ambo inter Reges agebatur. Rex Navarræ Carolum Delphinum adiit, qui tum Venollii erat, & ambo Lutetiam venerunt, Regem Joannem adierunt. Iterum reconciliata inter ambo gratia fuit, eadem, ut videtur, quæ pridem animi sinceritate.

Inducis cessantibus, Princeps Gallensis trajecta Garumna, in Septimaniam intravit & Carcassonam venit, quam cum capere nequiret, suburbium incendit, Narbonam usque deinde agros devastavit, multosque captivos abduxit: pudorque ingens fuit eorum qui in illa regione pro Rege imperabant, quorum præcipui erant Jacobus Borbonius Francia: Constabularius, Comes Armeniacensis, qui pro Rege Septimaniam gu-

bernabat, Comes Fuxensis & Marecallus de Claramonte: aderant ex nobilioribus bene multi, & longe plures armati, quam Princeps Gallensis haberet. Rex quoque Angliæ Calerit existensum fecit, ac versus Hædinium incursionem egit. Quo comperito Joannes Rex Ambianum venit, copias collegit, & contra Eduardum movit, qui Caletum se recepit. Joannes provocatum illum ad pugnam misit; ita ut vel ambo loli, vel singuli cum certo equitum numero pugnarent. Abiit Eduardus & in Angliam traiecit.

Cum Angli ad motis scalis aciem Namnetensem occupassent, Comes Guido de Rupeforti urbis Prefectus, illos adeo strenue oppugnavit, ut eadem ipsa nocte aciem recuperaret, occisus vel captis Anglis omnibus qui intuserant.

Eodem ipso anno vertente, Rex, congregatis omnibus Regni Ordinibus, vectigalia ad bellum gerendum necessaria postulavit. Adulterata pridem moneta detrimentum subditis pariebat. Joannes vero Rex pollicitus est se monetas omnis generis *fortes & durabiles* cudi jussurum esse, dum alio ipso modo necessaria pecunia suppeditaretur. Decretum ergo fuit ut octo dema-

O o iij

Litem.

Idem.

lu qu'on mettroit une imposition de huit deniers pour livre sur toutes les levées, que la Gabelle du sel seroit remise par tout le Roiaume; & ces levées n'étant pas suffisantes pour soutenir une si grande guerre, on imposa une taxe sur toute sorte de gens nobles & non nobles, sans en excepter même les Princes du Sang: taxe proportionnée aux facultez de chacun d'eux.

1356.
Le Roi de
Navarre
faisi & mis
en prison.

Le 5. Avril de l'année 1356. le Roi Jean se vengea du Roi de Navarre, & de ceux qui avoient concouru à l'assassinat du Connétable. L'histoire en est rapportée par Froissart. Nous la mettons ici tirée du beau manuscrit de Froissart de la Bibliothèque du Roi; nous y ajoutons, l'image qui se voit dans le même manuscrit.

*Premier vol. de Froissart ms. de la Bibliothèque du Roi n°. 8320.
fol. IX^{xx} VII verso.*

» *Comment le Roy de France prend le Roy de Navarre & fit décapiter le Comte
» de Harcourt & autres à Rouen.*

Le Mardi 5. Avril (1356) après la mikaresme, le Roy de France se partit le matin avant le jour de Meneville, tour armé, accompagné d'environ de cent lances, entre lesquelles estoient le Comte d'Anjou son fils, le Duc d'Orléans son frere, Messire Jehan d'Artois Comte d'Eu, Messire Charles son frere, cousins germains dudit Roy, le Comte de Tancarville, Messire Arnoul d'Andrehen Maréchal de France, & plusieurs autres jusques au nombre dessusdit. Et vint droit au chasteau de Rouen par l'huis de derriere sans entrer en la ville, & trouva en la salle dudit chasteau assis à dîner Charles son aîné fils Duc de Normandie, Charles Roy de Navarre, Jean Comte de Harcourt, les Seigneurs de Preaulx, de Gravelle, & de Clere, & plusieurs autres. Et là fit le Roi de France prendre lesdits Roy de Navarre, le Comte de Harcourt, les seigneurs de Preaulx, de Gravelle, & de Clere, Messire Loys & Messire Guillaume de Harcourt frere dudit Comte, Messire Forquet de Frequant, le sieur de Tournebeu, M. Maubue de Mainemares, & les sieurs Colinet-Doublert, & Jehan de Banrabu & autres. Si les fit emprisonner en diverses chambres de ce chasteau. Parce que depuis la réconciliation faite de la mort de Messire Charles d'Espagne Connétable de France, le Roy de Navarre avoit machiné & traité plusieurs choses ou dommage, deshonneur & mal du Roy de France & de son Roiaume. Et le Comte de Harcourt avoit dit ou chasteau de

rui imponerentur iis quæ ad victum necessaria erant, ut Gabelle salis restitueretur, & quia hæc ad tantum bellum non satis futura erant, summa cuiusvis pro facultate solvenda indicta fuit omnibus cuiusvis generis & conditionis essent, non exceptis Principibus ex sanguine regio ortis.

idem.

Die 5. Aprilis anno 1356. Joannes Rex, Navarra Regem ultus est aliosque qui trucidando Carolo Constabulario operam dederant. Historia a Froissartio sic narratur, cui narrationi adjungimus imaginem in MSS. Bibliothecæ Regiæ, Froissartii opera complectente, exhibitam.

» *Quomodo Rex Franciæ Rotomagi Regem Navarra cepit,
» Comitique Harcourtii & alios capita præcidi jussit.*

» Martis die, quæ Aprilis quinta erat (1356.) post
» mediam Quadragesimam, Rex Franciæ summo mane, antequam dies illucesceret, Menevilla profectus
» est armatus, centum circiter lancea armatis comitantibus, inter quos erant Comes Andegavensis fi-

» lius suus, Dux Aurelianensis frater, Joannes Artesius,
» Comes Augi, Carolus frater ejus, qui ambo consobri
» brini Regis erant, Comes Tancarville, Arnulphus de
» Andrehenio, & alii plurimi ad usque centenum nu-
» merum; venique ad castellum Rotomagense perpos-
» terius ostium, neque intravit in urbem. In aula vero
» memorati castelli sedentes & prandentes reperit Ca-
» rolum primogenitum filium suum Normanniæ Du-
» cem, Carolum Navarra Regem, Joannem Har-
» curtii Comitem; nobiles viros de Pratellis, de Gra-
» villa, de Clara, Ludovicum & Guillelmum de Har-
» curtio Comitibus fratres, Dominos Forquetum de Fre-
» quantio, de Turnebo, Maubazum de Mainis-maris,
» Colinetum-Dubletum, Banrabuum & alios, quos
» in cubiculis castelli variis includi præcepit. Quia
» cum Carolum de Hispania Franciæ Constabularium
» trucidassent, post reconciliatam gratiam, Rex Na-
» varræ plurima molius machinatusque fuerat ad dede-
» cus atque perniciem Regis & Regni Francorum: Har-
» curtii vero Comes in certu ad Rodolienæ castrum

» Rueil ou estoit faite assemblée pour faire aide au Roy de France plusieurs in-
 » jureuses paroles contre le Roy de France, & destourbant à son pouvoir icelle
 » aide estre faite & accordée. Lors alla dîner le Roi de France, puis il monta à
 » cheval & ceux de sa route & allerent en un champ derriere le chasteau apellé
 » le champ du Pardon. Et la fit le Roy mener en deux charretes, lesdits Comte
 » de Harcourt, les S^{rs} de Graville, M^{re} Maubué & Colinet-Doublet. Et illec leur
 » furent leurs testes coupées. Après furent traînez tous quatre jusques au gibet de
 » Rouen, & la furent pendus, & leurs testes mises au gibet. Après & lendemain
 » délivra le Roy de France tous les autres hommes excepté quatre, sçavoir le Roi
 » de Navarre qui fut mené à Paris en prison au Louvre, & depuis il fut mis en
 » Chastellet. Et lui furent baillez aucuns du Conseil du Roy de France pour le
 » mieux garder. Lesdits Friquant & Bantabu furent aussi emprisonnez en Chaf-
 » telet.

La peinture suivante nous montre cette prise du Roi de Navarre. Il est à ta-
 ble & dîne avec le Dauphin & d'autres Seigneurs ci-devant nommez. Comme
 la table, fort étroite, étoit extrêmement longue, il n'en paroît ici qu'une par-
 tie. Le Roi Jean entre avec des gens armez, dont deux vont saisir le Roi de Na-
 varre, qui est le premier assis. Il est reconnoissable en ce qu'il occupe la pre-
 miere place, & en ce que son bonnet est orné de pointes qui font une cou-
 ronne, ce qui ne se remarque qu'au bonnet du Roi Jean, qui est aussi dis-
 posé en couronne, & est encore orné d'une plume qui s'éleve en haut. C'est
 par l'ordre de ce Prince que le Roi de Navarre est saisi. Il est debout tenant de
 la main droite un poignard dans sa gaine, & de la gauche un petit bâton de
 commandement. Il est revêtu de cuirasse, de cuissards, de greves & de genouil-
 leres. Il porte une espee de petite casaque dont les manches sont fendues, & il
 a les bras passez par les fentes, ceux qui sont assis en portent chacun une de
 même. Des gens d'armes qui l'accompagnent, deux saisissent le Roi de Navarre,
 & un autre son voisin, qui est apparemment le Comte d'Harcourt. Le der-
 nier de ce rang qui se voit assis est apparemment le Dauphin Charles, qui pa-
 roît bien plus jeune que les autres. Il tient la main droite sur l'épaule de son
 voisin, qui ne paroît pas être du nombre de ceux qui devoient être saisis au
 corps; & la main gauche sur la tête d'un homme, qui servoit à table. Il est à

P L.
 LIII.

» congregato, ut Regi Francorum subsidia assigna-
 » tentur, dicta contra Regem multa protulerat, ac ne
 » subsidia concederentur, totis viribus nisus fuerat.
 » Tum Rex ad prandium sumendum se contulit,
 » posteaque ipse & ceteri Procerum torus, consensu
 » equis ad Campum pone castellum se contulerunt quo
 » in carris duobus adducti sunt Comes Harcourtii, &
 » Domini de Gravilla, Maubuzus & Colinetus-Du-
 » bletus, qui capite truncati fuere. Quatuor autem
 » virorum horumque corpora, ad pambulum publicum
 » Rotomagense pertracta, raptaque sunt, ibique sus-
 » pensa corpora & capita patibulo affixa sunt. Die se-
 » quenti Rex Francorum cativos, qui capti fuerant,
 » liberos dimisit, quatuor exceptis; nempe Rege Na-
 » varre, qui Lutetiam adductus, primo in Luparais
 » aedibus inclusus, deinde in Castellum translatus
 » est, ubi quibusdam qui Regi a consiliis erant, tra-
 » ditus est qui illum turis custodirent. Friquantius
 » etiam & Bantabus in Castellum carceris positi
 » fuere.

Sequens tabula depicta captum Navarræ Regem
 exhibet. Ad mensam sedet cum Delphino aliique
 Proceribus supra memoratis. Cum porro mensa admo-

dum angusta, longissima pro tanto accumbentium
 numero esset, nonnulli pars ejus hic comparet. Joannes
 Rex cum armatis viris intrat, quorum duo Regem
 Navarræ primo loco sedentem comprehendunt. Rex
 Navarræ cognoscitur esse tum quia primum occupat
 locum, tum quia pileus ejus coronæ formam refert,
 quibusdam apicibus ornatus; id quod in pileo tan-
 tum Regis Joannis observatur, qui coronæ formam
 refert, imminente pluma. Ipso jubente Rex Navarræ
 comprehenditur. Stat Joannes pugionem in vagina po-
 situm dextera tenens; sinistra baculum brevem impe-
 rantis more. Thorace induitur: armaturaque fetrea,
 femora, tibiæ genuaque conteguntur. Supra armatu-
 ram quodam ceu sago tegitur, cujus manica diffusæ
 sunt, ac per fissuras ipse brachia effert. Qui sedent
 simili sago singuli conteguntur. Ex armatis cum Re-
 ge Joanne viris, duo Regem Navarræ comprehendunt;
 alius vero vicinum ejus, qui videtur Comes Harcour-
 ti esse. Ultimus qui eodem sedet ordine, est, ut puto,
 Delphinus, qui ceteris junior videtur; dexteram suam
 vicini humero imponit, qui non videtur ex numero
 eorum esse qui comprehendendi erant. Sinistra vero
 caput famuli tangit, qui famulus ad oppositum men-

l'autre côté de la table ; mais elle est si étroite , que le Dauphin pouvoit aisément tenir la main sur sa tête. Les convives ne paroissent ici que quatre , quoiqu'ils fussent plus d'une douzaine. Mais la table étoit si longue qu'il n'en a pû entrer qu'une partie dans l'image.

Le Roi
Jean va
contre
Philippe
Comte
d'Evreux.

Philippe de Navarre, frere du Roi prisonnier , se saisit de ses places & de ses châteaux , & le Roi Jean voulant l'obliger de les rendre, il se joignit à Gefroi d'Harcourt & aux autres ennemis du Roi de France , qui se rendirent dans le Coutentin. Le Duc de Lancastre y vint aussi , & ils firent ensemble quelques courses dans la Normandie , pillant & ravageant le pays. Ils allerent aussi dans le Perche , où ils prirent , saccagerent & brûlerent la ville de Verneuil. Le Roi Jean assembla promptement des troupes , & marcha contre le Duc de Lancastre , & le talonna de si près qu'il fut obligé de se sauver dans des forêts où l'on ne pouvoit le suivre. Le Roi Jean reconquit toutes les places de la basse Normandie , où le Roi de Navarre tenoit garnison , & revint à Paris.

Luxe des
Seigneurs
Français.

Dans ce malheureux tems le luxe devint plus grand parmi la noblesse de France, qu'il n'avoit jamais été. L'or & l'argent brilloit sur les habits des Seigneurs & des Nobles. Leurs bonnets & leurs ceintures étoient chargez de perles & de pierres précieuses , qui devinrent fort cheres par la grande quantité qu'ils en emploioient. Leurs bonnets étoient chargez de plumes. Leur vie répondoit à ce luxe , ils faisoient des dépenses extraordinaires. Pour y fournir ils tyrannisoient le pauvre payisan , qu'ils appelloient par dérision *Jâque bon homme*. Cela tourna enfin au grand malheur de l'Etat , comme nous verrons.

Cependant le Prince de Galles avec deux mille hommes d'armes & six mille archers , pilloit & ravageoit le Poitou , l'Anjou , la Touraine , le Berri , gâtant ce qu'il ne pouvoit consumer ni emporter , pour ne rien laisser à l'ennemi. Il prit de force le château de Remorantin. Le Roi Jean averti de tous ses mouvemens se rendit à Chartres , & assembla promptement son armée pour aller contre lui. Il passa la Loire , & le Prince ne se sentant pas à beaucoup près assez fort pour tenir contre une si grande armée , pensa à faire retraite , & prit sa route vers Poitiers. Le Roi fit si grande diligence avec ses troupes , qu'il atteignit les Anglois à deux lieues en deçà de Poitiers. Le Prince de Galles employa toute la nuit suivante à retrancher sa troupe entre des vignes , des haies & des buissons , lieux propres à placer ses archers , la principale force de sa petite armée , qui ne

se latus stat ; sed tam angusta mensa est , ut facile posset Delphinus capiti famuli ex opposito stantis manum imponere. Convivæ hic quatuor tantum comparant , etli plusquam duodecim essent : verum tam longa mensa erat , ut diximus , ut nonnulli partem ejus pictor representare poterit.

Froissart.

Philippus Navarrensis , frater Regis in carcere detentis , oppida & castra statim occupavit. Repetebat illa Rex Joannes : Philippus vero se cum copiis suis junxit Godefrido Harcourtio , cæterisque Regi Francorum inimicis : illos item adiit Lancastrensis Dux , simulque illi Normanniam incursionibus devastarant. In Peritum etiam ingressi Vernolium oppidum ceperunt , expilarunt , & flammis tradiderunt. Joannes vero Rex collectis diligenter copiis , contra Lancastrium movit , atque ita insequutus est , ut in silvas se conjicere coactus sit. Rex vero Joannes oppida omnia & castra Normanniæ inferioris , ubi præsidia erant Regis Navarræ cepit & Lutetiam rediit.

Cont.
Nangis.

Hoc infelicissimo licet tempore , luxus apud nobiles Francos tantus fuit , quantus nunquam visus vel auditus fuerat. Aurum & argentum in vestibus Procerum

& Nobilium effulgebat. Pilei & zonæ seu balthei , unionibus & gemmis onusti erant , qui lapilli ea de causa magno precio veniebant. Pilei plumis decorabantur. Ipsum vivendi genus luxum referebat : pecuniam profundebant ingentem , quam ut corraderent , rusticos villicoque alperime agebant , singulosque vocabant , *Jacobus bonus homo*. Quæ res perniciem maximam publice rei intulit , ut videbimus.

Froissart.

Inter hæc Princeps Gallienis cum equitibus bismille & sagittariis sex millibus , Pictavos , Turones Andegavensesque devastabat , quæ vero nec auferre , nec consumere poterat , labefactabat , ut nihil hosti relinqueret. Remorantini castrum vi cepit. Rex vero Joannes Carnutum venit , celeriterque exercitum collegit , ut contra illum moveret. Ligerim vero trajecit. Gallienis se imparem viribus cernens , receptui cecinit , & in Pictavorum urbem contendit. Rex vero tanta celeritate usus est , ut Anglos attingeret , cum duæ tantum leuæ superessent ipsis ut in urbem se conferrent. Princeps vero Gallienis toga nocte castra sua vallo , sepibus , vineisque munire curavit , ubi sagittarii sui , qui robor exercitus erant , opportune locati sunt ; qui exercitus , montoit

Planche LIII. Second Tome.
P. 296
PRISE DE CHARLES LE MAUVAIS ROI DE NAUARRE.



montoit pas, dit Froissart, à plus de huit mille hommes. Le Roi disposa son armée en trois corps de bataille, dont le premier étoit commandé par le Duc d'Orléans, le second par le Duc de Normandie & ses deux freres Louis & Jean; le troisième par le Roi Jean: toute l'armée montoit à soixante mille hommes.

Tout étant disposé à une bataille, le Cardinal de Périgord Légat du Pape s'entremet auprès du Roi pour empêcher qu'on n'en vint aux mains. Il obtint de lui avec bien de la peine quelque répi pour aller traiter avec le Prince de Galles, qui offrit de rendre au Roi tout ce qu'il avoit conquis cette campagne, de lâcher tous les prisonniers, & de jurer que de sept ans entiers il n'armeroit contre la France. Le Roi guidé par sa mauvaise fortune rejeta des conditions si avantageuses & si honorables, & s'obstina à demander que le Prince & cent Chevaliers Anglois viendroient se remettre ses prisonniers. Ce que le Prince de Galles n'auroit jamais accordé.

Le combat commença donc le dix-neuf Septembre. Le corps de bataille du Duc d'Orléans vint attaquer les Anglois retranchez dans les vignes & dans les haies. Il y eut quelques Chevaliers François qui rompirent les haies & entrèrent dedans, une grêle de flèches barbelées qui tomboient sur cette cavalerie, causa un grand desordre. Les chevaux blesez, ou trébuchoient, ou se demenoient & dérangeoient toute la troupe: les Anglois qui avoient mis pied à terre monterent à cheval pour donner sur les François de ce premier corps de bataille, où la confusion étoit fort grande; il plia & tomba sur l'autre où étoient le Duc de Normandie & deux de ses freres. Leurs Gouverneurs jugerent alors à propos de tirer les trois Princes hors du péril, & les emmenerent bien accompagnés, ce qui acheva de décourager tout ce corps de bataille, en sorte que peu résisterent à l'effort des ennemis. Ces deux corps de bataille étant mis en déroute, l'armée des Anglois vint fondre sur le Roi Jean, qui combattit vaillamment, & *fit de sa main merveilles d'armes, tenant une hache de guerre, dont bien se défendoit & combattoit*, dit Froissart: & si la quatrième partie de ses gens lui eût ressemblé, dit-il ailleurs, la victoire eût été de leur côté. On peut assurer que si la conduite de ce Prince avoit égalé sa valeur, il auroit défait quatre armées comme celle du Prince de Galles. Après que les Anglois eurent écarté, pris ou tué presque tous ceux qui combattoient avec le Roi Jean, il fut obligé de se rendre avec Philippe son fils & plusieurs autres Seigneurs.

Bataille
de Poi-
tiers où le
Roi Jean
fut pris.

inquit Froissartius, non plus octo millium vitorum erat. Rex vero exercitum suum in tres acies divisit, quarum primæ imperabat Dux Aurelianensis, secundæ Dux Normanniæ cum duobus fratribus Ludovico & Joanne, tertiæ ipse Rex Joannes. Exercitus vero totus erat sexaginta millium vitorum.

Cum omnia ad pugnam expedita essent, Cardinalis Petragoricensis, ægæ ab Rege impetravit ut a pugna superederetur, utque ipse Principi Gallensî pacis conditiones offerret. Qui Princeps omnia quæ ceperat Regi restituere offerebat, captivos omnes dimittere, & sacramento polliceri paratus esse, se per totos septem annos contra Franciam non bellaturum esse. Rex duce malæ fortunæ suæ genio, conditiones tam honestas repulit, petiitque ut Princeps Gallensî & centum equites Angli sese captivi dederent: quam rem Gallensî Princeps nunquam admittiturus erat.

Cepit pugna decima-nona Novembris die: acies Aurelianensî Ducis Anglos in vineis & scipibus vallatos adorta est. Quidam equites Franci, disiectis scipibus, intravere; tum sagittarum grando decidens,

ordinem Equitum profus disturbavit. Equi sagittis vulnerati vel ruebant in terram, vel sese moventes, agitantisque omnia confundebant. Tum Angli confensî equis, in primam illam aciem jam omnino disturbatam iruperunt, quæ retrocedens in secundam cecidit, ubi erant Dux Normanniæ & duo fratres ejus. Gubernatores porro illorum, ut tres Principes periculo subducerent, a pugna semoverunt ipsos cum multis Comitibus, quæ res animos cæterorum fregit, ita ut pauci inimicis obfisterent. Binis profligatis aciebus, Anglorum exercitus Joannis Regis aciem adortus est, qui strenuissime pugnavit: mira fortitudine cum securi pugnabat, & irruentes propulsabat, inquit Froissartius, & si quarta pars exercitus ejus pari modo concertavisset, victoria penes illum futura erat. Imo si parem fortitudini prudentiam exhibuisset, quatuor poterat exercitus Gallensî pares numero, fundere & profigare. Postquam vero Angli eos qui cum Rege pugnabant occiderant, vel ceperant, vel fugarant, ipse Rex cum filio Philippo plurimisque primoribus sese dedere compulsus est.

P L. Cette bataille tirée du beau manuscrit de Froissart, qui est à la Bibliothèque
L I V. du Roi, est représentée dans la Planche suivante. La peinture montre ici l'action dans le tems où le Roi Jean n'ayant point encore combattu, est à la tête de son corps de bataille, qui ne branle pas encore, tandis que celui qui avoit donné auparavant sur les Anglois prend la fuite. On y voit des chevaux percez de flèches, qui se démentent & s'enfuient, emportant leurs cavaliers, d'autres qui tombent. Le Roi Jean est reconnoissable aux fleurs-de-lis dont sa cuirasse est chargée. Son casque a une visière qui est baissée, en sorte qu'on ne voit rien de son visage. La plupart des autres casques, tant des François que des Anglois n'ont point de visière. Le casque couvre le front jusqu'aux sourcils, & le gorgerin s'éleve jusqu'au dessus de la bouche, & couvre même quelquefois le bout du nez, laissant autant d'espace qu'il faut pour la respiration: il y en a plusieurs du côté des Anglois qui ont le visage tout découvert. Les deux armées se distinguent par les drapeaux. Celui de France est de fleurs-de-lis à l'ordinaire, celui du Prince de Galles, est de France écartelé d'Angleterre, que le Roi Edouard prit quand il déclara la guerre à Philippe de Valois. Le Prince de Galles est apparemment celui qui porte un coup de lance, il n'a pas d'autre marque qui le distingue. Les Anglois portent la croix rouge & les François la croix blanche. Dans le lointain de la Planche on voit la ville de Poitiers.

La grande réputation des hommes d'armes François, qui avoit déjà reçu un grand échec par la perte de la bataille de Créci, tomba presque entièrement à la déroute de Poitiers. Elle avoit fort déchû depuis Charlemagne, & elle s'étoit relevée dans la troisième race sous Louis le Gros. Jusqu'à ce tems-là les Normans établis en France, avoient toujours conservé dans les armes la supériorité sur les François; mais l'exercice où ce Prince tenoit continuellement ses troupes, fit qu'ils prirent enfin le dessus, & Suger dit, que les François étoient alors plus braves, & plus aguerris que les Normans. Cela se maintint assez bien sous Louis le Jeune: mais cette réputation augmenta de beaucoup du tems de Philippe Auguste. Il est pourtant vrai que vers le milieu de son regne, l'extraordinaire valeur de Richard Cœur de Lion Roi d'Angleterre la fit balancer quelque tems; mais après sa mort elle monta en son plus haut degré, sur tout à la bataille de Bouvines, ou avec la moitié moins de troupes Philippe défit une armée de cent cinquante mille hommes des plus braves, & qui firent tous une belle défense.

Hæc pugna ex elegantî codice Froissartii, qui in Bibliotheca Regia est, educta, in tabula sequenti exhibitur. In pictura autem res gesta in illo statu & tempore representatur, quo Rex Joannes in acie sua, quæ nondum pugnaverat, primus consiliit, dum prima acies, quæ Anglos sepibus & vallibus munitis invaserat, fugam capessit. Hic conspiciuntur equi sagittis confixi, qui exagitantur & equites abducunt. Alii vero cadunt. Rex autem internoscitur a hinc lorica ornantibus. Pars illa galeæ quæ oculos & partem vultus obtegit, demissa est, ita ut nihil ex vultu compareat. Maxima vero pars galearum tam Anglorum, quam Francorum, illud circum oculos tegmen non habet, sed galea fronte obtegit ad usque supercilium. Pars autem inferior, quæ guttur, mentum, os operit, ad usque nasum erigitur, & aliquando partem nasi infirmam operit, relicto tamen ad respirandum spatio. Multi vero Angli detectam omnino faciem habent. Duo exercitus a vexillis discernuntur: Francicum vexillum liliis ornatur, Anglicum insignia Angliæ cum Franciis conjuncta præ se fert. Eduardus enim Rex quando bellum Philippo Valesio indixit, insignia Regia Francica suis adjecit. Princeps Gallensis videtur is

esse qui lancea aliquem impetit, nullam aliam præ se fert distinctionis notam. Angli rubram, Franci albam crucem in vestibus gestant. In tabula Pictavorum urbs procul visitur.

Ingens illa Francorum equitum fama, quæ jam in Creciacensi pugna detrimenti multum acceperat, in Pictaviensi omnino fere cecidit. Jam olim delapsa post avum Caroli Magni; demum Ludovico VI. regnante, præcæ fortitudinis existimationem resumserat. Ad illud usque fere tempus Normanni ut plurimum prevaluerant; verum regnante ac perpetuo bellum gerente Ludovico VI. ex affidua armorum tractatione Franci caput erexerunt, ac teste Sugerio, tunc fortitudine ac bellandi peritia Normannos retro reliquere. Sub Ludovico autem VII. in hac strenuitatis & fortitudinis opinione perseverarunt: verum regnante Philippo Augusto Francorum fama ad summum apicem deducta est. In medio tamen regni suspensam tenuit fortissimus ille Rex Anglorum Ricardus, Corleonis cognominatus: at illo defuncto Francorum nomen summe claruit, maximeque in pugna Bovinensi, ubi exercitum centum quinquaginta mille hominum fortissimorum strenueque pugnantium, Philippus cum

BATAILLE DE POITIERS.

L'IMP. JONC II
P. 298



T. II. FFF.

La renommée de la Chevalerie Françoisé vola alors par toute l'Europe. Louis dit le Lion & S. Louis menerent si bien les Anglois , qu'ils eurent toujours le dessus dans leurs guerres contre cette nation , qui possédoit alors la meilleure partie de la Guienne. Je passe ici les expéditions du Levant , où les François battirent toujours les Sarrazins & les autres nations infideles , jusqu'à ce que , ou la disette , ou la maladie , ou le peu de conduite des Chefs ruinerent leurs affaires. Sous Philippe le Hardi , la valeur Françoisé reçût un grand lustre au siège de Gironne. Pierre Roi d'Aragon voulant saisir un grand convoi , qui venoit de Roses à l'armée de France , se mit en embuscade dans des lieux de difficile accès , avec cinq cent Cavaliers choisis & deux mille piétons. Le Connétable de France averti de cela , voulut profiter de l'occasion. Attaquer l'Aragonois dans les endroits de difficile accès où il se tenoit , cela ne convenoit pas ; se présenter avec des forces égales , Pierre n'auroit pas voulu risquer. Il prit le parti d'envoyer de ce côté-là une si petite troupe , que Pierre jugeant qu'il en auroit bon marché , ne manqueroit pas de descendre dans la plaine : Nangis dit qu'il n'y envoya que 156. Chevaliers ; Jean Villani en met trois cens. Pierre ne manqua pas d'aller sur eux comme à une victoire certaine ; mais il fut défait , sa troupe mise en déroute , & il reçut une blessure dont il mourut. Ce qui fit encore un plus grand honneur à la Chevalerie Françoisé , ce fut le combat donné en 1289. entre le Rhin & la Meuse. Le Duc de Brabant & le Comte de Luxembourg étoient en dispute sur le Duché de Limbourg , chacun d'eux prétendant qu'il lui appartenoit. Ils convinrent ensemble que l'affaire seroit décidée par un combat de quinze cens Chevaliers d'un parti , & autant de l'autre , & que celui dont la troupe seroit victorieuse auroit le Duché. Le Comte de Luxembourg par l'entremise de l'Archevêque de Cologne , ramassa tout ce qu'il y avoit de plus braves Chevaliers sur le Rhin & en Allemagne ; le Duc de Brabant leva tout ce qu'il en pût trouver dans son pays , dans la Flandre & dans le Hainaut ; & à la sollicitation de son frere & de la Reine Marie de Brabant , veuve de Philippe le Hardi , un bon nombre de Chevaliers François marcherent pour être de la partie. Le combat fut rude & dura tout un jour ; mais enfin le Duc de Brabant l'emporta , & il fut redevable de la victoire , dit Jean Villani , aux Chevaliers François , qui firent plier les Allemans.

Il y avoit encore de très-braves gens dans l'armée du Roi Jean : mais que peut

exercitū vix dimidium illum numerum attingente profligavit. Ludovicus VIII. Leo dictus , & S. Ludovicus Anglos semper profligarunt , qui tum maximam Aquitanie partem possidebant. Mirro autem transmarinas expeditiones , in quibus semper Franci Saracenos alioque infideles populos devicere , donec vel famas , vel motus , vel ducum imprudentia rem omnem pessumdederunt. Regnante Philippo III. inclaruit fortitudo Francica tempore obsidionis Gerundenfis , cum Petrus Aragonia Rex , ut commentum magnum Rhoda in exercitum Francorum venientem interciperet , in asperissimis locis insidias locavit cum quingentis selectis equitibus , & bis mille pedibus. Re comperta , Constabularius Francie occasionem arripere decrevit , secumque deliberavit. In locis illis praeceptis insidiantem aggredi : non consultum putabat ; alioquin vero si cum pari pugnantium numero accederet , nollet utique Petrus praesertim fortunam tentare : modicum ergo manum illo misit , quam Petrus spe certa victoriae aggrederecur. Nangis dicit 156. equites misisse , Villanus vero trecentos , Petrus ergo fidens tam parvam manum adortus est : verum ipse cum turba sua profligatus , faucibus vix aufugit , atque ex vulnere interit. Majorem adepti sunt gloriam Franci equites in pugna quae Rhenum inter & Mosam anno 1289. commissa fuit. Dux Brabantiae & Comes Luxemburgensis , pro Limburgensi Ducatu disceptabant , utroque ad se pertinere contendente. Statutumque tandem fuit , ut ex utraque parte mille quingenti equites profertentur , qui pugnam committerent , ea lege ut quae pars victoriam obtineret , ea Ducatu Limburgensi potiretur. Comes Luxemburgensis , curante Colonienfi Archiepiscopo , strenuissimos quoque Rheni atque Germaniae equites collegit. Dux autem Brabantiae , quotquot potuit in Brabantia , Flandria & Hannonia evocavit , atque curante fratre , ac Regina Maria Brabantiae uxore defuncti Regis Philippi III. Equites Francos nec parvo numero adiecit , qui praesertim interessent. Asperissima pugna fuit & ad noctem usque protracta est ; sed vicit tandem Dux Brabantiae , victoriamque debuit , inquit Villanus , Franci equitibus , qui Germanos demum profligarunt.

Erantque adhuc in exercitu Joannis Regis , viri fortes , & equites strenuissimi ; sed quid fortitudo va-

Fraissart.

la valeur , où la conduite manque. Le Roi Jean *fait merveilles d'armes*, il se bat comme un Lion , mais n'a point l'œil à empêcher que le premier corps de bataille ébranlé & poussé par les Anglois, n'entraîne le second ; d'où s'ensuit le même desordre qui arriveroit dans le corps humain, si la tête vouloit faire la fonction du bras. Dans une pareille confusion les plus braves quittent la partie , & cherchent à se sauver. Cela arriva à la bataille de Poitiers, selon Froissart. Deux braves Gentilshommes François, Edouard de Rouci d'un côté , & Jean de Heleues de l'autre , voiant la déroute generale prirent la fuite. Deux Chevaliers Anglois les poursuivirent à dessein de les faire prisonniers de guerre , & d'en tirer grosse rançon à la maniere de ces tems-là. Ils coururent après eux plus d'une lieue en s'éloignant toujours des leurs. Quand les deux François virent qu'ils pouvoient se tourner contre eux pour les combattre, ils rebroussèrent, les vainquirent, les emmenerent prisonniers & les mirent à rançon.

Courtoisie du Prince de Galles.

Il n'y eut jamais de plus courtois vainqueur que le Prince de Galles. Il servit le Roi à table le soir à son souper, & ne voulut jamais prendre séance avec lui, quelque instance qu'il pût faire. Il lui dit toujours les paroles les plus obligantes & les plus capables de le consoler dans son infortune. Les Anglois traitèrent aussi fort humainement les prisonniers François, qui étoient en deux fois plus grand nombre qu'eux.

Quand les nouvelles de cette grande déroute furent répandues dans le Roiaume, la désolation fut generale ; on s'en prenoit à ceux qui étoient échappés de la bataille, qui eurent bien à souffrir des reproches qu'on leur faisoit. Les trois Princes revenus après la défaite, paroissoient encore trop jeunes pour prendre le gouvernement du Roiaume. Les trois Etats s'assemblerent donc, les Députez des Villes & des Provinces se trouverent à Paris. Charles fils aîné du Roi Jean, fut établi Regent. Il fut résolu que chacun des trois Etats éliroit douze personnes, & que ces trente-six ensemble prendroient l'administration des affaires sous les ordres du Regent. Ils voulurent d'abord rechercher les Financiers ; mais ceux-ci quitterent le Roiaume, dès qu'ils entendirent parler de recherche.

Gestroi d'Harcourt se servant de l'occasion des troubles qui agitoient le Roiaume, ramassa un bon nombre d'Anglois & de Navarrois, se mit à faire des courses dans la Normandie, pillant & ravageant tout le pays sans trouver la moindre résistance. Le Duc de Normandie Dauphin, & les Etats assemblez à Paris

let ubi prudentia deficit. Rex Joannes acerrime pugnat, & leonis instar in hostem irrupit. At non advigilat exercitui : neque prospicit ut ne prima acies jam quassata & pulsa ab Anglis, secundam secum pertrahat ; unde tanta confusio accidit, quanta in corpore humano foret, si caput brachii officio fungi vellet. In tali rerum perturbatione, vel fortissimi quisque fuga sibi consulunt. Id ipsumque accidit in Picavienti pugna, narrante Froissartio : duo nobiles Franci, ipsique strenui, Eduardus nempe de Ruciaco ex una exercitus parte, & Joannes de Helenis ex altera, ubi cladem omnimodam viderunt, in fugam versi sunt. Insequuntur illos duo equites Angli, ut captivos abducerent, & pro reddenda libertate multum auri exigerent, ut illo avo solebant. Diu Angli post illos cucurrerunt ; ita ut exercitum suum longe retro relinquerent. Ubi videre Franci duo illi se posse in illos arma convertere, gradum sistunt, & contra sequentes se vertuntur, Anglosque conferta pugna vincunt, & captivos abducunt.

Idem.

Nullus unquam victor urbanior Principe Gallensi fuit. Regi ad mensam recumbenti ipse ministravit, ne-

que unquam, instante licet Rege, ad mensam cum illo sedere voluit. Ut in adversam fortunam lapsum solaretur, nulla non verba officiosa adhibuit. Angli etiam Francos captivos perhumaniter exceperunt : qui duplo plures quam ipsi erant.

Cum rumore nuncio illa tanta clades regnum pervasit, vix exprimatür quantus omnium moeror fuerit : tunc multa probra jacta sunt in eos qui auferant. Hi vero pudorem vix ponere valebant. Tres Principes post cladem reduces, adhuc juniores videbantur esse, quam ut possent regnum administrare. Carolus Joannis primogenitus, Regentis nomine donatus est. Ex tribus Regni Ordinibus singuli viros duodecim delegerunt, qui triginta sex numero sub Regentis auctoritate, regni negotia administrarent. Hi statim Thesauriariorum res excutere voluerunt : qui Thesaurarii ubi de examine & discussione actum est, statim ex regno aufugerunt.

Gestredus de Harcourtio, arrepta occasione, cum turbata omnia vidit, collecta Anglorum & Navarrorum manu, Normanniam incursionibus devastare cepit, nullo obistente. Tunc Ordines Regni Lutetie

Idem.

Idem.

y envoierent quatre Capitaines , accompagnez de bonnes troupes , dont plusieurs étoient armés d'arcs & de flèches , fort en usage en ces tems-là , sur tout chez les Anglois. Harcourt se croiant assez fort pour les combattre , les attendit dans le Coutentin & se défendit bien ; mais ses gens aiant été défaits , il se battit jusqu'au dernier soupir , sachant bien que s'il avoit été pris vivant , il auroit porté sa tête sur un échaffaut , & tomba enfin mort de ses blessures.

Défaite
& mort de
Geoffroi
d'Harcourt.

Le Roi Jean fut gardé tout l'hiver à Bourdeaux , toujours traité fort honorablement. Au printems le Prince de Galles le voulut faire passer en Angleterre. Les Gascons s'y oppofoient , disant que c'étoient eux qui l'avoient pris , & qu'ils le garderoient aussi sûrement , qu'il pourroit être gardé en Angleterre. Mais le Prince les apaisa en leur donnant une grosse somme d'argent , & mena le Roi Jean en Angleterre. Ils entrèrent dans Londres , le Roi monté sur un beau coursier blanc , ce qui étoit en ces tems-là une marque de Souveraineté , comme nous verrons dans la suite , & le Prince de Galles sur une petite haquenée noire marque de sujétion. Je ne sai si l'histoire pourroit fournir un exemple de grandeur d'ame & de générosité pareille à celle-ci. Pendant tout le tems qu'il fut à Londres, il eut toute liberté d'aller à la chasse, & de se divertir où il vouloit avec son fils Philippe : les autres Seigneurs François prisonniers jouissoient de la même franchise sur leur simple parole. Il fut là traité de la paix entre les deux Rois : mais comme ils ne purent convenir ensemble , ils firent une trêve jusqu'à la S. Jean Baptiste de l'an 1359. dans laquelle ne furent compris ni Philippe de Navarre Comte d'Evreux , ni la Comtesse de Montfort & la Bretagne.

Le Duc de Lancastre agissant pour la Comtesse de Montfort , alla mettre le siège devant Rennes. La ville étant bien munie & défendue par des braves gens, entre lesquels se trouvoit Bertrand du Guesclin , soutint longtems le siège , pendant lequel du Guesclin se battit en duel contre un Anglois nommé Nicolas d'Agorne. Les conditions du combat furent qu'ils se porteroient trois coups d'épée , trois coups de hache , & trois coups de dague ; & ils se partirent de la bataille sans dommage , dit Froissart. Vers le même tems un Chevalier de Normandie nommé Guillaume de Graville du parti du Roi de Navarre , surprit pour son maître , qui étoit encore prisonnier , la ville & le château d'Evreux. Les Navarrais rétablis dans cette place, firent depuis beaucoup de ravages dans les contrées voisines.

Duel de
Bertrand
du Guesclin.

coacti , quatuor Duces miserunt seledis copiis instructos , quorum plurimi sagittarii erant. Hoc autem militiæ genus tunc in usu erat , maxime apud Anglos. Harcurtius se viribus patrem putans , in Constantiensi agro illos expectavit , acerrimeque pugnavit ; sed cum agmen totum profligatum esset , ad extremum usque halitum ipse deceravit , gnarus se publice capite plectendum esse , si in manus Francorum vivus incidere.

Idem.

Joannes Rex per totam hnjem Burdegala sub custodia mansit , honorifice semper habitus. Appetente vere Princeps Gallensis ipsum in Angliam transfere voluit : at repugnante Vascones , se illum cepisse dicentes , seque tuto custodire illum posse. At Gallensis Princeps , numerata ipsis pecunie summa grandi , ad propositum suum gentem illam deduxit , & cum Joanne Rege in Angliam transferavit. Londinum autem intravit. Joannes equo albo eleganti vehebatur , quod signum erat tunc temporis supremi domini , ut in sequentibus videbitur. Princeps vero Gallensis asseruconem nigrum confendit , subjectionis signum. Nescio utrum tanta unquam generosi animi significa-

tio fuerit. Quanto tempore Joannes Rex Londini fuit , libere venatus , alii que pro libito sese exercebat , alii que Nobiles Franci , data fide , pari fruebatur libertate. De pace inter ambos Reges actum fuit ; sed cum de conditionibus concordæ esse non possent , inducias fecere usque ad S. Joannem Baptistam anni 1359. in quibus induciis comprehensum non fuit Philippus Navarræ Comes Ebroicensis , & Comitissa de Montforti in Britannia agens.

Dux Lancastrius pro Comitissa illa agens , Rhedonum urbem obsedit. Valido presidio munita erat urbs , virisque strenuis , inter quos erat Bertrandus Guesclinius : diurnam tulit obsequionem : quo tempore Guesclinius cum Nicolao Agorno Anglo deceravit singulari certamine , ea lege & conditione . ut sese mutuo ter gladio impetent , ter secuti , & ter pugione : amboque ex pugna illæsi redierunt , ait Froissartius. Eodemque circiter tempore Guillelmus de Gravilla Normannicus eques , qui pro Rege Navarræ in carcere degenti stabat , Ebroicam urbem & arcem ex inopinato cepit. Navarrenses autem in istam urbem reducti , vicinam regionem depopulati sunt.

Idem.

Pilleries
en France. Le trouble qui étoit dans tout le Roiaume & à la Cour ne pouvoit manquer de causer bien du desordre. Les gens de guerre qui n'étoient point payez s'assembloient par bandes, pillotent & défoloient les campagnes, les bourgs & les villes. Un Chevalier nommé Arnoul Canole, ou Cernole, surnommé l'Archiprêtre, assembla une troupe de gendarmes, & se rendit en Provence, où il prit plusieurs villes & châteaux, & pilla tout le pays jusqu'à Avignon. Il mit la terreur dans la Cour du Pape Innocent VI. qui étoit en cette ville. Il parla avec les gens du Pape, & fut reçu sous condition dans la ville, où on le traita comme un Prince, & il dina quelquefois avec le Pape. La conclusion fut que le Pape lui donna l'absolution de ses péchez & de plus quarante mille écus pour distribuer à ses compagnons, somme fort considérable en ces tems-là. La compagnie du nommé Ruffin Gallois fit aussi de grands ravages entre la Seine & la Loire. Il pilla & saccagea un grand nombre de bourgs & de villes, du nombre desquelles furent Etampes, Chartres & Montargis, & ramassa ainsi des sommes extraordinaires. Le fameux Robert Knolles se mit aussi à faire ce métier dans la Normandie, à la tête de plusieurs Anglois & Navarrois. Il accumula, disoit-on, jusqu'à cent mille écus. Un grand nombre d'autres brigands ruinoient les campagnes.

1357.
Le Roi de
Navarre
sort de
prison. Le Roi de Navarre qui étoit en prison dans le château d'Arleux en Cambresis, fut enfin délivré au grand malheur de la France par l'adresse d'un Gentilhomme Picard nommé Jean de Péquigni, Gouverneur d'Artois. Sorti de prison, il se rendit à Amiens, où il fut reçu avec joie du peuple. Il vint ensuite à Paris & logea d'abord au Monastere de S. Germain des Prez. Ce fut près de là qu'il harangua le peuple, prenant pour texte ce verset des Pseaumes : *Le Seigneur est juste, & aime la justice & l'équité.* Il s'étendit sur les maux qu'on lui avoit fait souffrir, sur son innocence & son amour pour le Roiaume de France, & pour le peuple, dont il se concilia l'amitié. Le Prevôt des Marchands & les Magistrats s'intéresserent pour lui auprès du Dauphin. Les deux Reines Jeanne d'Evreux sa tante, veuve de Charles le Bel, & Blanche sa sœur, veuve de Philippe de Valois, prièrent aussi pour lui, & tous ensemble forcerent le Dauphin de le recevoir en sa grace, & de lui rendre les villes & châteaux, qu'il avoit autrefois dans la Normandie & ailleurs, & de faire déclarer innocens ces Seigneurs qui avoient été execu-

Idem.

Rerum perturbatio quæ tunc in Regia & in toto regno erat, damna multa pariebat. Milites & pugnatōres stipendio nullo fruentes, una coacti agros, pagos & oppida desolabantur. Eques quidam nomine Arnulphus Canolus, vel Cernolus, cognomine Archipresbyter, pugnatōrum agmen collegit, & in Provinciam se contulit, urbes & castra multa cepit, & prædas egit Avenionem usque. Hinc terror in Curia Innocentii VI. Papæ, qui tunc Avenione degebat. Cum Summi Pontificis clientibus colloquia habuit, & pacta conditione in urbem admissus fuit, & quasi Princeps habitus, cum Papa etiam ad mensam sedit. Tandem Papa post peccatorum absolutionem ipsi datam, plusquam quadraginta millia scutorum ipsi numeravit, quæ ille sociis suis distribuit, quæ summa ingens illo ævo erat. Turma etiam Ruffini Gallensis prædas multas egit inter Sequanam & Ligerim, castra multa & oppida expilavit, ex quorum numero fuere Stampæ, Carnotum, Mons-Argilius: ingentemque pecuniam summam collegit. Ille quoque fama conspicuus Robertus Knollus, agros, villas, oppida de-populari cepit in Normannia cum multis Anglis & Navarræis, & ad usque centum millia scutorum,

ut narrabant, corrafit. Alii quoque multi agros devastabant.

Rex Navarræ qui in carcere detinebatur in Castro Arlensi in agro Cameracensi, per summam Francorum infelicitatem, tandem evasit opera Joannis Pequinianensis nobilis viri, Artesis Rectoris, statimque ille Ambianum venit, ubi a populo cum lætitia exceptus est. Lutetiam postea se contulit, & ad Monasterium S. Germani a Prædicatoribus divertit. Prope Monasterium orationem ad populum habuit, oculos ab his Psalmi verbis: *Justus Dominus & justitiam dilexit, equitatem vidit vultus ejus.* Multa verba profudit de sibi illatis malis, de innocentia sua, & de amore quo & Regnum Francorum & populum prosequeretur. Sic sibi plebis amicitiam conciliavit. Præpositus Mercatorum & Magistratus Delphinum pro illo peccati sunt. Regina: dux Joanna Ebroicensis amita ejus, uxor olim Caroli Pulcri, & Blanche soror ejus, quæ Philippo Valensio nupta fuerat, conjunctim cum illis Delphinum eo adjuverunt, ut illum in gratiam suam reciperet, illique urbes & castra, quæ olim in Normannia & alibi possederat, restitueret, illosque nobiles viros, qui jussu Joannis Regis capite truncati fuerant, innoxios fuisse declara-

Froissart,
Cont.
Nang.

rez pat ordre du Roi Jean. Le Roi de Navarre partit ensuite pour Rouen, où il fit célébrer leurs obsèques, & voulut se saisir des places que le Dauphin lui devoit remettre par l'accord fait entre eux. Mais dès que le Roi de Navarre fut parti, il envoya défense aux Gouverneurs de lui rendre ces places. Ce Prince outré de ce refus arma contre le Dauphin, & avertit ceux de son parti de Paris, d'agir de leur côté pour le réduire.

1358.

Tandis que la France gémissoit sous le poids de tant de malheurs, le Dauphin Charles que les historiens appellent ordinairement le Duc de Normandie, étoit fort embarrassé. Ne pouvant remédier aux desordres faute d'argent, il étoit obligé de demeurer dans l'inaction. La Noblesse étoit pour lui, & il se trouvoit souvent des gens de qualité dans son Palais. Le peuple murmuroit hautement contre le Dauphin & contre les Nobles, animé par Marcel Prevôt des Marchands, homme séditieux & entreprenant. Il ameuta un jour la populace & entra avec grand nombre de gens armés dans le Palais du Dauphin: la troupe instruite par Marcel, étoit distinguée par des chaperons bleus d'un côté & rouges de l'autre, pour se reconnoître. Le Regent fut fort étonné de voir venir à lui cette populace armée. Ne craignez rien pour votre personne, lui dit Marcel, & il commanda à ses gens d'exécuter ses ordres. Ils se jetterent d'abord sur les Seigneurs qui étoient sans armes près du Dauphin, & massacrèrent Robert de Clermont Maréchal de France, & le Sire de Conflant Maréchal de Champagne. Les autres Seigneurs qui se trouverent-là prirent la suite. Les meurtriers traînèrent les deux corps par la ville, & tuèrent encore un Avocat nommé Renaud d'Arfoye, que Froissart appelle Simon de Bucy.

Insolence
du Prevôt
des Mar-
chands.

Après ces meurtres, le Prevôt Marcel contraignit le Dauphin d'autoriser le fait, de donner entrée à Paris au Roi de Navarre, & de promettre qu'il lui rendroit ses terres avec de grands dédommagemens. Le Roi de Navarre y revint & n'y fit pas longue demeure; mais après s'être bien assuré des Parisiens, à ce qu'il croioit, il s'absenta de nouveau. Le Dauphin voyant qu'il ne pouvoit se tenir en assurance parmi ce peuple si sujet à la révolte, & bien informé que le Prevôt des Marchands & une bonne partie des Parisiens favorisoient le Roi de Navarre, il sortit de Paris, & s'en alla à Compiègne, où il assembla un grand nombre de Seigneurs & de Chevaliers, bien résolu de faire porter aux Parisiens & à Marcel la peine de leur rémerité & du meurtre qu'ils avoient fait en sa présence. Il étoit facile

Le Dau-
phin Re-
gent sere-
tise de Pa-
ris.

ret. Rex Navarre postea Rotomagum petit, ubi illorum exequias celebrari curavit, & oppida atque castra, quae olim possederat, occupare voluit. Sed statim atque Rex Navarre profectus fuerat, Delphinus Rectoribus urbium ne oppida illi restituerent, mandavit. Indignatus Rex Navarre arma contra Delphinum sumpsit, & quos sibi faventes Lutetiae habebat, monuit ut sibi ferrent opem.

Idem. Dum Francia malorum pondere obruta ingemisceret, Carolus Delphinus, quem Historici frequenter Ducem Normanniae vocant, quid consilii caperet nesciebat. Pecunia omnino egeus, remedia malis afferre non valebat, Nobiles pro illo stabant, multique ex insignioribus in adibus ejus saepe versabantur. Obmurmurabat autem publice populus contra Delphinum, Nobilemque, concitante Marcello, sive Stephano Marcello, Praeposito Mercatorum, seditioso homine atque turbulento. Is aliquando plebem convocavit, & cum armatis multis in aedes Delphini ingressus est. Turma autem a Marcello monita capitibus ab uno latere certulais, ab altero rubris distinguebatur, ut se mutuo interficere possent. Delphinus hoc viso spectaculo

obstupuit: sed, Nihil tibi timeas, inquit Marcellus, justitiae turmam imperata facere. Illi statim in primores illos viros irrumpunt, qui juxta Delphinum erant, Robertum de Claromonte Marefcallum Franciae truncant, Dominumque de Conflante Marefcallum Campaniae interficiunt, itemque Advocatum nomine Rainaldum de Arfoia, quem Froissartius appellat Simonem de Buciaci.

Post caedes hujusmodi Praepositus Marcellus Delphinum coegit ut rem gestam probaret, ac Regem Navarre Lutetiam introduceret, promitteretque se terras suas illi restitutum & damna reparatum esse. Rex Navarre Lutetiam rediit, nec diu illic versatus est; sed cum se in amicitia Parisiorum confirmasset, ut putabat, rursus abscessit. Deinde videns Delphinus se non posse tuto Lutetiae versari, cum plebe adeo turbulenta & seditiosa; cum sciret alioquin magnam Parisiorum partem & Praepositum mercatorum Regi Navarre studere, Lutetiam egressus Compendium migravit: ibique ex Regni primoribus multos, & equites collegit, in animo habens, & Marcelli & Parisiorum temeritatem, eademque juxta se perpetrata

Idem.

de réduire Paris en l'affamant, & ce fut aussi le parti qu'il prit. Le Prevôt & sa troupe craignant pour eux engagerent les Chefs de l'Université d'aller prier le Regent de la part du Prevôt des Marchands & des Parisiens, de leur pardonner leur faure, promettant qu'ils feroient leur possible pour la réparer, & qu'ils lui feroient entierement soumis dans la fuite. Le Regent reçut fort humainement ces Envoiez, & leur déclara qu'il pardonneroit volontiers aux Parisiens, pourvû qu'ils lui livrassent dix ou douze d'entre eux, dont il feroit justice à sa volonté. Quelque instance qu'on pût faire pour le porter à une Amnistie generale, il ne voulut jamais rien relâcher. Le Continuateur de Nangis dit, qu'il n'en demanda que cinq ou six, promettant même qu'il ne les feroit pas mourir; mais qu'ils n'osèrent s'y fier.

Murs de
Paris réta-
blis.

Le Prevôt Marcel voiant que la vengeance que le Regent vouloit tirer du meurtre commis dans sa chambre & en sa présence, le regardoit en chef, persuada aux Parisiens de se mettre en état de défense. Et pour cet effet, ils réparèrent les murs de la ville, en firent de nouveaux aux endroits où il manquoient & où ils étoient trop bas & trop foibles, & firent un fossé tout au tour de la ville. Trois cens ouvriers y travaillèrent un an entier. Froissart remarque, que ces réparations vintent fort à propos, & que sans cela la ville auroit été souvent pillée & saccagée depuis.

Le Continuateur de Nangis dit, que les Parisiens se saisirent alors du château du Louvre situé près des anciens murs de Paris, qu'ils en chassèrent les gens que le Dauphin y avoit laissé pour la garde, qu'ils fermerent les portes qui regardoient la riviere, & ouvrirent celles qui étoient du côté de la ville, ce qui déplut extrêmement à ce Prince. Ils fermerent aussi plusieurs portes de la ville; la porte d'Enfer qui étoit près des Chartreux; la porte de saint Victor, où l'on détruisit tout le fauxbourg qui étoit en delà, la porte de S. Germain qui regardoit les Prez. Il ajoute qu'en travaillant aux fossés du côté des Dominicains, on découvrit les fondemens de quelques tours & d'un vieux château, d'une structure si solide qu'on ne pouvoit la rompre, que ce château s'appelloit Hautefeuille, & qu'il en restoit encore quelques vestiges.

En ce même tems le nombre des Brigans augmentoit tous les jours. Un nommé Fouques de Laval à la tête d'une troupe de Bretons ravageoit toute la Beauce, brûloit les bourgs & villages. Il saccagea Etampes qui avoit déjà été ruiné

ulcisci. Facile erat Lutetiam ad extrema deducere, atque ad deditionem compellere, commeatus omnes interceptiendo, qua ille ratione infestam sibi plebem domare decrevit. Tum Praepositus & socii, sibi timentes, Universitaris principes adierunt, ab usque impetrarunt, ut Delphinum rogatum irent, Marcello & Parisiis parceret, qui pollicebantur se & admilla mala reparaturos, ac deinceps Delphino obsequuturos esse. Legatos Delphinus perhumaniter excepit, declaravitque se libenter Parisiis parcurum esse, dum sibi decem duodecimve ex suis homines traderent, quibuscum secundum iustitiam rationem acturus erat: neque cessit instantibus ut omnibus omnino parceret. Continuator Nangii ipsum quinque sexve tantum petiisse, pollicitur se neci nullum esse traditurum; sed Parisinos dictis fidere non ausos esse.

Idem.

Advertens Marcellus sibi maxime exitium parari, & patratæ cædis ultionem a capite suo repetendam esse, Parisiis auctor fuit, ut defensionem sibi pararent, murosque urbis restaurarent. Illos itaque reparare: ubi vel deerant vel debiliores erant, novos construxere, fossamque magnam circum urbem duxere. Trecentæ operæ his perficiendis per annum insudarunt.

Notat vero Froissartius, hæc consulto facta fuisse. Nam si moenia, inquit, pristino in statu mansissent, urbs sæpe direpta & expilata fuisset.

Continuator vero Nangii dicit, tunc Parisinos castellum Lupareum occupavisse prope veteres Lutetiae muros situm, ac Delphini praesidiarios inde expulisse, portas ejus versus flumen sitas clausisse, eas vero, quæ in urbem intrabatur aperuisse, id quod Delphino admodum displicuit. Plurimas etiam urbis portas clausere Parisini; portam Inferni prope Cartusianos, portam S. Victoris, ubi suburbium totum ultra posurum solo æquatum fuit; portam item S. Germani, quæ præta respiciebat. Addit etiam, dum fossa pararetur prope Dominicanos, aliquot turrium fundamenta detecta fuisse, necnon veteris castelli, quorum structura ita solida erat, ut nihil inde perumpi possent: castelli nomen Altum-folium fuisse, cujus aliquot tunc rudera supererant.

Eodem tempore prædonum numerus crescebat in dies. Quidam nomine Fulco de Lavallio cum Britonum turma Belliam totam, oppida & vicos flammis tradebat. Stampas autem expilavit, quæ urbs jam ab aliis prædonibus direpta fuerat. Nemo audebat per pat

Idem.

par d'autres pillards. Personne n'osoit aller de Paris à Orleans par le grand chemin. On ne pouvoit aussi aller à Compiègne, sans péril de tomber entre leurs mains.

La faction du Prevôt des Marchands étoit la plus puissante dans Paris. Il y en avoit une autre qui tenoit pour le Regent, dont les principaux étoient Jean & Simon Maillard freres; mais nul n'osoit se déclarer s'il ne se vouloit faire ruer sur le champ. Le Prevôt Marcel, n'esperant plus de pouvoir appaiser le Regent, persuada à la faction de faire appeller le Roi de Navarre, qui y vint accompagné de quelques troupes Navarroises & Angloises, & demeura quelque tems dans la ville. Le Regent qui s'étoit tenu ci-devant, tantôt à Compiègne, tantôt à Meaux, & en d'autres villes, s'approcha de Paris avec une grande quantité de Seigneurs & de Nobles, qui ravageoient la campagne, & empêchoient que les Parisiens ne pussent sortir. Dans le dessein d'affamer la ville, ils firent un pont sur la Seine pour empêcher que le pain ne vint de Corbeil à Paris. Le Prevôt des Marchands craignant que si la ville étoit une fois affamée, tout le peuple ne se tournât contre lui, comme l'auteur de tout le mal, sortit bien accompagné, se rendit maître du pont & le brûla.

Le Roi
de Navarre
rappel-
lé à Pa-
ris.

Une autre fois le Roi de Navarre étant sorti bien accompagné pour donner sur cette Noblesse qui ravageoit les environs de Paris, il en rencontra une troupe près du pont de Charenton: il demanda à leur parler, & leur parla en effet longtems, après quoi il s'en retourna à Paris sans rien faire. Les Parisiens entre-tenaient alors en défiance, croyant qu'il s'entendoit avec le Regent. Le Navarrois ne se croiant pas en sûreté, se retira à S. Denis avec ses troupes. Avant que de partir il parla aux Parisiens de la manière la plus civile & la plus honnête, leur donnant à entendre que c'étoit pour les mieux défendre qu'il se retirait. Ses troupes étoient payées par les Parisiens. Le Prevôt des Marchands son grand ami lui portoit régulièrement l'argent nécessaire pour cela. Ce Prince demeura six semaines à S. Denis avec ses troupes, qui ravageoient la campagne d'un côté, tandis que ceux du parti du Regent faisoient le dégât de l'autre. Les Navarrois brûlerent la Chapelle, le Fauxbourg S. Laurent, S. Clou & d'autres lieux. Le dégât se faisoit en même tems par d'autres partis sur la Loire. Meun & Beau-genci furent brûlez, & les campagnes des environs ruinées, en sorte que les payisans, étoient obligez de se retirer dans les villes avec leurs familles. Cepen-

blicam viam Lutetia Aurelianum ire, nec sine periculo etiam Compendium migrare quis poterat.

Præpositi Mercatorum factio in urbe prævalebat: alia tamen, cujus principes erant Joannes & Simon Maillardus fratres, Delphino hærebant, sed latenter, nec sine mortis periculo poterant se pro Delphino stantes effere. Marcellus vero cum non speraret se ab Rege veniam impetrare posse, factioni suæ auctor fuit, ut Rex Navarra in urbem induceretur. Venit ille Navarræ & Angliis comitantibus, & aliquanto tempore mansit in urbe. Delphinus vero Regens, qui antehac modo Compendii, modo Meldis, inque aliis urbibus sedes habuerat, cum Francis optimatibus, & nobilibus multis prope urbem accessit. Hi vero agros devastabant, & Parisiis ne foras prodirent impedimento erant. Ut famem in urbem inducerent, pontem in Sequana struxerunt, quo arcebantur Corbolicenses ne panem Lutetiam secundo flumine advèherent. Præpositus vero Mercatorum metuens, ne si famem urbem invaderet, in se ut mali auctorem plebs commota sæviret, cum manu forti egressus, pontem cepit & diruit.

Tomæ II.

Cum aliquando Rex Navarra assumpta pugnatorum manu, contra nobiles, qui agros depopulabantur, egressus esset, illorum quibusdam occurrit prope Charentonii pontem, ac cum illis colloquia miscuit, & Lutetiam re infecta revertus est. Hinc Parisiis suspicio fuit Navarra cum Rege clam concorditer agere. Quare sibi timens Rex Navarra, cum copiis suis ad sancti Dionysii oppidum se recepit. Antequam ab urbe proficeretur Parisinos urbane alloquitur, se ab urbe discedere dicens, ut illos posset opportunius tueri. Stipendia copiis ejus Parisini solvebant. Marcellus enim amicus ipsius pecuniam illi afferre solebat. Navarræ vero Rex per mensem ac dimidium apud sanctum Dionysium versatus est, copia autem ejus agros circum devastabant, dum ex altera quoque parte Regentis copiae prædæ agerent. Navarræ locum Capellam dictum incenderunt, S. Laurentii suburbium, S. Chlodoaldum, & alia castra. Ad Ligerim etiam alii prædonum Magdunum & Balgentiacum incenderunt, & agros circum depopulati sunt; ita ut rustici in urbes receperunt habere cogentur. Inter hæc quidam Episcopi & pri-

Q 9

dant quelques Prélats & Seigneurs s'entremettoient pour faire la paix entre le Regent & le Roi de Navarre. Cette paix se fit enfin & fut de courte durée comme nous verrons.

La Jacquerie, revolte des Paysans.

Tandis que ces choses se passaient à Paris & autour de Paris, il se fit une émeute des gens de la campagne, qui alloit à perdre le Roiaume, si elle avoit longtems duré. Les paysans pillent, ruinent, battus par les Nobles, réduits à une espèce de désespoir, commencerent à s'attrouper dans le Beauvoisis, & prirent résolution de massacrer tous les Gentilshommes; Chevaliers, Ecuiers qu'ils pourroient attraper. Ils vinrent d'abord à la maison d'un Noble, y entrèrent violemment, & le tuèrent lui, sa femme & ses enfans, & puis mirent le feu à la maison, ils allerent ainsi brûlant & tuant tout ce qu'ils trouvoient de Gentilshommes, sans épargner leurs femmes & leurs enfans. La troupe augmentoit toujours en nombre, & ajoutant de nouvelles cruautés aux précédentes, ils violèrent les femmes & les filles des Nobles en leur présence avant que de les tuer, mettoient à la broche des Chevaliers & les rotissoient à petit feu. Le mal s'étendit aussi dans la Brie, & jusque dans l'Artois. Les Seigneurs & Nobles de toute qualité & toutes les Dames s'ensuivoient aux villes. Ces scelerats détruisirent plus de cent châteaux dans le Valois & dans les Evêchez de Laon, de Noyon & de Soissons. On les appelloit Jâques-bons-hommes, parceque, disoient-ils, les Gentilshommes leur donnoient ce nom-là quand ils les pilloient & ruinoient.

Leur défaite.

Les Gentilshommes de ces pays s'assemblerent, & envoierent demander secours à leurs voisins. Il en vint de tous côtés, & ils coururent après ces canailles, dont ils tuèrent & pendirent un grand nombre. Le Roi de Navarre & ses gens en tuèrent un jour plus de trois mille près de Clermont en Beauvoisis. Leur défaite à Meaux acheva de dissiper cette Jâquerie. La Régente, la Duchesse d'Orléans, & un grand nombre d'autres Dames, pour éviter de tomber entre leurs mains, s'étoient réfugiées à Meaux. Les Jâques d'intelligence avec les Bourgeois de Meaux, & avec les Parisiens qui souhairoient de se saisir de cette ville, prirent jour pour la venir surprendre. Les Jâques se présenterent devant la ville, les Bourgeois leur ouvrirent les portes, ils y entrèrent & avancerent jusqu'au marché. Alors le Comte de Foix & le Captal de Buch tomberent sur eux avec leurs gens & les mirent en fuite. L'embarras qu'il y eut aux portes fit qu'il y eut un grand nombre de tuez avant que ceux qui alloient devant fussent fortis. Les Gen-

mores pacem inter Regem Navarræ & Delphinum conciliare studuerunt. Pax itaque facta est, nec diuturna fuit, ut videbitur.

Idem.

Dum hæc Lutetia & circum urbem gererentur, in agris turbæ & seditiones concitantur, quæ regno perniciosæ erant, si diuturniores fuissent. Rustici, quorum bona a Nobilibus diripiabantur, quique sæpius vapulabant, misereque vitam agebant, in desperationem acti, in Bellovacensi tractu primum in unum coire ceperunt, nobilesque omnes trucidare decreverunt, itemque equites raptiososque ut vocabant. Primo autem nobilis cujusdam domum invasere, ipsamque cum uxore & filiis occiderunt, in cænaque domo discessere, sicque nobiles occidendo cum uxoribus & liberis, hæc illuc descurrebant. Adactis Agrestium hominum numero, adacta immanitas fuit; uxores enim suasque nobilium, ipsi presentibus violabant antequam trucidarent; equites autem veru transfixos lente torrebant. Ad Brian usque & Artesiam malum propagatum est, primores autem & nobiles cum uxoribus ad urbes confugioebant. Scelesti autem homines plusquam centum castella diruerunt in tractibus Valesio, Lau-

denensi, Noviomensi & Sueffionensi. Vocabantur porro Jacobi-boni-homines, quia ut dicebant, hoc illos nomine compellabant nobiles, cum ipsorum bona diriperent.

Nobiles porro quique viri convenere, vicinosque ad opem evocarunt. Una vero confluxere multi, & in agrestem turbam irrupere, multos occiderunt, aliosque innumeros suspendio necarunt. Una porro die Rex Navarræ cum copis suis prope Clarum-montem in Bellovacensi tractu plusquam tria millia rusticorum peremit. Delphini vero uxor, Aurelianensis Ducissa multaque alia primaria femina, ne in manus scelestorum inciderent, ad Meldas civitatem confugerant. Jacobi autem cum Meldensibus civibus conspirantes & cum Parisiis, qui illam urbem occupare peroptabant, diem assignaverè qua urbem invaderent, Jacobi ante urbem comparuerunt; portas aperuere cives: illique intrantes, ad usque mercatum processere. Tum Comes Fluxentis, & Capitalis Boiorum, Jacobos cum agmine suo invadentes, profigarunt, dum ad portas illi egressuri comprimuntur, ingens castrum numerus. Hinc egressi equites, in eos qui ex urbe clapsi erant irrup-

Idem.

darmes sortirent après eux & en massacrèrent un si grand nombre, que de neuf mille il n'en resta que deux. Cet échec mit fin à la Jâquerie.

Après que la paix fut faite entre le Regent & le Roi de Navarre, & que les actes d'hostilité eurent cessé de part & d'autre, grand nombre d'Anglois & de Navarrois que les Parisiens tenoient à leur solde pour les défendre contre le Regent, se retirèrent à S. Denis auprès du Roi de Navarre. Il en resta pourtant trois cent à Paris, qui y dépensèrent leur argent à se divertir. Il y eut un jour un débat entre eux & les Parisiens, qui tuèrent soixante Anglois. Le Prevôt des Marchands vint pour faire cesser le tumulte, saisit plus de cent cinquante Anglois qu'il mit en prison pour les tirer des mains de la populace, qu'il appaisa, en lui promettant d'en faire justice. Mais la nuit d'après, il les fit délivrer & ils se retirèrent auprès du Roi de Navarre. Ces Anglois s'attrouperent, & coururent sus aux Parisiens qu'ils trouverent hors des murs de la ville; ils les massacroient pour venger leurs camarades. Alors les Bourgeois prièrent le Prevôt des Marchands de sortir sur eux avec une bonne troupe de gens armez. Marcel qui s'entendoit apparemment avec les Anglois, sortit avec douze cens hommes, qu'il sépara en deux bandes. Il en retint l'une avec lui, & laissa aller l'autre chercher les Anglois, qui leur avoient dressé une embuscade auprès de S. Clou. Cependant Marcel se retira dans Paris avec sa troupe. L'autre bande qui cherchoit les Anglois tomba dans l'embuscade, fut défaite & taillée presque toute en pieces. La nouvelle en étant portée à la ville, les Parisiens crurent, & non peut-être sans fondement, qu'ils étoient trahis par Marcel.

Lui & ceux de son parti craignant de tomber entre les mains du Regent, conspirèrent ensemble de livrer la ville au Roi de Navarre & aux Anglois. Le premier jour d'Août Marcel devoit sur le minuit ouvrir les portes de S. Honoré & de S. Antoine pour faire entrer les Anglois & les Navarrois dans la ville: ils devoient mettre des marques aux maisons de ceux qui n'étoient point de leur parti, & qui faisoient alors le plus grand nombre, & ceux-là auroient été massacrés sans miséricorde. Leur dessein étoit de faire déclarer Roi de France le Roi de Navarre, à l'exclusion de Jean prisonnier, du Regent & de toute la branche des Valois; c'étoit à quoi le Roi de Navarre aspirait depuis quelque tems; & si le dessein de Marcel avoit réussi, cela alloit faire un bouleversement dans le Roiaume. Mais Jean Maillard & sa troupe, qui étoient aux aguets, eurent le vent

Paix entre le Regent & le Roi de Navarre de courte durée.

tione facta, rantom intulere cladem, ut ex novem milibus duo tantum superessent. Tanta illa strages Jacobariam turmam delevit.

Idem. Post factam pacem inter Regentem & Navarræ Regem, cum hostilia utrinque cessarent, Angli multi & Navarræ, queis stipendia solvebant Parisini ut Regentis conatus propularent, & ad S. Dionysium prope Regem Navarræ se receperunt. Angli tamen trecenti in urbe manserunt, exque collecta pecunia voluptari sese debebant. Suborta autem contentione inter illos & plebem, ad arma ventum est, Angli sexaginta sunt occisi. Præpositus vero mercatorum venit, Anglosque plus centum quinquaginta ex Parisinorum manibus eripuit, plebemque mitigavit, pollicitus se injurias ulturum. Angloique in carcerem trusit; at nocte sequente dimisit, & illi ad Regem Navarræ se receperunt. Sub hæc autem Angli in unum coacti, obvios Parisinos trucidabant. Tunc Parisini cives præpositum mercatorum rogarunt, cum armatorum manu contra illos egrederetur. Marcellus vero, qui ut videtur, cum Anglis colludebat, cum mille ducentis egressus est,

Tomæ II.

quos in turmas duas divisit: harum alteram ipse sibi retinuit, alteram vero misit, que Anglos perquireret. Hi prope S. Chlodoldum in insidiis locati erant. Marcellus vero cum turma sua in urbem ingressus est. Altera turma insidiis inrecepta, tota pene cæsa fuit. Parisini autem putarunt, nec forte sine causa, se proditos a Marcello fuisse.

Ipse vero cum sociis metuens ne in Regentis manus incidere, Regi Navarræ & Anglis urbem tradere decrevit. Prima Augusti die Marcellus S. Honorati & S. Antonii portas aperturus erat, ut Angli simul & Navarræ intarent. Signa apponenda erant adibus eorum qui pro se non starent, quique longe plures numero erant, & absque misericordia trucidandi erant. Volebant porro Regem Navarræ Franciæ Regem constituere, excludereque Joannem, Delphinum totamque Valeñiam stirpem; id jam pridem in animo habebat Rex Navarræ. Si vero Marcelli propositum ex voto ipsius cessisset, omnia in Regno eversa disturbataque fuissent. Verum Joannes Maillardus & turma sua, qui Marcelli gesta speculabantur, in rei notitiam

Froissart.

de cette conspiration , se rendirent à la Bastille , y trouverent le Prevôt des Marchands , qui tenoit les clefs de la ville , & le massacrèrent lui & tous ceux de sa suite. Ils éveillèrent le peuple , se rendirent à la porte de S. Honoré , saisirent ceux qui la gardoient sous les ordres de Marcel , tuant tous ceux qui faisoient la moindre résistance.

Le lendemain Maillard fit assembler la Bourgeoisie , rendit raison de tout ce qu'il avoit fait le jour précédent , & conseilla aux Parisiens d'aller inviter le Regent de venir à Paris , où il étoit généralement souhaité , ses adversaires étant morts. Maillard fut applaudi de tout le peuple. On alla prier le Regent de venir à Paris & d'y établir sa demeure. Tous les obstacles étant levez , il s'y rendit , y fut reçu avec les acclamations de tout le peuple , & alla loger dans le Louvre.

Quand le Roi de Navarre eut appris la mort du Prevôt des Marchands & de ses autres amis , il entra en fureur , envoya défer le Regent & lui déclara la guerre & en même tems à tout le Roiaume de France. Il pillâ S. Denis , l'abandonna & désola toutes les campagnes ; il se saisit de Melun ville & château , & en fit sa principale place d'armes. Sa sœur la Reine Blanche , femme du feu Roi Philippe , lui donna tout ce qu'elle avoit d'argent. De celui qu'il avoit reçu abondamment du feu Prevôt des Marchands , il prit à sa solde grand nombre d'Allemands , Brabançons , Hennuyers , Boemes & de toute sorte de nations. Philippe Comte d'Evreux son frere , se saisit de Mante & de Meulan. Etant ainsi maîtres de la Seine dessus & dessous , ils empêchoient que rien n'entrât dans Paris , qui se trouva ainsi réduit à une grande disette. Les gens du Roi de Navarre se saisirent aussi de quelques forteresses sur l'Oise , de Mauconseil , de Creil & autres , & empêchoient que rien ne passât pour Paris sur cette riviere , ou s'ils donnoient des faufconduits pour le passage , ils les faisoient payer extrêmement cher , en sorte que le Gouverneur de Creil ramassa par ce moien cent mille francs. Ceux de Mauconseil couroient tout le pays des environs de Noion , & obligeoient les villes non murées & les Abbayies de donner tant pour se garantir du pillage. Ceux qui tenoient le château d'Heriel , désoloient tout le pays autour d'Amiens , d'Arras , de Peronne & de Montdidier. Ces gens du Roi de Navarre prirent encore S. Valeri , désolerent tellement les campagnes , qu'en plusieurs endroits on ne labouroit plus les terres , ce qui causa une grande cherté de vivres.

Le Roi de Navarre fait la guerre au Regent.

venere , & ad portæ S. Antonii castellum se contulerunt , ac Præposito Marcello occurrerunt claves urbis tenenti , ipsi quoque cum focis obtinuerunt. Populum a fomno excitavere , & ad S. Honorati portam properantes eos qui jussu Marcellipiam custodiebant , apprehenderunt , ocellis suis qui obsisterent.

idem.

Postridie Maillardus , cives omnes collegit , ea quæ pridie fecerat exposuit , & Parisiis auctor fuit , ut Regentem adirent , rogatum in urbem Ipse veniret , a populo toto cum plausu excipiendus , extinctis iis qui ipsi adversabantur. Populo admodum placuere Maillardii dicta. Egredi cives Regentem precati sunt ut Lutetiam se conferret , atque in urbe sedem poneret , cum nihil jam obicis superesset. Delphinus Lutetiam ingressus , acclamante & fausta precante populo exceptus est , & in Regiam Luparæam habitatum se contulit.

Rex Navarra Præpositi Marcelli comperta necè , in furorem actus , Regenti & Regno Francorum bellum indixit , S. Dionysii oppidum expulavit , & inde egressus agros omnes depopulatus est. Melodunum urbem & arcem occupavit , ibique arma collegit. Regina Blanca soror ipsius , quidquid pecuniæ habebat

ipsi contulit. Ex pecunia item quam abunde a Mercatorum Præposito acceperat , Germanos milites multos stipendiarios adscripsit , Brabantios item Hannonios & Bohemos , ex aliisque nationibus plurimos. Philippus vero Ebroicensis Comes frater ejus Meduntam , Mellentumque cepit. Cum sic Sequanam fluvium occuparent , ne annonæ Lutetiam veniret , urbs multa cibi penuria laborabat. Navarrae etiam castella quadam ad statum cepertunt , Malum - Consilium , Crellium & alia , & ne per hunc etiam fluvium quadam Lutetiam adveherentur impediabant , ac nonnisi pecunia grandi frumentariis navibus transeundi licentiam concedebant ; ita ut Crellii Rector centum mille libras hoc modo corraserit. Qui Malum - Consilium castrum occupabant , omnem circa Noviomum regionem desolabant ; urbes quoque muris non instructas & Abbatias ad tantum auri solvendum compellebant , ne expilarentur. Qui Heriellum occupabant , agros circa Ambianum , Atrebatum , Peronam , & Montem - Desiderium desolabant. Navarrae Sanctum etiam Valericum occuparunt , atque agros vicinos usque adeo depopulari sunt , ut multisin locis arari non posset , quæ res magnam annonæ caritatem induxit.

Froissart.
Contin.
Nangii.

Le Regent ramassoit aussi des gens de son côté : à sa priere grand nombre de Seigneurs & Chevaliers de la Picardie , du Vermandois & de Flandre s'assemblerent accompagnez de gendarmes à pied & à cheval , d'archers & d'arbalétriers , & allerent assieger le château de Mauconseil. L'Evêque de Noion commandoit à ce siège , accompagné de plusieurs Seigneurs & Chevaliers du pays. Mais les Navarrois des places voisines s'étant assemblez la nuit vinrent les surprendre , en tuèrent un grand nombre , & firent beaucoup de prisonniers , du nombre desquels fut l'Evêque de Noion. Ces Navarrois faisoient tous les jours des entreprises , & trouvoient peu de résistance. Il n'y avoit qu'Enguerrand Sire de Couci , qui leur tint tête ; il les empêcha toujours de rien avancer sur ses terres , qui étoient d'une grande étendue ; aidé du Chanoine de Roberfart , homme brave & déterminé , qui tua quantité de Navarrois en différentes rencontres.

Le Sire Jean de Piquigni partisan du Roi de Navarre , aiant des intelligences dans Amiens voulût s'en rendre maître. Il ramassa un grand nombre de Navarrois s'y rendit la nuit , ses gens prirent le fauxbourg , & s'y étant amusez trop longtems , l'allarme se mit dans la ville , les Bourgeois s'armèrent ; d'un autre côté le Connétable de Fiennes arriva avec une grosse troupe de gendarmes. Les Navarrois voyant qu'il n'y faisoit pas bon pour eux , pillèrent & brûlerent le fauxbourg & se retirerent à la faveur de la nuit chargez de butin. Après quoi on executa dans la ville ceux qui avoient conspiré de les en rendre les maîtres. On fit le même traitement à Laon à d'autres qui vouloient introduire dans la ville les Navarrois. L'Evêque partisan déclaré du Roi de Navarre , fut obligé pour sauver sa vie de se retirer à Melun.

Ces Navarrois faisoient des maux infinis dans le Roiaume , sur tout autour de Paris , dans la Normandie , la Picardie , la Champagne , & sur la Loire , ils interrompoient toute sorte de commerce. Cela causa une si grande cherté de vivres que le baril de harans se vendoit jusqu'à trente écus d'or. Les pauvres gens mouraient de faim. Cette cherté dura plus de quatre ans. Presque toute la ressource qu'avoit le Dauphin Regent pour tirer quelque argent & paier les troupes , étoit le sel que ses gens vendoient fort cher : autre poids , qui accabloit les pauvres gens déjà ruinez.

Le Connétable qui étoit venu si à propos pour sauver Amiens , alla ensuite assieger S. Valeri , avec les troupes que lui fournirent les villes de Picardie , d'Artois , de

Entre-
prise des Na-
varrois sur
Amiens ,
manquée.

Delphinus quoque armatos viros magno numero colligebat : ipso rogante , multi Primores & Equites Picardie , Veromanduenfis tractus & Flandrie , collectis equitibus , peditibus , sagittariis & balistaris Malum-Consilium castrum obsederunt , duce Episcopo Noviomensi , cui proceres & equites plurimi aderant. At Navarrei ex praedictis vicinis , noctu illos nec opinantes invaserunt , multos occiderunt , aliosque ceperunt , ex quorum numero fuit Episcopus Noviomensis. Navarrei quotidie multa tentabant , paucique erant qui ipsis obstitissent. Unus tamen Ingilramnus de Cuciaco illorum conatus strenue propullabat , ac ne in agris & rerbis suis , quae peramplae erant praedas agerent apprime curabar , juvante se Roberfatio Canonico viro audaci ac strenuo , qui Navarros multos peremit.

Joannes autem Piquigniacensis , qui pro Rege Navarrea stabar , cum Ambiani multos sibi faventes haberet , urbem capere tentavit , Navarreis coactis multis , illo noctu se conulit , suburbia Navarrei occupavit , sed cum moras traxissent , rem senferunt oppi-

dani , atque arma arripuerunt. Aliunde vero Constabularius de Fiennis , cum grandi armatorum manu super-venit , Navarrei vero sibi timentes , favente nocte , expilato & incenso suburbio , praeda onusti discesserunt ; tuncque in urbe caesi sunt ii qui ipsam Navarrais tradere conspiraverant. Eodem modo plevi sunt alii qui Laudunum ipsis dedere voluerant. Episcopus , qui Regi Navarrea studebat , Melodunum fugere compulsus est.

Mala innumera Navarrai in regno perpetrabant , praesertim circum Luteriam , in Normannia , Picardia , Campania & ad Ligerim , unde tanta annonae caritas suborta est , ut haragorum cadus tringinta scuris aureis veniret : infima plebs fame enecabatur. Tam infelix rerum conditio ad annos quatuor extracta est. Delphinus autem ad armatorum stipendia solvenda , nonnisi ex sale pecuniam corradere poterat , quod ideo multo precio vendebatur.

Constabularius , qui Ambiani servandi causa tam opportune venerat , Sanctum Valericum obsedit , cum copiis a civitatibus Picardiae , Arretis & Flandriae sibi

Flandres, & de Hainaut. La garnison Navarroise, se défendit bien, ils avoient du canon, dit Froissart, & le siège tira en longueur. Pendant cette guerre arriva à Cherbourg le Captal de Buch cousin du Roi de Navarre, qui l'avoit prié de lui amener deux cens lances pour être à son service & à ses gages. Il se rendit avec sa troupe à Mante, où étoit Philippe Comte d'Evreux frere du Roi de Navarre. Il partit de là secretelement pour aller surprendre Clermont en Beauvoisis. La ville n'étoit point fermée de murailles; mais il y avoit un fort château, & de difficile accès. Il s'en rendit pourtant le maître avec des échelles de corde, dont un de ses gens se servoit fort dextrement. Ce fut un surcroit de malheur pour le Vexin & le Beauvoisis; pays déjà ruinez par les courses des autres places que les Navarrois tenoient.

Les Navarrois défolent plusieurs Provinces.

Ils aquetoient toujours des forteresses, & portoient la dernière défolation dans les Provinces voisines. Ils avoient pris plusieurs forts châteaux dans le Valois, dans les Evêchez de Noion, de Senlis, de Soissons, & de Laon, commandez par plusieurs Chevaliers de leur parti; du côté de Pont sur Seine, Provins, Troie, Auxerre & Tonette, ils défoloient tellement les campagnes, que personne n'osoit sortir des villes. Entre Châlon & Troie, Pierre d'Andelée un de leurs plus tenommez partisans, tenoit le château de Beaufort, d'où il faisoit le dégât dans les pays voisins; d'un autre côté Eustache d'Aubercicourt Henuier, avec cinq cens combattans défoloit les campagnes des environs. Il y avoit encore en Champagne un nommé Albest Aleman, partisan de Charles le Mauvais, qui portoit le fer & le feu par tout. Ces trois derniers Capitaines avoient en Champagne & sur la Marne plus de soixante châteaux, & pouvoient en s'assemblant faire plus de deux mille hommes, qui rançonnoient & pilloient tout impunément. Ils avoient pris & pillé la plupart des villes sur la Marne, jusqu'à Château-Thierry. En Bourgogne du côté du Bassigni se tenoient pour le Roi de Navarre, Thibaud & Jean Chaufour, qui avoient pris du côté de Langres le château de Mont-Sanson, & couroient jusqu'à Verdun. Un Capitaine Anglois nommé Rubigois de Duri, qui se tenoit entre Lân & Rheims dans un fort château, après avoir assemblé beaucoup d'argent en pillant & rançonnant, paioit exactement ceux qui venoient à son service, & ramassa ainsi jusqu'à six cens hommes. Il prit la petite ville & le château de Rouffi, où il s'établit: il faisoit le

subministratis. Navarræum presidium hostem strenue propulsavit, & diuturna obsidio fuit. Interea ad Cæsaris-Burgum appulit Capitalis Boiorum qui Regis Navarræ cognati sui rogatu, ducentos lancearios ejusdem Navarræ stipendiarios adducebat. Inde Meduntam cum agmine suo venit, ubi erat Philippus Ebroicensis Comes, Regis Navarræ frater. Inde vero clam profectus est, ut Clarum-montem in Bellova-censi tractu clam invaderet. Non muvis clausum oppidum, sed castellum munitum erat & aditu difficile; quod tum ex suis quispiam, adhibitis scalis & funibus cinnatis, solerter expugnavit. Hinc nova pernicies Veliocasilibus & Bellova-censibus accessit, quorum jam agri a Navarræis castella occupantibus direpti fuerant.

Idem.

Alia in dies oppida & castella invadebant, extremamque desolationem inferebant in vicinis regionibus. Plurima munita castella tenebant in Valesio tractu, inque agris Noviomensibus, Silvanectensibus, Sueffionensibus, Laudunensibus. Presidiorum duces erant factionis suæ equites. Versus Pontem-ad-Sequanam, Treacas, Antifiodorum & Tornodurum, agros ita devastabant, ut auderet nemo ex urbibus egredi. Treacas inter & Catalaunum Petrus de Andelea, inter

Navarræos conspicuus, castellum de Bello-forti dictum occupabat, vicinosque desolabat agros. Ex altera vero parte Eustachius de Alberti-curte Hanouienfis, cum quingentis armatis sociis, agros circum depopulabatur. In Campania quidam insuper Germanus erat Albrechtus nomine, Navarræ factionis, qui omnia igni ferroque vastabat. Hi porro tres postremo memorati duces in Campania & ad Matronam fluvium castella plus sexaginta occupabant; poterantque simul bis mille armatos una cogere, qui omnia impune diriperent, & pecunias extorquerent. Hi omnes pene ad Matronam sitas urbes ceperant & expilaverant ad usque castrum-Theodoricæ. In Burgundia versus Bassiniacum agrum pro Rege Navarræ stabant Theobaldus & Petrus de Chaufour, qui Montem-Sansonem Castellum prope Lingonas ceperant, & ad Verdunum usque prædas agebant. Anglus quidam nomine Rubigois de Duriaco, qui Laudunum inter & Remos in munitissimo Castro sedes habebat, postquam dimittendo & extorquendo multum pecuniæ corraferat, armatis, qui se convenirent, stipendia accurate solvebat; sicque ad usque sexcentos socios collegit. Rustiacum oppidum & castrum vi cepit, ibique sedem posuit. Comitum

Comte de Rouffi, sa femme & sa fille, dont il tira une rançon de douze mille florins d'or au mouton, & le Comte fut obligé de se retirer à Lân. Tous ces pillars désoloient tellement les campagnes, que les payisans n'osoient plus labourer les terres, ce qui causa une extreme disette dans ces provinces. La France ne se vit jamais en une plus triste situation.

Ces Navarrois qui étoient de la compagnie de l'Anglois dont nous venons de parler, reçurent en ce tems-ci un échec considerable. Etant allez en course au nombre de trois cens, tous bien montez, ils rencontrèrent le Sire de Pinon Gentilhomme François à la tête de soixante chevaux. Celui-ci voiant que la partie n'étoit pas égale, & que les Navarrois mieux montez que les gens auroient bien-tôt atteint sa troupe, alla se retrancher dans un lieu qui se trouva là par fortune à sa bienléance, bordé d'un côté d'un fossé large & profond, & de l'autre de fortes haies, où il n'y avoit qu'une entrée étroite. Le Sire de Pinon envoya avertir le brave Chanoine de Roberfart du péril où il se trouvoit, & lui demander secours. Roberfart étoit à cinq lieues de là, & il falloit que Pinon soutint fort longtems les efforts des Navarrois pour l'attendre. Cela ne l'effraya point : il se défendit dans ce poste depuis le matin jusqu'au soir avec une valeur extraordinaire. Roberfart averti du péril où se trouvoit Pinon, sonna la trompette, assemble six-vingt cavaliers. Il ne voulut pas attendre les autres, parce que l'affaire étoit fort pressée. Il arrive à tems, donne sur ces Navarrois, en tue d'abord trois de sa hache, met la terreur parmi les autres qui ne tinrent pas longtems; il en demeura cent cinquante sur la place. Les autres prirent la fuite & rencontrèrent sur leur chemin une troupe de gens armez fortis de Lân, qui les chargerent & les taillèrent en pieces, en sorte que de trois cens il ne s'en sauva que quinze.

Le siège de S. Valeri, où commandoient le Connétable de Fienne & le Comte de S. Paul, dura depuis le commencement du mois d'Août jusqu'au Carême suivant. Les assiégez bien munis d'artillerie se défendirent si bien que les assiégeans discontinuèrent leurs attaques, résolurent de prendre la place par famine, & firent soigneusement garder tous les passages de peur que quelque convoi n'y entrât. Les assiégez se rendirent enfin par composition dans le tems que Philippe Comte d'Evreux arrivoit avec environ trois mille hommes, pour jeter quelque secours dans la place. Le Connétable qui avoit mis garnison dans Saint Valeri marcha avec son armée contre le Comte d'Evreux, qui eut grand peine

quoque Ruffiaci cum uxore & filia cepit, a quo duodecim millia aureorum florenorum ad libertatem recuperandam exegit. Comes vero postea Laudunum se recipere coactus est. Illi tot tantique prædones agris tantam infererent vastitatem, ut ruffiaci atare non ultra audeant, unde ingens annonæ caritas necessario sequeretur. Nulla major unquam fuerat in Gallis desolatio.

Navarrai illi, qui cum Anglo supra memorato prædas agebant, eadem accipere non modicam. Cum trecenti equites essent, inciderunt in virum nobilem, de Pinonio dictum, qui cum sexaginta equitibus viam caepebat. Hic cum se viribus impari & Navarros vegetioribus instructos equis cerneret, neque elabi se alio modo posse existimaret, in locum quemdam, hinc fossa illinc sepibus munitum, forte fortuna oblatum, se recepit, in quem per angustum aditum intrabarur. Tunc famulum auxilii petendi causa misit ad Canonicum illum strenuum Roberfartium, qui Canonicus ex quinque leucarum spatio evocandus erat: quapropter Navarrorum impetus diu coecidendus erat. Et probe ille foriterque ab horis ma-

tutinis ad vesperam usque propulsavit. Roberfartius cum compesisset quo in periculo Pinonius esset, tuba canit, centum viginti equites evocat, ceteros non sine periculo expectari posse credens, proficiscitur, & ad Navarros pergit, quorum tres in primo conflictu securi percussos interimit; tunc illi terrore percussis non diu steterere pugnantibus, sed amissis suorum centum quinquaginta, in fugam versi sunt, atque inciderunt in oppidanos Laudunenſes armatos, qui in fugientes irruerunt & internecina pene cæde sustulerunt; ita ut ex trecentis vix quindecim redierint.

S. Valarici obsidio ducibus Constabulario & Comite de S. Paulo, ab initio Augusti ad Quadragesimam anni sequentis protracta est. Præsidiani machinis instructi bellicis ita obsidentium oppugnationem propulsarunt, ut finem oppugnandi facerent, & fame illos ad deditionem compellere decernerent, summaque adhibita cura ne annonæ ipsis adveheretur, eo deduxerunt, ut pactis conditionibus oppidum dederent, quo tempore Philippus Ebroicensis Comes ad opem obsessis ferendam cum armatis ter mille accedebat. Constabularius vero cum exercitu insequutus est

à se sauver avec sa troupe, & auroit infailliblement été défait, si ceux de S. Quentin n'avoient refusé au Connétable & à ses gens l'entrée dans leur ville, où il s'étoit rendu la nuit pour y passer la Somme.

En ce même tems Pierre d'Andelée, autre Chef des Navarrois, fit une tentative pour se rendre maître de Châlon en Champagne. Il marcha avec sa troupe, passa la Marne qui étoit fort basse, & se faisoit d'une partie de la ville d'un côté de la riviere. Il tâchoit de passer à l'autre côté pour s'en rendre maître. Les Navarrois voulurent gagner le pont; mais ils trouverent de la résistance du côté des Bourgeois, qui avoient bien de la peine à soutenir leurs efforts. Sur ces entrefaites arriva le Sire de Granci avec quantité de Chevaliers & d'Ecuiers. Quand les Navarrois virent ce renfort, ils le battirent en retraite, & passerent la riviere pour s'en retourner. Il y eut beaucoup d'autres petits combats & des rencontres; une entre autres où le Comte de Rouffi, qui avoit été pris, & après avoir perdu sa terre, avoit payé une grosse rançon, fut en la même année pris une seconde fois par les Navarrois, avec plusieurs autres Seigneurs & Chevaliers.

Paix faite
entre le
Roi de
Navarre
& le Re-
gent.

Melun incommodoit extrêmement Paris, la garnison qui y étoit pour le Roi de Navarre empêchoit que rien ne passât: le bois qui venoit tout de ce côté-là ne descendant plus à l'ordinaire, il y étoit extrêmement cher. Le Regent envoya le Connétable de Fiennes accompagné de plusieurs autres Seigneurs, pour former le siège de cette ville, où se trouvoient alors trois Reines, Jeanne de Navarre femme de Charles le Bel, Blanche sœur du Roi de Navarre femme de Philippe de Valois, & Jeanne sœur du Regent, femme du Roi de Navarre. Ce siège tira en longueur, & pendant ce tems-là le Cardinal de Perigord & un autre son Associé, tâchoient de faire la paix entre les deux Princes. La chose paroissoit extrêmement difficile, tant les deux partis étoient éloignés l'un de l'autre dans leurs prétentions. Mais on ne fait par quel mouvement, (un Auteur dit que ce fut par une inspiration du S. Esprit) le Roi de Navarre vint tout d'un coup rendre le Regent Dauphin maître des conditions de cette paix, jusqu'à lui dire qu'il consentoit que lui Regent gardât les villes qui lui devoient être rendues, jusqu'à ce que sa conduite lui auroit donné des preuves de sa bonne foi. La paix se fit donc sans aucune difficulté, & le Roi de Navarre contre son ordinaire parut s'y porter avec toute la sincérité possible. Philippe d'Evreux frere du Navarrois, esprit violent, fut si indigné de cette paix, qu'il quitta son frere

Comitem, qui cum agmine suo vix evasit, & sine dubio captus casusve fuisset, nisi S. Quintini cives Constabularium & suos ab ingressu in urbem suam cohibuissent, ubi Somonam pertinaturus erat. Eodem tempore Petrus de Andelea cum Navarræis Catalaunum capere tentavit. Cum agmine autem suo partem urbis ad alteram fluminis ripam positam cepit. Cum porro Navarræi flumen trajicere conarentur ut alteram partem occuparent, & pontem trajicere vellent ab oppidanis repulsi sunt. Illo tempore adventi D. de Granciaci, cum equitibus & scutiferis multis, quod ubi viderunt Navarræi, receperunt cecinerunt, & trajecto flumine recesserunt. Alia minora prælia fuere expeditionesque minores; in quarum una Comes Ruffiacensis, qui jam captus fuerat, & anissa terra sua, pecunia grandi libertatem suam redemerat, secundo captus est eodem anno cum multis Proceribus & Equitibus.

Idem.

Meloduni presidium Lutetia multum incommodi pariebat; ne quid enim secundo flumine in urbem transiret impediebat. Ligna omnia inde com-

portabantur; quare cum nihil ligni ultra accederet, magno precio emebatur. Misit porro Regens Constabularium cum multis aliis Nobilibus, qui Melodunum obsiderent, ubi tunc erant tres Reginae, Joanna que uxor fuerat Caroli Pulcri, Blancha Regis Navarræ soror, conjux olim Philippi Valesii, & Joanna Delphini soror, uxor Regis Navarræ. Diuturna fuit obsidio, & interea Cardinalis Petragoricensis & alius ejus socius pacem ambos inter Principes conciliare satagebant. Admodum difficilis res erat, nulla enim concordie ratio excogitari posse videbatur. Verum quo movente ignoratur, alius Scriptor dicit, quasi Spiritu Sancto inspiratus Rex Navarræ subito Delphinum pacis conditionum arbitrum constituit, ita ut etiam diceret illi, per ipsum Regem Navarræ licere ut ipse Delphinus urbes sibi reddendas servaret, donec experimento & fidem & sinceritatem suam edidicisset. Pax sine ulla difficultate facta est. Rex Navarræ præter morem omnia sincero animo fecisse visus est. Philippus vero Ebroicensis, frater Navarræ Regis, asperavit animo, de pace hujusmodi usque adeo indigna-

pour

pour se donner au Roi d'Angleterre. Melun fut rendu au Regent , & Paris se trouva dans une plus grande liberté de commerce.

Mais les pays voisins ne goûterent point les fruits de cette paix. Ceux qui tenoient les forteresses & qui pilloient les pays voisins, les retinrent toujours pour continuer leur brigandage. Et la trêve étant finie entre la France & l'Angleterre, les Anglois se mirent à désoler les pays voisins. Après la paix faite le Regent pria Broquart de Fenestrages Seigneur Lorrain d'aller se joindre aux troupes de Champagne & de Bourgogne pour donner la chasse aux Anglois, qui ravageoient la Champagne, lui promettant une bonne somme d'argent pour lui & pour ses gens, qui montoient à cinq cens hommes. Les troupes de ce pays-là qui s'assemblerent, étoient commandées par l'Evêque de Troye, Jean de Châlon, le Comte de Joui, & le Comte de Janville. Toute la troupe montoit à deux cens lances & quinze cens Brigans, c'étoit de l'infanterie bien armée. Il assiegea & prit le fort château de Hans, & tailla en pieces quatre-vingts Anglois qui le gardoient. Eustache d'Auberticourt qui commandoit pour le Roi d'Angleterre en Champagne, marcha contre eux avec quatre cens lances & deux cens archers. Et voyant les ennemis en beaucoup plus grand nombre qu'il ne croioit, il se retrancha sur une colline dans des vignes auprès de Nogent sur Seine: Eustache & ses gens se défendirent en braves. Ils repoussèrent les François à la premiere attaque, & se bartirent toujours jusqu'à ce que les Brigans furent arrivez. Alors accablez par le grand nombre ils furent défaits & presque tous tuez ou pris, d'Auberticourt lui-même demeura prisonnier. Après quoi Fenestrages sous prétexte qu'il n'avoit pas touché les sommes promises par le Dauphin, fit beaucoup plus de ravage en Champagne que les Anglois n'en avoient fait. On s'accorda enfin avec lui & ses gens, qui reçurent bien au de là de ce qu'on leur avoit promis.

Après cette défaite les compagnies des Navarrois commencerent à se dissiper & à quitter leurs postes. Ceux qui suivoient Eustache d'Auberticourt, se retirèrent dans des forts & des châteaux plus éloignez; & vers le même tems Jean de Pequigny le plus zélé partisan du Roi de Navarre fut étranglé par son Chambellan, on ne sait pourquoi. Luc de Bekusi son Conseiller périt aussi d'un même genre de mort. Les Navarrois qui gardoient la forteresse de Mauconseil, la vendirent à ceux de Noion pour le prix d'environ douze mille mours, sorte de

tus est, ut relicto fratre ad Regem Angliæ transfret. Melodunum Regenti restitutum fuit, & Lutetia commercii libertatem nata est.

Froissart.

At vicinæ regiones pacis hujusmodi commoda non sentite. Qui castra tenebant & vicinos tractus devastabant, ipsa retinere, ut prædas agere pergerent. Et cum induciarum tempus Anglos inter & Francos elapsum esset, Angli vicinos agros depopulati sunt. Post factam pacem, Regens Brocardum de Fenestragiis nobilem Lotharingum rogavit copias Campaniæ & Burgundiæ jungeret, ut Anglos qui Campaniam devastabant reprimeret, summam pecuniæ pollicitus ipsi & suis, qui numero quingenti erant. Annatorum autem Campaniæ & Burgundiæ qui collecti sunt duces erant Episcopus Trecentis, Joannes Cabilonenfis, Comes Joviaci, & Comes Janville. Tota pugnatorum manus erat numero ducentarum lancearum, & mille quingentorum peditum velutumque. Ansum vero caltrum munissimum obsedit & cepit Brocardus, & 80 Anglos præfidiarios occidit. Eustachius vero de Albericourt, Anglorum in Campania dux, cum quadringen-

tis lanceis & ducentis sagittariis contra illam movit: ubi vidit autem hostem numerosiore, quam putabat, agmine instructum, in colle & intra vineas sese munivit prope Neomagum. Statim Angli fortiter pugnarunt & Francos repulerunt, sed peditibus advenientibus, tandem Angli victi, ac ferme omnes caeli vel capti sunt, captus item fuit Eustachius dux. Postea Brocardus questus quod pecuniæ summam a Delphino sibi promissam non accepisset, longe majores prædas in Campania egit, quam Angli egerant. Demumque cum illo & ipsius militibus conventum est, qui plus accepere quam promissum fuerat.

Post hujusmodi cladem, Navarriorum agmina abacta sunt, & prædem occupata loca deserere ceperunt; qui Eustachium sequebantur ad remotiora castra se recepere. Eodem circiter tempore Joannes de Pequignaco a *Chambellano suo* strangularus est: qua de causa ignoratur. Lucas de Bekusiaco, qui ipsi a consiliis erat, eodem mortis genere perit. Navarrai qui Malum-Consilium caltrum tenebant, ipsum duodecim millium aurocorum precio Noviomensibus vendiderv.

Idem.

monnoie. Les autres forteresses, qui tenoient pour le Roi de Navarre, dès qu'il eut fait sa paix avec le Dauphin, se tournerent du côté des Anglois. Ceux de Noion, qui avoient acheté chèrement le château de Mauconseil, le rasèrent entièrement dès qu'ils en eurent la possession. Jean de Segure autre Chef des Navarrois dans la Champagne vendit à l'Evêque de Troie la forteresse de Nogent sur Seine pour une grosse somme de florins. L'Evêque qui n'avoit pas cet argent prêt lui donna une promesse scellée de son seau, & il livra la forteresse. Sur la parole de l'Evêque il vint en son Palais, où il demeura quelques jours, tandis que l'Evêque ramassoit l'argent dont ils étoient convenus. La Commune de Troie scût que Jean de Segure étoit chez l'Evêque, elle se mutina & s'attroupa jusqu'au nombre de six mille hommes, à dessein de tuer Jean de Segure. Le Prélat eut beau leur représenter que ce seroit une grande *déloyauté* de faire périr ainsi un homme contre la foi donnée; ils entrèrent, chercherent par tout Jean de Segure, & l'ayant trouvé, ils le massacrèrent. Les gens des Communes ne faisoient aucun quartier à ces pillards, quand ils pouvoient les attraper.

Environ la mi-Août de l'an 1359. Jean de Craon Archevêque de Rheims, ramassa des troupes dans sa ville, dans le Comté de Rethel & dans le Lânois, & alla mettre le siège devant le château de Rouffi. Les assiegez se rendirent au bout de cinq semaines, la vie & les bagues fauves, avec des lettres de sûreté pour aller où ils voudroient. Les Communes coururent sur eux & en massacrèrent la plus grande partie malgré les remontrances des Seigneurs, qui ne purent qu'à peine sauver Hennequin Capitaine François.

Vers ce même tems Robert Knolle, un des grands pillards de ce siècle, ramassa trois mille hommes, marcha le long de la Loire, la passa & entra dans le Berri, désolant & brûlant tous les lieux où il passoit. On disoit qu'il avoit dessein de traverser l'Auvergne, & de se rendre à Avignon, pour y exiger du Pape quelque grosse somme. Pour s'opposer à son passage les Seigneurs & Gentilshommes de l'Auvergne, du Limosin & de Forest s'assembloient en grand nombre, dont les principaux étoient le Dauphin d'Auvergne & le Comte de Forest. Ils marcherent contre ces brigands: ils monterent sur une montagne pour observer leur ordre, leur nombre & leur marche. Les Anglois se mirent aussi sur la montagne opposée, dont l'accès étoit difficile de ce côté-là. Les Auver-

Alia castella & arces, quæ pro Rege Navarrae stabant, postquam ille pacem cum Delphinio fecerat, ad Anglos descivere. Noviomensibus autem multo precio emptum Malum-Consilium castrum solo æquarunt. Joannes de Segura, Dux alius Navarrae gentis in Campania, Novigenti ad Sequanam castellum pro magna *florinorum* summa Episcopo Trecentensi vendidit. Episcopus vero qui tantam summam penes se paratam non habebat, promissum sigillo suo munitum dedit Joanni, qui castrum ipsi tradidit; ac postea fidem dante Præsule, ad Episcopales ades venit, ibique per aliquot dies versatus est, dum Episcopus promissam pecuniam corraderet. Cives autem Trecentenses ubi compererunt Joannem de Segura in Episcopalibus adibus degere, commoti, & ad sex mille homines in unum coacti, prædonum Ducem interficere decreverunt. Frustra vero clamante, obrestante Episcopo ac dicente, non licere contra datam fidem facinus tantum perpetrare, turba populi in ades irumpit, Joannem de Segura quatit, & repertum obruncat. Cives enim urbium & oppidanum quique, prædones hujusmodi, si quando caperent, sine mora perimebant.

Idem.

Circa dimidium Augusti anni 1359. Joannes de

Cratamno Archiepiscopus Rhemensis copias collegit in urbe sua, in Comitatu Reteliensi & in Laudunensi tractu, & Ruscianense castellum obsedit. Post elapsas quinque hebdomadas prædianum castellum dedidit, illa conditione ut cum sigillatis literis, quo vellent se reciperent. At civium oppidanorumque turba illos insequuta, maximam partem occidit, frustra reclamantibus proceribus, qui Hennequinium Francum illorum ducem vix eripere poterunt.

Eodem ferme tempore Robertus Knollus inter prædones istius ævi conspicuus, ter mille viros una coegit, & ad oram Ligeris iter agens, flumen demum trajecit, & in Biturignum regionem ingressus, omnia igni ferroque devastavit. Rumor erat illum per Arvernos transiturum, Avenionemque venturum, ut a Summo Pontifice multum auri exigeret. Ut a transitu cohiberetur, Primores & Nobiles Arvernæ, Lemovicinæ regionis & Foreste una convenere, quorum precipui erant Delphinus Arvernæ & Comes Foreste. Hi adversum prædones moverunt: in montem vero confecerunt, ut observarent quo ordine & numero illi procederent. Angli quoque in montem ascenderunt, cujus aditus ex illo latere difficilis erat. Arverni vero,

Idem.

gnacs qui vouloient les attaquer & qui favoient mieux le pays , refolurent d'aller à eux en faisant un détour par un endroit où la montagne étoit bien plus accessible. Knolle fut averti de leur deffein par un Anglois qui s'échappa , & qui vint lui en porter la nouvelle. Il tint confeil , & l'on ne jugea pas à propos de tenter le fort d'un combat contre un corps de troupes beaucoup plus nombreux que le leur. Ils se retirèrent en diligence , & quand les Auvergnacs vinrent , il n'y trouverent plus perfonne , & s'en retournerent chez eux.

La trêve entre la France & l'Angleterre étant finie , le Roi Edouard fit un traité de paix avec le Roi de France fon prifonnier. Ce traité fut apporté en France. Le Regent fit afsembler les Etats , là se trouva auffi le Roi de Navarre. Les conditions de la paix parurent fi dures , que d'un commun accord elles furent rejettées. Quand le Roi Jean aprit tout ceci. *Ha, ha, dit-il, Charles beau fils, vous vous confillez au Roy de Navarre, qui vous devoit & en devoit quarante tels que vous estes!*

Edouard piqué de ce refus , leva la plus grande armée qui fut jamais sortie d'Angleterre , qui montoit à près de cent mille hommes , & l'embarqua sur un nombre presqu'infini de vaisseaux & de bâtimens. Il envoya au devant de lui le Duc de Lancastre , qui vint aborder à Calais avec un bon corps de troupes. Il y trouva un si grand nombre d'Etrangers Alemans , Brabançons , Flamans & autres , venus pour offrir leurs services au Roi Edouard , que la ville en étoit presqu'affamée. Il les mena dans l'Artois pillant & défolant le pays par où il passoit. Il attaqua la petite ville de Bray , qui fit une si vigoureuse résistance , que voiant bien qu'il y perdrait sa peine , il leva le piquet. Le Roi Edouard vint auffi descendre à Calais deux jours avant la Toussaint de l'an 1359. Peu après son arrivée , il marcha avec sa grande armée du côté de Rheims qu'il vouloit assieger , il passa par l'Artois & par le Cambresis , & vint enfin mettre le siège à Rheims. La ville étoit si bien munie de gens de guerre , qu'il eut perdu & son monde & sa peine , s'il eut tenté de la prendre de force : il demeura donc devant la place près de deux mois sans donner aucun assaut. Pendant ce siège , il y eut quelques combats , où tantôt les uns , tantôt les autres eurent le dessus ; le plus confiderable du côté des François fut la défaite du Sire de Commeguiens qui venoit joindre le Roi d'Angleterre avec trois cens hommes : il fut attaqué par le Sire de Roie ; il demeura sur la place & tous ses gens furent tuez

Le Roi de Navarre vient en France avec une grande armée.

1360.

quibus notior regio erat , ut illos adorirentur , montem circumdeceverant , ut illos per faciliorem locum oppugnarent. Rem comperit Knollus , nunciante Anglo quodam , qui ex Arvernīs aufugerat , habitoque consilio visum fuit non expedire cum longe minore copiarum numero belli fortunam tentare. Receptui ergo consellum cecinere , & advenientes Arvernī , nemine comparente , retto ceserē.

Idem. Elapso induciarum inter Angliam & Franciam tempore , Eduardus rex pacis conditiones cum Joanne Rege tunc captivo transegit. Quibus conditionibus in Franciam allatis , Delphinus Regni Ordines in unum coegit : adfuit etiam Navarræ Rex. Illæ vero conditiones adeo duræ & iniquæ visæ sunt , ut de communi omnium sententia rejectæ fuerint. Joannes vero Rex ubi primum rem didicit : Ah Carole fili , inquit , ad consilium adhibes Regem Navarræ qui te fallit , & quadraginta tibi similes falleret !

Idem. Eduardus repulsam non ferens , exercitum collegit quo numerosior nunquam ex Anglia eductus fuerat , ad centum enim millia pugnatorum fere pettingebat ,

qui exercitus innumeras pene conscendit naves. Prævium porro misit Lancastriæ Ducem , qui Caletum appulit cum valida pugnatorum manu. Ibi vero tot Germanos , Brabantios , Flandrenses & alios reperit , qui pro Eduardo pugnatum veniebant , si luberet ; ut oppidum jam fames invaderet. Duxit autem illos in Artesiam , ubi agros diripuit & devastavit. Bravium oppidulum oppugnavit : sed ita strenue a præditiariis repulsus est , ut a captis desisteret. Rex item Eduardus Caletum appulit , trigesimo Octobris anno 1359. Paucis post exfensum diebus , versus Rhemos cum exercitu movit , per Artesiam & Cameracensem tractum ante Rhemos venit urbemque obsedit. Cum videret autem urbem munitam & præsidio magno instructam esse , ita ut illam se capere non posse putaret etiam cum multo labore & magna suorum cæde , per duos fere menses ante urbem castra metatus est , nulla oppugnatione facta. Interea aliquot pugnæ fuere , ubi modo hi , modo alii prosperam fortunam experti sunt. Commeginius quidam Dux , qui cum trecentis viris ad Regem Eduardum properabat , D. de Roia ad orientem cecidit , om-

ou pris. Les Anglois prirent la ville de Commerci, & le château, qui passoit pour imprenable. Edouard voyant enfin que son armée seroit plutôt affamée que la ville, & qu'il perdoit un grand nombre de chevaux faute de fourrages, leva le siège. Plusieurs Auteurs disent qu'il étoit venu assiéger Rheims dans le dessein de s'y faire sacrer & couronner Roi de France : ce qui étoit assez vraisemblable.

Après la levée du siège, Edouard prit son chemin par la Champagne & vint du côté de Troie. Ses gens attaquèrent inutilement plusieurs petites places : ils prirent pourtant la ville de Tonnerre, où ils trouverent des vivres & du vin en abondance ; mais le château se défendit si bien, qu'après quelques assauts, ils le laissèrent. Le Roi d'Angleterre & les Seigneurs de son armée menoient un grand train, les chariots de bagage montoient bien à six mille, sur lesquels il y avoit plusieurs petites barques de cuir bouilli, dont chacune pouvoit contenir trois hommes, & dont ils se servoient pour pêcher dans les étangs & les viviers qui se trouvoient sur leur route. Le Duc de Bourgogne voyant que l'armée du Roi d'Angleterre saccoit & brûloit les bourgs & villages, traita avec lui, & moyennant deux cent mille francs il obtint d'Edouard que ses gens ne seroient plus dans ces terres ce dégât affreux qu'elles faisoient auparavant. Le Traité fut pour l'espace de trois ans.

L'armée Angloise aiant ravagé la Bourgogne, Edouard la fit marcher droit à Paris : elle arriva au Bourg-la-Reine, & se mit à dévaster les campagnes voisines. D'un autre côté le Roi de Navarre se tenoit dans la Normandie, & faisoit un grand dégât jusqu'aux environs de Paris. Ce Prince remuant s'étoit depuis peu brouillé de nouveau avec le Regent, & lui faisoit la guerre. Le Roi Edouard étant campé au Bourg-la-Reine, il envoya défier le Regent, qui ne répondit rien à ce défi. Quelques Seigneurs Anglois étant venus escarmoucher jusqu'aux barrières de Paris, y furent bien reçus par la Noblesse Françoisise. Le combat dura quelque tems avec peu de perte de part & d'autre. Quand le Roi d'Angleterre partit du Bourg-la-Reine pour aller du côté de Mont-le-heri, des jeunes Seigneurs François étant sortis de Paris pour aller chercher quelque aventure, tombèrent dans une embuscade, où il en fut tué & pris quelques-uns. Les autres quittèrent la partie trop vite se retirèrent plus vite que le pas.

Edouard mena son armée dans la Beauce, & tourna du côté de Chartres. Ce-

nesque qui cum illo grant vel caesi vel capti sunt. Angli vero Commercium oppidum ceperunt, necnon castellum quod inexpugnabile esse putabatur. Prævidens Eduardus exercitum suum citius quam urbem fame conficiendum fore, & pabuli penuria equos perire multos cernens, obsidionem solvit. Scriptores multi dicunt ipsum venisse Rhemos obsessum, ut ibi Rex Francia coronaretur, quod verosimile est.

Post solutam obsidionem Eduardus traiecit Campaniam versus Treas venit. Angli vero oppida multa & castra adorti sunt, sed irrito conatu: Tornodorum tamen oppidum ceperunt, ubi & annonæ & vini copia reperta est. Sed arcem oppugnare frustra tentaverunt. Rex Angliæ & primores Angli sarcinas ingentes secum ducebant, carri ad sex mille pertingebant, quæ navicula plurimæ coriææ impostæ erant, quarum singule tres homines capere poterant: quæ utebantur ad piscandum in stagnis & fluviis occurrentibus. Cum exercitus Angliæ Regis, castra & vicus devastaret, Dux Burgundiæ cum Eduardo Rege pactus

est, & numeratis ducentis mille francis, ne præter sua ditione agerentur, impetravit.

Anglicus exercitus cum Burgundiam traiecit, Eduardo jubente, versus Lutetiam movit, & ad Reginæ-Burgum venit, agroque vicinis depopulatus est. Ex altera vero parte Rex Navaræ qui in Normannia erat, ad usque Parisinos limites omnia devastabat: cum enim nova semper moliretur, denuo contra Delphinum inimicitias exercebat. Rex Angliæ ad Reginæ-Burgum castrametatus, Regentem ad pugnam provocatum misit, qui provocanti nihil respondit. Quidam ex primoribus Anglis cum ad vallum usque Parisinum ad certamen provocatum venissent, a nobilibus Francis strenue sunt excepti, nec cruenta tamen pugna fuit. Quidam vero ex junioribus nobilibus egressi, & manus conferere optantes, in insidias incurserunt, ubi pauci caesi, & quidam capti sunt. Alii numerosiorem videntes Anglorum turmam, receptui ceciderunt.

Eduardus in Belicam exercitum duxit, & Carnutum

Idem.

Idem.

pendant le Dauphin Regent, voiant cette grande armée qui défoloit & ruinoit tout, & craignant que la continuation de tant de malheurs ne perdit enfin l'Etat, assëmbra son Conseil, où il fut resolu qu'on enverroit au Roi d'Angleterre des Ambassadeurs pour lui faire des propositions de paix. On nomma pour cela Guillaume de Montagu Evêque de Terouenne, accompagné de l'Abbé de S. Denis, & un Dominicain nommé Simon de Langres. Ceux-ci allerent trouver le Roi d'Angleterre pour lui demander la paix. Ce Prince fier de ses bons succès & de sa puissance, fit des propositions si déraisonnables, que loin d'y pouvoir consentir, on avoit même de la peine à les entendre: car il ne demandoit pas moins que le Roiaume de France. Les Ambassadeurs sans se rebuter revinrent à la charge; mais ce Prince malgré les bons conseils du Duc de Lancastre, qui le portoit à faire des propositions recevables, ne demordoit point de ses prétentions. Ce conseil du Duc de Lancastre ne laissoit pas de faire quelque impression sur lui.

Mais il fallut un coup du ciel pour amolir cette ame dure & superbe. *Il avint à lui & à toute sa gent, dit Froissart, une chose, lui estant devant Chartres, qui moult humilia & brisa son courage: car, entandis que ces traiteurs François alloyent & preschoyent ledit Roy & son Conseil, & qu'encores nulle response agreable n'en avoyent eue, une orage, une tempeste & une foudre si grand & si horrible descendit du ciel en l'ost du Roy d'Angleterre, qu'il sembloit proprement que le siecle deust finir. Car il cheoit si grosses pierres, qu'elles tuoient hommes & chevaux: & en furent les plus hardis tous ébahis. Adonques regarda le Roy d'Angleterre devers l'Eglise de Nostre-Dame de Chartres: & se voua, & rendit devotement à Nostre-Dame: & promit & confessa, (si comme il dit depuis,) qu'il s'accorderoit à la paix. On s'assëmbra donc de part & d'autre à Bretigni près de Chattres, & l'on fit un Traité de paix, dont les principaux articles étoient tels.*

Le Roi Jean cédoit au Roi d'Angleterre outte ce qu'il tenoit déjà en Guienne & dans la Gascogne, le Poitou & les Seigneuries de Thouars & de Belleville, la Saintonge, la Rochelle & ses appartenances, l'Agenois, le Périgord, le Limosin, Cahors & le Querci, Tarbe & la Bigorre, l'Angoulmois & le Rouergue; tous ces pays, dis-je, en toute souveraineté. De plus Calais, les Comtez d'Oye & de Guines, Montreuil & le Ponthieu, & de plus pour le rachat du Roi Jean trente cens mille francs à payer en cinq ans. Le Continuateur de Nangis dit: *Tres miliones Florenorum ad scutum boni auri & ponderis.* Et que le Roi Edouard

Prodige qui détermine Edouard à faire la paix.

Paix de Bretigni.

versus movit. Interea vero Delphinus Regens, tam grandem exercitum videns omnia defolari ac depopulari, metuensque ne tot tantisque malis Francorum regnum obrueretur, convocato consilio suo, ex omnium sententia Oratores ad Regem Angliæ misit, qui de pace agerent, Guillelmum de Monte-acuto Episcopum Terouensem, cum Abbate S. Dionysii, itemque Simonem de Ligonibus Dominicanum. Hi Regem Angliæ adierunt, pacem petentes, Eduardus & potentia & fastio rerum exitu ferax, conditiones pacis obtulit, quæ nec ferri, nec audiri quidem poterant; Franci quippe regnum totum petebat. Legati vero repulsam passi, denuo pacem petiere: at Eduardus, suadente licet Lancastrio Duce ut moderatiora proponeret, eadem ipsa petens insistebat: tamenque Lancastrii dictis aliquantum mitigatus est.

Divinitus immisso signo opus fuit, quod superbum animum emolliret. Cum ante Carnutum esset cum exercitu suo, inquit Froissartius, res accidit, quæ animus ejus fractus, mitigatusque est. Dum enim Oratores Franci Regem & Consilium ipsius alloquerentur, orta tempestas est

cum fulmine conjuncta, exercitum Anglorum impetens, tanta tanque horrenda, ut seculorum suis instare videretur; petra passim cadebant, quæ & homines & equi perimebantur, audaciorumque animi frangi sunt. Tunc Rex Angliæ Ecclesiam B. Mariæ Carnotensis respexit, ipsique promisit, ut postea narravit, se pacem esse facturum. Conventu itaque Bretiniaci habito, pax inter duobus Reges facta est, cujus hæc præcipua capita fuerunt.

Joannes Rex Angliæ Regi concedebat præter ea quæ in Aquitania & in Vasconia tenebat, Picavorum regionem, Thuartii & Bellæ-villæ dominatum, Sanctonum regionem, Rupellam & agros ejus, Aginensium, Petragoricorum, Lemovicinorum & Cadurcorum tractus omnes, Tarbam & Bigeros, Engolismos, Ruthenos, cum supremo toto dominatu; itemque Calerum, Comitatus Aucensem & Guinensem, Monasterium & Pontivum, ac pro Regis redemptione trigentes centena millia Francorum. Continuator Nangii dicit: *Tres miliones Florenorum ad scutum boni auri & ponderis*, quæ intra quinque annorum spatium solvenda erant. Rex vero Eduardus, urbes, oppida &

Idem.

rendroit toutes les places qu'il tenoit dans les autres Provinces, qui selon le Traité devoient appartenir au Roi de France.

Pour ce qui étoit des affaires de la Bretagne, on convint qu'elles n'entreroient point dans le Traité, mais qu'on y laisseroit continuer la guerre entre Charles de Blois & Jean de Montfort; guerre très-difficile à terminer, chacun des deux prétendant également au Duché. Il fut aussi établi que jusqu'à l'exécution entière du Traité, le Roi de France donneroit en ôtage ses trois fils puiffiez, quatre autres Princes, trente Comtes ou Barons, ou Chevaliers, deux Bourgeois de dix-neuf villes, dont les noms étoient marquez. Tous se rendirent à Calais, d'où ils passèrent en Angleterre.

A l'ordre d'Edouard le Roi Jean vint à Calais, où il fut bien regalé par ce Prince, qui lui fit toutes les démonstrations possibles d'amitié. Il partit de Calais la veille de S. Simon & S. Jude, fit ses dévotions à Boulogne, s'arrêta quelque tems à Amiens, & se rendit à Paris vers la fin de l'année. Peu après qu'il y fut arrivé il commença à mettre le Traité en execution. Il trouva beaucoup de résistance de la part de plusieurs Comtes, qui ne vouloient pas passer sous la domination Angloise. Ils disoient qu'ils étoient hommes du Roi de France; mais qu'il ne pouvoit pas céder ce droit à un Prince Etranger sans leur consentement. Le Roi Jean y envoya Jâques de Bourbon son cousin, qui les mania si bien qu'il obtint enfin leur consentement. On eut bien plus de peine à réduire la Saintonge, le Poitou, le pays d'Aunis & la Rochelle; on fut plus d'un an à les solliciter. Ils écrivoient lettre sur lettre au Roi Jean, pour le prier de ne point les mettre ainsi en main étrangere. Les Rochelois faisoient encore plus d'instance, & disoient qu'ils aimeroient mieux être taxez tous les ans à donner la moitié de leurs revenus au Roi de France, que de passer sous la domination Angloise. Le Roi Jean en fut attendri; mais il leur fit entendre, qu'il falloit tout sacrifier pour obtenir une paix si nécessaire à l'Etat. Ils se rendirent enfin en protestant qu'ils ne reconnoitroient jamais le Roi d'Angleterre que des levres, & que le cœur n'y consentiroit jamais.

Le Roi Edouard trouva bien plus de difficulté à faire vuider les places qu'il devoit rendre au Roi de France. Ceux qui y commandoient n'étoient pas tous Anglois; la plûpart étoient Alemans, Brabançons, Flamans, Hennuiers, Gaf-

castra redditurus erat, quæ ex pacta conditione ad Regem Franciæ pertinebant.

Quod ad Britannicæ res spectabat, conventum utrinque est illas non debere in pactis conditionibus contineri; sed bellum inter Carolum Blesensem, & Joannem de Monte-forti terminatu difficillimum, cum uterque Britanniam ad se pertinere contendere, non debere pacem inter duo regna disturbare. Statutum quoque fuit ut donec pacis conditiones executioni mandate essent, Rex Franciæ tres filios suos minores obsides daret, itemque quatuor alios Principes, triginta Comites, Barones vel Equites, exque novemdecim urbibus nominatis, duos cives per singulas. Illi omnes Caletum petiere, unde in Angliam transfretarunt.

Idem.

Joannes Rex qui jussu Eduardi Caletum transfatus fuerat, in ista urbe ab Eduardo magnifice & amice exceptus fuit. Caletum profectus est in vigilia Sanctorum Simonis & Judæ, Bononiæ pia guardam exsequutus est, Ambiani aliquot diebus mansit, Lutetiamque venit, vertente anno 1360. Redux pacis conditiones exsequi cepit. Non dicto audientes Comites multos reperit, qui volebant sub Anglorum dominationem

transire. Dicebant se homines esse Regis Francorum; sed non posse illum sine consensu suo ad alium extraneum Principem tale jus conferre. Joannes Rex Jacobum Borbonium cognatum suum illo misit, qui rem tanta dexteritate tractavit, ut illorum tandem consensum obtineret. Cum longe majori difficultate eo reducti sunt Santones, Piclavi & Rupella urbs. Hi pluraquam per annum unum obsisteret, nec instantibus cedebant. Literas confertim ad Joannem Regem mittebant, quæis rogabant ne se extraneorum dominatu subjiceret. Rupellenses longe magis obsisteret, dicebantque, male se quotannis dimidium proventuum suorum Regi Francorum pendere, quam Anglorum dominationi subjici. Hæc non sine animi merore audivit Rex Joannes; verum ipsis suadebat ad tam necessariam pacem impetrandam nihil non concedendum esse. Cessere tandem illi contestando se Regi Anglorum labitis tantum obsequuturos, corde nunquam.

Eduardus vero Rex urbes & castra quæ Regi Francorum redditurus erat, evacuarè vix potuit. Non Angli erant omnes præsidiorum Duces; maxima pars, Germani erant, Brabantii, Flandri, Hannonii, Vaf-

Idem.

cons, ou des mauvais François ; qui tenoient ces villes & forteresses pour picorer & rançonner dans les pays voisins ; en un mot qui ne vivoient que de pillage. Quelques-uns des Anglois rendoient les places, quand ils étoient sommés de les rendre ; les autres refusoient de les rendre, disant qu'ils étoient au service du Roi de Navarre. Les Capitaines étrangers faisoient grande difficulté de les remettre, & après qu'ils les avoient rendues, les gens de guerre qui en fortoient, qui ne savoient d'autre métier & ne pouvoient vivre que de pillage, se tenoient ensemble & continuoient à faire le dégât : ils se joignoient aussi à ceux qui fortoient des autres places, ils éliſoient d'entre eux des Capitaines, quelquefois les plus scelerats de la troupe. Il s'en forma un grand corps dans la Champagne, qui surprit le fort de Ginville ; où ils s'établirent pour quelque tems, & désolèrent la Champagne, & les Evêchez de Verdun, Toul & Langres. Le butin monta à environ cent mille livres : après quoi ils vendirent le fort de Ginville aux habitans du pays. On les appella les *Tard-venus* : parce que ce corps de Brigans se forma à la fin de la guerre.

Ils entrèrent dans la Bourgogne & ravagerent tout le pays autour de Besançon, de Dijon & de Beaune. Il y eut des Chevaliers & des Ecuiers qui se joignirent à eux, & leur troupe augmentant tous les jours, ils se trouverent enfin au nombre de seize mille combattans. Ils élurent alors des Capitaines pour les commander, & prirent résolution de marcher du côté d'Avignon pour aller visiter, disoient-ils, le Pape & les Cardinaux. Ils ravagerent tout le Mâconnois, & prirent ensuite le chemin du Comté de Forest & de Lion. Ils se rendirent maîtres en chemin faisant du château de Brignais, & de quelques autres forts.

Le Roi Jean averti de tout ceci, envoya ordre à Jâques de Bourbon envoié pour livrer les villes aux gens du Roi d'Angleterre, de ramasser autant de gens qu'il pourroit, & de les aller combattre. Il étoit alors à Montpellier, & fit grande diligence à rassembler autant de Seigneurs, de Chevaliers & de Gendarmes qu'il en pût trouver dans le voisinage. Il se rendit ensuite au pays de Forest, dont la Comtesse étoit sa sœur, & ramassa encore bien des gens pour cette expedition. Avec sa troupe il s'avança jusqu'à Lion. Les *Tard-venus* étoient aussi arrivés d'un autre côté, & quand ils apprirent que l'armée de Jâques de Bourbon venoit à eux, ils allèrent se camper sur une montagne où il y avoit de grands monceaux de pierres. Jâques de Bourbon envoya des gens pour les reconnoître. Ceux-ci

Bataille
de Bri-
gnais, vic-
toire des
Tards-ve-
nus.

cones, aut scelerati Franci, qui oppida & castella tenebant, ut vicinos agros depopularentur, pecunias extorquerent; ac quibus victus ex preda & manubiis subministrabatur. Ex Anglis vero quidam castra reddebant iusti; alii negabant, se Regi Navarre deditos esse dicentes. Extranei vero Duces agre omnino castra reddebant; armati autem illi homines qui ex castris exibat, neque aliam quam diripiendi artem callebant; simul juncti migrabant, ut pro more predas agerent. Alios etiam ex castris egressos adibat, sibi que sepe Duces constituebant illos quos sceleratissimos noverant. Sic porro in Campania magno numero una coacti sunt; cumque castrum Ginvillam ex improviso cepissent, ibi ad tempus sedes posuerunt, Campaniam, Virdunenſes, Tullenſes & Laudunenſes agros devastarunt, unde centum circiter millia librarum corraſete, posteaque indigenis Janvillam castrum vendidere. Hi *Tarde-venientes* dicti sunt, quia turma isthac in fine belli coaluit.

In Burgundiam ingressi, regionem totam circum Ventionem, Divionem & Belnam devastarunt. Equites

etiam & scutiferi ipsi adjuncti sunt; ac crescente semper agmine, ad sedecim millia pugnatorum numerati sunt. Tunc Duces sibi delegerunt, ac versus Aventionem iter carpere ceperunt, invisi ut dicebant, & Papam & Cardinales Matiscenſes agros depopulati sunt, & in Forestiam, Lugdunumque versus moverunt. Iter agendo Brignatum castrum, & aliquot munitiones ceperunt.

Recomperta Joannes Rex jussit Jacobum de Bourbonio, quem miserat oppida & castra quadam Regi Anglie redditurum, collectis quas posset copiis exploratores illos adoriri. Jacobus qui tunc in Monte-Pessulano erat, equites, armatosque omnes, quos circum colligere potuit, in unum coegit, in Forestiam quoque migravit, cujus Comitissa soror sua erat, ubi non paucos ad expeditionem illam sibi adſcivit, ac versus Lugdunum movit. *Tarde-venientes*, qui ex altera parte accesserant, cum didicissent Jacobum Bourbonium cum exercitu contra agmina sua pugnaturum venire, in montis cacumine castra posuere, ubi magni lapidum acervi erant. Jacobus vero Bourbonius exploratores misit, qui cum *Tarde-venientes* observarent, ex loco

Idem.

après les avoir obſtez d'un lieu d'où ils ne pouvoient pas voir tous ceux qui étoient ſur la montagne, lui firent l'armée de ces Brigans de plus de la moitié plus petite qu'elle n'étoit. Sur ce faux rapport, il réſolut de les aller combattre : & aiant mis les gens en bon ordre, il marcha à eux, contre le ſentiment des plus ſages Capitaines de ſon armée, qui diſoient qu'il falloit mieux reconnoître l'armée ennemie avant que de l'attaquer. Les Tard-venus ſe diſpoſerent à les recevoir, ils mirent les plus mal armez de leur troupe ſur le bord de la montagne, pour jeter des pierres ſur ceux qui montoient à eux. Ils en firent pleuvoir une grêle qui les mit en deſordre : d'autres qui vinient pour les ſoutenir ne furent pas mieux traitez. Pendant ce tems la groſſe bande qui étoit ſur la montagne deſcendit par un autre côté, & vint en bonne ordre attaquer la troupe de Jâques de Bourbon. Le combat fut rude & ſanglant ; mais enfin les Tard-venus remporterent la victoire. Jâques de Bourbon & Pierre ſon fils furent fort bleſez : on les porta à Lion, où ils moururent peu de jours après. Le Comte de Foreſt fut tué avec pluſieurs autres : il y eut grand nombre de priſonniers, dont ces Brigans tirèrent une groſſe rançon. Cette bataille ſe donna auprès de Brignais l'an 1361. le Vendredi après Pâques.

Cette victoire des Tard-venus porta la terreur dans Lion & dans tous les pays voifins. Ils devinrent ſi formidables qu'on n'oſoit fortir des villes & des lieux fortifiez. Ces Tard-venus déjà enrichis des dépouilles des morts à la bataille, & de la rançon qu'ils tiroient tous les jours des priſonniers qu'ils tenoient en grand nombre, pillèrent & ſaccagèrent le Comté de Foreſt, rien ne leur échappa, que ce qui étoit enſermé dans les fortereſſes. Mais parce qu'un grand butin partagé entre tant de perſonnes ſe réduiſoit à peu pour chacun, ils ſe ſéparèrent en deux troupes. La plus petite qui montoit à trois mille hommes, étoit conduite par Seguin de Batefol Gaſcon. Elle ſe fortifia à Anſe, & de là faiſoit des courſes ſur les bords de la Sône, dans le Mâconnois, ſur les tetres de l'Archevêque de Lion, & d'un autre côté juſque dans le Nivernois.

Progrès
des Tard-
venus.

La grande troupe marcha vers Avignon dans le deſſein de tirer de groſſes ſommes du Pape & des Cardinaux, & de ſe tenir là quelque tems pour recevoir les rançons des priſonniers qu'ils tenoient encore, & pour voir ſi la paix entre les Rois de France & d'Angleterre ſeroit de durée ; car leur intérêt étoit que la

ubi non poterant eos qui in cacumine erant conſpicere, pluſquam duplo minorem exercitum prædonum eſſe retulerunt. Hiſi auditis ille, diſpoſitis ordinibus oppugnatum illos acceſſit, reluctantiſſimis tamen peritionibus, qui dicebant accuratius obſervatum, oportuiſſe prædonum exercitum, antequam pugna committeretur. Tard-venientes autem hoc ordine ſuos introxerunt, eos qui levioris armaturæ erant, ad extremam oram cacuminis locarunt, ut lapides jacerent in aſcendentes hoſtes. Hi lapidum grandines miſere, qui ordines diſturbarunt. Alii, qui ut primis opem ferrent progreſſi ſunt, non meſſus ſunt excepti. Interim vero major prædonum acies, quæ in monte erat, per aliud latuſ deſcendit, & probe inſtructis ordinibus, Jacobi Borbonii aciem adorta eſt. Acriter pugnatum eſt, multis utrinque cadentibus ; tandem vero Tard-venientes victoriam retulere. Jacobus Borbonius & Petrus filius ejus graviter conſoſi, Lugdunum tranſlati ſunt, ubi paulo poſt obierunt. Forenſis Comes occiſus eſt cum multis aliis. Multi capti ſunt, in quorum redemtionem prædones pecuniam grandem acceperunt. Commiſſa pugna fuit præpe Brignafium anno 1361. feria ſexta poſt Paſcha.

Hæc Tard-venientium victoria Lugdunum & in omnes circum regiones terrorem immiſit tantum, ut nemo ex urbibus & manitibus locis egredi auderet. Tard-venientes jam ſpoliis ex Brignalienſi victoria exceptis, & ex captivorum redemtionem ditati, totam Foreſiam diripuerunt & prædam magnam egerunt ; nihil autem eorum manus effugere potuit, niſi id quod in manibus locis ſervabatur. Quia vero præda quantacumque fuerit inter tot hominum millia diſtributa, ſingulis non multum pecunie afferebat, in duas illi ſeſe turmas ſeparavêre. Quæ minor erat ter millium circiter hominum, duce Seguinto de Batefolio Vaſcone, Anſe ſedes habuit, locumque munivit ; indeque incurſionibus deſtaſtabat Araris oram, Matifconenſem tractum, Lugdunenſes agros, exque altera parte ad Nivernenſem uſque regionem diſcurrerat.

Major vero prædonum turma verſus Avenionem movit, ut a Summo Pontifice & a Cardinalibus ingentia auri pondera exigeret. In locis autem iſtis moras trahere decreverant, tum ut pro ſiſ qui adhuc penes ſe captivi erant, redemtionis præcia exciperent, tum ut viderent, an pax illa Reges inter Angliæ & Franciæ facta ſirma maneret : admodum quippe intererat illis

guerre

Idem.

guerre se rallumât. L'effroi étoit si grand dans le pays, que les villes & les châteaux qu'ils trouvetent sur leur route ne firent aucune résistance : ils pillotent & saccageoient impunément par tout. Aiant appris que le Pont S. Esprit étoit comme le refuge & l'asyle de tout le voisinage, où l'on avoit porté des envitons tout ce qu'on avoit de plus précieux comme à un lieu de sûreté ; ils résolurent de tâcher de s'en rendre les maîtres. Ils détachèrent une partie de leurs gens, qui marcherent toute la nuit, & se trouverent au point du jour aux portes de la ville. Ceux qui faisoient la garde épouvanrez d'une visite si imprevûe, ne firent pas la moindre résistance. La ville fut prise, une partie des habitans taillée en pieces ; les Dames & Demoiselles violées. Le butin fut inestimable, ils y trouverent des vivres pour un an. Résolus d'en faire leur place d'armes, ils faisoient de là des courses jusq'aux portes d'Avignon, dans le Dauphiné, dans le Languedoc. Ils nommerent pour chef de leur troupe un de leurs Capitaines, à qui ils donnerent ce nom *Ami de Dieu, & Ennemi de tout le monde.*

Quand les compagnies des Pillards, répandues dans le Roiaume, eurent appris les progrès qu'avoit fait cette grande troupe, leur victoire, le butin tiré du Pont S. Esprit & de tant d'autres lieux, leur dessein d'aller rançonner le Pape & les Cardinaux ; une partie d'entre eux se détacha pour aller joindre cette armée de Brigans, dans l'esperance d'un gain prochain, en sorte que la troupe grossissoit tous les jours. Il n'est pas possible de décrire la fraieur & l'épouvante où se trouverent alors le Pape & les Cardinaux. Ils voioient à leurs portes cette formidable armée de Pillards, que tous les trésors du monde ne pourroient contenter, ils furent d'abord bien embarrassés sur le parti qu'ils avoient à prendre. Le Pape Innocent VI. se détermina enfin à publier une Croisade contre ces Brigans. Le Cardinal d'Arras fut député pour aller à Carpentras rassembler ceux qui voudroient prendre la Croix. Il y vint d'abord une assez grande quantité de gens ; mais quand ils virent qu'on ne vouloit leur rien fournir, & qu'on vouloit qu'ils fissent la guerre à leur frais, les uns s'en retournerent chez eux, les autres allerent prendre parti en Lombardie, où se faisoit alors une grande guerre ; une partie enfin alla joindre les Brigans, en sorte que cet expedient ne fit qu'augmenter le mal.

On trouva enfin moien d'écarter cette troupe. Le Marquis de Montferrat étoit en guerre contre les Milanois, & cherchoit à renforcer ses troupes. Le

Croisade
contre les
Tard-ve-
nus.

ut bellum denno excitaretur. Terror tantus in regionibus istis erat, ut nec oppida nec munita loca venientibus obstitissent, omnia vero impune diripiébant ac devastabant. Pontis S. Spiritus oppidum vicinorum omnium erat quasi perrugium, quo preciosa quæque deportaverant : quo comperto prædones oppidum aggredi & expugnare, si possent, decreverunt. Ex suis vero partem præviam miserunt, quæ locum aggrediretur : ii per totam noctem progressi, illucescente die ad portas oppidi pervenerunt. Custodes ex tam improviso adventu perterriti, ne minimum quidem irruentibus obstitere. Urbs capta est ; civium maxima pars caesi sunt ; mulieres virginique violatae, præda inestimabilis fuit. Annona ibi ad annum integrum reperta est. Istic vero sedes ponere decreverunt. Iude vero ad portas usque Avenionis, in Delphinatu, & in Septimania prædas agebant. Ex suis porro Ducem delegerunt, cui hoc impostere nomen, *Amicus Dei, inimicus totius generis humani.*

Ubi audiret carcere turmæ prædonum, per regnum Francorum dispersæ, prosperam Tarde-venientium rem, illorum victoriam, prædam ex capto Ponte S. Spiritus partam, exque aliorum locorum exilatione auc-

tam, decretum exigendi a Papa & Cardinalibus auri summam inestimabilem, ex iis multi profecti sunt, ut exercitum illum adirent ; sic ctesebat in dies Tarde-venientium numerus. Non potest autem verbis exprimi quanta tunc formido, quantus horror Summum Pontificem & Cardinales invaserit. Ad portas quippe suas videbant tremendum illum prædonum exercitum, quem ne quidem autum orbis totius exsariare possent. Stacim quid consilii caperent non habebant : decrevit tandem Innocentius VI. Papa crucem ad debellandos prædones accipiendam publicare. Cardinalis Atrebatensis Carpentoratum missus est, ut ibi cruce-signatos colligeret. Primo confluxere plurimi ; sed ubi viderunt accedentibus & cruce signatis nihil ad victum suppeditari, alii domum recesserunt, alii ad Langobardicum bellum, quod tunc a pertime agebatur se contulere ; pars tandem ad aggregatos prædones defecit ; ita ut hac ratione in deteriorem statum resacta sit.

Emerit tandem rei componendæ modus, & prædones hoc pacto extra Gallias anandati sunt. Montisferrati Marchio contra Mediolanenses bellum gerebat, & undique armatos in opem perquirebat. Sum-

Idem.

Pape le fit venir à Avignon, & lui offrit une très-grosse somme, s'il pouvoit engager cette armée de Brigans à le suivre pour faire la guerre en Italie. Le Marquis fort habile homme traita avec les Capitaines, & les tourna si bien qu'ils consentirent de le suivre en Italie, moientant soixante mille florins qu'il leur compta d'abord & qui furent distribuez à toute la troupe, & de bons appointemens qu'il leur assigna pour tout le tems de la guerre. Il emmena avec lui cette armée en Italie, & avec un renfort si considerable, il vint à bout de tous ses desseins & termina la guerre à son avantage.

Le départ de ces compagnies fit un grand plaisir au Roi Jean & à tout le Roiaume. Il y restoit encore bien des troupes de Pillards, mais beaucoup moins considerables. La plus nombreuse étoit celle de Batefol, dont nous avons parlé ci-devant & qui s'étoit établi à Anse. On traita avec lui pour lui faire discontiner ses pilleries, on eut bien de la peine à l'y résoudre, & il n'y consentit qu'après avoir ravagé toute l'Auvergne. Il se retira alors chargé d'or & d'argent en son pays de Gascogne.

En ce tems-ci mourut sans enfans Philippe Duc & Comte de Bourgogne, Comte d'Artois & de Boulogne, Palatin de Brie & de Champagne, dit Froissart. Le Roi Jean retint par proximité le Duché de Bourgogne, & tous les droits que le défunt avoit sur la Champagne; ce qui déplût fort au Roi de Navarre. Le Roi partit ensuite de Paris vers la S. Jean Baptiste, & laissa Regent du Roiaume Charles Dauphin Duc de Normandie. Il alla par la Bourgogne accompagné de Jean d'Artois qu'il aimoit beaucoup, des Comtes de Tancarville & de Dampmartin, du Maréchal de Boucicaud, & de plusieurs autres Seigneurs. Il marcha à petites journées, & se rendit à Villeneuve-les-Avignon, où il arriva à la S. Michel. Il fut reçu du Pape & des Cardinaux avec une joie incroyable. Il y fit un long séjour se tenant toujours à Villeneuve. Environ trois mois après son arrivée mourut le Pape Innocent VI. Les Cardinaux après quelque débat élurent en sa place l'Abbé de S. Victor de Marseille, homme de sainte vie, sous le nom d'Urbain V.

Le Roi Jean après un long séjour à Villeneuve apprit que Pierre de Lusignan Roi de Chypre avoit passé la mer pour venir voir le Pape. Il arriva enfin & fut reçu du Pape & du Roi de France fort honorablement. Il venoit pour solliciter

mus Pontifex Avenionem illum evocavit, & summam auri grandem obtulit, si posset prædonum exercitum illum attrahere, & ad bellum Italicum abducere. Marchio, qui ingenio & solertia multum valebat, duces prædonum ita pellexit, ut de transitu in Italiam pacifcerentur, numeratis statim sexaginta mille florensis, qui per singulos distributi sunt, amplisque assignatis stipendiis ad usque belli exitum. Exercitum ergo illum secum in Italiam duxit, & cum tanto illo copiarum augmento, quæ in optatis habebat perfectæ, ac bello quem cupiebat terminum imposuit.

Idem.

Placuit admodum Joanni Regi hæc expilatorum in Italiam profectio. Supererant quidem in Regno prædonum turmæ, sed multo minores. Ceteris longe numero superior erat Batefolii manus, de quo jam diximus. Hic Anse sedes posuerat. Cum illo actum est, & conditiones propositæ sunt, ut expilandi finem faceret. Vix autem eo adductus, nonnulli direpta Arvernia tota pactus est. Tunc auro argentoque onustus, in Vasconiam patriam rediit.

Idem.

Eodem tempore sine liberis obiit Philippus Dux & Comes Burgundiæ, Comes item Arthesie & Bononiæ, Palatinus Britæ & Campaniæ, inquit Froissartius. Joan-

nes Rex jure propinquitatis sibi retinuit Ducatum Burgundiæ, & jura omnia que in Campaniam Philippus defunctus habuerat, quod Regi Navarre summe displicuit. Deinde Joannes Lutetia profectus est circa festum S. Joannis Baptiste, & Regentem declaravit Carolum Delphinum, Normanniæ Ducem. Per Burgundiam vero transitit, comitantibus Joanne Arthesio, quem plurimum amabat, Comitibusque Tancarville, & Domni-martini, atque Bucicalio Franciæ Marscallo, plurimisque aliis Proceribus. Lento gradu viam cepit, & circa festum S. Michaelis Villam-novam prope Avenionem advenit. A Summo Pontifice & Cardinalibus cum gaudio summo exceptus fuit. In Villanova diuturnas moras traxit. Elapsis tribus ab adventu ejus mensibus, obiit Innocentius VI. Papa. Cardinales post aliquam inter se contentionem, in ejus locum delegerunt Abbatem Sancti Victoris Massiliensis, virum sanctitate conspicuum, qui Urbanus V. vocatus est. Joannes Rex postquam in Villanova diu moratus fuerat, audiit Petrum de Lusignano Regem Cypri, trajecto mari, ad Summum Pontificem invensum causa venturum esse. Advenit ille tandem, & a Papa atque a Rege honorifice exceptus fuit. Eo animo vene-

Idem.

le Pape de publier une Croisade contre les Infideles qui occupoient la Terre-Sainte. Le Pape qui y étoit tout porté, prêcha lui-même la Croisade le jour du Vendredi Saint. Le Roi Jean prit d'abord la Croix. Deux raisons l'y porterent ; la premiere étoit, que son pere aiant fait un vœu pour entreprendre cette expedition, & n'ayant pû l'executer, il vouloit s'acquitter de ce devoir ; la seconde, qui paroissoit plus plausible, étoit qu'il éloigneroit par là de son Roiaume ces compagnies de Gens-d'armes, qui pilloient & désoloient tout. Malgré ces raisons jamais Croisade ne fut acceptée plus à contre-tems. Son Roiaume étoit si ruiné qu'il n'y pouvoit trouver de quoi paier la rançon, & comment lever les sommes extraordinaires qu'il falloit pour une telle expedition ? L'entreprise ne fut ni approuvée ni executée. Le Roi de Chypre alla presque dans toutes les Cours de l'Europe, pour exciter les Princes à se croiser, & n'en trouva pas un qui voulût s'y engager, tant la mode en avoit passé.

Le Roi Edouard donna la liberté en cette année-ci au Duc d'Orleans, aux Ducs d'Anjou, de Berri, & de Bourbon, qui lui avoient été donnez en ôtage, d'aller à Calais, de se tenir en cette ville, avec permission de s'en absenter pour aller où ils voudroient, à condition qu'ils reviendroient le quatrième jour avant le soleil couché. Sa pensée étoit qu'étant plus près de la Cour de France, ils solliciteroient vivement la rançon du Roi Jean, pour obtenir leur liberté ; ce qu'ils ne manquèrent pas de faire. Mais la guerre que faisoit le Roi de Navarre dans la Normandie, & les desordres que causoient encore dans le Roiaume les compagnies de Pillards, mettoient la Cour de France hors d'état de paier cette somme. Le Duc d'Anjou l'un des ôtages, moins patient, se retira de Calais & s'en vint en France contre la foi donnée.

Il prit alors une envie au Roi Jean de faire un autre voiage en Angleterre. Quelque effort que pût faire son Conseil pour l'en détourner, il ne pût y réussir. Quelques-uns ont dit qu'il passa la mer pour voir une Dame Angloise qu'il aimoit, en quoi il n'y a pas grande apparence. Il laissa Regent du Roiaume le Dauphin Duc de Normandie. Il disoit qu'il alloit voir son frere le Roi Edouard, & qu'il vouloit aussi réparer la faute de son fils le Duc d'Anjou, qui s'en étoit retourné en France. Avant son départ il promit à Philippe son fils qu'après son

Le Roi
Jean se
croise.

rat, ut Papam obnixe rogaret, crucem contra Infideles qui Terram-Sancam occupabant, suscipiendam publicaret. Ad eam rem ex se propensum Summus Pontifex, sumendam esse crucem ipse publice concionatus est in die Sancto Parasceves. Crucem statim assumpsit Rex Joannes; & quidem duabus de causis; primo, quia pater ipse ad illam suscipiendam expeditionem voto se obstringeret, nec votum solverè poterat, propositumque suum filio transmississe putabatur. Secunda causationi magis consona videbatur esse; ut videlicet illas prædonum turmas, quæ regnum Francorum desolabantur, ad bellum factum secum abduceret. Vetum tam importunam expeditionem nullæ poterant causæ probatam & acceptam reddere. Perpetuis prædationibus & infortuniis ita exhaustum regnum erat, ut nulla arte possit Joannes pactam ad redemptionem suam pecunie summam contrahere, & quomodo potuisset ingentem auri summam ad talem expeditionem necessariam a misero populo extorquere. Quamobrem nec laudatam propositum, nec suscepta expeditio fuit. Rex vero Cypri omnes fere Christianos Principes adit, ut ad crucem assumendam cohortaretur; ac ne unum quidem ad eam rem paratum invenit; ita nempe obsoleverant hujusmodi expeditiones.

Eduardus Rex Ducibus Aurelianensi, Andegavensi, Bituricensi & Borbonio, quos obsides tenebat, facultatem concessit, ut Caletum se conferrent, ibique manerent, ut inde etiam pro arbitrio suo itinera circumquaque susciperent, dum quarto post discessum die Caletum ante solis occasum reverterentur. Ideo autem hanc concessit libertatem, quod speraret ipsos Regiæ Francorum viciniore, vehementius institutos esse ut pacta pro Joannis Regis libertate pecunia, maturius solveretur, & ipsi quoque libertatem assumerent. Et quidem illi solite instabant: at bellum in Normannia a Rege Navarre motum, & vastitas a prædonum turmis in regnum inducta, hanc numerandi pecuniam modum omnem sustulerant. Dux autem Aurelianensis, morarum impatiens, contra datam fidem in Franciam rediit.

Rex Joannes, nescitur qua animi cupiditate motus, in Angliam secundo trajicere voluit, nec consilio suorum potuit a sententia dimoveri. Dixere quidam illum Angliam quampiam formosam nobilemque feminam ab se adamatam videndi causa Londinum venisse; quæ res non ita verisimilis putatur. Ille vero fratrem suum Eduardum Regem se visum ire dicebat, culpam reparaturum Aurelianensis Ducis filii sui obsidis qui aufergerat. Antequam proficiscere-

Idem.

Froissart.

Mort du
Roi Jean.
1364.

retour il l'établirait Duc de Bourgogne. Il fut reçu en Angleterre avec beaucoup de magnificence : & après y avoir passé quelques mois, il tomba malade & mourut à Londres le huitième Avril 1364. Le Roi Edouard lui fit faire dans l'Eglise de S. Paul de Londres des obseques les plus somptueuses. Son corps fut apporté en France & enterré à S. Denis.

Ce Prince avoit de grands défauts ; la précipitation dans les conseils, le peu de conduite dans les affaires & dans la guerre ; défauts dont la France sentit les pernicioeux effets ; mais il avoit aussi d'excellentes qualitez : c'étoit le plus brave Prince de son tems ; estimable par sa generosité & par sa bonne foi, il suivoit exactement cette maxime qu'il avoit souvent dans la bouche : QUAND LA BONNE FOI SE PERDROIT DANS LE MONDE, IL FAUDROIT QU'ELLE SE TROUVAST TOUJOURS DANS LA BOUCHE DES ROIS.



MONUMENS DU REGNE

DE JEAN II. dit LE BON.

- PL. LA premiere figure, qui represente le buste du Roi Jean, est tirée d'un
L V. Tableau de M. Gaignieres, peint dans le tems même. Il a peu de barbe,
1. mais il n'en a point du tout dans les deux figures suivantes. Ses cheveux sont
chatains & sa robe est bleuë ou d'azur.
2. L'Image qui vient après celle-ci étoit peinte sur une cloison de bois derriere
l'Autel de la Chapelle de S. Hippolyte dans l'Eglise de S. Denis. On l'a ôtée
depuis, & l'on y a mis une grille de fer. Il étoit à genoux comme on le voit ici,
aiant devant lui un livre ouvert sur un Oratoire. Derriere lui S. Denis avec
sa mitre & sa crosse lui mettoit la main sur une épaule. Sa couronne est ornée
de fleurons.
3. On le voit assis dans la figure suivante, tirée d'un Tableau, qui est à la
Sainte Chapelle de Paris. Le Roi regarde un homme qui presente à un Prélat
assis un petit Tableau de Notre-Seigneur & de Notre-Dame. Les fouliers du Roi
sont noirs, très longs & fort pointus.

tur Philippo filio suo pollicitus est, se ipsi Burgundiae Ducatum post reditum daturum esse. Magnifice autem ab Eduardo Rege exceptus fuit, ac post transactos menses aliquot in morbum incidit, ac Londini mortuus est octavo Aprilis die, anno 1364. Eduardus vero Rex in Ecclesia S. Pauli sumtuosas ipsi exsequias celebrari curavit. Corpus ejus in Franciam allatum, in Ecclesia S. Dionysii sepultum fuit.

Contin.
Nangii.

Joannes Rex illam fortis animi indolem erat, ut præceptis in consiliis esset, in tractandis rebus belloque gerendo improvidus, perniciem regno Francorum intulit gravissimam. Alioquin vero virtutibus instructus erat eximius; intrepidus in acie & fortissimus Principum sui ævi erat. Generositate & sincera fide conspicuus, hanc sæpe sententiam in ore versabat: SI FIDES SINCERA IN ORBE PERIRET, IN REGIBUS TAMEN EAM SEMPER ESSE OPORTERET.

MONUMENTA REGNI JOANNIS, cognomento BONI.

IN tabula sequenti primo Joannes Rex conspicitur, cujus protome in tabula quadam D. de Gagneriis ejusdem Joannis ævo depicta exhibetur. Modicum præ se fert barbam; sed in sequentibus imaginibus nullam habet. Coma flavi coloris est: sed paulum obscurioris, vestis cærulea.

Imago sequens in tabula lignea depicta erat pone aram Capellæ S. Hippolyti in Ecclesia Sancti Dionysii. Amota deinde tabula fuit, ejusque loco posita est crates ferrea. Genus flexus erat, ut hic conspicitur, librum apertum coram habens, in oratorio positum. Pone illum S. Dionysius cum mitra & baculo pastoralis, manum humero Regis imponebat. Corona ejus non liliis, sed aliis floribus ornatur.

In sequenti schemate sedens conspicitur, ex tabula depicta, quæ in Sancta Capella visitur desumpta. Rex hominem respicit, qui Episcopo sedenti tabulam depictam exhibet, ubi Christus & B. Maria Virgo representantur. Calcei Regis nigri sunt, oblongi & in acumen desinentes.



L'autre image ⁴ qui vient ensuite est tirée de son Tombeau de S. Denis, où il est en relief de marbre blanc près du grand Autel. Sa couronne est ornée de fleurs-de-lis. 4.

Un Tableau qui se ⁵ voit dans la nef de la Chapelle de S. Michel, située dans dans la cour du Palais à Paris, est exprimé dans cette Planche. Au milieu est un Crucifix. Trois Anges reçoivent dans des Calices le sang qui sort des plaies. La Sainte Vierge se tient au côté droit de Jesus-Christ, & S. Jean au gauche. Au près de la Sainte Vierge est le Roi Jean à genoux sur un Oratoire, les mains jointes, & la couronne en tête, au dessus de la couronné est l'écu de France. Derrière le Roi Jean est le petit Dauphin Charles à genoux sur son Oratoire, tenant les mains jointes, la tête nue & revêtu de son blâson, de France, écartelé d'or au Dauphin d'azur. S. Louis qui est derrière lui, reconnoissable par le nimbe qu'il a autour de sa tête couronnée, en habit & manteau Roial, tenant de la main gauche la Croix pour son Sceptre, tend la main droite vers la tête du Dauphin. De l'autre côté auprès de S. Jean, est Blanche de Navarre, fille de Philippe III. Roi de Navarre, & de Jeanne de France seconde femme du Roi Philippe de Valois, à genoux sur son Oratoire, portant la couronne Roiale. Au dessus de sa tête est l'écu de France, parti de Navarre coupé d'Evreux. Derrière elle est S. Denis vêtu pontificalement avec le Pallium, qui porte la main sur l'épaule de Blanche, & tient de l'autre main le haut de son crâne, coupé seulement de la naissance des cheveux en haut, en sorte que tout son vénérable visage est en sa place. Ce n'est pas le seul Tableau, assure-t-on, où il se voit peint ainsi. 5.

Jeanne de France ⁶ fille de Louis Hutin, & femme de Philippe Comte d'Evreux, qui par ce mariage devint Roi de Navarre, étoit peinte à genoux comme nous la donnons ici sur une cloison de bois derrière l'Autel de la Chapelle de S. Hipolyte dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Denis, vis-à-vis de la figure du Roi Jean à genoux, qui est la seconde de cette Planche. Elle porte sur sa coiffure une couronne ornée de trèfles. Derrière elle étoit peinte la fille ⁷ Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, & belle-mère du Roi Jean, qui se voit encore peinte vis-à-vis dans le grand Tableau. Elle est revêtue de son blâson de France parti de Navarre, & coupé d'Evreux. 6.

Pierre fils de Louis premier du nom, Duc de Bourbon, Comte de Cler-

Alindſchema prodit ex ſepulcro ejus Sandionyſiano, ubi prope aram majorem ſculptus viſitur in albo marmore. Corona ejus liliis ornatur.

Tabula depicta quæ habetur in area Palatii Parisienſis in Capella Sancti Michaelis hic exhibitur. In medio tabule crucifixus Chriſtus viſitur: tres autem Angeli ſanguinem ex plagis exiliemem in calices excipiunt. B. V. Maria ad dexteram Chriſti ſtat, Joannes ad ſiniſtram. Prope S. Virginem eſt Joannes Rex genuflexus in oratorio, junctis manibus, coronam capite geſtans liliis ornata; ſupra coronam ſcutum Francicis inſignibus inſtructum eſt. Pone Regem eſt Carolus Delphinus junior in oratorio ſuo genuflexus, inſignibus ſuis Francicis indutus, additis Delphini inſignibus, ubi in campo aureo Delphinus caruleus eſt. S. Ludovicus, qui a nimbo circum caput ſuum coronatum exhibitio dignoſcitur, cum veſte & pallio regio, manu ſiniſtra crucem pro ſceptro tenens, dextram ad Delphini caput tendit. In alio latere prope S. Joannem eſt Blancha filia Philippi III. Navarræ Regis, & Joannæ, quæ in oratorio genuflexa coronam geſtat regalem; ſupra caput ejus eſt ſcutum Francicis inſignibus

inſtructum, quibus adjuncta ſunt inſignia Navarræ, hiſque ſubjuncta inſignia Ebroiceniſis. Pone illum eſt S. Dionyſius cum pontificia veſte & pallio, qui manum tendit ad humerum Blanchæ, & altera manu cranii ſui ſupremam partem tenet exciſam; ita ut vultus venerabilis ſuo loco ſtet. Neque in hac ſolum tabula, ut narant aliqui, idipſum conſpicitur.

Joanna filia Ludovici Hutini, uxor Philippi Comitæ Ebroiceniſis, qui ex conjugis juve Rex Navarræ fuit, genuflexa depicta erat: ut hic exhibitur, in tabula lignea pone aram capelle S. Hippolyti in Eccleſia S. Dionyſii, e regione ſchematis Joannis Regis genuflexi, quod eſt ſecundum in hac tabula. Supra capitis tegmen & cultum coronam geſtat trifoliis ornata. Pone illum depingitur filia ejus Blancha Navarræ, ſecunda uxor Regis Philippi Vaſſi & Joannis Regis noverca; ea adhuc depicta viſitur e regione majoris depictæ tabula, inſignia in veſte habet Francicæ, cui adjunguntur Navarræ, ſubjunguntur Ebroiceniſia.

Petrus Ludovici filius hujus nominis primus, Dux Borbonii, Comes Claromontis & Marchiæ, Pat. &

- P L. mont ¹ & de la Marche, Pair & grand Chambrier de France, Gouverneur de Languedoc & de Gascogne, fut tué à la bataille de Poitiers le 19. Septembre 1356.
- L V I.
1. Il fut enterré aux Jacobins de Paris à côté du grand Autel, où l'on voit sa figure en relief de marbre blanc. Il est revêtu de son blâson, semé de France au bâton de gueules, & sous cette veste il a une corte de mailles, dont l'extrémité paroît à son cou, le bas de l'armure sont des cuissarts, des genouilleres & des greves. C'est le premier que nous ayons vû portant l'épée sur le derriere.
 2. Le même se voit dans ² un Armorial d'Auvergne d'environ 300. ans, qui appartenoit jadis à M. de Gaignieres. Son manteau fourré d'hermines, est semé de France. Son ornement de tête paroît être un caprice du Peintre.
 3. Isabeau de Valois ³ sa femme, fille de Charles de France Comte de Valois, & de Mahaut de Châtillon sa troisiéme femme, est ici représentée en son veuvage, elle survécut longtems à son mari, qui l'avoit épousée en 1336. Elle mourut l'an 1383. Elle porte un voile sur la tête, qui lui couvre les épaules. Sa robe est blasonnée de France; on y voit la bordure de gueules des Valois, & le bâton de gueules de Bourbon.
 4. La figure suivante de la même ⁴ est tirée de l'Armorial ci-devant nommé. Elle y est représentée fort jeune, sa couronne singuliere n'est apparemment qu'un caprice du Peintre. Sa robe est semée de France avec les brisures de Valois, ses manches fendues du haur en bas traînent jusqu'à terre: nous en verrons dans le quinziéme siècle, où fut fait ce manuscrit, plusieurs d'une pareille longueur.

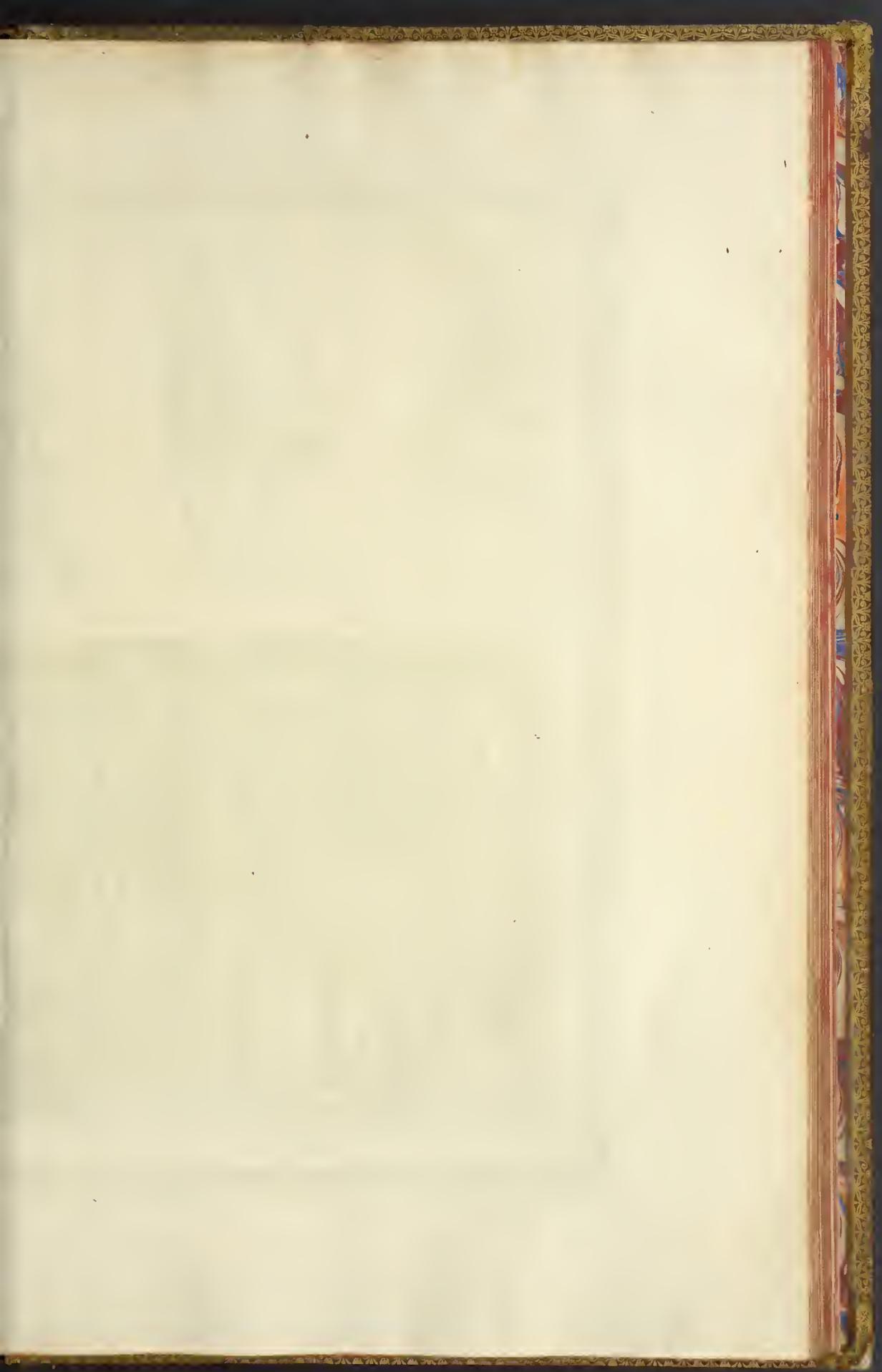
magnus Camerarius Francie, Septimanie & Vasconie Prefectus, in Pictavensi pugna occisus fuit 19. Septembris anno 1356. sepultusque est apud Dominicanos Jacobæos ad latus aræ majoris, ubi ejusimago marmorea conspicitur. Indutus autem est insignibus suis, & sub veste lorica hamatam habet, cujus pars in collo conspicitur. Femora, genua, crura ferro tegi videntur. Hic primus conspicitur qui gladium a tergo gestat.

Idem ipse alio exhibetur modo in Codice manuscripto insigniam Arvernorum D. de Gagneriisrecentorum circiter annorum. Pallium ejus, cui affuta sunt muris Pontici vellera, insignibus ipsius munitur. Ornatus vero capitis ex mero pictoris arbitrio factus videtur.

Elisabeta Valesia uxor ejus, filia Caroli Valesii Comitiss & Mathildis tertie uxoris ipsius, hic exhibetur. Elisabeta diu post conjugis sui mortem vixit que ipsi nupserat anno 1336. & mortua est anno 1383. Velum capite gestat, quod humeros operit. Insignibus suis vestitur, ubi conspicuntur & limbus ruber Valesiorum, & baculus ruber Borboniorum.

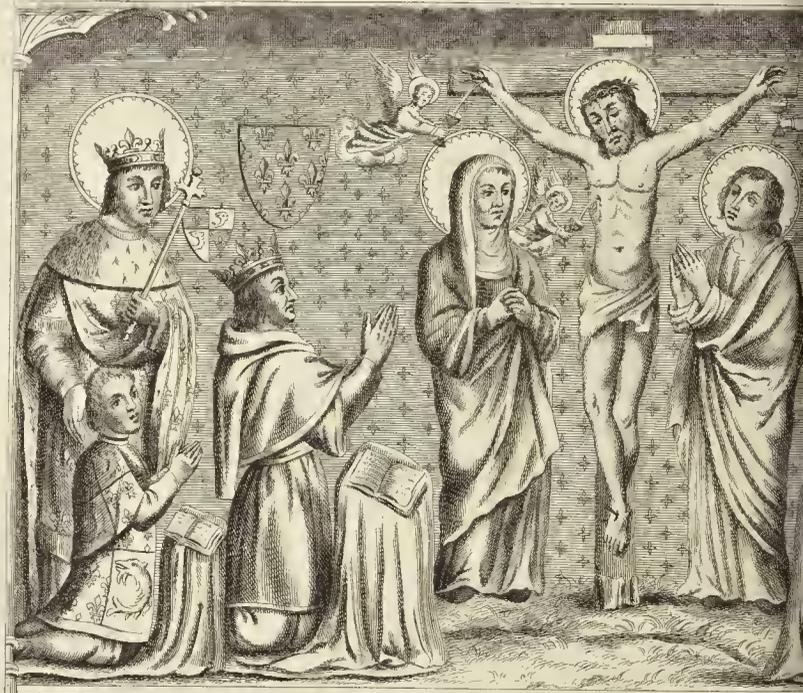
Ejusdem schemata sequens ex libro insignium supra memorato eductum fuit. Ipsa vero admodum juvenis depingitur. Corona singularis, pictoris, ut arbitror, inventum est. Vestis ejus insignia Francica exhibet cum limbo rubro Valesiorum. Manicæ a summo ad imum fissæ ad terram usque diffluunt. Decimo quinto faculo, quo exaratus videtur Codex, plurimas ejusdem longitudinis manicas videbimus.







5



4



6



7

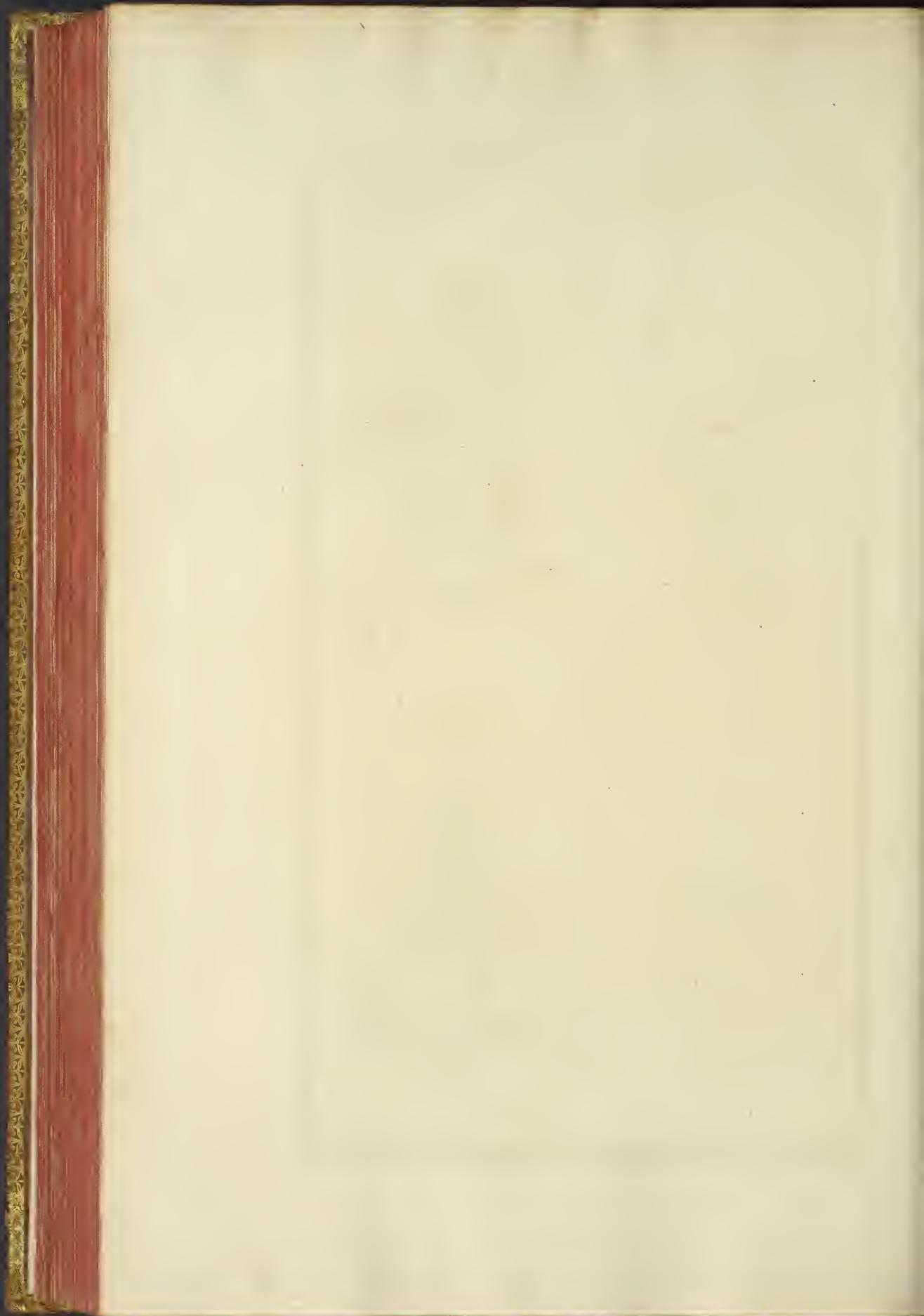


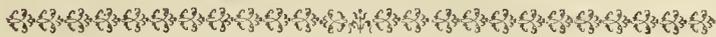


PIERRE DE BOURBON I. DU NOM, ET SA FEMME.

L'V. Pl. Nom II.
P. 326







L'ORDRE DU SAINT ESPRIT AU DROIT DESIR, OU DU NŒUD.

CET Ordre militaire fut établi par Louis d'Anjou Roi de Jérusalem & de Sicile, fils de Philippe Prince de Tarente, & petit fils de Charles II. du nom, dit le Boiteux, Roi de Naples. Ce Louis fut complice de la mort d'André d'Hongrie premier mari de Jeanne Reine de Naples, fameuse chez la plupart des Historiens Italiens, par la plus outrée galanterie. De concert avec Louis, qu'elle vouloit épouser, elle fit étrangler à Aversa son mari André, & se maria avec le même Louis, qu'elle fit déclarer Roi de Sicile & de Jérusalem. Mais Louis Roi d'Hongrie, indigné de l'horrible assassinat commis en la personne de son frere André, passa avec une puissante armée dans le Roiaume de Naples, & poussa si vivement Louis & Jeanne, qu'ils furent obligez de s'enfuir en Provence, qui appartenoit à Jeanne. Ils se rétablirent depuis dans le Roiaume de Naples, & Louis institua l'an 1352. l'Ordre du *S. Esprit au Droit desir*, ou du *Nœud*. L'Histoire de Jeanne Reine de Naples & de Louis son mari, se trouve au long dans les deux freres Villani, Jean & Mathieu, dans le Constanzo, le Summonte & plusieurs autres. Matthieu Villani, Auteur contemporain, dit qu'il institua cet Ordre au jour de la Pentecôte de l'an 1352. en mémoire de son couronnement fait en pareil jour. C'est ce que dit aussi le Roi Louis au commencement des Statuts de ce nouvel Ordre de Chevalerie. Le même Auteur ajoute qu'il institua soixante Chevaliers. Les Statuts en mettent trois cens; ce qui pourroit peut-être se concilier en disant, qu'il n'y en eut que soixante le jour que les Statuts furent publiez, & que les autres devoient être reçus, à mesure qu'ils se presenteroient, jusqu'au nombre de trois cens.

Ces Statuts sont écrits en François: j'en ai vû un manuscrit fait dans le tems même, comme on en peut juger par l'écriture. Les peintures y sont faites avec grand soin, & apparemment par l'ordre du Prince. C'est celui-là même que M. Gagnieres fit copier, en imitant les caracteres de ce tems-là: il en fit aussi tirer les peintures. Tout cela se trouve dans ses portefeuilles, qui sont presen-

ORDO SANCTI SPIRITUS,

RECTI DESIDERII, SIVE NODI.

HE Ordo militaris institutus fuit a Ludovico Andegavensi Rege Jerosolymæ & Sicilia, filio Philippi Principis Tarenti, & nepoti Caroli II. Regis Neapolis, qui Claudus cognominabatur. Hic vero Ludovicus conficius fuit necis Andree Hungari Principis, primi conjugis Joannæ Reginae Neapolis, quæ a Scriptoribus Italis pene omnibus, qui hanc historiam scripserunt, ab effreni libidine celebratur. Andream illa Aversa strangulari curavit, & Ludovico nupsit, quem Sicilia & Jerosolymæ Regem promulgati jussit. Verum Ludovicus Hungariæ Rex immanem Andree fratris cadem ulturus, cum grandi exercitu in Neapolitanum regnum ingressus, Joannam & Ludovicum tam acriter aggressus est, ut in Gallo-provinciam, quæ tum ad Joannam pertinebat, aufugere coacti sint. In Neapolitanum vero Regnum postea restituti sunt, ac Ludovicus anno 1352. Ordinem instituit Sancti Spiritus

Recti Desiderii, vel Nodi. Historia Joannæ Neapolis Reginae & conjugis ejus Ludovici, fuscè describitur a Joanne & Matthæo Villanis statibus, a Constantio, a Summonte & aliis. Matthæus Villanus illius temporis Scriptor, narrat Ludovicum hunc instituisse Ordinem in die Pentecostes anni 1352. in memoriam diei illius quo coronam acceperat. Id ipsum ait Rex Ludovicus initio Statutorum Ordinis hujus equestris. Addit idem Scriptor Ludovicum sexaginta Equites instituisse. In statutis vero trecenti Equites numerantur: hæc possent fortasse conciliari dicendo, sexaginta tantum fuisse Equites qua die statuta publicata sunt, aliosque recipiendos fuisse, si qui accederent, ad numerum usque trecentorum.

Hæc statuta Franco idiomate scripta sunt. Codicem M. S. vidi autographum, ut ex descriptionis ratione aestimatur: res ibi omnes accurate depictæ fuere, & quidem jubente Principe, ut existimatur. Hunc ipsum Codicem D. de Gaigneris summa cura & ad nomen autographi depingi ac delineari curavit, servata characterum forma. Quod apographum jam in Biblio-

tement à la Bibliothèque du Roi. Louis qui étoit de la race Roiale de France, fit écrire ces Statuts en François, comme il est aisé de juger par plusieurs mots Italiens qui ont la terminaison Françoisé. Il ne faut point douter qu'il ne les ait aussi fait écrire en Italien, puisque l'Ordre fut principalement établi pour la nation Italienne. Tous les actes & les exercices de l'Ordre y sont amplement représentés en peinture, tels qu'on les verra gravez ici. Nous réservons pour la fin ce que le Laboureur a dit dans ses Mémoires de Castelnau, touchant cet Ordre.

P L.

LVII.

Au commencement du manuscrit il y a un frontispice en peinture, où dans un champ semé de fleurs-de-lis est représenté le Pere Eternel assis, tenant la Croix où est attaché Notre-Seigneur. Entre la tête du Pere & celle du Fils est le S. Esprit, raisonnant sous la forme d'une colombe. Autour du Pere sont les chœurs des Anges environnez de lis, & plus bas deux Anges, qui paroissent à genoux & qui tiennent chacun une bande. Sur les deux bandes est une inscription, qui est comme la devise de l'Ordre, SE DIEU PLEAIT; c'est-à-dire, *s'il plaît à Dieu*. Au bas de la Croix est d'un côté le Roi Louis à genoux, tenant les mains jointes. Il porte la couronne ornée de fleurs-de-lis, & a une assez longue barbe. Sur son habit on voit au dessous de l'épaule droite un Saint Esprit. Il porte un chapperon à longue queue. Derriere le Roi est un homme à genoux, qui tient une espee de bannière: au haut de laquelle est un heaume, & sur le heaume un écusson chargé d'une croix fleuronée. Ce sont les armes du Prince Louis avant qu'il fût Roi, & peut-être celles des Princes de Tarente, qui étoient de gueules à la croix d'or accompagnée de quatre besans d'argent, chargez chacun d'une croix de sinople: tout cela ne se trouve pas sur cet écusson; mais il y a, comme nous avons déjà vû souvent, une grande variation dans les armoiries. Sur cet écusson est une couronne semblable à celle que le Roi porte, sous laquelle pend une piece de drap frangé, & chargé d'un nœud, marque du nouvel Ordre. Sur la couronne s'élevent en forme de cimier deux ailes, qui se rejoignent, celle de la droite est chargée des armes d'Anjou Sicile, & celle de la gauche, de celles de Jerusalem. La Reine Jeanne est à genoux de l'autre côté, couronnée comme le Roi son mari, les mains jointes; sa robe a de longues manches pendantes. Une suivante, qui est derriere la Reine, est vêtue comme elle.

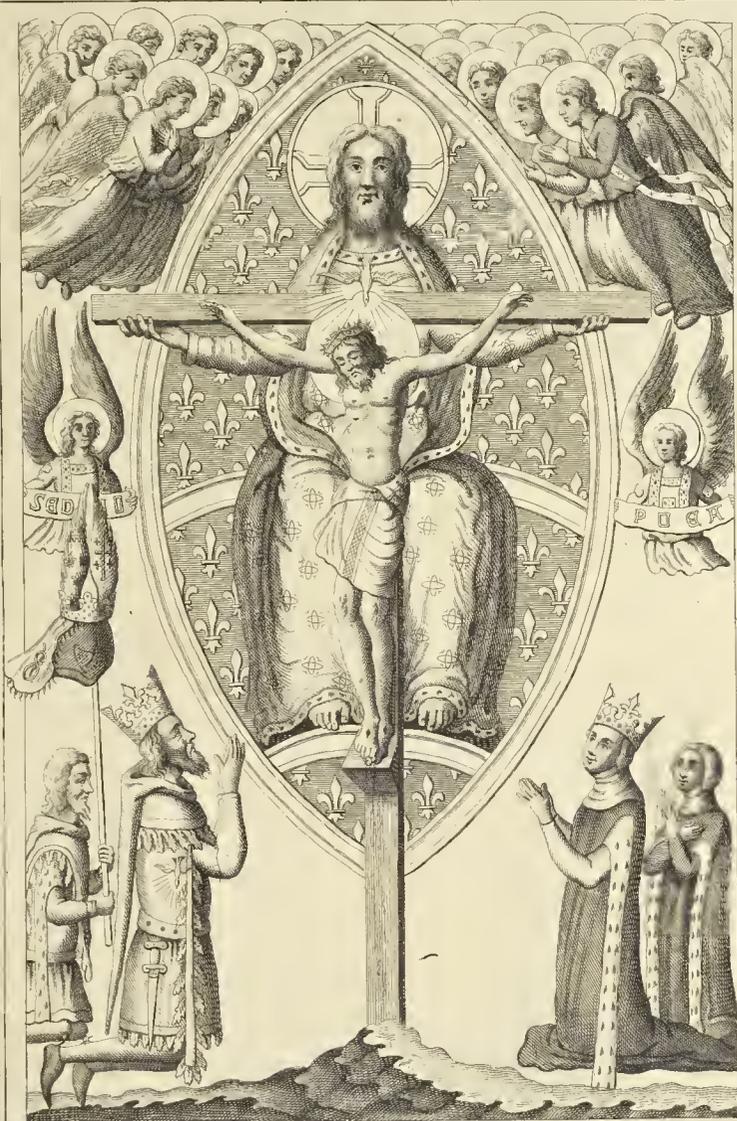
thea Regia cum aliis ejusdem Codicibus visitur. Ludovicus ex Regia Francica stirpe Princeps, hæc Statuta Francico idiomate scribi jussit, ut ex multis verbis Italice infimæ dialecti, cum Francica terminatione positus, arguitur. Neque dubitandum est ipsum eadem statuta Italico vulgari idiomate scribi curavisse; quandoquidem hic Ordo pro Italica præcipue gente creatus fuit. Acta omnia & exercitia Ordinis in isto Codice depicta visuntur, ut hic delineata cernere est. Ad calcem illa referuntur quæ Scriptor Gallus *le Laboureur* circa Codicem & Ordinem istum dixit in libro, qui inscribitur, *les Mémoires de Castelnau*.

In initio Codicis quoddam eum frontispicium est depictum, ubi in area floribus liliis Francicis conspersa exhibetur Pater Aternus sedens & crucem tenens in qua affixus visitur D. N. JESUS-CHRISTUS. Inter caput Patris & caput Filii est Spiritus Sanctus in specie columbe radios emitens. Circa Patrem adsunt Angelici chori liliis circumdati; & infra duo Angeli genua flectentes, qui fasciam singuli tenent. Duæ autem illæ fasciæ inscriptionem præ se ferunt, quæ est quasi Ordini addicta sententia, SE DIEU PLEAIT; id est, *Si Deo placeat*. Ad imam crucis partem visitur ex uno latere Rex Ludovicus genibus flexis, manibusque junc-

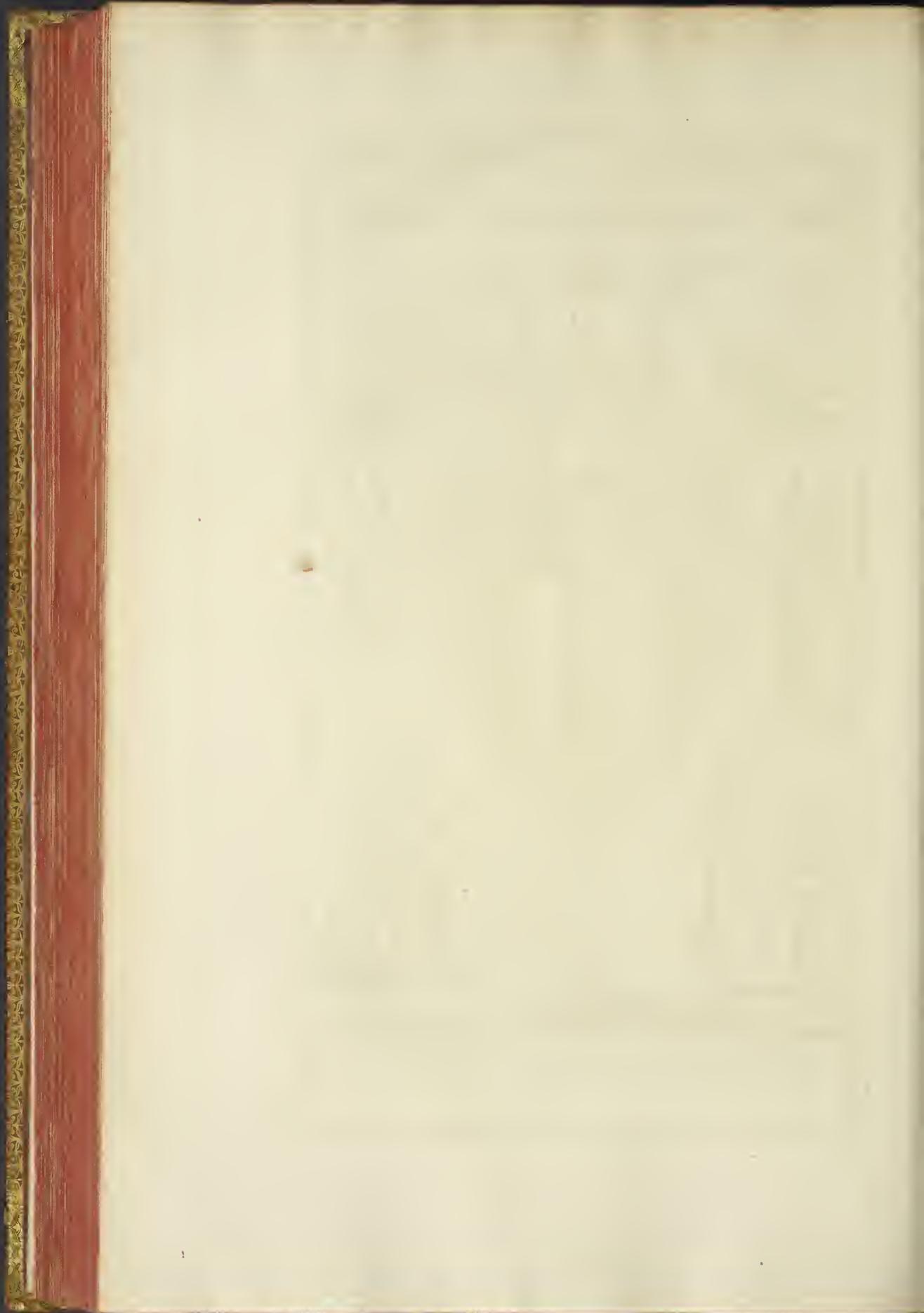
tis. Coronam habet liliis Francicis ornatam; barba ejus sat proluxa est. In veste paulo infra humerum visitur Spiritus Sanctus. Caputium gestat retrorsum in acumen desinens. Pone Regem vir genibus flexis vexillum tenet, in cujus summitate castris & supra cassidem scutum in quo delineata visitur crux floribus terminata. Hæc sunt insignia Ludovici Principis antequam Rex esset; vel fortasse Tarentinorum Principum, quæ hujusmodi erant: In campo rubro, crux aurea, quatuor byzantiis argenteis circumdata, quorum singula crucem viridem efferebant. Hæc quidem omnia hoc in scuto non observantur. At in gentilitiis insignibus, ut jam sæpe observavimus, frequentes occurrunt varietates. Supra scutum corona est similis illi, quam Rex gestat, sub qua pendet pannus hinc ornatus, in quo nodus visitur, quod insigne hujusce novi Ordinis erat. Supra coronam apicis moie surgunt alæ duæ, quæ superne junguntur: quæ ad dexteram est, insignia præ se fert Andegavensis Siciliæ; quæ ad sinistram, insignia Jerosolymæ. Joanna ad aliud latius comparat genibus flexis, junctis manibus, ut ipse Rex coronata. Vestis longissimas manibus pendentes præ se fert. Famula, quæ pone Reginam visitur, eodem vestis genere tecta comparat.

L'inscription

LUDOUICUS DEI GRACIA REX IERU Q ET SICILIE



† ORS LUDOUICUS REX DN̄A IOH̄AN̄A REGINA



L'inscription au haut de l'Image en caractère du tems, est telle : LUDOVEUS DEI GRACIA REX JERUSALEM ET SICILIÆ. Une autre inscription au bas de la Planche sous le Roi & la Reine se lit ainsi : DOMINUS LUDOVICUS REX. DOMINA JOHANNA REGINA. Louis est appellé dans l'une *Ludoveus*, & dans l'autre *Ludovicus*.

STATUTS DE L'ORDRE DU SAINT ESPRIT,
AU DROIT DESIR OU DU NOEUD.

Etabli par Louis d'Anjou Roi de Jerusalem & de Sicile, en 1352.

1353. 1354.

» Ces sont les 1 Chapitres faits & trovées pour le tres-excellent Prince Mon-
» seignour le Roy Loys pour la grace de Dieu Roy de Jerusalem & de Se-
» cille alle honneur du Saint Esperit, troveur & fondeur de la tres nobles com-
» paignie du Saint Esperit, au droit desir. Encommencée le jour de la Pente-
» couste l'an de grace M CCC LII.

» Nous Loys pour la grace de Dieu Roys de Jerusalem & de Secille allonneur P L.
» du Saint Esperit, lequel jour pour sa grace nous seumes couronés de nos LVIIII.
» Royaumes en effacement de Chevalerie & accroissement d'onneur, avons
» ordené de faire une compaignie de Chevaliers, qui feront appellés les Cheva-
» liers du Saint Esperit au droit desir. Et lesdits Chevaliers feront au nombre de
» ccc. desquels nous comme trouveur & fondeur de cette compaignie ferons
» princeps & aussi doyvent estre tous nous Successeurs Roys de Jerusalem & de
» Secille. Et a tous ceuls que nous avons esleu & esliurons a estre de ladicte com-
» paignie, faisons assavoir que nous pensons a faire se Dieu plet la premiere feste
» au Chastel de l'Euf enchanté du merveilleux peril, le jour de la Pentecouste
» prechain venant. Et pour ce tous les fufdits compaignons, qui bonnement
» pourront, soient audit jour audit lieu en tel maniere comme ci-aprés sera de-
» visé. Et adonques fera plus a plain a tous les compaignons parlé de cette ma-
» tere.

On voit d'abord dans la Planche suivante un Saint Esperit, qui répand ses rai- sons sur la tête du Roi Louis. Ce Prince est assis sur son trône, tenant de la main droite un scepre terminé en haut par une fleur-de-lis, & de la gauche un

Inscriptio in suprema imaginis parte, caractere il-
lius ævi sic habet: LUDOVEUS DEI GRACIA REX
JERUSALEM ET SICILIÆ. Altera inscriptio in ima-
cabula sub Rege & Regina posita sic legitur: DOMI-
NUS LUDOVICUS REX. DOMINA JOHANNA
REGINA. Regin altera inscriptione *Ludoveus*, in al-
tera *Ludovicus* appellatur.

STATUTA ORDINIS SANCTI SPIRITUS,

RECTI DESIDERII, SIVE NODI.

Qui Ordo institutus fuit a Ludovico Anlegravoensi,
Rege Jerofolymæ & Siciliæ, annis 1352.
1353. 1354.

» Hæc sunt capitula edita & inventa ab excel-
» lentissimo Principe Domino Ludovico, Dei
» gratia Rege Jerofolymæ & Siciliæ in honorem Sanc-
» ti Spiritus, qui excogitavit, fundavitque nobilissi-
» mum cæterum Sancti Spiritus recti desiderii, capit-

Tome II.

» que in die Pentecostes anni gratiæ MCCC LII.
» Nos Ludovicus, Dei gratia Rex Jerofolymæ & Si-
» cilix, in honorem Sancti Spiritus, in ejus die fest-
» to, ipso juvante, coronati sumus, ad equitum de-
» cus & augmentum honoris, Equitum turmam insti-
» tuimus, qui Equites Sancti Spiritus Recti Desiderii
» appellabuntur. Hi trecenti numero erunt, quorum
» Nos, utpote inventores & fundatores, Principes eri-
» mus, atque etiam successores nostri Reges Jerofoly-
» mæ & Siciliæ. Omnibus, quos ad talem cæterum de-
» legimus, vel delecturi sumus, significamus, Nos
» primum diem festum celebraturos esse, si Deo pla-
» cuerit, in castello *Ovi incantati in mirabili periculo*,
» in Pentecoste proxima. Omnes igitur memorati so-
» cii, quotquot poterunt, adfint in assignato die &
» loco, illoque cultu, quo infra dicturi sumus. Nam
» hæc infra pluribus describemus.

In tabula sequenti statim visitur Spiritus Sanctus co-
lumbæ specie, qui radios immitit in caput Ludovici
Regis. Seder ille in folio manu dextera sceptrum te-
nens, quod lilio Francico superne terminatur, sinistra

T r

globe surmonté d'une croix. Il est revêtu d'écarlate. Les Chevaliers de l'Ordre, qui l'environnent le font de différentes couleurs. Ces Chevaliers portent le nœud, marque de l'Ordre. Aux pieds du Roi est assis à plate terre un Scribe, qui écrit les Statuts de l'Ordre. L'assemblée prochaine est indiquée au *Château de l'Oeuf enchanté du merveilleux péril*; ainsi appelé à l'occasion de quelque opinion populaire & fabuleuse.

» II. Premièrement euls sont tenus de jurer que a tout leur povoir & savoir
 » douront abandonnement loyal conceil & aide au Prince de tout cé qu'il leur
 » requerra, soit d'armes, soit d'autres choses, loyalement, & d'observer les en-
 » frescripts Chapitres.

Cette prestation du serment de fidélité, est représentée sur la Planche. Le Roi est assis sur son trône, & tient le livre des Statuts ouvert. Chaque Chevalier vient, se met à genoux, & jure en tenant ses deux mains sur le livre. Tandis que le Roi fait la cérémonie, un des Chevaliers tient son sceptre & son globe. Les Chevaliers portent tous un chaperon à longue pointe, qui descend par derrière jusqu'au gras des jambes.

» III. Item chascun Chevalier de la dicté compagnie est tenus de porter l'en-
 » neu en fait d'armes sur soy en lieu ou il soit bien apparaissant & bien cogneu
 » & en tous autres vestemens continuellement, tout ainsi comme aux dits Che-
 » valiers de ladicte compagnie leur plaira porter; & doyyent dessus ou dessous
 » porter lectres bien luisans que diront, SE DIEUX PLAIST. Et le Vendredi
 » en remembrance de la Passyon de Nostre-Seigneur Jesu-Christ & de son Saint
 » Sepulchre chascun doit porter un chaperon noir a un neu de blanche soie tout
 » simple sans or, perles ne argent, & doit chascun vestir ce jour une robe &
 » chaucés de la plus honneste & simple coullour qu'il pourront bonnement.

Le Nœud étoit une des principales marques de cet Ordre. Le Roi, que le Saint Esprit éclaire ici comme dans les images précédentes, porte le nœud sur son manteau. Il étoit permis de le porter où on vouloit, pourvû qu'il fut exposé à la vûe de tout le monde. A côté de cette peinture, le Roi & les Chevaliers sont représentés avec le chaperon noir qu'ils devoient porter le Vendredi; en mémoire de la Passion de Notre-Seigneur. Le nœud devoit être de soie blanche, sans or, ni perles, ni argent. Ce n'étoit que pour ce jour-là; car pour l'or-

vero globum, cui imposita crux est. Ipse coccinea induitur veste. Equites autem Ordinis, qui adsunt, diversis vestiuntur coloribus. Hi Equites Nodum gestant, Ordinis notam. Ad pedes Regis sedet Scriba, qui Statuta Ordinis describit. Primus congregandus cœtus esse dicitur in castello *Ovi incantati in mirabili periculo*; sic dicto ex quadam populari & fabulosa opinione.

» II. Primo jurent oportet, se pro viribus, & consilio & opera Principem adjuturos esse, quotiescumque ille postulaverit, sive arma allumenda, sive aliud præstandum fuerit; idque cum sincera fide, & statuta Ordinis infra scripta servaturos esse.

Hæc sacramenti fidei exhibitio in tabula representatur. Rex in folio sedens Statutorum librum apertum tenet. Equites singuli veniunt, & genuflexi jurant, ambas manus supra librum tenentes. Dum vero Rex illam cerimoniam peragit, ex equitibus unus sceptrum ejus globumque tenet. Equites omnes capitium gestant, cujus acumen ita longum est, ut ad usque media crura a tergo desinat.

» III. Item Equites singuli ejusdem societatis tenentur gestare Nodum ad bellica gesta, in loco vestium

» patenti, atque in omni vestimentorum, quo ipsi
 » utuntur, genere, ferre perpetuo debent, in quo vestium loco mallent, dum pateat oculis omnium.
 » Atque supra vel infra Nodum, hanc claram & lucidam ponent inscriptionem; SI DEO PLACEAT.
 » Feria autem sexta in memoriam Passionis Domini Nostri Jesu-Christi, & sancti ipsius Sepulchri, unusquisque gestare debet capitium nigrum cum nodo ex sericis filis facto, sine auro, vel argento, vel margaritis; singulique tenentur illo die, vestem & femoralia induere, honesta quidem, sed simplicis coloris.

Nodus inter præcipuas istius Ordinis notas numerabatur. Rex, quem Spiritus Sanctus hic illustrat, ut in præcedentibus tabellis, Nodum in pallio gestat. Licebat Equitibus quocumque loco vellent gestare, dum pateret oculis omnium. Ad hujus depictæ tabellæ latus Rex & Equites cum nigro capitio representantur, quod feria sexta allumere præcipiebantur in memoriam Passionis Domini nostri. Nodus ex sericis filis albis rexi debebat, sine auro, vel argento, vel margaritis, hoc scilicet die tantum: nam cæteris die-

II
L'ORDRE DU S^T ESPRIT OU DU NOEUD.





dinaite, ce noud étoit d'or, d'argent & de pierres précieuses, de grand' valeur & de grande apparence, dit le Villani à l'endroit cité.

» Item se aucun desdits Chevaliers se trouvoit en besoigne ou faits d'armes, » si vrayment que la besoigne ne feust contre l'Eglise de Romme, & bataille » ou encontrement y avenist, & baniere y feust levée ou d'une part ou d'autre: » & ledit Chevalier y feust encontré ou touché de cop de lance, de coutel, ou » de despée, ou encontast mesment les ennemis de cop d'espée, de lance, ou de » coutel, & la fin de la besoigne feust honorable pour le Chevalier qui ce aura » fait; il devra porter dès ce jour en avant l'enneu de ladicte compagnie tout » deslié jusques a tant qu'il aura esté au Saint Sepulcre: & la donra ledit neu au- » dit Sepulcre, & le metra en lieu apparissant, ouquel neu sera le nom dudit » Chevalier escript. Et depuis il portera le neu tou lié comme devant, mais les » lettres diront, *il a pleeu a Dieu*. Et dessus l'enneu sera un ray ardent du Saint » Esperit & vrayment les Chevaliers qui porteront le neu reliés & ledit ray com- » me dessus est dit, ne le doyvent porter se * nom fus draps ou autres devifes » pures & blanches.

A côté de ce Chapitre est écrit en grosses lettres d'or, *Cestui Chapitre pour gren- gnor honor conquerre fut rassés & amendés en la maniere qui sanssuir, à la feste. Fait l'an de grace M CCC LIII.*

» IV. Item chascun doit porter une espée & environ le pomel souescript par » belles lectres bien parans le nom & le sornom a celli a qui elle fera & ou mel- » lieu du pomel d'un costé soit le neu a lectres qui dient, *se Dieu plait*, & de » l'autre costé soit le timbre mis de celli a qui ladicte espée sera.

Le Roi est representé lui-même tenant cette épée par la poignée avec ses deux mains. La pointe va contre terre.

» V. Item doivent jeufner chascun Jeudi de l'an si veulent & ont le pover; & » se n'ont le pover ou la volonté, doivent donner à mengier à trois povres en » l'honneur du Pere, du Fils & du Saint Esperit, ou leur donner tant, qu'ils » puissent avoir leur sostenance pour le jour.

On ne peut guere exprimer en peinture des hommes qui jeüent. Voilà pourquoi le Roi qui vouloit tout faire peindre, s'est contenté de faire mettre ici une des parties de l'alternative. Il étoit ordonné de jeüner, ou de faire l'aumône tous les Jeudis de l'année. On peint ici deux pauvres qui re-

bus Nodus erat ex auro, argento & gemmis preciosissimis ac splendidissimis, inquit Villanus, in loco supra notato.

» Si quis ex memoratis Equitibus in bello quopiam, dum contra Romanam Ecclesiam non ducatur, in pugna, vel hostium confictu decertans, ubi vexillum ex utraque parte ablatum fuerit, vel si eques ille lancea, vel pugnione, vel gladio percussus, & faucibus fuerit, vel si ipse gladio, vel lancea, vel pugnione alios percussit, & si in Equitibus honorem pugna cesserit, ab illo die Nodum solutum gestabit, donec ad sanctum Sepulcrum se contulerit. Ibi vero Nodum sancto Sepulcro offeret, & in parenti loco deponet, nomine suo inscriptum. Nodum vero postea nexum ille gestabit ut ante; sed inscriptio talis erit: DEO PLACUIT. Supra Nodum autem erit radius ardens Spiritus Sancti. Equites vero qui Nodum ligatum gestabant & radium, ut supra dictum est, non nisi in pannis & relis puris & albis ipsum gestare debent.

Ad hujus Capituli marginem hæc nota literis aureis & majoribus scripta est. *Illoz capitulum ad majorem*

adipiscendum honorem emendatum & in meliorem formam redactum fuit, quale hic conspicitur. Actum in die festo anno gratie MCCCLIII.

» IV. Equites singuli gladium gestare debent, in cuius pila capuli literis elegantibus & conspicuis scriptum sit nomen & cognomen ejus, cuius est gladius; in medio autem pile Nodus sit cum hac inscriptione, *SI DEO PLACUERIT*. In opposito autem latere sit castis illius, cuius est gladius.

Rex ipse hic conspicitur gladii capulum ambabus tenens manibus, cuius gladii mucro versus terram tendit.

» V. Jejunent Equites qualibet feria quinta per annum, sitamen velint aut possint, fin non possint, vel nolint, tribus pauperibus illo die victum suppeditent, vel tantum erogent, quantum sit ad cibum diurnum comparandum satis.

Vix potest jejunii figura delineari: quapropter Rex, qui omnia depingi volebat, satis habuit alteram statuti partem hic proferre. Statutum erat ut quavis feria sexta vel jejunaretur, vel pauperibus stipendium erogaretur. Hic vero representantur mendicij duo, qui

çoivent l'aumône. Ils portent en bandouliere une gibbeciere ou une escarcelle noire.

PL.

LIX.

» VI. Item chascun desdits Chevaliers est tenu de venir tous les ans le jour de la Pentecouste oudit chastel lequel est assis en la mer entre Naples, la Cité & Nostre-Dame du pié de l'oscure grocte des enchantemens Virgille & la tenra le Roy sa pleiner court de son coronnement allonneur du Saint Esperit, & portera le jour coronne. Et pour ce que les Bachellers & Chevaliers estranges de dehors nostre Royaume par aventure seroient chargiés & travailliés en querant les ordénances dudit Ordre achever & pour deffaute de despens ne porroient si comme leur volonté seroit venit à ladicte feste. Scachent chascun desdits Bachellers que a la Chapelle du Saint Esperit au droit desir sera donné de par le Prince a chascun d'eux tant d'argent comme chascun par son sacrement dira que en venant à ladicte feste & en revenant en son pais il aura despendu honnestement.

Les Bachellers étoient des jeunes Gentilshommes, qui commençoient à faire la guerre, & qui n'étoient point encore parvenus à la Chevalerie.

» Item, quant les Chevaliers veront chascun an a la general assemblée le jour de la Pentecouste. oudit chastel comme dessus est dit, il entreront en ladicte Chapelle laquelle le Prince a fait establir en l'onneur du Saint Esperit au droit desir, en laquelle chascun aura son siège establi, & ou chief du siege sera escript son nom, son furnom, ses armes & son timbre poinrés. Et doivent estre vestus tous de blanc, c'est a sçavoir cote seur cote, chaperon, chausses, & foyers tous blancs. Et ou devant du seurecot droitement sus le cuer soit un Roy enflambés en remembrance & reverence du Saint Esperit. Et i doit chascun tenir en sa main s'épée a tout le seurre droitement telle comme dessus devisée, & ilec doyyent demourer oiant l'office de la Messe. Et quant le Prestre aura sacrosifié & levé le corps de Nostre-Seigneur & retourné en son lieu, le Prince & tous les Chevaliers de la dicte compagnie en suppliant le Saint Esperit qu'il veuille raemplir & enluminer de sa grace ladicte compagnie si comme en celluy propre jour il enlumina tout le geron de la terre. Et bien oiant l'un l'autre a genoux diront ces paroles : *Veni creator Spiritus, mentes tuorum visita, imple superna gratia, que tu creasti peccora.*

Toute la Planche suivante est pleine de gens qui vont à diverses bandes, pour

» stipem accipiunt, & transversum marsupium gestant. » VI. Singuli autem Equites tenentur quotannis in die » Pentecostes ad memoratum castellum venire, quod » in mari situm est inter Neapolim civitatem, & Bea- » tam Mariam ad pedem obscure cryptæ prestigiarum Vir- » gili. Illic autem Rex in eodem die qua coro- » natus est celebrabit in honorem Sancti Spiritus, & » eadem die coronam gestabit. Quia vero Baccellerii, » & Equites extranei, qui extra regnum nostrum habi- » tant, ad Ordinis statuta implenda, vix poterunt » necessarios ad iter suscipiendum sumtus suppeditate, » notum facimus iisdem, a Principe in Capella » Sancti Spiritus Recti Desiderii dandum singulis esse, » quantum sibi necessarium ad eundem & redeundum » esse cum sacramento assitiverint.

Baccellerii autem erant militiæ candidati, qui nondum Equites vocabantur.

» Quando singuli Equites venient ad generalem conventum die Pentecostes in supradicto castello celebrandum, ut supra dictum est, in memoratam Cappellam intrabunt, quam Princeps in honorem Sancti

» ti Spiritus Recti Desiderii assignari curavit. In qua » singuli sibi sedem propriam habebunt: in sedis vero » summitate nomen ejus & cognomen scriptum, insignia & cassis ejus delineata erunt. Omnes albis istis vestibus induantur, quæ vestes scilicet hæc sunt » tunica, caputium, femoralia, calcei, quæ omnia » alba sunt. Atque in anteriore superioris vestis parte » illa quæ cor respicit, delineetur radius ardens in memoria & reverentiam Sancti Spiritus. Quisquæ gladium manu teneat in vagina sua positum & erectum, qualem supra descripsimus, sicque stantes Missam audire debent. Postquam autem Presbyter sacrosaceritaverit, & corpus Domini nostri eleverit, tunc » Princeps omnesque Equites ejusdem societatis Spiritum S. precabuntur, ut totum certum gratia sua im- » plere & illuminare dignetur, ut olim eodem ipso die » totum orbem illuminavit. Et singuli, genibus flexis, » clara voce dicent: *Veni Creator Spiritus, mentes tuorum visita, imple superna gratia, que tu creasti peccora.*

Tota sequens tabula plena viris est, qui turmatim



VI



Le chateau de l'Ouf.



se rendre à Naples par différentes routes, au jour marqué. Il y en a aussi qui y vont par eau. Dans la peinture qui porte la marque VI. le Roi assis les reçoit à mesure qu'ils arrivent, tenant une espèce de palette ronde dans sa main. Ils se mettent à genoux devant lui, & lui baissent le pied. Ils portent tous le Saint-Esprit sur leur habit. Dans la peinture de dessous, des gardes donnent entrée aux Chevaliers dans la Chapelle. Au dessous de la Chapelle est peint le château de l'Oeuf, tel qu'il étoit en ce tems-là : on y a fait quelque changement depuis. *Il est assis*, dit le Roi, *en la mer, entre Naples la cité, & Notre-Dame du pié de l'ocure grotte des enchantemens Virgile*, c'est-à-dire, que ce château est entre la ville, & l'Eglise de Notre-Dame, qu'on appelle aujourd'hui *S. Maria di piedigrotta*, qui est auprès de la grotte de Poussol, sur laquelle est le tombeau de Virgile, duquel nous avons donné la description dans l'Antiquité expliquée, Tom. 5. p. 132. Elle étoit appelée la grotte des enchantemens, sur quelque opinion populaire.

» VII. Item, quant lesdits Chevaliers venront chascun an a ladicte feste, seront tenus de porter par escript les aventures que euls auront trovées, & leurs avenemens, & les bailleront aux Clercs de la dicte Chapelle qui a ce faire seront ordenés, & lesdits Clercs représenteront les dictes escriptures devant le Prince & son Conseil, & celles qui audit Prince & Conseilsembleront estre dingnes de ramentevoir, lesdits clers le mèstront en escript dedens un livre lequel s'appellera le livre des avenemens aux Chevaliers de la compagnie du Saint-Esprit au droit desir, & demorra ledit livre toujours en la dicte Chapelle.

P L.
L X.

Ceci est représenté à la Planche suivante. On présente au Roi les écritures des Chevaliers : un se prosterne devant lui, & lui baise les pieds.

» VIII. Item, se la Sainte Eglise de Roume ou aucuns Princes des Crestiens empreist le voyage d'outremier pour la Terre Sainte, la ou est le Sepulcre de Nostre Seigneur recourir & le getter hors des mains des mescreans, chascun Chevalier de la dicte compagnie sera tenu d'y estre en propre personne si porront bonnement. Et se chose feust que le Prince de la dicte compagnie, de qui ledit heritage doit estre raisonnablement, empreist ledit voyage ou passe sage a l'arce de la sainte Eglise & des autres Princes Crestiens; ou ledit Prince y alast personnellement en la compagnie d'autrui, chascun desdits Chevaliers seront tenu de aler personnellement & de demorer continuelement tant com-

per diversas vias Neapolim petunt, ut eo ad constitutam diem perveniant. Quidam etiam navibus illo se conferunt in tabella depicta, quae num. VI. inscribitur. Rex sedens advenientes illos excipit, quamdam ceu palulam rotundam manu tenens, Equites accedentes ante Regem genua flectunt, & pedem ipsius osculantur. Omnes Spiritum Sanctum in veste depictum gestant. In tabula subter posita custodes in Capellam Equites inducunt. Sub Capella depingitur castellum Ovi, quale tunc temporis erat; aliquid enim in illo a tanto tempore mutatum fuit. *Sicum est*, inquit Rex, *in mari inter Neapolim civitatem, & Beatam Mariam ad pedem obscurae cryptae praefigiarum Virgilii*; id est, castellum situm est inter urbem & Ecclesiam Beatæ Mariæ, quæ nunc appellatur Sancta Maria ad pedem cryptæ, quæ prope cryptam, qua Puteolos itur, sita est. Supra quam cryptam est sepulcrum Virgilii, cujus descriptionem dedimus in Antiquitate explanata, Tomo V. p. 132. Crypta autem praefigiarum appellabatur ex quadam populari & fabulosa opinione.

» VII. Quando memorati Equites ad festum hujusmodi diem celebrandum venient, si quid sibi notatu

» dignum evenit, id descriptum afferre tenebunt, & Clericis memoratae Capellæ tradent ad eam rem a Rege constituta. Ipsi vero Clerici scripta Regi offerent & Consilio ipsius. Si quid autem Principi & Consilio ipsius in hujusmodi scriptis memoria dignum videatur: ab eisdem Clericis describetur in libro cui nomen erit, *Liber eventuum Equitum turmae S. Spiritus reciti Desiderii*, qui liber semper in Capella asservabitur.

Hoc exhibetur in sequenti tabula. Regi offeruntur Equitum scripta. Eques unus procumbit ante Regem & osculatur pedes ejus.

» VIII. Si sancta Ecclesia Romana, vel quidam Principes Christiani transmarinum iter suscipiant ad Terram-Sanctam, ubi est Sepulcrum Domini nostris, recuperandam, & infidelis nationes eliminandas, Equites singuli ejusdem turmae illo se consecrarentur, si possint. Si vero acciderit ut Princeps hujus turmae, ad quem Terra-Sancta de jure pertinet, illam expeditionem suscipiat, juvantibus se sancta Ecclesia ceterisque Christianis Principibus; vel si idem Princeps cum aliis Principibus illo proficiscatur, omnes & singuli Equites illo se consecrarentur, atque ibidem manere quamdiu Princeps

» me ledit Prince y demorra , ſalve ſe aucune expreſſe & appaſſant neceſſité ne le
» contredieſt.

Ce voiage d'outremer n'eſt icimis que ſous condition : Si l'Egliſe Romaine , dit-il , ou des Princes Chrétiens l'entreprennent ; cependant il le fait ici repreſenter. Les Chevaliers marchent à cheval armez ſous la bannière d'Anjou Sicile. Ils portent le nœud ſur leurs cuirafſes , & vont s'embarquer. Les vaiſſeaux ſur leſquels ils vont monter , ſont chargez de bannières aux armes du Pape , de l'Empereur , de France , d'Angleterre , d'Anjou Sicile , de Tarente , de l'Ordre du Saint Eſprit & du Nœud , & d'autres. On a dreſſé un pont , par lequel on va de terre juſqu'au bord du vaiſſeau , pour porter les proviſions.

» IX. Item , ſe aucun deſdits Chevaliers ſe trouvoient en aucuns faits d'armes
» & leur ſemblaſt que a honneur peuſſent bannière lever , la bannière qu'ils le-
» veront doit eſtre d'argent ou toute blanche a un grant ray ardent ou millie
» du Saint Eſperit , & ſoit a leur volonté de la lever eſpecialement contre les en-
» nemis de la foy & pour le droit & honneur de leur naturel Seigneur maintenir
» en criant chacun ſon cri quant doit crier , & apres leur dit cri crieront *au droit*
» *deſir*.

Tout ceci ſe voit dans l'image marquée IX. La troupe des Chevaliers marche à cheval ſous l'enſeigne du Roi , que nous avons vûe dans le frontifpice , & deux autres enſeignes chargées d'un Saint Eſprit raionnant. Les Chevaliers portent le Nœud ſur leur cuirafſe.

» X. Item , ſe a aucun Chevalier avenoit choſe qu'il ſe parteiſt honteuſement
» de bataille ou de choſe ordenee , laquel choſe le Saint Eſperit ne veulle ſouf-
» frir , ledit Chevalier ſoit tenu en tout manieres ſans nul contredit de venir
» le jour de la feſte audit Chaſtel , & doit porter robe toute noire , ſi comme
» tous les autres Chevaliers la porteront toute blanche , & auſſi comme les autres
» porteront le ray ſoubs le cuer , il portera lettres blanches & bien appariffans
» grans & bien liſables , qui diront , *j'ay eſperance ou Saint Eſperit de ma grand hon-*
» *te amender*. Et le jour ne mangera pas avec les Chevaliers , mais mangera ou
» millieu de la ou le Prince & les autres Chevaliers de la dicte compagnie men-
» geront. Et chaſcun an fera ainſi juſques a tant che par ſon bon fait ſera relevé
» de la vergougne ou que audit Prince & a ſon Conſeil ſemblera de li reſtituer
» ſon meſfait.

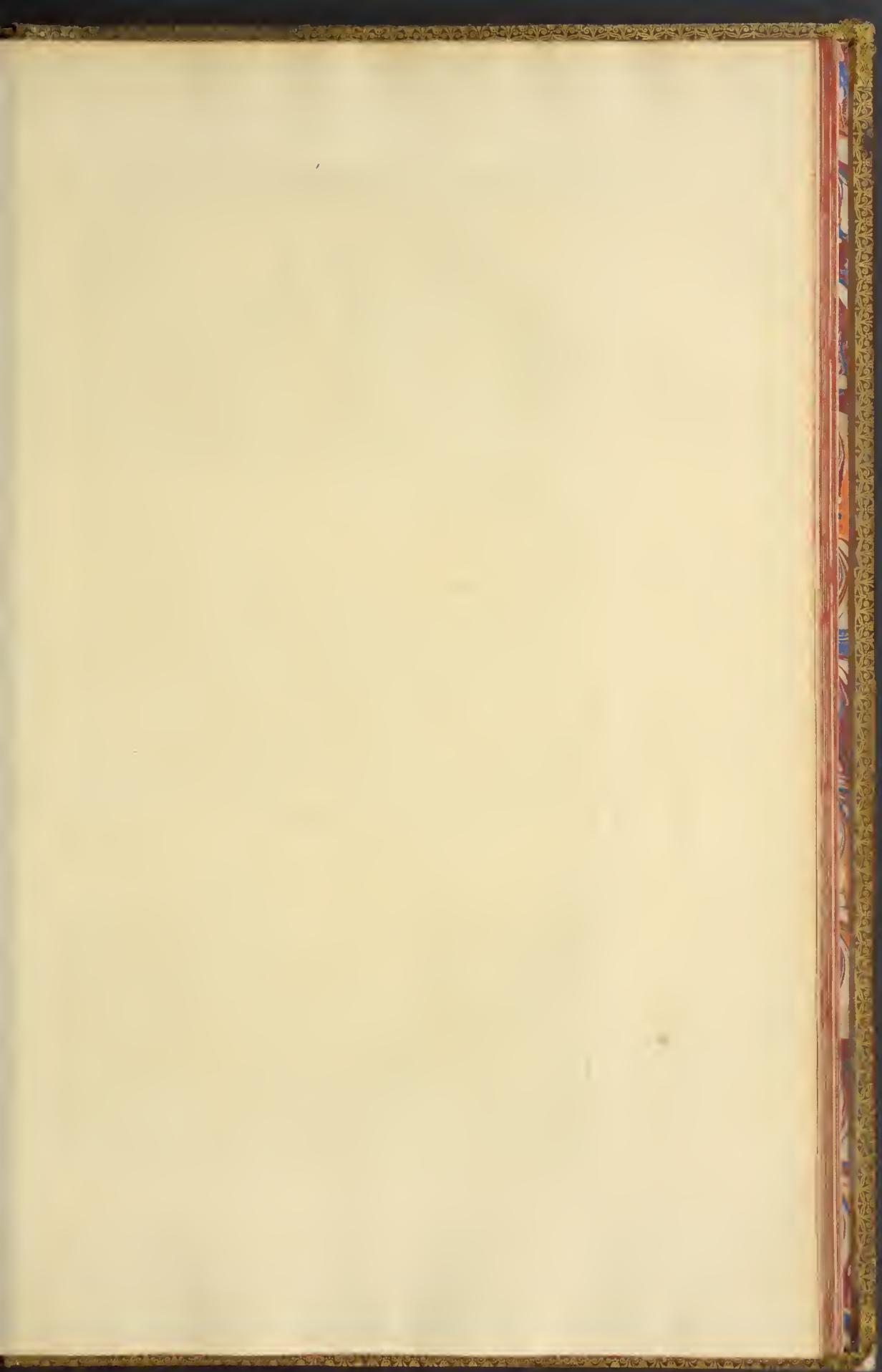
» ibidem moras trahet , niſi quadam urgente neceſſi-
» tate , id illi non poſſent.

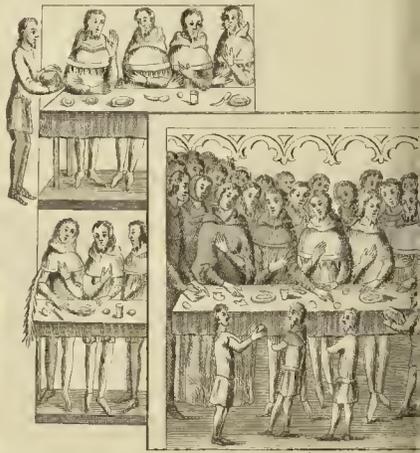
Hoc tranſmarinum iter nomiſi ſub conditione ponitur ; ſi Eccleſia Romana , inquit , & Principes Chriſtiani illud ſuſceperint , & tamen Rex iter illud hic repreſentari curat. Equites proſtriciuntur armati ſub vexillo Andegavenſi-Sicilienſi. In loriceis delineatum geſtant Nœdum , atque ad naves tendunt ; quæ naves vexillis multis inſignuntur , nempe Summi Pontificis , Imperatoris , Angliæ , Franciæ , Andegavi-Siciliæ , Ordinis Sancti Spiritus ſeu Nodi & aliorum. Pons paratus fuit ut commeatu a terra in navim tranſvehetur.

» IX. Si quis ex memoratis Equitibus alicui præſidio
» interfuert , ſi putet ſe poſſe cum honore vexillum
» erigere : quod eriget vexillum totum argenteum eſſe
» debet , vel ſaltem album , cum radio magno ardente
» ex medio Sancti Spiritus emiſſo : Poterunt ſi lubet
» vexillum erigere contra fidei inimicos , vel pro jure
» & honore Principis ſui propugnando. Clamoreque
» proprio prius edito , poſtea clamabunt , RECTO
» DESIDERIO.

Hoc ipſum repreſentatur in imagine , quæ numero IX. annotatur. Equitum turma progreditur ſub Regis vexillo , quod in frontifpicio vidimus , duobuſque aliis vexillis Spiritu Sancto radios emittente inſignitâ , Equites Nœdam in lorica delineatum geſtant.

» X. Si quando acciderit Equitem turpiter expugna ſe
» ſubducere , aut rem juſſam non exſequi ; id quod Spiritui Sancto diſplicat , omnino teneatur Eques ille
» in die feſto ad caſtellum venire , nigra indutus veſte ,
» dum alii omnes Equites alba induuntur , utque
» alii radium e regione cordis habent ; ſic ille eodem loco albis literis magnis , atque lectu facilibus
» paratam inſcriptionem hanc geſtabit : *Spero me Spiritus Sancti ope turpitudinem meam abluurum eſſe*.
» Nec comedet illo die cum Equitibus , ſed in medio
» loci ubi Princeps cum Equitibus ejuſdem armæ commedet , ſicque faciet ſingulis annis , donec per alium
» quod præclare geſtum turpitudinem abſterſerit ; vel
» donec Princeps cum conſilio ſuo illi veniam concedendam eſſe decreverit.







Tout ceci est fort amplement dépeint dans l'image X. où l'on voit plusieurs tables, & les Chevaliers qui prennent leur repas. La première est celle du Roi qui a quelques Chevaliers à ses deux côtes; mais à des tables séparées. Il y a aussi plusieurs autres petites tables, au milieu desquelles sont deux grandes tables qui ont un plus grand nombre de Chevaliers. Devant ces deux-là est celle du Chevalier qui s'est deshonoré dans le combat par quelque lâcheté. Il est vêtu de noir de la tête jusqu'aux pieds. Sa table est aussi toute noire. Il paroît sur son visage qu'il souffre beaucoup de se voir en une posture si humiliante.

» XI. Item est ordonné que nul de ceuls de la dicte compaignie ne doit point » entreprendre nul voyage lointaing sans le dire ou le faire a favoir au Prince : » & se le Prince le donne congié, doit tantost mander par escript a la dicte Chap- » pelle son nom & surnom & le voyage que il vouldra entreprendre. Et toutes cel- » les escriptures seront reprefantées devant le Prince & son Conseil le jour de la » feste a ce que on puisse enquerre & favoir nouvelles des compaignons qui ne » seront a la dicte feste.

Plusieurs Chevaliers viennent se jeter aux pieds du Roi pour lui demander permission d'entreprendre quelque voiage. Ils lui baïsent les pieds, & les autres Chevaliers se tiennent debout devant leur Roi & le Chef de leur Ordre.

» XII. Item se aucun Chevalier de la dicte compaignie en querant le droit » desir achever, & les aventures chercher, feust pour ce cheu en poureté, il le » doit le jour de la feste signifier ou faire a favoir au Prince & a son Conseil. Et » se pour le sacrement du Chevalier & pour le regart du Prince & de son Conseil » sera approuvé que ce soit verité, le Prince est tenu de li ordener & faire esta- » blit sa chevance ad ce que comme Chevalier, se puist tous ses jours maintenir, » & doit demourer une partie du temps audit Chastel en reverence du Saint Ef- » perit & honneur de la dicte compaignie si comme il vouldra ou pourra bon- » nement.

Des Chevaliers tombez en pauvreté, viennent trouver le Roi & lui demander secours. Il le leur accorde liberalement : & comme ils doivent passer une partie du tems dans le château, il leut a fait préparer des chambres & des lits. On voit ici trois chambres & trois lits fort simples, dont la couverture est chargée de la marque du neud.

» XIII. Item audit Chastel aura une table appelée la Table désirée, en la-

P L.

L X I.

Hæc amplissime depinguntur in imagine numero X. annotata, ubi plurimæ mensæ visuntur, & Equites eibum fumentes. Prima mensa Regis est, ad cujus latera Equites quidam sunt, sed ad separatas mensas sedentes. Aliæ quoque plurimæ sunt minores mensæ, in quarum medio sunt duæ grandiores circum quas plurimi Equites sedent. Ante duas illas est mensa Equitis illius, qui in pugna turpiter egit. Nigris vestibus a capite ad calcem induitur. Mensa quoque nigra est. In vultu ejus observatur, quam ægre ferat se ita dejectum & gradu depulsam videre.

» XI. Nullus hujus Ordinis Eques longinquam iter suscipiat, inconsulto Principe, & sine ejusdem licentia, qua impetrata, mittat in supra dictam Castellam nomen, cognomenque suum descriptum, ad dita suscepti itineris mentione. Scripta autem hujusmodi Principi & consilio ipsius offerantur in die festo, ut ubinam sint Sodales absentes sciri possit.

Multi Equites accedunt, & ad pedes Regis procurantes, itineris cujusdam suscipiendi facultatem postulunt, ac pedes ejus osculantur. Alii vero Equites stant

coram Rege & Ordinis Principe.

» XII. Si quis Ordinis istius Eques, dum Rectum Desiderium perficere expetit, & perficendi occasiones querit, in paupertatem incidit, id in die festo Principi & consilio ipsius dicat, vel notum faciat. Si autem id sacramento affirmante Equite, & explorante Principe cum consilio suo, verum esse deprehensum fuerit, debet Princeps ejus opes & facultates restituere, ut Eques possit cum dignitate pristinum in statum reverti, in illoque persistere. Maneat in Castello Eques aliquanto tempore, in reverentiam Sancti Spiritus, & in honorem sodalitatæ, si tamen velit, & commode possit.

Equites in paupertatem delapsi ad Regem accedunt, & opem postulant. Id ipse liberaliter concedit: & quia in Castello aliquantum temporis commoraturus sunt, Rex illis cubicula & lectos apparari curavit. Hiæ visuntur cubicula tria & totidem lecti simplices admodum, quorum stragula Nodi figuram præ se ferunt.

» XIII. In eodem Castello mensa quædam erit conomine desiderata Mensa, ad quam sedebunt in die

* *П у а*
* *ainfi.*

» quelle seront assis ledit jour de la Pentecouste tous les Chevaliers qui auront
 » *defnce l'enneu, & tous ceuls qui plus auront fait d'armes seront assis à la plus
 » honorable place de la table dessus dicté. Et se aucun y venist qui portast l'en-
 » neu reliés au ray du Saint Esperit, comme dessus est dit, on li meëtra sus la
 » teste un chappel de lorrier par plus triumphal honneur, tout aussi comme les
 » anciens Romains qui tout le monde conquirent, establirent à faire & firent à
 » tous les bons Chevaliers qui sus tous les autres avoient de servir & merite de
 » recevoir grandisme honneur.

Cet article sembloit demander une plus grande explication, & une peinture plus ample, pour donner à entendre pourquoi ces Chevaliers, qui s'étoient fait honneur à la guerre, desuoioient leur nœud, sans avoir pourtant la gloire de porter une couronne de laurier: mais cela est & expliqué aux articles xx. xxii. xxiii. On voit ici sous un dais une table couverte. A l'un des bouts est un Chevalier, qui a le nœud relié & qui est couronné de laurier; à l'autre bout est celui qui a dénoué son nœud, & qui n'a pas le même honneur que l'autre. Je ne sai ce que signifient ici certains lozanges, entourez de quelques petits ornemens.

» XIV. Item, quant la dicté feste sera faicte, si comme dessus est dit, avant
 » ce que lesdits Chevaliers voient en leur affaires, ledit Prince doit tenir un Par-
 » lement, la ou il seront tous euls, & chascun Chevalier soit tenu par son fare-
 » ment de recorder & meëtre avant toutes les choses que eux connoistront estre
 » bonnes & honorables pour ledit Ordre accroistre & amender. Et se aucune
 » chose y est mise avant, qui bonne & honorable puisse estre, approuvée ou dit
 » Parlement, le Prince est tenu de la faire ajouster ausdis Chapitres & ordenan-
 » ces dudit Ordre: & sera mis au dessus: *Ce Chapitres fut mis & establi au Parlement*
 » *fait en tel an.* Et nulle chose ne puisse ajointre ne touchier a trestous desdits
 » Chapitres se nom en plain Parlement si comme dessus est dit. Et se aucune
 » question feust entres aucuns desdis Chevaliers de non avoir bien observe les
 » ordenances & Chapitres de l'Ordre ou il preist ladicte question en soy deffen-
 » dant, si soient lesdits questions déterminées dedens ledit Parlement, se la
 » chose n'estoit si clere, que le Prince ou son Conseil l'eust devant deter-
 » miné.

Les Chevaliers se voient ici assés. Le Roi est assis sur son trône: de ceux qui l'environnent, les uns sont debout, les autres assis. Ils délibèrent ensemble

» Pentecostes Equites omnes qui Nodum solverint.
 » Qui autem in pugna claruerint, honorabiliorem in
 » mensa locum occupabunt. Si quis vero accesserit,
 » qui Nodum religatum gesserit cum radio Sancti Spi-
 » ritus, imponatur ipsi corona laurea ad triumphalem
 » honorem: quemadmodum etiam fecere veteres illi
 » Romani, qui totum sibi orbem acquisierunt, atque
 » Equites optimos qui præ aliis in bello fortiter pugna-
 » verant, honore maximo afficiebant.

Hic articulus explicationem majorem postulare vide-
 batur, & latius depictam imaginem, ut intelligeretur cur
 Equites illi, qui in bello claruerant, Nodum suum sol-
 verent, neque tamen corona laurea gloriam obtine-
 rent; verum illud explicatur in articulis XX. XXII.
 & XXIII. Hic mensa visitur, in cujus extrema
 parte altera Eques conspicitur, qui Nodum reli-
 gatum habet, quiq; lauro coronatur; in altera
 vero extrema parte est is, qui Nodum suum sol-
 vit, nec tantum honorem quantum alter adeptus est.
 Ignoro quid significent rhombi quidam, aliquot or-
 natibus cincti.

» XIV. Quando festus ille dies eo, quo supra dixi-

» mus, ritu celebratus fuerit, antequam memorati
 » Equites ad negotia sua redeant, Princeps collo-
 » quium habebit, cui singuli intererunt, Equitesque
 » omnes sacramento polliceantur se omnia, quæ in
 » augmentum & honorem hujus Ordinis conferre pos-
 » se putabunt, dicturos esse. Si qua vero res dicatur,
 » quæ in bonum, commodum, seu honorem Ordinis
 » cedere posse videatur in consilio, tenebitur Princeps
 » illa in Capitalis & Statutis Ordinis adjici curare, &
 » supra scribetur: *Hoc Capitulum postum statutumque*
 » *fuit in colloquio anni talis.* Nihil in memoratis capi-
 » tulis adjici vel mutari poterit, nisi in colloquiis hu-
 » jusmodi, ut jam dictum est. Si qua vero contentio
 » oriat inter Equites, quod aliqui statuta & capita-
 » lina non recte servarint, alique contrarium
 » teneant; hujusmodi questiones in memorato capi-
 » tulo terminabuntur, nisi ita clara & perspicua res
 » esset, ut jam a Principe & a consilio clare compo-
 » sita fuisset.

Hic Equites congregati visuntur. Rex in folio sedet:
 ex iis qui circa ipsum sunt, alii stant, alii sedent, si-
 mulque deliberant, analiquid addendum aut mutan-

pour

L'ORDRE DU S. ESPRIT OU DU NOEUD.

L'Esp. Tom. II.
P. 330



T. II. N. N.

pour voir s'il y a quelque chose à ajouter ou à changer ; outre cette troupe, il y en a d'autres qui consulent sur le même sujet.

» XV. Item se aucun Chevalier de la dicte compaignie eust devant entrepris » aucune Ordre, soit tenus de faire son povoir de le entrelessier ; & se il ne » puet bonnement , ceste Ordre doit toujours aller devant rouses les autres , & » depuis ne puisse prendre aultre Ordre sans la licence du Prince & de son Con- » seil , ne rien soit nul l'ecçanr de li en demander congié , salve se il ne portast » le neu ainsi relié dessus le ray comme dessus est dit.

Un Chevalier accompagné de plusieurs autres est à genoux devant le Roi, & lui demande apparemment cette permission. Il tient je ne sai quoi de noir sur sa poitrine.

» XVI. Item se il advenoit que le Prince reteinst de son ordre aucun Escuier » de bien par son bon commencement, ledit Escuier soit renus de soi faire Che- » valier au plustost qu'il porra dés le jour qu'il sera receu jusques au jour de la » Pentecoulte prochienne apres venair , a ce que ledit Escuier se puisse comparer » Chevalier a ladite feste & ainsi comme les aures comme dessus est dit.

Un Ecuier du Roi vient accompagné de deux autres Ecuiers. Le Roi le fait Chevalier en lui merrant une grande épée, aidé d'un Chevalier de l'Ordre. Le nouveau Chevalier prête son serment de fidelité , en élevant au ciel ses deux mains jointes, en presence d'un grand nombre de Chevaliers de l'Ordre.

» XVII. Item quant aucun Chevalier de ladite compaignie sera en peril de » mort, il doit par rel maniere ordener devant sa mort, que quant il sera tref- » passez, sa spée relle comme dessus est devisée, soit envoïée audit Prince en quel- » que part que il soit. Er avec l'espée soit envoïée à la dicte Chappelle un neu » le plus riche que il aura, pour en faire le pourfit de se ame en l'onneur de la » dicte Chappelle.

Un Chevalier malade en péril de mort est ici representé debout en habit noir, donnant à son Confesseur Religieux, d'une main son épée qu'il tient par la poindre, & de l'autre son Nœud. Le Confesseur doit remettre l'un & l'autre au Roi, qui tend la main pour le prendre. Cela se fait en presence d'un grand nombre de Chevaliers. Derriere le Roi est son Ecuier, qui tient l'épée Roiale la poindre en haut.

» XVIII. Item quant le Prince aura receut l'espée d'aucun trespaslé de ladite

PL.
LXII.

diu sit. Præter hunc cæterum alii quoque eadem de re simul deliberant.

» XV. Si Eques ejusdem Ordinis, in alium jam Ordinem admittus fuerit, nihil non agat ut illum deserat. Si non possit, hic Ordo semper anteponi debet; nec quisquam possit in alium ingredi Ordinem, nisi impetrata facultate a Principe & a consilio suo, nec cuiquam liceat, non petita licentia, id facere, nisi is Nodum religatum supra radium gesserit, uti jam dictum est.

Eques plurimis aliis comitantibus, genibus flexis coram Rege, facultatem supra memoratam ab illo postulat. Nescio quid nigri in pectore tenet.

» XVI. Si Princeps scutiferum aliquem probum si- bi adsciscat, tenebitur Scutifer ille in Equitem deligi postulare, ex qua die receptus fuerit ad usque diem Pentecostes sequentem, ut ipse in eodem die festo Eques comparere possit, quemadmodum alii Equites comparent, uti supra dictum est.

Scutifer Regis venit, duobus aliis scutiferis comitantibus. Rex Equitem illum constituit, gladio gran-

di ipsum accingens, adjuvante se alio Ordinis Equite. Novus Eques sacramentum fidei præstat, erectis versus caelum manibus junctis, præsentibus plurimis Ordinis Equitibus.

» XVII. Si quis Ordinis Eques in periculum mortis incidat, res ita suas componat oportet, ut post mortem suam gladius ipsius, illo quo supra diximus modo concinnatus, ad Principem quoque in loco fuerit transmittatur. Cum gladio autem mittatur ad memoratam Capellam Nodus, quem preciosiorem habebit ille, in bonum animæ suæ & supradictæ Capellæ honorem.

Eques æger in periculo mortis positus hic exhibetur stans, nigro vestitu, Monacho, cui peccata confessus est, altera manu gladium quem ab apice tenet, tradens, altera vero Nodum. Monachus utrumque traditurus est Regi, qui manum extendit ut accipiat, idque præsentibus magno numero Equitibus. Pone Regem est Scutifer ipsius, qui Regium gladium tenet, apice sursum erecto.

» XVIII. Cum Princeps defuncti cuiuspiam hujus Or-

» compagnie, il doit ordener se il se trueve pres d'ilec que dedans le VIII. apres
 » se face solemnelment le service dudit trespasé en ladicte Chappelle : & y
 » doit estre ledit Prince personnelment se il puet bonnement; & tous les Chevaliers
 » qui apres se trouvent a une journée dudit lieu y doivent estre si il pueent en
 » bonne maniere, & quant le service sera fait droitement a leure de l'Offerte, le
 » plus prouchain parent ou ami dudit trespasé, ou celluy a qui le Prince le com-
 » mandra, doit prendre ladicte espée par la pointe & la offrir sur l'Autel. Et le
 » Prince & les Chevaliers de ladicte compagnie, qui audit service se trouveront,
 » doivent accompagner l'espée jusques a l'Autel & agenouiller euls tous devant
 » l'Autel, & chascun devotement prier le Saint Esperit pour l'ame dudit trespasé.

La cérémonie se fait ici solemnellement. Un Evêque y est present, le pa-
 rent du défunt, ou un autre tenant sa place, à genoux & en habit de deuil,
 met sur l'Autel l'épée du défunt & son Nœud. Le Roi est à genoux sur un car-
 reau, & a les bas & les fouliers noirs. Toute la troupe des Chevaliers à genoux
 paroît assister à la cérémonie avec beaucoup de devotion.

» XIX. Item quant le service dudit trespasé sera fait par le Prince, ou ceuls
 » a qui il commandra ce faire, doyyent ordener que ladicte espée soit mise
 » dedens ladicte Chappelle en lieu apparissant & permeneable; & a plus grant re-
 » membrance dudit trespasé & honneur de ladicte compagnie, doit estre ou-
 » vrée dedens trois mois apres le service une tombe dedens ledit chasteil en la
 » place derriere le lieu de l'enchantement du merveilleux péril. En laquelle tom-
 » be seront escriptes lettres parmenables en pierre de marbre lesquelles diront :
 » *Ce est la tombe de la remembrance du tel chevalier, qui trespassa en tel part & en tel*
 » *temps.*

On voit ici quatre épées pendues dans la Chapelle, & auprès de chaque épée
 un Nœud. Au dessus de l'Autel est representé un Saint Esperit en forme de co-
 lombes, qui darde ses rayons vers l'Autel. Auprès de là on voit trois Chevaliers
 défunts, mis en relief sur leurs tombeaux; c'est appatement la maniere dont
 on les enterroit. L'inscription sur les tombeaux a ce sens : *Ci git un tel l'an de No-*
tre-Seigneur MCCCLIII.

» XX. Item se chose estoit que aucun desdits Chevaliers eust esté si bien eu-
 » reux que avant que il fut trespasé eust tant fait que il portast le ray du Saint
 » Esperit sur le neu, relié comme dessus est dit, lettres seront mises sur sa tom-

» dinis gladium acceperit, si tunc prope locum verfe-
 » tur, praeipiat oportet ut octavo sequenti die Missa
 » & exequiae defuncti celebrentur in eadem ipsa Ca-
 » pella, cui Princeps adeste debet, si quidem possit,
 » necnon Equites omnes, qui non plus uno iueneris
 » die a loco distant, si quidem & ipsi possint. Officio
 » autem perfoluto, in ipsa offertorii hora, qui defuncti
 » vel sanguine propinquior, vel amicus est, vel is
 » quem Princeps jubebit, gladium defuncti per api-
 » cem sumat, & supra aram offerat. Princeps autem &
 » Equites qui Officio aderunt, gladium comitabuntur
 » ad aram usque, ibique genua flectent, Spiritumque
 » Sanctum pro defuncti anima precabuntur.

» Officium hic solemniter celebratur. Episcopus adest.
 » Defuncti cognatus, vel ejus loco alius, genuflexus &
 » pullatus, gladium defuncti supra aram ponit. Rex ge-
 » nibus pulvino impostis, ac cum nigris tibialibus & cal-
 » ceis, adest. Totus Equitum ceteris genibus flexis, cum
 » multo pioque affectu, Officio interesse videtur.

» XIX. Cum defuncti exequiae celebratae fuerint,
 » vci a Principe, vel ab iis quibus ea cura demandata

» fuerit, curabitur ut gladius ille in memorata Capel-
 » la ponatur in loco patenti, ubi permaneat, & ut de-
 » functi major commemoratio sit, in honoremque Or-
 » dinis, post tres menses claspos ab exsequiis, in Caf-
 » tello & in platea pone prestigiosus admirabilis periculis
 » sepulcrum ejus excitabitur, in quo sepulcro in mar-
 » more sculpsit inscriptionis his verbis concepta : *Hic*
 » *est lapis sepulcralis talis Equitis, qui defunctus est tali*
 » *loco, tali tempore.*

Hic videntur quatuor gladii appensi in Capella, &
 prope singulos gladios sunt singuli Nodi. Supra aram
 exhibetur Spiritus Sanctus sub columbae forma, qui
 radios versus aram emittit. Juxta locum hunc tres
 Equites defuncti conspiciuntur, qui supra tumulos
 suos insculpti videntur; illo haud dubie modo Equi-
 tes sepeliebantur. Inscriptio supra sepulcra posita ta-
 lis est : *Hic jacet talis anno MCCCLIII.*

» XX. Si quis Eques ante obitum tem tam strenue
 » & tam feliciter gessisset, ut radium Sancti Spiritus
 » supra Nodum gestaret religatum, ut supra dictum
 » est; inscriptio in sepulcro ejus adornabitur literis cla-

» biens luisans & appariffans en pierre de maibre , & un ray bien voiant & du-
» rable , duquel doyyent iffir lefdictes lectres qui diront , *Il acheva fa partie du*
» *droit defir.*

L'article XIII. ci-deffus n'explique pas pour quelle action un Chevalier ac-
queroit le droit de porter *le ray du Saint Esprit fur le Nœud.* Mais les articles XX.
XXII. & XXIII. nous l'apprennent. Nous voions ici que les tombeaux de ceux ,
qui parvenoient à ce degré d'honneur , étoient bien plus magnifiques que les
autres. Chaque tombeau est foutenu fur quatre colonnes appuyées fur autant de
lions. Deux Anges la foutiennent auffi : deux autres Anges font mis l'un à la tête
l'autre aux pieds du défunt, où est un petit chien. Il y a au deffus du tombeau un
Saint Esprit raionnant , & plus bas fur le corps du défunt trois Nœuds. Entre le
Saint Esprit & les Nœuds, on lit cette infcription : *Il acheva fa partie du droit defir.*

» Item fe le Prince ne fe trouvoit au pays , luy ou ceuls a qui il auroit com-
» mis a faire a ces dictes chofes doyyent ordener par tele maniere que toutes ces
» chofes touchans audit trefpaflé foient parfaites dedens l'an de ce jour que la-
» dicte efpée fera prefentée audit Prince.

» XXI. Item chascun Chevalier de ladicte compagnie foit tenu de faire
» chanter fept meffes pour fupplier pardon au Saint Esperit des VII. pechiés
» mortels pour l'anme du trefpaflé. Et foit tenu de le faire dedens le moys que
» il auront oy nouvelles de fa mort , s'il porront en bonne maniere.

L'image represente ici une Meffe basse , où affiftent le Roi & les Chevaliers
à genoux.

» XXII. Item il est defclaré par ce derrenier Chappitres ajoufté en la premiere
» feste paffée de la Pentecouste l'an de grace MCCCIII. qui nul compaignon
» dudit Ordre n'en peuffe delier le neu finon pour la maniere qui s'enfuit. C'est
» aflavoir que se aucuns des compaignons de l'Ordre se trouvera en aucun fait
» d'armes la ou le nombre de fes ennemis feront barbues ou outres. Et la part du
» Chevalier dellordre nen s'estendit plus que le nombre deses averfaires. Se le-
» dit Chevalier se pouvoit pour fon honneur tant avancier qu'il peuffe estre le pre-
» miere afferir & envahir les ennemis , ou se il pavoit prendre le Capitaine de fes enne-
» mis , & la fin de la bataille fera honorable pour la part dudit Chevalier dell'or-
» dre , il puet delier le neu.

» ris & conspicuis concinnata , in matmore sculpta ,
» cum radio lucenti & folido, ex quo sequens inscriptio
» emitti debet: *Partem suam Recti Desiderii implevit.*

Articulus XIII. supra non explicat pro qua re gesta
Eques quispiam jus acquireret portandi *radium Sancti*
Spiritus supra Nodum. Verum id docent Articuli XX.
XXII. & XXIII. Hic videmus sepulcra eorum, qui
tantum honoris gradum attingebant, longe magnifi-
centiora & ornatiore esse quam alia. Hoc sepulcrum
quatuor fuleitur columnis, quæ quatuor leonibus ni-
tuntur. Duo Angeli quoque illud sustinent; duo alii
Angeli ponuntur, alter ad caput defuncti, alter ad
pedes, ubi est catellus. Supra sepulcrum est Spiritus
Sanctus radios emittens, & infra supra corpus de-
functi tres Nodi. Inter Spiritum Sanctum & Nodos
hæc inscriptio legitur: *Partem suam Recti Desiderii im-
plevit.*

» Si Princeps non adesset, illo absente ii quibus hæc
» cura demandata est, isthæc omnia supra memorata
» exsequi debent, quæ singula complenda sunt ante
» annum elapsum a tempore, quo gladius ille Principi

» oblatus fuit.

» XXI. Equites singuli Ordinis hujus septem Mis-
» sas caui curabunt, ut venia petatur a Spiritu Sancto
» de septem peccatis mortalibus pro anima defuncti;
» quæ Missæ celebrentur intra mensem elapsum a tem-
» pore, quo obitum illius ediderunt: si tamen id fa-
» cere possint.

Imago hic Missam sine cantu exhibet, cui adfunt
Rex & Equites flexis genibus.

» XXII. In præterito S. Pentecostes festo anni
» MCCCIII. hoc Capitulum additum fuit, quo
» hoc declaratur; Nullus Eques hujus Ordinis po-
» terit solvere Nodum alio quam sequenti modo. Si
» quidam ex Equitibus Ordinis pugnae interfuerit con-
» tra inimicos, sive illi *barbute* sint, sive alii: & turma
» in qua sunt Equites non sit numero major hostili. Si
» Eques quispiam id honoris obtineat, ut primus hos-
» tes aggrediatur; vel si vexillum capere, aut ad ter-
» ram decutere possit, vel si hostium Ducem capere
» valeat; sique pugnae exitus in honorem Equitis ver-
» gat, tunc poterit Nodum solvere.

Voici un grand combat à cheval pour montrer comment on pouvoit parvenir à porter le rai du Saint-Esprit sur le Nœud ; c'étoit ou en donnant le premier sur les hommes d'armes des ennemis ; ou en prenant l'enseigne ; ou en abbatant à terre celui qui la portoit , ou en prenant le Capitaine des ennemis. C'est ce que tâche de faire ici un Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit , qui porte sur la tête les armes , le timbre & le cimier du Roi Louis. Il attaque celui qui est à la tête de la troupe , qui pourroit bien être le Capitaine , & lui porte un si grand coup de lance que le cheval s'abat. Auprès du Capitaine est celui qui porte l'enseigne , qui n'est encore attaqué de personne. Les autres Chevaliers du Saint-Esprit , abbatent d'autres ennemis. Il paroît qu'ils ont l'avantage sur eux dans ce combat , qui n'est que de pure imagination , pour inciter les Chevaliers de l'Ordre à attaquer leurs ennemis avec la même vigueur quand l'occasion s'en présenteroit. Les gens de guerre , qui sont appelez ici Barbues , prenoient ce nom d'une espece de casque , qu'on portoit en ce tems-là , qu'on appelloit barbues , peut être parce que la pointe de devant faisoit une espece de barbe. Ce mot étoit fort en usage en ce tems-là , sur tout chez les Italiens. Matthieu Villani l'emploie frequemment , *mille barbute* , dit-il , c'étoit mille lances , ou lanciers à cheval ; la cavalerie la plus estimée de ce tems-là.

» XXIII. Item se aucuns dedsits compaignons dellordre se trovoient en aucun » fait d'armes la ou le nombre de leurs ennemis feussint ccc. barbues ou plus , & » la part des Chevaliers ou Chevalier dudit Ordre feussint les premiers fereours » en la premiere bastaille ou eschiele des ennemis , & que la fin de la bastaille fe- » ra honorable pour la part dedsits compaignons dellordre , eus povent deslier le » neu en la maniere susdite. Si voirement que chascun soit tenus moustrer au » Prince & a son Conseil de son bien fait vraies enseignes.

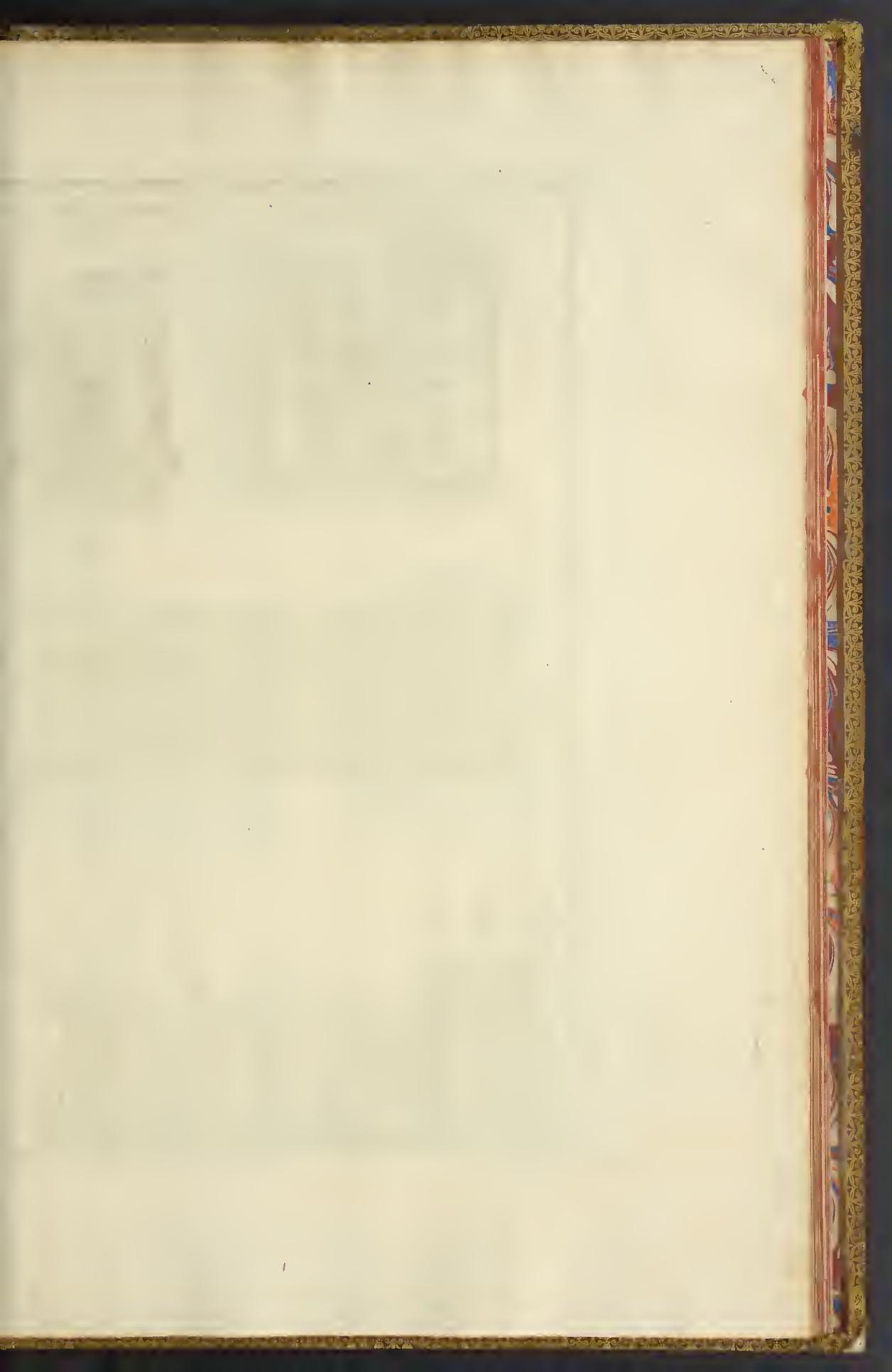
Le dernier article donne une marque d'honneur aux Chevaliers de l'Ordre qui auront été les premiers à attaquer l'ennemi , pourvû que le combat ait eu une issue favorable. La peinture nous represente quelques Chevaliers de l'Ordre qui combattent vivement contre quelques cavaliers ennemis. Il ne paroît pas qu'aucun des partis commence à plier , ni ait quelque avantage sur l'autre. Tandis que ces premiers combattent , les autres de chaque côté se disposent à en venir aux mains.

Hic representatur grandis pugna equestris , ut ostendatur quo pacto id Eques allequi valeat , ut radium Spiritus Sancti supra Nodum gestat. Illud confesquebatur si primus hostes aggrediretur , si vexillum caperet , vel in terram decuteret vexilliferum , vel si hostium Ducem caperet. Illud hic allequi conatur Eques Ordinis Sancti Spiritus , qui gestat insignia , cassidem & apicem Ludovici Regis. Illum aggreditur , qui in turba hostium primus comparat , qui fortassis dux est , quem tam valide lancea sua impetit , ut equus in terram ruat. Prope ducem vexillifer est , quem nemo adhuc adoritur. Alii Equites Sancti Spiritus alios decutiunt ex hostibus. Videntur autem rem contra hostem bene gerere in hac pugna , que ex mero arbitrio facta est , ut incitarentur Equites Ordinis ad hostes eadem animi fortitudine invadendos , sicuti occasio offerretur. Qui hic *Barbute* appellantur milites , hoc nomen ex callide quadam quam gestabant illo auro , allequuti sunt , que cassides fortassis *barbute* appellabantur , quia illæ in anteriori parte acumen quodpiam præ se ferebant , quasi in modum barbæ concinatum. Hæc vox in usu frequentæ erat isto tempore , maxime apud Italos. Illam

frequentè usurpat Matthæus Villanus : *mille barbute* , inquit , hoc est , mille lanceæ , seu Equites lancea instructi , quod Equitum genus tum cæteris præferebatur.

» XXIII. Si quidam hujus Ordinis Equites pugna » intressent , in qua hostes *barbute* trecentis aut plu- » ribus instructi essent , & Equites hujus Ordinis » aliqui essent in turba hostibus opposita , atque ipsi » primi hostes impeterent ; si exitus pugnae in ho- » norem vergat turmæ illius in quo Equites Ordinis sunt , possunt illi Nodum solvere illo quo dictum est modo ; ita tamen ut quisque teneatur » Principi & ejus Consilio rei fortiter gestæ testimonia » profere.

Postremus Articulus honoris munus profert Equitibus Ordinis , qui primi adorti fuerint hostilem turmam , dum pugna felicem exitum habuerit. Hic depicti monstrantur quidam Equites Ordinis , qui contra adversariorum equites fortiter pugnant. Nec videtur ex partibus aliqua ad cedendum pronæ : neque ulla alteri superior videtur. Dum isti pugnant , alii ex utraque parte manus non conferunt ; sed videntur sese ad pugnam apparare.



XVII

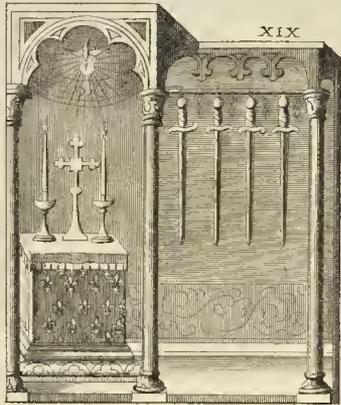


XIX



XXII







Il m'a semblé à propos de mettre ici les differens habits des Chevaliers , qui se trouvent en divers endroits de ces peintures , où ils sont en petit & ne paroissent ordinairement qu'à demi. ^{PL.} Le premier est en habit blanc avec son chaperon ^{LXIII.} & une espee de bande feuillée , qui descend du bras jusqu'au bas des jambes. Le second ^{1.} porte un manteau d'un bleu foncé & a sur la poitrine le Nœud marque de l'Ordre. Le troisième ^{2.} a le chaperon , les bas & les fouliers noirs. Ils alloient ainsi vêtus les Vendredis en mémoire de la Passion de Nôtre-Seigneur. Le ^{3.} quatrième montre son chaperon , dont la pointe descend par derriere , jusqu'au gras des jambes. Il porte le Nœud sur la poitrine. Son habit est d'un bleu foncé , & ses bas rouges. Le dernier ^{4.} est le Roi , qui est vêtu comme les autres Chevaliers , & n'est reconnoissable que par sa couronne. ^{5.}

Le Laboureur dans ses additions aux Mémoires de Castelnau p. 895. prétend que c'est à l'imitation de cet Ordre du Saint Esprit au Droit Desir , qu'Henri III. institua l'Ordre du Saint Esprit si célèbre aujourd'hui. Ce qu'il en dit mérite d'être rapporté ici.

» Cet Ordre n'est qu'une imitation d'une pareille Milice du Saint Esprit , instituée l'an 1352. par Louis d'Anjou dit de Tarente , Roy de Hierusalem & de Sicile , à cause de la Reine Jeanne sa femme & sa cousine ; de laquelle » n'ayant point eu d'enfans , cet Ordre prit fin avec lui ; & se perdit si bien » dans les desordres & les révolutions qui ariverent au Roiaume de Naples , » qu'on l'auroit même ignoré ; sinon que l'original des Constitutions estant » tombé au pouvoir de la Seigneurie de Venise , elle en fit présent à Henry » III. quand il y passa à son retour de Pologne. Il le trouva d'autant plus » beau , qu'il lui convenoit parfaitement pour estre né le jour de la Pente- » coste , & pour avoir été le mesme jour , couronné Roy en Pologne & (de- » puis) en France , aussi bien que ce Roy Louis son instituteur , qui receut à » mesme jour les deux couronnes de Sicile & de Hierusalem. C'est pourquoy il » le prit en augure , & resolut de se l'approprier , comme s'il eut esté de son in- » vention , & après l'avoir copié & commenté les Statuts , il donna ordre au Sieur » de Chiverny de le brûler ; mais il fit consciencé de faire perir un si rare monu- » ment : lequel outre le merite de son sujet & de son antiquité , estoit encore » fort estimable pour les miniatures en velin , où l'on void l'histoire de ce qui

Ere fore putavi si vestes diversas Equitum hic in una Tabula proferrem. Nam in divectis tabellis depictis eae exiguae ut plurimum sunt , neque integre comparent. Qui primus profertur, candida veste induitur cum caputio , & tania quadam ceu foliis ornata , quae a brachiis ad media crura desluit. Secundus pallium gestat caeruleum subobscurum , & ad pectus suum, Nodum, Ordinis Sancti Spiritus insigne. Tertius caputium, tibialia & calceos nigri coloris habet. Sic autem feria sexta vestiebantur in honorem Passionis Domini nostri, Quartus caputium habet , cujus acumem a posteriore parte ad usque mediam tibiam descendit, Nodumque gestat in pectore. Vestis ejus caerulea subobscura est, tibialia rubra. Postremus Rex est , qui ceteris simili veste induitur , & a corona tantum Regia distinguitur.

Atator (sive le Laboureur) in additamentis ad Memorias Caltrinovanas ait ad exemplum istius Ordinis Sancti Spiritus Redi Desideri, Henricum instituisse Ordinem S. Spiritus, tanopere celebratum. Haec autem, memoratio sane digna, refert.

» Hic Ordo (nempe S. Spiritus hodiernus) ad imitationem militiae similis S. Spiritus factus est ; que

» militia instituta fuit anno 1352. a Ludovico Andegavensi Tarentino Principe , qui ex jure uxoris & cognatae suae Joannae Reginae Rex Hierosolymae & Siciliae fuit : sed cum nullam ex illa prolem suscepisset , hic Ordo cum Ludovico extinctus , atque adeo desertus est in motibus & tumultibus , qui postea Regnum Neapolitanum invaserunt , ut etiam in obliivionem venturus fuisset , nisi autographum in manus Senatorum Reipublicae Venetae delapsum , ab ipso dem Henrico III. dono oblatum fuisset , quando ipse ex Polonia rediens Venetis transiit. Cui eo magis placuit , quod ipse in die Pentecostes natus eadem quoque die in Polonia & postea in Francia coronatus Rex fuisset , ut etiam Ludovicus Institutor Ordinis , qui in die Pentecostes Rex Hierosolymae & Siciliae coronatus est. Quapropter id quasi ex auspicio sibi accidisse ducens , hunc Ordinem quasi sibi proprium ab se inventum constituere decrevit , & postquam statuta illa exscribi & explicari jusserat , D. de Chiverniaco precepit ut librum flammis traderet. At ille non e re fore judicavit tam rarum & existimium Monumentum de medio tollere , quod praeter rei vetustatisque meritum , ex picturis elegantibus ,

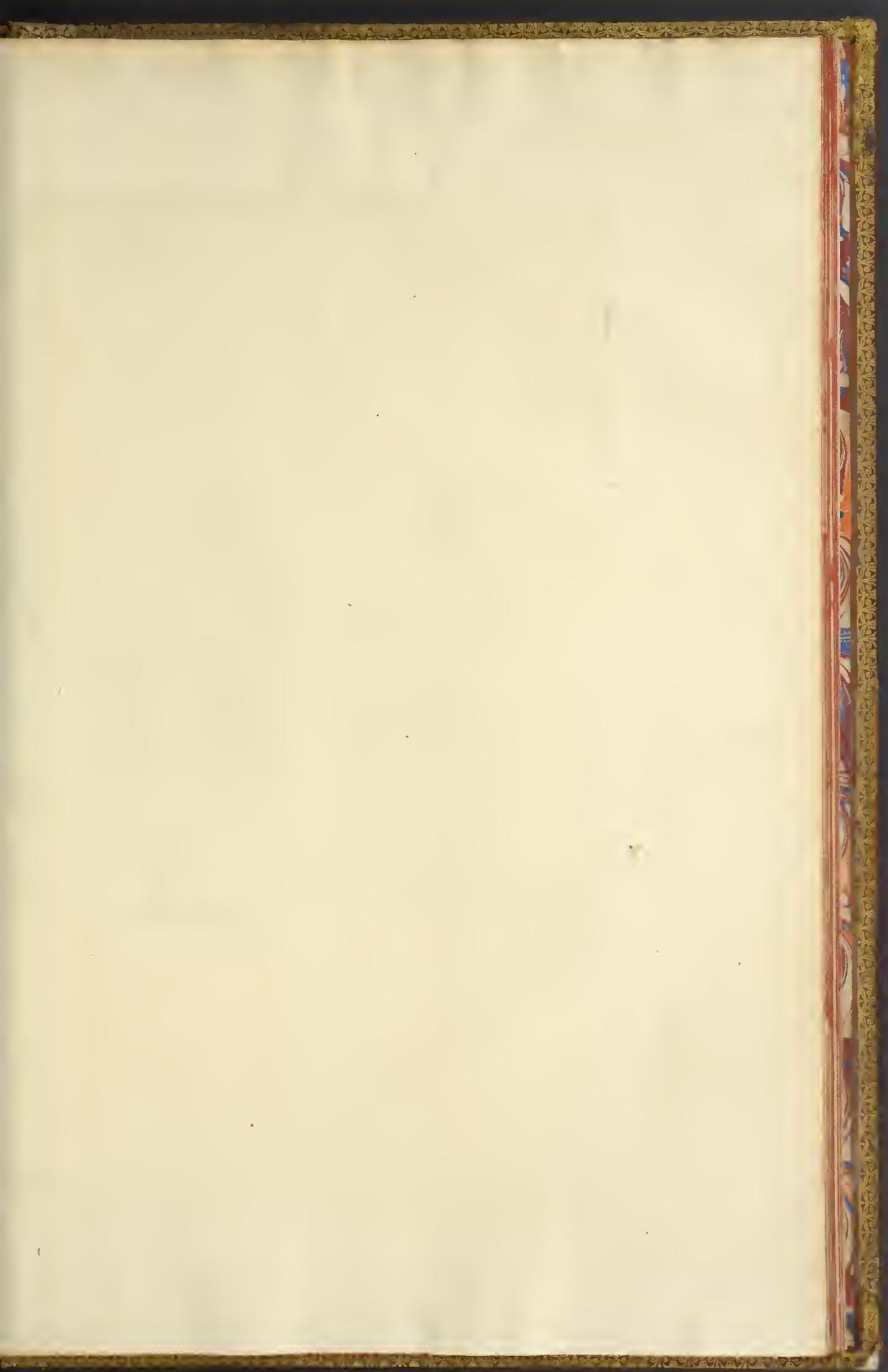
» est contenu en chaque Canon ou Statut. A la premiere feuille est le Mystere
 » de la Trinité, représentée dans un ciel tout semé de fleurs-de-lis au lieu d'es-
 » toiles, & accompagné de plusieurs Anges, dont il y en a deux aux costez,
 » qui portent chacun un rouleau, ou est escript en lettres Gothiques, *Spiritu ple-*
 » *na*. Devant cette Trinité sont representez ptians le Roy Louis & la Reine
 » Jeanne, avec cette souscription : *Dominus Ludovicus Rex, Domina Joanna Regina,*
 » & à costé est la figure du Nœud de l'Ordre, qui est en forme d'un double lacs
 » d'amour. Au dessus de cette image est escript, *Ludovicus Dei gratia Rex Hieru-*
 » *salem & Sicilia*, entre deux escussions, l'un d'Anjou tout plein, l'autre parti
 » d'Anjou & de Sicile. Ce livre escheut depuis à Philippe Hutault Evêque de
 » Chartres fils du sieur de Chivetny, & appartient à présent à Messire René de
 » Longueil S. de Maisons Prefident au Parlement. Le S. de Sainte Matthe Con-
 » seiller en la Cour des Aydes m'en ayant communiqué la copie, je la donne-
 » ray ici comme une piece digne de l'histoire, & qui fera voir quelles doivent
 » estre les qualitez de ceux qui aspirent à l'honneur d'une si noble Chevalerie.

La copie que le Laboureur donne n'est point exacte. On y a changé plu-
 sieurs mots en d'autres plus en usage aujourd'hui en France. Ce que dit ci-des-
 sus l'Auteur, que fut les rouleaux que tiennent les Anges sont écrits ces deux
 mots, *Spiritu plena*, est une bevûe. Il y a, *se Deus pleait*, c'est-à-dire, *s'il pleait à*
Dieu. C'étoit la devise de l'Ordre du Saint Esprit au Droit Desir, comme il est
 dit dans les Statuts. Il est vrai que l'espace manquant au rouleau d'un des Anges,
 les deux demietes lettres de *pleait*, n'y font pas.

» que in membranis exercitia Ordinis exhibent, spec-
 » table est. In primo folio est Mysterium sanctæ Tri-
 » nitatis, in cælo liliis quasi stellis conperso repræ-
 » sentarum, ubi multi Angeli comparent: ex quorum
 » numero duo a lateribus rotulos gestant, in quibus li-
 » teris Gothicis scriptum est *Spiritu plena*. Ante Trini-
 » tatem precantes exhibentur Rex Ludovicus & Regi-
 » na Joanna cum hac inscriptione, *Dominus Ludovicus*
 » *Rex, Domina Johanna Regina*, & a latere est Nodi
 » ad Ordinem spectantis schema, qui Nodus est quasi
 » duplex laqueus amoris. Supra imaginem scribitur, *Lu-*
 » *dovicus Dei gratia Rex Hierusalem & Sicilia*, inter
 » scuta duo referentia, aliud insignia Andegavensia
 » pura, aliud insignia Andegavensia cum Siciliensibus
 » juncta. Hic liber postea fuit Philippi Huraltii Epif-
 » copi Carnotensis filii Domini de Chiverniaco, jamque
 » pertinet ad Dominum Renatum de Longolio, Do-

» minum de Mansionibus in Curia Supremi Senatus
 » Præsidem. D. de S^{ta} Martha in rei Tributariæ Curia
 » Senator, ejus mihi apographum obtulit, quod hic
 » apponam, ut rem singularem ad historiam perti-
 » nentem, ubi quinam vere & jure merito Equites
 » sint appellandi ediscatur.

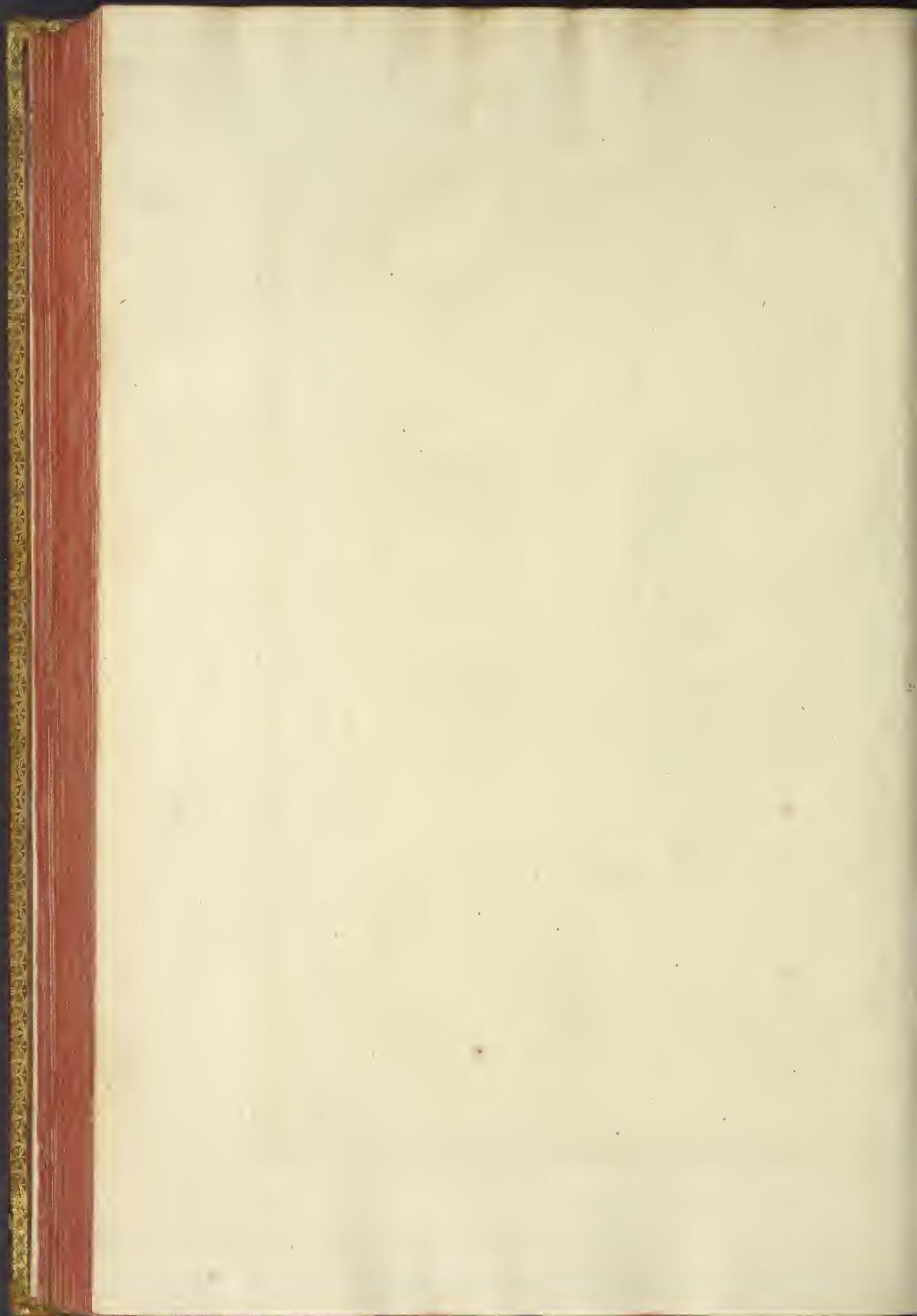
Apographum ab Aratore datum accuratum non est,
 multa verba in alia, quæ apud Francos hodierni sunt
 usus, mutata sunt. Quod supra dixit ille, in rotulis
 quos Angeli tenent hæc scripta esse, *Spiritu plena*
 ex errore legendis prodeunt. Legitur enim *Se Deus pleait*;
 id est, *Si Deo placeat*; quod dictum Ordini Sancti
 Spiritus quasi proprium adscriptum erat, ut in hisce
 statutis non semel dicitur. Verumtamen cum spatium
 in altero Angeli unius rotulo non sufficeret, duæ pos-
 tremæ literæ vocis *pleait*, non scriptæ fuere.





PRIT. OU DU NOEUD.







T A B L E

D E S M A T I E R E S.

A

- A** B A I L L A R D , son histoire , pages 49 , 50
 Adam dit *Chambellan* , fils d'Adam de Villebeon , sa figure , 169
 Adam de Villebeon , Chambellan de France , 169
 Adele fille de Guillaume Duc de Normandie , promise en mariage à Harold , 8
 Adolphe Empereur promet secours à Edouard Roi d'Angleterre , 193 ; & ne tient point sa parole , *la-même*. Défait & tué dans la bataille que lui donna le Duc d'Autriche , 195
 Adrien V. Pape meurt par un accident extraordinaire , 176 , 177
Ælffryva , nom qui signifie une Dame , ou Déesse , 8 , 9
 Agnes fille de Louis le jeune , envoyée pour épouser Alexis Comene , épouse le Tyran Andronic & depuis Theodore Branas , 68
 Agnes de Meranie femme du Roi Philippe Auguste meurt , 89
 Agnes de Baudement , Dame de Braine ; sa figure , 71
 Agorne (Thomas) Capitaine Anglois , prend la Roche-de-Rien , 277
 Aiguillon place imprenable livrée au Comte d'Erbi , 264 , assiégée par Jean Duc de Normandie , qui leve le siege , 274
 Aimeri de Pavie Lombard veut vendre Calais aux François , est découvert & obtient sa grace en promettant de trahir les François , 281. pris par les François , est écartelé , 292
 Albert Duc d'Autriche donne bataille à Adolphe , qui est défait & tué , 195. il est Empereur , & enfin est tué , 205
 Albigeois , branche des Manichéens , 103. leur doctrine & leurs meurs , 103 , 104. ils prennent les armes & prennent beaucoup de places ; font enfin défait , 104. & *les suivantes*.
 Albrecht Aleman du parti du Roi de Navarre , désole la Champagne , 310
 Le Duc d'Alençon tué à la bataille de Creci , 272
 Alexandre II. Pape prend le parti de Guillaume contre Harold , 16
 Alexandre III. Pape se réfugie en France ; son différend avec l'Empereur Frederic Barberouffe , 60
 Alphonse couronné Roi d'Aragon après la mort de Pierre , 185
 Alphonse Comte de Poitou pris au combat de la Malfoure , & delivré par ses gens , 139. repris avec S. Louis , *la-même*.
 Alphonse Roi d'Espagne , élu Empereur , 146
 Alphonse Comte de Poitiers frere de S. Louis meurt , 172
 Alphonse Comte de Toulouse faire la guerre à la Terre-Sainte , où il est empoisonné , 55
 Alienor fille du Duc d'Aquitaine épouse Louis le Jeune , 46. soupçonnée de galanterie , 55. repudiée par Louis le Jeune , se marie avec Henri Duc de Normandie , 58
 Alienor Reine d'Angleterre : sa figure tirée de son sepulcre , 131
 Alix mere de Philippe Auguste meurt , 94
 Alix de Bretagne femme de Pierre Mauclerc Duc de Bretagne , représentée deux fois , 165
 Americ , de Narbonne laissé par Charles le Boiteux Commandant des Florentins , 187
 Andelée (Pierre) désole la Champagne , 310. veut se rendre maître de Châlon en Champagne : il manque son coup , 312
 Angleterre en trouble , 233
 Les Anglois portoient la moustache du tems de Guillaume le Conquerant , 22. Anglois qui étoient en France , mis en prison sur un faux bruit , & délivrez ensuite , 234
 Les Anglois prennent Commerci , 316
 Anfolde fils de Chalo de S. Mars , 216
 Arbres mis dans les anciens bas-reliefs & dans les peintures , après chaque action , 6
 Archambaur de Bourbon , 119
 L'Archiprêtre. *Voyez* Canole.
 Ariens , ou plutôt Manichéens à Toulouse , contraints d'abjurer , 67 , 68
 Artevelle (Jâques ou Jaquemar) gouverne la Flandre , se met du parti d'Edouard , 251. veut ériger la Flandre en Duché , & la donner au Prince de Galles , rué par les Gantois , 265
 Artur neveu du Roi Jean secouru par le Roi Philippe est pris par son oncle qui le fait mourir , 90
 Assassins , le Prince des Assassins. *Voyez* le Vieil de la Montagne.
 Assassins du Vieil de la Montagne ; leur histoire , 182
 Aubertincourt (Eustache d') ravage la Champagne , 310. défait & pris avec ses Anglois , 315
- B** A C O N brigant de Languedoc. Son histoire , 280
 Barbe. On ne portoit point de barbe en France sous Philippe Auguste , 110
 Barbette (Etienne) Préfer de la Monnoie. Sa maison est pillée , 203
 Barres (Guillaume des) un des plus vaillans hommes de son siecle , 78 , se signale à la bataille de Bouvines , 101 , 102
 Barriere (Jean) Avocat , plaide contre Enguebrand de Marigni , 220
 Bafchoe (Jâques de) Evêque de Soissons sacre Saint Louis , 122
 Bataille de Bouvines gagnée , 101 , 102
 Bataille de Cassel gagnée par Philippe de Valois , 241 , 242. nombre des Flamans morts , 242
 Bataille d'Hasling , entre Guillaume & Harold. Victoire de Guillaume , 27 , & *les suivantes*.
 Bâtards , sorte de Brigans Gascons , font des courtes en France & sont reprimez , 236
 Batefol Chef des Brigans , se retire en Gascogne , 322

T A B L E D E S M A T I E R E S.

Baudouin Roi de Jérusalem , avec les Princes Croi-
 fez va affiéger Damas, obligé par trahifon de le-
 ver le fiége , 55, 56, 57
 Baudouin Comte de Flandres met le fiége devant
 Arras, 36. lâche les éclufes, & oblige Philippe
 de faire la paix, 86. prend S. Omer, 86
 Baudouin Comte de Flandre & plusieurs Seigneurs
 François joints aux Vénitiens prennent Conftanti-
 nople. Baudouin eft fait Empereur, 91. Un hom-
 me vient en Flandres qui fe difoit être ce Bau-
 douin. Il fut pendu par ordre de la Comteffe fille
 du vrai Baudouin, 117, 118
 Baudouin autre Empereur de Conftantinople, fait
 préfent à S. Louis de la couronné d'Epines de No-
 tre-Seigneur, 129
 Beatrix de Bourgogne, Dame de Bourbon, femme
 de Robert Comte de Clermont fils de S. Louis.
 Sa figure, 162, 163
 Beaucaire (le Sénéchal de) fait au fiége d'Angoulême
 une action qui lui fait honneur, 267
 Beaujeu (Humbert de) fait Gouverneur du Langue-
 doc, 119
 Beaujeu (Marguerite de) femme de Charles de
 Montmorenci. Sa figure, 290
 Beaujeu (le Maréchal de) tué dans un combat, où
 les François furent victorieux. 292
 Beaumarchais (Eustache de) envoié par Philippe le
 Hardi en Navarre, 175
 Beaumont (Raoul de) armé fingulièrement, 113
 Beduin nom de certains Arabes, 138
 Benoit XII. élu en la place de Jean XXII. 249
 Berengere femme de Richard Cœur de Lion, fille
 de Sanche Roi de Navarre & d'Aragon. Sa figure,
 114
 Berengere de Castille, mariée à Louis fils aîné de
 S. Louis, 145
 S. Bernard prononce en faveur d'Innocent II. 45. Sa
 difpute contre Abaillard, 50. S. Bernard prêché
 la Croifade, 51
 Bernard Ermite du Bois de Vincennes, confulté par
 Philippe Augufte, 73
 Befiers pris fur les Albigeois, 105
 Blanche de Castille mariée à Louis fils du Roi Phi-
 lippe, 89. mere de S. Louis. Elle fait promptement
 facrer fon fils, 122. n'approuve point la Croifade,
 135. laiffée Regente du Roiaume en l'abfence
 de fon fils, 138. meurt, 144. représentée deux
 fois, 110
 Blanche fille de S. Louis morte en enfance, 162
 Blanche autre fille de S. Louis, mariée à Ferdinand
 Infant de Castille, revient en France, 174. Sa fi-
 gure, 162
 Blanche fille de Philippe le Bel, mariée avec Rodol-
 phe fils de l'Empereur Albert, 195
 Blanche fille du Comte de Bourgogne, femme de
 Charles le Bel, convaincue d'adultere eft mife en
 prifon, 210. repudiée, 229
 Blanche de Bretagne femme de Philippe d'Artois,
 représentée en relief, 213
 Blanche de Navarre feconde femme de Philippe de
 Valois, 283. représentée en peinture, 287, 325
 Blâfon mis fur l'habit des Seigneurs & Chevaliers :
 ce qui dura plusieurs fiecles, 114
 Blois (Charles Comte de) difpute le Duché de Bre-
 tagne à Jean Comte de Montfort, 156. Il affiege
 la Roche-de-Rien, défait les Anglois qui le vou-
 lurent furprendre ; & une autre fois furpris, dé-
 fait & emmené prifonnier, 278. Voyez Charles
 de Blois.
 Bogomiles branche des Manicheens, 103
 Bondocdar Chef des Sarrafins à la Maffoure, 189
 Boniface VIII. excommunie les Rois & les Princes
 qui feroient des levées fur les Ecclefiaftiques,
 191. érige Pamiers en Evêché, 192. défend par
 une Bulle aux Ecclefiaftiques de rien contribuer
 ni paier aux Rois & aux Princes, 194. Il s'expli-

que favorablement pour le Roi de France, 194.
 fait une autre Bulle, où il commande aux Rois de
 France & d'Angleterre de faire la paix aux condi-
 tions qu'il marquoit, 194. Boniface VIII. fait une
 Croifade dont il fe déclare le Chef, 196. & une
 Bulle où il fe déclare le maître du temporel & du
 fpiritel des Rois, qui eft brûlée en France, 196.
 Il excommunie Philippe le Bel & donne fon Roiaume
 à l'Empereur Albert, 197. fait par Nogaret à
 Anagni, il meurt de déplaire, 197, 198
 Bonne de Luxembourg, mariée à Jean Duc de Nor-
 mandie, fils du Roi Philippe, 248. meurt, 283
 Bonlogne (Renaud Comte de) pris par les gens du
 Roi Philippe, eft lâché par fes amis, 99. Voyez
 Renaud.
 Boulogne (Philippe Comte de) oppofé à la Regene-
 ce de Blanche mere de S. Louis, 122. Philippe
 Comte de Boulogne étoit fils de Philippe Augufte
 & d'Agnès de Meranie. Ses deux images, 112
 Bourdeaux pris par Raoul de Nefle Connétable,
 189
 Bourgogne. Le Duc de Bourgogne fe croife pour la
 Terre-Sainte, 129
 Le Duc de Bourgogne fe tourne du côté du Roi
 Philippe le Long, 223, défend fon Comté d'Ar-
 tois contre Robert d'Artois, 245. défait les Fla-
 mans devant S. Omer, 255
 Le Duc de Bourgogne traite avec le Roi Edouard
 pour garantir fon pays du pillage, 316
 Bourfe commune de plusieurs Seigneurs qui alloient
 aux Croifades, 165, 166
 Bouvines, lieu où fe donna la bataille, 100, 101, 102
 Brabançons, Beigans envoiez au fupplice par Louis le
 Jeune, 61. Les Brabançons & les Cortereaux Brigs-
 gans taillez en pieces, 74
 Brabant. Le Duc de Brabant difpute au Comte de Lu-
 xembourg le Duché de Limbourg, décidé par un
 combat de quinze cent Chevaliers contre autant.
 Il gagne par la valeur des François, 187
 Bretagne. Le Duc de Bretagne reçoit au facre de Cle-
 ment V. une bleffure dont il mourut, 202
 S. Brillon, qui pilloit & troublait le commerce,
 châtié par Louis le Gros, 45
 Broffe (Pierre de la) Chambellan de France, accu-
 fe la Reine Marie d'avoir fait empoifonner le
 Prince Louis, 174. convaincu de trahifon il eft
 pendu, 177

C

CALAIS se rend par famine, 279
 Callixte II. excommunie l'Empereur Henri V. 41
 Canole ou Cernole (Arnoul) furnommé l'Archiprê-
 tre fait de grands dégâts & rançonne le Pape, 302
 Caours (Raoul de) fait un combat de 120. Cheva-
 liers contre autant d'Anglois, dont le Chef étoit
 Thomas Agorne, qui fut tué & Raoul demeura
 victorieux, 284
 Caourfins ufuriers, 189
 Capitation établie du tems du Roi Jean, 294
 Capital de Buch prend Clermont en Beauvoifis, 310
 Carcallone pris fur les Albigeois, 105
 Cafaubon (Girard de) Seigneur de Hautpui en dif-
 ferent avec le Comte d'Armagnac, 172
 Cafque de forme finguliere en ufage au onzième fie-
 cle, 12
 Cafques plats par le haut du tems de S. Louis, 155
 Cafques, leur forme du tems du Roi Jean, 298
 Chalo de S. Mars : fon hiftoire représentée dans un
 Tableau, 216, 217. fon privilège, 216, 217.
 Chalo de S. Mars, fes armoïies. Appellé Hue le
 Maire, 217
 Chandos (Jean) brave Anglois, 251
 Chapelet quand inventé, 48
 Chaperon de mailles, 164
 Charles

T A B L E D E S M A T I E R E S.

- Charles le Bel le fait facrer à Rheims 229. répudie Blanche d'Artois, & épouse Marie de Luxembourg fille de l'Empereur Henri VII. 229. réforme les monnoies, 229. les affoiblit, 229, 230. Il va en Languedoc avec la Reine Marie la femme enceinte, qui meurt en couches de la fatigue du voyage, 231, 232. épouse Jeanne d'Evreux, 232
- Charles le Bel reçoit la Reine d'Angleterre sa sœur, 233. & l'oblige après de sortir de France, 234. fait mettre en prison tous les Anglois sur un faux bruit, & les délivre ensuite, 234. fait sommer le jeune Edouard de lui rendre hommage de l'Aquitaine, 237. meurt, 237. sa figure, 238
- Charles Comte d'Anjou épouse Beatrix de Provence & devient Comte de Provence, 135. Charles frere de S. Louis établi Roi de Sicile par Urbain IV. 149. donne bataille à Mainfroi, qui est défait & tué, 150. défait Conradin, le prend & le fait exécuter, 151. achete le Royaume de Jérusalem, 177. veut le faire Empereur de Constantinople, 178
- Charles d'Anjou Roi de Naples se laisse tromper par Pierre Roi d'Aragon, 179. Charles I. Roi de Naples prépare une flotte à Marseille, 179. arrive à Naples & meurt, 180. son éloge, 180. représenté armé, 120, 121.
- Charles le Boiteux Prince de Salerno battu sur mer & fait prisonnier, 180. délivré de prison, 186, 187. Charles le Boiteux Roi de Naples fait treve avec Jacques Roi de Sicile, 188. retire les fils qui étoient en otage, 188. meurt. Son éloge, 206
- Charles Martel, fils de Charles le Boiteux Roi de Naples, est fait Roi d'Hongrie, 206
- Charles Comte de Valois fait avec succès la guerre en Gascogne, 191. fait la guerre en Flandres, prend plusieurs places. Le Comte Gui avec ses enfans se rend à lui. Il l'amene à Paris, 195. appelé par Boniface VIII. établi Vicaire de l'Eglise, 195, 196. Va à Florence & puis en Sicile pour la conquérir: il n'y fait pas de grands exploits, 196. pourfuit vivement Enguerrand de Marigni, 219. qui est pendu à sa poursuite, 220. Il s'en repent, & en fait satisfaction publique, 220
- Charles Comte de Valois marche contre les Anglois en Gascogne, & prend toutes les places hors trois, 232. meurt, 326
- Charles Comte de Valois fondateur de la Chartreuse de Bourg-Fontaine représenté, 285
- Charles Comte d'Alençon, fils de Charles Comte de Valois. Sa figure, 288
- Charles fils aîné du Roi Jean établi Regent pendant la prison de son pere, 300. Charles Dauphin Regent quitte Paris & va à Compiègne, 303. s'approche de Paris avec ses troupes pour l'assieger, 305. fait avec le Roi de Navarre une paix de courte durée, 307. invité par les Parisiens revient à Paris, 308. assiege Melun, 312. fait la paix avec le Roi de Navarre, 312. envoie des gens pour traiter de la paix avec le Roi d'Angleterre, 317. est d'abord rebuté, & fait enfin avec lui le Traité de Brengni, 317, 318. représenté à genoux avec le Roi Jean son pere, 315
- Charles, dit le Mauvais Roi de Navarre fait assassiner Charles d'Espagne Connétable, 292. se déclare auteur de l'assassinat du Connétable, & demande des dédommagemens au Roi de France, 292, 293. vient à Rouen & est traité par Charles Duc de Normandie, 294. failli par le Roi Jean, 294. pourquoi. *la-même*. mis en prison au Louvre, & depuis au Châtelier, 295. tiré de prison vient à Paris, 302. arme contre le Dauphin Regent, 303. revient à Paris rappelé par la faction de Marcel, 305. ne se croiant pas en sûreté à Paris, se retire, 305. Le Roi de Navarre & le Regent font ensemble une paix de courte durée, 307. Charles Roi de Navarre en fureur de la mort de Marcel, désole les campagnes, & veut assamer Paris, 308. Il leve des gens qui se répandent dans les Provinces, & les désolent, 308. s'adoucit, se met à la raison, & fait la paix avec le Regent, 312
- Charles le Bon Comte de Flandres massacré par le Prevôt de Bruges, 43. Son portait original, 47, 48. sa taille extraordinaire, 48
- Charles d'Espagne fait Connétable, 290. assassiné par ordre de Charles le Mauvais Roi de Navarre, 292
- Chani (Geoffroi de) traite pour s'emparer de Calais moiennant une somme, 280, 281. est trahi lui-même, 281
- Château-Gaillard assiégué, sa description, 91, 92. pris de force, 93
- Châtillon (Gaucher de) Comte de Porcean, Connétable de France armé, 289
- Châtillon (Jacques de) maltraite les Flamans, en sorte qu'ils se révoltent, 198
- Châtre (Pierre de la) nommé à l'Archevêché de Bourges persécuté par Louis le Jeune, 50
- Chaufour (Thibaud & Jean) freres du parti des Navarrois, font le dégât autour de Langres, 310
- Cherté de vivres à Paris, 202
- Cherté de vivres en France, 221, 309
- Clefs de la ville de Dinant remises au Duc Guillaume d'une maniere singuliere, 11
- Clemence d'Hongrie, femme de Louis Hutin, sa figure, 238
- Clemence d'Hongrie accouche du petit Roi Jean, qui meurt peu de jours après sa naissance, 223
- Clement V. succede à Benoit XI. Le grand accident qui arriva après son Sacre, 202
- Clement V. meurt. Les Auteurs parlent fort différemment de ses mœurs, 210
- Clermont (Robert de) Maréchal de France massacré auprès du Regent par ordre du Prevôt Marcel, 303
- Clillon (Olivier de) perd & reprend Vannes, 260
- Coeffure de Dames en pain de sucre dure en France près de 200. ans, 233
- Coeffure de femme en pain de sucre, 256
- Coeffon riviere, 9
- Combat naval représenté dans une Planche, 259
- Comete qui parut en Angleterre vers le remis de la mort du Roi Edouard, 15
- Comete qui parut avant la mort de Philippe Auguste, prise pour pronostique, 109
- Commegines qui venoit joindre le Roi Edouard défait & tué par le Sire de Roze, & tous ses gens tuez ou pris, 315
- Conan Comte de Bretagne déclare la guerre à Guillaume Duc de Normandie, 9. prend la fuite à l'arrivée de Guillaume & se retire à Rennes, 10. rend les clefs de Dinant à Guillaume Duc de Normandie d'une maniere singuliere, & fait la paix avec lui, 11
- Concile de Montpellier, 116
- Confesseur de Robert d'Artois mis en prison perpe-truelle, 245
- Constant (le Sire de) Maréchal de Champagne, massacré auprès du Regent par ordre du Prevôt Marcel, 303
- Conrad Empereur part pour la Terre-Sainte avec une grande armée, 51. par la trahison de Manuel Empereur d'Orient il perd presque toute son armée, 52
- Conrad Empereur se rend par mer à la Terre-Sainte, 55. d'un coup de sabre coupe la tête & l'épaule d'un Turc, 56
- Conradin exécuté publiquement; ce qui déplût à toute la Chretienité, 151
- Constance de Castille, seconde femme de Louis le Jeune, 59. sa statue, 71
- Cottes de Mailles en usage, 9
- Les Cottereaux & les Brabançons brigands taillezen

T A B L E D E S M A T I E R E S.

pieces, 74
 Cottereaux, forte demilice, 91
 Couci (Thomas de Marle Sire de) continué ses violences; blessé à mort par Raoul de Vermandois, meurt à Lân, 43, 44
 Couci (Enguerrand de) opposé à la Regence de Blanche, mere de S. Louis, 122. Enguerrand de Couci: sa barbarie, 148
 Couronne que S. Louis donna aux Dominicains de Liege, 159
 Couronne d'une Duchesse de Bretagne, 165
 Courtenai (Pierre de) representé deux fois, 167
 Courtenai (Raoul de) representé, 167
 Craon (Jean de) Archevêque de Rheims prend le Château de Roulli, 314
 Creci (Gautier de) fait des courses dans les Barrois, 192
 Croisade contre les Albigeois, 104, 105
 Les Croisez contre les Albigeois assiegent & prennent Beziers & Carcassone, 105
 Croisade pour la Palestine, dont le Chef étoit Thibaud Roi de Navarre, 129
 Croisade de Thibaud Roi de Navarre a un fort mauvais succès, 130
 Croisez; leur vie desordonnée, 137
 Croix. Les François portoient la croix blanche & les Anglois la croix rouge, 298
 Croquant brigand de Bretagne; son histoire, 280

D

D A I M B E R T Archevêque de Sens sacre le Roi Louis le Gros, 33
 Damas assiege par les Chrétiens, & le siege levé par trahison, 56, 57
 Damiere pris par S. Louis, 137
 David Roi d'Ecosse défait & pris par les Anglois, 276
 Demoiselle qui avoit fait des fausses lettres pour Robert d'Artois & plusieurs maléfices, brûlée vive, 245
 S. Denis avec le haut du crane coupé, 325
 Dinant, ville representée, 10
 Disette extrême dans les Provinces, 311
 Dixme Saladine, 76
 Dol, ville de Bretagne, 10
 Duel & sa forme, 36
 Duel entre le Comte d'Armagnac & le Comte de Foix, empêché par Philippe le Bel, 190
 Duels défendus, 148, 149

E

E C U V E R Valet du Roi Philippe le Bel, representé, 214
 Edgard Adelin de la race d'Edouard Roi d'Angleterre, un des prétendants à la Couronne, 14. élu Roi d'Angleterre après la mort d'Harold, 30. abandonné, 31
 S. Edouard Roi d'Angleterre déclare Guillaume Duc de Normandie son successeur, 3. lui envoie Harold, *Là-même.*
 Edouard Roi d'Angleterre meurt, 14
 Edouard fils du Roi d'Angleterre arrive à Tunis après que la paix fut faite, 171. Edouard I. vient à Paris, & fait hommage à Philippe le Bel pour l'Aquitaine, 185. envoie une flotte en Guienne, qui fit descente & prit Blaye & Bayonne, 190. attire à son parti l'Empereur Adolphe de Nassau, & Gui Comte de Flandres, 190. vient en Flandres, 193. est assiege dans Gand par Philippe le Bel; *là-même.* demande treve & l'obtient, 193, 194. fait avec Philippe le Bel une paix avantageuse, 200
 Edouard I. Roi d'Angleterre meurt. Edouard II. lui succede, 203
 Edouard II. Roi d'Angleterre vient à Paris & épouse

Isabelle fille de Philippe le Bel, 205. revient à Paris, 208. se croise, 209. Edouard II. & les Spensers mettent l'Angleterre en trouble, 233. Edouard II. détroné par sa femme, & mis en prison pour le reste de ses jours, 234
 Edouard III. dispute la Regence à Philippe de Valois, est rejeté par les barons, 239. vient rendre hommage à Philippe de Valois, 243. par la suggestion de sa mere & de Roger de Mortemer, il fait executer le Comte de Kent son oncle; détrompé depuis il envoie au supplice Mortemer, & enferme sa mere pour le reste de ses jours, 244
 Edouard III. fait avec succès la guerre à David-Roi d'Ecosse, & prend la ville de Warwick, 248. fait Vicaire de l'Empire par Louis de Baviere Empereur, 250. suscité par Robert d'Artois veut revendiquer le Royaume de France sur Philippe de Valois, & lui déclare la guerre, 250, 251. assiege Cambrai, 251. leve le siege, *là-même.* Edouard prend les amoiries & le titre de Roi de France, & gagne les Flamans, 253. va attaquer la flotte de France, qui est défaire après une longue résistance, & grande perte de part & d'autre, 254, 255. il assiege Tournai, 255. & leve le siege, *là-même.* vient faire la guerre en Bretagne, 260, 261. prend Vannes, 261. assiege ou fait assieger plusieurs villes, & ne prend que Dinant, 261. fait treve, 262
 Edouard III. envoie le Comte d'Erbi faire la guerre en Gascogne, 262. part sur la flotte pour aller faire la guerre en Guienne, & par le conseil de Geoffroi d'Harcourt fait descente en Normandie, 269, 270. prend & pille plusieurs villes, & fait prisonnier le Connétable d'Eu, 270. vient jusqu'au près de Paris, *là-même.* tâche de gagner la Somme, & la passe à Blanche-taque, malgré la résistance des François, 271. donne bataille a Creci, & est victorieux, 272. assiege Calais, & veut prendre la ville par famine, 273. veut faire épouser sa fille à Louis Comte de Flandre, 276, 277. après un long siege prend Calais, 279, 280. vient secrètement à Calais avec le Prince de Galles son fils & une troupe de gens choisis, 281. combat contre les François, qui vouloient ouvrir Calais par trahison, ils se défendent bien, & sont enfin battus, 281, 282. generosité d'Edouard, 282
 Edouard III. Roi d'Angleterre passe à Calais, 293. il vient en France avec une grande armée, va assieger Rheims, 315. leve le siege, traverse la Bourgogne, & vient auprès de Paris, 316. fait desier le Regent & va dans la Beaulle auprès de Chartres, 316, 317. fait des propositions déraisonnables pour la paix, 317. un prodige le réduit enfin à faire le traité de Bretigni, 317, 318. difficilez qu'il eut à faire executer ce traité, 318, 319
 Edouard III. Roi d'Angleterre representé à cheval, 286
 Elisabet de la Marche, femme du Roi Jean sans Terre, 114
 Empeisonnements commus sous Philippe le Bel & les Rois suivans, 220, 221
Envouter, c'est à dire, enforcer, 219
 Epée de Charlemagne au sacre des Rois, 172
 Erbi (le Comte d') fait la guerre en Gascogne, 262. prend plusieurs places, 263. Le Comte d'Erbi prend Angoulême, 265. prend plusieurs places & pille Poitiers, 275
 Ermenonville (Pierre Outeble d') Ecuyer representé, 214
 Escarceles qu'on portoit anciennement à la ceinture, 71
 Escarcele, ou gibeciere portée à la ceinture, 111
 Etendard dans la Bataille de Bouvines, chargé de fleurs de lys, 102
 Etienne Comte de Boulogne dispute la couronne d'Angleterre à Henri, & est couronné, 49

TABLE DES MATIERES.

- Etoile luisante, qui est un phenomene, 282
 Eu & de Guines (Raoul Comte d') Connétable de France à la tête coupée pour ses trahisons, 290
 Eude Evêque de Bayeux, frere uterin de Guillaume, l'accompagne en son expedition d'Angleterre, 21, 23, encourage les troupes, 28
 Eude Duc de Bourgogne & plusieurs autres Seigneurs & Evêques se croient contre les Albigeois, 105
 Evêques punis de ce qu'ils n'avoient pas mené des troupes à l'armée, 95, 96
 Evêques croisez contre les Albigeois, 104, 105. Les Evêques se croissent pour aller faire la guerre en la Terre-Sainte, 135
 Eustache fils d'Etienne investi du Duché de Normandie par Louis le Jeune, 57
 Eustache Comte de Bologne tué à la bataille d'Hasting, 29
 Eustache de S. Pierre, Bourggeois de Calais, sa generosité, 280
 Expeditions d'outremer pour la guerre-sainte, combien ruineuses, 134
- F
- F**ENESTRAGES (Broquard de) va contre les Anglois avec l'Evêque de Troie, 313. défait Eustache d'Aubercicourt & les Anglois, & fait plus de ravages en Champagne qu'ils n'en avoient fait, 313
 Ferdinand III. Roi de Castille représenté armé, 163
 Ferdinand Infant d'Espagne, mari de Blanche fille de S. Louis meurt, d'où s'ensuit la dissention entre Philippe le Hardi & le Roi de Castille, 173
 Ferrant Comte de Flandres se met du parti d'Orthon, 99. cité par le Roi Philippe, il refuse de comparoître, *là-même*. pris à la bataille de Bouvines, 102. délivré de prison, 122. meurt, 126
 Fiennes (le Connétable de) poursuit Philippe de Navarre, 311, 312
 Flamans battus par les François, 192, 193. Les Flamans de Bruges se revoltent & se mettent en campagne contre le Roi de France, 199. défont l'armée de France à Coutraï, & font un grand carnage, 199
 Flamans battus en deux rencontres, 200
 Les Flamans défaits à Mons en Puelles, 201. viennent demander une autre bataille, ou la paix qu'on leur accorde, 201
 Les Flamans se revoltent de nouveau contre Philippe le Bel, 210, 211. la paix se fait, 211
 Les Flamans violent souvent le traité fait avec Philippe le Bel, 221
 Flamans du parti du Comte Louis attaquez par les Anglois en l'isle de Cagam & défaits, 251
 Les Flamans défaits devant Saint Omer, 255
 Les Flamans au nombre de cent mille hommes assiegent Aise & levont le siege, 279
 Le Comte de Flandres fait la guerre à Philippe Auguste, 74, 75
 Le Comte de Flandres vient à Paris, & est obligé par les Flamans mêmes de traiter avec le Roi Philippe le Long, 225, 226
 Le Comte de Flandres vient au secours du Roi Philippe, 270
 Le Comte de Flandres tué à la bataille de Creci, 272
 Fleurs de lys, quand a-t-on commencé de n'en mettre que trois sur l'Ecu de France, 155
 Foix (le Comte de) prend & démolit le Château de Hautpui, 172. pris & châtié par le Roi 173. puis il gagna ses bonnes grâces, *là-même*.
 Le Comte de Foix & le Capral de Buch taillent en pieces la Jâquerie à Meaux, 306, 307
 Fonts baptismaux de S. Louis, 121
 Fortune Chevalier, tâche de se faire Roi de Navarre. Chassé par Louis Hutin, 205
 M. Foucault fit copier une partie du Monument de Guillaume le Conquerant, 1
 France en trouble & en défordre après la prise du Roi Jean, 302
 Les François ne portoit point de barbe du tems de Guillaume le Conquerant, 22
 Les François plus aguerris que les Normans, 34. les battent, *là-même*.
 Les François après la mort de S. Louis défont trois fois ceux de Tunis & font la paix, 171
 Les François massacrez en Sicile, 178
 Les François par leur valeur font gagner au Duc de Brabant le Duché de Limbourg, 187
 Les François pillent la ville d'Hapre, font des courses dans la Flandre, d'où ils emmenent une quantité prodigieuse de bestiaux, 253, 254. Les Flamans envoient des troupes pour ravager de même; elles sont défaites, & les Comtes de Saliberie & de Suffolk pris, 254
 Les François en grande reputation depuis Louis le Gros, déchoient par la bataille de Poitiers, 298, 299
 Frederic Duc de Suabe neveu de l'Empereur Conrad, 53
 Frederic Barberouffe; son dissentend avec le Pape Alexandre III. 60
 Frederic élu Empereur après qu'Orthon eût été excommunié, 96. demande une entrevûe avec Sain Louis, qui y va bien accompagné, & Frederic ne l'attend pas, 128, 129. fait prendre les Evêques qui vont au Concile de Rome indiqué par Gregoire IX. 131
 Frederic d'Autriche & Louis de Baviere, deux Empereurs en même tems, 236
- G
- G**ABELLE du sel établie du tems du Roi Jean, 294
 Galeric Evêque de Lân tué par des brigands, 38
 Galles (le Prince de) fait des hostilités en Languedoc, 293. ravage plusieurs Provinces, 296. A la venue du Roi Jean il se retranche dans des vignes & des haies, 296. où il est attaqué & met l'armée des François en déroute & fait le Roi Jean prisonnier, 297. le traite avec toute la courtoisie imaginable, 300
 Garlande, Anseau de Garlande, 35. pris & délivré par le Roi Louis le Gros, *là-même*.
 Garlande (Etienne de) se revolte contre le Roi Louis VI. est réduit à son devoir, 44
 Gefroi Plantagenest, Comte d'Anjou, dispute pour son fils Henri la couronne d'Angleterre à Etienne, 49
 Geoffroi le Bel Comte du Maine: sa figure fort singuliere, 71, 72
 Graville (Guillaume de) surprend Evreux pour le Roi de Navarre, 301
 Gregoire IX. qui avoit excommunié l'Empereur Frederic, veut lui ôter l'Empire, & assemble un Concile, 130, 131. veut faire élire Empereur Robert Comte d'Artois frere de S. Louis, en détrônant Frederic. S. Louis s'y oppose, 131
 Gregoire X. tient un Concile general à Lion, 173
 Gaimaldi (Renier) Gennois Commandant de la flotte de France, défait la flore des Flamans, 200, 201
 Guesclin (Bertrand du) se bar en duel contre un Anglois, 301
 Gui Comte de Ponthieu prend Harold, & le rend à Guillaume Duc de Normandie, 3, 6, 7
 Gui le Rouge de Rochefort, grand ennemi de Louis le Gros, 33
 Gui frere du Dauphin de Viennois Templier, exécuté, 205

T A B L E D E S M A T I E R E S.

Gei Comte de Flandres vient à Paris, & est mis en prison, 190. perd la bataille de Furnes, 193. pris & amené à Paris est mis sous sûre garde, 195. meurt fort âgé, 200

Gui de Flandres mené prisonnier à Paris, 201

Guiard Fanatique, 207

Guillaume le Bâtard dit le Conquerant; son histoire, 1. & les suivantes. S. Edouard le déclare son successeur, 3. Guillaume promettre sa fille Adele en mariage à Harold, 8. va faire la guerre à Conan Comte de Bretagne, 9. assiege Dinant, 10. fait la paix à son honneur, 11. fait Harold Chevalier, 12. leve une grande armée pour passer en Angleterre, 16. prodigieuse flotte qu'il prépare, 17. il monte sur mer, arrive à Pevenese ou Pevenec où il prend terre, 18. donne un grand repas à son armée, 18, 19, 20. donne bataille à Harold, qui est long-tems disputée, 27, 28. il gagne enfin la victoire, 29. prend Douvre, 30. Guillaume après peu de résistance reçu à Londres & couronné Roi, 31

Guillaume bâtard de Flandres mis en déroute par Louis le Gros, 43

Guillaume fils de Robert établi Comte de Flandres par Louis le Gros, 43

Guillaume Duc d'Aquitaine leve une armée contre Louis le Gros, & puis vient s'humilier devant lui, *Là-même.*

Guillaume Roi d'Ecosse donne bataille aux troupes d'Henri Roi d'Angleterre jetté défait & pris, 66

Guillaume de Juliers pris à la bataille de Furnes, 193. tué à la bataille de Mons en Puelles, 201

Guillaume Comte d'Auvergne cause une guerre entre Louis VII. & Henri II. Roi d'Angleterre, 63

Guillaume Comte de Hainaut bat les Flamans, 200. se tourne contre le Roi Philippe, prend & pille Aubenton, 253. est tué dans la guerre de Frise, 266

Guillaume Comte d'Hollande, Roi des Romains, tué, 146

Guillaume de Saint Amour: son livre est condamné à Rome, 147

Guines pris par les Anglois pendant la treve, 291

Gurd frere d'Harold tué à la bataille d'Hafting, 28

H

HA I M O N Vaire-Vache domté par le Roi Louis le Gros, 38

Hainaut (Jean Comte de) ravage les terres du Roi; est obligé de réparer le dommage, 190

Jean de Hainaut accompagne avec des troupes la Reine Isabeau en Angleterre, 234. attaque le Château d'Oisi, repoullé par les François, 251. il brûle Guise, 252. gagné par Philippe de Valois, se tourne de son côté, 266

Harold Competiteur de Guillaume le Conquerant: son histoire, 1. & les suivantes. Envoié par le Roi Edouard à Guillaume Duc de Normandie, pris par Gui Comte de Ponthieu, 3. rendu à Guillaume, 4, 6, 7. va avec le Duc Guillaume faire la guerre à Conan Comte de Bretagne, 9. sa force & sa raille, 10. fait Chevalier par le Duc Guillaume, 12. jure sur les saintes Reliques de l'Eglise de Bayeux, qu'il lui sera fidele, 12, 13. retourne en Angleterre, 13, 14. se fait couronner Roi d'Angleterre après la mort d'Edouard, 14, 15. met en bon ordre son armée pour la bataille d'Hafting; se défend fort bien, & est enfin défait & tué, 27 & les suivantes.

Harold Roi de Norvege fait descente en Angleterre, pour détrôner Harold qui s'en étoit fait couronner Roi, est défait & tué, 21

Harcourt (Gefroi d') banni du Royaume par le Roi Philippe de Valois, 265. fait beaucoup de maux à la France, *là-même.* défait les Bourgeois d'Amiens, 271. fait le dégât dans la Normandie; est défait & tué, 300, 301

Harcourt (Jean Comte d') & plusieurs autres saisis par le Roi Jean, 294. pourquoy, *là-même.* Jean d'Harcourt & trois autres ont la tête coupée, 295

Hafting, lieu près de la côte d'Angleterre, saisi par les gens du Duc Guillaume, 19

Haute-feuille, Château de Paris ruiné, 304

Helenes (Jean de) poursuivi par un Chevalier Anglois après la déroute de Poitiers, se tourne, le vainc & le fait prisonnier, 300

Henri I. Roi d'Angleterre se saisit de Gisors, 33. Louis le Gros lui fait la guerre & ils s'accordent ensemble, 34. mal-mené par Louis le Gros & ses confederez, 39. se remet & a quelque avantage sur eux. Il refuse la bataille, 40

Henri fils de Gefroi Comte d'Anjou se dispose à la guerre contre Louis le Jeune; mais la paix se fait, 57

Henri II. Roi d'Angleterre vient à Paris, 59. veut prendre Toulouze; mais le Roi Louis l'empêche, 59, 60. son différend avec Thomas Archevêque de Canteburi, 62. sa guerre contre Louis le Jeune, 63. Il achete le Comté de la Marche, 67. battu par Philippe-Auguste, 77. Henri II. mal-mené par Philippe-Auguste, fait sa paix avec lui, 78. Il donne sa malediction à ses enfans avant que de mourir, 79

Henri II. Roi d'Angleterre: sa figure tirée de son sepulcre, 113

Henri fils du Roi Henri II. fait Seneschal de France, 64. meurt, 74

Henri fils aîné d'Henri II. & d'Alienor: sa figure tirée de son sepulcre, 113

Henri fils de Jean sans Terre fait Roi d'Angleterre, 108. Henri III. Roi d'Angleterre demande à Louis VIII. les terres que son pere & lui avoient conquises sur les Anglois, 115. passé en Bretagne avec une grande armée pour faire la guerre à S. Louis, 124. se retire en Angleterre sans avoir rien fait de considerable, 125. entre dans la ligue faite pour le Comte de la Marche contre S. Louis, 132. défait par S. Louis, prend la fuite, 133. obtient treve pour cinq ans, 134. vient à Paris, 144. donne le plus grand festin qu'on eût jamais vu, 145. prête serment de fidelité à S. Louis, 148

Henri V. Empereur fait élire Maurice Burdin Antipape, 41. excommunié par Callixte II. veut porter la guerre en France, & se retire voyant une trop puissante armée, 41, 42

Henri Comte de Luxembourg élu Empereur, 206

Henri VI. Empereur passé en Italie, 109. prend plusieurs villes, est couronné à Rome, 209. veut détrôner Robert Roi de Naples, & meurt non sans soupçon de poison, 109, 110

Henri le Gras Roi de Navarre meurt, 175

Henri Comte de Bar fait des courses sur les terres du Roi; est reprimé, 192

Henri Comte de Blamont pris à la bataille de Furnes, 193

Hugue Duc de Bourgogne commande les troupes Françoises dans la Terre-Sainte après le départ du Roi Philippe, 81. meurt en la Terre-Sainte, 82

Hugues Seigneur du Puisier, grand pillard, domté & pris par Louis le Gros, 35, 36. desherité par Louis le Gros tué Anseau de Garlande, & meurt au voiage de Jerusalem, 36, 37

Hugue Comte de la Marche opposé à la Regence de Blanche mere de S. Louis, 122. fait une puissante ligue contre S. Louis, 132

Hugue de Creci grand pillard enchaîné son frere Eude Comte de Corbeil & le met en prison. Louis le Gros le délivre, 33

Hugue Vidame de Châlon en Champagne, representé

T A B L E D E S M A T I E R E S.

senté armé & maillé , 185
 Humbert II. Dauphin de Viennois donne le Dauphiné à Philippe Roi de France; à quelles conditions , 283; 284. se fit Jacobin & eut le titre de Patriarche , 284

I

J A C O B Hongrois assemble les Pâtureaux , qui ravagent les campagnes , 143. il est tué & sa troupe dissipée , 144
 Jâquerie: Payfans nommez Jâques-bons-hommes , qui s'assemblerent pour détruire la Noblesse; les cruautés qu'ils commettoient , 306. on les pour-suit & on en fait perir quantité , *là-même*. Ils veulent surprendre Meaux , sont taillez en picces , & se dissipent , 306 , 307
 Jâques d'Aragon couronné Roi de Sicile , 189
 Jâques Roi de Majorque se joint à Philippe le Hardi , contre son frere Pierre Roi d'Aragon , 181
 Jâques de Bourbon défait par les Tard-venus , meurt de ses blessures , 320
 Jean frere de Richard , Cœur de Lion , se joint à Philippe Auguste contre son frere , 83. il trahit le Roi Philippe & massacre la garnison Françoisse d'Evreux , 83
 Jean Roi d'Angleterre fait des efforts pour secourir Chateau-Gaillard , & ne peut , 92. avec une puissante armée prend & ruine Angers , 94. persécute & chasse les Evêques , 98. excommunié par le Pape qui donne son Roiaume au Roi de France , 98. il s'humilie , est raccommo-dé avec Rome , 99. amène une grande flotte , *là-même*. qui brûle une partie des vaisseaux de Philippe , 99. descend à la Rochelle avec une grande armée , 100. prend Angers , *là-même*. A la venue de Louis il prend la fuite , 100
 Jean sans Terre , Roi d'Angleterre , odieux aux Anglois , qui le chassent & mettent Louis fils de Philippe en sa place , 107. il meurt , 108
 Jean de France fils de Louis VIII. & de Blanche de Castille , mort en bas âge : sa figure , 120
 Jean fils de S. Louis mort en bas âge : sa figure , 160 , outre où il tient un oiseau , 161
 Jean Trifan autre fils de S. Louis , né en 1250. Comte de Nevers : sa figure , 161
 Jean XXII. élu Pape après une vacance de deuxans , & près de quatre mois , 222
 Jean XXII. demande des sub-sides en France à lever sur les Ecclesiastiques , 235. prêché que les ames des Bienheureux ne jouissent d'une parfaite beatitude qu'après la resurrection des corps. Cette doctrine est improuvée par l'Université de Paris , & le Pape se retracte avant sa mort , 149
 Jean I. du nom naît Roi de France , & meurt peu de jours après sa naissance , 223. représenté en grand garçon , 238
 Jean Duc de Normandie fils du Roi Philippe épouse Bonne de Luxembourg , 248. avec un grand corps de troupes va ravager tout le Hainaut , & prend beaucoup de places , 254. va en Bretagne à la tête d'une armée ; prend Châtonceaux & Nantes , 258. prend Rennes & assiege Hennebond , *là-même*. Vient avec une grande armée en Bretagne contre Edouard Roi d'Angleterre , 261 , 262. va faire la guerre en Aquitaine à la tête de cent mille hommes ; assiege Angoulême , 266 , 267. & le prend & d'autres places , 268. va faire le siege d'Aiguillon qui dure long-tems , 168 , 169. Jean Duc de Normandie leve le siege d'Aiguillon , 274
 Jean II. couronné à Rheims avec sa femme Jeanne de Bologne , 290. fait couper la tête à Raoul Comte d'Eu & Comte de la grande trahison confessez , 290. institué ou renouvelle l'Ordre de l'Étoile , 291. se fait de quelques places du Roi de

Navarre en Normandie , 293. il marche vers Calais où étoit arrivé le Roi d'Angleterre , & le défait corps à corps , ou pouvoir contre pouvoir , *là-même*. Fait assembler les Etats du Roiaume pour le fait des finances & des monnoies , 293
 Le Roi Jean fait le Roi de Navarre , le Comte d'Harcourt & plusieurs autres Seigneurs qui dinoient avec le Duc de Normandie son fils , 294. fait mettre en prison le Roi de Navarre , & fait couper la tête au Comte d'Harcourt & à trois autres , 295. chasse le Duc de Lancastre , & prend les places que le Navarrois avoit en Normandie , 296. il assemble une armée ; va contre le Prince de Galles & arrive auprès de Poitiers , *là-même*. refuse les conditions proposées par le Prince de Galles ; donne la bataille où il est pris après avoir combattu vaillamment , & son armée mise en déroute , 297. représenté en figure dans la Planche , 298. Il est traité avec toute la courtoisie imaginable par le Prince de Galles , 300. est mené à Londres où il fait une treve , 301
 Jean II. prisonnier fait avec Edouard un traité de paix qui n'est pas reçu en France , 315. Il s'en fait un autre à Bretigni , après quoi il revient en France , 318. difficulté qu'il trouva dans l'exécution du traité de paix , *là-même*. va à Avignon . 322. se croise pour la guerre sainte , 324. promet à Philippe son fils le Duché de Bourgogne : va en Angleterre & meurt à Londres , 324. Ses défauts & ses vertus , *là-même*. Ses portraits , 324
 Jean Roi de Jerusalem assiste au sacre de Louis VIII. 315
 Jean Roi de Boheme , présent au lit de justice pour la cause de Robert d'Artois , 246. lui & son fils Charles viennent au secours du Roi Philippe , 270
 Jean Roi de Boheme tué à la bataille de Créci , 272
 Jean Duc de Bretagne , fils de Pierre Mauclerc , représenté , 165
 Jean II. Duc de Bretagne meurt , ayant disposé de son Duché en faveur de Jeanne fille de Gui son frere défunt , 256
 Jean de Dreux de l'Ordre des Templiers de la branche de Dreux ; sa figure , 185
 Jean d'Acce Boutiller de France , fils de Jean de Bienne Roi de Jerusalem , 173
 Jean l'Archer, Valet du Roi Philippe le Bel , 214 , 215
 Jean de Mehun Continuateur du Roman de la Rose , présente un livre au Roi Philippe le Bel , 215. Jean de Mehun étoit surnommé Clopinel ; son histoire , 215 , 216
 Jeanne femme d'Alfonse frere de S. Louis , fille de Raimond Comte de Toulouse. Sa figure , 120
 Jeanne de Navarre femme de Philippe le Bel , représentée deux fois , 212. a fondé le College de Navarre , 213
 Jeanne Reine de Navarre , femme de Louis Hutin , meurt , 283
 Jeanne fille du Comte de Bourgogne , femme de Philippe le Long , soupçonnée d'adultere , est mise en prison , reconnue innocente & mise en liberté un an après , 210
 Jeanne veuve de Philippe le Long vient à Paris défendre son Comté d'Artois , & meurt empoisonnée , disoit-on , 245
 Jeanne d'Evreux , troisième femme de Charles le Bel ; sa figure , 238
 Jeanne de Bourgogne femme de Philippe de Valois meurt , 283
 Jeanne de Bourgogne premiere femme de Philippe de Valois , sa figure , 287
 Jeanne femme de Robert d'Artois , sœur du Roi Philippe , releguée à Chinon , 248
 Jeanne de France , femme de Philippe d'Evreux , fille de Louis Hutin , représentée deux fois , 288. & 325

TABLE DES MATIERES.

Jeanne de Bretagne, fille de Gui frere de Jean II.		Languedoc infecté de Pherese des Albigeois,	104
Duc de Bretagne, laissée heritiere du Duché par Jean II. Duc de Breragne son oncle,	256	Latilli (Pierre de) Evêque de Châlon sur Marne :	
Jeanne Reine de Naples, femme de Louis de Tarente ; sa figure,	328	Louis Hutin lui ôte la Charge de Chancelier,	218.
Jeanne de Bologne ; sa figure,	112, 113	& jugé dans un Concile, il est renvoyé absous,	220
Jeanne de Seulis, femme d'Adam Viconte de Melun ; sa figure,	214	Laval (Fouque de) brigand, ravage toute la Beaucce,	304
Jerusalem pris par Saladin,	76	Launai, Philippe & Gautier freres, qui avoient eu commerce avec les belles-filles de Philippe le Bel, executez,	210
Ingeburge repûse par le Roi Philippe, 89. sa figure,	110, 111	Lepreux accusez d'avoir empoisonné les fontaines & les puits font pris & brulez par tout le Roiaume,	227
Innocent II. 84. Pape, confirmé & soutenu en France,	44, 45	Levés extraordinaires du tems de Philippe le Bel,	191.
Innocent III. excommunie Raimond Comte de Toulouze, & publie une croisade contre lui,	104	191. sur les Marchands & sur les Ecclesiastiques,	<i>la meme.</i>
Innocent IV. fait Pape après un an & demi de vacance, 134. tient un Concile general à Lion, excommunie Frederic, & ordonne aux Electeurs d'élire un nouvel Empereur,	135	Levvine frere d'Harold tué à la bataille d'Hasting,	28
Innocent VI. publie contre les Tard-venus une croisade qui ne réusit pas,	221	Limoux fortifié par Simon Comte de Monfoit,	105
Inscriptions de la rapillerie de Baieux,	4, 5, 6	Lionnois se revoltent, & sont remis sous l'obéissance du Roi Philippe le Bel,	207
Jourdain de l'Isle accusé & convaincu de plusieurs violences & de meurtres ; par Sentence trainé à la queue de chevaux & pendu,	230	Lis. Fleurs de lys sur un étendard à la bataille de Bouvines,	102
Isabeau de Valois femme de Pierre Duc de Bourbon, representée,	326	Lis. Voyez Fleurs de lis.	
Isabeau Reine d'Angleterre sœur de Charles le Bel, se refuse en France : pourquoi, 233. son entrée à Paris representée en peinture, 233, 234. obligée de se retirer de France, passé en Angleterre, & fait détroner son mari,	235	L'Isle (le Comte de) assiege Auberoche, & est défait & pris par les Anglois,	263, 264
Isabelle femme de Philippe Auguste, meurt,	79	Lit de justice tenu pour la cause de Robert d'Artois, representé en peinture,	246
Isabelle de Hainaut premiere femme de Philippe Auguste,	69	Livre de prestiges & de sortileges condamné,	231
Isabelle fille de Louis VIII. & de Blanche de Castille, Fondatrice de l'Abbaye de Long-Champ ; sa figure,	121	Lombards usuriers,	189
Isabelle fille de S. Louis, mariée avec le jeune Thibaud Roi de Navarre ; sa figure,	162	Lorraine (le Duc de) fait la guerre à l'Evêque de Metz, qui est vaincu,	208
Isabelle d'Aragon premiere femme de Philippe le Hardi, meurt en Calabre, 171. Sa figure, <i>la-meme.</i>		Lorraine (le Duc de) vient au secours du Roi Philippe, tué à la bataille de Creci,	272
Hemburge. Voyez Ingerburge.		Lor (Jâque de) accusé de forcellerie, mis en prison, se pend lui-même,	217
Ives de Chartres, Prelat sage,	33	Loucard (Jakemes) Chevalier representé,	214
Jubilé universel établi par le Pape Boniface VIII.	195	Louis VI. dit le Gros, sacre à Orleans, 35. prend la Feitè-Baudouin, 35. fait la guerre avec succés à Henri Roi d'Angleterre ; lui offre de se battre en duel contre lui, s'accommode avec lui, 34. envoie des troupes pour prendre la Rochequion, 35. domte son frere Philippe fils de Bertrade, 35. se fait de Châtres & de Montcheri, 35. prend le Pûislet : domte & fait prisonnier Hugue Seigneur du lieu, 35, 36. fait la guerre à Thibaud Comte de Chartres, 36. est repoussé près de Meaux, <i>la-meme.</i> hat les troupes de Thibaud à Lagni, 36. son interpidité, <i>la-meme.</i> défait Thibaud & prend son Château, 37. domte Thomas de Mable Site de Couci & d'autres perits Tyrans, 38. range Haimon Vaire-Vache à son devoir, <i>la-meme.</i> fait la guerre à Henri I. Roi d'Angleterre, 39. repoussé par lui il veut lui presenter bataille ; à son refus il va pour bruler Chartres, 40. leve une grande armée contre l'Empereur Henri VI. 41, 42. domte Robert Comte d'Auvergne,	41, 43
Les Juifs chassés de tout le Roiaume par Philippe Auguste, 72, 73. Les maux & les choses abominables qu'ils faisoient, 72, 73. Edit fait contre eux par S. Louis,	125	Louis le Gros punir le meurtre commis en la personne de Charles le Bon Comte de Flandres, 43. défait Guillaume le Bâtard de Flandres, <i>la-meme.</i> fait la guerre à Thomas de Marie, qui est blessé à mort, 44. fait déclarer Roi son fils aîné Philippe, réduit à son devoir Etienne de Garlande, <i>la-meme.</i> Après la mort de Philippe fait couronner Roi son fils Louis dit le Jeune, 45. il fait détruire les Châteaux de Bonneval & Chatenai Renard, <i>la-meme.</i> châtie le Seigneur de S. Brisson, 45. tombe malade, ses sentimens de pieté, 45, 46. se demer de son Royaume entre les mains d'un de ses fils, 46. qu'il envoie pour épouser Alienor heritiere d'Aquitaine, <i>la-meme.</i> Se fait mettre sur la cendre & meurt, 46. Sa statûe & ses sceaux,	47
Les Juifs accusez d'avoir conjointement avec les Lepreux empoisonné les puits & les fontaines, sont brûlez vifs dans tout le Roiaume. Quarante d'entre eux s'entretuent pour éviter le feu, 227, 228. soupçonnez d'avoir causé la peste, brûlez impitoyablement en Allemagne,	283	Louis dit le Jeune, cononné Roi du vivant de son pere, 45. va épouser Alienor fille du Duc d'A-	

K

KNOLES (Robert) fameux pillard ramasse cent mille écus après la prise du Roi Jean, 302. veut aller à Avignon, est obligé de s'en retourner,

L

LANCASTRE (le Duc de) se joint avec Philippe de Navarre, ravage la Normandie, 296. Chassé par le Roi Jean, *la-meme.* Il assiege Rennes, 301. attaque la petite ville de Brai, & ne peut la prendre, 315

M. Lancelot, 8. 12. se signale tous les jours par des découvertes considerables sur l'histoire de France,

T A B L E D E S M A T I E R E S .

- quittaine , 46. domte Gaucher de Mongeal , qui pilloir les pays voisins , 48. donne la Normandie à Henri fils du Comte d'Anjou , & la donne depuis à Etienne adverseite d'Henri , 49. persecute Pierre de la Châtre élu Archevêque de Bourges , 50. excommunié par le Pape , *là-même*. Il se tourne contre Thibaud Comte de Chartres & de Champagne , 50. ruine Vitri , & l'Eglise est brûlée , 51. Il se croise pour la Terre-Sainte , *là-même*. Fait avec une prodigieuse armée , 52. défait les Tutes , 53. une partie de son armée est défaite , *là-même*. Il se fauve avec peine , 54. s'embarque à Attalie pour Antioche , *là-même*. où il est d'abord bien reçu par Raimond Prince d'Antioche , 55. qui machine depuis contre lui , *là-même*. Il va avec l'Empereur & Bandouin assieger Damas , 56. après avoir levé le siege il s'en retourne en France , 57. marche avec une armée contre Henri fils de Geffroi Comte d'Anjou ; mais la paix se fait , 57 , 58
- Louis le Jeune fait déclarer nul son mariage avec Alienor , 52. fait laguerre à Henri Duc de Normandie ; prend Neuf-marché , *là-même*. Il fait sa paix avec Henri , 58 , 59. épouse Constance de Castille , 59. va faire ses devotions au Mont Saint Michel , *là-même*. Après la mort de Constance il épouse Alix de Champagne , 60. reprime les violences du Comte de Clermont & d'autres , 61. punit le Comte de Chalon sur Sône , & fait pendre les Brabançons , 61. reprime le Comte de Nevers , & punit la Commune de Vezelay , 61 , 62. fait la guerre à Henri II. 63 , 64. suscite Henri son beau-fils pour faire la guerre à son pere Henri II. 65. assiege Verneuil , *là-même*. fait une treve & assiege Rouen , 66. fait sa paix avec Henri II. *là-même*. Conditions de la paix , 66 , 67. va en Angleterre prier sur le tombeau de S. Thomas pour Philippe son fils malade , 68. Il fait couronner Roi Philippe son fils , 68 , 69. tombe malade de paralysie & meurt , 69. Son éloge , 70. ses images & son sceau , 70 , 71
- Louis (dit le Lion) fils du Roi Philippe , épouse Blanche de Castille , 89. s'abouche avec l'Empereur Frederic à Vaucouleur , 97. met en fuite Jean Roi d'Angleterre , 100. & reprend toutes les places qu'il avoit prises , *là-même*. Louis fils du Roi Philippe se croise contre les Albigeois , vient en Languedoc , fait abattre les murs de Narbonne & de Toulouse , 106. établi Roi par les Anglois , 107 , 108. excommunié par le Legat , 108. Ses troupes d'Angleterre défaites , il est obligé de se retirer en France , *là-même*. va secourir Amauri de Montfort , prend Matmande , assiege Toulouse & le leve le siege , 109
- Louis VIII. couronné à Rheims avec Blanche sa femme , 115. prend Niort , S. Jean d'Angeli & la Rochelle , 116. le Limosin & le Perigord se rendent à lui , *là-même*. Sa confesence avec Henri Roi d'Allemagne , 117. Il exige l'hommage du Vicomte de Thouars , 118. Il prend la croix pour faire la guerre aux Albigeois ; va assiege Avignon & le prend après un long siege , *là-même*. Travérse le Languedoc , & en s'en retournant , meurt à Montpeufiet , 119. son sceau , *là-même*.
- S. Louis né à Neuf-ville en Hez , 121 , 122. baptisé à Poissi , signoit quelquefois *Louis de Poissi* , 121. facté à Rheims , 122. leve une grande armée , *là-même*. cite les Princes mecontens , 122 , 123. ils se foumentent & lui tendent des embuches , 123. il marche contre eux & les fait retirer , *là-même*. va contre le Duc de Bretagne & prend Bellefme , 123. va avec une armée contre le Roi d'Angleterre & prend Oudon , 125. met le bon ordre dans son Royaume , *là-même*. fait des Edits contre les Juifs , 125. Sa pieté , 126. sa fermeté , *là-même*. Il se marie avec Marguerite de Provence , 126 , 127.
- S. Louis septime les Evêques , 127. domte Thibaud Comte de Champagne , 127 , 128. il est garanti d'un assassinat sur l'avis du Vieil de la Montagne , qui l'avoit lui-même ordonné , 128. se met en chemin pour voir l'Empereur Frederic , qui ne l'attend pas , 129. reçoit la couronne d'épines de Notre-Seigneur , 129. reprime le Comte de Toulouse , 130. & Trincavel Vicomte de Beziers , *là-même*. rejette l'offre faite par le Pape de donner l'Empire à Robert Comte d'Artois son frere , 131. tient une grande & magnifique assemblée , *là-même*. appelée la Nompaille , 31. leve une grande armée , va contre le Comte de de la Marche , & lui prend plusieurs places , 132. combat lui-même vivement au passage de la Charente , 132 , 133. défait les Anglois deux fois , 132 , 133
- S. Louis fait avec le Roi d'Angleterre treve pour cinq ans , 134. tombe malade , 134 , 135. réduit à l'extremité , 135. il revient enfin & se croise pour la Terre-Sainte , *là-même*. se dispose à partir avec ses freres & un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques , malgré les remontrances de sa mere , 135. vient en Chypre où il demeure trop long-tens , 136. fait descente à Damiete & prend la ville , 136 , 137. Il se met en marche & passe le Canal du Nil , 137 , 138. combat fort vaillamment de l'épée & de la massue , 139
- S. Louis après deux combats contre les Sarrazins , est fait prisonnier , 140. sa constance dans la prison où il redouble les exercices de pieté , 140 , 141. traite de sa rançon avec le Soudan Moadan , qui est massacré , 141. S. Louis est proposé par les Sarrazins pour lui succéder ; la Religion empêche qu'il ne soit élu , *là-même*. il va à S. Jean d'Acce , 142. ses freres s'en retournent en France . *là-même*. rachete les captifs & repare Saint Jean d'Acce , 142. rebâtit Jatta , 143. il s'en retourne en France , 144. fait des Ordonnances contre la venalité des charges , *là-même*. visite son Royaume pour faire exercer la justice , 145. marie son fils avec Beveger de Castille , 145.
- S. Louis fait une Bibliothèque à la Sainte Chapelle , 145. se veut faire Religieux , 146. établit l'Hotel-Dieu de Vernon , *là-même*. empêche les guetres entre les Seigneurs de son Royaume , 147. fait un traité avec le Roi d'Aragon , *là-même*. un autre traité avec le Roi d'Angleterre , qui ne plaît à aucune des deux nations , 147 , 148. Punit Enguerrand de Couci , 148. fonde les Quinze-vingt , *là-même*. défend les duels , 148. ses exercices de pieté & ses soins pour faire exercer la justice , *là-même*. & pour soulager ses sujets , 149 , 150. les Anglois le prennent pour arbitre de leurs différends , 150. il entreprend un nouveau voiage d'outremer , 151. marie deux de ses filles , *là-même*. engage Edouard fils du Roi d'Angleterre de l'accompagner dans la guerre contre les Infideles , *là-même*.
- S. Louis reçoit des Ambassadeurs de l'Empereur Michel Paleologue , 152. monte sur mer & va descendre près de Carthage. Il prend cette ville , 153. la peste se met dans son armée ; il en est attaqué lui-même , 153. donne de bons avis à Philippe son fils & meurt , *là-même*. son éloge , 153 , 154. son sacre représenté , 154. ses portraits , 155. on le voit armé à cheval , maillé de la tête jusqu'aux pieds , 155. en habit Roial , 156. présentant une relique , *là-même*. autres images de S. Louis & de ses actions , 157 , 158 , 159. il se fait donner la discipline , 158. ses miracles après sa mort , 159. il est canonisé par Boniface VIII. 194
- Louis Hutin se fait couronner Roi de Navarre dans Pampelune , 205
- Louis X. pourquoi appelé Hutin , 218. il ôte la Charge de Chancelier à Pietre de Latilli Evêque

TABLE DES MATIERES.

de Châlon fut Marne , & la donne à Etienne de Mornai , *là-même* , épouse Clemence d'Hongrie , 218. presse les Cardinaux d'élire un Pape , *là-même* . se fait couronner à Rheims , 221. cite le Comre de Flandres , 221. marche avec une armée contre les Flamans & se retire sans rien faire , *là-même* . Meurt à Vincennes empoisonné , disoit-en quelques-uns ; sa figure , 237
 Louis fils aîné de S. Louis meurt jeune : ses différens portraits , 160
 Louis fils aîné de Philippe le Hardi , mort jeune , 170
 Louis fils unique de Philippe le Long , meurt peu de jours après le couronnement de son pere , 223
 Louis de France Comte d'Evreux représenté deux fois , 213
 Louis fils de Charles le Boiteux Roi de Naples , fut Religieux de S. François , depuis Evêque de Toulouse , & vécut si saintement qu'il fut canonisé , 206. représenté , 285
 Louis de Tarente Roi de Naples établit l'Ordre du S. Esprit , & fait des statuts donnez à la fin de ce Volume avec des figures , 328
 Louis de Baviere & Frederic d'Autriche , deux Empereurs en même tems , 236
 Louis de Baviere Empereur en Italie se fait sacrer à Rome , & fait élire un Antipape nommé Nicolas V. Ils font chassés tous deux de Rome , 240
 Louis Comre de Nevers fils du Comte de Flandres , cité par Philippe le Long refuse de comparoitre , & perd les Comtez de Nevers & de Rerel , 224. accusé d'avoir voulu empoisonner le Comre de Flandres son pere , est mis en prison , 226. 227. après la mort de son pere est reconnu Comre de Flandres , & rend hommage à Charles le Bel , 229. mis en prison par les Flamans , 235. délivré , 237. maltraite trop les Flamans après la bataille de Cassel , 243. n'a aucune autorité dans son pays , hors en quelque petit nombre de villes , 251
 Louis Comre de Flandres fils du précédent , ne veut pas pour femme la fille du Roi d'Angleterre , pour-quoi , 276 , 277
 Louis I. Duc de Bourbon représenté , 288. autre image du même où il est différemment vêtu & couronné , 289
 Louis d'Espagne avec sa flote donne bataille à Robert d'Artois : unetempête sépare les combatans , 259. Il incommodé fort les Anglois en Bretagne , 261
 Lozanges sur les habits , 161
 Luxe des Nobles en France , qui maltraient & pillent les payzáns , 296
 Luxembourg (le Comte de) dispute au Duc de Brabant le Duché de Limbourg , & cela est décidé par un combat de quinze cens contre quinze cens. Il perd par la valeur des François , 187

M

M A N U T Comtesse de Bologne , sa figure , 112
 M. Maillard Avocat , 121
 Maillard (Jean) tue Marcel Prevôt des Marchands , 308
 Mainfroi envahit Naples , 149
 Malefices , combien en usage en France du tems de Charles le Bel , 230 , 231. Histoire , *là-même* .
 Malgeneste (Guillaume) Veneur du Roi. Sa figure , 215
 Malrote établie , 189
 Manichéens , Hérétiques se font fait connoître sous differens noms en differens siècles , 103
 Manni (Gautier de) Anglois , 259. son combat contre Charles de Montmorenci au siège d'Aiguillon , 269
 Marcel Prevôt des Marchands de Paris , fait massacrer auprès de Charles Dauphin Regent quelques

Seigneurs , 303. tâche en vain de se reconcilier avec le Regent , 304. fait réparer les murs de Paris , 304. fait rappeler à Paris le Roi de Navarre , 305. lui fournit de l'argent pour payer ses troupes , 305. veut introduire le Roi de Navarre avec les Anglois dans Paris , & le faire établir Roi de France en excluant les Valois , 307. Il est tué par Jean Maillard , 308
 Marguerite de Provence femme de S. Louis. Ses differens portraits , 159 , 160. meurt vingt-cinq ans après la mort de son mari , 191
 Marguerite de Bourgogne femme de Louis Hutin , convaincue d'adultere est mise en prison , 210
 Marguerite d'Artois femme de Louis Comte d'Evreux , 213
 Marguerite de Flandres femme de Jean Comte de Montfort , Heroïne , 256. exploit qu'elle fit à Hennebond , 258
 Marguerite femme de Jaxemes Loucart. Sa figure , 214
 Marguerite Porrete fait un livre plein d'erreurs , & est brûlée , 207
 Marie de Brabant Reine de France soupçonnée à faux d'avoir fait empoisonner le Prince Louis , 174
 Marie de Luxembourg fille d'Henri VII. Empereur , épouse Charles le Bel , 229. couronnée , 230. fait un voyage avec son mari , & meurt en couches de la fatigue , 232
 Marie de Clermont petite fille de S. Louis. Prieure de Poissi. Sa figure , 184
 Marie fille du Roi Philippe , épouse le fils du Duc de Brabant , 248
 Marie de Hainaut femme de Louis de Bourbon I. de ce nom. Sa figure , 289
 Marie d'Espagne femme de Charles Comte d'Alençon , représentée , 288
 Marie fille d'Archambaut de Bourbon. Sa figure , 184
 Marigni (Enguerand de) administrateur des Finances , accusé de malversation 219. répond hardiment à Charles Comte de Valois qui le poursuit vivement , 219. à sa poursuite il est penlu sans être entendu , 219 , 220. Sa mémoire est rétablie plusieurs fois , 220
 Marli (Bouchard de) de la maison de Montmorenci. Sa figure & ses deux feaux , 120
 Maffiers de la garde du Roi , 215
 Maffue en usage pour la guerre du tems de Guillaume le Conquerant & dans les siècles suivans , 286
 Masses ou massues de cuivre dont S. Louis arma ses gardes , 128
 Mathilde vient défendre son Comté d'Artois & meurt de poison , disoit-on , 244 , 245
 Maurice Burdin , élu Antipape , 41
 Melun (le Vicomte de) est attaqué le premier à la bataille de Bouvines , 101
 Merlin. Ses prédications en vogue , 109
 Mez (Henri Seigneur de) Maréchal de France du tems de S. Louis , représenté recevant l'Oriflamme de la main de S. Denis , 168. son seau , *là-même* .
 Michel Paleologue envoie des Ambassadeurs à Saint Louis , & lui fait present d'un livre Grec des Evangelistes , 152
 Moadan Soudan traite avec S. Louis pour sa rançon , 141. est assassiné par ses gens , 143
 Molai (Jâques de) Grand Maire des Templiers executé , 205
 ... de Montfaucou accusateur des Templiers , 204
 Montferand assiéé , 43
 Montfort (Simon de) élu Chef des Croizez , se rend mairre de plusieurs villes , 105. Il fortifie Limoux , 105. assiéé Toulouse & est obligé de lever le siège , 105. défait la grande armée des Al-

biges

TABLE DES MATIÈRES.

bigeois devant Muret, 106. assiege Toulouse, est tué à ce siege, 107
 Simon de Montfort representé, 168
 Montfort (Amauri de) continue foiblement la guerre contre Raimond Comte de Toulouse, 109. remet les places du Languedoc à Louis VIII. 116. se croise pour la Terre Sainte, 229. representé avec sonseau, 168
 Montfort (Jean Comte de) dispute le Duché de Bretagne à Charles Comte de Blois, 256. est reçu par les Bourgeois de Nantes : image qui represente son entrée, 256. prend Brest, Rennes & Hennebont, 257. passe en Angleterre, ajourné par le Roi Philippe, il vient à Paris & se retire, 257. livré par les Bourgeois de Nantes, il est mis en prison dans une Tour du Louvre, 258
 Montgai (Gaucher de) qui pilloie les pays voisins réprimé par le Roi Louis le Jeune, 43
 Montigni (Pierre Remi de) principal Trésorier du Roi Charles, pendu pour avoir volé une prodigieuse somme, 239
 Montmorenci (Mathieu de) dit le Grand Connétable de France, 269
 Montmorenci (Thibaud de) representé, 169
 Montpezat (le Seigneur de) cause d'une guerre contre les Anglois en Gascogne, 232
 Mont S. Michel, 9
 Monument de Guillaume le Conquerant à Baieux, 2
 Motnai (Etienne de) Louis Hutin le fait Chancelier, 218

N

NAFFODEI Florentin accusateur des Templiers, 204
 Nageurs employez au siege de Château-Gaillard, 92
 Nantes son Château est pris par les Anglois & repris par les François la même nuit, 293
 Navarrois désolez plusieurs Provinces, 309, 310
 Nazer Chef des Sarafins, 143
 Nefle (Raoul de) Connétable prend Bourdeaux, 189. & Baïonne, 189
 Nefle (Gui de) Maréchal de France, défait & pris par les Anglois & les Galcons, & depuis tué, 291, 292
 Neufville en Hez lieu de la naissance de S. Louis, 121, 122
 Nicolas V. Antipape, 240. est déclaré excommunié à Paris avec Louis de Baviere, 241
 Nogaret (Guillaume) va se saisir du Pape Boniface VIII. 197. cité par Clement V. il continue d'accuser Boniface, 206. enfin absous, 208
 Noradin formidable aux Chrétiens de la Terre Sainte, 51
 Normech (Jean) Anglois. Sa supercherie, 268
 Norvegien, qui défend un pont, tue quarante Anglois de sa hache, & est tué lui-même, 21
 Noyets (Miles de) portoit l'Oriflamme à la bataille de Cassel, 241
 Nugnez (Jean) Seigneur Castillan se refugie auprès de Philippe le Hardi, 174. envoyé par Philippe le Hardi pour faire la guerre au Roi d'Atagon, 178

O

OISEAU porté sur la main marque de grande noblesse anciennement, 8. Jean de Sancerre tient sur une main un oiseau & de l'autre main le pied coupé d'un autre oiseau, 169
 Olivier de Clisson pris, 261. le Roi Philippe lui fait couper la tête, 262
 Oria, ou l'Orïa, ou d'Orïa bat la flote des François à Roses, 183. défait la flote préparée par Robert d'Artois, 186
 Oriflamme banniere rouge. Sa forme, 168

Tomé II.

Orme prodigieux, 177
 Othon Duc de Saxe, couronné Empereur à Rome, 96. ne tient aucune promesse, 96. excommunié par le Pape, 96. vient contre Philippe avec une armée de cent cinquante mille hommes, 100. perd la bataille, 101

P

PAIRS de France presens au lit de Justice pour la cause de Robert d'Artois, 247
 Palais des Thermes, 146
 Parisiens. Leur sédition à cause du changement fait dans la Monnoie, 203
 Parisiens se défont du Roi de Navarre, 305
 Parisiens tuent plusieurs Anglois qui étoient à Paris, 307. sont tuez par les Anglois, & six cens d'entre eux sont défaits dans une embuscade & taillez en pieces, 307
 Parisiens par le conseil de Jean Maillard appellent le Regent, 308
 Paterins branche des Manichéens, 103
 Pâtoureaux, troupe de canailles ramassée, exterminent les Juifs, sont suppliciez & distipez en Languedoc, 226
 S. Paul (le Comte de) tué au siege d'Avignon, 114
 Pauvres de Lion ou Vaudois s'unissent aux Albigeois, 104
 Penars (Raoul de) Avocat accusé d'empoisonnement, 220
 Pequigni (Jean de) tire de prison le Roi de Navarre, 302. avec les Navarrois veut surprendre Amiens, & manque son coup, 309. étranglé par son Chambellan, 313
 Perigord (le Comte de) se défend bien contre le Comte d'Erbi & les Anglois, 263
 Perlant (Jean de) grand maître de sortileges & de malefices, brûlé tout vif, 231
 Peste & mortalité qui dépeuple la France, repeuplée depuis par la fécondité des femmes, 282, 283
 Pevenese ou Pevincei lieu sur la côte d'Angleterre, 187
 Philippe fils aîné de Louis le Gros déclaré Roi du vivant de son pere, 44. meurt par un accident terrible, 45
 Philippe dit depuis Auguste. Sa naissance, 62. Philippe fils de Louis VII. tombe malade, 68. revient en santé, 68
 Philippe Auguste couronné Roi du vivant de son pere, 68, 69. domte quelques Seigneurs qui tirannoisoient les Eglises & pilloient les campagnes, 69. épouse l'abbelle de Hainaut, 69. Appelé souvent Auguste par Rigord son Historien, 72. chafse les Juifs de son Roiaume, 72, 73. Il augmente & orne Paris, 73, 74. domte Etienne Comte de Châtillon sur Loire & rase son Château, 74. fait la guerre au Comte de Flandres, 74, 75. assiege Boves, 75. fait la guerre à Henri II. Roi d'Angleterre bien-tôt terminée, 76. Son fils aîné Louis nait, 76. Il se croise pour la guerre Sainte, 76. fait la guerre à Richard Cœur de Lion, 76, 77. prend plusieurs places, 77. défait Henri Roi d'Angleterre, 77. fait lever le siege de Manté, 78. Richard le vient joindre pour faire la guerre à son pere. Il prend le Mans & Tours, 78. Henri lui demande la paix & l'obtient, 78. Philippe part avec son armée pour la Terre-Sainte, 79. se brouille avec Richard Cœur de Lion, 79, 80
 Philippe Auguste tombe malade au siege d'Acce, 81. s'en retourne en France, 81. Il prend Gisors & tout le Vexin Normain, 83. se joint avec Jean frere de Richard, 83. épouse Ingeburge sœur du Roi de Dannemarck, 83. la répudie sous prétexte de parenté, 83. Il est trahi par Jean frere de Richard, & la garnison Françoisise d'Evreux massée

Z z

T A B L E D E S M A T I E R E S.

- crée, 83. il brûle Evreux, & fait lever le siege d'Arques, 83. prend Dieppe, 84. reçoit un échec, 84. Richard enleve son bagage & les Chartres de sa Couronne, 84. avec une célérité extraordinaire Philippe fait lever le siege de Vaudreuil, 84. fait la paix avec Richard, paix qui est de peu de durée, 85. Prend Dangut & Aumale, & bat Richard qui étoit venu pour le secourir, 85. Va contre le Comte de Flandres, & est obligé de faire la paix avec lui, 86. Imposé des taxes extraordinaires, 86. est battu & a peine de se sauver à Gisors, 87. fait treve avec Richard, 87.
- Philippe Auguste prend Evreux, 88. Le Concile de Dijon veut l'obliger de reprendre Ingeburge, sur son refus l'intécedit est jeté sur le Roiaume, 88. Il fait la paix avec le Roi d'Angleterre, 89. reprend Ingeburge, 89. fait la guerre à Jean Roi d'Angleterre & prend plusieurs places, 90. Prend & brûle Tours, 90. Les Bretons & les Poitevins se joignent à lui, 91. prend plusieurs autres places dans la Normandie, 91. Il assiege Château-Gaillard qui se défend longtems, 91, 92, 93. & est pris de force, 93. Philippe prend toute la Normandie, 93, 94. Angers rédnit sous son obéissance, 94.
- Philippe prend Poitiers & plusieurs autres villes, 94. il y revient avec une grande armée & prend d'autres places, 95. aggrandit Paris & y fait faire de nouveaux murs, 97. châtie Renaud Comte de Boulogne, 97. prend Moragne, 97. se prépare pour porter la guerre en Angleterre & se saisir de ce Roiaume, que le Pape lui avoit donné, 98. reprend Ingeburge qu'il avoit répudiée une autre fois, 98. arme une grande flotte, 98. celle de Jean en brûle une partie, & il brûle lui-même le reste, 99. défait les ennemis sur terre, 99. il prend Gand, 99. prend & reprend & brûle l'Isle, 99. attaqué puissamment de deux côtés, il envoie Louis son fils contre le Roi Jean, & il marche contre Orthon, 100.
- Philippe Auguste donne bataille à l'Empereur Orthon à Bouvines, 101, 102. il est saisi & délivré, 102. gagne la bataille & remporte une victoire entiere, 102. il tombe malade & meurt, 109. son cloge, 109. son seau, 110.
- Philippe III. dit le Hardi, reçoit en Afrique les hommages des Princes & Seigneurs, 170. fixe la minorité à 14. ans, 171. s'en retourne en France, 171. fait porter en ceremonie le corps de son pere à S. Denis, 171, 172. est sacré & couronné à Rheims, 172. fa pieté, 172. il prend & châtie le Comte de Foix, 173. épouse Marie de Brabant, 173. fa défense avec le Roi de Castille, 173. leve une grande armée contre le Roi de Castille, & ne fait rien, 174. envoie Eustache de Beaumarchais pour réduire la Navarre, 175. & Robert d'Artois avec une armée, 175. va conferer avec le Roi de Castille pour l'affaire de ses neveux, 177. & avec le Roi d'Aragon, 177, 178.
- Philippe le Hardi se croise pour faire la guerre au Roi d'Aragon, 179. prend Elne, 181, 182. assiege Ghronne, 182. la prend après un long siege, 183. sa flotte est battue, 183. il meurt à Perpignan, 183. ses differens portraits, 183, 184.
- Philippe le Bel épouse Jeanne fille du Roi de Navarre, 181. prend Figueres, 182. est sacré & couronné à Rheims avec Jeanne de Navarre sa femme, 185. s'accorde avec le Roi de Castille, 188. chasse du Roiaume les Bauquiers Italiens, 189. fait la guerre aux Anglois en Guienne, 189. cite Edouard pour venir lui-même lui faire hommage pour la Guienne, 189. envoie une flotte en Angleterre, qui fit quelques ravages, 190. déshé par l'Empereur Adolphe de Nassau, 190. fait la guerre en Flandres, & assiege l'Isle, 192. empêche adroitement que l'Empereur Adolphe ne vien-
- ne au secours d'Edouard Roi d'Angleterre & du Comte de Flandres, 193. prend l'Isle, Courtrai & Bruges, & va assiege Edouard Roi d'Angleterre dans Gand, 193. fait treve avec lui, 194. Son entrevue avec l'Empereur Albert, 195. fait la guerre en Flandres, 195. son différent avec Boniface VIII. il lui écrit en termes vifs, 196, 197. excommunié & dégradé, il appelle au Concile general, 197. il envoie Nogaret avec des troupes, qui saisit Boniface à Anagni, 197. Philippe va avec une grande armée contre les Flamans victorieux, & ne fait rien cette année, 199. va en Languedoc & gagne par ses manieres les gens du pays, 200. va en Flandres avec une grande armée, donne bataille aux Flamans à Mons en Puelles, & remporte la victoire, 201. fait la paix, 201. assiste au sacre de Clement V, 202.
- Philippe le Bel fait un changement notable dans la Monnoie, 203. va à Poitiers voir le Pape, & prend des mesures pour exterminer les Templiers, 203. les fait saisir au même jour dans toute le Roiaume, 203. les fait executer, 204, 205. veut faire élire Charles de Valois son frere Empereur, 206. va au Concile General de Vienne, 208. promet de se croiser pour la Terre Sainte, 208. fait une création extraordinaire de nouveaux Chevaliers, où assiste le Roi d'Angleterre, 209. se croise pour la guerre Sainte, 209. altere les monnoies, au grand dommage de ses sujets, 209. a des affaires fâcheuses à la fin de sa vie, 210. deshonore par ses belles-filles il les fait enlever & executer leurs amans, 210. Philippe le Bel se prépare à faire la guerre aux Flamans, 211. la paix le fait, 211.
- Philippe le Bel tombe malade & meurt, 211. ses grands défauts. *Idem.* Ses images, 212. une où il tient la Main de Justice, 212.
- Philippe le Long fait Regent de France & de Navarre, 221. se croise avec plusieurs Princes pour la guerre Sainte, 222. se met en campagne contre Robert d'Artois, 222. Après la mort du petit Roi Jean il se fait sacrer & couronner malgré les oppositions, 223. il cite Louis Comte de Nevers & de Retel, qui refuse de comparoître: les suites de cette affaire, 224. traite avec le Comte de Flandres, 225, 226. va en Poitou, 227. veut établir par tout le Roiaume les mêmes poids & mesures, & faire paier à chacun le cinquième de son bien: ce qui revolte tout le monde, 228. tombe malade & meurt, 228. sa figure, 228.
- Philippe de Valois va en Italie au secours du Roi Robert contre les Gibelins, & n'y fait rien, 225.
- Philippe de Valois déclaré Regent par le jugement des Barons, qui rejettent Edouard, 229. reconnu ensuite pour Roi fait frapper des monnoies selon leur ancien poids, 239, 240. rend la Navarre à Philippe Comte d'Evreux, 240. se fait sacrer avec sa femme à Rheims, 240. à la priere de Louis Comte de Flandres, il marche avec une armée, il donne bataille aux Flamans & les défait entiere-ment, 241, 242. offre sa Statue equestre à Notre-Dame de Paris, 242. fonde Edouard III. Roi d'Angleterre de venir lui rendre hommage de l'Acquitaine, 242. se rend à Amiens, où il reçoit cet hommage du Roi Edouard, 243. fait assembler les Pairs pour l'affaire de Robert d'Artois, 245, 246. tient un Lit de Justice representé ici en peinture, 246. Philippe assis dans son Trône au Lit de Justice pour la cause de Robert d'Artois, 246. il se croise pour la guerre Sainte, 248, 249. fait un accord entre le Duc de Brabant & le Comte de Flandres, 249. se rend à Avignon à la Cour du Pape où se trouvent trois autres Rois, exhorté par le Pape il se croise de nouveau avec les autres Rois & Princes, & fait les plus grands préparatifs qu'on eut jamais vus, 250. Edouard Roi d'Angleterre lui déclare la guerre, 250, 251. Philip-

T A B L E D E S M A T I E R E S .

pe fait équiper une puissante flote qui fait de grands ravages sur les côtes d'Angleterre, 251. il assemble une grande armée où il y avoit 4. Rois, 6. Ducs & 26. Comtes, le jour est marqué pour la bataille, qui ne se donna point, 252. leve une autre puissante armée pour faire lever le siege de Tournai, 255. fait treve, 256

Philippe de Valois fait treve avec Edouard, 262. met un impôt sur le sel, fait couper la tête à Olivier de Clifon & à d'autres Seigneurs Bretons, 262. s'attire la haine de la Noblesse, bannit du Roiaume Geoffroi d'Harcourt, 265. gagne Jean de Hainaut, & l'attire à son parti, 261. envoie Jean Duc de Normandie faire la guerre en Aquitaine avec une armée de cent mille hommes, 266. envoie contre Edouard III. le Connétable d'Eu qui est pris, 270. va avec son armée contre Edouard campé à Créci, 271. donne la bataille qui est perdue. La deroute est grande & le carnage extraordinaire, 272, 273. Il veut faire pendre Godemar du Fay & faire mourir Gautier de Manni: il en est détourné, 274. assemble une grande armée pour faire lever le siege de Calais, & presente la bataille à Edouard qui la refuse, 279

Philippe de Valois épouse en secondes nœces Blanche de Navarre, 383. Acquiert le Dauphiné, les Comtez de Rouffillon & de Cerdagne, & la Seigneurie de Montpellier & de Lares, 283. meurt le 22. Août 1350. 284

Philippe de Valois représenté, 285. son portrait naturel. Autre figure du même, 285. la Statue à cheval, 286

Philippe. Trois Rois de ce nom ont pensé être pris au milieu de leur armée & gagné la bataille. Philippe Auguste à Bouvines, Philippe le Bel à Mons en Puelles, & Philippe de Valois à Cassel, 241, 242

Philippe Duc & Comte de Bourgogne, Comte d'Artois, &c. meurt le dernier de la race, 322

Philippe Evêque de Beauvais armé en guerre pris par Richard, 86

Philippe Comte de Boulogne fils de Philippe Auguste meurt, 126

Philippe de France fils de Louis VIII. & de Blanche de Castille, mort en bas âge. Sa figure: il tient un gaud pour foudroyer l'oiseau, marque d'une grande qualité, 120

Philippe Comte d'Evreux peint sur une vitre, 287. Il fut depuis Roi de Navarre inauguré à Pampeune sur un bouclier à la maniere antique, 287. autre figure du même, 288

Philippe d'Evreux Roi de Navarre empêche que le Roi Philippe ne soit pris à la bataille de Cassel, 241

Philippe de Navarre après la prise du Roi Charles son frere se fait des places de la Normandie, & se joint au Duc de Lancastre, & pille le pays, 296 indigné de la paix faite par son frere, se jette du côté du Roi d'Angleterre, 312, 313

Philippe fils de Robert Comte d'Artois blessé à la bataille de Furnes, meurt, 193

Philippe de Bourgogne Comte d'Artois & de Boulogne meurt d'une chute de cheval, 274

Pierre Roi d'Aragon se met à la tête des Albigeois, 106. défail & tué à la bataille de Muret, 106

Pierre Roi d'Aragon conspire pour faire massacrer les François en Sicile, 178. le fait couronner Roi de Sicile, 178. excommunié par le Pape Martin IV. 179. propose un combat à Bourdeaux contre Charles Roi de Naples, 179. la supercherie, 179.

Pierre Roi d'Aragon dresse un embuscade, 182. est battu & blessé dans le combat, 182. meurt, 183

Pierre de Lusignan Roi de Chypre vient à Avignon, 322, 323

Pierre Duc de Bretagne opposé à la Regence de

Blanche mere de S. Louis, 122. appelle à son secours le Roi d'Angleterre contre S. Louis, 123. Il ravage les terres du Roi, est obligé de demander la paix, 124. appelle à son secours le Roi d'Angleterre, qui passe en Bretagne avec une grande armée, 124. fait la guerre à S. Louis, passe en Angleterre pour demander secours, se foumer au Roi, 127. se croise pour la Terre Sainte, 129. entre dans la ligue faite par le Comte de la Marche contre S. Louis, 132. fort blessé au combat de la Malfoure, 139

Pierre I. du nom Duc de Bourbon, représenté deux fois, 326

Pierre de Dreux, dit Manclerc, Duc de Bretagne, 164. représenté trois fois, 164, 165

Pierre Comte d'Alençon fils de S. Louis. Ses deux figures, 161

Pierre de Corbeil nommé à l'Evêché de Cambrai pris par les François, & Philippe Auguste obligé de le rendre, 188

Pierre de Château-neuf Legat Apostolique tué par les Albigeois, 104

Pierre de Leon Antipape sous le nom d'Anaclet, 44, 45

Les Pillards qui tenoient des places, obligez de les rendre font un corps, qu'on appella des Tardvenus, 319

Place de Paris, qu'on appelloit des Cochons, 245

Preslignes & maléfices combien en usage en France du temps des Rois fils de Philippe le Bel, 230

Prevôt (Jean) brûlé pour malice, 231

Prevôt de Bruges fait tuer Charles le Bon Comte de Flandres. Supplicié par ordre de Louis le Gros, 43

Priscillianistes branche des Manichéens, 103

Q

QUEVE (Agnes de la) femme d'Erard de Tranel représentée, 169. Elle est aussi dans son sceau avec un oiseau sur le poing, 170

Quinze-vingts Hopital fondé par S. Louis, 148

R

RAYMOND Comte de Toulouse le principal soutien des Albigeois, 104. excommunié par le Pape Innocent III. qui publie une Croisade contre lui, 104. se soumet en apparence, fait la penitence imposée & va joindre les Croisiez, 104, 105. prend les armes contre les Croisiez, 105. assiege Simon de Montfort dans Castelnaudari & leve le siege, 186. se joint à Pierre Roi d'Aragon, & à plusieurs Comtes. Ils assiegent Muret avec près de cent mille hommes, le Comte de Montfort leur donne bataille & ils la perdent, 106. Raimond va à Rome, ramasse des troupes, entre à Toulouse & défend la ville, 106, 107

Raimond Comte de Toulouse mal-mené par Humbert ou Imbert de Beaujeu traite avec S. Louis, 123, 124. fait penitence publique, 124. fait la guerre au Comte de Provence, reprimé par Saint Louis, 130. entre dans la ligue faite par le Comte de la Marche contre S. Louis, 132

Raoul Archevêque de Rheims met opposition au sacre de Louis le Gros, 33

Raoul de Vermandois blessé Thibaud Comte de Chartres, 37. blessé à mort Thomas de Marle, 44

Renaud de Dammartin Comte de Boulogne Seigneur entreprenant châtié par Philippe Auguste, 97. pris à la bataille de Bouvines, 102

Rennes ville représentée, 10

La Reole se defend longtems contre le Comte d'Erbi, 264

Ribauds espece de milice, 78

TABLE DES MATIÈRES.

- Ribaumont (Eustache de) brave Chevalier François se bat avec avantage contre le Roi Edouard inconnu, est pris enfin. Edouard lui fait un présent, & lui donne sa liberté, 282
- Richard, dit depuis Cœur de Lion, fait la guerre à son pere, & vient enfin se jeter à ses pieds, 66. fait la guerre à Raimond Comte de Toulouse, 76, 77. le Roi Philippe prend la cause de Raimond, 76, 77. se joint à Philippe pour faire la guerre à Henri II. pere du même Richard, 78. prend l'île de Cypre, 80. fait des prodiges de valeur dans la Terre Sainte, 81, 82. jette Saladin & son cheval à terre d'un coup de lance, 82, pris à son retour par Leopold Duc d'Autriche, & depuis par Henri Empereur, délivré au bout d'un an & demi, 82. a quelques avantages sur Philippe Auguste, 84. est battu, 85. prend S. Valeri, 85. bat le Roi Philippe à Gisors, 87. fait treve avec lui, 87. est bleilé & meurt, 87, 88. ses deux figures, 114
- Richard frere d'Henri Roi d'Angleterre fait la guerre en Guienne, est obligé de s'en retourner, 117. aide les croisez, 130. élu Empereur en même tems qu'Alfonse Roi de Castille, 146
- Richard homme de sainte vie crucifié par les Juifs, 72, 73
- Roberfart Chanoine fait la guerre aux Navarrois & en tue quantité, 309. défait trois cent cavaliers Navarrois, 311
- Robert de France Comte de Dreux, cinquième fils de Louis le Gros, 71
- Robert Comte de Clermont fils de S. Louis, tige de la Maison Royale de Bourbon, 161. représenté trois fois, 161, 162
- Robert frere de S. Louis épouse Mathilde de Brabant, est fait Comte d'Artois, 128
- Robert Comte de Dreux Prince du Sang. Sa figure, 163
- Robert fils du Comte de Dreux pris dans une embuscade, 100
- Robert Comte de Mortain, frere uterin de Guillaume le Conquerant, 23
- Robert Comte de Flandres vient au secours de Louis le Gros, 34
- Robert de Brus défait une grande armée d'Anglois, 211
- Robert fils de Charles le Boiteux Roi de Naples, après son pere, 206. Il appelle à son secours Philippe de Valois, qui va en Italie & n'y fait rien, 225
- Robert Roi de Naples Astrologue, conseille au Roi Philippe de ne point donner bataille contre le Roi d'Angleterre, 252. il meurt, fort regretté. Son éloge, 260
- Robert Comte d'Auvergne tyrannise les Eglises. Domté par Louis le Gros, 42, 43
- Robert Archevêque de Canterburi envoyé à Guillaume Duc de Normandie par le Roi Edouard, 3
- Robert II. Comte de Dreux & de Braine, sa figure, 111
- Robert Comte d'Artois se laisse emporter à sa fougue, entre dans le camp des ennemis & puis dans la Massoure où il est tué, 138, 139
- Robert Comte d'Artois envoyé par Philippe le Hardi en Navarre, prend Pampelune, 175, 176. Regent au Roiaume de Naples, 186. bat les Anglois, 192. & les Flamans à Furnes, 193
- Robert Comte d'Artois tient l'épée de Charlemagne au sacre de Philippe le Hardi, 172. empêche les Napolitains de se révolter, 180. défait la cavalerie Catalane au Roiaume de Naples, 188. s'en retourne en France, 188. envoyé avec une armée pour domter les Flamans, contre l'avis des plus sages les attaque à Courtrai, est défait avec grande perte & tué, 199
- Robert d'Artois fait la guerre à Mahaut sa tante. Il est réduit à son devoir, & la décision de l'affaire est renvoyée à un autre tems, 222. épouse la fille de Charles de Valois, 223. son affaire est décidée en faveur de Mahaut. Il signe le jugement, 124. remet son affaire sur le tapis pour le Comté d'Artois, 244. & produit des lettres, 244. ces lettres sont trouvées faulces & il s'enfuit, 245. banni du Roiaume, se refugie auprès du Roi d'Angleterre, 248. excite Edouard III. à revendiquer le Roiaume de France, 250. commandant de la flote des Anglois donne bataille à Louis d'Espagne, une tempête sépare les combattans, 259. prend Vannes. La ville est reprise par Olivier de Clifon & Robert grièvement bleilé meurt à Londres, 260
- Robert Comte de Flandres tué, 26
- Robert fils du Comte de Flandres soupçonné d'avoir voulu perdre son frere aîné Louis, 227
- Rodolphe fils de l'Empereur Albert épouse Blanche sœur de Philippe le Bel, 195
- Rochequion sur Seine forteresse prise & reprise, 34
- Roie (Barthelemi de) Chambrier de France, sa figure, 111
- Roie (Pierre de) représenté maillé depuis la tête jusqu'à la pointe des pieds, 111, 112
- Rois d'armes & leurs fonctions, 163
- Rouen se mutine contre les maltotiers. Les mutins sont punis, 189, 190. Bourgeois de Rouen & de Beauvais défait & taillez en pieces après la bataille de Créci, 272, 273
- Rouffi (Edouard de) poursuivi par un Chevalier Anglois après la bataille de Poitiers, se tourne, le vainc & le fait prisonnier, 300
- Routiers sorte de milice, 91
- Rual Seigneur de Dol en guerre contre Conan, 10
- Rubigeois de Duri Anglois du parti du Roi de Navarre ravage le pays autour de Lân & de Rheims, 310
- Rufin Gallois fait de grands ravages entre la Seine & la Loire, 302

S

SALADIN prend Jérusalem, 76. lui & son cheval jetté à terre d'un coup de lance par Richard Cœur de Lion, 82

Saliferi (le Comte de) vient joindre l'armée de S. Louis en Egypte, 137. est tué dans la Massoure avec le Comte d'Artois, 139

Sancerre (Etienne de) son blâson, 115

Sancerre (Louis Comte de) sa figure, 115

Sancerre (Thibaud de) fils d'Etienne de Sancerre Bouteiller de France, noié dans la Seine. Sa figure, 169

Sancerre (Jean de) fils du Bouteiller de France noié dans la Seine, sa figure, 169

Sancerre (Jeanne de) représentée avec ses atmoiries, 290

Sanguin Soudan d'Assyrie formidable aux Chrétiens, 51

Les Sarrafins demandent secours aux Princes Chrétiens contre les Tartares, ce secours leur est refusé, 129

Segure (Jean de) Chef des Navarrois vend la forteresse de Nogent sur Seine à l'Evêque de Troie, & est massacré par le peuple, 314

La Seine débordé extraordinairement, 178. la Seine prodigieusement débordée, 192

Sorbon (Robert) fonde le College de Sorbonne, 146

Sorbonne fondée par Robert Sorbon, 146

Le Soudan d'Egypte offre Jérusalem à S. Louis s'il veut lui rendre Damiette & se retirer, 137

Les Spensfers mettent l'Angleterre en trouble, 233

Stigant Archevêque de Canterburi, interdit par le Pape, couronne Harold, 15 après la mort d'Harold fait élire Roi d'Angleterre Edgar Adelin, 30.

T A B L E D E S M A T I E R E S .

30. Il l'abandonne ensuite & se tourne du côté de Guillaume , 31
 Suzane (Robert de) Roi d'armes du tems de saint Louis , 163

T

T A B L E du Duc Guillaume a la forme du sigma ou d'un croissant de lune, 20. usage de cette forme de table en plusieurs tems differens , *là-même.*

Tancrede Roi de Sicile se brouille avec Richard Cœur de Lion , 79
 Les Tard-venus au nombre de seize mille ravagent tout jusqu'à Lion , 319. donnent bataille à Jacques de Bourdon & remportent la victoire , 319, 320. se séparent en deux bandes , 320. prennent & pillent le pont S. Esprit , 321. vont à la guerre de Milan , 322
 Les Tartares font une irruption dans l'Asie , dans la Syrie & dans l'Europe , 129
 Taxe nouvelle de Philippe le Bel , qui révolte toute la France , est ôtée , 211
 Taxes extraordinaires en France sous Philippe de Valois , 276
 Les Templiers accusez d'avoir excité une sédition , 203. faisis un même jour dans tout le Roiaume , 203. crimes abominables dont on les accuseoit , 203 , 204. condamnez & executez , 204 , 205. regardez par plusieurs Auteurs comme innocens des crimes dont on les accuseoit , 205
 Thibaud Comte de Chartres fait la guerre à Louis le Gros , 55. Thibaud Comte de Chartres & de Champagne, Louis le Jeune fait le dégât dans ses terres , 50 , 51. il meurt , 58
 Thibaud Comte de Blois meurt au siege d'Acre , 81
 Thibaud VI. Comte de Blois , sa figure & son sceau , 114. representé à cheval , *là-même.*
 Thibaud Comte de Troie & de Champagne meurt , 89
 Thibaud Comte de Champagne se retire du siege d'Avignon ; soupçonné d'avoir donné du poison au Roi Louis VIII. , 118. opposé à la Regence de Blanche , exclus du sacre de S. Louis , 122. se tourne du côté de la Reine Blanche & de S. Louis , 122. il est fait Roi de Navarre , 126. se croise pour la Terre Sainte , 129
 Thibaud le Jeune Roi de Navarre meurt à Trapani , 171
 Thomas Archevêque de Canterburi , son differenc avec le Roi Henri II. 62. massacré au pied des Autels , 64. canonisé , 64 , 65
 Toftic frere d'Harold & son ennemi mortel , 16. est tué en une bataille contre son frere , 21
 Tours aux maisons des Principaux des villes , 116
 Trainel (Dreux de) representé , 170
 Trainel (Dreux de) Chevalier , sa figure , 214

Trainel (Anseau de) Connétable de Champagne , sa figure , 170
 Trainel (Erard de) representé , 169
 Trainel (Jean de) fils d'Erard representé l'oiseau sur le poing , 170
 Trainel (Garnier de) Site de Marigni , representé , 214
 Traité de Commerce entre la France , l'Angleterre , l'Espagne , l'Aràgon , la Sicile & Majorque , 237
 Traité de paix de Bretigni , 318 , 319
 Treve donnée par S. Louis aux Anglois qui prenoient la fuite , 133
 Trincavel Vicomte de Beziers veut s'emparer des villes du Languedoc , est reprimé par ordre de S. Louis , 130
 Turol dain de la Cour de Guillaume Duc de Normandie , 9

V

S. V A L E R I pris par les Navarrois , assiégé par le Connétable , 309 , 310. pris , 311
 S. Valeri (Thomas de) se signale à la bataille de Bouvines , 102
 Vaudois ou Pauvres de Lion s'unissent aux Albigeois , 104
 Vêpres Siciliennes où les François sont massacrez , 178
 S. Verain (Jeanne de) femme de Dreux de Trainel. Sa figure , 214
 Vezelai. La Commune de ce lieu se revolte contre l'Abbé son Seigneur , reprimée par Louis le Jeune , 61 , 62
 Le Vicil de la Montagne veut faire assassiner saint Louis , 128. Il révoque l'ordre donné pour cela , 128
 Vienne (Jean de) Evêque d'Evteux va mettre à bas les murs de plusieurs villes de Flandres , 242
 Vienne (Jean de) Gouverneur de Calais pour le Roi de France , 273
 Vital envoyé à la découverte par Guillaume le Conquerant , 26
 L'Université de Paris en disension avec le Grand Prévot de Paris , reçoit satisfaction , 202
 Urbain V. élu Pape , 322. prêche la Croisade , 329
 Wadard Officier de Guillaume Duc de Normandie , 3
 Word ou Gurd frere d'Harold tient son parti , 22
 Y O L A N D de Bretagne representée deux fois , 170
 Yoland de Montaigu seconde femme d'Erard de Trainel , representée , 170
 Yoland femme du Seigneur d'Aubigné , sa figure , 185





I N D E X.

A

A BAILARDUS. Ejus historia, pag. 50
 Adam Cambellanus dictus, filius Adami de Villabeonis, ejus schema, 169
 Adela filia Guillelmi Normannie Ducis Haroldo nuptui danda promittitur, 8
 Adela mater Philippi Augusti moritur, 94
 Adela Britannie uxor Petri-Mali - Clerici Ducis Britannia bis exhibit, 165
 Adolphus Imperator opem pollicetur Eduardo Anglia Regi, nec stat promissis, 193
 Adolphus Imperator victus & occisus in pugna quam cum Alberto Austriae Duce commisit, 195
 Adrianus V. Papa, stupendo casu moritur, 176, 177
 Ælfgyva mulierem vel virginem nobilem significat, 8, 9
 Agnes Meranie alia Philippi Augusti uxor moritur, 89
 Agnes filia Ludovici Junioris, missa ut Alexio Comeneno nuberet, ab Andronico Tyranno, & postea Theodoro Brana in uxorem ducta, 68
 Agnetis de Baldemonto Brennacensis Dominae schema, 71
 Agornus Thomas Anglus Rupem-Reni capit, 277
 Agullonium inexpugnabile castrum Ebbiensis Comitum proditum, 264
 Aimericus de Papia Langobardus Caletum precio auri se Francis traditurum promittit; at te detecta ventiam impetrat, dummodo Francos prodar, 281. a Francis captus, in partes disceptus ob perfidiam, 292
 Alberti-Curte (Eustachius de) Campaniam desolat, 310. capitur & Angli prostigantur, 313
 Albertus pugnam committit cum Imperatore Adolpho, qui vincitur & occiditur, 195. Albertus quoque ipse Imperator ita electus occiditur, 205
 Albigenfes ex Manicheis orti, 103
 Albigensium doctrina & mores, 103, 104
 Albrechtus Germanus pædo, ex Navarræ factione Campaniam devastat, 310
 Aldefonsus Comes Tolosanus in Terram-Sanciam pugnaturus venit, & veneno de medio tollitur, 55
 Aldefonsus Comes Pictaviensis, frater S. Ludovici, in pugna Mallurensi captus, & a suis liberatus, 239
 Aldefonsus Comes Pictaviensis, frater S. Ludovici, moritur, 172
 Aldefonsus Rex Hispania Imperator electus, 146
 Aldefonsus Rex Aragonia coronatus post defunctum patrem, 185
 Alenconensis Dux in pugna Creciacensi cadit, 272
 Alexander II. Papa stat pro Guillelmo Duce Normannie contra Haroldum, 16
 Alexander III. Papa in Franciam confugit; ab Imperatore Frederico Anobarbo dissidet, 60
 Alienora Ducis Aquitaniae filia Ludovico Juniori nubit, 46. in suspicionem adulterii incidit, 55. repudiatur a Ludovico Juniore, nubit Henrico Normannie Duci, 58. Alienora Angliae Reginae schema, 113
 Altum-folium castellum Lutetia dirutum, 304
 Americus de Narbona a Carolo Claudio Neapolitano Rege Dux Florentinorum datus, 187

Andlea (Petrus de) Campaniam desolat, 310.
 Catalaunum vult occupare: sed id frustra conatur, 312
 Angli *myracem* habebant Guillelmi Nothi tempore, 22
 Anglia motibus, dissidiisque agitur, 233
 Angli qui in Francia erant, ex quodam falso rumore in carcerem coniecti, postea liberantur, 234
 Angli Commercium oppidum capiunt, 316
 Annonæ caritas Lutetia, 202
 Annonæ caritas in Francia, 221, 509
 Annonæ extrema penuria in provinciis Franciæ, 311
 Ansfoldus filius Chaloci de Sancto Martio, 216
 Arbores post singula acta ad distinctionem positæ in veteribus anaglyphis & picturis, 6
 Archipresbyter, *Vide* Canolus.
 Arcimbaldus de Borbonio, 119
 Ariani, seu potius Manichæi, Tolosæ hæresin abjurare coacti, 67, 68
 Artevella (Jacobus de) Flandriam moderatur: ad partes Eduardi III. se convertit, 251. Flandriam in Ducatum vult erigere, illamque Principi Gallesii dare: a Gandavenfibus occiditur, 265
 Artur Joannis Regis fratris filius, cui opem ferebat Rex Philippus, a Joanne captus & occiditur, 90
 Artus filius Petri Mali-Clerici Ducis Britannia: bis exhibitus, 165
 Assassini Senis Montis. Ipsorum historia, 128
 Assassinorum Princeps. *Vide* Senex Montis.
 Avis manu gestata signum olim maximæ nobilitatis, 8. insignis nobilitatis nota, Joannes de Sancerca altera manu avem gestat, altera pedem avis excisum tenet, 169
 Auristamma vexillum, ejus forma, 168

B

B ACONIS ex Septimania prædonis historia, 280
 Balduinus Comes Flandriae Atrebatum obsidet, 86. aquæductus aperit, & Philippum ad pacem faciendam cogit, 87. S. Audomarum capit, *ibidem*.
 Balduinus Comes Flandriae, multique alii Procures Franci, cum Venetis juncti, Constantinopolin capiunt, ubi Balduinus Imperator constituitur, 91. homo quidam in Flandriam venit, qui se Balduinum dicebat, ad paribulum missus a Comitissa Flandriae Balduini filia, 117, 118
 Balduinus alius Imperator Constantinopolitanus coronam spinicam Domini N. S. Ludovico dat, 129
 Balduinus Rex Jerusalemæ cum aliis Principibus Damascum obsidet; prodicione solvere obdionem cogitur, 55, 56, 57
 Barba non gestabatur sub Philippo Augusto, 110
 Barrerius Joannes Causidicus, orat contra Ingilramnum de Marignaco, 220
 Bassaldi five Nothi prædones Vascones in agros Francorum prædas agunt, repræmuntur, 236
 Barefolius Dux prædonum in Vasconiam se recipit, 322

I N D E X.

Beatrix Burgundia Borbonii Domina, uxor Roberti Comitis Claromontani, filii S. Ludovici; ejus schema, 162, 163, 138
 Beduini nomen quorundam Arabum, 138
 Belloquadræ Senefcallus in obidione Engolismeni laudem consequitur, 267
 Bellojoco (Humbertus de) Præfectus in Septimania relictus, 119
 De Bellojoco Marefcallus Franciæ in pugna caelus in qua Franci victores fuerunt, 292
 Bellojoco (Margarita de) uxor Caroli de Montemaurentiaci repræfentatur, 290
 Bello-Marchefio (Eustachius de) a Philippo Audace in Navarram missus, 175
 Bellum facrum a Theobaldo Rege Navarræ fufceptum, in faulturn exitum habet, 130
 Benediftus XII. Papa electus, defuncto Joanne XXII, 249
 Berengaria, uxor Ricardi, Cor Leonis dicti, filia Sancti Regis Navarræ & Aragoniæ. Ejus schema, 114
 Berengaria Castellæ nubit Ludovico Sancti Ludovici primogenito, 145
 S. Bernardus pro Innocentio II. fententiam dicit, 45
 S. Bernardi difputatio contra Abailardum, 50
 S. Bernardus altumendam crucem prædicat, 51
 Bernardus Eremita memoris Vincennæ, a quo Philippus Auguftus confilium expetit, 73
 Biterræ captæ a Cruce-signatis, 105
 Blancha Castellæ nubit Ludovico filio Philippi Regis, 89. Mater S. Ludovici filium fuum cito inaugurari Regem curat, 122. bellum facrum non probat, 135. Regnum adminiftrat abfente S. Ludovico, 136. moritur, 144
 Blancha uxor Ludovici VIII. bis repræfentata, 119
 Blancha filia S. Ludovici, nupfit Ferdinando Castellæ Regis filio. Ejus schema, 162. in Franciam venit, 174
 Blancha altera filia S. Ludovici, infans mortua, 162
 Blancha filia Philippi Pulcri nubit Rodolpho filio Alberti Imperatoris, 195
 Blancha Navarræ fecunda uxor Philippi Valefii, 283
 Blanchæ Navarræ fecundæ uxoris Philippi Valefii schema, 287. alibi depicta, 325
 Blancha filia Comitis Burgundiæ uxor Caroli Pulcri, adultera deprehensa, in carcerem traditur, 310
 Blancha Artefia filia Comitis Burgundiæ & Mathildis Artefiæ a Carolo Pulcro repudiatur, 229
 Blancha Britannicæ uxor Philippi Artefii, 213
 Bohemia Rex lecto iuftitiæ pro caufa Roberti Artefii adest, 246
 Bogomili ex Manichæis orti, 103
 Bona Luxemburgenfis a Joanne Duce Normanniæ, filio Philippi Regis in uxorem ducta, 248. moritur, 283
 Bondocdarus Dux Satacenorum, 139
 Bonifacius VIII. Papa Reges & Principes, qui veftigalia ab Ecclefiafticis exigent a facris removet, 191. Apamiam in Epifcopatum erigit, 192. Bullam emittit, qua veræ Ecclefiafticis quidquam Regibus vel Principibus folvere, 194. Illam in gratiam Regis Francorum mitius explicat, *ibid.* Alia Bulla jubet Reges Angliæ & Franciæ pacem facere certis conditionibus, 194
 Bonifacius VIII. Cruce-signatorum expeditionem publicat, cuius fe ducem declarat, 196. & Bullam dat qua fe bonorum Regum temporalium perinde acque fpiritualium dominum declarat, qua Bulla in Francia flammis datur, 196. Philippum Pulcrum a facris removet, ejuſque regnum dat Alberto Imperatori, 197. A Nogaretto Anagninæ comprehenfus, ex carcere interit, 197, 198
 Bovinenfis pugna, ubi Franci victoriam reportant, 100, 101, 102
 Brabantie Dux pro Limburgenſi Ducatu cum Co-

mite Luxemburgeni digladiatur. Lis dirimitur per pugnam mille quingentorum Equitum contritoridem: per Francorum fortitudinem ipſe vincit, 187
 Brabantiones, prædonum genus, ſuſpentione pereunt a iuſſu Ludovici VII, 61
 Brabantiones & Cotterelli prædones caſi, 74
 Breſtianiſe pactum, 317, 318
 Briſſonius qui prædas agebat & commercia diſturbabat, a Ludovico Groſſo reſpreſſus, 45
 Britannia Armoſicæ Dux in conſecratione Clementis V. vulnere affectus, moritur, 202
 Broſſia (Petrus de) Franciæ Cambellanus Mariam Reginam accuſat quod Ludovicum Principem veneno ſuſtulit, 174. proditor comprobatus ſuſpentione perit, 177
 Burdegala a Radulpho de Nigella Conſtabulario capitur, 189
 Burgundiæ Dux crucem accipit pro bello ſacro, 129
 Burgundiæ Dux ad partes Philippi Longi Regis ſe conſert, 223
 Burgundiæ Dux pro Comitatu Artefiæ cum Roberto Arteſio litigat, 245
 Burgundiæ Dux Flandros ante S. Audomarum devincit, 255
 Burgundiæ Dux cum Eduardo Rege ſumma ſolita pacificatur, ut ne regio ipſius expiletur, 316

C

CALETUM fame ad delitionem compellitur, 279
 Callixtus II. Henricum V. Imperatorem a Sacriſinere dicit, 41
 Canolus aut Cernolus (Arnulphus) Archipreſbyter magnam inferi vaſtitationem, & a Summo Pontifice aurum exigit, 302
 Capitalis Boiorum Clarum-montem in Bellovaſenſi tractu capit, 310
 Capitis cultus muliebris in conum, 256. per annos pene ducentos adhibitus, 233
 Caputium hamatum, 50
 Carcaſſona capra a Cruce-signatis, 105
 Carniacenſis (Geoffridus) pacificatur, ut pro auri ſumma Caletum accipiat, 280, 281. Ipſe proditur, 281
 Carolus Pulcher Rhemis inungitur & coronatur, 229. Blancham Arteſiam repudiatur & Mariam Luxemburgenſem Henrici VII. Imperatoris filiam ducit, *ibid.* Monetas reformat, *ibid.* pondere minuit, 229, 230. In Septimaniam ſe conſert cum Regina prægnante, qua præproptere parit, & moritur ex itineris moleſtia, 231, 232
 Carolus Pulcher Joannam Ebroicenfem ducit uxorem, 232. Reginam Angliæ ſororem ſuam recipit, 233. & poſtea ex Francia egredi cogit, 234. Anglos omnes qui in Francia erant in carcerem trudi & poſtea liberari juſſit, *ibid.* Edwardum III. Angliæ Regem ad hominum ſibi pro Aquitania præſtandum evocat, 237. moritur, *ibid.* Ejus ſchema, 238
 Caroli Magni gladius in Regum inaugurationibus deſertur, 172
 Carolus I. Rex Neapolis, Sicilia, &c. frater S. Ludovici armatus exhibitur, 120, 121
 Carolus Comes Andegavenſis Beatricem ducit, & Comes Provinciæ efficitur, 135. Carolus S. Ludovici frater Rex Sicilia conſtitutus ab Urbano IV. 149. pugnam committit cum Manfredo qui vincitur & occiditur, 150. Conradinum vincit, capitur, & ad ſupplicium duci jubet, 151. Regnum Jeruſolymitanum erit, 177. Conſtantinopolitanum Imperium affectat, 178. a Petro Aragoniæ Rege deceptus, 179
 Carolus I. Rex Neapolis claſſem Maſſilia parat,

I N D E X.

179. Neapolim venit & moritur, 180. Ejus encomium, *ibid.*
 Carolus Claudus Princeps Salernitanus classica pugna victus & captus, 180. In Aragoniam translatus, 181. ex carcere educatus, 186, 187. inducias cum Jacobo Siciliæ Rege pacifcitur, 188. filios suos obsides liberat, *ibid.* moritur, magnumque subditis sui desiderium reliquit. Ejus laudes, 206
 Carolus Martellus filius Caroli Claudi Rex Hungariæ, 206
 Carolus Valesiæ Comes bellum in Aquitania profpere gerit, 191. Bellum in Flandria gerit, urbes aliquot capit, Comitem Flandriæ pacem petentem Lutetiam ducit, 195. Carolus Valesius a Bonifacio VIII. evocatus Vicarius Ecclesiæ constituitur, 195, 196. Florentiam venit & postea in Siciliam, ut illam expugnaret, nec magnum quid præstitit, 196
 Carolus Comes Valesiæ Ingilrammo de Marignaco acriter adversatur, 219. qui ipso Valesio curante suspensio perit, 220. Valesium postea facti poenitet, ut & ipse publice testificatur, *ibid.* movet contra Anglos in Valconia, atque omnia castra & oppida tribus exceptis capit, 232. moritur, 236
 Carolus Comes Valesius fundator Cartusie Burgifontis, 282
 Carolus, primogenitus Joannis Regis filius, Regens stabilitur dum pater captivus est, 300
 Carolus Delphinus Regens Luteria migrat, 303. proxime Lutetiam venit, ut annonam cohibeat, 305. pacem cum Rege Navarra facit non diuturnam, 307. a Parisiis rogatus Lutetiam venit, 308. Melodunum obsidet, 312. pacem cum Rege Navarra facit, *ibid.* Oratores mittit pro concilianda pace cum Angliæ Rege, 317. statim vero depellitur, sed tandem Bretiniacense pactum cum illo edit, 317, 318
 Carolus Delphinus genuflexus cum patre Joanne Rege, 325
 Carolus cognomine Malus Rex Navarra: Carolum de Hispania Constabularium interfici curat, 292. se auctorem cadis Constabularii exhibet, & quadam debita ab Joanne Rege sibi dari postulat, 292, 293. Rotomagum venit & a Carolo Normanniæ Duce convivio excipitur, 294. ab Rege Joanne captus, quare, 294. In Lupara deinde in Castellero includitur, 295. ex carcere educus Lutetiam venit, 302. contra Delphinum Regentem arma movet, 303. a Marcelli factione revocatus Lutetiam redit, 305. Parisiis non fidens emigrat, *ibid.* cum Rege pacem facit non diuturnam, 307. furens ob Marcelli eadem agros devastat, & annonam ne Lutetiam veniat cohibere curat, 308. Armatos cogit, qui per provincias sparsi ubique prædas agunt, 308
 Carolus Bonus Comes Flandriæ curante Præposito Bugensis occisus, 43
 Caroli Boni Comitis Flandrensis imago nativa, 47, 48. Ejus statua quam procrea, 48
 Carolus Blesensis Comes pro Britannia Ducatu contendit cum Joanne de Monte-ferti, 256. Rupem-Reni obsidet. Anglos ex improvviso irumpentes profigat, & ab ipsis iterum clam superveniens vincitur & capitur, 278
 Carolus Castellionensis Comes Blesensis, qui diu cum Joanne de Monte-forti pro Britannia pugnavit, armatus representatur, 289
 Caroli Comitis Alenconensis filii Caroli Valesii schema, 228
 Carolus Hispaniensis Constabularius Franciæ creatur, 290. jussu Caroli Mali Regis Navarra occisus, 292
 Calaubono (Girardus de) Altipodii toparcha cum Armeniacensi Comite concertat, 172
 Catis. *Vide* Galca.
 Castellensis pugna ubi Flandri cæsi sunt a Philippo Valesio, 241. 242. numerus caesorum, 242
 Cauda (Agnes de) uxor Erardi de Trainello exhibit, 169. & in sigillo suo avem pugno gestans, 170
 Castrum Gaillardum obsidetur. Ejus descriptio, 91, 92. vi captum, 93
 Castronovo (Petrus de) Legatus Apostolicus ab Albigensibus interfectus, 104
 De Caurio (Radulphus) cum Equitibus 120. pugnat cum totidem Anglis, Duce Thoma Agorno qui cecidit, & victoria penes Radulphum fuit, 284
 Caurini usurarii, 189
 Chalotus de Sancto Martio. Ejus historia in tabula depicta representatur, 216, 217. Ejus privilegium, *ibid.*
 Chalotus de Sancto Martio ejus insignia: vocabatur Hugo Major, 117
 Chandosius Joannes Anglus strenuus, 251
 Chauffour Theobaldus & Joannes fratres ex parte Navarra Regis Lingonenfes agros devastant, 310
 Claromonte (Robertus de) prope Regentem jubente Marcello Præposito obruncatus, 303
 Clava in bellis usurpata tempore Guillelmi Nothi, & sequentibus sacellis, 25, 286
 Claves Dinantii urbis modo singulari Guillelmo Normanniæ Duci traditæ, 11
 Clemens V. Benedicto XI. succedit. Quantum casus cum sacratu fuit evenit, 202
 Clemens V. moritur. De moribus illius diversa & contraria referunt Scriptores, 210
 Clementia Hungariæ filium parit Joannem Regem, qui post dies paucos obiit, 223
 Clementiæ Hungariæ Ludovici Hutini Regis uxoris schema, 238
 Clissonius (Olivarius) Venetias amittit & recuperat, 260. captus, 261. Philippo Rege jubente, capite truncatur, *ibid.*
 Cometes in Anglia visus tempore mortis Eduardi Regis, 15
 Cometes ante Philippi Augusti mortem visus, pro omine habitus, 109
 Commeginus qui ad Eduardum jungendum pergebat victus & casus est a Domino de Roia, & milites ejus omnes vel interfecti vel capti sunt, 315
 Conanus Comes Britannia: minoris Guillelmo Duci Normanniæ bellum indicit, 9. fugam cepisset adveniente Guillelmo Normanniæ Duce, 10. singulari modo Dinantii claves Guillelmo Normanniæ Duci tradit, 11. & pacem cum illo facit, *ibid.*
 Concilium Montis Pessulani, 116
 Confessarius Roberti Artestii in carcerem perpetuo trusus, 245
 Confluentius Marscallus Campaniæ prope Regentem, jubente Marcello Præposito obruncatur, 303
 Conradinus publice supplicio affectus, id quod omnibus displicuit, 151
 Conradus Imperator cum grandi exercitu ad Terram-Sancam iter cepisset, 51. proditione Manuclis Imperatoris omnem fere exercitum amittit, 52. navibus in Terram-Sancam pervenit, 55. icu gladii uno caput & humerum Turci abscondit, 56
 Constantia Castellæ secunda uxor Ludovici VII. 50. moritur, 60
 Constantiæ uxoris Ludovici VII. Statua, 71
 Corona Ducissæ Britannia:, 165
 Cosno fluvius, 9
 Cotterelli & Brabantiones prædones cæsi, 74
 Cotterelli, genus militiæ, 91
 Cratamneus Joannes Archiepiscopus Rhemensis Rulficiensis

I N D E X.

Rufciacense castellum capit , 314
 Creciacensis (Hugo) prædo, Odonem fratrem vinculis onustum in carcerem tradit. Odo a Ludovico 33
 Croquantii Britanni prædonis historia , 280
 Cruces albas Franci, rubras Angli gestabant , 298
 Cruce signati contra Albigenses movent, obsident & expugnant Biterrias & Carcaffonam , 105
 Cruce signati luxuriose vivunt , 137
 Crux assumitur contra Albigenses , 104, 105
 Crux accipitur a multis Principibus pro bello sacro, duce Theobaldo Rege Navarra , 139
 Cuciacensis (Thomas de Marla) violenter agere pergit, & a Rodulpho Vitomanduenfi lethali vulnere confoditur, obitque Lauduni , 43, 44
 Cuciacensis (Ingilrammus) Blanchæ Regenti S. Ludovici matri infensus , 122
 Cuciacensis Ingilrammi immanitas , 147
 Curtenacensis schema : 167
 Custodes Regis clava instructi , 215

D

DUIMBERTUS Atchiep. Senonensis Ludovicum Grossum inuixit , 33
 Damascus obsidetur a Christianis, & ex proditione obsidio solvitur , 56, 57
 Damietta a S. Ludovico capta , 137
 David Rex Scotiae victus & captus ab Anglis, 276
 Decima Saladina , 76
 Dinantium urbs Britannia Minoris , 10
 S. Dionysius cum suprema calvaria parte excisa , 325
 Dola urbs Britannia minoris , 10
 Drogo de Trainello eques, ejus schema , 214
 Duelli forma quædam singularis , 36
 Duellum inter Comites Armeniacensem & Fluxensem indictum, a Philippo Pulcro coercetur, 190
 Duella prohibita , 148, 149

E

EDGARUS Adelinus ex S. Eduardi stirpe coronam Angliæ ambit, 14. Rex Angliæ electus post Haroldi mortem, 30. deseritur , 31
 S. Eduardus Rex Angliæ Guillelmum Normannia Ducem successorem sibi declarat : 3. Haroldum ad ipsum mittit , *ibid.*
 S. Eduardus Rex Angliæ moritur , 14
 Eduardus I. Rex Angliæ Lutetiam venit & pro Aquitania *hominium* præstat Philippo Pulcro, 185. classem mittit in Aquitaniam, quæ Blaiam & Baienam capit, 190. Ad partes suas trahit Adolphum Imperatorem & Guidonem Flandriæ Comitem, 190. in Flandriam venit, 191. intra Gandavum obsidetur a Philippo Pulcro, 193. inducias petit & impetrat, 193, 194. Eduardus I. Rex Angliæ pacem cum Philippo Rege facit honestis conditionibus , 200
 Eduardus I. Rex Angliæ moritur. Eduardus II. ipsi succedit , 203
 Eduardus II. Rex Angliæ Lutetiam venit, & Elisabetham Philippi Pulcri filiam uxorem ducit, 205. Lutetiam iterum venit, 208. crucem pro sacro bello accipit , 209
 Eduardus II. & Speneri omnia perturbant in Anglia 253. Eduardus II. ex folio regio dejectus ab uxore, & in carcerem pro reliqua vita trusus, 234
 Eduardus III. Rex Angliæ pro regimine Franciæ cum Philippo Valesio contendit, & a proceribus excluditur , 219
 Eduardus III. Rex Angliæ *hominium* præstitum venit Philippo Valesio, 241. iuggerente matre & Rogerio de Mortuo-mari, Kantrium Comitem patrum necari jubet. Sub hæc fraude cognita Rogierum de Mortuo-mari, supplicio tradit, ma-

treinque perpetuæ custodiæ mandat, 244. contra Hugonem Scotiæ regem bellum feliciter gerit, & Warvicum capit , 248
 Eduardus III. Rex Angliæ a Roberto Artesio concitatus, regnum Franciæ sibi vindicare studet & Philippo Valesio bellum indicit, 250, 251. Vicarius Imperii declatur a Ludovico Bavaro Imperatore, 250. Cameracum obsidet, 251. obsidionem solvit, 251. insignia Franciæ & nomen Regis Francorum assumit, & Flandros sibi devincit, 253. Eduardus classem Francorum aggreditur, & post diuturnam pugnam devincit cum magna utrinque cæde, 254. Tornacum obsidet, & obsidionem solvit , 255
 Eduardus III. in Britanniam Armoicam bellaturus trajicit, 260, 261. per suos multas obsidet urbes, & solum Dinantium capit, 261. Inducias facit, 262. Comitem Erbiensem in Vasconiam ad gerendum bellum mittit, 262. classem confendit ut ad Aquitanicum bellum se conferat, & suadente Geoffrido Harcurtio in Normanniam excessum facit, 269, 270. oppida multa capit & diripit, & Constabularium de Augio comprehendit , 270
 Eduardus III. prope Lutetiam venit, 270. Somonam properat, quam ad *Alban-tacam* trajicit. frustra obsidentibus Francis, 271. pugnam committit Creciaci, & victor evadit, 272. Caletum obsidet & fame ad deditionem compellere vult, 273. filiam suam Comitissæ Flandriæ Ludovico nuptui dare vult, 276, 277. post longam obsidionem Caletum capit , 279, 280
 Eduardus III. Caletum secreto venit cum Principe Gallensi filio, & manu selectorum nobilium, 281. pugnat contra Francos, per proditionem Caletum occupare volentes, qui strenue decertant, & vincuntur, 281, 282. ejus generosus animus, 282. Caletum venit , 293
 Eduardus in Franciam trajicit cum magno exercitu, Rhemos obsidet, 315. obsidionem solvit, Burgundiam trajicit, & prope Lutetiam venit, 316. Regentem ad certamen provocat, & in Belliam prope Catothum venit, 316, 317. pacis conditiones offert intolerandas, 317. & prodigio quodam terretus, Bretoniense pactum edit, 317, 318. quam difficilis ipsi fuerit ejus exsecutio, 318, 319. Eduardus eques representatur , 386
 Elisabetha Hannoveriensis prima uxor Philippi Augusti, 69. moritur , 69
 Elisabetha Marchiæ uxor Joannis *sine terra*, 114
 Elisabetha filia Ludovici VIII. & Blanchæ Castellensis, Longi-campi Abbatiam fundat, Ejus schema, 121
 Elisabetha filia S. Ludovici uxor Theobaldi Navarræ Regis, ejus schema , 162
 Elisabetha uxor Philippi Audacis in Calabria moritur , 171
 Elisabethæ Aragoniæ primæ uxoris Philippi Audacis schema , 184
 Elisabetha Philippi Pulcri filia Eduardo secundo Angliæ Regi nubit , 205
 Elisabetha Regina Angliæ soror Caroli Pulcri Regis in Franciam confugit : quare, 233. ejus ingressus Lutetiam depictus, 233, 234. ex Francia excedere coacta, 134. In Angliam trajicit, & conjugem suum ex folio dejici curat , 135
 Elisabetha Valesia uxor Petri I. Ducis Botboni, ejus schemata duo , 326
 Episcopi puniuntur quod atmatos in exercitum non duxissent , 95, 96
 Episcopi cruce signantur contra Albigenses , 105
 Episcopi crucem accipiunt pro bello sacro , 135
 Erbiensis Comes bellum in Vasconia gerit, 262. castra & oppida multa capit, 263. Engolismam capit, 265. Erbiensis Comes castra multa capit & Pictavorum urbem expilat , 275

I N D E X.

Ermenonvilla (Petrus Ostebus de) scutifer exhibitus, 214
 Eustachius Comes Bononiæ in pugna Hastingenſi cæſus, 29
 Eustachius Stephani filius Dux Normanniæ declaratur a Ludovico VII. 52
 Eustachii de Sancto Petro civis Caletensis generosus animus, 280
 Expeditiones transmarinæ pro bello sacro, quam noxiæ, 154

F

FENESTRAGIUS Broquardus contra Anglos movet cum Episcopo Trecenti, Eustachium de Alberti-curte & Anglos proſigat, magisque Campaniam devaſtat, quam Angli fecerant, 313
 Ferdinandus seu Ferrandus Comes Flandrenſis ad Othonis partes se confert, 98, a Philippo evocatus, abnuat, 99
 Ferdinandus seu Ferrandus in pugna Bovinenſi captus, 102. ex carcere eductus, 122. moritur, 126
 Ferdinandus III. Rex Castellæ armatus repræſentatur, 163
 Ferdinandus Regis Hispaniæ primogenitus moritur ante Patrem, unde nascitur Regem inter Franciæ & Regem Castellæ diſſenſio, 173
 Fienſis (Conſtabularius de) Philippum Navarream inſequitur, 311, 312
 Flandrenſis Comes bello impetit Philippum, 74, 75
 Flandriæ Comes a Flandris ipsis cum Philippo Longo paciſci cogitur, 225, 226
 Flandrenſis Comes auxilium præſtat Regi Philippo, 270. in pugna Creciacenſi cadit, 272
 Flandri a Francis vincuntur, 192, 193
 Flandri Brugensis rebelles arma movent contra Franciæ Regem, 199. Carttaci exercitum Francorum proſigant, 199
 Flandrenſes proſigati apud Montem in pabulis, 201. aut aliam pugnam perunt aut pacem, que ipsis conceditur, 201
 Flandri denuo contra Philippum Pulcrum arma movent, 210, 211. pax ſequitur, 212
 Flandri pacta cum Philippo Pulcro inita ſæpe frangunt & lædant, 221
 Flandri qui Ludovico Comiti ſuo additi erant in Caſſanda Inſula victi, 251
 Flandri ante S. Audomarum caſi, 255
 Flandri centum mille numero Aſtriam obſident & obſidionem ſolvunt, 273
 Fluxenſis Comes Altipodii caſtrum capit & diruit, 172. capitur & plectitur a Rege, 173. poſtea ejus grariam ſibi conciliat, 173
 Fluxenſis Comes & Capitalis Boioum Jacobariam Meldis intermeſione pene delent, 306, 307
 Fontes baptiſmales S. Ludovici, 121
 Fortunius eques regnum Navarriæ affectat, pulſus a Ludovico Hutino, 205
 D. Foucaut partem Monimenti Guillelmi Nothi deſcripiſſe curavit, p. 1
 Francia quam turbata & devaſtata poſt captum Regem Joannem, 302
 Franci barbam non ferebant Guillelmi Nothi tempore, 22
 Franci magis in bello exercitati, quam Normanni ipsis terga dare compellant, 34
 Franci poſt mortem S. Ludovici Tunifiſis ter vincunt & pacem faciunt, 171
 Franci in Sicilia trucidati, 178
 Francorum fortitudine adjutus Dux Brabantiæ Limburgenſem Ducatum obrinet, 183
 Franci Haſpram oppidum diripiunt, in Flandriam incurruunt, & ingentem armentorum pecorumque copiam abducunt, 253, 254. Flandrosque qui par pari referre volebant concidunt, & Comites Sariberienſem & Suſſolkenſem capiunt, 254

Franci in magna bellicæ fortitudinis fama a Ludovico VI. ex clade Piſtavenſi ab ea decidunt, 298, 299
 Fredericus Dux Suaviæ Conradi Imperatoris fratris filius, 53
 Fredericus Anobarbus cum Alexandro Papa III. diſſidet, 60
 Fredericus electus Imperator poſtquam Orho a ſacris interdictus fuerat, 76. cum Ludovico colloqui poſtulat, Ludovicus cum magna manu accedit & Fredericus emigrat, 129. Episcopos qui ad Concilium Romanum a Gregorio IX. indictum migrabant, intercepti curat, 132
 Fredericus Auſtriacus & Ludovicus Bavarus duo ſimul Imperatores, 236
 Fulco de Lavallio Belſiam totam devaſtat, 304

G

GABELLA falſis regnante Joanne II. ſtabilita, 294
 Galdericus Episcopus Laudunenſis a prædonibus occiſus, 38
 Galea ſingularis formæ in uſu ſæculo undecimo, 12
 Galea ſuperne planæ tempore S. Ludovici, 155
 Galearum forma tempore Joannis Regis, 298
 Gallenſis Princeps in Septimania hoſtilia parat, 293. Gallenſis Princeps provincias multas devaſtat, 296. veniente Joanne Rege in vineis & ſepibus caſtra munit, 296. oppugnatur, exercitum Francorum in fugam vertit, & Joannem Regem capit, 297. quem urbane omnino & honorificentiffime excipit, 300
 Galterius de Caſtellione Comes Porceanus Conſtabularius Franciæ armatus exhibitur, 289
 Galterius de Creciaco in Barrenſem tractum incurſiones facit, 192
 Garlanda (Anſellus de) captus, & a Ludovico Groſſo libcratus, 33
 Geofridus Comes Andegavenſis circa Angliæ coronam pro Henrico filio contendit cum Stephano, 49
 Goffridus Pulcher dictus Cenomanenſis Comes ejus ſchema ſingulariſſimum, 71, 72
 Gravilla (Guillelmus de) Ebroicæ capit pro Rege Navarriæ, 301
 Gregorius IX. Papa qui Fridericum a ſacris remove- rat, Imperium ab illo auferre cogit, & Synodum congregat, 130, 231. Robertum Arteſiæ Comitem, Imperatorem vult deligi reſecto Frederico: id impedit S. Ludovicus, 131
 Gregorius X. Concilium generale Lugduni celebrat, 173
 Grimaldus Rainerius Genuenſis Dux Franciæ clariſſus, Flandrorum claſſem proſigat, 200, 201
 Guæſclinus (Bertrandus) pugnat cum Anglo, 301
 Guiardus Fanaticus, 207
 Guido Pomrii Comes Haroldum capit, ipſumque Guillelmo Normanniæ Duci reſtituit, 3, 6, 7
 Guido Rubeus de Rupeforti Ludovico Groſſo inſectus, 33
 Guido Comes Flandriæ Lutetiam venit & in carcerem truditur, 190. Furnis cum exercitu ſuo proſigatur, 193. captus & Lutetiam adductus ſub custodia ponitur, 195. ſenex moritur, 200
 Guido Flandrenſis captus & Lutetiam ductus, 201
 Guido frater Delphini Viennenſis Templarius, ignis ſupplicio affectus, 205
 Guillelmus Nôthus Dux Normanniæ qui Angliam domuit, ejus hiſtoria, 1. & ſeqq. Eduardus Rex ipſum ſucceſſorem ſuum declarat & nunciatum mittit Haroldum, 3. Guillelmus Haroldum captivum eruit, 3, 6, 7. filiam ſuam Adalam Haroldo promittit, 8. movet bellum Conano Britanniæ minoris Comiti inferendum, 9. Dinantiam obſidet, 10. cum Conano pacem

I N D E X.

facit sibi honorabilem , 11. grandem colligit exercitum in Angliam transiturus , 16. Ingentem classem parat , 17. navibus Pevenesam trajicit & exensum facit , 18. Ad lautam mensam excipit exercitum suum , 18, 19, 20. pugnam committit cum Haroldo , diuque decertatur , 27, 28. Guillelmus tandem vincit , 29. Dubrim capit , 30. post aliquid cettaminis Londinum ingressus Rex coronatur , 31
 Guillelmus Dux Aquitanie exercitum colligit contra Ludovicum Grossum , & postea illum supplex adit , 43
 Guillelmus Roberti filius Flandrie Comes constitutus a Ludovico Grosso , 43
 Guillelmus Nothus Flandrensis a Ludovico Grosso profugatus , 43
 Guillelmus Arvernus Comes causa belli inter Ludovicum VII. & Henricum II. Anglie Regem , 63
 Guillelmus Rex Scocie pugnam committit cum Henrici Regis Anglie copiis , vincitur & capitur , 66
 Guillelmus Comes Hollandie Rex Romanorum trucidatus , 146
 Guillelmus Juliacensis in pugna Furnensi captus , 193
 Guillelmus Juliacensis occisus in pugna apud Monrem in pabulis , 201
 Guillelmus Hanouiae Comes contra Philippum regem arma sumit. Albertonem capit & devastat , 253. in Fria bellum gerens occiditur , 266
 Guillelmus de Barris inter fortissimos avi sui , strenuissime in pugna Bovinensi decernat , 101, 102
 Guillelmus de S. Amore cum libro suo Romae damnatus , 147
 Guina ab Anglis capta induciarum tempore , 291
 Curda vel Wordus Haroldi frater , 22
 Gurdus frater Haroldi in pugna Haslingensi casus , 28

H

HAIMUNDUS Varia-Vacca a Ludovico Grosso domitus , 38
 Hamara lorica in usu , 9
 Harecurtus (Geoffridus) ex regno exulare cogitur a Philippo Valerio , 265. multa Franciae damna parit , 265. cives Ambianenses vincit , 271. in Normannia praedas agens vincitur & occiditur , 300, 301
 Harecurtii Comes (Joannes) & multi alii ab Rege Joanne comprehensi sunt , quare , 294. Harecurtus & tres alii capite truncantur , 295
 Haroldus Guillelmi Nothi competitor , 1. & seqq.
 missus ab Eduardo ad Guillelmum Normanniae Ducem , a Guidone Pontivi Comite capitur , 3.
 Guillelmo redditur , 6, 7. cum Guillelmo Duce ad bellum contra Conanum Britanniae Minoris Comitem profiscitur , 9. ejus fortitudo & procerata statura , 10. eques efficitur a Guillelmo Duce , 12. supra reliquias Bajocis jurat se illi fidelem fore , 12, 13. Haroldus in Angliam redit , 13, 14. sibi coronam imponi curat post mortem Eduardi Regis , 14, 15
 Haroldus Rex Norvegiae in Angliam cum exercitu transfretat , ut Haroldum cognominem ex folio Regio decutiat , vincitur & occiditur , 21
 Haroldus aciem sapienter instruit ad pugnam contra Guillelmum Nothum , acertime decernat , tandemque vincitur & occiditur , 27, & seqq.
 Haslinga prope litus Anglie a gente Guillelmi Ducis occupatur , 19. Haslingensis pugna , 20, & seqq.
 Helenus (Joannes de) infrequentem se post Pictaviensem cladem Anglum equitem vincit & capitur , 300
 Henricus V. Imperator Mauritium Burdunum Papam deligi curat , 41. a Callisto II. Papa a sacris inter-

dictus. Bellum in Franciam inferre parat , receptui canit ingentem videns exercitum Francorum , 41, 42
 Henricus Comes Luxemburgensis Imperator eligitur , 206. Henricus VII. Imperator in Italiam venit , 209. Urbes plurimas capit , Romae coronatur , 209. Robertum Neapolis Regem ex regno suo vult ejicere , & moritur non sine oblati veneni suspicione , 109, 110
 Henricus I. Rex Angliae Gisfortium occupat , 55. Ludovicus Grossus ipsum bello impetit. Ambo pacifcuntur , 34. Henricus I. male actus a Ludovico Grosso & sociis , 39. restauratis rebus ipsum depellit , 40. pugnam detrectat , *ibid.*
 Henricus filius Geoffridi Comitris Andegavensis bellum parat contra Ludovicum VII. verum pax conciliatur , 57. Henricus II. Rex Angliae factus Luterian venit , 59. vult Tolosam capere ; sed a Ludovico VII. cohibetur , 59, 60. cum Thoma Cantuariensi Arch. diffidet , 62. bellum gerit contra Ludovicum VII. 63. Marchiae Comitatum precio emit , 67. a Philippo Augusto victus , 77. a Philippo Augusto acriter impetitus ab illo pacem impetrat , 78. ante mortem filiis suis maledicit , 79
 Henrici II. Regis Angliae schema ex ejus sepulcro , 113
 Henricus primogenitus Henrici II. Senescallus Francia factus , 64. moritur , 74. ejus schema , 113
 Henricus filius Joannis sine terra Rex Angliae declaratur , 108. Henricus III. Rex Angliae a Ludovico VIII. terras illas postulat quas pater ejus & ipse Anglis abstulerant , 115. in Britannia Armorica cum exercitu magno transit ut S. Ludovicum bello imperat , 124. sed cum nullo opera precio in Angliam revertitur , 125. in societatem belli cum Comite Marchiae contra S. Ludovicum venit , 132. a S. Ludovico profugatus , quinque annorum inducias impetrat , 134. Luterian venit , 144. & convivium apparat quantum nunquam visum fuerat , 145. Luterian secundo venit , & Ludovico *hominum* praestat , 148
 Henricus Crassus Rex Navarrae moritur , 175
 Henricus Comes Barrensis agros Regios devastat & reprimitur , 192
 Henricus Comes Albi-montis in pugna Furnensi captus , 193
 Hugo Dux Burgundiae Francorum copiis praestit in Terra Sancta post discessum Philippi Regis , 81, moritur in Palaestina , 82
 Hugo Comes Marchiae Blanchae regenti matri S. Ludovici infensus , 121. magnam belli societatem contra S. Ludovicum parat , 132
 Hugo Comes Marchiae occisus , 136
 Hugo Vicedominus Catalaunensis armatus & hamarus exhibetur , 185
 Humbertus secundus Delphinus Viennensis , Delphinatum dat Philippo Regi quibus conditionibus , 283, 284. Dominicanus postea fuit , & subinde Patriarcha Alexandrinus , *ibid.*

I

IACOBUS Hungarus Opiliones seu Pastorellos congregat , qui agros devastant. Occiditur & turba tota dissipatur , 144
 Jacobaria , rustici Jacobi-boni-homines dicti , una congregantur. ut Nobiles omnes de medio tollant , immunita perpetrant , 306. caduntur magno numero. Meldas invadere conantur : internecione pene delentur ac dissipantur , 306, 307
 Jacobus Rex Majoricae contra fratrem suum Petrum Aragoniae Regem Philippo Audaci jungitur , 181.
 Jacobus Aragonius , Rex Siciliae coronatus , 185
 Jacobus de Balocis Episcopus Sueffionensis S. Ludovicum inungit , 122

I N D E X.

- Jacobus Borbonius a Tarde-venientibus victus, ex acceptis vulneribus moritur, 320
 Jacobus de Castellione Flandros asperere agit, & ad rebellionem impellit, 198
 Jerofolyma a Saladino capta, 76
 Inducia a S. Ludovico Anglis fugientibus data, 133
 Ingeburgis repudiata, refumitur a Philippo Augusto, 89. Ejus schema, 110, 111
 Innocentius II. Papa electus, a Francis confirmatus, defenditur, 44, 45
 Innocentius III. Raimundum Comitem Tolosanum a sacris removet, crucem contra illum assumendam publicat, 104
 Innocentius IV. cum sedes vacasset per annum & dimidium electus Papa, 134. Concilium generale celebrat Lingduni, Fredericum a Sacris removet, & jubet Electores Imperatorem alium eligere, 35
 Innocentius VI. crucem contra Tarde-venientes edicit sine fructu, 321. tandem quo procul amoveat modum reperit, 321, 322
 Inscriptioes aulae Baiocensis, 4, 5, 6
 Insignia gentilitia in vestibus Nobilium & Equitum per aliquot sacula posita sunt, 114
 Infule Comes Albam-Rupem obsidet: ab Anglis victus, captusque est, 263, 264
Involutare, id est, praestigiis involvere, fortilegio inficere, 219
 Joanna Navarrae uxor Philippi Pulcri, bis exhibitae, Collegium Navarrae fundavit, 313
 Joanna Regina Navarrae uxor Ludovici Hutini moritur, 283
 Joanna uxor Philippi Ebroicensis Comitis, filia Ludovici Hutini. Ejus schema, 288
 Joanna filia Ludovici Hutini Regis depicta, 325
 Joanna filia Comitis Burgundiae, uxor Philippi Longi in suspitionem adulterii veniens, in carcerem truditur, atque innoxia deprehensa, post annum libera emittitur, 210
 Joanna quondam uxor Philippi Longi pro Artefice Comitatu causam dictura Lucretiam venit, ac veneno, ut putabatur, tollitur de medio, 245
 Joanna Ebroicensis tertiae uxoris Caroli Pulcri schema, 238
 Joanna de Burgundia uxor Philippi Valesii moritur, 203. Ejus schema, 287
 Joanna Guidonis, qui Joannes Britanniae Ducis frater erat, filia, haeres Britanniae Ducatus relinquatur a Joanne Britanniae Duce, 256
 Joanna uxor Roberti Artefii, soror Philippi Regis Chinionum exul mittitur, 248
 Joanna uxor Aldefonsi fratris S. Ludovici, filia Raimundi Comitis Tolosani. Ejus schema, 120
 Joannae Reginae Neapolis, uxoris Ludovici Andegavensis, schema, 328
 Joanna Sylvanectensis uxor Adami Vicecomitis Mediodunensis ejus schema, 214
 Joannae Bononiae schema, 112, 113
 Joannae de S. Veranio uxoris Drogonis de Trainello, ejus schema, 214
 Joannes XXII. Papa electus postquam sedes vacaverat per annos duos & quatuor fere menses, 222
 Joannes XXII. subsidia a Rege Franciae petit ex Ecclesiasticis excipienda, 235
 Joannes XXII. Papa praedicat animas defunctorum non nisi post resurrectionem corporum perfecta beatitudine fruituras esse: quae doctrina ab Universitate Parisiensi respuitur: & Joannes ante obitum errorem esse fatetur, 149
 Joannes frater Ricardi contra fratrem cum Philippo Augusto jungitur, 83. Philippum prodit & praesidium Ebroicense Francicum concidit, 83
 Joannes idem Rex Angliae Castro Gaillardo opem ferre satagit & nihil efficit, 92. cum grandi exercitu Andegavum capit & diuit, 94. Episcopus divexat & ex sedibus pellit sacris remotus a Papa, qui regnum ejus dat Philippo Augusto, 98.
 supplex Romanum Pontificem placat, 99. classem magnam parat, quae Philippi navium partem incendit, 99. cum grandi exercitu Rupellam venit, 100. Andegavum capit, 100. a Ludovico Leone fugatus, 100
 Joannes sine terra Rex Angliae Anglis perosis ab ipsis regno pellitur, & in ejus locum Ludovicus Leo constituitur, 107. Joannes moritur, 108
 Joannes I. Rex Franciae nascitur, & post dies paucos obit, 222
 Joannes I. Rex Franciae & Navarrae, paucis post natales diebus mortuus, ut adolescens exlubitus, 238
 Joannes Dux Normanniae filius Philippi Regis Bonam Luxemburgensem ducit uxorem, 248. cum magna milicum manu Hannoniam de vallat oppidaque multa capit, 254. in Britanniam exercitum ducit, Castroncellum & Namnetum urbem capit, 258. Rhedones capit & Hennebondum obsidet, 258. cum exercitu magno contra Regem Angliae in Britanniam venit, 261, 262
 Joannes Dux Normanniae cum exercitu centum millium hominum in Aquitania bellum gerit. Engolismam obsidet, 266, 267. & capit, aliaque oppida & castra, 268. Agullionem obsidet, ac diuturna est obsidio, 268, 269. obsidionem solvit, 274
 Joannes II. pridem Dux Normanniae, patri succedit, Rhemis cum uxore Joanna Bononiensi coronatus, 290. capite truncari jubet Radulphum Augensem Comitem Constabularium, proditorem confessum, 290. itellae ordinem insulitaur renovat, 291. aliquot castra & urbes ab Rege Navarrae in Normannia occupatas capit, 293. Caletum movet quo pervenerat Rex Angliae, & provocat illum ad pugnam vel solius cum solo vel cum pari utrinque pugnantium numero, 293. Regni ordines in unum congregari jubet, ut de re agraria & de monetis agatur, 293
 Joannes II. Regem Navarrae, Harcurtium Comitem & plurimos alios comprehendit, cum Duce Normanniae filio suo prandentes, 294. In carcerem conjici jubet Navarrae Regem. Harcurtium vero & tres alios capite truncari precipit, 295. Lancastriae Ducem pellit & oppida quae Navarrae in Normannia tenebat capit, 296. exercitum congregat, contra Gallensem principem movet, ac prope Pictavos pervenit, 296. conditiones a Principe Gallensi propositas respuit. Pugnam committit, ubi postquam strenue decertaverat captus est, & exercitus ejus proligatus, 297. in schemate tabulae representatur, 298. Urbane omnino & honorifice excipitur a Principe Gallensi, 300. Londinum ducitur, ubi inducias facit, 300
 Joannes II. captivus pacem facit cum Eduardo, certis conditionibus, quae in Francia admittae non sunt, 315. Pax demum Bretinici concluditur, & ipse postea in Franciam venit, 318. quam difficile ipsi fuerit pacis conditiones implere, 318
 Joannes II. Rex ad Villam-novam prope Avinionem se confert, 322. crucem accipit pro bello sacro, 323. Philippo filio pollicetur daturum se ipsi Burgundiae Ducatum: in Angliam se confert & Londini moritur, 324. ejus vitia & virtutes, *ibid.* imagines variae, *ibid.*
 Joannis filii S. Ludovici, qui infans obiit, schema, 160
 Joannes Triflanus filius alius S. Ludovici natus anno 1250. ejus schema, 160. aliud in quo avem tenet, 161
 Joannes Rex Bohemiae & filius ejus Carolus ad auxilium Philippo Regi praestandum veniunt, 270. in pugna Creciaeensis fortissime pugnat & cadit, 272
 Joannes Dux Britanniae filius Petri Mali-clerici, ejus

I N D E X.

- ejus schema, 166, 167
 Joannes II. Dux Britannie moritur, cum prius Britanniam concessisset Joanne Guidonis fratris sui filia, 256
 Joannes Rex Jerosolymæ Ludovici VIII. inaugurationi interfuit, 115
 Joannes Drocentis ordinis Templariorum cx stirpe Drocenti: ejus schema, 185
 Joannes Hannoniensis cum Elisabetha regina in Angliam trajicit, 234. Ofiacum castrum impetit, a Francis repellitur, 251. Guisam incendit, *ibid.* ad partem Regis Philippi Valesii transir, 266
 Joannes Comes Hannoniensis Regis agros devastat, & damna facere cogitur, 190
 Joannes Acconenfis Buticularius Francie filius Joannis Briennii Regis Jerosolymæ, 173
 Joannes de Magduno Continuator fabulæ de *Rosja*, librum Regi offert, 215. Clopinellus seu Claudus cognominabatur, ejus historia, 215, 216
 Jordanus de Insula accusatus & multa scelera homicidiaque perpetrasse comprobans, ex judicio sententia ad caudas equorum tractus suspenditur, 230
 Joannes *l'Archer* famulus Regis exhibitus, 214, 215
 Jubilæum universale a Bonifacio VIII. stabilitum, 195
 Judæi ex regno toto pulsi a Philippo Augusto, 72, 73. mala & gesta abominanda ab ipsis patrata, 72, 73
 Judæi jussu S. Ludovici repressi, 125
 Judæi accusati, quod conjunctim cum leprosis puteos & fontes veneno infecerint, vivi comburantur per regnum, eorum quadraginta sese mutuo occidunt, ut ignis supplicium effugiant, 227, 228
 Judæi cum in suspicionem venissent immisise pestilentie, in Germania flammis traditi sunt, 283
 Ivo Carnotenfis prudens Antistes, 33

K

KNOIUS Robertus prædo famosus, centum millia scutorum post captum Joannem Regem corradit, 302. Knolus Robertus Avemone vult petere, sed recedente compellitur, 314

L

LANCASTRIVS (Thomas Comes) in Anglia ad supplicium actus, quasi sanctus habitus, 233
 Lancastrivus Dux cum Philippo Navaræo junctus Normanniam devastat, expellitur ab Rege Joanne, 296. Lancastrivus Dux Rhedonum urbem obsidet, Btatum oppidum oppugnat, nec capit, 315
 Lancelotius, S. Lancelotius quondam nova & singularia ad Franciam; historiam utilissima profert, 246
 Langebardi usurarii, 189
 Latiliacensis (Petrus) Episcopus Catalaunensis Cancellarii munere privatur a Ludovico Hutino, 218
 Latiliacensis (Petrus) oblati Philippo Pulcro veneni accusatus in Concilio, purgatur & absolvitur, 220
 De Launoio (Philippus & Galerius fratres) qui cum uxoris filiorum Philippi Pulcri adulterium admiserant, supplicio traditi, 210
 Lectus justitiae pro causa Roberti Artesii in tabula representatus, 344
 Leprosi accusantur quod fontes & puteos veneno inficere voluerint, capti per universum regnum, & flammis traditi sunt, 227
 Levinus frater Haroldi in pugna Hastingsensi cæsus, 20
 Liber præfiguram & sortium damnatus, 231
 Lilia quandonam tria numero in scutis Regis posita

fuere, 155
 Limosium munitum a Simone de Monteforti, 105
 Lorio (Jacobus de) ut præfigiator in carcerem trusus sese laqueo suspendit, 219
 Lotharingæ Dux bello impetit Episcopum Metensem, qui vincitur, 268
 Lotharingæ Dux ad bellum pro Rege Philippo venit, 270. in pugna Creciacensi cadit, 272
 Lucardus Jacobus eques, representatus, 214
 Ludovicus VI. *Grossus* dictus Aureliani inunctus, 33. Firmatare-Balduini capit, 33. Bellum strenue gerit contra Henricum Angliæ Regem, Ductum ipsi offert, postea cum illo pacitur, 34. ad rupem Widonis capiendam copias mittit, 35. fratrem suum Philippum Bertradae filium in ordinem redigit, 35. Castra & Montem-leherium occupat, 35. Puteolum capit & Hugonem loci dominum captivum abducit, 35, 36. bellum gerit contra Theobaldum Carnotensem Comitem, 36. ab eo repellitur prope Meldas, *ibid.* ejus copias fundit Latiniaci, *ibid.* ejus intrepidus animus, *ibid.* Theobaldum vincit & ejus castellum capit, 37. Thomam de Marla Cuciacensem alioque Tyrannos domat, 38. Haimundum Varia-Vacca in ordinem redigit, 38. bellum gerit contra Henricum Angliæ Regem, 38. repulsus, redit pugnaturus. Abnuente Henrico Carnotum flammis daturus properat, 40. exercitum magnum colligit contra Henricum V. Imperatorem, 41, 42. qui receptui canit, *ibid.* Robertum Arvernie Comitem domat, 42, 43
 Ludovicus Grossus Caroli Boni Comitis Flandriæ necem ulciscitur, 43. Carolum Nothum Flandrensem profligat, 43. Bello impetit Thomam de Marla, qui lethali vulnere confoditur, 44. primogenitum suum Philippum regem declarat, 44. Stephanum de Garlanda in ordinem redigit, 44. Philippo mortuo Ludovicum filium coronari curat, 45. Brissonium reprimat, 45. In morbum incidit: pietatis summa indicia profert, 45, 46. Regnum deponit in manus filii, 46. quem mittit ducturum Alienoram, Aquitanie heredem, 46. In cinerem stratum se deponi jubet & moritur, 47. ejus statua, ipsiusque sigilla, 47
 Ludovicus Junior dictus, vivente patre Rex coronatus, 45. Alienoram Aquitanie Ducis filiam ducturus proficitur, 46
 Ludovicus VII. Junior dictus, Galerius de Montegao in ordinem redigit, 48. Normanniam dat Eustachio filio Stephani Bononiensis; ipsamque postea dat Henrico Stephani hosti, 49. invenitur in Petrum de Castro electum Archiep. Bituricensis, 50. a factis interdicitur per summum Poiriceum, 50. Theobaldum impugnat Comitum Carnotensem & Campaniensem, 50, 51. Viriacum desolat & Ecclesiam incendit, 51. cum ingenti exercitu proficitur, 52. Turcos devincit, 53. magna pars exercitus ejus ceditur, 53. vixque salvus evadit, 54. Attaliæ naves conscendit ut Antiochiam petat, 54. ubi statim honorifice excipitur a Raimundo Antiochiæ principe, *ibid.*
 Ludovicus Junior, Raimundus contra illum machinatur, 55. cum Imperatore Conrado & Balduino Rege Damascum obsidet, 56. obsidione soluta in Galliam redit, 57. cum exercitu movet contra Henricum filium Geofridi Comitis Andegavensis: verum pax conciliatur, 57, 58. Ludovicus VII. suum cum Alienora matrimonium nullum declarari curat, 58. bellum movet contra Henricum Normanniæ Ducem, & Novum-Mercatum capit, 58. pacem facit cum eodem, 58, 59. Constantiam Castellæ ducit, 59. Religionis causa Montem S. Michaelis petit, 59. Post Constantiæ mortem Adelam Campaniæ ducit, 60. Comitis Claromontensis & aliorum violentiam reprimi

I N D E X.

- mit, 61. Comitem Cabilonensem plectit, & Brabantios prados suspendio necari jubet, 61. Comitem Nivernensem in ordinem redigit, & Vezeliacenses oppidanos plectit, 61, 62. movet contra Henricum II. Angliæ Regem, 63, 64. Henricum generum ad bellum patri inferendum concitat, 65. Vernolium obsidet, 65. Inducias facit & Rotomagum obsidet, 66
- Ludovicus VII. pacem facit cum Henrico II. quibus conditionibus, 66, 67. In Angliam se confert precaturus ad sepulcrum S. Thomæ pro incolunitate filii, 68, 69. ipsum Regem coronari jubet, 68, 69. Paralyti corripitur & moritur, 69. encomium ejus, 70. imagines & sigillum, 70, 71
- Ludovicus filius Philippi Augusti Regis Blancham Castellæ ducit uxorem, 89. Fredericum Imp. convenit ad Vallan-coloris, 97. Joannem Angliæ regem fugat, 100. & quæ ceperat ille oppida recuperat, 100. in Septimaniam contra Albigenes venit, Narbonæ & Tolosam muros dirui curat, 106.
- Ludovicus Philippi filius Rex Angliæ ab Anglis constitutus, 107, 108. a sacris per Legatum remous, 108. ejus exercitus funditur, & ipse in Franciam redit, 109. opem fert Amalrico de Monteforti, Miromandam capit, Tolosam obsidet & obditionem solvit, 109
- Ludovicus VIII. Rhemis coronatus cum Blanche uxore 115. Ludovicus VIII. Niordum capit, S. Joannem Angeriensem & Rupellam, 116. Lemovices item & Petragoricenses manus ipsi dant, 116. cum Henrico Alamanniæ rege colloquitur, 117. *hominium* exigit a Vice-Comite Toarensi, 118. Crucem accipit ad bellum contra Albigenes, Avenionem obsidet, & post longam obditionem capit, 118. Septimaniam trajicit, & revertens in Monte-pensero moritur, 119
- Ludovicus VIII. Leonis dicti sigillum, 119
- S. Ludovicus Novæ-villæ in Hedio natus, 121, 122. Piffiaci baptizatus sic aliquando literis subscribebat, Ludovicus Piffiacensis, 121
- S. Ludovicus Rhemis inauguratus, 122. exercitum grandem colligit, 122. Rebelles principes evocat, 122, 123. qui supplices veniunt, & insidias ipsi struunt, 123. movet contra illos & fugat ipsos, 123. movet postea contra Ducem Britannia & Bellefinum capit, 123. contra Regem Angliæ cum exercitu movet & Audonem castrum capit, 125. contra Judæos decreta promulgat, 127. ejus pietas & firmitas, 126. Margaritam Comitissæ Provincie filiam ducit uxorem, 126, 127
- S. Ludovicus Episcopus reprimat, 127. Theobaldum Campaniæ Comitem domat, 127, 128. a corde ereptus per Senem Montis, qui cædem ipse impetraverat, 128. ad colloquium migrat cum Frederico Imp. habendum, qui ipsum non exspectat, 129. coronam spinæam Domini nostri recipit, 129. Comitem Tolosanum reprimat, 130. & Trincavellum Vice-Comitem Biterrensem, 130. oblatum a summo Pontifice fratri suo Roberto imperium rejicit, 131. Grandem Nobilium cœtum congregat cum celebritate, quæ incomparabilis dicta fuit, 131. collecto grandi exercitu contra Comitem Marchiæ movet, ejusque oppida & castra non pauca capit, 132. strenuissime pugnat in Charantæ trajecta, 132, 133. bis Anglos profigat, 132, 133
- S. Ludovicus cum Rege Angliæ inducias quinque annorum pacificatur, 134. in morbum incidit, 134, 135. ad extrema deducitur, 135. ut melius habuit crucem accipit pro bello sacro, 135. se ad iter comparat cum fratribus, & cum proceribus magno numero & Episcopis, contradicente matre, 135. in Cyprum venit, ubi nimium moratur, 136. excesum Damietæ facit, & urbem capit, 136, 137. movet & Nili canalē trajicit, 137, 138. strenuissime pugnat cum gladio & clava, 139
- S. Ludovicus, post duas contra Saracenos pugnas capitur, 140. ejus animi firmitas in carcere, 140, 141. de precio redemptionis pacificatur cum Moadano Sultano, qui trucidatur, 141. ad illi succedendum Ludovicus a Saracenis proponitur, obfuit sola religio ne eligeretur, 141. ad S. Joannem Acconensem venit, 142. fratres ejus in Franciam remigrant, 142. captivos redimit & urbem Acconensem restaurat, 143. Jaffam seu Joppem etiam reficit, in Franciam revertitur, 144. edicta profert contra venalitatē officiorum, 144. Regnum invisit ut justitiam exerceri curet, 145. Ludovicum filium primogenitum cum Berengaria Castellæ conubio jungit, 145
- S. Ludovicus in sacra Capella Bibliothecam adornat, 145. Monachus esse optat. Hospitale Dei Vernoni constituit, 146. bella inter proceres regni suborta sedat, 147. cum Rege Aragoniæ pacificatur, 147. & cum Rege Angliæ: quod postremum pactum omnibus displicet, 147, 148. Ingilrammum de Cuciaco plectit, 148. Quindecim-Vigesimalorum Nosocomium constituit, 148. duella prohibet, 148, 149. exercitia pia frequentat, & justitiam exerceri jubet, 149. subditos non vexari curat, 149, 150. Angli illum diffidiorum suorum arbitrum constituunt, 150. edictum contra blasphemos profert, 150. Novum iter transmarinum suscipit, 151. ex filiabus suis duas conubio dat, 151. Id agit ut Eduardus Regis Angliæ filius hanc secum expeditionem suscipiat, 151
- S. Ludovicus Michaelis Palæologi oratores excipit, 152. naves cum exercitu confendit & prope Carthaginem excesum facit; istamque urbem capit, 153. lues exercitum ipsamque Ludovicum invadit, 153. Monita salubria Philippo filio dat & moritur, 153. ejus laudes, 153, 154. ejus inauguratio representatur, 154. ejusdem schemata, 155. amatus eques conspicitur, a capite ad calcem hamatus, 155, 156. in vestibus regis, 156. reliquias offerens, 156. aliæ S. Ludovici & gestorum ejus imagines, 157. flagello sponte caditur, 158. Miracula ejus post obitum, 159. coronam quam Dominicanis Leodienfibus dedit, 159
- Ludovicus IX. Rex Franciæ a Bonifacio VIII. in Sanctorum numerum relatus, 194
- Ludovicus Hutinus Pomponæ Rex Navarræ coronatur, 205
- Ludovicus X. cur Hutinus dictus, 218. Cancellarii munus aufert a Petro Laulliacensi, datque illud Stephano Mornacensi, 218. uxorem ducit Clementiam Hungariæ. 218. Apud Cardinales agit ut Papam deligant, 218
- Ludovicus X. Hutinus se Rhemis coronari curat, 221. Flandrensem Comitem evocat, 221. cum exercitu contra Flandros movet, & re infecta revertitur, 221. Vincennæ moritur ex oblato veneno, ut quidam dicebant, 221
- Ludovicus Hutini schema, 227
- Ludovicus S. Ludovici primogenitus moritur, 143. in tribus schematibus exhibitus, 160
- Ludovicus primogenitus Philippi Audacis juvenis moritur, 170
- Ludovicus filius unicus Philippi Longi moritur diebus paucis postquam pater ipfius Rex coronatus fuerat, 223
- Ludovicus Rex Jerosolymæ & Siciliæ Ordinem instituit Sancti Spiritus Recti desiderii seu Nodi, & statuta edit ac describi curat cum figuris; quæ omnia in fine tomi hujusce locantur. Regis Ludovici schema, 328
- Ludovicus Comes Ebroicensis bis exhibitus, 213
- Ludovicus I. Dux Borbonii representatur, 288
- Ludovicus filius Caroli Claudi, Franciscanus, ac

I N D E X.

- deinde Episcopus Tolofanus, ob sanctimoniam
Sanctorum numero adscriptus, 206. ejus sche-
ma, 285
- Ludovicus de Hispania cum classe sua Robertum
Artesium adoritur, tempestas classes dirimit, 259
- Ludovicus de Hispania multum incommodi Anglis
parit in Britannia Armorica, 261
- Ludovicus Bavarus & Fredericus Austriacus, duo
simul Imperatores, 236
- Ludovicus Bavarus Imperator, in Italiam venit, Romae
se coronari curat, & Anti-Papam eligi Nico-
laum V. Ambo Roma pelluntur, 240
- Ludovicus Comes Nivernensis Comitis Flandriae filius
a Philippo Longo evocatus, non comparere,
atque Nivernensem & Retellensem Comitatus
amittit, 224
- Ludovicus Comes Nivernensis accusatus quod Flan-
drensem Comitatem patrem veneno tollere voluisset,
in carcerem trusus, 226, 227
- Ludovicus Comes Nivernensis mortuo patre, Comes
Flandriae constituitur & *hominium* Carolo Pulcro
praestat, 229. a Flandris ipsis in carcerem con-
jectus; 235. a Flandris ex carcere educatus, 237
- Ludovicus Comes Flandrensis post Castellensem pugnam
Flandros nimis asperè agit, 242
- Ludovicus Comes Flandriae in paucis Flandriae tur-
bibus auctoritate valet, 251. in Creciacensi pugna
caesus, 272
- Ludovicus ejus filius Comes Flandriae Regis Angliae
filium in uxorem ducere abnuvit, 277
- Lugdunenses rebelles in ordinem rediguntur Philip-
po Pulcro regnante, 207
- Luxemburgensis Comes pro Limburgensi Ducatu
contra Ducem Brabantiae digladiatur, his dirimi-
tur per pugnam mille quingentorum equitum
contra totidem: per Francorum fortitudinem cau-
sa cadit, 187
- Luxus Nobilium, qui rusticos asperè agunt & diri-
piunt, 296
- M
- M** A I L L A R D U S caudifidus, 121
- Maillardus (Joannes) Marcellum Mercatorum
raposifurum occidit, 308
- Mala-tolra stabilitur, 189
- Malesicia quam in usu essent Caroli Pulcri tempore,
230, 231. Historia, *ibid.*
- Malevicium (Petrus) Othonem capit in pugna Bo-
viniensi, 102
- Malgeneffa (Guillelmus) Venator Regius ejus sche-
ma, 215
- Manfredus Regnum Neapolitanum invadit, 149
- Manichaei heretici variis temporibus & diversis no-
minibus pullulant, 103
- Mannii (Galterius) Anglus Dux, 259
- Mannii (Galterii) Angli pugna cum Carolo Mon-
te-Mauriacensi in oblatione Agullionis, 269
- Marcellus Mercatorum Praepositus, aliquot primores
prope Regentem obruncari curat, 303. a Regente
veniam consequi frustra tentat, 304. muros Pari-
sienfes restaurat, 304. Regem Navarrae Lutetiam
revocari curat, 305. Regi Navarrae pecuniam ad
militum stipendia subministrat, 305
- Marcellus Regem Navarrae & Anglos vult Lutetiam
intromittere & illum Regem Francia constitue-
re, exclusis Valensis, 307. a Joanne Maillardo occi-
ditur, 307
- Margaritax Comitibus Provinciae uxor S. Ludovici
pluries repraesentatur, 159, 160
- Margarita uxor S. Ludovici viginti quinque annis
post conjugem moritur, 191
- Margarita Burgundiae uxor Ludovici Hutini, adul-
tera deprehensa, in carcerem truditur, 210
- Margarita Artesia uxor Ludovici Comitis Ebroicensis
ejus schema, 213
- Margarita Flandrensis uxor Joannis de Monte-forti
animi heroici femina, 256
- Margarita Flandrensis Comitissa de Monteforti for-
titer agit Hennebondi, 258
- Margaritae uxoris Jacobi Lucardi schema, 214
- Margarita Porreta librum edit erroribus plenum: ip-
sa flammis traditur, 207
- Maria Brabantia falso in suspensionem venit quod Ludovicum
Philippi primogenitum veneno sustulerit, 174
- Maria Luxemburgensis filia Henrici VII. Imperatoris
a Carolo Pulcro Rege ducitur, 229. coronatur,
230. praegnans iter cum conjuge suscipit & ex
molestia itineris praepropere parit & moritur, 232
- Maria de Claromonte S. Ludovici neptis Monasterium
Pilliacense regit. Ejus schema, 184
- Maria Philippi Valesii filia, filio Ducis Brabantiae
nubit, 248
- Mariae Hannoniensis uxoris Ludovici I. Borbonii
schema, 289
- Mariae filiae Arcimbaldi Borbonii schema, 184
- Maria Hispaniensis conjux Caroli Comitis Alenconiensis.
Ejus schema, 288
- Marigniacensis (Ingilrammus) rei arariae administer,
reperundarum accusatus, 219. Audacter
respondet Catolo Comiti Valesiae, qui illi acerrime
adversatur, 219. Valesio curante suspensio
perit, nec causam suam dicere permittitur, 219,
220. Memoria ejus saepe restituta fuit, 220
- Marliaco (Bucardus de) ex stirpe Monre-Mauren-
ciacensi. Ejus schema & duo sigilla, 120
- Marlupia olim ad zonam gestabantur, 71, 111
- Marlupium multorum simul procerum, qui ad bel-
lum sacrum iter suscipiebant, 165, 166
- Marhildis Comitissa Bononiae ejus schema, 111
- Marhildis causam pro Artesiae Comitatu dictura
venit, & veneno tollitur de medio, ut putabatur,
245
- Massa seu clave atrox, quae Ludovicus custodes
suos armat, 128
- Mauricius Burdinus Anti-Papa electus, 41
- Meloduni Vicecomes primus in pugna Boviniensi ab
hoste imperatur, 101
- Menfa Guillelmi Ducis sigma vel crescentem lunam
refert, 20. quibus temporibus in usu fuerit haec
menfae forma, *ibid.*
- Merlini praedictiones in usu, 109
- Mezo (Henricus de) Marefcallus Franciae tempore
S. Ludovici, Auriflammam de manu S. Dionysii
accipit, 168. sigillum ejus, *ibid.*
- Michael Paleologus oratores mittit ad S. Ludovicum
& Evangeliorum librum Graecum ipsi dono
offert, 152
- Milo de Nucheriis Auriflammam gestat in pugna
Castellensi, 241
- Moadanus Sultanus cum S. Ludovico pro redemptio-
ne pacificatur, 141. a suis trucidatur, 141
- Molato (Jacobus de) Magni Templariorum Magister
supplicio affectus, 205
- Mons-Ferrandus obfessus, 43
- ... de Monte-falconis accusator Templariorum,
204
- Monte-forti (Simon de) electus dux cruce signato-
rum, 105. Limosium munit, 105. Tolosam obfi-
det, & obfidionem solvere cogit, 105. exerci-
tum magnum ante Murellam profligat, 106. To-
losam obfidet & occidit, 107
- Monte-forti (Simonis de) schema, 168
- Monte-forti (Amalricus de) bellum non ita felici-
ter gerit contra Raimundum Tolofanum Comi-
tem, 109. Septimaniae castra & oppida quae tene-
bat Ludovico VIII. tradit, 116. crucem accipit
pro bello sacro, 129. stantia & sigillum ejus, 168
- Monte-forti (Joannes Comes de) pro Britanniae
Ducatu contendit cum Carolo Comite Blefensi,
256. a Namnetensibus civibus recipitur: ejus in
urbem ingressus depingitur, 256. Breffense oppi-

dum capit, Rhedones, & Hennebondym, 257.
 In Angliam trajicit. A Philippo Rege evocatus
 Lutetiam venit, & inde aufugit, 257. a Namne-
 tensibus traditus, in Luparata turri includitur,
 258
 Monte-Gaio (Galterius de) qui vicinis agris præ-
 das agebat a Ludovico Juniore repressus, 48
 Monte-Maurenciaco (Mathans de) Magnus dic-
 tus, Conftabularius Franciæ, 169
 Mons S. Michaelis, 9
 Montiniacus (Petrus Remigius) primus aratii The-
 faurarius Caroli Pulcri, pro subducta ingenti pec-
 unia fufpendio perit, 239
 Montis-pefati dominus belli auctor contra Anglos
 in Valconia fufcepti, 232
 Monumentum Guillelmi Nothi Baiocis, 2
 Mornacensis (Stephanus) Cancellarii munere dona-
 tus a Ludovico Hutino, 218
 Muliercula quæ falſas literas pro Roberto Arteſio
 confcriperat & alia maleficia admiferat, viva
 comburitur, 245

N

NAFFODEVS Florentinus accufator Templa-
 riorum, 204
 Namnetenſe caſtellum ab Anglis ex improvifo cap-
 tum & eadem nocte a Francis recuperatum, 293
 Nautores in obſidione Caſtri-Gaillardi adhibiti,
 92
 Navalis pugna in tabula exhibitæ, 259
 Navarra Provincias multas exilant, 309, 310
 Nazerus dux Saracenorum, 143
 Nicolaus V. Anti-Papa, 240. Lutetiæ Pariſorum a
 ſacris remotus declaratur, ut & Ludovicus Bava-
 rus Imperator, 241
 Nigella (Guido de) Mareſcallus Franciæ, vicus
 & captus ab Anglis & Vaſconibus, poſtea-
 que caſus, 291, 292
 Nigella (Radolphus de) Conſtabularius, Burde-
 galum & Baionam capit, 189
 Nogaretus (Guillelmus) Bonifacium VIII. Papam
 apprehendit, 197. a Clemente V. evocatus Boni-
 facium accuſare pergit, 206. tandem abſolvitur,
 208
 Noradinus formidoloſus Chriſtianis in Terra Sanc-
 ta, 51
 Normechi (Joannis) Angli aſtutia, 268
 Norvegus unus pontem defendens Anglos quadra-
 ginta ſecuri interficit, & ipſe demum occiditur,
 21
 Nova-Villa in Hetio ubi S. Ludovicus natus eſt,
 121, 122
 Nunnius (Joannes) Caſtellanus ad Regem Philip-
 pum Audacem confugit, 174. a Philippo Audac-
 ce miſſus ad bellum Atagoniæ Regi inferendum,
 179

O

Odo Epifcopus Baiocenfis frater uterinus Guil-
 lelmi, cum illo in Angliam tranſfretat, 21.
 militibus animos facit, 28
 Odo Dux Burgundiæ & pluri alii primores atque
 Epifcopi cruce ſignantur contra Albigenſes, 105
 Oria iive Loria claſſem Francicam Rhodæ proſtigat,
 183. Oria claſſem a Roberto Arteſio paratam pro-
 ſtigat, 186
 Otho Dux Saxoniz Imperator Romæ coronatur, 96.
 Nullum promiſſorum implet, 96. a Papa ſacris
 interdicitur, 96
 Otho contra Philippum movet cum exercitu centum
 quinquaginta millium hominum, 100, 101. vin-
 citur proſtigatur & aufugit, *ibid.*

PAETA ad commercia inter Franciam, Angliam,
 Hiſpaniam, Aragoniam, Siciliam & Majori-
 cam, 257
 Palatium Thermarum, 146
 Pares Franciæ lecto juſtitiz pro cauſa Roberti Arre-
 ſi adſunt, 247
 Pariſini ſeditionem concitant ob monetarum muta-
 tionem, 203
 Pariſini Regi Navarra non ſidunt, 305
 Pariſini multos Anglos occidunt, qui Lutetiæ erant.
 Ab Anglis ipſi caduntur, & ſexcenti eorum inſidi-
 jibus ab Anglis intercipiuntur & occiduntur, 307
 Pariſini ſuadente Joanne Maillardo Regentem re-
 vocant, 308
 Paſtorelli inſimæ plebis agmen, Judæos exterminant,
 in Occitania, multis eorum ſupplicio affectis, diffi-
 pantur, 226
 Paterini ex Manicheris orti, 103
 S. Pauli Comes occiſus in obſidione Avenionenſi, 118
 Pauperes Lugdunenſes feu Valdenſes cum Albigen-
 ſibus junguntur, 104
 Pequiniaſco (Joannes de) Regem Navarra ex car-
 cere educit, 302. cum Navarrais Ambianum ex
 improvifo capere conatur, nec valet, 309
 Pequiniaſenfis Joannes a Cambellano ſuo ſtrangu-
 latus, 313
 Perſantio (Joannes de) in præſtigis & maleficiis
 magiſter, vivus combuſtus, 231
 Peſtilentia depopulatur Franciam, quæ poſtea ex
 mulierum fecunditate numero populi aucta eſt,
 282, 283
 Petragoricenſis Comes Comitem Erbienſem & An-
 glos propulſat, 263
 Petrus Rex Aragoniæ Albigenſium Dux in pugna Mur-
 rellenſi vincitur & occiditur, 106
 Petrus Rex Aragoniæ alius, Francorum qui in Sicilia
 erant necem machinatur, 178. Se Regem Siciliæ
 coronari curat, *ibid.* Martini IV. ſententia a Sacris
 remotus, 179. Pugnam contra Carolum Neapoli-
 ſis Regem Burdigalæ committendam proponit,
ibid. Ejus doli, *ibid.* Petrus Rex Aragoniæ inſidias
 parat, 182. vincitur & ſaucius fugit, *ibid.* mori-
 tur, 183
 Petrus de Luſiniano Rex Cypri Avenionem venit,
 & Chriſtianos Principes omnes adit, 322, 323
 Petri I. Ducis Borbonii ſchemata duo, 326
 Petrus Leonis Antipapa Analetus vocatus, 44, 45
 Petrus Dux Britanniz Blanchæ Regeniæ matri S. Lu-
 dovici inſenſus, 122. Regis Angliæ opem contra
 S. Ludovicum implorat, 123. Petrus Dux Britan-
 niz regioſ agros devaſtat. pacem petere cogitur,
 124. Regem Angliæ in opem evocat, qui in Bri-
 tanniam cum exercitu magno tranſit, *ibid.*
 Petrus Dux Britanniz contra S. Ludovicum movet;
 in Angliam tranſit opem rogaturus, cum S. Ludovico
 paciſcitur, 127. cum Comite Marchiæ in ſoc-
 ciationem belli contra S. Ludovicum venit, 132
 Petrus Britanniz Dux crucem accipit pro bello ſac-
 cro, 129. graviter ſaucius in pugna Maſſurenſi,
 139. Petrus Drocentiſ Malus-Clericus dictus Dux
 Britanniz, 164. ter repreſentatus, 164, 165
 Petrus Comes Alenconii filius S. Ludovici. Duo il-
 lius ſchemata, 161
 Petrus de Caſtro electus Archiepiſcopus Bituricen-
 ſis à Ludovico Juniore Rege impetitur, 50
 Petri de Curtenaco ſchemata duo, 167
 Petrus de Corbolio in Epifcopum Cameracenſem
 electus, a Francis captus, 88. Philippus Auguſtus
 libertatem ipſi dare cogitur, *ibid.*
 Pevenſea adoram Angliæ, 18
 Philippus, poſtea Auguſtus cognominatus, naſcitur,
 62. Philippus Auguſtus filius Ludovici VII. in
 morbum incidit, 68. convaleſcit, *ibid.*

Philippus

I N D E X.

Philippus Augustus Rex vivente Patre coronatus, 68, 69. aliquot proceres Ecclesias & agros devastantes domat, 69. Elisabetham Hannonicensem ducit uxorem, 69. sepe Augustus dictus a Rigodo sui temporis Scriptore, 71. Judæos ex regno suo eliminat, 72, 73. Lutetiam auget & ornat, 73, 74. Stephanum Comitem Castellionis ad Ligerim domat & castellum ejus diruit, 74. contra Comitem Flandrensem bellum gerit, 74-75. Bobas castellum obsidet, 75. movet contra Henricum Angliæ Regem, & pacem facit, 76. nascitur ipsi filius primogenitus Ludovicus, *ibid.* crucem accipit pro bello facto, 76. bellum movet contra Ricardum, 76, 77. plurima expugnat oppida & castra, 77. profugit Henricum Angliæ Regem, 77. ipsi quoque Meduntæ obsidionem solvere cogit, 78. desciscens a patre Ricardum ipsum adit. Cenomanum & Turonum urbem Philippus capit, *ibid.* Henrico postulanti pacem concedit, 78. cum exercitu in Tertam sanctam proficitur, 79
 Philippus Augustus & Ricardus, Cor Leonis dictus, inter se disident, 79, 80
 Philippus Augustus Aconem advenit, urbem machinis impetit, quæ dedicationem facit, 80, 81
 Philippus Augustus in obsidione Aconis in morbum incidit, 81. in Franciam redit, *ibid.* Gisorium & Wilcastinum Normanicum capit, 83. cum Joanne Ricardi fratre jungitur, *ibidem.* Ingeburgem, sororem Danicæ Regis, ducit uxorem, 83. ipsam cognationis ratione repudiat, *ibid.* a Joanne Ricardi fratre proditur, & præsidium Francium Ebrohense trucidatur, 83. Ebroicas incendit & Arcarum obsidionem solvere cogit, 83. Dieppam capit, & ejus copias caduntur, 84. Ricardus sarcinas ejus & chartas regias abripit, *ibid.* cum celeritate ingenti Vallis-Rodolii obsidionem solvere cogit, 84. cum Ricardo pacem facit, quæ cito violatur, 85. Danguum & Alburnarum capit, ac in Ricardum fundit, *ibid.* contra Comitem Flandriæ movet, & pacem cum illo facere cogitur, 86. vectigalia ingentia exigit, *ibid.* fugato vix Gisorium petere valet, & inducias cum Ricardo facit, 87
 Philippus Augustus Ebroicas capit, 88. Concilium Divionense instat, ut Ingeburgem resumat: negante illo, regnum a sacris interdicitur, *ibid.* pacem facit Philippus cum Angliæ Rege, 89. Ingeburgem resumit, *ibid.* bellum infert Joanni Angliæ Regi, multaque oppida & castra occupat; 90. Turonas capit & incendit, *ibid.* Britones & Pictavi cum illo junguntur, 91. plurima alia oppida in Normannia occupat, *ibid.* Castrum-Gaillardam obsidet, diuturnaque est obsidio, 91, 92, 93. Castrum vi tandem capitur, 93. Philippus Normanniam totam occupat, 93, 94. Andegavum capit, 94
 Philippus Augustus Pictavorum urbem & alias multas capit, 94. cum grandi exercitu plurimas alias sibi subicit urbes, Lutetiam auget, ac novis muris instruit, 97. Reginaldum Comitem Bononiæ pleçit, 97. Moritaniam capit, *ibid.* expeditionem parat in Angliam, ut regnum illud sibi a Summo Pontifice datum acquirat, 98. Ingeburgem quam denuo rejecerat, resumit, *ibid.* classem magnam parat, 98. Joannis classis partem navium ejus incendit, ipseque Philippus cæteras flammis tradit, 99. hostem terrestri pugna profugit, *ibid.* Insulas bis capit & incendit, 99. utrinque invadentibus hostibus Ludovicum filium contra Joannem Regem mittit, ipseque contra Othonem movet, 100
 Philippus in Bovinensi campo contra Othonem pugnat, 101, 102. captus & erutus est, 102. gloriosam victoriam reportat, *ibid.* in morbum incidit & moritur, 109. Ejus elogium, *ibid.* sigillum, 110

Philippus III. Audax dictus in Africa *hominum* Principum & Procerum accipit, 170. *Minoritatem* post annos quatuordecim cessare statuit, 171
 Philippus Audax in Franciam redit, 171. Corpus S. Ludovici patris ad Ecclesiam S. Dionysii magnifice deferri curat, *ibid.* Rhemis inungitur & coronatur, 172. ejus pietas, *ibid.* Comitem Fluxensem capit & punit, 173. Mariam Brabantiam uxorem ducit, 173. Ejus cum Rege Castellæ dissentio, 173. grandem exercitum contra illum colligit, & nihil perficit, 174. Eustachium de Bello-Marchefio in Navarram mittit, ut illum in ordinem redigar, 175. & Robertum Artesium cum exercitu movere jubet, *ibid.* cum Rege Castellæ colloquitur pro causa filiorum nepotis, 177. & cum Rege Aragoniæ, 177, 178
 Philippus Audax crucem accipit ad bellum Aragoniæ Regi inferendum, 179. Elnam capit, 181, 182. Gerundam obsidet, 182. & post longam obsidionem capit, 183. Classis ejus profugatur, 183. Perpiniati moritur, *ibid.* ejus variae imagines, 183, 184
 Philippus Pulcher Joannem Regis Navarre filium uxorem ducit, 184. Figueriam capit, 184
 Philippus Pulcher Rhemis inungitur & coronatur cum Joanna Navarrea uxore, 185. cum Castellæ Rege pacificatur, 188. Nummularios Italos ex regno eliminat, 189. bellum gerit contra Anglos in Aquitania, *ibid.* Eduardum evocat ut sibi pro Valconia *hominum* præset, 189. classem in Angliam mittit, quæ prædas agit, 190. ab Adolpho Imperatore ad bellum provocatur, *ibid.* in Flandriam movet, & Insulas obsidet, 192. caute impedit ne Adolphus opem ferat Regi Angliæ & Comiti Flandriæ, 193. Insulas capit, & Eduardum Angliæ Regem Gandavi degentem obsidet, *ibid.*
 Philippus Pulcher multas Flandriæ urbes capit, 193. Itra Gandavum Eduardum Angliæ regem obsidet, 193. inducias cum illo facit, 194. Imperatorem Albertum adit, 195. Flandriam bello impetit, 195. Ejus cum Bonifacio VIII. contentio, ipsi acerbitate plenis literis scribit, 196, 197. a sacris remotus & dejectus ab illo ad generale concilium provocat, *ibid.* Nogartum cum copiis mittit, qui Bonifacium Anagniæ comprehendit, 197. contra Flandros victores cum magno exercitu movet, & hoc anno nihil perficit, 199. in Septimaniam se confert, & populos sibi benignitate devincit, 200
 Philippus Pulcher monetas immutat, 203. in Pictavorum urbem se confert Papam invilurus: & de Templariis de medio tollendis cum illo agit, *ibid.* Templarios omnes eodem die per totum regnum comprehendendi jubet, 203. supplicio affici curat, 204, 205
 Philippus Pulcher, fratrem suum Carolum Valesium Imperatorem eligi vult, 206. ad Concilium generale Viennense se confert, 208. Se pro bello facto crucem accepturum pollicetur, *ibid.* Equites multos creat, præfente Angliæ Rege, 209. crucem accipit pro bello facto, 209. Monetas vitiat in damnum maximum subditorum ipsius, *ibid.* gravibus negotiis ante vite terminum implicatur, 210. ab uxoribus filiorum circa finem vite dehoneftatus, ipsas in carcerem trudi, & mæchos amaro supplicio affici jubet, 210
 Philippus Pulcher bellum parat denuo adversus Flandros, 211. pax conciliatur, *ibid.*
 Philippus Pulcher in morbum incidit & moritur, 211. ejus vitia, *ibid.* Ejus schemata, 212. schema quoddam ubi manum justitiæ tenet, *ibid.*
 Philippus V. Longus dictus Regentis munere in Francia & Navarra donatus, 221. cum Principibus plurimis crucem pro bello facto accipit, 222.

I N D E X.

- contra Robertum Arsefium cum exercitu movet, *ibid.* mortuo infante Rege Joanne sese Regem inungi & coronari curat, invitis quibusdam, 223. Ludovicum Nivemenfem & Retellenfem Comitem evocat, quo non comparentalia confequuntur, 224. pactum cum Comite Flandriae init, 225, 226
- Philippus Longus ad Pictavos fe confert, 227. per regnum totum eadem pondera, eafdem menfuras vult conftituere, & quemque fibi quintam bonorum partem exfolvere, quod omnium animos exasperat, 228. argrotat & moritur, *ibid.*
- Philippi, Longidicti, fchema, 238
- Philippus Valefius, pragnante Regina Caroli Pulcri uxore, Baronum iudicio regimen Francia accipit, & Eduardus excluditur, 239. poftea Rex conftitutus, monetas fecundum antiquum pondus cudi jubet, 239. 240. Navarram reddit Philippo Ebroicenfis Comiti, 240. cum uxore Rheimis inungetur & coronatur, *ibid.* rogante Comite Flandrenfium Flandris pugnat, & eorum exercitum ad internecionem pene delet, 241. 242. flatuam fuam equeftrem B. Mariae Parifienfis offert, 242. Eduardo Regi indicit, ut *hominium* pro Aquitania fibi praeflitum veniat, *ibid.*
- Philippus Valefius Ambianum venit, ubi Eduardi *hominium* accipit, 243. Pares Francia colligit pro caufa Comitatus Arsefia, 245, 246. lectum iuftitiae, ut vocant, tenet, qui in tabula exhibetur, 243
- Philippus VI. Valefius in folio regio fedens in lecto iuftitiae pro caufa Roberti Arsefia, 246. crucem accipit pro bello facro, 248, 249. Inter Ducem Brabantiae & Comitem Flandriae pacem conciliat, 249. Avenionem venit ad Papam, & hortante illo cum aliis Regibus & Principibus crucem denuo accipit, apparatusque omnium maximus ad hoc bellum facit, 250. Eduardus Rex Angliae ipfi bellum indicit, 250, 251. Philippus clafsem maximam parat, quae otas Angliae devastat, 251. Exercitum cogit ubi erant Reges quatuor, Duces 6. Comites 26, pro pugna dies indicitur, nec pugna committitur, 252. grandem alium exercitum cogit ut Tornacum ab obfifione liberet, 255. inducias facit, 256
- Philippus Valefius inducias ftatuit cum Eduardo Rege, 262. vectigal in faltem conftituit, Olivarium Chifonum, alioque nobiles Britones capite truncari jubet, *ibid.* Nobilium odium fibi parit. Geoffridum Harcourtium ex regno exulare cogit, 265. Joannem Hannonienfem fibi conciliat, 266. Ducem Normanniae ad bellum contra Anglos gerendum in Aquitaniam mittit cum exercitu centum millium hominum, *ibid.* contra Eduardum III. mittit Conftabularium de Augio, qui captus eft, 270. contra eundem qui Creciaci caftro pofuerat movet, 271. exercitus ejus incompoftus pugnat, & profligatur cum ftirge magna, 272. 273. Godemarum de Faio fufpendio necare, & Galterium de Mannio occidere vult, fed a fententia dimovetur, 274. grandem exercitum cogit ut Caletum ab obfifione liberet, & Eduardo pugnam offert, qui abnuit, 279
- Philippus Valefius fecundam uxorem ducit Blancham Navarrae, 303. acquirit Delphinatum, Comitatus Ruffinonenfem & Ceritanienfem, Barroiam Montis-peffulani, Caftellum Larefii, 284. moritur 22. Augufti anno 1350. 284
- Philippi Valefii fchema, item ejus nativa imago, & alia quoque, 285. Philippus Eques, 286
- Philippus: Tres hujus nominis in medio exercitu fuo capti ferme fuerunt, & tamen victoriam funt confequuti; Philippus Auguftus in pugna Bovinenfi, Philippus Pulcher in pugna Montis-in-paulis, & Philippus Valefius in pugna Caftellenfi, 241, 242.
- Philippus Ebroicenfis Rex Navarram impedit, quominus Rex Philippus capiat in pugna Caftellenfi, 241. lecto iuftitiae pro caufa Roberti Arsefia adelt, 246
- Philippus Ludovici *Groffi* filius Rex vivente patre conftitutus, 44
- Philippus Rex, vivente Ludovico *Groffo* patre declaratus terribili cafu moritur, 45
- Philippus filius Ludovici VIII. & Blanchae Caftellenfis, infans mortuus, churothecam tenet, clariffimigeniferis infigne, 120
- Philippus Comes Bononiae, filius Philippi Augufti moritur, 126
- Philippi Comitis Bononiae filii Philippi Augufti & Agnetis de Merania fchemata duo, 112
- Philippus Comes Ebroicenfis in vitrea feneftra, 287. deinde Rex Navarrae fuit fupra feutum Pompeoniae inauguratus, *ibidem.* aliud fchema ejuftem, 288
- Philippus ejus filius Navarrae, capto Rege Carolo fratre, caftro & oppida Normanniae occupat; cum Lancaftro Duce jungitur, & regionem devastat, 296
- Philippus Navarrae indignatus quod frater fuus pacem fecerit, ad Regem Angliae fe confert, 312, 313
- Philippus de Burgundia Comes Arsefia ab equo delapfus & laefus moritur, 274
- Philippus Dux & Comes Burgundiae, Comes Arsefia, &c. ftirpis fuae ultimus moritur, 322
- Philippus Comes Bononiae Blanchae Regenti matri S. Ludovici infectus, 122
- Philippus filius Roberti Arsefia ex vulnere in pugna Farnenfi inflecto obiit, 193. ejus fchema, 213
- Philippus Epifcopus Bellovacenfis armatus capitur a Ricardo Rege, 86
- Platea Parifienfis Porcorum dicta, 245
- Pradones qui munitiones & caftro tenebant, ad illa reddenda coacti una coeunt, & Tardie-venientes appellantur, 310
- Prapofitus Brugenfis occidit curat Carolum Bonum Comitem Flandrenfem; fupplicium luit, ubente Ludovico *Groffo*, 43
- Prapofitus Joannes maleficiorum caufa flammis traditus, 231
- Praefigia & maleficia quam ufitata Philippi Pulcri & filiorum regum tempore, 230
- Prifcellianiffa ex Manichaeis orti, 103
- Pugna Hafflingae inter Guillelmum & Haroldum, & victoria Guillelmi, 27 & feqq.
- Puteolanus Hugo praedo captus a Ludovico *Groffo*, 35, 36. ab eodem Rege exhereditatus Anfellum de Garlanda occidit, & in Jerofolymitano itinere moritur, 36, 37

Q

QUINDECIM-VIGESIMORUM Nofocodium a S. Ludovico fundatum, 148

R

RADEVLFUS Viromanduenfis Theobaldum Comitem Carnotenfem vulnere afficit, 37

Radulphus Comes Viromanduenfis Thomam de Marla lethali vulnere confodit, 44

Radulphus Archiepifcopus Rheimenfis unctioem Ludovici *Groffi* interpellat, 33

Radulphus Comes Augenfis & Guinenfis Conftabularius Francia, proditor, capite truncatur, 290

Radulphus de Bello-monte fingulari modo armatus, 113

Radulphus de Penars Caufidicus oblati veneni accufatur, 220

Raimundus Comes Tolofanus, praecipuus Albigenfium Dux, 104. a factis remotus per Innocen-

I N D E X.

- tium III. Papam, qui crucem contra illum assumendam publicat, *ibid.* Ipse vero penitentiam ementitur, poenam subit, & cruce-signatis jungitur, 104, 105
- Raimundus contra cruce-signatos arma assumit, 105
- Simonem de Monte-forti in Caltio-novo obsidet, & obsidionem solvit, 106. Petro Atagonie Regi & Comitibus multis jungitur, qui Mutellum cum 10000. pugnantium obsident. Illos aggreditur Montefortius, & proffigat, 106. Raimundus Romam petit, armatos colligit, Tolosam intrat & urbem propugnat, 106, 107
- Raimundus Comes Tolosanus in Concilio Montepellulanensi absolvitur, 116. ab Humberto de Bello-joco laesifus, cum S. Ludovico pacifcitur, 123, 124
- Raimundus Comes Tolosanus publicæ penitentia adstrictus, 124. bellum infert Comiti Provincie: a S. Ludovico reprimitur, 130. in societatem belli cum Comite Marchie contra S. Ludovicum venit, 132
- Reges armorum, illorumque officium, 163
- Reginaldus de Domino-Martino Comes Bononiae, turbatum auctor plectitur a Philippo-Augusto, 97
- Reginaldus Comes Bononiae a Philippi gente captus, ab amicis cruitur, 99. captus in pugna Bovinensi, 102
- Regula oppidum obsidentem Erbientem Comitem diu detinet, 264
- Rhedonum urbs depicta in aulco Baiocensi, 10
- Rhombi in vestibus, 161
- Ribaldi militia species, 78
- Ricardus postea Cor Leonis dictus, bellum movet contra patrem, & ad ejus postea pedes provolvitur, 66. Raimundum Tolosanum Comitem bello impetit, Philippus-Augustus pro Raimundo movet, 76, 77. Ricardus Cor Leonis dictus contra Guillelmum de Barris duello concertat, 78. cum Philippo copias jungit ut Henricum II. patrem suum bello impetat, 78
- Ricardus Cor Leonis Cyprum insulam capit, 80. fortissime pugnat in Terra-Sancta, 81, 82. Saladinum & equum ipsius itulancæ in tetram decuit, 82
- Ricardus dum rediret, a Leopoldo Duce Austrie captus, posteaque ab Imperatore post annum & dimidium dimittitur, 82. contra Philippum rem prospere gerit, 84. fugatur, 85. S. Valaricum capit, *ibid.* Philippum Giffortii fugat, 87. Inducias cum illo facit, *ibid.* vulnere confosus moritur; 87, 88. Ejus schemata duo, 114
- Ricardus frater Henrici III. Regis Angliæ bellum gerit in Aquitania & receptui dæc cogitur, 117
- Ricardus frater Regis Angliæ cruce-signatus juvat, 130
- Ricardus frater Regis Angliæ electus Imperator eodem quo Aldefonsus tempore, 146
- Ricardus vir sanctus a Judæis crucifixus, 72, 73
- Ripa-montis (Eustachius de) eques strenuus Francus contra Eduardum Regem ignotum sibi fortissime dimicat. Tandem capitur, & Eduardus illum cum muneribus liberum dimittit, 282
- Robertus frater S. Ludovici, Mathildem Brabantie ducit uxorem, Comes Artesie efficitur, 128. ex animi impetu in castra inimicorum ruit, & postea Massuram, ubi occiditur, 138, 139
- Robertus Comes Artesie Roberti primi filius, gladium Caroli Magni tenet in Philippi inaugura-tione, 172. a Philippo Audace in Navarram missus Pompelonem expugnat, 175, 176. Neapolitanos a rebellionem coerct, 180. regnum Neapolitanum regit, 187. In regno Neapolitano Equites Catalanos proffigat, 188. in Franciam redit, *ibid.* Anglos in Vasconia vincit, 192. Flandrorum exercitum Furnis proffigat, 193. cum exercitu missus ad Flandros in ordinem redigendos, contra prudentiorum sententiam illos Custraciadoritur, & cum exercitu caditur, 199
- Robertus Artesius præcedentis nepos Mathildem patris sui forem bello impetit, in ordinem redigitur, & negotii solutio aliud in tempus differitur, 222. Caroli Valesii filiam ducit uxorem, 223
- Roberti Artesii causa in Mathildis gratiam judicio procerum solvitur, cui judicio ipse Robertus subscibit, 224
- Robertus Artesius rem jam judicio firmatam revocat in medium pro Artesie Comitatu, 244. Literas profert, *ibid.* quæ literæ falsæ deprehensæ sunt, & ipse aufugit, 245. Robertus Artesius e regno exulare jubetur, & ad Regem Angliæ confugit, 248
- Robertus Artesius Eduardo III. auctor est ut Francie regnum sibi vindicet, 250. Robertus Artesius Angliæ Dux classis cum Ludovico de Hispania pugnat: tempestas pugnantem dirimit, 259. Robertus Artesius Venetias capit, quæ urbs ab Olivario Clifonio recuperatur, & Robertus graviter faucibus Londini moritur, 260
- Robertus de Brus grandem Anglorum exercitum proffigat, 211
- Robertus filius Catoli Claudii post patrem Rex Neapolis fuit, 206
- Robertus Rex Neapolis in opem evocat Philippum Valesium, qui nihil proficit, 225
- Robertus Rex Neapolis Astronomus Philippum Valesium monet ne cum Angliæ Rege confliat, 252
- Robertus Rex Neapolis moritur, & magnam sui desiderium relinquit. Ejus laudes, 260
- Robertus Comes Drocentis, quintus filius Ludovici Grossi, 81
- Roberti Comitis Drocentis & Brennacensis schema, 111
- Robertus filius Comitis Drocentis in insidiis captus, 100
- Robertus Comes Drocentis ex regio sanguine. Ejus schema, 163
- Robertus Comes Flandrensis opem fert Ludovico Grosso, 34. Robertus Comes Flandrensis occisus, 36
- Robertus alius Comitis Flandrensis filius in suspicionem venit, quod majorem fratrem Ludovicum perdere voluerit, 227
- Robertus Comes Moritaniae frater uterinus Guillelmi Nothi, 23
- Robertus Comes Arvernicae Ecclesiam opprimit; a Ludovico Grosso castigatur, 42, 43
- Robertus Archiepiscopus Cantuariensis ab Eduardo Rege ad Guillelmum Normannicæ Ducem missus, 3
- Rodolphus filius Alberti Imperatoris ducit Blancham filiam Philippi Pulcri, 195
- Roia (Bartholomæus de) Camerarius Francie. Ejus schema, 111
- Rosarium quondam inventum, 48
- Rotomagenes contra *Maalvolarios* impetu feruntur, rebelles plectuntur, 189, 190
- Rotomagenes & Bellovacenses cives victi & casti post Creciacam pugnam, 272, 273
- Ruallus Dolæ toparcha Conano infensus, 10
- Rubigofus de Duto Anglus ex parte Navaræ Regis agros circa Laudunum & Rhemos depopulatur, 310

I N D E X.

Ruciaco (Joannes de) insequente se post Picta-
viam cladem Equite Anglo, conversus vicit
illum & capit, 300
Rufinus Gallienus inter Sequanam & Ligerim magnas
agit pradas, 302
Rupes Widonis ad Sequanam capta recuperatur,
34
Ruptarii genus militiae, 91

S

SALADINUS Jeroſolymam capit, 76
Saladinus & equus ipsius ictu lanceae in terram
decuſſi a Ricardo Rege, 82
Satisfberienſis Comes ad exercitum Ludovici Regis
venit in Aegyptum, 137
Satisfberienſis Comes Maſſuræ occiſus cum Comite
Arreſio, 139
Sancerra Comes (Ludovicus) ejus ſchema, 115
Sancerra (Joannes de) Buticularii Franciæ filius in
Sequana ſubmerſus: ejus ſchema, 169
Sancerra (Joanna de) cum indignis ſuis repre-
ſentata, 290
Sanguinus Sultanus Aſſyriæ, Chriſtianis formidolo-
ſus, 51
Saraceni opem Principum Chriſtianorum implorant
contra Tartaros, & non impetrant, 129
Scutifer famulus Philippi Pulcri Regis repreſenta-
tus, 114
Seguræus Joannes Navarræorum Dux Novigentum
ad Sequanam Epifcopo Trecenti vendit, & a ple-
be trucidatur, 316
Senex Montis S. Ludovicum concidi jubet, 128.
juſſum revocat, 128
Septimania Albigenſium hæreſi plena, 104
Sequana inſolito more exundat, 192
Sequana incredibiliter exundat, 192
Sorbonius (Robertus Sorbonam collegium inſtituit,
146
Sorbona a Roberto Sorbonio fundata, 146
Speneri omnia turbant in Anglia, 233
Stella lucida pro phenomene habita, 282
Stephanus Comes Bononiensis circa Angliæ Regnum
contendit cum Henrico Comitibus Andegavenſis fi-
lio: Rex coronatur, 49
Stephanus de Garlanda in Regem arma ſumit & in
ordinem redigitur, 44
Stephanus Sancerræ ejus inſignia, 115
Stephani Barbetæ Monetæ præſecti ædes expilantur,
203
Stigantius Archiep. Cantuarienſis a factis per Pa-
pam remotus Haroldum coronat, 15. poſt Ha-
roldi mortem Edgatum Adelinum in Regem An-
gliæ deligi curat, 30. illo deſerto ad Guillelmum
convertitur, 31
Sultanus Aegypti Jeroſolymam offert S. Ludovico ut
Damietam reddat & ex Aegypto exeat, 137
Suzana (Robertus de) Rex armotum tempore S. Lu-
dovici, 163

T

TANCREDUS Rex Siciliae & Ricardus Cor-leo-
nis inter ſe diſſident, 79
Tarde-venientes ſexdecim mille numero, Lugdu-
num uſque omnia depopulantur, 319. cum Jaco-
bo Borboniæ pugnant & victoriam reportant,
319, 320
Tarde-venientes ſefe duas in turmas ſeparant, 320
Tarde-venientes pontem S. Spiritus capiunt & diri-
piunt, 321
Tarde-venientes ad bellum Mediolanenſe miſſi,
322
Tartari irumpunt in Aſiam, in Syriam & in Euro-
pam, 129

Templarii concitata ſeditionis accuſantur, 203. eod-
dem die comprehenſi in regno Francorum, 203.
de execrandis geſtis accuſantur, 203, 204. Tem-
plarii damnati & ignis ſupplicio affecti, 204, 205
Templarii a plurimis ſcriptoribus innoxii habitii fue-
runt, 205
Theobaldus Comes Carnotenſis bellum movet con-
tra Ludovicum *Groſſum*, 35, 36
Theobaldus idem Comes Carnotenſis & Campa-
nienſis a Ludovico Juniore Rege impugnatur,
qui ejus terras devaſtat, 50, 51. moritur, 58
Theobaldus Comes Trecentis & Campanienſis mori-
tur, 89
Theobaldus Comes Campaniæ ab Aventonis obſi-
dione recedit, in ſuſpicionemque venit dati
Ludovico VIII. veneni, 118. Blanchæ Regenti
inſeſus, ex inauguratione S. Ludovici excluſus,
122. ad partes Blanchæ & ſancti Ludovici deſec-
tit, 122. Theobaldus Comes Campaniæ Rex Nav-
arræ efficitur, 126. Theobaldus Rex Navarræ
crucem accipit pro bello ſacro, 129
Theobaldus Rex Navarræ alius Drepani moritur,
171
Theobaldus Comes Bleſenſis in obſidione Acconen-
ſi moritur, 81
Theobaldus Vicecomes Bleſenſis & ejus ſigillum.
Eques repreſentatus, 114
Theobaldi de Monte-Maurentiaco ſchema, 160
Theobaldus de Sancerra Buticularii Franciæ filius
in Sequana ſubmerſus. Ejus ſchema, 169
Thomas Archiep. Cantuarienſis Henrico II. Regi in-
viſus, 12. ad aras occiſus, 64. in Sanctorum nu-
merum relatus, 64, 65
Toſticus frater Haroldi & ejus acerrimus hoſtis, 16
Toſticus Haroldo fratri inimicos ſuſcitatur, 16
Toſticus contra fratrem pugnant occiditur, 21
Trainello (Eardi de) ſchema, 169
Trainello (Anſellus de) Conſtabularius: ejus ſche-
ma, 170
Trainello (Drogo de) repreſentatur, 170
Trainello (Garnetius de) Dom. Matigniaci repre-
ſentatur, 214
Tuncavellus Vicecomes Bitretrenſis urbes Septima-
niæ occupare nititur, S. Ludovico jubente repræ-
mitur, 130
Turoldus pumilio in aula Guillelmi Notmanniæ Du-
cis, 7
Tuttes in domibus præcipuorum civium, 118

V

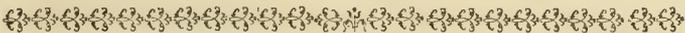
S. VALARICUS oppidum a Navarræis captum, a
Conſtabulario obſidetur, 309, 310. poſt
duntaxat obſidionem recuperatur, 311
Valarico (Thomas de ſancto) ſtrenue decertat in
pugna Bovinenſi, 102
Valdenſes ſeu Pauperes Lugdunenſes cum Albigen-
ſibus junguntur, 104
Vectigalia ingentia tempore Philippi Pulcri in mer-
catores & in Eccleſiaſticos, 191
Vectigal novum a Philippo Pulcro impoſitum, quod
Franciam totam ad rebellionem concitat: abo-
gatur, 211
Vectigalia ingentia in Francia Philippo Valeſio re-
gnante, 276
Vectigal a ſingulis capitibus ſolvendum regnante
Joanne II. ſtabilitum, 294
Venenata pocula in uſu frequenti, Philippi Pulcri
& ſequentium Regum ævo, 220, 221
Veſperæ Sicule ubi Franci trucidantur, 178
Vienna (Joannes de) Epifc. Ebroicenſis, it ſolo æ-
quatam muros aliquot urbium Flandrenſium,
242
Vienna (Joannes de) Caleſti pro Rege Philippo præ-
fectus, 275

Vitalis

I N D E X.

Vitalis ad hostes explorandos missus a Guillelmo Notho,	26	Wido, <i>Vide</i> Guido.	
Vexillum in pugna Bovinensi Liliis insignitum,	102	Willelmus, <i>Vide</i> Guillelmus.	
Vezeliacenses oppidani contra Abbatem arma moventes a Ludovico VII. repressi,	61, 62	Wordus sive Gurdus frater Haroldi pro illo stat,	22
Ulmus prodigii similis,	77		Y
Universitas Parisiensis a Præposito Magno injuriam passâ, satisfactionem accipit,	201	YOLANDÆ Britannicæ schemata duo,	167
Urbanus V. Papa eligitur, 322. crucem accipientiam prædicat,	323	Yolanda de Monte-acuto secunda uxor Erardi de Trainello: ejus schema,	170
Wadardus minister Guillelmi Normanniæ Ducis,	19	Yolanda uxor domini Albiniacensis apud Andegavos: ejus schema,	185

F I N D E S T A B L E S.



A P P R O B A T I O N.

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Manuscrit intitulé *les Monumens de la Monarchie Françoisse*, composé par le R. P. Dom BERNARD DE MONTFAUCON, Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, dont on peut permettre l'impression. A Paris le 26. Janvier 1727.

C H E R I E R.

P R I V I L E G E D U R O I.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos lanez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien amé le Pere Dom Bernard de Montfaucon, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur, Nous ayant fait remontré qu'il desueroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de sa composition, intitulé *Les Monumens de la Monarchie Françoisse*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège sur ce nécessaires; offiant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier & beaux caractères, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes; A CES CAUSES, voulant traiter favotablement ledit Exposant, & reconnoître son zele, son application & son travail à procurer des Ouvrages utiles au Public depuis plusieurs années; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Livre ci-dessus spécifié, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & en caractères conformes à ladite feuille imprimée, & attachée sous notredit contre-scel; & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de quinze années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes: Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Livre cy-dessus exposé, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril 1725, & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, es mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Garde des

Tome II.

E e e

Sceaux de France le sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles Vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expofant ou fes Ayans-caufe , pleinement & paisiblement , fans souffrir qu'il leur foit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre , foit tenuë pour dûëment fignifiée ; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Confeillers & Secretaires foy foit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires , fans demander autre permission & nonobſtant clameur de Haro , Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaifir. DONNÉ à Paris le treizième jour du mois de Février l'an de grace mil ſept cent vingt-fept , & de notre Regue le douzième. Par le Roi en fon Conſeil ,

DE SAINT-HILAIRE.

Regiſtre ſur le Regiſtre VI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris No. 559. fol. 454. conformément aux anciens Reglemens , confirméz par celui du 28. Février 1723. A Paris le quatorze Février mil ſept cent vingt-fept.

BRUNET, Syndic.

J'ai cédé le preſent Privilege aux ſieurs Pierre-François GIFFART & Julien Michel GANDOUIN Libraires. ce 21. Avril 1729.

FR. BERNARD DE MONTFAUCON.

Regiſtre ſur le Regiſtre VII. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris , page 297. conformément aux Reglemens , & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris le vingt-fix Avril 1729.

COIGNARD, Syndic.

De l'Imprimerie de CLAUDE SIMON.

